This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

DA

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

PARIS. — IMPRIMERIE D'A. RENÉ ET Cᵉ, RUE DE SEINE, 32.

L'INVESTIGATEUR,

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

L'INSTITUT HISTORIQUE
A ÉTÉ FONDÉ LE 24 DÉCEMBRE 1833
ET CONSTITUÉ LE 6 AVRIL 1834.

TOME VII. — IIe SÉRIE.

QUATORZIÈME ANNÉE.

PARIS
A L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT HISTORIQUE,
RUE SAINT-GUILLAUME, 9 (FAUBOURG SAINT-GERMAIN).
1847

JOURNAL

DE

L'INSTITUT HISTORIQUE.

MÉMOIRES.

COMMENT FAUT-IL ENTENDRE L'ÉGALITÉ?

Dans la séance d'ouverture du dernier congrès de l'INSTITUT HISTORIQUE, j'ai lu un mémoire ayant pour titre : *Quelle a été l'influence de l'esprit français sur l'Europe depuis deux siècles?* J'étais alors étranger à cette savante société, qui, peu de jours après, m'a fait l'honneur de m'admettre dans son sein. Maintenant donc, c'est un devoir pour moi de m'associer à ses travaux; mais je n'aurais pas osé réclamer sitôt le droit de me faire entendre de nouveau en assemblée publique si je n'avais à développer quelques corollaires de mon premier travail, et à le rendre, par ce complément nécessaire, un peu moins indigne de votre attention et du prix trop flatteur que j'en ai retiré.

J'ai cherché, dans mon discours, à établir que la sociabilité est l'essence même de l'esprit français, et qu'elle avait produit le sentiment de l'égalité et celui de la tolérance, qui, par notre force de sympathie, se sont répandus et continuent à se répandre chez tous les peuples de l'Europe. Mais je n'ai guère pu que prononcer et faire suivre de quelques appréciations générales ces deux grands mots de tolérance et d'égalité; il me restait à déterminer d'une manière précise comment, selon moi, ils doivent être entendus dans la société civile et politique. Un malentendu a souvent occasionné de déplorables catastrophes, et la constitution des États a plus d'une fois subi de pénibles incertitudes par l'équivoque d'un mot. Il importe donc que je définisse nettement le sens raisonnable et positif qu'il convient d'attacher à ces expressions, un peu vagues, un peu élastiques, d'égalité et de tolérance. Ces questions ont déjà été obscurcies avant nous par beaucoup d'éclaircissements; je vais tâcher d'être assez explicite pour que, si je me trompe, on sache du moins à quoi s'en tenir sur mes erreurs.

Commençons par l'égalité.

Et d'abord, on le sait, il ne s'agit pas ici de l'égalité absolue telle qu'elle a pu et peut encore exister chez les peuplades sauvages, ni des causes qui ont

détruit ces équations brutales si éloquemment et si généreusement regrettées par le philosophe de Genève ; notre sujet nous renferme dans les pays et dans les temps les plus civilisés, dans les pays qui nous avoisinent, dans les temps qui nous touchent. Nous avons à nous occuper du monde tel qu'il est dans notre Europe, tel que les hommes et les siècles l'ont fait, avec ses profondes inégalités naturelles et sociales, que les législations et la philosophie doivent étudier de mieux en mieux pour les adoucir de plus en plus.

Chose étrange à la première vue ! les inégalités dites naturelles, la force, la santé, la beauté, l'intelligence, sont à peine sensibles dans l'état de nature. Les sauvages, comme J.-J. Rousseau l'a judicieusement constaté, sont aussi égaux entre eux que l'étaient primitivement les animaux de chaque espèce. Les passions, les maladies, la sagesse ou le bien-être des uns, les privations ou les vices des autres, tous ces fruits salutaires ou empoisonnés des civilisations ont altéré peu à peu les races et les individus, et ont modifié les tempéraments et les esprits de manière à multiplier à des degrés infinis les exemples de détérioration et de défectionnement qui, dans les sociétés avancées, étonnent à chaque pas les yeux par des différences monstrueuses. Quant aux inégalités sociales, telles que la richesse, le rang, le crédit, le pouvoir, les priviléges de toutes sortes, elles sont ignorées des sauvages, et elles étaient même beaucoup moins frappantes parmi les citoyens de certaines républiques de l'antiquité qu'elles ne le sont entre les différentes classes de nos sociétés modernes. Mais n'oublions pas que l'esclavage était là comme un contre-poids énorme à l'égalité des citoyens. C'était, dit-on, une conséquence des fausses religions, qui, ne connaissant pas le vrai Dieu, ne reconnaissaient pas la dignité originaire de ses enfants. Mais la république chrétienne des États-Unis et les Antilles catholiques n'arrivent-elles pas avec leurs esclaves pour absoudre l'antiquité païenne? Sans compter les serfs, qui ont continué parmi nous, en plein christianisme, pendant plus de quinze siècles, et qui continuent encore dans de grands États européens, sous l'autorité de l'Église grecque comme de l'Eglise latine ! Nul doute que l'esprit du christianisme, les paroles et les actes de son divin fondateur ne soient fort opposés à la possession de l'homme par l'homme ; mais le fait historique et simultané de l'esclavage ou du servage avec le règne de la religion chrétienne semble prouver que cette plaie sociale tenait à d'autres causes que le paganisme. Peut-être eût-il été du devoir des princes de l'Église de protester avec plus de force, de lancer, depuis des siècles, toutes les foudres spirituelles contre ce crime permanent de lèze-humanité... Mais arrêtons-nous avec autant d'espoir que de vénération devant le trône pontifical de Pie IX, dont les saintes vertus et le génie politique font l'amour des peuples et la sauvegarde de l'Église, et par qui, dans Rome, sont revenus ensemble les jours de saint Pierre et de Marc-Aurèle.

Quoi qu'il en soit, sans calomnier le mérite et le bonheur des sauvages, il faut bien confesser que l'état de société est l'état naturel à l'homme, puisque

les facultés que Dieu lui a données ne peuvent se développer dans d'autres conditions. Est-ce un mal? est-ce bien? C'est une nécessité qui entraîne un mélange de bien et de mal, comme toutes choses en ce monde courbé sous le mythe inexplicable des deux principes. Or, point de société sans hiérarchie. La société pourrait être représentée sous la figure d'une pyramide, ou plutôt d'un cône dont le sommet serait occupé par le souverain, et la base par le peuple proprement dit, tandis que les classes moyenne et supérieure s'agiteraient dans les cercles intermédiaires, qui vont toujours en se rétrécissant à mesure qu'ils s'élèvent. La véritable égalité sociale n'est autre chose que le libre exercice des facultés de chaque individu dans le cercle où il se trouve placé, avec le droit en outre de monter de cercle en cercle par la force du caractère ou des talents ; et comme il n'y a point de place pour tout le monde à la fois dans les premiers rangs, il faut que chacun puisse être heureux et fier du rang qu'il occupe, et que le plus humble soit à l'abri de l'insulte et de l'oppression du plus élevé. C'est à ce but que doivent tendre toutes les législations, et c'est pour cela qu'elles doivent s'appuyer sur la religion et la vraie philosophie, qui prêchent à tout homme l'amour de sa condition, et non l'envie de la position des autres, et qui parlent aux grands de leurs devoirs bien plus qu'au peuple de ses droits. Tandis qu'une fausse raison semble dire au pauvre : « Tu es l'égal du riche, donc tu dois détester et convoiter sa richesse ; » la philosophie religieuse dit au riche : « Le pauvre est ton égal, donc tu dois l'aimer et le secourir. »

Pendant quatorze ou quinze siècles, à dater de l'ère nouvelle, les grands ont dominé à peu près arbitrairement et despotiquement par l'abus de la force et du mensonge, malgré l'opposition démocratique de quelques papes et les protestations armées de la chevalerie... La poudre à canon et l'imprimerie vinrent enfin établir indestructiblement les premières bases de l'égalité, en armant le faible à l'égal du fort, et en faisant pâlir le mensonge des priviléges à la lumière sculptée de l'intelligence. Plus tard (pour ne parler que de la France, la grande expérimentatrice en fait d'égalité) l'hydre féodale reçut le coup de grâce des mains du cardinal de Richelieu ; mais ses membres mutilés s'agitaient encore et inquiétaient les campagnes ; les seigneurs, comme autant de rois détrônés, conservaient quelque chose des habitudes et de l'appareil de la souveraineté. Plusieurs prérogatives injurieuses ou oppressives, notamment en matière de justice et d'impôts, leur avaient été réservées ; et peut-être quelques-uns d'entre eux (rares et inévitables exceptions) comptaient-ils parmi leurs droits celui d'insolence et d'impunité. Enfin, la nation continuait à être divisée en trois ordres, au lieu d'être réunie en une seule famille... Il y avait anachronisme dans cet état de choses... Le roi Louis XVI, que ses vertus sur le trône conduisirent à la gloire sur l'échafaud, et l'Assemblée constituante, qui, après avoir eu le génie de renverser et de créer, eut la trop prudente modestie de laisser à d'autres le soin d'exécuter ses décrets et d'appliquer ses principes, ce bon souverain et cette illustre assemblée par-

vinrent à reconstruire l'édifice social sur les larges fondements de l'égalité possible. Mais de vaniteuses résistances, perfidement et barbarement exploitées par des hommes de sang, exaspérèrent et fascinèrent le peuple... On lui fit croire bien facilement que toute supériorité de rang et de fortune, même dépouillée de priviléges, toute différence entre les hommes, était encore une injustice et un abus, et qu'il n'y a pas *égalité* réelle là où n'existait point similitude complète... Alors vous savez ce qu'il advint... La pyramide sociale fut retournée de fond en comble par l'effort populaire de vingt millions de bras; la base immense et lourde pesa de toute sa masse sur le sommet, qui fut broyé, et tout le reste de l'édifice fut bouleversé de manière à ne plus offrir aucune forme appréciable à l'œil de la raison.

C'est ce qui inspira au poëte Schiller (d'ailleurs grand philosophe comme tous les vrais poëtes) ce beau passage de son poëme de *la Cloche*, que j'ai gâté le moins qu'il m'a été possible dans ces vers français :

Ah ! malheur, lorsqu'au sein des États menacés,
Des germes factieux fermentent amassés,
Et que le peuple, un jour, las de sa longue enfance,
S'empare horriblement de sa propre défense !...
Aux cordes de la cloche alors, en rugissant,
Se suspend la révolte, ivre et rouge de sang.
L'airain, qu'au Dieu de paix la piété consacre,
Sonne un affeux signal de guerre et de massacre.
Un cri de toutes parts s'élève : « Égalité !
Liberté ! » Chacun s'arme ou fuit épouvanté ;
La ville se remplit. Hurlant des chants infâmes,
Des troupes d'assassins la parcourent. Les femmes
Avec les dents du tigre insultent sans pitié
Le cœur de l'ennemi déjà mort à moitié,
Et du rire d'un monstre avec l'horreur se jouent.
De l'austère pudeur les liens se dénouent;
L'homme de bien fait place à la rébellion.
Certe, il est dangereux d'éveiller le lion;
La serre du vautour est sanglante et terrible,
Mais l'homme en son délire est cent fois plus horrible.
Oh ! ne prodiguons point, par un jeu criminel,
Les célestes clartés à l'Aveugle éternel !
Il s'en fait une torche, et d'une main hardie,
Au lieu de la lumière il répand l'incendie !

Mais de ce chaos humain jaillit la lumière à la parole d'un homme. L'Empereur lança son code, qui imposa l'unité et réglementa l'égalité. Ce code, purifié encore de quelque alliage du régime impérial, la France le porte comme

un étendard pacifique autour duquel viendront se ranger toutes les nations de l'Europe.

Plus de castes dans l'État, plus d'aînés dans les familles, plus de terres de mainmorte ; l'impôt proportionnel payé par tous ; des titres et des honneurs, mais sans priviléges ; des dignités, mais personnelles et viagères, auxquelles il est permis à chacun d'aspirer ; une seule justice devant laquelle le plus faible peut citer le plus puissant ; nulle différence civile entre les différents cultes... voilà où est l'égalité. Notre organisation politique ressemble à notre armée, où généraux et officiers paient de leur personne comme le simple soldat, où tous sont égaux devant le canon et devant la croix d'honneur, où tout grenadier, comme l'a dit M. de Chateaubriand, porte son brevet de maréchal de France écrit sur le papier de sa cartouche. Cette belle parole du plus grand de nos écrivains peut s'appliquer aujourd'hui à toutes les carrières, comme à la profession des armes.

Néanmoins, à travers des bénéfices qui seront éternels, nous avons retiré de tout cela une inquiétude temporaire, une sorte de malaise convulsif dans tous les membres du corps politique. La société, fortement remuée par des déplacements inouïs et de violentes réactions, sera longtemps vacillante avant de reprendre son entier équilibre. Un grand nombre d'hommes de toutes les classes ayant franchi avec rapidité les différents degrés de l'échelle sociale, leur situation relative se trouve sans proportion avec leur naissance, leur éducation, leurs manières. Ils sont là comme des types de la puissance du hasard et des succès de l'audace. L'exemple de leur fortune aiguillonne l'aventureuse mobilité de la jeunesse. Il est rare de voir maintenant un fils se contenter de l'état de son père, et souvent des pères sont assez faibles pour souffler cette sotte ambition à leurs enfants. Parce que le principe de l'égalité est solennellement consacré et que chaque citoyen peut parvenir à tout, trop de gens prennent pour un droit impératif ce qui n'est qu'une faculté reconnue ; de là cette concurrence effrayante et aveugle pour toutes les charges et tous les emplois, concurrence qui ne décourage que le mérite modeste pour qui seul elle a été instituée ; et comme il n'en coûte pas davantage, presque tout le monde vise au plus haut possible, et puis on crie à l'injustice quand on n'a pas réussi : ce sont des joueurs de loterie qui portent toute leur mise sur le quine, et qui s'étonnent de ne pas gagner.

C'est à la raison prêchée et imprimée de faire comprendre à tous ce qui en est.

La plus forte inégalité qui subsiste, et les législations sont trop impuissantes à y remédier, c'est l'inégalité des richesses. Personne ne pense sérieusement à une loi agraire qui partagerait la terre entre tous. Sans parler des difficultés et les brutalités d'une pareille mesure, vous abolirez ainsi toutes les professions utiles, et par suite les arts libéraux ; d'ailleurs vous donneriez à chacun tout juste de quoi mourir de faim ; et dès le lendemain, cette sauvage

égalité serait encore dérangée par les passions bonnes ou mauvaises et le plus ou moins d'ordre et d'habileté des possesseurs. Et ce serait toujours à recommencer.

Tout ce qu'a pu faire la loi, c'est de prononcer l'égalité des partages dans les familles, de mobiliser autant que possible les propriétés immobilières, de forcer presque tous les citoyens au travail par le peu de stabilité des fortunes, et de favoriser, par tous les canaux et dans tous les sens, la circulation de l'argent. Déjà, sous beaucoup de rapports, il en est de certaines fortunes comme des dignités : elles ne sont pour ainsi dire que viagères. Plus de personnes en auront donc leur part dans un temps donné. Les années et l'expérience ne feront que développer cette tendance à l'égalisation progressive de la richesse universelle, sans troubler l'ordre civil et l'organisation sociale. Et certes c'est le plus beau problème à résoudre que d'obliger tout l'argent d'une nation à passer de mains en mains comme un flambeau qui se vivifie en courant.

Cependant, il faut accoutumer les yeux du peuple au spectacle du luxe des riches. Sans doute il est pénible pour le pauvre qui a faim et froid de voir quelques hommes regorgeant de mille superfluités ; mais ces superfluités se sont traduites en argent dans les mains des travailleurs et y ont porté le bien-être. Des moralistes, des prédicateurs même, plus ardents qu'éclairés, disent souvent d'un ton de reproche acerbe : « Ce riche ! avec son dîner, il nourrirait cinquante familles ! » Mais c'est ce qu'il fait ! Laboureurs, maraîchers, vignerons, pêcheurs, etc. ; c'est son dîner, que vous anathématisez, qui les fait tous dîner eux-mêmes, et de tout ainsi. Le luxe, dans nos sociétés comme elles sont faites, est une aumône préventive qui empêche de naître autant de pauvres que la charité en empêche de mourir. Voilà ce qu'il faudrait sans cesse répéter au peuple ; ce serait l'instruire au lieu de l'irriter. La misère, qui a elle-même différents degrés et différentes classes, doit être, pour bien faire, traquée entre les folles dépenses et la sainte charité. Le luxe est bon, puisqu'il est indispensable. Il n'y a en économie politique qu'un seul fléau radical, c'est l'avarice. L'avarice est plus criminelle, plus pernicieuse par ses résultats généraux, que tous les désordres ensemble. La prodigalité la plus insensée peut ruiner des individus et des familles ; mais du moins elle déplace les forces vitales, elle ne les supprime pas. L'avarice extorque de la substance au peuple, elle appauvrit la circulation de l'argent, qui est le sang du corps social. Quand le sang se porte où il ne faut pas, il y a perturbation ; quand il ne circule plus, il y a mort. Tel est le parallèle à établir entre l'avarice stérile et les prodigalités les plus désordonnées. La religion a fait de l'avarice un péché capital, la loi devrait en faire un délit punissable ; l'opinion doit en faire justice éclatante par son mépris et ses sifflets. Au surplus, n'oublions point que Paris, la ville du luxe par dessus toutes, est aussi la ville de la charité par excellence.

En résumé, qu'il n'y ait pas de castes privilégiées dans une même nation ; que personne ne doive à qui que ce soit le tribut de son temps, de son travail

ni de son argent ; que nul ne puisse opprimer, gêner ou molester personne dans sa carrière ou dans son état, et que tous aient la faculté d'arriver à tout s'ils ont les conditions de moralité et de capacité : voilà, je crois, comment il faut entendre l'égalité politique. La loi française a déjà réalisé beaucoup de ces bienfaits. Il faudra encore les rendre plus généralement fructueux et élargir les droits politiques, et, pour cela, étendre l'éducation et favoriser la diffusion des richesses. On y parviendra ; et quand toutes ces choses seront faites, tout sera-t-il parfait ? — Hélas ! les meilleures lois ne sont pas toujours les mieux exécutées : les hommes les font avec leur sagesse et les appliquent avec leurs passions. Ils se dédommagent trop souvent de l'équité législative par l'arbitraire administratif. Ceci tient à l'imperfection humaine et sort de notre sujet. Je n'en dirai donc absolument rien.

Quant à l'égalité sociale, ou plutôt à l'égalité devant les salons, il est consolant d'avoir à reconnaître qu'en France la société a toujours fait plus d'état des supériorités naturelles que des suprématies politiques. Dans d'autres pays, fort avancés d'ailleurs, il n'y a guère d'hommages et de fêtes dans le monde que pour le nom, le rang et la fortune. Chez nous, les salons gardent surtout leur accueil à la grâce, à l'esprit, à la beauté, au talent ; c'est une vérité que nient, par modestie, ceux qui possèdent ces qualités, et, par mauvaise humeur, ceux qui ne les possèdent pas. Elle est donc niée à peu près par tout le monde ; elle n'en est pas moins la vérité. Et c'est une bien douce compensation que les salons donnent ainsi à des qualités trop méconnues ailleurs.

Après tout, il y a toujours manière de se faire respecter, c'est de se respecter soi-même.

Deux exemples contradictoires vont en fournir deux preuves peut-être assez piquantes.

Vers la fin du règne de Louis XV, le prince de *** avait fait une partie de paume avec un inconnu d'assez mince apparence ; le moment du dîner arrive (deux heures après-midi), et le prince, désirant jouer encore, se fait servir dans le café même du jeu de paume ; mais au lieu d'inviter l'étranger à sa table, il lui envoie par un valet un écu de six livres. L'inconnu se lève, et prenant la pièce d'argent sans affectation, il dit au porteur d'une voix assez haute pour que le prince n'en perde rien : « Je vous prie de témoigner à monseigneur toute ma reconnaissance pour son excessive bonté, et d'en accepter pour vous-même cette légère marque. » Et il met en même temps un louis d'or dans la main du domestique.

La leçon était forte ; le prince comprit parfaitement et se conduisit de même avec ce monsieur

Sous le directoire, un comédien célèbre se permit, dans certaine occasion, de prendre avec M. le vicomte de Ségur un ton d'importance fort déplacé : « Ah ! citoyen, dit le vicomte, vous n'y pensez pas sans doute ; vous oubliez que, depuis la révolution, nous sommes tous égaux ! »

Le mot était bon. Le comédien comprit aussi et il se tut ; c'est ce qu'il avait de mieux à répondre,

De tout ce qui précède il résulte qu'il n'y a point d'égalité naturelle; la force, la beauté, l'intelligence, tombent des mains de Dieu çà et là, au hasard, ou plutôt selon une loi qui nous est inconnue ; que l'égalité politique et l'égalité sociale sont en marche, mais que la route sera longue, car elle ne finira qu'au moment où les richesses et la lumière seront réparties à tous dans une proportion suffisante ; enfin, qu'il peut y avoir et qu'il y a, en France principalement, égalité civile, puisque personne, en principe, n'y dépend de personne. Cette égalité civile est, au surplus, l'antidote ou du moins le palliatif des différentes inégalités, et c'est tout ce que la loi peut faire à un jour donné; le reste sera l'œuvre du temps, qu'il serait imprudent de vouloir précipiter et insensé de vouloir entraver.

Quoi qu'il en soit, on ne saurait trop faire entrer dans tous les esprits que l'égalité en toutes choses n'est point la parité. La puissance de Dieu se manifeste dans la diversité de ses œuvres. Il y a dans la nature des rosiers, des herbes et des chênes. L'important est que les chênes n'étouffent pas les herbes et n'empêchent point les rosiers de fleurir.

Telles sont, messieurs, les réflexions que j'avais à vous offrir sur l'Égalité. Je crois devoir remettre à un autre jour ce que j'avais à vous dire de la Tolérance : j'ai déjà trop usé de la vôtre.

Emile DESCHAMPS.
Membre de la deuxième classe.

CONGRÈS DE GÈNES.

Les congrès des savants italiens ont un éclat et une célébrité qui ne semblent pas se produire au même degré dans les autres réunions savantes, et peut-être vous vous êtes demandé plusieurs fois à quoi tenait cette différence. Je dois aujourd'hui commencer par vous le dire.

Sans doute cette animation, cette ardeur, ce concours, viennent en partie du tempérament et du caractère des peuples, et les contrées méridionales sont brûlées par un soleil que les sages du Nord ne connaissaient pas. Mais il est du phénomène social que nous observons une raison plus puissante : c'est la nationalité italienne.

Divisée par les événements entre plusieurs souverainetés indépendantes, la Péninsule est néanmoins habitée par un seul peuple, parle partout la même langue, a les mêmes ancêtres, conserve les mêmes souvenirs historiques ; et ces frères dispersés aiment à se rapprocher, à se revoir. L'union des cœurs, la communauté des pensées, des vœux uniformes, des besoins semblables appellent naturellement les épanchements, le concours des lumières et des forces, la manifestation des joies et des espérances. L'espérance de l'unité

gouvernementale serait, à n'en pas douter, une illusion, une chimère. Mais tout autre rapprochement est permis, est exécutable, et il n'est pas un souverain d'Italie qui ne soit disposé, comme Napoléon, à voir s'établir et subsister *la république des lettres.*

Or, voilà précisément ce qui explique et le concours immense qui se porte à chaque réunion annuelle, et l'empressement de ceux qui arrivent, et les soins affectueux de ceux qui reçoivent, et les fêtes publiques, et les égards des particuliers pour les *illustres hôtes* qui les honorent de leur présence. C'est la nouvelle, l'affaire, la jouissance de toute la contrée, et Gênes la Superbe était cette année cent fois plus fière et plus belle qu'aux plus brillantes époques de sa gloire politique.

Remarquez maintenant que cet exposé n'a pas seulement pour but de satisfaire votre curiosité, à laquelle du reste je serais fort aise de répondre; mais que j'ai besoin de ces données pour expliquer les actes les plus importants du congrès, dont j'ai à vous présenter le tableau historique.

En effet, une grande partie des questions traitées dans les diverses sections de la savante assemblée se rapporte aux besoins et aux vœux de la nation italienne. La science doit ici, plus que partout ailleurs, servir au bien-être, au progrès, au perfectionnement des hommes et des peuples.

Il n'est pourtant pas inutile d'observer que, pour éviter le froissement entre les systèmes établis et les opinions théoriques, le règlement des congrès n'admet pas toutes les sciences indistinctement, et que les *sciences physiques et naturelles* ont seules dans les réunions italiennes le droit de bourgeoisie. Cependant il est peu de matières importantes qui ne trouvent moyen de se glisser dans les discussions, et vous jugerez tout à l'heure que la distinction faite sur le papier ressemble à ces traits formés par le crayon et qu'un peu de gomme enlève sans peine.

J'aurai donc à vous parler à peu près de toutes les branches des connaissances humaines : cependant je ne me crois pas, comme Pic de la Mirandole, en état d'aborder tout ce que l'esprit humain peut atteindre. Mais vous m'excuserez si je ne m'exprime pas toujours aussi exactement qu'il le faudrait. Vous m'avez accoutumé à compter sur votre bienveillance.

Les congrès ne reconnurent d'abord que sept sections, peut-être même six : physique, géologie, agronomie, botanique, zoologie, médecine. Bientôt chacune de ces sciences, qui sont sœurs, voulut compléter la réunion de famille; et maintenant, à bien compter, les sœurs seraient au nombre de dix-sept. On ne leur a pourtant ouvert que neuf portes. Vous verrez comment les plus favorisées ont introduit leurs voisines et amies.

PREMIÈRE SECTION. — *Physique et mathématiques.*

Le programme annonçant les sciences physiques et naturelles, la physique

proprement dite devait marcher en tête. Ainsi a-t-elle fait. Bientôt pourtant elle a amené avec elle *la mathématique*, comme disent les Italiens. Cette année le congrès y a peu gagné ; car les mathématiques ne lui ont guère offert que deux notes du célèbre *Piola*, de Milan, relatives à des formules d'*Euler* et de *Fourier*, dont leur nouveau rival est parvenu à démontrer l'exactitude plus complétement qu'ils ne l'avaient fait eux-mêmes, et en second lieu la suite d'un mémoire du professeur *Badano* sur la *résolution générale des équations algébriques*. Il est à croire que M. Piola a mieux respecté les mathématiques pures que l'homonyme de Fourier, son auteur, qui prétend les appliquer à l'appréciation des passions de l'homme, et qui, en conséquence, a calculé qu'il y a précisément 1215 caractères différents, dont 810 pleins et 405 mixtes, ni plus ni moins.

Les physiciens ont apporté au congrès de Gênes un tribut assez varié et assez précieux ; et d'abord M. *Majocchi* a rendu compte de ses expériences sur la *pile voltaïque*, dont il a cherché à expliquer tous les phénomènes, notamment en remontant à l'origine du courant qu'elle produit et en neutralisant l'oxygène qui se développe à l'un des pôles. Une note du président, M. *Amici*, sur la théorie du *mouvement des fluides* et un exposé du professeur *Mossotti* sur la *force de capillarité et de cohésion des liquides* ont attiré l'attention de la docte assemblée, qui a applaudi à une note de notre compatriote, M. *Bourdat*, sur les *travaux astronomiques* de notre célèbre calculateur M. *Leverrier*. C'est à ce dernier qu'il est permis d'appliquer les mathématiques. Le savant professeur *Marianini* a lu un mémoire curieux sur l'action magnétisante de la *décharge électrique*, et l'abbé *Chamousset*, le géologue, s'est lancé dans une appréciation de la *valeur numérique des notes de musique*. On n'a point admis les conclusions de M. *Codé*, qui pensait avoir constaté un phénomène prouvant la *relation entre le magnétisme et la lumière*, les expériences faites n'ayant produit aucun résultat.

Après les théories et les doctrines, il est juste de parler des applications. La section a entendu avec plaisir l'exposé fait par notre chimiste *Gaultier de Claubry* d'un procédé de M. *Rovère*, de Rome, pour obtenir plus promptement et plus nettement les *images du daguerréotype*. Mais son attention a été, quelques jours après, bien autrement éveillée par la communication d'une lettre de M. *Bonafous*, de Turin, adressant au congrès un livre imprimé à Rome en 1686 et intitulé : *Description d'un nouveau mode de transporter une figure quelconque dessinée sur le papier au moyen des rayons solaires*. Est-ce que Daguerre aurait été devancé d'environ deux siècles ?

L'ingénieur *Potenti* offre à la section son tableau sur les *communications par la vapeur*, et le chanoine *Cecconi* le plan d'un *moulin à ailes horizontales* de son invention. Enfin il est question de deux *canons se chargeant par la culasse*, et qui ont pour inventeur, l'un l'ingénieur *Merlin*, et l'autre M. *Cavalli*.

Malgré ces découvertes et perfectionnements, le professeur *Orioli* pense que

l'enseignement de la physique n'est pas à la hauteur de la science présente, et il propose la création d'une *commission européenne* pour préparer les matériaux d'un *Cours de physique*. Cet ouvrage aura été alors assez noblement composé. Le président a nommé, dans la séance du 23, les membres italiens destinés à former cette commission. L'Italie sera ainsi représentée.

En attendant, et pour mettre en progrès certaines études, des *prix* sont proposés par des hommes éminents auxquels la civilisation votera des remerciements. C'est le *duc de Modène*, c'est le *marquis Pallavicino*, c'est le professeur *Elice*. Le peuple et la science y gagneront.

Il en sera de même pour la grande, l'immense opération des *irrigations*. Celles de la Lombardie sont célèbres ; le reste de l'Italie, la France, l'Europe, les lui envient. Or, l'année dernière, le congrès de Naples avait nommé une commission pour étudier cette matière. Un rapport a été lu, au nom de cette commission, par l'ingénieur *Bruschetti*, et les considérations dont ce rapport est accompagné semblent à la section devoir être communiquées à la section d'agronomie.

Vous voyez, messieurs, que la section de physique a dignement employé son temps.

DEUXIÈME SECTION. — *Chimie.*

La chimie ne prétend pas aux mêmes honneurs publics que sa sœur aînée. Elle travaille sur un théâtre obscur ; elle se cache exprès. Ses opérations ont besoin du silence, de l'isolement, du recueillement, de la persévérance. Un gaz imperceptible, impondérable, presque immatériel, peut altérer ses combinaisons, anéantir ses résultats. Cependant, au milieu des molécules, des atomes qu'elle disperse ou rassemble à son gré, elle sait découvrir le secret de ces grands phénomènes qui ébranlent l'univers, de ces merveilleux effets qui donnent aux peuples la santé ou la maladie, l'abondance ou la famine. Vous pourrez juger par l'extrait que je vous présente de ce qu'elle a offert au congrès de Gênes.

Le professeur *Canobbio* a commencé par développer le tableau de ses découvertes, de ses services dans le pays même ; l'*histoire de la chimie à Gênes* a fort intéressé la section et l'auditoire.

Le président, M. *Taddei*, a justifié les suffrages qui l'avaient porté au fauteuil, en communiquant à ses auditeurs ses *Recherches sur le sang des vertébrés*, et en lisant son mémoire *sur la diposition des matières organiques azotées à se combiner avec les matières inorganiques*. Des affinités semblables ont été signalées par M. *Grigolato* dans un mémoire *sur la propriété du carbone animal d'ôter le principe amer des végétaux*. Un autre mémoire, lu par le docteur *Peretti*, et contenant des observations *sur l'urine de l'homme*, a été renvoyé à une commission et discuté ensuite par les chimistes les plus habiles, de manière à rendre profitables pour l'hygiène et la thérapeutique les recherches

du savant auteur. Une discussion également intéressante s'est établie sur un mémoire du professeur *Sementini*, lu par le secrétaire, et qui traite de la *combinaison du mercure avec le fer*. L'industrie fera son profit de ces travaux consciencieux.

Elle emploiera surtout, pour ménager la santé des ouvriers, un moyen, indiqué par M. *Gaultier de Claubry*, de *détruire la putréfaction dans le rouissage du lin et du chanvre*. Un prince italien, M. *de Sorésina Vidoni*, est parvenu au même but en révélant une méthode pour *manipuler le lin sans macération préalable et fermentation*.

Un industriel a voulu profiter de la réunion des savants pour donner plus de lustre à ses *foulards*. Il a écrit à la section de chimie et demandé qu'une commission fût nommée à l'effet de chercher, comme en France, le *moyen de fixer sur la soie, par l'impression, le rouge garance*.

Voilà pour la toilette, voici pour le nécessaire. Le professeur *Giali* fait un rapport *sur l'altération des pommes de terre recueillies en Toscane*. En rapprochant ce travail d'un mémoire présenté à la section d'agronomie par M. *Ratti*, dont les recherches et les conseils ont été unanimement approuvés, et ont motivé un rapport favorable, on se convaincra que la section de chimie et le congrès savent apprécier les besoins de la classe laborieuse.

Un autre besoin a également attiré l'attention des chimistes italiens, c'est celui du combustible qui peut convenir pour les chemins de fer. Jusqu'ici on n'a point découvert de houille en Italie, même en Toscane, malgré les dépenses et les efforts qu'on a faits. Mais M. *Sobrero*, professeur de chimie appliquée aux arts, expose les résultats d'expériences faites par lui et deux autres savants, qui semblent prouver qu'on emploiera utilement *certains combustibles fossiles* trouvés dans le Piémont.

La section de chimie a aussi examiné les entrailles de la terre sous un autre point de vue, en accueillant les expériences faites par le docteur *Domenget* sur les *eaux minérales de Challes*, en Savoie, et le rapport de M. *Ruspini* sur celles de *Ronco*.

Parmi les inventions présentées au congrès, il n'en est peut-être pas de plus curieuses que les deux appareils de M. *Cozzi*, pour faire *l'analyse élémentaire des substances organiques*. La chimie facilite ainsi pour chacun la découverte non-seulement des éléments, mais encore des causes, de l'organisation, des propriétés et de la durée.

J'aurais encore bien d'autres travaux à vous signaler; malheureusement les autres sciences m'appellent, et je quitte à regret la chimie.

TROISIÈME SECTION. — *Géologie.*

Ce n'est qu'avec un certain respect qu'on approche de la géologie. Elle a, comme la chimie, des secrets à nous révéler; mais ces secrets sont ceux de la création et du déluge, de la Bible et de la théologie, des lois primitives de la

nature et de leurs renversements les plus merveilleux. Elle nous montre la main de Dieu créant le monde et le gouvernant, secouant la terre comme un manteau, faisant surgir les montagnes et creusant les vallées. Elle sait les époques où furent successivement placées ces enveloppes diverses qui entourent le globe, et, à l'aspect d'un morceau de roche, elle vous dira quelles générations, quelles espèces ont foulé le sol. Les médailles de l'histoire sont pour elle dans une collection de cailloux dont le vulgaire se moque.

Il est pourtant juste de dire qu'elle n'est pas encore assez riche en découvertes, surtout en règles positives, pour prendre rang parmi les sciences incontestées, et notre congrès a, dans certains moments, pris soin de prouver mon assertion.

En effet, nous y avons vu réunies les célébrités des deux pays qui ont surtout cultivé la géologie, sous la présidence du marquis Laurent *Pareto*, dont la pénétration et le savoir dirigeaient si bien les débats. Or, sur certains faits, secondaires à la vérité, nous avons entendu soutenir les opinions les plus opposées, les interprétations les plus contradictoires.

Quoi qu'il en soit, il sera toujours très-utile de lire, et la note de M. le secrétaire *de Zigno* sur la limite entre *les terrains crétacés et les terrains jurassiques des alpes Vénitiennes;* et la description par M. le chanoine *Chamousset* des *terrains anthracifères des Alpes*, de laquelle il est résulté, après une intéressante discussion, qu'il faut distinguer deux couches, les *anthracites* et les *bélemnites;* et la notice par M. *de Caumont* sur un *terrain quartenaire du département de la Manche;* et le mémoire de M. *Calcara* sur les *terrains tertiaires des environs de Palerme;* et la discussion sur le *calcaire ammonitique de Castel-Lavazzo.*

Ceux qui, moins savants ou moins studieux, chercheront dans cette section quelque curiosité à observer, pourront parcourir ce qui a été dit sur la *poussière rouge qui est tombée à Gênes* en mai 1846, et qui a été observée à la même époque à Tunis, en Sardaigne et en Corse. Le général *La Marmora* en avait conservé une quantité suffisante pour qu'elle pût être analysée; ce qu'a fait faire la section dont nous exposons les travaux.

Le professeur *Ponzi* a aussi excité la curiosité par son mémoire sur les *os fossiles de la Campagne de Rome.*

Un sentiment plus vif encore, l'intérêt de l'industrie et du pays, a accueilli le mémoire de M. *Coquand* et celui de M. *Graberg de Hemso* sur les *minières de Toscane*, et les notes du baron *d'Hombres* sur les *richesses minéralogiques des environs d'Alais*, aussi bien que le mémoire du professeur *Meneghini* sur la nature et le gisement d'un *combustible près de Tagliamento.*

Tout à la fois, la science et l'amour de la patrie, la curiosité et le doute ont accueilli les observations du vice-président *Pasini* sur la possibilité d'obtenir *à Venise des eaux jaillissantes*, autrement dit de creuser au milieu de la mer un puits artésien. Quand on a vu *Venise et ses gondoliers*, ce qui suppose

partout des eaux salées couvrant le sol, on se demande comment le génie de l'homme pourra substituer à ces quelques sources d'eau douce, à ces rares puits, où de prestes et actives porteuses d'eau viennent enlever quelques seaux pour les ménages qu'elles alimentent, un fleuve majestueux qui, semblable à notre magnifique puits de Grenelle, répandra ses tuyaux et ses largesses jusqu'aux extrémités de la ville aux mille canaux. Que ne peut le génie de l'homme!

A ces tentatives si palpablement utiles, la géologie veut joindre des recherches sur les *époques où la mer s'est retirée de certaines côtes d'Italie*. Le marquis *Muti* y voit des lumières pour l'histoire et pour l'administration du pays.

De toutes ces observations et des siennes propres, lesquelles sont peut-être encore d'un plus grand poids, le célèbre baron *de Buch* conclut l'utilité des *cartes géologiques*, et en présente une très-belle du département du Gard, dressée par M. Émilien *Dumas*.

C'est la cinquantième preuve des efforts faits en France pour le progrès de la géologie : aussi les systèmes et même les noms français sont-ils généralement adoptés. Cependant, pour vulgariser encore et presque consacrer la science, le professeur *Passerini*, de Pise, propose de rédiger une *nomenclature géologique latine*, et il en envoie au congrès un essai.

Quant au général *La Marmora*, dans son ardeur pour la géologie, il propose un prix de 500 francs à l'auteur de la meilleure monographie des terrains nummulithiques de l'Europe méridionale, et principalement de l'Italie. Je ne sais si l'Institut historique pourrait offrir des concurrents.

Vous ne vous étonnerez pas, messieurs, d'après l'exposé que nous venons de vous présenter, que la section de géologie se soit adjoint la *minéralogie*. De plus elle a eu pour suivante et rivale heureuse l'agronomie dont nous avons maintenant à vous parler.

QUATRIÈME SECTION. — *Agronomie.*

Il ne suffit pas, en effet, de creuser la terre pour observer sa composition; il faut surtout la cultiver pour mettre à profit sa fécondité. L'agronomie est le premier de tous les arts, puisque, dès le paradis terrestre, Adam cultivait la terre. Elle est devenue une véritable science, et, depuis un demi-siècle, les hommes les plus honorables et les plus instruits ont professé, ont écrit sur cette matière après des expériences et un talent dignes des plus grands éloges. Rien donc n'était plus convenable que d'introduire l'agronomie dans les congrès. Mais rien n'est aussi plus remarquable que l'adresse avec laquelle, à la suite de l'agronomie, on a fait venir tous les arts, toutes les sciences, toutes les institutions, tous les problèmes.

L'agronomie a besoin de charrues pour labourer, par conséquent de charrons et de forgerons; de granges pour entasser les récoltes, par conséquent

de charpentiers et de maçons; d'étoffes pour faire des sacs et pour habiller les travailleurs, par conséquent de tisserands et de tailleurs; de bras surtout pour mettre en mouvement les instruments et les machines, par conséquent d'enfants, de serviteurs, d'instituteurs, etc. Eh! de quoi n'a-t-elle pas besoin? Elle a donc amené avec elle au congrès la *technologie*, qui a dans son domaine tous les arts et tous les métiers, qui se permet d'aborder les questions mixtes et d'imposer quelquefois ses systèmes, qui ne craint pas, dans son zèle pour la philanthropie, d'observer, de contrôler les établissements de charité, d'instruction publique et autres.

Aussi vous allez voir combien peu l'agronomie a maintenu sa spécialité et dans quel vaste champ moral elle s'est lancée.

Voici ce que je trouve de spécial dans ses discussions au congrès : 1° un discours de M. *Freschi* sur l'*association agraire piémontaise*, discours qui a été fort applaudi et méritait de l'être, mais précisément, du moins surtout, parce qu'il ne parlait pas seulement d'agriculture; 2° un concours ouvert pour traiter la question du *reboisement des montagnes de la Ligurie*, et un prix décerné à M. *Garassini* pour un excellent mémoire sur ce sujet; 3° une notice de M. le marquis *Mazzarosa*, qui fut président général du congrès de Lucques, sur les méthodes employées par les agriculteurs de cette contrée; 4° un rapport de la commission formée à Naples pour examiner les nouvelles *charrues*, et l'examen fait de celle de M. le marquis *de Sambay*: Ces matières sont indubitablement très-importantes; les suivantes le sont bien autrement.

On a maintenu et renouvelé, autant que de besoin, une commission permanente chargée de faire la statistique des *établissements de charité* existants en Italie.

On a examiné la question des prix de vertu, et remarqué que ces distinctions pouvaient exciter la vanité et l'hypocrisie. En conséquence on a posé ainsi le problème pour le prochain congrès : *Récompenser la vertu sans violer la pudeur*.

On a entendu le rapport de la commission sur l'*instruction primaire* en Italie, et cette commission subsiste.

Après la lecture d'un mémoire de notre compatriote, M. *Julien* (de Paris), sur les établissements de bienfaisance, et notamment sur les *crèches*, qui se multiplient partout en France, une solennelle et touchante discussion s'est élevée. Partant des *crèches*, on est arrivé aux *salles d'asile*, aux *écoles technologiques*, aux *hospices*, au *patronage*, au *travail des enfants* dans les manufactures, aux *colonies agricoles*, aux *pénitenciers*; et tout ce qui a été deviné, adopté, exécuté par l'admirable patriotisme du roi Charles-Albert, par la paternelle prévoyance du pape Pie IX, s'est trouvé d'accord avec les inventions, les tentatives, les expériences des hommes spéciaux les plus habiles.

Or, joignez à cela des rapports sur les établissements de bienfaisance, sur les *sourds-muets*, sur l'état de l'agriculture, sur les *produits de l'industrie* dans

la ville et le duché de Gênes, et vous jugerez si les séances de la section d'agronomie inspiraient de l'intérêt et attiraient des auditeurs.

C'est le chevalier *Maestri* qui a fait le rapport sur l'*exposition* de ces produits de l'industrie, et ce travail était d'autant moins étranger au congrès que les prix devaient être distribués aux auteurs et fabricants en présence des *scienziati*. Mais cette exposition n'est, dans la pensée de nos *agronomes*, qu'un *spécimen* d'une *exposition générale* qu'ils provoquent pour toute l'Italie, et pour laquelle une commission permanente avait été établie, a été entendue, et continuera de travailler.

J'allais oublier un autre établissement en faveur des classes laborieuses : c'est la fondation d'une *association de secours mutuels*, sur laquelle un rapport sera fait au congrès de Venise par M. *Porro*, de Milan.

M. le comte *Fieschi* a parlé de la *liberté commerciale* comme nous parlons du *libre échange*, et en conséquence il n'est, ainsi que vous pouvez en juger, aucune partie de ce que nous nommons *économie politique* qui n'ait été abordée dans la section d'agronomie.

Il est pourtant une proposition à laquelle nul d'entre nous n'aurait pensé : un prix a été offert par M. *Bonafous* pour la meilleure traduction des *Géorgiques* de Virgile. Le prince des poëtes latins était aussi un excellent agronome.

Et maintenant, messieurs, si vous ajoutez à ces institutions et travaux projetés, une commission pour solliciter un *système uniforme de monnaies*, et la commission permanente des *irrigations*, vous remarquerez que la *république des lettres* a fondé sept ou huit ministères du progrès, sans préjuger ce qu'auront fait les autres sections du pouvoir scientifique.

N'est-il pas beau, par la seule force des idées, d'améliorer ainsi les peuples, d'assurer le bonheur des hommes ?

CINQUIÈME SECTION. — *Botanique.*

Nous arrivons à des études bien moins sérieuses, à des matières moins importantes ; mais elles ont du charme, et beaucoup. La botanique occupe les méditations des savants et les jolis doigts de nos belles dames. Paris est embaumé, l'œil se dilate, les salons sont transformés en parterres, les vestibules en vergers, et ces milliers d'espèces, ces millions de variétés, qui font le désespoir des classificateurs, causent le ravissement des amateurs de l'un et de l'autre sexe qui sont assez heureux pour croire les professeurs sur parole. J'ai été enchanté de voir à la Malmaison l'initiale de Napoléon dessinée, par les soins de l impératrice Joséphine, avec des rosiers de tout genre et de toute nuance ; j'ai souri et tressailli au presbytère de Motteville devant une collection d'œillets dont les exhalaisons parfumées produisaient un délicieux mélange odorant.

Mais nous faisons comme l'agronomie : nous nous égarons dans des routes séduisantes. Elle a cédé à l'entraînement au point de tourner le dos à la bo-

tanique, et nous, par des sentiers semés de fleurs, nous nous éloignons de la science. C'est pourtant à ce titre que la botanique est reçue au congrès. Permettons aux dames d'y entrer avec elle; mais n'oublions pas nos maîtres et leurs systèmes.

Remarquons d'abord que la botanique, malgré les égarements que nous venons de signaler, vient naturellement après l'agronomie. L'une cultive la terre, et l'autre ses produits.

Remarquons ensuite que la botanique a eu tort, au congrès, de joindre à son titre celui de la *physiologie végétale*. Est-ce que la physiologie végétale n'appartient pas de droit à la botanique? Les végétaux n'ont jamais eu la pensée de se révolter contre elle.

Écoutons maintenant les professeurs, et ils sont en grand nombre au congrès.

Un des premiers qui aient parlé, le professeur *Horaninoff*, s'est lancé dans les hautes régions des sciences physiques, et a proposé une nouvelle classification des *êtres naturels*, qu'il divise en deux sphères, l'inorganique et l'organique, la première comprenant l'éther, l'eau, l'air et les minéraux; la seconde se composant des végétaux, des zoophytes, des animaux et de l'homme. A son avis, l'éther, l'eau, l'air et l'homme constituent quatre règnes monomorphiques qui sont indivisibles. Les quatre autres règnes se divisent en trente-deux classes. Vous comprenez que cette excursion dans l'histoire naturelle générale a semblé tant soit peu étrangère à la botanique, et il a été décidé qu'on ne discuterait pas.

Mais il semblait décidé au contraire que la plupart des discussions porteraient sur des classifications et des nomenclatures. Le professeur *Visiani* veut fonder un nouveau genre qu'on appelerait *meneghinia* en l'honneur de M. *Meneghini;* puis on changerait seulement le nom de *Nyphée* en celui de *Meneghini*. Le célèbre professeur *Moris* propose aussi des changements auxquels le joli genre *myosotis* gagnerait un accroissement de population. Sur quoi le terrible nomenclateur expose un nouveau système tout botanique, lequel est combattu par le professeur *Parlatore*. Celui-ci, à son tour, après avoir cité quelques nouvelles graminées, pense qu'elles pourraient servir de base à un nouveau genre. Le secrétaire M. *de Notaris*, entre dans cette voie, et, parmi les *Solanum*, il en distingue un qu'il appelle *fragrans*, et dont il voudrait faire hommage au secrétaire général du congrès en lui donnant le rang de genre et le nom de *Pallavicinia fragrans*. Il n'est pas jusqu'à notre professeur *Fée*, de l'académie de Strasbourg, qui, arrivé le dernier jour, ne veuille aussi apporter son tribut, en exposant sa méthode pour déterminer les genres, méthode qui se trouve concorder avec celle de *Presl* et de *Smith*. La conclusion à tirer de là, messieurs, c'est que l'arbitraire tend toujours à s'introduire là où règne la liberté. Une conséquence plus sérieuse, c'est que, dans les classifications, il serait à désirer que les noms n'eussent aucune signification, pouvant ainsi survivre à toutes les découvertes, à tou-

certains médecins prétendent n'être pas contagieuse. La section s'est d'abord fait rendre compte par le docteur *Dubini* des recherches et des décisions du congrès de Marseille. Puis, après avoir nommé une commission, provoqué des discussions, ordonné des expériences, entendu un très long rapport du professeur *Bo*, elle a admis, sauf quelques objections sur les quarantaines, les quatorze conclusions de la commission, dont voici les principales :

1° La contagion de la peste orientale à bubons est une question résolue affirmativement.

2° La peste est transmissible, même à de grandes distances, en conservant toujours l'identité de forme et d'essence.

3° La peste est transmissible par le moyen des malades et par les objets qui leur ont servi ;

5° La peste se transmet non-seulement quand elle est épidémique, mais quand elle n'est que sporadique.

La section a examiné les questions relatives aux lazarets et aux quarantaines, qu'il importe de maintenir, moyennant certaines modifications.

Elle a écouté l'exposé fait par le docteur *Fossati* des *bases scientifiques de la doctrine phrénologique*, qu'il a beaucoup recommandée aux méditations des savants ; et il a bien fait, car elle a en grand besoin pour être quelque chose.

Une lettre du père *Grimelli*, de Modène, engage la section de médecine à examiner diverses questions relatives à la *vaccine*, dont les effets pourraient devenir plus satisfaisants.

Le docteur *Dubini* avait entrepris de vérifier le *glissement du poumon* sur les côtes pendant la respiration, et il expose les résultats de ses expériences. Tous les membres applaudissent à ce résumé.

On écoute également avec un vif intérêt l'exposé, par le docteur *Asson*, d'un *cas de mutisme par suite d'un vice organique du cerveau*, ainsi que le mémoire du docteur *Guani* sur la *diatèse irritante*.

Parmi les appareils que la science et l'humanité ont inventés, on distingue le *lit orthopédique* du *comte Morello* et le *pulsimètre* du docteur *Nicolits*, de Trieste. Ce dernier parvient, avec son instrument, à compter sans peine la force, les intervalles et tous les caractères sensibles des pulsations, et, dans les lazarets, il est alors facile d'apprécier l'état des malades en évitant le contact, qui est quelquefois si dangereux.

Une invention qui présente encore plus d'actualité est celle de M. *Dop*, Français, de Toulouse, antérieure, dit-il, à celle de *Gannal*, et propre à conserver indéfiniment les corps sans putréfaction ni décomposition aucune. La commission chargée d'examiner ses préparations, n'ayant pas de preuve positive pour constater le temps où elles avaient été exécutées, n'a pu donner une opinion ; mais elle a pris des mesures pour qu'à l'avenir cette constatation fût faite.

Il était naturel de s'occuper en Italie d'une multitude de maladies que le voisinage des montagnes, les émanations des rizières, l'état habituel de l'at-

mosphère dans certains parages, rendent malheureusement très nombreuses. Aussi des commissions avaient déjà été nommées pour observer les *maladies miasmatiques*, les *scrofules*, la *pellagre* et toutes les tristes compagnes de ces tristes affections. Des rapports, menant à des mesures préventives, à des remèdes plus actifs, ont été entendus et approuvés, ainsi qu'une note de M. le comte *San-Sévérino* sur un établissement fondé à Berne pour le traitement du *crétinisme*.

Après quoi, et simultanément, la section s'est occupée d'obtenir en Italie l'*uniformité des poids et mesures*. Elle a provoqué pour cet objet le concours des sections de chirurgie et de chimie, lesquelles ont envoyé immédiatement leur adhésion. Sans doute vous vous demanderez quel rapport peut exister entre ces trois nobles sciences et les poids et mesures. Je me le serais demandé moi-même si je n'avais pas été immédiatement instruit du raisonnement qui rapproche ces idées, si peu corrélatives en apparence. Or, tel est ce raisonnement : Les médecins sont obligés de faire des ordonnances, et le poids des médicaments est ordinairement fort léger. La moindre différence dans la quantité peut être funeste au malade. Donc, pour que les professeurs de médecine et les praticiens puissent s'entendre entre eux et avec les pharmaciens, il faut qu'il y ait partout les mêmes poids et mesures. De là commission permanente pour solliciter des divers gouvernements cette concession.

De plus (et ici la médecine est complétement dans ses domaines) les raisons susdites demandent qu'il y ait partout le même *code pharmaceutique*, et une commission est nommée pour la rédaction d'une *pharmacopée uniforme*.

Nous n'avons rien cité des divers ouvrages offerts à la section par un assez grand nombre de médecins et d'autres écrivains, et, en général, nous avons peu parlé des livres qui n'avaient donné lieu à aucun examen ou discussion. Ici pourtant il est juste de signaler l'hommage présenté au nom du Nestor de la médecine italienne, le docteur *Tommasini*, qui n'a pu venir au congrès. Il a écrit tout récemment un traité *sur les affections périodiques intermittentes fébriles et non fébriles*.

Je voudrais bien aussi extraire quelques passages d'un discours du docteur *Griffa*, *sur les moyens de rendre plus profitables les congrès*, sujet qui a été aussi abordé à la classe d'agronomie par M. *Solimene*. J'y prendrais d'autant plus de satisfaction que j'ai déjà, depuis mes observations au congrès de Lucques, conçu et exprimé des idées semblables. Mais ces considérations, dont les *scienziati* sont frappés, s'évanouissent devant des habitudes prises et des faits nouveaux. D'ailleurs elles vous intéresseraient peu, nos congrès de France étant bien mieux organisés. Il importe seulement de vous faire remarquer que la médecine s'est ainsi montrée amie de l'ordre et du progrès tout ensemble.

HUITIÈME SECTION. — *Chirurgie.*

La chirurgie, dans son ardeur pour le progrès, s'est affranchie de la tutelle

anciennement reconnue de sa sœur et maîtresse, et elle a voulu avoir ses délibérations à part. Elle a voulu prouver que nous sommes fort loin du temps où chirurgien et barbier étaient synonymes.

Elle s'est associé, comme nous avons vu, l'*anatomie*, et s'est ainsi élevée à la hauteur d'une science proprement dite, avec ses dogmes, ses principes et leurs corollaires, ses règles et ses prescriptions.

Elle a examiné de fort près et à plusieurs reprises un mode de traitement pour les *maladies du cœur*, lesquelles jusqu'ici semblaient tout à la fois et la propriété et le désespoir de la médecine. La chirurgie les réclame presque aujourd'hui avec l'espérance de les guérir par la *galvano-ponctura*. Sur la proposition du docteur *Calderini*, de Milan, la section nomme une commission chargée de faire des expériences sur les animaux, et même, s'il y a lieu, sur les hommes, desquelles on conclut que ce système n'est point à dédaigner. Il faudra continuer les observations et les essais ; le temps découvrira la vérité. Nous savons qu'en France le docteur *Petrequin*, de Lyon, a déjà obtenu des résultats satisfaisants.

Un système semblable sur l'emploi de l'*électricité* pour la guérison de certaines maladies est fortement recommandé par le savant professeur *Orioli*, et accueilli par la section, sauf à ne l'admettre dans la pratique habituelle qu'après de nouvelles expériences.

Provoquée par un mémoire du professeur *Capezzi*, sur la question : *Si la pelviotomie est préférable à la gastro-istérotomie*, une discussion intéressante aboutit à cette conclusion qu'on en référera au prochain congrès.

L'opinion du docteur *Secondi* sur la *myotomie* est adoptée.

Une question très-délicate est résolue à peu près en ces termes : « Dans le « cas d'accidents périodiques pendant le huitième mois avec un fœtus mort, il « convient de provoquer l'accouchement prématuré. »

La lecture d'un mémoire transmis au président par le docteur Charles *Doglia*, sur un *grossesse extra-utérine*, donne lieu à diverses citations qui ne manquent pas d'importance pour la médecine et pour la morale.

Le docteur *Bancalari*, par son mémoire sur *les dégénérations cancéreuses de l'utérus*, amène une autre discussion qui s'occupe principalement de la préférence à donner à l'opération sur les remèdes internes, que l'auteur regarde comme inutiles et dangereux.

D'autres mémoires ont aussi occupé la section d'une manière intéressante, l'un, du professeur *Gherardi*, sur un meilleur mode de *rétablir les os fracturés ;* l'autre, du docteur *Caire*, relativement à l'*usage du nitrate d'argent dans le traitement de l'ophthalmie scrofuleuse ;* un troisième, dont l'auteur ne s'est pas nommé, sur les *calculs biliaires* et les moyens de les extraire.

Un membre ayant cité le fait *d'une jeune fille qui, après avoir entendu et parlé comme tout le monde, est maintenant presque privée de ces deux organes*, divers avis sont ouverts, divers traitements proposés pour ramener à l'état

naturel ces deux sens, dont l'altération peut tenir à des causes passagères.

Plusieurs appareils sont présentés à la section et témoignent de l'activité des praticiens pour le perfectionnement de leur art.

Tandis que le docteur *Pertusio* propose une nouvelle méthode pour la *ligature des artères*, le professeur *Galli* fait connaître un moyen de *fixer les nœuds des sutures à une certaine profondeur*, et le docteur *Fontana*, qui ose tenter l'*artériotomie temporale*, produit en même temps un appareil pour *arrêter l'hémorrhagie* qu'elle doit causer.

Enfin, le professeur *Carbonai* décrit un *lit* plus commode que celui de Nardo *pour transporter les malades*.

Enfin aussi, me voilà arrivé aux limites de ces régions scientifiques auxquelles je suis étranger et que je n'ai parcourues qu'en tremblant.

Je rentre maintenant dans les domaines de l'Institut Historique en abordant l'archéologie.

NEUVIÈME SECTION. — *Archéologie.*

Aucun domaine n'est en réalité étranger à l'Institut Historique; en sa qualité d'observateur et de narrateur, il pénètre partout, et l'on peut dire de lui avec plus de raison que de ce roi du Nord :

Il a beau parcourir la terre,
Il est toujours dans ses États.

Cependant, les sciences qui s'occupent à constater, à commenter, à expliquer les faits sont spécialement de son ressort, et l'archéologie, ainsi que la *géographie*, ne fait pas autre chose. Voyons donc comment elles ont été traitées au congrès de Gênes.

Nous avons déjà dit, dans une lettre publiée par *l'Investigateur*, que l'archéologie était une nouvelle venue, n'ayant commencé à se montrer que l'année dernière à Naples. Elle a, cette année, voulu prouver encore plus ses droits à l'honneur qui lui a été décerné.

D'abord l'organisation de la section a prévu à peu près tous les moyens de donner plus d'élan et en même temps plus de régularité au travail.

La section a consacré, dès les premières séances, un usage établi pour la géographie par M. le comte *Graberg de Hemso*, et nommé deux commissions chargées de présenter chaque année le *tableau des progrès*, l'une de l'archéologie, l'autre de la géographie.

Puis elle a essayé de faire faire par une troisième commission l'examen des livres qui lui seraient offerts. On avait aussi nommé une commission à l'agronomie. Mais les livres, dessins, cartes, gravures, plâtres présentés ont été si nombreux et d'espèces si diverses que les commissaires ont renoncé bientôt à leur besogne.

Le premier rapport, et peut-être le plus intéressant, a été fait par le profes-

seur *Orioli;* il avait pour objet les *curiosités trouvées dans des fouilles à Corfou.* Quelques-uns de ces monuments remontent à l'époque de la guerre persane.

M. l'abbé *Angius* a lu un long mémoire sur les *Nuraghes de Sardaigne*, lequel a donné lieu à un fort long et très-intéressant débat, M. Orioli soutenant que ces monuments sont des tombeaux, tandis que l'auteur en faisait des temples.

M. l'abbé *Bellani* a encore été plus tourmenté par le redoutable joûteur Orioli. Tandis que le premier attribuait à une époque très-reculée et rattachait à l'histoire des Visigoths des *fragments en argent* et autres métaux découverts près de Côme, celui-ci soutient que cette espèce d'outil est toute moderne, et qu'elle servait probablement d'enseigne à un arracheur de dents.

M. *Jullien* (de Paris) a lu, sur l'*utilité d'un géorama*, un mémoire qui a été plus heureux; ses assertions n'ont pas été contestées. Le géorama reste à venir.

Du reste, les communications et les discussions ont été plus souvent présentées et provoquées par des lettres adressées au président ou par des propositions improvisées.

C'est par lettre que j'ai porté à la connaissance de la section les *Archives de Viry*, dont je pense que l'Institut Historique entendra volontiers parler un peu. Ces archives remontent à mille ans, et arrivent jusqu'à nous; elles sont formées de lettres autographes, mémoires, chartes, traités de paix et d'alliance, dissertations, etc., relatifs à l'histoire de l'Europe entière, et principalement de la Savoie. Et elles sont si nombreuses, qu'elles forment environ 5,300 liasses, dont quelques-unes fourniraient la matière de plusieurs volumes. M. le baron de *Viry*, chambellan du roi de Sardaigne, dont l'illustre famille a laissé successivement ces précieux souvenirs, conserve son trésor dans son magnifique château, où j'ai eu le bonheur de visiter toutes ces richesses. Je pense que ceux de nos collègues qui dirigeront leurs pas de ce côté essaieront d'obtenir la même faveur.

J'ai dit, dans ma lettre à M. baron Taylor, la proposition faite par M. *de Caumont* pour arriver à la *description archéologique* des diverses régions italiennes.

De son côté, M. Adrien *Balbi* revient sur une proposition déjà par lui faite à Naples pour la fondation d'une *société de géographie*, et une lettre de M. Ferdinand *de Luca* exprime le même vœu.

Ces deux projets sont approuvés; néanmoins aucune mesure n'est prise pour leur exécution.

Il n'en est pas de même d'une proposition faite par M. *Gandolfi*, assesseur du congrès, pour des recherches *sur la valeur des monnaies italiennes du XIe au XVIIe siècle.* Une commission est nommée pour faire un travail à ce sujet.

Ayant, dans ma communication précédente, donné quelques détails sur

l'importante discussion des *chemins de fer*, je ne dois aujourd'hui que vous en indiquer la marche. Elle a été soulevée par un rapport de notre collègue, M. César *Cantù*, qui a exposé le résultat de certaines discussions privées entre divers membres du congrès. Le vice-président *Cibrario* a demandé que des questions fussent formulées, et on a publié dans le *Diario* neuf propositions sur lesquelles pourrait rouler la discussion. Vous sentez qu'une pareille annonce devait attirer des auditeurs. Aussi, comme nous l'avons raconté, ils n'ont pas manqué. Le lendemain, MM. *Ghibellini*, César *Cantù*, *de Vencenzi*, *Carfora*, *Busacca*, l'abbé *Angius*, *Sanguinetti*, le prince *de Luperano*, *Orioli*, le prince *de Canino*, *Cini*, *Mancini*, le comte L. *Sauli*, *Gandolfi*, *Bruschetti*, ont exposé leurs observations, leurs conjectures, leurs plans, et nous nous sommes rappelé à cette occasion la discussion sur la loi française relative aux chemins de fer, où chaque député présentait et défendait son petit tronçon. La conclusion, vous pensez bien, a été nulle. Mais les divers arguments devront être discutés par la commission dont nous avons annoncé la nomination. Une circonstance seulement nous avait échappé. Cette commission a été nommée, comme les autres, par le président de la classe.

L'importance mise par le congrès et le public italien à cette discussion montre le *succès toujours croissant* des chemins de fer. Faisons des chemins de fer, c'est mon avis; mais ne tuons pas les voyageurs.

A l'occasion du mémoire de M. *Canale* sur les *navigateurs génevois avant Christophe Colomb*, je voulais vous entretenir et du *portrait* de ce célèbre navigateur, offert au congrès par notre compatriote M. *Jomard*, et de l'inauguration de son monument par la *pose de la première pierre*, et des fêtes magnifiques dont nous avons été témoins et acteurs ce jour-là. Je vous aurais même entretenu d'un joli petit livre qui montre que des *religieux franciscains* ont à peu près suggéré à Colomb la pensée d'aller à la découverte de l'Amérique. Mais il faut finir, et j'en viens à la *commission du programme*.

Oui, messieurs, et c'est un hommage que je rends à la section d'archéologie, elle a voulu, ainsi que quelques autres, mais mieux qu'elles, publier un programme pour diriger les travaux, les recherches pendant l'année. Il me semble que l'Institut Historique peut et presque doit le communiquer à ses membres. Voici les questions, réduites à leur plus simple expression :

1° Faire un examen plus exact de la mappemonde de *Fra Mauro*, qui est à la bibliothèque de Venise.

2° Déterminer le vrai point de séparation entre les Alpes et les Apennins.

3° Entre les opinions sur l'origine des Etrusques, quelle est la plus probable?

4° Si les épithètes données aux vaisseaux par Homère sont déterminées par leurs formes et espèces.

5° Quelle était l'organisation de l'instruction publique chez les Romains?

6° La petite monnaie manquant dans certains siècles du moyen âge, comment suppléait-on à ce défaut?

7° Comment les Romains faisaient-ils les quatre opérations de l'arithmétique avec leurs chiffres qui n'admettaient pas le zéro?

8° Comment pourrait-on pourvoir l'Italie d'un bon vocabulaire technologique géographique?

9° Est-il démontré qu'il n'existe en Italie aucun monument celtique?

10° Quelles étaient du XII° au XIV° siècle la construction et l'ordonnance des forteresses féodales?

Sans contredit plusieurs de ces questions sont aussi intéressantes et aussi abordables pour la France que pour l'Italie. Ce serait une gloire pour notre Institut de présenter à Venise quelque beau travail sur un de ces programmes. Celui de nos membres qui porterait ainsi une espèce de défi aux Italiens aurait *bien mérité de la patrie*, et je me réjouirais de l'avoir mis sur la voie.

Je vous y ai mis tous, messieurs, pour apprécier les travaux de la 9e section du congrès.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Et cependant, pour toutes les classes, je n'ai fait qu'extraire et choisir. Ai-je toujours bien choisi? Je n'ose l'affirmer; je ne suis même pas apte à répondre. Voici pourtant ce qui me semble juste à observer. Les hommes spéciaux de chaque section auraient peut-être appuyé sur des questions que j'ai négligées, passé sur des matières dont je vous ai entretenus. Mais, précisément parce que j'ai considéré les discussions en homme du monde plutôt qu'en savant, il est possible que j'aie mieux saisi ce qui était d'un intérêt général. Je devais d'ailleurs constater surtout les progrès, les rapports, les oppositions, les contrastes, les vérités admises, les problèmes à résoudre, et c'est dans l'intérêt de l'histoire comme de chaque science qu'il importait de suivre la marche du congrès. Telles sont les idées qui m'ont dominé.

J'ai cru également devoir donner à chacun de vous le moyen de compléter mon analyse et de remonter aux sources. C'est surtout pour cela qu'à tous les titres des ouvrages, à tous les énoncés des découvertes, etc., j'ai joint le nom de l'auteur ou une indication équivalente.

D'ailleurs vous avez ainsi entendu nommer les membres les plus actifs, et en général les plus distingués du congrès. Et pourtant je n'ai pas cité le célèbre physicien de Modène *Marianini*, ni son rival *Belli*, ni les deux anatomistes rivaux *Panizza* et *Russoni*, ni *Rufalini* de Florence, chef d'une école de médecine. Le zoologiste *Ruppell*, le géologue *Ewald*, le géographe *Salvagnoli*, l'archéologue *Ricard*, auraient aussi mérité une mention spéciale. Que vous dirais-je de nos Français, l'abbé *Dupanloup*, l'abbé *Fissiaux*, le marquis *de Jessé de Charleval*, M. *Roux* de Marseille, et de plusieurs autres dont la présence a électrisé les *scienziati* d'Italie? Je ne vous en dirai rien, ni de tant d'autres qui ont peut-être plus de titres encore à nos souvenirs. C'est même une témérité d'avoir commencé cette énumération, et je vous renvoie au catalogue que le

Diario a publié. Sur les mille soixante-deux membres effectifs, vous en compterez plus peut-être que je n'en ai nommé, dont les travaux et la renommée honoreraient tous les congrès du monde. Agréez pour eux et pour vous mes excuses, et, si vous pouvez suppléer à mon silence, agréez d'avance mes remerciements.

J'ai compté seulement vingt-sept Français, et parmi les cent vingt sociétés savantes qui ont envoyé des députations, la France n'en a fourni que dix-sept. C'est peu, mais ce peu ne doit pas être compté, il doit être pesé; et un des présidents m'a dit que l'Italie, pour s'animer, jetait surtout les yeux sur la France. Vive la France !

Vive aussi la ville de Gênes ! Que n'ont pas fait les syndics pour donner au congrès et le lustre qui devait l'entourer, et les franchises qui rendaient ses travaux faciles? Toutes les portes nous ont été ouvertes, non-seulement celles de l'université et de ses musées, mais tous les établissements de la marine royale, les institutions et les écoles, les hôpitaux et les lazarets, les palais et les *conservatoires*, ces précieux asiles où la charité italienne sait mettre le jeune âge à l'abri des dangers et des désordres. Nous avons pu admirer et nous attendrir, étudier le cœur et l'esprit, l'histoire et l'avenir de cette nation, qui fut puissante, et qui, sans être en politique au premier rang, n'en est pas moins digne de l'attention et des études de l'observateur. Elle était noblement représentée et par un grand nombre de ses notabilités, et surtout par l'éminent personnage qui nous présidait, M. le marquis de Brignole-Sale, dont l'assiduité aux séances des diverses sections et la magnifique hospitalité annonçaient et le grand seigneur et le savant.

Au reste, et c'est par là que je termine, le congrès de Gênes a, sur tous les précédents, l'immense avantage de réunir pour la première fois les savants de toute l'Italie, et je remercie la Providence de m'avoir fait assister à ce concert que j'appelais de tous mes vœux. Quand, il y a trois ans, je me trouvais au congrès de Lucques, on regrettait alors l'absence et des Napolitains et des Romains; mais, dans l'espoir que le roi de Naples céderait à une manifestation glorieuse et pacifique, on désigna sa capitale pour le lieu de réunion au bout de deux ans, et le prince de *Canino*, Charles *Bonaparte*, proscrit de Naples à cause de son nom, ne craignit pas d'affronter et les lois du pays et les préventions du prince, et vous savez comment l'année dernière ses espérances ont été comblées. Pendant qu'il triomphait à Naples, je discutais à Rome, et je soutins successivement devant trois cardinaux l'utilité, la nécessité des congrès. C'est alors que celui des trois qui, certes, a le plus de portée dans l'esprit et d'expérience, se révolta contre l'idée qu'il fallait céder à la nécessité. Il était alors du parti de la résistance. Mais j'avoue que les détails où il est entré sur les tendances politiques et religieuses de certains membres influents des précédents congrès expliquaient très-suffisamment son opposition. Maintenant, à l'aspect de l'amnistie, toutes les tendances sont devenues régulières,

et le parti de la résistance ne se rencontre d'aucun côté : c'est partout fusion et mouvement. Et non-seulement le pape a manifesté sa sympathie pour les congrès, mais il a voulu envoyer à Gênes de sa part un des hommes les plus progressifs de Rome, le prélat *Muzzarelli*, qui depuis longtemps étudie les besoins et les penchants de notre époque, et qui, bientôt devenu cardinal, ira dans le sacré collége dissiper les respectables appréhensions, les saints scrupules des anciens défenseurs et de la foi et de la puissance romaine. Alors nous verrons la foi et la science, les traditions et les découvertes, le zèle et l'enthousiasme, l'église et le siècle, marcher de concert au perfectionnement moral et matériel de la société, arriver ensemble au but que le Christianisme a toujours poursuivi et que la naissance du Sauveur annonçait déjà au monde : *Gloire à Dieu dans le plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté!*

L'abbé AUGER,
Membre de la troisième classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

ESSAI SUR LES GIROUETTES, ÉPIS, CRÊTES ET AUTRES DÉCORATIONS DES ANCIENS COMBLES ET PIGNONS,

Par M. DE LAQUIRIÈRE.

Il y a dans le monde naturel, et surtout dans le monde fait de la main des hommes, une multitude de choses qui affectent nos sens physiques sans que notre sens moral nous en rende compte; notre corps s'en sert, et notre esprit ne s'en aperçoit pas. A quoi cela tient-il ? Est-ce l'effet du peu d'importance de ces choses? Est-ce leur vulgarité qui nous les fait négliger? Ce n'est pas positivement vrai; car si nous faisons trève à notre paresse d'esprit, à notre irréflexion, si nous prêtons quelque attention à ces choses que l'habitude nous empêche de sentir et d'apprécier convenablement, notre insouciance se change en admiration, notre insensibilité en enthousiasme.

Parmi ces choses d'une pratique quotidienne par nous délaissées, se trouvent nos habitations, nos demeures. L'on s'est toujours occupé des temples, des palais, des châteaux, des églises d'un autre âge; mais les habitations, les séjours de nos ancêtres, l'on s'est à peine douté de l'intérêt de toute nature qu'ils nous offrent. L'archéologie, science très-honorable sans doute, mais un peu aristocratique dans l'objet de ses études, les a dédaignées longtemps. Un antiquaire peu connu à Paris, mais que la science monumentale réclame

comme un de ses premiers adeptes, a l'honneur d'avoir le premier montré le chemin en étudiant d'une manière toute particulière les édifices destinés à l'habitation commune. Dès 1821, il commença de publier une description historique des maisons de Rouen les plus remarquables par leur décoration extérieure et par leur ancienneté, ouvrage précédé d'une introduction sur les variations de l'architecture dans le moyen âge, et sur leur application aux constructions de la ville de Rouen. Principalement composé pour la curiosité des artistes et des amateurs d'antiquités, et orné de gravures de feu H. Langlois, du Pont-de-l'Arche, cet ouvrage présentait aussi un côté éminemment utile en faisant connaître et apprécier aux architectes et aux sculpteurs tout le talent déployé par leurs devanciers dans la construction et l'ornementation des habitations particulières au moyen âge, et en inspirant à l'administration et aux propriétaires le désir de conserver les restes, de plus en plus rares, des édifices qui embellissaient jadis nos cités.

L'auteur dont je veux parler, M. de Laquirière, de Rouen, membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de cette ville, achevait à peine en 1841 son livre sur les maisons de sa patrie, et recevait de l'Institut de France une mention honorable, qu'encouragé par le succès, il composait une monographie, corollaire de son œuvre précédente. Le précis analytique des travaux de l'Académie de 1844 nous apprend que M. de Laquirière s'occupait d'un ornement d'architecture qui avait contribué longtemps à l'élégance de nos édifices, de ces groupes élancés de feuillages et de fleurs qui se dressaient sur les toits aigus de nos églises, de nos palais et de nos maisons, et que l'on nommait *épis*.

Le savant antiquaire vient de publier cette année le résultat de ses recherches sous le titre de : *Essai sur les girouettes, épis, crêtes et autres décorations des anciens combles et pignons*. Quoique le vandalisme n'ait laissé malheureusement de nos jours que peu d'exemples de ces ornements, cette monographie n'en offre pas moins à l'antiquaire, et surtout à l'artiste ornemaniste, d'excellents types recueillis avec un soin et une ardeur bien louables dans les provinces septentrionales de l'ancienne France.

D'autres auteurs ont déjà succinctement indiqué ce sujet avant M. de Laquirière. Le Dictionnaire des usages français, par Deluchenage des Bois, tome II ; le Dictionnaire des beaux-arts, de Millin ; le Dictionnaire des origines, ont parlé de l'origine des girouettes et de leur usage privilégié. Le Vieux Paris, par Turpin de Crissé, et la Serrurerie au moyen âge, par Pugin, nous en donnent des dessins très-remarquables. (Dictionnaire iconographique des monuments, par Guénebault.) Mais l'académicien rouennais a donné des détails qu'on ne saurait trouver ailleurs.

Les crêtes sont filles de l'art du XIe siècle ; mais les girouettes et épis ne paraissent pas antérieurs au XIIIe, et il n'en reste de spécimen qu'à partir du XVe siècle. L'étymologie du mot épi et la signification de cet ornement don-

nent à penser, en effet, qu'ils ne sont pas plus anciens. Le Glossaire de la langue romane, de Roquefort, produit, ce nous semble, la meilleure origine dans ces mots espit, espiel, espiere, espieu : « pique, épée, pieu, hallebarde, javelot, bâton, piquet que l'on fiche en terre et qui est aiguisé par le bout, et en « général toute chose pointue, de *spina.* » En effet, les premiers et les plus beaux épis, ou espis, sont comme les panonceaux des seigneurs suzerains ; ils ornent les tourelles féodales, les châteaux et les hôtels de la noblesse, les hôtels-de-ville des communes, comme la hampe des pavillons du chevalier, le fer du drapeau de la cité. Aussi, est-ce durant le temps où la noblesse fut le plus riche et le plus puissante, que les girouettes, les épis, les crêtes, les dentelles, ornèrent les faîtages des toits. Il est d'ailleurs reconnu que les gentilshommes seuls avaient le privilége de parer de girouettes le faîte de leurs maisons. Les girouettes étaient en pointe comme les pennons pour les simples chevaliers, et carrées comme les bannières pour les chevaliers bannerets. (Mémoires sur l'ancienne chevalerie, par Lacurne de Sainte-Palaye, Paris, 1826, tome I, p. 26.) La girouette carrée était une marque de la suzeraineté ; le seigneur pouvait empêcher le vassal et le tenancier d'en faire mettre. (Renauldon, Dictionnaire des fiefs et des droits seigneuriaux, Paris, 1745, 1 vol. in-4°, au mot *Girouettes.*)

Je n'entreprendrai pas de vous donner l'analyse des maisons et des édifices publics qui ont eu de riches ornements de cette nature, ou qui les ont conservés jusqu'à nous. Les exemples et les dessins donnés par M. de Laquirière se rapportent, pour la plupart, à ceux que l'on voit à Rouen, lieu des observations les plus attentives de l'auteur. Nous devons cependant regretter que ses investigations n'aient pas plus amplement porté sur les villes du Nord, de la Flandre et de la Belgique en particulier, où l'art du moyen âge a laissé de si gracieux souvenirs. Reconnaissons cependant que la Normandie et la ville de Rouen surtout sont les lieux où nous trouvons les restes les mieux conservés des maisons de nos ancêtres.

En ressuscitant, pour ainsi dire, ces ornements du goût le plus exquis, M. de Laquirière a eu fréquemment l'occasion d'émettre le vœu que dans les restaurations d'anciens monuments, les architectes prissent soin de restituer les épis et les crêtes qui décoraient les toitures. Les travaux des châteaux de Méillant et de Blois, ceux du Palais-de-Justice de Rouen montrent sans doute que le vœu de l'antiquaire normand n'aura pas été stérile. Déjà, M. Lassus, à Saint-Germain-l'Auxerrois, n'a pas attendu la publication de cet ouvrage pour relever des épis panachés au-dessus du portail de cette église.

Mais si la restitution de ces ornements est toute naturelle, toute logique dans le cas de restauration des monuments anciens, l'établissement de semblables amortissements de faîtes serait tout aussi naturel et logique pour les toitures des édifices érigés dans le goût du XVIe siècle, ou élevés par complément à des constructions de ce temps. Ainsi, nous avons vu à Paris M. Duban

faire courir une crête gothique sur le comble de l'École des Beaux-Arts, le temple de l'architecture moderne. Les jeunes élèves qui vont puiser dans les cours de cette école l'instruction et le goût pourront, à la vue de cette crête, s'inspirer du désir de couvrir d'ornements les toitures de nos édifices.

Si la mesquinerie de nos habitations interdit ce retour pour les maisons particulières, rien n'empêche de reprendre les anciennes décorations des combles pour les monuments publics. Laissons, comme le dit M. de Laquirière, aux pays méridionaux leurs toitures aplaties, leurs terrasses dissimulées derrière des balustrades, pour refaire les combles aigus, seuls appropriés à notre climat humide et destructeur, et seuls conformes à l'antique ordonnance de nos vieux monuments. Ainsi, pourquoi les architectes de l'Hôtel-de-Ville de Paris ont-ils retourné en palais italien, à toits aplatis, à combles tronqués, le vieil édifice de Dominique Bonadoro, de Cortone, dont les hautes cheminées sculptées, les combles aigus, les crêtes à jours de fleurs de lis et de croissants alternés, faisaient le plus gracieux ornement, en lui donnant un caractère si original ? La gravure de Marot nous a conservé le dessin de cette ornementation. Il est vraiment regrettable que le goût de nos artistes et de nos administrateurs se soit laissé surprendre par cet oubli, et que la transformation de l'Hôtel-de-Ville ait été consommée de par la sanction du conseil des bâtiments civils.

Mais si ce conseil reste comme le représentant et le défenseur des traditions architectoniques des Grecs et des Romains, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a donné à l'archéologie du moyen âge de nombreux encouragements. Ses récompenses, nous le pensons, n'ont pas eu seulement pour but de reconnaître les efforts, les investigations des patients antiquaires. C'est aussi un signe, un témoignage de l'adoption de leurs idées et de leur vœux. C'est certainement ce que nous devons voir dans la mention honorable dont l'ouvrage de M. de Laquirière a été l'objet cette année. Voici en quels termes M. Lenormant, au nom de la commission des antiquités de la France, rend compte de l'essai de l'antiquaire normand : « Votre commission a su gré à M. de Laquirière « d'aborder le premier un sujet qu'il était d'autant plus urgent de traiter que les « pièces justificatives, d'un usage autrefois universel, disparaissent chaque jour. « Ceux qui imiteront l'exemple de M. de Laquirière se montreront sans doute « plus complets que lui ; mais le mérite toujours considérable de l'initiative ne « lui sera pas contesté. Nous avons porté M. de Laquirière sur la liste des men- « tions très-honorables. »

Je ne puis que vous proposer de vous associer à ce jugement, très-exact dans sa concision.

J'ajouterai aux détails que j'ai donnés sur le livre qui nous occupe, que la Normandie affectionnait aussi, outre les épis, les crêtes, les dorures ou découpures des plombs des toits, une décoration particulière faite sur la face extérieure des maisons, avec l'esseau ou l'ardoise. Ceux qui ont visité la ville de

Rouen il y a vingt ou trente ans ont pu y voir encore quelques exemples de ces imbrications, formées de petites planches de bois plus longues que larges, que l'on clouait les unes au-dessus des autres comme l'on fait des ardoises pour revêtir les clochers, toits, ou pignons. Servant à la fois de décoration et de conservation de la charpente, des pans de bois, l'esseau était taillé en dents de scie, en écailles de poisson ; on l'assemblait de manière à former des frises ou des losanges, des rosaces, etc., d'une façon souvent spirituelle. Cette ornementation, beaucoup plus vulgaire et bien moins intéressante que celle des épis et des crêtes, n'en est pas moins remarquable, et nous devons remercier M. de Laquirière d'avoir appelé l'attention sur cette décoration, dont le vieux Louvre (campanille de la galerie le long de la rivière) et l'une des tours du Palais-de-Justice de Paris nous offrent de curieux exemples.

Nota. Un recueil mensuel, *le Magasin pittoresque*, contenait dans son numéro du mois d'août dernier un article sur la décoration des toitures à différentes époques. Il a emprunté à l'ouvrage de M. de Laquirière de nombreux détails, et surtout de riches dessins, sans avoir fait suffisamment connaître la source d'où ils étaient tirés. Je note ce fait pour prouver que l'œuvre de M. de Laquirière a été remarqué et apprécié par tous, et que, couronné par l'Institut, il sert aux écrivains du peuple pour répandre la connaissance des décorations de bon goût. Les auteurs du *Magasin pittoresque* seulement auraient dû, outre cet hommage indirect, rendre à l'auteur l'hommage plus direct de le nommer et de le louer ailleurs que dans une note incomplète, puisqu'ils savaient si bien profiter de ses travaux.

FOULON,
Membre de la troisième classe.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES CLASSES DU MOIS DE DÉCEMBRE 1846.

*** La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 2 décembre 1846 sous la présidence de M. Buchet de Cublize ; M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal, qui est adopté.

M. Renzi fait connaître à la classe que la commission nommée pour vérifier les titres des candidats proposés dans la dernière séance ne pourra faire son rapport que le mois prochain. M. le président invite les membres de la classe à procéder au renouvellement du bureau, suivant les nouveaux règlements. Il donne lecture des articles qui prescrivent le mode des élections.

Sont élus à tour de scrutin : M. le général d'Artois, président ; M. l'abbé Pellier de la Croix, vice-président ; M. Jarry de Mancy, vice-président adjoint.

MM. les secrétaire et secrétaire adjoint seulement sont rééligibles. On passe au scrutin secret; M. Buchet de Cublize est élu secrétaire, et M. Roxière secrétaire adjoint. M. le président proclame le bureau constitué de la manière ci-dessus pour l'année 1847.

*** La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le 9 décembre 1846 sous la présidence de M. Trémolière. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal, qui est adopté.

Les livres offerts à la classe sont : *l'Euganeo*, journal de Padoue, mois de novembre ; le *Bulletin spécial de l'institutrice*, par M. Lévy (Alvarès) ; *l'Improvisateur*, journal de M. Cellier du Fayel, mois de décembre.

M. le président fait connaître à la classe qu'aux termes du règlement on doit renouveler le bureau pour l'année 1847. On procède par le scrutin secret à l'élection des membres qui doivent le composer. Sont élus : président, M. Onésyme Leroy; vice-président, M. Alix; vice-président adjoint, M. Barbier (J.). MM. Trémolière et Fontaine sont élus, le premier, secrétaire, et le deuxième, secrétaire adjoint de la classe. Plusieurs membres demandent que les questions proposées pour le congrès prochain soient portées à l'ordre du jour de la prochaine séance. M. l'administrateur fait connaître à la classe que le comité intérieur des travaux s'occupe en ce moment du programme, et qu'il sera communiqué à toutes les classes.

*** Le 16 décembre 1846, la troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée sous la présidence de M. B. Jullien. M. Foulon, secrétaire adjoint, lit le procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans réclamation.

La Société de géographie envoie des billets de sa séance générale à l'Hôtel-de-Ville. On passe à la lecture d'une lettre de M. Borelli, notre collègue de Naples, par laquelle il fait quelques observations sur l'article publié dans *l'Investigateur* sur le journal *il Progresso* de Naples. M. Borelli relève l'inexactitude de quelques expressions de *l'Investigateur* à propos de son article sur le dialecte breton. La classe renvoie la lettre de notre savant collègue à M. Badiche, auteur de l'article en question. On donne lecture d'une lettre de M. le baron Ladoucette, secrétaire perpétuel de la Société Philotechnique, par laquelle il envoie des billets pour la séance générale de cette société.

M. B. Jullien fait hommage à la classe, pour notre bibliothèque, de trente volumes d'ouvrages divers dont les titres se trouvent reproduits dans notre bulletin bibliographique : des remerciements sont votés au donateur; la classe reçoit encore : la *Revue de droit français et étranger*, mois de novembre; *Journal de médecine et de chirurgie*, décembre 1846 ; *Discours d'ouverture et de clôture du congrès scientifique des Italiens à Gênes*, par M. le marquis Brignole-Sale.

M. l'abbé Denys, aumônier de la Charité, demande à faire partie de l'Insti-

tut Historique; MM. l'abbé Auger et Maurette appuient la candidature. M. le président nomme une commission pour vérifier les titres du candidat; elle se compose de MM. les abbés Auger et Badiche, et de M. Masson.

L'ordre du jour rappelle le renouvellement du bureau pour l'année 1847. M. le président invite tous les membres de la classe à prendre part au scrutin secret. Sortent de l'urne successivement les noms suivants : MM. l'abbé Badiche, président; le docteur Josat, vice-président; B. Jullien, vice-président adjoint. MM. Favrot et Foulon sont réélus, le premier, secrétaire, et le deuxième, secrétaire adjoint.

M. B. Jullien donne lecture à la classe d'un article qui doit être publié dans la *Revue de l'instruction publique*, sur l'école de Paoli de Corté (Corse).

*** La quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le 23 décembre 1846 sous la présidence de M. Foyatier, président. Le procès-verbal est lu et adopté. Notre collègue, M. l'abbé avocat Borgnana, de Rome, envoie à la classe un numéro d'un journal, *le Girovago*, contenant un article de lui, dans lequel il propose l'érection d'un monument à Pie IX. Notre collègue M. Ortmans Hauzeur, de Verviers (Belgique), nous fait part de la mort de notre collègue M. Gravant. M. Éloi Johanneau se plaint que le titre de sa lettre publiée dans le dernier numéro n'est pas exact. On procède au renouvellement du bureau pour 1847, suivant nos statuts. MM. les membres de la classe sont invités à prendre part au scrutin secret. Sont élus : président, M. E. Breton; vice-président, M. Debret; vice-président adjoint, M. Foyatier. MM. Albert Lenoir et Marcellin sont réélus dans leurs fonctions de secrétaire et secrétaire adjoint.

*** Le 26 décembre 1846, l'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) s'est assemblée sous la présidence de M. Foyatier. Lecture est donnée du procès-verbal par M. Huillard-Bréholles, secrétaire général. L'assemblée ajourne la décision sur le procès-verbal jusqu'à ce que M. Barbier ait donné le résumé de la discussion de la séance du 27 novembre. M. le secrétaire général donne lecture de la liste des livres offerts à la Société pendant le mois; des remerciements sont votés aux donateurs. L'assemblée reçoit communication des noms des présidents, vice-présidents, vice-présidents adjoints, secrétaires et secrétaires adjoints des quatre classes, pour l'année 1847.

M. l'abbé Auger donne lecture de la seconde partie de son mémoire sur le congrès des savants italiens à Gênes; ce travail est renvoyé au comité du journal. M. Buchet de Cublize est appelé à la tribune pour lire son rapport sur le livre de M. Michelet, intitulé *le Peuple*. La fin de ce rapport est renvoyée à la prochaine séance.

L'assemblée procède ensuite, suivant les statuts, à l'élection des membres du grand bureau. Tous les membres prennent part au scrutin secret. M. Martinez de la Rosa est élu président de l'Institut Historique à l'unanimité et au pre-

mier tour de scrutin ; M. de Pongerville, vice-président, et M. le comte Le Peletier d'Aunay, vice-président adjoint. M. Alix est élu secrétaire adjoint au secrétaire général. M. le baron Taylor est nommé président honoraire de l'Institut Historique.

M. le président proclame le grand bureau de l'Institut Historique constitué comme ci-dessus pour l'année 1847.

Il est onze heures, la séance est levée.

R.

CHRONIQUE.

— Nous devons signaler à l'attention de nos lecteurs les louables efforts dont notre honorable collègue, M. Seebode, fait preuve depuis longtemps pour l'organisation de l'instruction publique dans le grand-duché de Nassau. Investi de la confiance du duc régnant, pour qui cette branche importante du gouvernement est l'objet d'une vive sollicitude, M. Seebode a consacré tous ses soins à la fondation de nouveaux établissements universitaires qui doivent dispenser une instruction en harmonie avec le progrès des idées actuelles, et c'est à lui qu'on devra l'enseignement dans ces colléges des langues française, anglaise et italienne.

M. Seebode est personnellement un philologue très-distingué, et jouit à ce titre d'une grande réputation en Allemagne. Ses ouvrages y sont estimés, et ses dernières observations critiques sur les satires d'Horace achèvent de lui marquer sa place parmi les érudits. A son exemple, et par son impulsion, les directeurs et professeurs des colléges du duché de Nassau, loin de se contenter de publier sèchement les programmes des cours qui doivent avoir lieu, font voir d'avance quels seront le but et la portée de leur enseignement dans des discours ou dissertations *ex professo* sur les sujets de haute philologie ou d'instruction élémentaire dont ils ont à s'occuper. C'est ainsi que, parmi les brochures que nous a envoyées M. Seebode, nous avons remarqué les Recherches de M. Firnhaber sur Euripide ; de M. Kreizner sur Tite-Live ; de M. Krebs sur les verbes grecs ; de M. Schmitthenner sur l'histoire juive. Ces travaux consciencieux serviront sans doute de matériaux, ou plutôt de pièces justificatives pour le grand ouvrage en cinq volumes que prépare maintenant M. Seebode sur l'état actuel de l'instruction publique dans le duché de Nassau. Le sujet en lui-même est si grave et si important que, même sur un théâtre restreint, il ne peut manquer de donner lieu à des théories d'autant plus utiles qu'elles seront fondées sur une longue et judicieuse pratique.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Journal euganéen des sciences, lettres et arts, n° 10, mois de décembre.

Bulletin spécial de l'institutrice, par M. Lévi, mois de novembre et décembre.

L'Improvisateur, journal de M. Cellier du Fayel, mois de décembre.

Revue du droit français et étranger, par M. Fœlix, etc., mois de décembre.

Journal de médecine et de chirurgie, mois de décembre.

Discours d'ouverture et de clôture du congrès scientifique des savants italiens, à Gênes, par M. le marquis Brignole-Sale, président général.

Mémoires de l'abbé Liautard, fondateur du collége Stanislas, précédés d'une biographie sur l'auteur, par l'abbé Denys, 1 vol. in-8°.

La petite Henriade, poëme héroïque en dix chants, par Maizony de Lauréal, 1 vol. in-8°.

Essai sur le principe et les limites de la philosophie de l'histoire, par J. Ferrari.

Esprit de la méthode d'éducation de Pestalozziez, par Marc-Antoine Jullien, 2 vol. in-8°.

Anatomie philosophique et raisonnée, etc., par M. Hauchecorne, 2 vol. in-8°.

Divarication du Nouveau-Testament, par Thomas Wireman, traduit par Lambert, 1 vol. in-8°.

Grammaire latine, par Charles Ruelle, 1 vol. in-8°.

Odes d'Horace, traduites en vers français par Raffn, 1 vol. in-12.

Essai d'éducation du peuple, par Wilm, 1 vol. in-8°.

Essai d'inductions philosophiques d'après les faits, par M. S. M. S. 1 vol. in-8°.

OEuvres d'Horace, traduites en vers par Louis Duchemin, 2 vol. in-8°.

Le Troubadour moderne, etc., par Cabrié, 1 vol. in-8°.

Commentaire du concordat de 1801 *et de la loi organique du* 18 *germinal an X*, par Blanchet, 1 vol. in-8°.

Lettres de Jean Hus, etc., par Emile de Bonnechose, 1 vol. in-8°.

L'école éclectique et l'école française, par M. Saphary, 1 vol. in-8°.

Cours de philosophie morale, par de Gabary, 1 vol. in-8°.

Traité pratique des locations en garni en général, et particulièrement de la profession d'hôtellier, par M. Masson, docteur en droit, avocat à la Cour royale de Paris.

Histoire de Saint-Aignan ; lettre sur le tombeau de marbre orné d'un bas-relief dans le château de cette ville, etc., par M. Éloi Johanneau.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.

A. Renzi,
Administrateur.

Huillard-Bréholles,
Secrétaire général.

TREIZIÈME
CONGRÈS HISTORIQUE

OUVERTURE

A L'HOTEL-DE-VILLE (SALLE SAINT-JEAN),

DIMANCHE 16 MAI 1847

à une heure.

Séances suivantes, à la même heure, les mardi 18, jeudi 20, samedi 22 et dimanche 23, jour de clôture,

Au siége de l'INSTITUT HISTORIQUE, rue Saint-Guillaume, n° 9.

Les savants nationaux et étrangers sont invités à y prendre part.

Dans la première séance, les quatre prix entrant dans la spécialité des quatre classes de l'Institut Historique seront décernés, s'il y a lieu, et les sujets de ces mêmes prix pour l'année suivante seront rendus publics avec les conditions des concours.

Dans ce treizième congrès les questions suivantes seront traitées :

PREMIÈRE CLASSE. *Histoire générale, histoire de France.*

1. Influence de la science, influence de l'art, sur l'homme en général. Caractériser leur différence par l'histoire des plus grands génies de l'humanité.

2. Apprécier les causes diverses auxquelles la société européenne doit la suprématie qu'elle exerce sur le reste du globe.

3. Comparer les écoles historiques en France au XVIIIe siècle et de nos jours.

4. Quelle a été l'influence des Normands sur la civilisation de l'Angleterre ?

5. Quelle influence l'irruption des Tartares a-t-elle exercée sur les destinées de la Russie ?

6. Déterminer le rôle et l'influence des Arabes dans l'Italie méridionale aux XIIe et XIIIe siècles.

7. Des procès de magie au moyen âge.

DEUXIÈME CLASSE. *Histoire des langues et des littératures.*

1. Comparer les littératures du nord de l'Europe à celles du Midi, et déterminer les caractères qui les distinguent.

2. Quelle a été l'influence de la langue et de la littérature italiennes sur la langue et la littérature françaises ?

3. La langue française s'est-elle améliorée depuis un siècle et demi ?

4. Les anciens ont-ils connu le style pittoresque en littérature ?

TROISIÈME CLASSE. *Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques.*

1. Tracer la ligne de démarcation qui existe entre les sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques.

2. Quelle influence ont exercée sur les progrès des sciences naturelles les classifications et nomenclatures botaniques, chimiques et autres?

3. Faire l'histoire de la photographie.

4. Quelles méthodes ont été suivies depuis Fermat dans l'enseignement des mathématiques?

5. Faire l'histoire et la critique des précautions employées par les différents peuples pour prévenir les inhumations avant la mort.

6. Exposer les différents systèmes d'agriculture connus chez les anciens.

7. Faire l'histoire des banqueroutes de l'État.

8. De l'origine et de l'influence de la noblesse.

9. Indiquer les plus importantes conséquences du principe de la liberté morale.

10. Que doit-on entendre par tolérance religieuse?

QUATRIÈME CLASSE. *Histoire des Beaux-Arts.*

1. Exposer, d'après les textes et les monuments, quels étaient les principaux usages observés par les Romains dans les festins aux temps de la république et de l'empire.

2. Rechercher quel usage on suivait dans l'ameublement des églises au moyen âge.

3. Histoire critique des divers modes employés aux différentes époques dans les restaurations des édifices.

4. Quels sont les principaux caractères qui distinguèrent les écoles italiennes de peinture, sculpture et architecture du XIIIe au XVIIe siècle?

5. Faire l'histoire de l'état de la peinture en France depuis Le Poussin jusqu'à David.

6. Quelles furent les phases de l'art musical depuis Palestrina jusqu'à Rossini?

7. Quelle est l'influence de l'art sur le moral des peuples?

AVIS.

Les membres résidants et correspondants de l'Institut Historique qui seraient disposés à traiter des questions dans le prochain congrès sont priés d'adresser leurs mémoires au siége de la Société, rue Saint-Guillaume, n° 9, avant le 10 du mois de mai.

MÉMOIRES.

UNE VISITE A TROIS COUVENTS D'ITALIE EN 1845.

LA CAVA, MONTE-VERGINE, MONTE-CASSINO.

Fragment lu à la séance publique de l'Institut Historique, le 6 décembre 1846.

Le chemin de fer qui va de Naples à Nocera est un honnête chemin aussi bien servi, aussi confortable que celui de Paris à Corbeil. Sans doute un esprit poétique s'arrange assez mal de traverser ainsi au pas de course des lieux qui s'appellent Portici, Torre-del-Greco et Pompéi. La vapeur nauséabonde de la locomotive est bien mesquine auprès de cette blanche colonne de fumée qui couronne éternellement le Vésuve, dont vous suivez à gauche les flancs gigantesques; et une promenade en bateau sur ce golfe enchanteur, dont les eaux se déroulent à votre droite, vous bercerait plus mollement que le bruit assourdissant des wagons roulant sur les rails. Mais comme il faut avant tout que le soleil éclaire de ses splendeurs les montagnes et la mer, et que, le 6 février 1845, il faisait un temps pluvieux et sombre, je ne regrettai guère qu'une chose : ce fut d'avoir oublié mon parapluie.

J'eus de plus à comparer les avantages d'un trajet rapide pour un prix modeste et fixé, avec les ennuis qui m'assaillirent quand j'eus mis le pied hors du débarcadère. Parmi les *vetturini* criards et débraillés qui m'entouraient, je choisis la plus honnête figure pour me conduire à la Cava; encore fallut-il, arrivé au bas de la montagne, écouter des lamentations attendrissantes. — La voiture pouvait se briser dans les cahots d'une route tortueuse; et le pauvre cheval, combien par cette pluie battante il allait suer pour le service de mon excellence! Aussi devait-on le laisser reposer (il avait fait une lieue), à moins que je ne préférasse coucher au village et remettre au lendemain cette ascension périlleuse. — Pour en finir, je doublai le prix convenu, et une demi-heure après nous arrivions au couvent.

Le monastère de la Trinité, situé au milieu des montagnes peu élevées qui dominent le village de la Cava, est dans une position sauvage et triste. Il est vrai que la neige qui couvrait alors les sommets voisins et descendait jusqu'aux maigres arbrisseaux plantés à mi-côte, dut contribuer à produire en moi cette impression; et c'était un spectacle vraiment mélancolique que de voir de ma chambre, à la tombée du jour, les paysans chargés de bois mort regagner leurs chaumières par des sentiers escarpés, et les renards venir furtivement se désaltérer au ruisseau qui coule avec un bruit monotone au fond du ravin. Je doute même qu'en été les yeux soient jamais entièrement charmés, parce que d'aucun côté ils ne peuvent découvrir d'horizon. Ordinairement, au contraire,

les fondateurs de couvents ont eu soin de placer la demeure des moines dans une situation magnifique, afin que ces hommes, séparés du monde, pussent jouir au moins des immuables beautés de la nature et admirer Dieu dans ses œuvres.

Par suite de la disposition du terrain, l'église se trouve adossée au flanc d'une montagne dont une partie est restée visible à dessein dans un des angles de l'édifice. C'était là, dit-on, l'emplacement de la grotte d'un saint ermite, et l'architecte l'a respectée. Tous les bâtiments, ne pouvant se développer sur cet étroit plateau, se sont superposés en amphithéâtre, et la distribution intérieure a dû être soumise à la même nécessité. On n'est parvenu à ménager des corridors spacieux et des logements bien aérés qu'en multipliant les escaliers et les étages. Mais, selon l'ancien usage italien, on a oublié les cheminées; il n'y en a que deux dans toute la maison : l'une à l'infirmerie, l'autre dans la chambre de l'abbé.

Ce prélat (car il a rang d'évêque) se nomme D. Luigi Marincola. L'âge n'a point courbé sa haute taille ni altéré la dignité de son visage. Son accueil fut bienveillant; il me confia aux soins de l'archiviste D. Guglielmo de Corné, avec qui je fis connaissance en soupant. Fils d'un émigré français, D. Guglielmo était enchanté de parler de la France, qu'il n'avait jamais vue, et le lendemain il m'installa chez lui auprès de son *brasero*, m'apportant les chartes et les manuscrits dont j'avais besoin, collationnant avec moi les copies, et interrompant notre besogne commune par des questions sans cesse renouvelées sur le roi Louis-Philippe, les fortifications de Paris, l'indemnité Pritchard et le grand Opéra.

Les archives de la Cava, aussi complètes que bien tenues, sont pour cette double raison très précieuses. On y a réuni les livres à miniatures, ainsi que les manuscrits, dont il reste peu de chose à dire après l'examen qu'en a fait l'abbé de Rozan, autre émigré français, qui payait ainsi la dette de l'hospitalité reçue par lui à la Cava. L'envoi de ce travail au cardinal Maury lui valut une réponse où éclate toute la rancune que l'ancien député à la Constituante gardait encore en 1801 à la révolution française : « Si vous aviez malheureusement publié votre « écrit trois ans plus tôt, dit-il à Rozan, vous auriez appris à nos Vandales à con- « naître le chemin et les richesses de la Cava; et le sanctuaire des lettres eût « été profané et dévasté par nos prétendus régénérateurs, qui abrutiront rapi- « dement l'espèce humaine partout où ils pourront la dominer. Je me flatte « que leur empire est fini en Italie, et que vous n'aurez pas fourni un inven- « taire aux voleurs. »

Un autre Français, notre illustre Mabillon, avait déjà fait connaître les trésors du couvent de la Trinité, qu'il visita en 1685, et son compagnon, Michel-Germain, écrivait à la même époque : « Nous avons trouvé à la Cava le chartrier « très-bien ordonné, peu de manuscrits, une observance très exacte dans le plus « affreux rocher que j'aie vu. » Je suis à peu près de son avis quant au *rocher;*

et pour l'observance, je dois dire aussi que pendant mon séjour je n'ai rien remarqué qui pût justifier l'accusation de relâchement que j'avais entendu prononcer à Paris et à Naples. Ce qui a sans doute donné lieu à ce bruit, c'est l'affluence des femmes qui viennent des bourgades voisines assister aux offices et aux sermons et s'agenouiller dans les confessionnaux. Mais les religieux de la Cava ne font là que remplir un ministère exercé journellement par les prêtres de nos paroisses, sans que personne y trouve à redire; et d'ailleurs si les médisants, avant de se donner carrière, avaient vu toutes ces femmes avec leurs formes grêles, leurs yeux noirs, plutôt farouches que beaux, et leur visage hâlé encadré dans un châle rouge qui retombe en pointe sur les épaules, ils reconnaîtraient que cet ensemble médiocrement gracieux laisse peu de prise à la tentation. Je regrette seulement d'avoir trouvé parmi les commensaux du couvent je ne sais quel professeur maltais, espèce de loustic de bas étage, estropiant la langue française, qu'il prétendait enseigner, et blessant par des plaisanteries fort équivoques la modestie qui doit régner en pareil lieu.

La voiture du couvent me conduisit par la charmante route de Vietri jusqu'à Salerne, où je pris congé de D. Guglielmo, et grâce à l'obligeance du R. P. Médina, directeur au collége des jésuites, je pus examiner les chartes poudreuses de l'archevêché. Rien de plus ne me retenait à Salerne, aujourd'hui si déchue, et je partis le surlendemain pour Monte-Vergine.

De Salerne à Avellino le pays est pittoresque, et le pont jeté sur la vallée d'Avellino est d'un bel effet, même dans la saison où les arbres sont sans feuilles et les champs sans verdure. Persuadé que les archives étaient au couvent même sur la montagne, je tenais à y arriver le soir; mais comme personne ne voulait m'y conduire à cause de la nuit et du mauvais état des chemins, il fallut bien coucher à Mercogliano. L'arrivée d'un étranger dans ce pauvre village fut un événement. Un vieux bonhomme qui disait avoir été sergent sous le roi Joachim, vint me demander la *buona mano* en promettant de veiller sur moi. Je lui donnai quelques carlins, et il ne reparut plus. Je n'en dormis pas moins de bon cœur dans les draps humides du paysan qui m'avait offert l'hospitalité, et qui le lendemain me la fit payer aussi cher que possible. J'appris alors que l'abbé de Monte-Vergine était installé pendant l'hiver à l'infirmerie de Loreto, dans la plaine; et avant d'aller plus loin, je résolus de lui faire visite. Il m'annonça que les documents que je venais chercher étaient là sous ma main, et que je n'aurais pas besoin de monter jusqu'au couvent, presque enseveli sous la neige à cette époque de l'année.

D. Raimondo Morales, abbé de Monte-Vergine, est malgré ses quatre-vingts ans toujours alerte et de bonne humeur. Pour ma part je n'oublierai jamais la réception affectueuse de cet excellent vieillard. Comme la règle est sévère, et que l'ordinaire, très maigre, se compose de soupe aux herbes, de *brocoli*, de poisson coriace, de macaroni au safran et de céleri pour dessert, il m'invitait toujours le soir à souper au coin de son feu, et faisait préparer à mon intention

un plat de viande et un flacon de bon vin. C'étaient alors les mêmes questions auxquelles j'avais dû répondre à la Cava, et la même curiosité bienveillante, avec plus d'étonnement ; car dans ce monastère, que les voyageurs ne visitent jamais, les nouvelles de la France parviennent rarement et ne sont guère exactes. Quand il m'arrivait de répondre tout de travers (car le bon abbé parlait bas et fort vite, et souvent je comprenais mal), il riait doucement, et disait en se tournant vers le frère lai : *Non senti, il giovinetto; ma parla bene.* Vers neuf heures il me souhaitait la bonne nuit, et recommandait au frère de soigner mon chocolat pour le matin.

Le prieur s'était chargé de la nourriture intellectuelle; il poussait la complaisance jusqu'à apporter dans ma chambre les précieux et vénérables registres qui contiennent tous les originaux des priviléges de cette abbaye, où les seigneurs voisins déposaient aussi, au moyen âge, leurs titres les plus précieux. Ce prieur, qui paraissait chargé de l'autorité intérieure et l'exerçait avec fermeté, s'était arrangé un petit appartement presque coquet, et prenait plaisir aux chansons et aux amours d'une demi-douzaine d'oiseaux familiers, avec lesquels il partageait le sucre de son café. On comprend cette innocente distraction au milieu de la vie monotone du cloître; mais pourquoi ne pas en chercher d'autres dans l'étude et la publication de documents qui serviraient à la science ? Il est bon d'aimer les oiseaux; mais les livres ne sont-ils pas aussi des compagnons intelligents et fidèles ?

L'infirmerie de Loreto est pourtant un lieu parfaitement disposé pour le travail. C'est un grand bâtiment de forme octogone, à un seul étage, dont le corridor intérieur donne sur le préau, et les fenêtres extérieures sur la campagne. L'air y est sain et la température généralement douce, car l'hiver de 1845 était vraiment exceptionnel. Les chambres sont moins tristes qu'à la Cava, et comme ce n'est qu'une succursale du grand monastère, on doit y vivre en été dans l'isolement et dans une tranquillité parfaite. J'aurais bien voulu visiter sur la montagne le couvent chef d'ordre fondé par saint Guillaume au commencement du XIIe siècle : la rigueur de la saison et les exigences de mon travail m'en empêchèrent. Ce couvent, comme son nom l'indique, est dédié à la Vierge, en l'honneur de laquelle les religieux portent l'habit blanc, symbole de pureté. Aussi c'est au mois d'août, à la fête de l'Assomption, qu'a lieu le principal pèlerinage à Monte-Vergine. Il attire, dit-on, plusieurs milliers de personnes, venues non-seulement de Naples, mais de tous les points du royaume.

Je profitai pour retourner à Naples d'une carriole de louage venue le matin d'Avellino. Mais en gravissant la côte de Monte-Forte, nous fûmes assaillis par un de ces orages d'hiver qui sont fréquents dans les pays de montagnes. La grêle tombait si dru qu'il fallut s'arrêter pour vider le mince équipage et garantir nos pieds d'un bain beaucoup trop froid. A part cet incident, nous arrivâmes sans encombre. Le cheval, digne émule de ces coursiers effilanqués et

fabuleux qui galopent toute la journée sur le pavé glissant de Naples, avait fourni ses douze lieues tout d'une haleine.

Mon compagnon de voyage était resté à Naples. Je le retrouvai prêt à partir pour Monte-Cassino, où nous devions faire une pause avant d'aller à Rome. La diligence qui fait le service par la voie de Ceprano nous laissa le soir à San-Germano, et le lendemain, par une belle matinée, nous commençâmes à gravir la montagne, au sommet de laquelle est situé le célèbre monastère fondé par saint Benoît. C'est l'affaire d'une heure et demie. La route, animée dès le début par les ruines pittoresques de Rocca Janula, forteresse qui, sous les princes normands et souabes, défendait l'entrée du royaume, change d'aspect à mesure que l'on s'élève, et conduit par une pente ménagée avec art et accessible aux voitures, jusqu'à la porte du couvent. Ici je m'arrête pour laisser parler encore le spirituel ami de Mabillon, Michel Germain, qui occupe une place si distinguée dans la curieuse correspondance récemment publiée par le savant et regrettable Valery (1). Outre l'intérêt de nouveauté qu'elle peut offrir, sa description, que je suis forcé d'abréger, a le grand mérite d'être encore aujourd'hui très exacte. « Imaginez-vous, écrit-il au Père Porcheron, une esplanade parfaite « au milieu de laquelle on a bâti un château plus long que carré, et au milieu « une église fort belle et fort régulière. Les bâtiments sont solides, et quoi- « qu'ils soient sur la montagne ils sont aussi très élevés. Il n'y a point d'autre « magnificence que la longueur du bâtiment et la régularité des fenêtres, qui « pourtant ne sont pas plus grandes que celles de nos chambres. Il y a deux « dortoirs l'un sur l'autre; mais on n'entend non plus de bruit de l'un dans l'au- « tre que s'ils étaient tout à fait éloignés. C'est qu'ils sont voûtés. Toutes les « chambres le sont aussi, et généralement tous les offices et lieux du monas- « tère..... L'église a été réduite à la moderne. Il y a deux cours ou vestibules « ornés de piliers tout alentour qui rendent l'entrée de ce sanctuaire vénérable. « En y entrant on y monte par environ trente degrés, ce qui augmente encore « la vénération, et fait que du dortoir d'en haut on entre de plain-pied dans l'é- « glise. Le cloître inférieur répond au dortoir d'en bas et aux cryptes de l'é- « glise; le supérieur est très bien fermé, et l'on peut s'y promener sans crainte « du froid..... L'observance est très belle dans cet illustre monastère, l'absti- « nence continuelle, le silence et la ponctualité exacts; l'office divin y est très « bien fait. Les religieux, qui sont tous nobles, ont bonne grâce et la meil- « leure physionomie que j'aie jamais vue dans une communauté entière. Ils « sont environ soixante ou soixante-dix..... Tout leur équipage est une robe « qui descend un peu plus bas qu'à mi-jambe, une ceinture de cuir et, quand « ils sortent, un chapeau..... Il ne fait pas froid au Mont-Cassin, quoiqu'il soit

(1) Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon sur l'Italie, suivie des lettres inédites du P. Quesnel à Magliabecchi, accompagnée de notices, d'éclaircissements et d'une table analytique, par M. Valery, auteur des Voyages historiques, littéraires et artistiques en Italie, etc. Paris, 1846, 3 vol. in-8; chez Jules Labitte.

« élevé, comme je vous l'ai marqué. Il domine sur une des plus belles et des « plus riches plaines qu'on voie. Elle s'étend des trois côtés de la montagne « de Cassin, qui de l'autre touche à d'autres montagnes (dont une est encore « plus haute) qui se continuent jusqu'en Calabre. Le Lyris et le Garillian, après « s'être promenés dans la plaine de Cassin, se joignent et font un fleuve assez « considérable qui se jette à Minturne dans la mer. On ne saurait guère voir « une plus grande solitude que le mont Cassin, et sans les pèlerins qui y vien- « nent de temps en temps, on pourrait dire que les religieux y vivent presque « hors du monde. L'air y est fort sain, et présentement il n'y a aucun religieux « malade. L'air de Saint-Germain (San Germano) est très grossier et très « mauvais. Il faut que pendant quatre mois de l'année, ceux qui y demeurent « viennent tous les soirs coucher sur la montagne dans le monastère. De la « montagne, bien la moitié de la journée, la plaine paraît entièrement comme « une mer, tant les brouillards qui montent y règnent absolument. Les yeux « s'y trompent, et quoiqu'on voie disparaître cette mer, on ne peut s'empê- « cher d'en reprendre l'idée le lendemain. » J'ai observé en effet, à la fin de février, le même phénomène que Michel Germain y remarquait en novembre. Je pense pourtant que c'est un fait particulier à la saison d'hiver. J'ajouterai que l'aspect de cette mer de nuages est d'autant plus singulier, que l'on retrouve au-dessus de soi le ciel d'azur et le soleil radieux de l'Italie, illuminant à dix lieues de distance les côtes escarpées du golfe de Gaète. Ce point étincelant que j'apercevais dans une échappée de l'horizon, c'était la Méditerranée, sur laquelle j'étais venu de France à Naples; et du haut de la terrasse de ce paisible monastère, je ne pouvais m'empêcher de songer, en soupirant de regret, au tumulte de Paris.

Ainsi est fait l'esprit des hommes de nos jours : pour eux, vivre, c'est penser, parler, agir librement. Ni les séductions d'une belle nature, ni l'attrait d'une existence mise à l'abri des soucis matériels et des déceptions du monde, ne peuvent satisfaire l'intelligence dès qu'elle se croit captive. C'est vainement que les Pères du Mont-Cassin, réduits maintenant au nombre de dix-huit ou vingt, et fort occupés d'ailleurs par l'enseignement du séminaire (1), demandent aux voyageurs studieux de rester plus longtemps ou de leur envoyer des travailleurs. Ils trouveront difficilement quelque étranger qui consente même à cette solitude temporaire, à cette abdication momentanée de l'inspiration libre. Et pourtant les Pères du Mont-Cassin sont des gens de la meilleure compagnie, aimables, tolérants, éclairés, et fort au courant de nos idées et de notre littérature; mais quand ils écrivent, ils doivent se soumettre à certaines obligations faciles à comprendre; et, à ce que je pense, ils ne disposent d'une imprimerie qu'à la condition d'en user d'une manière très-circonspecte. J'en

(1) Ce séminaire, très-considérable encore aujourd'hui, compte parmi ses élèves les enfants des premières familles de Naples; le revenu qu'il procure est une ressource pour le monastère, qui, en échange de ses biens vendus, ne touche de l'État qu'une modique subvention de 60,000 francs.

trouve la preuve dans l'*Histoire de l'abbaye de Monte-Cassino*, publiée par le Père Tosti. Ne cherchez point l'homme dans le livre : le livre est exact, mais froid, timide, *laudator temporis acti;* l'homme est jeune, clairvoyant, plein d'idées généreuses, et même d'un esprit quelque peu aventureux.

C'était lui qui s'était chargé de nous faire les honneurs du monastère, et il s'en acquittait avec une bonne grâce parfaite. Il nous tenait compagnie au dîner qu'on nous servait dans nos chambres, et qui, à part certaines grillades de fromage de buffle, n'était vraiment pas trop napolitain. Le soir, il venait causer avec nous pendant notre souper, auquel l'abstinence du carême ne lui permettait pas de prendre part (1). Il mit à notre disposition la bibliothèque et les archives, si visitées, tant de fois décrites, et où cependant il y a toujours quelque chose à glaner; il nous fit voir dans le réfectoire le grand et remarquable tableau de la multiplication des pains, commencé par Francesco Bassano, et achevé par son frère Léandro; la crypte où reposent les corps de saint Benoit et de sainte Scholastique ; l'église supérieure, où la richesse des dorures, des marbres et des ornements, ne peut racheter, à mon avis, la médiocrité de l'architecture, mais qui a gardé ses anciennes portes de bronze, œuvre de l'art byzantin. L'orgue est fort beau et d'un son très-harmonieux. Le P. Tosti eut l'obligeance de le faire toucher exprès pour nous, et au moment le plus favorable pour sentir et apprécier la musique religieuse, c'est-à-dire à l'heure où tombait le jour et où l'église était solitaire. Ce ne fut qu'en sortant que nous entrevîmes dans l'angle obscur d'une chapelle un autre auditeur plongé dans un profond recueillement. On nous dit que c'était le marquis D....., compromis dans les troubles de l'Abruzze, et à qui le gouvernement napolitain avait assigné le Mont-Cassin pour lieu d'exil. Ce marquis, dont nous eûmes aussi la visite, et qui nous parut très-modéré et très-instruit, avait renoncé à ses biens en faveur de ses enfants, et attendait la permission d'aller les rejoindre, en faisant des vers et en priant Dieu.

Ce ne fut pas sans un vif sentiment de gratitude que nous prîmes congé du P. Tosti, du prieur et des autres religieux. En descendant la montagne *sainte*, comme on dit dans le pays, nous nous entretînmes de leur bon accueil, de leur science et de l'honnête liberté de leurs paroles. C'était encore pendant la route l'objet de notre conversation. Mais nos idées changeaient de direction à mesure que nous avancions vers Rome. En songeant que dans quelques heures nous verrions le Colysée et le Vatican, tout le reste disparaissait dans la grandeur des pensées que fait naître l'approche de la ville éternelle.

(1) Si les religieux du Mont-Cassin, dans l'état actuel de leur fortune, ont dû restreindre leur ordinaire, ils ont conservé le louable usage de distribuer aux pauvres de San Germano et des environs la desserte du grand réfectoire et du réfectoire des pensionnaires.

HUILLARD-BRÉHOLLES,
Membre de la première classe de l'Institut Historique.

RAPPORT

SUR

LES COMPTES GÉNÉRAUX DE LA JUSTICE CRIMINELLE

EN FRANCE POUR LES ANNÉES 1843 ET 1844.

Vous m'avez confié le soin de vous présenter un rapport sur les comptes généraux de la justice criminelle en France pour les années 1843 et 1844, comptes que M. le garde des sceaux a bien voulu transmettre à l'Institut Historique. Cette mission comportait, sans doute, de plus vastes proportions que celles du travail que je vous livre; mais j'ai voulu me renfermer dans les limites ordinaires que vos publications assignent aux comptes rendus de cette nature.

Vous savez avec quel soin l'Administration a recueilli, de nos jours, les faits sociaux de quelque importance, et, spécialement, avec quelle sollicitude on s'est occupé de la statistique criminelle. La statistique est une science moderne, si l'on considère les développements qu'elle a pris et le rôle important qu'elle joue dans les matières économiques. Comme toutes les notions humaines, elle a ses enthousiastes et ses détracteurs. Mais ce qu'il faut reconnaître, c'est qu'elle *synthétise* l'étude des lois suivant lesquelles les faits se développent, qu'elle fournit des documents nombreux et précieux aux sciences morales et politiques, et que les observations qui en découlent peuvent mener à la solution des problèmes sociaux les plus importants.

On a dit que cette science repose sur la même base fondamentale que la théorie du calcul des probabilités, et quelques uns l'ont nommée l'*arithmétique politique*. C'est, en effet, par le calcul qu'elle vit, ce sont des quantités qu'elle exprime; mais nous ne saurions nous résigner à n'y chercher que des nombres : ses constatations n'ont de véritable prix aux yeux du philosophe qu'à cause des déductions qu'il en tire et des idées de progrès ou de réforme qu'elles éveillent en lui.

Si les études statistiques appliquées sur une grande échelle sont une œuvre moderne, n'oublions pas cependant (et il m'est permis, dans cette enceinte, de rappeler leurs titres historiques) que dès le XIIe siècle, la république de Venise, dans toute sa gloire, chargeait ses gouverneurs de province et ses agents diplomatiques de transmettre au pouvoir central des documents officiels sur l'*état* et le mouvement de la population, de la prospérité morale et matérielle, etc., et que la première ébauche d'un ouvrage de Statistique, alors que cette science n'avait pas encore de nom, est due à l'un des doges de Venise, Thomas Moncenigo. En France, Sully, le premier, en devina l'importance, et essaya de centraliser tous les documents propres à généraliser les faits et à en conserver la constatation officielle. Mais c'est seulement sous le Consulat que Chaptal, ministre de l'intérieur, créa le premier bureau de Statistique, et con-

sacra les *Annales de statistique* à la publication des recherches en cette matière. Aujourd'hui, le bureau de *Statistique générale* est annexé au ministère de l'agriculture et du commerce. De plus, chaque ministère, chaque administration publique, a une statistique spéciale. Enfin, des sociétés savantes viennent en aide aux travaux officiels, et les plus patientes investigations recueillent et classent tous les faits dignes d'observation qui se produisent.

La statistique criminelle me semble être une des branches les plus intéressantes de cet arbre aux mille rameaux. Elle nous offre, si je puis m'exprimer ainsi, le *bilan moral* de notre société ; elle peut éclairer les plus graves questions, par exemple, les causes de la corruption des mœurs, l'influence plus ou moins salutaire des divers modes de répression pénale.

A ce titre, elle est digne des plus sérieuses méditations, et les travaux annuels publiés par le ministère de la justice sont des documents indispensables à l'étude théorique ou pratique des questions sociales.

Ces travaux, pour les années 1843 et 1844, présentent des résultats qui diffèrent peu de ceux des années précédentes. On a suivi le même ordre que par le passé pour la composition des divers tableaux que le ministre met sous les yeux du Roi, et c'est en suivant cet ordre que nous allons vous présenter une analyse succincte de ce document.

La *première partie*, et c'est de beaucoup la plus importante, est consacrée aux travaux des cours d'assises.

En 1843, il y a eu 1,771 accusations de crimes contre les personnes.
3,623 accusations de crimes contre les propriétés.
Au total. . 5,394 accusations, comprenant 7,226 accusés.

En 1844, il y a eu 1,612 accusations de crimes contre les personnes.
3,767 accusations de crimes contre les propriétés.
Au total. . 5,379 accusations, comprenant 7,195 accusés.

Vous voyez que si dans l'année la plus voisine de nous, le nombre des crimes contre la propriété semble augmenté, néanmoins 1844 présente, quant à 1843, une légère diminution sur le total des accusations criminelles, puisqu'en 1843 il y en avait 1 sur 4,737 habitants, tandis qu'en 1844 il n'y en a eu qu'une sur 4,757.

Mais ce n'est pas d'une année à l'autre qu'il faut étudier le mouvement criminel. Dans le compte général on a considéré 19 années divisées en 4 périodes, les trois premières de cinq ans chacune, et la quatrième des quatre dernières années qui viennent de s'écouler, et l'on a pris la *moyenne annuelle* des accusés, relativement au nombre des habitants.

Ainsi :

Dans la Ire	période,	1826-27-28-29-30	il y a eu	1	accusé sur	4,517	habitants.
Dans la IIe	—	1831-32-33-34-35	—	1	—	4,427	
Dans la IIIe	—	1836-37-38-39-40	—	1	—	4,297	
Dans la IVe	—	1841-42-43-1844	—	1	—	4,748	

La progression semblait donc croissante, à ne comparer que la deuxième et la troisième période à la première; mais, dans la dernière, le chiffre de la criminalité s'est abaissé d'une manière assez sensible.

Il est à noter, du reste, en embrassant d'un seul coup d'œil le tableau de ces 19 années, que le nombre relatif des crimes contre la propriété a diminué et que celui des crimes contre les personnes a augmenté.

On se rend compte de cette augmentation des crimes contre les personnes, en examinant les diverses espèces d'accusations relevées dans les tableaux. Ce n'est point l'homicide dans ses variétés, l'assassinat, le meurtre, les violences, ayant donné la mort, qui présente une augmentation sensible; ce sont les crimes d'attentats à la pudeur, de viol, soit contre les adultes, soit contre les enfants. Ajoutons-y l'infanticide. Ceci n'est-il pas de nature à faire naître les plus douloureuses réflexions? On se demande avec effroi s'il ne faut pas voir là le symptôme d'un mal travaillant notre époque et qui menace de passer à l'état chronique. Le relâchement des liens moraux n'est que trop réel. Spécialement, le lien de la famille, qui attachait si étroitement aux bonnes mœurs, est détendu au-delà de toute mesure, à ce point que trop souvent c'est au sein de la famille même que se produisent les odieux attentats frappés par la justice. Sans doute, l'énergie de la répression peut arrêter, dans une certaine mesure, ce débordement de crimes; mais les vices qui les produisent appellent aussi d'autres remèdes. La plus grande part dans la tâche de la moralisation appartient, à n'en pas douter, à l'influence des croyances religieuses; mais le triste phénomène que nous signalons doit préocuper vivement tous ceux qui s'intéressent à la condition de l'humanité, et qui cherchent patiemment, avec bonne foi, avec conscience, les moyens de l'améliorer, par la diffusion de l'instruction et de la morale.

On a recherché comment les crimes se répartissent entre les divers départements. La Corse est toujours celui où l'on observe le plus grand nombre d'attentats contre les personnes. Chacun de vous en connaît la cause. Tous les efforts des magistrats, tous les résultats de la civilisation, ont été impuissants jusqu'à ce jour à détruire *la vendetta*, ce vestige des mœurs italiennes. Malheureusement, le dernier compte général déclare que le nombre de ces crimes tend plutôt à s'élever qu'à s'abaisser.

Le département de la Seine offre le plus grand nombre d'attentats contre la propriété, et la progression en est croissante. Ainsi, tandis que dans la généralité du royaume, 1844 présente des améliorations sur 1843, le département de la Seine offre, quant aux accusations, une augmentation de 1/7 : soit, en 1843, 866 accusés; en 1844, 1,017; différence en plus, 151.

Les départements qui présentent ensuite le plus grand nombre d'accusations sont : l'Aube, la Marne, Vaucluse, la Meuse, les Pyrénées-Orientales, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, Seine-et-Oise et la Vienne. Le nombre d'accusés qu'ils offrent varie de 1 sur 2,268 habitants, et 1 sur 3,164.

L'Ain, les Basses-Pyrénées, l'Isère, la Haute-Saône, le Nord, l'Indre, la Haute-Vienne, le Gers, sont au contraire les départements où l'on compte le moins d'accusés, 1 sur plus de 10,000 habitants.

Les accusations sont examinées ensuite sous le rapport du *sexe*, de l'*âge*, de *l'état civil* et de la *profession* des accusés.

Sur 100 accusés, on compte 83 hommes et 17 femmes. Et si l'on retranchait les infanticides, suppressions de part, avortements, crimes qui sont presque exclusivement commis par des femmes, pour les crimes ordinaires, la proportion serait celle-ci : 90 hommes et 10 femmes sur 100 accusés.

La division des accusés, quant à l'âge, se reproduit chaque année d'une manière uniforme.

Ainsi sur 100 accusés :

18	ont moins de	21 ans;
32	—	21 ans à 30
25	—	30 — 40
15	—	40 — 50
5	—	50 — 60
5	—	60 ans.
Total. 100		

Toutes les données de la philosophie semblent donc se vérifier par la statistique. La fougue des passions excite au crime, et c'est à l'époque de la vie où elles sont le plus ardentes qu'on en observe le plus fréquemment les tristes résultats.

Sur 100 hommes accusés, on compte : 57 célibataires;
3 veufs;
40 hommes mariés.

Sur 100 femmes accusées : 52 célibataires;
12 veuves;
36 femmes mariées.

Enfin, pour les professions des accusés, elles varient beaucoup : cependant on remarque fréquemment celles d'aubergiste, logeur, domestique. Au surplus, des accusés en très-grand nombre n'ont pas de moyens d'existence, et préfèrent l'oisiveté à l'exercice d'une profession.

On a vu plus haut, dans une période de 19 années, le mouvement de la criminalité. Voici maintenant comment se résume, dans le même espace de temps, le mouvement de la répression.

De 1826 à 1831 inclusivement, la progression des acquittements augmente de 38 à 46 sur 100 accusations. Ensuite elle s'abaisse constamment, et le chiffre de 46 que nous voyons figurer en 1831, est tombé en 1844 à celui de 32 acquittements sur 100 accusations.

Vous reconnaissez l'influence des modifications que les années 1832 et 1835 ont successivement apportées à notre législation criminelle. En 1832, certaines

pénalités avaient été adoucies, et l'introduction des circonstances atténuantes avait permis, dans bien des cas, de tempérer le châtiment. En 1835, les conditions du nombre de voix nécessaires pour qu'une condamnation soit prononcée ont été changées : au lieu de 8 voix, indispensables d'abord pour la condamnation, on n'en exige que 7. On s'explique facilement que ces deux faits législatifs aient rendu plus rares les acquittements. A nos yeux, le second de ces faits a eu surtout un but et une portée politiques, et ce n'est qu'accessoirement qu'il a modifié les conditions de la condamnation en matière ordinaire. Nous croyons donc que ce n'est pas là une question définitivement jugée, mais nous n'avons pas la prétention de la traiter ici. Quant aux circonstances atténuantes, nous savons quels abus on en a pu faire, mais nous pensons que cette institution a servi la société contre le crime même, en même temps qu'elle a fait pénétrer dans nos codes ces doctrines d'humanité que la philosophie moderne a su concilier (et c'est sa gloire !) avec les nécessités pénales. Elle a servi la société, disons-nous; car, grâce à elle (les documents officiels le proclament), la répression a été sans cesse en s'affermissant; seulement, le nombre des peines infamantes a diminué et celui des peines correctionnelles a augmenté. C'est ce dont nous ne saurions nous plaindre.

Si, à côté du triomphe constaté des idées philosophiques et (qu'on nous permette ce mot dont on abuse quelquefois) des idées *humanitaires*, si à côté de leur heureux résultat, nous pouvions proclamer l'influence salutaire du régime pénitentiaire que l'on applique, la *perfection relative* du système criminel serait atteinte. Il n'en est pas ainsi, il faut le reconnaître; mais les récents essais du régime cellulaire, les projets que le gouvernement a mis à l'étude, permettent quelque espérance, et témoignent, dans tous les cas, de la sollicitude avec laquelle on recherche en ce temps-ci le meilleur mode de répression applicable à notre état social.

La première partie se termine par quelques observations assez curieuses. On a remarqué que dans les mois d'été, les attentats à la pudeur, dans les mois d'hiver, les vols, sont plus fréquents que jamais.

On a calculé la valeur approximative des vols pour 1843 et 1844.

Cette valeur approximative est :

En 1843, de 1,400,000 fr. pour 4,547 vols constatés.

Soit 307 fr. en moyenne pour chaque vol.

En 1844, de 1,200,000 fr. pour 4,483 vols constatés.

Soit 268 fr. en moyenne pour chaque vol.

Enfin, on a recherché les *motifs présumés* des crimes commis contre les personnes. Ce sont toujours les mêmes vices, les mêmes passions qui les ramènent, la haine, la vengeance, les dissensions domestiques, mais surtout le concubinage, les scènes de débauche et les rixes de cabaret.

La *deuxième partie* s'occupe des tribunaux correctionnels. Nous dirons quelques mots de cette juridiction.

Le nombre des *préventions* a augmenté, dans ces dernières années, à la différence du nombre des *accusations*, mais, du reste, assez légèrement. L'augmentation paraît bien plus sensible, si l'on compare les quatre dernières années formant la IVe période à la Ire période de 1826 à 1830.

Ainsi, dans la Ire période, on compte 61,123 *préventions*, tandis que dans la IVe on en compte 95,278.

Mais il y a une distinction importante à faire entre les *délits communs* et les *délits spéciaux*, poursuivis à la requête des administrations publiques, tels que les contraventions aux lois fiscales, aux lois sur la chasse, etc. Les poursuites relatives à ces délits spéciaux ont pris dans ces derniers temps une grande extension, et cela explique en partie l'accroissement considérable du nombre total des préventions. Néanmoins, on ne peut méconnaître qu'il s'est manifesté une certaine augmentation, même pour les délits ordinaires.

Si l'on considère les résultats des poursuites, on trouve les chiffres que voici :

Poursuites *sans succès* dirigées à la requête de la partie civile. 37 sur 100

Poursuites *sans succès* dirigées à la requête du ministère public. . . . . 10 sur 100

Poursuites *sans succès* dirigées à la requête des administrations publiques. . . . . 3 sur 100

On voit que les poursuites dirigées par les administrations réussissent presque toutes, tandis qu'on compte un assez bon nombre d'acquittements dans les deux premiers cas; c'est que, dans le troisième, les administrations représentent presque toujours à l'appui de leurs poursuites des procès-verbaux qui font foi en justice et qui permettent peu que le *fait* soit mis en question.

Comme on sait, l'appel est de droit commun en matière correctionnelle, et on en use fréquemment.

Voici les résultats des appels :

Sur 100 prévenus, *en appel*, 15 voient aggraver leur peine.
— 23 la voient adoucir.
— 62 ne reçoivent aucun changement.

La *troisième partie* est consacrée à l'importante matière des récidives. Elles sont observées aujourd'hui avec infiniment plus de soin que par le passé, et l'on peut dire que chaque malfaiteur a son *compte ouvert* sur les sommiers de la police.

En considérant toujours les 19 années prises pour l'objet spécial de notre examen, on voit que le nombre des récidivistes est toujours allé en augmentant, et surtout depuis 1835. Dans ces dernières années, ils forment le quart des accusés. L'augmentation porte surtout sur les libérés des peines correctionnelles ; le nombre des forçats et réclusionnaires libérés devenus récidivistes a au contraire diminué ; mais il ne faut pas oublier que le nombre des condamnations à des peines infamantes a diminué lui-même, ainsi que nous l'avons remarqué plus haut.

Les femmes tombent peu en récidive. Sur 100 accusés sans antécédents judiciaires, nous avons dit que l'on compte environ de 17 à 20 femmes; sur 100 récidivistes, on trouve 7 femmes seulement. La peine est donc plus efficace en ce qui les concerne. Avec moins d'audace que les hommes, elles se révoltent moins contre la répression ; peut-être aussi se trouvent-elles au milieu de meilleures influences dans la captivité.

Il est à noter que sur 100 récidivistes, 71 ont déjà été condamnés *pour vol*, et que 73 sont de nouveau condamnés *pour vol*. La même observation s'applique aux récidivistes correctionnels ; mais pour ces derniers les chiffres ne sont pas les mêmes. Ils sont généralement dans la proportion de 17 sur 100 prévenus, au lieu de 25 sur 100, proportion applicable à la première catégorie. Mais pour le département de la Seine, il y a exception à cette règle : on compte 32 récidivistes correctionnels sur 100 prévenus.

Les libérés des *bagnes* offrent moins de cas de récidives que ceux des *maisons centrales*, et, parmi ces derniers, ceux qui ont *un plus fort pécule* retombent dans le crime plus fréquemment que les autres. Le bagne de Toulon, les maisons centrales de Poissy et de Melun, qui reçoivent presque exclusivement les condamnés du département de la Seine, sont les établissements qui nous renvoient le plus de récidivistes.

La *quatrième partie* traite des tribunaux de simple police, chargés de constater et de punir les contraventions. Nous nous bornerons à mentionner que ces tribunaux sont au nombre de 2,680, et ont rendu en 1844 223,745 jugements, tant contradictoires que par défaut.

Dans la *cinquième partie*, on s'occupe des travaux de l'instruction, de la durée des procédures, accélérées par le zèle des magistrats, et qui, sans doute, le seront davantage encore; dans la *sixième*, des recours en cassation ; et enfin, la *septième* consiste en un appendice consacré à des points d'un intérêt secondaire. Signalons cependant les travaux du *petit parquet*, établi près le tribunal de la Seine, destiné à faire des instructions sommaires et à hâter le terme de procédures peu compliquées. Grâce à cette institution, en 1844, sur 11,264 inculpés, 4,517 ont pu être rendus presque de suite à la liberté, après un premier interrogatoire.

Le compte général donne en terminant un relevé des *suicides*. Ils ont augmenté d'une manière assez notable pendant ces deux dernières années, comparées aux années 1840, 1841 et 1842. En 1843, on en a constaté 3,020 ; en 1844, 2,973. Les femmes entrent dans le nombre des suicides dans la proportion de 26 sur 100. On a compté, en 1844, 27 enfants des deux sexes au-dessous de 16 ans, dans le total de 2,973. Le plus grand nombre est de 30 à 50 ans. Les suicides sont plus fréquents au printemps et en été. Indépendamment des causes ordinaires, c'est-à-dire les chagrins domestiques, les souffrances physiques, la misère, etc., les *affections cérébrales* entrent pour un quart dans les motifs présumés des suicides.

Ici se termine, messieurs, l'analyse du grave document que vous m'avez chargé d'examiner. Dans un prochain travail, je m'occuperai du compte général de la justice civile et commerciale pour les mêmes années 1843 et 1844, et j'essaierai de jeter un coup d'œil d'ensemble sur les conséquences à tirer de ce double élément de la statistique judiciaire.

Jules BARBIER,
Membre de la deuxième classe.

Après la lecture de ce rapport, faite à la séance de l'assemblée générale (*les quatre classes réunies*), le 27 novembre 1846, une discussion intéressante s'est ouverte sur les faits généraux que ce rapport relève et constate, et sur les conséquences morales qu'on en peut déduire.

M. Cellier du Fayel a demandé la parole, et, recherchant particulièrement les causes de la fréquence des crimes contre les mœurs signalée par M. le rapporteur, il a pensé que si les idées morales vont en s'affaiblissant de jour en jour, il faut l'attribuer, pour une grande part, à la licence des productions littéraires et artistiques, qui s'y trouvent peut-être encouragées par une fâcheuse tolérance : le théâtre, le feuilleton, l'art, dans ses expressions matérielles et saisissables, dans certaines peintures et sculptures exposées aux yeux de tous, ont conspiré trop souvent contre les bonnes mœurs. Ces exhibitions immorales ont plus de portée qu'on ne le pense, et leurs effets se traduisent fréquemment en des désordres sociaux de la nature de ceux dont l'augmentation est signalée.

M. l'abbé Auger partage cet avis. Ce n'est pas seulement, dit-il, le lien de la famille qui est détendu : tous les liens moraux sont relâchés à la fois, et il ne faut pas s'étonner de l'accroissement de ces crimes spéciaux, nés de passions qui ne sont contenues que par le frein moral et religieux.

MM. Masson et Nigon de Berty parlent dans le même sens. Suivant le dernier de ces membres, une des causes de l'accroissement qu'on remarque tient à la faiblesse du jury dans la répression de ces sortes de crimes. Sur ce point, M. le rapporteur répond que le document même qui fait l'objet de la discussion constate les progrès salutaires de la répression obtenue devant le jury, dans ces derniers temps, soit à l'égard des crimes communs, soit même à l'égard des crimes contre les mœurs.

M. l'abbé Laroque rappelant, ce que constate le rapport, le peu de cas de récidives chez les femmes, l'attribue principalement aux causes suivantes : l'introduction des religieuses dans les pénitenciers, les maisons de refuge, ouvroirs, etc., à l'effet d'occuper les femmes libérées ; enfin le soin particulier qu'on prend de l'instruction religieuse des femmes détenues.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

LE PEUPLE

Par M. MICHELET.

Les leçons de M. Michelet au Collége de France et ses écrits antérieurs à celui dont nous sommes chargé de vous rendre compte, ont suffisamment fait connaître au monde littéraire la manière dont notre savant collègue traite et enseigne l'histoire. En composant son dernier ouvrage, qui a pour titre : *le Peuple*, M. Michelet ne s'est pas écarté de ses anciens principes; il n'a fait que continuer sa route en passant de l'histoire des générations éteintes à l'histoire de la génération qui vit.

Pour quelqu'un qui ne réduit pas la science historique à une narration ou à une analyse de faits, mais qui étend son domaine légitime à tout élément de vie, sous quelque forme qu'il se manifeste, il était rigoureusement logique de chercher, en écrivant l'histoire des hommes et des faits morts, à reproduire sous leurs vraies couleurs les événements et cette animation des autres âges dont le souffle s'est transmis par générations jusqu'à nous. Il était pour le moins aussi logique d'observer les contemporains vivants, d'interpréter le passé et le présent l'un par l'autre, ou tout au moins de faire des constatations sans nul doute très-précieuses à ceux qui, dans l'avenir, doivent succéder, comme ouvriers solidaires, au grand travail de l'investigation de l'homme sur les sociétés.

Aussi, rien d'étonnant à lire presque au commencement de l'ouvrage dont nous nous occupons, la déclaration suivante, qui fait si bien connaître le rapport de l'œuvre à l'auteur : « Ce livre, je l'ai fait de moi-même, de ma vie et de « mon cœur. Il est sorti de mon expérience bien plus que de mon étude. Je l'ai « tiré de mon observation, de mes rapports d'amitié, de voisinage; je l'ai « ramassé sur les routes : le hasard aime à servir celui qui suit toujours une « même pensée. Enfin je l'ai trouvé surtout dans les souvenirs de ma jeunesse. « Pour connaître la vie du peuple, ses travaux, il suffisait d'interroger mes sou- « venirs. »

Le livre se rattache donc à la vie entière de l'écrivain. L'œuvre s'est formée comme d'elle-même, sans qu'il ait eu à changer de système; bien plus, sans qu'il ait été jamais complétement distrait de ses études habituelles. Il est vrai qu'il l'attribue plutôt à son observation qu'à la science acquise par l'étude, plutôt à lui-même qu'aux autres. Cependant personne, sans doute, ne voudrait contester que si M. Michelet, pour s'instruire sur ses contemporains, n'a pas ouvert beaucoup de livres ou n'a pas demandé aux livres exclusivement ce que ses yeux pouvaient voir, ses mains toucher, son oreille entendre de mille

bouches, les travaux antérieurs de l'historien et la méthode qu'il a adoptée n'ont pas été sans influence sur ses jugements. On trouve, en effet, à chaque page, dans *le Peuple*, le discours d'un homme qui vient de loin dans le passé. Tout occupé de ceux d'aujourd'hui, il fait volontiers des retours vers ceux d'autrefois. Son cœur le ramène jusque chez les plus vieux : il a, dit-il, rapporté des débris qu'il avait recueillis sur un pressentiment, et dans lesquels il a fini par reconnaître les os de ses pères.

Après avoir dit comment il a fait son livre, M. Michelet continue par dire pourquoi il l'a fait. Entre les motifs qui l'ont déterminé, les uns tiennent à l'origine même de l'œuvre : l'auteur ne les a pas exprimés d'une manière positive, mais ils se révèlent assez au lecteur attentif; les autres sont nettement déduits de la situation et de l'intérêt actuels de notre peuple et de notre patrie.

Comment ne pas aimer l'objet constant de son étude? Comment ne pas s'intéresser à ceux dont on a connu les ancêtres, les vieux parents? Et d'autre part, comment se décider à s'éloigner du fleuve qu'on a suivi et exploré péniblement depuis sa source, à l'instant même où l'on rencontre en son cours le spectacle le plus saisissant qu'il puisse offrir aux regards? Pour l'auteur, cette composition a répondu tout à la fois aux réclamations du cœur et au besoin de l'intelligence. Son sujet est le peuple; il est enfant du peuple. Avant de nous parler de nos frères et amis, il nous rappelle à chacun notre histoire domestique, par un récit sur sa propre famille. Puis, fort de son observation et exigeant de vérité, il élève la voix pour dire que ceux qui, à notre époque, peignent le peuple et en écrivent l'histoire sous les formes si nombreuses et si variées des produits de la littérature et des arts, n'en montrent pas la vraie ressemblance, la personnalité incontestable.

Cette réclamation de M. Michelet n'est pas sans fondement. Oui, il existe des œuvres d'art d'un talent immense, composées d'une innombrable variété de figures et de caractères dont les traits ressortent assez heureusement pour que le peuple lui-même s'y reconnaisse et batte des mains à ceux qui réussissent ainsi à le peindre. Mais il ne faut pas croire pour cela que ces œuvres soient la peinture fidèle de ce que nous sommes. Les produits qui jouissent aujourd'hui de la plus grande popularité : les romans que le journalisme donne aux lecteurs en aliment quotidien, les ouvrages du théâtre, ceux que le dessin, la peinture et la petite sculpture livrent couramment au commerce, n'offrent généralement de notre peuple que certains aspects obliques, exceptionnels et presque toujours défavorables : des vices, des laideurs ou des bizarreries. Les écrivains ou les artistes contemporains, non pas qu'ils aient manqué de puissance, ni même de génie, mais séduits par la facilité qu'on trouve à produire de l'effet au moyen de l'extraordinaire, ont presque toujours détourné leurs regards de la face même du peuple. Ils ont négligé la vie habituelle, ainsi que la poésie qui l'accompagne.

Ceux qui s'instruisent ou s'amusent avec les ouvrages de nos littérateurs ou

de nos artistes, subissent la loi générale de toute éducation, loi qui assujettit chacun à former ses jugements sur des notions acquises, sur ce qu'il a vu ou appris. A force d'entendre répéter des erreurs, même les plus patentes, on court le danger de s'aveugler et de les accepter sur la parole d'autrui. Qu'est-ce donc, s'il s'agit de notions incomplétement vraies, de certains détails substitués à l'exposition complète de notions plus étendues et plus exactes?

Aussi les étrangers qui lisent nos livres, nos romans, nos pièces de théâtre, portent-ils sur notre peuple des jugements qui sont loin d'être conformes à ce que ce peuple est en réalité; et, contradiction singulière! la France est de toutes les nations de l'Europe celle qui s'expose le plus aux regards par sa littérature, dont on est avide au dehors, et c'est aussi peut-être celle sur laquelle l'opinion, à l'étranger, contient le plus d'erreurs. Cela vient principalement de ce qu'on accepte comme vrai de toute la nation ce qui n'est vrai que d'une classe ou d'un très-petit nombre; de ce qu'on prend un détail, un coin du tableau pour le tableau entier. L'erreur est d'autant plus facile à s'accréditer que nos auteurs ont pour eux l'autorité du talent et la présomption de la bonne foi, et que leur jugement paraît être le jugement de la France sur elle-même.

M. Michelet a éloquemment repoussé cette calomnie involontaire, qui a fait de ce pays, pour bien des gens, un foyer de corruption, une société putride, où la famille n'existe plus, et où les villes ne sont peuplées que d'odieuses, de misérables et d'infâmes existences. Il a vu, lui, autre chose dans le peuple de France, et c'est une des principales raisons pour lesquelles il a écrit son livre.

Le Peuple se compose de trois parties correspondant aux trois ordres d'idées suivantes : Le peuple dans la société actuelle; — le peuple dans la nature; — le peuple dans la patrie.

Ces parties ne sont pas simplement juxtaposées, de manière à resserrer dans le même volume des sujets divers; elles sont liées fortement, intimement, les unes aux autres, de telle sorte qu'elles se complètent mutuellement et forment un système. L'auteur indique aussi une division plus générale par ces deux titres qui dominent son sujet tout entier : Du servage et de la haine. — De l'affranchissement par l'amour.

Cette dissertation systématique fait pressentir un exposé à la fois historique et dogmatique. En effet, si M. Michelet raconte, s'il décrit, ce n'est point au hasard, ni sans la pensée arrêtée de tirer des conclusions de ce qu'il aura dit. Ces mots : Du servage et de la haine, placés en tête de la première partie de son livre, indiquent clairement le but qu'il s'est fixé à l'avance; et en ce point, il se rencontre avec un grand nombre d'esprits éminents, qui, ayant été frappés des misères de la condition de l'homme au sein des sociétés, ont consacré une partie de leur vie à chercher des moyens de réforme et de soulagement.

Ami de l'histoire et de la tradition, il ne saurait, pour atteindre à son but,

procéder comme certains philosophes en faisant table rase, et recomposer à son gré un ordre social entièrement dégagé de celui qui a existé jusqu'à présent.

Ce n'est pas en accordant les plus amples satisfactions aux instincts et aux passions de l'homme qu'il prétend le guérir de ses maux et l'affranchir de ses misères.

Il n'attend pas non plus du temps seul, de la marche fatale des événements accumulés par les siècles, l'heureuse transformation qu'il désire pour le genre humain. L'école qui enseigne que les peuples se développent en vertu du germe primitif et subissent la loi de leur prédestination, n'est pas son école; il ne comprend rien à l'homme si on lui ôte son libre arbitre et sa puissance de réagir sur lui-même et sur la société au sein de laquelle il lui a été donné de vivre.

Ce que l'auteur du *Peuple* oppose à la haine et au servage, c'est l'idée spiritualiste du sacrifice et de l'amour, puisée dans la double éducation de la nature et de la patrie.

Essayons de bien distinguer le travail de ce nouvel ouvrier de la pensée. Dans la croyance des sages de l'Égypte et de la nation juive, l'homme, ange déchu, n'a conservé de sa perfection originelle que des instincts pervers, qu'un naturel mauvais et en tout réprimable : « N'épargne pas les verges à ton fils, » a dit Salomon.

Pour les législateurs et les philosophes de la Grèce, l'homme fut un animal politique, ζῶον πολιτικὸν, c'est-à-dire vivant civilement de sa nature. Ils le considérèrent plutôt dans l'État qu'en lui-même. Le civisme éclipsait alors la fraternité.

Rome, avec l'idée d'une patrie prédestinée à la domination de tous les peuples, n'aperçut de la nature individuelle que le côté utile et directement applicable à ses desseins. L'homme apparaît ici comme une force, une arme au service du destin. Les sentiments stoïques, les seuls qui s'accordassent avec un tel principe, firent la grandeur de cette nation conquérante et produisirent une réaction de sensibilité qui fut suivie d'un adoucissement marqué dans les mœurs et dans la législation.

La doctrine chrétienne présente l'homme racheté et renouvelé. La grâce divine le sanctifie et l'élève au plus haut degré de perfection morale.

Parmi les philosophes, l'Anglais Hobbes n'a trouvé dans le genre humain que des individus naturellement ennemis les uns des autres, et dans l'ordre civil que la suspension d'une guerre, qui eût été permanente sans les concessions réciproques faites par chacun dans l'intérêt de la paix. Jean-Jacques Rousseau se déclare implicitement l'adversaire de Hobbes, dont il a médité la pensée, en proclamant, au commencement de son *Emile*, que tout est bien à la sortie des mains du Créateur, et que tout mal est une altération qu'il faut attribuer à l'homme. Celui-ci ne doit chercher d'autre guide que la nature,

qui le préserve de toutes les erreurs et de tous les dangers de la civilisation.

Le vif sentiment des maux qui affligent les sociétés et l'observation profonde de certains côtés de la nature humaine, ont produit Charles Fourier. La théorie radicale de ce dernier présente toute passion comme bonne en soi, et devant être employée à l'avantage de la famille humaine. L'association dans certaines limites et la vie commune sont les conditions indispensables d'un ordre social nouveau par lequel doit s'établir l'harmonie de toutes les passions individuelles.

Entre Hobbes et la philosophie française existe la profondeur d'un abîme; entre les philosophes français les divergences ne sont pas peu considérables. Physiocrate comme Rousseau, M. Michelet est loin de nier comme lui l'utilité de l'institution publique dans les sociétés modernes. Il n'oppose pas l'homme de la nature à l'homme de la cité comme s'excluant l'un l'autre; au contraire, il les concilie et s'efforce de les rendre inséparables. C'est qu'à ses yeux, l'homme de la nature n'est pas l'homme abstrait, isolé de la société, comme on l'entendait au XVIIIe siècle; mais bien l'homme tel qu'il est, avec les instincts qu'il apporte en naissant; tel qu'il est lorsque, vivant avec ses semblables, il a pu, non-seulement se préserver contre eux de toute altération qui contrarierait directement sa nature, mais bien plus, et au contraire, se rattacher à eux par l'éducation et l'amour commun de la patrie.

De même que Fourier, l'auteur du *Peuple* se propose l'union des hommes que la haine divise. Mais Fourier refait entièrement la société humaine, tandis que M. Michelet se sert, autant que possible, de celle qui existe. Avec le premier, toute jouissance individuelle doit devenir un bien social; le second n'espère ruiner l'empire des instincts égoïstes que par le règne de la fraternité; d'où l'on voit qu'il reste infiniment en deçà de la doctrine phalanstérienne, pour ce qui est du nouvel ordre à créer.

Nous n'avons qu'à opter entre ces deux derniers systèmes. Malgré certaines difficultés que nous rencontrons à porter notre jugement sur leur étendue et sur leur valeur réelle nous n'hésiterons pas. Nous accordons notre préférence aux idées de M. Michelet, non-seulement parce qu'elles sont plus pratiques et plus sérieusement applicables, mais encore parce qu'il nous est impossible de comprendre le bien moral sans ce qui lui est essentiellement corrélatif, le sacrifice, dont l'idée est exclue par la théorie des attractions de Fourier. Être bon sans avoir pu être méchant... peut-on concevoir autrement la fatalité?

Confessons en même temps que si nous partageons la plupart des opinions de l'auteur du *Peuple*, certains endroits de son ouvrage ont fait naître entre lui et nous des dissentiments que nous nous proposons d'exposer lorsque le sujet lui-même nous en présentera l'occasion.

M. Michelet passe en revue les différentes classes qui, selon lui, composent aujourd'hui la nation française. Elles sont au nombre de six : paysans, ou-

vriers, fabricants, marchands, fonctionnaires et bourgeois ou riches. Les tableaux successifs qui leur correspondent ont été pris, on sait déjà pourquoi, au point de vue des obstacles qui empêchent les individus ou les classes de s'unir et de s'aimer; en un mot, d'agir pleinement selon leur nature d'êtres sociables.

Il eût été imprudent de tenter l'analyse d'une œuvre où tout est concret, vivant, fortement condensé, et qui par cela même résiste singulièrement à toute réduction. Mieux a valu, selon nous, s'attacher à quelques détails principaux et propres à intéresser, soit par leur importance historique, soit par la lumière qu'ils jettent sur les vraies opinions de l'auteur.

Commençons par une question capitale aujourd'hui : l'acquisition de la terre par le travailleur. Un légiste vous dirait à ce sujet : Consultez les règles de l'équité civile. L'historien vous rappelle que vous, France, vous êtes un principe, et que c'est de vous que dépend le salut du monde. La terre de France est en majeure partie la propriété du paysan qui la cultive; le sol de l'Angleterre appartient en entier à une aristocratie qui la fait cultiver. Cet état de choses influe profondément sur les mœurs de ces deux nations. La différence est aussi dans les principes. En France, l'homme et le travail de l'homme ont prévalu sur le sol; en Angleterre, le sol a emporté l'homme et sa vie de labeurs. Aussi l'Anglais quitte-t-il sans peine son pays pour émigrer en un lieu quelconque sur l'espérance calculée de tel ou tel avantage, tandis que le paysan français répugne généralement à aller vivre loin du sien, auquel il tient par des racines profondes. Il a été soldat, il a été propriétaire d'un coin de terre; ne cherchez pas dans cet homme les sentiments d'un mercenaire, ni les basses habitudes de la servilité.

Ce n'est pas d'hier, de 89, comme on l'a souvent répété, que date la petite propriété en France. Il est vrai que depuis notre révolution la terre a été plus divisée qu'auparavant; mais il y aurait erreur grossière à penser que l'acquisition de la terre par le travailleur et la formation de la petite propriété aient été un accident, un effet particulier de cette révolution. Il faudrait y voir plutôt une cause qu'un effet.

Ce sont des pages vraiment belles que celles où M. Michelet rapporte par extraits de l'histoire de notre patrie, les vicissitudes de la lutte séculaire dans laquelle le travailleur pauvre, armé de son épargne, acquiert du riche, aux moments où la misère est générale, des lambeaux de terre, que le riche rachète à bas prix quand la prospérité semble s'être rétablie pour tous, et ainsi de suite, jusqu'à ce que les desseins de la Providence soient accomplis. Des noms royaux sont demeurés attachés à certaines de ces époques, où la terre revenue aux mains du travailleur reprenait tout à coup un élan subit de fécondité. C'est principalement cette aisance dans le peuple que le style de l'histoire monarchique a exprimé par ces mots : le bon Louis XII, le bon Henri IV.

Sous Mazarin, et sous d'autres ministres qui vinrent après, les nobles, qui encombraient la cour, se firent exempter des taxes. Le peuple, obligé de payer pour lui-même et pour les privilégiés, ne put conserver, sous de si lourdes charges, les biens acquis au XVIe et au XVIIe siècle. Ce n'est qu'après les grandes calamités de la fin du règne de Louis XIV que le peuple reparaît de nouveau avec un morceau de terre. Ce mouvement d'acquisition, dit M. Michelet, se continue durant tout le XVIIIe siècle et ne s'est arrêté que de nos jours.

Des réclamations faites pour que le travail élève le pauvre à la condition de propriétaire seraient une contradiction absurde chez quelqu'un qui aurait admis des principes destructifs de toute propriété individuelle. L'auteur du *Peuple* a dû être et se déclare en effet l'adversaire du communisme. « Il voit dans « cette terre sale, infime, obscure, distinctement reluire l'or de la liberté. La « liberté, pour qui connaît les vices obligés de l'esclave, c'est *la vertu possible*. « Une famille qui de mercenaire devient propriétaire, se respecte, s'élève dans « son estime, et la voilà changée; elle récolte de sa terre une moisson de « vertus. La sobriété du père, l'économie de la mère, le travail courageux du « fils, la chasteté de la fille, tous ces fruits de la liberté, sont-ce là, je vous « prie, des trésors qu'on peut payer trop cher?... Si, comme disait un partisan « du communisme, la propriété n'est autre chose que le vol, il y a ici vingt-« cinq millions de voleurs qui ne se dessaisiront pas demain. »

Notre âge présente à l'observateur ce fait remarquable, que l'homme est devenu plus sensible qu'il n'était autrefois, et que le cercle de son individualité s'est rétréci à mesure que sa sensibilité s'est augmentée. Jamais, à aucune autre époque, des moyens de penser ou d'agir en commun n'ont été aussi grands, aussi répandus qu'aujourd'hui, et jamais aussi peut-être il n'y a eu moins d'association du côté du cœur. Bien plus, on agit, on est forcé d'agir ensemble, tout en se haïssant. Les moyens collectifs ne permettent guère de ménager l'individu, obligé de se soumettre aux grandes forces autour desquelles tout se centralise. Ce sont des masses où sa personnalité n'est qu'une bien petite fraction du tout. M. Michelet appelle machinisme un tel rapport de l'homme à l'état des choses. Il en recherche l'origine au moyen de l'histoire, et la trouve dans une défaillance qu'éprouva le cœur humain quand, après l'épreuve du moyen âge, on crut que la fraternité, l'amour entre les hommes n'était qu'un rêve chimérique. Mille ans d'inégalité et d'injustice avaient fait désespérer de l'union des cœurs; le besoin de l'ordre produisit l'union des forces, et depuis ce temps l'homme s'est de plus en plus mécanisé. On a vu surgir successivement les machines administratives, propres à employer l'homme comme force régulière; les machines industrielles, qui multiplient uniformément les œuvres de l'art; les machines politiques, qui servent à réglementer nos actes sociaux. Le machinisme a pénétré jusque dans la littérature; l'aile même de la fantaisie n'a pu lui échapper.

Cette explication, bien que fort ingénieuse et en partie vraie, nous paraît néanmoins devoir être contestée. Le machinisme n'est pas plus un accident de la renaissance, que la petite propriété ne fut un accident de la révolution française. Il y aurait anachronisme à le faire dater de trois ou quatre siècles seulement avant l'époque actuelle. Dans l'antiquité, les constitutions des États helléniques et l'organisation de l'empire romain nous offrent des exemples de machinisme qu'on peut bien sans témérité comparer à ce qui s'est fait administrativement dans nos sociétés modernes. Le moyen âge lui-même n'a pu se passer entièrement de machinisme. Toutes les fois que l'ordre, le besoin d'agir, l'intérêt l'exige, l'intelligence humaine crée des moyens nouveaux ; et plus l'activité est grande, plus ces moyens sont devenus nécessaires. La renaissance est une réaction d'activité et d'amour. L'ancien monde, en Colomb, cherche et trouve l'Amérique. Les hommes veulent alors être moins épars et se mieux connaître ; s'ils tombent plus avant dans le machinisme, c'est à l'ignorance des vrais moyens qui unissent les cœurs, et non à un désespoir moral, qu'il faut l'attribuer.

Il faut absolument lire en entier dans la seconde et la troisième partie du *Peuple* l'exposition systématique des idées de l'auteur pour bien voir ce côté de sa pensée : l'affranchissement par l'amour. L'étude de la nature lui montre d'abord les véritables instincts du peuple. L'enfant lui sert d'interprète. Il voit que l'instinct du génie est le même que l'instinct des simples. Le génie n'enfante que par le combat et la lutte intérieure ; il trouve en cela le type de l'enfantement social.

Passant à l'idée de la fraternité, vivante idée qui ne peut plus lui être opposée comme une chimère, puisqu'il a reconnu que les instincts naturels ne sont pas pervers, il la réalisera dans la patrie, qu'il appelle de son vieux nom : *la grande amitié*, l'amitié de tous les fils du pays. Il conclut en réclamant des institutions nouvelles, un enseignement commun. L'école, dit-il, sera la patrie enfant.

Ainsi que nous l'avons dit en commençant, M. Michelet se montre dans *le Peuple* ce qu'il a toujours été pour ceux à qui ses travaux historiques l'avaient fait connaître. Mais disons que si on lui applique ici le mot de Buffon : le style est l'homme ; jamais, dans aucune de ses œuvres, M. Michelet ne fut plus ni autant lui-même. Doué d'une imagination et d'une sensibilité égales, l'historien, le philosophe ne se sépare jamais du poëte, qui répand à flots la lumière et les brillantes couleurs de la vie là où, pour l'ordinaire, la froide dissection de l'esprit ne laisse que quelque chose d'analogue au cadavre. Il lui est naturel de voir les choses par le côté animé ; rien ne lui répugne autant que l'inertie. Sa pensée, toujours vive, se ressent parfois d'un excès de cette sève qui vient du cœur, qui pousse l'esprit, et dont les élans se manifestent par la vive saillie, par l'hyperbole, ou aussi par la réticence. Ce style est tel que pour être toujours bien senti, il est presque nécessaire qu'on s'harmonise avec l'au-

teur d'idées et de sentiments, qu'on s'élève, comme disent les musiciens, au même diapason. Chose remarquable ! quoique plein d'images, très-descriptif, il est peu compris du peuple. Cela vient de ce que la forme que revêt l'idée, malgré l'apparente simplicité de l'expression, est le fruit d'une profonde culture ; de ce qu'il s'y mêle énormément de science acquise, et de ce que le raisonnement laisse trop de sous-entendus ou offre des horizons trop vastes et des mouvements trop rapides pour une foule d'intelligences. Un œil sévère y trouvera peut-être aussi des effets de lumière trop prodigués. Dire *Novum organum*, Esprit des lois, Contrat social, c'est nommer Bacon, Montesquieu, Rousseau. *Le Peuple*, à mon sens, dénommerait M. Michelet mieux qu'aucun autre de ses ouvrages. Par la forme comme par le fond, nulle part dans ses écrits il ne s'est personnalisé aussi distinctement.

BUCHET DE CUBLIZE.

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

CORRESPONDANCE.

LETTRE

DE M. DE SALVANDY, MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, A M. LE PRÉSIDENT DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Paris, le 16 janvier 1847.

Ministère de l'Instruction Publique.

2e Division.
Établissements Scientifiques et Littéraires.

2e Bureau.
Compagnies savantes, Affaires médicales.

F° 2226. P.
de l'enregistrement général.

Toutes les lettres et réponses doivent être adressées directement au Ministre, et indiquer le bureau auquel elles ressortissent.

INSTITUT HISTORIQUE.

APPROBATION DE COURS.

Monsieur le président, j'ai reçu la lettre qui m'a été adressée par la commission administrative de l'Institut Historique, pour me faire connaître et me demander d'approuver les cours publics et gratuits qui doivent être professés cette année au sein de cette compagnie savante.

J'ai pris connaissance, monsieur le président, du programme des cours dont il s'agit, et je m'empresse de vous informer que je l'approuve.

Recevez, monsieur le président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le ministre de l'instruction publique,

SALVANDY.

LETTRE

DE M. I. MARTINEZ DE LA ROSA A M. A. RENZI, ADMINISTRATEUR DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Paris, 28 décembre 1846.

Monsieur et honorable collègue,

Je viens de recevoir la communication que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, en m'annonçant que l'Institut Historique, dans sa séance générale du 26 décembre, m'a élu son président. Cette nouvelle marque d'estime et de bienveillance, aussi spontanée qu'unanime, a excité en moi les sentiments de la reconnaissance la plus profonde, et je vous prie d'en être le digne interprète auprès de cette savante corporation.

Agréez l'assurance de ma considération distinguée,

J. MARTINEZ DE LA ROSA.

LETTRE

DE M. DE PONGERVILLE, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, A MESSIEURS LES MEMBRES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

28 janvier 1847.

Messieurs et honorables confrères,

Une affaire qui ne permet point de retard me prive aujourd'hui d'assister à votre réunion générale. Je regrette très vivement de ne pouvoir profiter à l'instant même du titre flatteur que reçoit avec reconnaissance

Votre bien dévoué serviteur et ami,

DE PONGERVILLE,

de l'Académie française, vice-président de l'Institut Historique.

VARIÉTÉS.

DEUX CLASSES DE CITOYENS.

L'ennui est une des prérogatives de l'espèce humaine, une faculté qu'aucun animal ne possède ; et pourtant les hommes qui s'ennuient le mieux ne sont pas précisément ceux qui s'éloignent le plus des bêtes; arrangez cela ! C'est que l'homme est par nature un animal pensant. Si la pensée s'en va, vite l'ennui prend la place ; tandis que les animaux, qui ne s'amusent pas à penser, ne

pensent jamais à s'ennuyer. Expliquons-nous : par pensée, nous n'entendons pas ici la simple fonction du cerveau réduite à elle-même, mais bien son application aux différents actes de la vie, enfin la pensée traduite en action comme le veut notre destinée ; car les prétendus penseurs sans production ne sont que des oisifs superbes, et l'oisiveté est la sœur aînée de l'ennui. Que la pensée donc se fasse laboureur ou poëte, avocat ou médecin, artisan ou artiste, homme d'Etat ou savant, qu'importe ? Qu'elle produise des gerbes de blé ou des livres, des mémoires ou des tableaux, des lois, de la percale ou des problèmes, qu'importe encore ? L'ennui ne se glissera pas là. Ainsi, l'homme même qui, en apparence, se rapproche le plus de la vie animale, le manœuvre ou le garçon de charrue, a une pensée diamétralement opposée à l'instinct des bêtes, puisqu'il sent que sa vie est dans son travail. L'homme le plus apparenté à l'animal est au contraire celui qui, n'ayant pas besoin du travail de ses mains pour gagner sa vie, ne saurait pas la remplir par l'étude d'un art et la culture de son esprit ; à celui-là l'ennui, l'ennui toujours et partout. Mais, dira-t-on, ceux qui ne font rien de leur esprit ni de leur corps pourraient avoir le cœur d'autant plus occupé qu'ils en ont tout le loisir ; et alors où prendraient-ils le temps de s'ennuyer, l'occupation du cœur étant sans contredit la plus absorbante et la plus tenace des occupations ? — Il n'en va pas de la sorte : l'oisiveté accapare tout l'homme, cœur, esprit et corps. C'est une rouille, une lèpre qui, une fois sur un point, est aussitôt sur tous les autres. D'ailleurs, si les oisifs de corps et d'esprit pouvaient avoir un cœur en activité, le sentiment les mènerait à s'occuper des êtres qu'ils aimeraient, ou de la personne qu'ils adoreraient. Il faudrait qu'ils fissent pour eux ou pour elle, en mille occasions, mille choses qu'il n'est pas dans leur nature de faire ; ils ne seraient plus oisifs, ils ne seraient plus eux-mêmes : donc, etc..... ; la déduction logique est toute simple.

Voulez-vous vous ennuyer, là, d'une manière bien conditionnée ? Ayez d'abord 200,000 livres de rentes, vingt-cinq ans, dix laquais dans votre antichambre, vingt chevaux dans votre écurie, un intendant pour vous éviter la moindre peine et disposer tous vos plaisirs ; des loges à tous les théâtres, quatre bals par soirée d'hiver ; quatre terres dans chacune desquelles il faut passer quinze jours l'été ; des dîners somptueux où il ne manque absolument rien... que l'appétit, et toutes les semaines des habits et des amis nouveaux..... La recette est infaillible. Fort heureusement elle est à l'usage de peu de personnes. Cependant voilà en apparence une vie bien pleine, et pour le moins un corps qui se remue beaucoup, et qui n'a pas une minute à lui... Ne croyez pas cela. Il y a un vide énorme dans toutes ces prétendues occupations. Le plaisir toujours n'est plus le plaisir, cet éclair divin dans notre ciel sombre, cette fleur charmante sur nos rudes chemins. L'occupation sans utilité n'est plus l'occupation. D'ailleurs le plaisir n'est pas l'*antithèse* de l'ennui, c'est le travail ; et puis, quelque nombreux, quelque rapprochés que

soient les plaisirs, il leur faut des intervalles, ne fût-ce que le temps d'aller de l'unà l'autre. Par quoi les entr'actes sont-ils remplis? Par l'ennui, qui projette encore son ombre toujours croissante sur l'éclat même des fêtes. Pauvres gens qu'on éclabousse dans les rues, oh! pour vous consoler, regardez au fond de certaines voitures!

Est-ce à dire que tous les riches s'ennuient? non certes; mais tous ceux qui s'ennuient sont riches. L'éducation, l'étude, les idées générales appliquées aux divers besoins de la société, le bien à faire (occupation sans bornes), la culture passionnée des arts, sont autant de préservatifs contre l'ennui, et plusieurs familles opulentes les emploient avec succès. Mais quand on n'a rien à désirer et que l'on ne connaît pour soi-même aucun besoin, il faut une volonté bien ferme et des lumières supérieures pour s'astreindre sans nécessité à un travail quelconque : c'est vraiment de la vertu, et la vertu est rare.

La vie pour tout le monde est un combat. Chaque classe de la société a son ennemi particulier. Pour le peuple, c'est la misère; pour les classes moyennes, c'est la complication des intérêts et des obstacles; pour les riches, c'est l'ennui : l'ennui est le chagrin des riches. Et c'est un chagrin d'autant plus affreux qu'il n'est pas intéressant, que le temps ne fait que l'accroître, et qu'il est impossible d'en sortir. — En effet, les riches qui s'ennuient se considèrent cependant comme les plus heureux des hommes; ils ne voient que le désespoir dans les autres destinées, et s'il leur fallait mener une autre vie, ils se croiraient dans l'autre monde. Ils sont donc condamnés à l'invariabilité de l'ennui; et si une peine réelle vient à tomber au milieu de cet ennui, un revers de fortune, par exemple, où sera leur force pour y résister, énervés qu'ils sont par leur fastidieuse mollesse? Le moindre souci leur est mortel, comme un poison dans un estomac affaibli.

Ainsi les riches (nous parlons dans la généralité satirique), les riches n'ont aucun tracas sérieux; ils souffrent peu dans eux-mêmes, et jamais dans les autres (l'or est aussi dur que brillant); ils ont moins de petites contrariétés que le reste des hommes n'a de grandes douleurs... Mais ils ont l'ennui, qui à lui seul remplace avantageusement tous les malheurs; à tel point que les Anglais (les plus riches des hommes) sont parvenus à en faire une maladie dont ils mourraient, s'ils ne se tuaient pas. — Cependant, jeunes compagnons, courbés péniblement sous le dur travail, voici le dimanche; le soleil est joyeux, la danse bondit sur les pelouses là bas, l'amour n'y fera point faute, et vous volez au plaisir comme l'oiseau prisonnier à qui l'on rend les airs.

Après les ennuyés, qu'on peut à peine plaindre, quelque malheureux qu'ils soient, nous avons les ennuyeux, qu'il est impossible de ne pas maudire à l'égal des méchants, pour le moins. Il n'y a personne de nous qui n'ait ses ennuyeux et qui ne les ait fort souvent et fort longtemps chaque fois. Ces gens-là sont toujours libres, et n'ont rien de mieux à faire que de venir se chauffer

à notre feu et nous parler d'eux. Et à peine peut-on entrevoir les personnes qu'on voudrait voir sans cesse !

Je croyais d'abord que j'étais le seul à avoir des ennuyeux, ou que, du moins, mes ennuyeux étaient ceux de mes voisins, de mes amis, de mes connaissances ; pas du tout : il y en a pour tout le monde. L'espèce en est très-nombreuse, quoique peu variée ; ils disent tout et font tous la même chose... Ils sont curieux, indiscrets et très-mauvaises langues, et ils ne s'aiment pas entre eux : ce sont des rivaux dans toute la force du terme.

L'ennuyeux sort de chez lui à sept heures et demie précises du matin, hiver comme été, pour ne rentrer qu'à minuit. Il faut, bon gré mal gré, que les personnes qui ont le malheur de le connaître lui fassent passer sa journée. La nuit, il a rêvé à sa tournée d'amis ; son itinéraire est arrêté. L'implacable voyageur se met en route. A huit heures il m'arrive pour lire mon journal ; passe encore. Mais il m'entreprend sur les anciennes familles de sa province, ou sur le vaudeville d'avant-hier, toutes vieilleries qui me sont aussi indifférentes que lui ; il me fait deviner combien lui a coûté sa canne. A dix heures, il est chez vous, et vous le faites vite déjeuner pour en être plus tôt quitte ; mais il ne se déconcerte pas. Vous étiez pour trois heures dans l'emploi de sa journée, il ne vous fera pas tort d'une minute. — A une heure et demie il sonne chez une dame qui est assez heureuse pour être prise par une atroce migraine et dans l'impossibilité de recevoir qui que ce soit ; il avait pourtant trouvé moyen de pénétrer par un petit corridor jusqu'à sa chambre ; mais un verrou l'arrête, et il crie à travers la porte : « Je voulais seulement vous dire un petit bonjour, ce sera pour demain. » Et il revient sur ses pas en grognant, et sort pour se rendre chez une autre dame, qui va hériter des deux heures qu'il eût données à la malade, sans préjudice des deux heures qu'il lui réservait à elle-même. Pendant ces quatre heures, trois lettres, trois visites, la couturière, le dentiste, deux tantes, un cousin, que sais-je encore ? ce sont succédé.... Et l'ennuyeux a survécu. « Ne faites pas attention, disait-il ; écrivez, causez, essayez votre robe, etc... Je me chauffe ou je regarde par la fenêtre. » C'était à l'y jeter. Cinq heures sonnent, il rentre chez lui pour manger un morceau ; et à six heures et demie le voilà encore chez moi. Il nous trouve à table, au dessert, se place à côté d'une bouteille de vin de Champagne (quel contraste !) Et sans le moindre embarras : « J'ai oublié de vous dire quelque chose ce matin. » — C'est donc quelque chose de bien joli ?... (car il me semble qu'il m'avait dit tout le reste) — Eh ! mon Dieu non ! On se lève de table. Nous partons pour le spectacle ; il s'assied en cinquième dans notre voiture où l'on tient à peine quatre lorsqu'on est très-maigre, et se fait descendre à la porte d'une maison où il y a une soirée. Il entre dans le salon un quart d'heure avant que la première bougie soit allumée et n'en sortira que lorsque les dernières seront éteintes. Et demain, et après demain, et toute l'année ce sera ainsi, et quand il mourra... bien tard ! un autre ennuyeux, que je

connais, prendra sa survivance !... Ces gens-là font naître des souhaits épouvantables dans les cœurs les plus doux.

Il n'est pas d'absolue nécessité que l'ennuyeux soit bête ; et même un homme d'esprit ennuyeux est mille fois plus ennuyeux qu'une ennuyeuse bête. En effet, il a mille fois plus de ressources pour exercer son état. J'en connais trois comme cela... En vérité, au bout d'un quart d'heure de conversation avec eux, si on avait de l'argent mignon, on donnerait 10,000 francs pour un imbécile.

Dans le temps que l'on riait en France, M. le comte de Lauraguais fit rédiger par les plus fameux médecins de Paris une consultation sur la question que voici : « L'ennui porté à un certain degré peut-il donner la mort ? » — La question fut résolue affirmativement par les docteurs Tronchin et Bouvard. Armé de cette pièce, M. le comte de Lauraguais assigna le prince de N*** devant la chambre criminelle du Parlement de Paris, comme prévenu et coupable de tentative d'homicide volontaire, avec préméditation, sur la personne de Mlle Arnould, attendu que lui, prince de N***, qui était le plus ennuyeux des hommes, ne la quittait pas d'un instant. La cause fut plaidée ainsi ; et cependant, malgré les déclarations des témoins auriculaires et l'évidence du fait, le prince de N*** ne fut pas condamné à mort..... Quelle partialité de la justice d'alors !

Il y a encore..... Mais, en dissertant sur l'ennui, il est facile de joindre l'exemple au précepte, et comme l'a dit Bolleau :

Le secret d'ennuyer est celui de tout dire.

Je ne dis plus rien.

Emile DESCHAMPS,
Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES CLASSES DU MOIS DE JANVIER 1847.

*** Le 6 janvier 1847, la première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée sous la présidence de M. Deville. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. On offre à la classe l'*Histoire sainte de Lhomond, abrégée par M. Guadet*, et l'*Histoire de France par le même auteur ;* le *Bulletin de géographie, mois d'octobre* 1846 ; les *Archives historiques italiennes* (*Archivio storico-italiano*), *appendice* n° 14.

On procède ensuite à la nomination des membres qui doivent composer les trois comités des travaux, du journal et du règlement ; cette élection se fait par le scrutin secret. Les noms des membres qui sortent de l'urne pour le comité des travaux sont ceux de MM. Ballier, Dantier, Deville, Hallez,

E. Agnel ; pour le comité du journal, ceux de MM. Bullier, Deville, Lévi (Alvarez) ; pour le comité du règlement, ceux de MM. Hallez, Deville, H. Prat. La commission chargée de la vérification des titres des candidats ne pourra lire son rapport que dans la prochaine séance. M. Buchet de Cublize donne de vive voix une courte analyse de son rapport inachevé sur l'ouvrage de M. Michelet, intitulé : *le Peuple.*

*** La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le 13 janvier 1847, sous la présidence de M. Tremolière. Le procès-verbal est lu et adopté sans observation. Les livres offerts à la classe sont : le *Journal Euganéen* (*Giornale Euganeo*), le *Bulletin spécial de l'institutrice* par M. Lévi (Alvarez), *l'Improvisateur*, journal de M. Cellier du Fayet, janvier.

La classe procède à l'élection des membres qui doivent faire partie des divers comités pendant l'année 1847. Ont été élus à la pluralité des voix, savoir : comité des travaux, MM. Émile Deschamps, Boucharlat, Delsart, Démare, Moreau de Dammartin; comité du journal, MM. Moreau de Dammartin, Delsart, Émile Deschamps; comité du règlement, MM. Émile Deschamps, Delsart, Moreau de Dammartin. M. Jules Barbier propose à la classe la question suivante pour le congrès prochain : *Un procès de magie au moyen âge.* Cette question donne lieu à une discussion fort intéressante. La classe décide que la question sera renvoyée au conseil et au comité des travaux réunis, chargés de rédiger le progamme.

*** La troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le 20 janvier 1847, sous la présidence de M. l'abbé Badiche, président. M. Favrot, secrétaire de la classe, lit le procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans observation. On passe ensuite à la lecture d'une lettre de M. de Saint-Clar, qui annonce la perte que vient de faire l'Institut Historique dans la personne de notre collègue M. Garrau, instituteur. M. l'administrateur est chargé de demander à sa famille des renseignements pour faire une notice nécrologique. M. le secrétaire donne lecture de la liste des ouvrages offerts à la classe (voir le Bulletin bibliographique de ce numéro).

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Masson, pour donner lecture du rapport de la commission chargée de vérifier les titres présentés de deux candidats, MM. l'abbé Denys et Bona. Le rapport de la commission ayant été favorable, on passe au scrutin secret, et les deux candidats sont admis, le premier comme membre résidant, et le deuxième comme membre correspondant à Turin. On procède ensuite à l'élection des membres des trois comités, des travaux, du journal et du règlement. Sont élus membres du comité des travaux : MM. Nigon de Berty, Masson, Lapalme, docteur Cerise, l'abbé Auger; membres du comité du journal, MM. Masson, l'abbé Auger, de Berty ; membres du comité du règlement,

MM. Lapalme, Laroque, Masson. Après les élections, M. l'abbé Auger propose la question suivante pour le congrès prochain : *Etablir la ligne de démarcation entre les sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques, et faire connaître l'état actuel de ces sciences.* M. l'abbé Auger développe cette question, qui est agréée par la classe et renvoyée au comité des travaux et au conseil réunis pour être portée sur le programme, sauf l'approbation de l'assemblée générale. M. B. Jullien communique à la classe un travail critique sur un livre de M. Malvin, intitulé : *De la Prononciation de la langue française*, ouvrage imprimé à l'Imprimerie royale. Cette lecture captive l'attention de la classe, qui remercie M. B. Jullien pour son intéressante communication.

⁂ Le 27 janvier 1847, la quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assblée sous la présidence de M. Moreau de Dammartin. Le procès-verbal est lu et adopté. On fait hommage à la classe de plusieurs numéros de *l'Album*, journal littéraire et artistique, publié à Rome par M. le chevalier d'Angelis. L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de la commission sur la candidature de M. Vauday. M. le rapporteur déclare que la commission n'a pas reçu des titres suffisants pour faire son rapport. La classe ajourne cette candidature, et s'occupe ensuite de l'élection des membres qui doivent composer les divers comités pour l'année 1847. Sont élus membres du comité des travaux : MM. Frissard, Aristide Husson, Lebas, Lefaivre de Reysanet Rémon ; du comité du journal : MM. Frissard, Rémon et Lefaivre de Reysant ; du comité du règlement : MM. Cognet, Husson et Hittorf.

M. Moreau de Dammartin communique à la classe quelques observations sur les intéressants travaux que la Société des Antiquaires du Nord (Copenhague) vient de publier. M. E. Breton, que de louables motifs empêchent de venir à la classe, lui fait connaître que le deuxième volume de son ouvrage, *Monuments de tous les peuples*, vient de paraître.

⁂ L'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) s'est assemblée le 29 janvier 1847, sous la présidence de M. le comte Lepelletier-d'Aulnay, vice-président adjoint. M. Huillard-Bréholles, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans réclamation. M. Martinez de la Rosa, président, remercie par lettre l'Institut Historique de sa nomination à la présidence. M. de Pongerville, de l'Académie française, vice-président de l'Institut Historique, écrit à l'assemblée pour s'excuser de ne pouvoir présider cette fois la séance. Ces deux lettres sont renvoyées au comité du journal. On lit ensuite la lettre de M. le ministre de l'instruction publique, par laquelle il approuve le programme des cours publics et gratuits que nos collègues MM. l'abbé Auger, Cellier du Fayel, Millot et docteur Josat professent à l'Institut Historique. La famille de M. le comte de Fortis fait part à la Société de la mort de ce vénérable collègue. La quatrième classe s'occupera

d'une notice nécrologique sur M. le comte de Fortis. M. Labadie demande de nouveau le concours de l'Institut Historique pour compléter son *Histoire des Basques*. A la suite des observations faites par MM. Émile Deschamps, Masson, abbé Auger, Buchet de Cublize et autres membres, l'assemblée s'en réfère à sa précédente décision.

Notre honorable collègue, M. le comte de Reinhard, premier secrétaire de l'ambassade de France en Suisse, envoie un nouveau cahier des Mémoires de la Société des antiquaires de Zurich. M. Buchet de Cublize est chargé d'en rendre compte. Lecture est faite de la liste des livres offerts à la Société pendant le mois; des remerciments sont adressés aux donateurs. On communique à l'assemblée générale les noms des membres élus par les quatre classes pour constituer les comités des travaux, du journal et du règlement, pendant l'année 1847.

Les deux candidats, MM. l'abbé Bona, professeur à l'université de Turin, et l'abbé Denys, premier aumônier de la Charité, reçus à la troisième classe, sont définitivement admis par l'assemblée générale au scrutin secret; le premier comme membre correspondant, et le second comme membre résidant.

L'ordre du jour appelle à la tribune la continuation de la lecture du rapport de M. Buchet de Cublize sur l'ouvrage de M. Michelet, intitulé : *le Peuple*, Ce rapport est renvoyé au comité du journal (Voyez page 58). Notre honorable collègue M. Émile Deschamps a la parole pour lire un travail ayant pour titre : *Deux classes de citoyens*, esquisse de mœurs. Ce spirituel tableau est renvoyé au comité du journal (Voyez page 67). M. Huillard-Bréholles lit ensuite son mémoire *sur le caractère et l'influence de Catherine de Médicis*. Après la lecture de ce mémoire, une vive discussion s'engage entre l'auteur et MM. l'abbé Auger, N. de Berty, Trémolière, Masson, Émile Deschamps, et autres membres. L'auteur est prié de revoir les passages du mémoire qui ont donné lieu à la discussion, et d'y faire les modifications qu'il croira nécessaires. Le mémoire est renvoyé au comité du journal. Il est onze heures et demie, la séance est levée. R.

CHRONIQUE.

M. Bonaini, professeur et bibliothécaire à l'université de Pise, a adressé à M. Huillard-Bréholles, notre collègue, une lettre insérée dans l'appendice n° 12 de l'*Archivio storico italiano*, par laquelle il lui indique plusieurs documents intéressants de l'empereur Frédéric II qui existent aux archives communales de Cortona, en Toscane. En réponse à cette communication bienveillante, notre collègue serait heureux de signaler à l'attention de M. Bonaini, si zélé pour l'histoire de son pays, un manuscrit qu'il a eu l'occasion d'examiner à la bibliothèque de Sainte-Elisabeth, à Breslau, pendant un voyage en Allemagne.

Parmi un grand nombre de pièces relatives à l'histoire de l'Italie au XIIIe siècle, notre collègue en a remarqué plusieurs, très-probablement inédites, qui intéressent directement la Toscane. Comme les rubriques latines manquent dans le manuscrit, il en donne ici l'analyse sommaire en français, indiquant seulement le numéro d'ordre, et transcrivant la date quand elle existe.

LXI. Clément IV excommunie les habitants de Sienne, à cause de l'assistance qu'ils ont donnée à Conradin et de leur opposition au parti guelfe.

LXII. Sentence du même pape contre Rainerio de Pazzi et Squarcialupo de Sofena, qui avaient attaqué et dépouillé l'évêque de Sylves et son escorte.

LXVI. Les Florentins se plaignent au pape de la conduite du cardinal Ottaviano degli Ubaldini, qu'ils accusent de s'être entendu avec Pietro de Vico (dont le fils avait épousé la nièce d'Ottaviano) pour faire venir des mercenaires de Rome et de Lombardie dans le but de prendre et de saccager Florence.

LXVII. Autre lettre du podestat Giacomino Rosso, du capitaine et des anciens de Florence sur le même sujet.

LXVIII. Réponse du pape Alexandre IV, reprochant aux Florentins leur animosité contre le cardinal.

LXIX. Autre lettre du même pape sur la mort de l'abbé de Vallombreuse, tué par les Florentins. *Datum Viterbii, VII kalendas octobris, pontificatus nostri anno IV.*

LXX. Lettre de la commune de Pavie aux Florentins, pour leur reprocher la mort de l'abbé de Vallombreuse.

LXXI. Réponse des Florentins, qui accusent l'abbé d'avoir voulu les trahir et ruiner leur ville, et qui rendent aux habitants de Pavie menaces pour menaces.

LXXII. Giacomino Rosso et les ambassadeurs florentins dénoncent au capitaine et aux anciens de Florence les relations du cardinal Ottaviano avec Pietro de Vico, Conrad d'Antioche et les autres gibelins rassemblés à Rome, les difficultés qu'ils ont éprouvées pour quitter cette ville, les violences qu'ils ont subies de la part du cardinal. *Datum Reate, die martis III decembris, indictione secunda.*

LXXIII. Bonacorso Latino raconte au notaire Borvetto, envoyé des Florentins auprès d'Alphonse de Castille, roi des Romains, la défaite des guelfes à l'Arbia et l'occupation de Florence par les gibelins.

LXXIV. Mainardo de Panicho, Guido Guerra et les autres guelfes réfugiés à Lucques après la bataille, écrivent à Conradin pour l'exciter contre Manfred; ils protestent de leur dévouement envers le jeune prince et rappellent les négociations qu'ils ont déjà entamées avec lui.

LXXV. Conradin, ou plutôt Louis, duc de Bavière, en son nom, promet aux Florentins de venir bientôt en Italie les secourir contre Manfred et les gibelins. *Actum apud Illumenestri* (sic) *anno Domini MCC* (suit une abbréviation illisible qui doit être *LXI*) *VIII idus maii.*

LXXVI. Alexandre IV excommunie tous les partisans de Manfred en Toscane. *Actum Rome in basilica principis apostolorum, XVI kalendas decembris pontificatus nostri anno sexto.*

LXXVII. Lettre du même pape à la commune de Lucques ; il compatit au malheur des guelfes florentins, mais représente leur défaite comme une punition du meurtre de l'abbé de Vallombreuse.

LXXVIII. Lettre du même pape aux habitants de Sienne pour les détacher du parti de Manfred.

LXXIX. Lettre du même pape aux Pisans ; il leur reproche d'entretenir des liaisons avec Manfred et d'avoir envoyé à ce prince leur capitaine Opizo, qui, en passant par Rome, n'a pas même dissimulé le but de son voyage.

LXXX. Lettre du même pape aux Pisans ; il leur reproche d'avoir reçu les ambassadeurs du comte Giordano et des gibelins de Florence, Sienne et Pistoie, et leur enjoint de ne faire aucun dommage à Lucques ni aux guelfes. *Data Laterani, IV kalendas februarii, pontificatus nostri anno...*

LXXXI. Longue lettre apologétique du podestat, du capitaine et de la commune de Sienne à Richard, roi des Romains, où ils lui exposent en détail comment la bataille de l'Arbia a été amenée par les violences et l'ambition des Florentins à l'égard des autres villes toscanes. *Datum Senis XX maii, IV indictionis.*

Tous ces documents, qui seraient de nature à figurer dans la belle collection publiée par M. Vieusseux, ne se trouvent pas seulement dans le manuscrit de Breslau ; M. Huillard-Bréholles pense qu'ils existent aussi, au moins pour la majeure partie, dans le manuscrit 4957 de la bibliothèque du Vatican, où ils seraient plus à la portée, soit de M. Bonaini, soit du savant éditeur. Au reste, il n'est pas douteux que les deux manuscrits soient italiens et de la fin du XIIIe siècle ; si celui qui est à Breslau a été porté aussi loin, c'est qu'il fait partie de la collection rassemblée avec tant de soin par le célèbre bibliophile Thomas Rediger, dont les armes, le nom et la devise : *Avec le temps*, sont imprimés sur les plats de la couverture. Notre collègue croit, sans l'affirmer cependant, que le manuscrit de Breslau, comme plus complet et plus correct, est antérieur à celui du Vatican ; il ne porte point de chiffres, bien que quelques catalogues lui donnent le numéro 47.

En insérant ces renseignements dans *l'Investigateur*, nous saisissons avec plaisir l'occasion de témoigner à M. Bonaini notre sympathie pour ses travaux assidus : l'échange de communications intéressantes inspiré par une mutuelle estime tourne ainsi au profit des efforts individuels et de la science en général.

— Notre collègue M. Hauzeur, en nous annonçant de Verviers (Belgique) le décès de son ami M. Gravant, aussi membre de notre Institut, nous a adressé le discours qu'il a prononcé sur sa tombe ; en voici quelques passages.

« L'homme estimable qui est aujourd'hui le sujet de nos justes regrets, de

notre profonde affliction, était né loin de nos contrées. Je tâcherai, par une courte notice historique, de vous faire connaître les principales circonstances de sa vie.

« Jean-Joseph Gravant naquit à Naples, le 13 mars 1801, de parents d'origine française. Sa mère était de la famille du célèbre Bichat, dont elle portait le nom. Il commença ses études au collége de Naples, et les termina avec distinction à l'école polytechnique de cette ville. Son intelligence vive et prompte l'initia rapidement à la connaissance des langues et des sciences. Au sortir de l'école polytechnique, il embrassa la carrière commerciale, dans laquelle il ne tarda pas à se distinguer. Un voyage qu'il fit en Belgique en 1829 le mit en rapport avec l'ami dévoué qui l'associa pendant dix-sept années à ses grands et actifs travaux.

« L'Institut Historique de France le reçut en 1836 au nombre de ses membres associés, et il continua jusqu'à sa mort de faire partie de cette société savante.

« Ami sûr et dévoué, bienfaisant et charitable, citoyen éclairé et vertueux, telles sont les qualités qu'il a possédées à un degré éminent. Il partageait ses loisirs entre l'étude des bons auteurs et la culture des fleurs, qu'il aimait avec passion. Ces douces et paisibles occupations le consolaient de l'absence de sa famille et le tenaient éloigné de la société, dont il aurait fait l'ornement.

« Depuis quelque temps un mal minait sourdement son organisation ; mais on était loin de s'attendre à une fin aussi subite et aussi prématurée, quand une attaque d'apoplexie foudroyante termina ses jours le 27 septembre. Ses derniers moments ont été ceux de l'homme juste, et il est mort avec le calme et la résignation du chrétien. En quittant cette terre, il laissa dans le cœur de ceux qui ont apprécié sa belle âme, son cœur généreux, ses nobles sentiments, les regrets les plus profonds. »

APPEL AUX ARCHÉOLOGUES PAR *L'ARGUS SOISSONNAIS.*

On a trouvé en 1845, sous les murs de la ville de Soissons, dans le voisinage d'un ancien cimetière romain, une *Pierre votive* qui n'est pas sans quelque intérêt pour la science et l'histoire. Cette pierre, tendre et calcaire comme celle du pays, et de forme quadrilatère, a 25 centimètres de hauteur et 10 de largeur. Elle représente d'un côté une espèce de Mercure gaulois grossièrement exécuté ; de l'autre, elle porte gravée l'inscription suivante, que nous reproduisons avec une minutieuse fidélité :

DEA
CAM
IORI
CEVO
TVM

On décernera en prix l'*Histoire de Soissons*, par M. Leroux (deux volumes

reliés avec luxe), à l'archéologue qui donnera la meilleure interprétation de cette inscription gallo-romaine. Les mémoires ou réponses devront être adressés *franco*, avant le 1er avril 1847, à M. Virgile Calland, rédacteur de *l'Argus Soissonnais*. Le résultat du concours sera proclamé dans le premier numéro de ce journal du mois de mai suivant. Chaque candidat recevra un exemplaire de ce numéro.

— Nous nous empressons de publier le programme du concours de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon pour l'an 1848.

On a confondu trop souvent de nos jours, dans des vues qu'il ne nous appartient ni d'expliquer ni d'interpréter, l'unité politique avec la centralisation administrative. Cependant ces deux choses sont clairement distinctes, et il importe que cette distinction soit nettement établie dans tous les esprits. Il importe surtout de montrer que les franchises municipales ne sont point en opposition avec l'unité morale et politique d'un grand Etat. En effet, la confusion de ces deux éléments de la société dans une même main aboutirait à un double écueil : le despotisme ou l'anarchie ; car le despotisme étouffe la vie publique par une trop grande concentration, ou laisse tout échapper par impuissance de tout saisir.

La Bourgogne a possédé des Etats qui répondaient aux commissaires de Charles-le-Terrible : « Dites à votre maître que nous lui sommes très-humbles et obéissants subjects et serviteurs ; mais, quant à ce que vous nous avez proposé de sa part, il ne se fist jamais, il ne se peut faire et il ne se fera pas. » Et plus tard, à demi matés qu'ils étaient, après la ruine totale de la Fronde, par la triple volonté de Louis XIV, du grand Condé et de Colbert, ils disputaient encore le terrain pied à pied, et maintenaient jusqu'à 1789 ce droit de consentir librement l'impôt, suprême garantie de toutes nos libertés constitutionnelles.

La Bourgogne a possédé des Communes animées d'une vie qui leur était propre, et d'où sortaient des hommes qui reflétaient cette vie dans les travaux de l'administration, dans les monuments des arts, dans les ouvrages de l'esprit.

La Bourgogne a possédé un Parlement qui s'était maintenu dans l'exercice du droit de remontrances alors que le Parlement de Paris était muet, et qui en faisait usage encore dix jours à peine avant la mort de Louis XIV; un Parlement qui, dès 1771, réclamait officiellement ces états généraux d'où la France contemporaine est sortie.

Aussi la Bourgogne a-t-elle été l'objet d'une attaque toute spéciale au nom de l'unité de la France, qui, grâce à Dieu, n'est point en cause (1). N'est-il pas juste qu'elle soit défendue comme elle a été attaquée ?

« On est las, dit M. de Barante, de voir l'histoire, comme un sophiste do-

(1) C'est ce que l'on remarque surtout dans un livre intitulé : *Une Province sous Louis XIV*, par M. Alexandre Thomas.

cile et gagé, se prêter à toutes les preuves que chacun veut en tirer. » Il faut que l'on sache toute la vérité sur les institutions méconnues. On nous a dit le mal; il est temps de connaître aussi le bien. Sans doute les anciennes institions provinciales avaient des côtés faibles, et il faut le dire, en recherchant à cette occasion qui en était responsable, du pouvoir ou de la liberté. Mais ce qui pouvait manquer à ces institutions ne doit pas faire fermer les yeux sur leurs avantages, ni surtout sur la vigueur d'intelligence et de caractère des hommes qu'elles avaient formés.

L'Académie de Dijon met au concours pour 1848 la question suivante :

DES INSTITUTIONS ET DES FRANCHISES PROVINCIALES EN BOURGOGNE AVANT 1789.

L'Académie promet une médaille d'or d'une valeur de 400 fr. à l'auteur du meilleur Mémoire sur les trois faces de cette question : LES ETATS, LES COMMUNES, LE PARLEMENT.

L'Académie acquitte un devoir de reconnaissance en annonçant que les fonds de ce prix ont été faits par M. le comte de Montalembert, pair de France, associé correspondant de la compagnie.

Les Mémoires, appuyés de preuves justificatives, devront être adressés au secrétaire de l'Académie avant le 1er juin 1848, terme de rigueur.

Les Mémoires dont les auteurs se feront connaître d'avance ne seront point admis au concours; les Mémoires doivent seulement porter, avec le titre, une épigraphe qui sera répétée dans un bulletin cacheté et scellé au Mémoire. Ce bulletin contiendra le nom et l'adresse de l'auteur.

Le président, FRANTIN. *Le secrétaire de l'Académie*, ROSSIGNOL.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Tableau des observations météréologiques faites à l'observatoire de Lyon.

Tableau de la commission hydrométrique de Lyon pendant l'année 1846, par M. Lortet.

Histoire sainte chronologique et méthodique, de Lhomond, abrégée par Guadet, professeur à l'institution royale des aveugles de Paris, 1 vol in-32.

Histoire de France chronologique et méthodique, par le même.

Lettre à ses concitoyens sur les affaires de l'Italie, par M. le colonel Armandi, de Rome.

Le Progrès (*il Progresso*), journal des sciences et arts de Naples, par MM. di Virgilii, Bianchini et Borelli, fin de l'année 1845, Naples.

Essai historico-critique sur l'église dite Incoronata, *à Naples*, par M. Minieri-Riccio, brochure.

D. Carlos, infant d'Espagne, tragédie en italien, par M. Leopold Tarantini, de Naples.

L'Echo de Marcellina, poésie italienne, par M. Léopold Tarentini, Naples.

Examen des cours d'économie politique de Pellegrino Rossi, par Henri Pessina, Naples.

Esthétique de Vincent Gioberti, exposée par M. Pessina, Naples.

Discours sur l'Etat de Platon, par M. Pessina, Naples.

Notice historique sur l'ancienne ville de Cumes, par M. Minieri Riccio, Naples.

La Démocratie polonaise, épître à l'Europe, brochure.

Revue du droit français et étranger, par M. Fœlix, Duvergier et Valette, mois de décembre 1846.

Journal de l'Institut lombard, mois de décembre 1846, Milan.

Journal de médecine et de chirurgie, par M. Championnière, janvier 1847. Paris.

Annales universelles de statistique, voyages, par M. Lampato, mois de décembre 1846, Milan.

Compte-rendu des travaux de l'Académie des sciences de Naples, de juillet à octobre 1846.

L'Improvisateur, journal de M. Cellier du Fayel, mois de janvier, Paris.

Bulletin spécial de l'institutrice, par M. Lévi (Alvarès), mois de janvier, Paris.

Archives historiques italiennes, appendice n° 14, par M. Vieusseux, Florence.

Bulletin de la Société de géographie, mois d'octobre 1846.

Programme de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.

Pensées de la princesse de Salm, nouvelle édition, augmentée d'une troisième partie inédite, et précédée d'un avant-propos par M. de Pongerville, de l'Académie française, Paris, 1846.

Le Chien primitif, aperçus nouveaux sur l'origine du culte des animaux, par M. ***, Nantes, 1846.

L'Album, journal de Rome, par M. le chevalier de Angelis; plusieurs numéros avec gravures.

Journal des architectes (sciences et arts), Rome 1846.

Millheilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich, travaux de la Société des antiquaires de Zurich, suivis d'une dissertation de M. Keller sur les découvertes qui ont été faite en Suisse dans les tombeaux avant le Christianisme, brochure et planches.

A. Renzi,
Administrateur.

Huillard-Bréholles,
Secrétaire général.

MÉMOIRES.

RECHERCHES HISTORIQUES
SUR L'APPLICATION DE LA QUESTION
CONSIDÉRÉE COMME MOYEN D'INSTRUCTION.

Il y a moins d'un siècle, quand le magistrat, à la poursuite de la vérité judiciaire, ne la trouvait pas dans le résultat des enquêtes, il la demandait, au nom de la loi, aux tortures qui constituaient le mode odieux d'instruction criminelle appelée *la Question*. Et ce n'était là ni une appellation ni une institution de fraîche date; c'était une pratique que la barbarie avait perpétuée d'âge en âge, et qui ne devait rentrer dans les ténèbres qu'à la lueur de la philosophie régénératrice, gloire et bienfait des temps modernes.

Nos fils auront peine à le croire; nous-mêmes, si nous ne trouvions en face de nous le témoignage si récent de l'histoire, nous douterions que la raison humaine eût à ce point pu faire fausse route, et fonder la conviction sur cette preuve aussi absurde que cruelle.

Il n'est pas inutile, ne fût-ce que pour apprécier à sa valeur la civilisation de nos jours, de jeter un coup d'œil sur cet édifice renversé d'hier, et dont le sang a si longtemps cimenté et consolidé la base.

Avant tout, précisons le caractère de ce mode de procédure et l'utilité qu'on lui supposait; puis nous interrogerons son origine, en parcourant rapidement les législations qui l'ont successivement consacré.

La question (son nom l'indique) fut un moyen de chercher la vérité. Ce n'était pas assez de demander aux hommes qu'ils eussent à la confesser ou à la déclarer sous la foi du serment : il y avait un péril possible pour la société dans leurs mensonges ou dans leurs réticences. C'est en cherchant un remède à ce danger, digne en lui-même de préoccuper la justice, qu'on imagina non plus d'obtenir, mais d'arracher la vérité des lèvres de ceux qu'on soumettait à l'interrogatoire. Pour y parvenir, le seul moyen était la torture corporelle : aussi *question* et *torture* sont-ils synonymes dans la langue de tous les peuples chez lesquels on employa cette preuve. On inventa des supplices, non pas à l'usage des criminels, mais à l'usage des accusés et des témoins, et l'on ne douta pas que de la douleur physique dût sortir le cri de la sincérité.

Voilà en deux mots la théorie de la question. Il semble qu'il suffise de l'énoncer pour qu'elle paraisse incroyable, impossible. Et cependant la question a été l'une des règles importantes de la procédure chez la plupart des nations *policées* et *libres*. Comment expliquer cette anomalie monstrueuse? C'est que chez ces nations *policées*, le sentiment de la fraternité humaine était encore inconnu, ou bien méconnu honteusement, après avoir été si ma

gnifiquement proclamé par le Christianisme; c'est que, chez ces nations *libres*, la notion de la liberté était imparfaite, et qu'il lui manquait son complément indispensable, celle de la *dignité* de l'homme.

Recherchons donc, puisque la torture a une si antique origine, et Dieu nous garde de dire : puisqu'elle compte ses titres de noblesse; recherchons les traces qu'elle a laissées dans les législations grecque et romaine; puis nous étudierons son passage et sa fusion dans les mœurs et les institutions françaises jusqu'au jour où nous pourrons saluer son abolition définitive.

Il est certain que la question existait chez les Grecs. Aristote, Eschine, en font une mention expresse. C'est dans un premier outrage à la nature humaine, c'est dans l'esclavage qu'elle a pris sa source. L'esclave était considéré comme indigne de porter un témoignage en justice. Cependant, en matière criminelle, il pouvait être utile, indispensable de l'entendre. Comment faire? La parole de cet être abject se produisant sous la garantie du serment ne mérite aucune foi; mais on peut lui arracher une déclaration en déployant à ses yeux l'appareil des tourments, en les lui faisant subir dans toute leur rigueur..... Tel fut le raisonnement du législateur de l'antiquité, et cette coutume odieuse commença de s'établir au sein de l'Attique. C'est donc le mépris pour les races asservies, l'habitude de les considérer comme une espèce d'hommes à part qui fit naître la question. Mais on devait la retrouver, après bien des siècles, au sein des sociétés où la servitude proprement dite n'existait plus. Après tout, pourquoi chercherait-on de la logique dans les crimes et les folies de l'humanité?

L'homme libre avait créé la torture, dans son dédain impie pour l'esclave; par une leçon providentielle, la torture devait bientôt atteindre l'homme libre lui-même, le citoyen si fier de ce titre, et nous le verrons s'indigner, mais vainement, contre l'application qui lui en est faite. Quand la loi est cruelle, elle ne peut pas l'être à demi.

Nous disons que dans la Grèce la question ne fut pas réservée aux seuls esclaves. A l'appui de cette proposition, les preuves historiques ne manquent pas. Ainsi, au rapport de Tite-Live, Pisistrate, et avec lui d'autres citoyens, fut livré à la question, puis au dernier supplice. Hiéron l'appliquait en Sicile, pour forcer un accusé à dénoncer ses complices. (*V.* Tite-Live, liv. 24. 5. liv. 33, 28.)

Chez les Athéniens et les Rhodiens, on soumettait également les citoyens à la torture; et ce fait excita même les doléances de Cicéron, qui, ne la trouvant bonne que pour les esclaves, s'écriait, en parlant des institutions de ces deux peuples, dans son chapitre XXXIV *de Partitione oratoriâ :... apud eos, id quod acerbissimum est, liberi civesque torquentur!*

Ce n'est pas tout. On pourrait croire que du moins la question ne pouvait atteindre que les esclaves, ou les citoyens *accusés* de crimes. On se tromperait. Les *témoins* eux-mêmes n'étaient pas à l'abri de cette épreuve. Le juge

pouvait l'ordonner contre eux, soit qu'ils refusassent sur quelque point leur témoignage, soit qu'il parût suspect. (*V.* Potter, *Archéologie grecque.*)

La torture était donc un des actes ordinaires de la procédure criminelle. Comme tous les autres, elle était publique. Ainsi, soit que l'accusateur demandât la torture contre les esclaves de l'accusé, soit que celui-ci les offrît de lui-même à cette épreuve, soit qu'il s'agît de l'appliquer à un citoyen *accusé ou témoin*, elle avait lieu en face de tous : le tourmenteur commençait son office ; chacun était attentif, surtout les parties en cause, et l'on tenait note de toutes les déclarations ou aveux, qui devenaient une partie intégrante de l'instruction.

Les Romains, qui empruntèrent tant de choses à la législation des Grecs, y prirent l'abominable pratique de la torture. Il faut en convenir, elle semblait faite pour leurs mœurs : aussi reçut-elle chez eux la plus formidable extension. « La vue continuelle des gladiateurs, dit Montesquieu, rendait les Romains extrêmement féroces... Accoutumés à se jouer de la nature humaine « dans la personne de leurs enfants et de leurs esclaves, ils ne pouvaient guère « connaître cette vertu que nous appelons humanité. »

Cependant, tant que dura la république, le respect pour la qualité d'homme libre et de citoyen romain restreignit l'application de la question aux malheureux esclaves. Plus tard, on l'étendit aux hommes libres de la plus humble condition. La pente était glissante : aussi les empereurs lui donnèrent-ils bientôt un caractère de généralité qui ne permit à personne de s'en croire à l'abri. Toutefois des lois ultérieures établirent à cet égard quelques priviléges. Certains personnages furent exempts de la question *en matière ordinaire*. Ainsi, nous lisons au Code, loi 11, *de Quæstionibus* : « *Divo Marco placuit eminen-* « *tissimorum quidem necnon perfectissimorum virorum usque ad pronepotes li-* « *beros plebeiorum pœnis, vel questionibus non subjici.* »

Mais s'il s'agissait de cette accusation de lèse-majesté que l'ombrageuse tyrannie des empereurs avait rendue banale et prodigieusement élastique, les *clarissimes* et les *éminentissimes* avaient le sort de ces infimes plébéiens, et passaient comme eux par la main du questionnaire, soit à titre d'accusés, soit même à titre de témoins ; car la loi Julia le disait en termes exprès : « ... *ex-* « *cepta tantùm majestatis causâ, in quâ solâ omnibus æqua conditio est* (1). »

Ainsi, règle commune, inflexible et sans exception, *dans les crimes de lèse-majesté ;* règle générale, dont les dignités seules pouvaient exempter, *en matière ordinaire,* telle fut, sous l'empire, la question, que la république avait d'abord réservée aux esclaves.

Les textes abondent au Code et au Digeste pour montrer en quelle faveur était cette coutume dans la pratique judiciaire. *In criminibus eruendis quæstio adhiberi solet*, dit Ulpien : c'est le frontispice que nous trouvons en tête du titre spécial consacré par les Pandectes à la matière de la torture. Elle n'é-

(1) L. 4. *Code ad leg. Jul. Majestatis.*

tait pas employée seulement à la recherche des crimes; elle pouvait même être appliquée dans les causes civiles, *in pecuniariâ causâ, si aliter veritas inveniri non possit.* (L.9, *Dig., de Quæstionibus.*) L'*accusé* pouvait la subir, alors même qu'il n'y avait point de charges contre lui ; le *témoin* devait la craindre pour peu que sa déposition parût suspecte ou vacillante (L. 15, eod. tit.) En un mot, on la prodiguait à Rome, et, pour comble d'infamie, l'application et le mode de cette épreuve barbare étaient laissés à l'arbitraire du juge : *Quæstionis modum magis est judices arbitrari oportere.* (L. 7, *Dig.*, eod. titul. Le seul vestige d'humanité que l'on rencontre au milieu de ces textes repoussants, c'est l'exemption de la torture pour les enfants *au-dessous de quatorze ans*, et pour les femmes grosses, tant que dure leur grossesse.

Par compensation, signalons la faculté laissée aux juges de soumettre plusieurs fois le même patient à la question. « *Reus evidentioribus argumentis* « *oppressus* (dit le jurisconsulte Paul, liv. 5, *des Sentences*) *repeti in quæstio-* « *nem potest : — maximè si in tormenta animum corpusque duraverit.* « Quelle odieuse cruauté dans ces derniers mots ! Le bourreau ne lâche pas aisément sa proie ; si la victime a endurci son corps et son âme à l'épreuve de la douleur, c'est le cas de redoubler et de rendre la douleur plus intense. Valère Maxime, qui nous a conservé les exemples les plus révoltants peut-être de ces affreux supplices, rappelle le courage héroïque d'un malheureux esclave, qui, pour sauver son maître accusé, épuisa tous les genres de torture, et passa successivement par *le fouet, le chevalet et les lames de fer rouge.* Tels étaient, en effet, les supplices les plus usités chez les Romains ; mais l'arbitraire laissé au juge excitait en lui le génie inventif, et il y eut, en cette matière, une variété infinie de pratiques sur lesquelles nous nous garderons bien de nous appesantir. Qu'on en juge, au surplus, par ce fait : le même auteur cite deux autres esclaves qui furent soumis, l'un six fois, l'autre huit fois à la question.

La loi recommandait aux magistrats (lib. 10, § 1, *Dig.*, eod. tit.) d'apporter le plus grand soin à cette partie de l'instruction, d'épier les moindres paroles, les signes de courage ou de faiblesse, les inflexions de la voix du patient, plus ou moins altérée par la douleur... Car de tout cela, disait-on, sortent quelquefois les plus vives lumières. Quintilien, s'expliquant sur le rang que tient la question parmi les différentes preuves, et traçant les règles d'après lesquelles il convient d'en discuter la valeur, s'exprime ainsi (liv. 5, chap. 4) : « *Plurimum intererit (si quæstio jam erit habita) quis ei præfuerit, quis et* « *quomodo sit tortus, an credibilia dixerit, an inter se constantia; an perse-* « *veraverit in eo quod cœperat, an aliquid dolore mutârit; primâ parte quæs-* « *tionis, an procedente cruciatu.* » Mais avant de tracer ainsi *ex professo* l'analyse des effets produits par la douleur, il a reconnu avec la loi elle-même, et surtout avec la raison de tous les lieux et de tous les temps, que la question est en soi pleine de périls et d'incertitude. Ecoutons Ulpien, l. 1, au *Dig.* : « *Res est fragilis et periculosa, et quæ veritatem fallit.* » Les uns, en effet, ont

assez de constance et de courage pour mépriser la souffrance et ne pas se laisser arracher la vérité ; les autres ne savent rien endurer et sont prêts à mentir, n'importe comment, pour s'épargner la douleur qu'ils redoutent. Voilà ce que la loi reconnait! Et la torture subsiste ! Cette loi n'était-elle pas aussi inconséquente que barbare ? Des publicistes ont essayé de diminuer l'odieux qui doit en rester sur la législation romaine. Chez les anciens, disent-ils, la conscience sociale n'était pas encore formée : le sentiment de la moralité des faits sociaux ne s'est entièrement développé que dans les temps modernes. J'admets la vérité de cette proposition, mais je n'en puis pas moins détester la férocité des mœurs de ces époques que nous venons de parcourir. Le maintien des tortures va nous paraître plus détestable encore quand nous allons les voir survivre aux bienfaisantes lumières du Christianisme.

Nous voici arrivés en effet à cette grande époque où se révèle la nouvelle loi morale qui doit régénérer la terre. On sait à quel prix les premiers fidèles ont confessé leur foi. Ne pouvant les attaquer dans leurs mœurs ni dans leurs croyances, on les accusait de crimes imaginaires ; et pour leur faire avouer, par exemple, qu'ils conspiraient contre l'État ou contre la vie des empereurs, on les soumettait à la question la plus rigoureuse, on leur infligeait des tortures dont le récit fait frémir d'horreur.

Quand le Christianisme fut assis sur le trône impérial, les persécutions des chrétiens durent cesser, mais non la pratique de la question, qui cependant, on doit le reconnaître, fut adoucie et rendue moins fréquente, grâce aux décrets de Constantin, de Gratien et de Valentinien. Depuis longtemps, la jurisprudence s'était empreinte de la doctrine stoïcienne, qui semblait déjà préparer à la révélation d'une morale plus haute, puisée à une source divine. La jurisprudence avait donc, dans les écrits notamment des Paul et des Ulpien, revendiqué les droits de l'humanité, mais trop timidement pour que sa voix ne fût pas étouffée par le despotisme impérial, dont les tendances n'étaient rien moins qu'*humanitaires*. Ce que le stoïcisme n'avait pu faire, le Christianisme le réalisa en partie. Il adoucit la législation, nous venons de le dire ; mais il ne renversa pas tout d'un coup les institutions vicieuses, les pratiques barbares, qu'il trouva enracinées dans un sol endurci. Ainsi la condition de l'homme n'est pas encore réformée et l'esclavage subsiste ; la procédure n'est pas purifiée, et, quoique moins fréquente, la torture subsiste également. Et, chose remarquable ! quand la loi nouvelle aura conquis le monde, quand elle aura proclamé, appliqué les principes d'amour et de charité, la torture subsistera encore, incrustrée dans la pierre de l'édifice législatif et ne devant tomber qu'avec lui, aux premiers souffles de la Révolution.

Nous avons à chercher maintenant les traces historiques de la question dans la législation française. Pour la retrouver, fonctionnant comme un moyen ordinaire de procédure, il faut d'un seul bond franchir environ huit siècles, car ce n'est que vers le milieu du XIIIe siècle de l'ère chrétienne qu'on la voit re-

paraître dans les institutions et qu'elle est réglementée par la législation criminelle.

Ce n'est pas à dire qu'elle fut complétement inconnue sous les deux premières races. L'histoire en a pu citer quelques exemples isolés, mais qui ne sauraient lui donner l'importance d'un fait social, avant l'époque que nous signalons. Ainsi, les lois germaniques n'en font aucune mention. Il paraît certain que les barbares n'employèrent ce mode de preuve qu'à l'égard des esclaves accusés de crime, jamais à l'égard des hommes libres. Les capitulaires de la seconde race, qui énumèrent tout au long les différentes sortes de preuves admises, et notamment les épreuves par le feu, l'eau et le combat, gardent le silence sur la question, qui y eût trouvé certainement sa place si elle n'eût pas disparu de la pratique judiciaire. Nous l'y retrouvons au XIIIe siècle, et il est facile d'en indiquer le double motif.

A cette époque, l'étude des lois romaines devint l'objet d'une sorte de culte. On y retrouva la question organisée, mise au rang des preuves importantes, et on n'hésita pas à transplanter dans la législation cette coutume odieuse. Il faut bien se rappeler l'ignorance de ces temps pour pardonner à une société chrétienne d'avoir remis en vigueur une procédure qui avait laissé de si affreux souvenirs. Ajoutons que sa résurrection n'est pas due seulement à l'imitation du droit romain, mais encore et peut-être surtout à l'invasion récente de la *procédure secrète*, dite *per inquisitionem*, qui venait de se substituer à la publicité des formes féodales. Cette publicité avait été longtemps la principale garantie de l'accusé, et à elle seule elle pouvait tempérer bien des abus. La procédure secrète, appliquée d'abord aux accusations de schisme et d'hérésie, devait bientôt devenir la règle générale et peser longtemps sur nos institutions. Son apparition est signalée par le retour de la torture : c'était son auxiliaire obligé, il faut le dire ; or, on en retrouvait la trace dans quelques justices féodales, mais surtout chez les juges royaux ; elle figurait d'ailleurs armée de toutes pièces dans la législation romaine remise en honneur. Rien ne fut donc plus facile que de lui faire prendre une place importante dans nos règles d'instruction.

Pourquoi faut-il avoir à constater que la première disposition que nous rencontrons sur cette matière appartient au règne de saint Louis? Une ordonnance de 1254 la réglemente. On voit qu'elle est le droit commun et l'un des modes de procédure généralement usités. L'art. 21 dispose que les individus de *bonne renommée* ne pourront être soumis à la torture, sur le dire d'un seul témoin « de peur que la crainte seule leur fasse avouer le fait ou qu'ils ne veuillent « s'affranchir de la douleur. » *Ne hoc metu vel confiteri factum vel suam vexationem redimere compellantur.* En ces deux lignes, tout le danger, toute l'absurdité de la question, sont mis à jour; mais il paraît qu'on n'apercevait plus ce péril et cette inconséquence dès que deux témoignages s'élevaient contre un malheureux accusé. En mai 1315, Louis X accorda, comme privilége, aux

nobles de Champagne, de n'être soumis à la question qu'en matière capitale. Le même privilége fut étendu, par une ordonnance du mois de juillet de la même année, aux consuls et capitouls de Toulouse, et enfin *à tous les hommes libres* du duché de Normandie. Il semble que cette inégalité dans la justice distributive rendait la torture encore plus odieuse.

L'art. 113 de l'ordonnance de mars 1498 en décrit ainsi les formes : « Le « greffier sera présent, qui écrira les noms des sergents et autres présents, la « forme et la manière de ladite question et la quantité de l'eau que l'on aura « baillée audit prisonnier, et par quantefois la réitération de ladite torture, « si aucune y en a, les interrogatoires et réponses, avec la persévérance du « prisonnier, la constance ou variation ; et le lendemain de ladite question « sera derechef interrogé hors des lieux où il aura eu ladite torture, pour voir « sa persévérance, et sera le tout écrit par ledit greffier. »

Comme on le voit, la question était habituellement donnée par l'eau ; elle l'était aussi par les *brodequins* et par l'extension des membres ; mais celle par le feu était alors prohibée ;... et dans tous les cas, dit *le Grand Coustumier*, Ire partie, titre 34 : « ... Bien se preigne garde le juge que les membres du ques- « tionné ne puissent être brisés ne dérompus, car ce serait au péril du juge. » Voilà toute la protection que l'accusé trouvait dans la loi !

Rapprochons-nous maintenant des temps modernes, et mentionnons les ordonnances de 1539 et de 1670 qui marquent la dernière phase dans l'histoire de cette procédure exorbitante.

La première dispose ainsi qu'il suit, dans son art. 163 : « Si, par la visitation « du procès, *la matière est trouvée subjette à torture ou question extraordinaire*, « nous voulons incontinent la sentence de ladite torture estre prononcée au « prisonnier pour estre promptement exécutée s'il n'est appelant. »

Ainsi, au lieu de faire un progrès, la législation a rétrogradé. En toute matière, la question est laissée à la discrétion du juge. Toutefois, son caractère s'est modifié. Ce n'est plus seulement un mode d'instruction, c'est une sorte d'épreuve qui purge les indices et qui peut faire absoudre l'accusé, s'il a le bonheur d'en sortir triomphant. *Per torturam purgata esse indicia contrà tortum ante torturam laborantia non solùm communiter fuit à doctoribus acceptum, sed nemo contradicere ausus est.* Voilà la doctrine et la jurisprudence d'accord. Le malheureux qui a résisté à la torture doit être rendu à la liberté.

Le temps marche, et l'ordonnance de 1670 va encore modifier ce principe en établissant l'usage de la question, *avec réserve de preuves*. Analysons en quelques mots ce document législatif.

On reconnaissait deux sortes de questions, la *question préparatoire* et la *question préalable*. La première, son nom l'indique, était une véritable mesure d'instruction. On y soumettait l'homme accusé d'un crime capital et contre lequel il y avait des indices graves ; elle avait lieu, *avec ou sans réserves de preuves*. Dans le second cas, c'est-à-dire quand les preuves ultérieures n'é-

taient pas réservées, c'était vraiment la question de 1539, avec son caractère d'épreuves, emportant l'absolution de celui qui y résistait sans faire d'aveu. Dans le premier cas, le juge se réservait de juger sur les charges, indépendamment de la question, qui ne venait là qu'accessoirement et pour les fortifier. C'était la plus atroce pratique qu'on pût imaginer. Quand on ramenait le patient, les membres brisés, de cette chambre de la question dont la description seule fait frémir ; quand il avait lassé l'ardeur du bourreau sans que celui-ci lui arrachât la confession d'un crime peut-être imaginaire, cet accusé pouvait encore être jugé et condamné sur les charges du procès. Il était seulement exempt de la mort; mais les peines perpétuelles pouvaient l'atteindre. Ce genre de question était donc une véritable *pénalité*, ainsi qualifiée par la loi, classée dans l'échelle des peines, et appliquée, chose infâme à dire ! avant la conviction légale du crime.

Ce mode spécial de procédure qui déshonorait nos lois en disparut le premier, mais seulement en 1780. La *question préalable* avait encore quelques années à survivre. Disons un mot de celle-ci.

Elle n'était appliquée *qu'aux condamnés pour crime capital* et uniquement pour les contraindre à déclarer leurs complices. Ils la subissaient *préalablement* à la mort. Le résultat de cette coutume, moins odieuse toutefois que la précédente, était de diminuer l'horreur pour le crime, en excitant la pitié pour ces misérables créatures que la société ne retranchait pas seulement de son sein, mais qu'elle martyrisait avant de les livrer au dernier supplice.

Aussi, depuis le progrès des lumières , bien des voix généreuses, éloquentes, s'élevaient contre ce luxe de tourments variés à l'infini par les divers parlements du royaume.

A Paris, la question par l'eau, les brodequins ou l'extension des membres; dans le ressort de Rouen, les jambes broyées dans une machine de fer; dans celui de Besançon, l'estrapade ou l'élévation du patient à l'aide d'une poulie, avec d'énormes poids de fer suspendus aux pieds ; en Bretagne, le contact des membres avec le feu ou le fer rouge; ailleurs l'huile bouillante versée sur les pieds de la victime : voilà les différents supplices dus à l'imagination humaine, survivant à la férocité et à l'ignorance, appliqués, par exemple, au milieu d'une société élégante et polie, qui pouvait en même temps applaudir à la production de tous les chefs-d'œuvre de l'esprit humain, et qui lorsqu'elle entendait dire au théâtre :

> N'avez-vous jamais vu donner la question ?
>
> . . . . . .
>
> Venez, je vous en veux faire passer l'envie.

témoignait par les manifestations les plus bruyantes de son horreur pour ces honteux vestiges de la barbarie.

C'était donc une institution vieillie, condamnée, vouée à une mort prochaine. Dès 1780, nous l'avons vu, Louis XVI, que sa nature portait si bien à la clé-

mence, en avait supprimé la principale rigueur. Cependant, pour en rencontrer le terme, il nous faut arriver à la veille de la grande réforme politique et sociale que les doctrines modernes vont si laborieusement enfanter. Ainsi nous trouvons dans la *Revue rétrospective* les détails d'un procès-verbal de torture subie en 1786, et qui ont été publiés par M. Berryat Saint-Prix. Est-ce là sa dernière trace historique? Nous voudrions le croire; mais ce n'est qu'en 1789 qu'elle fut complétement effacée de notre législation par la loi du 9 octobre.

Tel est en raccourci l'historique de la question. Nous n'ajouterons pas un mot de réflexion à cette analyse, déjà trop longue. Aussi bien, que dire sur ce sujet qui n'ait été pensé, dit et écrit depuis longtemps, et surtout qui ne soit senti par tous les cœurs?

J. Barbier,
Membre de la deuxième classe.

LES DEUX PHÈDRES

NOUVELLE HISTORIQUE.

Le 1er janvier 1677, on donnait au théâtre de l'hôtel de Bourgogne (1) une tragédie de *Phèdre et Hippolyte;* le 3 janvier de la même année, par conséquent le surlendemain, on représentait sur le théâtre de la rue Mazarine une autre tragédie du même titre : la première était de Racine; la seconde appartenait à Pradon (2).

Comment ces deux poëtes avaient-ils à la fois consacré leur muse à la mort de ce héros? S'y étaient-ils rencontrés par hasard? L'un d'eux avait-il cherché l'autre? Racine voulait-il en finir avec son indigne émule, et le noyer sans ressource? Point du tout : c'était Pradon lui-même, ce Pradon dont le nom est devenu une injure, dont on a dit après sa mort (3) :

Ci-gît le poëte Pradon,
Qui durant quarante ans, d'une ardeur sans pareille,
Fit à la barbe d'Apollon
Le même métier que Corneille (4);

c'était lui, dis-je, qui déclarait la guerre au rival souvent heureux de l'auteur du *Cid;* c'était lui qui voulait venger par un coup d'éclat la défaite encore récente de ce grand homme dans son *Tite et Bérénice* (5); c'était lui qui, sachant que Racine terminait une tragédie de *Phèdre*, s'était mis bravement à en rimer une autre sur le même sujet.

(1) Rue Mauconseil. — (2) *Dict. histor.*, mots *Pradon* et *Racine*; voyez aussi *Anecd. dramat.* t. II, p. 59, mot *Phèdre*. Parfait. *Hist. du théât. franç.*, année 1677. — (3) Arrivée en 1698. — (4) *Acanthologie*, mot *Pradon;* voy. aussi le *Dict. hist.* — (5) Donnée en 1670. On sait qu'Henriette d'Angleterre avait engagé les deux poëtes à traiter ce sujet. Voy. les *Anecd. dram.*, mot *Bérénice*, t. I. p. 146.

Toutefois cette outrecuidance, il faut être juste, ne venait pas de lui, mais de la coterie que les succès du jeune Racine avaient depuis longtemps fait naître. Formée en partie des admirateurs exclusifs de Corneille, en partie de ces gens envieux de tous les talents, elle cherchait avec ardeur les moyens de nuire au poëte harmonieux et pur : aussi Racine la redoutait-il beaucoup; et à cause de cela, il tenait sa *Phèdre* secrète, et n'y travaillait, pour ainsi dire, qu'à la dérobée. Il ne put pourtant si bien faire qu'on ne le pénétrât. On sut quelle action il mettait en scène, quels personnages il faisait agir. La cabale ennemie engagea aussitôt Pradon à traiter la même matière (1), et le rimailleur ayant goûté cette idée, sa pièce fut prête en moins de trois mois, et vint ainsi à temps pour lutter avec celle de Racine, qui avait coûté plus d'un an de travail.

Les deux tragédies, roulant sur le même événement, sur une donnée qu'on ne pouvait guère changer, étant d'ailleurs imitées d'Euripide et de Sénèque, devaient nécessairement avoir bien des points de ressemblance.

Néanmoins, quand on voit que les personnages ajoutés sont les mêmes dans l'une et dans l'autre; que la scène s'ouvre chez Pradon par un entretien entre Hippolyte et Idas, comme chez Racine, par Hippolyte et Théramène; que le jeune héros y motive sur les mêmes raisons son départ de Trézène; qu'il est dans les deux pièces amoureux de la même Aricie; que ce personnage n'était pas même indiqué par les tragiques anciens; qu'il est d'ailleurs si peu connu que Racine, se justifiant de l'avoir employé, cite Virgile et quelques auteurs, pour prouver qu'il n'est pas de son invention (2); il est bien difficile de ne pas croire que le plagiat de Pradon a été plus loin que le titre et le sujet général de la pièce : il faut qu'il ait eu quelque connaissance du plan de la *Phèdre* racinienne, des principaux moyens, souvent même du sens du dialogue.

Mais ce qui, en définitive, distingue les bons des mauvais poëtes, le style ne s'imite ni ne se pille; chacun reste avec sa seule nature. La grandeur, la beauté des images, la parfaite harmonie du langage, l'indéfinissable et irrésistible charme de l'élocution, voilà ce qui caractérise les uns; tandis que des tournures communes, des expressions triviales ou heurtées, des pensées fausses, exagérées ou incomplètes, un style pâle et sans couleur, sont le triste apanage des autres.

Je ne veux pas faire une comparaison en forme des deux ouvrages : à quoi bon revenir sur un débat jugé depuis longtemps et sans appel? Qui ne connaît d'ailleurs, qui ne sait par cœur les vers de Racine? Mais les vers de Pradon sont généralement oubliés; il peut être curieux d'en rappeler ici quelques-uns, ne fût-ce que pour faire apprécier le bon goût de ceux qui les portaient aux nues.

Dès la seconde scène du premier acte, Aricie découvre à Hippolyte son amour pour lui, par une bouderie d'un plaisant effet :

(1) *Dict. hist.*, mot *Racine*; *Anecd. dram.*, mot *Phèdre*. — (2) Racine, t. III, p. 84, édit. stéréot.

Thésée est loin de nous ; vous nous quittez aussi :
Sans trouble, sans chagrin, vous sortez d'une ville
Où... Que l'on est heureux d'être né si tranquille (1) !

Cette interruption exclamative n'est-elle pas touchante et poétique ? Aussi Hippolyte prend le parti d'avouer à son interlocutrice l'amour qui l'a féru pour elle ; il le fait en ces termes :

Solitaire, farouche, on me voyait toujours
Chasser dans nos forêts les lions et les ours ;
Mais un soin plus pressant m'occupe et m'embarrasse :
Depuis que je vous vois, j'abandonne la chasse ;
Elle fit autrefois mes plaisirs les plus doux,
Et si j'y vais, ce n'est que pour penser à vous (2).

On se rappelle comment la même pensée est exprimée dans Racine :

Depuis près de six mois, honteux, désespéré,
Traînant partout le trait dont je suis déchiré,
Contre vous, contre moi, vainement je m'éprouve :
Présente, je vous fuis ; absente, je vous trouve :
Dans le fond des forêts votre image me suit.
La lumière du jour, les ombres de la nuit,
Tout retrace à mes yeux les charmes que j'évite :
Tout vous livre à l'envi le rebelle Hippolyte.
Moi-même pour tout fruit de mes soins superflus,
Maintenant je me cherche et ne me trouve plus.
Mon arc, mes javelots, mon char, tout m'importune ;
Je ne me souviens plus des leçons de Neptune ;
Mes seuls gémissements font retentir les bois,
Et mes coursiers oisifs ont oublié ma voix (3).

Quelle différence ! et que Voltaire a eu raison de dire que les deux poëtes ne sont jamais plus éloignés l'un de l'autre que quand ils expriment des idées à peu près semblables (4) !

Quoi qu'il en soit, Phèdre vient sur le théâtre ; Hippolyte se sauve, laissant sa marâtre causer avec Aricie, et lui déclarer, qui l'aurait imaginé ? sa passion pour le jeune chasseur (5) !

Où est cet art admirable avec lequel notre grand poëte nous présente, après Euripide (6), Phèdre coupable en pensée seulement, et voulant déjà se détruire en emportant son fatal secret ? Longtemps pressée par sa nourrice, elle lui ouvre enfin son cœur, et lui fait une déclaration que l'autre ne peut entendre sans frémir. Où sont ces phrases entrecoupées et sans suite apparente, où Phèdre, succombant au besoin de parler, mais reculant toujours devant un aveu si pénible, ne répond qu'à ses propres pensées, et, en accusant toute sa famille, donne à Œnone l'occasion de lui dire :

(1) Pradon, *Phèdre et Hippolyte*, I, 2. — (2) *Ibid.* — (3) Racine, *Phèd.*, II, 2. — (4) Voltaire, préface de la première édition de *Mariamne*. Voy. aussi *Dict. philos.*, mot *Imagination*, § 1 ; *ibid.* mot *Style*. — (5) Pradon, *Phèd. et Hippol.*, I, 3. — (6) Eurip., *Hippol.*, v. 199 et suiv.

Que faites-vous, madame, et quel mortel ennui
Contre tout votre sang vous anime aujourd'hui (1)?

Pradon ne s'en est pas douté : chez lui, en revanche, Phèdre raconte tout naturellement à sa rivale, et sans qu'on l'en prie, comment elle s'est éprise d'amour pour son beau-fils : cela s'est fait, dit-elle, dans un sacrifice où elle a vu sur le visage du héros

Cette fierté charmante et ce grand caractère
Tel que porte le front de son illustre père (2).

Je ne sais si la phrase est bien française ; mais elle n'est guère plus poétique que la suscription de nos lettres, ou l'énumération des titres d'un auteur sur la première page de son livre.

Aricie, étonnée d'un aveu qui dépasse de si loin ce qu'ont jamais dit les femmes les plus éhontées, lui répond en vers de la même farine :

Ah ! madame ! Thésée avec plus de justice
Devait être l'objet d'un si beau sacrifice.
Mais brûlant pour son fils ! Dieu ! que prétendez-vous ?
Hippolyte, le fils de votre illustre époux (3) !

L'*illustre époux* vaut bien l'*illustre père*, et le français d'Aricie est du même acabit que celui de Phèdre.

Mais la réponse de celle-ci est, ma foi, plus inattendue que ce que nous venons de voir : elle déclare qu'elle n'est pas mariée, qu'elle n'est que promise à Thésée :

Non, non, les derniers nœuds des lois de l'hyménée
Avec Thésée encor ne m'ont point enchaînée :
Je porte sa couronne, il a reçu ma foi,
Et ce sont mes serments qui parlent contre moi :
Les dieux n'allument point de feux illégitimes (4).

Cela étant, il semble qu'il n'y ait plus de pièce ; si Phèdre est libre, la jalousie de Thésée, et surtout sa demande à Neptune, est ridicule et odieuse ; il n'y a plus d'inceste possible, et Hippolyte n'est aux yeux de son père qu'un galant trop pressé, ou qui ne respecte pas assez les droits du premier en date.

Pradon ne s'embarrasse pas de ces vétilles ; il faut bien que sa tragédie finisse comme les *Phèdres* anciennes, par la mort d'Hippolyte ; pour cela Phèdre lui fait croire qu'elle peut et qu'elle va faire périr Aricie ; Hippolyte se jette à ses genoux pour la conjurer de n'en rien faire ; Thésée le surprend dans cette posture, veut d'abord le tuer, est retenu par Phèdre et ne peut que s'écrier :

Ah ! monstre, fils ingrat ! tu demeures stupide,
Tu trembles, je le vois, ton crime t'intimide (5).

(1) Racine, *Phèdre*, I, 3. — (2) Pradon, lieu cité. — (3) *Ibid.* — (4) *Ibid.* — (5) Pradon, *Phéd. et Hippol.*, IV, 5.

A quoi Hippolyte répond très-pertinemment :

Mon silence, seigneur, et ma stupidité,
Ne sont point un effet de ma timidité (1).

Phèdre ne tarde pas à se raccommoder avec Aricie ; celle-ci a une conversation avec Thésée, et lui fait comprendre que c'est d'elle-même et non pas de Phèdre qu'Hippolyte est amoureux. Cette découverte donne lieu à la tirade suivante :

Dieux ! qu'entends-je, madame ? Interdit, étonné,
Vous me rendez l'effroi que je vous ai donné.
Quel horrible nuage et quel affreux mystère !
Trop malheureux amant, mais trop barbare père !
Les dieux m'ont-ils trompé dans ce funeste jour ?
Ou mes yeux n'ont-ils pu démêler cet amour ?
Mon fils est mon rival, ou Phèdre est infidèle :
L'un ou l'autre m'offense, et j'ai pour ennemis
Ou le sang ou l'amour, ma maîtresse ou mon fils !
Hélas ! de quel côté que paraisse le crime,
Il n'offre à ma fureur qu'une chère victime ;
Et père malheureux, amant désespéré,
Faut-il de tout côté que je sois déchiré ?
Et que pour me venger d'une injuste tendresse
Je me doive immoler mon fils ou ma maîtresse (2).

La narration qu'on vient lui faire de la mort d'Hippolyte et de Phèdre, qui s'est tuée sur le corps du jeune prince, met fin à ces dubitations antithétiques ; Idas fait le récit qui dénoue les pièces d'Euripide, de Sénèque et de Racine ; il raconte que

Sur son char il monte avec adresse.
Ses superbes coursiers, dont il suit la vitesse,
De leurs hennissements font retentir les airs ;
Et, partant de la main, devancent les éclairs.
Je cours à toute bride et le suis avec peine.
Il se tourne cent fois vers les murs de Trézène ;
Il s'éloigne à regret d'un rivage si cher
Et va plus lentement sur le bord de la mer (3).

Suit la description des flots qui se soulèvent, du monstre qui s'élance, des chevaux qui s'effrayent.

Ils emportent le char, prennent le frein aux dents.
La crainte les maîtrise et les rend plus ardents ;
Tous blanchissant d'écume, ils s'élancent, de rage,
A travers les rochers qui sont près du rivage.
Hippolyte alors tombe, et d'un trait malheureux
S'embarrasse en tombant d'indissolubles nœuds ;
Par les rênes traîné, dont le nœud se resserre,
Sa tête qui bondit ensanglante la terre ;

(1) Pradon, *Phèdre et Hippolyte*, IV, 5. — (2) *Ibid.*, V, 3. — (3) *Ibid.*, V. 5.

Sur les rochers pointus qui lui percent le flanc
Il trace avec horreur des vestiges de sang (1).

Peut-on concevoir aujourd'hui qu'une telle rapsodie, que d'aussi pitoyables vers, que des phrases aussi inintelligibles, et surtout aussi vides de sens, aient balancé quelque temps le succès d'un des chefs-d'œuvre de la scène française? Tels étaient pourtant la justice et le bon goût de l'hôtel de Bouillon, où se réunissaient les ennemis de Racine, qu'on y fit tout ce qui était humainement possible pour perdre l'admirable pièce de l'auteur d'*Andromaque*, pour élever sur ses ruines le galimatias dont j'ai cité quelques exemples.

Non contents de vanter en toute rencontre et dans les termes les plus exagérés le mauvais poëte qu'ils favorisaient, ils mirent en œuvre contre Racine des moyens aujourd'hui vulgaires pour assurer le succès d'une pièce : ils firent retenir toutes les premières loges des deux théâtres pour les six premières représentations des deux pièces, et laissèrent exprès vacantes toutes celles du théâtre de l'hôtel de Bourgogne (2), si bien que, quoique toutes les loges fussent prises et payées, les comédiens jouèrent dans une vaste et profonde solitude.

L'exclusion ne fut pourtant pas tellement rigoureuse que personne ne pût entrer, et Mme Deshoulières, grande ennemie de Racine, assistait à la première représentation.

Elle revint ensuite souper chez elle avec Pradon et quelques personnes de leur cabale. Le repas fut fort gai ; on y parla de la pièce nouvelle comme le pouvaient faire des gens irrités contre l'auteur, et qui avaient à faire réussir une tragédie rivale.

Le duc de Nevers arriva bientôt ; il venait s'informer de l'effet produit : « Eh bien, monsieur Pradon, dit-il, que pensez-vous de la pièce de Racine ?

— Monsieur le duc, répondit le poëte avec une modestie affectée, je suis juge et partie ; il me conviendrait peu de battre un homme à terre ; je vous dirai seulement que je n'ai pas entendu d'applaudissements.

— Bien ! bien ! dit le duc ; c'est tout ce que je vous demande. Il n'en sera pas ainsi de votre *Phèdre* (Pradon s'inclina) ; nous la connaissons assez par ce que vous nous en avez lu (le poëte s'inclina de nouveau), pour être sûr que toute la bonne compagnie l'applaudira comme un chef-d'œuvre.

— Ah ! monsieur le duc, que de bontés !

— Mais, reprit M. de Nevers, n'y a-t-il personne ici qui puisse me dire ce que c'est que la pièce, quel en est le plan, la situation, les caractères ?

— Pardon, monsieur le duc ; madame Deshoulières était présente ; avec sa grande mémoire et son habitude de la poésie, elle pourra mieux que personne vous satisfaire.

(1) Pradon, *Phèdre et Hippolyte*, V, 5. — (2) *Anecd. dramat.*, t. II. p. 60, mot *Phèdre*. Parfait, *Hist. du théât. franç.*, lieu cité.

— Eh bien, madame, j'ai recours à vous et vous prie de me communiquer vos observations sur la pièce du poëtereau qui se croit l'égal de Corneille.

— Rien de plus facile, répondit Mme Deshoulières; j'y rêvais tout-à-l'heure à part moi, et je pensais qu'il serait possible de renfermer dans un sonnet l'analyse et la critique de la pièce; je commençais ainsi :

Dans un fauteuil doré, Phèdre, tremblante et blême,
Dit des vers où d'abord personne n'entend rien.
Sa nourrice lui fait un sermon fort chrétien
Contre l'affreux dessein d'attenter sur soi-même.

— Comment! s'écria le duc, quatre vers d'un seul jet! En vérité, belle dame, on voit bien qu'Apollon n'a rien à refuser à la plus aimable des muses.

— Vous me flattez, monsieur le duc, et je réduis, soyez-en persuadé, ces compliments à leur juste valeur. Mais écoutez la suite.

Hippolyte la hait presqu'autant qu'elle l'aime :
Rien ne change son cœur ni son chaste maintien.
La nourrice l'accuse; elle s'en punit bien;
Thésée a pour son fils une rigueur extrême.

— De mieux en mieux! s'écria le duc; écoutons les tercets.

Une grosse Aricie au teint rouge, aux crins blonds,
N'est là que pour montrer deux énormes tettons,
Que malgré sa froideur Hippolyte idolâtre;

Il meurt enfin traîné par ses coursiers ingrats :
Et Phèdre, après avoir pris de la mort aux rats,
Vient en se confessant mourir sur le théâtre (1).

— Voilà qui est admirable, reprit M. de Nevers; on ne peut faire une critique plus fine ni plus plaisante. Mais ce n'est pas assez; il faut faire tirer des copies de ces vers, nous les distribuerons de côté et d'autre, et parbleu nous verrons ce que ces gens-là répondront.

— Mais, dit Mme Deshoulières, ne me compromettez pas; M. Despréaux n'a point jusqu'à présent parlé de moi dans ses satires, et je ne me soucie pas qu'il joigne mon nom à celui de Cotin et de Chapelain, qu'il a si fort maltraités.

— Ne craignez rien, répondit M. de Nevers; nous ne vous nommerons pas, et l'on sera sans doute à mille lieues de penser qu'une critique si vigoureuse soit l'ouvrage d'une muse connue jusqu'ici par la beauté de ses airs champêtres ou la grâce de ses portraits.

— A cette condition, dit la poétesse, vous pouvez faire de ces vers l'usage que vous voudrez.

— Je n'en demande pas davantage, » répondit M. de Nevers. Il les transcrivit, les emporta chez lui, les fit copier, les distribua, et le secret sur l'auteur fut

(1) Parfait, *Hist. du théât. franç.*, t. XII, année 1677; *Anecd. dram.*, mot *Phèdre*, t. II, p. 60. *Œuvr. de Mme Deshoulières*, t. I, p. 32, édit. Dabo, 1821.

d'abord si exactement gardé et l'émission si active, que le lendemain l'abbé Tallemant l'aîné vint en apporter une copie à Mme Deshoulières en lui donnant ce sonnet comme une nouveauté qu'elle ne connaissait pas, et l'engageant à le répandre ; ce que fit Mme Deshoulières, en affirmant dès-lors qu'elle tenait ces vers de l'abbé Tallemant (1).

Cependant l'auberge du Mouton, sur la place du cimetière Saint-Jean, était alors le rendez-vous de ce qu'il y avait à la cour de plus spirituel parmi les jeunes seigneurs (2) : le chevalier de Nantouillet, le comte de Fiesque, le marquis de Manicant, le marquis d'Effiat, M. de Guilleragues (3), le conseiller au Parlement Brilhac (4), s'y réunissaient aux hommes de lettres et aux poëtes les plus distingués. Despréaux, Racine, La Fontaine, étaient déjà arrivés, ainsi que ceux que je viens de nommer, lorsque Furetière entra, tenant à la main le sonnet composé la veille et déjà répandu à profusion dans Paris.

« Je vous apporte du fruit nouveau, cria-t-il dès l'entrée ; vous savez que la cabale de M. de Nevers et de madame de Bouillon veut à toute force empêcher le succès de la *Phèdre* de M. Racine ?

— Oui, dit Boileau ; elle a pour cela usé d'un moyen assez ingénieux, mais qui lui coûtera cher. On m'a assuré que madame de Bouillon avait dépensé plus de 15,000 livres pour la location des loges qu'elle veut laisser vides (5) ; elle se lassera pourtant, il faut l'espérer, et alors *Phèdre* aura sa première représentation.

— C'est vrai, dit Furetière : aussi malgré son violent désir de réduire la place par la famine, comme elle ne peut pas maintenir longtemps un blocus aussi coûteux, c'est par un siége en règle, c'est par un feu bien nourri, c'est, s'il le faut, par une escalade qu'elle entend aujourd'hui enlever la citadelle.

— Que voulez-vous dire ? demanda Racine effrayé.

— Je veux dire, reprit Furetière, que M. de Nevers et sa sœur, non contents d'empêcher le public de vous entendre, ont composé et fait colporter partout un sonnet satirique contre votre tragédie.

— Comment, déjà ! s'écria Racine ; ma pièce n'a paru qu'hier.

— Oui, dit Nantouillet ; j'en avais entendu dire quelque chose dès ce matin ; on m'annonçait qu'une fameuse tuile allait nous tomber sur la tête. J'avais cru d'abord que c'était la *Phèdre* de Pradon dont on nous menace pour demain ; mais il paraît que cette tuile n'est autre chose que le sonnet dont parle M. Furetière.

— Je le tiens à la main, dit celui-ci ; un de mes amis me l'a communiqué, et je puis vous en donner lecture.

— Silence, alors ! cria le conseiller Brilhac ; écoutons cette poésie princière.

Furetière lut le sonnet, on le fit répéter ; on en commenta toutes les pen-

(1) Parfait. *Hist. du théât. franç.*, lieu cité. — (2) *Anecd. dram.*, t. II. p. 78, mot *Plaideurs*. — (3) Parfait, ouvr. et lieu cités. — (4) *Anecd. dram.*, II, 78. — (5) Ouvrages cités. Ces 15,000 livres valaient plus de 30,000 fr. d'aujourd'hui.

sées, on en éplucha tous les mots. « Somme toute, dit Boileau, la critique est adroite, et pour un prince les vers ne sont pas mal faits.

— Quoi donc! s'écria le marquis d'Effiat, les princes, à votre avis, sont-ils prédestinés à les faire mauvais?

— Du moins, répondit Boileau, ils réussissent souvent à les mal faire, parce que ce n'est pas leur besogne. N'ai-je pas dit un jour au roi lui-même que ses vers n'étaient pas bons? et Sa Majesté en est convenue. N'ai-je pas dit une autre fois à quelqu'un qui m'opposait le jugement du roi, que je me connaissais en vers mieux que Sa Majesté? Et quand un courtisan lui rapporta ce qu'il appelait *l'insolente présomption d'un poëte*, qu'a-t-il répondu, je vous prie? M. Despréaux a raison : c'est son métier, ce n'est pas le mien (1).

— Oui; mais, dit La Fontaine, tout le monde n'a pas là-dessus l'excellent jugement de notre monarque : M. de Nevers surtout, qui ne manque ni d'esprit ni d'instruction, mais que l'on accuse d'avoir pour ses productions une tendresse bien aveugle. Vous savez même que c'est lui qu'avait en vue notre tant regrettable Molière, quand il a mis Oronte, l'homme au sonnet (2), dans son *Misanthrope* (3). Ah! mes amis, quel génie que Molière, et quel homme nous avons perdu (4)!

— Mon cher monsieur de La Fontaine, dit le chevalier de Nantouillet, ne nous laissons pas entraîner à nos souvenirs; sans quoi nous oublierions peut-être la cabale qui nous attaque et contre laquelle il faut nous défendre.

— Bien parlé, Nantouillet, dit le comte de Fiesque; montrons un peu les dents à ces philistins.

— Mais, dit Racine, ne pourrait-on pas laisser tomber toutes ces attaques? Si ma *Phèdre* est bonne, il en arrivera ce qui est toujours arrivé des ouvrages qui avaient quelque bonté : les critiques s'évanouiront, la pièce demeurera (5). A quoi bon nous embarrasser des railleries de M. de Nevers et de tous les amis de Pradon?

— Mauvais système, répliqua le marquis de Manicant. A la guerre, ce n'est pas assez d'assurer ses vivres et ses munitions, de prendre des positions avantageuses, de réparer ses murailles ou de remplir ses magasins; il faut faire à ses ennemis tout le mal qu'on peut; la cabale de Pradon n'y manque pas, vous le voyez. Si vous tendez le dos pour recevoir les coups, soyez sûr qu'ils frapperont plus fort. Qu'en dites-vous, monsieur de La Fontaine?

— Monsieur le marquis, je suis peu propre à donner un conseil en ces sortes d'affaires; vous savez qu'on se moque assez souvent du bonhomme sans qu'il y fasse grande attention : cependant, en thèse générale, je crois qu'il est plus sûr de s'opposer aux méchants dès l'abord. Pour peu qu'ils trouvent de faiblesse chez leurs victimes, je l'ai dit dans une de mes fables (2):

(1) Voy. le *Boileau* de Daunon; notes historiques, n° 8. — (2) *Biogr. univ.*, mot *Nevers*. — (3) Mol., *Misant.*, I, 2. — (4) Molière mourut le 17 février 1673. — (5) Racine, *Préface de Britannicus*, t. II, p. 6, édit. stéréot. — (6) La Fontaine, *Fables*, II, 7.

Il faut plaider, il faut combattre,
Il faut que l'on en vienne aux coups;
Laissez-leur prendre un pied chez vous,
Ils en auront bientôt pris quatre.

— Eh bien, dit M. de Guilleragues, qui nous empêcherait de tourner le sonnet de M. de Nevers contre lui, en conservant les mêmes rimes? C'est une politesse à lui faire, comme quelquefois on renvoie aux ennemis les boulets qu'ils ont lancés. La société de l'hôtel de Bouillon brille dans ce travail de bouts-rimés, Mme Deshoulières y a fait ses preuves : montrons-leur que nous n'y sommes pas manchots non plus; ils seront enchantés, j'en sûr, de recevoir les lardons dont ils auront fait les frais.

— Quoi que vous résolviez, messieurs, interposa Racine, permettez-moi de n'y pas prendre part : je suis offensé; j'irais peut-être trop loin dans ma réponse. Je ne me soucie pas d'ailleurs, moi, simple poëte, homme de lettres, et par conséquent fort paisible, de m'attaquer à un duc, décoré de l'ordre du Saint-Esprit, neveu d'un ancien ministre, allié aux premières familles du royaume.

— Vous craignez le sort du pot de terre contre le pot de fer? observa La Fontaine; c'est sagement pensé et il ne faut pas se brouiller avec les grands.

— J'ajoute, continua Boileau, que ma liaison intime avec M. Racine me fait désirer aussi de rester étranger à cette conversion du sonnet de M. de Nevers; je me réserve de peindre en traits généraux

D'un sot de qualité l'insolente hauteur (1),

dans une épître que j'adresse à mon ami. L'ouvrage n'est pas encore fini; mais il est fort avancé, et j'y retrace à peu près en ces termes ce qui se passe à l'occasion de *Phèdre* :

Imite mon exemple, et lorsqu'une cabale
Un flot de vains auteurs follement te ravale,
Profite de leur haine et de leur mauvais sens;
Ris du bruit passager de leurs cris impuissants (2).
. . . . . .

— Voilà de bons vers, dit en riant M. de Guilleragues; et je ne doute pas qu'ils ne portent chez nos derniers neveux les honteux jugements de l'hôtel de Bouillon. Mais pour le moment cela n'importe guère. La question en effet est celle-ci : on vous donne un soufflet, voulez-vous le rendre, ou tendrez-vous l'autre joue, selon le conseil de l'Évangile?

— C'est cela, c'est cela, crièrent le marquis de Manicant, d'Effiat, Nantouillet et de Fiesque.

— Ma foi, dit La Fontaine, j'aime mieux me tenir à l'écart; Horace a dit avec raison (3), et je l'ai répété moi-même :

(1) Voy. la *Biogr. univ.*, mot *Nevers*. Boileau a depuis supprimé ce vers dans son épître. — (2) Boileau, *Épître* VII. *Sur les ennemis*, à la fin. — (3) Hor., *Epist.* I, 2. v. 14.

Hélas! on voit que de tout temps
Les petits ont pâti des sottises des grands (1),

— Mon cher monsieur, reprit M. de Guilleragues, il n'est question ici ni de grands ni de petits; vous êtes poëte, comme je suis secrétaire du cabinet, comme M. de Nevers est duc du chef de son oncle, l'éminentissime cardinal Mazarin : êtes-vous d'avis de vous laisser insulter sans rien dire?

— Vous remarquerez, interrompit Furetière, qu'on ne nous insulte pas.

— Non? dit d'Effiat, on se moque de vos ouvrages.

— Eh bien, répondit Boileau, que nos ouvrages se défendent.

— Tenez, cria le marquis de Manicant, je vois que nous ne pourrons déterminer les poëtes à des représailles bien légitimes. Puisqu'ils ne veulent pas, même pour une affaire de plume, devenir hommes de guerre, que les hommes de guerre se fassent ici gens de plume. Nous sommes une demi-douzaine d'officiers au service du roi; tournons entre nous le sonnet contre les Mazarins, en nous engageant à ne jamais dire au dehors un mot de la part que chacun de nous y aura prise.

— A la bonne heure ainsi, dit Racine.

— Oui, continua Furetière, et faites-en quelque chose d'aussi amusant que nos scènes comiques parodiées du *Cid* sur la perruque de Chapelain (2).

— C'est demander beaucoup, dit Nantouillet; d'ailleurs nous n'avons à notre disposition que quatorze vers, dont les rimes même nous sont données; mais nous en tirerons ce que nous pourrons. »

Les jeunes seigneurs s'enfermèrent quelques instants; et au bout d'une demi-heure, on les vit revenir riant comme des fous de ce qu'ils venaient d'écrire.

« Ecoutez, écoutez, cria Guilleragues; et dites si toute la bouillonnade sera bien satisfaite en lisant les petits vers qui suivent. Faites silence, je vous prie : *Sonnet*. — C'est un sonnet, comme dit M. de Nevers dans le *Misanthrope* (3).

Dans un palais doré, Damon, jaloux et blême,
Fait des vers où jamais personne n'entend rien :
Il n'est ni courtisan, ni guerrier, ni chrétien,
Et souvent pour rimer, il s'enferme lui-même.
— Je suis déjà charmé de ce petit morceau (4),

dirent ensemble Boileau et La Fontaine.

— Ah! reprit M. de Guilleragues, vous croyez toujours avoir affaire à notre Oronte; je vous remercie pour lui. Mais continuons.

La muse, par malheur, le hait autant qu'il l'aime :
Il a d'un franc poëte et l'air et le maintien;
Il veut juger de tout et ne juge pas bien,
Il a pour le phébus une tendresse extrême.

(1) La Font., *Fables*, II, 4. — (2) Voy. Boileau, t. I, p. XVIII, éd. stéréot. — (3) Molière, *Misanth.*, I, 2. — (4) *Misanth.*, I, 2.

— Très-bien jugé, dit Furetière.

— Ecoutez la suite, reprit M. de Guilleragues.

Une sœur vagabonde aux crins plus noirs que blonds
Va partout l'univers promener deux tettons
Dont, malgré son pays, Damon est idolâtre.

— Ho! ho! interrompit Boileau, ne brisez-vous pas trop les vitres ici? J'ai toujours pensé que, sans blesser l'État ni sa conscience, on peut trouver de méchants vers méchants, et s'ennuyer de plein droit à la lecture d'un sot livre (1); mais votre attaque est plus sérieuse; il s'agit des mœurs, de la vie privée, de l'honneur des gens. Je me rappelle ce que j'ai dit de Chapelain, dans ma neuvième satire :

En blâmant ses écrits ai-je d'un style affreux
Distillé sur sa vie un venin dangereux?
Ma muse en l'attaquant, charitable et discrète,
Sait de l'homme d'honneur distinguer le poëte (2).

Vous ne faites pas cette distinction ici, et vous répondez à la critique toute littéraire de la tragédie de *Phèdre* pour la satire sanglante des vices vrais ou supposés d'une famille.

— Bon! bon! répliqua Furetière, si vous êtes touché de ces considérations, c'est que M. de Nevers est prince; nous ne sommes pas, nous autres écrivains, si scrupuleux les uns à l'égard des autres.

— Ajoutez, continua d'Effiat, que la chose est de notoriété. Qui ne sait que, née en Italie, demeurant en France, la belle Hortense Mancini est allée en Angleterre, où elle a fait la conquête de Saint-Evremont, son éternel adorateur? Qu'elle s'est vantée d'attacher à son char les ducs de Savoie et de Lorraine, les rois d'Angleterre et de France?

— Oui, dit Boileau; mais l'amour de son frère!

— C'est un bruit public, répondit d'Effiat.

— Bruit dont rien ne prouve la vérité, et qu'on ne devrait pas répéter.

— Bon, bon, interrompit Manicant; on ne dirait rien si l'on s'arrêtait à ces difficultés. Voyons la fin du sonnet.

— Je continue donc, dit Guilleragues.

Il se tue à rimer pour des lecteurs ingrats;
L'Énéide à son goût est de la mort aux rats,
Et selon lui, Pradon est le roi du théâtre (3).

— Allons, dit Boileau, j'aime mieux ce tercet que le précédent. Mais qu'allez-vous faire maintenant de cette composition?

— Ce que M. de Nevers a fait de la sienne, répondit Nantouillet; je vais l'emporter, en faire tirer plusieurs copies par un écrivain public, et les dis-

(1) Boileau, *Disc. sur la sat.* — (2) Boileau, *Sat.* IX, v. 209 et suiv. — (3) Voy. les ouvrages cités précédemment: *Anecd. dram.* t. II, p. 60, mot *Phèdre*.

tribuer en confidence, en recommandant si bien le secret, que tout le monde saura notre sonnet par cœur dès demain matin.

— Mais, s'écria Racine, avez-vous bien considéré?...

— Tout est considéré, mon cher monsieur Racine, répondit-il, et si bien que je ne vous écoute plus : votre serviteur. »

Il partit en disant ces mots, sans avoir même indiqué quel copiste il comptait employer; mais on ne douta pas qu'il ne répandît activement cette satire : la famille de Mazarin n'avait jamais pu se faire bien venir des jeunes seigneurs français, qui reportaient sur elle une partie de la haine que le cardinal avait excitée pendant la guerre de la Fronde.

Il y avait à peine un quart d'heure qu'il était parti que Chapelle entra. Grands embrassements de part et d'autre ; grands compliments, comme de coutume ; puis on lui demande pourquoi il vient si tard au rendez-vous, et qui peut l'avoir retenu si longtemps. « L'envie de vous apporter des nouvelles, dit-il, et vous conviendrez qu'elles en valaient la peine. Vous avez lu le sonnet contre la *Phèdre* de M. Racine?

— Oui, répondirent-ils ; M. Furetière vient de nous l'apporter.

— Vous en savez l'auteur?

— Assurément : c'est le duc de Nevers.

— Point du tout, dit Chapelle, il n'y a pas mis la main.

— Etes-vous sûr de cela? s'écria Boileau.

— Très-sûr, répondit Chapelle ; et je sais, à n'en pas douter, par qui, quand et comment le sonnet a été composé.

— Qui peut-ce être? demanda Racine.

— Devinez, mes amis, devinez.

— Ce n'est pas Pradon? dit La Fontaine.

— Non, en vérité.

— Serait-ce Mme de Bouillon?

— Vous n'y êtes pas.

— Dites-nous donc vous-même le nom de l'auteur, car nous passerions ainsi en revue toute la société de l'hôtel de Nevers.

— C'est, dit Chapelle, Mme Deshoulières.

— Plaît-il? s'écria Boileau, c'est madame...

— Deshoulières, appuya Chapelle.

— Est-ce possible? demanda La Fontaine, Comment, la belle Amaryllis (1) a quitté les portraits (2), les madrigaux (3), l'apothéose de son chien (4) et les idylles morales (5) pour venir en aide à Pradon! C'est contre nous qu'elle porte la houlette!

(1) C'était le nom qu'avait pris d'abord Mme Deshoulières; elle y substitua plus tard celui de Célimène; voy. son éloge historique au devant de ses œuvres, t. I. p. XI, de l'édit. *Dabo*, 1821. — (2) Ce sont les premiers ouvrages de Mme Deshoulières, vers 1658. — (3) Voy. ses œuvres *passim*. — (4) L'apothéose de son chien est de 1672. — (5) Mme Deshoulières a fait plusieurs idylles morales, *les Moutons*, *les Fleurs*, *les Oiseaux*, *le Ruisseau*, etc.

— Mais, insista Racine, croirons-nous qu'une femme aussi retenue, aussi bien famée que Mme Deshoulières se soit permis cette expression grivoise et si peu méritée par la jolie d'Ennebaud (1) :

Une grosse Aricie, au cuir rouge, aux crins blonds,
N'est là que pour montrer deux énormes tettons.

Est-ce une plaisanterie convenable à une femme de bonne maison et de bonne compagnie ?

— Eh ! eh ! répondit Chapelle, ne vous y fiez pas. La conduite de Mme Deshoulières est inattaquable, comme on vous l'a dit. Elle a eu pendant quelque temps le grand Condé au nombre de ses soupirants. C'était à Bruxelles, chez la marquise de Caracène ; Hercule y eût volontiers filé aux pieds d'Omphale (2) ; elle n'agréa pas ce sacrifice, et, se réservant tout entière à son mari, n'accepta de ses adorateurs que leur estime et leur propos galants, auxquels elle répondait d'autant plus librement que le cœur n'y était pour rien. C'est elle quia fait cette déclaration générale, où son mari même, je le crois, n'a rien trouvé à reprendre :

On n'a qu'à me trouver quelque berger fidèle,
Soumis, délicat, amoureux,
Qui, de peur d'aimer moins, refuse d'être heureux,
Et je ne serai plus cruelle (3).

Vous vous doutez bien que je n'ai jamais eu envie d'être ce berger-là ; et, autant que je puis le croire, la proposition de refuser d'être heureux ne lui a pas attiré beaucoup de chalands. Mais, précisément parce qu'elle n'a rien à se reprocher, Mme Deshoulières ne se gêne pas en vers ; elle y est souvent fort gaillarde, et la plaisanterie ne lui fait pas peur, quelque poivrée qu'elle soit (4).

— C'est possible, répondit l'auteur de *Phèdre* ; mais que pouvons-nous faire contre elle à notre tour pour la punir de son sonnet ?

— Oh ! dit Boileau, je ne suis pas embarrassé, sa place est toute marquée dans la galerie de portraits dont je veux composer ma satire des femmes. J'y peindrai l'une de ces précieuses,

Reste de ces esprits jadis si renommés
Que d'un coup de son art Molière a diffamés (5).

J'ajouterai que sa maison est constamment ouverte aux mauvais écrivains, aux poëtes détestables.

— Cela suffira, dit Racine ; contentons-nous de ces termes généraux, et ne

(1) Mlle d'Ennebaud, très-bonne actrice, grasse et très-jolie, joua d'original le rôle d'Aricie. *Hist. du théât. franç.*, t. XII. p. 4, année 1677. — (2) *Biogr. univ.*, mot *Deshoulières*. Voy. aussi ce mot dans les *Anecd. dram.*, t. III, et l'éloge historique de cette dame, au-devant de ses œuvres ; t. I, p. VIII, édit. *Dabo*, 1821. — (3) Mme Deshoulières, œuvres choisies, t. I, p. 10, édit. *Dabo*, sous l'année 1670. — (4) Voyez en particulier la chanson sur l'abbé Têtu, sous la date de 1680 à 1682. — (5) Boileau, *Sat.* X, t. I, p. 91, édit. stéréot.

nous faisons pas de nouveaux ennemis, si vous m'en croyez : la fusée que nous allons avoir à démêler avec le duc de Nevers ne sera que trop embrouillée.

— Qu'est-ce, dit Chapelle, et qu'avez-vous à débattre avec le duc de Nevers?

— Presque rien, répondit Boileau ; mais comme nous sommes avertis qu'il court contre le duc un sonnet en réponse à celui que ses amis ont publié contre la *Phèdre* de M. Racine, il est plus que probable qu'il nous l'attribuera.

— Eh bien, dit Chapelle, il n'y a pas de mal à cela ; il est bon qu'il soit puni par où il a péché, et qu'il s'habitue à redouter un peu le *genus irritabile vatum* (1). »

La conversation continua ainsi et passa sur d'autres sujets, sans qu'on eût dit à Chapelle où et par qui avait été fait le sonnet, tant on craignait les indiscrétions d'un homme un peu trop habitué à perdre toute prudence dans les cabarets.

Le lendemain, le sonnet courait tout Paris : M. de Nevers était furieux ; il ne cachait pas son indignation et annonçait une vengeance terrible contre Racine et Boileau, qu'il supposait les auteurs de la satire ; le bruit courut même qu'il les cherchait partout pour les faire assassiner.

Nos deux poëtes désavouèrent hautement la réponse qu'on les accusait d'avoir fait ; ils déclarèrent, ce qui était vrai, qu'ils n'y avaient aucunement pris part. Mais on ne les crut guère ; si bien que M. le duc Henri-Jules, fils du grand Condé, leur dit : « Si le sonnet n'est pas de vous, venez à l'hôtel de Condé, où M. le Prince saura bien vous garantir de ces menaces, puisque vous êtes innocents ; s'il est de vous, venez-y encore, M. le Prince vous prendra sous sa protection, parce que les vers sont pleins d'esprit et fort plaisants (2).

M. de Nevers, en attendant que ses menaces pussent s'effectuer, répondit en homme d'esprit par un troisième sonnet, toujours sur les mêmes rimes et incontestablement meilleur que les deux autres, malgré l'impropriété de quelques termes.

Racine et Despréaux, l'air triste et le teint blême,
Viennent demander grâce et ne confessent rien :
Il faut leur pardonner, parce qu'on est chrétien :
Mais on sait ce qu'on doit au public, à soi-même.

Damon, pour l'intérêt de cette sœur qu'il aime,
Doit de ces scélérats châtier le maintien ;
Car il serait blâmé de tous les gens de bien
S'il ne punissait pas leur insolence extrême.

Ce fut une furie aux crins plus noirs que blonds
Qui leur pressa du pus de ses affreux tettons
Ce sonnet qu'en secret leur cabale idolâtre.

Vous en serez punis, satiriques ingrats,
Non pas en trahison d'un sou de mort aux rats,
Mais à coups de bâton donnés sur le théâtre.

(1) Hor., *Epist.*, II, 2, v. 102. — (2) Parfait, lieu cité ; *Anecd. dram.*, lieu cité.

Du reste la verdeur même de la menace et la franchise de la déclaration arrêtèrent la querelle. Le troisième sonnet n'eut pas plutôt paru que le grand Condé, retrouvant pour le neveu de Mazarin cette haine méprisante qu'il avait eue si longtemps pour l'oncle, lui fit dire, et même en termes assez durs, qu'il vengerait, comme adressées à lui-même, les injures qu'on s'aviserait de faire à deux hommes d'esprit qu'il aimait et qu'il prenait sous sa protection (1).

L'affaire n'alla donc pas plus loin ; d'ailleurs Despréaux et Racine, qui furent, au mois d'octobre de la même année, choisis par le roi lui-même pour écrire l'histoire de son règne, étaient déjà trop bien en cour pour que personne osât en venir à des voies de fait avec eux, au risque d'encourir l'indignation du monarque (2).

B. Jullien,
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

LE BAGNE ET LES MAISONS CENTRALES DE CORRECTION,

Par M. l'abbé LAROQUE.

Les sociétés modernes, après les grands événements auxquels elles ont pris part ou assisté, semblent devenues plus attentives à s'observer elles-mêmes. Ce qu'on ne saurait contester, c'est que jamais, à aucune autre époque, le travail des intelligences ne s'est aussi généralement reporté sur l'étude de la vie collective des peuples.

L'antiquité, mue par le besoin de s'expliquer la nature extérieure, rechercha la connaissance des lois physiques qui régissent l'univers ; elle fit des cosmogonies qui témoignent à la fois de la hardiesse avec laquelle l'esprit humain a cherché à s'élever dans la science, et des obstacles énormes que les siècles seuls ont pu faire disparaître.

De même aussi nous avons vu surgir des théories sociales, propres, selon leurs auteurs, à fonder et établir l'ordre véritable qui doit régir les sociétés conformément aux desseins de Dieu. L'avenir seul peut dire si ces théories auront le même sort que les cosmogonies antiques.

Quoi qu'il en soit, les produits actuels des sciences, de la littérature et des arts, reçoivent généralement, et selon leur capacité spécifique, la forme, le caractère qui annonce une tendance de la société à s'examiner de plus en plus, à se rendre compte d'elle-même, à se constituer sur des bases nouvelles,

(1) Parfait, *Hist. du théât. franç.*, lieu cité. *Anecd. dram.*, t. II, p. 62, mot *Phèdre*.—(2) *Ibid.*

s'il le faut, ou, par transition, à soigner les plaies et à les guérir par des palliatifs plus ou moins efficaces.

Le propre de l'idée qui s'est une fois emparée de la masse collective est de se traduire en actes et de descendre, après un certain temps, dans la pratique, où elle revêt alors une forme religieuse ou politique.

Est-il besoin de remarquer que c'est ainsi que s'accomplissent toutes les réformes et toutes les révolutions; que nos institutions nées d'hier ne sont que le fruit d'idées élaborées à partir de dates peut-être fort anciennes? Et depuis que ces institutions ont été introduites dans le corps social, ne sommes-nous pas à la recherche de tout ce qui l'intéresse du côté moral ou du côté matériel?

Notons aussi que l'idée et l'acte sont peut-être aujourd'hui moins lents à se rapprocher et à se confondre que dans les siècles qui nous ont précédés; que la vérité, ou ce qu'on prend pour elle, a accru de vitesse à passer du domaine de l'esprit dans celui de l'application.

Nous serions fort embarrassés de citer les nombreux exemples dont pullule la collection de nos lois modernes; nous ne voulons nous arrêter qu'à une question spéciale à laquelle se rapporte une brochure de notre honorable collègue, M. l'abbé Laroque, et dont la troisième classe nous a chargé de lui rendre compte.

Tout récemment le législateur s'est occupé d'introduire une réforme dans le régime des prisons; son but a été de protéger la société et ceux qu'elle est obligée de punir contre de graves dangers. Le détenu soumis au régime actuel de la vie en commun doit redouter la perte de tout ce qui lui reste de sentiments moraux, ainsi que l'impossibilité de se relever dans l'opinion des hommes quand il aura subi sa peine. Le dommage social qui résulte de ce double danger a été jugé digne de la sollicitude des pouvoirs publics, et a provoqué la réforme dont il s'agit.

Elle consiste à placer le détenu ou le condamné dans l'isolement, c'est-à-dire à le séparer de toute autre personne subissant une peine. Elle ajoute, il est vrai, la solitude à la privation de la liberté; mais elle suppose une diminution considérable dans la durée de la peine et n'entraîne pas d'ailleurs la rigueur inhumaine de l'isolement absolu. Au contraire, car la société de l'homme est nécessaire à l'homme, surtout à celui qui a besoin d'être amélioré.

Seulement, il nous semble qu'il y avait, qu'on nous passe cette expression juridique, une question préjudicielle à vider.

Entreprendre de moraliser des individus tombé dans le crime, de guérir les membres malades de la société, et cela dans l'intérêt de la société elle-même, c'est, on ne saurait le nier, vouloir faire œuvre louable et bien digne d'être encouragée. Mais s'occuper tout d'abord d'une amélioration qui ne porte que sur une très-petite fraction de la masse collective, sur une partie du peuple qui, pour être intéressante par sa misère, ne nous paraît pas devoir être pré-

férée au grand nombre, s'en occuper, disons-nous, quand la société, qui se renouvelle sans cesse dans la série de ses générations, attend elle-même sa réforme d'éducation, un système général qui préserve ses enfants de la plupart de ces maux qu'on entreprend de guérir lorsqu'on aurait pu le prévenir, par des soins et par une bonne direction, n'est-ce pas procéder par une méthode facilement attaquable?

L'éducation des classes qui n'en reçoivent point, l'éducation portée dans la masse et la profondeur du peuple, voilà, selon nous, le puissant, l'invincible levier pour élever les âmes, le meilleur instrument pour faire des hommes dignes et capables de résister aux ignobles passions.

C'est au perfectionnement de l'instruction publique qu'il faut demander la diminution progressive de ce budget annuel de délits et de crimes, que les cellules pénitentiaires ne sauraient faire diminuer très-sensiblement, si les passions des hommes demeurent sans direction et sous l'empire de l'ignorance, le plus grand ennemi du genre humain.

En attendant que cette réforme capitale et difficile vienne à s'accomplir en France, on y établira le régime pénitentiaire de l'isolement.

Nous pensons, avec M. Laroque, que cet isolement ne peut être absolu, et qu'il doit être adouci par tous les moyens dont la religion dispose pour consoler et moraliser les cœurs.

M. l'aumônier de l'hôtel royal des Invalides a visité le bagne de Rochefort, la maison centrale de correction de Limoges, et plusieurs autres de nos grands établissements où les condamnés subissent leur peine. Que dis-je, visité? Il est allé en mission parmi cette autre sorte d'infidèles, dont il a trouvé les cœurs bien plus accessibles à la parole divine que ne l'eût laissé croire l'opinion que nous avons communément de ceux qui habitent ces lieux d'expiation. Plein d'ardeur, il a cherché au fond des âmes, où la conscience, semblable au champ du figuier, semblait morte et frappée de stérilité. A la chaleur de sa parole sympathique, tendre, fraternelle, il a senti battre des cœurs que l'on croyait éteints, renaître à Dieu de ces âmes qui ne connaissaient plus que l'abîme du désespoir. Le malheureux, que la continuité et la fatalité apparente de ses douleurs livraient à la malédiction et éloignaient son âme du repentir, voyant l'homme de Dieu s'attendrir sur ses souffrances et sa misère, sentant une main pure dans la sienne, s'est ému et a versé des larmes qui sont sans doute d'un grand prix aux yeux de celui qui est souverainement bon et juste.

La brochure de M. l'abbé Laroque a pour but de faire connaître les résultats obtenus de son zèle, et la manière dont ils l'ont été. Il a employé tour à tour la prédication adressée à tous les condamnés ensemble, et les entretiens particuliers. Nous approuvons fort ce dernier moyen, qui n'est que le complément nécessaire du premier. A cela il faut ajouter que le prêtre a laissé en cette circonstance la liberté la plus complète à chacun de ces criminels, qui ne sont en-

trés dans la voie des pratiques chrétiennes que de leur plein gré, à mesure qu'ils en sentaient le besoin et le prix.

Aussi les manifestations de la reconnaissance de ces hommes que la parole d'en haut avait touchés, ont-elles été vives et nombreuses. Leur cœur s'est épanché dans des lettres bien faites pour encourager à poursuivre une si noble et si sainte mission. La brochure de M. l'abbé Laroque restera comme un document utile à l'histoire de nos établissements pénitentiaires. Elle témoigne de ce que peuvent ceux qui veulent, et dit bien haut qu'il n'y a rien à faire ici-bas de grand ni de durable sans l'esprit de Dieu.

BUCHET DE CUBLIZE,
Membre de la première classe.

DOCUMENTS HISTORIQUES, CURIEUX ET INÉDITS.

DE LA LITHOLISIE VOLTAIQUE

ou de la décomposition des calculs de la vessie par le moyen de l'électricité, d'après la méthode du docteur CERVELLERI; communication faite à l'Académie Pontaniana de Naples, dans la séance du 29 novembre 1846, par le docteur PANVINI, membre résidant de cette Académie.

Conformément aux intentions de notre honorable collègue, M. Ferdinand de Luca, nous nous empressons d'annoncer à nos lecteurs une expérience concluante de litholisie voltaïque, faite avec le plus grand succès par M. le docteur Cervelleri, de Naples. Cette expérience, attestée par les autorités de la province de Lecce, est consignée dans le rapport suivant, certifié conforme par M. de Luca, et dont communication sera aussi donnée aux principales académies de France et d'Angleterre.

Habitué depuis longtemps à admirer les talents qui jouissent du rare privilége de reculer les bornes de la science, je viens porter à votre connaissance une invention destinée à répandre une nouvelle gloire sur le nom italien et en particulier sur notre beau pays, déjà si riche en illustrations dans les sciences et dans les arts. — L'auteur de cette invention remarquable, qui a pour but de détruire les calculs dans la vessie à l'aide d'un simple procédé électro-chimique, est M. le docteur Cervelleri, chirurgien en second de l'hôpital général militaire de Naples, jeune homme bien connu par des travaux importants, et spécialement par des mémoires constatant ses nombreuses et nouvelles expériences sur l'application des impondérables à la thérapeutique. Ce savant, dont la modestie égale le profond savoir, partage son temps entre l'enseignement de la chirurgie et celui de l'anatomie, sans autre stimulant que son amour pour le progrès de la science.

C'est en travaillant à ses expériences de décomposition avec la pile voltaïque que lui vint l'idée d'essayer la dissolution des calculs, bien que d'autres avant lui eussent conçu la même idée sans aucune espèce de succès. Cette circonstance ne le découragea point; loin de là, il se met à l'œuvre avec confiance; il prend des calculs composés d'acide urique ou d'urate de potasse, de chaux, d'ammoniaque, etc., et les soumet à l'action de l'impondérable; puis, après des essais multipliés, il parvient à imaginer un procédé ingénieux à la faveur duquel il obtient la réduction de calculs très-durs, se résolvant en poudre blanche, en petits fragments raboteux et friables.

M. Cervelleri a ensuite répété les mêmes expériences sur des cadavres, et le phénomène de la décomposition des calculs s'est accompli comme dans le cas précédent, c'est-à-dire avec la même exactitude. Ce double résultat lui a donné la conviction que ni la vessie ni l'urètre ne sont en aucune façon touchés ou altérés par les courants électriques; que ceux-ci, en parcourant un cercle isolé, ne déploient d'action que sur des points déterminés; en un mot, qu'ils n'atteignent que la matière organique des calculs, dont ils déterminent nécessairement la décomposition.

L'honorable docteur, afin de prévenir ou arrêter à volonté tout accident qui pourrait se développer pendant l'opération, a fait établir un appareil très délicat, au moyen duquel les courants peuvent s'établir sans que le malade soit averti de leur présence ou de leur action. — Dans la vue de s'entourer des lumières des savants distingués de la Toscane, M. Cervelleri se rendit à Florence, il y a environ deux années; et là, il renouvela ses expériences dans le cabinet des sciences naturelles du grand duc. A son retour à Naples, il voulut bien m'informer de tout ce qui s'était passé à cette occasion, et il s'empressa en même temps de faire la même communication à notre illustre confrère, M. le chevalier de Luca, toujours si disposé à prêter son appui au vrai mérite, soit comme homme privé, soit en sa qualité de secrétaire perpétuel de la Société royale bourbonienne. M. de Luca transmit les détails de cette excursion scientifique à l'Institut Historique de France, qui les publia dans son journal *l'Investigateur*.

Enfin un cas extraordinaire qui s'est présenté a permis d'appliquer la nouvelle méthode et a confirmé son excellence. C'est le mari même de la personne opérée qui a adressé au ministre de l'intérieur la relation que nous reproduisons ici.

Dans les premiers mois de l'année 1846, une jeune dame, femme du docteur Miglietta, de la commune de Trippuzze, province de Lecce, éprouvait des douleurs presque incessantes dans la vessie, qu'elle attribuait à la présence d'un corps étranger, et elle chercha le moyen de se soulager en introduisant dans l'urètre un *petit fer* (1) servant à assujettir ses cheveux. Au moment où

(1) Grandes épingles fourchues ou à deux branches dont se servent les femmes en Italie pour fixer sur la tête les masses de leur chevelure.

elle exécutait cette dangereuse opération le fer lui échappa des mains, et il tomba dans la vessie. A la suite d'une consultation de plusieurs chirurgiens, on imagina la confection d'instruments extracteurs qui furent impuissants à saisir le fer inséré dans la vessie. Cependant la malade éprouvait des souffrances atroces par suite de ces infructueuses tentatives; une concrétion calculeuse se forma presque soudainement autour de *ce fer*, dont chaque branche avait deux pouces et demi de longueur. En peu de temps le calcul acquit un volume très-considérable, et produisit une si rude et si brusque irritation dans la vessie de la dame Miglietta, qu'il mit ses jours dans un danger imminent. On était obligé à tout instant d'injecter l'organe vésiculaire de décoctions émollientes pour procurer quelque soulagement à la malade, dont la mort, après neuf mois de souffrances toujours croissantes, était regardée comme inévitable. Dans cet état de choses, toute autre opération étant considérée comme funeste à cause de l'ampleur du calcul, qui occupait toute la vessie, on eut recours au docteur Cervelleri, à l'effet d'obtenir, s'il était possible, la décomposition du calcul par sa méthode électro-chimique. Cet habile professeur fit immédiatement préparer une pile à auges et la mit en rapport avec le calcul, qui fut de suite envahi par des courants assez intenses dans l'espace d'une demi-heure, sans que la patiente en ressentit aucune douleur. Au bout du temps indiqué, la décomposition du calcul commença à s'avancer; de petits morceaux s'en détachaient et sortaient hors de la vessie, poussés par l'urine ou par les liquides injectés. On ramassa une quantité considérable de ces morceaux pendant deux jours, tandis qu'on apercevait en abondance une matière poudreuse délayée dans les liquides. Le troisième jour, M. Cervelleri reconnut qu'un reste de calcul existait encore dans la vessie. Il fit pour le détruire une seconde opération, dont le résultat fut la résolution totale de ce calcul en poudre et en fragments friables. Par suite de cette dernière opération, le fer (ou épingle fourchue) se trouvant à découvert, il lui devint facile de le saisir avec des pinces très-minces et de l'extraire de la vessie en un clin d'œil. A dater de ce moment, le salut de la malade fut assuré, et elle reprit ses forces avec une si étonnante rapidité, que quelques jours seulement lui suffirent pour pouvoir quitter le lit.

Cette admirable application de l'électricité, entrevue par le génie italien depuis l'immortelle invention de la pile, tentée sans succès par quelques médecins, et regardée comme inexécutable par plusieurs, opérée enfin par M. Cervelleri, va devenir pour l'humanité un immense bienfait; car il fera échapper bien des malheureux aux chances terribles de la taille, et enrichira la thérapeutique chirurgicale de l'agent le plus puissant qui soit dans la nature.

LETTRE D'HYACINTHE ALLIOT

abbé de Moyenmoutier, à un abbé de religieux bénédictins, à Paris, pour lui rendre compte du voyage de Mabillon en Alsace et en Lorraine (1).

(Sans adresse : était probablement sous enveloppe.)

A Strasbourg ce premier doctobre 1696.

Mon reverend pere

Je ne sçay quel excuse vous demander n'y quelle poenitence attendre pour auoir tardé si longtemps a rendre responce à vostre reverence a trois lettres qu'elle m'a escrit. ie crois que çe que ie dois faire de mieux pour obtenir ma grace est de lui faire un récit du voyage du pere Mabillon et des alarmes que nous ont donné les Allemands; il est vray que ie vons avois escrit que nous estions allé a Leomont pour dela aller prendre le P. Mabillon ou nous apprendrions qu'il seroit arrivé ; mais apres que ie vous en escrit de Leomont l'on me manda que le P. Mabillon alloit à Metz et de la a Treve avant que de venir icy. ce qui nous obligea de retourner chez nous. nostre P. prieur partit pour aller à Barr et en cas que le P. Mabillon auroit change de sentiment de me le faire sçavoir et le ramener chez nous : pendant ce temps on nous enuoya un exprès pour nous faire sçavoir que les Allemands alloient passer le Rhein ce qui nous obligea nous deux mon frère de venir en Alsace pour mettre ordre a nos affaires et donasmes ordre qu'en cas qu'on auroit nouvelle que le P. Mabillon viendroit de nous ennoyer un exprès. le P. prieur retourna le 12 du mois et le P. Mabillon le 13 au matin sans que le P. prieur en eut rien sçeut. a meme temps qu'il fut arrive on m'enuoya un exprès et nous nous rendisme le 14 a Senonne ou nous trouuasme le P. Mabillon avec le P. prieur de Saint-Miel auec sa compagnie que ie menay coucher chez nous et le 15 nous vinsmes coucher à Senonne; le 16 à Feldkiric; le 17 nous allames a Sainte-Odile visiter cette sainte montagne et les curiosités qui s'y trouuent et retournasmes coucher à Feldkiric; le 18 qui était le jour de sainte Richarde nous allasmes a l'abbaye d'Andlau ou après auoir assisté a l'office nous fusmes dans un grand festin de cérémonies d'allemans et allemandes de tout estat, nous revinsmes coucher le soir à Falkeric, le meme soir monsieur le vicaire general de l'eveché de Strasbourg bon amis du P. Mabillon le vint trouver à Feldkiric et y coucha. le 19 nous partisme du grand matin tous ensemble pour aller veoir M. de Pisieu qui étoit à Plobsseim à trois lieües au dessus de Strasbourg ou il obseruoit les ennemis : il nous fit toutes les caresses possibles a son ordinaire et tesmoigna qu'il étoit bien chagrin de ne pouuoir pas recevoir

(1) Cette lettre, qui renferme de curieux détails sur les opérations militaires dont la frontière d'Alsace était alors le théâtre, a été retrouvée par M. Huillard-Bréholles, avec d'autres lettres adressées à Mabillon et à ses amis, dans un manuscrit de la Bibliothèque royale, résidu Saint-Germain, n° 97, paquet 2.

le P. Mabillon a Strasbourg. nous y apprismes qu'ausitost que M. le prince de Baden passoit le Rhein au dessoub de Spire et joint l'armée de Hesse qui étoit venue de Flandre, qu'il auoit auance son armee jusqu'auprès d'une petite rivière qui s'appelle Spirbac vis a vis de notre armee, qu'il auoit fait un detachement soub le commandement de monsieur de Tingen qui auoit marché en dela du Rhein, qu'à meme temps monsieur le marchal auoit aussi detache M. le marquis du Sel auec quelque cauallerie dragons et infanterie qui auoient aussi monte en deça du Rhein et que les ennemis s'estant arresté aux enuirons d'Offenbourg M. le marquis du Sel etoit reste a Strasbourg et ses trouppes à la Vanssenau a deux lieues au dessoub de Strasbourg, que monsieur de Pisieu etoit allé à Piobsseim qui est aussi un lieu propre pour faire un pont. il n'auoit pour lors qu'un régiment de dragons auec luy et les paysans pour garder les redoutes du Rhein. nous y apprismes aussi que les ennemis auoient quantité de bateaux sur des charettes et faisoient venir du canon par le vallon de Kindsental que tous les auis qu'on avoit des ennemis etoient qu'il paroissoit qu'ils vouloient construire un pont sur le Rhein et forcer un passage pour entrer en Alsace ou que cetoit une feinte de monsieur de Baden pour obliger monsieur le marchal de Choiseuil de faire un grand détachement de son armée pour enuoyer du cote de Strasbourg et cependant faire des efforts pour forcer le camp de monsieur le marchal. ce qui fut cause que monsieur le marchal ne fit point de gros detachement. apres avoir demeure environ un quart d'heure auec monsieur de Pisieu voyant qu'il etoit embarasse pour escrire nous prismes conge de lui et vinsmes diner a Strasbourg chez monsieur le grand vicaire; apres diner nous allames saluer monsieur le marquis du Sel et messieurs les princes d'Auuerne et de Soubise, le 20 nous fismes d'autres visites, nous dinasmes chez monsieur le prince d'Auuerne. le 21 nous vismes plusieurs curiositez le matin et le soir et nous dinasmes chez monsieur le prince de Soubize qui nous fit veoir l'appres diné leur archiue. pendant le diner l'on vint auertir que monsieur le marquis du Sel demandoit un ingénieur qui dinoit auec nous que monsieur le marquis du Sel etoit deja monte à cheval qu'il faisoit marcher tout ce qu'il y auoit de trouppes dans Strasbourg auec du canon pesles et hoyeaux. on eut aussi auis que les ennemis auoient passe la Quinze qu'ils étaient a l'Or que leur camp arriuoit et la nuict du 21 au 22 les trouppes qui estoient à la Vanssenau passèrent dans Strasbourg pour se rendre à Piobsheim. on fit commander presque tous les paysans qui restoient aux village pour aller sur le bord du Rhein pour garder et trauailler. le 22 nous fusmes occupe toute la iournée avec des curieux de la ville de meme que le 23. les ennemis s'auancerent pendant ces deux iours sur le bord du Rhein jusqu'a vis avis de Renau ou monsieur le marquis du Sel reconnut qu'ils vouloient faire leur pont et leurs attaques. ont fit encore commander des paysans et des détachemens de la garnison d'icy ou il y resta fort peu de monde; cependant il y vint des régiments de cavallerie et des dragons déta-

chés de la grosse armée qui passerent icy sans s'arrêter pour aller au camp. M. le marquis du Sel a fait mettre tous les cheveaux des caualliers et des dragons dans les villages voisins et a fait donner des mousquets aux caualliers et dragons pour garder le camp sur le bord du Rhein qu'il a fait fortifier vis a vis des isles qui sont tout au millieu du Rhein. En cet endroit il y à deux isles au millieu du Rhein et une peninsule fort grande qui est entre le Rhein et la Rivière qui vient de Fribourg qui s'appelle Scuterren, laquelle ne pouuant point entrer au dessus de cette peninsule elle tourne tout à l'entour pour se letter de la peninsule dans le Rhein. c'est ce lieu que les ennemis ont choisi pour faire leur batterie pour renverser tous les traveaux d'en deça du Rhein et à la faveur du canon y faire leur pont. ils ont fait un pont sur cette riuière pour passer le canon et l'infanterie dans cette peninsule, et la cavallerie a passe au guêt, et ils ont dechargé leurs bateaux dans cette rivière et dela dans le Rhein sans pouvoir être incommodé de nostre artillerie.

Le 24 nous partismes d'icy et nous arrivasmes sur les trois heures à l'abbaye d'Aprimoutier ou nous trouvasmes monsieur l'abbé fort gaye sans crainte il n'auoit encore rien sauvé quoi qu'il ne soit qu'a deux lieues de Rhenau ou l'on disoit que l'on voyoit les allemands, mais que l'on ne croioit pas qu'ils deussent rien tenter, il auoit envoye son procureur pour apprendre des nouvelles il revint a cinq heures du soir de Rhenau a toute iambes et donna si fort l'alarme a monsieur l'abbé et a toute la compagnie qui étoit la que tout fut déconserté. il nous dit qu'il auoit veu les allemands faire leur baterie, qu'il leurs étoit venu un grand renfort que leurs armée etoit bien de 30 milles hommes que monsieur le marquis du Sel n'avoit qu'un régiment d'infanterie avec les paysans et quatres regiments de dragons et autant de cavallerie que des officiers françois amis de monsieur l'abbé luy auoient dit qu'il étoit impossible qu'ils pussent résister qu'il y auoit un endroit du Rhein ou la cavallerie pouuoit passer a guêt a la réserve de vingt-cinq ou trente pieds de largeur qu'il falloit nager que le Rhein n'avoit jamais esté plus bas. ce procureur donna l'alarme si chaude que l'abbé et les moines ne songerent plus qu'a tous sauver et des jésuites et bourgeois de Selestat decamperent aussitost. voyant cette confusion nous prismes aussi parti de nous séparer. le P. Mabillon, D. Thiery et dom Hyacinthe mon neveu allèrent coucher à Selestat et moy l'arrivay a ij heures du soir a une maison que i'ay a deux lieues d'icy et le 25 ie retournay icy pour les 8 heures du matin. le dit iour les ennemis commencerent a tirer depuis la pointe du iour jusqu'à la nuict; il y auoit déja 4 ou 5 iours que les paysans commencoient a refugier icy mais ce canon donna l'alarme si chaude que tout le monde commença a se sauver et ie fis comme les autres ayant fait amener tous que nous avons de meillieur dans nos maisons icy. ce canon ne fit pas grand effect. ils tuerent le cheual d'un nommé Laroque escuyer de monsieur le marquis du Sel et le boulet luy froissa le derrier de la iambe. Le 26 ils canonnèrent aussi toute la iournée et voulurent letter du monde dans une des iles du Rhein

mais nos dragons ayant monte sur des galiottes ils les en chassèrent. le 27 ils cessèrent de tirer ; le 28 ils tirèrent encore leur canon jusqu'à 10 heures du soir sans grand effect que quelques soldats blessé. cependant il y est arrive des regiments de cavallerie et de dragons a monsieur le marquis du Sel commandé par monsieur de Saint-Fremont et il a fortifie encore davantage son camp auec des tonneaux remplis de terre. la nuict du 28 au 29 les ennemis ont fait un detachement qui a monte le Rhein pour essayer de passer à trois lieüe au dessus de Selestat a un lieu nommé Marquelseim et un autre détachement a passe aux portes de Brisac pour aller du côté de Neubourg entre Brisac et Strasbourg. monsieur le marquis du Sel marcha a même temps a Marquelsheim et arriva aussitost que les ennemis lesquels ayant veu nos gens ne tenterent pas le passage quoyque fort facile car le Rhein est fort bas. le 29 ienvoyai un présent de sept gelinottes a madame de Petit-Bergero sœur de monsieur de Pisieu quelle luy envoya aussitost au camp : elle me fit dire que les ennemis faisoient plusieurs mouuements et nos gens aussi et que l'on ne sçavoit encore ce qui arriveroit de tout cela. ce dit iour ils tirerent encore quelque coup de canon et ce detachement qui est alle a Neubourg a esté cause d'une grosse alarme a Brisac faite par quatre bourgeois qui s'estant voulu divertir prirent un bateau la nuict firent semblant qu'ils abordoient par le Rhein a la ville neuue ce qui causa une si grande alarme a la bourgeoisie laquelle seule presque a present garde la ville qu'ils crurent que tout etoit perdu. la friponnerie ayant esté decouverte on a mis ces bourgeois en prison que ie crois qu'ils passeront mal leur temps. hier il paroissoit que les ennemis vouloient decamper de leur camp de Rhenau et toute l'epouvante commence à se passer estant presque impossible qu'ils puissent passer à ce poste tant il est bien fortifié et que l'armée de M. le marquis du Sel est augmentée outre de la pluye qui a fait monter le Rhein et auiourdhuy l'on dit que les ennemis decampe ce que ie sçauray au vray auant que de cachetter ma lettre. on tombe d'accord si les ennemis avoient eu leur canon prêt quand monsieur de Tingen a passe devant Strasbourg qu'on auroit eu de la peine a les empecher de passer, mais le canon a resté 7 ou 8 jours dans les montagnes outre que leurs bateaux ayant esté presque pendant tout l'esté sur des chariots exposés au soleil, ils estoient ouverts par toute et sur le tout nous avons de grande obligation en ce pays-cy a la vigilance de messieurs le marquis du Sel et de Pisieu qui ne se sont point deshabillé pendant tout ce temps et couchés sur le bord du Rhein sur une paillase pour donner l'exemple aux soldats et aux paysans. M. le marquis du Sel a la barbe aussi grande qu'un suisse.

L'on vient de recevoir la nouvelle que les ennemis avoient décampé pour aller du cote d'Offembourg mais qu'ils sont retournés ce matin a leur poste. l'on ne sçait ce. . . . . (*illisible*). . . . . mes respects au reverend Pere prieur, a D. Simon et plus particulièrement à vous.

D. H. ALLIOT.

Le P. Mabillon ne doit pas tarder daller chez vous.

COURS PUBLICS ET GRATUITS DE L'INSTITUT HISTORIQUE

POUR L'ANNÉE 1847

Avec l'autorisation de M. le Ministre de l'Instruction publique.

COURS D'HYGIÈNE.

DE L'INFLUENCE DES HABITUDES SUR LA SANTÉ ET LES MALADIES.

Le public de choix qui avait donné l'an dernier à M. le docteur Josat des marques multipliées de sa vive sympathie, remplit la salle des cours, attendant impatiemment l'arrivée du professseur, qui est accueilli par des applaudissements.

Nous nous sommes séparés il y a huit mois, dit M. Josat, après avoir établi les modifications diverses imprimées à l'organisme par l'âge. L'état des organes dans l'enfance, la jeunesse, l'âge mûr, la vieillesse et même la décrépitude ; les maladies propres à chacune de ces périodes de la vie humaine ; des considérations sur la longévité dans les végétaux et les animaux, et spécialement chez l'homme, nous arrêtèrent successivement ; et s'il vous en souvient, nous exprimions le regret de ne pouvoir leur consacrer des développements plus en rapport avec leur importance. Cette lacune involontaire ne sera pas comblée, du moins cette année. Un autre sujet tout aussi intéressant, et qui n'a pas, que nous sachions, été traité à notre point de vue, absorbera tout notre temps.

Etablir l'influence de l'habitude en général, et de chaque habitude en particulier, sur l'état de santé ainsi que sur les maladies, nous paraît au premier abord un travail sinon facile, au moins peu susceptible de longs développements. Mais, le sujet mieux médité, et ses diverses faces mieux envisagées, le champ s'est élargi, et nous affirmons aujourd'hui qu'aucune partie de l'hygiène n'est plus importante, ni plus féconde en résultats pratiques. Elle fera donc seule l'objet de notre cours pendant cette année.

Toute disposition acquise, en vertu de laquelle une impression quelconque est subie ou recherchée, constitue ce qu'il faut entendre par *habitude* en général.

Le professeur développe longuement cette définition de l'habitude, qu'il n'a pas la prétention de présenter comme parfaite, mais comme préférable à la plupart de celles qui en ont été données, lesquelles ont toutes l'inconvénient de confondre soit la cause, soit le résultat de l'habitude, avec l'habitude elle-même.

Fontenelle, quand on lui disait que l'habitude était une *seconde* nature, demandait qu'on lui montrât la *première*. Il est certain en effet que le règne organique tout entier est tributaire de l'habitude, et que c'est d'elle qu'on peut dire, avec bien plus de raison que de l'opinion, qu'elle est la *reine et emporière* du monde, pour parler comme Montaigne. L'être organisé est à peine sorti des mains de la nature, qu'il se plie sous le joug de l'habitude. Depuis le

végétal, que l'on façonne par l'habitude au sol et au climat de la zone antipode de celle où il est né, jusqu'à l'homme, dont la vie entière n'est qu'une série de faits d'*habitude*, tout dans la nature lui est soumis. Cette vérité, portée jusqu'à l'exagération, a fait mettre en doute par quelques philosophes l'existence de l'œuvre primitive de la nature dans l'organisation physique et morale de l'homme. Nous ne discuterons point une opinion qui se réfute par son exagération même; car si la plupart des organes se modifient plus ou moins profondément par l'habitude, elles n'en conservent pas moins le sceau primitif de la nature. Si par l'habitude on parvient, comme le roi de Pont, à supporter les poisons les plus violents, la fonction elle-même, toute pervertie qu'elle est, n'en proclame pas moins l'œuvre primordiale de la nature. Si Régulus, habitué à l'obscurité de son cachot, éprouva d'affreuses tortures à fixer sa pupille sur le disque d'un soleil radieux, la fonction visuelle exaltée par l'obscurité n'en reste pas moins à l'abri d'une modification absolue de la part de l'habitude.

Nous ne dirions rien de l'influence de l'habitude sur les végétaux, si nous n'avions pas à y puiser un fait à opposer à l'opinion de Bichat, qui a avancé que la vie animale seule était sous l'influence de l'habitude (1). En effet, s'il en est ainsi, pourquoi certaines plantes, la plupart même, ne peuvent-elles vivre dans le milieu où elles ont été transplantées qu'à la condition essentielle d'y trouver tous les éléments de la vie puisés primitivement dans le milieu où elles sont nées? Pourquoi, au contraire, les graines de ces mêmes plantes n'ont-elles pas besoin des mêmes conditions pour lever et produire ?

L'habitude en général reconnaît deux causes principales : l'exercice et les influences extérieures. Si ces deux causes restent dans une mesure proportionnée au degré d'activité propre à l'organisme, l'habitude non-seulement est compatible avec la santé, mais elle lui est même quelquefois nécessaire.

Dans le cas contraire elle lui est nuisible, et au point souvent d'amener la mort. Toutefois il n'est pas rare de voir des habitudes qui ont commencé par une première impression capable de compromettre la vie, devenir plus tard, sinon nécessaires à son entretien, au moins essentielles à la santé. L'habitude de fumer, par exemple, est dans ce cas. Elle est pour quelques personnes plus impérieuse que la faim elle-même (2). Cette habitude a le plus souvent débuté par une impression pénible, redoutable même pour certaines personnes. Nombre de fois nous avons été appelés pour donner des soins à des jeunes gens en proie à des accidents graves déterminés par le tabac. Napoléon, qui en avait éprouvé de pareils, renonça pour jamais à un plaisir qui débutait par un supplice. On sait qu'il se dédommagea amplement en substituant la poudre à la fumée.

(1) C'est lui qui le premier a dit d'une manière absolue : *émousser le sentiment* et *perfectionner le jugement* ; nous aurons à examiner plus tard la valeur de cette proposition.

(2) Il n'est pas rare de rencontrer dans certaines contrées de l'Allemagne des mendiants demandant l'aumône la pipe à la bouche.

Le mot habitude, eu égard à ses effets, suppose l'organisme modifié, comme le mot nature, l'organisme primitif. D'où il suit que le règne inorganique n'est point susceptible d'habitude, tandis que le règne organique lui est soumis jusque dans ses branches les plus éloignées. Sa puissance grandit avec la perfection de l'organisation; c'est pourquoi l'homme est de tous les êtres organisés celui qui lui paie le tribut le plus large.

Quelle importance n'a pas l'étude de l'éthologie pour le médecin, puisque tous les phénomènes de la vie rentrent dans son domaine! Qui sait même si la vie intra-utérine n'est pas jusqu'à un certain point sous l'influence de l'habitude dans les évolutions successives qui président aux fonctions nutritives dans le fœtus? Qui pourrait dire l'influence de l'habitude dans la production des races et des espèces, jusqu'à quel point les modifications organiques créées par l'habitude, en se reproduisant par la génération, peuvent altérer les types primitifs, et varier ainsi les espèces?...

Mais gardons-nous des écarts de ceux qui, comme Sthal, Condillac et autres, ont méconnu la nature au milieu des œuvres artificielles de l'habitude, et sont allés jusqu'à soutenir que les instincts spontanés les plus irrésistibles ne sont que des fruits de l'habitude transmis d'une génération à l'autre. Comme si l'enfant qui se pend à la mamelle immédiatement après sa naissance, obéissait à une impulsion de l'habitude. Oui, dira-t-on, il a reçu cet instinct de ses parents, qui eux-mêmes y auraient obéi par suite d'une habitude prise. Il n'y a rien à répondre à une pareille argumentation. L'enseignement de la nature même y est sacrifié à un déplorable entêtement, né d'une suffisance vaniteuse plus déplorable encore. On ne se persuadera jamais que les fonctions primordiales inhérentes à l'organisme lui-même, comme les évacuations alvines, la circulation, la respiration, ne soient dès leur principe que des modifications introduites par l'habitude.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES CLASSES DU MOIS DE JANVIER 1847.

*** La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 3 février 1847, sous la présidence de M. le général d'Artois, président. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. M. Buchez de Cublize, secrétaire, lit une lettre de M. Joly d'Aupy par laquelle il envoie un mémoire sur l'arc de triomphe de Saintes; M. l'abbé Auger est chargé d'examiner ce mémoire. M. Jarry, de Nancy, fait connaître à la classe qu'il lui est impossible de s'occuper de l'ouvrage de M. Barthélemy, de Nancy, intitulé : *les Marseillais à Nancy;* M. Buchez de Cublize est nommé pour le remplacer. Les livres offerts sont : *Archives historiques italiennes* (Archivio storico italiano), tome XI, publiées par M. Vieusseux, de Florence; M. Renzi continuera son

compte-rendu de cette collection intéressante; *Histoire de la révolution d'Avignon en* 1789, par M. Soullier; rapporteur, M. Bullier. La commission, composée de MM. Buchez de Cublize, Rozière et Renzi, fait son rapport sur la candidature de M. Gustave Mancini, d'Arezzo, et conclut à l'admission. Le scrutin secret est favorable à M. Mancini.

M. Buchez de Cublize expose d'improvisation certaines particularités sur la vie de Démosthènes, et combat l'opinion de certains biographes sur le caractère de ce grand orateur. Il cherche à établir que Démosthènes n'a point été aussi avide d'argent, ni aussi corruptible que Plutarque et d'autres l'ont affirmé. Il n'a jamais été stipendié par Philippe. S'il s'est allié secrètement aux Perses, s'il a reçu de l'argent du Grand-Roi, c'est dans l'intérêt de ce qui lui parut la bonne cause ; ses ennemis même l'ont déchargé des reproches d'avoir reçu de l'argent d'Harpalus. — La classe a écouté avec plaisir l'orateur, qui a terminé par quelques particularités intéressantes tirées des discours d'Eschyne et de quelques passages d'autres auteurs.

*** Le 10 février 1847, la deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée. Le procès-verbal est lu et adopté. Lettre de notre collègue, M. Cioni Fortuna, de Florence, qui adresse à la Société plusieurs poésies italiennes. Les livres offerts sont : *le Tournoi, journal* (nouveau) *des concours scientifique, littéraire et musical; l'Euganéen* (l'Euganeo); *Revue de Padoue*, décembre 1846. Notre honorable collègue M. Emile Deschamps fait hommage à la classe de sa traduction en vers français de *Macbeth*, et de *Roméo et Juliette*, tragédies de Shakspeare, avec préface, notes et commentaires, fort volume in-8°. M. Alix est nommé rapporteur. M. de Pongerville, de l'Académie francaise, vice-président de l'Institut Historique, fait hommage à la société de l'ouvrage intitulé : *Pensées de madame la princesse de Salm*, ouvrage précédé d'un *avant-propos* dont il est l'auteur. M. Émile Deschamps est nommé rapporteur. La classe s'occupe ensuite du programme du congrès et des questions que plusieurs membres, MM. Emile Deschamps et Alix, se proposent de traiter.

*** La troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le 17 février 1847, sous la présidence de M. l'abbé Badiche. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Plusieurs livres sont offerts à la classe, venant de nos collègues de Naples (*voy.* le *Bulletin* de cette livraison). MM. Pascal Mancini et Renzi proposent à la classe comme candidat M. le baron d'Ondes, procureur du roi de Naples à Chieti. M. le baron d'Ondes est auteur de plusieurs ouvrages sur la législation et l'économie politique. La commission chargée d'examiner les titres de ce candidat se compose de M. B. Jullien, Foulon et Renzi. M. l'abbé Badiche entretient la classe sur l'ouvrage de M. Cesare Cantù intitulé : *Histoire*

universelle, dont il doit rendre compte très-prochainement. Plusieurs membres, MM. le docteur Josat, l'abbé Auger, Favrot et Cellier du Fayel, ont fait connaître à la classe qu'ils préparent des mémoires sur les questions que la classe a proposées pour le prochain congrès. On espère que nos collègues de la province et de l'étranger s'empresseront de suivre le mouvement qui se manifeste parmi les membres résidants.

*** Le 24 février 1847, la quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée sous la présidence de M. E. Breton. Le procès-verbal est lu et adopté. M. E. Breton, de retour il n'y a pas longtemps de son voyage dans le Nord, a donné sur les mœurs et coutumes des Hollandais et des Belges des détails qui ont paru à la classe fort curieux, surtout en ce qu'ils présentent le caractère de ces peuples sous un jour tout nouveau. Notre collègue a profité de cette occasion pour rapprocher ces mœurs et coutumes de celles des peuples du Midi, et il a démontré que, malgré la différence de climats, l'analogie était encore beaucoup plus grande qu'on ne le suppose généralement. La classe a prié M. E. Breton de vouloir bien développer cet exposé dans un mémoire qui pourra trouver place dans les colonnes du journal.

*** L'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) s'est assemblée le 26 février 1847, sous la présidence de M. le comte Lepeletier d'Aulnay. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté après quelques explications présentées par M. Huillard-Bréholles, à propos de son mémoire sur Catherine de Médicis; l'auteur se propose de donner à son travail de nouveaux développements. M. Hann (de Luzarches) écrit à M. le président pour demander à faire partie de l'Institut Historique; sa lettre est renvoyée à la première classe, qui s'occupe de ses titres.

M. le chevalier Ferdinand de Luca, de Naples, fait part à la Société de la publication du travail de notre collègue l'archidiacre Garruba sur les archevêques de Bari, et de la belle découverte du docteur Cervelleri sur la décomposition des calculs de la vessie par le moyen de l'électricité. Un rapport rédigé en français est annexé à cette lettre; il demande que cette découverte soit communiquée par l'Institut Historique à l'Académie des Sciences, à l'Académie de Médecine, à l'Académie de Londres. L'assemblée décide que des communications officielles seront faites à ces diverses académies, et qu'on donnera en même temps avis de cette découverte à M. Leroy d'Étioles. (*Voir aux Documents*, p. 107.)

M. Gustave Mancini, d'Arezzo, reçu à la première classe comme membre correspondant, est admis par l'assemblée au scrutin secret.

M. Boucharlat donne ensuite lecture d'une notice sur la vie et les travaux de M. J.-Pierre Baltard, architecte, et l'un des fondateurs de l'Institut Historique. Ce travail est renvoyé au comité du journal.

Il est dix heures et demie, la séance est levée.

CHRONIQUE.

— Un nouveau journal périodique, *Il Viminale*, vient de se créer à Rome sous la direction de M. Gentili-Cremaschi, et avec la collaboration de notre collègue M. Borgnana. Ce recueil, du format in-4°, paraissant le 15 et le 30 de chaque mois, embrassera les sciences, les lettres et les beaux-arts. D'après le programme qui est sous nos yeux, les rédacteurs se proposent de diriger leur publication dans un but de civilisation et de progrès, et il ne paraît point douteux qu'elle ne se rattache à l'élan intellectuel imprimé aux Etats romains par les tendances bien connues du sage Pie IX. — Les souscriptions sont reçues à la typographie Salviucci, piazza de SS. XII Apostoli, n. 56.

A propos de la publication de ce nouveau journal, nous croyons pouvoir donner la liste des journaux qui se publiaient à Rome avant Pie IX, et de ceux qui ont paru depuis son élection au pontificat.

ANCIENS JOURNAUX :

Le Diario (*Il Diario*); les Nouvelles du Jour (*Notizie del Giorno*); l'Album; le Panorama (*Il Panorama*); le Journal du Forum (*Giornale del Foro*); les Annales des Sciences ecclésiastiques (*Annali di Scienze ecclesiastiche*); le Petit Artisan (*L'Artigianello*); le Journal de l'Arcadie (*Giornale Arcadico*); le Journal de l'Institut archéologique (*Il Giornale de l'Instituto archelogico*); le Médico-chirurgien (*Il Medico-chirurgico*); le Télémaque Metaxa (*Il Telemaco Metaxà*); le Recueil de Physique et de Mathématique (*La Raccolta di Fisica et Matematica*); la Pallas (*La Pallade*); le Journal des Architectes (*Il Giornale degli Architetti*); *Le Girovago; Le Didascalico; The Roman advertiser* (en anglais); le Messager (*Il Messaggero*); le Journal des vacances des conduites des Médecins (*Il Giornale delle vacanze delle condotte Mediche*); l'Epreuve (*Il Saggiatore*); la Revue littéraire (*La Rivista letteraria*).

NOUVEAUX JOURNAUX :

L'Education (*L'Educazione*), qui traite des matières religieuses et littéraires;

Le Contemporain (*Il Contemporaneo*), journal hebdomadaire, grand format, sciences et lettres;

Le Populaire (*Il Popolare*), dédié à l'instruction du peuple;

L'Astrée (*L'Astrea*), journal de jurisprudence théorique et pratique;

L'Echo du Tibre (*L'Eco del Tebro*), journal hebdomadaire de sciences et lettres;

L'Impression artistique (*La Stampa artistica*), journal des beaux-arts;

La Galerie littéraire (*La Galleria letteraria*), recueil antologique des beautés littéraires et poétiques, indigènes et exotiques, choisies, avec critique;

Le Siècle (*Il Secolo*), journal d'économie politique;

Et, enfin, le *Viminale*, que nous avons annoncé le premier.

Il faut espérer que toutes ces voies de publicité répandront l'instruction, et avec elle le goût du travail intellectuel.

— M. Sandier, notre collègue, professeur de langue française en Angleterre, nous écrit de Nottingham qu'il va publier très-incessamment un ouvrage qui a pour objet de donner des règles pour prononcer correctement le français.

On trouvera aussi dans cet ouvrage des notions historiques sur l'origine et les progrès de la langue et de la littérature françaises qui serviront aux exercices des élèves.

L'auteur expose dans son prospectus que, lorsque le maître se borne à faire prononcer devant lui les mots français à ses élèves, et à leur indiquer, à cet égard, les principales règles, cet enseignement purement oral est fort long et fort ennuyeux, et qu'il serait considérablement abrégé et facilité par un recueil de règles écrites que chaque élève pourrait consulter à loisir, et où il trouverait le sujet dont il s'agit traité méthodiquement.

Nous pensons que ce livre, auquel M. Sandier a consacré tous ses soins et pour lequel il a consulté les autorités compétentes, serait en effet fort utile aux jeunes Anglais qui désirent, non-seulement comprendre le français et le parler selon les règles de la syntaxe, mais encore le bien prononcer.

On souscrit à Londres, chez Robert Baldwin, 47, Paternoster-Row.

Et chez l'auteur, Low Pavement, à Nottingham.

Prix 4 schell. 6 d. pour les souscripteurs; 5 schell. pour les non souscripteurs.

Un journal anglais, le *Derbyshire chronicle*, a inséré dans son numéro du 5 mars un article tiré du *Nottingham Review* qui annonce la première publication de cet ouvrage et en a fait un grand éloge. Le manuscrit avait été communiqué et examiné à la *rédaction*.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Programme de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. (Brochure.)

Bulletin de la Société de géographie, mois d'octobre 1846.

Archives historiques italiennes, appendice n° 14, in-8°.

Histoire sainte chronologique et méthodique, par Lhomond, abrégée par Guadet, 1 vol in-32.

A. Renzi,
Administrateur.

Huillard-Bréholles,
Secrétaire général.

MÉMOIRES.

SUR LES FEMMES LITTÉRAIRES.

Toute grammaire n'est pas seulement une méthode pour écrire et parler correctement, elle renferme aussi des leçons de sagesse et de philosophie pratiques. Les langues se formulent toujours sur les besoins de la société ; leurs prétendues insuffisances, leurs irrégularités même ont leur raison dans la nature des choses. Etudiez à fond la grammaire d'un peuple et d'une époque, vous connaîtrez les mœurs de cette époque et de ce peuple. On parle quelquefois avec humeur de mots que l'usage a laissés mourir, de néologismes ou de mots nouvellement créés, et de mots qui manquent... Mais c'est que les choses sont mortes elles-mêmes ou qu'elles ont surgi depuis peu, ou qu'elles devraient manquer logiquement, si elles ne manquent pas en réalité. Nous disions autrefois *ladrerie* pour hôpital de ladres ou lépreux ; ce mot a disparu depuis que les lépreux se sont tellement raréfiés qu'il n'y a plus de quoi en former un hôpital *ad hoc*. Il faut se consoler du mot comme de la chose. Nous avons pris aux Anglais leur *budget*. Les grammairiens ont dû laisser passer le mot, comme les Chambres laissent passer le milliard annuel qu'il représente. Quant aux mots qui manquent, ou plutôt qui paraissent manquer, ce sont en général des réticences d'une raison et d'une justesse exquises, dont notre langue surtout a le secret ; des exemples d'une sage économie et non des marques de pauvreté. Creusons un peu, et nous découvrirons le *pourquoi* philosophique de ces lacunes, et au lieu de dire : « Voilà un mot qui manque, » nous dirons : « Voilà une chose qui doit manquer, ou du moins qui est une exception phénoménale que le dictionnaire était en droit de ne pas prévoir. »

Par exemple, avez-vous quelquefois réfléchi à certains mots irréguliers de notre langue qui ne prennent pas le féminin, comme les autres mots de la même famille, tels que : poëte, auteur, écrivain, peintre, sculpteur, architecte, compositeur, littérateur, etc. ? Pourquoi ne dit-on pas : peintresse, architectesse, poëtesse, comme on dit : prophétesse ou prêtresse ; ni sculptrice ou autrice, comme on dit : actrice ou lectrice ; ni littérateuse ou compositeuse, comme on dit : chanteuse ou danseuse ; ni écrivaine, comme on dit : souveraine ? Pourquoi, dans ces cas-là, faut-il avoir recours à la périphrase : une femme auteur, une femme peintre, une femme compositeur, et ainsi de suite ? Est-ce une des misères de la langue française, à qui l'on donne si généreusement des certificats d'indigence ? Est-ce une raison d'euphonie, parce que la consonnance de ces mots au féminin serait désagréable à l'oreille ? Mais l'oreille n'en serait pas plus blessée que de plusieurs autres mots analogues ; et

quant au reproche de pauvreté, il est bien trop facile de s'enrichir d'un féminin au moyen d'une désinence en *e*, pour que cette accusation ait rien de sérieux. Cherchons donc ailleurs la cause de cette lacune.

Et d'abord, il nous apparaîtra que tous ces mots sans féminin signifient les facultés créatrices de l'intelligence. — Quoi! c'est une mesure générale! — C'est précisément lorsqu'il s'agit d'exprimer une femme qui compose de la musique, de la peinture, de la sculpture, de la littérature, que la langue est tout à coup frappée de mutisme et d'impuissance! Quel singulier hasard!... Ce n'est point un hasard, mais un fait exprès de la grammaire française, la plus judicieuse, la plus philosophique des grammaires. Elle n'a pas voulu consacrer d'expressions pour rendre ce qui ne lui paraît pas en harmonie avec l'organisation humaine. Or, dans le plan du créateur, l'homme est la pensée et l'invention, et la femme la beauté et la sensibilité. A l'homme surtout les arts d'imagination; à la femme surtout les arts d'exécution.

Est-ce à dire que les femmes soient déshéritées du génie des arts, de la poésie et de la pensée? Tous les siècles, et le nôtre plus que tous, se lèveraient triomphalement pour démentir la rigueur de cette inique exclusion et protester contre cet envahissement de la loi salique dans l'empire du génie; mais, encore une fois, il s'agit là de facultés ou plutôt de destinées exceptionnelles, devant lesquelles il faut se prosterner comme devant une mission d'en haut. Il n'est pas dans l'ordre non plus qu'une femme commande des armées et fasse la *guerre*, et la langue n'admet pas le mot *capitainesse*... Cependant quel grand capitaine mérite un culte d'admiration à l'égal de Jeanne d'Arc?

Non, les femmes, prises comme espèce, ne sont pas faites pour la vie littéraire, mais les exceptions individuelles n'en sont que plus éclatantes et plus adorables. Nous n'avons qu'à regarder dans l'histoire et autour de nous. — Qui oserait après cela douter de la supériorité des femmes auteurs, et même de leur nombre? C'est à croire qu'elles forceront le dictionnaire à leur faire une place qu'elles ont déjà conquise, si grande et si belle, dans l'opinion.

Battue de jour en jour davantage par les amazones littéraires sur le terrain de l'inspiration et du talent, l'opposition masculine s'est réfugiée derrière le rempart des convenances, comme dans un dernier retranchement; nous l'y suivrons pour l'en débusquer. On dit: le mystère est la parure des femmes; leurs noms, comme leurs grâces, ne doivent être connus que d'un cercle intime de famille et d'amitiés... Ne perdront-elles pas en charme plus qu'elles ne gagneront en célébrité?... Faut-il qu'à leur coquetterie de beauté, qui du moins est dans leur nature, elles ajoutent les ambitions de renommée et les vanités d'auteur, qui sont quelquefois si déplaisantes chez les hommes?... Enfin est-ce bien la femme telle que Dieu l'a voulue, qu'une femme inquiète de ce que le journal dira d'elle? — Au point de vue ordinaire, ces objections sont peu réfutables. — Mais quand Dieu a jeté l'étincelle du génie dans un cerveau de femme (et la chose est tellement possible, qu'elle n'est plus très-rare), que

voulez-vous y faire ?... Faut-il démentir Dieu ? L'impiété de ce démenti ne serait-elle pas mille fois plus coupable que l'inconvénient social qui vous préoccupe ?... Pourquoi d'ailleurs prêter libéralement aux femmes les ridicules et les torts des hommes dont elles ont conquis les lumières et les talents ? C'est ne pas les connaître, ou plutôt c'est les méconnaître. Tout est foi et pure extase en elles. — L'art même chez elles est un saint amour bien plus qu'une vanité ; elles y répandent leur âme comme la fleur répand son parfum, qui se perd dans la solitude ; elles chantent pour pleurer, comme l'oiseau mélancolique, caché sous l'ombrage, qui ne s'informe pas si on l'applaudira des balcons voisins (1).

Mais, ajoute encore cette opposition systématique, quel est le premier mérite, le charme préféré d'une œuvre littéraire ? C'est la réalité des choses, la vérité flagrante des sentiments et des pensées. Que cherchons-nous dans un poëme et dans un roman, si ce n'est le secret d'un cœur qui nous révèle ses joies, ses douleurs les plus intimes, et jusqu'à ses faiblesses et ses mauvais penchants, et qui se met, pour ainsi dire, à nu devant nous ? Or, de deux choses l'une : ou les femmes auteurs nous initieront à tous les mystères de leurs idées, de leurs désirs, de leurs regrets, de leurs émotions, et nous diront tout haut ce que d'autres osent à peine s'avouer tout bas ; et alors, si l'art triomphe, la convenance (la suprême loi des femmes) ne sera-t-elle point sacrifiée ? — Ou bien elles mentiront, elles arrangeront du moins la vérité et se farderont le cœur, comme des coquettes le visage, pour paraître devant le monde, et alors que devient la réalité, la grandeur, la beauté de l'art ? Les femmes auteurs (c'est toujours l'opposition qui parle) sortiront difficilement de ce dilemme en douze syllabes :

Elles s'ôtent un voile ou se mettent un masque.

Ce qui n'est pas bien, ou ce qui est bien dommage.

Mais quoi !... N'est-il pas des âmes candides comme des cœurs vicieux ? Les femmes, celles vraiment dignes de ce nom, ne peuvent-elles pas dans leurs ouvrages se montrer ce qu'elles sont, sans avoir à rougir, ni à mettre du rouge ? Et les confidences d'un ange ne seraient-elles pas un suave antidote aux confessions de quelques réprouvés ? C'est là le rôle des femmes dans la littérature et la poésie ; c'est à elles de nous reposer par leurs chastes, tendres et célestes compositions de tant d'œuvres monstrueuses nées sous la plume de quelques hommes, depuis le commencement des siècles littéraires. Elles n'ont qu'à choisir des sujets et des couleurs qui nous intéressent et nous charment sans inconvénient pour elles. N'y a-t-il point des aspects du cœur humain, des scènes de la vie qu'elles peuvent étudier et retracer innocemment et avec cette grâce délicate, ce coloris idéal, cette exquise sensibilité dont elles seules

(1) M. de Pongerville avait déjà dit dans la langue du poëte, en parlant du rossignol :

« Songe-t-il, en charmant sa compagne chérie,
« Si son hymne d'amour enchante la prairie ? »

ont le secret, qu'elles ne doivent pas trop sévèrement garder. Et pourquoi n'ouvriraient-elles pas le pudique trésor de leur âme de jeune fille ou de jeune mère? Les beaux exemples ne sont-ils pas assez peu communs sur la terre sans que l'on songe à en tarir les plus belles sources? Que de poésie, que de pages délicieuses nous aurions perdues depuis un demi-siècle, et que d'excellents ouvrages d'éducation et de morale seraient encore à faire et ne se feraient pas, si les femmes avaient résisté à la vocation divine, comme à une tentation satanique! Ne sont-ce pas des femmes aujourd'hui qui emploient avec tant de succès leur bien dire à enseigner le bien faire à la jeunesse?...

Toutes ces vérités, dont nous avions la croyance dans le cœur, nous ont été confirmées d'un manière victorieuse par la nouvelle édition, très-augmentée, de l'ouvrage d'une femme qui, à lui seul, vaut mieux que tous les plaidoyers du monde : quand les faits plaident eux-mêmes, les avocats n'ont qu'à se taire. Je veux parler des *Pensées* de la princesse Constance de Salm.

Voilà un livre de moraliste, d'observateur et d'écrivain éminent.

Il est divisé en trois parties : la première se compose de pensées relatives aux hommes, à leurs erreurs, leurs caractères, leurs positions sociales; la seconde est consacrée principalement aux pensées graves et philosophiques; et la troisième à toutes celles qui se rattachent aux arts, à la littérature, à l'étude et aux progrès des lumières.

La princesse de Salm, qui avait illustré son nom dans bien des routes littéraires, a terminé son voyage dans ce monde sans avoir publié le recueil entier de ses *Pensées*, son ouvrage favori cependant! Il en est souvent ainsi. — Nous vivons sans atteindre un but que notre main va toucher lorsqu'elle retombe glacée par la mort. — C'est ailleurs que tout se complète.

Nous voulions analyser le mérite de cette œuvre et les impressions qu'elle fait naître en nous; mais M. de Pongerville, en quelques pages d'avant-propos, a tout dit. Quand un pareil juge s'est prononcé, on ne peut que se conformer à son opinion et répéter ses paroles, à moins qu'on ne tienne à parler beaucoup moins bien. Ecoutons M. de Pongerville :

« Parmi les moralistes du XIXe siècle, un rang distingué appartient à la prin-
« cesse de Salm. Vouée à la littérature dès sa première jeunesse, elle mérita les
« éloges des écrivains éminents, élite de la fin d'un siècle dont l'éclat s'éteignit
« dans les tempêtes politiques. Mme de Salm, témoin et victime des crises qui
« ont enfanté le nouvel ordre social, s'habitua, au milieu même de ses suc-
« cès littéraires, à juger les hommes en interrogeant les faits. Une société
« vieillie qui s'écroule et se reforme dans les commotions est un livre in-
« structif que les esprits élevés lisent avec fruit et traduisent au public. On
« sent, en effet, que les *Pensées* de la princesse de Salm sont dictées par l'ex-
« périence et la conviction. Les enchantements du triomphe, les tribulations
« de la célébrité, les devoirs du monde, la félicité domestique, les angoisses
« du malheur, l'éclat du rang et de la fortune, se sont tour à tour emparés

« de son âme courageuse. Sincère avec les autres comme avec elle-même, « guidée par un jugement sûr, un goût exquis et le don d'écrire, elle s'est « acquis le droit de penser tout haut. Le plus cher de ses ouvrages, déposi- « taire des méditations de sa vie, n'avait point encore paru entièrement. « C'est avec la persévérance d'une intelligence qui n'eut point de déclin, « qu'en présence même de la mort elle achevait la dernière partie de ses « *Pensées*, dont la publication paraît aujourd'hui comme un gage de respect « dû à son talent, comme un hommage du noble compagnon de sa vie, qui, « attiré vers elle par la conformité des goûts et des sentiments, trouva le bon- « heur en lui offrant le partage du haut rang que tous les deux ont encore re- « levé, l'un par l'étude des sciences, l'autre par la gloire des lettres. »

Un semblable suffrage, signé du nom de M. de Pongerville, est la couronne d'immortelles sur une tombe illustre. Il ne nous conviendrait pas d'y ajouter quelques fleurs éphémères. Nous dirons seulement à tous ceux qui aiment la philosophie, la raison et le sentiment exprimés dans une langue à la fois naturelle et savante : lisez les *Pensées* de la princesse de Salm, mais avec une attention religieuse ; ne mesurez pas la valeur de chacune d'elles à sa brièveté — longueur n'est pas grandeur; — et souvenez-vous en les relisant qu'un diamant à plus de prix qu'un bloc de pierre, qu'un grain d'encens parfume tout un temple, et que les anciens auraient donné mille amphores de liqueur vulgaire pour une goutte de nectar. — Et maintenant, s'il est impossible, sans absurdité, de refuser le génie à des femmes privilégiées, personne n'ose, nous l'espérons, leur contester le sentiment dans l'art ; et si quelques-unes sont *littérateurs* (pardon de nous servir encore du *masculin*), toutes sont *littéraires*, en ce sens que toutes savent juger, parce qu'elles savent aimer le bien et le beau. Elles jugent mieux par leur instinct inné que beaucoup d'hommes par leur érudition acquise ; ce sont des échos qui renvoient le chant plus mélodieux, ce sont des miroirs qui embellissent tout ce qui s'y reflète. Quand elles ne remportent pas la victoire, elles font les vainqueurs. Les poëtes ne s'y trompent pas ; ils ont divinisé en elles leur providence autant que leurs idoles. Que deviendrait la poésie au milieu de tant de bruit et de préoccupations contraires, si les femmes n'étaient pas là avec leur nature primitive et leurs tendres émotions ?

« La poésie, hélas ! n'est rien par elle-même
Tant que d'un cœur, touché de la grâce suprême,
Elle n'éveille point le sympathique amour ;
C'est Galathée ouvrant ses yeux de marbre au jour :
Pour qu'elle vive, il faut qu'on l'aime ! »

Emile DESCHAMPS,
Membre de la deuxième classe.

RECHERCHES SUR UN CAS SINGULIER DE MONSTRUOSITÉ HÉRÉDITAIRE.

M. Vanderbach, membre correspondant de l'Institut Historique à Thionville (Moselle), nous a adressé une observation relative à un cas de monstruosité d'hypergénésie, ou par excès, qui nous a donné l'occasion de faire sur le même sujet quelques recherches que nous vous demandons la permission de vous exposer aussi rapidement que nous le pourrons. Voici d'abord l'observation de M. Vanderbach. Il s'agit d'une famille espagnole composée de quarante membres qui tous étaient polydactyles ; c'est-à-dire que, de temps immémorial, ils avaient aux mains et aux pieds un nombre de doigts dépassant celui qui est ordinaire ; le plus souvent les mains et les pieds étaient hexadactyles. Les doigts se trouvaient réunis par les téguments jusqu'aux ongles, avec double phalange, phalangien et phalangette, articulation libre et congénère. Les tendons extenseurs et fléchisseurs étaient doubles, de même que les ongles, qui présentaient une fêlure, un sillon profond indiquant la portion correspondant à la phalangette. Le pouce, sur quelques membres, était diphalangétien, ce qui est fort remarquable. Sur d'autres, c'étaient les troisième et quatrième doigts de chaque pied qui se trouvaient soudés. Cette monstruosité, perpétuelle dans cette famille, épargnait souvent une, deux, trois et quelquefois quatre générations, pour reparaître à la cinquième. Ainsi Manuel Schanses, mort à soixante-seize ans, avait les troisième et quatrième doigts des mains réunis par les téguments, avec articulations libres, tandis qu'Angela, sa fille, n'avait aucune infirmité ni aux pieds ni aux mains. Son mari n'était point de la même famille, et n'avait non plus aucune trace de difformité polydactyle, et pourtant leur fille Angela Forgoso avait les troisième et quatrième doigts de la main droite réunis par les téguments; la main gauche avait six doigts, avec réunion des troisième, quatrième et cinquième, les articulations étant libres et congénères ; son frère Mathéo présentait les mêmes circonstances, et de plus le quatrième doigt plus court que les autres, et antérieurement placé.

Angela Forgoso eut trois filles et un fils; les trois filles offrirent la même difformité : elles étaient hexadactyles, avec réunion des troisième et quatrième doigts de la main droite.

Le fils avait les troisièmes et sixièmes doigts des deux mains réunis; le quatrième était diphalangénien et diphalangétien ; l'ongle sillonné dans son milieu ; chaque phalangette offrait son articulation bien sensible.

Des trois filles d'Angela Forgoso, l'une (Manuela) eut une fille difforme comme elle, tandis que cette enfant en eut à son tour d'autres qui n'offrirent aucun cas de difformité.

La sœur d'Angela, Thérésa Forgoso, avait les troisième et quatrième doigts de la main droite réunis ; le quatrième était diphalangénien et diphalangétien ; l'ongle, quoique n'ayant qu'une dimension ordinaire, avait une fêlure au quart interne qui dénotait la réunion.

Thérésa eut une fille (Maria) qui présentait la réunion à chaque main des troisième et quatrième doigts. Son enfant, âgée de trois ans, avait également les troisième et quatrième doigts de chaque main réunis, et de plus les troisième et quatrième orteils du pied gauche également réunis.

Enfin Hesidora, cousine d'Angela Forgoso, présentait les troisième et quatrième doigts de la main droite réunis, et ses deux filles offraient les mêmes difformités aux deux mains. L'aînée donna le jour à une fille qui avait le pouce de la main gauche diphalangétien et bifurqué. — M. Vanderbach fait remarquer que toute cette famille était dans un état de santé qui ne laissait rien à désirer.

Cette observation, si intéressante d'ailleurs, laisse à désirer sous deux points de vue. Premièrement, la difformité n'eut-elle à subir aucune modification par les progrès de l'âge? Secondement, quel était l'état du toucher, de la motilité et de la sensibilité dans les membres difformes?

Nous connaissons pour notre compte plusieurs exemples isolés de la difformité dont il est ici question; voici ce que nous avons observé. Un enfant né avec six doigts à la main droite avait le troisième et le quatrième entièrement soudés. Jusqu'à l'âge de cinq ou six ans la réunion fut aussi intime qu'à la naissance; mais depuis ce temps, les articulations des doigts réunis semblent être devenues indépendantes les unes des autres, et ce jeune homme peut aujourd'hui faire retentir sur chaque phalange de chaque doigt soudé l'action imprimée par la volonté aux divers tendons fléchisseurs et extenseurs des doigts. Le tact est très obtus à la pulpe des doigts soudés, à ce point même que ce n'est qu'avec la plus grande difficulté qu'il parvient à distinguer par là les objets les plus grossiers et qui sont d'un usage commun, tels que le pain, certains fruits, etc.; mais par contre, comme cela a lieu presque toujours, le sens du toucher semble s'être accru sur la pulpe des autres doigts de tout ce que les doigts réunis ont perdu. La motilité, on le comprend, est gênée et toujours plus ou moins difficile. Les doigts indépendants sont eux-mêmes embarrassés dans leurs divers mouvements. Les doigts soudés exercent difficilement la préhension, retiennent mal, mais, par exemple, soutiennent vigoureusement et en quelque sorte avec une puissance double de celle qui serait propre à un des doigts isolés. — J'ai dit que les mains à six doigts étaient généralement *maladroites;* il est en effet digne de remarque qu'ici l'excès est plus désavantageux que le défaut. Nous connaissons un membre distingué de l'Université qui présentait six doigts à la main droite, parfaitement indépendants les uns des autres. Pendant une maladie extrêmement grave il devint nécessaire de lui faire l'amputation de tous les doigts de chaque main jusqu'à la première phalange, et quelques uns entièrement; il est parvenu depuis à exécuter avec trois moignons des doigts de la main gauche ce qu'il n'eût jamais fait avec la main droite et ses six doigts quand elle était dans son intégrité. La dextérité ne nuit aucunement à la rapidité d'exécution. Les tra-

vaux d'écriture, ceux qui ont pour objet des fantaisies en miniatures, il s'en acquitte d'une manière étonnante. Qui de nous n'a pas eu occasion de rencontrer sur les boulevards ou sur les quais ces infortunés dont quelques uns n'ont, au lieu de mains, que des moignons informes et hideux qu'ils rapprochent pour retenir une plume avec laquelle ils parviennent à exécuter des choses qui ébahissent les curieux groupés autour? D'autres manquent de mains, du moignon qui en tient la place, même de la moitié de l'avant-bras de chaque côté, et arrivent à tirer un parti merveilleux de ce qui leur reste. Nous en avons vu un il y a peu de temps, vous avez pu le voir comme nous, qui, privé des deux bras, écrivait parfaitement soit avec la bouche, soit avec son ventre. Qui n'a pas entendu parler de ce jeune peintre picard qui, faute de membres thoraciques, fait avec ses pieds des choses presque incroyables; il peint avec un talent rare que chacun a pu apprécier, puisque chaque année ses tableaux ont eu les honneurs de l'exposition au Louvre. Nous avons eu la curiosité de nous informer auprès de quelques chefs d'ateliers en travaux de minuties, comme jouets d'enfants, bijoux, etc., s'ils avaient ou s'ils avaient connu des ouvriers à six doigts. Il s'en présente quelquefois, au dire des chefs que nous avons consultés; mais ils sont maladroits; quelques uns même abandonnent leur profession pour une autre qui est mieux appropriée à la conformation de leurs mains. L'état de la sensibilité est sûrement pour quelque chose dans cette inaptitude des mains sexdigitales. On peut en effet presser assez fortement entre le pouce et l'index les doigts surnuméraires sans que la personne accuse une douleur aussi vive que pour les autres doigts. La pression avec l'ongle en touchant sur le dos du doigt surnuméraire à la racine de l'ongle, réveille peu de sensibilité, tandis que cette petite opération est d'ordinaire si douloureuse que quelqu'un proposait d'en faire un moyen de s'assurer si la mort est apparente ou réelle dans le cas douteux. Tout ceci me rappelle ce philosophe qui, après avoir établi à sa manière que l'homme avait commencé par être poisson, lézard, crocodile, en venait à affirmer qu'il ne devait sa supériorité intellectuelle qu'à ses mains; il n'avait pas prévu qu'il fût possible d'être un Raphaël sans en avoir.

Les cas isolés de la difformité qui nous occupe sont communs. Ceux qui frappent une famille entière aussi nombreuse que celle qui fait l'objet de la communication de M. Vanderbach sont rares; la science en possède pourtant un certain nombre. Ainsi Maupertuis rapporte qu'il y a eu longtemps à Berlin une famille à six doigts. Riville en a vu une à Malte (1). Renon a laissé une ob-

(1) On trouve dans Mekel l'histoire d'un homme qui avait six doigts à chaque main et à chaque pied. L'aîné seul de ses nombreux enfants offrit un vice de conformation analogue. Celui-ci eut quatre enfants, dont trois offrirent la même anomalie que leur père.

Morand parle d'une femme dont chaque membre se terminait par six doigts. Elle eut une fille dont les pieds seuls présentèrent la même déviation organique. A son tour elle donna le jour à huit enfants, dont quatre eurent, comme leur mère, six doigts à chaque pied. — Osiander a rapporté un cas à peu près semblable.

servation sur quelques familles sexdigitaires répandues de temps immémorial dans plusieurs paroisses du bas Anjou. Au dire de Renon, cette difformité se perpétue dans ces familles, quoique alliées avec des personnes qui en sont exemptes. Que ce soit la mère ou le père qui soit atteint et qui propage cet excès d'organes, leurs enfants des deux sexes en sont indifféremment affectés. Un homme ou une femme sexdigitaire a quelquefois une partie et même tous ses enfants exempts de cette difformité, tandis que ces derniers au contraire produisent des rejetons chez qui elle reparaît au plus haut degré (1).

Comment est-elle héréditaire, et surtout comment a-t-elle pris naissance? La science n'a rien de satisfaisant à donner sur ce sujet. C'est à peine si nous osons hasarder quelques réflexions, puisées bien plus dans les analogies que dans les faits pratiques.

Les monstruosités sont rares, extrêmement rares parmi les peuplades sauvages; elles le sont encore plus parmi les espèces d'animaux qui vivent en liberté au sein des forêts ou au milieu des déserts des contrées méridionales; c'est tout au plus, et encore cela est-il loin d'être prouvé, c'est tout au plus si on rencontre çà et là quelques produits hybrides que l'on peut bien considérer comme des types de sous-variétés, mais non comme des monstruosités. Cette observation, qui est celle de la plupart des voyageurs, est encore plus fondée par rapport aux végétaux. Les monstruosités si nombreuses dans ce règne sont constamment ou un produit de la culture, ou celui de causes passagères et accidentelles qui, lorsque le végétal est développé, dérangent son organisation primitive.

Au contraire, les monstruosités sont communes dans les sociétés civilisées, parmi les espèces d'animaux qui vivent en domesticité, et presque infinies dans les espèces végétales cultivées.

Dans l'espèce humaine et dans notre état de civilisation, les monstres apparaissent presque exclusivement dans les deux classes extrêmes, la classe opulente et la classe misérable. Parmi les animaux domestiques, ce sont les espèces les plus timides, les plus inoffensives et les moins bien traitées qui fournissent le plus de produits monstrueux. Enfin les déviations anormales parmi les végétaux se montrent surtout dans les espèces les moins élevées, si toutefois elles ne proviennent pas de la culture exclusivement.

Or, c'est dans la misère et l'opulence que les excès de tous genres sont nombreux. Les émotions vives et brusques, les privations ou les abus, les manœuvres imprudentes ou coupables, les plaisirs sans frein ou les travaux sans

(1) Il semble que de tous ces faits on pourrait tirer la conclusion que certaines conformations bizarres et sans utilité apparente, si nombreuses dans de certaines espèces animales, bien plus nombreuses encore dans le règne végétal, ont été, dans l'origine, des vices d'organisation qui se sont transmis par voie de reproduction, et qui, loin d'être maintenant des monstruosités, forment au contraire les caractères de quelques espèces nouvelles, ou tout au moins de variétés d'espèces. — Quoi qu'il en soit, il semble prouvé que le vice de conformation observé par M. Vanderbach est héréditaire.

mesure, sont le triste privilége du riche et du pauvre. C'est sur les animaux les plus timides et les plus sensibles que portent les tortures que nous leur faisons subir. Ainsi, la vache est surtout féconde en produits monstrueux dans les contrées de la France où elle est soumise aux travaux de l'agriculture et impitoyablement frappée du pique-bœuf d'un paysan aussi imprévoyant que brutal. La brebis, si douce, si inoffensive, poursuivie sans relâche et déchirée sans pitié par ces chiens dont un berger nonchalant fait des tigres obéissants, la brebis est pour plus des trois quarts dans les anomalies prolifiques qui s'offrent annuellement dans les espèces domestiques. Ce sont les végétaux les plus tendres, les plus sensibles aux influences des milieux divers au sein desquels ils se trouvent, qui fournissent les plus remarquables comme les plus nombreuses déviations organiques.

Qu'en conclure? sinon que les monstruosités dans l'espèce humaine sont généralement le résultat d'un trouble survenu brusquement dans le travail d'organisation fœtale.

Il n'est pas aussi facile de dire comment une anomalie originelle se transmet invariablement par la reproduction. Les uns voient là le résultat d'une influence de l'imagination constamment aux prises avec la crainte de reproduire ce que l'on redoute. Cette prétendue explication recule la difficulté et ne la résout pas. D'autres, suivant qu'ils sont épigénésistes ou évolutionistes, ovaristes ou animalculistes, émettent autant d'opinions qu'il y a de systèmes en fait de génération, et, entassant argument sur argument, étouffent plutôt la question qu'ils ne l'éclaircissent. Faisons mieux, avouons notre ignorance, remercions M. Vanderbach de son intéressante communication, et excusons-nous nous-même d'avoir si mal fait, en alléguant des occupations qui, ce matin encore, nous laissaient dans l'indécision de savoir si nous ne déclinerions pas l'honneur de paraître devant vous.

Docteur JOSAT,
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

ESSAI HISTORIQUE

SUR L'ARC DE TRIOMPHE DE SAINTES (1).

L'arc de triomphe qui pendant plus de dix-huit siècles a fait l'ornement et la gloire des rives de la Charente, vient de tomber sous l'effort d'une coalition de conservateurs de monuments historiques et d'antiquaires, et ses ruines ne sont même plus perceptibles, tant la destruction a été ardente à consommer son œuvre. Douloureusement affecté d'une perte aussi cruellement irré-

(1) Le comité de rédaction, ne pouvant s'ériger en juge du fait qui a provoqué le blâme et le regret de l'auteur, a cru pourtant devoir publier ce mémoire. Mais il est prêt à accueillir les explications que voudraient donner les auteurs et exécuteurs de la mesure en question.

parable, je veux donner quelques renseignements sur ce témoin irréfragable de la grandeur romaine, et protester au nom d'une immense majorité d'habitants de l'ancienne province de Saintonge contre un acte de vandalisme dont ils ne peuvent réellement comprendre la cause, et dont il ne leur est permis maintenant que de déplorer le résultat. Je commence par déclarer ici que je respecte et honore chaque membre de la Société archéologique de Saintes; mais les sentiments que je professe pour eux ne m'empêcheront pas de dire que, puisqu'ils ont été officiellement consultés sur la destruction ou la conservation de l'arc de triomphe, ils ont pris une détermination qui doit leur laisser des regrets bien cuisants; car ces dangereux antiquaires ont pu s'assurer longuement par leurs propres yeux que cet admirable monument, échappé comme par miracle aux ravages des siècles, des barbares et des guerres civiles, présentait une masse de blocs indestructibles qui, semblables aux pyramides d'Egypte, auraient longtemps encore résisté au torrent des âges.

Après cette profession de foi positive et explicite, et qui m'a paru indispensable dans la circonstance où je me trouve, je retracerai rapidement les faits qui me paraissent se rattacher spécialement à mon sujet.

Ce fut après la pacification complète des vastes contrées comprises entre les frontières de la Germanie et de l'Ibérie que les Romains civilisèrent les nations barbares qui, renonçant peu à peu au culte sanguinaire de *Teutatès*, adoptèrent la religion, les mœurs, le costume et même la langue de leurs vainqueurs. Toutes les provinces des Gaules se couvrirent de monuments et d'édifices pareils à ceux qui décoraient l'Italie. Des arcs de triomphe, des arènes, des aqueducs, des phares, des bains, des ponts, des temples ornèrent les vieilles cités gauloises et excitèrent l'admiration des peuples, qui perdaient insensiblement, au sein des écoles romaines, tout esprit de nationalité et tout souvenir d'indépendance. Il n'est pas une seule ville qui n'ait eu à montrer avec orgueil des constructions où semblait se refléter la majesté du peuple-roi; mais toutes n'ont pas été assez heureuses pour les conserver, même en partie. Cavaillon, Carpentras, Saint-Remi, Orange, Arles, Nîmes, Bordeaux, Paris, Langres, Autun, Reims et quelques autres ont encore de glorieux restes semblables à ceux qui se retrouvent en Italie, en Espagne, en Portugal, sur les bords du Rhin, en Angleterre, et même en Asie et en Afrique. Le magnifique aqueduc appelé *Pont du Gard*, entre Nîmes et Avignon, est une preuve de la perfection de l'art de bâtir chez les Romains; et quand on songe que des routes superbes, parfaitement entretenues, et parcourant plus de deux milliers de kilomètres, liaient entre elles, comme par magie, toutes les parties de ce prodigieux empire, l'imagination se reporte avec transport vers les triomphes de ce grand peuple, et lui pardonne l'asservissement de tant de nations en faveur de la civilisation, des lois, des arts, du commerce, de l'industrie et des bienfaits qu'elles durent aux victoires des Romains.

Saintes était la capitale des Santons, lorsque *Tarquinius Priscus* régnait à Rome, et *Ambigat* à Bourges, vers l'an 578 avant l'ère chrétienne. Elle était regardée comme considérable et importante lors de la conquête des Gaules. Quand les Romains en furent maîtres, ils la nommèrent *Mediolanum Santonum*, et se plurent à y construire un capitole, un arc de triomphe, des arènes, des bains; on croit même qu'ils établirent une naumachie en avant des arènes; enfin il est à croire qu'une infinité de bâtiments remarquables par leur élégance et leurs ornements décoraient cette ville, qui était beaucoup plus grande qu'à l'époque où elle fut entourée de fortes murailles, au commencement du moyen âge. Le commerce devait y être florissant, à cause de sa position sur la Charente, et il est plus que probable que le luxe y déployait sa magnificence. Sous Tibère, les Santons élevèrent dans leur capitale un arc de triomphe à Germanicus, et espérèrent le voir passer sous ses arches, ayant pour cortége les aigles romaines. Leurs vœux ardents ne furent point réalisés; il périt victime de la plus horrible trahison, et ne vit pas cet hommage touchant de la reconnaissance publique, qui, sans doute, eût été doux à son noble cœur. Cet arc de triomphe, ayant environ 20 mètres de hauteur à partir de sa base, se trouvait enclavé dans le vieux pont de Saintes; mais on croit généralement qu'à l'époque de sa construction, la Charente suivait une autre direction. Il avait été bâti avec d'énormes blocs de pierres admirablement superposés, et leur solidité date de 1812 ans; car il est à peu près certain que cet arc de triomphe a été élevé dans le cours de dix années, de la 21e à la 31e de l'ère chrétienne. Que de révolutions se sont donc accomplies sur la terre depuis sa construction!

Jusqu'à l'époque de l'invasion des barbares, les Santons restèrent fidèles aux Romains, dont ils avaient complétement adopté les usages. La langue celtique n'était plus parlée depuis longtemps dans leur contrée par aucune classe de la société. Après quelques ravages des Alains, venus des bords du Tanaïs et du Volga, et qui s'établirent près de la mer, sur le territoire qu'occupe le *pays d'Aunis, l'Aquitaine seconde* passa sous la domination des Visigoths, de race teutonique, par un traité conclu entre leur chef et Honorius. Saintes avait eu à souffrir du rapide passage des Alains et du séjour des Visigoths; quelques-uns de ses beaux monuments avaient été détruits; le Capitole était dégradé, et ce fut alors qu'on entoura la ville de murailles, qui furent rebâties au moyen âge.

Attila avait envahi la Gaule septentrionale avec une armée innombrable de Huns et d'autres peuples du nord de l'Asie et de l'Europe. Pour résister à ce torrent dévastateur, les Francs, les Huns et même les Visigoths se hâtèrent de réunir leurs forces. Mérovée, qu'on croit avoir été petit-fils de Pharamond, et Aétius marchèrent à la rencontre des barbares et les défirent dans les *champs Catalauniques*, vastes plaines près de Châlons en Champagne. Ce fut la dernière victoire des Romains. Clovis, proclamé roi des Francs, vain-

quit Siagrius à la bataille de Soissons, les Allemands à Tolbiac, Alaric, roi des Visigoths, à Vouillé, et, par suite de ce combat décisif, les provinces conquises par les Visigoths devinrent le domaine des Francs. Clovis, qui avait embrassé le christianisme, loin de détruire les églises, en fit construire un assez grand nombre et respecta les monuments romains. Le pays des Santons fut soumis aux successeurs de ce prince et devint le théâtre d'une guerre active entre Brunehaut et Frédégonde. Les Francs avaient conservé les dénominations gallo-romaines de *ducs* et *comtes*, correspondant aux qualifications tudesques de ce temps, *here-zoghe* et *graaf* : ainsi la ville de Saintes, dont le territoire s'étendait de la Sèvre à la Gironde, obéissait à un comte soumis au duc d'Aquitaine, qui relevait lui-même du roi. Ce fut ainsi que s'établit, surtout sous les Carlovingiens, la redoutable puissance féodale, subdivisée plus tard en baronnies et en quarante mille châtellenies.

Pendant que les faibles et derniers rois de la première race étaient subjugués par l'ascendant des maires du palais, dont l'un devait bientôt s'emparer du trône, Eudes, duc d'Aquitaine et descendant de Mérovée, profita de l'abaissement honteux des *rois fainéants* pour s'affranchir de leur suzeraineté. Mais Charles, fils de Pépin d'Héristal, vint attaquer Eudes, le vainquit et pilla ses villes, parmi lesquelles celle de Saintes fut comprise. En ce temps parurent les Arabes, qui, après avoir soumis l'Espagne, à la réserve d'une partie des Asturies, voulaient également conquérir la France. Ils envahirent rapidement toutes les provinces méridionales, brûlant les châteaux, les églises et les monastères, égorgeant les prêtres et se livrant partout à d'horribles excès. Eudes et Charles suivirent, dans un péril commun, l'exemple de Mérovée et d'Aétius en 451 ; ils se réunirent pour résister avec avantage, et les Sarrasins, commandés par Abdérame, furent anéantis entre Poitiers et Tours. Après la mort d'Eudes, son petit-fils Hunald tenta encore de se rendre indépendant; mais Charles (surnommé *Martel* depuis la bataille de Tours) le força de se reconnaître vassal du roi des Francs, qui l'était lui-même de son illustre général.

Walfer, fils d'Hunald, se proclama à son tour roi d'Aquitaine, et, dans la guerre qu'il eut à soutenir contre Pépin-le-Bref, premier roi de la race carlovingienne, il fit entièrement démanteler, en 765, ses places fortes, pour ôter à son ennemi la possibilité d'y séjourner et de s'en faire des points d'appui. Les remparts de Saintes furent donc démolis; mais, par un bonheur inexplicable, l'arc de triomphe échappa alors à la destruction qui devait l'atteindre en pleine paix 1078 ans plus tard.

Cependant les féroces Scandinaves, si connus dans l'histoire sous le nom de *Normands*, avaient déjà fait des débarquements en Aquitaine, et s'y livraient à des ravages inouïs et plus affreux peut-être encore que ceux qu'avaient commis les Sarrasins; ils entrèrent plusieurs fois à Saintes, en pillèrent les églises et détruisirent en partie le Capitole, sans renverser l'arc de triomphe, dont

ils ne pouvaient cependant apprécier en rien l'importance historique et archéologique.

Après le glorieux combat de Taillebourg, en 1242, où saint Louis défit si complétement l'armée anglaise, commandée par le comte de la Marche et Henri III, il s'empara de Saintes ; mais ce jeune et sage vainqueur fit observer à ses braves troupes la plus sévère discipline.

Les bornes nécessairement restreintes de cet *essai historique* m'empêchent de retracer, même sommairement, les faits dont Saintes a été le théâtre avant et depuis sa réunion à la couronne de France sous Charles V, en 1369, pendant les guerres acharnées contre les Anglais, de 1087 à 1558, et les guerres de religion qui durèrent plus de cent vingt ans. J'ai dû me borner à constater seulement à combien de dangers avait échappé l'arc de triomphe, surtout du Ve au Xe siècle. Les créneaux qu'on y remarquait dataient du moyen âge, sans qu'on puisse préciser l'époque où ce singulier complément d'architecture fut placé sur un monument de l'antique Rome, ni dans quel temps il avait été enclavé dans le pont. Malgré la solidité de sa construction, si bien prouvée par sa victoire sur seize siècles, il paraît que cet arc de triomphe eut besoin de quelque réparation, à une époque déjà loin de nous, où l'on ignorait l'art si habilement pratiqué de nos jours de *détruire* pour *refaire*. Les prodiges de la vapeur et des chemins de fer n'avaient pas encore surexcité l'enthousiasme des populations; Louis XIV régnait, et ce fut pour exécuter les ordres d'un ministre vraiment protecteur des beaux-arts et des vieux monuments que le célèbre ingénieur *Blondel*, loin de faire arracher violemment avec des leviers de fer et briser les blocs déjà seize fois séculaires qui formaient l'arc de triomphe qu'on voulait réellement *conserver*, prit à cet effet, en 1666 (époque de la fondation du port de Rochefort), des dispositions d'art que M. de la Sauvagerie a constatées de la manière suivante :

« Il fit faire un remplétement en renfort avec un bon contre-fort, pour con-
« trebouter le bout du nord, fait en pierres de taille posées par recouvrement
« en saillie et chamferinées les unes sur les autres, avec un repaississement du
« mur au-dessus, où se trouve emboîté ce vieil édifice. On assure que cette dé-
« pense se fit, en 1666, aux frais de M. de Bassompierre, évêque de Saintes,
« dont on voit les armoiries sculptées sur les nouvelles arches du pont. »

A la sanglante époque de la terreur, la destruction systématique qui renversait les hôtels, les châteaux, les palais et les églises, menaça sérieusement l'arc de triomphe, que les autorités révolutionnaires de Saintes voulaient faire disparaître, parce qu'il avait été élevé en l'honneur *d'un prince*, et conséquemment *d'un ennemi du peuple*. Cette réalisation d'une pensée délirante n'eut pas lieu, uniquement à cause de la chute de Robespierre ; ce grand événement empêcha la consommation de la ruine des monuments et la mort de plusieurs milliers de malheureux qui attendaient à Paris et dans toutes les villes importantes de France le moment de leur condamnation.

Le XIX· siècle commença, et avec lui s'ouvrit une ère de gloire pour notre patrie. Le général Bonaparte, devenu chef de l'Etat sous le nom de premier consul, cicatrisa de sa main victorieuse les profondes blessures que l'anarchie avait faites à la France. Il parut en avoir fixé la destinée lorsqu'il se fit proclamer et couronner empereur, voulant ainsi, après mille ans, renouveler l'exemple de Charlemagne. A sa voix puissante, les arts couvrirent bientôt Paris et les départements de monuments dignes du beau siècle d'Auguste, et ceux que nous devions aux Romains et au moyen âge furent conservés et même restaurés avec soin. L'empereur, revenant de Bayonne pour se rendre à Nantes, admira l'arc de triomphe élevé à un prince vainqueur des Germains, dont lui-même avait triomphé à Arcole, à Marengo, à Austerlitz et à Iéna. Les gouvernements de 1814, 1815 et 1830 ne pensèrent point à ébranler cette masse de blocs réunis par des mains romaines et prêts à recevoir tous les drapeaux. Dans leur enthousiasme pour cet antique et respectable monument presque tous les géographes français l'ont signalé comme étant construit en *blocs de marbre blanc*, ce qui prouvait que s'ils avaient beaucoup voyagé, ce n'avait pas été sur les rives de la Charente.

Après avoir échappé, comme par miracle, à tant de ravages, de dévastations et de dangers, l'arc de triomphe semblait être identifié à la ville, sur laquelle il faisait depuis si longtemps rejaillir sa célébrité. Dix-huit siècles, quatre invasions de barbares, les passions et les fureurs des hommes l'avaient épargné; et c'est froidement, avec préméditation, *à prix fait* ou *à la journée*, qu'il a été attaqué par des démolisseurs, sous la direction immédiate d'antiquaires de Paris et de Saintes; c'est-à-dire que, par la plus étrange et la plus funeste anomalie, ceux qui auraient dû tout braver pour le défendre avec l'énergie de l'enthousiasme, l'ont fait briser, en leur présence, sous les leviers que n'avaient pas employés les soldats d'Abdérame et de Sigefroy.

Il est indispensable de donner maintenant l'explication de ce fait, que plus tard on aura peine à croire.

Lorsque la force motrice de la vapeur a été découverte par un Français ou un Anglais, on ne s'attendait pas sans doute alors que cette conquête inappréciable serait la cause directe et positive de la destruction de l'arc de triomphe de Saintes, auquel elle paraissait devoir rester complétement étrangère; il en a cependant été ainsi. Des bateaux à vapeur ont été établis sur la Charente. Le vieux pont en a gêné la circulation; aussitôt la démolition en a été résolue; un pont en fils de fer a été jeté rapidement d'une rive à l'autre. Beau et fragile, il résistera moins que son vieux devancier aux injures du temps; mais d'autres découvertes feront peut-être à leur tour oublier ces constructions modernes.

Le pont qui datait du moyen âge était proscrit, mais qu'allait devenir l'arc de triomphe qui y était enclavé? Cette importante question fixa nécessairement l'attention de la Société archéologique de Saintes et des autorités admi-

nistratives, tant du département que de la ville. Le moment était critique et tout-à-fait décisif. Il fallait *à tout prix* conserver ce monument admirable par son antiquité et les grands souvenirs historiques qui s'y rattachaient; il fallait écarter les observations de ces nombreux donneurs d'avis qui se présentent en toute circonstance, et dans un rapport lumineux tel que la Société archéologique pouvait le rédiger, démontrer victorieusement que la conservation de l'arc de triomphe était inséparable de l'honneur de la ville de Saintes, puisqu'il lui avait donné une juste célébrité et lui servait, en quelque sorte, de *palladium;* il fallait prouver sa solidité, constater l'art avec lequel ses blocs énormes avaient été superposés, et rappeler surtout les dix-huit siècles pendant lesquels il avait conservé son *aplomb*, tandis qu'au contraire on s'est empressé de proclamer avec satisfaction un *surplomb* de quelques centimètres; et en admettant qu'il y en eût *dix-huit*, c'était *un* par siècle; on a affecté de donner la plus grande publicité à ce fait, sans songer que la fameuse tour de Pise a une inclinaison de *quatre mètres* sur soixante-trois d'élévation, ce qui ne nuit en rien à sa solidité; enfin l'arc de triomphe a été accusé avec chaleur et condamné sans pitié par les hommes mêmes qui, dans leur amour pour les vieux souvenirs et la science archéologique, auraient dû lui faire courageusement un rempart de leur corps contre les Vandales du XIXe siècle, étrangers au sentiment que doivent inspirer nos antiques et glorieuses annales.

Entre la signification de ce cruel jugement et sa déplorable exécution il se passa quelque temps, et j'espérais encore qu'en y réfléchissant mûrement, on réaliserait ce projet sans abattre le vieux monument, et qu'ainsi, par une transaction à l'amiable, les intérêts des bateaux à vapeur et du commerce seraient pris en considération, sans arracher et sans fouler aux pieds une des pages les plus glorieuses de l'histoire de Saintonge; mais l'arrêt souverain était rendu, et rien n'a pu retarder son exécution. On a voulu le motiver en disant que la masse du reste du pont se serait portée sur l'arc de triomphe, qui n'aurait pu en soutenir le poids énorme et qui se serait écroulé dans la Charente. Est-ce sérieusement que des hommes compétents ont pu faire une pareille observation? Je ne suis ni architecte ni ingénieur des ponts et chaussées; il ne m'appartient donc pas d'indiquer ici les moyens qui auraient certainement dissipé les craintes les plus exagérées; mais dans notre siècle de progrès et de lumières, n'est-ce pas faire injure aux hommes de l'art (dont les monuments attirent l'admiration de l'Europe) que de supposer qu'ils auraient été complétement inférieurs à l'ingénieur Blondel, et que la solidité de leur contre-fort ne l'eût pas emporté sur *le rempiétement du renfort* élevé en 1666? C'est un fait qui sera hors de doute aux yeux de tout observateur éclairé et impartial, et qui ne peut réellement supporter aucune discussion.

D'énormes leviers de fer ont donc péniblement disjoint et soulevé ces blocs de pierre formant une masse rendue compacte par le ciment des âges. Pen-

dant plusieurs semaines ils ont été précipités avec fracas sur le pavé du pont, et en partie brisés sous les efforts des démolisseurs, en présence des archéologues. Quelle preuve de solidité plus grande pouvait offrir ce monument, puisqu'il a fallu arracher pièce à pièce, violemment et à plusieurs reprises, ou faire sauter avec de la poudre, les rocs superposés avec un art qu'on a si cruellement méconnu, et dont la chute retentissante semblait protester à chaque instant contre l'exécution du jugement fatal des conservateurs parisiens et saintongeois.

Ramener aux règles ordinaires des réparations des monuments antérieurs de quatre siècles à l'invasion des Francs dans les Gaules est une pensée si sérieusement bouffonne qu'elle est difficile, non à réfuter, mais seulement à admettre. Ainsi, il y a dans l'espèce un acte plus monstrueux que la démolition de l'arc de triomphe : c'est le projet insensé de le *reconstruire* à la place qu'il a occupé pendant dix-huit siècles. Comme il paraît cependant que cette pensée va être réalisée, malgré tout ce qu'elle offre d'incroyable, je le demanderai aux directeurs d'une opération aussi absurde que blessante : si, chargés de la surveillance d'un cabinet de médailles précieuses, ils avaient brisé la plus belle, la mieux conservée, d'un or pur, pour en constater la matière, et qu'après en avoir pris l'empreinte, ils en eussent fait faire une pareille; cette médaille, portant également la tête d'un empereur romain, inspirerait-elle le même intérêt que celle qui daterait *réellement* de dix-huit siècles et non de dix-huit mois? Je me permets d'en douter, et mon opinion à cet égard aura l'assentiment général des vrais et fervents numismates. Passons maintenant à un raisonnement par similitude. L'arc de triomphe était admirable aux yeux des amateurs des vieux monuments, mais il n'avait cependant rien de fort remarquable par lui-même. Dès que vous l'avez spolié du prisme à jamais perdu qui faisait sa gloire, vous ne nous rendrez que deux lourdes arches manquant totalement d'élégance, basses, écrasées, qui n'avaient pas été élevées pour être encaissées dans un pont, enfin fort inférieures, *sous tous les rapports possibles*, non seulement aux portes Saint-Martin et Saint-Denis, mais à toutes celles, en France qui offrent quelque travail d'architecture. Je ne doute pas, au reste, qu'en compensation du vénérable monument élevé à Germanicus par des mains gallo-romaines, nous n'ayons la douce consolation de revoir cet arc de triomphe de contrebande reconstruit en grande partie avec de plus belles pierres tirées de la carrière de Saint-Savinien, regratté à neuf et badigeonné avec luxe, le tout conformément au devis estimatif dressé à cet effet et homologué par qui de droit.

Nîmes nous avait donné un autre exemple. D'ignobles échoppes encombraient le milieu et les alentours de ses magnifiques arènes ; ces maisons ont été démolies par ordre de l'autorité. Quelques blocs de pierre s'étaient détachés de la masse circulaire ; ils ont été remis avec le plus grand soin, et quelques autres y ont été ajoutés, mais avec une si parfaite intelligence de l'art,

qu'il est impossible à l'œil le plus exercé de découvrir la moindre différence.

Nous aimons à suivre par la pensée les hommes célèbres sur cette terre qu'ils ont tant de fois parcourue avec gloire; nous cherchons même avidement les traces de leurs pas, et nous sommes fiers de nos découvertes, pour peu qu'elles présentent un certain degré de certitude. Eh bien, il y a quelques mois seulement, quelles réflexions venaient en foule assaillir l'imagination au pied de cet arc de triomphe sous lequel avaient passé tant de millions d'hommes, comme les eaux rapides du fleuve avaient coulé sous les arches du pont, datant lui-même de plusieurs siècles! Ces deux étroites voûtes avaient retenti des cris de guerre des Gallo-Romains, des Visigoths, des barbares de la Scandinavie et de l'Afrique, des guerriers français et anglais du moyen âge et des fils d'une commune patrie, voulant s'imposer réciproquement, le fer à la main, des convictions religieuses. Ici, ce ne sont point des suppositions dénuées de preuves qu'on met légèrement en avant; ce sont au contraire des faits positifs, car ils sont tous consignés dans l'histoire. On sait donc de la manière la plus certaine que sous cet arc de triomphe ont passé saint Eutrope, saint Vivien, saint Palais, saint Macou, dont l'Église s'honore et dont les noms sont encore populaires à Saintes; sainte Eustelle, la douce vierge et martyre de la fontaine, les chefs des Alains et des Visigoths, Clovis, Eudes, Abdérame, Charles-Martel, Charlemagne, le pape Urbain II, Louis VIII, Richard Cœur-de-Lion, le comte de la Marche, Henri III, roi d'Angleterre, saint Louis, Jean, le prince Noir, Duguesclin, les chefs les plus célèbres de la France et de l'Angleterre au moyen âge, les prélats les plus illustres, les généraux les plus distingués des catholiques et des protestants, le prince de Condé, Coligny, Henri IV, Louis XIII, le duc d'Anjou allant prendre possession du trône d'Espagne, et enfin l'empereur Napoléon, résumant en lui seul la gloire des héros de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes. Voilà les grands souvenirs que ce vénérable monument faisait naître; voilà le charme qu'ont rompu à jamais le marteau et le levier des archéologues de Saintes.

Oui, je l'ai déjà dit, et je ne crains pas de le répéter, si un soi-disant arc de triomphe vient usurper la place de son glorieux devancier, il sera à l'ancien ce qu'une parodie est à une tragédie de Racine, ce qu'une caricature est à un tableau de Raphaël, ce que l'*Enéide travestie* de Scarron est au poëme immortel de Virgile. S'il s'élève, ce ne pourra jamais être qu'en expiation de la destruction de l'ancien monument, ou, s'il doit rappeler un fait éclatant, il sera placé sur les bords de la Charente en l'honneur de la grande victoire remportée naguère par la Société archéologique de Saintes sur l'arc de triomphe de Germanicus.

Hippolyte D'AUSSY,
Membre correspondant de la première classe.

EXPOSITION ANNUELLE DES BEAUX-ARTS (1847).

Après Dieu, le premier artiste, le plus tendre, le plus profond, le plus héroïque, c'est la mère au berceau, initiant à la vie extérieure l'enfant à peine sorti de son sein. Elle éveille cette âme endormie au moyen de son regard, de son sourire, de sa voix, de ses baisers et de tout ce qui agit mystérieusement dans l'intime communication qui accompagne l'aurore de la vie. — De la mère, l'enfant passe aux hommes, au monde, autre artiste, dont les œuvres l'enveloppent, dont la pensée le pénètre et le conduit jusqu'à la tombe. S'il se trouve que la nature lui ait donné les forces du génie, il rend à ce monde la pensée qu'il en a reçue, mais plus belle, plus lumineuse, plus saisissante, et dès lors il est compté au nombre des maîtres qui ont enseigné le genre humain.

Cette courte histoire montre assez que l'art consiste en tout ce qui sert à révéler la vie intérieure, à tirer la pensée individuelle de l'isolement, à rendre l'homme plus accessible à l'homme. La variété de genre des moyens a produit la variété des arts tels que nous les distinguons; mais au fond il n'y en a qu'un seul, celui de communiquer son âme. De même que chaque faculté de l'esprit n'est que l'aspect différent d'une personnalité unique, la poésie, l'éloquence, la peinture, la musique et tous les autres arts ne sont que les divers points de vue du même sujet. L'art répond universellement au besoin, à l'instinct, au sentiment, à la raison, à la fantaisie, à tout principe quelconque d'activité humaine. Comme la force, comme l'intelligence il a des degrés; il subit aussi comme elles la loi de la conscience. Soumis à l'empire de l'habitude dans la vie sociale, il prend le nom de mœurs, et se distingue alors de *l'art proprement dit*, ou du talent individuel. Les mœurs et le talent concourent à former l'éducation, qui n'est autre chose que le degré de culture morale et intellectuelle de chaque individu. A moins d'admettre que cette culture ne détériore nécessairement au lieu d'améliorer, le but de l'art est évidemment de rendre l'humanité meilleure, plus heureuse, par l'union des cœurs et des intelligences!

On supposera difficilement que ceux qui ont institué l'exposition publique des œuvres d'art fussent d'un avis contraire. S'ils eussent considéré comme pervertissante et funeste la communication de la pensée, eussent-ils cherché à la faciliter et à l'étendre? N'eussent-ils pas vu plutôt dans Paris même la ville la plus dégénérée et la plus à plaindre de toute la terre? Et alors, loin d'ouvrir solennellement le Louvre aux artistes du monde entier, ne fallait-il pas au contraire, pour remédier au mal, en supprimer la cause, comprimer, clore ou expulser les idées de toutes sortes? Il est vrai que les difficultés n'eussent pas été médiocres, et qu'il reste encore à se demander si, dans le cas où on l'eût cru possible, on n'aurait pas mieux aimé contenir que diriger.

Quoi qu'il en soit, le projet de convier les artistes de la France et de l'étranger à prendre pour juge de leur talent le public de Paris, fut quelque chose de très-grand et de très-utile. C'était servir à la fois et le talent, qui serait, de quelque part qu'il vînt, protégé et récompensé par la publicité, et notre patrie, qui recevrait des œuvres d'art la culture, la supériorité intellectuelle et tous les avantages qui en dépendent. Quelqu'un de ce pays oserait-il se plaindre de l'hospitalité accordée ainsi aux œuvres étrangères? Qui pourrait, si ce n'est une indigne jalousie, souffrir de voir entrer au Louvre la statue, le tableau, le vase, partis d'un atelier de Rome ou de Florence, de la Belgique ou des bords du Rhin? Mais la France n'est pas jalouse; elle reçoit ses hôtes avec courtoisie, et se montre la noble amie et non la rivale envieuse du vrai talent.

Ainsi le Louvre est devenu une salle de tribunal où le public remplit la fonction de juge en matière d'art. Ici chacun a le droit de dire son avis sur l'œuvre exposée, et c'est en cela même qu'est la plus sûre garantie pour l'artiste d'être bien jugé. Mais, dit-on, l'exposition n'est pas libre; l'admission au Salon dépend uniquement de la volonté de quelques personnes, et le bienfait de la publicité n'est pas assuré au talent même le plus incontestable.

En principe, le droit d'exposer appartient à tous; néanmoins, dans l'intérêt même de l'art, on a dû faire un choix parmi les ouvrages présentés. Ce choix, portant sur la moralité du sujet et sur le talent d'exécution, suppose une décision souveraine, et par suite l'exercice d'une juridiction particulière. On a investi de ce pouvoir un certain nombre de membres de l'Institut (section des beaux-arts) formant un jury permanent. Ce jury est l'objet de récriminations vives et renouvelées chaque année. Gardons-nous de les croire toujours fondées; mais reconnaissons aussi qu'il est constitué de manière à donner les plus fortes prises à ceux qui récriminent. Jamais, aux temps les plus barbares, juridiction n'offrit moins de garanties. Tenues secrètes et sans débat contradictoire; causes où le juge prononce, en fait de mérite, sur ses rivaux, amis ou ennemis, sur ses proches ou sur lui-même; jugements sans appel, et qui peuvent, en se renouvelant, équivaloir à un perpétuel déni de justice : tels sont les vices d'organisation de ce tribunal. En présence d'un tel état de choses, on se reporte involontairement au souvenir de toutes les monstruosités judiciaires, à la haineuse justice des cours spéciales ou à l'exécrable tyrannie qui abandonnait jadis au juge la fortune du condamné.

Cet arbitraire doit disparaître. Ce n'est pas que nous redoutions tout le mal qu'il peut causer : nous savons que le mal ne se fait pas uniquement parce qu'il est possible, et nous ne doutons pas qu'ici l'homme ne vaille mieux que le pouvoir du juge, les personnes mieux que l'institution; mais il s'agit d'empêcher les moindres injustices, et surtout de laisser à l'art la sécurité si nécessaire à ses labeurs et à sa patience. Il conviendrait peut-être de reconstituer le jury en adjoignant aux membres fournis par la section des beaux-arts un nombre égal d'artistes élus chaque année par les exposants présents à Paris. Cette

composition, formée de deux éléments d'origines diverses, offrirait aux justiciables des garanties réelles. Il n'en faudrait pas davantage pour mettre les juges à l'abri des attaques dont ils sont l'objet à chaque réouverture.

Le jury peut rejeter pour deux motifs : immoralité ou insuffisance. Mais ne serait-il pas raisonnable que les artistes d'un talent reconnu finissent par obtenir une sorte d'émancipation, et que l'admissibilité, après un certain nombre d'épreuves, devînt pour eux un droit acquis, auquel il n'y aurait plus à opposer que des mesures de police ou des motifs d'ordre public. Il se formerait ainsi une classe d'exposants libres, soumise seulement à l'un des deux contrôles du jury, et à laquelle chacun se ferait un grand honneur d'appartenir. Les efforts de la part des aspirants serviraient au progrès de l'art, dont l'élan est malheureusement arrêté par des causes qu'il n'est peut-être pas tout-à-fait inutile de signaler ici.

En général, ceux qui ont suivi le Salon depuis un certain temps s'accordent à dire que les productions actuelles ne surpassent point en mérite celles des années précédentes, et que, sous ce rapport, malgré les encouragements donnés par la Liste civile et par l'Etat, malgré le concours plus nombreux des exposants, nous sommes au moins stationnaires, sinon inférieurs. D'où vient donc cela ? Il n'est pas possible d'admettre que l'art périclite aujourd'hui faute d'être soutenu, d'être alimenté. Cherchons quelque autre cause de paralysie. En songeant que pour être artiste, dans la forte acception du mot, deux conditions sont nécessaires : l'aptitude naturelle et le travail, sans lequel l'aptitude est peu de chose, on s'aperçevra que le nombre des vrais artistes est naturellement fort restreint. De tous ceux qui embrassent la carrière des arts, la plupart, à coup sûr, manquent de facultés supérieures, et à leur tour les privilégiés se réduisent à une bien petite catégorie, si l'on ne considère que ceux qui, pleins de courage et de constance, travaillent pour avancer toujours. Ces derniers seuls atteindront au but, car seuls ils auront suivi la route qu'il a fallu prendre dans tous les temps pour arriver au vrai talent et à la gloire. Or, cette route est longue et pénible, la marche y est lente et arrêtée par d'incessants obstacles; il faudra perdre et reprendre courage jusqu'au moment où l'on aura réussi. Beaucoup peuvent trouver trop chère la gloire acquise à ce prix, surtout s'ils ont l'espoir de se dédommager pendant leur vie de l'oubli après leur mort. Ils deviendront artistes par un chemin plus court et moins épineux. Pour eux, l'aptitude et le travail, ces deux conditions rigoureuses, cesseront d'être indispensables. Ils n'auront qu'à imaginer de les remplacer par la protection d'un pair ou d'un député assez influent pour obtenir des travaux et lancer brillamment son client dans la carrière. On les verra s'acheminer ainsi sans trop de peine vers la fortune, et même, si faire se peut, vers l'Académie.

Ceux qui protégent parfois la paresse et l'incapacité ne songent guère sans doute qu'ils sont injustes envers le travail et le mérite réel, et qu'ils vont en même temps jusqu'à diminuer la gloire de leur patrie Il n'est pas sans péril

de décourager les hommes qui travaillent et espèrent beaucoup d'eux-mêmes. Ils s'éteignent ou passent à d'autres carrières. Qui sait si en un quart de siècle nous n'arriverions pas de cette manière à perdre notre supériorité dans les arts? L'histoire enseigne que les sceptres perdus ne se recouvrent que difficilement, et pas toujours!

Entrons au Salon. Nous n'y sommes pas venu avec le parti pris de diminuer le talent de personne; ce serait un crime. Nous éviterons autant que possible de commettre des erreurs, et nous nous garderons bien de traiter légèrement une chose aussi respectable que le travail d'autrui.

§ I. — ARCHITECTURE.

En commençant par l'architecture, nous suivons l'ordre chronologique, le rang d'ancienneté. Il existe d'ailleurs d'autres raisons pour la sculpture et pour la peinture de ne pas refuser la préséance à leur aînée. Elle les domine, les enveloppe et s'en complète.

On sait quelles difficultés s'opposent lorsqu'il s'agit d'exécuter une conception architecturale. Que l'artiste réunisse toutes les autres conditions pour faire un chef-d'œuvre, dispose-t-il de sommes énormes, qu'un gouvernement seul ou quelques fortunes privées pourraient fournir? Où ira-t-il aboutir s'il n'a pour lui de puissantes influences et beaucoup de bonheur? Ah! que n'a-t-il pu réaliser sa pensée! Elle ne demanderait pas à se montrer au Salon. Le monument ne change pas de place pour être vu; le granit ou le marbre, aussitôt qu'il a passé des mains de l'ouvrier au corps de l'édifice, *expose* à perpétuité sous la voûte du ciel, qui vaut bien celle du Salon carré. L'architecte n'apporte au Louvre qu'un plan, une étude, un projet indiqué par des moyens graphiques quelconques, mais naturellement froid et sans attrait pour tous ceux qui n'ont pas des connaissances spéciales en cette partie de l'art.

Nous sommes forcé d'avouer que les productions de l'architecture exposées cette année ne sont considérables ni par leur nombre ni par leur importance. Elles ne consistent guère qu'en des copies, des restaurations, des vues, les compositions originales étant réservées sans doute pour des temps meilleurs. M. Joret a étudié diverses parties du château de Chambord; M. Eugène Lacroix restaure et agrandit l'hôtel-de-ville de Saint-Quentin; M. Hénard, qui dans ses études de monuments historiques a fait preuve de talent, se borne cette fois à un bas-relief de l'hôtel Carnavalet.

Une étude consciencieuse du théâtre et du stade d'Alzani est l'ouvrage de M. Landron. Sa vue de l'Erechthéum d'Athènes nous a rappelé ses deux vues de l'exposition précédente, prises, l'une des propylées, l'autre de la prison de Socrate. M. Eugène Laval est revenu d'Italie avec des fragments d'architecture tirés de la cathédrale de Ravello, des églises d'Or-San-Michele, de San-Miniato, d'Assise, de la chapelle espagnole, à Florence, et de la Chartreuse de Pavie.

L'église de Saint-Nicolas, à Caen, a été revue d'une manière complète par M. Ruprich-Robert, dont le travail nous a paru mériter des éloges. Nous en dirons autant à l'égard de M. Godineau pour son clocher de Vendôme. L'église paroissiale de M. Delaage est d'une assez belle ordonnance; M. Féraud a beaucoup travaillé pour restaurer convenablement celle d'Arcueil; M. Aymar Verdier s'est occupé d'un coin de la cathédrale de Rouen, et nous a donné en outre de bonnes études sur le château de Pierrefonds.

A l'exposition de l'année dernière on remarquait un certain nombre de projets plus ou moins originaux. M. Débéban construisait un Opéra sur la place du Palais-Royal et embellissait Paris depuis le Pont-au-Change jusqu'à la place de la Concorde. M. Magne, qui ne compte aujourd'hui que pour une aquarelle, représentant, dans le val de Marly, les aqueducs de Louveciennes, et un abattoir projeté pour la ville de Saint-Germain-en-Laye, érigeait sur l'emplacement de l'île Louvier un vaste musée de l'Industrie. M. Badenier continuait à réunir les Tuileries au Louvre. Nous retrouvons avec plaisir au Salon de 1847 M. Badenier, qui poursuit son œuvre depuis 1844. Il est arrivé à sa conclusion. Pour faire apprécier l'effet général de son projet, il place le spectateur à une certaine élévation au-dessus de l'habitation royale, le dos tourné à la rue de Rivoli, et les yeux fixés sur le panorama des deux palais, de la rivière et de l'espace qui se déploie jusqu'à l'horizon. Il est regrettable que, dans le plan adopté par M. Badenier, la façade intérieure du Louvre se trouve en grande partie masquée; le reste serait assez de notre goût : il ménage avec raison la place du Carrousel en la régularisant, et évite de détruire l'unité grandiose qui doit résulter de l'ensemble du Louvre et des Tuileries.

En résumé, les produits de l'architecture sont peu nombreux. Il semble que le contraire aurait dû arriver à une époque où l'Etat, vraiment encourageant pour les architectes, dépense en érections de tous genres des sommes plus considérables qu'on ne le fit sous aucun des règnes précédents.

§ 2. — Sculpture.

Maintenant il nous faut descendre dans la galerie inférieure, au rez-de-chaussée. C'est en vain que l'œil cherche à y découvrir une statue véritablement monumentale; quoiqu'il s'en trouve un certain nombre dont la destination est de figurer dans tel ou tel lieu public. Une œuvre qui doit être perpétuellement exposée aux regards, qui doit enseigner celui qui passe, quel qu'il soit, a besoin d'être appropriée à l'intelligence de la foule. Lignes distinctes et décidées; pose et action vraies, prises du moment; sens précis, non équivoque; un seul mot, mais éloquent, accessible à tous : au peuple par le descriptif, le pittoresque, la force, la saillie; aux hommes de culture par l'énergie morale, la profondeur, l'harmonie et les perfections qui tiennent au goût, tels sont, pour nous, les vrais caractères d'une statue monumentale.

On s'aperçoit vite que tout sujet, toute idée ne contient pas en soi les éléments nécessaires pour remplir un tel programme; c'est que toute idée n'est pas propre à devenir monument, c'est-à-dire digne d'occuper tout un peuple; c'est que tout sentiment ne s'élève pas au degré d'énergie ou de moralité qu'il faut pour mériter le respect des masses.

De là l'extrême importance de bien choisir un sujet. Ce qui doit préoccuper d'abord, c'est la valeur, la portée morale de l'idée. Vient ensuite la composition, l'étude du sujet dans son ensemble, et enfin, l'analyse ou exécution des détails par le ciseau. Si le choix de l'idée n'a pas été heureux, l'artiste éprouvera des dégoûts et s'épuisera vainement à créer l'impossible; on ne peut rendre lourd un corps léger sans y ajouter de la substance. Si, au contraire, le sujet est fécond, le cœur et l'esprit s'y fixeront, un monde entier se découvrira, et l'œuvre achevée sera une création puissante.

Que ceux qui se servent de l'histoire évitent de rien lui emprunter de cadavéreux. Il y a des choses dans le passé qui sont pour nous comme si elles n'eussent jamais existé. C'est la vie, et la vie dans ses plus belles manifestations, qui est l'éternel et inépuisable sujet de l'art. Autant les anciens avaient raison de faire des statues de Jupiter, d'Apollon, de Minerve, d'Hercule, des quadriges ou des athlètes, autant nous aurions tort de les imiter. Leur art répondait à leur vie sociale. Mais qu'y a-t-il de commun entre nous et les lutteurs antiques, les discoboles, les faunes et satyres, et tant d'autres sujets mythologiques? Il est vrai que la lecture des chefs-d'œuvre littéraires de l'antiquité nous a rempli l'esprit de fictions poétiques, étrangères à nos mœurs et à notre propre histoire. Ce qu'elles contiennent d'humain, nous ne saurions en rompre la tradition, et telle ne fut jamais notre pensée. Il faut rejeter du monde ancien ce qui mérite l'oubli. Pourquoi certains artistes ne savent-ils pas oublier?

Plus notre art s'accorde avec nos manières de sentir, plus il est voisin de la perfection. Une idée heureuse et à laquelle nous applaudissons, a été celle de substituer aux froides et insignifiantes sculptures qui ont décoré jusqu'à présent le jardin du Luxembourg, des dames choisies dans notre histoire. Bientôt cinq autres princesses iront y rejoindre Valentine de Milan. Ce sont elles que nous apercevons tout d'abord en entrant dans la galerie, où elles sont venues, selon la coutume, faire un séjour provisoire.

Anne de France, dame de Beaujeu, est l'ouvrage de M. Gatteaux, membre de l'Institut, et plus connu comme graveur que comme sculpteur. La tête de cette statue est belle, bien posée et d'une expression assez conforme à l'idée que l'on se fait ordinairement du caractère de la fille de Louis XI. Tout le haut du corps est doué d'une certaine énergie; mais on ne la retrouve pas dans les parties inférieures, plus mollement exécutées et sur lesquelles on voudrait voir quelques effets de lumière.

Marguerite de Provence, par M. Aristide Husson, a besoin d'être vue de face pour dissimuler un profil peu gracieux. Encore sous cet aspect l'œil cherche-t-il vainement une expression un peu noble sur cette figure dénuée de caractère. Est-ce donc là cette héroïne qui voulait, à Damiette, se faire tuer par un vieux serviteur pour ne pas tomber au pouvoir des infidèles? M. Husson n'a fait probablement que copier quelque mauvais portrait de la femme de Louis IX. Au reste si la composition n'est pas heureuse, elle offre cependant de beaux détails ; l'exécution en est très soignée, celle des mains surtout, et les draperies, quoiqu'un peu trop divisées, sont d'un assez bon effet.

Cherchez à reconnaître, si vous le pouvez, dans la statue de M. Ramus, *Anne d'Autriche*, la mère de Louis XIV. L'histoire, qui la dit assez belle, ne reçoit-elle pas ici un démenti? Il est vrai que cette image n'est autre que celle de la reine régente, à une époque de la vie où la beauté n'est plus entière. Mais n'était-ce pas l'affaire de l'artiste de reproduire ce qui pouvait n'être pas encore effacé, et surtout de lui donner un maintien plus noble et une expression plus animée? Disons, pour être juste, que les détails prouvent en faveur du talent de M. Ramus.

Marie de Médicis, de M. Caillouet, a une certaine dignité. Mais elle est d'une structure un peu épaisse, quoique le sculpteur ait eu à se conformer à la vérité historique. Ces lourds vêtements couvrent un corps qui devrait être plein de vie, et la lumière s'abat trop uniformément sur des étoffes dont l'ampleur aurait pu être utilisée. L'exécution n'offre pas partout les mêmes soins.

Nous préférons la statue de M. Jean de Bay. *Anne de Bretagne* est d'une bonne composition. Son maintien a de la grâce, les draperies sont fermes, la tête est expressive, un peu trop virginale peut-être ; l'ensemble est harmonieux. Des cinq figures destinées au Luxembourg, c'est assurément celle qui approche le plus d'être vraiment monumentale. Les quatre premières ou manquent de pittoresque ou pèchent par des lignes trop indécises. Anne de Bretagne présente des effets plus distincts, et sera mieux comprise à distance.

Une Femme piquée par un serpent est due au ciseau de M. Clesinger. On s'étonne, à la vue de cet ouvrage, que l'artiste ait consacré tant de travail, mis tant de soin à produire si peu pour l'esprit. En vain objecterait-on que ce n'est là qu'une étude de femme nue ; rien n'empêchait l'artiste de faire une meilleure étude. Lorsque l'idée est absente d'une composition, il n'y a plus à faire que de l'anatomie sur le cadavre. Otez d'ici le serpent, que reste-t-il? une femme vivante ou morte? En cherchant à distinguer, on finit par reconnaître des signes de vie. Alors il semble qu'on ait devant soi un rêve étrange plutôt qu'une agonie convulsive. C'est approximativement l'effet produit par la discordance qui existe entre des parties qui souffrent et d'autres qui sont parfaitement calmes. On a de la peine à se rendre compte de tout cela, et l'on attribue volontiers l'incertitude qu'on éprouve à la division de l'effet général. Jamais le spectateur n'a sous les yeux que des fragments. Il est longtemps en

présence du torse, sans voir la tête qui se retire en arrière, et celle-ci, même vue isolément, n'est pas d'un aspect facile. Ce sont là des défauts que l'exécution brillante de M. Clesinger ne saurait racheter. Si l'on passe à l'examen des détails, on ne trouve pas partout la même étude; quelques formes sont moins gracieuses. La disposition de la coiffure n'est pas élégante. La main est loin d'annoncer une patricienne. Mais aussi le modelé est généralement ferme, large et animé ; il flatte l'œil et attire.

Deux petits garçons, tout nus, dont l'un, debout, courbe un cep de vigne chargé de beaux raisins, et dont l'autre, assis par terre, tend les mains vers les grappes, forment une composition très-heureuse. Ce sont les fils de M. le marquis de Las Marismas, et ce groupe est encore de M. Clesinger. Il y a dans ce double portrait beaucoup d'étude et de science, un goût exquis et un beau modelé, surtout dans l'aîné des deux enfants.

Une statue en bronze, représentant M. le marquis de La Place, a pour auteur M. Barre. La figure du célèbre mathématicien est fine, mais sèche et froide. C'est un portrait. Le reste se distingue par une élégance qui perce jusque dans le costume, dont M. Barre a su tirer un excellent parti. On remarque certains détails, et l'ensemble est d'un bon effet. Cette statue a été commandée par la ville de Caen, qui attend aussi celle de Malherbe. C'est à M. Antoine-Laurent Dantan que l'exécution de cette dernière a été confiée. Il expose cette année son modèle, qui représente le poëte en un de ces instants où il s'efforçait de réduire la muse aux règles du devoir. La tête médite fortement, et exprime assez cette tenacité qui ne se laissa jamais vaincre et par laquelle Malherbe put rendre de si grands services à notre langue. Le modelé de la figure et des mains est remarquable ; les autres détails sont bien traités, mais l'effet général est un peu raide. L'artiste a besoin quelquefois d'orner son sujet.

« Siegfried, jeune homme pauvre, mais plein d'ardeur, voyant tant de nobles chevaliers, désirait devenir chevalier aussi et porter l'épée au lieu d'un bâton. Il rencontra un jour un forgeron dans la forêt, le supplia de l'accepter et de lui apprendre à forger une épée ; à force de travail il fut bientôt en état de s'en faire une. — Maintenant j'ai une épée, dit-il ; je suis chevalier comme tous les autres. » M. Hartung a été chargé de reproduire avec le bronze ce moment d'enthousiasme. Le choix du sujet appartient à sa majesté le roi de Prusse, qui a commandé la statue pour son château de Stolzenfels, près Coblentz. Certes, on ne saurait trop louer ce prince d'avoir donné sa préférence à une idée aussi noble et aussi encourageante pour tous les hommes de cœur. Quel jeune homme, voyant Siegfried contempler l'épée qu'il a faite et qui le fera chevalier, ne sera pas lui-même agité et rempli de généreux desseins ? Non, sire, rien n'est plus royal que de rappeler à tous par où commence la noblesse, et de relever les petits en faisant dire à l'art qu'on trouve leur courage à la base de toutes les grandeurs ! M. Hartung s'est assez bien acquitté de sa tâche. Siegfried lève son arme, sa joie éclate, il va marcher en avant et rien ne doit lui résister. Ce

mouvement est beau et d'une grande vérité dans la statue. Mais les traits de la figure sont d'une vulgarité désagréable ; l'expression en souffre, et il en résulte un certain disparate entre l'extérieur du personnage et le sentiment élevé qui l'anime. Il est des moments où les plus laids visages deviennent tout-à-coup d'une étonnante beauté. Quel élan, je vous prie, pouvait être plus propice à cette transformation que celui de Seigfried ?

M. le comte Siméon, représenté assis et sous de grandes dimensions, doit orner la façade du palais de justice de la ville d'Aix, sa patrie. Le portrait d'un vieillard, illustre à la vérité, n'était guère propre à échauffer l'imagination de M. Ramus. Néanmoins l'artiste a tiré un excellent parti d'un sujet aussi aride. La pose entière est bonne, et la tête est pleine de noblesse. M. Ramus aurait mérité des éloges sans restriction, s'il avait donné plus de soin aux détails, et si en outre il n'avait laissé régner un peu de confusion autour des jambes, qui sont du reste fermes et bien placées.

Nous adresserons des reproches plus graves à une autre statue assise, *Nicolas Poussin*, par M. Brian. N'est-il pas inexcusable pour le sculpteur qui s'occupait du grand peintre, de ne s'être pas souvenu des savantes et magnifiques draperies dont le maître couvrait ses personnages ? Ni le corps ni les jambes ne sont bien posés, et l'ensemble est lourd. On n'aperçoit très distinctement que la tête, qui, malgré un peu de sécheresse, est d'une expression satisfaisante.

Ce que le livret indique sous ce titre : *Elisabeth-la-Catholique entrant à Grenade*, est loin d'avoir la dimension des deux ouvrages précédents. C'est le très-petit modèle d'un groupe qui se compose de la reine à cheval, et de deux écuyers à pied, tenant chacun d'un côté les rênes du coursier, plein de feu et d'orgueil. Le tout est sur un vaste socle en forme de gradins. Cette femme porte avec elle un caractère de grandeur incontestable, et il est difficile de mieux peindre la royauté forte et calme dans sa puissance. La tête est belle ; l'attitude est noble, sans roideur, et tout annonce qu'on a devant soi une souveraine qui sait régner. Quant aux deux écuyers, on ne reconnait guère, l'usage du temps mis à part, la nécessité de les avoir ajoutés à la statue équestre. On pourrait les faire disparaître sans que le sujet véritable fût en rien diminué ni changé. D'ailleurs il s'en faut de beaucoup que, eu égard à la place qu'ils occupent, on puisse les comparer à leur maîtresse. Celui de gauche fait un mouvement exagéré pour retenir le cheval, dont le frein n'est pas même tendu, et celui de droite est dans une position tout-à-fait insignifiante. Il est à présumer que lors de l'exécution en grand, l'auteur, M. le comte Emilien de Nieuwerkerke, traitera ces accessoires avec plus de soin. Le modelé promet d'être assez beau dans la reine ; il laisse à désirer dans le cheval.

Un magistrat, maigre, sec, mal affublé, tient un livre dont la couverture porte le mot *Lex* écrit en gros caractères. C'est là, selon M. Valois, l'immortel de L'Hospital, chancelier sous Charles IX, si admiré de ceux qui savent quels services il rendit et voulut rendre à sa patrie, et si digne d'être donné en

exemple à nos modernes législateurs et conseillers de la couronne. La gravité de cette statue risque de causer une vive impression à messieurs de la Chambre des Pairs, et en particulier au ministre qui a eu l'excellente idée de réserver pour ce grand homme une place dans le lieu de leurs séances. Personne, en la voyant, ne manquera de s'inspirer de la haute raison et de la profonde humanité du chancelier.

Une *Intégrité* colossale, que M. Farochon a faite pour le palais de justice de la ville de Châlons-sur-Marne, se tient comme à l'écart, dans un coin, au fond de la galerie. Si la sévérité n'exclut pas la beauté, M. Farochon a eu tort de dessiner un laid visage, et si des draperies fermes et élégantes sont préférables à des draperies molles et de peu d'effet, nous ne pouvons encore lui donner raison.

La Vierge et l'enfant Jésus, de M. Pommateau, et *le Christ évangélisant*, de M. Renoir, sont deux ouvrages estimables. Le premier se fait remarquer par l'expression, une certaine grâce qui convient au sujet; le second, par la pose et un bon mouvement; tous les deux, par des draperies assez bien ajustées. Mais pourquoi M. Pommateau revient-il au mauvais goût gothique?

Quelle raison lui et d'autres sculpteurs ont-ils de colorier des parties de leurs œuvres? Ne cherchent-ils pas ainsi l'effet en dehors des vrais moyens? La forme, la forme seule règne dans la sculpture. Le coloris et la dorure, appliqués ici, ne sont que des superfétations regrettables et dignes d'être comparées aux signes anormaux que le caprice de la nature laisse parfois sur le corps humain. Songez un peu, vous qui sacrifiez la pureté de ce beau marbre au brillant de quelques paillettes ou à une fade guirlande, que vous ne faites qu'imiter la nature dans sa bizarrerie, et que si vous vous enfonciez sur ce chemin, vous ne rencontreriez que la laideur et la monstruosité.

Ce mauvais exemple a été donné en France par un artiste de grand talent, M. Pradier, qui l'avait probablement reçu lui-même de certains Italiens. Si ces moyens *plastiques* eussent été un perfectionnement réel pour la sculpture, M. Pradier, qui a maintes fois prouvé qu'il sait tirer parti des ressources qu'il a sous la main, serait vraisemblablement parvenu à embellir de cette manière la pierre ou le marbre. Mais il fallait voir l'impossibilité. Au reste, M. Pradier s'est abstenu cette fois de l'emploi de l'or et des couleurs. Ses sujets étaient trop sévères. Il a fait pour la chapelle de Dreux deux statues en marbre couchées et représentant, l'une Charles-Ferdinand-Louis-Philippe-Emmanuel d'Orléans, duc de Penthièvre, et l'autre, Françoise-Louise-Caroline, duchesse de Montpensier. Elles sont dignes de son talent. Sa *Pieta*, ou le Christ sur les genoux de sa mère, est une composition importante, mais, à notre avis, d'un moindre succès que ses productions antérieures. Si le Christ est savamment posé, le modelé n'est pas irréprochable; si la Vierge offre une nature assez belle, sa figure n'exprime pas une souffrance infinie. La main qui porte sur le bras du Christ est calme, gracieuse, et se fait voir plutôt qu'elle ne ressent les sept douleurs.

Les draperies elles-mêmes, comparées à ce qu'a déjà fait M. Pradier en ce genre, semblent attester que l'artiste a été privé un instant de son étonnante facilité. Il règne partout une sorte d'apprêt qui annonce moins la réalité que l'action théâtrale d'un drame. Nous nous sommes placé en imagination vis-à-vis de cette *Pieta*, à l'église, le soir du vendredi saint; et dans cette situation, il faut l'avouer, elle nous a paru répondre surtout à la religion un peu mondaine de certaines pécheresses à demi repentantes.

La prière et tous les sentiments qui élèvent l'homme vers Dieu sont éminemment dignes de fournir matière à l'art; mais celui-ci traite avec raison ses sujets selon leur importance, accordant l'espace et les grandes dimensions à ce qui appartient aux beaux côtés de la nature humaine, et restreignant à de moindres proportions ce qui ne la montre que sous des aspects d'un ordre inférieur. Cela regarde surtout la sculpture. La forme perpétuée au moyen de la pierre, du marbre ou du bronze veut être belle, à moins que la vérité ne commande impérieusement le contraire; elle se refuse à prendre un développement qui dépasserait la hauteur de l'idée ou du sentiment auquel on l'applique. Cette exigence de l'art paraît avoir échappé à M. Petitot, dans la composition qu'il a désignée ainsi qu'il suit : *Un pauvre pèlerin calabrais et son fils, accablés de fatigue, se recommandent à la Vierge.*

Il convenait peu, comme on le sent, de sculpter ici du colosse, de donner tant d'importance à des haillons et à un sujet en tout assez vulgaire. En outre, cette œuvre, bien que produite par un talent consciencieux, donne quelque prise à la critique du côté de l'exécution. Les lignes ne sont pas assez décidées. Vu par derrière, le groupe se perd dans de lourds vêtements. Du côté droit, le torse paraît un peu court pour la longueur des jambes. Mais aussi, pour être juste, il faut reconnaître une belle expression de douleur et de lassitude mêlées dans les deux figures, et un modelé excellent dans les nus, surtout au pied du vieillard.

M. Lemaire est remonté aux temps héroïques pour trouver un sujet nu. C'est du moins le motif par lequel nous expliquons le choix qu'il a fait. *Archidamas, qui se prépare à lancer le disque*, est un jeune homme, à en juger par le visage, et un vieillard, si l'on interroge certaines parties du corps. Le titre promettait un athlète; mais le ciseleur n'a donné que des muscles secs, des formes molles, de la maigreur, plus de peau que de chair. La structure du genou gauche présente une sorte de difformité : le pli du jarret se prolonge presque jusqu'à la rotule. Au cou, le jeu des muscles n'a pas été partout suffisamment observé; et enfin, le bras qui prend le disque est d'un mouvement bien difficile. Cependant la pose qu'avait choisie M. Lemaire était heureuse, et il eût été possible d'en tirer un bon parti.

« Cléopâtre n'eut pas plutôt ôté les feuilles de dessus le panier, qu'elle « aperçut le serpent; elle jeta un grand cri et présenta son bras à sa piqûre. » (Plutarque.) M. Daniel a entrepris de rendre cette situation. Sa statue est,

comme disent les sculpteurs, d'un beau point de départ. Tout est disposé pour une œuvre excellente. La tête est d'un dessin tel qu'il convient à une beauté aussi célèbre, et le soin qu'il a apporté aux contours de ce marbre charme l'œil. Cependant le corps de Cléopâtre est un peu volumineux et d'un modelé qui ne traite pas assez des parties internes.

Nous terminerons par *un Vase en argent repoussé, représentant les Géants escaladant le ciel et foudroyés par Jupiter*. L'auteur, M. Vechte, semble avoir assisté à cette lutte effroyable. Il nous montre sur l'Olympe, à la cime de son couvercle, le roi du ciel irrité, et renversant à coups de foudre les Titans qui se pressent sur le corps du vase. L'attaque de ceux-ci est audacieuse et terrible; elle serait irrésistible à tout autre qu'au maître du tonnerre. Sur les côtés, mais en relief de moindre saillie, paraissent les vices du genre humain. Sur le pied, gisent les passions vaincues. Cette page de M. Vechte, malgré quelques détails exagérés, contient un immense talent.

En quittant le Louvre, on voit exposé sur la place Saint-Germain-l'Auxerrois un saint Bernard en bronze. On l'attribue à M. Jouffroy. Cette statue, d'un style sévère, comme il convient, offre en outre de belles lignes, un geste heureux, une action facile à comprendre. Elle porte des draperies larges à plis modelés par une main habile. Aucune de celles que nous avons examinées dans l'intérieur de la galerie n'est aussi monumentale. Cependant le dessin de la figure n'est pas irréprochable; la bouche surtout présente quelque chose de défectueux.

Si donc nous jetons un coup d'œil rétrospectif sur la sculpture du Salon de 1847, nous trouvons que les sujets bien choisis sont en très-petit nombre; et que parmi tant de statues où brillent des talents divers, il n'en eu qu'une ou deux qui soient vraiment dignes d'instruire le peuple.

BUCHET DE CUBLIZE,
Membre de la première classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

MACBETH ET ROMÉO ET JULIETTE,

Tragédies de Shakspeare, traduites en vers français par M. Émile DESCHAMPS.

Chaque nation a sa physionomie particulière qui la distingue de toutes les autres. Son caractère, ses mœurs, ses opinions dépendent en partie de sa position géographique, de son climat et des besoins qui en résultent, en partie de son passé, des événements de son histoire, de ses institutions religieuses, politiques et civiles.

Cette physionomie, ce caractère, se manifestent et se reflètent constamment dans la langue et dans la littérature. C'est là surtout qu'on peut étudier cha-

que peuple, apprécier ce qu'il a de bon et de défectueux, soit sous le rapport moral, soit sous le rapport de la forme et de l'art.

La France est entourée de nations qui, sous la bannière du christianisme, avancent plus ou moins dans la carrière de la civilisation : cependant elles diffèrent toutes du peuple français, et ces différences on ne saurait les attribuer à la diversité des communions religieuses ; car les Italiens, les Espagnols et celles des populations allemandes qui sont catholiques, ne lui ressemblent pas plus que les autres.

Depuis bien des siècles il existe de nombreuses et fréquentes relations entre la France en l'Angleterre, soit dans la paix, soit dans la guerre; néanmoins ses habitants se distinguent par des mœurs souvent très-opposées. Ici les exemples se présentent en foule.

Nous en citerons un qui nous a frappé :

En 1815, lors de la seconde invasion, un régiment anglais était campé aux Champs-Elysées. Une querelle s'étant élevée entre deux soldats, ils convinrent, avec la permission de leurs chefs, de vider leur différend par un duel à coups de poing. Vêtus d'un simple pantalon de toile, ils commencèrent à *boxer* en présence de leurs camarades et de quelques sous-officiers. Une vingtaine de Français étaient aussi présents. Le combat fut très-long ; l'un des deux soldats, un peu moins vigoureux que l'autre, tomba plusieurs fois par terre, mais il ne s'avouait pas vaincu. Ses camarades le relevaient, le redressaient sur ses pieds, et le combat recommençait. C'était pour nous Français une chose hideuse que d'entendre le son des coups de poing sur les poitrines, de voir les yeux rouges et gonflés, le sang qui coulait de la bouche et des narines. Les Anglais regardaient tout cela avec calme et indifférence, comme accoutumés à de pareils spectacles. Après avoir assisté pendant plus d'une heure à cette lutte acharnée, les Français, n'en pouvant plus supporter l'aspect, s'éloignèrent pleins d'horreur, et l'un d'eux s'écria : « Est-il possible que la France subisse la loi de ces barbares ! »

Cependant il périt dans les armées anglaises moins de soldats par suite de ces combats qu'il n'en succombe chez nous dans les duels à l'arme blanche ; mais le Français, qui peut voir sans frémir un soldat frappé d'un coup d'épée après quelques instants d'escrime, ne saurait contempler cet acharnement prolongé de deux hommes, qui ressemble au combat de deux bêtes féroces.

Venons maintenant à Shakspeare. Othello, dans la catastrophe de cette tragédie, étouffe Desdemone dans son lit, sous des coussins. Aucun poëte français n'eût songé à présenter cet horrible spectacle à ses compatriotes. Sur notre théâtre, Othello tue son épouse d'un coup de poignard, et souvent un grand cri s'est élevé dans la salle à ce fatal moment.

Traduire Shakspeare en vers comme l'a fait M. Emile Deschamps pour deux de ses principales pièces, c'est une œuvre qui présente d'immenses difficultés ; là se trouvent en présence deux idiomes d'un génie dissemblable.

Mais il n'y a pas seulement différence dans l'expression ; il y en a dans les idées elles-mêmes, à raison de l'opposition des mœurs des deux peuples, et aussi à raison des temps ; car, remarquons-le bien, il existe dans Shakspeare des passages, des scènes même que les Anglais blâmeraient dans un auteur de nos jours.

Et cependant que désire-t-on donc trouver dans une traduction (nous parlons de cette partie du public qui a quelque instruction) ? c'est la représentation la plus fidèle possible de l'œuvre originale. Il faut donc, sans trop s'éloigner du génie de sa propre langue, étreindre cette œuvre par des efforts constants et *avec amour*, afin qu'on retrouve dans la traduction les idées, les beautés poétiques, et autant qu'il est possible, la manière, le style de l'auteur.

C'est la tâche, on peut dire *herculéenne*, que M. Deschamps a entreprise et dans laquelle il a réussi. Si quelquefois, mais bien rarement, il n'a pu exprimer toute l'originalité du style shakspearien, toujours il a parfaitement rendu les effets dramatiques du grand poëte, et plusieurs fois il a perfectionné son plan en simplifiant quelques scènes. Nous ne pensons pas qu'il soit possible de mieux faire. Sa traduction n'est pas destinée au théâtre ; c'est une œuvre littéraire, et tous les littérateurs lui en sauront gré.

Lorsqu'on veut traduire Shakspeare pour la scène, de plus grands obstacles encore se présentent. M. Deschamps lui-même, qui l'avait essayé, en a bientôt acquis la conviction. Les spectateurs des pièces de théâtre, en France comme ailleurs, sont pour la plupart fort peu lettrés ; ils n'ont aucune idée ni des mœurs du pays dont on veut reproduire les œuvres dramatiques, ni du style de ses auteurs, ni de l'époque où les pièces ont été composées. Nulle part le peuple ne permet qu'on s'écarte beaucoup à la scène de ses propres idées, de ses usages, de ses passions. C'est lui-même, c'est sa propre image qu'il veut voir au théâtre.

Dès lors on est obligé de faire à peu près comme Ducis, qui, sans reproduire autre chose que le sujet, le plan de l'auteur original et ses principales idées, les modifie et les exprime de telle sorte qu'ils puissent être acceptés par le public pour lequel il travaille.

Nous pensons donc que M. Deschamps a eu raison de ne pas exposer sur la scène les tragédies qu'il avait d'abord traduites pour le théâtre avec M. Alfred de Vigny, car elles étaient trop anglaises pour nous.

Il n'y a qu'un moyen, comme il le dit fort bien dans son introduction, de faire réussir sur la scène ces traductions trop fidèles, c'est de les représenter devant des spectateurs choisis qui, ayant quelque connaissance du théâtre et de la littérature anglaises, peuvent se transporter par la pensée sur les lieux et dans les temps où les originaux ont été composés, et ne s'effarouchent pas de l'étrangeté des idées et même du langage, qu'on ne pourrait faire disparaître entièrement sans changer la physionomie de ces drames exotiques.

Avant de terminer, nous prouverons par quelque exemple tiré de la traduc-

tion de M. Deschamps à quel point il est poëte lui-même, avec quelle souplesse et quel talent il manie la langue française et sait lui conserver ses agréments dans sa lutte avec une œuvre et des locutions d'un caractère si différent.

Voici dans *Roméo et Juliette* le portrait de la reine *Mab*, qui était si difficile à traduire en vers :

MERCUTIO.

« Je vois : la reine *Mab* t'a visité. C'est elle
Qui fait, dans le sommeil, veiller l'âme immortelle.
Aussi mince et moins longue, en toute sa hauteur,
Que l'agate qui brille au doigt d'un sénateur,
Elle vient dans un char, traîné par des atomes,
Sur des fronts endormis balancer des fantômes.
Une écorce de noix forme son char léger,
Qu'a creusé l'écureuil ou l'insecte étranger
Qui depuis deux mille ans travaille pour les fées ;
Un sylphe y dessina des pavots en trophées ;
Sa triple roue ovale a, pour ses longs rayons,
Les pattes du faucheur, dont nous nous effrayons ;
Sur le magique char, l'aile d'une cigale
Etend l'abri mourant de son ombre inégale ;
Les brides, les harnais, frêles, inaperçus,
Sont les fils vaporeux que la vierge a tissus ;
Etabli sur le siége, un moucheron nocturne,
Vêtu de gris, conduit la reine taciturne.
A l'os d'un grillon noir pend son fouet, qui dans l'air
Dessine, en se jouant, la fuite d'un éclair.
Durant les nuits, la fée, en ce grêle équipage,
Galope follement dans le cerveau d'un page
Qui rêve espiègles tours et propos amusants ;
De là sur les genoux des hautains courtisans
Elle marche : aussitôt ils font des révérences ;
Sur le front d'un vieux juge : il rêve remontrances,
Epices et gibets ; parmi les longs cheveux
D'une dame romaine : elle entend des aveux,
Des sonnets enflammés, des molles sérénades.
La fée en mille endroits poursuit ses promenades ;
Tantôt elle s'accroche au nez d'un procureur :
Vite il flaire un procès, délicieuse erreur !...
Tantôt elle se plaît, du bout de sa baguette,
A gratter le menton d'un gros abbé : il guette
D'un air humble et contrit un bon canonicat ;
Puis elle grimpe encor sur le col d'un soldat :
Il rêve d'ennemis qu'il pourfend, d'embuscades,
De coutelas d'Espagne et de larges rasades ;
Le tambour retentit, il s'éveille, et d'abord
Jure, et prie en jurant toujours, puis se rendort.
C'est elle, c'est aussi la fée aventurière
Qui des chevaux, la nuit, dérange la litière,

Et qui tresse, aplatit, ou mêle avec douleur
Leurs crins ensorcelés, présage de malheur !
C'est elle enfin qui va tourmenter dans sa couche
La jeune fille, simple et que tout effarouche,
Et lui fait entrevoir des mystères qu'un jour
A son cœur ignorant dévoilera l'amour.
Telle est la reine Mab ! »

Non-seulement cette traduction obtiendra l'estime des littérateurs, mais elle offre aux gens du monde une lecture pleine d'émotions et de charmes; ainsi son succès ne saurait être douteux.

ALIX,
Membre de la deuxième classe.

DOCUMENTS HISTORIQUES, CURIEUX ET INÉDITS.

SUITE DES LETTRES D'HYACINTHE ALLIOT

Abbé de Moyenmoutier, communiquées par M. HUILLARD-BRÉHOLLES.

DEUXIÈME LETTRE (1).

Au reverend pere le reverend pere dom Jean Mabillon en l'abbaye de Saint-Germain des Preys à Paris.

Deo gratias. a Moien-moutier le 30 novembre 1696.

Mon reverend pere,

J'ai reçu la lettre obligeante que votre reverence m'a fait l'honneur de m'écrire le 4 de ce mois. ie vous assure que ie n'ay pas fait ce que jeusse souhaitté pour rendre votre voiage plus agreable ny ce que vos merites et mon inclination demandoient, mais les maudits allemands en ont étez la cause et sans leurs allarmes ie ne vous aurois quitte qu'a Chalons au moins : jai icy le paquet que vous auez laissé a Strasbourg. nous vous envoirons le tout lors que j'auray la coppie des figures du duc Attique et de sainte Odile ou notre frère peintre na pu encore aller a cause que le pere prieur de Saint-Nicolas ne veut pas le laisser sortir de chez luy. dom Thierry aura aussi celles de Framond et celles de notre chasse : depuis la dernière que ie vous ay ecrit a Metz iay veu M. Schilter (2), qui m'a charge de vous assurer de ses respects et depuis votre sortie de Strasbourg il y a ũ sept ou huit docteurs allemands qui ont étez a votre logis par la seule curiosite qu'ils ont dit avoir de saluer un homme qui a

(1) Nous avons publié la première dans la 151e livraison du mois de mars dernier.

(2) C'est l'auteur de l'ouvrage important sur les antiquités germaniques intitulé : *Institutiones juris publici romano-germanici*, etc.

fait de si beaux ouvrages. jai rendu le manuscript de Vissembourg a M. Aubrecht (1) apres en avoir tire un extrait que le uous envoiray. Monsieur du Haut-Toit a ete a Strasbourg au commencement de ce mois et a passe ici en passant et a son retour il ma fait voir des coppies quil a fait tirer sur les originaux de tout ce qui concerne les interesiz de madame et en outre pendant trois jours quil a resté a Strasbourg il a examiné des paquets de procez qui ont étez produits a cette cour par les cathedrales des eveschez de Toul, Metz, Verdun, Besançon, Basle et Strasbourg et de toutes les abbaies et autres benefices situez dans ces eveschez; il m'a dit quil y en auoit une chambre toute pleine et qu'il en reste encore deux cent tonneaux qui nont pas etez ouverts. il a compté soixante paquets pour Metz et des autres lieux à proportion. il en a vû sept pour Senone et quatre pour Moien-moutier et il se flatte quil aura la commision de la cour pour les examiner et quil me priera de luy donner de nos religieux pour l'aider, ce que nous ferons avec bien de la joie et ie ne manqueray pas meme d'y aller; mais ie ne me fie pas trop a luy. en tout cas s'il ne vient bien tost j'iray à Strasbourg voire M. Aubrecht pour le prier de me donner entree en cette archive pour y examiner les paquets qui concernent Moienmoutier Senone et Munstier (2). jay ecrit a M. le doien de Murbach et dom Hyacinthe aussy par deux de nos confreres qui ont etez a Murbach pour auoir les manuscripts que D. Hyacinthe auoit demandé et dont nos confreres ont fait des extraits en partie, de quoy D. Hyacinthe vous escrit le détail. monsieur le doien ma rendu réponse et ma promis que nous aurions tous les mss. que nous souhaiterions de leur bibliotheque ; ainsy apres que ceux cy seront achevez ie les renuoiray et en feray venir d'autres et sil fait beau vers le carême j'iray en Alsace et si les titres de Murbach et d'Apremoutier sont encore a Brisach et a Basle côme ils ont dit, affin de leur ôter toute excuse ie les prieray de me donner un religieux que ie meneray a Basle et a Brisach pour me les faire voir. voila une lettre de vieille datte qui m'a été adressée de Basle à Strasbourg et que ie ne recus qu'hier. côme elle vous concerne ie vous l'enuoie en originale. j'embrasse de tout mon cœur dom Thierry et je suis avec tout le respect possible et d'une amitié très sincere.

Votre tres humble et tres obeissant serviteur et confrere,

Dom HYACINTHE ALLIOT (3)

Mon reverend pere

Dom Hiacinthe est allé a Saint-Dié pour reporter quelques manuscripts quil a trouve dans leurs archives et en rapporter d'autres. il en a fait et fera des extraits aussy bien que des titres d'Etiual. l'on envoira le tout ensemble.

(1) Auteur de recherches estimées sur l'histoire de l'Alsace.

(2) Probablement l'abbaye désignée dans les actes du moyen âge sous le nom de *munster vallis S. Gregorii*, en Alsace.

(3) La signature seule est d'Alliot.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES CLASSES DU MOIS DE MARS 1847.

*** La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 3 mars sous la présidence de M. Masson. M. Buchet de Cublize, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est approuvé. M. Michelet fait hommage à la classe du volume intitulé *Histoire de la Révolution française*; M. Buchet de Cublize est nommé rapporteur. Plusieurs membres ont manifesté le désir de parler sur l'ouvrage de notre savant collègue; mais la classe a renvoyé la discussion à la séance dans laquelle on entendra la lecture du compte-rendu dont M. Buchet de Cublize a été chargé.

*** La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le 10 mars, sous la présidence de M. Alix; le procès-verbal de la dernière séance a été lu et adopté. Les livres offerts à la classe sont : *le Journal Euganéen* (Giornale Euganeo) *de Padoue, les Satires de Perse, traduites en vers français* par M. Charles Soulier; rapporteur, M. Alix. *Rose blanche*, par Mme Caldebar; rapporteur, M. Adet. La classe reprend la discussion sur le programme, déjà publié dans *l'Investigateur*, des questions qui pourront être traitées au prochain congrès. M. Trémolière demande pourquoi la question sur le caractère de la littérature italienne au XIIIe et au XIVe siècle a été reproduite pendant trois ans dans le programme des prix. M. Renzi répond que plusieurs mémoires sont arrivés à l'Institut Historique tous les ans, sans qu'aucun des concurrents ait mérité le prix; que le conseil avait jugé utile de remettre au concours la même question, avec l'espoir qu'elle sera traitée convenablement et à la hauteur de son importance.

*** Le 17 mars, la troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée sous la présidence de M. l'abbé Badiche, président. Le procès-verbal est lu et adopté. M. Favrot, secrétaire, donne lecture d'une lettre de M. le professeur Bona, de Turin, qui remercie la classe de l'avoir admis en qualité de membre correspondant. Les livres offerts à la classe sont : *Organisation d'une commune sociétaire d'après la théorie de Charles Fourier*, par Arthur de Bonnard; M. l'abbé Auger est nommé rapporteur; *Annales universelles de Milan*, le *Journal de l'Institut lombard*, le *Bulletin de la Société de géographie*, la *Revue du Droit français et étranger*, par M. Fœlix, le *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, par M. Champonnière, etc.

M. le président communique à la classe la réponse qu'il vient de faire à la lettre de M. Borelli, notre collègue à Naples, sur une expression dont M. Ba-

diche s'est servi à propos du compte-rendu des travaux du journal *il Progresso*. M. Renzi, à qui la lettre est adressée, se chargera de la porter à la connaissance de M. Borelli. M. Renzi lit le rapport de la commission nommée pour l'examen des titres de M. le chev. d'Agostino de Naples. D'après l'avis favorable de la commission, M. d'Agostino est admis au scrutin secret, sauf la sanction de l'assemblée générale. M. B. Jullien lit à la classe un article destiné à la *Revue de l'instruction publique* touchant la loi sur la médecine et la pharmacie.

*** La quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le 24 mars sous la présidence de M. Breton, président. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Plusieurs livraisons de *l'Album de Rome* sont offertes à la classe, et autres d'ouvrages publiés dans le Bulletin bibliographique. M. Breton, de retour d'un voyage dans le Nord, communique à la classe un volumineux recueil de vues rapportées par lui de Hollande. Il donne sur chacune de ces planches des détails que la classe écoute avec un vif intérêt.

*** L'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) s'est assemblée le 26 mars 1847 sous la présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. le secrétaire lit une lettre de M. le ministre de la justice par laquelle il accuse réception de *l'Investigateur* qui contient un article sur le compte-rendu de la justice criminelle en France. On communique à l'assemblée la liste des livres offerts à l'Institut Historique pendant le mois; des remerciements sont votés aux donateurs. L'ordre du jour appelle l'admission définitive de M. le chevalier d'Agostino, colonel d'artillerie à Naples, reçu comme candidat par la troisième classe. M. d'Agostino est admis par le scrutin en qualité de membre correspondant. M. Onésime Leroy est appelé à la tribune pour lire un mémoire touchant l'*influence de l'éducation des femmes sur la littérature et sur les mœurs*. La lecture de ce mémoire, remarquable par son érudition et par les observations tirées de deux ouvrages écrits à deux siècles environ de distance, par MM^mes la marquise de Lambert et la princesse de Salm, a donné lieu à une sérieuse discussion. MM. le comte Le Peletier d'Aunay, Buchet de Cublize, l'abbé Auger, Nigon de Berty, ont parlé tour à tour sur le mémoire en question, sur l'hôtel Rambouillet, sur la tendance de l'esprit des personnes qui le fréquentaient, sur la moralité des pièces de Molière et les mœurs de son temps, etc. Après une réplique de M. Leroy, le mémoire est renvoyé au comité du journal. Il est onze heures, la séance est levée.

R.

CHRONIQUE.

TROISIÈME SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Encouragé par la faveur que le public a témoignée à ses précédentes séances extraordinaires, l'Institut Historique en avait indiqué une nouvelle pour le dimanche 21 mars; son appel a été entendu, et la foule nombreuse qui se pressait dans les deux salles a récompensé par ses applaudissements ceux de nos collègues qui se sont succédé à la tribune. M. Marcellin, architecte, a raconté une excursion artistique à Agrigente en Sicile, et M. Masson, la fin tragique des frères de Witt, sur laquelle il a apporté des renseignements pleins d'intérêt. M. Bernard Julien, avec sa verve spirituelle, nous a dépeint la belle Ninon chez l'épicurien des Yveteaux, et M. l'ingénieur Frissard, dans une improvisation claire et brillante, a traité du phénomène des marées en savant et en homme du monde. Enfin M. Emile Deschamps est venu clore la séance en esquissant de cette touche délicate qui est si bien dans la nature de son talent, le portrait des femmes littéraires.

La présence de M. de Pongerville, membre de l'Académie française, qui présidait la séance, a contribué à donner à cette réunion tout l'éclat désirable; et l'auditoire, satisfait d'avoir trouvé l'occasion de s'instruire en s'amusant, s'est promis de revenir prochainement à une semblable fête.

TOMBEAU ÉTRUSQUE DÉCOUVERT SUR LE BORD DU MINCIO (1).

On sait que depuis les premiers temps de Rome, les Etrusques avaient étendu leur domination au-delà des Apennins et du Pô. Le *Lambro*, l'*Adige* et le *Mincio* étaient devenus, suivant Tite-Live (liv. 5), fleuves étrusques. *Mantoue*, *Adria* et *Altinum* faisaient partie de la nouvelle confédération, qui ne fut dissoute qu'entre le IIIe et le IVe siècle de Rome par la seconde invasion des Gaulois (*Cénomans*). Mais on n'avait pas trouvé jusqu'à aujourd'hui une preuve matérielle qui vînt confirmer la première conquête des Etrusques. La découverte du tombeau que nous allons décrire et les vases qu'on y a trouvés nous fournissent cette preuve.

C'est dans le pays de Mantoue, sur la rive droite du *Mincio*, à quelques milles de son embouchure dans le Pô, qu'elle a eu lieu.

M. Cavriani, voulant agrandir le jardin de sa maison de campagne, fit aplanir un monceau de terre qui paraissait y avoir été formé par la nature; mais on s'aperçut bientôt que c'était de la terre élevée à dessein pour garantir un tombeau étrusque, ainsi qu'on a eu l'occasion de le remarquer près des monuments de ce genre trouvés dans l'Étrurie proprement dite. La voûte du

(1) Extrait d'une notice de M. Pezza-Rosa, imprimée dans le journal de l'Institut lombard, livraison de mars 1847, page 336.

tombeau était tombée, et les vases renfermant les cendres avaient été écrasés. Cependant on put en retirer quelques-uns des décombres, bien conservés et dans leur intégrité ; l'argile dont on les trouva entourés avait contribué à les préserver de la catastrophe générale. Un de ces vases, qui contient encore des cendres, est d'une belle forme, peint d'un fond noir, avec ornements et figures d'une couleur jaune rougeâtre ; il a une hauteur de vingt-cinq centimètres, et presque autant de largeur dans la partie la plus évasée d'un bord à l'autre ; il a une base élégante, quoiqu'un peu étroite ; ses deux petites anses, qui se trouvent dans la partie supérieure, montrent, par leur forme et leur proportion avec toutes les parties du vase, un ensemble plein d'harmonie, de goût et d'art parfait. Les peintures ne sont pas bien conservées, mais on remarque un dessin correct et simple dans les ornements et les feuillages. Les figures appartiennent par leur parfaite exécution à la plus belle époque de l'art étrusque. Ces figures forment deux groupes distincts, symétriquement disposés l'un contre l'autre. Chacun d'eux a une signification spéciale. Dans le premier groupe on voit un griffon portant sur son dos une personne dont on ne peut pas distinguer le sexe ; le griffon est précédé par une femme qui s'avance d'un pas élancé, tenant de la main gauche un flambeau allumé, et de la main droite agitant un instrument semblable à un tyrse, à une cymbale, ou à un miroir. Le deuxième groupe représente un autel, aux côtés duquel on voit deux figures dans la position d'accomplir un sacrifice. L'une de ces figures est dans l'attitude de déposer une victime, qu'on ne peut pas distinguer, mais qui probablement est un chien ou un porc, l'un et l'autre voués par les Etrusques aux divinités infernales ; l'autre figure tend une main qu'on suppose contenir du sel ou du gruau (*farro*) nécessaire pour le sacrifice. Le premier groupe représente la mort qui arrache les vivants de la terre ; le second représente le rite d'expiation aux dieux mânes en faveur de l'âme du défunt. On a trouvé dans le même tombeau, mais en fragments, une quantité de vases cinéraires, des vases lacrymatoires, des amphores, des patères, etc., car tout a été écrasé par la chute de la voûte du tombeau. Le propriétaire a pu néanmoins réunir les morceaux pour en composer deux très-beaux vases d'une grandeur et d'une beauté supérieures à celui que nous venons de décrire ; les peintures et les groupes qui s'y trouvent sont d'un dessin vraiment remarquable.

On regrette beaucoup qu'on n'ait pas trouvé la moindre inscription. Elle aurait fourni sans doute une vaste matière de discussion aux archéologues.

Nous aurions voulu lire dans la notice que nous avons sous les yeux, la description intérieure du tombeau. R.

La Société a vu avec un vif intérêt, dans les numéros des 15 novembre et 14 décembre 1846, du *Giornale degli Architetti*, publié à Rome, deux articles de son savant et dévoué collègue, M. l'avocat Carlo Borgnana.

Le premier de ces articles est relatif à un monument qui doit être élevé à

Rome en l'honneur de S. S. Pie IX, et en mémoire des actes de clémence qui ont signalé son avénement au trône pontifical. Ce projet a été mis au concours, et le monument doit, outre sa destination honorifique, concourir à l'utilité publique. M. Borgnana, considérant que de toutes les eaux qui alimentent les innombrables fontaines de Rome, une seule, *l'Aqua Vergine*, est potable pendant toute l'année, et qu'ainsi une grande partie de la ville est réduite aux eaux souvent insalubres des fontaines Pauline et de Termini, propose de ramener à Rome les eaux *Tepula et Julia* qu'y apportaient autrefois des aqueducs antiques aujourd'hui ruinés. Ces eaux, qui ont leurs sources aux environs de Grotta-Ferrata, à douze milles de Rome, sont abondantes, et en tout temps de la meilleure qualité. Le monument en l'honneur de Pie IX formerait à Rome la tête de l'aqueduc placé sur l'Esquilin. Nous ne pouvons reproduire ici les divers moyens d'exécution que propose notre collègue, mais nous devons applaudir de toutes nos forces à un projet qui nous semble remplir parfaitement toutes les conditions du programme.

L'autre article de M. Borgnana rappelle les principales dispositions d'une ordonnance rendue en 1574 par le pape Grégoire XIII, et relative à l'assainissement et à l'embellissement des rues de Rome. Il est curieux d'y retrouver les principales dispositions qui encore aujourd'hui régissent en France les rapports de mitoyenneté et l'expropriation pour cause d'utilité publique.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Histoire de France chronologique et méthodique, abrégée par Guadet, 1 v. in-32.

OEuvres d'Emile Deschamps, 1 vol. in-8°. Paris.

Pensées de la princesse Constance de Salm, nouvelle édition augmentée d'une 3e partie inédite et précédée d'un avant-propos par M. de Pongerville, de l'Académie française, 1 vol. in-8°. Paris, chez A. René et Ce, imprimeurs-éditeurs, 32, rue de Seine.

Biographie des Contemporains illustres, par un Homme de rien. *Cobden*, 2 livraisons. A la même librairie.

Le Tournoi, journal nouveau des concours scientifique, littéraire et musical, 1re livraison, Paris.

Journal euganéen (*Giornale euganeo*) livraison de décembre 1806. Padoue.

Bulletin de l'Athénée du Beauvoisis, 2me semestre de 1846, à Beauvais.

Revue du droit français et étranger, par MM. Félix Duvergier et Valette, mois de janvier 1807.

La Revue gallicane, journal religieux et philosophique.

A. Renzi,
Administrateur.

Huillard-Bréholles,
Secrétaire général.

INSTITUT HISTORIQUE,

RUE SAINT-GUILLAUME, 9.

PRIX D'HISTOIRE

FONDÉS PAR L'INSTITUT HISTORIQUE,

A DÉCERNER EN 1848.

Sont admis à concourir les personnes étrangères à l'Institut Historique et les membres de cette Société, à l'exception des membres résidants.

Chaque mémoire doit être écrit en français ou en latin, et muni d'une épigraphe qui sera répétée dans un billet cacheté renfermant le nom et la demeure du concurrent.

Les billets appartenant aux manuscrits couronnés ou mentionnés seront ouverts en séance publique du Congrès annuel. Les autres resteront cachetés, et seront remis aux auteurs qui justifieront des épigraphes.

Les mémoires couronnés ou mentionnés seront considérés comme des titres suffisants pour faire ouvrir les portes de l'Institut Historique aux auteurs qui demanderaient à y être admis, pourvu toutefois qu'ils remplissent les autres conditions requises. Tout mémoire déposé pour le concours deviendra la propriété de l'Institut Historique ; les auteurs pourront en faire prendre copie.

PRIX ANNUELS DE 200 FRANCS.

Terme de rigueur pour la remise des manuscrits : LE 31 MARS 1848.

Ces prix seront décernés à l'ouverture du Congrès de 1848.

QUESTIONS

CORRESPONDANT AUX QUATRE CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

PREMIÈRE CLASSE. — *Histoire générale et Histoire de France.*

Quelles ont été les relations des nations européennes avec la Chine depuis le moyen âge jusqu'à présent?

DEUXIÈME CLASSE. — *Histoire des langues et des littératures.*

Déterminer les différentes phases de la langue grecque depuis le règne de Constantin jusqu'à nos jours.

TROISIEME CLASSE. — *Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques.*

Comparer, sous le rapport moral, l'histoire du théâtre en France et en Angleterre pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

QUATRIEME CLASSE. — *Histoire des beaux-arts.*

Quel degré de connaissances mathématiques suppose la construction des grandes cathédrales des XIIIe, XIVe et XVe siècles?

S'adresser pour les renseignements à l'administration,
rue Saint-Guillaume, 9.

MÉMOIRES.

DU CARACTÈRE ET DE L'INFLUENCE DE CATHERINE DE MÉDICIS.

Si l'on entend simplement par le mot *paradoxe* l'expression d'une opinion contraire à l'opinion reçue et que l'on veuille bien ne pas le confondre avec le mot *sophisme*, j'admettrai volontiers cette définition, qui explique à mon sens le but de ce travail. Comme l'opinion accepte trop souvent à la légère de mensongères traditions ou des déclamations passionnées, elle prononce de même des jugements qui semblent infaillibles, et fait à son gré des réputations de crime ou de vertu. Mais quoique *cette maîtresse d'erreur* soit *comme la reine du monde*, à ce que dit Pascal, ses arrêts ne sont pas sans appel, et l'histoire plus calme et plus équitable a le droit de les réviser.

En attendant qu'un architecte à la fois consciencieux et hardi vienne renverser ces vieux échafaudages pour les remplacer par des constructions solides et inattaquables, chacun a le droit d'apporter sa pierre au monument futur. Pour ma part, je choisis à dessein parmi tant de noms mal connus et mal jugés, celui qui dans notre histoire rappelle les plus tristes et les plus sanglants souvenirs, et qui nous est arrivé tout chargé de malédictions : je veux parler de Catherine de Médicis. L'examen du caractère et de l'influence de cette femme célèbre peut être tenté avec d'autant plus de justice qu'elle a été plus maltraitée par la littérature de fantaisie. Le roman, comme le drame, a ses besoins, ou si l'on veut, ses priviléges. Il se passionne pour passionner les autres. Il donne beaucoup à la mise en scène ; il recherche les effets saisissants, les phrases sonores, les vives couleurs. Reflet de l'opinion, il doit se plier à ses sympathies ou à ses répugnances, car c'est avec son appui qu'il plaît à la foule. Heureux roman qui, esquissé à grands traits par la main de la fantaisie, dédaigne et fait oublier l'œuvre prudente et grave de l'érudition plus patiente.

Cette grande figure historique de Catherine de Médicis avait pourtant été mise dans un jour nouveau par M. Capefigue, et plus récemment par un écrivain florentin, M. Eugenio Alberi. A l'aide des documents les plus nombreux, les plus authentiques, tirés de la France, de l'Espagne, de l'Italie, l'un dans son *Histoire de la Réforme et de la Ligue*, et l'autre dans le *Saggio storico*, consacré exclusivement à Catherine (1), ont mis la science sur la voie d'une appréciation meilleure ; et sans partager toutes leurs idées, on peut néanmoins se placer sur le même terrain pour juger ensuite à son propre point de vue.

La moralité des actes intérieurs qui s'opèrent dans le sanctuaire de la conscience est un secret entre l'homme et Dieu. Ce que l'histoire peut et doit

(1) *Vita di Caterina de' Medici*, 1 vol. gr. in-8°. Firenze, 1838.

apprécier, c'est la nature de l'influence que les personnages cités à son tribunal ont exercée sur les autres hommes, soit par la supériorité intellectuelle, soit par la puissance politique. Si cette influence se manifeste par la dégradation des nobles sentiments ou par la compression des principes dans le sens desquels la société a dû se développer, c'est là un crime irrémissible. Voilà pourquoi Catherine de Médicis, si longtemps mal jugée, fut si longtemps flétrie ; non pas seulement pour avoir ordonné ou permis le massacre du 24 août, mais plutôt encore parce qu'on a voulu voir en elle le type d'une corruption calculée et d'une cruauté froide, qui auraient réagi sur son époque ; l'incarnation d'une politique étroite, égoïste et fausse qui aurait compromis la France. Or, ce double crime ne fut pas celui de Catherine. Bien qu'on ne puisse exiger de qui gouverne un Etat la stricte moralité du particulier, je crois que comme femme elle valut mieux que son époque, et que comme reine, par la science des affaires et par la conduite de l'ensemble, elle prépara la grande politique du siècle suivant.

La fille de Laurent de Médicis, Française par sa mère, Madeleine de Latour-d'Auvergne, perdit ses parents en bas âge. Dans le couvent où elle passa ses premières années, les ennemis de sa famille vinrent souvent la menacer de la mort ou du déshonneur. La politique de son oncle Clément VII disposa d'elle à quinze ans. Dédaignée par Henri II, à cause de sa longue stérilité, réduite à l'isolement par l'insolente faveur de Diane de Poitiers, éclipsée sous François II par Marie Stuart et les Guises, elle arriva tout à coup au premier rang après vingt-cinq ans d'obscurité, et se trouva à la hauteur de sa position nouvelle. Les leçons de l'adversité avaient fortifié son âme ; la corruption à la fois raffinée et sanguinaire de la cour des Valois n'avait point perverti son cœur. Belle encore, malgré ses quarante ans, Catherine conserva toujours avec l'habit du veuvage les mœurs pures de sa jeunesse. Brantôme, le hâbleur Brantôme, dit qu'elle se plaisait aux joyeux propos, mais ne lui donne pas un amant. Indulgente pour les faiblesses d'autrui, elle dut faire la part à des mœurs qu'elle n'avait ni le temps ni la prétention de corriger (1). De tous les crimes privés qu'on reproche à sa mémoire, pas un qui soit vraisemblable ; de tous les crimes politiques, pas un qui soit établi sur les faits ou admis par une saine critique (2). J'en excepte la Saint-Barthélemy, sur laquelle je re-

(1) L'institution des filles d'honneur attachées à la personne des reines-mères était un usage de l'ancienne monarchie que Catherine de Médicis trouva établi à la cour de France. Mais il n'est point prouvé pour moi qu'elle ait corrompu à dessein ces dangereuses et faciles beautés. Il faudrait alors faire le même reproche à Anne d'Autriche, dont les filles d'honneur jouèrent à peu près le même rôle du temps de la Fronde.

(2) Tel est, par exemple, le prétendu empoisonnement de la mère de Henri IV. L'autopsie du corps de Jeanne d'Albret fut faite par ses médecins calvinistes Caillard et Desnœux, et leur procès-verbal, rendu public, établit qu'elle succomba à une fièvre maligne. Elle-même, au reste, croyait si peu à un empoisonnement, que par son testament elle recommanda son fils à Catherine et au roi.

viendrai tout à l'heure. Au milieu de la vie la plus agitée, dans les temps les plus orageux de notre histoire, elle trouva moyen de faire venir des livres précieux, de favoriser les arts, d'achever le Louvre, d'élever les Tuileries. Elle avait tous les nobles goûts de sa famille et cultivait avec soin d'illustres amitiés littéraires. Est-il besoin de citer Amyot, Ronsard et Montaigne?

Le fond de sa politique et même de son caractère fut, à mon avis, une tolérance toute moderne (1). Dans les hautes régions du pouvoir, cette absence de préjugés, ce libre esprit dégagé des influences exclusives est un grand bien, parce qu'il assure l'indépendance de la volonté souveraine; mais c'est à la condition que cette tolérance, en rapport parfait avec le sentiment public, sera universellement admise comme la règle naturelle des institutions et des croyances. Rien de pareil n'existait encore à l'époque de Catherine. La vieille doctrine qui tendait à faire envisager toute hérésie religieuse non-seulement comme une offense envers Dieu, mais aussi comme un crime social, était alors dans toute sa vigueur: c'était celle de l'immense majorité en France. Mais il se trouvait que le principal représentant de cette doctrine à l'étranger était précisément le principal adversaire de la France, c'est-à-dire Philippe II, maître de l'Espagne, de l'Italie, de la Franche-Comté, de la Flandre, et pesant ainsi sur toutes nos frontières. De là deux politiques contraires en présence: d'une part l'alliance avec les luthériens d'Allemagne, les Pays-Bas, l'Angleterre, tous ennemis, soit de l'Autriche, soit de l'Espagne, en un mot l'alliance protestante; de l'autre, l'alliance avec Philippe II et le pape, l'alliance catholique. Tant que le calvinisme en France fut seulement un culte dissident, et non un parti révolté, organisé pour la satisfaction d'ambitions individuelles, la royauté, sous François Ier et Henri II, suivit la première politique, qui était la vraie politique de l'intérêt national; et ce qui le prouve, c'est qu'aussitôt que le calvinisme eut été réduit à son premier état, Henri IV et Richelieu reprirent le système de l'alliance protestante. Catherine, qui avait donné la preuve de sa modération à l'époque de la conspiration d'Amboise, alla d'abord plus loin que son beau-père et que son mari, et se prononça pour le calvinisme dès qu'elle eut pris le pouvoir à l'avénement de Charles IX. Soit qu'elle fût séduite par l'exemple de Henri VIII et de Gustave Wasa, soit qu'elle se fît illusion sur les tendances religieuses de la France et voulût les mettre en harmonie avec l'intérêt politique, elle tenta de *fondre les deux Eglises* (2), comme elle le disait elle-même, secondée par l'Hospital, qui s'était

(1) Sous François II, pendant la sévère administration des Guises, elle couvrit les réformés de sa protection. C'est ainsi que M. de Feuquères, seigneur calviniste, n'abandonna pas la cour, « et souvent, disent les mémoires de Duplessis-Mornay, luy et quelques autres zélés se fesoient « faire la presche en la chambre de la royne, mère du roy, pendant son disner, estant aydés à « ce faire par ses femmes de chambre, qui estoient secretement de la religion. » On verra plus loin que Catherine persista toujours dans cette ligne de conduite.

(2) Elle ne craignit pas d'écrire à Pie IV, après la reprise du concile de Trente, la lettre qui suit: « ..... Considérant donc, très-saint Père, combien est grand le nombre de ceux qui se sont

chargé de son côté de réformer la constitution du royaume. Elle laissa instruire le jeune roi dans le mépris des rites romains, et fit prêcher devant lui l'évêque de Valence, qui parlait, dit l'ambassadeur de Venise, de tous les points aussi clairement que s'il était en pleine Genève (1). Les états d'Orléans et de Pontoise, le colloque de Poissy, l'édit de janvier, furent des actes tellement significatifs, que la réaction ne se fit pas attendre ; elle eut lieu par le massacre de Vassy et entraîna une furieuse guerre civile. Catherine comprit par les résultats de cette guerre qu'elle avait été trop loin ; que la France avant tout était catholique ; que pour gouverner et sauver la couronne de ses enfants il fallait gouverner avec le catholicisme. Elle ne songea plus qu'à faire vivre en paix et séparément les deux cultes ; la paix devint l'unique objet de ses pensées, de ses actes. Ni la maladie, ni la fatigue, ni l'âge, n'éteignirent en elle ce zèle ardent pour ce qu'elle regardait comme le salut de la monarchie. En toute saison, à toute heure, à cheval, en litière, au milieu des ambitions les plus égoïstes et les plus intraitables, on la vit négocier, concilier, pacifier, sans être effrayée par les arquebusades ni rebutée par les dédains.

Pendant les sanglants intermèdes où elle était forcée de combattre ce parti indisciplinable qui prétendait former un Etat dans l'Etat, elle ne s'écarta jamais de ses sentiments de tolérance religieuse. J'en choisirai une preuve entre beaucoup d'autres, parce que j'y trouve réunies la tendresse de cœur qui plaît toujours dans une femme, et la fermeté de langage qui convient à une reine. C'était le 12 octobre 1567, quelques jours après que les huguenots avaient tenté d'enlever le roi et elle, au moment même où Condé campait à Saint-Denis avec son armée, que Catherine écrivait ce qui suit au connétable de Montmorency :

« Mon cousin, je suis contrainte de me plaindre à vous des outrages que les « habitans de votre terre de Monmorency et nommément le juge d'icelle font « à une poure (pauvre) femme du lieu mesme à cause de sa religion dont elle « fait profession depuis longtemps. Ceste femme s'appelle Laurence Tixxier,

« séparés de l'Eglise romaine, il est impossible de les réduire ni par les lois ni par les armes ; des « nobles, des magistrats attirent la foule à cette croyance par leur exemple. Heureusement dans « cet éloignement pour Rome, il ne s'est élevé aucune opinion monstrueuse, anabaptiste ou anti- « trinitaire : toutes reconnaissent les douze symboles apostoliques. Que si on pouvait les accorder, « ce serait le meilleur moyen de fondre les deux Eglises. Pour arriver à ce résultat, n'était-il pas « utile de multiplier les conférences, de demander des prédications de paix et de charité ? Il faut « aussi éviter que, par une obstination malheureuse, on sépare encore ceux qui tiennent à l'Eglise « catholique... Je vous proposerai aussi, très-saint Père, de supprimer le culte des images, de ne « conférer désormais le baptême que par l'eau et la parole. La communion serait donnée sous « deux espèces ; on chanterait les psaumes en langue vulgaire à ceux qui viendraient pour s'ap- « procher de la sainte-table ; enfin on abolirait la fête du Saint-Sacrement, parce que cette fête est « de tous les jours et de tous les temps, etc. » Citée par M. Capefigue. Manuscrit de Béthune, 8476, Bibl. roy. de Paris.

(1) Voir la lettre du nonce Sainte-Croix (15 novembre 1561) dans les *Actes ecclés. civ.* et *Synod.* tom I, et Lelabourcur, *Addit. aux Mém. de Castelnau*, t. I, l. II.

« qui après s'estre veu traînée par les cheveux dans votre terre de Monmo-
« rency avec tous les difames et injures qu'on se peult imaginer, en un peu-
« ple qui n'est retenu de l'autorité de son juge et supérieur, a esté enfin con-
« trainte d'abandonner sa maison et quatre petits enfans qu'elle a, pour se
« retirer en ceste ville afin d'y vivre avec plus de sécurité et y rechercher
« quelque support contre les violences de vos subiects, lesquels sont mesmes
« si malicieusement effrontés de dire que le traitement qu'ils ont fait à ceste
« poure femme est de votre propre commandement et suivant votre inten-
« tion de ne souffrir aucun huguenot dans votre terre; et pour ce que je
« scay, mon cousin, que votre volonté est toutte autre, j'ay bien voulu vous
« en escrire, pour vous suplier bien affectueusement de faire sentir à vos sub-
« iects le tort qu'ils vous font d'employer votre authorité pour favoriser leurs
« propres passions et outrages, leur défendant au reste et nommément à votre
« juge de Monmorency de plus molester ladite Laurence Tixxier, mais au
« contraire la laisser vivre en paix en sa maison et luy rendre bonne justice
« en touttes ses affaires. Vous m'obligerez beaucoup par ce plaisir que la pitié
« de ceste poure femme affligée et mon debvoir me font requérir de vous,
« mon cousin, auquel je prie Dieu donner en santé heureuse et longue vie.
« De Paris ce XIIe jour d'octobre 1567.

« *Ie vous prie de favoriser cete poure femme contre les iniures qu'on lui fait*
« *iniustement.*

« *Votre bien afectionnée cousine et parfete amye* (1).

« CATHERINE. »

La femme qui écrivit une pareille lettre était digne de régner en France.

Après la paix de Saint-Germain, Catherine, espérant avoir assuré la tranquillité publique à l'intérieur, crut pouvoir reprendre la politique de l'alliance protestante. Elle était guérie de ses anciens penchants pour la réforme, mais elle restait fidèle à son système de séparer toujours la cause de l'Eglise de la cause de l'Etat. D'ailleurs les intérêts français étaient si nettement dessinés qu'elle n'eut pas de peine à décider Charles IX à se jeter franchement dans cette voie, sans avoir égard à la vive opposition de Pie V et à la colère de Philippe II. A part l'influence considérable que le roi d'Espagne, maître de l'Italie du nord et de celle du midi, devait exercer au point de vue temporel sur la politique pontificale, le caractère personnel du pape Pie V s'opposait à toute transaction. Ce pontife, qui était intervenu dans les affaires de France, et dont les troupes auxiliaires, commandées par le comte de Santa Fiore, contribuèrent fortement au gain de la bataille de Montcontour, avait écrit lettre sur lettre pour empêcher la conclusion de la paix (2), et il aurait voulu unir

(1) Les mots soulignés sont de la main même de Catherine. Par une inadvertance qui forme un non-sens, le secrétaire a mis 1597 au lieu de 1567. Cette pièce, que je crois inédite, se trouve dans un manuscrit de la Bibl. roy. *Divers. lett. de filles de France*, 8769, n° 31.

(2) « Si votre majesté veut faire fleurir son royaume, elle doit travailler à extirper l'hérésie, et

Marguerite de Valois au roi Sébastien de Portugal. A son insu ou malgré lui, on négocia avec l'Angleterre pour décider la reine Elisabeth à épouser le duc d'Anjou ou le duc d'Alençon; on signa avec elle un traité d'alliance (1), on envoya une armée et des subsides dans les Pays-Bas pour combattre le duc d'Albe (2); on conclut le mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Béarn. Mais par le fait des passions religieuses que quinze ans de troubles avaient violemment surexcitées, cette politique, nationale en réalité, et cependant impopulaire, n'était plus comprise. L'alliance protestante répugnait à la majorité du pays et surtout à « cette classe si nombreuse du peuple qui pendant longtemps ne paraît prendre aucun intérêt aux affaires publiques, mais qui, lorsque tout à coup elle se livre à ses passions, fait taire toute autre voix que la sienne (3). » Paris surtout se faisait remarquer par l'exagération de son zèle. L'ambassadeur vénitien Correro écrivait à sa cour qu'il n'y avait pas dix villes en Italie où la dévotion fût plus vive et la haine contre l'hérésie plus ardente. Malgré les édits royaux, le peuple s'y livrait avec délices aux noyades et pendaisons de huguenots (4). Quand les chefs de ce parti vinrent à Paris, qu'on les vit reçus et honorés à la cour (5), une irritation menaçante com-

« elle ne doit souffrir dans ses Etats que l'exercice de la seule religion catholique, qui a presque « commencé avec la monarchie, et que les rois très-chrétiens, vos prédécesseurs, ont professée et « maintenue avec tant de zèle. *Tant qu'il y aura du partage dans les esprits en fait de religion,* « *votre majesté n'en recevra que du chagrin, et votre royaume sera un sanglant théâtre de conti-* « *nuelles factions.* » — On lit dans une autre lettre du 23 avril 1570 : « Et cependant (vos con- « seillers) devraient considérer que pour la conclusion d'une paix de cette nature, votre majesté « tire ses ennemis les plus acharnés du poste où ils exerçaient ouvertement le brigandage, pour « les recevoir dans sa propre maison et tomber dans leurs piéges. *D'ailleurs, quand même ils n'au-* « *raient nul dessein perfide (ce que nous ne pensons pas), Dieu, par un juste jugement de la provi-* « *dence, le leur suggérerait,* afin de châtier par ce moyen la négligence et les vues personnelles qui « immolent ainsi la cause de la religion. » Cit. par M. de Falloux, *Hist. de S. Pie V*, t. I, p. 226-230.

(1) Par ce traité d'alliance défensive tout dirigé contre Philippe II, Charles IX s'engageait à secourir Elisabeth, même dans le cas où l'invasion de l'Angleterre aurait pour cause un motif de religion (22 avril 1572). Pour les négociations relatives au mariage, voir la correspondance de M. de Lamotte-Fénelon, ambassadeur à Londres (Paris, Techener, 1840). Cette correspondance, qui fait voir combien l'ambassadeur fut pris au dépourvu par la première nouvelle de la Saint-Barthélemy, démontre aussi que la catastrophe ne fut préméditée ni par le roi ni par sa mère.

(2) Défaite de Genlis à Saint-Guilain en Hainaut (11 juillet 1572). Cette diversion toutefois, en attirant au midi les forces du duc d'Albe, permit à l'insurrection des Pays-Bas de se développer.

(3) Sismondi, tom. XVIII, p. 107.

(4) Voir le *Journal de* 1562, publié en 1834 dans la *Revue rétrospective*, vol. V, première série. Ce document, rédigé évidemment par un historiographe de la cour, prouve le fanatisme impitoyable du peuple et l'impuissance de l'autorité à réprimer les désordres.

(5) Languet (lib. II, epist. 58) assure que Philibert de Cipierre, gouverneur de Charles IX et très-fervent catholique, soutenait que les fils de Catherine finiraient par se faire protestants, et que le duc d'Anjou particulièrement, en présence de plusieurs personnes, s'était ouvert à sa mère au sujet de ce projet. On voit bien par les mémoires de la reine de Navarre que Languet était en cela bien informé des choses de la cour.

mença à gronder hautement. L'assassinat manqué de Coligny par un agent des Guises mit toute la population en rumeur. Le soir même on nota pour le massacre les maisons des calvinistes. Les Guises se mirent hardiment à la tête des meneurs. Si Paris agissait sous l'unique impulsion de cette ambitieuse famille, l'autorité royale était compromise à jamais ; si les calvinistes irrités se concertaient pour la vengeance, la guerre civile recommençait plus acharnée. Catherine n'avait point trempé dans le meurtre de l'amiral, quoi qu'en disent le nonce Salviati et le médecin Miron (1). Mais dans cet état extrême, elle se décida à prendre l'initiative, espérant à ce prix diriger et dominer la situation. La mort des chefs calvinistes fut discutée et résolue en conseil ; le fanatisme et les haines privées firent le reste. Vainement Charles IX et sa mère enjoignirent aux quarteniers de faire cesser les meurtres et pilleries ; vainement ils envoyèrent dans toutes les provinces l'ordre de respecter la vie des calvinistes (2). A Paris, le soulèvement populaire coûta la vie à plus de trois mille personnes. Les grandes villes suivirent l'exemple de Paris. Il fallut approuver le massacre en se montrant dans les rues et inventer une prétendue conspiration pour en dissimuler l'odieux.

Si l'histoire disculpe entièrement Catherine de l'accusation d'avoir prémédité la Saint-Barthélemy, la raison d'Etat (hâtons-nous de le dire) ne suffit pas pour justifier la participation qu'elle fut forcée d'y prendre ; et les terribles nécessités politiques de ces époques de fermentation et de délire où sont confondues les notions du juste et de l'injuste, n'en pèsent pas moins comme un malheur éternel sur ceux qui s'en trouvent responsables. Cette responsabilité pourtant, Charles IX et sa mère la répudièrent presque aussitôt. Ils répondirent par un désaveu aux compliments de l'ambassadeur d'Espagne, et refusèrent de recevoir le légat du pape, envoyé pour les féliciter. Aussi la Saint-Barthélemy ne fut pas une satisfaction suffisante donnée à l'effervescence catholique. La Ligue se forma après la mort de Charles IX dans le but secret, puis avoué, de mettre les Guises sur le trône, préparant ainsi comme conséquence inévitable la soumission de la France à l'Espagne (3). Catherine reprit encore le système de l'alliance protestante, négocia les paix de Poitiers et de Fleix, parcourut le Midi, où elle fut accueillie avec respect par les huguenots, essaya de réunir les Pays-Bas à la France, et pour soutenir la résistance du

(1) Elle put concevoir de la défiance de l'engouement subit du jeune roi pour Coligny ; mais est-ce une raison suffisante pour formuler une accusation aussi grave ? M. Lavallée, écrivain impartial et généralement favorable à Catherine, l'admet pourtant avec beaucoup d'autres historiens. Mais la discussion où M. Alberi réfute les récits de Salviati et de Miron me paraît concluante. Voir l'ouvrage cité, note XLV, p. 398-399.

(2) Les écrivains protestants disent le contraire ; mais les actes sont là. Voir les lettres de Charles IX du 24 août 1572 au gouverneur de Bourgogne ; du 27 août aux officiers de Bourges ; du 30 août au lieutenant général de Bourgogne ; du 14 septembre à M. de Gordes, gouverneur du Dauphiné ; du 18 septembre au duc de Guise, gouverneur de Champagne, etc.

(3) Voir dans M. Capefigue la correspondance du duc de Guise avec Philippe II.

Portugal contre Philippe II, envoya une flotte aux Açores. Mais la Ligue força la main à Henri III, le jeta dans une guerre qui tourna contre lui, exalta Guise à ses dépens, et le décida à une résolution extrême, celle d'assassiner son rival. Catherine, toujours ennemie des moyens violents, désapprouva le meurtre, et expira huit jours après, frappée à mort par un mot cruel et injuste du cardinal de Bourbon (1).

« La reine-mère est morte, disait le curé Lincestre, fougueux ligueur, la-« quelle de son vivant a fait beaucoup de bien et beaucoup de mal, et je « crois qu'il y a encore plus de mal que de bien. Aujourd'hui se présente une « difficulté, savoir si l'Eglise catholique doit prier pour elle, qui a vécu si « mal et soutenu souvent l'hérésie ; encore que sur sa fin elle ait tenu, dit-on, « pour notre droite union et n'ait pas consenti à la mort de nos bons princes. « sur quoi je vous dirai que si vous voulez lui donner à l'aventure un *Pater* « et un *Ave*, il lui servira de ce qu'il pourra. » A ces paroles, expression des sentiments populaires du moment, on peut opposer une opinion plus mûre et plus éclairée, celle de Henri IV, à qui Catherine avait sauvé la vie à l'époque de la Saint-Barthélemy, et qu'elle avait ensuite protégé contre la Ligue. « Qu'eût pu faire une pauvre femme ayant, par la mort de son mari, cinq pe-« tits enfants sur les bras, et deux familles en France qui pensaient d'envahir « la couronne, la nôtre et celle des Guises? Fallait-il pas qu'elle jouât d'étran-« ges personnages pour tromper les uns et les autres, et cependant garder, « comme elle a fait, ses enfants, qui ont sucessivement régné par la sage con-« duite d'une femme si advisée (2). »

A notre tour nous dirons : Catherine de Médicis a fait plus de bien que de mal. Elle seule sut gouverner quand tous les ressorts de l'administration publique se détendaient autour d'elle. Par les édits de Saint-Germain et de Poi-

(1) Il ne faut point se placer au point de vue catholique extrême pour juger une reine qui crut constamment que la liberté religieuse était conciliable avec la stabilité du pouvoir. On s'expose ainsi à des jugements erronés. M. de Falloux, par exemple, dans son *Histoire de Pie V*, t. I, p. 369, dit : « Nous ne calomnions pas cette déplorable reine, quand nous affirmons qu'elle « eût indifféremment tourné la pointe du glaive contre le catholique ou contre le huguenot se-« lon la crise du moment ; et la meilleure preuve qu'elle le pouvait faire, c'est qu'elle l'a fait. « Que voyez-vous donc au revers du feuillet sanglant de la Saint-Barthélemy ? N'est-ce pas le « meurtre d'un prince de l'Eglise romaine et du héros des catholiques ? » Or il est évident que pour la Saint-Barthélemy Catherine eut la main forcée par la réaction catholique. Quant à l'assassinat des Guises, elle y fut complétement étrangère. Elle avait conseillé à Henri III de se transférer à Lyon, et là de faire arrêter le duc de Guise ; quand elle fut instruite du meurtre, seulement après son accomplissement : « Dieu veuille, dit-elle à son fils, que vous ne soyez pas « devenu roi de néant. » Cependant le cardinal de Bourbon ne craignit pas de lui dire : « Ah ! « madame, ce sont de vos faits, ce sont de vos tours : vous nous faites tous mourir. » La malheureuse reine, si mal jugée de son vivant comme après sa mort, pleura amèrement, se mit au lit et ne releva plus. Voir sur ce fait les documents produits par M. Alberi d'après l'archive des Médicis à Florence, p. 222 et 462.

(2) *Mém. de Groulard*, p. 384, cité par M. Lavallée, *Hist. des Français*, t. II, p. 501.

tiers elle rendit possibles l'édit de Nantes et le règne de Henri IV. Dans sa longue carrière politique elle poursuivit constamment un double but : au dedans la pacification de l'Etat, au dehors la lutte contre l'influence prépondérante du successeur de Charles-Quint. Elle combattit enfin pour trois grands principes qui seuls pouvaient sauver la France, la tolérance religieuse, l'indépendance nationale et la conservation de la royauté.

HUILLARD-BRÉHOLLES.

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

SUR LES PRINCIPAUX MONUMENTS DU BOURBONNAIS.

Après avoir parcouru assez rapidement le Bourbonnais, dont le département de l'Allier occupe la plus grande partie, je m'étais proposé de vous présenter pour notre séance de rentrée une courte notice sur les principaux monuments qui subsistent, après la dévastation des siècles et des hommes, dans cette contrée, dont le nom seul inspire déjà l'intérêt. Mais ayant voulu faire quelques recherches, et notamment consulter l'ouvrage qui, sous le titre de *l'Ancien Bourbonnais*, contient et l'histoire et la description du pays, je me suis pris d'une telle admiration pour ce *monument* littéraire et scientifique, conçu et presque tout exécuté par un jeune homme mort à vingt-huit ans, qu'il m'a été impossible de ne pas commencer par là ma narration, mon exposé.

Plusieurs d'entre vous connaissent et apprécient mieux que moi ce grand ouvrage. Permettez-moi néanmoins de vous communiquer mes observations, sauf à blâmer ce qu'il y aurait de téméraire dans une appréciation sur des matières dont plusieurs me sont étrangères.

Quel est celui d'entre nous qui ne se tromperait pas si on lui proposait cette question : Un livre comprenant deux gros volumes in-folio magnifiquement imprimés, complétés par un atlas de deux à trois cents planches, cartes, plans, lithographies, etc., a été publié en six ans sans aucune interruption, et les dernières livraisons étant plus parfaites encore que les premières : livre composé tout entier depuis douze ans; où a-t-il paru ? Nos pensées chercheraient dans Paris, parmi les célèbres imprimeurs, un homme assez habile, assez riche, assez généreux pour tenter une pareille publication. Les in-folio de notre savant collègue, M. *Ernest Breton*, nous viendraient à l'esprit. Ou bien, prévoyant que la question posée indique une source moins voisine, nous parcourrions les grands centres de civilisation et d'industrie, Lyon, Lille, Strasbourg, par exemple. Eh bien, nous aurions perdu notre temps. Ce centre de civilisation, c'est la petite ville de *Moulins;* cet éditeur hardi et dévoué, c'est M. *Desrosiers*. Vous voyez que le Bourbonnais ne se contente pas de nous donner des races royales; il veut produire des générations savantes (1).

(1) M. Desrosiers publie maintenant *l'Ancienne Auvergne*. On peut compter sur un bon et bel ouvrage de plus.

Et maintenant figurez-vous un jeune homme qui, après avoir goûté de la vie de Paris, qu'il a trouvée fade et dangereuse, se promène au milieu d'une province où, à chaque pas, il contemple de hautes tours, des châteaux crénelés, des églises romanes, et qui dit : Voilà l'histoire de mon pays et l'histoire de la France ; étudions. Il obtient de M. *Dufour*, notre collègue, qui, plus âgé que lui, désespérait de recueillir ses souvenirs, une multitude de documents et de dessins qu'il se propose de mettre à contribution. Il s'établit l'adversaire de la bande noire, c'est-à-dire de nos modernes Vandales. Ayant appris un jour qu'il était question de vendre les tours du château de Bourbon-l'Archambault, il écrit aux journaux une note foudroyante, qu'il termine à peu près ainsi : « Et si l'on exécute ce projet, je me rends adjudicataire, et j'écris sur « un marbre : Moi, *Achille Allier*, j'ai acheté, pour les conserver à l'art et à « l'histoire, ces monuments que faisait vendre l'héritier des ducs de Bour- « bon. » Vous comprenez que la vente n'eut pas lieu. Vous comprenez aussi à quel point ce triomphe excita l'ardeur du jeune savant. Pourquoi faut-il qu'elle l'ait épuisé avant trente ans, et qu'on ait été forcé de lui donner pour successeur M. *Adolphe Michel*, qui aurait été si bien son collaborateur ?

Il importait à la France entière que ces souvenirs fussent conservés. Car, comme dit très-bien *Achille Allier*, *l'antique cité de Bourbon-l'Archambault* est la *marraine d'une race de rois*, et précisément de celle qui, depuis Henri IV, a occupé le trône sans interruption.

Bourbon, que les Romains visitaient déjà à cause de ses eaux thermales, avait, dès les premiers temps de la monarchie française, une telle importance que *Pepin-le-Bref* le donna comme récompense de grands exploits à un de ses guerriers, *Nibhilung*. Et c'est le premier *sire de Bourbon*, *Adhémar*, qui établit les bénédictins à *Souvigny*, préparant ainsi une des gloires de la France, cette admirable église que le marteau révolutionnaire a déshonorée, mais qu'il n'a pas anéantie. Les débats et les travaux des deux puissances, qui se trouvèrent ainsi voisines et rivales, ont plus d'une fois contribué à faire disparaître les traces de la barbarie et à émanciper le peuple. C'est surtout lorsque d'un côté les *Mayol* et les *Odilon*, ces saints religieux, ces apôtres citoyens ; de l'autre les *Archambaud*, ces fiers guerriers, ces généreux seigneurs, oubliant les intérêts de leurs corporations et les préjugés de leur siècle, établissaient les sages coutumes qui ont si longtemps fait la prospérité du Bourbonnais ; c'est surtout alors que l'on put bénir l'empire de la religion et de la vertu. La deuxième race des sires de Bourbon se fit plus remarquer encore dans le monde politique. Aidant les croisades qui firent cesser les guerres intérieures et consolidèrent le pouvoir royal, *Guy de Dampierre*, *Archambaud-le-Grand*, *Archambaud-le-Jeune*, mirent à profit leurs victoires et leur crédit pour ajouter à la prospérité de leurs vassaux et de leur patrie. Sous ce dernier baron, le Bourbonnais comptait dix-neuf châtellenies, que nous nommons dans l'ordre alphabétique, les documents n'étant pas suffisants pour indiquer la chrono-

logie : *Ainay, Belleperche, Billy, Bourbon, Labruyère-Laubespin, Chantelle, Charroux, Gannat, Hérisson, Limoise, Montaigu, Montluçon, Moulins, Murat, Néris, Rochefort, Souvigny, Verneuil* et *Vichy*. Et, pour que vous ayez une idée de la puissance de ces châtellenies, je vous dirai qu'encore en 1789, la famille *d'Arfeuil*, qui possédait Billy, avait droit de haute, moyenne et basse justice sur trois villes et cinquante villages ; droit de pêche sur trois lieues de rivière ; droit de chasse dans toutes les forêts royales, etc. Vous pouvez d'après cette seule énumération pressentir quel serait le nombre des châteaux, églises et autres monuments, si nous entreprenions de les citer. Les seigneurs de ce temps trouvaient et leur gloire et leur sûreté à ériger des édifices qui résistaient aux injures des ans et de la guerre.

Mais suivons encore un moment l'histoire des hommes, qui nous prépare à la contemplation de leurs œuvres. En 1232, *Archambaud-le-Grand* avait marié sa fille *Marguerite* à *Thibaut*, comte de Champagne, qui devint bientôt roi de Navarre ; et un demi-siècle après, *Robert*, fils du roi de France, cinquième fils de saint Louis, prit pour épouse *Béatrix de Bourgogne*, qui descendait des *Archambaud* et héritait de la baronnie de *Bourbon*. Ainsi, trois cents ans d'avance s'annonçait *Henri IV*, roi de France et de Navarre.

Cependant ce fils de France, tige de la race des Bourbons, devait avoir un titre plus relevé que celui de baron, et la série des *ducs* de Bourbon commence à *Louis Ier*, son fils ; tandis que les *Bourbon-Vendôme*, branche cadette, prenaient date pour leur généalogie, qui se termine par *Antoine de Bourbon*, père de *Henri-le-Grand*. Dans l'intervalle, la branche aînée donnait une reine à la France, *Jeanne de Bourbon*, femme de *Charles V*, et amenait en Bourbonnais *Anne de France*, dont l'époux, *Pierre II*, a fait rédiger les *Coutumes* du pays. Et il était temps ; car son successeur, le fameux connétable, mérita que son duché devint, par la confiscation, en 1527, l'expiation de sa félonie.

Déjà *Pierre Ier*, ami des lettres et de la civilisation, avait compris l'importance des traditions et la nécessité de les conserver par écrit. Il se faisait suivre à la guerre par son archiviste, et, sans la fatale défaite de Poitiers, où ses papiers tombèrent entre les mains des Anglais, nous aurions sur l'histoire des arts et des institutions dans le Bourbonnais des lumières qui nous manquent, et qui sont probablement étouffées dans les ténèbres de la Tour de Londres.

Peut-être il restait quelques-uns des monuments celtiques, que la *Pierre du jour* et la *Pierre folle*, rochers énormes près de *Chantelle*, font soupçonner, mais dont on ne voit ailleurs aucune trace. Cette *Pierre du jour* était probablement nommée autrefois *Pierre de jou* et rappelait les honneurs rendus à *Jupiter*, dont peut-être elle avoisinait le temple et les autels.

Quant aux monuments romains, tandis qu'il est évident que César et ses armées et ses successeurs ont occupé, traversé, gouverné toute cette contrée, rien de ce qui a été construit par les conquérants ne présente nulle part aucun de ces aspects imposants qui prosternent l'archéologue devant le peuple-roi.

Néris seulement, où les thermes ont attiré dès longtemps et les naturalistes qui ont analysé ses sources, et les riches qui vont prendre les eaux pour s'amuser, et les malades que l'espoir de la guérison fait voyager, *Néris* a découvert un amphithéâtre et ses dépendances, dont la science s'est plu à observer les détails, tandis que la curiosité traçait autour une promenade charmante. On trouve donc à *Néris* des aliments pour tous les goûts, tandis qu'à *Vichy*, en admettant que la vertu des eaux soit aussi bien établie que celle de sa rivale, on ne voit que des hôtels modernes et les jeux à la mode. Et, puisque l'histoire est notre élément, j'ajouterai que les souvenirs de Néris ont, pour ses eaux elles-mêmes, un attrait fort piquant. En effet, on sait les deux époques où ces sources merveilleuses ont jailli pour la première fois : c'était pour l'une le 1er octobre 1749, pour l'autre le moment d'un tremblement de terre plus célèbre encore, celui qui bouleversa Lisbonne en 1755. La terre était alors aussi agitée que le monde politique l'a été depuis. Veuillez croire, je vous prie, qu'en attirant sur cette ville, qui n'est plus qu'un bourg, votre attention et, s'il y a lieu, vos recherches, aucune arrière-pensée de spéculation n'entre dans mon esprit, et que je ne suis ni actionnaire ni acteur dans l'entreprise des bains. Je me persuade d'ailleurs que nos considérations scientifiques seront à peu près impuissantes, et qu'il est un autre pouvoir auquel *Vichy* devra longtemps sa prospérité : la mode. Faisons des vœux pour que l'archéologie et l'histoire, auxquelles la mode, depuis quelques années, daigne accorder sa protection, ne se laissent pas séduire par l'éclat des triomphes que la foule décerne, et qu'elles restent toujours ennemies des systèmes et amies de la vérité.

L'Ancien Bourbonnais nous paraît avoir été rédigé d'après ces principes, et nous n'y avons vu dominer d'autre sentiment que l'amour du vrai et l'amour de la patrie. Nous pardonnons à celui-ci quelques hyperboles, et nous déclarons que nos observations ont toujours été d'accord sur les points capitaux avec les assertions de l'auteur, qui, d'ailleurs, est bien plus recevable que nous quand il s'agit d'apprécier le caractère des monuments.

Le Bourbonnais est peut-être la province de France où ceux du XIe siècle sont plus nombreux. Les églises surtout remontent presque sans exception au style romano-byzantin. Nous dirons pourtant que les exceptions sont fort remarquables, et, malgré notre respect pour l'antiquité, nous préférons les exceptions à la règle, *Souvigny* entr'autres, et j'espère que vous nous pardonnerez.

Après ces généralités, nous voudrions vous donner une idée de chacun des monuments que nous avons vus ou dont nous avons lu la description. Mais, comme nous le faisions remarquer en commençant, c'est une entreprise au-dessus de nos forces et pour laquelle le temps nous manquerait. Per- [illegible] de choisir.

[illegible]sément notre choix pour l'ordre à suivre dans notre

simple exposé : *Bourbon-l'Archambault* commence pour nous l'histoire et le voyage. Son nom l'exige, son antiquité le prescrit.

Ce devait être un beau spectacle, quand on arrivait à l'entrée du vallon où la ville s'est placée, que la vue de ce château si bien établi, si magnifiquement construit sur une petite colline qui domine les environs, de manière à devenir fort aisément inexpugnable. On en peut juger à l'aspect de ce qui reste malgré les coups de canon, les assauts, les démolitions et les spéculateurs. Trois tours voisines ont été conservées, et il semble que le ciel ait voulu qu'elles survécussent là, tandis qu'à l'autre extrémité, la fameuse *Quiquengrogne* allonge, non pas *son cou de grue*, comme la tour de *Mont-le-Héris*, mais sa taille gigantesque avec l'espèce de chapeau moderne dont on a déshonoré sa noble tête. Ainsi l'on apprécie l'immense étendue de ce fort, qui a si longtemps défendu et enorgueilli les *sires de Bourbon*. Mais, pour peu qu'on approche et qu'on examine ces ruines imposantes, on s'afflige et on s'indigne en voyant l'œuvre de destruction poursuivie et développée par la main des hommes, s'attachant surtout à ce qui rappelait les plus touchants et les plus curieux souvenirs. Car il y avait à Bourbon une *sainte chapelle* comme à Paris. Les *Archambaud*, qui avaient visité et, pour leur part, reconquis la *Terre-Sainte*, en avaient rapporté naturellement de nombreuses et précieuses reliques, et le premier *duc* de Bourbon, *Louis-le-Grand* (car le Bourbonnais a eu le sien, avant la France), ce *Louis Ier* qui achetait le royaume de Thessalonique comme un autre eût acheté la ferme voisine de son château, voulut honorer Dieu qui l'avait fait tel, et le Christ qu'il avait servi. Il institua donc une chapelle avec toute la foi, avec toute la générosité du temps. C'était le XIVe siècle, et l'ogive régnait dans le pays, où elle s'était introduite dès le XIe. Les colonnettes, les voûtes, les verrières, les peintures, les marbres, rivalisaient de souplesse ou de magnificence; rien n'y manquait. Après de tels travaux, un poëte pouvait dire, comme a fait le docteur *Jean Aubery*, imitant des vers de Martial:

Omnia Borboniis cedant miracula thermis :
Natura hic posuit quidquid in orbe fuit.

« Que toutes les merveilles du monde cèdent aux thermes de Bourbon : la « nature y a rassemblé tout ce qui orne l'univers. »

Or, ce sont ces travaux, ce sont ces trésors que des ouvriers, payés par des hommes du XIXe siècle, sont maintenant occupés à disperser. Malheureusement, la partie du château où se trouvait la sainte chapelle a été vendue à l'époque de notre révolution, qui, oubliant *la poule aux œufs d'or*, croyait enrichir la France en dépouillant d'anciens propriétaires. Le propriétaire actuel n'use *pas* apparemment d'une chapelle, même gothique. En conséquence il démolit celle de Bourbon. Je ne le connais pas et je m'en réjouis; car j'aurais quelque peine à taire son nom, et je n'aime pas à nommer les gens quand je blâme. Mais je cite le fait, afin que les *sociétés pour la conservation des monu-*

ments sachent qu'on se moque quelquefois de leurs soucis et de leurs efforts.

J'aurais plus volontiers fait le sacrifice de l'église paroissiale, qui présente aux archéologues des constructions et des détails assez curieux, mais dont l'aspect général ne m'a point paru mériter l'honneur d'une gravure, bien que *l'Ancien Bourbonnais* le lui ait accordé. Je pense, en outre, qu'il eût été assez facile de mettre l'architecture de la nouvelle sacristie, fort commode d'ailleurs, plus en harmonie avec celle de l'édifice principal, et je suppose qu'elle a été bâtie depuis la mort d'*Achille Allier*, à qui ses amis et ses admirateurs ont érigé dans le cimetière voisin un monument surmonté de son buste, le tout, à mon avis, fort peu gothique, fort peu roman.

L'église de *Saint-Menou* est au contraire un édifice très-remarquable, et quand on aperçoit de loin sa flèche, qui monte dans les airs comme si les pierres dont elle est faite n'étaient point par leur poids ramenées vers la terre, on croirait approcher de quelque célèbre abbaye, dont les moines, riches pour leur monastère de leur pauvreté personnelle, ne trouvaient jamais les plans des architectes assez magnifiques, les voûtes assez élevées, les tours assez imposantes. Malheureusement, ce vénérable monument, dont la crypte est fort intéressante, a beaucoup souffert des injures du temps et de l'absence des religieuses qui jadis l'entretenaient. Il est urgent que le gouvernement pourvoie à la restauration, sinon de l'abbaye avec ses religieuses, au moins de leur église, qui est maintenant celle de la paroisse, ou bien qu'il obtienne quelque nouveau miracle de *saint Menou*, à qui la tradition en attribue un assez singulier. Rencontrant une pauvre femme tout effrayée à l'aspect d'un serpent qui la menaçait, il étendit le bâton qu'il tenait à la main et autour duquel le reptile s'enlaça. Le saint le jette avec force et s'écrie : « Que le lieu où tu tomberas soit « *Couleuvre.* » Telle est l'origine qu'on attribue dans le pays au bourg de *Couleuvre*, situé à quatre ou cinq lieues de là. Cette légende, à laquelle nous n'ajoutons foi que *sous bénéfice d'inventaire*, fait partie, comme tant d'autres, de ces traditions non écrites, dont on devrait bien chercher la source et qui peut-être expliqueraient bien des problèmes historiques. Nous désirons la trouver un jour dans *le livre des légendes* de M. *Collin de Plancy*.

On passe par le village de Saint-Menou pour aller de Bourbon à Souvigny ; et tandis que la première église s'annonce à toute la contrée par sa jolie flèche, la seconde, qui est bien autrement magnifique, est tellement perdue au milieu des autres édifices du bourg dont elle a pris le nom, qu'il faut la chercher quand on arrive, quelque route qu'on ait suivie ; mais on est bientôt dédommagé de l'espèce de peine qu'on a éprouvée. L'abbaye de Souvigny remonte au Xe siècle, au temps du premier *Adhémar*, et sans aucun doute les bénédictins bâtirent alors une église. Mais, quelques siècles plus tard, quand les rois de France, en commençant par *Hugues Capet*, leur eurent donné le droit de battre monnaie et qu'ils eurent partagé ce privilége avec les sires de Bourbon, ce qu'ils firent sous *Philippe-Auguste*, la simplicité du style roman

ne s'accommoda plus avec leur position temporelle, et leurs droits seigneuriaux, presque princiers, durent se manifester par la somptuosité de leur résidence; c'était ainsi que la féodalité entendait ses intérêts. Les moines de Souvigny voulurent au moins que leur magnificence tournât en même temps à la gloire de Dieu. Après divers embellissements ajoutés au premier édifice, ils se mirent à l'établir sur un plan plus vaste et plus grandiose, tout en respectant les parties plus notables de l'ancienne construction. Ainsi le portail de l'église offre des traces du Xe et du XIe siècle; mais le XVe a tellement agrandi et tellement orné le reste de la basilique, qu'il est resté à peu près seul en possession de se montrer à l'œil des curieux. L'église est comparable à nos grandes cathédrales, et les trois quarts de nos évêques en envieraient la sacristie. La nef du milieu présente un aspect imposant, et les deux nefs latérales sont beaucoup plus larges et plus élevées que ne le sont ordinairement les bas côtés. Il est impossible, je crois, d'entrer dans ce beau temple sans être saisi d'admiration, sans se recueillir ou s'exalter en présence de Dieu. Malheureusement, l'injure des temps et les profanations des hommes viennent bientôt attrister la vue et serrer le cœur. Les vitraux sont conservés en partie; mais à côté d'un panneau intact et brillant, des carreaux de verre blanc se placent presque partout et, jusqu'à présent, sans aucun respect pour les sujets représentés, qu'on n'a pas encore essayé de rapprocher en les coordonnant. Ce qui dépasse néanmoins de beaucoup cette impresssion pénible, c'est le spectacle des dégradations qui indiquent la présence de l'homme. Croiriez-vous qu'il s'est trouvé en France des sauvages assez absurdes ou assez féroces pour prendre plaisir à massacrer des chefs-d'œuvre de sculpture, sans aucune espèce de profit? Nous avons vu, dans la cathédrale de Paris, autour d'un assemblage de fleurs de lis en marbre qui ornait le pavé du sanctuaire, ces mots, caractéristiques de l'époque, gravés avec un soin assez bizarre : « Ce monument de la tyrannie a été conservé par respect pour les arts. » Le *peuple imitateur* n'a pas en province partagé ces scrupules. De charmantes statuettes décorant un tombeau ont été décapitées, ont perdu bras, jambe, draperies, selon que le relief prêtait au barbare. Dans une grande chapelle qui rappelle très bien celles de la basilique de Saint-Denis, où sont placés les mausolées de *Louis XII* et de *François Ier*, un mausolée semblable a été érigé en l'honneur de Louis II surnommé le Bon, duc de Bourbon. Eh bien, on s'est amusé à briser la mâchoire inférieure du chien qui veille aux pieds de son maître... Jugez par là des autres mutilations. — Et pourtant l'effet général du monument est tel qu'il suffit d'un peu d'amour de l'art pour oublier les honteuses traces du vandalisme en suivant des yeux ces colonnettes si sveltes et si élégantes qui montent le long des piliers pour se réunir en ogives; ces clochetons qui rivalisent de richesse et de légèreté; ces pendentifs dont les ornements toujours divers protestent contre nos modernes ornements, jetés tous dans le même moule. Bientôt d'ailleurs le zèle intelligent de l'abbé *Chambon*, qui gouverne la paroisse de Souvigny et

qui est enchanté de son église, aura, grâce aux secours qu'il sait obtenir et au goût des hommes qu'il consulte, fait disparaître les traces de la barbarie civilisée, et assuré aux amateurs d'archéologie un jour de bonheur, aux artistes de nombreux modèles, aux touristes un but charmant de voyage et des *impressions* profondes, comme on dit depuis qu'il est trop commun d'observer. Il ne manque à cette belle église que deux hautes tours ou une flèche de cent mètres au-dessus du sol. On distinguerait ainsi la maison de Dieu des autres édifices qui l'entourent, restes assez bien conservés de l'abbaye même, où les architectes et les sculpteurs trouveraient encore des sujets d'étude.

Hâtons-nous maintenant d'arriver à Moulins. Devenue capitale du Bourbonnais, chef-lieu du département de l'Allier, cette ville pourrait être jalouse de la préférence que nous accordons à des lieux moins importants qu'elle. Heureusement nous avons pour apaiser sa susceptibilité et répondre à ses prétentions de fort bonnes raisons à produire. D'abord, en notre qualité d'historien, nous suivons l'ordre des temps; ensuite, en notre qualité d'archéologue, nous *tirons notre chapeau* à la ville capitale, mais nous préférons les villes secondaires. Pour être plus agréable à habiter, Moulins a voulu être plus moderne, et nous cherchons les anciens monuments. Or, le plus imposant de ses monuments, le château, qui était si vaste et si solide que les tremblements de terre même ne semblaient pas pouvoir l'ébranler, le château a presque disparu. Il n'en reste qu'une tour, *la Mal Coiffée*, qui est encore plus mal habitée, puisqu'elle sert de prison ; et tandis que l'intérieur est ainsi profané, on voit à l'extérieur de petites constructions en plâtre s'accrocher à ce grand débris et insulter à ses souvenirs avec leurs fenêtres étroites et leurs rideaux de mousseline brodée au métier. Il faut pourtant convenir que les châteaux des ducs de Bourbon, comme tous ceux des seigneurs féodaux, contenaient des prisons et des cachots ; mais au-dessus des prisonniers s'étendaient les vastes salles où siégeaient les juges. Or on à détruit les grands appartements, et le *palais de justice* de Moulins est maintenant un grand bâtiment en brique, où l'espace et l'air ont été mesurés comme dans la rue Saint-Denis à Paris. Allons d'un autre côté de la ville découvrir les monuments qu'on a respectés. En approchant de la tour de l'horloge, où *Jacquemart* figure, comme à Compiègne et ailleurs, on rencontre plusieurs maisons particulières dont les propriétaires ont conservé la physionomie antique, et dans ce quartier il en est une que je n'ai pas trouvée, mais qui existe pourtant, sur laquelle ont été gravées ces touchantes paroles de l'Evangile : *Hæc dicit Dominus Jesus : In quamcumque domum intraveritis, primum dicite : Pax huic domui !* « Voici ce que dit le Seigneur Jésus : quand « vous entrerez dans une maison quelconque, dites d'abord : Paix à cette « maison ! » Rendons nos hommages en passant à la tour de l'Horloge elle-même ; mais surtout allons admirer la jolie petite église, qui est devenue cathédrale, de simple collégiale qu'elle était autrefois, quand Moulins n'avait pas d'évêque, et l'évêque actuel, Mgr *de Pons*, est le premier. Nous avons

pu, en arrivant de Souvigny, apercevoir des tourelles et des clochetons décorant avec une symétrie parfaite un toit fort élégant qui domine sur toute la ville : c'était la cathédrale. Nous pouvons maintenant observer les détails de l'architecture et de la première ornementation, et comprendre combien il est fâcheux que le chœur et les alentours seulement aient été bâtis, la nef restant à faire. C'est absolument comme à Beauvais : seulement la cathédrale de Moulins tiendrait tout entière sous une arcade de Beauvais. Nous ne quitterons pas Moulins sans aller visiter la chapelle du collége royal, où le proviseur, M. *Molroguier*, veille avec le soin d'un homme de talent sur le fameux tombeau de Henri II, duc de Montmorency, tombeau que je n'entreprendrai pas de décrire après tant d'autres, que je me contente de désigner à l'admiration, en ajoutant seulement que la veuve du héros, devenue supérieure du monastère de la Visitation auquel succède le collége, se distingua surtout par son zèle pour la décoration de la maison de Dieu, conciliant ainsi les affections du Ciel avec les regrets que son amour conjugal lui avait laissés, ornant à la fois et le tabernacle de J.-C. et le monument de son époux. Cette observation est le résultat d'une découverte qu'a faite M. *Molroguier :* une inscription ignorée jusqu'ici. Enfin un autre rapprochement historique ne saurait nous échapper. C'est dans cette église de la Visitation de Moulins qu'a été érigé le premier autel, la première chapelle en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus, et il se trouve qu'après deux siècles, c'est aussi à Moulins qu'on élève la première église paroissiale sous la même invocation. Faisons des vœux pour que les nouveaux architectes soient aussi bien inspirés que ceux du moyen âge, et même de la renaissance, qui ont conçu et exécuté la cathédrale.

Les autres villes du Bourbonnais devraient bien chacune montrer leur château ; mais il en est peu qui n'aient sur la conscience le même crime que Moulins, et du reste il est juste de remarquer que les guerres féodales ayant cessé, les fortifications devenaient inutiles ; que quelques-unes d'ailleurs ont été détruites par la guerre même ; que d'autres ont cédé aux exigences politiques ou despotiques (comme vous voudrez) des Richelieu et autres terribles pacificateurs. Nous ne devons donc pas accuser trop vivement les habitants du pays, et je vous prie même d'appliquer à Moulins cette espèce d'amnistie, *autant que de droit*. Mais enfin le château de *La Palisse* est mieux conservé ; le château de *Montluçon* est mieux respecté, et si une partie sert pour les prisonniers, les tribunaux y ont aussi leur salle d'audience ; quant à *Gannat*, il n'offre plus que son église, et nous lui pardonnons en faveur de l'intéressante histoire que les monuments de la contrée rappellent. *Géraud*, comte d'Aurillac, était fort amoureux d'une jeune vierge nommée *Procule ;* mais elle s'était consacrée à Dieu, et ne voulait être ni la maîtresse ni même l'épouse du redoutable seigneur. Celui-ci, furieux et comme suzerain et comme amant, tua de sa main la timide et courageuse chrétienne. Heureusement le sang des martyrs a toujours été une semence féconde, et *Géraud*, revenu à lui-même, honteux

de son crime et de sa lâcheté, se convertit, fit pénitence, répandit partout ses bonnes œuvres et ses exemples de vertu, de manière à mourir saintement et à devenir le patron de la basse Auvergne.

Mais si les villes ou démantelées ou vendues aux spéculateurs ont vu disparaître leurs monuments; si, à l'exception de Cusset, où les maisons du moyen âge sont encore en majorité, ou du moins composent une minorité imposante, elles ont remplacé par des constructions grossières ou étroites les édifices que le temps ébranlera, il s'est rencontré dans les campagnes des familles assez amies de leurs souvenirs et de leurs ancêtres pour préserver de la destruction les vénérables manoirs auxquels elles devaient leurs titres et le principe de leur gloire. Honneur d'abord aux *Bourbon-Busset*, qui ont entretenu le château de leurs pères, de manière à rendre le moyen âge vivant au milieu de nous! Il n'est pas une tourelle, pas un fossé, pas une girouette au haut de ces toits solennels, qu'ils n'aient défendus contre la vétusté, contre la mode, contre les maladroites restaurations. Leur domaine est ancien comme leur nom, et on le croirait de notre siècle comme leur ton et leur politesse. L'ancienne souche des *Séguier* et la nouvelle gloire des *Montebello* se montrent aussi en Bourbonnais par leur respect pour les châteaux, pour les églises, pour les grands hommes des siècles passés.

A côté des nobles familles, nous trouvons aussi, pour conserver, pour relever les monuments, de modestes et simples religieux; et c'est avec une véritable joie que tout cœur d'archéologue, que tout cœur de Français apprendra le rétablissement de la célèbre abbaye de *Septfons*, dont les magnifiques ruines commençaient à couvrir le sol et à disparaître. Les *Trappistes* de l'abbaye du Gard, cédant la place au chemin de fer d'Amiens à Boulogne, ont acheté de leurs épargnes et de leurs espérances ces vastes bâtiments, qu'on avait déshonorés. Ils y sont, et les mains qui créent à Staouéli les prodiges de l'architecture moderne, vont ranimer les merveilles qu'ont laissées après eux les *maîtres maçons* des siècles passés.

Et les siècles d'autrefois, abandonnés à eux-mêmes dans certaines parties de la province, où nos modernes spéculateurs n'osent pas suivre les géants de ces grandes époques, se plaisent à étaler leurs majestueuses ruines et à confondre nos plus hardis entrepreneurs. Allez voir à *Blot-le-Rocher* cette forteresse ruinée qui domine tout le pays; demandez-vous comment on a osé élever ces murailles, décrire ces arceaux, envahir ces roches escarpées, et vous serez bientôt convaincu que le beau et le grand appartiennent encore à d'autres siècles qu'au XIXe. Certes, au milieu des merveilleuses découvertes, des notables perfectionnements, des entreprises gigantesques de l'art et de l'industrie, lorsque les distances sont annulées et le temps conquis par nos machines, je n'irai pas mettre nos aïeux au-dessus de nous; mais ne nous mettons pas non plus si hardiment au-dessus d'eux. Si avec nos calculs, nous avions leurs forces; si avec nos combinaisons, nous avions leur génie; si avec

notre raison souvent incertaine, nous avions leur foi toujours confiante, nos prodiges des arts deviendraient et plus parfaits et plus utiles.

L'abbé AUGER,
Membre de la troisième classe.

NINON CHEZ DES IVETEAUX.

Vers le milieu du XVIIe siècle, il y avait dans le faubourg Saint-Germain une maison d'agréable apparence, remarquée des voisins surtout parce qu'elle était constamment close. Le propriétaire n'en sortait jamais, et quoiqu'il eût été autrefois bien connu dans le monde, soit qu'il eût depuis ce temps négligé ou même oublié ses amis, il ne recevait non plus d'eux aucune visite, et la porte de la rue ne s'ouvrait, à vrai dire, que pour laisser passer chaque matin les aliments nécessaires à la vie.

Un jour pourtant une femme se présenta, célèbre dans la bonne compagnie d'alors : c'était la fameuse Ninon de Lenclos. Née en 1615 et âgée de trente ans environ, elle avait entendu dire que son ancien ami le seigneur des Iveteaux, depuis quelque temps en proie à une maladie noire, ne voulait plus voir personne. Quittant aussitôt le Marais et sa bonne rue des Tournelles, elle avait passé la Seine pour s'assurer par elle-même de cette fâcheuse nouvelle, et porter, s'il était possible, quelques consolations à l'ami de son enfance.

A peine son nom, dit d'abord au portier, eut-il été transmis au maître, que l'ordre fut donné de l'introduire ; on la fit, en effet, passer sous une galerie de feuillage, sous des bosquets touffus, et de là sur une pelouse où des moutons ornés de rubans de diverses couleurs paissaient tranquillement l'herbe au bord d'un ruisseau factice. Les loups ne pénétraient pas dans cette bergerie, et le chien, mollement étendu sur l'herbe, ne semblait pas dressé à éloigner le danger des agneaux confiés à sa garde.

Près du troupeau se tenait un vieux berger, le chaperon sur la tête, la panetière au côté, la houlette à la main, le tout richement enrubanné ; car jamais, sur les bords du Lignon, les bergers chantés par d'Urfé n'avaient plus consciencieusement porté les couleurs de leurs bergères.

A la vue de Ninon, le vieux pâtre, au lieu de se lever et de venir à sa rencontre, prit son galoubet, et joua avec plus d'énergie et d'expression qu'on n'en eût attendu de son âge ce joli air : *Que ne suis-je la fougère?* qu'il avait anciennement composé, et que sa grâce naïve a fait parvenir jusqu'à nous.

Ninon ne put douter qu'elle n'eût devant les yeux ce poëte dont l'aimable conversation avait contribué, une quinzaine d'années auparavant, à former son esprit aux manières de la bonne compagnie. Des Iveteaux en effet, né vers 1560, nommé précepteur d'abord du duc de Vendôme, fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, et ensuite de Louis XIII encore dauphin, était un des hommes de ce

temps dont le commerce était le plus agréable. Versé dans la connaissance de l'antiquité, nourri de ce que nos anciens poëtes avaient fait de plus exquis, poëte lui-même et musicien, il était impossible de couvrir d'un vernis plus séduisant les libertés ou les faiblesses que son état faisait à bon droit qualifier de vices. Aussi, même en le renvoyant de la cour, lui avait-on laissé ses bénéfices. Mais sur le reproche que lui fit le cardinal de Richelieu de la corruption de ses mœurs, il s'en était défait; et soulagé du poids d'un état dont il n'avait ni le goût ni les vertus, il s'était retiré dans sa maison du faubourg Saint-Germain. Là, vivant tranquille, et heureux en apparence, il continuait pourtant de voir ses amis, lorsqu'une circonstance particulière dont je parlerai tout-à-l'heure était venue changer à la fois le cours de ses idées et son genre de vie.

« Eh! quoi, s'écria Ninon, c'est vous, mon vieil ami, que je retrouve après un si long temps, et sous cet accoutrement, au milieu de vos moutons, la gourde à la main et la panetière au côté! Que signifie, je vous prie, toute cette mascarade?

— Une mascarade! répondit des Iveteaux. Ah! jeune folle, c'est la vie humaine, c'est le train des cours et celui du monde qui méritent ce nom. Quant à moi, je les ai appréciés à leur juste valeur, et c'est pour cela que j'y ai renoncé.

Agréables déserts, séjour de l'innocence,
Où loin des vanités, de la magnificence,
Commença mon repos et finit mon tourment,
Vallons, fleuves, rochers, plaisante solitude,
Si vous fûtes témoins de mon inquiétude,
Soyez-le désormais de mon contentement (1).

— Oui, mon ami, interrompit Ninon, je sais que vous n'avez pas eu à vous louer de la cour, et que souvent au milieu de vos contrariétés, soupirant après les loisirs des champs et la fraîcheur des bois, vous répétiez comme en ce moment les vers de M. Racan, votre poëte de prédilection. Du moins, à cette époque, nous nous voyions encore; et d'ailleurs ce n'était pas affublé de tous ces oripeaux, couvert de tous ces rubans, que vous vous montriez à nous.

— Certes, répondit le vieux poëte, je me souviens de ce temps où, m'ignorant moi-même et courant après un bonheur qui me fuyait sans cesse, je croyais trouver l'apparence dans les plaisirs du monde et la conversation des gens d'esprit. Alors, ô Ninon, je fréquentais votre père, et me plaisais à vous voir développer ces grâces qui vous distinguent aujourd'hui. Toutefois, je me disais que ces plaisirs inquiets, ces bruits de salon, ces caquets de ville n'étaient à peu près rien pour le bonheur. Toujours charmé des descriptions champêtres que j'avais vues dans *l'Astrée*, mon âme aspirait à un état meilleur; c'était un monde nouveau qu'il me fallait découvrir, et la terre ne m'offrait rien qui pût me satisfaire. Retiré seul ici, me perdant sous ces beaux platanes, soit dans la

(1) Racan. *Stances.*

chaleur du jour, soit par la fraîcheur des nuits, et à la tranquille clarté de la lune, je réalisais dans mon imagination ce que d'Urfé nous avait peint de si douces couleurs. Son livre à la main, je me supposais Hylas ou Céladon, et m'adressant en idée à Philis ou à la divine Astrée, je leur récitais des chansons auxquelles nulle voix ne répondait.

« C'était, vous l'avouerai-je? un songe un peu pénible, quoique j'y revinsse sans cesse; car, dans la solitude absolue, nous sentons profondément combien une compagnie nous est nécessaire, et que, comme l'a dit la Genèse, il n'est pas bon que l'homme soit seul. J'implorais donc instinctivement le Ciel, qui, dans sa bonté, m'envoya enfin ce que je lui demandais depuis si longtemps : une autre Eve était donnée au pauvre Adam.

— Que m'apprenez-vous là ! s'écria Ninon. Avez-vous une compagne ici? Est-ce la cause qui vous dérobe à vos amis depuis longues années? et cette nouvelle passion est-elle si exclusive ou si jalouse que vous craigniez d'en faire connaître l'objet?

— Ce n'est pas ce que vous pensez, répondit des Iveteaux. Le bonheur que je me suis fait ici m'a seul dégoûté de votre bruyante vie; et quant à celle à qui je le dois, vous allez la juger vous-même. »

En même temps, il reprit son galoubet, et ayant préludé pour se donner le ton, il chanta de toute sa voix ces vers du vieux poëte Gombauld, qui vivait encore :

Allons, belle Philis, le ciel nous favorise,
Et rien n'est aujourd'hui contraire à notre amour.
Allons voir ces beaux lieux, votre aimable séjour,
Dont la garde fidèle est à Flore commise.

Au même instant les sons d'un luth se firent entendre, qui prouvaient qu'on l'avait compris; et bientôt sortit de dessous la feuillée une jeune bergère aussi parée, aussi couverte de rubans que le maître de la maison, avec son inévitable houlette et son chien tout chamarré de nœuds d'amour.

Ninon eut bien envie de rire de ce grotesque attirail; mais la nouvelle venue était si belle, si bien prise dans sa taille, sa démarche était si décente, et sous ces fanfreluches conservait un tel air de modestie et de noblesse, qu'elle se sentit d'abord attirée vers elle, et ne pensa plus qu'à apprendre quelle aventure avait réuni deux personnes d'un âge si éloigné.

« Venez, Philis, dit le vieux des Iveteaux : nous recevons aujourd'hui la visite d'une ancienne amie dont nous avons souvent parlé ensemble, mademoiselle de Lenclos. Quoique peu faite à notre genre de vie et emportée dans le tourbillon du monde, vous voyez qu'elle n'oublie pas ceux qu'elle a connus autrefois.

— Ah ! mademoiselle, dit la bergère, votre nom est un de ceux que j'ai appris à bénir. M. des Iveteaux sortait de chez vous le soir qu'il m'a trouvée presque morte de faim, de froid et de misère, et qu'il m'a par ses bons soins rendue

à la vie. Comment aurais-je oublié jamais celle qui fut ainsi la cause indirecte de mon bonheur?

— De quoi me parlez-vous-là? dit Ninon; je n'ai jamais rien su de cette aventure, et j'apprendrai bien volontiers comment notre ami a eu le bonheur de vous être utile.

— Hélas! mademoiselle, reprit Philis, je n'ai pas toujours été vêtue aussi richement que vous me voyez. J'avais perdu mes parents de bonne heure, et obligée de gagner ma vie par mon travail, je cherchai, en jouant de la harpe et en chantant dans les rues de Paris, à ramasser quelque argent. Le métier ne me réussissait guère; je ne savais souvent où coucher et n'avais pas tous les jours du pain. Un soir, manquant de tout, mourant d'inanition, j'étais tombée sans connaissance sur le perron d'une maison étrangère. M. des Iveteaux, revenant de la rue des Tournelles, m'aperçut, me releva, me reconnut, me fit transporter chez lui et me prodigua les soins les plus tendres jusqu'à ma parfaite guérison. Pleine de reconnaissance pour mon bienfaiteur, je voyais approcher avec peine le moment où je le quitterais pour recommencer ma triste vie, lorsqu'il me proposa de rester dans sa maison et d'y embellir le reste de son existence. Il avait toujours pensé que le bonheur parfait ne pouvait se trouver que dans la vie pastorale; c'était son rêve de plusieurs années, il ne tenait qu'à moi de le réaliser : pouvais-je rien refuser à celui à qui je devais mon salut? Je lus donc *l'Astrée*, pris le costume des bergères du Lignon, m'exerçai à porter la houlette et à chanter des chansons champêtres. Ainsi, seulement pouvais-je témoigner ma gratitude à mon sauveur, et lui rendre selon mes moyens, ce qu'il avait fait pour moi.

— J'admire ce dévouement, dit Ninon, et, s'il vous rend heureux l'un et l'autre, je ne le saurais assez louer. Cependant les journées sont longues, la vie pastorale est bien monotone; ne vous ennuyez-vous pas d'être sans cesse couchés sous des coudriers et de moduler des refrains champêtres?

— Ah! se hâta de répondre des Iveteaux, pendant que sa compagne se taisait, c'est là qu'est pour nous le bonheur. Si Philis veut prendre sa harpe, nous vous donnerons une idée des plaisirs innocents que nous trouvons ici. »

La bergère, qui se prêtait avec docilité aux caprices du vieillard, accorda en effet son instrument, et tous les deux chantèrent une églogue dialoguée. Des Iveteaux mêlait souvent les sons de sa flûte aux accompagnements de sa bergère.

Ninon, habile elle-même à jouer du luth et du clavecin, apprécia très-bien le plaisir que le vieux poëte éprouvait à faire entendre de la musique, dont il était probablement l'auteur; elle ne comprenait pas aussi bien ce qu'y pouvait ajouter cette illusion qu'on se fait tout exprès à soi-même par des habits d'emprunt et une nature menteuse, que son esprit essentiellement positif et ami du vrai repoussait avec dégoût.

Ainsi des rossignols, dressés à ce manége, étaient venus pendant l'exécution

du morceau se percher sur la harpe de Philis : et des Iveteaux le montrait tout triomphant à son aimable hôtesse, comme si, dans la simplicité de la vie pastorale, les oiseaux chanteurs étaient tellement amis de l'homme et sensibles à ses accords qu'ils vinssent d'eux-mêmes se mettre entre ses mains pour jouir de la musique. Ninon n'était pas plus dupe de cela que du costume de fantaisie qu'avait adopté le vieux poëte. Elle fit pourtant semblant d'entrer dans ses idées, et lui demanda d'un ton plein de bonhomie : « Ces rossignols viennent-ils aussi pendant l'hiver, quand, la neige couvrant la terre, vous n'osez plus y étendre vos beaux habits, ou que le froid vous empêche de jouer de la harpe et du galoubet ?

— Méchante ! répondit des Iveteaux ; je vois bien qu'on ne vous couvertira pas facilement à la vie pastorale.

— Ni au bonheur de l'âge d'or, interrompit Ninon ; je préfère de beaucoup mon siècle.

— Soit, reprit le vieillard, gardons chacun notre goût. En attendant, profitons de ce que les champs (et il montrait son enclos) nous peuvent donner d'agréable. Je vois qu'on nous apporte une collation. Des fruits, du fromage, du miel et du lait : voilà ce que produit mon domaine et ce que je vous offre volontiers. Si vous voulez autre chose, on l'ira chercher à la ville.

— Non, non, répliqua Mlle de Lenclos, je me contenterai très-volontiers de ce que vous me donnez, pourvu que vous ayez du pain, ce malheureux produit de l'industrie humaine, dont j'avoue que je ne saurais me passer.

— Nous en avons, se hâta de répondre Philis, qui voyait que ses moqueries taquinaient le vieillard : il nous vient de la ville. Au reste, en prenant de la vie pastorale ce qu'il y a de bon chez elle, nous n'avons pas voulu nous interdire ce que les arts ont d'avantageux : nous en profitons sans scrupule. »

Comme elle disait ces mots, la table fut dressée ; tout fut trouvé très-bon, et le repas fut fort gai.

La journée s'avançant, Ninon pensa à se retirer ; et le vieil ami de son père lui fit ses adieux dans son jardin, mais ne l'accompagna pas plus loin. Agé alors de quatre-vingt-cinq ans, il se mettait difficilement en marche. Philis fut donc chargée de l'accompagner jusqu'à la porte. Elle avait tout d'abord gagné par ses bonnes manières le cœur de l'aimable visiteuse, qui lui dit lorsqu'elles furent seules : « De toute la bergerie de notre vieil ami, un seul objet me paraît vraiment digne d'estime, et c'est vous. Je ne fais pas grand cas, je vous le confesse, de ses rubans ni de ses rossignols. Mais enfin, si cela vous rend heureux...

— Oui, mademoiselle, se hâta de répondre Philis ; c'est là-dedans qu'il met tout son bonheur.

— Lui, répondit Ninon, je n'en doute pas ; mais vous ? Cette prison verdoyante, cette captivité champêtre, à votre âge, avec votre éducation, sont-elles bien de votre goût ?

— Je vous ai dit, répondit Mlle Duplais (car il est inutile de lui conserver ici le nom pastoral que lui avait donné des Iveteaux), comment j'y avais été amenée. Je crois n'avoir rien à regretter dans le monde.

— En vérité ? dit Ninon, en la regardant avec une attention curieuse. Vous ne désirez rien, absolument rien ? L'amitié d'un vieillard suffit à votre cœur? et vous n'avez jamais pensé qu'un peu de liberté, assaisonnée d'un peu d'amour... ? »

Ninon s'arrêta; car la jeune fille avait rougi, une larme avait brillé dans ses yeux. Elle ne put que répondre ces mots : « Quand on a, comme moi, connu la misère, on sait que les mouvements du cœur ne sont pas toujours de bons guides. On recule surtout devant l'idée de jeter dans un chagrin mortel celui qui vous en a tiré.

— Je n'attendais pas moins de vous, dit Ninon en l'embrassant. Continuez, puisque vous le voulez bien, à vous sacrifier pour le bonheur d'un autre. Moi, j'emporte d'ici, avec beaucoup d'estime pour vous, une conviction que j'avais depuis bien longtemps : à savoir, que les gens qui mettent leur bonheur hors de la réalité, dans des chimères et des fantaisies, ne le peuvent guère conserver qu'aux dépens de ceux qui les entourent. »

B. Jullien,
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

DOCUMENTS HISTORIQUES, CURIEUX ET INÉDITS.

SUITE DES LETTRES D'HYACINTHE ALLIOT

Abbé de Moyenmoutier, communiquées par M. HUILLARD-BRÉHOLLES.

TROISIÈME LETTRE.

(*Sans adresse : était probablement sous enveloppe.*)

Pax Christi.

moyen moutier ce 23 de l'an 1698.

Mon reverend pere

J'ay recu la lettre que votre Reverence m'a fait l'honneur de m'ecrire de l'onzieme qui m'a donné de la crainte et de la joye. la premiere d'apprendre que le R. P. dom Mabillon a été malade et qu'il ne s'est pas bien encore retably et la seconde de ce que vous m'assurez qu'il est hors de danger. au nom de Dieu ayez en un grand soin et prenez garde qu'il ne recommence trop tost son travail : car s'il venoit a manquer ce seroit une perte irreparable. Je vous prie, embrassez le pour l'amour de moy et dites luy qu'il m'a prevenu car mon dessein etoit il y a plus de trois semaines de lui souhaitter la bonne annee et lui envoyer pour etrennes un memoire de ce que j'ay trouve a morbac dans

le dernier voyage que j'y ait fait (1). mais en verité je n'ay pas eu le temps car presqu'aussitôt mon retour de morbac j'ay ete obligé d'aller a Strasbourg avec D. Gabriel Maillet et l'abbé de Senone a la rencontre de M. de Saf gouverneur de M. le duc de Lorraine et M. l'abbé le Begue son ministre d'etat et deputez pour gouverneurs de Lorraine jusqu'a l'arrivee de son altesse. nous y sommes arrivez la veille des roys et nous ne sommes retournez chez nous que le dix sept. nous avons taché de remplir les devoirs d'honneteté d'amitié et de nécessité. ces messieurs sont contents de nous et nous sommes satisfaits d'eux. ils arriverent le 19 a saint nicolas ou ils resteront jusques a ce que nancy soit euacué.

Dom hyacinthe doit avoir écrit au R. P. Mabillon que je fus a morbac au mois de septembre dernier ou je trouuay par hazard des titres originaux qui n'avoient vû le jour depuis plus de deux cents ans et que ces bons peres tenoient au nombre de leur vieux parchemins. je tiray des copies des titres que je trouvay et j'excitay un jeune religieux a etudier leur histoire et a lire tous leurs titres. je luy en donnay une metode qu'il a si bien observé qu'il a autant de sacs qu'il a de siecles et un inventaire fort bien fait et a sollicité M. le doyen de faire ramasser tous leurs titres chez eux qui etoient dispersez en plusieurs endroits. M. le doyen ayant appris que j'etois en alsace sur la fin d'octobre me vint trouver a Strasbourg a son retour de Rome pour me consulter sur l'affaire de leur abbaye concernant les difficultez qu'ils ont avec M. le prince de morbac et sur les procez qui leurs sont suscitez par les officiers des eaux et forets je lui dis mon sentiment et (il) parut satisfait de notre conference. enfin le 18 du mois de decembre il envoya ici le supérieur de l'abbaye de Luvre (Lurre ?) avec un de ses religieux pour me consulter sur ce qu'ils avoient à faire dans la conjoncture presente de la paix par laquelle ils craignent de perdre tous leurs beaux droits, sur tout la souveraineté dans douze ou quinze lieues de pays et me prierent de prendre la peine d'aller a morbac pour en conferer avec M. le doyen. nonobstant la rigueur du tems je pris le party d'y aller tant j'avois d'empressement de voir leurs titres. j'y arrivay le 20 et y passay la fete de noel. je trouvay que ce jeune religieux avoit fort bien distingué les titres par siecles jusqu'a present, avec un inventaire de ce qu'il a trouve bon et mauvais. je fis venir la diplomatique de munster et deux religieux avec lesquels je travaillay quatre jours depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir de sorte qu'il n'y a pas un titre en original ou en copie que je n'ay leus. i'ay fait decrire ceux que j'ay jugé les plus beaux et les ay confronté avec les originaux. M. le doyen m'a engage d'aller avec luy a Paris pour leurs affaires, mais je vous prie de n'en rien dire à personne. j'y ay donné les mains dans la seule vüe d'y porter les originaux des titres et les faire voir au R. P. Mabillon. je crois que ce voyage se pourra faire vers le caréme. cependant je vous envoie un

(1) Dans le même recueil se trouve un extrait des recherches faites par l'a Alliotà Morbach. Voir livraison de mars page 110, note 1.

extrait de ce que j'ay trouve et pour le mieux entendre il faut remarquer 1° qu'ils ont des titres originaux, 2° quils ont un manuscrit in folio epais de quatre doigts ecrit en 1470 qu'ils appellent registrata ou il y a beaucoup de leurs titres écrits vieux et nouveaux. mais il n'est signé que du religieux qui l'a écrit par ordre de l'abbe barthelemy d'andelo (1) 3° un autre livre in 4° en velin ou sont decrits plusieurs anciens titres. il est fort autentique car il est vidimé par devant l'official de Basle en presence de deux notaires et quatre ou cinq témoins qui declarent tous les avoir tirés sur les originaux. 4° il y a des tableaux peints sur la pierre de tous les croisons du cloitre qui representent la succession des abbez depuis le premier jusqu'a present avec les Roys ou empereurs et papes qui ont regne du temps desdits abbez et au bas de ces peintures on y a mis le tems qu'ils ont vecu. ou il faut observer qu'ils ont des originaux que l'abbé barthelemy d'andelo qui a fait faire ces peintures n'avoit pas entre les mains pour lors et qu'il en avoit beaucoup qui ne se trouvent plus. j'ay fait ces observations affin que vous conceviez mieux l'inventaire que je veux faire de leurs titres. je vous rends mille graces des nouvelles que vous me donnez de l'affaire de M. l'archeveque de Rheims. je crois que nous allons voire beau jeu a moins que les P.P. jesuites ne fassent a l'egard de M. de Rheims ce qu'ils ont fait a l'egard du P. Alexandre qui est de luy imposer silence. encore une fois embrassez le R. P. Mabillon pour moy et assurez le que je luy suis et a vous tres humble et tres obeissant serviteur et confrere

D. H. ALLIOT (2).

NÉCROLOGIE.

NOTICE SUR LOUIS-PIERRE BALTARD, ARCHITECTE.

Louis-Pierre Baltard, chevalier de la Légion-d'Honneur, professeur de théorie à l'Ecole royale des Beaux-Arts, membre du conseil des bâtiments civils, inspecteur général des travaux du département de la Seine, président honoraire de la Société centrale des architectes, et l'un des fondateurs de l'Institut Historique, naquit à Paris le 9 juillet 1764. Son père, attaché à la maison du chevalier de Monville, l'un des gentilshommes du duc d'Orléans, père du roi actuel, le fit admettre dès l'âge le plus tendre à l'école gratuite de dessin et de mathématiques, fondée dans la rue de l'Ecole-de-Médecine par Louis XV et les échevins de Paris en faveur des ouvriers, et sous la direction de Bachelier. On y donnait aussi quelques notions de perspective et de coupe

(1) Barthélemy d'Andlow, abbé de Morbach en 1456.

(2) La signature seule est d'Alliot.

des pierres. Ce fut sous Malbeste qu'il reçut les premières notions de gravure.

Le jeune Baltard, doué d'une riche imagination et d'une étonnante facilité, fit de si rapides progrès dans les beaux-arts qu'il obtint bientôt son admission à l'académie d'architecture établie au Louvre. Ses camarades le priaient souvent d'ajouter à leurs productions quelques accessoires qui pussent en rehausser le mérite, tels que le dessin d'un beau ciel, celui d'un paysage, d'une vue pittoresque, d'une perspective, etc. ; et, toujours prêt à les obliger, il remplissait leur attente avec un succès qui dépassait leurs espérances.

Des architectes renommés le recherchaient aussi et ne craignaient pas de recourir à son aide dans les travaux qui leur étaient confiés.

A l'école du Louvre il s'était acquis l'amitié de M. Peyre le jeune, et dans plusieurs concours, où il obtint de nombreuses couronnes, il se fit remarquer autant par la promptitude de son exécution que par la perfection de son dessin dans l'architecture et le paysage.

On lui doit en grande partie l'embellissement de la maison du Désert de M. de Monville, proche Marly.

Après la mort de M. de Monville, il se perfectionna dans l'architecture sous M. Perrard de Montreuil, inspecteur des travaux de la Madeleine, au service duquel son père était passé.

En 1784, n'étant âgé que de vingt ans, il fut appelé à Versailles par Mique, que la reine Marie-Antoinette avait chargé de diriger les jardins de Trianon.

Là il ne tarda pas à être connu des architectes les plus renommés de la capitale, et entre autres de MM. Célerier, Jollier, Lavaux, Wailly et Poyet.

M. Le Doux, constructeur des barrières de Paris, et M. Brongniart, l'un des architectes à qui l'on doit le beau monument de la Bourse, ne lui portèrent pas moins d'affection. M. Poyer, sentant à quelle hauteur ce jeune homme pourrait s'élever, secondé par le comte de Caylus, le recommanda vivement au baron de Breteuil, et lui fit obtenir une gratification pour aller achever ses études à Rome.

Mais Baltard ne quitta pas la capitale sans être parvenu, par l'intercession de M. Poyet, à faire passer son père en qualité de garde-magasin des travaux du pont de la Concorde, dirigé par l'ingénieur Perronet.

Arrivé à Rome en 1786, M. Baltard y retrouva ses amis, Fontaine, Percier, Bernier, etc., avec lesquels il avait étudié à Paris.

Dans ce séjour des arts, la beauté des sites, le grandiose des peintures et des sculptures, tout le charmait et excitait son émulation. Avec son extrême facilité, il faisait une ample moisson d'études d'architecture, de sculpture, de peinture et de paysages à l'huile, à l'aquarelle et à l'encre de Chine, qu'il envoyait à ses amis et à ses protecteurs.

Rentré dans sa patrie en 1789, il s'arrêta quelque temps à Lyon, où il des-

sina les beaux sites des environs de cette ville. Mais, de retour dans la capitale, il y trouva un grand changement : les amateurs des arts en étaient exilés ou se cachaient ; il n'y rencontra que la détresse. Gros lui a rappelé souvent, dans des temps plus heureux, les dîners que ce célèbre artiste faisait avec lui dans une guinguette du Louvre, à raison de 16 sous par tête ; mais si, par hasard, il trouvait de l'ouvrage, sa grande habileté dans l'exécution lui procurait quelques légères sommes qu'il partageait avec ses amis.

Une nouvelle émigration changea cependant sa position. L'habile dessinateur Paris, architecte du roi, s'était éloigné de la capitale dès 1789 ; et au milieu des troubles de 1792, ayant envoyé sa démission de dessinateur des décorations de l'Opéra, M. Célerier, directeur momentané de ce théâtre, choisit M. Baltard pour remplacer l'architecte émigré. Mais la terrible révolution de 1793 ne le laissa pas longtemps tranquille dans ses fonctions.

La guerre devint plus imminente que jamais, et M. Baltard, comme tant d'autres jeunes gens, se hâta de porter les armes pour repousser l'étranger. Ses grands talents le firent entrer comme adjoint au génie militaire dans le corps d'armée qui, sous les ordres de Vimpfen et de Scheffer, marcha contre les confédérés du Calvados.

Dans la courte durée de cette campagne son imagination ne demeura pas oisive : il produisit des dessins admirables sur les fortifications, sur les moyens d'attaquer et de défendre les places fortes, et sur un système de batteries tournantes de son invention. Ces projets, adressés à Carnot, ne furent pas exétés ; mais ils eurent son approbation. Plus tard, le jeune artiste en reproduisit le souvenir dans un ouvrage qu'il a publié.

Après la défaite des insurgés du Calvados, l'armée, qui avait combattu contre eux fut licenciée, et M. Baltard rentra dans la carrière civile. Mais avant de quitter Caen, il épousa Mlle Amélie Brasseur, filleule de M. Bachelier. Cette femme, remplie de douceur et de vertu, fille d'un musicien, était une habile pianiste qui avait donné des leçons à Mlle Beaumarchais. Elle fit le bonheur de son époux durant trente-huit ans, et le rendit père de sept filles et de quatre garçons.

De retour à Paris, M. Baltard se livra plus que jamais à la culture des arts.

En 1794, le comité de salut public, dont Carnot était membre, organisa dans le palais Bourbon l'Ecole centrale des travaux publics, connue depuis sous le nom d'Ecole polytechnique.

Parmi les célèbres instituteurs de cette école M. Baltard siégea comme professeur d'architecture. Mais, à l'époque du Consulat, d'immenses travaux lui firent prendre une autre direction.

M. Denon, qui avait accompagné Bonaparte en Egypte, connaissant les vues de Rome que M. Baltard venait de publier à l'aqua-tinta, résolut d'employer les talents de cet habile artiste à la confection des planches de l'ouvrage qu'il publia sur l'Egypte. M. Baltard grava aussi un grand nombre des planches de

l'ouvrage publié par le gouvernement de Napoléon sur cette célèbre région.

On lui doit également les planches du voyage de Nubie par l'architecte Gault, celles des voyages pittoresques de France et d'Espagne de M. de Laborde et des ruines de Pompéia par Mazois.

Enfin il fut chargé de la gravure des dessins qui ornent la colonne dédiée à la grande armée et exécuta à l'eau-forte celle des bas-reliefs.

Les talents qu'il déploya dans tous ces travaux firent dire à M. Fontaine qu'il égala et peut-être surpassa tout ce que Piranesi a fait de mieux en ce genre.

On lui doit l'*Architectographie des prisons*, volume in-folio renfermant, avec le texte, quatre planches de divers systèmes des prisons anciennes et modernes;

La collection des grands prix d'architecture, dans laquelle il eut Vaudoyer pour collaborateur;

Et un essai de fortifications, dont il lithographia les planches accompagnées des textes.

Ces ouvrages ont été en grande partie exécutés dans le cabinet de l'atelier de calligraphie; mais le plus remarquable de tous est celui qui a pour titre : *Paris et ses monuments*, dont le texte est de M. Amaury Duval. Voici ce qui y donna lieu.

La paix d'Amiens venait de se conclure. M. Baltard, n'ayant que peu d'occupations, alla demander des conseils à son ami Percier, qui lui proposa de publier un livre à l'instar de celui que Vasi avait exécuté à Rome pour servir de *cicerone* aux étrangers. Baltard approuve cette idée; mais au lieu de choisir un format in-12 ou in-8°, il adopte l'in-4°. Percier, à qui il porte son travail, lui représente que cette opération devient trop longue, trop dispendieuse, et qu'elle court les risques d'une vente lente et difficile. Baltard change les planches, prend le format in-folio, et compose ce bel ouvrage, que l'on regrette de voir inachevé, quand on voit avec quelle vérité et quel grandiose il a rendu les monuments du Louvre, de Saint-Cloud, d'Écouen et de Fontainebleau.

Sous l'Empire et sous la Restauration, M. Baltard fut particulièrement protégé par M. de Chabrol, préfet de la Seine, qui avait été son élève à l'École polytechnique.

Il fut nommé, en 1818, architecte des prisons de Paris, de Bicêtre, des halles et marchés.

Dans les prisons, il construisit de vastes corps de bâtiments, les chapelles et les infirmeries de Sainte-Pélagie et de Saint-Lazare.

Ce fut à la même époque qu'en remplacement de M. Dufourny, décédé, il fut nommé professeur d'architecture à l'École des Beaux-Arts, place qu'il a toujours conservée.

La restauration de l'église de Sainte-Geneviève lui ayant été confiée, l'exécution des sculptures de l'extérieur du Panthéon, des peintures de la coupole,

des pendentifs, la pose de la croix sur la lanterne, demandaient des échafaudages que M. Baltard exécuta avec autant de simplicité que de hardiesse.

Toujours admirateur de l'art, avant que de détruire les attributs mythologiques de la façade du Panthéon, il voulut au moins en conserver le souvenir à l'aide de la gravure.

Il avait le dessein d'agrandir le chœur et les cryptes et de faire la porte en bronze; mais la révolution de 1830 mit un terme à ses travaux du Panthéon.

Il était membre honoraire du Conseil des bâtiments civils, où il allait assidûment, et s'y faisait remarquer par la justesse et l'utilité des avis qu'il émettait, par la bonne direction et l'économie des travaux, et par cette indépendance d'opinion qui entrait dans son caractère et qu'il manifestait lorsque des architectes du premier rang le consultaient.

C'est cette franchise qui lui ferma les portes de l'Institut. Car étant sur le point d'y entrer, toujours dirigé par l'amour du bien, il eut l'imprudence de dire et même d'écrire que lorsqu'il serait admis, il y proposerait de grandes réformes. Ces paroles lui firent perdre des voix qui lui étaient assurées.

Comme membre honoraire du Conseil des bâtiments civils, étant allé à Draguignan, il y fit bâtir une prison. Dans une semblable mission à Lyon, il obtint au concours la construction de la prison de Perrache et d'un palais de justice.

Ce superbe monument, situé sur la rive droite de la Saône, au pied d'une colline où s'élèvent plusieurs antiques édifices, offre l'aspect le plus magnifique à la rive opposée. Qu'on se figure un portique de vingt-quatre colonnes corinthiennes, souvent monolithes, précédant une vaste salle de pas-perdus dont la nef se divise en trois parties recouvertes par des voûtes sphériques, avec des pendentifs supportés par de belles colonnes. Là il a établi une communication avec les greffes, prétoires et autres dépendances du palais. Derrière est la prison. En admirant cette ordonnance si parfaite, on concevra toute l'entente de l'architecte dans ce magnifique monument.

Et cependant l'homme qui enrichit la ville de Lyon de ce second Parthénon, l'homme qui, à travers mille décombres, se renfermait dans le haut de l'édifice pour en diriger les travaux, éprouva de grandes contrariétés dans un travail fait avec tant de dévouement. Des administrateurs que leur gestion contraignait à ménager l'emploi des revenus de la ville, s'effrayèrent des énormes dépenses que l'érection de ce monument nécessitait; et peut-être, dans cette crainte, arrêtèrent-ils trop l'élan du génie.

Du moins ce fut par des raisons d'économie qu'à peine les colonnes étaient-elles placées, on voulut qu'elles restassent en pierre brute, ce qui força l'architecte à faire exécuter à ses frais les cannelures et les chapiteaux des deux premières colonnes. Les ornements des autres ne furent autorisés que lorsque l'administration, frappée du bon effet des premières colonnes, sous le rapport de l'art, eut reconnu les dépenses faites par anticipation.

Baltard peignit lui-même, sans rien exiger pour son travail, le plafond d'une des grandes salles contiguës à celle des Pas-Perdus; et, pour mettre fin à d'injustes récriminations, il fit passer une couche de couleur sur cette belle composition.

Un jour, un de nos neveux, contemplant ce beau palais de justice dont l'emplacement même est dû à un trait de génie, demandera non ce qu'il a coûté, mais quelle fut la récompense de son fondateur. Et l'inflexible histoire lui répondra : Cet homme de bien eut le sort de Phidias, à qui l'on reprochait d'avoir prodigué les finances de l'État en créant la Minerve du Parthénon, et en ornant ce bel édifice de ces chefs-d'œuvre de l'art qui depuis deux mille ans attirent à Athènes une foule de curieux de tous les points du monde policé.

Du moins les architectes de Lyon rendirent justice à ses talents en l'élisant président honoraire de leur académie.

Ce grand artiste, pour rester isolé dans Lyon, se séparait de sa famille chérie ; mais le sacrifice était au-dessus de ses forces ; il se transportait tous les six mois à Paris pour la revoir.

Deux graves accidents lui arrivèrent dans ces voyages. Un jour, en descendant de voiture, il se démit le genou, et l'on fut sur le point de lui couper la cuisse ; une autre fois, une roue lui passa sur le pied, et il était encore en convalescence lorsqu'il apprit qu'un homme qu'il avait pris pour collaborateur, flattant l'administration dans ses vues d'épargnes, lui avait fait adopter un projet de rectification. Se hâtant de revenir, il le congédia.

Durant son séjour à Lyon, des excursions à la campagne étaient le délassement de ses travaux. Un jour du mois de septembre, il se rend chez le préfet, et lui dit : « Monsieur le préfet, vous ne me refuserez pas ce que vous accordez aux écoliers : c'est dix jours de vacances. » Ce magistrat y consent ; et l'habile artiste, parcourant à pied les montagnes de la Savoie, rapporte de son voyage un carnet rempli de vues pittoresques.

C'est aussi en revenant d'une promenade qu'un soir il trouva au pied du Pont-au-Change une jeune fille qui, séduite par un homme riche et trompée dans des espérances de mariage, allait se noyer ; il la retient, la console, l'emmène chez lui, et durant plusieurs années la nourrit, pourvoit à son éducation en la faisant étudier sous des maîtres habiles, et finit par la marier à un peintre distingué de Lyon.

Ce n'est pas la première fois qu'il sauva la vie à un individu. Pendant son séjour à Paris, il avait l'habitude, les dimanches, de se promener dans les environs avec sa famille. Là, le portefeuille en mains, il l'enrichissait toujours de quelque joli croquis. Tout-à-coup sur les bords de la Seine, au port à l'Anglais, il entend crier au secours : c'est un jeune paysan qui se noie dans un tourbillon qu'on lui dit infranchissable. — Il n'écoute rien, il quitte son habit. Il ne voit pas même sa famille en pleurs qui lui tend les bras. Tout entier à sa préoccupation, il se jette dans le fleuve et sauve la vie au malheureux paysan.

Toujours bon et dirigé par des intérêts d'utilité publique, l'activité de son génie lui fit entreprendre plusieurs projets d'amélioration dans divers établissements. L'École des Beaux-Arts dut beaucoup à ses leçons et à ses sages conseils; les réformes qu'il y introduisit sous son professorat contribuèrent puissamment à perfectionner l'architecture en France.

Baltard mourut en 1846 à l'âge de quatre-vingt-deux ans, sans avoir eu la satisfaction de voir son palais achevé, mais ayant assez avancé son érection pour que personne ne pût s'attribuer la gloire d'avoir participé à sa construction. Homme d'une rare probité, son désintéressement ne lui permit pas de laisser de la fortune à sa famille, dans laquelle son fils, M. Victor Baltard, ancien élève de Rome, et son gendre, M. Jay, architecte de la ville et professeur à l'École des Beaux-Arts, marchent dignement sur ses traces.

Son ami, M. Fontaine, a porté sur lui ce jugement : « Baltard, peintre habile, « sculpteur remarquable, architecte de haut talent, graveur distingué, était es- « timé de tout le monde et n'eut jamais un ennemi, même parmi ceux aux- « quels il a fait rivalité. Si la trop grande mobilité de ses idées ne l'eût entraîné « à changer de direction, il aurait été indubitablement le premier dans l'un « ou dans l'autre des arts qu'il aurait embrassés. »

BOUCHARLAT
Membre de la deuxième classe.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES CLASSES DU MOIS D'AVRIL 1847.

⁂ La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 7 avril 1837. Le procès-verbal est lu et adopté ; M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de notre collègue, M. Wandermaelen (de Bruxelles), par laquelle il nous envoie la notice sur l'*établissement géographique* qu'il a fondé dans cette ville. Renvoi au comité du journal pour apprécier l'utilité de ce grand établissement. M. Bouret fait hommage à la classe de son *Tableau synoptique et chronologique de l'histoire de France.* Renvoi au comité du journal pour faire connaître l'importance de ce travail. Les livres offerts à la classe sont : l'*Histoire universelle*, de M. Cesare Cantù, vol. XI, par Didot ; *Bulletin de la Société de géographie*, février 1847 ; *Solaces y recuerdos*, par D. Luis Miguel y Roca, notre collègue à Valence (Espagne). M. Charles de Montaigu se présente à la classe comme candidat résidant, sous les auspices de MM. le marquis de Pastoret et Renzi. M. de Montaigu joint à sa demande, comme titre prescrit par nos règlements, un ouvrage intitulé : *Histoire constitutionnelle de la France du Ve au XIXe siècle*, 3e édition. Une commission, composée de

MM. Huillard-Bréholles, Buchet de Cublize et Renzi, est nommée par M. le président afin de vérifier les titres du candidat. On s'entretient sur les mémoires qu'on annonce pour le congrès et sur ceux qui sont arrivés pour les prix.

*** La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le 14 avril 1847. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal, qui est adopté. Les livres offerts sont : le *Journal euganéen*, février, Padoue; *les Noviciats littéraires*, par M. Perennes; le *Bulletin spécial de l'institutrice*, par M. Lévi, mois de mars. M. Alix nous fait connaître qu'il vient de terminer son rapport sur les travaux de la classe depuis la fondation de l'Institut Historique jusqu'à nos jours, rapport dont il a été chargé par le conseil. M. Renzi fait connaître en même temps qu'un semblable travail sera bientôt remis par M. le secrétaire-adjoint de la troisième classe, qui en a été chargé, et qu'il a entre ses mains le rapport sur les travaux de la quatrième classe. M. le chevalier de Pontini (de Rome) propose à la classe, comme membres correspondants, Mgr Jacques Mislin, *cameriere* secret de Sa Sainteté, chevalier de l'ordre de Jérusalem, bibliothécaire de la duchesse de Parme; et le docteur Thommas Locatelli, rédacteur-propriétaire de la gazette privilégiée de Venise. M. Renzi appuie ces candidatures. M. le président nomme une commission de trois membres pour vérifier les titres des candidats. Elle est composée de MM. Alix, Fontaine et Renzi. La classe a appris par l'administrateur que le prix qu'elle a proposé, il y a quatre ans, *sur le caractère de la littérature italienne aux XIIIe et XIVe siècles* sera probablement décerné cette année. La commission qui s'occupe de l'examen des mémoires est disposée à accorder le prix proposé. Cette nouvelle a été reçue avec une grande satisfaction.

*** La troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le 21 avril 1847, sous la présidence de M. l'abbé Badiche, président. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. B. Jullien, ne pouvant pas venir à la séance, offre à la classe pour notre bibliothèque l'ouvrage intitulé : *Traité élémentaire de physique.* Notre collègue, M. Tailliar, conseiller à la Cour royale de Douai, nous apprend par sa lettre qu'il est sur le point de terminer le travail qu'il a entrepris il y a quelque temps, et qui est intitulé : *Essai sur l'histoire des institutions, notamment sur l'histoire de l'aristocratie territoriale et de la féodalité, depuis l'invasion des Barbares jusqu'au XVIe siècle.* M. Tailliar, qui a rédigé son mémoire avec cet amour pour la science historique et cette opiniâtreté qu'on lui connaît, a puisé tous les renseignements utiles dont il avait besoin aux sources originales et authentiques. Nous attendons avec impatience le fruit de ses recherches et de ses pénibles travaux.

Les livres offerts à la classe, sont : *Annales universelles de statistique*, Milan;

— *Mémoires de la Société ethnologique de Paris*, de 1841 à 1845, 2 vol. in-8°; — *Bulletin de la même Société*, 1846; — *Bulletin de la Société d'émulation de Rouen*, 1845-46; — *Précis analytique de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, 1846; — *Revue du droit français et étranger*, mars, Paris; — *Journal de médecine et de chirurgie*, mois d'avril, Paris; — *Compte-rendu des travaux de l'Académie royale des sciences de Naples*, novembre 1846; — *Rapport sur les travaux de la commission hydrométrique en* 1846, *présenté à M. le maire de Lyon par M. Lortet, président*. — M. l'abbé Auger a été nommé par la classe rapporteur du compte-rendu des travaux de l'Académie de Rouen, et M. Foulon, des mémoires de la Société ethnologique de Paris. M. l'abbé Auger lit un rapport sur l'*Abrégé de l'histoire de France et de l'histoire sainte*, par M. Guadet. L'heure étant avancée, on décide que cette lecture sera continuée à la séance générale.

⁂ La quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le 28 avril 1847, sous la présidence de M. E. Breton, président. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. M. Marcellin, secrétaire, lit une lettre de M. le chevalier de Pontini (de Rome), par laquelle il propose à la classe comme membres correspondants : MM. Thomas de Vico, artiste peintre de Naples, chevalier de l'ordre de François Ier des Deux-Siciles; Joseph Geiger et Jean Strauss, maîtres compositeurs de musique de Vienne (Autriche). M. Renzi a appuyé ces trois candidatures. M. le président nomme une commission pour vérifier les titres des candidats; elle se compose de MM. Breton, Foyatier et Renzi. Les livres offerts à la classe, sont : *Bulletin archéologique de Sens*; — *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*; — *Mémoires de la Société royale des antiquaires de France*; — *la Géométrie appliquée aux beaux-arts*, par notre collègue M. Poletti (de Rome), 1 vol. de texte et 1 vol. de planches; — plusieurs numéros de *l'Album*, journal de Rome, de M. le chevalier de Angelis; *Journal militaire*, par M. Gherardi-Dragomanni (de Florence). — M. E. Breton a donné à la classe des détails fort intéressants sur la nouvelle cascade artificielle de Tivoli, exécutée par ordre de Grégoire XVI. La hauteur et la beauté de cette cascade sont bien supérieures à l'ancienne cascade; et le spectacle de la grotte de Neptune a complétement disparu par la déviation des eaux de l'Aniene de son cours, qu'on a dû détourner. M. Buchet de Gubiize propose à la classe de développer dans sa prochaine séance une théorie d'art.

⁂ L'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) s'est assemblée le 30 avril 1847, sous la présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay, vice-président adjoint. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. M. le secrétaire général donne lecture de la liste des livres offerts à la Société pendant le mois. Des remerciements sont votés aux donateurs. M. Barbier, au nom

de la commission nommée par le conseil, vient lire à la tribune le rapport sur les comptes de l'année 1846. Il résulte de ce rapport qu'il y a un déficit de 2,429 francs, que l'administrateur a dû combler de ses deniers ; le retard d'encaissement de la souscription ministérielle à notre journal, de bon nombre de cotisations de nos collègues du Brésil surtout, ont été la cause principale de ce déficit. L'assemblée, après avoir entendu l'administrateur et la commission des comptes, a manifesté le désir que la même commission lui soumette le plus tôt possible un rapport sur les moyens les plus propres à faire rentrer M. l'administrateur dans ses avances. Le rapport de la commission est approuvé, et il sera publié dans le journal.

M. Barbier donne ensuite lecture du rapport fait par M. E. Breton, au nom de la même commission, sur la mesure tendant à réduire à soixante le nombre des membres résidants de la première et de la troisième classe, et à quarante celui des membres résidants de la deuxième et de la quatrième classe. Une discussion s'engage entre plusieurs membres sur l'opportunité de cette mesure. Les voix s'étant partagées également, la proposition est ajournée.

M. le secrétaire donne lecture du rapport de la commission, composée de MM. le docteur Buchez, E. Breton et Huillard-Bréholles, chargée d'examiner les mémoires présentés pour concourir aux prix de 1847. La commission, après avoir reçu l'approbation du conseil, pense qu'il n'y a lieu à donner qu'un seul prix sur la question suivante : *Déterminer le caractère de la littérature italienne aux XIIIe et XIVe siècles, époque de Dante et de Pétrarque.* L'assemblée décide en conséquence qu'on accordera une médaille d'or de 200 francs au mémoire portant cette épigraphe :

. . . . . In lunga notte
Giaceva il mondo, e tu splendevi solo,
Tu nostro.

MANZONI.

C'est dans la séance d'ouverture du Congrès à l'Hôtel-de-Ville, le 16 mai, que le prix sera décerné.

On arrête ensuite le programme des prix à décerner pour l'année 1848. — Ce programme se trouve en tête de cette livraison.

La séance est levée à onze heures.

R.

CHRONIQUE.

ÉTABLISSEMENT GÉOGRAPHIQUE DE BRUXELLES.

Il existe à Bruxelles un établissement de géographie que l'on peut regarder comme l'unique établissement de ce genre en Europe. Il a été fondé par notre collègue, M. Vandermaëlen, en 1830. Il occupe une superficie de ter-

rain de 20,000 mètres, dans une situation très-pittoresque, où s'ouvre une large avenue de 100 mètres de longueur, plantée d'une double rangée de peupliers d'Italie et de marronniers. On remarque à côté de l'établissement un beau jardin anglais avec des serres magnifiques. Une abondante pièce d'eau serpente dans toute l'étendue du jardin. Le bâtiment principal forme un parallélogramme de 30 mètres de front sur 25 de côté. Le rez-de-chaussée et le premier étage renferment les collections, une imprimerie lithographique, une salle de dessin; des ateliers de gravure et d'enluminure occupent d'autres pièces latérales.

La bibliothèque est remarquable par le nombre et la variété des ouvrages qui la composent. Toutes les sciences y sont représentées dans leurs principaux traités; on y trouve les chefs-d'œuvre des littératures grecque, latine, française, anglaise, allemande, danoise, italienne, espagnole, russe, et en général de toutes les littératures du globe. Cette bibliothèque s'enrichit tous les jours d'ouvrages nouveaux, d'écrits périodiques, des productions de toutes les académies.

Au milieu de la vaste salle de la bibliothèque est placée une mappothèque, sur laquelle s'élève un globe terrestre dont la dimension est de 10 mètres environ. Ce globe approche de celui de Coronelli, offert par le cardinal d'Estrées à Louis XIV, et conservé à la Bibliothèque royale de Paris. On admire dans les tiroirs de la mappothèque une collection de 1,600 cartes et atlas généraux, formant un total d'environ 23,000 feuilles. Des cartes françaises, anglaises, allemandes, russes, polonaises, danoises, italiennes, portugaises, américaines, etc., forment cette précieuse collection.

L'établissement de M. Vandermaëlen possède aussi un musée d'histoire naturelle, disposé dans une vaste galerie où l'on peut observer les différentes collections de minéralogie, de roches, de laves, de schistes, de mollusques et de zoophytes fossiles, de fossiles du Brabant, de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, une riche collection de médailles, un herbier composé de 5,000 plantes indigènes et étrangères.

Nous nous abstenons d'entrer dans les détails de tous les objets qui enrichissent cet immense établissement. Il nous suffit de faire remarquer à nos lecteurs que tous les princes, les savants et les voyageurs qui se rendent à Bruxelles ne manquent pas de visiter et d'admirer l'établissement géographique de notre collègue.

Un ouvrage de la plus haute importance, résultat de huit années de laborieuses recherches, vient d'être terminé par M. Léopold de Latapie, de la Bibliothèque royale, et qu'un mémoire sur les funérailles chez les peuples anciens a fait connaître de nos lecteurs. M. Latapie, dans l'édition des œuvres de Caïus Julius Solinus qu'il publie en ce moment, a mis à contribution les travaux importants de Camers et de Saumaise, en apportant au texte les améliorations

que lui a fournies la lecture assidue des nombreux manuscrits que possède la Bibliothèque du Roi. Ce jeune archéologue a rencontré des sympathies trop honorables pour que nous ne nous empressions pas d'en citer quelques unes. C'est ainsi que S. A. R. Madame la duchesse d'Orléans, au nom de S. A. R. Mgr le comte de Paris, a daigné s'inscrire à la tête des souscripteurs, et que S. A. R. Mgr le duc de Nemours a daigné aussi recommander l'œuvre et l'auteur aux bontés de M. le ministre de l'instruction publique. Nous constatons avec plaisir ce commencement de succès dans l'intérêt de nos lecteurs d'abord, et dans celui de la science historique ensuite, parce que M. Latapie a pris part tout récemment à nos travaux.

LA CHINE ET LES CHINOIS,

PAR LE COMTE ALEXANDRE BONACOSSI.

Cet ouvrage, dont l'Institut Historique rendra compte prochainement dans son journal, vient de paraître. Nous nous empressons de l'annoncer à nos collègues comme une production de circonstance. Il se recommande du reste par les matières suivantes qu'il contient :

Notions géographiques. — Notions sur l'histoire de la Chine. — Religions, Divinités, Temples. — L'autorité impériale en Chine. — Gouvernement, Justice et Morale. — Mandarins et Noblesse. — Du Peuple chinois et des Étrangers. — Des Femmes chinoises. — Naissances, Mariages et Obsèques. — Agriculture. — Commerce. — Inventions, Manufactures, Industrie. — Guerre, Marine, Navigation intérieure. — Instruction et Sciences. — Les Jésuites en Chine. — Postes, Voyages, Hôtelleries. — Monuments publics et Habitations particulières. — Beaux-Arts, Fêtes et Spectacles. — Visites, Compliments et Repas. — Usages et Variétés. — Notice sur la dernière guerre des Anglais en Chine et sur les cinq ports ouverts au commerce. Prix : 7 fr., et 5 fr. pour les souscripteurs. Paris, au Comptoir des Imprimeurs-Unis, 15, quai Malaquais.

— Nous profitons de l'ouverture très-prochaine d'une magnifique galerie d'anciennes tentures qu'on va ouvrir à l'hôtel Cluny, pour rappeler aux amateurs de belles gravures et d'archéologie du moyen âge le grand et bel ouvrage de M. Achille Jubinal, intitulé : *les Anciennes tapisseries historiées de France*. Ce grand travail, couronné par l'Académie des Inscriptions, commence au XIe siècle avec la tapisserie de Bayeux, et ne s'arrête qu'au XVIe. Il contient 123 planches *in-folio*, reproduisant chacune des monuments inédits et très-curieux, tels que les tapisseries de Nancy, prises sur Charles-le-Téméraire ; celles de Berne, conquises à Morat et à Granson, par les Suisses ; celle de Dijon, représentant le siége de cette ville, en 1513 ; celle de Valenciennes, qui retrace un tournoi du XVe siècle ; celles de Reims, reproduisant les victoires de Clovis, la conquête des Gaules par Jules César, etc. On trouve ce beau livre à la librairie archéologique de Didron, place Saint-An-

dré-des-Arts, n° 30. Le même libraire publie aussi le supplément en un volume *in-folio*, donné par ce même auteur à sa reproduction en 2 volumes des principales pièces de la galerie d'armes de Madrid.

Nous apprenons avec plaisir que notre collègue, M. le docteur Josat, vient de remettre à M. le ministre de l'intérieur son important travail sur les inhumations prématurées. C'est le fruit de ses longues études et des observations qu'il a faites en Allemagne d'après les ordres de M. le ministre.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Journal de médecine et de chirurgie, par M. Lucas Championnière, février et mars 1847.

Esprit du Christianisme, de son état et de son influence dans les sociétés du moyen âge et de son action dans l'avenir; 1 vol. in-8°, 1807.

Bulletin de la Société géographique, mois de novembre et décembre 1846, janvier et février 1847.

Des rapports nécessaires entre les sciences morales et naturelles; brochure dédiée au 7me congrès scientifique des Italiens, par M. Pascal Mancini, de Naples.

Rapport au 7me congrès des Italiens sur la fondation d'une statistique des institutions de bienfaisance en Italie, par M. Mancini.

Les Heures solitaires (*Ore solitarie*), journal de M. P. Mancini.

Mémoires législatifs et économiques, par M. Vito d'Ondes, de Naples. 1 volume in-8°.

Archives historiques italiennes (Archivio storico Italiano), tom. XI, publiées par M. Vieusseux. Florence.

Histoire de la révolution d'Avignon, par M. Ch. Soullier, 2 vol. in-8°. Paris.

Rose Blanche, histoire d'une jeune fille, par madame Adèle Caldelar, 2 vol. in-18. Paris.

Journal euganéen (Giornale Euganeo) *des sciences, lettres et arts*. Padoue, mois de janvier 1847.

Satires de Perse, traduites en vers français par M. Charles Soullier, suivies d'une Notice sur Zénon, etc., 1 vol. in-12.

Organisation d'une Commune sociétaire d'après la théorie de Charles Fourrier, par M. Arthur de Bonnard, 1 vol. in-12.

Revue de droit français et étranger, par M. Fœlix Duvergier et Vallette, mois de février 1847.

Journal de l'Institut lombard, et Bibliothèque italienne, mars 1847.

Histoire universelle, par Cesare Cantù, t. XIe, Paris, chez Firmin Didot frères.

A. Renzi,
Administrateur.

Huillard-Bréholles,
Secrétaire général.

MÉMOIRES.

TREIZIÈME CONGRÈS DE L'INSTITUT HISTORIQUE

DISCOURS D'OUVERTURE

DEUX CONDITIONS INDISPENSABLES POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE.

Notre histoire, depuis Clovis, le fondateur de la première monarchie française, jusqu'à nos jours, où se posent à travers mille oscillations les fondements d'un nouvel ordre politique; notre histoire, de siècle en siècle, n'a cessé d'être une des plus magnifiques et des plus intéressantes, une des plus variées et des plus unitaires à la fois, une des mieux remplies de grands événements et de grands hommes, d'intrigues humaines et de drames providentiels; enfin, la plus imposante, on peut le dire, dans son ensemble, comme la plus curieuse dans tous ses détails. Eh bien, qu'on se reporte seulement aux jeunes années de ceux d'entre nous qui ne sont pas encore très-vieux, et l'on reconnaîtra qu'à cette époque si rapprochée, l'histoire de France, si vaste, si féconde, si vieille et si vivace, si complète et si riche, manquait cependant de quelque chose d'essentiel dont aucune histoire ne peut guère se passer : elle manquait... d'historiens!

Non pas que le XVIIe et le XVIIIe siècle aient été dépourvus d'ouvrages historiques sur nos annales et les règnes des rois de France; mais ces ouvrages, remarquables par leur nombre et leur longueur, étaient presque entièrement dépourvus eux-mêmes de vues générales, d'esprit philosophique, de haute critique, de composition et de style. C'était un emmagasinement de faits, de traités et de dates, ce n'était pas de l'histoire.

Les Grecs, qui ont toujours raison, après deux mille ans, en matière d'art et de goût, avaient voulu qu'une muse présidât à l'histoire, enseignant par là que l'inspiration et le beau langage sont un luxe de première nécessité dans un historien, qui, à leur défaut, n'aurait qu'une érudition stérile. — Or, nos illustres écrivains qui, dans les deux derniers siècles, se sont occupés de l'histoire, n'ont pas écrit la nôtre : c'est Bossuet, lançant comme des foudres d'éloquence sacrée les pages rayonnantes de son *Discours sur l'histoire universelle;* c'est Rollin, jetant dans son *Histoire ancienne* l'âme du Christianisme à travers le génie de l'antiquité ; c'est Montesquieu évoquant, pour les peser au poids de son propre génie, *la grandeur et la décadence des Romains ;* c'est Voltaire, racontant avec un charme de naturel et une raison ornée qui ne sont qu'à lui,

les héroïques aventures de Charles XII. Ainsi, nos plus grands esprits allaient faire de l'histoire à distance, et les chroniques françaises, *domestica facta*, restèrent jusqu'au siècle actuel la proie presque exclusive des érudits sans style et des écrivains sans idées... Hâtons-nous d'avouer que les mémoires, depuis le sire de Joinville jusqu'au cardinal de Retz, dédommageaient agréablement nos pères de l'absence de toute belle histoire nationale; car les Français, et il faut en chercher le motif dans leur propre caractère, comme l'a si bien observé M de Chateaubriand, les Français ont toujours excellé dans les mémoires, qui laissent une si grande place à la personnalité et aux fantaisies de l'esprit.

Et cependant, messieurs, voyez comme, à compter de l'époque où nous vivons, abondent les histoires de France philosophiques, éloquentes, passionnées, dignes enfin des choses qu'elles racontent et des hommes qui les lisent. Nos historiens du XIXe siècle ont dépassé bien vite les Gibbon, les Hume, les Robertson, qui les avaient devancés en Angleterre, et ils ont fini par atteindre les meilleurs historiens de la Grèce et de Rome. D'où vient donc cette subite explosion des facultés historiques appliquées à notre propre histoire? Elle vient d'une seule cause : du régime de la liberté. Les Anglais nous ont précédés d'un siècle et plus dans la littérature historique, parce que leur indépendance politique date de plus d'un siècle avant la nôtre. Les sciences et les arts peuvent en quelque sorte et jusqu'à un certain point se passer de liberté, la littérature ne le peut pas; elle languirait faute d'air; et dans la littérature, c'est principalement l'histoire, et dans l'histoire c'est l'histoire nationale, et surtout contemporaine, qui a le plus besoin d'une atmosphère libre pour respirer largement et exhaler sa voix puissante. Les élans du génie poétique, littéraire et philosophique ont été sans doute, sous notre ancienne monarchie, beaucoup moins entravés qu'on ne pourrait le croire; mille chefs-d'œuvre sont là pour le témoigner. Toutefois, quelques notables exemples d'oppression et de rigueurs et de longues habitudes de discipline suffisent pour faire juger que l'histoire de France n'aurait pas eu alors ses coudées franches dans son pays. Nos écrivains d'un ordre supérieur ne s'y sont pas trompés; ils ont déserté un champ qu'ils savaient ne pouvoir cultiver à leur gré, et ils y ont accouru en foule dès que les institutions leur ont permis d'y semer et d'y récolter selon leur imagination et leur méthode. De nos jours, grands philosophes, grands orateurs, grands publicistes, grands poëtes, tous se sont faits et continuent à se faire historiens des annales françaises. Les noms propres se presseraient sous ma plume, s'ils n'étaient pas sur les lèvres de tout le monde. Cette multiplicité de coïncidences prouve évidemment que les Français étaient doués du génie historique à profusion, et que ce génie, pour manifester toute sa puissance, attendait le complet affranchissement de la parole et de la pensée.

Avant l'imprimerie, les œuvres littéraires, confiées à de rares copies qui s'adressaient nécessairement à un public fort restreint, jouissaient par cela même d'une liberté qui n'était pas un danger pour le pouvoir : c'est ce qui

explique l'indépendance impunie de certains historiens de l'antiquité et du moyen âge. Mais quand l'écriture fit place aux caractères de plomb; quand le manuscrit, isolé et innocent par son isolement, se transforma en livre multiplié à l'infini, alors tout changea de face. Les rois s'émurent et durent s'émouvoir de cette nouvelle puissance qui se dressait de toutes parts autour de la leur; et ne sachant jusqu'où le cataclysme inconnu pousserait son invasion ni avec quelle digue l'arrêter, une fois lâché, les gouvernements tentèrent d'abord d'en tarir ou du moins d'en appauvrir les sources. De là les prohibitions, les inquisitions littéraires, les censures préalables; de là aussi la répugnance des grands écrivains à se livrer, comme nous l'avons vu plus haut, aux périlleux hasards de l'histoire moderne et nationale, qui se trouvait gênée plus que tout autre genre d'ouvrage. — Cependant, le torrent de la presse fit peu à peu son lit, malgré tous les obstacles de la peur et les exagérations de la prudence; peu à peu aussi on examina, on étudia le monstre, et les nations les premières civilisées reconnurent après de longues expériences qu'il y aurait plus de danger, sans compter l'injustice, à le tenir toujours muselé qu'à châtier ses coupables écarts à mesure qu'il s'en permettrait. Ainsi la législation répressive succéda en Angleterre, et plus tard en France, aux mesures préventives, et aussitôt reparurent les historiens nationaux.

Depuis que la Constituante inaugura parmi nous l'ère toute nouvelle de la liberté, dont les sages principes ont été recueillis et réglementés dans la Charte de la Restauration, et se sont consolidés et développés d'années en années jusqu'à l'heure où je parle, sans préjudice des progrès qu'ils feront encore, l'histoire de France, on ne saurait trop le répéter, car c'est un symptôme merveilleux, a été explorée de toutes les manières, avec toutes les méthodes, par tous les talents. Origine des races, constitutions primitives, anciennes coutumes des provinces, vieilles chroniques sur les plus intéressants épisodes, chevalerie et croisades, guerres étrangères, guerres civiles, guerres religieuses, luttes des rois contre les grands vassaux et de ceux-ci contre les communes, marche progressive des lettres, des sciences et des arts, rivalités des parlements et de la cour, caractères des hommes marquants et physionomie des époques, temps barbares, temps chevaleresques, temps monarchiques, temps philosophiques, tout a été de notre vivant l'objet des plus savantes recherches et des plus belles compositions. Et comme nos soixante dernières années sont à elles seules dix siècles de grandeurs, de calamités, de forfaits et de gloire; comme les événements, les inventions et les hommes extraordinaires de ces soixantes années rempliraient les fastes de dix peuples, la plupart de nos historiens nous ont écrit l'histoire raisonnée ou passionnée de cette période ou des segments les plus prodigieux de ce cercle de prodiges.

On pourrait croire à des redites continuelles, à une monotonie nécessaire dans toutes ces histoires d'une même époque; on croirait ce qui n'est pas. D'abord, les écrivains les plus égaux entre eux par le mérite sont les plus di-

vers par le talent. Dans les lettres et dans les arts, il n'y a même d'égalité possible qu'à la condition de la dissemblance; sinon il y aurait copie ou reflet, et alors inégalité radicale. Et puis, un demi-siècle où tant de choses ont tombé, où tant de choses ont surgi, où tous les phénomènes de la guerre et toutes les merveilles de la paix se trouvent accumulés, qui regorge de faits et de personnages, apparaît comme un être multiplie dont un seul œil ne peut observer toutes les parties, dont une seule plume ne peut reproduire tous les détails. Il en est des histoires d'une telle époque comme de plusieurs portraits d'un homme à physionomie expressive et mobile : tous peuvent ressembler au modèle sans se ressembler entre eux. Selon les différences des points de vue, l'un a laissé dans l'ombre ce que l'autre a mis en relief. Selon le goût naturel, l'organisation sympathique des peintres, celui-ci aura caressé davantage tel trait, celui-là tel autre. Tous sont vrais, mais chacun ne peut pas avoir montré toute la vérité. Le regard ne fait pas à la fois le tour entier des corps, et une seule plume, pas plus qu'un seul pinceau, ne peut pas tout rendre. Enfin, quelles larges et profondes séparations la seule divergence des opinions n'établit-elle pas entre les historiens d'une même histoire ! — La monotonie n'est donc pas à craindre en pareille matière, ni même l'épuisement.

Et tenez ! Ce n'est pas certes la quantité ni la qualité supérieure des talents qui manquent à notre histoire contemporaine; ne semblerait-il pas qu'ils n'aient plus rien laissé à dire?... Cependant j'oserais presque affirmer qu'un livre assez neuf est encore à faire sur ce sujet tant de fois et si magnifiquement traité, un livre de haute moralité historique, dans lequel on montrerait et on démontrerait, après un récit logique des principaux faits, comment chacun des pouvoirs, chacun des gouvernements qui se sont succédé en France depuis 1792 jusqu'en 1830, a péri par l'abus de son principe ou les excès de sa passion dominante : ainsi Robespierre meurt par cette guillotine où il a fait monter tant d'innocents ; ainsi l'orgie du Directoire replie honteusement sa nappe souillée devant les drapeaux vainqueurs du général Bonaparte ; ainsi Napoléon, dont l'empire fut un camp, dont le sceptre fut un glaive, dont le peuple fut une armée et le règne une bataille ; Napoléon, cet empereur de la guerre, est détrôné un jour par la guerre ; ainsi la Restauration, qui avait caché dans un coin de la Charte constitutionnelle une pensée du droit divin et du bon plaisir, tendances inhérentes à sa nature, s'est perdue par l'imprudent usage qu'elle fit de cet article 14, dont elle se servait aveuglément, comme un enfant se sert d'une arme prohibée et se blesse à mort.—Donc, tous les pouvoirs sans exception, depuis un demi-siècle, sont morts de ce qui avait fait leur vie. — On ne tombe que du côté où l'on penche, ainsi que plusieurs l'ont dit, et chacun est aveugle à l'endroit de sa passion. Comme ces leçons du passé deviendraient de nobles et utiles enseignements pour l'avenir sous la plume d'un historien éloquent ! Il aurait à faire ressortir de tant d'exemples ce que l'on ne voit pas assez : qu'il n'y a qu'une loi morale pour les gouvernements

et les individus ; que la prétendue grandeur ou beauté du but en politique n'excuse pas la violence ou la perfidie des moyens ; que le crime est toujours crime et la faute toujours faute ; qu'il se fait, à une heure marquée, mais inconnue, une grande et terrible liquidation pour les puissants de la terre comme pour le dernier des mortels.—Quand on voit la chute successive de tant de pouvoirs qui n'ont pas péché par défaut d'astuce, de rigueurs iniques et d'habileté, on se demande ce qu'ils auraient perdu à suivre tout uniment la voie de la modération et de la justice.—S'ils fussent tombés, ce qui est un problème non résolu, ils seraient du moins tombés avec leur propre estime, et peut-être avec celle du monde.

Sans doute la vengeance divine est souvent lente à punir : elle punit enfin ! Si à chaque mauvaise action, à chaque faute que nous commettons, gouvernements ou particuliers, le châtiment arrivait comme une conséquence immédiate, la chose serait trop claire, et les hommes se corrigeraient sans avoir le mérite du remords, par la certitude seule de la punition. — La justice divine sur la terre n'est pas ainsi faite : elle nous frappe souvent bien loin de l'acte coupable et au milieu d'actions innocentes. Alors on s'étonne de tous côtés, on se demande pourquoi... Quelqu'un le sait. — Me permettrez-vous, messieurs, de vous dire à ce sujet une parabole en vers très-courte ? C'est tout ce dont je puis me vanter.

LA JUSTICE DE DIEU

PARABOLE.

Sur le mont Sinaï, Moïse, cherchant Dieu,
Se présenta devant le triangle de feu,
Et, les bras étendus : « Seigneur, daigne toi-même
Révéler à mes yeux ta justice suprême,
Ton impalpable loi, ce fil qui, dans tes mains,
Gouverne, inaperçu, le monde des humains. »

Et Moïse attendait, l'âme de terreurs pleine ;
Et le Seigneur lui dit : « Regarde dans la plaine. »

Alors Moïse vit un soldat qui fuyait,
Excitant son cheval par un geste inquiet.
Le soldat descendit au bord d'une eau limpide,
Il s'y désaltéra ; puis, le cœur raffermi,
Il reprit sa monture et sa course rapide,
Oubliant le butin pillé sur l'ennemi.

Un jeune enfant aussi vint boire à cette source ;
Il trouva le trésor, et, rendant grâce au ciel,
Sans se désaltérer, courut porter la bourse
A sa mère, indigente et veuve en Israël.

Bientôt, un homme d'âge, à la marche incertaine,
Arriva lentement, courbé sous le soleil ;

Il rafraîchit sa lèvre à la même fontaine,
S'assit dans l'herbe épaisse, et fut pris de sommeil.

Mais, s'étant aperçu qu'il n'avait plus la somme
Le soldat revenait sur ses pas ; il voit l'homme
Endormi, le secoue, et l'ayant fait lever,
Lui demande en jurant l'or qu'il a dû trouver.
Le vieillard dit qu'il n'a rien vu. — Le soldat presse
Et menace, et malgré tous les cris de détresse
Et les pleurs du vieillard, le frappe, sans remord,
A coups si redoublés, qu'il en fait vite un mort.

Moïse, consterné jusques au fond de l'âme,
Voila sa face; alors Dieu lui dit : « Ce vieillard
Autrefois a tué dans une embûche infâme
Le père du petit berger qui, par hasard,
A trouvé le butin que ce soldat réclame,
Après l'avoir volé de ses sanglantes mains !...
Et telle est ma justice au monde des humains ! »

Un historien qui développerait ces idées et qui les fortifierait d'exemples, en y apportant tout le talent des célèbres maîtres de notre école historique, nous ferait là des chapitres assez neufs avec de vieilles vérités; il devrait aussi tirer des leçons de tolérance mutuelle de l'antipathie même des différents gouvernements sous lesquels nous avons vécu. L'indulgence politique est un devoir pour tous, dans le siècle où nous sommes, parce que chacun en a besoin pour soi.

Eh ! mon Dieu ! entrez un instant avec moi à l'hôtel des Invalides, et voyez la cordiale fraternité qui règne entre tous ces braves gens, de drapeaux, d'âges et de régimes si opposés. Vieille monarchie, république, Vendée, empire, restauration, tout est la France pour ces vrais Français. — Aigle, coq, fleurs de lis ne sont à leurs yeux que des symboles ou des cocardes qu'il a plu à la France d'adopter, des parures que la folle qu'ils aiment a mises tour à tour à son bonnet; et comme ils n'ont jamais vu que la France dans toutes ces métamorphoses, ils ne se partagent pas en vainqueurs et en vaincus, pour se haïr ou s'opprimer; mais chacun d'eux garde et exprime ingénument ses affections, ses préventions même, ses espérances peut-être, sans dénoncer ni maudire celles de ses frères; et ils se tendent la main... quand ils en ont. — Puissent les héros et les blessés de la politique venir prendre leçon des blessés et des héros de la guerre !

L'époque est favorable pour proclamer toutes ces choses. Puisqu'on peut tout dire, il faut dire surtout le bien... Ajoutons qu'il faut le bien dire. Encore une fois, une histoire mal écrite ne sera que peu lue, et privée d'agrément, elle le sera d'utilité. C'est le talent qui est sympathique, et, de nos jours principalement, les sciences les plus graves ou les plus ardues ne peuvent se passer du style, qui donne l'immense notoriété et la longue durée. On peut voir plus que cela encore dans un chef-d'œuvre d'art ou de littérature;

on peut y voir, il me semble, une nouvelle démonstration, une preuve humaine et presque mathématique de l'immortalité de l'âme. En effet, d'après une loi de la nature, nul être ne peut transmettre que les propriétés qu'il possède. Or un livre qui ne doit pas périr, un livre immortel est sorti de l'âme d'Homère ou de Newton ; donc l'âme est immortelle !

Disons en nous résumant et en revenant à notre point de départ, que toute histoire nationale et contemporaine a besoin pour éclore du régime de la liberté, et que tout historien, pour l'utilité de son enseignement, a besoin d'être un grand écrivain.

Emile DESCHAMPS,
Membre de la deuxième classe.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE L'INSTITUT HISTORIQUE

DEPUIS LE DERNIER CONGRÈS.

Après l'éloquent discours que vous venez d'applaudir, il y a sans doute quelque témérité à exposer devant vous la liste un peu froide, un peu monotone, des travaux publiés par l'Institut Historique depuis le dernier congrès. Ce n'est pas que ces travaux n'aient un intérêt et une importance dont ont pu juger tous ceux qui parmi ce bienveillant auditoire ont parcouru notre journal ou assisté à nos séances publiques extraordinaires ; mais c'est que, devant figurer ici tous à la fois dans un cadre nécessairement restreint, ces travaux se trouvent presque réduits à la simple mention de leur sujet et de leur titre. Du moins peut-on mettre un peu d'ordre dans ce tableau, en disposer les groupes, et jeter sur l'ensemble assez de lumière pour éclairer jusqu'aux derniers plans.

Cette esquisse rapide, nous allons essayer de la tracer, parce que c'est à la fois un usage et un devoir. Les sociétés littéraires sont un peu comme les sociétés civiles : elles ne doivent pas rompre la chaîne de leurs traditions, car il y a la même solidarité dans la succession des travaux intellectuels que dans celle des institutions politiques. Ce respect des précédents, cet esprit de suite qui est la condition du progrès, ces souvenirs du passé, invoqués comme des enseignements pour l'avenir, sont la loi de l'histoire ; ce doit être aussi la loi de l'Institut Historique. En se conformant à l'usage, notre Société accomplit donc un devoir ; elle résume pour ainsi dire chaque année ses forces, afin de prendre un nouvel élan ; mais ce n'est qu'après avoir fait au public son appel ordinaire et s'être adressée à ce juge suprême qu'on encense et qu'on injurie comme toutes les puissances, mais qui sait pourtant rendre bonne justice aux efforts consciencieux et désintéressés.

J'arrive aux résultats de ces efforts, et je commence par les mémoires.

M. Em. Deschamps, que l'on retrouve toujours dès qu'il s'agit d'esprit et d'aperçus vifs et gracieux, nous a exposé en termes élevés et avec un sens profond comment il fallait entendre l'Égalité. Il a aussi caractérisé très-finement le rôle des femmes dans la littérature, en disant que, *si quelques-unes sont littérateurs* (et littérateurs éminents), *toutes sont littéraires en ce sens que toutes savent juger, parce qu'elles savent aimer le bien et le beau.* Avec quelle verve encore il a esquissé cette charmante boutade des ennuyés et des ennuyeux, portrait d'autant plus frappant que plus de gens peuvent s'y reconnaître. Nous devons à M. Bernard Jullien un article remarquable de critique historique, où, sous la forme piquante du dialogue, il cherche à établir que Tacite dans sa manière de présenter les faits, et surtout de les juger, se fit l'écho des rancunes du parti aristocratique contre les empereurs. Nous lui devons aussi deux notices littéraires d'un vif intérêt. L'une sur les deux *Phèdres*, celle de Racine et celle de Pradon, représentées simultanément et qui donnèrent lieu à ces malins sonnets dont s'émurent la ville et la cour ; l'autre sur la visite de la belle Ninon au vieux poëte des Iveteaux, qui s'était mis en tête de réaliser dans sa maison du faubourg Saint-Germain la vie pastorale des fabuleux bergers de l'*Astrée*. M. J. Barbier, avec la science du légiste et l'émotion de l'honnête homme, a examiné ce que fut la question considérée comme moyen d'instruction criminelle : la question, sanglant édifice *renversé d'hier*, et qui épouvante encore même par l'ombre de ses ruines. M. le docteur Josat a apporté des éléments nouveaux pour la solution du problème de ces monstruosités héréditaires qui se perpétuent dans certaines familles, dans certaines races. Les souvenirs d'un voyage en Bourbonnais, la lecture du bel ouvrage de MM. Allier et Dufour et ses connaissances personnelles en archéologie ont fourni à M. l'abbé Auger les moyens de retracer avec son talent ordinaire la physionomie de cette ancienne province, une des plus historiques de la France. M. Huillard-Bréholles s'est fait un devoir de nous raconter la cordiale hospitalité littéraire qu'il a trouvée en Italie chez les bons religieux de la Cava, de Montevergine et du mont Cassin ; et dans une autre occasion, étudiant sous un jour nouveau le caractère et l'influence de Catherine de Médicis, il a cherché à combattre la plupart des accusations entassées contre elle par l'animosité des partis extrêmes. Une notice nécrologique a été consacrée par M. Boucharlat à l'un des fondateurs de notre Société, à Pierre Baltard, ce grand et loyal artiste, qui appliqua son savoir-faire à la construction de beaux monuments plutôt qu'à l'élevation de sa fortune. Enfin, par une heureuse innovation, l'Institut Historique a chargé un de ses membres de lui faire un compte-rendu de l'exposition des beaux-arts au Louvre ; et M. Buchet de Cublize, dans un premier article sur l'architecture et la sculpture, s'est acquitté de sa mission de manière à concilier le sentiment élevé de l'art avec les égards qui sont dus à *une chose aussi respectable que le travail d'autrui.*

Dans la partie consacrée aux rapports, c'est-à-dire à la revue des ouvrages

français et étrangers qui nous sont adressés, je retrouve quelques-uns des mêmes combattants sur la brèche. C'est M. Bernard Juillen, appréciant avec sagacité les études de M. Patin sur les tragiques grecs ; M. Barbier, faisant le relevé des comptes généraux de la justice criminelle en France pour les années 1843 et 1844 ; M. l'abbé Auger, examinant l'essai de M. Leglay sur les négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche durant les trente premières années du XVIe siècle, ou nous faisant connaître les *Inscriptiones Helveticæ* d'Orelli, publiées par la Société des antiquaires de Zurich. C'est aussi M. Buchet de Cublize, exposant les vues de M. l'abbé Laroque sur le bagne et les maisons centrales de correction, ou bien portant la lumière d'une analyse profonde dans ce livre du *Peuple* où M. Michelet *s'est personnalisé si distinctement*. Viennent ensuite d'autres noms qui ne vous sont pas moins familiers. M. l'abbé Badiche semble s'être réservé les productions de nos collègues italiens, telles que *la Science du bien-être social et de l'économie des Etats*, par M. Bianchini ; *Il Progresso*, revue publiée à Naples ; les *Epigrammes, traduites du grec* par M. Santucci ; *la Théorie des Volcans*, par M. Ferdinand de Luca. M. Masson nous a entretenus des *Coutumes locales du bailliage d'Amiens*, recueillies par M. Bouthors ; et M. Foulon, du travail de M. Laquirière sur *les girouettes, les crêtes et autres décorations* en usage sur les combles des maisons anciennes. M. Alix, qu'une longue maladie retient encore loin de nous, a pu consacrer quelques instants aux traductions des pièces de Shakspeare, dues à la plume élégante de M. Em. Deschamps. Lire et apprécier de beaux vers, c'est une bonne recette, sinon pour guérir son mal, du moins pour l'oublier.

Les cours publics et gratuits professés, selon l'usage, à l'Institut Historique, ont été suivis, cette année comme les précédentes, par de nombreux auditeurs. La philosophie appliquée à l'histoire, la littérature, l'hygiène, la physique, ont trouvé dans MM. Cellier du Fayel, Auger, Josat, Millot, des interprètes jaloux d'élever l'enseignement scientifique tout en le popularisant ; et les marques de sympathie qui ont récompensé le zèle de ces professeurs ont aussi tourné au profit de l'Institut Historique.

Tous ces travaux sont l'œuvre de nos membres résidants. La part de nos membres correspondants est beaucoup moindre, il faut l'avouer. Sauf un mémoire de M. Hippolyte d'Aussy sur l'arc de triomphe de Saintes, dont il déplore la destruction récente ; les lettres de M. Gardiner sur le télescope de lord Ross et sur l'inauguration de la statue de Beethoven ; les persévérantes recherches archéologiques de M. Gauthier-Stirum, et la belle découverte de M. Cervelleri (de Naples), qui a trouvé le moyen de décomposer par la pile voltaïque les calculs de la vessie, même les plus rebelles, nous avons à vous signaler peu de communications importantes. Comme secrétaire général de la Société, je ne puis trop appeler sur cette lacune l'attention de nos correspondants de la France, et même de l'étranger. Le principal motif de nos regrets, c'est qu'au lieu de se rattacher directement à nous comme à un

centre commun de développement et d'activité, beaucoup d'entre eux préfèrent s'adresser à une publicité immédiate et locale, mais restreinte, et la plupart du temps sans portée. Quand ensuite cette publicité s'épuise, ils nous envoient leurs travaux, sollicitent l'avis de nos commissions et demandent en quelque sorte à notre journal une seconde édition de leurs écrits. C'est une position que *l'Investigateur* ne peut accepter. Il accueillera toujours avec empressement les productions de nos collègues, les examinera avec bienveillance, leur donnera toute la publicité désirable, à la condition que ces productions seront originales, ou tout au moins faites dans le but d'augmenter les richesses de l'Institut Historique. Cette ligne de conduite s'accorde à la fois avec la dignité du corps savant que le journal représente et avec l'intérêt bien entendu de la science et de nos correspondants eux-mêmes.

Je n'aurais pas rempli toute ma tâche, si à l'ouverture de ce congrès je ne rappelais au moins sommairement les principales questions agitées dans le congrès précédent, et si je n'ajoutais cet anneau important à l'enchaînement de nos traditions littéraires. *Déterminer l'influence de l'esprit français sur l'Europe depuis deux siècles; examiner dans son ensemble et dans ses résultats la méthode philosophique de Descartes; faire l'analyse comparée des législations mérovingienne, bourguignonne et visigothe ; apprécier au point de vue de l'histoire les divers modes de traitement dirigés contre la folie ; indiquer les principaux caractères qui distinguèrent les écoles italiennes du XIIIe au XVIIe siècle*, toutes ces questions (et je ne parle que de celles qui ont laissé des résultats écrits) ont fourni à MM. Em. Deschamps, Auger, Masson, Josat, Ern. Breton, l'occasion de déployer la variété de leurs connaissances et d'enrichir de considérations nouvelles la littérature proprement dite, la philosophie, la jurisprudence, la médecine et les beaux-arts.

Je ne dois pas oublier non plus le mémoire de M. Latapie sur *les funérailles chez les peuples de l'antiquité*, travail qui a obtenu une mention honorable à notre dernier congrès. L'Institut Historique, toujours prêt à mettre le public de moitié dans ses jugements, a fait connaître en entier ce travail, comme il publiera celui qui, plus heureux cette année, va remporter la médaille et le prix. Cette récompense décernée au mérite jusqu'à présent anonyme est encore, vous le savez, messieurs, une des traditions de nos congrès.

Le mouvement qui porte les hommes à se réunir, à s'associer même non-seulement pour l'amélioration de leurs intérêts matériels, mais aussi pour s'éclairer davantage sur leurs besoins intellectuels et moraux, ce mouvement, disons-nous, est aujourd'hui devenu général. Ainsi ont fait les légistes allemands allant demander à une île anglaise de la Baltique le droit de discussion que leur refusait un pouvoir ombrageux; ainsi, les plus célèbres philanthropes de l'Europe entière convoqués à Francfort pour délibérer sur la réforme pénitentiaire. Ainsi font chaque année les savants italiens, dont les congrès attirent à tant de titres l'attention de tous. Dans un pays privé de libertés po-

litiques et de tribune nationale, les congrès, bien que purement scientifiques, deviendront une véritable institution, ainsi que l'a fort bien remarqué M. Renzi en nous traçant l'histoire de ces réunions imposantes. Tout se tient dans la vie de l'humanité. La science est le principe, le bien public est le but, et le moyen lent, mais sûr, c'est le progrès pacifique. Voilà ce qu'a si bien compris le noble et courageux Pie IX, quand, ouvrant à la fois ses Etats aux chemins de fer et aux congrès savants, il a donné droit de cité romaine aux deux puissances nouvelles, l'industrie et la liberté de la pensée.

L'Institut Historique ne pouvait rester indifférent à ces grandes manifestations. Pendant que M. l'abbé Laroque, cet apôtre infatigable dont les prisonniers et les forçats bénissent le nom, représentait notre Société au congrès pénitentiaire de Francfort, M. l'abbé Auger partait pour Gênes, assistait à toutes les séances, à toutes les discussions du congrès italien, et en traçait ensuite dans notre journal un tableau si animé, si complet, qu'aucune autre des relations publiées en France, et même en Italie, ne peut être comparée à la sienne pour l'agrément des détails, pour l'exactitude et la précision du récit.

Ce qui me frappe encore, messieurs, dans les congrès italiens, c'est l'ardeur à profiter de ces occasions solennelles pour exalter le souvenir des hommes qui malgré les railleries de leurs contemporains, plus forts que la persécution et plus opiniâtres que l'ignorance, firent entrer l'esprit humain dans des voies inconnues. Le sentiment public ne s'y trompe pas. Quand Pise salue la statue de Galilée, quand Gênes érige un monument à Colomb, quand Venise en prépare un autre à Marco Polo, ce ne sont pas seulement des concitoyens, des hommes, que l'Italie honore, ce sont des idées qu'elle coule en bronze ou qu'elle taille dans le marbre.

Les idées ont survécu; mais les hommes sont morts après avoir souffert. Et n'est-ce pas là, messieurs, le lieu de rappeler ce qu'a dit de ces fous héroïques notre grand poëte Béranger :

. . . . . .

On les persécute, on les tue ;
Sauf, après un lent examen,
A leur dresser une statue
Pour la gloire du genre humain.

Combien de temps une pensée,
Vierge obscure, attend son époux !
Les sots la traitent d'insensée ;
Le sage lui dit : cachez-vous.
Mais, la rencontrant loin du monde,
Un fou qui croit au lendemain
L'épouse ; elle devient féconde
Pour le bonheur du genre humain.

Félicitons-nous, messieurs, d'être nés à une époque où la liberté de penser,

proclamée et reconnue comme un droit, rend impossible le retour des injustices qui affligèrent les siècles passés! Félicitons-nous aussi de vivre dans un pays assez éclairé pour ne pas étouffer dans leurs germes les fruits grandioses de ces hymens intellectuels dont parle le poëte. Sans doute, nous ne savons pas encore quelle sera l'action des *fous*, des utopistes de nos jours sur les destinées des générations futures; mais ce que nous voyons et ce que nous devons reconnaître avec joie, c'est ce grand courant d'idées qui, se partageant comme en deux bras, semble refluer de Paris vers Rome et vers Berlin. Or la France, l'Italie et l'Allemagne sont les pays où depuis longues années les congrès scientifiques ont pris le plus de développement. C'est là que par le contact des penseurs, par l'examen des théories, par le rapprochement des opinions, se sont élaborées des idées jusque-là impuissantes parce qu'elles restaient isolées. Honneur donc aux associations qui ont contribué à faire passer ces idées fécondes dans le domaine des faits! et permettez-moi de dire que l'Institut Historique peut aussi revendiquer sa part dans une si glorieuse initiative.

HUILLARD-BRÉHOLLES,
Secrétaire général.

DISTRIBUTION DES PRIX.

Chaque année, à l'approche du congrès, l'Institut Historique a l'habitude de nommer une commission pour examiner les mémoires envoyés au concours sur les questions proposées par les quatre classes. La commission était composée cette année de MM. le Dr *Buchez*, *Huillard-Bréholles* et *E. Breton*. Elle a reconnu qu'un seul mémoire répond à la question suivante, formulée par la deuxième classe: *Déterminer le caractère de la littérature italienne aux XIIIe et XIVe siècles, époque de Dante et de Pétrarque.*

Les membres de la commission qui ont examiné ce mémoire ont remarqué d'abord, à quelques tournures de phrases italiennes, que l'œuvre devait être d'un étranger: cependant ils ont été étonnés, dit le rapporteur M. Breton, d'y trouver un emploi vraiment remarquable des idiotismes et des finesses de la langue française. Ce qui les a frappés encore davantage, c'est la connaissance de beaucoup d'anciens auteurs français, qui dans notre pays même ne sont guère connus que des personnes spécialement versées dans les études littéraires.

En passant de la forme au fond du mémoire, la commission y a trouvé une appréciation aussi juste que profonde du caractère moral, religieux, politique et littéraire des deux grands poëtes qui ont dominé les deux siècles. L'auteur appuie ses assertions de citations qui dénotent des études sérieuses et un savoir réel.

Le seul reproche que la commission croie devoir lui adresser, c'est de s'être peut-être un peu trop préoccupé du Dante et de Pétrarque, et d'avoir

glissé avec trop de rapidité sur les autres écrivains contemporains, et, ébloui par l'éclat de deux brillantes planètes, d'avoir trop négligé les satellites qui rayonnaient autour d'elles. Malgré cette légère imperfection, la commission a jugé que le travail était tout-à-fait digne d'une récompense.

L'avis de la commission a été partagé par le conseil, et l'assemblée générale, dans sa séance du vendredi 30 avril, a décidé qu'une médaille d'or de la valeur de 200 fr. serait accordée à l'auteur du mémoire portant en tête cette épigraphe :

. . . . . In lunga notte
Giaceva il mondo, e tu splendevi solo,
Tu nostro...

MANZONI.

Je donnerai en quelques mots un aperçu de l'esprit et des idées de ce mémoire, qui sera livré à l'impression.

Pour déterminer le caractère de la littérature italienne aux XIIIe et XIVe siècles, l'auteur du mémoire s'appuie sur un argument qui n'est pas nouveau, et auquel il donne les développements que l'on peut désirer. — La littérature est, dit-il, le miroir d'une époque : les grands hommes représentent leur siècle. — D'après ce principe, il étale, pour ainsi dire devant nous les productions intellectuelles des deux siècles, il les passe en revue, il les compare, il les critique, il les apprécie avec non moins de goût que de jugement. Il trouve que Dante représente surtout le XIIIe siècle, et Pétrarque le XIVe. Il établit la différence qui existe entre les deux siècles, entre les deux hommes et leurs œuvres.

Après avoir fait la biographie de ces deux grands poëtes, il examine leur caractère personnel, les temps où ils vivaient, les circonstances qui les entouraient et qui ont agi sur eux. C'est à l'époque du Dante que s'arrête le moyen âge ; son œuvre est le résumé, le tableau vivant des croyances, des connaissances, des sentiments et des passions de l'époque qui finissait. Chaque page offre un aspect du moyen âge, qui est un âge héroïque en Italie.

Amant passionné d'abord, Dante divinise la femme qu'il aime ; ardent gibelin et persécuté par ses vainqueurs, il vit au milieu des luttes politiques, où il ne respire que haine et vengeance ; adorateur de sa patrie, il maudit tous ceux qui causent ses malheurs et sa ruine. Il saisit son siècle dans sa marche et il en peint l'action par des couleurs aussi vives que durables ; hautain par caractère, il se venge de ses ennemis en les plaçant dans les cercles de son Enfer.

L'examen des ouvrages du Dante et de ses contemporains montre que le caractère de la littérature du XIIIe siècle est historique, biblique, religieux ; ajoutons-y l'amour à côté des sentiments de haine et de vengeance politique : vengeance glorieuse chez Dante, car elle a rendu immortels les noms de ses ennemis.

L'auteur du mémoire prouve que le Dante avait ouvert la carrière à une littérature originale, propre à la langue italienne; il avait voulu écrire la *Divine Comédie* dans l'idiome appelé vulgaire, malgré la désapprobation de ses amis, parce que, suivant lui, c'était dans cette langue que les femmes du peuple se communiquaient leurs pensées.

Dans le siècle suivant, le XIVe, Pétrarque se trouvait à la tête d'une littérature d'un caractère bien différent. L'originalité du XIIIe siècle est morte avec Dante. Pétrarque, et avec lui ses contemporains, repousse la littérature italienne vers l'antiquité, malgré la route nouvelle que la hardiesse du Dante venait de lui ouvrir. Pétrarque ne se sent pas assez de force pour la suivre; il ne croit même pas que la langue italienne soit propre à exprimer les hautes pensées. Elle ne pouvait lui servir, disait-il, qu'à écrire des bagatelles. Chose étonnante! c'est précisément par ces bagatelles que la mémoire de Pétrarque est arrivée jusqu'à nous, et que la langue qu'il a employée est aujourd'hui aussi fraîche, aussi pure, et aussi belle qu'il y a *cinq* siècles.

De Dante à Pétrarque la littérature avait donc changé avec le temps; au lieu de rudes haines et de grands caractères, c'était la ruse, le poison, la trahison, qui allaient être en vogue. Il y avait plus de calme, mais c'était la mort de la vie publique en Italie. Pétrarque aime une femme, dont il fait un être idéal et divin; il aime sa patrie comme le Dante; il blâme la cour de Rome et encourage Rienzi à détruire Babylone. Toutes les œuvres de Pétrarque sont inspirées par l'amour, la philosophie, la dévotion. L'influence des temps, la différence de caractères des deux grands hommes, de leurs goûts et de leurs études, ont produit une différence marquée dans la forme et dans le fond de leurs ouvrages. Dante, suivant l'auteur, est l'interprète du dogme et de la loi morale, comme Orphée et Musée; Pétrarque est l'interprète de l'homme et de sa nature intime, comme Alcée, Simonide, Anacréon. Le premier est biblique et créateur; il représente, comme l'épopée, une race entière, un âge de l'humanité et l'ensemble des choses dont se compose la vie; le second peint l'existence individuelle.

Boccace, qui vient à la suite de Pétrarque, donne à la prose l'art et la perfection qui lui manquaient, et ici l'érudition remplace l'inspiration. Mais l'art de Boccace est tout païen; il a l'air d'imiter ses prédécesseurs en se donnant une dame, mais c'est pour marcher dans une route tout opposée. Le Dante avait choisi sa Béatrice pour le guider dans le sentier de la vérité; Pétrarque avait couvert sa dame d'un voile de pudeur et de mélancolie; le Boccace convertit la sienne en courtisane folâtre, ivre de plaisirs sensuels; tout à la fois croyante et superstitieuse, elle va à la messe pour faire l'amour; et quand la mort plane autour d'elle, elle, pour la braver, va s'amuser à la campagne.

Sous l'influence de Dante, une littérature énergique, originale et féconde allait se développer; Pétrarque et Boccace arrêtèrent ou ne suivirent pas cet essor; ils furent d'admirables écrivains, mais classiques et imitateurs. Le pre-

mier avait pris à tâche de réveiller l'Italie et de former une nation ; les seconds endormirent mollement leur patrie, et elle dort encore. Mais je m'arrête dans la crainte de défiorer l'œuvre d'un auteur que nous ne connaissons pas encore, et dont le nom va être proclamé par notre président (1).

RENZI,
Administrateur.

DES PROCÈS DE MAGIE.

La crédulité humaine semble être une mine inépuisable. Autrefois, on en vit sortir à profusion les charmes, les sortiléges et les maléfices, sur lesquels s'édifiaient les plus étranges bouffonneries judiciaires. L'extraction continue encore de nos jours; mais les premiers bancs et les plus riches sont entièrement exploités depuis longtemps, et nous ne voyons plus apparaître, de loin en loin, que de pauvres petites magies, bonnes tout au plus à guérir une foulure ou une entorse, de mesquins enchantements qui ne prétendent qu'à procurer bonne chance au conscrit prêt à mettre la main dans le sac.

Ce dernier cas de magie est le plus fréquent, et cela se comprend de reste. Là où le sort a sa part, il faut conjurer le sort. Rendez plus rare dans les institutions et dans les mœurs l'intervention de ce vieil aveugle qu'on nomme le Hasard, de ce *Fatum* antique, que bien des gens se résignent à grand'peine à croire inexorable, aussitôt la science occulte perd du terrain; et la suppression de la loterie, par exemple, n'a pas été une médiocre infortune pour les adeptes de la magie noire ou blanche.

Quoi qu'il en soit, nos feuilles judiciaires enregistrent encore assez souvent des histoires de sorciers qui ont trouvé des dupes, non-seulement chez les pauvres paysans des Landes ou de la Basse-Bretagne, mais quelquefois même parmi le peuple habitant ou voisin de nos villes. Je connais fort un arrondissement très-proche *du foyer des lumières*, comme on dit, et qui vient d'avoir son petit procès de magie.

Heureusement, aujourd'hui la loi n'est plus la complice de ces honteuses déviations de l'esprit humain. Elle a pris poliment le sorcier par la main et l'a fait descendre de son trépied pour l'asseoir sur la sellette de la police correctionnelle; puis elle lui tient à peu près ce langage : « Tu as fait croire *à un « pouvoir imaginaire*, tu as fait craindre ou espérer *un événement chimérique*, « le tout pour exploiter la crédulité de tes dupes. Il y a un certain article 405, « au Code pénal, qui qualifie *escroquerie ces manœuvres frauduleuses* et qui les « punit de l'amende et de la prison. »

Le sorcier n'est donc plus qu'un escroc, un imposteur ou un fou. Un escroc, nous venons de voir quand et comment; un imposteur seulement, s'il a abusé des esprits crédules, sans tirer profit de ses mensonges, mais, avouons-le, c'est

(1) Voir plus loin aux procès-verbaux.

là une bien rare hypothèse ; enfin, un fou, s'il croit en lui-même comme d'autres pauvres diables croient en lui. Dans ces deux derniers cas, il n'est justiciable que du mépris ou de la pitié publique !

Au demeurant, c'est un triste métier, car le nombre des croyants et des fidèles va diminuant chaque jour ; mais enfin il a *ses veines*, et le péril encouru est bien peu de chose. Trois mois de prison ne sont pas pour arrêter un noble cœur, comme eût dit Molière.

Il n'en allait pas ainsi il y a quelques deux siècles, et les sorciers ou magiciens ne s'en tiraient pas à si bon marché. C'était alors un jeu bien dangereux que les pratiques plus ou moins infernales, et le moindre risque qu'on y pût courir, c'était d'être *flambé* dans ce monde avant d'être *rôti* dans l'autre. Le seul soupçon de magie était fort malsain. Avec la douceur particulière à la législation et surtout aux formes de procédure usitées en ce temps-là, il fallait qu'un innocent fût bien chanceux pour se tirer des griffes, tenailles et chausse-trappes dont disposait dame justice ; et ce serait un triste martyrologe que la liste de ces déplorables victimes de l'ignorance et de la superstition, close sous Richelieu par le célèbre curé de Loudun, le malheureux Urbain Grandier.

Si j'évoque ces fâcheux souvenirs, c'est moins pour maudire le passé que pour bénir le présent, c'est-à-dire pour reconnaître et glorifier dans leurs conséquences *les idées modernes*, ces filles de la philosophie et de la liberté, contre lesquelles protestent encore quelques regrets sournois. A en croire en effet un certain *parti rétrospectif*, ami du bon vieux temps, *laudator temporis acti*, les idées modernes auraient détruit toutes les croyances. Je ne le pense pas ; mais je pense qu'en respectant les croyances, elles ont rendu difficile le retour des crédulités aveugles : elles ont laissé subsister la foi, mais elles ont tué la superstition.

Or, la superstition était de bien vieille date. On la présente souvent comme la compagne nécessaire de la barbarie du moyen âge. En vérité, c'est un peu calomnier le moyen âge : il est moins coupable qu'on ne le fait ; et, par exemple, pour ne parler que du sujet qui nous occupe, les sociétés anciennes et les plus éclairées lui avaient transmis leur folle croyance en la magie et leur fureur inepte contre les prétendus magiciens.

Aussi, quand, au XIIIe siècle, on faisait le procès à ceux qui avaient *commerce avec le démon* (après avoir vainement épuisé le préliminaire de l'exorcisme), quand on les condamnait et les brûlait, *bêtes et gens*, on s'appuyait de l'autorité de tout ce qui pouvait sembler respectable à l'opinion : l'Ancien-Testament, l'Évangile, les Actes des Apôtres, de nombreux historiens, tous parlant de sortilèges comme choses possibles, le droit romain, les capitulaires des rois de la seconde race, dans lesquels luit à son aurore le mot *sorciarius* ; et si l'on interroge les livres de droit les plus récents, le répertoire de Denizart par exemple, on voit que tous justifient l'usage de ces procès, en indiquant les mêmes sources.

Secouons donc pour quelques instants la poussière des âges, et remettons en lumière, dans ses phases diverses, ce phénomène historique, invraisemblable de nos jours : *la loi, c'est-à-dire la raison publique, poursuivant et punissant la magie!*

C'est, il faut le dire, en abusant des textes primitifs qu'on est parvenu à faire reposer la croyance en la magie sur les autorités les plus saintes; en voici la preuve.

Transportons-nous par la pensée au temps où, de gré ou de force, cette croyance était admise, où les meilleurs esprits recherchaient sérieusement les origines légitimes des poursuites et des crimes les plus sévères contre *ce crime abominable*, ainsi que le qualifiaient Fontanon, Carondas, Chenu, Bodin, Fevret, Basset, Majolus, Delrio, et tant d'autres commentateurs qui ont très gravement glosé sur cette matière; tous commencent par citer l'Ecriture.

Le Lévitique, chap. 19, verset 31 :

« Vous ne vous retournerez point aux sorciers et n'enquesterez rien des devins pour vous souiller par eux; car je suis le Seigneur votre Dieu. »

Le Deutéronome, chap. 18 :

Verset 10. « Nul en toi ne sera trouvé qui fasse passer son fils ou sa fille par le feu, ni magicien usant d'art magique, ni homme ayant regard aux oiseaux, ni sorciers.

Verset 11. « Ni enchanteur qui enchante, ni homme demandant conseil aux esprits familiers, ni devins, ni demandant advis aux morts.

Verset 12. « Car tous ceux qui font telles choses font abomination au Seigneur; le Seigneur ton Dieu les exterminera de devant ta face. »

Voilà donc, s'écrient les légistes et les commentateurs du moyen âge, voilà l'existence des *sorciers* signalée par la Bible elle-même, avec toutes les variétés de l'espèce, qui nécessiteront plus tard une classification savante. Ainsi, les quatre éléments, le feu, l'air, la terre et l'eau donneront naissance à quatre arts qui se touchent sans se confondre, la pyromancie, l'aéromancie, la géomancie, l'hydromancie. Les chiromanciens liront les secrets de la nature dans les lignes de la main, les nécromanciens interrogeront les flancs d'un cadavre. Et les astrologues, et les horoscopes, et *les mathématiciens!* Car eux aussi furent longtemps infectés d'un pouvoir diabolique. Voilà une nomenclature assez belle et pourtant incomplète, mais qu'on peut retrouver tout au long dans, le livre de saint Augustin, *de Natura dæmonum*.

S'il m'était permis d'exposer ce que je pense de l'appui que *les faiseurs de procès de magie* ont cru trouver dans la Bible, je dirais : il me semble que le livre sacré a bien constaté l'existence des sorciers, mais non le pouvoir de la sorcellerie. Il a signalé des fourbes et puni leurs fourberies, mais à peu près comme notre Code pénal signale et punit des escrocs, à part la différence de pénalité, suffisamment expliquée par la différence des temps. Les jongleurs du XIXe siècle descendent en droite ligne des jongleurs des premiers âges :

seulement, aujourd'hui ils sont peu dangereux, et en conséquence ils sont traités comme tels.

Mais il y a longtemps qu'on a trouvé à cette doctrine un défaut énorme, celui d'être trop simple et de n'admettre que les solutions naturelles. Dans le domaine du *surhumain*, on n'a pas voulu s'élever d'un seul bond jusqu'à la majestueuse unité du Créateur : au point de vue de la superstition, qu'il s'agit de l'inspirer ou de la maintenir, *les puissances intermédiaires* avaient une incontestable utilité.

Si l'on veut y réfléchir, on reconnaîtra que là est le germe de cette *opinion commune*, entretenue par l'action plus ou moins intéressée des pouvoirs dominants, qui a si longtemps attribué à des hommes un pouvoir d'emprunt, un pouvoir surnaturel, procédant d'une essence et agissant par des moyens occultes, mais se traduisant extérieurement par des actes malfaisants, ou, pour me servir de l'expression consacrée, par des *maléfices*.

« *L'erreur commune fait le droit*, » dit un vieil adage. Si cela n'est pas logiquement et absolument vrai, il n'est que trop certain que le droit, dans son expression légale, s'empreint de l'erreur, et y puise même quelquefois ses commandements ou ses défenses. C'est ce qui arriva pour le sujet qui nous occupe.

La société romaine accepta l'héritage de crédulité que lui léguaient les temps antérieurs. La superstition a cela de particulier qu'elle entache presque également toutes les croyances et tous les cultes. Des esprits d'élite protestent vainement contre la majorité qui l'admet. Ainsi, philosophe autant que poëte, Horace avait béau dire :

> Prudens futuri temporis exitum
> Caliginosâ nocte premit Deus
> Ridetque, si mortalis ultrà
> Fas trepidat.

« Un dieu puissant couvre d'une nuit épaisse les événements de l'avenir, et « se rit du mortel dont les efforts impuissants cherchent à percer ces téné- « bres. »

Cela n'empêchait pas le droit romain de compter parmi les différentes classes de meurtriers « celui qui par des maléfices ou par des paroles magiques, *susurris magicis*, avait causé la mort d'un homme, » et de le condamner à être brûlé vif. Il paraît que le feu fut de tout temps la peine appliquée à ce crime d'un genre spécial, sans doute à cause de sa vertu purificatoire. Le jurisconsulte Paul écrivait : *Magicæ artis conscios bestiis subjici aut crucci suffigi placuit. Ipsi autem magi vivi exuruntur.* Les empereurs, païens ou chrétiens, maintinrent ces pénalités, qu'on retrouve notamment dans le droit de Justinien, et, plus tard, dans une constitution de l'empereur Léon, spécialement destinée à la matière, et qui a pour titre : *de Incantatorum pœnâ. Du châtiment des enchanteurs.*

Le polythéisme gaulois et les superstitions qui l'accompagnaient comportaient facilement la foi dans les puissances imaginaires. La *sorcellerie* était donc enracinée dans le sol quand il reçut les Francs. Elle vit rapidement s'accroître son domaine, les uns la pratiquant, les autres la poursuivant à outrance, et elle eut les honneurs du droit civil et du droit canon; car, dès l'an 589, sous le pontificat de Pélage II, nous voyons cette grave matière soumise au concile de Narbonne. (1). Elle fut l'objet des ordonnances de nos rois, et particulièrement, nous l'avons indiqué déjà, des capitulaires de la seconde race. Ainsi, on lit aux capitulaires des rois Charlemagne et Louis-le-Débonnaire, chap. 64 : « .. *Præcipitur ut nec calculatores et incantatores, nec tempestarii, id est immissores tempestatum, vel obligatores fiant, et ubicumque sint vel emendentur vel damnentur.* »

Certes, quand la religion et le pouvoir royal punissaient de mort les sorciers, en leur reconnaissant la puissance surnaturelle de mal faire, cette erreur devait être, et fut en effet acceptée par le peuple, d'autant plus aveuglément que les temps étaient plus barbares. Et puis il faut le dire, l'homme cède de lui-même à je ne sais quel attrait vers le merveilleux... Fictions, mensonges, créations imaginaires, tout cela touche à la poésie, *cette grande charmeresse.* Tout cela sera sans danger pour la virilité de l'esprit humain, mais non pour la faiblesse de son enfance. Aussi quel amas de folies est-on contraint de remuer lorsqu'on arrive à l'époque où le procès de magie *florissait,* où chaque semaine, pour ainsi dire, avait son bûcher dressé à l'intention des *visiteurs du sabbat.* Souvent, on leur accolait comme complices des animaux possédés comme eux du démon et qui devaient partager leur châtiment. Les bêtes à cornes et à pied fourchu étaient particulièrement réputées propres au commerce avec Satan, ce qui s'explique par la ressemblance; et, d'ordinaire, aux chefs d'accusation les plus bizarres se mêlaient des détails tels, que le voile même de la latinité la plus épaisse n'en sauverait pas la crudité.

Je le répète, que ces sortes de procès aient été fréquents aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, il n'y a pas lieu de s'en étonner; mais quand la Raison a dû progresser, après que la Réforme a signalé l'ère de la discussion et de l'examen, après ces grandes luttes de l'intelligence et de la pensée, malheureusement ensanglantées par d'autres luttes, les mêmes folies judiciaires sont moins facilement explicables.

Elles se reproduisent cependant au XVIIe siècle, et le plus fameux exemple historique qu'on en puisse citer, c'est assurément le supplice de la maréchale d'Ancre, brûlée en Grève comme sorcière, en 1617. Voltaire a rappelé la fière réponse qu'elle fit à ses juges, lui demandant d'expliquer par quel sortilége elle avait gouverné l'esprit de Marie de Médicis : « Je me suis servie (dit-elle) du pouvoir qu'ont les âmes fortes sur les esprits faibles. » Ces paroles

(1) Il en avait déjà été question au concile d'Ancyre, l'an 314 de J.-C., sous le pontificat de Silvestre, et au premier concile d'Orléans, l'an 511, sous le pontificat de Symmaque.

font songer au laboureur de Pline-le-Naturaliste, également accusé de magie, également pressé d'indiquer par quels moyens occultes il parvenait à récolter une riche moisson, près des maigres épis de ses voisins, et qui, pour toute réponse, montra ses bras nerveux et ses outils d'agriculture.

S'il fallait choisir au milieu des arrêts rapportés par Papon et qui statuèrent à cette époque sur le sort de magiciens fameux, on éprouverait un véritable embarras. Chaque parlement avait les siens et les condamnait sans broncher, bien que des doutes commençassent à s'élever sur la réalité du pouvoir qu'on attribuait à ces malheureux. Le respect des vieilles autorités retardait à cet égard l'affranchissement de la raison.

Un des bons esprits de ce temps-là en offre un remarquable exemple. Nommer Louis Servin, cet avocat général au parlement de Paris, sous Henri III, Henri IV et Louis XIII, qui mourut aux pieds de ce dernier prince, au milieu des *remontrances* qu'il lui adressait en son lit de justice, c'est nommer un des hommes dont s'honore le plus, pour le caractère et le savoir, l'ancienne magistrature française, si riche en portraits. Or, Servin eut plus d'une fois l'occasion solennelle de s'expliquer sur les magiciens et autres auteurs de sortiléges. Il le fit avec les préoccupations d'un homme qui accepte les idées de son temps et qui essaie de se les justifier à lui-même, par exemple dans le fameux procès de Jeanne Simoni, jugé par le parlement de Paris, en 1601. C'était une pauvre paysanne, de Dinteville, en Champagne, d'une grande beauté, qui lui fut peut-être funeste, et que la rumeur publique accusait d'être sorcière. Le juge et le procureur fiscal de Dinteville avaient mené rondement la procédure ; ils avaient fait subir l'épreuve de l'eau à l'accusée en la plongeant dans la rivière ; et comme elle surnageait, ils l'avaient déclarée atteinte et convaincue de sortilége et condamnée à être brûlée vive, ce qui, *nonobstant appel* au Parlement de Paris, avait été exécuté *par provision*. Le Parlement avait donc à réviser cette sentence. L'avocat général Servin racontait les détails du fait en lui-même, et d'abord de l'épreuve par l'eau qui avait paru décisive aux premiers juges : « Le 15 du mois de juin 1594, le juge auroit ordonné qu'icelle « Jeanne Simoni seroit tondue et razée et de là conduite en la rivière d'Aube, « pour y être plongée et baignée, selon qu'il a dit par sa sentence être en ce « cas requis et accoutumé... » — Et, en effet, menée sur les bords de l'Aube... « Elle auroit été despouillée par ordonnance du juge, lequel lui auroit fait lier « les pieds et les mains, et après jeter en l'eau, étant de hauteur d'environ « sept ou huit pieds, et ce par trois diverses fois, à chacune desquelles le pro- « cès porte que sitôt qu'elle auroit été jetée, elle seroit revenue au-dessus sans « se mouvoir, et à chacune des fois qu'elle fut retirée, étant admonestée en « présence de tous les assistans de dire la vérité, elle auroit persisté en ses « premières réponses et dénégations. »

Ces dénégations ne pouvaient rien contre une preuve aussi concluante que la non-immersion d'un corps humain lié par les membres, évidemment due à

un pouvoir surnaturel et magique. Aussi, le 7 juillet 1594, sentence qui la condamne (je cite textuellement) « pour réparation du crime de sortilége et « maléfice a estre pendue et étranglée : et ordonné que son corps seroit brûlé « et mis en cendres, qui seroient jetées au vent, et condamnée à dix écus d'a- « mende envers le seigneur de Dinteville. Ce jugement (dit Servin) prononcé à « la sortie des prisons à Sébastien Lebreton, mari de Jeanne Simoni, et con- « damné seulement, comme complice, au bannissement pour dix années. Et « quant à icelle Jeanne Simoni, sa femme, elle étoit morte des tourmens qui « lui avoient été faits auparavant ; et néanmoins le juge n'auroit laissé de faire « la prononciation au corps d'icelle... — Et le corps de la défunte accusée a « été délivré ès-mains de l'exécuteur de la haute justice au bailliage de Chaul- « mont, conduit, la corde au cou, au lieu du supplice (le val d'Yvor) et atta- « ché au poteau, y planté pour cet effect... et le corps d'icelle Jeanne mis au « feu, brûlé et réduit en cendres jetées au vent suivant le jugement ; et là « commandement fait à son mari Sébastien Lebreton de sortir de Dinteville, « réitéré. »

Après le récit des faits, Servin examine compendieusement les moyens de droit invoqués à l'appui de l'appel que l'oncle et le tuteur des malheureux enfants de Lebreton et de Jeanne Simoni (Lebreton avait lui-même peu survécu à la sentence) avaient eu le courage de porter et de soutenir au Parlement de Paris. Il reconnaît que le crime de sorcellerie est un crime abominable ; que l'existence des sorciers et esprits malfaisants ne saurait être mise en doute, qu'elle repose sur des autorités incontestables ; toutefois, il s'élève contre l'épreuve par l'eau, employée, en cette matière, comme moyen de procédure et de preuve ; et le Parlement, conformément à ses conclusions, rend en 1601, c'est-à-dire environ sept années après la mort de la victime, un arrêt par lequel « il fait inhibitions et défenses au juge de Dinteville et à tous autres juges « du ressort, en jugeant les procès criminels des accusés de sortilége, d'user « d'espreuves par eau. » Voilà toute la satisfaction que reçut la mémoire de Jeanne Simoni.

Quelques années plus tard, le Parlement de Provence s'occupa d'une cause de magie qui eut aussi un grand retentissement dans les provinces et jusqu'à Paris : c'est celle de Louis Gaufridy, prêtre de Marseille, accusé de nombreux maléfices, et notamment d'avoir ensorcelé et livré au démon Dlle Magdelaine de Mandols de la Pallud, issue d'une noble famille et appartenant à la compagnie des filles et sœurs de Sainte-Ursule. Certes, le souvenir de Gaufridy est peu digne d'intérêt : s'il n'était coupable de magie, il l'était des plus indignes abus du saint ministère ; mais ce qui est curieux, c'est l'énumération officielle des divers effets produits par ses maléfices et conjurations, au nombre desquels il avoua, et l'on constata le pouvoir infaillible de se faire aimer des femmes, « *au moyen d'un soufflement et charme en leur visage.* »

Après son supplice, on le crut encore sorcier. Il avait prédit que son châti-

ment ne s'accomplirait pas sans de grands malheurs dans la ville. Or, le 29 avril 1611, pendant qu'une affluence incroyable de populaire encombrait les rues et les places de la ville d'Aix pour le voir mettre d'abord « *à la plus griève géne qui se puisse excogiter* » (ce sont les termes du réquisitoire), et ensuite brûler à petit feu, des enfants tombèrent du haut des arbres sur lesquels ils étaient montés et se tuèrent; un gentilhomme, nommé Desprade, fiancé à la fille du président de Brasle, fut assassiné par derrière à coups de poignard parle chevalier de Montoroux, et dans cette place où fut commis le crime, et où se pressaient plus de 3,000 personnes, on ne put arrêter le meurtrier, dont la fureur égarait les coups, à ce point qu'une autre jeune fille tomba également frappée de son poignard : preuves éclatantes que le condamné avait encore à son service une influence malfaisante d'outre-tombe!

Bornons-nous à ces quelques souvenirs pris au hasard. C'est pour de pareils procès qu'on pourrait dire : *ab uno disce omnes*. Pendant longtemps l'official et le juge laïque se les étaient disputés. Un arrêt du Parlement de Paris, pour le prévôt de la ville contre l'évêque, demandeur en renvoi, avait bien jugé dès l'an 1390 « *que la connaissance en appartient au juge lay;* » mais l'official ne se tint pas pour battu et la querelle continua longtemps encore. Au temps qui nous occupe, elle avait cessé : les deux pouvoirs s'accordaient pour faire la procédure de concert et pour proclamer cet axiome « *que le crime de sortilége n'est pas graciable,* » retirant ainsi à ces sortes d'accusations le bénéfice, si éventuel qu'il fût alors, de la miséricorde royale.

Sous le règne de Louis XIV, la raison reprit ses droits, et l'on commença à reconnaître qu'il n'y a pas de vrais sorciers. Un édit du mois de juillet 1682 les qualifie fort sagement d'*imposteurs* et les chasse du royaume, à peine de punition corporelle. Il est remarquable qu'il défend toute pratique superstitieuse *en abusant des termes de l'Ecriture sainte*. Les vrais sorciers disparurent donc. Il resta quelques faux sorciers que la loi du 22 juillet 1791, dont les dispositions passèrent ensuite dans le Code pénal, mit judicieusement au rang des escrocs, d'où je ne suppose pas qu'ils doivent jamais sortir.

Une remarque assez curieuse, c'est que l'un de ceux qui *étrennèrent* l'application de la loi de 1791 qualifiant ce genre de fait *escroquerie*, fut un certain Victor Rives, exécuteur des jugements criminels du département du Tarn, et qui fut condamné à un an de prison par le tribunal d'Alby pour avoir tiré de l'argent à de pauvres dupes qui voulaient racheter leurs bestiaux des méchantes influences et des maux que leur envoyaient des esprits de l'autre monde. Rives épuisa sans succès jusqu'au recours en cassation. Ne semble-t-il pas que la loi ait expié ses erreurs passées dans la personne d'un de ses plus sinistres exécuteurs?

J. Barbier,
Membre de la quatrième classe.

NOTICE SUR *RINALDO ARDITO*,

NOUVEAU POEME DE L'ARIOSTE.

Bien qu'une notice purement littéraire ne rentre pas strictement dans le cadre ordinaire des travaux de nos congrès, nous avons espéré cependant que nos auditeurs pourraient nous savoir gré de leur faire connaître avec quelque détail une œuvre que plusieurs journaux français ont simplement annoncée, mais dont l'apparition vient d'être en Italie un véritable événement littéraire.

La publication d'un nouveau poëme de l'Arioste, d'un poëme non-seulement inédit, mais presque inconnu, d'un poëme dont l'existence même avait été contestée par presque tous les écrivains, n'est-ce pas, en effet, un de ces événements qui doivent exciter au plus haut degré la curiosité, l'intérêt de tous ceux qui savent apprécier cette littérature si riche, si poétique, cette langue, la plus harmonieuse de l'univers?

Antonio-Francesco Doni, un des esprits les plus singuliers qui cultivèrent les lettres italiennes au XVIe siècle, est le seul qui dans la *Seconda libreria*, publiée à Venise en 1551, chez Marcolini, ait signalé l'existence du poëme qui nous occupe par cette simple mention : *Lodovico Ariosto, Rinaldo ardito, XII canti*. Malheureusement, la réputation de bonne foi de Doni est assez mal établie, et comme le disent les éditeurs florentins, souvent on ne croit pas le menteur, même lorsqu'il dit la vérité. Aussi tous ceux qui parlèrent de la vie et des ouvrages de l'Arioste, depuis son fils Virginio jusqu'à Tiraboschi, s'abstinrent-ils d'enregistrer le *Rinaldo ardito* parmi les œuvres de l'Homère de Ferrare; et si par hasard ils le mentionnèrent, ce ne fut que pour taxer le Doni d'imposture et l'accuser de mensonge. Tout, en effet, semblait concourir à confirmer l'opinion de ses antagonistes. Comment supposer que le Doni ait mieux connu toutes les œuvres de l'Arioste, publiées ou inédites, que son fils chéri Virginio, le confident de toutes ses pensées, son fils, qui après sa mort recueillit ses poésies latines, et en 1545 fit imprimer pour la première fois par Antoine Manuce les cinq chants qui font suite à l'*Orlando*, ou plutôt qui devaient faire partie de quelque autre poëme?

Quoi qu'il en soit, l'existence du *Rinaldo ardito* est certaine. Peut-être le Doni l'avait-il vu dans les mains de l'Arioste, peut-être le poëte lui-même lui avait-il fait part de ses projets. Mais alors pourquoi l'Arioste avait-il fait connaître au Doni ce qu'ignoraient son fils et ses amis? Il y a là sans doute une énigme difficile à résoudre ; plus tard peut-être quelque nouvelle découverte en fera-t-elle connaître le mot.

Ce que nous pouvons affirmer aujourd'hui, c'est que l'Arioste travailla à ce poëme après l'*Orlando* et l'année 1525, car nous voyons dans la deuxième stance du chapitre III qu'il fait allusion à la prise de François Ier à la bataille

de Pavie. Le poëte mourut en 1533, ayant à peine terminé l'édition de l'*Orlando*, dont il surveillait lui-même l'impression, et parmi les manuscrits qu'il laissa, aucune mention ne fut faite du *Rinaldo*. De ce silence on doit conclure qu'on ne fit pas de ses papiers un assez sévère examen, ou, ce qui est plus vraisemblable, que le poëme était alors dans les mains de quelque ami qui l'aura gardé pour une cause quelconque.

Il est impossible de savoir quelles vicissitudes eut à subir le manuscrit du *Rinaldo* pendant l'espace de deux siècles. Au commencement du XVIIIe il faisait partie du cabinet de Giuseppe Lanzoni, de Ferrare; à sa mort, arrivée en 1730, il passa dans la bibliothèque des marquis Bevilacqua; mais il paraît que dans l'une comme dans l'autre de ces collections, il demeura inconnu et confondu avec des papiers sans valeur. Enfin, Girolamo Baruffaldi le jeune en fit le premier la découverte, et, dans une vie de l'Arioste, en donna quelques notions : « L'Arioste, dit-il, outre l'*Orlando*, avait mis la main à un autre poëme. Un fragment, ou plutôt une ébauche de ce poëme fut trouvé par hasard parmi des papiers oubliés du célèbre médecin ferrarais Giuseppe Lanzoni; mais ce manuscrit original étant très-difficile à comprendre à cause de la mauvaise écriture, de son peu de conservation et des nombreuses ratures, je n'ai pu en déchiffrer que quelques stances. Je croirais volontiers, malgré la dénégation du Barotti, que ce manuscrit doit être celui du poëme de l'Arioste intitulé *Rinaldo*, mentionné par Mazzuchelli, d'après le Doni. Quoi qu'il en soit, dans le quatrième chant on parle confusément de ce paladin, de ses prouesses, de ses voyages et de sa dame Bradamante. » Ici, Baruffaldi commet une erreur : Bradamante était la sœur et non la dame de Renaud. « Les fragments que j'ai vus, continue-t-il, ne sont qu'une première ébauche informe, souvent incorrecte, au point même qu'on trouve une stance composée seulement de sept vers. »

Lorsque Baruffaldi écrivit la vie de l'Arioste, près d'un demi-siècle s'était écoulé depuis la mort de Lanzoni, et il est singulier qu'il n'ait pas indiqué la personne chez laquelle il avait pu consulter le manuscrit dont il parlait. Peut-être ce manuscrit était-il encore dans la bibliothèque Bevilacqua. Nous l'avons donc encore perdu de vue pendant près d'un siècle. En 1812, Reina, éditeur de l'*Orlando* de la collection des classiques de Milan, promettait d'y joindre pour la première fois tous les fragments d'un autre poëme trouvé parmi les papiers ayant appartenu à Giuseppe Lanzoni. On ne sait quelles causes empêchèrent Reina de tenir immédiatement sa promesse, et plus tard, la mort vint l'en relever. Le manuscrit était sans doute alors dans les mains du chanoine Vincenzio Faustini, qui, l'ayant reçu de son père par héritage, l'a cédé à MM. Giampieri et Aiazzi, qui viennent d'en donner à Florence une magnifique édition (1).

(1) *Rinaldo ardito* di Ludovico Ariosto, frammenti inediti, publicati sul manoscritto originale da J. Giampieri et G. Aiazzi. Firenze, 1846, gr. in-8°.

Avant de passer à l'examen du mérite et du style du *Rinaldo*, qu'il me soit permis d'analyser en quelques mots les fragments qui composent les cinq chants incomplets qui seuls sont parvenus jusqu'à nous et forment un total de près de deux mille vers.

Les premières strophes du premier chant contiennent un fragment de récit de bataille; puis, selon son usage, l'Arioste laisse deux ennemis le bras levé et prêts à se frapper, pour s'occuper du Sarrasin Ferragus, qui est tombé dans l'eau, nous ne savons pourquoi, ni comment. Au moment où il croit sa perte certaine, accablé qu'il est sous le poids de ses armes, il est reçu par la nymphe Liquèce dans un palais de cristal. Liquèce, favorite de Vénus, promet à Ferragus récompense pour avoir tué une fée, son ennemie. Ici se trouve entre le guerrier et la nymphe une dissertation métaphysique sur l'amour, dissertation qui quelquefois aussi devient un peu trop physique dans l'expression. La nymphe s'engage à introduire Ferragus auprès de Vénus, et l'auteur, les abandonnant, passe à un autre épisode. Le magicien Malagigi, amoureux de la reine Galliciane, a obtenu ses faveurs sous les traits de Roland. La reine écrit à celui-ci pour lui assigner un nouveau rendez-vous. Etonnement du comte, qui répond à la dame qu'il ne sait ce qu'elle veut dire, qu'il n'a jamais été son amant, et que son bras seul est à son service; désespoir de Galliciane, qui se croit trahie et insultée. Malagigi reparaissant, toujours sous les traits de Roland, l'apaise aisément, en disant qu'il a voulu plaisanter. Mais voici venir un serviteur de la reine qui vient le prier d'accourir mettre la paix entre Milon, son fils, et Roland, dans une autre salle du palais. Le serviteur et la reine elle-même ne peuvent comprendre que Roland soit là et là-bas. Ici est une scène d'un excellent comique et qui plus d'une fois m'a rappelé l'Amphitryon de Molière. Malagigi propose à la reine de l'enfermer pendant qu'elle ira s'assurer si en effet Roland est ailleurs dans le palais. Aussitôt que la reine est sortie, le magicien s'échappe, et laisse à la place le démon Libichel. La reine, furieuse, revient suivie de ses guerriers; le lutin se défend avec vigueur; puis, à l'arrivée de Roland lui-même, ne voulant pas, comme dit l'auteur, se montrer Roland à Roland, il prend la forme d'un âne. La scène tourne alors au burlesque; le lutin continue le combat à coups de pied, puis enfin joue à la reine un tour ridicule qui rappelle un des passages les plus licencieux du trop fameux poëme de Voltaire. Roland l'exorcise, et sans doute le met en fuite. Mais ici est une lacune dans le manuscrit.

Les strophes suivantes contiennent le récit d'une grande bataille sous les murs de Paris, où se distinguent surtout Dudon et Bradamante.

A la 77e stance apparait Renaud, qui sous un déguisement s'est introduit chez les Sarrasins et est parvenu à détacher de leur cause le roi de Crète. Renaud s'approche de sa sœur au plus fort de la mêlée, la provoque pour se faire suivre, la fait ainsi sortir du combat; et alors, se faisant reconnaître, lui explique son plan, la charge d'entrer dans Paris, et de faire sortir de nou-

velles troupes qui attaqueront en tête les Sarrasins, pendant que lui les chargera par derrière avec les Crétois. Nouvelle bataille, et défaite des Sarrasins qui termine le second chant.

Au commencement du troisième chant, sans doute pour justifier la conduite de Renaud, l'Arioste s'efforce de faire prévaloir la ruse sur la force, et cite l'exemple de François Ier, qui n'eût point été vaincu, si son ennemi n'eût employé contre lui que sa seule épée. Il reprend ensuite le récit de la bataille, qui se trouve interrompu par une lacune après la 9e strophe.

Le fragment suivant nous présente Fondran, la reine Galliciane et une foule de Sarrasins convertis par Roland, et se faisant baptiser par lui. Roland se prépare à employer son épée à replacer Fondran sur son trône. L'auteur le quitte pour revenir à Ferragus, et nous introduire avec lui auprès de Vénus. Ici est une fraîche et gracieuse description du séjour, du char et des suivants de Vénus. Malheureusement, ce délicieux tableau, tout pétillant de verve satirique, est gâté par des gravelures qui en rendent la traduction impossible.

Au quatrième chant, Vénus promet à Ferragus de réussir dans ses amours, et la nymphe reconduit sur terre le Sarrasin, qui, en reconnaissance de sa délivrance, fait vœu d'aller en pèlerinage au tombeau de Mahomet.

L'Arioste l'abandonne encore pour revenir à une nouvelle description de bataille, qui bientôt est interrompue par une lacune.

Charlemagne est assis à un festin, entouré de ses preux; on lui annonce l'arrivée du pape Léon III et d'une armée italienne venant à son secours. Il court à leur rencontre, et les deux armées unies rentrent solennellement dans Paris, au son des cloches. Une pompeuse description des différentes troupes et de leurs chefs, dans le genre de la fameuse énumération de Don Quichotte, termine le quatrième chant.

Au cinquième chant, nous trouvons Renaud en Espagne, faisant l'amour de fort près avec la belle Ismonde. Leur tête-à-tête est interrompu, et l'auteur les laisse là pour nous conduire auprès de Bradamante, qui est aussi en Espagne à la recherche de son frère. En approchant de Valence, elle rencontre une troupe de guerriers conduisant à la mort une jeune beauté; elle la délivre, l'enlève, et lorsqu'elle est en sûreté, lui déclare que c'est à une femme qu'elle doit son salut. Nous revenons à Renaud et à Ismonde. Le fâcheux interrupteur est un cyclope, conduisant un taureau et trois vaches. Renaud, furieux, tire son épée et veut se jeter sur lui; mais, sur un signe de son maître, le taureau se précipite sur le guerrier et l'envoie rouler sans connaissance sur la poussière. Le cyclope emmène Ismonde; et ainsi finissent les fragments de *Rinaldo*.

Je n'ose espérer que cette rapide analyse ait pu donner une juste idée du mérite réel de ce poème; mais ceux qui liront l'original partageront sans doute le regret de la perte du reste d'une œuvre qui, si elle n'eût pas ajouté à la

gloire de son auteur, eût au moins été pour la postérité une nouvelle source de jouissances.

Une question se présente maintenant, question de la plus haute importance et, à notre avis, bien difficile à résoudre ; le *Rinaldo ardito* est-il bien l'œuvre de l'Arioste?

Le caractère de Renaud, transformé en une espèce d'Ulysse employant la ruse plutôt que l'épée, se glissant travesti dans le camp ennemi pour séduire un des principaux chefs, ne nous paraît guère conforme à l'idée que nous donnait l'*Orlando* d'un guerrier aussi franc que brave, plus semblable à Achille qu'au fils de Laërte. Ce héros lui-même, toujours nommé *Rinaldo* dans l'*Orlando*, est appelé ici *Ranaldo* et une fois *Rainaldo* : cependant c'est bien le même personnage, puisqu'il est qualifié seigneur de Montauban, fils d'Aymon, frère de Bradamante, etc. Des objections plus graves naissent de l'examen du style. On trouve dans le *Rinaldo* une foule de licences que l'on chercherait vainement dans l'*Orlando*. C'est ainsi que, selon le besoin du vers, l'auteur ne se fait pas faute de retrancher des syllabes entières, qui, n'étant pas suivies de voyelles, ne pouvaient être élidées que contrairement aux lois de la langue, italienne; tels sont les mots *torr* et *carr*, par deux rr, pour *torre* et *carro*, *parol* pour *parole*, *tor* pour *toro*, *torel* pour *torrello*, *don* pour *donna*, *fal* pour *fallo*, *fer* pour *ferro*, etc.

Ailleurs nous trouvons une foule de mots singulièrement défigurés ou au moins empruntés à des dialectes : *anci* pour *anzi*, *ciambra* pour *camera*, *frissata* pour *fregiata*, *alciata* pour *alzata*, *mesone* pour *magione*, *cazza* pour *caccia*, etc. Parfois même des mots latins remplacent des mots italiens, et nous voyons *sum* pour *sono*, *scio* pour *sò*, *cum* pour *con*, *pana* pour *pena*, etc. A la 16e stance du deuxième chant, le sixième vers a une syllabe de trop, et ce qui est plus étonnant encore, à la 77e du même chant, nous lisons :

Mirava la battaglia allor Ranaldo
Il quale fra' pagani stava secreta-
Mente. . . . . .

Ce mot *secreta-mente*, dont les deux dernières syllabes sont rejetées au vers suivant, ne rappelle-t-il pas le fameux quatrain :

Quand sur le clocher du village
La lune est perpendi-
Culaire, un point sur un i
Est sa parfaite image.

Toutes ces licences, ces incorrections s'expliquent peut-être par la circonstance que le poëme était encore à l'état d'ébauche, et sans doute elles eussent disparu, si l'auteur y eût mis la dernière main ; et en vérité il me semblerait injuste d'en tirer une conséquence décisive contre son authenticité. Le manuscrit du *Rinaldo* a été comparé avec la plus grande sévérité avec les manuscrits authentiques de l'Arioste à la bibliothèque de Ferrare, et l'identité a été

reconnue et constatée par des savants dignes de foi. Le Doni avait mentionné son existence au temps même de l'Arioste. La contexture du poëme offre avec celle de l'*Orlando* la plus grande analogie : même imagination toujours brillante, souvent gaie jusqu'à la licence, même récit saccadé, sautant sans cesse d'un tableau à un autre ; même manière de terminer chaque chant par quelques mots familiers adressés au lecteur. Comment pourrait-on admettre l'existence de deux auteurs ayant une aussi complète conformité dans leur genre et dans la marche de leurs œuvres ?

Croyons donc ; car ici, comme en religion, c'est dans la foi que nous trouverons le bonheur, et réjouissons-nous de voir ajouter un nouveau fleuron à la couronne poétique de l'Italie, à cette couronne où resplendissaient déjà les diamants de la *Gerusalemme*, de l'*Orlando* et de la *Divina Commedia*.

Ernest BRETON,
Membre de la quatrième classe.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DU TREIZIÈME CONGRÈS DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

SÉANCE D'OUVERTURE A L'HOTEL-DE-VILLE (SALLE-SAINT-JEAN) DIMANCHE 16 MAI 1847.

Présidence de M. baron TAYLOR, *président honoraire.*

La séance est ouverte à deux heures et demie, en présence d'un nombreux auditoire, où l'on remarque beaucoup de dames, plusieurs étrangers de distinction et la plupart des membres présents à Paris.

M. le président déclare que le treizième congrès est ouvert, et donne la parole à M. Emile Deschamps, chargé par le conseil de composer le discours d'ouverture. Nous ne pouvons mieux faire connaître les idées développées par l'orateur qu'en renvoyant les lecteurs au discours lui-même, inséré dans la présente livraison.

M. Huillard-Bréholles, secrétaire général, rend compte ensuite des travaux de la Société pendant l'année. (Voir plus haut.)

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport motivé fait par M. Renzi sur le prix à décerner. Une médaille d'or de 200 francs est accordée à l'auteur d'un mémoire sur cette question, proposée par la deuxième classe : *Déterminer le caractère de la littérature italienne aux XIIIe et XIVe siècles, époque de Dante et de Pétrarque.* A la suite de cette lecture, faite par M. Buchet de Cublize, M. le président ouvre le billet cacheté et proclame le nom de l'auteur du mémoire : c'est M. Cesare Cantù, de Milan, notre collègue, si connu par son

bel ouvrage de *l'Histoire universelle*. Le lauréat étant absent, notification lui sera faite de la récompense décernée à son travail.

M. le secrétaire général lit le programme des quatre prix que l'Institut Historique décernera, s'il y a lieu, l'année prochaine à pareille époque.

La parole est donnée à M. Ernest Breton pour la lecture d'une notice sur le poëme de l'Arioste (*Rinaldo ardito*), découvert et publié récemment en Italie. Cette notice, empruntant un intérêt de plus au sujet même du prix qui vient d'être décerné, établit qu'il faut désormais ajouter ce nouveau fleuron à la couronne poétique du chantre d'*Orlando furioso*.

M. Jules Barbier monte ensuite à la tribune pour lire un mémoire sur les procès de magie. Ce travail, rempli de considérations élevées, est inséré également dans cette livraison.

Toutes ces lectures sont accueillies par les applaudissements répétés du public bienveillant qui ne manque jamais à nos solennités littéraires. M. le président annonce à l'assemblée que la deuxième séance, ainsi que les suivantes, aura lieu au siége de l'Institut Historique, rue Saint-Guillaume, 9.

La séance est levée à quatre heures.

DEUXIÈME SÉANCE, MARDI 18 MAI.

Présidence de M. le comte LEPELETIER D'AUNAY, *vice-président adjoint.*

La séance est ouverte à deux heures. Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente, M. le président appelle à la tribune M. Ernest Breton pour lire le mémoire couronné le dimanche précédent. L'œuvre remarquable de M. Cantù, assez longue pour que M. Breton ait cédé à M. Barbier le soin d'en terminer la lecture, a pourtant constamment captivé l'attention et obtenu la sympathie du public.

La discussion ayant ensuite été ouverte sur le mémoire de M. *Barbier* relatif aux procès de magie, M. l'abbé Auger demande la parole.

Après avoir rendu justice au beau travail de notre savant collègue, l'orateur annonce qu'il se propose seulement de relever certains passages où les doctrines religieuses ne sont pas traitées avec assez d'exactitude.

L'auteur du mémoire, après avoir cité la Bible, semble mettre en doute l'existence des êtres intermédiaires entre Dieu et l'homme : cependant rien n'est plus clairement enseigné dans la Bible que l'existence des anges, bons et mauvais, et même leur action sur la nature physique et matérielle.

L'Evangile parle fréquemment de malades possédés du démon et qui sont délivrés par Jésus-Christ.

Les saints Pères, et notamment saint Augustin et saint Grégoire-le-Grand, dont personne ne contestera la pénétration et le savoir, ont cru à l'intervention des anges dans les événements humainset enseigné cette doctrine.

Il ne s'ensuit pas que, sous prétexte de magie, certains hommes n'aient

point été de simples physiciens, spéculant sur la crédulité publique; mais il s'ensuit qu'on peut très-bien croire à la réalité des sortilèges où intervient une puissance supérieure et malfaisante.

Il ne s'ensuit pas que les procès de magie aient été le meilleur moyen pour remédier au mal; mais il s'ensuit que l'autorité religieuse et l'autorité civile ont bien pu s'émouvoir à la vue des désordres qui résultaient de ces détestables pratiques.

Il est juste ensuite d'apprécier la différence des temps, et de ne pas juger par ce qui convient de nos jours de ce qui pouvait convenir au moyen âge.

L'Eglise avait dès lors pris d'autres mesures pour détruire la superstition, et il suffit de lire les décrets des conciles de ces tristes époques pour se convaincre du zèle avec lequel on voulait répandre la lumière.

Il n'était nullement besoin de la prétendue réforme pour procurer les améliorations qui se sont succédé dans la suite des siècles.

Ce n'est pas non plus seulement à la philosophie et à la liberté qu'il faut les attribuer. La philosophie peut s'égarer, et la liberté peut devenir licence.

Trois choses sont nécessaires pour le bonheur des sociétés: la religion, la philosophie et la liberté.

M. Barbier, après avoir remercié le précédent orateur de ce qu'il a dit de bienveillant pour lui, répond brièvement aux critiques dont son mémoire a été l'objet. Il ne se pique pas de suffisante compétence en théologie pour décider, au point de vue du dogme, la question de l'existence des bons et des mauvais esprits; mais il persiste à penser que les passages du Lévitique et du Deutéronome qu'il a cités n'établissent nullement la réalité des pouvoirs magiques. Il croit que les procès de magie, déplorables en eux-mêmes, n'ont été si fréquents au moyen âge que parce que les deux autorités civile et religieuse se croyaient intéressées à propager les idées superstitieuses, et notamment la croyance aux sorciers, au delà des limites étroites que lui assigneraient, dans tous les cas, les textes sacrés. Il n'a pas exclusivement reporté à la Réforme l'honneur de l'émancipation de la raison humaine; mais il a dit et persiste à dire que les procès de magie ont surtout droit de nous étonner, quand on les retrouve au XVIIe siècle, à la suite des progrès que venait de faire l'esprit de discussion et d'examen. Du reste, il pense qu'il ne faudrait pas plus reprocher à la philosophie l'erreur, à la liberté la licence, qu'à la religion le fanatisme. Ce sont là les abus des trois éléments nécessaires au bonheur de l'homme, et dont le préopinant a composé une *trinité* que, pour son compte, l'orateur a toujours admise.

M. l'abbé Auger se déclare *en général* satisfait des explications de l'orateur.

La discussion est close et la séance levée à quatre heures.

TROISIÈME SÉANCE, JEUDI 20 MAI.

Présidence de M. le comte LEPELETIER D'AUNAY.

La séance est ouverte à une heure et demie.—Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente séance.

M. Buchet de Cublize monte à la tribune pour donner lecture du mémoire envoyé par Mme Maury sur cette question : *La langue française s'est-elle améliorée depuis un siècle et demi?*

Il demande ensuite à présenter quelques observations sur le mémoire qui vient d'être lu par lui. Contrairement aux conclusions que l'on peut tirer du sens général de ce mémoire, l'orateur pense que la langue française s'est améliorée, parce que la société s'est améliorée elle-même. Des éléments nouveaux dans la société appellent des formes nouvelles dans le langage. La langue s'est enrichie d'idées qui n'existaient pas au siècle de Louis XIV, et la bourgeoisie, en devenant l'élément prédominant dans la société, y a introduit une langue plus nationale, en ce sens qu'elle répond mieux aux besoins des masses. Quant à la composition de certains mots, il admet que la plupart, surtout ceux empruntés aux Grecs sont mal construits. Mais peut-on dire que ces mots à l'usage des savants ou des gens spéciaux aient réellement passé dans le langage au point de lui donner une physionomie étrangère qui le défigure? Il ne le pense point.

Personne ne demandant plus la parole, la discussion est fermée.

M. Huillard-Bréholles, secrétaire général, donne alors lecture de son mémoire sur le rôle et l'influence des Arabes en Sicile et dans l'Italie méridionale aux XIIe et XIIIe siècles.

M. Masson applaudit à la manière dont ces faits, généralement peu connus, ont été réunis et enchaînés par l'auteur, et il fait ressortir, comme conclusion du mémoire, la nécessité où se trouvent les conquérants de s'assimiler les éléments de civilisation qu'ils trouvent parmi les vaincus. Cette conduite, qui fut, par exemple, celle des Francs à l'égard des Gallo-Romains, ne vaut-elle pas mieux que ces exterminations brutales qui déshonorent certaines pages de l'histoire?

M. Jules Barbier termine la séance en lisant plusieurs fragments du mémoire envoyé par M. Hahn (de Luzarches) et qui traite de l'influence de l'art sur le moral des peuples.

La séance est levée à quatre heures.

QUATRIÈME SÉANCE, SAMEDI 22 MAI.

Présidence de M. Ern. BRETON *et de* M. *le comte* LEPELETIER D'AUNAY.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente ; dans l'intervalle une note a été envoyée par une dame pour fournir un nouvel aliment à

la discussion sur l'amélioration de la langue française, qui, selon l'auteur de la note, a pu se transformer, mais n'a pas augmenté sa fortune. La discussion ayant été close, n'est point reprise sur cette question.

Conformément à l'ordre du jour, M. Buchet de Cublize lit le mémoire qu nous est adressé par M. Guinoyseau, membre correspondant de l'Institut Historique, sur cette question: *Que doit-on entendre par tolérance religieuse?*

M. l'abbé Auger donne ensuite lecture de son mémoire sur le même sujet Ce travail, que nous mettrons prochainement sous les yeux des lecteurs, excite les applaudissements de l'assemblée par les idées conciliantes et vraiment libérales qui y sont développées.

M. Barbier monte à la tribune pour rendre justice à l'esprit du discours de M. Auger et aux conclusions qu'on en peut tirer et qu'il admet pour sa part. Il s'élève contre l'intolérance, non pas religieuse, mais sociale, qui subsiste encore contre les juifs, et cite comme exemple frappant de tolérance le même édifice affecté en France dans plusieurs localités aux deux communions catholique et protestante. Il développe ensuite les devoirs du père de famille en fait d'enseignement religieux, et incline à penser que le père de famille peut selon sa conscience religieuse user d'une sorte de propagande à l'égard de ses enfants et de ceux qui sont placés sous son autorité immédiate.

M. l'abbé Auger s'attache principalement à combattre plusieurs des assertions du mémoire de M. Guinoyseau, surtout pour ce qui regarde Tertullien et Origène.

M. l'abbé Clarisse demande et obtient la parole pour établir une distinction entre la tolérance de doctrines et la tolérance de personnes. La première, dit-il, n'est point permise par les théologiens; la seconde est admise par eux.

M. l'abbé Auger s'explique sur la distinction établie par le précédent orateur, et se résume en disant que l'intolérance des doctrines est un devoir de charité, et que la tolérance des personnes est un devoir de religion.

M. Huillard-Bréholles, appréciant les rapports de l'Eglise et de l'Etat en matière de tolérance religieuse, dit que l'intolérance des temps passés avait pour cause cette idée: que l'hérétique était par cela seul un ennemi social et justiciable de la société civile. Mais depuis que l'Etat n'intervient plus pour punir les dissidences religieuses, la liberté religieuse existe comme un droit. C'est pour cela qu'il aime mieux l'expression de *liberté* inscrite dans nos lois que celle de *tolérance*, qui implique toujours plus ou moins la pensée d'une concession révocable. Il indique par des exemples historiques les inconvénients d'une religion d'Etat, c'est-à-dire d'une religion instrument du gouvernement, comme en Angleterre, ou d'un gouvernement instrument de la religion, comme en Espagne.

M. l'abbé Auger s'en réfère aux principes établis dans son mémoire, et d'après lesquels le gouvernement n'a pas pour objet d'examiner les opinions

des sujets, mais de réprimer les manifestations nuisibles à la société. Il blâme également les violences de l'inquisition et les persécutions de Cromwell, qu'il attribue à des causes toutes politiques, et maintient le mot tolérance, qu'il définit ainsi : l'exercice de la charité chrétienne dans les rapports sociaux, même dans ceux dont les souverains sont juges.

La discussion est fermée, et la séance levée à quatre heures et demie.

CINQUIÈME ET DERNIÈRE SÉANCE, DIMANCHE 23 MAI.

Présidence de M. le baron TAYLOR.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté après une courte discussion.

M. l'abbé Auger monte à la tribune pour lire sa notice sur les associations d'artistes et d'ouvriers fondées par M. le baron Taylor. A la suite de ce rapport, qui a été écouté avec intérêt, M. le président donne des explications sur cette fondation, qui se rattache à la fois aux traditions religieuses et historiques ; il développe les idées économiques et humanitaires qui l'ont décidé à appliquer l'esprit d'association à des fonds de réserve destinés à assurer l'avenir du travail et du talent, ces deux forces vives de la nation.

M. le docteur Josat lit ensuite un mémoire intitulé : *De l'influence du travail de l'esprit sur la santé.*

M. Fresse-Montval demande la parole pour combattre les principes émis dans ce mémoire, et trouve qu'en général l'auteur accorde trop aux besoins du corps.

M. Josat répond que les principes qu'il a énoncés sont admis généralement et sont le fruit de l'expérience des âges, tandis que M. Fresse-Montval ne s'appuie que sur ses idées personnelles.

M. Buchet de Cublize monte à la tribune pour faire le résumé de toutes les séances du congrès ; il en examine successivement les travaux et les discussions, faisant ressortir les recherches et les idées nouvelles qui s'y sont produites, et le fruit que la science peut en retirer.

M. le président remercie l'assemblée au nom de l'Institut Historique, et la convie à l'année prochaine.

H. B.

CHRONIQUE.

BANQUET DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Après la clôture qui vient d'avoir lieu du treizième congrès de l'Institut Historique, les membres de cette société savante présents à Paris se sont réunis pour leur banquet annuel dans les salons de M. Douix, au Palais-

Royal, le lundi 24 mai, sous la présidence de M. le baron Taylor, et par les soins de MM. Josat et Breton, commissaires.

La plus franche cordialité n'a cessé de régner au milieu des conversations les plus animées, dans ce banquet si bien ordonné par MM. les commissaires. Vers la fin du repas, plusieurs *toasts* ont été portés :

1° Par M. Renzi, administrateur de l'Institut Historique, A M. LE BARON TAYLOR.

2° Par M. le baron Taylor, A M. MARTINEZ DE LA ROSA, PRÉSIDENT TITULAIRE DE L'INSTITUT HISTORIQUE, maintenant en Espagne. Ce toast, développé en quelques phrases éloquentes et vivement sympathiques, a été accueilli avec un double enthousiasme.

3° Par M. le vicomte de Santarem, ancien ministre de Portugal, A l'INSTITUT HISTORIQUE DU BRÉSIL, créé à l'instar de celui de France. L'illustre étranger s'est excusé, dans les termes les plus élégamment français, de s'exprimer dans cette langue française, qui, a-t-il dit, lui est peu familière. Cette modestie a été tout à l'avantage de son amour-propre.

4° Par M. Marcellin, A LA SANTÉ de L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE, dont il a rappelé à grands traits les fastes et les services.

5° Par M. Jullien de Paris, AUX HONORABLES ÉTRANGERS DE TOUTES NATIONS. Parmi ceux que le banquet comptait avec orgueil au nombre de ses convives, on remarquait pour la première fois M. Jonckbloet, le jeune et très-savant docteur de l'Université de Leyde, en mission littéraire à Paris, au nom du gouvernement hollandais, et si connu par la publication dans sa langue des *Romans de Gauvain*, du *Doctrinal*, de *Lancelot du Lac*, de la *Chanson des Lohévains*, de la *Chronique de Velthem*, etc., etc.

6° Par M. l'abbé Auger, A LA TOLÉRANCE RELIGIEUSE. Ce *toast* si philosophiquement chrétien, et qui prenait tant d'autorité dans une telle bouche, a été motivé et développé dans les termes suivants :

« Je bois à la tolérance religieuse. Je suis pour la tolérance, d'abord parce qu'elle suppose la liberté. Sans doute, à moins d'être tout à fait sceptique, un homme tolérant préfère sa croyance aux croyances différentes; mais il laisse aux autres la liberté de croire selon leur conviction, sauf à demander pour lui la même liberté. Or la liberté ne suffit pas, elle est étrangère aux relations sociales, et le sauvage jouit de la liberté religieuse. La tolérance, qui est fondée sur la charité, fait bien plus : elle s'attache aux doctrines les plus conciliantes, elle excuse les erreurs, elle estime la bonne foi, elle juge favorablement, elle oblige, elle secourt, elle prévient les besoins et les vœux. Elle soutient, en faisant le bien, la doctrine qu'elle professe; elle se fait aimer pour faire aimer son Dieu. Je suis pour la tolérance, parce qu'elle suppose la liberté et la charité. A la tolérance religieuse ! »

Ces nobles et touchantes paroles ont fait battre toutes les mains et tous les cœurs.

7° Par M. J. Barbier, AUX CONVIVES DU BANQUET. Et pour que le *toast* fût tout de suite un bonheur, M. J. Barbier l'a rédigé dans une pièce de vers que nous donnons à nos lecteurs pour qu'ils aient au moins une excellente part de nos plaisirs. La voici :

L'histoire nous fait citoyens
De tous les lieux, de tous les âges.
En déroulant ses vieilles pages,
Nous devenons Grecs et Troyens.
Mon esprit, voyageant loin des murs de Lutèce,
A cette illusion a dû céder ce soir :
C'est au banquet des sages de la Grèce
Que tout de bon j'ai cru m'asseoir.
Des convives de Périandre
Philosophie aimable et sans austérité,
Propos plaisants et sans folle gaîté,
A table on eût pu vous surprendre!
Après tout, par aucun statut,
(Il est bon que chacun le sache)
Le plaisir, qui parfois se cache,
N'est banni de notre Institut.
On y rencontre une science
Point farouche, aimant le progrès,
Couronnant, *dans sa tolérance*,
Par un festin chacun de ses congrès.
J'ai vu s'humaniser jusqu'à la médecine.
Ses arrêts, auxquels je souscris,
Nous professent une doctrine
Où tous les buveurs d'eau sont vertement repris.
Laissons donc ce liquide aux gens à l'humeur noire.
Hippocrate l'a décrété,
Le vin est bon pour la santé ;
Pour moi, j'aime à le croire,
Et, je l'avoue avec sincérité,
J'estime fort la *Faculté*...
La faculté de boire,
Quand c'est à vous, messieurs, que le toast est porté.

Des bravos unanimes ont succédé à ces vers, où l'art le plus fin s'unit au plus charmant naturel.

8° Par M. Emile Deschamps, A LA CHARITÉ, PLUS SALUTAIRE ENCORE A CEUX QUI L'EXERCENT QU'A CEUX QUI EN PROFITENT.

M. Emile Deschamps a récité, à l'appui de son toast, le poétique apologue que nous transcrivons ici.

UN COUP DE FILET

PARABOLE.

Agissons selon Dieu ; souvent, sans qu'on y pense,
Où l'on sème le Bien, germe la Récompense.

Un pêcheur irlandais qui vivait pauvrement,
Dont la famille en pleurs n'avait pour aliments
Que d'un brouet grossier la sauvage amertume,
Tire, un jour, ses filets, plus lourds que de coutume.
« Bon ! pense-t-il. Voilà pour un riche, et demain
Mes chers petits enfants mangeront tous du pain ! »
Il amène, joyeux, sa charge sur le havre...
O ciel ! l'infortuné n'a pêché qu'un cadavre ! —
Au lieu d'abandonner le corps sur les galets
Et de recommencer à jeter ses filets,
Le pêcheur dit : « Mon Dieu ! quelle affreuse aventure !
Mais je veux à ce mort donner la sépulture ;
Son âme en sera plus tranquille. — Quant à moi,
J'ai perdu ma journée. »
Alors, tout ému,
Religieusement dans les bras il soulève
Le cadavre qui fit évanouir son rêve,
Et s'en va le porter vers un tertre éloigné,
Que la plus haute mer a toujours épargné ;
Et puis, déposant là son fardeau volontaire,
Il se met à creuser péniblement la terre,
Non, sans prier tout bas pour les trépassés. — Or,
En creusant, il finit par trouver... un trésor !

Frères, vous le voyez : parfois, sans qu'on y pense,
Où l'on sema le Bien, germe la Récompense !

M. Achille Jubinal, l'érudit spirituel par excellence, a ensuite improvisé un discours plein d'agrément et d'intérêt, où il a tracé de main de maître la physionomie multiple de notre époque, à la fois philosophique, artistique, littéraire, scientifique et industrielle ; et il a terminé par rappeler avec autant de convenance que de chaleur tous les titres de M. le baron Taylor à l'estime et à la reconnaissance des littérateurs et des artistes. Le discours a été interrompu à cet endroit par des acclamations qui étaient le cri de la conscience, et qui ont éclaté de nouveau quand M. Achille Jubinal a cessé de parler.

Enfin, M. le docteur Josat, par un à-propos très heureux, a porté la SANTÉ DE LA SANTÉ, et il a émis le vœu qu'aucun des convives n'eût besoin de son ministère d'ici à longtemps.

M. l'abbé Laroque, le vénérable aumônier des Invalides, l'éloquent et courageux vicaire apostolique, dont la sainte et charitable parole a fait descendre tant de consolations et d'améliorations morales dans les prisons et dans les bagnes, a témoigné aussi le désir que ses collègues de l'Institut Historique n'eussent pas de sitôt recours à lui.... Pour l'heure suprême, sans doute, lui a-t-on crié de tous côtés ; car on ne saurait trop souvent, dans toutes les heures de la vie, recourir à ses conseils, à ses prières et à ses belles et puissantes allocutions.

Et l'on s'est séparé en se donnant de grand cœur rendez-vous au ban-

quet de 1848, et avec le seul regret de n'avoir pas entendu M. Huillard-Bréholles, secrétaire général de l'Institut Historique, qui aurait pu en peu de mots comme il sait les dire, donner à l'assemblée de grands plaisirs intellectuels. C'est un reproche que ses collègues espèrent n'avoir plus à lui renouveler.

Le célèbre sculpteur M. Foyatier, le célèbre architecte M. Hittorff, honoraient le banquet de leur présence, et lorsqu'on a porté un *toast* aux arts qui sont la gloire de la France, tous les yeux se sont tournés vers la place qu'ils occupaient.

CONGRÈS PÉNITENTIAIRE A BRUXELLES.

La réunion de ce congrès aura lieu à Bruxelles en septembre prochain. Les délégués de la réunion de Francfort de l'année dernière, avant de se séparer, arrêtèrent un programme des questions que nous avons publiées dans le numéro 148 de *l'Investigateur*. Nous nous faisons un plaisir de mettre de nouveau sous les yeux de nos collègues les questions qui seront discutées dans le congrès de Bruxelles, d'après la lettre de convocation que l'on vient de publier.

Voici ces questions :

1° Organisation intérieure des maisons pénitentiaires : personnel, inspection, commissions de surveillance, travaux, instruction, exercice du culte, etc.

2° Architecture des prisons et des pénitenciers d'après le mode d'emprisonnement séparé, disposition des bâtiments, dimension des cellules, ventilation, chauffage, distribution d'eau, aisances, préaux, chapelle, etc.

3° Hygiène pénitentiaire : moyens de préserver la santé des détenus cellulés.

4° Organisation du patronage pour les détenus libérés.

5° Asiles et maisons de réforme pour les jeunes délinquants ; colonies agricoles.

6° Réformes à introduire dans les législations pénales envisagées comme corollaires indispensables de la réforme pénitentiaire.

7° Justice préventive ; cause de la criminalité.

Les délégués du congrès de Francfort, ainsi que les membres du comité de Bruxelles, adressent une circulaire à leurs collègues d'Allemagne, d'Angleterre, de Danemark, d'Espagne, des États-Unis, de France, d'Italie, de Norwége, des Pays-Bas, de Pologne, de Suède et de Suisse ; ils sollicitent dans cette circulaire l'envoi des mémoires manuscrits ou imprimés sur les matières importantes que l'on doit traiter dans le congrès.

L'Institut Historique aura probablement dans ce congrès deux de ses membres, MM. le marquis de Larochefoucault-Liancourt, député, et M. l'abbé Laroque, aumônier des Invalides.

N. B. Les adhésions et les communications relatives au congrès pénitentiaire

doivent être adressées à M. Ed. Ducpétiaux, inspecteur général des prisons et des établissements de bienfaisance de la Belgique, à Bruxelles.

M. le ministre de l'instruction publique, dont l'intérêt pour nos bibliothèques et nos dépôts littéraires ne se lasse jamais et se montre toujours si bien entendu, vient de souscrire à dix exemplaires, qui leur seront distribués, de la *Galerie royale des armes anciennes de Madrid*, et de la *Danse des morts de la Chaise-Dieu* (Auvergne), grands ouvrages archéologiques avec gravures et dessins, publiés par M. Achille Jubinal. Nous ne pouvons qu'applaudir à cet acte de bienveillance éclairée et de juste rémunération. Encore quelques travaux comme ceux que nous venons de citer, et le moyen âge, si peu connu, si peu apprécié jusqu'à nos jours, sera entièrement révélé aux générations actuelles.

— Un jeune poëte qui porte un nom illustre dans la finance, et qui promet d'être un jour un écrivain distingué (M. Worms de Romilly) vient de publier sous le titre de : *Espagne et France*, un volume de vers patronné d'une lettre de M. Méry et d'une savante préface de M. Achille Jubinal. Nous ne doutons pas du succès de ce volume.

— Madame Boyeldieu d'Auvigny, lauréat de l'Académie française, à laquelle on doit déjà une excellente traduction du beau livre d'économie politique intitulé : *les Droits du travailleur*, vient de publier un nouveau volume intitulé : *Développement des idées chrétiennes*. C'est la traduction aussi exacte qu'élégante d'un ouvrage du célèbre docteur Newmann, protestant converti, et aujourd'hui entré à Rome dans les ordres sacrés. La première édition de cette traduction, qui donne les notions les plus justes et les plus curieuses sur les doctrines puséytes, sera promptement épuisée. Nous la recommandons à tous nos lecteurs.

— Le savant bibliothécaire du roi à La Haye, M. Hostropp, vient de découvrir sous la couverture d'un volume in-folio du XVe siècle, un fragment d'un poëme latin du XIIe siècle intitulé : *de Pugnâ psalmorum*, qui rappelle en certain sens *le Lutrin* de Boileau. L'érudit bibliothécaire se propose d'en donner prochainement une édition.

— M. le docteur Jonckbloet, éditeur d'une belle édition de *Lancelot du Lac*, du *Roman de Garin*, de celui de *Gauvain*, du *Doctrinal*, etc., en hollandais du moyen âge, a reçu de son gouvernement la mission de venir exécuter en France, dans nos bibliothèques, des recherches sur l'ancienne littérature néerlandaise. Ce savant est en ce moment à Paris, où il a déjà commencé ses travaux, qui promettent d'être des plus fructueux.

—Nous nous empressons d'annoncer avec plaisir à nos lecteurs que, pendant que notre collègue M. Cesare Cantù, de Milan, remportait le prix décerné par

l'Institut Historique, il recevait du roi des Français la croix de la Légion-d'Honneur. C'est une récompense honorable qu'on a accordée au savant auteur de l'*Histoire universelle*, publiée en italien et en français. M. Cantù était déjà chevalier de la Couronne de Fer.

— L'Institut Historique vient de faire une perte douloureuse dans la personne de M. Ballanche, de l'Académie française. M. Ballanche a été l'un des fondateurs de l'Institut Historique en 1833, avec MM. Michaud et de Juy, que la Société regrette également.

On vient de nous annoncer en même temps la perte regrettable d'un membre correspondant, M. Corinaldi, professeur d'histoire naturelle à l'Université de Pise.

— Nous regrettons de ne pouvoir pas donner à nos lecteurs le deuxième article sur le Salon de 1847 (peinture). Celui de nos collègues qui en a été chargé n'ayant pas encore terminé son travail, le comité n'a pas jugé à propos de retarder la publication du journal.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Moyen de diriger un ballon par une machine appliquée à la nacelle, système Van Esschen, avec dessin. Brochure. Bruxelles, 1847.

Solaces y recuerdos, por D. Luis Miquel y Roca, Valence (Espagne), 4 volumes in-12.

Journal euganéen (*Giornale euganeo*), livraison de février et mars 1806, Padoue.

Les noviciats littéraires, ou Coup d'œil historique sur la condition des hommes de lettres en France depuis environ cinquante ans, par M. Perennès, un vol. in-8°.

Bulletin spécial de l'institutrice, par M. Lévi (Alvarès), mois de mars, avril et mai.

Mémoires de la Société ethnologique de Paris, depuis 1841 à 1845, 2 volumes in-8°.

Bulletin de la même Société, 1846.

Bulletin de la Société d'émulation de Rouen, 1845-46.

Précis analytique de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année 1845, 1 vol. in-8.

Revue du droit français et étranger, par MM. Fœlix Duvergier et Valette, mois de mars 1847.

Journal de médecine et de chirurgie pratiques, par M. Championnière, mois d'avril 1847.

Compte-rendu (*Rendi-conto*) *des travaux de l'Académie des sciences de Naples*, novembre et décembre 1846.

Rapport sur les travaux de la commission hydrométrique en 1846, présenté à M. le maire de Lyon, par M. Lortet, président.

Bulletin de la Société archéologique de Sens, 1846.

Mémoires de la Société royale des antiquaires de France, t. XVIII. 1846.

Modern french pronouncing Book, on Parisian pronounciation exemplified, etc., par M. Louis Sandier, vol. in-8°.

L'Improvisateur, journal des séances oratoires, de M. Cellier du Fayel, mois de juin.

Le Tournoi, journal des concours, par M. Soulier.

Inauguration de la Société des crèches du département de la Seine, séance de l'Hôtel-de-Ville, brochure offerte par M. E. Deschamps.

Journal de médecine et de chirurgie pratiques, par M. Championnière, mois de mars, avril, mai et juin 1847.

Revue de droit français et étranger, par M. Fœlix Duvergier et Vallette, avril et mai 1847.

Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux, mai 1844 à mai 1845.

Séance de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, 1846.

Annales universelles de statistique (*Annali universali di statistica*), économie publique, histoire, voyages et commerce, Milan, par Lampato, mois de janvier, février, mars et avril 1847.

Cours de droit commercial (*Lezzioni di diretto commerciali*), suivant le règlement du 1er juin 1821, mis en harmonie avec les lois romaines, par M. l'avocat A. Carnevalini, Rome, in-8°.

Journal de l'Institut lombard (*Giornale dell' Istituto lombardo*) des sciences, lettres et arts, et *Bibliothèque italienne*, Milan, mai 1847.

Dieu et l'homme, ou les devoirs de l'homme envers Dieu et les avantages attachés à leur accomplissement, vol. in-12.

Esprit du siècle (*Espiritu del siglo*), par M. Martinez de la Rosa, 2 gros vol. in-8°, Paris, par Baudry.

Loi d'union, par M. Sardat, Paris, 1847.

Compte-rendu (*Atti*) *de l'Académie impériale et royale, sciences, lettres et arts, d'Arrezzo*, vol. III et IV, 1846.

Preuves de la découverte du cœur de saint Louis, rassemblées par MM. Berger de Xivrey, A. Deville, Ch. Lenormant, A. le Prévost, P. Paris et le baron Taylor, Paris, 1846.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Dijon, années 1845, 1846. vol. in-8.

A. Renzi,
Administrateur.

Huillard-Bréholles,
Secrétaire général.

Ministère
de
l'Instruction Publique.

2e Division.
Sciences et Lettres.

2e Bureau.
Compagnies savantes.

F° 2826. P.
de l'enregistrement général.

OBJET.
SUBVENTIONS SCIENTIFIQUES.

*A Monsieur le Président de l'*INSTITUT HISTORIQUE.

Paris, 26 juin 1847.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de mettre à la disposition de l'Institut Historique la somme de QUINZE CENTS francs, imputable sur les crédits qui m'ont été alloués en 1847, pour encouragements aux sociétés savantes. Je n'ai pas oublié l'utile et importante destination que votre savante compagnie se propose de donner à la subvention qu'elle a réclamée de moi. Je serais heureux que ma décision lui permît d'étendre ses publications ordinaires et d'y donner place aux questions littéraires et scientifiques dont elle m'a entretenu, et j'espère qu'il me sera possible de renouveler chaque année la subvention que j'alloue aujourd'hui à l'Institut Historique.

Je vous prie de communiquer cette lettre à vos savants collègues ; je désire qu'ils trouvent dans cette décision un témoignage de ma vive sympathie pour l'Institut Historique et les travaux importants qu'il poursuit avec une si honorable sollicitude.

Agréez, monsieur le président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le ministre de l'Instruction publique,

SALVANDY.

MÉMOIRES.

SUR LA TOLÉRANCE RELIGIEUSE.

En lisant, parmi les questions proposées pour le Congrès historique de 1847, celle qui se rapporte à la *tolérance religieuse*, je me suis réjoui d'avoir une occasion pour aborder cette matière. J'ai espéré faire ainsi entendre des paroles de paix et de charité, et transporter à une tribune toute philosophique et littéraire des doctrines et des sentiments que la chaire même avait admis, bien que le cœur semble s'y montrer plus que la sévère morale et l'exacte vérité.

Je déclare donc d'abord que mes opinions ne sont pas nouvelles et qu'elles ont déjà subi l'épreuve de la plus redoutable publicité. Ce que je vais dire a été dit en présence d'un des plus pieux et des plus zélés prélats de l'Eglise de France, sans que lui et son chapitre y aient trouvé rien à reprendre. Je l'ai développé au milieu de Genève dans une nombreuse réunion de catholiques, dont les chefs ont applaudi à ces enseignements. Et pourtant je suis sûr que pas un protestant, pas un mahométan, pas un mandarin ne viendra blâmer le système sur lequel ils reposent.

Ainsi c'est avec pleine confiance que j'élève la voix, et j'espère vous faire partager mes convictions et mes sympathies. Je cherche la vérité, mais je mets avant tout la charité.

Remarquez d'ailleurs qu'il m'est très-facile de traiter le sujet qui nous est proposé, bien que la matière soit si délicate et les difficultés apparentes si scabreuses. En effet, la manière dont la question est formulée éloigne toute crainte de discussions irritantes, et s'oppose à cette multitude de divagations auxquelles se sont abandonnés tant de fois ceux qui, écrivant sur la tolérance, se sont montrés pourtant si intolérants.

Le programme s'exprime ainsi : *Que doit-on entendre par tolérance religieuse?* Il s'agit donc de définir la tolérance et non de souscrire à des notions fausses, comme celles qui ont troublé tant d'esprits ; de poser des principes, non de discuter des faits ; de montrer ce qu'on *doit* penser, non d'approuver ou de blâmer ce que l'on pense.

Nous devons arriver à un point où toutes les opinions, tous les intérêts, toutes les habitudes soient unanimes pour maintenir l'ordre public, les liens de la société, l'union des familles ; où chaque individu soit libre de suivre les inspirations de sa conscience, dès qu'il laisse aux autres le même droit, la même latitude.

Loin de nous, par conséquent, l'examen, la discussion des événements où les passions humaines se sont mêlées aux sentiments religieux, où des intérêts de parti ont essayé de se faire absoudre comme s'ils eussent été liés aux inté-

rêts de la morale, aux dogmes révélés. Antiochus et les Machabées, le sanhédrin et saint Etienne, les empereurs romains et trois siècles de persécutions, les donatistes et les priscillianistes, les Albigeois et Simon de Montfort, l'inquisition et Fernand Cortez, la ligue et les huguenots, la Saint-Barthélemy et l'édit de Nantes sont hors de notre cadre. Nous établirons les règles d'après lesquelles les personnages et les faits doivent être jugés ; nous ne jugerons pas.

Au moment de commencer ce travail, nous avons appris qu'une plume plus brillante, plus élégante, avait été sur le point de tracer de la tolérance religieuse un tableau qui tournerait à la gloire de la France. Nous nous garderons bien de priver l'Institut Historique du plaisir et du profit qu'il en attend. Nos généralités ne nuiront à rien ; nous serons heureux qu'elles soient acceptées par l'aimable et spirituel écrivain dont nous parlons et que nous avons la douce habitude d'applaudir.

A la question posée, voici nettement notre réponse : *La tolérance religieuse est l'exercice de la charité chrétienne dans les rapports sociaux avec ceux qui ne professent pas la même religion.*

Le développement de cette proposition remplira tout le cadre que nous nous sommes tracé.

Remarquons d'abord que nous disons *les rapports sociaux ;* il n'est pas question des relations de l'ordre religieux et spirituel. Nous mettons en principe que chacun conserve dans le for de la conscience et au milieu des actes de la vie civile ses convictions et ses croyances. Nous honorons trop ceux à qui nous voulons recommander la tolérance pour penser ou qu'ils sont indifférents à toutes les religions, c'est-à-dire qu'ils les méprisent toutes, les regardant comme inutiles, ou qu'ils sont assez peu sincères, assez faibles pour approuver en apparence ce qu'ils blâment en réalité. Nous ne voulons, pour pratiquer la charité, que des cœurs loyaux et généreux, que des âmes qui croient en Dieu et qui estiment les hommes, qui se dévouent pour eux et ne les flattent pas. Nous prouverons tout-à-l'heure que ce sont là les vrais amis.

Nous avons dit *la charité chrétienne ;* car, avant elle, le mot *tolérance* était inconnu. Le paganisme, qui avait admis que *la vengeance est le plaisir des dieux*, appliquait cette maxime à tout ce qui contrecarrait, en quelque manière que ce fût, ses opinions ou ses intérêts ; et s'il adoptait, comme les Romains et les Athéniens, quelque *dieu inconnu*, c'était par politique ou par superstition. Le christianisme n'admet point de dieux inconnus ; il tolère les hommes qui ne connaissent pas le sien ; il les aime, afin qu'ils le connaissent.

Du reste, nous reviendrons sur ces deux observations préliminaires. Expliquons d'abord notre pensée.

La charité est l'âme du christianisme ; le christianisme est tout amour. Voici, en effet, ce qu'enseigne le Christ, et dans la circonstance la plus solennelle peut-être où il eût à manifester sa doctrine. Il avait pour adversaires les par-

tisans exclusifs de la loi de Moïse, qu'ils comprenaient mal, mais d'après laquelle ils jugeaient. Or, ils l'accusaient de vouloir la détruire, et en conséquence il devait, interrogé par eux, s'expliquer nettement et se tenir dans les strictes limites où il serait inattaquable. Saint Matthieu rapporte ainsi cette grande et imposante déclaration de principes : « Les pharisiens ayant appris qu'il « avait imposé silence aux saducéens, se réunirent autour de lui, et l'un « d'eux, docteur de la loi, l'interrogea en ces termes, pour le sonder : Maître, « quel est, dans la loi, le grand commandement ? Jésus lui dit : Vous aimerez « le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme et de tout « votre esprit. Tel est le plus grand et le premier commandement. Mais voici « le second, qui est semblable : Vous aimerez le prochain comme vous-« même. De ces deux commandements dépendent toute la loi et les pro-« phètes. »

Remarquez que Jésus-Christ n'était pas interrogé sur le second précepte. Il pouvait, en se tenant dans les termes de la question, ne parler que de l'amour de Dieu. Mais les pharisiens étaient hypocrites et intolérants, et l'auteur de la loi nouvelle voulait enseigner ce qu'il était venu établir au milieu des hommes : *Gloire à Dieu dans le ciel et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.* Les docteurs de la loi, comme on disait alors, avaient introduit des exclusions, et les Samaritains, parce qu'ils étaient schismatiques, étaient haïs et haïssaient. Le Christ choisit parmi les Samaritains le modèle de la charité et du dévouement, et le bon Samaritain est une leçon et pour ses coreligionnaires et pour les disciples de la vraie religion. Le nom d'*infidèle* était chez les Juifs un terme de répulsion et de mépris, comme celui de *barbare* chez les Grecs et chez les Romains. Le Christ annonce partout que sa religion est destinée à parcourir l'univers, et que, s'il n'est envoyé, de sa personne, que dans la Judée *vers les brebis perdues de la maison d'Israël*, il envoie, lui, ses principaux disciples pour être *ses témoins dans la Judée, dans la Samarie et jusqu'aux extrémités de la terre.* Son évangile doit être *prêché à toute créature*, et si *celui qui ne croira pas doit être condamné, celui qui croira et sera baptisé sera sauvé.* Enfin il donne à ses apôtres cet ordre formel : *Enseignez toutes les nations.*

Aussi le chef d'entre eux viendra-t-il, après la mort du maître, déclarer aux Juifs superstitieux et fanatiques que, *dans toute nation, celui qui craint Dieu et fait des œuvres de justice lui est agréable;* et saint Paul, que tous les siècles ont appelé le grand apôtre, écrit aux Romains : « Il n'y a point de distinction du « Juif et du Grec : car tous ont le même Seigneur, riche pour tous ceux qui « l'invoquent. » Puis, citant le prophète Joël, il ajoute : « Car quiconque aura « invoqué le nom du Seigneur sera sauvé. »

Avec de telles autorités, nous sommes au large pour parler tolérance : aussi nous allons vous présenter un commentaire qui ne sera pas effrayant.

Je pars, en effet, de la règle établie par le législateur lui-même et qui est

ainsi conçue : *Vous aimerez votre prochain comme vous-mêmes.* Je trouve dans ce peu de paroles, commentées par les leçons multipliées et du Christ et de ses apôtres, la théorie et la pratique de la tolérance.

Quand il s'agit de nos propres erreurs et de nos propres fautes, notre premier soin est de les atténuer autant qu'il est en nous. Nous cherchons l'explication la plus favorable, et nos principes sont toujours ceux qui s'accordent le mieux avec nos penchants, toutes les fois pourtant que ces principes sont à nos yeux d'accord avec le sentiment intime qui nous fait distinguer le vrai du faux, le bien du mal, avec la conscience. Ainsi la tolérance religieuse s'attache aux doctrines les plus conciliantes, aux principes les plus larges.

Quand il s'agit de nos propres erreurs et de nos propres fautes, nous cherchons une excuse dans notre ignorance et nos préoccupations. Nous ne savions quelle voie nous devions suivre ; nous avons été trompés ; nous avons cru prendre le droit chemin. Ainsi la tolérance religieuse, qui ne pense pas le mal, suppose que l'erreur qu'elle signale est le résultat du défaut d'instruction, des préjugés de la naissance et de l'éducation.

Lors même que nous nous sommes trompés, nous savons très-bien faire ressortir notre bonne foi et notre zèle pour la vérité et la justice. Ainsi la tolérance religieuse non-seulement excuse, mais estime ceux qui se trompent de bonne foi et qui persistent dans l'erreur pour suivre leur conscience.

D'ailleurs nous ne sommes pas juges les uns des autres ; chacun de nous décline pour soi la juridiction de ses égaux ; et nous sommes tous *les enfants du Père céleste qui fait luire son soleil sur les bons et les méchants, qui fait tomber la pluie* et la rosée *sur les justes et les injustes.* Donc la tolérance religieuse doit, quand il s'agit de faire le bien, n'établir aucune distinction injurieuse, ne plus connaître de sectes ni d'opinions, ne voir dans chacun des hommes qu'un frère, dans l'universalité des hommes qu'une famille.

Je n'étendrai pas davantage ce parallèle, dont je reprends maintenant chaque partie, pour l'expliquer dans le sens du christianisme.

J'ai dit d'abord que la tolérance religieuse s'attache aux doctrines les plus conciliantes, aux principes les plus larges. Je n'ai pas dit, et je ne dis pas qu'elle renonce à maintenir les doctrines et qu'elle pense que la morale puisse exister sans le dogme. — Rien n'est, à mon avis, plus funeste et plus glacial que cette indifférence absolue. Comment voulez-vous qu'un homme qui ne croit pas en Dieu croie à quelque chose? Comment un homme qui n'espère de Dieu aucune récompense pour le bien qu'il aura fait, sacrifiera-t-il son repos ou sa fortune ou même son plaisir en faveur de la société, qui laisse si souvent triompher l'intrigue, ou en faveur des particuliers, qui se montrent si souvent ingrats? Il faut des doctrines et des croyances pour les sacrifices généreux, pour l'amour de la patrie, pour le dévouement de la charité. Mais la charité du christianisme nous aide à choisir entre les doctrines. Elle sait distinguer entre ce qu'il est nécessaire de croire et ce qui est livré aux dis-

cussions des savants, ce qui n'est pas du dogme. Certains esprits chagrins voient partout un Dieu sévère, qui ne sait point faire là part de la faiblesse humaine et qui punit sans miséricorde, tandis qu'il est dit, au contraire, dans mille endroits de l'Ecriture que la miséricorde et la clémence sont les perfections qui se montrent le plus dans le Dieu des chrétiens: *superexaltat misericordia judicium*, au point qu'il semble oublier sa justice. Il est des théologiens qui précipitent sans pitié la plus grande partie du genre humain dans les feux de l'enfer, appliquant mal ces paroles du Christ : *Il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus*, tandis qu'un de nos plus savants professeurs, *Billuart*, a écrit : « On ne peut dire sans une erreur manifeste qu'il est de foi que les en- « fants (morts sans baptême) souffrent la peine du sens ; » et que notre célèbre cardinal de La Luzerne, parlant aussi des infidèles adultes morts sans avoir péché mortellement, enseigne d'après saint Thomas que « nous avons droit « de juger que ces créatures non coupables (hors le péché originel) d'un « Dieu plein de bonté, seront heureuses dans l'état qu'il leur a donné. » Nous avons prouvé en conséquence qu'il est très-permis de croire que, composée des élus du Ciel, des enfants morts sans baptême, des infidèles morts sans péché volontaire, la majorité des hommes sera préservée des flammes éternelles. Et sur d'autres matières aussi, la vérité chrétienne revêt, quand on veut la bien examiner, des formes attrayantes, plutôt que redoutables ; elle éclaire, elle ne repousse pas. Or ce sont ces doctrines conciliantes que la charité nous ordonne d'adopter et de propager. Puisque, comme dit saint Paul, *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et viennent à la connaissance de la vérité*, nous pouvons, nous devons espérer que ses désirs ne seront pas vains pour tous et qu'un assez grand nombre usera de la liberté conformément aux intentions de Dieu pour que nous trouvions dans le Ciel une bonne partie de ceux que les erreurs d'un faux zèle excommunient peut-être sur la terre.

En effet, et c'est notre seconde observation, il est une multitude d'hommes qui ne sont pas à portée de connaître certaines vérités auxquelles le salut semble pourtant être attaché. Bien que le christianisme ait été annoncé dans toutes les contrées du monde, combien de peuplades encore qui n'ont pas été suffisamment instruites pour le recevoir et l'embrasser ? Combien qui, après avoir adopté ses principes, ont été entraînées par l'erreur ou le schisme, sans que l'immense majorité des individus s'en soit aperçue ? Combien que les révolutions physiques ou politiques, les inondations des barbares, les ruses ou les violences ont amenées à perdre complétement la trace de leurs ancêtres, et qui, par conséquent, n'étant pas responsables de l'infidélité des générations précédentes, sont absolument semblables à celles qui n'ont jamais été chrétiennes ? Tel paysan de l'Ostrogothie en Suède, tel mineur des monts Ourals ou de la Sibérie, tel riche et puissant Aga de la Nubie ou de la Guinée, tel savant ou redoutable Cacique des régions américaines aura passé toute sa vie sans apprendre qu'il existe à Rome un homme semblable aux autres hom-

nies, qui pourtant est le représentant de Dieu et à qui toutes les nations doivent être assujetties dans l'ordre spirituel. Et l'on voudrait que ces pauvres prolétaires ou ces fiers potentats fussent aux yeux du souverain juge responsables de leur ignorance! Non; Dieu est juste, et il n'a pas créé l'homme pour le perdre. Voici du reste ce que dit à ce sujet le même apôtre saint Paul, dont la doctrine n'est pas suspecte: « Quand les nations qui n'ont pas la loi « font naturellement ce qui est de la loi, elles sont à elles-mêmes leur loi. » La théologie même enseigne que si un fidèle avait, toute sa vie, suivi les inspirations de sa conscience et honoré par là le Créateur et le législateur suprême, ce suprême Seigneur, ce Père commun de tous les hommes ferait plutôt un miracle que de le laisser mourir dans l'ignorance de ce qui est nécessaire au salut.

Conclure de là, comme Voltaire dans la *Henriade* et ailleurs, comme cette nuée de parleurs qui s'imaginent être imposants, parce qu'ils répètent les paroles d'un grand homme, conclure que Dieu reçoit avec la même faveur les hommages de tous, qu'il n'a pas donné au genre humain une religion révélée, à laquelle tous ceux qui la connaissent sont obligés de se soumettre, qu'il est indifférent d'être disciple du pape ou du grand lama, sectateur du Christ ou de Mahomet, c'est outrer, sans doute, les conséquences des principes que nous avons posés.

Mais en conclure que nous devons aimer les juifs et les mahométans, les bonzes et les marabouts, les luthériens et les calvinistes, leur vouloir et leur faire du bien, c'est raisonner parfaitement juste, c'est déduire des dogmes du christianisme de sages règles de conduite, c'est se montrer véritablement chrétien. Et le savant Bergier dit positivement: « Quoique bien convaincus « de la vérité de notre religion, nous ne croyons pas qu'il nous soit permis « de haïr ceux qui... en professent une autre. » Principe que saint Augustin exprimait, il y a quinze siècles, d'une manière charmante en parlant ainsi aux Manichéens: « Que ceux-là sévissent contre vous qui ne savent pas par com- « bien de peine s'achète le bonheur de trouver la vérité. »

Au reste, la tolérance est si bien dans l'esprit du christianisme, et précisément à cause de ce sentiment qui nous fait excuser dans les autres l'ignorance involontaire par la conviction de nos propres erreurs et imperfections, que le plus singulier témoignage du monde en fait foi. Dans le Coran (sourate, *la table*), Mahomet s'exprime ainsi: « Tu reconnaîtras que ceux qui sont les plus « disposés à aimer les croyants, ce sont ceux qui se disent chrétiens; c'est « parce qu'ils ont parmi eux des prêtres et des moines qui les détournent de « l'orgueil. »

D'ailleurs l'estime est une justice, si avec les préjugés de l'éducation, qui excusent, nous observons dans ceux qu'une croyance différente sépare de nous, la droiture de cœur et la bonne foi, qui sont la vertu. L'Ancien Testament nous apprend que *Dieu est bon pour ceux qui ont le cœur droit*, et dès la

naissance du Christ, le Nouveau nous représente les anges qui chantent : *Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.* J'aime cent fois mieux un protestant de bonne foi qu'un catholique lâche et hypocrite. Est-ce que *Tartufe*, avec sa *haire* et sa *discipline*, a jamais pu représenter l'homme religieux ? Jésus-Christ n'a-t-il pas assez flagellé par ses malédictions l'hypocrisie des scribes qui *disaient et ne faisaient pas*, pour qu'on soit dégoûté et de les prendre pour modèles et de leur faire la cour ? Ces gens-là paient *la dîme du millet et du cumin*, et ils enseignent qu'on peut laisser mourir de faim son père auprès de l'autel qu'on aura chargé de présents. Malheur à eux ! Ce sont des *sépulcres blanchis* qui flattent les yeux, mais qui au dedans n'offrent que *pourriture et corruption.*

Mais donnez-moi un homme qui cherche sincèrement la vérité, et qui, pensant l'avoir trouvée, rejette les enseignements qu'il croit erronés, cet homme, je l'estime et je veux en faire mon ami. Il s'est persuadé que le culte catholique est une véritable idolâtrie ; il médite la sainte Ecriture et il y puise des règles de conduite, regardant l'autorité de l'Eglise comme inutile et usurpée ; un sentiment d'humanité le porte à penser qu'on peut se sauver dans toutes les religions. Je n'approuve pas ses erreurs ; mais je respecte ses scrupules, sa piété, sa charité. J'essaierai de lui donner des idées justes ; mais je ne prendrai jamais ni le ton du reproche, ni l'air de l'autorité, ni moins encore l'accent du mépris. J'offrirai mon hommage aux bonnes qualités, aux talents, aux bienfaits de celui qui met avec dévouement sa personne et ses ressources au service de la patrie, de la science, du genre humain. C'est ainsi que Leibnitz a obtenu les suffrages de Bossuet, rendant lui-même justice aux papes ; c'est ainsi que de nos jours l'Allemagne a vu des protestants célèbres faire l'histoire de la papauté et relever l'heureuse influence de la puissance romaine au moyen âge ; c'est ainsi que notre savant et pieux Frayssinous a fait l'éloge du baron de Starck, bien qu'il persistât à rester dans le protestantisme après avoir écrit, avec tant de force et de preuves si frappantes, que le meilleur moyen de réunion pour toutes les communions chrétiennes était de se rapprocher le plus possible de l'Eglise romaine. C'est ainsi, en un mot, que, comme nous le disions tout-à-l'heure, la tolérance nous apprend non-seulement à excuser, mais encore à estimer ceux qui sont, en suivant leur conscience, dans une voie différente de celle que nous suivons et qui y demeurent par conviction.

Enfin, et c'est notre dernière réflexion, nous n'avons pas le droit de juger nos frères, surtout quand il s'agit de ce qui se passe dans le for de la conscience. L'Eglise même déclare qu'elle *ne juge pas des dispositions intérieures.* Nous devons laisser à Dieu le soin de *scruter les cœurs et les reins*, et c'est lui qui a seul le droit, dans l'ordre moral, de gouverner le monde. Les ministres de la religion ne sont jamais que ses mandataires, et quand ils prononcent sur les choses de conscience, c'est toujours d'après l'aveu de ceux qui les con-

sultent. Ils tracent les règles générales, d'après les ordres de Dieu ; c'est lui qui juge et qui condamne. Or pendant la vie présente, pendant le cours des siècles, il laisse les hommes user de leur liberté, se réservant d'apprécier un jour l'usage qu'ils en auront fait, et de distribuer alors les châtiments et les récompenses. En attendant, *laissons croître le bon et le mauvais grain, de peur qu'en arrachant l'ivraie, nous n'arrachions aussi le froment.* En attendant, pensons qu'il n'est pas un païen, un hérétique, un impie, un libertin qui ne puisse, si Dieu le veut, nous précéder un jour dans le Ciel. En attendant, que notre *lumière luise devant les hommes de telle sorte que, voyant nos bonnes œuvres, ils glorifient* notre *père qui est dans les Cieux.*

Tels sont les sentiments qui, dans l'ordre religieux, doivent occuper notre âme et nous guider dans notre conduite extérieure.

Il suit de là que, dans l'ordre social, rien ne peut nous empêcher de conserver la paix avec tous, autant qu'il est en nous; que nous devons respecter l'ordre établi et nous soumettre aux autorités existantes, même quand elles sont injustes. Ainsi Maurice, chef d'une légion romaine, met bas les armes, lui et ses officiers et ses six mille soldats, quand Maximien, l'insensé, le furieux qu'il était, eut ordonné de les décimer, puis de les massacrer, parce qu'ils étaient chrétiens. Nous devons entretenir les liens de la société par la réciprocité des services, par les prévenances, la déférence, les marques d'estime et d'affection. Nous devons entretenir les liens de la famille, et saint Paul prescrit aux femmes chrétiennes de rester avec leurs maris encore païens, *s'ils consentent à demeurer avec elles.*

Sans doute, si l'on craint pour sa foi et que certaines relations mènent à discuter sans profit, il est très-permis de s'éloigner, d'éviter ces occasions dangereuses, de fuir pour échapper à la séduction des doctrines, comme on fuit pour échapper à la séduction des mœurs. Mais fuir est un acte de prudence qui n'empêche pas l'exercice de la charité. On pense alors qu'on est moins ferme dans ses convictions que ceux dont on redoute la présence, on reconnait sa propre faiblesse; et la tolérance se montre en s'abstenant, comme dans les cœurs fermes et fidèles, elle paraît en agissant. On fuit, mais on ne hait pas; la crainte de la séduction est presque une marque d'estime pour celui qu'on évite.

Or cette prudence, que chacun doit exercer pour soi, n'est-on pas obligé de l'employer quand il s'agit de ceux qu'on est chargé de diriger, de gouverner, de protéger? Et là viennent se présenter les devoirs du père de famille, et les devoirs du souverain. Jusqu'où, pour eux, doit s'étendre la tolérance? où doit-elle s'arrêter?

Voici d'abord des principes généraux que Bergier établit comme base de son exposé et que nous adoptons dans toute leur étendue : « La raison et « la religion condamnent également le fanatisme et la tyrannie... Il faut prê- « cher à tous la douceur et la modération. » Si tous, en effet, savaient se te-

nir dans les bornes de la sagesse et de la justice, les supérieurs n'auraient besoin d'aucune précaution, d'aucune répression. La règle générale est la liberté de conscience. Mais, comme dit encore Bergier : « Quand j'aurais le droit de « penser ce qu'il me plaît, ai-je aussi le droit de l'enseigner ? » C'est dans cette manifestation extérieure et quelquefois publique que peut se trouver le danger, soit pour la morale, que certaines opinions attaquent, soit pour la paix et l'ordre, que l'opposition des doctrines troublerait. C'est alors aussi que commence l'intervention des autorités chargées de veiller pour le bien général. Et comme le remarque le même écrivain : « La charité n'oblige cer- « tainement pas à favoriser la liberté particulière aux dépens du bien général.» Aussi nous n'hésitons pas de déclarer que, si les prédicateurs du christianisme avaient troublé l'ordre public et empêché l'observation des lois, les empereurs romains auraient eu raison de les réprimer. Ils ont eu tort, sans doute, et parce qu'avant de persécuter ils auraient dû examiner la doctrine, et parce qu'aucun fait n'était venu accuser les chrétiens. Mais en principe la règle pour les souverains est le maintien de l'ordre public.

Ces points bien établis, examinons les devoirs des pères de famille et des souverains. Les diverses classes de supérieurs, chefs, préposés, se rapportent plus ou moins à cette grande division.

Selon les desseins de la Providence, le père de famille doit non-seulement nourrir matériellement ses enfants, mais les instruire, mais les préparer pour être un jour des hommes vertueux, des citoyens utiles. Le bonheur des familles est attaché à l'union des membres qui les composent, et cette union n'est assurée qu'autant que la charité l'emportera sur les passions et sur les intérêts particuliers. Voilà pourquoi le père de famille est tenu de faire connaître à ses enfants *l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme*, comme ont dit nos législateurs à l'époque où l'athéisme espérait triompher en France. La pensée des peines et des récompenses dans une autre vie substitue la morale et la vertu au sabre des gendarmes et à l'échafaud. Et en général les pensées religieuses sont le gage de la sécurité et de cette confiance réciproque qui unissent ensemble tous les hommes et les portent à sacrifier, s'il le faut, pour assurer le bien commun, et leurs plaisirs et leur fortune. Le père de famille aura rempli son devoir et conquis l'estime des autres et le témoignage de sa propre conscience, quand il aura accoutumé ses enfants à penser, à agir de la sorte.

Il suit de là qu'un homme sincèrement protestant, intimement convaincu que sa religion est préférable à toutes les autres, a le droit d'éloigner de sa maison toute influence, tout enseignement qui tendrait à altérer la foi, à troubler la piété de ceux qui l'entourent.

Il ne s'ensuit pas qu'il doive mépriser ou haïr, signaler à la haine et au mépris de ses enfants, les hommes de bonne foi qui sont attachés à d'autres

dogmes. La charité lui fait un devoir de favoriser ceux qui pensent comme lui, de tolérer ceux qui pensent autrement.

Et quant au devoir d'inspirer à sa famille le respect et la pratique de la religion, nul père ne peut s'en dispenser. C'est pour lui le point capital.

Il n'en est pas de même des souverains. Leur principal devoir est de maintenir l'ordre public, la prospérité générale, de sorte, comme disait saint Paul, que nous puissions *passer une vie paisible et tranquille*.

Mais pour arriver à ce résultat, jusqu'à quel point le souverain doit-il intervenir dans les croyances et les pratiques religieuses pour les protéger, ou les réprimer? Doit-il adopter une religion de l'Etat ou laisser à chaque religion le droit d'exercer publiquement son culte? Doit-il interdire l'enseignement des religions étrangères, et punir ceux qui les répandraient? Doit-il, en un mot, être tolérant ou intolérant pour les actes extérieurs?

Remontons d'abord aux principes. « Ce n'est point la vérité des opinions, « mais la tranquillité des Etats qui est le véritable objet des lois coactives... « Aucun précepte de l'Evangile n'enjoint aux souverains de proscrire dans « leurs Etats toute autre religion que celle de Jésus-Christ... Nous défions nos « adversaires de citer un seul monument qui prouve que, quand même les hé- « rétiques sont paisibles, l'Eglise veut que l'on emploie contre eux la vio- « lence. » Telles sont les assertions du docte et sage Bernier, qui, dans l'*Encyclopédie* du dernier siècle, fut chargé de la partie théologique. Ainsi dans un Etat les opinions sont libres, les actes seulement sont soumis aux appréciations du gouvernement. Ainsi le christianisme admet qu'il y ait plusieurs cultes dans la même contrée. Ainsi nulle mesure coactive ou du moins violente ne peut être prise contre les citoyens paisibles, à quelque secte qu'ils appartiennent. Et saint Hilaire disait : « Si l'on employait la violence pour établir « la vraie foi, l'autorité épiscopale s'élèverait contre cet abus. »

Maintenant quelle conduite doit tenir un souverain? Il est impossible de répondre à cette question d'une manière générale; sa conduite dépendra des circonstances dans lesquelles se trouvera son peuple.

D'abord un souverain est compris dans la loi générale qui permet, et je pourrais dire qui ordonne à tous les hommes de suivre la loi de leur conscience. Or, comme dit encore Bergier, « il est naturel à ceux qui se croient « en possession de la vraie religion de souhaiter qu'elle soit connue de tous « les hommes. » Il peut en conséquence favoriser la propagation de la religion qu'il pratique lui-même, dès que les moyens qu'il emploie ne sentent ni le *fanatisme* ni la *tyrannie*, et nous permettrions au czar de soutenir le schisme greco-russe, s'il était convaincu que c'est la *vraie religion*, et qu'il ne persécutât point les catholiques paisibles.

Et cependant nous admettons qu'un souverain n'est pas tenu de travailler lui-même à propager la religion, et que la reine d'Angleterre peut ne point ordonner un jeûne public pour détourner les fléaux qui dépeuplent l'Irlande.

C'est à lui néanmoins à juger de l'état des esprits et de l'influence des enseignements religieux. S'il est convaincu que l'exercice public des divers cultes est un moyen de calmer les divisions, il fera bien de le permettre. S'il résulte au contraire de la rivalité des cultes divers que la paix publique soit troublée, une secte voulant faire prévaloir ses pratiques contre les convictions des masses, il fera bien de réprimer. C'est ainsi que l'édit de Nantes sous Henri IV et sa révocation sous Louis XIV ont pu être deux actes très-sages, quoique très-opposés. Notez, je vous prie, que je ne prétends pas les apprécier. Je suis dans les bornes du possible et dans les généralités, que j'explique seulement par des exemples.

Quant aux moyens de répression pour les actes qui, sous des apparences religieuses, troublent l'ordre public, il est évident qu'il n'y a de permis que ce qui est nécessaire. Malgré les abominables massacres et dévastations commis par les donatistes, et notamment les circoncellions, saint Augustin ne voulait pas qu'on fît mourir ces malheureux fanatiques quand une fois ils étaient sortis du foyer d'exaltation où ils avaient puisé leur déplorable zèle, et il écrivait à l'officier chargé d'exécuter les ordres de l'empereur : « Si vous punissez de mort les coupables, vous nous ôtez la liberté de nous plaindre. »

Et c'est ici le lieu de remarquer que, dans une multitude de circonstances, les souverains ont été entraînés à sévir, lorsque la religion servait seulement de prétexte aux actes répréhensibles qu'ils poursuivaient. Jean-Jacques Rousseau dit expressément : « Examinez toutes vos précédentes guerres, appelées « *guerres de religion*, vous trouverez qu'il n'y en a pas une qui n'ait eu sa « cause à la cour et dans les intérêts des grands. » La tolérance religieuse ne pouvait alors intervenir, et depuis longtemps le massacre de la Saint-Barthélemy s'est ainsi trouvé ressortir au tribunal des causes politiques.

Quoi qu'il en soit, voici notre résumé sur ces questions si importantes et si difficiles. Nous avons dit : « *La tolérance religieuse est l'exercice de la charité chrétienne dans les rapports sociaux avec ceux qui ne se pratiquent pas « la même religion.* » Nous le répétons encore, quand il s'agit de ces *rapports sociaux* d'un ordre plus relevé, dont les souverains sont juges. La justice, sans doute, mais toujours la charité : *in omnibus charitas.*

Du reste, et c'est par là que nous terminons, remarquez que, d'après la religion de Jésus-Christ, nous sommes tenus non-seulement à la tolérance, mais encore au dévouement. Car, outre la règle qui nous prescrit d'aimer le prochain comme nous-mêmes, le Christ nous en a donné une seconde qui n'est pas moins obligatoire : « Voici mon commandement; c'est que vous vous aimiez « les uns les autres, comme je vous ai aimés. »

Or, il nous a aimés jusqu'à s'humilier, jusqu'à naître dans une étable; il a prêché la morale évangélique en la pratiquant d'abord; il est mort en pardonnant à ses ennemis et en priant pour eux. C'est à nous d'aimer nos frères de cette sorte.

Que les souverains, que les pères de famille, que les chrétiens, quels qu'ils soient, que les amis de l'humanité, à quelque religion qu'ils appartiennent, entendent ainsi la loi de Dieu.

Qu'ils préfèrent le bonheur de leurs frères à l'argent et à la richesse, et qu'ils ne craignent pas, pour les soulager, de retrancher quelque chose à leur luxe, à leur superflu, à leur nécessaire. Qu'au lieu de spéculer pour augmenter leur propre fortune, ils spéculent pour ajouter à l'aisance des classes inférieures.

Qu'ils enseignent par leur exemple le respect de la religion et la crainte de Dieu, et que, loin de se plaire aux scandales et aux intrigues, qui sont l'effet et qui entretiennent l'énergie des passions, ils montrent dans tous leurs actes, l'impression de la conscience, l'influence de l'honneur, les traits de la bienveillance et de la véritable philanthropie.

Qu'ils pardonnent à leurs ennemis personnels, et mettent en pratique la miséricorde et la clémence, au lieu de récriminer et de se venger. Qu'ils protégent le faible contre le fort, ainsi que l'illustre Las Cases et ces autres missionnaires dont le protestant Robertson a dit : « Au moment que l'on envoya « des missionnaires en Amérique pour convertir les Indiens, ils représentèrent « que la rigueur avec laquelle on traitait ce peuple rendait leur ministère inu- « tile. » Qu'on dépouille les préjugés de secte et de parti pour honorer la vertu partout où elle se montre, et que, comme l'a si noblement, si magnifiquement déclaré M. Guizot à la tribune nationale, en présence du martyre auquel s'exposent les apôtres de l'Evangile, on ne voie pas de jésuites, mais des chrétiens. Qu'on se montre disposé soi-même à faire, s'il le faut, quelque sacrifices pour la paix, pour le bien public, pour la religion, pour la gloire de Dieu et le salut des hommes.

Alors il sera facile de pratiquer la tolérance, et la tolérance sera le sentiment universel. Alors de même que les juifs *ont des synagogues dans Rome moderne*, de même eux et les autres pourront en avoir, sans inconvénient, par toute la terre, sauf ensuite à les convertir en églises. Alors on se connaîtra mieux, et on saura se rendre justice, se rendre service avec empressement, avec joie. Alors les souverains, intolérants pour les désordres qui troublent la société, seront tolérants pour les opinions qui tendent à y établir l'union, en laissant à chacun la liberté de conscience. Alors le catholicisme ne s'inquiétera plus pour le maintien et la propagation de la foi, parce que la charité est le plus éloquent des apôtres, et le jour pourra luire où il sera vrai de dire en fait comme en droit : Un seigneur, une foi, un baptême.

L'abbé AUGER,
Membre de la troisième classe.

ANALYSE DU MÉMOIRE DE M. GUINOYSEAU.

M. Guinoyseau, membre correspondant, résidant à Angers, nous a adressé un petit mémoire sur *la Tolérance religieuse*, question comprise au programme de l'Institut Historique, pour la troisième classe. L'auteur trouve la réponse à ce qu'on doit entendre par tolérance religieuse dans les lois fondamentales émises en France depuis le commencement de la révolution, et qui toutes se résument par l'art. 5 de la Charte.

Et il en conclut que « plus le nombre des cultes tolérés sera grand, plus on « sera sûr d'éviter les guerres de religion. » Après cette conclusion, qui pourrait être regardée comme inexacte par beaucoup de monde, l'auteur remonte aux temps anciens. Il remarque que les Romains dans leurs conquêtes n'ont point combattu pour le triomphe de leurs idées religieuses; qu'ils ont laissé aux Juifs, aux Egyptiens, peuples qu'ils méprisaient, le libre exercice de leurs cultes; que la Chine, cet antique et immense empire, n'a jamais souffert de guerres de religion.

Il pose un axiome : point de sectes de mathématiciens, parce que toutes les propositions sont vraies et que les savants ne diffèrent que par diverses démonstrations.

L'auteur vient ensuite à considérer divers personnages célèbres dans l'établissement de la doctrine chrétienne, notamment Tertullien et Origène. Ces hommes pieux, savants, zélés, rendirent les plus grands services à la religion, et cependant ils finirent par se tromper, tombant dans l'hérésie alors même qu'ils croyaient l'éviter. Combien, dit sagement l'auteur, ne devons-nous pas nous pardonner réciproquement nos sottises, quand nous voyons choir de pareils esprits !

Il cite encore la querelle du pape Jean XXII avec les cordeliers, querelle sanglante, soulevée sur les sujets les plus futiles, et d'où assurément fut bannie toute charité. La charité telle que la prêchait le disciple bien-aimé à ses petits enfants, telle que l'entendait le divin maître dans sa parabole du Samaritain, fait naître la tolérance, qui n'est pas, sans doute, dans l'esprit de l'auteur, l'indifférence; ce qui le prouve, à notre avis, c'est que l'auteur rapporte une éloquente homélie faite sur ce sujet par l'habile auteur de l'*Essai sur l'indifférence religieuse*.

DIALOGUE DES MORTS.

DÉMOCRITE, BERZÉLIUS.

Démocrite. Les savants qui sont venus depuis peu de temps parmi nous ont proclamé les nombreux et importants services que vous avez rendus aux

sciences : elles ont sans doute beaucoup perdu à votre mort; mais quant à nous, vieux défunts des siècles antiques, nous ne pouvons que nous féliciter de votre arrivée dans ces paisibles lieux, et nous tâcherons que le séjour ne vous en paraisse pas désagréable. Vous savez que je suis ennemi de la mélancolie; j'espère que nous parviendrons à vous consoler.

Berzélius. Il est flatteur pour moi d'inspirer de l'intérêt à un philosophe aussi célèbre que vous, et je suis charmé de vous voir un visage aussi riant : j'en dois conclure qu'on n'est pas trop mal ici.

Démocrite. J'avoue qu'on s'y ennuierait un peu si l'on ne recevait parfois des nouvelles du monde que nous avons quitté; car, n'ayant plus de besoins, la plupart des passions qui agitent là-haut ces pauvres humains nous sont devenues étrangères. Heureusement la curiosité nous reste, et ceux d'entre nous qui ont cultivé les sciences sont bien aise d'apprendre les progrès qu'elles font sur la terre.

Berzélius. Je m'estimerai trop heureux si je puis vous être, à cet égard, de quelque utilité. Je vous communiquerai ce que je sais et ce que j'apprendrai par la suite sur l'avancement des sciences et sur les nouvelles découvertes qui les concernent, car j'ai un moyen de correspondre avec ceux de mes savants confrères qui sont encore vivants; je me suis arrangé avec Caron, qui veut bien se charger de mes lettres et de m'en faire passer les réponses. Nous profiterons de sa bonne volonté.

Démocrite. Par Hercule! si vous avez apprivoisé Caron, vous avez fait là un vrai miracle. C'est pour nous une importante conquête; je vous en félicite. Mais Caron est un avare fieffé. Connaissant sa cupidité d'ancienne date, je sais comment vous êtes parvenu à le rendre complaisant. J'admire de plus en plus la puissance de l'argent. A cet égard il y a progrès dans votre civilisation; de notre temps elle en faisait peu. Jamais je n'ai pu dérouiller mes pauvres Abdéritains; ces imbéciles m'ont pris pour un fou. Quant aux Delphiens, ils ont dépêché ici brutalement le bon Esope, qui leur a dit leur fait un peu imprudemment. Il nous amuse encore avec ses apologues.

Berzélius. S'il débite toujours des fables depuis qu'il est mort, il doit avoir épuisé tous les sujets. Bon Dieu! quel recueil!

Démocrite. Je crois qu'à présent il se répète un peu. Mais passons à des objets plus importants.

Vous savez que de mon temps les philosophes ne connaissaient que quatre éléments : le feu, l'air, la terre et l'eau. Quant à moi, j'avais d'autres idées; je n'admettais dans le vide ou l'espace qu'un seul principe matériel, divisé en un nombre infini d'atomes qui tantôt s'attirent et s'unissent, tantôt se repoussent par l'effet du mouvement nécessaire. J'expliquais ainsi la composition et la décomposition des corps. Mais il paraît que les expériences faites par les modernes ont donné naissance à d'autres systèmes. Lavoisier m'a exposé celui qu'il a contribué à établir : trente éléments ou substances qu'on n'avait

pu décomposer; la théorie des gaz, des acides, des alcalis, etc. Lors même que tout ne serait pas vrai dans cette théorie, elle m'a paru fort ingénieuse. Il n'était plus question de mes atomes, à mon grand regret, ni des quatre éléments de mes anciens confrères en philosophie, trois d'entre eux ayant été décomposés... Définitivement, monsieur Berzélius, vous qui connaissez si bien l'état actuel de la science, combien avons-nous d'éléments?

Berzélius. Un moment... Permettez-moi, avant de vous répondre, de lire cette lettre que je viens de recevoir... Bon; j'ai bien fait de différer ma réponse, car mon correspondant m'annonce qu'on vient de découvrir deux nouveaux éléments depuis mon départ... Ce sont les cinquante-quatrième et cinquante-cinquième... Ainsi nous avons cinquante-cinq éléments, jusqu'à nouvelle découverte.

Démocrite. Par Pluton, cela peut aller loin... J'ai peine à croire que ce nombre d'éléments soit réel, et que le grand Dieu auteur de l'univers, le Demiurgos, ait employé autant de substances différentes pour former les corps qui nous environnent... Mais je conçois que vous dressiez une liste de tous ceux que vous n'avez pu décomposer jusqu'ici... Les nouvelles découvertes qu'on a faites ont-elles apporté de changements notables au système de Lavoisier?

Berzélius. Mais oui... D'après de nouvelles expériences, une foule de faits inconnus à cet illustre savant ont été constatés... L'oxygène n'est plus le seul principe de l'acidité... On est parvenu à réduire en métaux certains alcalis...

Démocrite. Vraiment! Mais vous êtes sur le point de trouver la pierre philosophale qui a tant fait perdre de temps et d'argent. Puisque vous convertissez en métaux certains alcalis, vous trouverez probablement le moyen de les convertir en or.

Berzélius. Nous n'en sommes pas encore là... Mais il est certain, du moins, qu'en changeant seulement les proportions de leurs substances composantes, nous obtenons des corps dont les propriétés sont fort différentes.

Démocrite. Ceci ne m'étonne pas du tout et rentre dans mes vieilles idées, dans ma théorie atomistique; je suis toujours étonné qu'il ne soit plus question de mes pauvres atomes.

Berzélius. Mais pardonnez-moi, ils sont redevenus depuis peu fort à la mode. Dans les résultats des analyses que nous faisons d'un corps, nous avons soin d'indiquer le nombre d'atomes dont chacun de ses principes constituants est composé, et cela nous paraît ajouter beaucoup de clarté à ces résultats analytiques.

Démocrite. Ah! mes chers atomes, vous voilà enfin ressuscités! J'ai toujours pensé que les savants avaient tort de vous négliger, et qu'on serait forcé de revenir à vous. Mais avec les instruments si parfaits que vous possédez maintenant les a-t-on vus ces atomes? Quelle figure ont-ils? Sont-ils ronds, carrés, crochus, comme je le pensais?

BERZÉLIUS. Hélas! on n'y est pas encore parvenu, et je crains bien qu'on n'y arrive pas de longtemps. Nous avons pourtant d'excellents microscopes, qui grossissent plus de vingt mille fois les objets. J'ai examiné avec ces microscopes différents liquides, de l'eau de rivière, de l'eau de puits, de l'eau de mer, du vinaigre, du sang... Eh bien, le croirez-vous? au lieu de vous atomes j'y ai vu des serpents, des espèces de crocodiles, des monstres de diverses formes, de différentes grosseurs qui s'attaquaient, se combattaient mutuellement, se déchiraient de leurs pattes et de leurs gueules. Enfin, j'ai vu dans une goutte d'eau tout un monde nouveau que l'œil nu ne saurait apercevoir; mais pour les atomes dont ces animaux sont formés ainsi que les liqueurs où ils vivent, il m'a été impossible de les saisir... Toujours l'infini nous échappe, l'infiniment petit, comme l'infiniment grand. Les degrés de chaleur ou de froid que nous pouvons produire sont très-limités. Si nous pouvions agir sur les corps avec des chaleurs plus fortes que celles qu'il nous est permis de produire, nous diviserions probablement des composés que nous considérons comme des substances simples, et nous obtiendrions des connaissances nouvelles, inattendues, sur les substances vraiment élémentaires, et la chimie prendrait une nouvelle face. Mais nous ne pouvons employer des feux qui fondraient nos creusets, nos capsules, et calcineraient nos fourneaux. D'un autre côté, si nous pouvions obtenir des froids de 300 degrés et plus, nous verrions sans doute des gaz, peut-être l'air atmosphérique lui-même se condenser, comme nous rendons le mercure lui-même solide sous un froid de 42 degrés. Déjà nous sommes parvenus à liquéfier le gaz acide carbonique.

DÉMOCRITE. J'avoue qu'après 2500 ans et avec les instruments que vous avez inventés, je suis étonné que vous ne soyez pas plus avancés dans la connaissance des principes des corps, et en général dans l'intelligence des lois de la nature.

BERZÉLIUS. Mais vous oubliez que de cet espace de temps, il faut en déduire plus des trois quarts, pendant lesquels les hommes, plongés dans l'ignorance et la barbarie, ne se sont presque pas occupés de science et n'ont songé qu'à se faire la guerre. Ensuite, il faut le reconnaître, à mesure que nous avançons dans la carrière des sciences et que nous nous efforçons de pénétrer jusqu'à leurs principes, jusqu'aux lois les plus générales, les difficultés augmentent et la nature semble s'attacher à nous en dérober le secret. Cependant nous sommes dans la bonne route, nous suivons les meilleures méthodes expérimentales, et nous faisons de temps en temps des découvertes qui nous encouragent à persévérer dans nos travaux. Je suis persuadé que nous parviendrons à saisir de nouveaux principes et des lois importantes qui donneront aux sciences un aspect imprévu. Depuis un siècle une foule de découvertes que l'antiquité ne pouvait soupçonner ont été faites, et leurs nombreuses applications ont rendu d'immenses services à l'humanité. Nous savons diriger l'action du calorique de manière à préserver du froid les habitants du Nord,

et à les maintenir dans une température semblable à celle dont vous jouissiez dans l'heureux climat de la Grèce.

Mais la liste et l'explication de ces grandes découvertes seraient trop longues en ce moment; on m'annonce l'arrivée de plusieurs savants physiciens et chimistes qui sont décédés depuis mon départ de là-haut; il faut que j'aille les recevoir et les complimenter.

Démocrite. Je remarque que la plupart de vos savants modernes nous arrivent, je ne dis pas avec un plus léger langage scientifique, mais chargés de moins d'années que de mon temps. On dirait qu'ils ont hâte de nous annoncer, à nous vieux défunts, ce qu'ils ont appris.

Berzélius. Que voulez-vous? Les fatigues de l'étude et le danger des expériences, les gaz délétères qu'ils respirent, abrégent trop souvent leur carrière; car, dans notre lutte incessante avec les éléments, nous perdons tantôt un œil, tantôt un bras et quelquefois la vie. Nous avons nos jours de bataille.

Démocrite. Certes, vous prouvez par là votre zèle pour la science; mais comment n'avez-vous pas trouvé quelques moyens de vous préserver de ces accidents? J'aperçois toujours des lacunes, des *desiderata* dans vos connaissances, et je remarque surtout que vous n'avez pas découvert l'art de prolonger la vie. Au moins mes atomes n'étaient pas dangereux; c'étaient les meilleurs enfants du monde. Je les arrangeais, je les accrochais, je les décrochais, je les faisais manœuvrer à ma guise, et jamais ils ne murmuraient; ils pratiquaient, comme vos soldats, l'obéissance passive...

Berzélius. Je le crois bien, parbleu! Tous ces mouvements, toutes ces manœuvres se passaient dans votre imagination; mais rien ne marchait dans la nature d'après vos lois prétendues, dont elle ne se doutait seulement pas. Quant à nous, c'est différent, elle nous obéit véritablement. Nous remuons les montagnes, nous les élevons, nous les abaissons, nous les perçons, nous les faisons disparaître, ainsi que les distances... Le temps lui-même est, en quelque sorte, à nos ordres...

Démocrite. S'il est à vos ordres, vous devriez bien lui dire de vous laisser vivre plus longtemps; il se venge en vous dévorant des vains efforts que vous faites pour l'enchaîner... Jadis il nous traitait mieux; mais aussi nous l'honorions comme une divinité. Il nous permettait de vivre joyeux et gaillards pendant un siècle, et maintenant je vois descendre une foule de jeunes gens, morts cacochymes à trente ans. Tout bien pesé, je ne sais pas trop ce que vous avez gagné avec vos découvertes.

Berzélius. Je vois approcher nos nouveaux hôtes... Adieu... Nous reprendrons une autre fois notre conversation.

Alix,
Membre de la deuxième classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

TRAITÉ DES LOCATIONS EN GARNI

Par M. MASSON.

Un demi-siècle ne nous sépare pas encore du moment où le Code civil a été promulgué, et déjà d'innombrables et volumineux commentaires destinés à l'expliquer se sont succédé. Peu de jurisconsultes ont résisté au désir d'interpréter la loi nouvelle; chacun a prévu des questions, soulevé des doutes, signalé des erreurs ou réclamé des améliorations. La masse des écrits est devenue telle que déjà l'on a dû dresser au moyen de répertoires et de dictionnaires l'inventaire d'une science dont il était indispensable de résumer les éléments.

La multiplicité des traités et des commentaires a-t-elle été un bien ou un mal? Ces ouvrages, conçus pour la plupart sur le même plan et exécutés avec les mêmes matériaux, ont-ils toujours fait apparaître la pensée du législateur, ou n'ont-ils pas quelquefois au contraire contribué à l'obscurcir?

Nous n'aborderons pas la discussion de cette question; elle nous conduirait trop loin. Signalons seulement ce fait, qu'après avoir épuisé les difficultés théoriques les plus épineuses, on commence à comprendre qu'une science aussi éminemment pratique que la jurisprudence réclame de ceux qui la cultivent des travaux qui, sous une apparence modeste et peu ambitieuse, cachent une utilité réelle.

Effrayés des difficultés que présente la composition d'ouvrages scientifiques sur l'ensemble du droit, des jurisconsultes d'un incontestable mérite se sont contentés d'étudier certaines parties détachées de la science, et l'avenir, nous le croyons du moins, verra paraître plus d'études approfondies sur ces questions spéciales que de traités généraux et de cours complets.

L'utilité des livres spéciaux et pratiques a été comprise par notre collègue M. Masson, il y a près de vingt ans; l'ouvrage dont j'ai à vous rendre compte fut publié pour la première fois en 1828.

Entièrement refondu, disposé dans un ordre méthodique et enrichi de tous les documents rassemblés depuis 1828 par M. Masson, cet ouvrage vient de reparaître sous le titre de : *Traité pratique des locations en garni en général, et en particulier de la profession d'hôtelier et du contrat d'hôtellerie.*

Un pareil livre, vous le comprenez, messieurs, est bien plus *juridique* qu'*historique*. Je vous demande pardon d'avance pour l'aridité des détails dans lesquels je serai forcé d'entrer.

Peu de mots suffiront pour exposer le plan de l'ouvrage.

Dans une introduction succincte, M. Masson s'est occupé de plusieurs points importants.

Il définit d'abord le contrat qui se forme entre la personne qui fournit et celle qui reçoit le logement garni. Il compare ce contrat à ceux qui peuvent offrir avec lui quelque analogie; il en fixe les caractères, en détermine les effets, et examine la question de savoir si le contrat de location en garni rentre ou non dans l'une des espèces de louages réglées par le Code civil.

Pour résoudre cette question, M. Masson établit une distinction parfaitement juste, à notre avis, entre deux espèces de locations en garni que l'on serait tenté de confondre au premier coup d'œil : la location d'un appartement meublé, et celle que fait l'hôtelier au voyageur. Dans la première, « le locataire en garni est dans sa propre demeure, » tandis que, dans le cas de la seconde, « l'hôte ou le voyageur réside dans le domicile de l'hôtelier ou de l'aubergiste, » est confié à sa foi, et fait, au moins momentanément, partie de sa famille.

Cette distinction conduit M. Masson à reconnaître que le contrat d'hôtellerie paraît être un contrat *nommé*, c'est-à-dire un de ces contrats dont la nature et les effets ont été réglés *à priori* par la loi civile; tandis que la simple location en garni constitue un contrat *innommé*, dont les caractères et les effets ne peuvent se déterminer que d'après l'intention des parties contractantes et les circonstances dans lesquelles l'engagement s'est formé.

M. Masson a encore passé en revue, dans son introduction, les diverses industries qui ont quelque analogie avec la profession d'hôtelier, et il a distingué de l'hôtellerie, ou de la maison garnie, les maisons de santé, d'éducation ou de retraite, les ouvroirs, les hôpitaux et les maisons de force.

Après avoir déterminé la nature du contrat de location en garni, M. Masson divise son traité en deux grandes parties : la première, destinée à faire connaître les devoirs généraux imposés à la profession d'hôtelier; la seconde, relative aux droits et aux engagements civils que peut faire naître l'exercice de cette profession.

Cette division nous paraît tout à fait logique. Elle se rattache à ce grand principe posé par les jurisconsultes romains, que tout homme a des devoirs à remplir, soit à l'égard de la société ou de l'État dont il est membre, soit à l'égard des autres hommes. De ce principe découle la distinction des règles du *jus publicum* et du *jus privatum*.

Sous le rapport du *jus publicum*, l'hôtelier est soumis, dans l'intérêt de la sûreté générale et de la sûreté des individus, à la surveillance de la police; il a des obligations à remplir envers le fisc; il est responsable, dans certaines limites, des crimes et délits commis dans son hôtellerie; il contracte, enfin, envers le public des engagements qu'il était indispensable de déterminer.

Au point de vue du *jus privatum*, M. Masson a posé avec soin les principes qui régissent la propriété des hôtelleries; il a surtout établi avec netteté les rapports si nombreux et si complexes que fait naître le contrat d'hôtellerie entre l'hôte et l'hôtelier. Cette dernière partie de son travail était, à notre avis,

la plus délicate, et vous le penserez comme nous, messieurs, en considérant combien de conventions spéciales sont renfermées dans l'engagement, si simple en apparence et si compliqué en réalité, qui s'établit entre l'hôte et le voyageur au moment où celui-ci franchit le seuil de l'hôtellerie.

L'hôtelier, en effet, est soumis à toutes les obligations qu'imposent la location d'un logement, celle des meubles qui le garnissent, la prestation des services dus au voyageur, la vente des objets de consommation qui lui sont nécessaires, et enfin le dépôt de tous les effets apportés dans l'hôtellerie.

Le voyageur, de son côté, s'oblige à payer les objets qu'il consomme, la jouissance des lieux qu'il occupe, les soins qui lui sont donnés; ses effets sont soumis, au profit de l'hôtelier, à un droit de gage et de rétention.

Chacun de ces contrats, chacune de ces obligations, font naître les questions les plus ardues et, en même temps, les plus usuelles : M. Masson les a toutes discutées d'une manière approfondie. Son traité est, en un mot, le véritable code de l'hôtelier et du voyageur.

Vous savez, messieurs, combien on a abusé de ce mot *code* : chaque profession a aujourd'hui le sien, et ce titre a été bien souvent prodigué à des *manuels* de peu de valeur.

Ce n'est point un livre de cette espèce que M. Masson a publié, et il me suffira, pour vous en convaincre, d'examiner un peu plus en détail, au point de vue de la jurisprudence et de l'histoire, l'œuvre dont je ne vous ai fait connaître jusqu'à présent que le plan.

Traiter des questions de droit d'une manière approfondie en restant intelligible pour tous ses lecteurs, était la difficulté, sans contredit, le plus grave que M. Masson avait à surmonter. Pour y parvenir, il a pris le moyen, sinon le plus aisé, au moins le plus sûr : il a exposé, sur toutes les matières auxquelles se rattachaient les nombreuses questions qu'il devait discuter, les principes généraux de la législation.

Persuadé, comme il l'a dit au n° 313, que tous ses lecteurs ne seraient pas jurisconsultes, il leur a présenté sur une foule de points les éléments de la science, et il l'a presque toujours fait d'une manière nette et concise.

Nous avons remarqué notamment : au n° 313, le développement de la distinction des biens en *meubles* et *immeubles*, distinction si féconde en conséquences pratiques, et qui dans notre code laisse tant à desirer ;

Au n° 483, la détermination de la compétence des juges de paix depuis la loi de 1838, qui a étendu les pouvoirs de ces magistrats bien au-delà des limites posées par la loi de 1790;

Au n° 572, la théorie *des priviléges* entre créanciers, c'est-à-dire des causes de préférence en vertu desquelles les divers créanciers d'un même débiteur sont payés sur le prix provenant de la vente de ses biens. Le mode de répartition de ce prix et l'ordre suivant lequel les priviléges doivent être classés constituent une difficulté des plus graves ;

Au n° 608, l'explication du principe « qu'en fait de meubles, possession

vaut titre », principe souvent invoqué, et dont l'application ne doit pas être faite sans discernement ;

Au n° 526, enfin, la théorie de la responsabilité de ceux qui sont chargés de la garde d'une chose, connue sous le nom de *théorie des fautes*. Nous regrettons que M. Masson se soit contenté d'exposer sur cette matière, si importante et si controversée, les règles un peu trop concises qui se trouvent à la note première de la page 497. Il a craint d'entrer dans de plus longs détails ; nous désirerions qu'il l'eût fait.

Plusieurs questions d'une haute portée se présentaient à notre collègue : félicitons-le d'en avoir franchement abordé la discussion.

Citons par exemple :

La question, si fréquemment soulevée devant les tribunaux, de savoir si la disposition de l'art. 365 du Code d'instruction criminelle, qui proscrit le cumul des peines en matière *criminelle* et *correctionnelle*, est applicable aux simples *contraventions* de police (n° 71).

— Celle de savoir quelle est la force légale des règlements de police émanés de l'autorité administrative ou de l'autorité municipale (n° 92 à 96).

— Celle si délicate de savoir ce que l'on doit entendre, dans le langage juridique, par *lieu public* (n° 125 à 139).

Il est indispensable de tracer avec une rigoureuse exactitude la ligne de démarcation qui existe entre le *lieu public* et la demeure privée, puisqu'un *lieu public* est toujours ouvert à la police, tandis que le domicile privée est un asile inviolable où nul n'a le droit de pénétrer sans le consentement du maître, si ce n'est pour y rétablir le bon ordre.

Définir le *lieu public* est à peu près impossible ; car le *lieu public* ne reçoit cette qualification que de l'usage que font de ce lieu ceux qui l'occupent et en sont les maîtres ; de telle façon qu'un café, par exemple, fermé à l'heure prescrite par les règlements, après que le public en a été expulsé, cesse d'être un *lieu public*, pour redevenir tel le lendemain, au moment fixé pour l'ouverture. Un hôtellerie, au contraire, ouverte à toute heure et à tout venant, ne cesse pas d'être considérée comme *lieu public*, par sa fermeture aux heures fixées par l'usage.

Vous voyez, messieurs, tout l'intérêt qu'offrent les questions de ce genre et les difficultés sans nombre que présente leur solution.

Ces diverses questions ont été souvent soumises aux tribunaux, et il était indispensable de faire connaître la jurisprudence des arrêts. Plus de deux cents décisions judiciaires ont été rapportées ou au moins citées, et nous félicitons notre collègue de l'indépendance avec laquelle il a combattu les doctrines qui ne lui ont pas paru admissibles. Nous citerons comme exemples de cette critique à la fois indépendante et modérée, les observations qui se trouvent aux numéros 101, 355, 356, 357 et 369.

Nous exprimerons à ce sujet un regret : il porte sur un point bien peu impor-

tant en apparence, mais qui n'est pas indifférent pour les jurisconsultes. Nous aurions désiré que M. Masson, en rapportant ou en citant les arrêts, eût toujours indiqué les divers recueils dans lesquels ils se trouvent. Il est indispensable, en effet, pour déterminer la valeur doctrinale d'une décision judiciaire, de comparer dans les divers arrêtistes qui l'ont recueillie, l'analyse des faits et celle des plaidoiries. L'amélioration que nous demandons est, au reste, purement matérielle et ne constitue qu'un travail de recherches.

Il me reste à vous faire connaître la partie *historique* du livre de M. Masson.

Le droit romain et l'ancienne législation française ont été de sa part l'objet d'un travail sérieux.

Une foule de textes empruntés aux jurisconsultes romains s'appliquent à la responsabilité des aubergistes, aux délits commis dans les hôtelleries et à la distinction des objets mobiliers qui doivent ou ne doivent pas être considérés comme l'accessoire de certains immeubles. Les uns ont été simplement cités, les autres rapportés et commentés par M. Masson.

C'est ainsi, par exemple, qu'il a rapproché et combiné entr'eux les textes de Paul, de Gaius et d'Ulpien qui renferment des solutions contradictoires sur la question de savoir si les patrons de navire et les aubergistes sont responsables du fait des passagers ou des voyageurs qu'ils reçoivent (n° 551).

C'est ainsi encore qu'il a analysé en les expliquant, les textes qui nous font connaître la différence essentielle qui existait à Rome entre le *fundus* proprement dit, le *fundus cum instrumento* et le *fundus instructus* (n° 318).

Les monuments de notre vieille jurisprudence ont aussi été mis à contribution. On se contente le plus souvent d'indiquer la date des anciennes ordonnances ; notre collègue a mieux fait, il les a analysées ou textuellement reproduites. Il a résumé notamment l'ordonnance de 1363 relative à la garde de nuit de la ville de Paris, ordonnance qui plaçait sous le commandement d'un chef militaire, connu sous le nom de *chevalier du guet*, une troupe composée de cavaliers et de piétons soldés et de bourgeois appartenant aux divers corps de métiers.

Il a également rapporté la disposition de l'ordonnance du prévôt de Paris, en date du 12 février 1367, en vertu de laquelle les auberges de Paris et des faubourgs devaient être fermées « depuis l'heure du *queuvre-feu* jusqu'au lendemain matin. »

Quant aux ordonnances de Charles VI, François Ier, Charles IX, Henri III et Louis XIV, relatives à l'exercice de la profession d'hôtelier, elles se trouvent textuellement dans le livre de M. Masson.

Ce livre renferme plusieurs documents historiques curieux que nous signalerons à votre attention; nous avons remarqué, par exemple, au n° 184, la supplique adressée en 1408 à Charles VI par les aubergistes de la ville et des faubourgs de Paris, au sujet de la perception des droits d'*aides* représentés aujourd'hui par les contributions dites *indirectes*; et au n° 326, des recher-

ches faites par M. Masson pour établir que, dans notre ancien droit, la profession d'hôtelier, exercée en vertu d'une concession, constituait une sorte de charge ou d'office transmissible et vénal.

Nous avons lu avec un véritable intérêt (n° 233) le résultat des recherches auxquelles s'est livré M. Masson sur l'origine des hôtelleries en France. Ces établissements, à peu près inconnus dans le VI° siècle, et qui durent se former lorsque l'hospitalité gratuite devint moins nécessaire ou moins fréquente, paraissent avoir été l'objet, en 783 et en 800, de deux capitulaires de Charlemagne, que l'on cite ordinairement comme les deux plus anciens monuments de notre législation sur cette matière et que M. Masson a rapportés.

Il a également fait l'histoire de deux droits importants qui se rattachent à l'histoire des hôtelleries : le droit de *gîte* et le droit de *prise*.

Le *gîte* était, vous le savez, messieurs, un droit féodal stipulé par la plupart des seigneurs « en la concession des fiefs, » de pouvoir s'héberger en la maison de leurs vassaux, c'est-à-dire d'y aller avec un certain nombre de personnes et en certains temps de l'année, pour y être nourris et traités. Le *gîte* fut établi par les seigneurs à l'imitation de l'*hébergement* que les empereurs romains et, après eux, Charlemagne, avaient établi en faveur des officiers de l'empire ou des magistrats envoyés dans les provinces pour des affaires d'État.

Le droit de *prise*, moins ancien que le droit de *gîte*, consistait à lever les denrées et autres objets nécessaires pour l'entretien de l'hôtel du seigneur quand il se rendait dans l'un de ses domaines.

Ce droit, dont l'exercice devenait si facilement vexatoire, fut de la part de beaucoup de localités l'objet d'un rachat que les rois favorisèrent dans leurs domaines. M. Masson a réuni, au n° 237, plusieurs documens intéressants relatifs à ce droit.

J'appellerai encore votre attention sur le chapitre IV, titre I, de la première partie, consacré aux *enseignes* des hôtelleries.

Après avoir distingué l'*enseigne* ou *insigne*, qui constate en quelque sorte l'individualité de l'établissement, du *tableau* contenant le tarif des denrées à fournir, M. Masson expose les variations de la législation sur ce point. Il fait remonter l'origine juridique de l'*enseigne* à l'ordonnance de Moulins de 1567, qui prescrit à ceux qui veulent obtenir la permission de tenir auberge « de faire connaître au greffe de la justice des lieux, leurs noms, prénoms, demeurances, *affutes et enseignes.* »

Il nous fait voir ensuite comment l'*enseigne* fut exigée par l'art. 6 de l'édit de Henri III, de mars 1577, qui ordonne aux aubergistes d'en placer une... « aux lieux les plus apparents de leurs maisons, à cette fin que personne n'en prétende cause d'ignorance, » même les illettrés.

Sous Louis XIV, l'enseigne devint purement facultative, et l'ordonnance de 1693 permet aux hôteliers de mettre, « pour la commodité publique, telles

enseignes que bon leur semblera, avec une inscription contenant les qualités portées par leurs lettres de permission. »

J'ai peut-être déjà abusé de votre attention, messieurs, et cependant je ne vous ai donné qu'une idée incomplète du livre dont j'avais à vous rendre compte. Permettez-moi de soumettre, avant de finir, quelques observations à l'auteur.

M. Masson enseigne, au n° 11, qu'un jugement peut violer l'*équité*, sans être pour cela sujet à cassation. Cette proposition me paraît un peu absolue. L'article 1135 du Code civil déclare que « les conventions obligent à toutes les « suites que l'*équité* leur donne. » En violant l'équité, les juges ne violent-ils pas, au moins jusqu'à un certain point, l'art. 1135 ? Cette question aurait pu être discutée.

Est-il bien vrai que « dans les émotions populaires, *toutes* les lois soient emprisonnées ? » (N° 29) —Certains règlements peuvent, dans ces tristes circonstances, rester momentanément privés d'exécution ; mais il existe, à notre avis, des lois générales, des principes essentiels et fondamentaux qui ne doivent jamais être méconnus. Les réflexions faites par M. Masson aux n°s 36 et 37 prouvent qu'il partage notre opinion sur ce point.

Est-il vrai que le logement des hommes de guerre soit une *servitude personnelle?* Nous aurions désiré que cette charge fût désignée (*V.* n° 267) par une autre dénomination que celle de *servitude*, et surtout de *servitude personnelle*.

M. Masson décide que la demande formée contre un locataire, au sujet des réparations locatives dont il est tenu, constitue une action *réelle* (n° 495). — Nous regrettons qu'il n'ait pas démontré cette proposition, qui pourrait être contestée.

Les questions de droit discutées par M. Masson sont trop nombreuses et pour la plupart trop controversables pour que je tente de vous indiquer les solutions sur lesquelles je puis n'être pas d'accord avec lui.

Je termine en vous disant que le livre de notre collègue me paraît un ouvrage éminemment consciencieux et complet, riche de documents, méthodiquement disposé. Ce livre peut, je crois, pour la matière des locations en garni, contribuer efficacement à amener le résultat auquel tendent aujourd'hui tous les jurisconsultes éclairés : l'alliance de la pratique et de la théorie.

GAUTHIER LA CHAPELLE,
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

CORRESPONDANCE.

LETTRE

A MONSIEUR RENZI, ADMINISTRATEUR DE L'INSTITUT HISTORIQUE (1).

Monsieur,

Je remplis bien tardivement la promesse que je vous ai faite il y a longtemps. Il m'eût été très-agréable de la mettre plus tôt à exécution, mais des empêchements de toute nature m'en ont impérieusement enlevé la faculté.

Je joins à cette lettre les dessins d'une partie des objets d'antiquités que j'ai sauvés de la destruction. Cependant les gens qui, autrefois, n'attachaient aucune importance à ces restes d'un passé déjà loin de nous, commencent à les conserver soigneusement lorsque le hasard les fait tomber entre leurs mains ; ils les recherchent même ; mais ils leur donnent un tel prix, que pour s'en rendre possesseur, on doit faire des sacrifices qui, très-souvent, outrepassent la valeur scientifique qu'ils peuvent avoir.

Je regrette de n'avoir pas dessiné sur la même feuille les antiquités trouvées dans le même lieu ; je les ai maladroitement mélangées sans distinction ; de sorte que, pour les assembler dans mon rapport, je dois prendre çà et là celles qui appartiennent à la même contrée.

La feuille première contient à elle seule des objets trouvés dans des fouilles que la ville d'Autun a fait exécuter sur plusieurs points de ses rues, en 1845, pour le placement des tuyaux conducteurs du gaz dont elle fait usage. Vous y verrez quatre épingles en ivoire ou en os et une en cuivre dont les femmes se servaient pour soutenir leurs cheveux. — Un ornement en cuivre ressemblant à une boucle creuse aplatie, formée d'une espèce de mailles imitant le filet, avec une assez large ouverture à son axe. Je n'ai pu me rendre raison de l'usage de cet ornement. — Trois clefs en fer auxquelles je ne me permettrai pas d'assigner d'époque.

La feuille deuxième contient deux fers de chevaux. Le premier a été enlevé de la Saône, à Pouilly, dans le même endroit où a été trouvée la tête de cariatide dont je vous ai précédemment entretenu. Cette découverte est due aux dragueurs. — Le second vient également des fouilles faites à Autun, dans une des principales rues de la ville, lors de l'établissement du gaz.

Sur la troisième feuille est représentée une espèce de burette formée d'une terre fine, légère et étrangère au sol où elle a été trouvée ; elle était destinée, sans doute, aux usages domestiques, et je la crois de fabrique romaine. Elle a été découverte au Châtelet-sur-Saône, commune distante de 6 kilomètres de Seurre.

(1) A cette lettre sont joints des dessins exécutés par notre collègue avec un talent et un soin au-dessus de tout éloge; nous regrettons vivement de ne pouvoir les reproduire.

Sur la quatrième, une bague en or, ornée d'un chaton, renfermant deux pierres de nature différente, du grenat et du cristal de roche. Cet objet a été trouvé à Charnay, commune du département de Saône-et-Loire, située sur la rive gauche de la Saône, à 8 kilomètres de Seurre.

Il y a quelques années, on a trouvé aussi sur le territoire de cette commune un très-grand nombre d'antiquités romaines, qui consistent en armures, objets de luxe d'or et d'argent, des médailles et des vases cinéraires.

Suivant la tradition, Charnay aurait été le théâtre de rudes combats entre les Romains, les Gaulois ou les Suisses. Son nom pourrait fort bien dériver de charnier (1); car le grand nombre d'ossements humains qu'à chaque pas on découvre en remuant la terre, confirmerait pleinement cette opinion. Il est évident que cette contrée a renfermé une immense quantité de sépultures.

Sur la cinquième feuille se trouvent réunis plusieurs objets de mince valeur trouvés dans les environs de Seurre. Malgré leur peu d'importance j'ai cru devoir vous en adresser les dessins. Vous pourrez juger de leur mérite et quel a pu être leur antique usage.

La sixième feuille contient un fer à cheval d'une forme différente de ceux décrits plus haut; il a été également rencontré par les travailleurs dans les canaux exécutés dans les rues d'Autun, en 1845, ainsi que la clef de fer qui se trouve représentée dessous.

La septième feuille contient un fer à cheval trouvé à Seurre, dans la Saône, de même que le fragment d'éperon que l'on voit à côté.

Sur la huitième j'ai dessiné cinq clefs de cuivre que je crois la plupart romaines; elles ont été trouvées dans les environs.

Sur la neuvième feuille sont peintes des médailles découvertes dans les alentours de Seurre. Celle de Néron, en cuivre rouge, sans épigraphe au revers, seulement une Victoire ailée ayant devant elle un globe sur lequel sont gravées les lettres S. P. Q. R., a été trouvée par un cantonnier en réparant les fossés qui bordent la route départementale de Dijon, à une portée de fusil d'un des faubourgs de Seurre. A deux pas de là, ce même cantonnier découvrit un squelette dont il détacha la tête, qu'il fit rouler à ses pieds avec des fragments de tuiles et une médaille fruste. J'ai fait fouiller dans cet endroit, et n'ai rencontré que des restes de fondations et plusieurs fragments de tuiles à rebords.

A quelques centaines de pas de cet endroit, en se rapprochant du faubourg, dans un lieu qui porte le nom du *Fougeret*, on a trouvé les médailles en or de Trajan et d'Hadrien, toutes deux d'une admirable conservation, ainsi que l'indique le dessin de l'une et de l'autre.

Dans un verger du même faubourg, la médaille de S. Géta, au revers : *Indulgentia*, a été découverte il y a environ huit mois.

(1) Ou plutôt du celtique carn, ou cairn, qui signifie amas de pierres, tombeau. E. B-N.

Sur la rive gauche de la Saône, en aval de Seurre, la médaille gauloise a été trouvée, il y a un an ou deux, par un enfant; elle est en or pâle.

Un cultivateur découvrit, il y a quatre ans, dans un champ rapproché de Seurre, celle en argent appartenant au règne de Jovinus. Cette médaille était isolée, aucun vestige appartenant à cette époque n'a été remarqué dans ce lieu.

Au-dessous de ces médailles se trouve dessiné un animal chimérique que je présume avoir servi d'ornement à un casque.

Sur la dixième feuille sont représentés deux bustes en bronze, coulés en creux, extraits de la Saône en 1835, par des pêcheurs, près de Pontailler (Côte-d'Or). Ces bustes paraissent exprimer les traits de deux empereurs ou consuls. Je vous en adresse les dessins pour vous mettre à même d'en apprécier le mérite, la valeur, et pour vous faire juger si mon assertion paraît juste.

L'un de ces bustes (1), par son exécution savante et gracieuse, ses yeux sans prunelles, appartiendrait, selon moi, au haut empire et semblerait rappeler les traits d'un empereur bien connu, Hadrien, par exemple, dont le règne fut presque employé à des voyages continuels. L'histoire nous apprend qu'en effet il passa treize années à parcourir les provinces.

L'autre (2), dont le travail bien moins soigné, sans être cependant dépourvu de talent, les prunelles exprimées, indiquerait assez l'époque des règnes de *Caracalla*, de *Geta* ou d'*Élagabale*, et les traits mêmes de l'un ou de l'autre de ces princes. La figure juvénile du personnage représenté donnerait encore quelque poids à mon jugement, peut-être erroné.

Je crois également que ces bronzes n'avaient d'autre destination que celle d'orner le centre des couronnes métalliques superposées qui figuraient sur la plupart des enseignes militaires, et que surmontait un aigle d'argent. La forme arrondie de la partie inférieure de ces bustes annoncerait assez qu'ils avaient été destinés à cet usage. On aperçoit encore, dans la partie creuse de chacun d'eux, les restes du lien qui les tenait attachés aux couronnes dans toute la longueur du vide. S'il en était ainsi, ces bustes auraient assisté à maints combats, brillé au milieu des légions victorieuses et fait respecter dans les Gaules le pouvoir absolu des Romains.

La tête de ces deux figures où le bronze est moins épais a été altérée par le temps. Malgré cette fâcheuse dégradation, ces objets d'art n'en sont pas moins précieux; les parties conservées, et ce sont les plus importantes, laissent d'assez belles traces d'un travail intelligent.

Je vous laisse le soin, monsieur, de juger si, comme je le pense, ces deux bustes, auxquels je me suis permis de donner une destination, sont dignes de l'attention des hommes experts en matière de beaux-arts.

(1) De 28 centimètres de hauteur sur une largeur de 16 centimètres.

(2) De 21 centimètres de hauteur sur 17 centimètres de largeur.

Je viens de me rendre possesseur de ces deux antiquités.

J'espère plus tard vous entretenir encore d'une découverte qui vient d'avoir lieu dans un village peu éloigné de Seurre. Le propriétaire du champ où plusieurs objets romains étaient enfouis s'occupe en ce moment à retourner avec soin sa terre et à en extraire tout ce dont il croira pouvoir tirer un parti avantageux.

J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GAUTHIER-STIRUM.

Maire de la ville de Seurre.

Seurre, le 19 avril 1847.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES COMPTES DE 1846

FAIT AU CONSEIL ET A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

La commission chargée par le Conseil d'examiner les comptes présentés par M. l'adminisirateur pour l'année 1846, ainsi que le budget pour l'année 1847, a constaté ce qui suit :

La recette de l'année mil huit cent quarante-six s'est élevée à la somme de six mille cinq cent quatre-vingt-huit francs et trente centimes. 6,588 fr. 30 c.

La dépense pour la même année s'est élevée à la somme de neuf mille dix-sept francs et quarante-sept centimes. . . 9,017 » 47 »

Il existe un déficit de deux mille quatre cent vingt-neuf fr. et dix-sept centimes. . . . . 2,429 » 17 »

Ce déficit a été rempli des deniers de M. l'administrateur, qui est ainsi devenu créancier de la Société pour une somme égale. Il y aura donc lieu de s'occuper du mode de remboursement de ses avances. L'administration n'a pas encaissé une somme égale au déficit provenant des cotisations et du don de l'empereur du Brésil, portée dans le budget de 1846, partie des recettes.

Pour l'année 1847, M. Renzi présente un état approximatif des recettes et dépenses, lequel donne le résultat suivant :

Recettes présumées de l'année 1847. Cotisations, dons, et secours du ministre de l'instruction publique : onze mille deux cents francs. 11,200 fr. 00 c.

Dépenses présumées de la même année : Journal, loyer, prix, personnel, frais généraux, remboursement, dette ancienne René : dix mille neuf cent dix francs. . . . . 10,910 » 00 »

L'excédant de la recette sur la dépense est de deux cent quatre-vingt-dix francs. . . . . 290 » 00 »

Cet excédant se trouve augmenté de la somme de 600 francs, déduite sur

l'allocation de 800 francs, affectée aux quatre prix proposés annuellement par l'Institut Historique. Un seul de ces quatre prix doit être décerné dans l'année 1847.

L'excédant présumé de la recette sur la dépense pour l'année 1847 est donc. . . . . 890 fr. 00 c.

La commission croit devoir faire remarquer qu'en outre des dépenses ordinaires, portées au budget de l'année 1847, se trouve une somme de sept cent cinquante francs, affectée à l'acquittement d'une dette de quatre mille quatre cents francs, contractée au profit de MM. René et comp., imprimeurs par l'ancienne administration de la Société.

Cette dette a été réduite, par convention nouvelle entre MM. René et M. l'administrateur actuel, à la somme de deux mille francs, payables partiellement et à des époques diverses.

Sur les sept cent cinquante francs à payer dans le courant de l'année 1847, deux cent cinquante ont déjà été versés.

La commission est d'avis que M. l'administrateur, ainsi que les membres de l'Institut Historique qui ont concouru à faire réussir la transaction acceptée par MM. René et comp. et à faciliter l'exécution, a bien mérité de la Société.

Paris, le 26 avril 1847.

BARBIER. BUCHET DE CUBLIZE. ERNEST BRETON.

DONS.

Au moment où M. le ministre de l'instruction publique vient de donner à l'Institut Historique une aussi éclatante preuve de sa sympathie, nous sommes heureux d'avoir à signaler d'autres marques d'intérêt dont notre Société ne doit être ni moins fière ni moins reconnaissante.

S. A. R. MGR LE COMTE DE SYRACUSE, un des membres protecteurs de l'Institut Historique, vient de lui faire un don de 300 francs.

Mme la comtesse de Montblin lui a offert, encore cette année, 200 francs.

Enfin plusieurs porteurs de coupons de 200 fr. de l'ancienne administration en ont fait généreusement l'abandon; ce sont: MM. RÉMOND, 1 coupon; — VANNIER, 2 coupons; — BAYARD (le docteur), 1 coupon; — DEBRET, 1 coupon; — PANSIOTTI, 1 coupon; — comte d'ALLONVILLE, 1 coupon; — et LAMOURIÉ, 1 coupon, tous membres de la Société.

Le conseil, au nom de l'Institut Historique, leur offre ici l'expression de sa gratitude, et regardera comme un devoir de redoubler d'efforts pour rendre ses travaux de plus en plus dignes du concours de tous les amis de la science historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES CLASSES DES MOIS DE MAI ET DE JUIN 1847.

La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 5 mai 1847 sous la présidence de M. Renzi. M. Buchet de Cublize, secrétaire, a donné lecture du procès-verbal, qui a été adopté sans opposition. — M. Jubinal communique, avec une lettre adressée à la classe, un article historique intéressant, sur épreuve, intitulé : *Coras et Boileau*, destiné à un autre journal. La classe regrette de ne pouvoir pas donner suite à cette communication, attendu que les statuts de la Société défendent l'insertion dans notre journal des articles imprimés. Les livres offerts à la classe sont : le *Bulletin de la Société de géographie ;* la *Revue nationale*, par MM. Buchez, Cerise ; *la Chine et les Chinois*, par M. le comte Bonacossi ; M. Gauthier la Chapelle est chargé de faire un rapport. M. Huillard-Bréholles, au nom de la commission chargée de vérifier les titres de M. de Montaigu, candidat présenté à la classe, fait un rapport favorable. On passe au scrutin secret ; M. de Montaigu est admis comme membre résidant. M. Gauthier la Chapelle monte à la tribune pour lire son rapport sur l'ouvrage de M. Masson, qui a pour titre : *Traité des locations en garni.*

Après quelques observations faites par MM. l'abbé Auger et Renzi, le rapport est renvoyé au comité du journal au scrutin secret.

⁂ Le 12 du mois de mai, la deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée sous la présidence de M. Alix. Le procès-verbal est lu et adopté. Les livres offerts sont : *Modern french pronouncing Book*, par notre collègue, M. Sandier (M. Alix est nommé rapporteur) ; le *Bulletin de l'Institut*, par M. Lévi (Alvarèz). La commission nommée pour vérifier les titres des candidats Mislin et Locatelli a déclaré qu'elle n'était pas prête pour faire son rapport, faute de renseignements nécessaires. La classe s'est entretenue ensuite du prix à décerner à l'auteur du mémoire sur le caractère de la littérature italienne aux XIIIe et XIVe siècles, époque de Dante et de Pétrarque. L'administrateur communique aux membres présents le programme, à peu près arrêté, des questions mises au concours pour l'année prochaine. Une discussion s'engage entre plusieurs membres sur l'importance du programme et sur la possibilité d'obtenir de bons mémoires.

La troisième et la quatrième classe, et l'assemblée générale, se sont réunies en juin à cause du congrès.

⁂ La troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le 16 juin 1847 sous la présidence de M. B. Jullien, vice-président adjoint. M. Favrot, secrétaire de la classe, donne

lecture du procès-verbal, qui est adopté, après quelques modifications demandées par M. l'abbé Auger et admises par la classe. M. le docteur Vanier, du Havre, adresse à la classe une demande pour faire partie de l'Institut Historique en qualité de membre résidant. MM. le docteur Josat et Renzi appuient cette candidature. M. le président nomme une commission, composée de MM. le docteur Josat, Favrot et Renzi, pour vérifier les titres du candidat.

M. l'abbé James adresse une lettre à M. le président de l'Institut Historique par laquelle il demande à faire de nouveau partie de l'Institut Historique; il déclare qu'il en faisait partie à une époque un peu reculée de nous. La classe, après quelques observations de plusieurs membres, se déclare incompétente et renvoie la lettre de M. James au conseil. Lettre de M. Guadagnoli, secrétaire de l'Académie royale d'Arrezzo, qui envoie à l'Institut Historique le compte-rendu de ladite académie. Les livres offerts à la classe sont : *Dieu et l'homme*, par un homme du monde. M. l'abbé Denys est prié d'examiner si cet ouvrage offre de l'intérêt sous le point de vue historique.—*Leçons sur le droit du commerce selon le règlement provisoire, etc.* (*en italien*), par M. Carnevalini, avocat à Rome. Cet ouvrage est renvoyé à M. Gauthier la Chapelle pour en rendre compte.—*Preuves de la découverte du cœur de saint Louis*, par MM. Taylor, etc.; M. l'abbé Auger est prié de faire à ce sujet une note pour la chronique; *Dissertation sur* CEPHAS, *repris par saint Paul, qui n'est pas le même que le prince des apôtres*, par M. l'abbé James. M. l'abbé Auger est prié d'en dire quelques mots à la première réunion. — *Compte-rendu des travaux de l'Académie d'Arezzo;* renvoyé à M. l'abbé Badiche pour un rapport. — *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Dijon*; M. Masson est chargé d'en rendre compte. L'administrateur fait part à la classe qu'elle vient de perdre deux de ses membres, MM. Ballanche, de l'Académie française, et Corinaldi, professeur de l'université de Pise. M. l'abbé Auger est chargé de faire une notice biographique sur M. Ballanche, membre de l'Académie française, décédé dernièrement, l'un des membres fondateurs de l'Institut Historique. M. N. de Berty est chargé en même temps par la classe de faire également une notice sur notre collègue défunt, M. Philippe Dupin. Ces deux membres ont laissé de profonds regrets dans le monde, et spécialement dans notre Société. M. Renzi se procurera des renseignements sur M. Corinaldi. Les autres livres offerts à la classe, dont la liste est assez longue, ont été déjà publiés dans le Bulletin du dernier numéro du journal, mois de juin. M. Bernard Jullien est appelé à la tribune pour lire son examen du *Cours de l'histoire de la philosophie*, par M. Cousin. (M. l'abbé Badiche occupe le fauteuil de président.) La lecture de ce mémoire captive fort l'attention de la classe. Après cette lecture, une discussion s'engage entre plusieurs membres, et notamment entre MM. l'abbé Auger, N. de Berty et l'auteur du mémoire. M. de Berty trouve qu'il n'a pas assez loué l'ouvrage de M. Cousin, qui mérite une critique moins rigoureuse. M. de Berty finit en demandant à l'auteur de vou-

loir bien retrancher de son travail ou modifier quelques expressions qu'il lui signale. M. l'abbé Badiche fait remarquer que M. Cousin a eu raison d'attaquer la philosophie du XVIIIe siècle, comme tendant au matérialisme. M. Jullien, après avoir répondu aux observations des précédents orateurs, ajoute que les hommes se laissent conduire en général plutôt par la passion et les circonstances que par la raison.—Le mémoire de M. Jullien est renvoyé par vote au scrutin au comité du journal.

*** La quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le 23 juin sous la présidence de M. E. Breton, président. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Les livres offerts à la classe sont : le *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie ; Essai sur le symbolisme antique d'Orient*, par M. de Brière ; *Annuaire des artistes, peintres, sculpteurs, graveurs, musiciens*, etc., dont les sociétés ont été organisées par M. le baron Taylor ; plusieurs numéros de *l'Album de Rome ;* quelques livraisons du *Journal militaire de Florence ; Anciennes tapisseries*, par M. Achille Jubinal, 11 planches, etc. L'ordre du jour appelle le rapport de la commission chargée d'examiner les titres des candidats présentés à la classe. M. E. Breton, au nom de la commission, lit un rapport favorable à MM. *Thomas de Vivo*, artiste peintre napolitain; *Ulric Valia*, inspecteur des monuments du royaume de Naples, présentés par MM. le chevalier de Pontini, le comte Montani et Borgnana; le même rapport conclut également à l'admission de MM. l'abbé *Jules Corblet*, antiquaire ; *Galimard*, artiste peintre ; *Pastou*, professeur d'harmonie au Conservatoire de Paris ; *Simon*, maître de chapelle et organiste du chapitre royal de Saint-Denis. M. le rapporteur propose donc l'admission des deux premiers candidats en qualité de membres correspondants, et des derniers comme membres résidants. Ces candidats sont admis tour à tour au scrutin secret, sauf l'approbation de l'assemblée générale. La commission déclare qu'elle n'a pas pu vérifier les titres des autres candidats, faute de renseignements nécessaires. Elle présentera son rapport aussitôt qu'elle aura pu se les procurer. M. Marcellin demande la parole pour communiquer à la classe un mémoire qu'il vient de faire sur quelques ouvrages de sculpture exécutés par feu M. Thorwaldsen, qui a laissé un renom justement mérité par ses œuvres admirables. M. Marcellin nous a parlé surtout des statues de marbre placées par l'artiste sur la cathédrale de Copenhague, et d'un fronton qui se trouve dans la villa du marquis de Sommariva, sur les bords du lac de Côme, en Italie. La classe a été très-satisfaite de cette communication ; elle a prié M. Marcellin de vouloir bien compléter son mémoire en y ajoutant la biographie du célèbre artiste sculpteur, afin qu'on puisse le renvoyer au comité du journal.

*** L'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) s'est assemblée le

25 juin 1847 sous la présidence de M. le général d'Artois, président de la première classe. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté après quelques modifications. M. le secrétaire donne lecture de la liste des livres offerts à l'Institut Historique pendant le mois; des remerciements sont votés aux donateurs. On lit ensuite la liste de sept candidats reçus dans les classes, savoir: M. de *Montaigu*, homme de lettres, admis dans la première classe comme membre résidant; MM. l'abbé *Jules Corblet*, antiquaire; *Galimard*, artiste peintre; *Pastou*, professeur d'harmonie au Conservatoire de Paris; *Simon*, maître de chapelle et organiste du chapitre royal de Saint-Denis, admis dans la quatrième classe en qualité de membres résidants; enfin MM. *de Vivo*, artiste peintre napolitain, et *Ulric Valia*, inspecteur des monuments du royaume de Naples, admis également à faire partie de la quatrième classe en qualité de membres correspondants. M. le président invite les membres à prendre part au scrutin; tous les candidats sus-nommés sont admis tour à tour, au scrutin secret, à faire partie de l'Institut Historique, dont ils sont déclarés membres.

M. le président fait connaître à l'assemblée que deux de nos honorables collègues, MM. Patin (de l'Académie française) et Achille Jubinal, professeur de la Faculté, vont nous apporter de nouveau l'utile concours de leurs lumières dans nos travaux. Cette nouvelle est accueillie avec des marques de satisfaction par tous les membres présents à la séance.

L'ordre du jour appelle à la tribune notre honorable collègue, M. Delsart, sténographe du roi, pour donner lecture de son mémoire sur l'origine de l'écriture et sur l'art d'écrire aussi vite que la parole. Après cette lecture intéressante, plusieurs observations sont adressées à M. Delsart par MM. d'Artois, l'abbé Auger et Buchet de Cublize, sur la partie historique de la sténographie, relativement à ses moyens d'application. Après une réplique de l'auteur, le mémoire est renvoyé au comité du journal. Il est onze heures; la séance est levée. R.

CHRONIQUE.

PREUVES DE LA DÉCOUVERTE DU CŒUR DE SAINT LOUIS.

M. le baron *Taylor*, président honoraire de l'Institut Historique, nous a communiqué le volume où sont rassemblés les mémoires et autres écrits de MM. *Berger de Xivrey*, *A. Deville*, *Ch. Lenormant*, *A. Leprévost*, *P. Paris* et le baron *Taylor*, relatifs à la découverte faite, le 15 mai 1843, à la Sainte-Chapelle de Paris. En préparant les travaux de restauration pour ce magnifique monument, on trouva au centre de l'abside, sous les dalles, une boîte de fer-blanc dans laquelle était contenue une autre boîte d'étain renfermant

un cœur humain. La première boîte, toute moderne, avait été substituée à une autre de plomb beaucoup plus ancienne; ce qui était indiqué par un écrit sur parchemin expliquant que, le 21 janvier 1803, ces restes avaient déjà été découverts, puis remis au même lieu.

Déjà en 1803, mais surtout en 1843, la première pensée qui se présenta à l'esprit fut que ce cœur était celui de *saint Louis*, fondateur de la Sainte-Chapelle, où il avait, pendant sa vie, placé avec tant de soin et de magnificence les reliques de la passion de Jésus-Christ.

Cependant *M. Letronne*, membre de l'Institut, garde général des archives du royaume, ayant été chargé par le ministre de l'intérieur d'examiner cette question, rédigea un mémoire dont les conclusions étaient contraires à la première opinion.

Mais ces conclusions ne furent pas admises sans conteste. Au contraire, de nombreuses réclamations s'élevèrent, et notamment les savants archéologues que nous venons d'énumérer entreprirent de démontrer que le cœur découvert dans la Sainte-Chapelle était véritablement le *cœur de saint Louis*. Aussi le volume qui contient leurs écrits est-il intitulé : « Preuves de la découverte « du cœur de saint Louis. »

La discussion devint fort animée, et même passablement envenimée, les illustres rivaux s'étant quelquefois exprimés avec une énergie assez peu parlementaire. Or cette animation a d'autant plus lieu de surprendre que les deux partis ont toujours manifesté le même vœu, M. Letronne ayant dit lui-même : « La découverte du cœur de saint Louis serait un événement d'un si haut in- « térêt, qu'on ne peut s'empêcher de désirer d'en voir confirmer la réalité. »

Or, dans cette affaire, M. Letronne, qui désirait le contraire de ce qu'il a conclu, a de plus le désavantage de nier. Pour appuyer une négation, il faut qu'aucune preuve ne se rencontre en faveur de l'affirmation.

Aussi ses adversaires ont attaqué ses deux propositions :

1° Le cœur de saint Louis n'a point été rapporté en France;

2° Le cœur trouvé à la Sainte-Chapelle ne peut être celui de saint Louis.

Et il faut convenir que leurs raisons en faveur des propositions contraires sont fort imposantes.

M. A. *Deville* d'abord, puis M. le baron *Taylor*, enfin M. Ch. *Lenormant*, les ont résumées, et il est difficile de ne pas admettre ce qu'ils affirment.

Voici du reste comment ils essaient de prouver le contraire des assertions de M. Letronne.

« 1° Un seul mot d'un seul écrivain dit que le cœur fut porté en Sicile avec les entrailles. Mais cet écrivain, Geoffroi de Beaulieu (dont le texte d'ailleurs a pu être altéré) est en contradiction avec une lettre authentique du gendre de saint Louis, Thibaud, roi de Navarre, qui était sur les lieux et ne les a quittés qu'avec le corps de l'illustre défunt. Or Thibaud explique que les os et le cœur ont été transférés en France. De plus il est certain que ces précieux res-

tes furent d'abord déposés dans la Sainte-Chapelle. Il est certain ensuite que les procès-verbaux dressés à Saint-Denis pour la translation et les autres cérémonies, notamment à l'époque de la canonisation du saint, ne font mention que des os et ne parlent jamais du cœur. Ainsi le cœur a été dans la Sainte-Chapelle, et il n'est pas à Saint-Denis. Donc il est dans la Sainte-Chapelle.

« 2° Le lieu où le cœur était placé, l'état dans lequel il a été trouvé, les accessoires qui l'entouraient, la cire et les parfums qui ont servi pour l'embaumer, la boîte d'étain en forme de cœur, dont une grande partie a été détruite par l'oxydation, toutes ces circonstances ont donné lieu à des conjectures pour et contre la réalité de la découverte du cœur de saint Louis. »

Il ne nous appartient pas, quand il s'agit de conjectures, de donner la palme à l'un des savants rivaux plutôt qu'à l'autre ; mais nous pouvons déclarer que les conjectures pour l'affirmative sont au moins aussi fortes que pour la négative. Ainsi, quand aucun fait historique ne porterait à penser que le cœur de saint Louis a été déposé dans la Sainte-Chapelle, on aurait le droit de penser que celui qu'on y a trouvé est le sien.

Or, il est certain que le cœur de saint Louis a été apporté dans la Sainte-Chapelle, qu'il n'a pas été porté à Saint-Denis. Donc celui qu'on a trouvé dans la Sainte-Chapelle, et qui peut très bien être le cœur de saint Louis, est certainement le cœur de saint Louis.

Tel est le résultat de la lecture, de l'examen que nous avons fait des assertions contradictoires qui ont été produites des deux côtés, et nous adoptons complétement la conclusion de M. le baron Taylor :

« Lorsque Philippe-le-Hardi eut transporté en France les restes du roi son « père, c'est à la Sainte-Chapelle qu'il les déposa d'abord. Ils y demeurèrent « pendant quelque temps, et c'est plus tard que les ossements furent portés « à l'abbaye de Saint-Denis, sépulture ordinaire des rois. Mais le cœur, dont « il n'est pas parlé depuis ce moment, ne peut avoir été inhumé que dans « la Sainte-Chapelle ; et, s'il y est demeuré caché, ignoré, sous la pierre « du sanctuaire, sans aucun signe extérieur, comme celui de Thibaud IV à « Provins, c'est pour obéir sans doute à la dernière volonté du pieux fonda- « teur ; c'est que Louis IX, humble entre tous les princes de son temps, aura « exigé que dans le Saint des Saints, sous la couronne d'épines qui avait touché « le front du Sauveur, rien ne rappelât une gloire humaine. » J.-B.-A. A.

HISTOIRE LITTÉRAIRE. — LE LIVRE DE JOB.

Le *Livre de Job*, traduit en français par le plus illustre traducteur de la *Jérusalem délivrée*, par l'auteur d'*Omasis* ou *Joseph en Egypte*, par M. Baour-Lormian, de l'Académie française, vient de paraître en un volume savamment commenté et précédé d'une dissertation lumineuse par M. le baron de Lamothe-Langon, dont nous ne pouvons mieux faire que reproduire les expressions sur le plan qu'il s'en est tracé lui-même.

« Nous envisagerons, dit-il, le *Livre de Job* sous trois points de vue principaux.

« 1° Comme histoire faisant partie de nos livres sacrés, ce qui impose l'obligation de l'examiner avec cette attention respectueuse due à tout écrit inspiré.

« 2° Comme œuvre littéraire, poëme des jours primitifs, production antérieure aux premières poésies grecques.....

« 3° Comme ouvrage religieux et de morale épurée...

« Nous terminerons par instruire le public de l'histoire anecdotique de cette traduction ; nous dirons à quel âge elle fut entreprise, comment elle fut faite, les obstacles que lui opposa la cécité complète de l'auteur, tout ce qu'il fallut que celui-ci eut de persistance pour suivre pas à pas son modèle. Nous apprendrons comment, tout en restant traducteur ardu et exact, à la manière d'un érudit des siècles précédents, il a trouvé le secret d'être original, en employant le mouvement, l'action, la grâce triste et néanmoins passionnée, l'énergie, enfin, d'un style en général trop peu mis en usage maintenant.

« L'auteur de la traduction du *Livre de Job*, naturellement grave et mélancolique, a toujours, par préférence de génie ou d'instinct naturel, recherché les sujets religieux et austères, non qu'il ait en entier repoussé ceux plus légers et plus amusants peut-être, qu'il a toujours traités avec autant de bon goût que de bonheur. Il a trouvé constamment dans une imagination essentiellement poétique les ressources que la langue maternelle prête aux hommes qui l'ont étudiée ; à ceux qui la manient sans l'appauvrir par un purisme méticuleux, ou qui ne veulent point l'enrichir par un néologisme ridicule, outrageant à la fois la raison, la poésie et la grammaire.

« Nous allons, dans cette préface, nous arrêter quelque peu à bien faire connaître le patient et pieux personnage, héros et peut-être aussi auteur du livre paré de son nom. Puisse ce devoir mériter l'attention, et notre préface être lue et méditée ; si toutefois, à cette époque entièrement positive, on ajoute au temps perdu à lire une œuvre littéraire quelconque, la perte énorme que demanderaient les moindres réflexions. Cependant il nous semble utile de ne rien écarter de ce qui jette des lumières sur une production aussi vénérable, traduite avec un fidélité scrupuleuse, dans la langue que parlaient, il y aura bientôt deux siècles révolus, Corneille et Bossuet, Fénelon et Racine ; langue aujourd'hui un peu oubliée, et mise à l'écart souvent par ceux qui ne veulent point l'apprendre, et par ceux qui redoutent qu'elle ne les gêne dans leurs écrits extravagants. »

Les recherches dans lesquelles entre M. le baron de Lamothe-Langon sur ce livre sacré sont d'un intérêt d'autant plus grand que cette histoire d'une si haute antiquité est, à chaque instant, par une véritable divination prophétique, ainsi que l'observe le religieux commentateur, l'histoire de nos jours, celle de tous les temps.

La spécialité de notre journal ne nous permettant guère de nous arrêter sur la partie la plus admirable peut-être, la partie descriptive, nous allons du moins, par le seul début de l'ouvrage, donner à nos lecteurs une idée du mérite de la narration historique :

Dans la terre de Hus, simple de cœur vivait
Un homme appelé Job, cher à Dieu qu'il servait.
Trois filles et sept fils lui devaient la naissance ;
De nombreux serviteurs attestaient sa puissance.

L'auteur nous montre le patriarche au milieu des siens, de ses richesses, de ses immenses troupeaux, bénissant le Dieu de ses pères, quand, en regard, une autre scène s'ouvre :

Un jour, Dieu voit Satan mêlé parmi les anges,
Qui, la harpe à la main, célébraient ses louanges ;
Et s'adressant à lui : « Qui t'amène en ces lieux ?
D'où viens-tu ? lui dit-il. — Maître absolu des cieux,
Je viens, répond Satan, de parcourir le monde.
— Eh bien ! en poursuivant ta course vagabonde,
Tes yeux ont-ils vu Job, qui, fidèle à ma loi,
Fait le bien, fuit le mal, n'aime et ne sert que moi ?
— Peut-il ne pas t'aimer ? A ses vœux tout succède :
Il te doit ses troupeaux, tous les biens qu'il possède ;
Ses œuvres, ses desseins, tu les bénis toujours,
Et comme d'un rempart tu protéges ses jours.
Mais retire de lui ta divine assistance,
Il maudira bientôt toi-même et l'existence.
— Va donc ! va ! Mais sur lui ne porte point la main..... »
Et Satan de la terre a repris le chemin.
Voilà que près de Job, arrivant hors d'haleine,
Un serviteur lui dit : « Ce matin, dans la plaine,
L'avide Sabéen, tout-à-coup descendu,
A l'heure du labour, sur tes bœufs a fondu,
Les a tous enlevés, et, pour comble d'offense,
Immolé par le fer tous les tiens sans défense.
Moi seul je leur survis, et viens avec douleur,
Maître, te raconter cet étrange malheur. »

Un second messager, et puis un troisième, et puis un quatrième, viennent successivement annoncer à Job la perte graduée, d'abord de tous ses biens divers, et enfin la plus cruelle de toutes, celle de ses enfants.

A ces affreux récits, plein d'une horreur soudaine,
Job demeure immobile, et respirant à peine ;
Mais il pousse bientôt de longs gémissements,
Pleure et met en lambeaux ses riches vêtements.
Il a rasé sa tête, et, tombant sur le sable,
Il adore le Dieu, lui seul impérissable :
Nu, j'ai quitté le sein qui me donna le jour,
Et nu, je descendrai dans mon dernier séjour.

Dieu m'a donné mes biens et Dieu me les retire ;
Il fait ce qu'il lui plaît, et je dois y souscrire.
C'est à nous de vouloir alors qu'il a voulu ;
Gardons-nous d'accuser son pouvoir absolu ;
Que son nom soit béni du couchant à l'aurore !
Ainsi Job dans son cœur ne péchait pas encore.

Mais bientôt d'autres épreuves invoquées par Dieu, et dont Satan est l'infernal ministre, viennent fondre sur le malheureux Job.

Sur le malheureux Job sa fureur se déploie ;
D'une lèpre hideuse il le couvre à l'instant.
Sous le poids des douleurs, écrasé, haletant,
Job se traîne et s'assied sur un fumier immonde ;
Là, cadavre vivant et vil rebut du monde,
Il veille pour souffrir !... Ses yeux sanglants, hagards,
Dans un orbite affreux roulent d'affreux regards ;
Et d'un débris d'argile en tremblant il nettoie
Les sillons de sa plaie aux vers rongeurs en proie,
Quand sa femme s'approche et l'insulte en ces mots...

Ainsi la compagne que Dieu lui avait donnée pour en recevoir des consolations, ensuite ses amis les plus chers ; que dis-je ! Dieu lui-même, viennent accabler l'infortuné de la plus sanglante ironie et le livrer au désespoir ! Et nous nous croyons, nous, bien à plaindre lorsque tout ne succède pas à nos vœux ! Il faut suivre dans le volume que nous avons sous les yeux la chaîne douloureuse de ce drame unique, car c'en est un bien véritable, et près duquel toutes les misères d'un Timon abandonné de ses flatteurs, de ses maîtresses, ne sont que des roses, comme toutes les œuvres humaines ne sont rien près de cette Bible, dont le sceau divin a marqué chaque page, et d'où l'illustre traducteur a tiré encore pour ce même volume les brillantes couleurs d'un nouveau poëme intitulé : *Rebecca*.

O. L.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DES ITALIENS, A VENISE.

L'ouverture de ce congrès (le neuvième) aura lieu à Venise le 13 septembre prochain, et la clôture le 28 du même mois. La municipalité de Venise a fait tous les préparatifs nécessaires pour recevoir les savants italiens et étrangers avec tous les égards dus à leur mérite. C'est dans le palais ducal, siége de l'ancienne et célèbre république, que se réuniront les savants. On a préparé pour leur arrivée deux expositions, une de beaux-arts et une d'industrie nationale. Rien ne manquera aux savants pour leur rendre agréable le séjour de cette ville unique, ainsi que pour leur faciliter l'exploration de ses alentours de terre ferme.

A. Renzi,
Administrateur.

Huillard-Bréholles,
Secrétaire général.

MÉMOIRES.

MÉMOIRE COURONNÉ PAR L'INSTITUT HISTORIQUE:

DÉTERMINER LE CARACTÈRE DE LA LITTÉRATURE ITALIENNE AU XIIIe ET AU XIVe SIÈCLE, ÉPOQUE DU DANTE ET DE PÉTRARQUE.

. . . . . In lunga notte
Giaceva il mondo, e tu splendevi solo,
Tu nostro... MANZONI.

La foi, la scolastique, la chevalerie, la politique des hommes, avaient créé, au moyen âge, une littérature qu'on a trop méprisée ou dédaignée jusqu'à nos jours. Pour en apprécier toute la portée, il faut se placer à la sortie du moyen âge, et voir les chefs-d'œuvre qu'elle enfanta avant d'être modifiée par les réminiscences classiques. La dévotion et la théologie élevaient alors les yeux au ciel, et contemplaient la terre comme un lieu d'exil et d'expiation. Au point de vue humain, on aimait la patrie et on s'occupait des intérêts actuels. De la chevalerie on avait conservé cet amour exquis et spirituel qui mêlait l'image d'une dame aux pieux souvenirs de la mère de Dieu. La forme n'était rien moins que parfaite, mais elle était originelle, et disposait les conceptions aussi bien que l'exposition selon certaines données symboliques.

De tout cela aurait dû sortir une littérature tout à fait originale; et cependant à la fin des siècles que votre programme désigne, tout n'était plus qu'imitation.

L'histoire du siècle est donc cette transition. Dante et Pétrarque sont éloignés l'un de l'autre comme le génie qui résume le passé et s'élance vers l'avenir, et le talent qui rebrousse chemin pour revenir au passé.

Rien de plus conforme à l'élévation des études modernes que de méditer dans un personnage une époque historique, une phase de la littérature. On ne pourra donc trop louer cet Institut d'avoir proposé cette question, et nous croyons entrer dans ses vues en considérant les trois grands écrivains de l'Italie de ce temps : ce triumvirat qui devança la culture moderne, non-seulement de l'Italie, mais de toute l'Europe, soit romaine, soit tudesque. En faisant poser devant vous ces trois géants, nous les envisagerons comme représentants de l'histoire de leur pays et de leur siècle. En effet, un des caractères plus prononcés de la littérature du XIIIe siècle, c'est d'être historique.

C'était le temps où les nations se constituaient en adoptant des législations et des idiomes particuliers. La littérature avait été jusque-là commune à toute l'Europe, comme les entreprises qu'elle célébrait et les sentiments qui l'inspiraient. Alors toutes les nations se donnent une littérature propre qui suit chez chaque peuple des phases distinctes. L'Italie ouvre l'ère nouvelle. Il est donc juste que la gratitude de l'Europe récompense ce grand et mal-

heureux pays d'avoir produit les précurseurs de la science moderne; qu'elle le récompense au moins, en lui épargnant les affronts et les calomnies.

Les Alighieri de Florence, issus d'un Cacciaguida qui avait suivi l'empereur Conrad à la croisade, avaient constamment appartenu au parti guelfe. Dante, arrière-petit-fils du croisé, né en 1265, n'avait que neuf ans lorsque, assistant, dans la maison de Foulques Portinari, aux fêtes par lesquelles on célébrait les calendes de mai, il y vit la jeune Bice, fille de ce riche bourgeois florentin. « Elle n'avait pas plus de huit ans, était très-gracieuse, aimable et noble dans « ses manières; jolie de visage, et s'exprimant avec plus de gravité que son « âge ne le comportait. L'âme de Dante en fut tellement frappée, que nul autre « plaisir ne put par la suite ni bannir ni effacer cette image charmante (1). »

Il se mit bientôt à faire des vers sur la jeune fille qu'il aimait, les envoyant, comme c'était l'usage, à d'autres poëtes toscans, dont les uns cherchèrent à le détourner d'une carrière où ils prévoyaient en lui un rival, et les autres lui adressèrent de ces encouragements charitables qui ressemblent à une insulte: C'est l'histoire d'un homme et de tous les génies.

Bice se maria dans la famille des Bardi; mais peu de temps après « le sei- « gneur de justice (c'est le poëte qui nous le dit) appela cette noble personne « au sein de sa gloire, sous l'enseigne de cette benoîte reine, la vierge Marie, « dont le nom avait été en très-grande vénération dans les paroles de cette « bienheureuse Béatrice. » Voilà l'amour mêlé à la dévotion.

Dante, à qui semblait, comme il arrive à toutes les âmes passionnées, que le monde entier dût prendre part à son deuil, donna avis par lettre aux rois et aux princes de la terre de cette perte cruelle; puis, pour se distraire de sa douleur, il se plongea dans des études solitaires, se promettant en lui-même *de ne plus rien dire de cette âme bénie jusqu'à ce qu'il pût en parler plus dignement;* et il se flattait de dire d'elle *ce qui jamais n'avait été dit d'aucune femme.*

Il commença par raconter les amours de son jeune âge dans la *Vita nuova*, le premier de ces livres intimes où le sentiment est analysé dans ses détails, et où se révèlent les souffrances les plus secrètes du cœur. Dans cet opuscule, écrit avec la candeur naïve de l'homme qui parle de lui-même, et où respire une mélancolie qui n'a rien de morose, il se montre plus poëte que dans beaucoup de poésies lyriques : lorsque déjà Bice n'est plus depuis longtemps, il la contemple dans ses visions et en parle comme si elle l'eût quitté la veille. A cet enthousiasme profond, on sent que celui qu'il inspirait ne pouvait rester un écrivain vulgaire. Mais si l'amour le fit tant souffrir, que dut-il éprouver quand s'y joignirent les souffrances politiques, un exil immérité, et *le dépit de tomber en compagnie d'hommes indignes de lui* (2)?

(1) Boccace, *Vie de Dante.*

(2) Ma quel che più ti graverà le spalle
Sarà la compagnia malvagia e scempia
Con la qual tu cadrai in questa valle. *Paradiso*, XVII.

Poussé par cette force de sentiment à ceindre le cordon de Saint-François, il y renonça pour porter l'activité de son esprit dans les luttes politiques : car dans les démocraties, surtout lorsqu'elles sont restreintes, les jeunes gens sont facilement entraînés vers les affaires publiques ; et voyant le gouvernement de si près, ils s'imaginent le connaître et croient qu'il est facile de le diriger. Illusion !

Dante suivit le parti qu'avaient adopté ses pères, et servit sa patrie dans les magistratures, dans les ambassades, et combattit à Campaldino. A l'école de la politique, au contact cuisant des hommes, à l'enseignement laborieux des révolutions, il acquit cette expérience qui lui permit de joindre la réalité de cette vie à l'idéal, et d'éprouver ici-bas l'enfer et le paradis. La faction aristocratique tenait à empêcher les hommes nouveaux de parvenir ; et les Guelfes vainqueurs se déchirèrent bientôt eux-mêmes en se divisant en noirs et en blancs, qui ne tardèrent pas à pouvoir être qualifiés de Guelfes et de Gibelins. Les noirs, appuyés par Boniface VIII, prirent de la hardiesse, et plus encore lorsque ce pontife eut invité Charles de Valois (1300) à se rendre à Florence. Les blancs chassèrent le prince français, puis ils envoyèrent Dante à Rome avec d'autres citoyens pour calmer le pape, mais sans y parvenir. Le parti contraire, à la tête duquel était Corso Donati, l'emporta, et le *podestat* Cante de Gubbio bannit les plus influents parmi les blancs, au nombre desquels étaient Dante et le père de Pétrarque.

« Chassé de ma patrie (dit ce poëte), je suis allé, errant et presque men-
« diant, dans toutes les contrées où s'étend cette langue, montrant, contre
« ma volonté, la plaie de la fortune, que le plus souvent on ne manque pas
« d'imputer à celui qui en souffre. J'étais vraiment comme un navire sans
« voiles et sans gouvernail, poussé de port en port, de rivage en rivage, par
« le vent aride qu'exhale la douloureuse pauvreté (1). »

Il en conçut tant de courroux contre la faction de ses aïeux que *toute femme de peuple, tout enfant qu'il aurait entendu discourir des affaires de parti, et se prononcer contre l'opinion gibeline, l'aurait mis en fureur, au point de leur jeter des pierres, s'ils ne se fussent tus* (2).

Pourtant il chercha *un refuge et un gîte* indifféremment chez des seigneurs guelfes ou gibelins : ainsi il parcourut l'Italie, et vint étudier la théologie et la philosophie à l'Université de Paris. Ne renonçant jamais à l'éternel espoir des exilés, il tenta de rentrer dans sa patrie, tantôt par des suppliques, tantôt les armes à la main. Il espérait que ses vers lui en ouvriraient la porte ; mais il se refusa à toute démarche humiliante, et avant d'être rendu *au bercail de son beau Saint-Jean* (3), il mourut à Ravenne, chez Guy de Potenta. Bientôt ses concitoyens réparèrent l'outrage fait au grand poëte, et instituèrent

(1) *Convito*, l. I, ch. 3. — (2) Boccace, *Vie de Dante*. — (3) C'est à l'église de Saint-Jean qu'on baptise tous les enfants qui naissent à Florence.

une chaire pour expliquer son livre dans la cathédrale. Il y fut peint en costume de prieur et avec une couronne de laurier sur la tête, sa *Comédie* ouverte à la main, montrant à ses concitoyens les géhennes de l'enfer et la montagne du paradis.

Le problème capital qu'Eschyle pressentit dans le *Prométhée*, que Shakspeare exposa dans l'*Hamlet*, que Faust chercha à résoudre par la science, don Juan par le péché, Werther par l'amour, cette lutte entre le néant et l'immortalité, fut aussi l'objet des méditations de Dante. L'irritation contre les hommes, les misères de l'Italie, qu'il avait comme touchées avec la main, ses entretiens avec les artistes, qui, par les innovations apportées alors dans la peinture, lui donnaient l'exemple de la hardiesse des tentatives, mûrirent ses vastes facultés poétiques, et l'amour, la politique, l'indignation, la foi, lui dictèrent la *Divine Comédie*. C'est l'ouvrage le plus lyrique qu'il y ait; car le poëte y exhale dans ses chants son inspiration, l'enthousiasme dont il était animé pour la religion, pour la patrie, pour l'empire, ses amours immortels et ses indomptables rancunes.

A-t-il créé l'idée de son poëme? Mais les épopées anciennes fourmillent de descentes aux enfers; puis au moyen-âge, ces voyages dans l'autre monde furent reproduits en cent légendes diverses. *Le puits de Saint-Patrice, Guérin Mesquin, la Vision de frère Albérico, le Jongleur à l'enfer* par Rodolphe de Stoudan, étaient, à cette époque, dans les mains de tout le monde. Brunetto Latini, maître de Dante, y avait puisé l'idée de son voyage, dans lequel il disait avoir été sauvé par l'assistance d'Ovide des dangers d'une forêt où il avait perdu le chemin droit, tout comme Dante le dit plus tard.

Dante connaissait bien peu les auteurs classiques; mais il comprit que le style nouveau ne comporte pas la dignité soutenue des anciens; en conséquence il mit le grotesque à côté du terrible, comme on le voit dans la vie. De là le titre de *Comédie*, sur lequel on a écrit des volumes (1).

La prédilection de Dante pour les idées symboliques perce dans toutes ses œuvres. Il connut Bice à neuf ans; il la revit à deux fois neuf ans; il prie à l'heure de none; il rêve d'elle dans la première des neuf dernières heures de la nuit; il la chanta à dix-huit ans, la perdit à vingt-sept, le neuvième mois de l'année judaïque; et ce retour des puissances du nombre le plus auguste lui indiquait en elle quelque chose de divin (2); de même que son nom de Bice (abréviation de Béatrice) lui paraissait tenir du ciel, comme réunissant la

(1) Dans la dédicace à Can de la Scala, Dante veut que son ouvrage porte ce titre : *Incipit Comœdia Dantis Aligherii, Florentini natione non moribus.* Et il ajoute : « J'appelle mon œuvre Comédie, parce qu'elle est écrite dans un mode humble, et parce que j'y ai employé le langage « vulgaire dans lequel les femmes même du peuple se communiquent leurs pensées. » J'ajouterai que, dans le *Volgare eloquio*, il distingue trois styles : tragédie, comédie, élégie. — (2) Il dit en propres termes que Béatrix est un 9, c'est-à-dire un miracle, dont la racine est la très-sainte Trinité.

science des choses d'en haut et les idées les plus sublimes. C'est pour cela qu'il la divinisa, en faisant d'elle le symbole de la lumière interposée entre l'intelligence et la vérité. C'est le symbolisme dont je vous ai parlé.

Dante ne fait donc pas de la poésie par instinct; tout est chez lui calcul et raisonnement. Il combine son poëme, en même temps un et triple, en trois fois trente-trois chants, outre l'introduction, et chacun d'eux en nombre presque égal de *terzines* (1). Les distributions numériques qu'il a adoptées dans son premier vers (2) l'accompagnent à travers les gouffres de l'enfer, les escarpements du purgatoire, les pourpris des cieux, toujours coordonnées neuf par neuf. Le mélange du réel et de l'idéal, du fait avec le symbole, de l'histoire avec l'allégorie, commun dans le moyen âge (3), fut adopté par Dante pour greffer sur la fable mystique l'existence réelle et matérielle des événements humains de date récente; d'où résulte que les deux mondes sont nécessairement le reflet l'un de l'autre. Béatrice est tout à la fois la dame de ses pensées et la science de Dieu; comme les quatre étoiles du pôle sud sont véritables, mais figurent les vertus cardinales; et les trois étoiles du pôle nord, les trois vertus théologales.

De même que tous les arts de la forme s'étaient réunis dans la cathédrale, tels qu'ils étaient à leur commencement, avant que leur séparation eût raffiné leur expression individuelle au détriment de l'expression générale; de même Dante s'empara de l'épopée véritable, où tout devait se trouver, la narration, la représentation, l'inspiration, les élans de la fantaisie, les spéculations du raisonnement, et où il pouvait traiter de l'origine et de la fin du monde en décrivant l'immense, l'éternel, l'infini.

C'est comme cela que la *Divine Comédie* arriva à être théologique, morale, historique, philosophique, allégorique, encyclopédique, en coordonnant cependant toutes choses de manière à en tirer des vérités salutaires pour la vie sociale. Egaré dans la forêt sauvage des passions et des troubles civils, le poëte est amené, avec l'assistance de la littérature et de la philosophie, personnifiées dans Virgile, à connaître la vérité positive de la théologie, repré-

(1) Cent chants en tout, donnant 14,230 vers, répartis de manière que la seconde *cantica* dépasse la première de 30 vers à peine, et la troisième de 24. A ceux qui ne verraient là qu'un effet du hasard, le poëte répond par ces vers du *Purgatoire*, XXIII :

Ma perchè piene son tutte le carte
Ordite a questa cantica seconda,
Non mi lascia più ir lo fren dell'arte.

(2) *Nello mezzo* (au milieu).

(3) Par exemple, dans Richard de Saint-Victor, *de Preparatione ad contemplationem*, la famille de Jacob représente les facultés humaines : Rachel et Lia, l'intelligence et la volonté; Joseph et Benjamin, fils de la première, la science et la contemplation, opérations principales de l'intelligence. Rachel meurt en mettant au monde Benjamin, comme l'intelligence humaine s'évanouit dans l'extase de la contemplation.

sentée par Béatrice, dont il n'obtient la vue, joie première de son paradis, qu'à travers le châtiment et l'expiation.

Sur le seuil de l'enfer, il montre ces misérables qui vécurent sans infamie et sans gloire : engeance imbécile, appelée prudente dans le siècle, pour qui l'unique vertu est cette lâche modération, dont les conseils dissuadent de vivre vraiment, c'est-à-dire d'opérer. Des châtiments moins sévères sont réservés à ceux dont les péchés demeurent restreints à leur personne. Puis dans la cité où Dite règne, le courroux du ciel sévit plus rigoureusement contre ceux qui ont offensé autrui. C'est ainsi que, dans le second royaume, s'expient les méfaits par des peines proportionnées au préjudice qu'ils ont causés à la société. C'est à cette pensée sociale que se rapportent aussi, pour peu qu'on y fasse attention, les questions que le poëte met en avant et qu'il discute, comme les inimitiés politiques, le libre arbitre, les vœux, la volonté absolue ou mixte; le point de savoir comment un fils pervers peut naître d'un père vertueux ; le choix d'un état, qui ne doit pas se faire au rebours de ce que veut la nature.

Tel est le sens politique du poëme de Dante. C'étaient alors des temps de force, d'une force poussée à l'excès. Or Dante nous les dépeint avec toute leur crédulité, leurs haines, leur morale, la soif de vengeance, en réunissant tout ce qu'il y a d'intelligence en lui et dans le peuple qui l'entoure, le ciel et la terre, l'homme, l'ange, le démon, tous les éléments de l'invention et toutes ses formes, les hardiesses de l'imagination et les calculs de la réflexion. Comme c'est le rôle du poëte, il s'érige en conseiller des nations, en juge des événements et des hommes, en roi de l'opinion; mais le fiel peu chrétien dont il empreint sa trame religieuse tourne au détriment de la forme, et nuit aussi à la beauté intime.

Son mérite suprême gît dans cette originalité qui, sans s'arrêter à faire étalage d'art, de figures, de descriptions, à répéter des pensées déjà exprimées, chemine droit au but; dans ces peintures d'une fidélité telle, que vous voyez ses tableaux, vous entendez ses personnages. Il frappe, et soudain passe outre.

Nous ne prétendons pas l'approuver d'avoir introduit dans son poëme des questions toutes scolastiques. Mais si elles nous paraissent étranges aujourd'hui qu'elles ne sont plus dans nos habitudes, elles se discutaient alors journellement, et toute personne instruite avait pris parti pour ou contre. Il est d'ailleurs de la nature des poëmes primitifs de réunir et de répéter tout ce qui se sait lorsqu'ils sont enfantés.

Votre programme ne nous demande pas de signaler tout ce que le poëme de Dante offre de défauts vigoureux et d'incomparables beautés. C'est comme une image de son siècle que nous le devons considérer. En conséquence nous nous inscrirons contre ceux qui ne savent apercevoir dans la *Divine Comédie* qu'une allégorie politique et resserrent dans les limites de Florence la trame d'un poëme *auquel mirent la main et le ciel et la terre.* Il n'est

pas plus exact d'assigner, avec Boccace, pour unique but à la *Divine Comédie* une distribution de louange et de blâme sur ceux dont la politique et les mœurs étaient réputées par le poëte honorables ou indignes, utiles ou funestes. La grandeur des idées générales est le caractère des esprits élevés, et de Dante surtout. Il est vrai que nous pouvons chercher dans son œuvre ses jugements sur les choses et les hommes qui l'entouraient, et qu'il passe tous en revue d'un regard sévère, chacun d'eux lui inspirant des pensées d'espoir ou de vengeance.

Selon l'usage des mécontents, Dante ne laisse pas échapper une occasion de louer les anciens temps, quand la valeur et la courtoisie se rencontraient dans les contrées qu'arrosent l'Adige et le Pô; lorsque Florence, sobre et pudique, se maintenait en paix, avec ses mères de famille s'occupant dans leurs ménages à filer la quenouille et à veiller sur le berceau : alors les hommes vivaient contents d'un habit de peau; les mariages étaient féconds, sans que les pères eussent à s'effrayer de la naissance des filles, en songeant à l'énormité des dots (1). Au sein de cette existence paisible et belle, de cette société de citoyens où régnait une confiance mutuelle, de ce séjour si doux à habiter, les Florentins prospéraient, glorieux et justes, guerroyant dans les croisades, ou se livrant au négoce. Jamais le lis (armoiries des Florentins) n'était placé à rebours sur la lance, ni rougi par la guerre civile. On ne voyait point de maisons rester vides par suite de l'exil de leurs maîtres, dû à l'influence des Français. A présent tout est changé, dit-il; s'il reste encore quelques hommes de bien de l'ancienne souche, ils ne servent qu'à faire honte à ce siècle dépravé (2); car la ville est livrée honteusement à la gourmandise, à l'orgueil, à l'avarice, à l'envie (3). Elle se montre ennemie au peu d'honnêtes gens qu'on y compte encore; si inconsidérée, du reste, qu'elle change à tout moment ses lois, ses monnaies, ses magistrats, ses coutumes.

Quelle cause assigne le poëte à cet état de choses? C'est d'avoir admis dans la bourgeoisie les habitants de Campi, de Certaldo, de Zigghine (4); tandis qu'il vaudrait bien mieux pour Florence se trouver restreinte entre Galluzze et Trespiano, et n'avoir accueilli ni le paysan infect d'Aguglion, ni le concussionnaire de Signa (5) parmi la véritable noblesse romaine, implantée sur le sol par les premières colonies, et déjà mal entourée par ceux qui, descendus de Fiesole, tiennent encore du roc natal (6).

L'intolérant patricien! c'est lui qui, courroucé contre sa patrie, non-seulement excitait avec fureur Henri VII à *venir abattre ce Goliath avec la fronde de sa sagesse et la pierre de sa force*, mais encore déclarait que, bien que la fortune l'eût condamné à porter le nom de Florentin, il ne voulait pas que la postérité pensât qu'il tînt de Florence autre chose que l'air et le sol (7); et l'*idiome*, aurait-il dû ajouter au moins, sans lequel il n'aurait pu se faire une gloire immortelle. Mais

(1) *Parad.*, ch. XV. — (2) *Parad.*, ch. XVI. — (3) *Enfer*, XV. — (4) *Purg.*, ch. XVI. — (5) *Parad.*, XVI. — (6) *Enfer*, XV. — (7) Épître dédicat.

celui qui, du milieu des plus douces illusions de la jeunesse, se trouve précipité par l'iniquité des hommes dans les plus amères déceptions et hors du cercle de son activité, de ses affections, de ses premières espérances; celui qui a senti profondément comme Dante, et souffert comme lui les persécutions du siècle, qui n'est pas habitué à pardonner à ceux qui le devancent; celui-là seul sera en droit de lui jeter la première pierre.

Il ne se montrait pas moins rude dans ses austères dédains envers les autres cités d'Italie (1) et les grands seigneurs; il n'y a pas jusqu'aux hommes les plus illustres qu'il ne charge d'horribles vices. Ainsi le père de son meilleur ami, Guido Cavalcanti, le grand Farinata, Brunetto Latini son maître, sont notés par Dante d'une éternelle réprobation. Il décerne, au contraire, des louanges aux Scaligeri et aux Malaspini, ses hôtes hospitaliers; à Hugues de la Faginola, à qui il se proposait de dédier sa première *Cantica*. Voudrons-nous nous extasier sur l'équité de Dante dans la distribution de l'éloge et du blâme? Laissons cette tâche aux rhétoriciens.

Ses vengeances ne s'arrêtent pas à la limite des Alpes; il flagelle tous les rois, mais principalement les Capets, dont est sorti Charles de Valois, *sans autres armes que celles de Judas;* et Philippe-le-Bel, *le mal de France,* qui crucifie de nouveau le Christ dans son vicaire.

Il n'épargne pas les moines, dont les abbayes étaient devenues des cavernes, et le froc *un sac à mauvaise farine.* Appuyés sur ces passages, quelques auteurs ont voulu faire de Dante, non-seulement un précurseur de la réforme (2) mais un réformateur lui-même, une espèce de Mahomet (3). Folie! C'est à saint Thomas, à saint François, à saint Dominique, que Dante décerne les plus grands tributs de louange. Il trace dans son *Paradis* avec la plus grande précision la formule du catholicisme (4), c'est-à-dire la croyance dans les deux Testaments et dans le vicaire de Dieu qui les interprète. Il proclamait son *respect* pour les *clefs suprêmes,* et croyait que l'empire de Rome avait été ordonné par Dieu pour la grandeur future de la cité où *siége le successeur de saint Pierre.* Dante retraçait son siècle.

Cela ne l'empêche pas de maudire le luxe des prélats et leur ignorance, et la cour de Rome, où *chaque jour on trafiquait du Christ* (5); et les loups rapaces sous l'habit de pasteurs (6) qui, s'étant *fait un dieu de l'or et de l'ar-*

(1) Voyez *Enfer*, XVIII, 25. — *Purgat.*, XIV, 21, et passim. — (2) Voir Schelornio, *Amœnitates hist. ecclesiasticæ.* — Gerdeficis, *Specimen Italiæ reformatæ.* — Mac-Crie, *Hist. de la réforme en Italie au XVIe siècle*, etc. — (3) C'est le paradoxe de MM. Foscolo et Rossetti. Graul, ministre protestant, qui a traduit en allemand l'*Enfer* (Leipsick, 1843), s'efforce de montrer que Dante était un hérésiarque, et que son *Veltro* était *Luther*, dont il voit le nom reproduit par les mêmes lettres dans ce *Veltro*, qui devoit rétablir la paix et la justice!

(4) Avete il vecchio e il novo Testamento
E 'l pastor della chiesa che vi guida:
Questo vi basti a vostro salvamento. *Parad.*, V.

(5) *Parad.*, XXVII. — (6) *Ibid.*

gent (1), *attristaient le monde en foulant aux pieds les bons et en élevant les pervers.* Par neuf fois il se déchaîne contre Boniface VIII, qui, « insatiable de « biens, ne craignit pas, pour s'en procurer, de s'emparer de la sainte Eglise « par tromperie, pour la mettre ensuite à mal; qui changea le lieu où repose « la dépouille de Pierre en cloaque où le démon se réjouit au milieu du « sang et de l'impureté (2); » et cela parce que les chrétiens campent partie à droite, partie à gauche; que les étendards des saintes clefs sont déployés contre la gent baptisée, et que des sceaux à l'effigie de Pierre sont empreints sur des priviléges vendus et mensongers. Voilà l'homme de son siècle.

C'était des empereurs que Dante espérait un remède à tant de maux; il les invitait à venir en aide à ses haines et à ses affections. Il fit tout en conséquence pour relever l'opinion de leur autorité. Il plaça au plus profond du gouffre infernal les meurtriers du premier César, l'aigle impérial au sommet du paradis, et composa un livre spécial sur la *monarchie.* Ne considérant que les tribulations où le désaccord des deux puissances plongeait la chrétienté, il pensa que le seul moyen d'arriver à un progrès désirable était la paix sous la tutelle d'un monarque, arbitre unique des choses de la terre, en laissant le pontife diriger celles qui concernent le salut éternel. Une fois qu'il y a un maître de tout, la cupidité, racine de tous maux, est extirpée, et le monde voit naître la charité et la liberté.

Dante trouve la réalisation de cette monarchie universelle dans le peuple romain, dont le fondateur descend tout à la fois de l'Europe et de l'*Atlante.* Ce fut à l'avantage de ce peuple que Dieu opéra les miracles qu'on lit dans Tite-Live, et il lui accorda la victoire dans ses combats avec les autres nations. Que si l'on acquière légitimement des droits par le duel judiciaire, tel qu'on l'admettait alors dans les procès, il est à croire que le jugement de Dieu ne se manifeste pas moins dans les batailles générales, et que dès lors l'empire a été légitimement obtenu par les Romains, peuple qui montra combien il aimait les autres nations, en les conquérant, en préférant à ses commodités propres le salut du genre humain.

Vous reconnaissez ici, messieurs, la théorie moderne, qui soutient que la la meilleure cause triomphe toujours.

La puissance suprême d'une monarchie universelle, relevant de Dieu seulement, et non de tout autre, comme son vicaire, est déclarée la meilleure garantie de la félicité publique. Mais quoi! ainsi l'unique frein qui pût alors retenir l'empereur est écarté, au grand péril des peuples; ainsi demeure confisquée sur eux cette indépendance nationale, leur orgueil et leur vœu. Dante n'arrivait pas là par bassesse et lâcheté, mais par dépit; il ne tirait pas de sa doctrine les conséquences serviles qui en découlent, et il lui arrivait, comme il en est trop souvent des Italiens, de désirer ce qu'il n'avait pas, sauf à se repentir plus tard à l'épreuve. Il excitait même l'étranger (Henri de Luxem-

(1) *Enfer*, XIX. — (2) *Parad.*, XXVII.

bourg) contre Florence, contre cette ville qui fut le dernier boulevard de l'indépendance italienne... Hélas! les vœux du poëte ne furent enfin que trop accomplis : les Gibelins eurent le dessus quand les pontifes abandonnèrent la cause guelfe ; l'étranger *enfourcha les arçons de cette bête orgueilleuse, perfide et sauvage*, comme Dante appelait l'Italie, et tout fut consommé.

Hâtons-nous d'ajouter que, dans la pensée de Dante, cet empereur devait résider en Italie; il disait que les monarques étaient faits pour le peuple, non lui pour eux, et même qu'ils sont les premiers ministres du peuple. Ainsi le jugement naturel de l'écrivain reprend le dessus quand s'amortit le courroux de l'homme de parti.

Tout jaloux qu'il se montre de la pureté nobiliaire, il bat en brèche les priviléges de naissance et l'édifice féodal, au point de vouloir l'abolition non-seulement de l'hérédité des honneurs, mais même celle des biens. « La puissance « publique ne doit pas, dit-il, tourner à l'avantage d'un petit nombre, enva- « hissant, avec le titre de nobles, les premiers postes. A les entendre, la no- « blesse consiste dans une série d'aïeux riches. Mais comment se faire un titre « des richesses, méprisables par les inquiétudes de la possession, les périls de « l'accroissement, l'iniquité de l'origine? Cette iniquité apparaît, qu'elle pro- « vienne soit d'industries adroites, soit d'un travail intéressé, étranger dès « lors à toute idée généreuse, soit du cours ordinaire des successions. Ce der- « nier cas ne saurait en effet se concilier avec l'ordre légitime de la raison, qui « voudrait que l'héritier des vertus fût appelé seul à l'héritage des biens. Que « si le droit des nobles consiste dans une longue série de générations, la raison « et la foi les ramènent toutes aux pieds du premier père commun, dans le- « quel tous les hommes furent annoblis, ou tous rendus plébéiens. L'aristocra- « tie héréditaire, supposant l'inégalité, la multiplicité primitive des races, ré- « pugne au dogme catholique. La véritable noblesse réside dans la perfection « à laquelle chaque individu créé peut atteindre dans les limites de sa nature. « Pour l'homme spécialement, elle est dans l'accord de dispositions heureuses, « dont la main de Dieu dépose le germe en son sein, et qui, cultivées par une « volonté diligente, deviennent des ornements et des vertus. »

Quoi qu'on en dise, à l'époque où vivait l'Alighieri, la langue italienne était depuis assez longtemps employée comme idiome écrit. Ceux-là seuls qui, pour plus de commodité, ou par ignorance, répètent les propositions avancées par d'autres, diront qu'il la créa tout d'une pièce, quand, sans en citer beaucoup d'autres, Guido Cavalcanti, son ami, la maniait déjà avec une élégance toute moderne. Dante lui fit prendre toutefois un essor plus sublime ; il ne la fixa pas, mais il la détermina. Les mots dont il fit usage, si l'on en accepte les expressions doctrinales et celles que lui-même créait par besoin ou par caprice, presque tous sont encore usités, comme le sont tous ceux de Pétrarque. C'est un rêve que de dire qu'il alla empruntant tantôt à un dialecte, tantôt à un autre, les termes qui lui paraissaient préférables. Ce mélange absurde n'aurait pas

été moins funeste au langage italien que les essais de Ronsard et de sa pléiade. Cette allégation est d'ailleurs démentie par ses vers et sa prose, où l'on voit que les expressions ne diffèrent en rien de celles qui furent employées par les contemporains et par les écrivains antérieurs.

Né Toscan par bonheur, il n'eut qu'à mettre en œuvre son dialecte natif, et s'il emprunta certains mots à quelque autre, ils sont assurément en moindre nombre que les expressions latines ou provençales qui n'ont pas été pour cela naturalisées italiennes. Il se mit néanmoins, par suite de son courroux dédaigneux contre sa patrie, à professer des théories contraires à ce qu'il pratiquait lui-même ; et, après avoir traité, dans son livre *de Vulgari eloquio* (écrit en latin par une étrange contradiction) de l'origine du langage et de la division des idiomes issus du latin, qui sont la langue d'*oc*, la langue d'*oil*, et la langue de *si*, il reconnait dans cette dernière quatorze dialectes, dont il faut dégager, comme de broussailles, le sol de la patrie. Dante croyait nécessaire d'assigner un dialecte pour fondement à la langue écrite, bien que sa rancune politique lui fit préférer le bolonais au florentin ; il dit qu'il faut observer la grammaire pour écrire en latin, mais le *bel idiome vulgaire suit l'usage*. Pourtant il ne traite pas de la langue en général, mais de celle qui convient aux chansons. C'est ce que doivent avoir présent à la pensée ceux qui prétendent faire de Dante Florentin un adversaire déclaré de ce dialecte florentin qu'il a intronisé à tout jamais.

Il suffit de lire ce traité pour réfuter ceux qui font de Dante le créateur de la langue. Quelques philologues se sont plu à scruter les origines de l'idiome italien, et il leur a été possible de démontrer qu'elle a tiré la plupart de ses termes et de ses modes ou de l'allemand, ou du grec, du provençal, du celtique, de l'arabe même et du persan. Si tous ont pu soutenir leur thèse avec un grand appareil d'érudition, et souvent avec loyauté, il faut en conclure qu'aucun n'avait tout à fait raison, et que tous l'avaient en partie. C'est là un résultat inévitable toutes les fois que l'on rapetisse la question en l'isolant ; tandis qu'il faut, au contraire, l'agrandir en groupant avant tout les langues de la même famille, qui, dérivant toutes d'une souche commune, ont nécessairement de grandes ressemblances entre elles, sans qu'on puisse en conclure que l'une est fille de l'autre. On ne saurait jamais trop recommander cette manière de procéder aux étymologistes, pour en finir avec les extravagances de l'érudition et pour diriger vers un but plus élevé les connaissances philologiques (1)

(1) Le dernier livre que nous connaissions sur cette matière est celui de M. A. Brugs-Cortbe, *Hist. des langues romaines et de leur littérature depuis leur origine jusqu'au XIVe siècle*, Paris, 1841, 3 vol. On y trouve assurément de bizarres rapprochements avec la langue gothique, et l'auteur fait aussi preuve d'une grande érudition en combattant la thèse soutenue par M. Raynouard. Mais les applications qu'il fait de son système à l'italien ne sont ni exactes, ni assez étendues.

Quant à nous, nous croyons qu'il n'est pas nécessaire de recourir aux étrangers pour expliquer l'origine de la langue italienne ; c'est l'ancien idiome vulgaire, modifié par dix siècles illettrés. Cela est si vrai que, sur le sol où Rome florissait jadis, et dans la Toscane, centre primitif de la civilisation italique, deux contrées moins souvent foulées par les Barbares, de même que dans les pays où s'établirent les premiers gouvernements populaires, comme Venise, Naples, Pise, la langue prit d'abord des formes déterminées, et qu'il en sortit l'idiome actuel, aux mélodies variées, apte à se plier à tous les tons, à être sublime avec Dante, tendre avec Pétrarque, vif avec Arioste, sévère avec Machiavel.

Nous différons en cela de l'opinion vulgaire, qui veut que l'italien ait été d'abord parlé en Sicile. Parler est autre chose qu'écrire. Or, c'est diminuer singulièrement la question que d'attribuer la formation de la langue à quelques lettrés, fût-ce même à tous, quand c'est le peuple seul qui lui donne la vie et la rend souveraine. La philosophie et la littérature ont-elles donc l'intelligence qui invente et la puissance qui fait adopter les mots ? Elles savent au plus déduire de l'usage les lois grammaticales. Fût-il même vrai (1) qu'à la cour brillante de Frédéric II, le provençal eût pour la première fois fait place à l'italien dans la poésie, le petit nombre de fragments qui nous restent de ces essais ne diffère pas moins du langage vulgaire de l'Italie que de certaines productions provençales, et d'un chant composé dans les vallées du Piémont par les Vaudois. Le premier Frédéric versifiait en grossier provençal quand déjà Ciullo d'Alcamo avait fourni des exemples d'un idiome vulgaire peu différent de celui d'aujourd'hui.

Dante déclare qu'on n'avait rien écrit en vers dans la langue d'*oc* ni dans celle de *si*, un siècle et demi avant lui, ce qui veut dire qu'on avait fait quelque chose en 1150. Benvenuto da Imola, qui, en 1385, commenta *la Divine Comédie*, affirme de même que la langue vulgaire avait commencé à être employée dans la poésie deux cents ans auparavant (2).

Quant au provençal, l'assertion est démentie par des documents positifs. On n'a rien en italien d'une époque certaine ; j'entends en fait de littérature. Lorsqu'une langue succède à une autre, elle sait difficilement se défendre de l'imiter ; une fois qu'elle est formée et grandie, elle est mise en œuvre par des écrivains, et de ce moment elle reste fixée. C'est ce qui est arrivé pour l'italien, qui conservait encore en 1300 la physionomie de la langue romane. Mais son allure, à ses premiers débuts, est plus originale qu'elle ne le devint ensuite sous la main de ceux qui voulurent lui appliquer la construction latine.

C'est dans cette langue qu'ont écrit Ciullo d'Alcamo, Mazzeo di Ricco, et encore mieux Jacobo da Lentino, Siciliens ; et en Toscane, les deux Bonagiunta, Chiaro Davanzati, Salvino Doni, Guido Orlandi, qu'on nomme seule-

(1) Nous nous exprimons d'une manière dubitative, parce que Castelvetro soutient qu'il n'a été écrit qu'en provençal et en sicilien à la cour de Frédéric II. — (2) *Comment. au Purgat. XXIV.*

ment parce qu'ils sont les premiers. Dante de Majano, épris de la Nina Sicula, échangea des vers avec elle. Guittone d'Arrezzo, sous des formes sauvages, exposa des idées élevées. Guido Guinicelli est appelé par Dante : *Noble et maxime, et père de lui et de tous ceux qui chantèrent des rimes d'amour* (1). Il fut devancé par Guido Cavalcanti, l'ami de l'Alighieri, et par Brunetto Latini, son maître ; Jacopone da Todi laissa des *Landi*, qu'on chantait dans le peuple. Cino de Pistoie, commentateur du Code, chanta la belle Salvaggia et tint le milieu entre la vigueur du Dante et la suavité de Pétrarque : c'est le jugement des critiques ; mais ce poëte nous semble obscur et tout quintessensié de platonisme. Dante assure néanmoins que les *canzoni* de Cino et les siennes avaient élevé l'art et la puissance du langage italien qui, naguère composé de mots pleins de rudesse, d'une construction embarrassée, d'une prononciation défectueuse, où se mêlaient des accents campagnards, était par eux devenu élégant, dégagé, parfait et civil (2).

Je n'ai pas su me défendre de la tentation d'expliquer au long ma pensée sur la langue italienne devant les membres si éclairés de cet Institut, et si capables de faire raison d'une opinion qui n'est pas celle qu'on prend dans les écoles. D'ailleurs je ne m'éloigne pas de Dante, et dans tous les idiomes, les premières compositions appartiennent encore plus à la philologie qu'à la littérature. Ainsi j'aurai éclairé un autre des caractères de la littérature italienne au XIIIe siècle, la formation de la langue.

Le second qui vint, de sa plume immortelle, mettre en œuvre cet idiome harmonieux, fut François Pétrarque, né à Arezzo d'un exilé florentin, nommé Petrarco. Il s'initia successivement aux sciences à Pise, à Avignon, à Montpellier et à Bologne ; mais le jeune étudiant préférait aux travaux arides du droit la lecture de Cicéron et la compagnie de Cino de Pistoie et de Ciecco d'Ascoli, qui lui inspirèrent le goût de la poésie.

N'ayant qu'un mince patrimoine, il se destina à l'état ecclésiastique, et ses manières courtoises, son esprit net et limpide, lui valurent un excellent accueil à la cour pontificale d'Avignon. Il s'appliqua alors tout entier aux études classiques, et, devenu idolâtre de la civilisation antique, son imagination lui représentait sans cesse la ville de Romulus et d'Auguste avec ses anciens héros, dans celle que les papes abandonnaient aux bandes armées des Orsini et des Colonna. Il applaudit donc sincèrement à ceux qui tentèrent une restauration romaine.

Vous sentez, messieurs, que le caractère de la littérature change, et qu'elle se retourne vers l'antiquité.

Bien que très-capable d'apprécier les beautés des classiques, Pétrarque se figura pouvoir y atteindre, et composa *l'Afrique*, poëme sur le sujet déjà traité par Silius Italicus. C'est une histoire sans machines épiques, sans

(1) *Convivio*. — *De Vulgari eloquio*. — *Purgatorio*, XXVI, 33. — (2) *Vulg. eloq.*, l. I, c. 17.

seule, dit-il, fut l'objet des préférences du ciel, qui lui accorda l'empire suprême, le génie, les arts, et surtout la lyre, par laquelle les Latins triomphèrent des Grecs; et rien ne lui manquerait si Mars ne lui était pas funeste.

Partout c'était à qui ferait le plus d'honneur au poëte : « Les princes d'Italie « cherchèrent à me retenir par force et par prières; ils se plaignirent de mon « départ, et ils attendent mon retour avec une impatience extrême. » Cet enthousiasme se propageait parmi les classes moins élevées. Objet de la vénération des gens de lettres et du vulgaire, il reçut à la fois de l'Université de Paris et de Rome une invitation de venir recevoir la couronne de poëte.

Pétrarque fut surtout charmé de devoir être décoré d'un bandeau de *laurier*, à raison de la ressemblance du nom avec celui de sa dame; et il donna la préférence sur *la ville de boue*, à celle où avaient triomphé Pompée et Scipion, son héros.

Il habitait à Arqua, près de Padoue; c'est là qu'on le trouva mort sur un manuscrit de Virgile. Il légua au prince de Carrara une Vierge Marie, peinte par Giotto, *dont la beauté n'est pas comprise par les ignorants, mais fait l'admiration des maîtres de l'art*; et 50 florins d'or à Boccace, pour se faire une bonne robe de chambre qui le tint chaudement pendant les veillées d'hiver.

La poésie de Dante et de Pétrarque fut modifiée par le caractère de l'époque et par le leur propre. L'Alighieri vint avec les derniers héros du moyen âge, cœurs énergiques, tout entiers à la patrie, jaloux de sa liberté, ayant grandi au milieu des luttes de parti, des exils, des émigrations, des massacres, quand dans ces républiques, déjà prêtes à dégénérer en tyrannie, les passions violentes n'étaient réfrénées ni par les lois, ni par l'opinion : aussi suffisait-il de regarder autour de soi pour rencontrer des caractères poétiques et pour en pouvoir peupler les trois royaumes. L'époque de Pétrarque était affligée d'autres misères, causées par les manéges d'une politique astucieuse. Ce n'était plus à la pointe de l'épée que se consommaient les vengeances, mais à l'aide d'ambassades insidieuses, de guet-apens et de poison. A Frédéric II, à Sordello, à Farinata, avaient succédé le roi Robert, Etienne Colonna, Nicolas Renzi, et déjà on voyait naître le siècle de l'inertie, des lâches méfaits, des molles vertus, et des malheurs sans gloire et sans intérêt.

Dante, dédaignant la renommée du monde, et proclamant *qu'on se fait un bel honneur* par la vengeance (1), inspira plutôt du respect que de l'affection à ses amis eux-mêmes. Pétrarque, d'un caractère bienveillant, dispensait et ambitionnait la louange; il se passionnait pour un Mécène, pour un auteur, pour la famille rustique qui le servait dans Vaucluse. Cent fois il voulait fuir des lieux funestes à sa tranquillité, et il y revenait toujours; tandis que Dante, ne s'accordant pas avec Genna Donati, sa femme, s'éloigna d'elle, et, « une fois parti, ne voulut jamais ni aller où elle était, ni qu'elle vînt où il se trouvait (2). »

Pétrarque, pris de dégoût pour son temps, se retirait dans la solitude où

(1) *Conviv.* I. — (2) Boccace.

il se plongeait dans l'étude de l'antiquité (1). Alighieri promenait son regard pénétrant sur le monde entier, afin de recueillir partout ce qui allait à son propos (2). Ni la nuit, ni le sommeil ne lui dérobait un seul des *pas que faisait le siècle dans sa voie* (3). Peu lui importait que ses paroles eussent au premier abord l'*âpreté d'un fruit fortement acide*, pourvu qu'on y *trouvât ensuite une nourriture vitale.* Pétrarque, même lorsqu'il blâme, se hâte de déclarer qu'il le fait par *amour de la vérité, non par haine ou par mépris pour autrui* (4). Dante craint de se *déshonorer près de la postérité reculée* en se montrant ami timide de la vérité (5).

L'un et l'autre (par choix, par force, ou par mode) furent les hôtes des petits seigneurs d'Italie. Mais Pétrarque leur dispensa de bas et même de lâches éloges : Dante conserva près d'eux son humeur altière; et, s'il en loue un, c'est dans l'espoir qu'il chassera au fond de l'enfer la louve qui désole l'Italie.

Tous deux reprochent aux Italiens leurs haines fraternelles; mais Dante paraît plutôt les attiser. Pétrarque exhorta le frère Bussolari de Pavie à rester tranquille et à ne pas décrier la tyrannie des Beccaria; il seconda les Scaligeri, quand ils envoyèrent demander à la cour d'Avignon la seigneurie de Parme, et il allait *criant la paix, la paix* (6), sans se rappeler qu'elle vaut moins que la guerre quand elle n'est pas honorable, et quand il est nécessaire de repousser l'*astuce bavaroise, d'opposer une digue au déluge amassé dans des déserts étrangers, pour inonder les douces campagnes d'Italie* (7).

Tous deux issus de parents guelfes, ils médirent de la cour pontificale: Dante, à raison des maux qu'elle causait à l'Italie et à l'Église; Pétrarque, révolté de ses mœurs dissolues. Mais bien que, entraîné par ses réminiscences classiques, celui ci applaudit à Nicolas Renzi, qui rétablissait le tribunat romain; bien qu'il exhortât Charles de Bohême à écraser le front de Babylone, il n'en continua pas moins à vivre aimé des prélats, et mourut en odeur de sainteté; tandis que Dante s'enfuit, errant, soupçonné d'impiété; peu s'en fallut même que ses os fatigués ne fussent troublés dans la paix du tombeau.

(1) *Incubui unicè* ad notitiam antiquitatis, quoniam mihi semper ætas ista displicuit. *Ep. ad Post.* — (2) Auctor venatus fuit ubique quidquid faciebat ad suum propositum. — Benvenuto da Imola, *Comment. au ch. XIV*e du *Purgatoire.*

(3) I passi che fa il secolo in sua via.

(4) Io parlo per ver dire
Non per odio d'altrui ne per disprezzo. *Canzone.*

(5) Perchè se al vero io son timido amico,
Temo di perder fama appo coloro
Che questo tempo chiameranno antico.

(6) Io vo gridando : Pace, pace, pace.

(7) Ne v'accorgete ancora a tante prove.
Del bavarico inganno ?...
O diluvio raccolto
Di che deserti strani
Per inondar i nostri dolci campi !

Conformément à son caractère altier, Dante osa, en dépit de la désapprobation des doctes et de la nouveauté de la tentative, *décrire* dans l'idiome italien le fond de l'univers entier (1). Et pourtant après ce grand exemple, Pétrarque croyait encore que l'idiome italien convenait seulement aux inepties : il appelait ainsi ses œuvres en langue vulgaire, qu'il aurait voulu oublier et voir oubliées par les autres (2). Pétrarque chanta, avec une harmonie pleine de douceur, la plus tendre des passions ; Dante, les passions fortes, *en mettant de côté l'élégance et la dignité*, comme le lui reproche le Tasse. Il trouva opportun d'envelopper de *vers âpres et rauques* la doctrine qu'il voulait tenir cachée (3); et alors même qu'il parle d'amour, il *emparadise* sa dame. Pétrarque versifie avec cette élégance et cette politesse qu'il mettait dans son langage; Dante, rude et dédaigneux, sans se laisser entraîner par la rime, change, pour se mettre plus à l'aise avec elle et pour venir en aide au rhythme, le sens ordinaire des mots, ou bien il en emprunte à d'autres langues.

L'un et l'autre eurent toutes les connaissances qu'il était possible d'acquérir de leur temps, et l'on sait qu'on a voulu leur faire honneur d'avoir deviné certaines découvertes postérieures; mais Dante connaissait à peine de nom les classiques grecs, et pas beaucoup plus les écrivains latins (4).

Pétrarque était l'homme le plus érudit de son temps, et il empruntait, tant aux étrangers qu'aux nationaux, ce qu'il y trouvait de mieux; à Dante surtout, dont il affectait de faire peu de cas. Ainsi, lorsque vous croyez ouïr le langage de la passion, vous reconnaissez une traduction élégante; mais l'art y est si raffiné, que les Provençaux, les Espagnols ou les Italiens qu'il a mis à contribution, ont péri, tandis que le chantre de Laure vivra éternellement.

Il arrive souvent à Pétrarque d'étouffer le sentiment sous le luxe des ornements et des détails. Dante fait un seul tout des éléments que l'autre éparpille, rassemble les beautés dispersées, en les tirant moins du sens que du sentiment, et en ne s'arrêtant jamais aux particularités. Sa langue tient de la rudesse et de la pétulance du républicain; celle de Pétrarque réfléchit la politesse charmante et l'ingénieuse urbanité d'un homme qui a l'usage des cours. Chez le premier il y a doctrine, chez le second un charme gracieux. L'un est un génie, l'autre un artiste habile. Celui-ci finit ses tableaux comme l'Albano, celui-là touche les siens comme Salvator Rosa. L'un produit la mélodie du luth nocturne, l'autre frappe comme la flèche que l'arc vient de décocher.

(1) Che non è impresa da pigliar a gabbo
Descriver fondo a tutto l'universo.

(2) Ineptias quas omnibus, et mihi quoque si liceat ignotas velim. *Seuil.*, XIII 10. Cantica quorum hodiè pudet ac pœnitet. *Famill.* VIII, 3.

(3) Mirate la dottrina che s'asconde
Sotto il velame de miei versi strani.

(4) Indépendamment de l'argument à déduire de son silence, on peut voir la confusion qu'il en fait dans le IVe livre de l'*Enfer*. Ailleurs il nomme comme des prosateurs de premier ordre avec Tite-Live, Pline, Frontin, Paul Orose. Dans le *Purgatoire* VI, 49, il fait venir les Arabes en Italie avec Annibal.

La poésie fut pour Pétrarque un amusement, une distraction, et jamais il n'aurait *cru que l'accent de ses soupirs rimés pût être aussi goûté* (1). Elle fut l'étude principale de Dante, et *pendant longues années amaigrit sa face* (2). Lorsque, dans son exil, lui furent rendus les premiers chants du poëme divin, *un grand travail*, dit-il, *me fut restitué, mais qui me fera un perpétuel honneur* (3); et c'était grâce à ce travail qu'il se flattait de pouvoir être un jour couronné poëte sur le *baptistère de son beau Saint-Jean.*

Les poésies de Pétrarque devaient naturellement se répandre dans toutes les classes, parce qu'elles sont faciles et traitent du sentiment le plus général. Le poëme de Dante n'était pas une composition d'un genre populaire (4). Mais à peine fut-il mort, que des chaires furent instituées pour expliquer la *Divine Comédie*. Cette explication se faisait dans les églises, et là, comme une voix prêchant avec autorité, elle éveillait les intelligences, excitait les bons par l'émulation, faisait rougir les méchants, et insinuait des idées d'ordre, alors si nécessaires.

Pétrarque n'ignorait pas que le *Pô*, le *Tibre*, l'*Arno*, attendaient de lui des *soupirs* énergiques (5); il n'en exhala pourtant que de langoureux; et comme l'allure sentimentale fait tomber facilement dans des fautes contre le goût, il fut peut-être, dans son élégance châtiée, la cause première des erreurs où se fourvoyèrent les écrivains du XVIIe siècle. Il trouva, en effet, une foule d'imitateurs qui pallièrent la niaiserie des idées et la froideur du sentiment sous la forme artificielle du sonnet, et qui, au moment où la patrie réclamait des encouragements, ou au moins des larmes sur ses maux, ne surent que l'assourdir de fades lamentations sur la vie et sur la mort d'une bien-aimée.

L'intelligence de Dante exigea des études graves, en philologie d'abord, afin de comparer, de peser les phrases et les mots; en histoire ensuite, pour retrouver les précédents de ces catastrophes et la généalogie des personnages; en théologie, pour connaître le système du poëte, et le mettre en regard avec les Pères, avec les mystiques, les scolastiques; en philosophie enfin, pour appré-

(1) Sonnet 25, II. Il dit dans la préface des *Lettres familières*, avoir écrit certaines choses vulgaires pour délecter les oreilles du peuple; et ailleurs, qu'il composa pour soulager ses maux « ses poésies en langue vulgaire, dont il éprouve maintenant repentir et rougeur, bien qu'elles soient très-goûtées par ceux qui sont atteints du même mal. » *Famil.* VIII, 3. Il s'exprime ainsi, en se disculpant auprès ceux qui l'accusaient d'être envieux de Dante : « Je ne sais jusqu'à quel point il peut y avoir apparence de vrai à prétendre que j'ai de l'envie à l'égard de celui qui consuma toute sa vie à des choses auxquelles j'ai consacré à peine la première fleur de mes années, moi qui eus recours comme amusement, comme repos de l'âme et raffinement de l'esprit, à ce qui fut pour lui un art, sinon le seul, assurément le premier. » Puis il ajoute : « De qui pourrait avoir envie celui qui n'en a pas de Virgile ? » *Ep. famil.* XI, 12.

(2) . . . Il poema sacro....
Che per molt' anni gia mi ha fatto macro.

(3) Benvenuto da Imola, au ch. VIII du Purgat. — (4) Les anecdotes que l'on raconte du contraire et l'assertion de Pétrarque nous paraissent ne pouvoir se rapporter qu'à ses vers nouveaux ou à d'autres moins connus, de forme tout à fait moderne et d'une idée simple.

(5) Io bramo almen che i miei sospir sien quali
Brama il Tevere e l'Arno
E'l Po.

cier sa manière d'argumenter, la précision de la pensée, les éléments de la science. Il ouvrit donc la carrière à une critique plus étendue, et ses premiers commentateurs, Benevenuto de Imola et Boccace, élèvent leur essor lorsqu'ils ont à voyager avec le grand poëte. Il fut en effet le premier génie des siècles modernes, et découvrit combien de pensées profondes et quelle haute poésie demeuraient cachées sous la rude écorce du moyen âge; il révéla aux idées populaires ce qu'elles avaient de grandeur; et, en contraignant sans cesse à penser, il persuada que la poésie est quelque chose de mieux que des formes vides et des combinaisons sonores.

Dante est l'interprète du dogme et de la loi morale, comme Orphée et Musée; Pétrarque, l'interprète de l'homme et de sa nature intime, comme Alcée, Simonide, Anacréon. Le premier représente, comme le fait toujours l'épopée, une race entière, un âge de l'humanité, et l'ensemble des choses dont se compose la vie; le second dépeint l'existence individuelle. Aussi celui-ci est-il compris en tout temps; l'admiration pour l'autre a éprouvé des interruptions et des crises (1). Mais ce n'est qu'en revenant à lui que l'Italie pourra encore vaincre sa torpeur et se laver de toute souillure étrangère.

Parmi la foule d'imitateurs, nous signalerons Cecco d'Ascoli, auteur de l'*Acerba*, poëme philosophique, où il mord le grand Alighieri avec le dépit de l'homme qui ne peut, même de bien loin, approcher de son émule. Il fut brûlé à Florence comme magicien (1327). Fazio degli Uberti décrivit, dans le *Dittamondo*, un voyage sur les errements du géographe Solin : ouvrage mal conçu et plus mal exécuté. Frédéric de Frezzi de Foligno dépeint en rimes tiercées, dans le *Quadriregio*, les quatre royaumes de l'amour, du démon, des vices et des vertus, et Minerve y fait la conversation avec les prophètes Enoch et Elie. Le légiste François Barberino, dans les *Documenti d'amore*, traite de philosophie morale, de politique, d'urbanité, et même de tactique. Quelle distance entre les deux colosses et leurs imitateurs! Mais pourtant ce sont toujours les mêmes idées qui les caractérisent : religion, allégorie, amour, patrie.

Nous avons dit de combien d'exemples et de préceptes la prose italienne fut redevable à Dante. Les lettres de Guittone d'Arezzo sont moins misérables que ne le donne à penser la réprobation hautaine du poëte. Dans les lettres de sainte Catherine de Sienne on trouve beaucoup à profiter. Jacques Passavanti, dominicain, écrit un *Miroir de la pénitence*, où il ne s'écarte jamais d'une clarté pleine de charme. Frère Cavalca, bien que plus pâle et plus négligé, se rappelle toujours qu'il parle au peuple; et ses *Actes apostoliques* sont un trésor de termes de la plus élégante pureté, à tel point que nous n'hésiterions pas à lui attribuer le perfectionnement de la prose italienne.

Les *Sermons* de frère Giordano sont empreints d'un grand zèle contre les désordres publics; mais qu'il y a de naïve candeur de langage et de *simplicité*

(1) La *Divine Comédie* parut à La Harpe une rapsodie informe; à Voltaire une amplification stupidement barbare. Elle eut 42 éditions au XVIe siècle, et 4 au XVIIIe.

de colombe dans les *Fleurettes de saint François!* Quant aux *Faits d'Enée*, par Guido de Pise, nous dirons que ce n'est pas la moindre des misères de l'Italie de se trouver contrainte d'aller chercher dans des ouvrages d'une portée mesquine ce que la langue offre de plus pur et de meilleur.

Les *Enseignements des anciens*, recueillis et traduits par frère Barthélemy de San-Concordio, sont réputés d'un langage parfait, bien que s'y révèle çà et là un caractère latin. Albertan, juge de Brescia, a écrit trois traités moraux en latin, dont la traduction par le notaire Soffredi de Grazia, antérieure à 1278, est un des monuments les plus anciens de la langue. Il nous reste de ce temps beaucoup de traductions, qui, dans tous les pays, représentent une grande partie des débuts de la langue écrite, et qui sont précieux pour l'incomparable naïveté de l'idiome toscan.

Pierre Crescenzi écrivit, à l'âge de soixante-dix ans, sur la vie des champs. Il déraisonne avec les péripatéticiens lorsqu'il établit des théories; mais il suggère en homme expérimenté des procédés bien entendus d'agriculture. Linné a voulu faire honneur à cet écrivain en donnant son nom à une plante américaine.

Les *Cent nouvelles anciennes*, dont quelques-unes furent écrites peu après la mort d'Ezelin, retracent dans un style simple la vie de cette époque.

Franco Sacchetti, dans un style coulant, retrace des aventures originales et pittoresques. On y trouve un tableau de la vie d'alors, dans ces mots plaisants jetés à l'improviste; dans ces hommes de cour, arrachant des dons par l'importunité; dans ces hôtelliers gouailleurs, s'amusant aux dépens de ceux qui n'emploient pas le mot propre; dans ces magistrats ignorants ou avides, en butte aux sarcasmes et aux risées; dans les forfanteries de ces soldats allemands aux noms baroques; dans la lésinerie des empereurs qui s'en venaient en Italie la bourse vide; dans l'humeur chicanière de ceux qui avaient étudié le droit. Ces récits donnent, en un mot, une idée de cette vie publique, active, remplie, industrieuse, de gens qui n'étaient pas encore atteints par les miasmes d'une oppression pacifique.

N'oublions pas le *Gouvernement de la famille* qu'Ange Pandolfini écrivit pour ses enfants dans un âge avancé, après avoir passé une grande partie de sa vie dans les emplois et les ambassades. Ce sont des préceptes d'économie et de morale appropriés au genre de vie du temps, exprimés avec pureté et une extrême propriété de termes.

Nous devrions peut-être parler au long des historiens et des chroniqueurs, qui sont non-seulement des auteurs très-instructifs, mais aussi d'excellents écrivains. Ricordan Malaspini nous conte les événements dont il a été témoin oculaire jusqu'à 1280. Il fut continué par Dina Compagni, écrivain patriotique et plein des plus nobles intentions et d'une haute probité. Jean Villani, marchand de Florence, qui connaissait de nom les auteurs anciens, écrit l'histoire de sa patrie *à l'honneur de Dieu et à révérence du bienheureux saint Jean*, sans

prétention littéraire, sans grammaire, mais naïf, toujours bon, toujours amoureux de son pays, toujours dévoué au Saint-Siége, comme guelfe qu'il était.

L'étude des écrivains du XIVe siècle sera toujours extrêmement profitable En rajustant seulement quelques expressions, on trouvera qu'ils fournissent une puissante ressource contre le néologisme moderne et contre l'archaïsme érudit ; ils offrent l'acception primitive des mots, ils en donnent le sens naïf et vrai, ils en montrent la grâce, qui n'a d'autre ornement qu'elle-même ; et seuls ils peuvent rendre à l'idiome italien ce naturel et cette hardiesse qui sont l'apanage du génie.

C'étaient là les qualités des meilleurs parmi les écrivains, et surtout des historiens, quand Jean Boccace vint donner à la prose l'art qui lui manquait (1313-1375). Son père, qui l'avait eu d'une union illégitime, le destina d'abord au commerce, et le fit voyager avec lui ; mais ayant ensuite reconnu son goût pour les lettres, il le mit sous la direction d'un habile professeur. Boccace profita davantage à l'école de Virgile, d'Horace, et surtout de Dante, *mon maître, mon flambeau*, dit-il, *de qui je tiens tout ce que j'ai de bien, s'il en est en moi quelque peu*. Il rechercha l'amitié des hommes les plus en renom, et fut favorisé de celle de Pétrarque. Ses études se portèrent aussi sur le grec, et en ayant fait instituer une chaire à Florence pour Léonce Pilat, il se familiarisa avec Homère, dont il fit venir un exemplaire.

L'érudition remplace donc l'inspiration. Mais elle ne l'empêcha pas d'écrire avec toute l'élégance qu'eût comportée la langue latine. Il avait fait beaucoup de vers italiens dans sa jeunesse, puis il les brûla lorsqu'il eut vu ceux de Pétrarque. Il composa, dans l'âge mûr, la *Théséide*, épopée en douze chants et en octaves sur l'amour d'Archytas et de Palémon pour l'amazone Emilie, au temps de Thésée ; et le *Philostrate*, sur les amours de Troïle et de Briséis. Dans la *Vision amoureuse*, il feint que le triomphe de la sagesse, de la gloire, de la richesse, de l'amour et de la fortune, s'offre à ses yeux dans le temple de la félicité. Le *Nymphal fiesolane* est consacré à déplorer les amours infortunés d'Africus et de Mensola. Rien de religieux, rien de patriotique ; l'amour chevaleresque tombe dans la lubricité. Le caractère du siècle et de la littérature est changé.

C'est la prose qui devait être le titre de gloire de Boccace. D'abord, dans le *Filocopo*, il raconte les aventures chevaleresques de Floric et de Blanchefleur, récit prolixe et sans naïveté. Il est moins empoulé dans la *Charmante Flammette*, nom sous lequel il désignait Marie, fille naturelle du roi Robert, dont il était l'amant. Une veuve s'étant moquée de lui, il fit, pour s'en venger, une diatribe violente contre les femmes dans le *Courbaccio* ou *Labyrinthe d'amour*. Sept nymphes de l'ancienne Etrurie racontent dans l'*Admète* leurs propres amours, en finissant chacune par une églogue : c'est un mélange de prose et de vers.

L'art de Boccace est tout païen. Il commence la *Théséide* en invoquant les *sœurs castaliennes qui habitent heureuses le mont Hélicon*. Pamphise, ayant vu Flammette à la messe, est poussé par Junon à l'aimer. Dans le *Filocopo*, il appelle le pape le grand prêtre de Junon, et parle de l'incarnation du fils de Jupiter. Les mêmes sentiments ont présidé à la composition du *Décaméron*, son chef-d'œuvre ; mais où l'on ne trouve ni morale ni charité. Il feint, vous le savez, que dans le moment où la peste moissonne l'élite de la population de Florence, sept jeunes femmes, se rencontrant dans l'église avec leurs amants, conviennent d'aller habiter la campagne, où, pour bannir les frayeurs funèbres et les souvenirs apitoyants, ils mèneront joyeuse vie et raconteront des aventures et fabliaux. La plupart de ces nouvelles sont obscènes. Boccace a converti en courtisane folâtre, ivre de plaisirs sensuels, la dame que Dante avait choisie pour l'inspirer et le guider à travers la *forêt sauvage* de la vie, par la route de la vérité ; que Pétrarque avait voilée de pudeur et de mélancolie. Tout à la fois croyante et superstitieuse, elle va à la messe pour faire l'amour, et quand on meurt en foule autour d'elle, elle ne trouve pas de meilleur parti à prendre que de s'en aller aux champs, entendre des histoires et se divertir. La fidélité conjugale et la chasteté monastique sont continuellement battues en brèche dans ce livre ; l'auteur, irréligieux dans messire Ciappelletto, déiste dans le juif Melchisédec, flatte sans cesse le mauvais principe de l'égoïsme : ses personnages cèdent toujours à la passion, sans ce combat, d'où résulte le dramatique dans l'art, le sacrifice dans la vie, l'ordre dans la société.

Trouvez-vous ici le siècle, la littérature de Dante et de Pétrarque ?

Autant le *Décaméron* fut goûté par la société corrompue, autant il scandalisa les gens de bien ; et Pierre Pétroni, chartreux de Sienne, chargea, à son lit de mort, Joachin Ciani, son compatriote, d'aller trouver Boccace pour faire appel à sa conscience. Celui-ci en fut touché et donna une meilleure direction à sa vie et à ses écrits. Non content de recommander de ne pas lire ses *Cent nouvelles*, il écrivit, à titre de réparation, des vers sacrés. Mais ces vers sont oubliés, et les Nouvelles restent pour le scandale et la perte de beaucoup.

Il faut convenir que le *Décaméron* offre une immense variété de formes, de prologues, de péroraisons, de caractères, ou plutôt de conditions ; mais c'est en vain qu'au milieu de cette abondance variée, nous chercherions une peinture du genre de vie et du caractère italien ; on n'y rencontre pas davantage la rapidité du récit, ni l'art de soutenir la curiosité.

Aucun prosateur n'avait songé jusqu'alors à polir artificiellement son style ; ils se contentaient d'exprimer leurs sentiments, sans autre ornement que la simplicité, parlant aux lecteurs aussi familièrement qu'ils auraient fait avec des amis. Cette forme était d'autant plus convenable, que les livres étaient moins alors des allocutions adressées au public en général que des confidences domestiques et municipales.

Boccace voulut donner au style la magnificence qu'il ne connaissait pas auparavant, en le dépouillant de ce qu'il avait de vieilli et de disgracieux ; il entreprit de donner à la période le nombre, la grâce des mouvements variés, et de la modifier selon les différents sujets. La pensée était excellente, mais il ne sut pas distinguer la nature diverse des idiomes, et, s'attachant au latin, il se mit à arrondir la période avec un art à la fois trop apparent et trop ambitieux. Il trouva ainsi la richesse, l'abondance et l'harmonie ; mais, au lieu d'écrire une nouvelle prose claire et logique, comme celle de Dino et Villani, il introduisit l'enchevêtrement des incises, les transpositions contournées, auxquelles répugnent les langues modernes, qui, dénuées des désinences, s'arrangent mieux de la syntaxe directe ; il enseigna à faire peu de cas d'une sage parcimonie, d'une familiarité hardie et digne, d'une noble simplicité. Un style recherché est toujours mauvais ; mais la pompe du langage s'accorde d'autant moins avec la légèreté des matières traitées par Boccace, que souvent on voit, dans son *Décaméron*, sortir des plis symétriques de la toge romaine, la toque du troubadour ou la marotte du jongleur.

Au risque d'encourir l'excommunication des pédants anciens et nouveaux, nous conclurons avec franchise que Dante avait ouvert les temps nouveaux ; que Pétrarque et Boccace retournèrent vers l'antiquité ; qu'ils furent imitateurs, quand il avait été inventeur ; classiques, quand il avait été biblique ; et qu'ils endormirent leur patrie, quand il avait pris à tâche de la réveiller.

Ai-je assez déterminé le caractère de la littérature italienne au XIIIe et au XIVe siècle ? Je l'espère, s'il est vrai que les grands hommes représentent leur siècle, et que la littérature est le miroir d'une époque. En voyant l'allure originale des premiers écrivains italiens, qui n'aurait cru que la nouvelle littérature allait se lancer dans une voie entièrement à elle, tout à fait différente de l'ancienne ? Il advint tout le contraire, et l'enthousiasme de l'érudition arrêta l'essor du génie moderne. Pétrarque et Boccace prirent à tâche de ressusciter la littérature antique ; mais si elle épura leur goût, elle fit que Pétrarque attendit la gloire de ses vers latins, et que Boccace introduisit ces longues périodes et ces inversions que repoussent les langues modernes.

Bientôt une cohue de rhéteurs, débusqués de la Grèce conquise, se répandit dans les pays occidentaux pour y prêcher la seule chose qu'ils connussent, le culte de l'antiquité. Ils y convertirent les esprits au point de faire négliger et mépriser tout ce qui ne venait pas d'elle. L'enthousiasme d'une découverte et l'admiration de formes si supérieures à tout ce qu'on avait sous les yeux firent naître, pour les auteurs ressuscités, une idolâtrie qui s'étendait jusqu'à leur patrie et à leurs institutions.

Ce ne sera pas vous, messieurs, qui croirez que l'Italie ait été ramenée au goût des lettres par ces pauvres pédants qui fuyaient des écoles stériles de Constantinople, l'Italie qui avait déjà produit Dante et Pétraque.

Quant à la langue, appelée d'abord vulgaire, parce qu'elle était destinée à la multitude, elle se sépara bientôt du peuple, pour se réfugier dans les cours des petits tyrans du pays, ce qui la fit appeler langue de cour (*cortigiana*). On en rougit plus tard; mais les rivalités de ville à ville empêchant d'avouer la vérité et de reconnaître le mérite des écrivains qui l'avaient cultivée avec le plus de succès, parce qu'ils étaient de telle ou telle province de la Péninsule, elle ne put pas s'élever jusqu'à la sublimité populaire, et on la nomma langue docte, langue lettrée.

Le jour approche où elle deviendra italienne et de nom et de fait, pour nourrir les espérances et pour chanter les triomphes de la patrie.

CESARE CANTU,
Membre de la première classe.

LA LANGUE FRANÇAISE S'EST-ELLE AMÉLIORÉE DEPUIS UN SIÈCLE ET DEMI?

MÉMOIRE LU AU CONGRÈS DE 1847.

Le 17 janvier de l'année 1785, un panégyriste qui fut parmi les panégyristes les plus éminents l'un des plus distingués, qui joignait à des connaissances littéraires profondes un goût sûr et reconnu, de qui les jugements peuvent encore servir de règle aux appréciations difficiles du langage, que son caractère recommande autant que l'a su faire son éloquence entraînante, le cardinal Maury enfin, prononçait le jour de sa réception à l'Académie française ce témoignage en l'honneur du siècle de Louis XIV :

« Ce monarque, dit-il, eut à la tête de ses armées Turenne, Condé, Luxembourg, Catinat, Créqui, Boufflers, Montesquiou, Vendôme et Villars. Chateau-Renaud, Duquesne, Tourville, Duguay-Trouin commandaient ses escadres; Colbert, Louvois, Torcy, étaient appelés à ses conseils; Bossuet, Bourdaloue, Massillon, lui annonçaient ses devoirs. Son premier sénat avait Molé et Lamoignon pour chefs, Talon et d'Aguesseau pour organes. Vauban fortifiait ses citadelles; Riquet creusait ses canaux; Perault et Mansard construisaient ses palais; Puget, Girardon, le Poussin, Lesueur et Lebrun les embellissaient; Lenôtre dessinait ses jardins; Corneille, Racine, Molière, Quinault, La Fontaine, Labruyère, Boileau, éclairaient sa raison et amusaient ses loisirs; Montausier, Bossuet, Beauvilliers, Fénelon, Huet, Fléchier, l'abbé de Fleury, élevaient ses enfants. C'est avec cet auguste cortége de génies immortels que Louis XIV, appuyé sur tous ces grands hommes, qu'il sut mettre et conserver à leur place, se présente aux regards de la postérité. »

Tel est, messieurs, le siècle qui, apprécié par le cardinal Maury, sert de point de départ à la question que vous avez proposée, savoir : La langue française s'est-elle améliorée depuis un siècle et demi?

Dans ce tableau qui rassemble les traits épars d'une grande gloire, le cardi-

nal Maury, sous un air de simplicité, a non-seulement exprimé noblement son admiration pour le grand roi, il a de plus fourni un exemple de style que je voudrais pouvoir égaler.

Si peu que je puisse faire comme écrivain, si mince que soit devant vos conseils mon jugement, si difficile que paraisse cette question, je tenterai de placer un mot, non pour la trancher, mais bien pour appeler vos discussions sur ce point de votre programme.

Le siècle de Louis XIV, outre ses grands hommes, eut son langage à lui. La langue française, que fut-elle à cette époque ? C'est là, si je ne me trompe, le premier point à examiner.

De même que le trône cherchait à résumer en lui toutes les diverses forces monarchiques et sociales par ce mot de Louis XIV : l'Etat, c'est moi; de même l'école de Port-Royal s'efforçait d'assujettir le langage à une bonne loi grammaticale. Port-Royal était à côté de la personne du roi comme le satellite rayonnant destiné à répercuter ce mot, et semblait dire : la langue française, c'est moi. Or, il faut l'avouer, Port-Royal réalisa cette pensée.

Cette école, quel procédé employa-t-elle pour arriver à son but? ce fut d'apporter dans le mot et dans la phrase l'épuration la plus sévère. Elle passa un trait de plume sur tous les mots vulgaires en opposant le *veto* de son autorité au néologisme, qu'elle répudia sans merci; et de plus elle prescrivit des règles de construction telles, qu'elle ne permit qu'à la seule versification d'y déroger au profit du vers. Si quelquefois elle autorisa quelques expressions neuves, il fallait qu'elles fussent en quelque sorte obligées; et encore voulait-elle qu'on les soumît aux arrêts du tribunal académique fondé par Richelieu. Mais la phrase! la phrase, telle qu'elle l'avait arrêtée dans ses conseils, la phrase correcte et bien déduite, la phrase française, elle voulait souverainement que personne ne s'en écartât. Le sujet, le verbe, l'attribut, devaient tenir invariablement la même place ; il fallait que le régime indirect précédât le régime direct partout où il y avait verbe actif et deux régimes; il fallait que l'adverbe ne vînt en auxiliaire qu'à lui seul; il fallait que la préposition soudât immédiatement le substantif au nom ; il fallait que les pronoms relatifs *qui* et *que* se rattachassent visiblement au substantif, afin que, de toutes ces diverses combinaisons, aucune ambiguïté ne pût naître.

La langue, ainsi épurée à l'aide de ce procédé absolu, exprimait clairement, limpidement, mathématiquement même la pensée; et ce travail fait par l'école du Port-Royal est, à vrai dire, une création admirable de syntaxe. Pour en avoir la preuve je n'aurai point recours à des citations puisées dans les Bossuet, dans les Massillon, dans les Bourdaloue, dans les Fénelon, dans les La Fontaine, dans les Boileau, les Racine, les Molière, ni les Corneille; je me contenterai de vous citer ces noms pour que votre mémoire confirme ici mon opinion.

Longtemps cette école régna sur la langue; ceux qui plus tard en furent les

princes s'en firent les esclaves ; et je ne voudrais en prendre la preuve que dans un duc de Saint-Simon, un Jean-Jacques Rousseau, un Montesquieu, un Voltaire, un Buffon, si je n'étais obligé de l'aller puiser encore dans Fontenelle, dans Lesage, dans Delille, dans Chenier, dans Mirabeau, dans Bernardin de Saint-Pierre et dans le cardinal Maury, dont je vous ai cité quelques lignes au début de ce mémoire.

Jusque-là, jusqu'à ces hommes éminents, servant comme de colonnes solides au péristyle littéraire, je ne vois aucune modification sensible dans les procédés de la langue française; seulement, de temps en temps, quelque esprits indépendants introduiront dans le langage, et presque à la dérobée, quelques formes nouvelles, jusqu'à ce que paraisse dans tout son jour l'ère moderne, ouverte par Chateaubriand.

Chateaubriand! comment contempler ce colosse sans se prosterner devant un génie! Chateaubriand! l'illustre auteur des *Martyrs* et du *Génie du Christianisme*, dont *Atala* et *René* sont si populaires et si justement célèbres; Chateaubriand, dont les discours parlementaires ne seront pas la moindre gloire un jour; Chateaubriand! quelle expression d'enthousiasme et de vénération pieuse s'empare de l'esprit et du cœur en plongeant l'œil dans le mirage de ses œuvres! et cependant je trouve au milieu de ses plus belles pages ce passage que j'extrais de l'*Itinéraire de Jérusalem*. L'écrivain approche de la ville sainte; il se laisse aller à ses impressions, sa plume court; il écrit ces lignes :

« Au centre d'une chaîne de montagnes se trouve un bassin aride, fermé « de toutes parts par des sommets jaunes et rocailleux; ces sommets ne s'en- « tr'ouvrent qu'au Levant, pour laisser voir le gouffre de la mer Morte et les « montagnes lointaines de l'Arabie. Au milieu de ce paysage de pierres, sur « un terrain inégal et penchant, dans l'enceinte d'un mur jadis ébranlé par « les coups du bélier, et fortifié par des tours qui tombent, on aperçoit de « vastes débris, des cyprès épars, des buissons d'aloès et de nopals; quelques « masures arabes, pareilles à des sépulcres blanchis, recouvrent cet amas de « ruines: c'est la triste Jérusalem.

« Au premier aspect de cette région désolée un grand ennui saisit le cœur; « mais lorsque, passant de solitude en solitude, l'espace s'étend sans bornes « devant vous, peu à peu l'ennui se dissipe; le voyageur éprouve une terreur « secrète qui, loin d'abaisser l'âme, donne du courage et élève le génie. « Des aspects extraordinaires décèlent de toutes parts une terre travaillée par « des miracles; le soleil brûlant, l'aigle impétueux, l'humble hysope, le cèdre « superbe, le figuier stérile, toute la poésie, tous les tableaux de l'Ecriture « sont là. Chaque nom renferme un mystère, chaque grotte déclare l'avenir, « chaque sommet retentit des accents d'un prophète. Dieu même a parlé sur « ces bords; les torrents desséchés, les rochers fendus, les tombeaux entr'ou- « verts, attestent le prodige; le désert paraît encore muet de terreur, et l'on

« dirait qu'il n'a osé rompre le silence depuis qu'il a entendu la voix de « l'Eternel. »

Voilà à coup sûr une belle langue et un langage magnifique. Rien ne manque à cette description. L'écrivain esquisse d'abord le tableau des lieux ; il peint ensuite le sentiment qu'il en éprouve ; il sème par l'antithèse mille couleurs dans son cadre, afin de mieux arrêter chaque trait ; il procède à la fin par voie de gradation comme pour déposer la pensée de Dieu au centre de la chaîne de montagnes qu'il a décrites. Un membre de phrase pourtant, un seul semble être enchâssé là pour faire tache à cet ensemble ; et à vrai dire, je ne crois pas que Port-Royal eût laissé passer celui-ci : « *Mais lorsque, passant « de solitude en solitude, l'espace s'étend sans bornes devant vous, peu à peu « l'ennui se dissipe.* »

Où est, en effet, le sujet qui motive le participe présent ? Le mot passant, à qui s'applique-t-il ? est-ce à l'espace, est-ce à l'ennui ? Ce n'est à coup sûr ni à l'un ni à l'autre. On sent bien par l'ensemble de la phrase qu'il se rapporte au voyageur ; mais l'écrivain ne le précise pas ; puisque entre le participe passant et le substantif voyageur, qui n'apparaît que plus tard, il y a un point et virgule.

Ce sont là, sans doute, dans Chateaubriand, de tout petits riens qu'on ne signalerait pas s'ils ne devaient servir de prétextes à d'autres auteurs moins puissants qui s'en prévaudront pour déroger aux lois de la clarté.

A côté de cette description du plus grand prosateur des temps modernes, plaçons un portrait sorti de la plume de l'abbé Maury :

« Démosthène parle, dit-il, non comme un écrivain élégant qui veut être « admiré, mais comme un homme passionné que la vérité tourmente, comme « un citoyen menacé des plus grands malheurs, et qui ne peut contenir les « transports de son indignation contre les ennemis de la patrie. C'est l'ath- « lète de la raison. Il la défend de toutes les forces de son génie, et la tri- « bune où il parle devient une arène. Il subjugue à la fois ses auditeurs, ses « adversaires, ses juges : il ne paraît point chercher à vous attendrir. Ecou- « tez le cependant, et il vous fera pleurer par réflexion. Il accable ses conci- « toyens de reproches ; mais il n'est que l'interprète de leurs propres re- « mords. Réfute-t-il un argument : il ne discute point ; il propose une simple « question pour toute réponse, et l'objection ne reparaîtra jamais. Veut-il « soulever les Athéniens contre Philippe : ce n'est plus un orateur qui parle, « c'est un général, c'est un roi, c'est un prophète, c'est l'ange tutélaire de la « patrie ; et quand il menace ses concitoyens de l'esclavage, on croit enten- « dre dans le lointain, de distance en distance, le bruit des chaînes que leur « apporte le tyran. »

Il n'y a pas dans cette page du cardinal la plus petite peccadille contre la précision, contre la clarté, contre la syntaxe française. Cependant la description de Chateaubriand, moins arrêtée, moins précise, moins nette, me paraît égaler, tout au moins, le portrait tracé par l'abbé Maury. Toutefois faudrait-

l y voir une amélioration de la langue? C'est ce que je vous laisse à examiner.

Ne nous le dissimulons point, messieurs, la question qui nous occupe n'est pas facile à résoudre, et si de grandes beautés, d'un nouvel ordre, se sont introduites dans le langage, ne serait-il pas téméraire de dire qu'elles sont des améliorations de la langue, et nous est-il permis de céder, par elles, à une velléité d'orgueil? Qui, mieux que ne l'ont fait les écrivains français depuis un siècle et demi, pourra jamais concevoir et exécuter les périodes justes? C'est là, vous le savez, l'un des côtés par lesquels les classiques disciples de Port-Royal ont le mieux servi notre langue. Et si la période est, de nos jours encore, l'un des éléments les plus vivaces du langage, qui la pourra jamais mieux combiner que Fléchier, que Massillon, que d'Aguesseau, que Fénelon, que Pascal, Racine, Corneille et Bossuet? Sera-ce Voltaire, sera-ce Chenier, sera-ce Barnave, sera-ce Mirabeau, sera-ce le cardinal Maury? Si grande, si pure, si forte que soit la langue de ces grands hommes, elle ne sera pas mieux mesurée que ne le fut celle des premiers. Sera-ce, de nos jours, Benjamin Constant, Foy, Manuel, l'abbé Frayssinous, M. Berryer, M. Guizot, M. de Lamartine, M. Hugo, M. de Lamennais, le père Lacordaire, ou même le colossal Chateaubriand? Si maîtres qu'ils soient dans l'art du langage, ils ne découperont pas mieux que leurs devanciers les divers membres de la phrase. Je ne citerai que quelques exemples empruntés au poëte qui, parmi les poëtes, berça les loisirs de mon enfance; il parle de Milly, sa terre natale :

« Ah! si le nombre écrit sous l'œil des destinées
Jusqu'aux cheveux blanchis prolonge mes années,
Puissé-je, heureux vieillard, y voir baisser mes jours
Parmi ces monuments de mes simples amours!
Et quand ces toits bénis et ces tristes décombres
Ne seront plus pour moi peuplés que par des ombres,
Y retrouver encore dans ces noms, dans ces lieux,
Tant d'êtres adorés disparus de mes yeux!
Et vous qui survivrez à ma cendre glacée,
Si vous voulez charmer ma dernière pensée,
Un jour, élevez-moi!... Non, ne m'élevez rien!
Mais près des cieux où dort l'humble espoir du chrétien,
Creusez-moi dans ces champs la couche que j'envie
Et ce dernier sillon où germe une autre vie!
Etendez sur ma tête un lit d'herbes des champs
Que l'agneau du hameau broute encore au printemps,
Où l'oiseau dont mes sœurs ont peuplé ces asiles,
Vienne aimer et chanter durant mes nuits tranquilles.
Là, pour marquer la place où vous m'allez coucher,
Roulez de la montagne un fragment du rocher;
Que nul ciseau surtout ne le taille et n'efface
La mousse des vieux jours qui brunit sa surface,

Et d'hiver en hiver incrustée à ses flancs,
Donne en lettre vivante une date à ses ans ! »

Qui pourrait voir, messieurs, dans cette page poétique un caractère de perfection qui surpassât les pages de Racine ou celles de Chénier ?

Je pourrais encore, si je voulais citer davantage, vous faire la même observation sur les harmonies suivantes : *Poésie*, 1er vol., p. 136; *Jehovah*, 1er vol., p. 267 ; *Souvenir d'enfance*, 1er vol., p. 321.

Et je suis convaincue que votre hésitation, messieurs, ne serait pas moins grande qu'elle ne l'est pour le passage que je vous ai cité.

Aussi, plutôt que de me prononcer sur cette question : la langue française s'est-elle améliorée depuis un siècle et demi, je vous demanderai de bien vouloir vous expliquer à ce sujet.

Mais puisque je n'ai pu, par la syntaxe, répondre à la question posée, voyons si la composition du mot nous fournira un moyen d'arriver à une solution.

Lorsque je prends un ancien dictionnaire de la langue française, plusieurs réflexions m'arrivent. D'abord je le trouve peu volumineux ; ensuite j'y rencontre des mots simples, courts et peu travaillés; presque point d'amalgames philologiques, enfin presque tous les mêmes verbes dont nous nous servons. Que je prenne au contraire un des dictionnaires nouvellement créés, c'est à peine si mon bras peut en porter le faix ! Je m'étonne d'abord ; puis ensuite je me félicite, espérant trouver là un plus grand trésor de mots, et par conséquent une plus ample richesse d'expressions. J'ouvre l'in-folio, sorte de toison d'or offerte aux argonautes lettrés. Je lis : *Dactylonomie*. Voilà un bien grand mot. Je ne le comprends point. Le dictionnaire va m'en donner le sens. Après quelques lettres d'un caractère que j'ignore, je vois que cela signifie l'art de compter sur les doigts. Cela est fort bien ; mais une difficulté se présente : comme ce mot est formé d'un idiome inconnu pour moi, tout en sachant ce qu'il veut dire, je ne puis pas le retenir longtemps dans ma mémoire faute d'en comprendre les racines.

Cet autre, *arachnéolithe*, c'est une araignée pétrifiée.

Et cet autre encore, *éméto-cathartique*, c'est tout simplement le mot purgatif.

Si je vais plus avant, je vois que lorsqu'il s'agira de dire : cette personne a le corps voûté en avant, je pourrai par un seul mot expliquer ce fait, et dire : cette personne a un *emprosthotonos*. C'est beaucoup plus laconique il est vrai; mais est-ce plus clair ?

Il est des mots qui, à ce qu'il paraît, ne peuvent plus être de mise pour le bel air. C'est ainsi que le nouveau dictionnaire vous dira :

Anémoscope, c'est une girouette ;

Céphalée, c'est le mal de tête ;

Cynorrhodon, c'est le rosier sauvage ;

Enchiridion, c'est un manuel;
Hippocampe, c'est le cheval marin;
Hydropote, c'est un buveur d'eau.

Avec le nouveau dictionnaire, je ne pourrai plus dire, par exemple, j'ai une excroissance de chair au doigt, je devrai dire : j'ai une *hypersarcose*. C'est bien plus savant. Je ne parlerai plus de l'eau sucrée, je dirai : l'*hydrosaccharum*. Qu'importe ou non que je sois comprise ?

Le mot colle de poisson est par trop vulgaire ; je dirai en parlant de ce produit : voilà de l'*ichtyocolle*.

Je n'irai plus chez un arracheur de dent, mais je me rendrai chez l'*odontagone*... Personne ne comprendra, mais j'aurai parlé une nouvelle langue.

Et si je gagne une fluxion de poitrine, je ne me ferai pas saigner, mais je prierai qu'on me *phlébotomise*.

Les changements ne s'arrêtent pas là : une loupe sera un *engyscope ;* si bien que les mots les plus usuels deviennent les plus obscurs, pour le plus grand nombre.

Mais il y a ici un phénomène singulier à signaler ; c'est que pour expliquer les jeunes mots, on est obligé de recourir aux vieux, sous peine d'être inintelligible.

On m'a dit qu'un docteur célèbre, ancien professeur à la Faculté, avait été le fondateur de tous les mots scientifiques tirés du grec, et que les noms de toutes les maladies étaient construits sur le procédé de ceux que je viens de citer. M. Chaussier, si c'est lui, était beaucoup trop savant, et je suis, moi, je l'avoue, par trop ignorante, car je ne les comprends pas.

De tous les côtés que je me retourne, je trouve des amalgames de grec francisé. C'est bien beau ; mais cela n'est pas d'une intelligence facile.

Et qu'au lieu de m'adresser à un dictionnaire, je m'arrête parfois sur les annonces mises à la quatrième page des journaux, l'embarras devient ici bien autrement grand pour moi : le dictionnaire, lui, me décomposait le mot ; le journal me met seulement à sa suite une annonce quelconque ; si bien que je suis forcée d'accepter, bon gré mal gré, cet mot pour excellent, sans cependant pouvoir m'en rendre compte.

Y a-t-il là une amélioration, messieurs ? Si on me dit oui, je ne pourrai pas dire non ; et je serai réduite, pour toute consolation, à m'en prendre à mon ignorance. Que faire cependant ? Le mot ! mais ce n'est pas pour les savants seuls qu'il est fait. Le mot ! c'est la propriété de tout le monde. Que me sert donc à moi, qui ne sais pas le grec, d'avoir à mon service une expression dont je ne puis me servir sciemment ? C'est comme l'homme qui, héritier en droit d'une grande fortune, ne peut pas disposer d'une obole ; mieux vaudrait pour lui ne pas avoir que de ne pouvoir pas user. Semblable à cet infortuné dont parle la fable, je me trouve donc, comme tant d'autres, attirée par des mots qui ne

peuvent apaiser ma faim de savoir, et, Tantale nouveau, je me consume dans un tourment sans fin!

Moins encore que je ne l'aurais pu faire par la syntaxe, me voici donc réduite, messieurs, à ne pouvoir pas me prononcer devant la composition des nouveaux mots, qui ont du moins ajouté au dictionnaire un certain poids, et je me voiscontrainte, en finissant, de poser aussi moi-même cette question:

La langue française s'est-elle améliorée depuis un siècle et demi?

Mme MAURY.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DE DIJON.

Le volume des Mémoires de l'Académie de Dijon pour les années 1845 et 1846 a été offert dans cet esprit de confraternité qui doit lier entr'elles toutes les sociétés savantes.

L'Académie n'est plus, comme autrefois, riche en collections, en matériaux, en instruments. Elle n'offre aux yeux que l'apparence d'une société urbaine, d'un simple athénée, qui ne peut se prescrire dans son étude ni but ni plan fixe, et qui parcourt indifféremment toutes les branches des connaissances humaines. Toutefois à sa gloire passée a survécu en elle la persévérance et un zèle qui tend à conserver à la cité son caractère historique et littéraire.

Tel est le fond du discours par lequel a été ouvert la séance publique du 14 décembre 1846.

On ne doit donc pas être surpris de trouver dans ce recueil, en fait de littérature, de la poésie, de la prose oratoire, de la critique, de l'érudition; et en fait de sciences, de l'histoire, de la géographie, de la physique, de l'histoire naturelle, de la médecine, de la chirurgie, etc.

Les membres de cette Académie des *sciences, arts et belles-lettres* sont en effet des savants, des praticiens, des hommes de lettres, des jurisconsultes, des magistrats; plusieurs même réunissent avec avantage quelques unes de ces diverses qualités; témoin le doyen de l'École de droit, poëte élégant, plein d'imagination et de sentiment, et l'ancien directeur de l'enregistrement, dont les fables et les moralités délicieuses m'ont bien donné envie de vous faire partager le plaisir que j'ai eu à les lire.

Deux dissertations sur la province de Bourgogne et trois rapports d'ouvrages sur ce même sujet, notamment des réflexions fort belles à l'occasion d'une nouvelle histoire de Saint-Léger et de l'église des Francs, ornent et enrichissent ce volume.

Une traduction du discours d'apparat du rhéteur Ælius-Aristide sur la loi de Leptine contre Démosthène, forme, avec son introduction et ses notes,

comme un traité des mœurs et de la constitution publique d'Athènes.

Ce sont encore des travaux qui feraient chacun presque la matière d'un volume, que l'esquisse topographique et classique de la plus grande des îles Baléares, Mallorca ; que les notes sur les tremblements de terre, depuis que l'histoire les a remarqués, dans l'Afrique septentrionale (ce qui ne remonte pas plus haut que l'an 408, 9 ou 10) et aux Antilles, où il en est constaté 1 dans le XVIe siècle, 9 dans le XVIIe, 72 dans le XVIIIe et déjà 39 dans celui-ci ; à quoi il faut ajouter la liste des secousses ressenties dans les diverses contrées du globe en 1845 et 1846, liste donnée pour en compléter une autre insérée dans le volume précédent, et la liste des phénomènes météorologiques arrivés par toute la terre en 1846, enfin un résumé en forme de tableau des observations météorologiques faites à Dijon l'année dernière. L'auteur annonce que plusieurs extraits de ses catalogues sont déjà publiés, que d'autres s'impriment dans les Mémoires de l'Académie de Bruxelles et dans les Annales de la Société royale de Lyon ; les premiers seraient au nombre de quatre, et les seconds de trois. La réunion de tous ces documents serait fort à souhaiter.

Deux observations botaniques, quatre rapports sur des faits d'histoire naturelle et d'anatomie, trois autres sur des cas de chirurgie, sont des documents qui paraissent aussi précieux qu'authentiques.

La lecture de ce recueil est encore variée d'une manière instructive et agréable par le compte rendu des travaux de l'Académie dans les années 45 et 46, par une notice sur le chancelier d'Aguesseau, par l'éloge historique de Gugneraux, peintre habile et fécond, né à Dijon, mort à Rome à trente-neuf ans, en 1795 ; par un rapport sur un manuscrit de feu Volfius, membre de cette Académie, professeur de rhétorique à l'ancien collége de Dijon, écrit qui est une dissertation sur un point de l'art que l'auteur avait professé ; enfin par une proposition au sujet de l'élection de M. de Lamartine, qui, comme on sait, est un franc Bourguignon.

On rappelle dans ce volume les questions proposées au concours par l'Académie pour les années 1847 et 1848. Ces questions sont belles, grandes, pleines d'à-propos, toutes deux d'un intérêt local. Il s'agit pour la première d'indiquer les meilleurs moyens d'accroître la prospérité de la contrée en améliorant l'état intellectuel et moral de la population, et dans la seconde, d'expliquer les institutions et les franchises provinciales en Bourgogne avant 89. On fait pressentir dans les programmes que si la centralisation est bonne dans un grand empire pour donner de l'unité à l'administration, l'unité qu'elle produit tend à l'énervation des provinces ; on voudrait que la capitale fût comme cette reine de l'Ecriture : « *Astitit regina... circumdata varietate.* »

Le volume est clos par la liste des membres de l'Académie : il y a 7 académiciens honoraires, 35 résidants (le nombre n'en peut excéder 36), 59 non résidants et 146 correspondants.

P. MASSON.

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

CORRESPONDANCE.

A MONSIEUR RENZI, ADMINISTRATEUR DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Athènes, le 18/30 juin 1847.

Monsieur,

La lettre que vous avez remise à M. Smith m'est exactement parvenue. J'ai éprouvé du plaisir à voir au milieu de nous un membre aussi éclairé de l'Institut Historique de France, dont je m'honore de faire partie, et ma satisfaction a été grande en apprenant que cet établissement, destiné à contribuer au progrès des sciences des lettres et des arts, se recommande tous les jours davantage à l'estime des esprits éclairés, grâce aux lumières et à l'activité de ceux qui le dirigent. Le choix de M. Martinez de la Rosa comme président de l'Institut a été excellent, et les lumières, ainsi que la haute réputation dont il jouit à si juste titre, donneront, j'en suis sûr, un nouvel essor à vos efforts.

Je suis, monsieur, très-reconnaissant pour le bon souvenir que vous voulez bien me conserver, et en m'empressant de vous assurer de la réciprocité de mes sentiments, je vous réitère les témoignages de ma considération très-distinguée.

J. COLETTIS.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES CLASSES DES MOIS DE JUIN ET DE JUILLET 1847.

*** La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 7 juillet sous la présidence de M. le général Artois, président. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. — Lettre de M. J.-L. Emile Caillot de Vrancourt adressée à M. le président de l'Institut Historique, par laquelle il demande à faire partie de la Société en qualité de membre correspondant. M. le président nomme une commission pour vérifier les titres de ce candidat; elle est composée de MM. Rozière, Buchet de Cublize et Renzi. La classe reçoit les *Appendices* nos 15 et 16 des *Archives historiques italiennes*, par M. Vieusseux. L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de la commission sur la candidature de M. Domingo Sarmiento, membre de l'université du Chili. M. Renzi, au nom de ses collègues, fait remarquer que toutes les pièces imprimées et les mémoires manuscrits que le candidat a présentés ont rapport à la révolution de l'Amérique et à la guerre de l'indépendance. M. Sarmiento a été envoyé par son gouvernement en Europe, chargé

de lui faire connaître l'état de l'instruction publique. C'est un titre de plus pour recommander le candidat aux suffrages de la classe, d'autant plus que la Société n'a aucun correspondant dans la république du Chili. M. Sarmiento est admis au scrutin secret, sauf la sanction de l'assemblée générale.

Quelques membres demandent que l'on s'occupe dès à présent des questions du congrès. Sur les observations de M. le président, on décide qu'on traitera cet important objet dans la première réunion de la classe après les vacances. M. Renzi est invité à s'occuper des *Archives historiques italiennes*, que la classe lui a toujours renvoyées afin qu'il en rendît compte. M. Renzi regrette de n'avoir pu donner suite au premier compte-rendu ; il espère cependant pouvoir s'occuper bientôt de cette collection de documents aussi nombreux qu'intéressants pour l'histoire de l'Italie et de la France.

*** La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le 14 juillet sous la présidence de M. O. Leroy, président. Le procès-verbal est lu et adopté. Les livres offerts sont : le *Journal euganéen* (Giornale euganeo) ; le *Bulletin de l'Athénée du Beauvoisis*, premier semestre, 1847 ; le *Bulletin spécial de l'Institutrice*, mois de juillet, par M. Lévi. M. Alix envoie à la classe le rapport sur ses travaux depuis la fondation de la Société jusqu'à la fin de l'année 1846, commandé par le conseil. Ce rapport sera porté à l'ordre du jour par l'administrateur et lu dans la classe. Plusieurs membres réclament la lecture dès aujourd'hui. M. le président invite M. Fontaine, secrétaire adjoint, à lire une partie du rapport, en l'absence de M. le rapporteur. La continuation de cette lecture est remise à la séance prochaine.

*** La troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le 21 juillet sous la présidence de M. l'abbé Badiche, président. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Lemesle, membre correspondant, maire de Palmpol, par laquelle il envoie à la classe une brochure qui a pour titre : *Essai sur la cause de la maladie des pommes de terre*. La classe décide qu'on en donnera une courte notice dans la chronique de *l'Investigateur*. Lettre de M. Coinze, qui demande à faire partie de l'Institut Historique ; M. le président nomme une commission composée de MM. Gauthier la Chapelle, B. Jullien et Renzi, pour vérifier les titres du candidat. Les livres offerts sont : le *Bulletin de la Société de géographie*, Paris ; la *Revue nationale*, par MM. le docteur Buchez et le docteur Cerise ; la *Revue du droit français et étranger*, par MM. Fœlix, Duvergier et Valette ; la *Revue algérienne* ; les *Annales universelles de statistique* (Annali universali di statistica); *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, par M. Championnière. M. Masson est appelé pour lire son rapport sur les travaux de l'Académie de Dijon. M. le rapporteur fait connaître avec exactitude la nature de tous les travaux de cette académie : le

rapport est renvoyé au comité du journal. M. l'abbé Badiche est appelé à son tour à la tribune pour lire son rapport sur l'*Histoire universelle* de M. Cesare Cantù, notre collègue correspondant de Milan. Ce rapport, qui a intéressé la classe, est également renvoyé au comité du journal.

*** La quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le 28 juillet sous la présidence de M. Foyatier. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Les livres offerts sont : *l'Album, journal italien de Rome; le Journal militaire italien de Florence* (en italien), par M. Gherardi Dragomanni ; *les publications de la Société pour les recherches et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg* (M. Breton est chargé d'en rendre compte); *España artistica y monumental,* ouvrage en français et en espagnol, avec planches in-folio ; *Annales de la Société libre des beaux-arts*, Paris. M. Marcellin, secrétaire adjoint, donne lecture à la classe d'une notice fort étendue et fort intéressante sur les monuments romains de Bergerac. La classe renvoie cette notice au comité du journal.

*** L'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) s'est assemblée le 30 juillet 1847 sous la présidence de M. l'abbé Laroque. Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté. M. le président lit à l'assemblée une lettre de notre honorable collègue, M. Colettis, président du conseil des ministres du royaume de Grèce. L'assemblée décide que cette lettre sera imprimée dans le prochain numéro du journal. On lit ensuite la liste des livres offerts à l'Institut Historique pendant le mois; des remerciements sont votés aux donateurs. Le scrutin est ouvert pour l'admission définitive de M. Domingo Sarmiento, membre de l'université du Chili, déjà admis par la première classe. On vote au scrutin secret, et M. Sarmiento est proclamé membre correspondant de la Société. M. le chanoine Garruba, notre collègue, à Bari (royaume de Naples), vient d'envoyer à la Société son ouvrage en 2 vol. gr. in-8° qui a pour titre : *Serie critica del' sacri pastori Baresi.* C'est la série des évêques de Bari depuis l'an 118 de l'ère chrétienne. M. l'abbé Auger est chargé de faire un rapport de cet intéressant ouvrage.

M. Jules Barbier fait hommage à la Société de deux exemplaires de sa traduction des satires de Perse en vers français. M. Emile Deschamps est prié d'en rendre compte. M. l'abbé Auger a la parole. Il lit un rapport plein d'intérêt sur les travaux de l'Académie des sciences, lettres et beaux-arts de Rome. A la suite de cette lecture, M. N. de Berty présente quelques observations relativement au compte-rendu de la justice criminelle en France dont il est question dans ce rapport. MM. Renzi, Masson, Barbier et l'abbé Laroque prennent part à la discussion. Le rapport est renvoyé au comité du journal. Il est onze heures; la séance est levée.

R.

CHRONIQUE.

PROGRAMME DES CONCOURS OUVERTS POUR L'ANNÉE 1848
PAR L'ACADÉMIE DE REIMS.

L'Académie n'ayant reçu, sur les questions qu'elle a proposées l'année dernière, aucun mémoire digne des prix ou des mentions, remet aujourd'hui ces questions au concours pour l'année 1848, en les modifiant ainsi qu'il suit :

HISTOIRE. — Un prix sera décerné à l'auteur de la meilleure monographie de l'une des localités historiques de l'ancienne Champagne. L'auteur devra spécialement s'appliquer au récit des faits historiques, à la topographie ancienne et moderne, à la description des monuments et des édifices, à l'appréciation des institutions, du dialecte, des mœurs, des pratiques et des traditions locales; il fera, s'il y a lieu, la biographie des personnages dont s'honore le pays.

ECONOMIE POLITIQUE. — Indiquer quels sont dans l'un des grands centres manufacturiers de France, les institutions publiques et les établissements privés, créés ou essayés, pour améliorer la condition morale et matérielle des ouvriers; quels sont les effets produits jusqu'à ce jour par ces institutions et établissements; quelles modifications, réformes et innovations y pourraient être introduites pour en activer et développer les progrès.

ECONOMIE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE. — Déterminer l'étendue et la profondeur des gisements tourbeux du bassin de la Vesle; les propriétés chimiques et notamment l'intensité calorique et la puissance fécondante de leurs produits.

Indiquer les modes d'extraction et d'emploi actuellement pratiqués; les perfectionnements dont ils sont susceptibles dans l'intérêt de la production et dans celui de la consommation agricole, industrielle et domestique.

Compléter le travail par des renseignements comparatifs sur la valeur des produits des tourbières d'autres localités, notamment des tourbières du bassin de la Somme, et de celles des marais de Saint-Gond (arrondissement d'Epernay), et sur les modes d'extraction et d'emploi que l'expérience a consacrés dans ces localités.

ARCHÉOLOGIE. — *Monographie de la cathédrale de Reims.* (Prix fondé par un anonyme.) Première année. — Un de nos concitoyens a offert à l'Académie de fonder pour dix années consécutives un prix qui serait décerné chaque année, en séance publique, à l'auteur de la meilleure description d'une partie de la cathédrale de Reims. Pour se conformer aux intentions du fondateur, l'Académie mettra successivement au concours, pendant cette période, la description de toutes les parties de la basilique ; elle propose aujourd'hui la question suivante :

Décrire les parties accessoires de la cathédrale de Reims, comme les chapelles, les autels, les fonts baptismaux, le jubé, le labyrinthe, la roueile, les

bénitiers, les tombeaux. Les concurrents devront 1° dire ce qu'étaient autrefois les chapelles de la cathédrale, sous quelles invocations elles étaient dédiées, comment elles étaient desservies; indiquer l'emplacement, la forme, le titre de celles qui n'existent plus.

2° Rappeler la forme, la matière, l'ornementation des autels, des fonts baptismaux, des bénitiers qui ont été placés à différentes époques dans la cathédrale; la date de l'érection et de la destruction de ces divers monuments.

3° Décrire le jubé, le labyrinthe, la rouelle, en rappeler l'origine et la suppression.

4° Signaler les personnages qui ont été inhumés dans l'église, décrire les pierres tumulaires, relever les inscriptions, rechercher celles qui ont disparu.

5° Donner les dessins exacts de toutes les parties qui pourront être dessinées.

Les prix consistent en une médaille d'or de la valeur de 200 francs, pour chacune des questions. Ces médailles seront décernées dans la prochaine séance publique de l'Académie, dans le courant du mois de mai 1848. Les auteurs, ne devant pas se faire connaître, inscriront leur nom et leur adresse dans un billet cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit. Les mémoires devront être adressés (franco) à M. le secrétaire général de l'Académie avant le 15 mars 1848, terme de rigueur.

L'Académie distribuera, en outre, des médailles d'encouragement aux auteurs des travaux qu'elle jugera dignes de récompenses; les personnes qui croiraient avoir droit à cette distinction devront envoyer leurs titres au secrétariat avant le 15 mars 1848.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

Programme du concours de 1848 *et de* 1849.

La Société décernera, dans sa séance annuelle et publique de 1849, une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

Rechercher les éléments de l'ancien idiome picard, les caractères propres à cet idiome et ses affinités avec les autres langues.

L'auteur fera connaître les plus anciens monuments de ce vieux langage.

La Société rappelle qu'elle décerna en 1848 une médaille d'or de 300 francs à l'auteur du meilleur *mémoire sur un point d'archéologie ou d'histoire concernant la Picardie, laissé au choix des concurrents.*

Les mémoires doivent être adressés avant le 1er juin de l'année du concours à M. J. Garnier, secrétaire perpétuel, et conservateur de la bibliothèque publique d'Amiens.

Les mémoires seront signés et porteront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté, renfermant le nom de l'auteur; ils devront être inédits et n'avoir point été présentés à d'autres sociétés.

— Nous avons sous les yeux les premiers numéros de la 5e année du journal la *Revue mensuelle*, qui vient de rendre sa périodicité plus fréquente, en prenant le titre de : *Revue hebdomadaire*. Ses nouveaux rédacteurs, parmi lesquels nous trouvons MM. Autran (de Marseille), Gustave Brunet (de Bordeaux), Achille Comte, chef de bureau à l'instruction publique, Achille Jubinal, Laya, Didron, Émile Deschamps, comte de la Borde, marquis de Varennes, baron Taylor, etc., s'expriment ainsi dans l'avis placé en tête du journal :

« Frappés de l'injuste ostracisme qu'ont à subir les lettres consciencieuses, que le feuilleton-roman a chassées presque en entier du journal, pour y rétablir à leur place ses fables grossières et ses drames lugubres, les fondateurs de ce recueil ont songé à ouvrir à tous les talents une tribune honorable où l'on fût assuré de ne rencontrer que des productions de bon goût. La critique, l'histoire, la philosophie, la littérature d'imagination et de souvenir, les beaux-arts, l'examen des productions scéniques, soit musicales, soit littéraires, la chronique du monde, les indiscrétions des ateliers et des salons, les nouvelles littéraires de la France et de l'étranger, etc., voilà ce que contiennent les colonnes de la *Revue hebdomadaire*. Ce journal est donc, pour ainsi dire, une encyclopédie contemporaine, un panorama du grand mouvement intellectuel qui se déroule à chaque heure, à chaque minute sous nos yeux, et il présente à la fois *intérêt* et *utilité*. » — Nous applaudissons volontiers à ce programme de la *Revue hebdomadaire* et nous lui souhaitons tout succès. — On s'abonne rue Neuve-des-Mathurins, 65, au prix de 25 francs par an pour Paris, 28 francs pour les départements, 32 francs pour l'étranger.

Tableau synoptique et chronologique de l'histoire de France. — L'auteur, notre collègue, M. Bouret, a classé et représenté sur ce tableau, par ordre de succession et par races, tous les rois de France depuis Pharamond (420) jusqu'à Louis-Philippe Ier. Au-dessous de chaque portrait on lit une note biographique avec un résumé clair, succinct et pourtant aussi complet que possible, des événements du règne. La disposition du tableau est excellente; l'ensemble plaît à l'œil ; les périodes et les familles se distinguent parfaitement. Il existe déjà plusieurs tableaux de ce genre pour l'histoire de France; mais celui de M. Bouret est certainement un des meilleurs que l'on ait faits, et nous ne pouvons que le recommander à nos lecteurs.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance annuelle du 30 juillet, vient de décerner une mention aussi honorable que flatteuse à notre collègue, M. Achille Jubinal, pour son beau et savant travail, intitulé : *Lettres à M. le comte de Salvandy sur la bibliothèque royale de La Haye*. Ce volume in-8°, déjà parvenu à sa deuxième édition, contient l'analyse, l'indication et l'extrait de plus de trois cents manuscrits, tous importats pour notre histoire et notre littérature. Nous recommandons cette œuvre utile et patriotique à nos lecteurs.

La mention que lui vient d'accorder le premier corps savant de l'Europe

la désigne d'ailleurs naturellement aux bibliophiles et aux amateurs d'ouvrages curieux.

— Nous apprenons avec plaisir que notre honorable collègue, M. l'abbé Auger, a été nommé membre de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE pour la conservation des monuments.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, [illegible]7.

Journal de médecine et de chirurgie pratiques, par M. Championnièr[illegible]s de juillet 1847.

Annales universelles de statistique (*Annali universali di statistica*) *de Mil*[illegible] mois de juin et juillet 1847.

Revue du droit français et étranger, par MM. Fœlix, Duvergier et Valette, mois de juin et juillet 1847.

Bulletin de la Société de géographie de Paris, mois de mai 1847.

Bases fondamentales d'une bonne culture, mémoire de M. Coinze, Paris, 1847.

Revue nationale, Paris, par MM. le docteur Buchez, Cerise, E. de Boislecomte, Bastide, etc., mois de juillet.

Revue algérienne et orientale, tomes III et IV, n°s 3 et 4.

Essai sur la cause de la maladie des pommes de terre, broch. par M. Le Mesle.

Revue hebdomadaire, par MM. Emile Deschamps, Achille Comte, Achille Jubinal, etc., Paris.

Biographie de tous les évêques de la cathédrale de Bari (*Serie critica de sacri pastori Baresi*), *royaume de Naples, depuis l'an 118 jusqu'à nos jours*, avec notes, par M. Garruba, archidiacre, 2 gr. vol. in-8.

Récit de la translation de l'image de la Vierge de Constantinople dans la ville de Bari, par M. l'archidiacre Michel Garruba, 1 vol. in-8.

Discours prononcé à la Société économique de Bari par M. Garruba, broch.

Satires de Perse, traduites en vers français par M. Jules Barbier, avocat à la Cour royale.

Résumé des observations météréologiques faites à Nancy pendant l'année 1846, par M. le docteur Simonnin père, Nancy, 1847.

Dissertations sur la question soumise au concile de Jérusalem, par M. l'abbé A.-F. James.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, tome VIII, avec 10 planches. Amiens, 1846, vol. in-8.

Bulletin de la Société archéologique de Sens, Sens 1846.

Mémoires de la Société royale des antiquaires de France, tome XVIII, in-8, Paris, 1846.

Journal des artistes, et *Bulletin de l'Ami des arts*, par M. Delaunay, 1847.

Parallèle des traditions mythologiques avec les récits mosaïques, par l'abbé Jules Corblet, brochure.

Description de l'église de Roye, mémoire liturgique sur les ciboires du moyen âge, brochure.

A. RENZI,
Administrateur.

HUILLARD-BRÉHOLLES,
Secrétaire général.

MÉMOIRES.

COURS DE L'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE MODERNE

de M. Victor COUSIN (1).

Tout le monde se souvient du bruit qu'a fait sous la Restauration le cours d'histoire de la philosophie moderne professé par M. Cousin. Les salles du Plessis et de la Sorbonne ne suffisaient pas à l'avidité de la jeunesse, et il fallut que l'impression vînt au secours de tant de curieux. Les leçons sténographiées et revues rapidement par le professeur, portèrent sa parole éloquente dans toute la France et chez l'étranger. M. Cousin revoit aujourd'hui ces rédactions ; il en donne au public une édition définitive, revue et corrigée, mais qui pourtant laisse subsister sa pensée telle qu'elle s'est d'abord produite, en notant même à l'occasion, avec une louable franchise, les changements qu'y ont successivement apportés l'étude ou la réflexion.

Il convient à l'Institut Historique de bien connaître, et j'ai essayé de lui faire apprécier cette nouvelle édition d'un cours qui a eu tant de succès autrefois et qui peut en avoir encore de nos jours.

J'insisterai d'abord sur le caractère de la composition du livre dont il s'agit, disant qu'il est intitulé : *Cours d'histoire de la philosophie moderne*, et qu'il représente réellement un cours professé, et non pas un ouvrage fait à tête reposée dans le silence du cabinet.

De là vient qu'il ne faut pas y chercher ce qu'on trouve dans d'autres ouvrages qui peuvent avoir le même titre. « La plupart des historiens, écrit M. Cousin (2), j'aurais pu dire tous les historiens de la philosophie, n'ont suivi d'autre marche que celle des siècles, et se sont contentés d'offrir une table chronologique des systèmes les plus célèbres... Leur méthode a le mérite de se prêter parfaitement à l'exposition fidèle et complète des doctrines; mais, donnant peu de place à leur appréciation, elle ne peut suffire à un enseignement destiné à exercer le jugement plus que la mémoire. Le professeur de l'histoire de la philosophie n'a pas rempli toute sa tâche quand il a fait connaître isolément les différents systèmes; il faut encore qu'il les rapproche pour les embrasser dans une critique générale ; il faut qu'il les éclaire l'un par l'autre, en les comparant entre eux, non sous les rapports arbitraires des temps auxquels ils appartiennent, mais suivant leurs caractères analogues, qui seuls peuvent fonder des comparaisons précises (3). »

M. Cousin a donc parfaitement compris qu'un cours professé sur l'histoire

(1) Nouvelle édition. Paris, 1846. Chez Ladrange. En deux séries : la première, comprenant le cours de 1815 à 1820, forme 5 vol. in-18 ou in-8° ; la seconde comprend le cours de 1828 à 1830 et a 3 vol. — (2) T. I, p. 2, *Discours d'ouverture*. — (3) Lieu cité, p. 2 et 3. M. Cousin ajoute à ce propos une note postérieure où il combat l'opinion qu'il vient d'exprimer.

de la philosophie ne devait pas être précisément une histoire de la philosophie; que celle-ci contenait une infinité de petits détails, rangés suivant l'ordre des temps, qu'un professeur devra toujours laisser de côté; qu'au contraire il y a certaines théories qu'il faut approfondir et faire parfaitement comprendre à ses auditeurs; qu'en un mot, hors le cas particulier où l'on voudrait énumérer et analyser les productions (philosophiques ou littéraires) d'une époque peu ou mal connue, des leçons de facultés ne sont pas et ne doivent pas être un ouvrage : c'est une suite de traités partiels sur les points les plus importants ou les plus obscurs de la science. Cette observation est essentielle, comme on le verra tout à l'heure.

Quels sont dans la philosophie ces points difficiles ou intéressants? M. Cousin les détermine un peu plus loin (1); et nous verrons quand nous y reviendrons qu'il est impossible de trouver des sujets plus beaux et plus grands. C'est bien ainsi qu'en effet les cours d'histoire de la philosophie devraient être conçus et professés dans les facultés des lettres; et qu'ils le seraient effectivement, si, comme on l'a proposé dans un journal d'éducation (2), le Conseil royal indiquant tous les trois ans les ouvrages grecs, latins ou français sur lesquels seraient interrogés les candidats à la licence, les textes philosophiques étaient assignés aux professeurs de philosophie, qui expliqueraient les passages les plus difficiles, et joindraient à leurs explications l'examen et la discussion des opinions anciennes et modernes relatives aux mêmes difficultés. Des textes précis seraient ainsi l'occasion d'excursions savantes; et quand viendrait le jour de l'examen, l'élève devrait prouver par une exposition bien faite et nourrie d'exemples ou de citations, le parti qu'il aurait tiré des leçons reçues.

Comme cette indication des textes n'est pas faite par le Conseil royal, que d'ailleurs les professeurs des facultés ne sont même astreints par aucun programme, M. Cousin a traité *proprio motu* les plus belles des questions qui se se sont présentées tour à tour dans le plan d'études que nous venons d'indiquer. Seulement il l'a fait, je ne dirai pas un peu au hasard; mais au moins, comme il arrive presque toujours quand le sujet même du cours est laissé à la discrétion du professeur, sans un ordre bien déterminé. Il traite d'abord de la question de l'existence personnelle et des principaux systèmes sur la nature, l'origine et la légitimité de nos connaissances dans l'ordre intellectuel et dans l'ordre moral (3); puis (4) de l'histoire des derniers systèmes de la philosophie moderne sur les idées du vrai, du beau et du bien. Il passe de là à l'histoire de la philosophie morale au XVIIIe siècle, et l'examine dans l'école sensualiste, l'école écossaise et l'école de Kant (5); enfin les trois volumes de la seconde série contiennent l'introduction à l'histoire de la philosophie, l'histoire de la philosophie du XVIIIe siècle, et l'examen du système de Locke.

(1) Lieu cité p. 4 et suiv.; voy. aussi les titres de ses leçons. — (2) *Revue de l'instruction publique*, n° de juillet 1846, p. 938, col. 3. — (3) T. I. — (4) T. II. — (5) T. III, IV, V.

Certes il est difficile de saisir le lien qui unit, le plan qui coordonne ces diverses parties. Cette espèce de désordre dans l'ensemble, qui s'expliquerait très-facilement si le professeur obéissait à un programme reçu de plus haut, est un défaut inexcusable quand il est resté maître et de son sujet et de sa disposition. On voit trop qu'au lieu de méditer longuement l'exposé qu'il avait à faire, il s'est laissé guider par son imagination ; qu'il a obéi à l'impulsion du moment, et s'est trouvé plus tard obligé de se redresser lui-même ou de se compléter.

Nous aurons tout à l'heure à faire quelques observations qui confirmeront l'opinion exprimée ici. Pour le moment, il s'agit seulement de dire comment le sujet, une fois accepté, a été traité par le professeur.

Ici, il faut distinguer. Parlez-vous du style? Parlez-vous même de ces détails bibliographiques qui ne touchent pas à l'analyse de nos idées, mais prouvent seulement une connaissance très-étendue et très-solide de ce qui s'est dit autrefois sur la même matière? M. Cousin est admirable de ce côté : une mémoire extrêmement heureuse, une imagination vive et mobile, une puissance peu commune de combinaisons lui fournissent à tout moment et des idées et des expressions remarquables. Ce sont ces qualités qui en ont fait, de l'aveu de tous, sinon le premier, assurément l'un des premiers écrivains de notre temps (1).

Parlez-vous de la philosophie proprement dite? de ce qui en définitive fait ou devrait faire le mérite d'un cours de cette science? Il faut avouer que là presque toujours M. Cousin est au-dessous de sa tâche. Ce n'est pas un froid analyste qui rend compte ; ce n'est pas un examinateur tranquille qui discute : c'est un homme d'imagination qui peint ; c'est un enthousiaste qui se fait illusion à lui-même, comme il entraîne aussi les autres avec des mots pompeux, des métaphores, des similitudes brillantes (2), des antithèses ingénieuses.

(1) Pour ne pas revenir sur ce mérite de style incontestable chez M. Cousin, donnons-en tout de suite un exemple par la citation de quelques lignes de son avertissement (p. VIII et IX). « On ne trouvera donc ici qu'une esquisse de notre premier enseignement ; le souffle qui l'animait s'est évanoui. Nous-même, en revoyant après tant d'années et en rassemblant ces feuilles décolorées, nous avons peine à y reconnaître l'œuvre, bien imparfaite sans doute, mais pleine de vie, où nous avions mis toute notre âme et ce qu'il y avait alors en nous d'ardeur et de force. Elles ne sont guère à nos propres yeux que le fantôme d'un temps qui n'est plus. Aussi combien de fois n'avons-nous pas été tenté d'achever nous-même la destruction commencée, et de mettre au néant tous ces papiers trop peu dignes de voir le jour. » Rappelons encore ce passage célèbre de ses *Fragments philosophiques* : « Le Dieu de la conscience n'est pas un Dieu abstrait, un roi solitaire, relégué par delà la création sur le trône désert d'une éternité silencieuse, et d'une existence absolue qui ressemble au néant même de l'existence... »

(2) Il faut bien entendre la recommandation que je fais ici d'exclure les termes métaphoriques et les similitudes. On a remarqué avec raison (d'Alembert, *Eléments de philosophie*, § 4, sur les définitions, et *Éclaircissements*, etc., § 2, t. V, p. 27 et suiv. de ses *Mélanges*, éd. de 1767) que presque tous les mots philosophiques des langues sont figurés et détournés d'objets physiques auxquels ils s'appliquaient d'abord : de sorte qu'il serait non-seulement difficile, mais impossible de parler de philosophie, si l'on voulait en toute rigueur s'en tenir au sens propre des mots. Telle n'est pas

Il annonce bien ce que doit faire le philosophe (1); mais lui-même ne le fait pas : il ne sait ni décomposer, ni poursuivre une idée à travers les nuages dont les opérations diverses de l'intelligence l'enveloppent toujours.

Loin de là, il confond les questions les plus éloignées (2) ; il abuse des sentiments divers qui y répondent, et fait appel aux préjugés de ses lecteurs, pour les amener à partager ses opinions, à rejeter celles de ses adversaires; enfin il ne comprend pas toujours ou cite à contresens les auteurs qu'il combat.

Ce sont là, quand il s'agit de philosophie, de bien graves reproches. Il ne suffit pas de les énoncer, il faut les établir démonstrativement. C'est ce que je vais faire, en examinant quelques-unes des questions que M. Cousin me semble avoir si mal posées ou si mal résolues.

La première est celle de l'existence absolue ou de la substance. Qu'est-ce pour nous que la substance? Rien de plus facile à déterminer pour qui sait se rendre compte de ses idées et reconnaître comment elles se forment.

Nous voyons à tous moments, et dès notre première enfance, certains objets qui subsistent lorsque leurs qualités ou leurs accessoires changent ou disparaissent. C'est ainsi que l'eau devient glace ou vapeur; que la cire prend toutes sortes de figures; qu'un arbre même se couvre ou se dépouille de ses feuilles, ou qu'un homme change de linge ou de vêtements.

Il était donc bien naturel que ces deux idées opposées de la stabilité de certaines choses et de la mobilité des autres s'établissent dans nos esprits et fussent exprimées dans le langage. Nous avons appelé celle-ci des formes, des accidents, des qualités, des modifications, et appliqué le nom de substance au persistant que nous avons reconnu sous ces formes changeantes (3).

Ce persistant existe-t-il en effet dans le monde? En d'autres termes, y a-t-il réellement des substances dont les diverses modifications sont perçues par notre esprit? Ou bien, parce que, de l'aveu de tous, notre esprit n'aperçoit jamais que ces modifications, n'y a-t-il au fond que des qualités sans aucune substance qui les soutienne? Ou enfin la substance n'est-elle qu'un mot, qu'un symbole exprimant une collection d'accidents?

Nous verrons tout à l'heure dans quel sens cette question peut être faite. Remarquons seulement ici que l'idée de *substances*, par opposition à celle de *qualités*, est aussi nette et simple que nécessaire; et que si l'on discute sur

ma pensée : employez tant que vous le voudrez les termes figurés que la langue vous impose ; dites que *le temps s'écoule*, qu'*on supporte la douleur*, etc., rien de mieux. Mais c'est quand il s'agit d'analyser ou d'expliquer nos idées qu'il ne faut pas faire entrer les métaphores ou les analogies verbales dans la définition. Si je vous demande ce que c'est que le temps, ne me répondez pas que *c'est un fleuve qui entraîne tout dans son cours*. Ici, en effet, ce n'est plus le mot seulement qui est figuré ; c'est la pensée elle-même qui n'est pas analysée ; et c'est parce que cette analyse vous manque que vous y substituez une similitude puérile et qui n'explique rien du tout.

(1) Voy. t. I, p. 4 et ailleurs; t. II, p. 11 et 12, etc. — (2) Voy. dans *la Presse* des 22 août et 12 septembre, deux articles piquants sur la philosophie de M. Cousin. — (3) Bossuet, *Logique*, I, 8 ; cf. I, 53.

l'existence extérieure de ces natures immuables, il n'y a rien à contester sur l'idée essentielle que nous nous en sommes formée.

Quant à cette réalité des substances, si les philosophes ne sont pas d'accord, on pourrait parier que c'est que la question est mal posée ou mal comprise. De quoi s'agit-il en effet ? Au point de vue philosophique, il faut uniquement décider s'il y a dans notre entendement un moyen logique de prouver que les choses sont réellement et dans leur essence intime ce qu'elles nous paraissent (1). Eh bien, ce moyen, nous ne l'avons pas. Nous l'avons si peu, que les sciences ont quelquefois rencontré la démonstration du contraire, savoir que les objets sont tout autres que nous ne lesv oyons. L'on sait aujourd'hui que l'or n'est pas jaune, qu'il est orangé ou rougeâtre; on sait que l'argent n'est pas blanc, qu'il est jaune, et que les couleurs apparentes de ces deux métaux viennent d'une illusion d'optique due à la grande quantité de rayons lumineux que l'éclat métallique leur fait réfléchir. Or, si sur un fait aussi simple que celui de la couleur, nos yeux nous ont trompés depuis le commencement du monde, et doivent nous tromper jusqu'à la fin, quel raisonnement fera jamais voir qu'en effet nous pouvons rien assurer sur la nature intime des choses ?

On insiste, et l'on dit : la couleur n'est qu'une modification ; elle peut varier, être telle ou telle, sans que le corps soit atteint. Mais au-dessous de la couleur il y a le corps qui la renvoie ; comme au-dessous de toutes les qualités matérielles il y a la solidité des atomes, que vous ne pouvez supprimer que tout ne vous échappe et ne s'évanouisse. Or, ceux qui nient la substance suppriment jusqu'à cette solidité, et par conséquent nous mettent au milieu d'un monde de fantômes où il n'y a plus rien que les produits, disons mieux, que les rêves de notre imagination.

L'objection, si l'on y réfléchit, est toujours la même, et n'a pas plus de puissance que la première. Sans doute, il nous paraît bien plus difficile de nous tromper sur la solidité dans les atomes que sur le son ou la couleur. Mais cette différence, d'où vient-elle? de ce que l'expérience ne nous montre jamais la matière s'évanouissant pour nous; qu'ainsi nous nous sommes habitués à faire de la solidité l'attribut essentiel et inaliénable de ses particules.

Cette opinion se serait-elle de même formée chez nous, si le monde extérieur ne nous eût présenté que des objets instables ou perpétuellement mobiles ? Cela certes est bien douteux.

Destutt de Tracy a fait la remarque très-fondée que si les corps solides n'existaient pas, si nous avions été construits de manière à vivre dans des fluides ou à n'éprouver aucune résistance des corps étrangers, nous n'aurions presque aucune des idées que nous avons maintenant (2).

(1) C'est si bien là la question, que d'Alembert la pose en ces termes : « Comment concluons-nous de nos sensations l'existence de ces objets? Cette conclusion est-elle démonstrative? » (*Eléments de philosophie*, ch. 6, p. 48 et 51, édit. de 1759.)

(2) *Idéologie*, ch. 9 au commencement, et ch. 12.

En poussant ce raisonnement, on peut concevoir dans l'esprit humain des ensembles d'idées et de connaissances tout autres que ceux qui nous distinguent aujourd'hui. Les fluides électriques, par exemple, jouent sous leurs diverses formes un rôle immense dans les actions et réactions des corps, et aucun de nos sens n'est spécialement disposé pour en éprouver l'action. Supposez que la nature nous eût armés d'appareils propres à saisir les modifications de l'électricité, comme nos oreilles perçoivent celles du son, et nos yeux celles de la lumière : quelle multitude d'impressions et d'idées différentes des nôtres actuelles ne nous seraient pas arrivées par ce sens nouveau ! combien nos jugements sur la composition et l'essence des êtres n'en eussent-ils pas été modifiés ! qui peut assurer qu'aucun de ceux que nous portons aujourd'hui subsistât sans altération ?

Nous sommes donc, en ce qui tient au raisonnement, dans une incertitude invincible sur la nature essentielle des choses ; nous ne savons ni si elles existent comme nous les connaissons, ni même si absolument elles existent (1).

C'est ce qu'ont très-bien établi quelques raisonneurs très-subtils, quelques dialecticiens serrés : Aristote, par exemple, pour qui la matière n'était qu'une capacité, sans aucune qualité actuelle, non pas même l'étendue ou la solidité des atomes (2) ; Berkeley, qui, ne reconnaissant d'existence que celle de notre esprit et de ses idées, supprimait absolument la matière (3) ; Malebranche, qui croyait que notre idée du monde et des corps serait vaine, si elle ne nous était donnée dans celle de Dieu (4) ; Hume, qui a poussé plus loin que Berkeley le doute sur l'existence des choses (5) ; Leibnitz, dont les monades substituaient à l'idée de matière et d'étendue, celles de forces se développant sans cesse (6) ; Kant, qui voyait dans le phénomène, comme Locke dans les idées, la seule réalité incontestable, et ne trouvait pas de moyen logique de passer de là aux êtres (7) ; de Tracy enfin (8), qui, après avoir mûrement examiné cette question et pesé les raisons des sceptiques, est obligé, pour sortir de la difficulté, de faire intervenir notre volonté

(1) Etablissons en deux mots le point précis de cette difficulté philosophique. Comment jugeons-nous que le monde extérieur existe ? parce que nous en avons l'idée. Mais l'idée suffit-elle pour prouver la réalité du monde ? évidemment non, puisque nous avons des idées semblables dans le sommeil, et que nous n'en concluons pas du tout la réalité de leur objet. Qui nous fait donc croire à cette réalité dans la veille ? c'est l'expérience répétée et la nécessité physique, qui amèneraient la souffrance et la mort, si nous nous refusions à ce que la nature exige. Or, l'expérience et la nécessité sont, si l'on veut, des *motifs irrésistibles de croyance ;* ce ne sont pas des *raisons logiques convaincantes*, puisqu'elles nous apprennent bien que les deux phénomènes s'accompagnent, ou même que l'un naît à l'occasion de l'autre ; elles ne nous expliquent pas que la réalité de l'objet soit contenue dans son idée et puisse légitimement s'en déduire. Voy. d'Alembert, *Elém. de philos.*, ch. 6, et Condorcet, *Eloge de l'abbé Dugua*, t. IV, p. 231 de ses Eloges. In-12, 1799.

(2) Voy. *le Curé de Varengeville*, dans le journal de l'Institut Historique, année 1840. — (3) Cousin, t. I, p. 54. — (4) Hippeau, *Hist. abr. de la philos.*, p. 450 ; et Cousin, t. II, p. 89. — (5) Cousin, t. I, p. 59. — (6) Cousin, t. I, p. 94, et 2e série, t. I. — (7) Cousin, t. I, p. 108. — 8) *Idéologie*, ch. 7, p. 81 et suiv. ; éd. in-18, 1824 ; cf. d'Alembert, *Elém. de philos.*, ch. 6.

et la résistance qu'elle ressent, et qui lui prouve qu'elle n'est pas le seul être dans l'univers.

Telle est l'opinion des idéalistes et des sceptiques dans toute sa nudité ; disons mieux, dans sa puissance irrésistible, puisque, comme l'avoue le Père Buffier dans son *Traité des premières vérités* (1), « il est toujours en pouvoir de ces philosophes de se retrancher dans un verbiage ridicule où il serait également ridicule de vouloir les forcer. » En de meilleurs termes, on n'a jamais pu leur montrer, et il est probable qu'on ne leur montrera jamais le lien logique qui unit dans nos esprits l'idée que nous avons des choses, avec la croyance à l'existence de ces choses.

Mais, une fois arrivés là, que font les sceptiques ? Jugent-ils, vivent-ils, se comportent-ils autrement que nous à l'égard du monde extérieur ? Doutent-ils qu'une voiture en passant sur eux ne les écrase, qu'un coup d'épée ne les tue, que la faim ne les fasse souffrir? Point du tout. Ils en sont convaincus autant que le plus ignorant des hommes ; ils voient l'argent blanc comme nous ; et quand, enfermés dans une voiture, ils regardent par la portière en face d'eux, ils voient fuir les arbres en arrière, quoique leur raison leur dise comme à nous tous que ces arbres ne se meuvent pas, et que ce sont eux qui se meuvent.

Le différend entre eux et le vulgaire roule donc, comme je l'ai dit, sur ce point unique, qu'il n'y a pas entre l'objet et la perception que nous en avons la liaison intime et rationnellement irréfragable que nous trouvons entre deux idées dont l'une contient l'autre.

Est-ce une raison pour que le monde extérieur n'existe pas ? Non, sans doute. Ce serait le comble de l'extravagance de conclure qu'une chose n'est pas parce que nous ne la connaissons pas suffisamment ; et c'est ce que Hume lui-même, le plus formel et le plus avancé des sceptiques, déclare positivement en ces termes : « Ce serait, je l'avoue, une arrogance impardonnable de conclure qu'une preuve n'existe point, uniquement parce qu'elle aurait échappé à nos recherches. Je dis plus : quand tous les savants, pendant plusieurs siècles, auraient fait d'inutiles efforts sur le même sujet, peut-être y aurait-il encore de la précipitation à affirmer positivement que ce sujet passe la compréhension humaine (2). »

Il dit ailleurs et plus formellement encore quel est le vrai point de la difficulté, quand il suppose que son adversaire lui reproche de douter, et lui dit que sa propre conduite détruit les doutes qu'il forme : « Vous vous méprenez, répond-il, sur le sens de la question. Comme agent, je n'ai rien à désirer ; mais comme philosophe qui a sa dose de curiosité, je souhaite d'apprendre sur quoi cette conclusion est fondée (3). » — Ailleurs enfin, reconnaissant que tous les doutes possibles n'empêcheront pas le monde de juger et d'agir

(1) § 11, 14, 16, 64. — (2) *Essais philosophiques*, n° 4, 2e partie, p. 135, édit. in-12 de 1788. Londres. — (3) Ouv. cité, p. 135.

je vous disais que l'accusé prétend que ce n'est pas en lui la même personne qui a conçu, voulu, exécuté ce crime, et que dans les intervalles sa personnalité s'est plus d'une fois renouvelée; ne diriez-vous pas que, si les actes ont varié, la personne et l'être sont restés les mêmes? Principe d'identité et d'unité... Il faut bien distinguer les principes généraux qui s'appliquent à un assez grand nombre de cas, d'avec les principes universels et nécessaires qui n'admettent aucune exception... Il y a donc des principes nécessaires. Si de tels principes existent, il n'en faut pas chercher l'origine et l'explication dans la seule expérience sensible, car il répugne que les sens contiennent rien que l'entendement ne puisse concevoir autrement (1). » — M. Cousin conclut de là que ces principes sont inhérents à nos esprits; il les pose donc comme des lois nécessaires de notre nature, et dès lors ne s'occupe pas de les expliquer davantage.

Certes si la philosophie s'arrête là, c'est non-seulement la plus vaine, c'est aussi la plus puérile des sciences. Ce que je vous demande, philosophe, c'est de me montrer comment certaines idées se sont formées chez moi, comment j'ai été conduit à porter toujours certains jugements et à n'en pas porter d'autres contraires aux premiers. Si vous ne le savez pas, avouez que vous ne le savez pas. Me dire que cela se fait parce que c'est une loi générale, ou, ce qui est la même chose, un principe universel et nécessaire, c'est répondre comme le Malade imaginaire :

Opium facit dormire
Quia est in eo virtus dormitiva
Cujus est natura
Sensus assoupire (2).

Vous dites que « le philosophe qui prend pour point de départ l'expérience sera obligé d'avouer qu'il ne peut expliquer ces principes universels, ou de soutenir qu'ils n'existent pas en tant que principes nécessaires (3). » — Distinguons, je vous prie : le philosophe empiriste expliquera très-bien le fait et l'origine de ces idées. Il échouera, dites-vous, dans la tentative de relier logiquement la cause à l'effet, et de prouver que c'est un principe universel. Je le veux bien; mais il y échouera comme vous, ni plus ni moins; et ce qui le distinguera de vous, c'est qu'il n'en imposera pas à ceux à qui il s'adresse; il n'emploiera pas vos grands mots; il dira tout simplement que nous sommes forcés ici, par la nécessité et le retour constant des mêmes phénomènes, de faire cette pétition de principe.

Que si nous venons à votre explication, indépendamment même du sophisme que je signale ici, elle est d'une faiblesse et d'une fausseté qui font peine.

(1) M. Cousin aurait bien dû nous dire pourquoi cela répugne. C'est trancher par un mot, et d'une façon bien cavalière, la question de l'origine de nos idées. Si ce n'était sa manière habituelle de traiter les questions philosophiques, ne devrait-on pas ici insister sur ce défaut ?

(2) Molière, *le Malade imaginaire*, 3e intermède. — (3) T. I, p. 247.

Vous tirez de la supposition d'un crime et du jugement que nous portons ordinairement du criminel, ce que vous appelez le principe universel et nécessaire d'identité et d'unité (1) ; et vous ne voyez pas que cette prétendue nécessité se réduit à l'observation constante de la nature de l'homme. Si nous nous étions reconnus constitués comme certains insectes qui changent de forme et de mœurs ; la libellule par exemple, qui, après avoir été fourmilion et s'être nourrie de petits animaux, devient chrysalide ne se nourissant que de sa substance, prend ensuite de longues et brillantes ailes, et va pomper le suc des fleurs ; nous eût-on imputé dans notre troisième état ce que nous aurions fait dans le premier ? N'eût-on pas dit alors et avec raison qu'il n'y avait rien de commun entre notre première et notre dernière nature, comme on l'a dit dans un sens restreint de ceux qu'un accident ou la conviction religieuse avait ramenés à un genre de vie tout différent de leurs débauches passées ?

Votre prétendu principe nécessaire est donc subordonné à l'observation de la nature de l'homme ; il n'a de valeur qu'autant que la plus grande quantité des faits ne vient pas lui donner un démenti. Toute sa force repose sur l'expérience ; elle s'évanouirait, si, par quelque cause que ce fût, l'expérience devenait aussi constante et aussi évidente en sens contraire qu'elle l'a été jusqu'ici dans le sens de l'identité.

Le principe de causalité n'est pas plus solide. Que nous croyions tous à la nécessité d'une cause pour produire un effet, cela n'est pas douteux. Mais comment cette persuasion s'est-elle formée chez nous ? et suffit-elle pour qu'un effet démontre logiquement la nécessité d'une cause ? c'est une question plus difficile. Ce qu'il y a de sûr, c'est que si tout le genre humain répond par l'affirmative, cette réponse tient beaucoup plus à l'organisation de l'homme, à sa faculté d'avoir des désirs, et d'agir en conséquence, qu'à la nature bien connue de l'effet ou de la cause (2). Il est évident que pour nous qui depuis notre enfance voulons certaines choses, mouvons nos membres par suite de notre volonté, et atteignons ainsi notre but ; qui voyons nos semblables et les animaux agir comme nous ; qui remarquons ensuite que les êtres inanimés mis dans les mêmes circonstances produisent toujours les mêmes résultats ; rien de plus naturel que l'idée d'une cause produisant un effet, et d'une loi constante qui unit l'un à l'autre.

Mais si l'homme, avec un entendement comme celui qu'il a, eût été dénué de volonté ; si, étant alors incapable de se mouvoir, il eût été fixé au sol comme le végétal, recevant et sentant les influences diverses du froid ou de la chaleur, de l'humidité ou de la sécheresse, sans aucun moyen ni même aucune envie de s'y soustraire, dites-moi, je vous prie, comment l'idée de cause ou d'effet aurait pu naître chez lui ? Il n'eût jamais vu dans la suite des faits que des antécédents et des conséquents. Il n'aurait pas plus lié les uns aux autres par l'idée

(1) T. I, p. 246. — (2) Hume, *Essais philosophiques*, n° 7, t. I, p. 187 et suiv. Cf. Lacroix, note à la fin de l'*Essai sur l'enseignement*.

de génération que nous ne lions, par exemple, l'idée de la fête d'un saint avec le temps qu'il aura fait le jour même.

Ce sont là, il faut l'avouer, des idées bien différentes de celles que M. Cousin a mises à la mode. Elles sont exprimées dans un moins beau langage; et parce qu'elles ne s'emparent pas de l'imagination par l'éclat des figures ou la pompe de mots, elles ne sont pas destinées à un succès aussi populaire. — Les penseurs ne s'y tromperont pas; ils y reconnaîtront la véritable analyses des facultés de l'esprit humain, et demeureront convaincus que les seuls hommes qui aient réellement avancé la science philosophique sont ceux qui, comme Aristote, Bacon, Descartes dans son *Discours de la méthode* et ses *Méditations*, Port-Royal, Locke, Buffier, Condillac, de Tracy, ont évité avec soin dans ces matières l'abus des termes figurés et des séductions de l'éloquence.

Une autre erreur capitale de M. Cousin, erreur partagée par tous ses disciples, et qui n'est pas moins préjudiciable à l'étude de la vérité, c'est l'opinion que, pour comprendre tel ou tel philosophe, il faut se rappeler les circonstances où il s'est trouvé (1). C'est comme si, pour entendre le rapport, découvert par Archimède, de la sphère et du cylindre circonscrit, il fallait d'abord connaître les détails de la vie de ce géomètre. Cette étude historique peut certainement avoir son intérêt; mais il est de toute évidence qu'elle ne fait rien à la vérité ni à la clarté de la géométrie. La philosophie est de même, ou du moins doit être l'étude de vérités d'un certain ordre, et alors ses principes et ses conséquences ne doivent dépendre que de la raison et de ce qu'une observation bien dirigée nous peut apprendre. Si vous faites intervenir là dedans l'homme et les particularités de sa vie, c'est que la philosophie n'est plus pour vous une science de raisonnement, mais une œuvre d'imagination; c'est qu'au lieu de nous éclairer tranquillement, comme le doit faire un philosophe, vous voulez faire appel aux souvenirs, aux intérêts, aux passions de vos auditeurs.

En effet, c'est trop souvent là qu'aboutit M. Cousin; et c'est, je l'avoue, une disposition qui me le ferait lire avec défiance, quand je ne saurais pas d'ailleurs combien ses analyses laissent à désirer. Sa grande raison pour qu'on adopte sa doctrine, celle qu'il a nommé l'*Éclectisme*, c'est que cette doctrine appartient à la France. « Un caractère, dit-il, que nul lecteur ne lui refusera, c'est d'être profondément française (2). » Il revient à plusieurs reprises sur cet avantage et y insiste de plus en plus (3). Par une raison semblable, il reproche au condillacisme d'avoir une origine anglaise (4); il s'étonne qu'avec cette tache originelle, il ait pu avoir un tel succès en France (5). Sont-ce là des raisons dignes d'un philosophe? Et faudra-t-il maintenant n'accepter la vérité que quand elle aura été découverte par un des nôtres?

On doit penser qu'un esprit si passionné aura de la peine à suivre exacte

(1) T. I, p. 106, sur Kant et ailleurs. — (2) T. I, p. x et xi. — (3) T. I, p. 243, en note. — (4) T. I, 254; t. II, p. 8. — (5) T. III, p. 38 et 80; t. IV, p. 3.

ment et à exposer les idées des autres sans y rien mêler du sien. Souvent en effet, M. Cousin entend ses auteurs comme il veut les entendre, et non pas comme ils se sont entendus eux-mêmes. S'il y a quelque chose d'évident pour ceux qui ont lu Platon, soit dans le grec, soit dans la traduction de M. Cousin, c'est que ce philosophe donnait aux idées une existence extérieure, qu'il en faisait des êtres subsistant en eux-mêmes (1). Or cette croyance, très-naturelle dans un temps où l'analyse de nos facultés commençait à peine, paraît aujourd'hui si détestable que M. Cousin, qui prétend que « sa théorie du rapport de la vérité à l'être absolu n'est pas neuve, *grâce à Dieu !* et qu'elle remonte jusqu'à Platon (2) », ne peut souffrir qu'on « impute à celui qu'il prend pour son chef cette absurdité manifeste (3). » Il tâche donc de prouver qu'en effet Platon a pris dans un sens figuré toutes les expressions dont il s'est servi à ce sujet (4). C'est un vieux moyen et employé de longue date avec l'auteur des *Dialogues,* mais qui ne supporte pas l'examen (5). M. H. Martin, dans ses savantes notes sur le *Timée,* a mis hors de discussion la pensée de Platon sur l'existence réelle des idées archétypes et l'erreur de notre auteur sur ce sujet important (6).

Voici d'autres exemples de malentendus plus étonnants encore.

Condillac, dans son *Traité des systèmes* (7), cite et critique la définition que Spinoza donne de la substance. Il prouve démonstrativement, à ce qu'il me semble, que l'idée que nous en donne ce philosophe demeure extrêmement obscure. M. Cousin dit à ce sujet : « Si Condillac se contentait d'attaquer la définition de Spinoza, je me joindrais à lui..... On ne définit pas l'attribut, on ne définit pas la substance. Le tort de Spinoza n'est pas d'avoir mal défini, mais d'avoir défini. La métaphysique n'est pas la géométrie ; c'est bien plutôt une science d'observation comme la physique et les sciences naturelles (8). »

J'avoue que ne comprends pas ce que veut dire le critique, quand il affirme qu'on ne définit pas la substance. Et comment nous entendrons-nous, je vous prie, si l'on ne donne pas au moins une définition d'une chose si obscure? M. Cousin lui-même n'essaie-t-il pas à plusieurs reprises de la faire connaître, et comment pense-t-il y parvenir, si ce n'est en disant ce que la substance lui paraît être? Spinoza était donc tenu de définir ce dont il voulait s'occuper, sans quoi il serait resté dans le vague, et ses lecteurs dans les ténèbres.

La définition une fois donnée, Condillac examine l'idée qui en résulte pour nous, et trouvant qu'il reste beaucoup d'obscurité, il ajoute cette observation, d'une clarté parfaite à mon avis : « Puisque Spinoza veut prouver qu'il n'y a

(1) H. Martin, *Etudes sur le Timée*, t. I, p. 349, et t. II, p. 174 et 178 ; Diog. Laert. *in Platone* ; Plut., *de Plac. philos.*, I, 10 ; Platon dans son *Parménide*. — (2) T. II, p. 85 et 385. — (3) T. II, p. 86. — (4) *Ibid.*, et p. suiv. — (5) Voy. dans *l'Enseignement*, bulletin d'éducation (Roret, 1840), l'analyse de la traduction de Platon de M. Cousin, p. 378 à 397. — (6) Voyez à ce propos une note dans la *Revue de l'instruction publique*, p. 1038, col. 3. — (7) Ch. 10, art. I, définit. 3. — (8) Cousin, t. I, p. 140, 141.

qu'une seule substance, il est essentiel qu'il donne une idée exacte de la chose qu'il fait signifier à ce mot. Autrement tout ce qu'il dira de la substance n'en regardera que le nom et ne répandra aucun jour sur la nature de la chose (1). »

M. Cousin fait là dessus cette remarque : « Ce n'est pas là du tout la question. Il ne s'agit pas de déterminer ce que c'est que la nature de la substance, mais de savoir s'il y a ou s'il n'y a pas de substance (2). »

A quoi donc pense M. Cousin ? Condillac ne dit pas un mot de la question dont on suppose ici qu'il s'occupe, et il conclut au contraire tout le paragraphe de la discussion par cette simple assertion, que ni Spinoza ni personne n'a pu se faire de la substance une idée nette (3). La remarque de M. Cousin tombe donc à contresens.

Condillac, poursuivant son examen et son idée, que les qualités sont aussi claires pour nous que la substance est obscure, écrit que « les noms qu'on donne aux modifications qui sont connues portent avec eux la clarté, « et il demande « pourquoi il n'en serait pas de même de celui qu'on donne à ce sujet (la substance), s'il était connu comme elles (4). » M. Cousin répond, comme si l'on mettait en doute l'existence de ce sujet : « Je sais que je suis, mais je ne connais pas pour cela l'essence intime de ce que je suis..... Quand donc on ne pourrait pas définir clairement la substance, il ne s'ensuivrait pas qu'elle n'existe pas (5). » — Si Condillac pouvait parler, il lui répondrait sans doute qu'une des premières règles de la logique, quand on veut discuter, c'est de savoir sur quoi l'on discute, et de ne pas prêter aux gens pour les combattre, des idées auxquelles ils ne pensent pas du tout.

M. Cousin n'est pas arrêté par cette bagatelle. Après avoir analysé, comme vous venez de le voir, ce passage du *Traité des systèmes*, il s'écrie avec un aplomb miraculeux : « Si Condillac se comprenait bien, ce qu'il admet le conduirait forcément à ce qu'il repousse (6). »

Certes, ces assertions énoncées avec tant de sécurité et d'une façon si tranchante, pouvaient ployer les jugements et emporter l'acquiescement de la jeunesse ignorante et sans lecture qui se pressait aux leçons de l'habile orateur. On concevra que ceux qui ont lu Condillac soient un peu plus difficiles, et qu'avant d'admettre qu'un philosophe, célèbre entre tous par sa clarté, ne s'est pas compris, ils exigent d'abord un autre garant que M. Cousin, que nous avons trouvé jusqu'ici, plus qu'on ne l'aurait cru, sujet à se tromper sur le vrai sens des auteurs qu'il explique.

Malheureusement, il faut le dire, les analyses philosophiques de notre auteur sont presque partout du genre de celle que nous venonsdera pporter Même lorsqu'il cite textuellement les passages des écrivains qu'il combat, on est à bon droit surpris du sens qu'il y donne, et si l'on recourt au livre ori-

(1) Lieu cité. — (2) Cousin, t. I, p. 141. — (3) Voici sa conclusion générale : « Concluons donc que Spinoza n'a point donné l'idée de la chose qu'il veut faire signifier au mot substance. » Lieu cité, à la fin. — (4) Condillac, lieu cité. — (5) Cousin, t. I, p. 141. — (6) P. 142.

ginal pour vérifier la citation, on s'aperçoit presque partout que l'auteur dit chez M. Cousin toute autre chose que ce qu'il a exposé dans son livre.

J'avais déjà eu l'occasion de signaler ce genre d'infidélité, certainement involontaire, dans l'édition qu'il nous a donnée en français des œuvres de Platon. « On n'aurait pas du tout, disais-je, l'idée de ce philosophe, si l'on s'en rapportait aux arguments que M. Cousin place en tête de chaque dialogue. Il est impossible d'être un interprète plus infidèle que ne l'est notre traducteur (1) : non pas qu'il ne s'astreigne à suivre les divisions générales de l'auteur, qu'il ne cite souvent ses mots, qu'il n'emprunte ses pensées ; mais il les place autrement, il les arrange, il les fait ressortir, les corrige de temps en temps ; bref, il nous donne à l'occasion de Platon, non pas l'ouvrage de Platon, mais le sien propre ; et ceux qui ont lu ses arguments, qui se sont laissé prendre à cette exposition magnifique, écrite dans un style philosophique au-dessus duquel nous n'avons rien, ont bien de la peine à retrouver dans le dialogue traduit ce que leur a montré l'éditeur (2). »

C'est de même que dans son exposé de ce qu'ont pensé les philosophes, sans cesse dominé par son imagination, il est presque toujours à côté et souvent fort loin de ce que l'auteur a dit.

Mille exemples s'en présenteraient ; il suffit ici d'en citer un seul remarquable à tous égards, et par la clarté du passage original, et par l'erreur singulière où M. Cousin tombe à cette occasion. Locke dit quelque part (3) que l'idée d'infini est une idée négative. Il examine d'abord comment se forment les idées de fini et d'infini ; montre que la première est un simple résultat de la sensation, puisque tout ce que nous connaissons a des limites (4) ; que quant à celle d'infini, elle ne nous est pas donnée par quelque chose de réel et de sensible, mais par la puissance que nous avons de concevoir qu'une étendue, un temps, peuvent toujours s'augmenter sans qu'on arrive à une limite au-delà de laquelle on ne pourrait plus aller (5) ; il ajoute que si nous concevons ainsi qu'un nombre, qu'un espace, que le temps, n'ont pas de limites, nous ne concevons pas pour cela le nombre, l'espace ou le temps actuellement infinis (6), parce que l'infini dépasse la conception de l'homme. Nous n'avons donc point l'idée positive de l'infini (7) ; autrement dit nous n'en avons qu'une idée négative, c'est-à-dire que nous ne le connaissons que par la suppression de l'idée positive et sensible des limites. Certes s'il y a une discussion claire, et où il semble qu'il fût impossible de se méprendre, c'est celle-là. M. Cousin qui la combat, s'y est pourtant entièrement perdu. Il dit en effet : « Il n'y a pas plus d'idée de fini sans idée d'infini, qu'il n'y a d'idée d'infini sans idée de

(1) Le mot *traducteur* ne doit pas faire croire que le reproche s'applique à la traduction, qui est au contraire très-fidèle ; il ne s'agit ici que des arguments, comme l'article entier le fait comprendre. — (2) *L'Enseignement*, p. 304. — (3) *Essai sur l'entendement humain*, II, 17. Cf. d'Alembert, *Elém. de philos.*, n° 45, p. 107, et *Eclaircissements*, § 14, p. 239. — (4) Locke, ouv. et lieu cités, § 2. — (5) *Ibid.*, § 3 et suiv. — (6) *Ibid.*, § 8, 9, 10, 11. — (7) § 13, 16, 17.

fini... D'où il suit que ces idées se limitent réciproquement. Par conséquent, l'idée d'infini n'est pas plus négative de celle du fini, que celle du fini n'est négative de celle d'infini. Elles sont négatives au même titre, ou elles sont toutes deux positives; car ce sont deux affirmations simultanées, et toute affirmation donne une idée positive (1). »—Si l'on examine de près ces propositions singulières, on voit qu'il n'y en a pour ainsi dire pas une seule que la critique puisse épargner. Que signifie d'abord qu'il n'y a pas d'idée de fini sans idée d'infini? L'idée de fini nous arrive dès que nous apercevons des bornes; l'enfant joint à peine deux mots qu'il dit qu'il n'y a plus rien dans sa tasse ou dans son assiette, quand il les a vidées. Il a donc très-nettement l'idée du fini. Croyez-vous que l'idée d'infini lui soit nécessaire pour cela?

Je ne dis rien de « ces deux idées qui se limitent réciproquement et qui sont négatives l'une de l'autre. » Il ne s'agit pas ici de jouer sur les mots ni de s'amuser à rétorquer des phrases; il faut analyser sa pensée, et ce n'est pas avec des antithèses qu'on y réussit.

« L'idée d'infini n'est pas plus négative de celle de fini que celle de fini n'est négative de celle d'infini. » — Même remarque au point de vue étymologique, cela se peut dire, puisque chacun de ces mots est la négation de l'autre. Mais, encore une fois, ce n'est pas du mot, c'est de la pensée qu'il s'agit; et Locke vous a très-bien dit que l'idée du fini nous était donnée par les bornes des objets sensibles, ce qu'il appelle une *idée positive;* tandis que l'idée de l'infini n'existait chez nous que par la suppression ou la négation continuelle de ces bornes, ce qui forme pour lui une *idée négative* (2). Il a donc examiné et décrit l'opération de notre esprit dans la formation de ces idées; et vous substituez à cet examen philosophique une opposition purement verbale Quelle admirable manière d'éclairer une discussion!

La conclusion de ce passage est digne du reste. « Ces idées sont toutes deux positives, car ce sont deux affirmations simultanées, et toute affirmation donne une idée positive. » — Grammaticalement, et eu égard au rapport des deux termes qui entrent dans une proposition, certes toute affirmation donne une idée positive. Si je dis qu'un *cercle carré est impossible*, rien de plus positif assurément que le rapport de convenance entre le sujet et l'attribut; et en ce sens, en ce sens seulement, l'affirmation donne *toujours* une idée positive. Mais les idées elles-mêmes, puisque c'est sur quoi l'on discute, les idées comprises sous cette affirmation sont-elles positives comme l'affirme M. Cousin? A-t-il l'idée positive et actuelle de l'*impossible* ou d'un *cercle carré?* S'il a ces

(1) Cousin, cours de 1829, *Hist. de la philosophie du XVIII*e *siècle*, 18e leçon, t. II, p. 187, anc. édit. in-8°, de Pichon et Didier. L'auteur a fait quelques modifications dans les édit. postérieures; voyez celle de 1841, mais sans mieux comprendre le sens de Locke; voy. aussi nouv. édit., t. III, p. 53.

(2) D'Alembert a exposé tout cela avec une clarté et une précision merveilleuse dans ses *Eclaircissements*, § 15; t. V de ses *Mélanges*, p. 239; voyez aussi Lacroix, *Eléments d'Algèbre*, n° 68, p. 101 de l'édit. de 1825.

idées, comme l'affirme la phrase qu'il a écrite, il ne me reste qu'à lui en exprimer mon sincère regret, et à souhaiter à tous mes amis de n'être jamais dans le même état.

J'ai dû discuter pied à pied et avec une attention sévère trois ou quatre passages du livre de M. Cousin, précisément parce que ce travail n'a pas été fait; que l'ouvrage a vécu jusqu'ici sur son ancienne réputation, que l'éclat qu'a eu l'enseignement du professeur a fermé les yeux sur le défaut général du livre, et qu'il n'était pas possible de laisser de côté, dans un examen comme celui-ci, le plus grave reproche qu'il y ait à lui faire.

Ces mots expliquent la restriction que j'ai dû mettre, en commençant ce rapport, à l'éloge que je faisais de M. Cousin. Il y a certainement dans son cours de magnifiques parties; et ceux qui l'ont entendu, comme les lecteurs qui sont très-sensibles à la beauté de l'élocution, comprennent l'influence qu'il a pu exercer sur une jeunesse confiante et vivement impressionnable, qui acceptait comme articles de foi ce que lui disait son professeur.

Ceux qui tiennent plus au fond des choses qu'à la manière dont on les exprime, et c'est la presque totalité des philosophes ou de ceux qui méritent ce nom, s'étonnent en lisant notre auteur que son succès se soit maintenu si longtemps.

Il y a, sans doute, bien des raisons de ce fait. Sans les examiner successivement, on peut regarder comme une des principales que M. Cousin, quoique dans la force de l'âge, a renoncé depuis longtemps à faire son cours, parce qu'il lui eût été difficile de le continuer sans se répéter singulièrement, et donner l'occasion de revoir et de discuter beaucoup d'assertions trop facilement acceptées autrefois.

Une autre raison qui a aussi son importance, c'est que M. Cousin, soit comme ministre de l'instruction publique, soit comme conseiller chargé de la philosophie, soit comme directeur de l'école normale, soit comme président des concours d'agrégation, a eu à juger et à placer beaucoup de ses élèves, ceux surtout qui, comme lui, sacrifiant à l'imagination, laissaient pour elle l'étude scrupuleuse des faits et des textes et la discussion approfondie des idées. Ainsi s'est répandue l'opinion, fort inexacte sans doute, du moins vraisemblable, que, pour la philosophie, l'Université se personnifiait dans M. Cousin. Et si, depuis, le clergé a trouvé là-dedans une raison spécieuse d'accuser les doctrines philosophiques de nos colléges, peu de professeurs ont osé, comme M. Saphary, protester contre cette accusation, et déclarer qu'ils ne suivaient pas du tout les idées du chef de l'éclectisme.

Une troisième raison, c'est que M. Cousin, et ses élèves après lui, ont, involontairement sans doute, calomnié la philosophie du XVIIIe siècle, en la représentant, ce qui n'est pas vrai (1), comme menant au matérialisme et à

(1) M. Cousin déclare (t. I, p. 134) que « Condillac représente en France la philosophie du XVIIIe siècle comme Descartes représente celle du XVIIe, » et il reconnaît, t. III, p. 142, que « rien n'est plus opposé à la doctrine de Condillac que le matérialisme. »

l'immoralité, et en forgeant pour elle ce nom de *sensualisme*, barbarisme odieux, contre lequel réclamait avec raison Thurot, parce qu'il fait des penseurs de ce temps autant de philosophes *sensuels*, tandis qu'au fond on veut dire seulement qu'ils regardaient nos sensations comme l'origine première de nos idées, suivant cet ancien axiome aristotélique : *nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu.*

Ce sont là, il faut en convenir, des moyens de succès peu philosophiques, et qui appelleront plus tard de cruelles représailles, pour peu qu'un professeur de quelque talent et d'opinions différentes de celles de M. Cousin se trouve dans une position analogue à la sienne. Peut-être alors, comme aujourd'hui, substituera-t-on la puissance de la position à la force des raisonnements, et la suppression des systèmes opposés à la discussion raisonnée des doctrines. Alors aussi on condamnera à l'oubli dans l'enseignement cet éclectisme qui aura été à la mode auparavant.

Celui-ci aura-t-il au moins sa valeur rationnelle, et méritera-t-il, comme les doctrines antérieures, d'être encore compté, quand le pouvoir ne le favorisera plus? C'est ce que nos lecteurs peuvent à présent décider aussi bien que nous, et sur quoi nous n'avons rien à dire.

Il nous suffit d'avoir examiné ce que l'on peut louer, ce que l'on doit blâmer dans le *Cours d'histoire de la philosophie*, et montré par cet examen comment M. Cousin et son école, trop souvent éblouis par la pompe et l'éclat des mots, prêtant leurs pensées aux philosophes qu'ils étudient, inhabiles à comprendre à fond les questions qu'ils traitent et à suivre avec une sagacité patiente les diverses opérations de nos facultés, ont fait en résumé, non pas l'histoire, mais le roman de notre intelligence (1), et substitué l'illusion et la fantaisie à l'examen et à la réflexion, ces fondements nécessaires de la science dont ils ont mis le nom en avant.

B. Jullien,
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

DE L'INFLUENCE DES TRAVAUX DE L'ESPRIT SUR LA SANTÉ.

Quelque habitué que je sois à compter sur votre indulgence, je sens que j'en aurai besoin aujourd'hui plus que jamais, et je la réclame instamment. Désireux de payer mon tribut presque habituel depuis plusieurs années, j'avais choisi parmi les questions proposées un sujet que j'espérais pouvoir déve-

(1) M. Cousin a la prétention contraire; il dit lui-même de sa philosophie (t. I, p. 233) : « Cette science du moi n'est point un roman sur la nature de l'âme, sur son origine et sur sa fin; elle est l'histoire véritable de l'âme; écrite par la réflexion sous la dictée de la conscience et de la mémoire, elle est l'ouvrage de la pensée se repliant sur elle-même et se donnant en spectacle à elle-même. » L'expression est jolie; mais il faut avouer qu'on y reconnaît le cachet du romancier plus que celui de l'historien; et n'est-il pas étrange qu'un philosophe ne puisse exprimer la pensée la plus simple sans accumuler ces figures que l'on croyait réservées aux poëtes?

lopper à mon aise. Le temps ne m'eût point fait défaut; mais des considérations graves que j'ai fait connaître au conseil de votre Société sont venues se jeter en travers de ma bonne volonté et me faire une sorte de devoir d'abandonner la question exprimée ainsi sur le programme : « Faire l'histoire et la critique des précautions employées par les différents peuples pour prévenir les inhumations avant la mort. » C'est donc à la hâte, il y a à peine quelques heures, que j'ai pris la plume pour porter sur le papier mes réflexions, mûries d'ailleurs depuis longtemps, sur les travaux de l'esprit et leur influence sur la santé. Je serai probablement incorrect, décousu, diffus : je ne puis le savoir au juste, puisque je ne me suis point relu ; mais ce que je puis vous assurer, c'est que je serai exact, et que je n'avancerai pas un fait qui ne puisse défier la critique la plus sévère. Ceci peut bien faire passer le reste. Je commence donc.

La santé n'est que l'harmonie des forces dans le jeu des organes, et le jeu des organes ne s'entretient que par leur exercice. Or telle est la connexion établie par la nature entre l'âme et le corps, qu'ils ne peuvent être sains, chacun en particulier, qu'à la condition de concourir à la santé commune ou de l'homme tout entier. L'antiquité nous offre le type pratique de l'influence réciproque des deux natures sur l'harmonie des organes dans ce disciple de Pythagore en qui l'exercice simultané de l'esprit et du corps produisit un athlète et un sage tout à la fois.

Les études sont donc à l'âme ce que les exercices sont au corps, et, loin de compromettre la santé ou d'abréger la vie, elles entretiennent l'une et prolongent l'autre. On compte parmi les centenaires Homère, Parménide, Hippocrate, Platon, Pythagore, Plutarque, Solon, Thalès, Pittacus, Zénon, Démocrite, Cornaro, Fontenelle, Newton, Locke, Voltaire et Buffon. Il est vrai que, pour quelques hommes vieillis dans les travaux de l'esprit, on en cite mille usés prématurément et morts longtemps avant le terme ordinaire de la vie. C'est que l'abus est toujours près de l'usage, et qu'on ne vit nulle part plus grande propension à l'excès que dans l'étude. Je me demande même si la modération est ici possible. C'est à vous de me répondre, messieurs, vous les amants si passionnés de l'étude et des plaisirs qu'elle enfante..... N'est-il pas vrai que celui-là veut sans cesse travailler qui a une fois commencé, et qu'au contraire, rien ne coûte tant que de se mettre au travail quand une fois on l'a quitté. Il en est de la science comme de la sainteté : plus on apprend, plus on sent qu'on ignore; de même que celui qui se trouve en voie de perfection chrétienne s'aperçoit de tout ce qui lui manque à mesure qu'il avance. C'est du moins ce qu'assurent les maîtres de la vie spirituelle. Aussi nul n'est plus modeste et ne se croit plus ignorant que le vrai savant; comme nul n'est plus humble et ne se croit plus indigne que le saint véritable.

L'effet de tout exercice est de s'entretenir et de se rendre plus facile par lui-même. Les exercices de l'intelligence n'échappent pas à cette loi générale. J'en

appelle encore ici à chacun de vous. N'avez-vous pas remarqué comme moi que dans les premiers moments d'un travail intellectuel, lorsque nous avons laissé l'étude depuis un certain temps, l'esprit a de la peine à s'emparer de son sujet? Veut-on composer : tout languit, les idées se présentent incomplètes, incohérentes, pâles et froides; les expressions manquent, les périodes sont mal sonnantes, le style est sans couleur et sans nombre. L'esprit sent son impuissance, il s'épuise en efforts; la plume a ordre d'effacer à mesure qu'elle trace. Je viens d'en faire l'épreuve pour la centième fois en commençant le travail que je vous communique en ce moment.

Mais bientôt l'esprit s'échauffe, les pensées naissent en foule et sans efforts; les expressions viennent heureuses et variées autant que riches; la plume suffit à peine à les tracer. C'est pour cela sans aucun doute que les belles imaginations s'associent si rarement à une belle main, pour nous servir du langage de la calligraphie. Observez un homme dans le feu de la composition. La face rougit et s'échauffe, les veines du front et des tempes se gonflent. Si vous l'interrogiez à ce moment, il vous répondrait que son cerveau bouillonne et que sa tête est gonflée. Mais ne l'interrompez pas et continuez à l'observer. Bientôt tous les sens se ferment au monde extérieur. Comme la statue de l'Ecriture, il a des yeux et ne voit point, des oreilles et n'entend point. L'œil s'anime, les tempes battent, les carotides soulèvent la peau du cou, le cœur s'élargit et précipite son rhythme, tandis, que par une anomalie peut-être unique en physiologie, la respiration se ralentit et que l'hématose devient moins parfaite. Cependant le calorique se porte avec le sang vers les régions supérieures. Les extrémités se refroidissent, l'estomac suspend ses fonctions ou les ralentit singulièrement; la faim, la soif, ne se font plus sentir. Les sécrétions sont infiniment lentes et les excrétions paralysées. L'expulsion, la défécation, l'émission des urines, fonctions si impérieuses d'ordinaire, sont ici frappées d'impuissance. En un mot, l'organisme presque en entier paraît avoir suspendu temporairement ses fonctions.

Là, et peut-être plus tôt, devrait se trouver la limite entre l'abus et l'exercice modéré; mais allez donc enjoindre à l'intelligence ainsi lancée de s'arrêter dans sa course. L'incendie est allumé, le volcan fait éruption, la lave inonde le papier; rien ne saurait éteindre le feu qui brûle au cerveau. Rien, si ce n'est l'épuisement des forces vitales qui refusent de porter des combustibles au foyer de l'incendie.

Cet état est la source des plus douces jouissances; vous le savez tous, messieurs, il laisse après lui un bonheur qui n'est comparable à aucun autre. Son souvenir sollicite l'âme à le rechercher de nouveau. L'habitude le rend plus vif, au contraire de toutes les autres voluptés. Ainsi se forme la passion, dite fort justement la passion du travail, passion aussi impérieuse, aussi funeste que celles qui le sont le plus.

Voyez cet homme maigre, pâle, grêle, desséché, irritable, taciturne, mé-

lancolique : l'excès du travail de l'esprit l'a mis en cet état. Le sommeil réparateur fuit sa paupière, ses membres inactifs s'atrophient, ses digestions incomplètes ne fournissent plus de matériaux à la nutrition, son cerveau constamment surexcité s'épuise à la fin, et la mort ne se fait pas longtemps attendre, ou, ce qui est autrement redoutable, l'intelligence s'égare et la folie s'annonce, comme si la nature tenait à le punir par la partie qui a péché. Pétrarque, Pascal, Jurieu, Rousseau peut-être, survivent à leur génie et perdent la raison à force de l'exercer outre mesure.

Mais je m'étais proposé de vous entretenir surtout de la modération dans les travaux de l'esprit, et je me surprends à ne vous parler jusque là que de leurs excès et des maux qu'ils engendrent. J'ai l'air de vous supposer manquant de sagesse, quand mon but n'est que de vous indiquer les moyens de vous y maintenir.

C'est pourquoi occupons-nous de prévenir l'immodération de l'esprit dans les travaux en apprenant à les faire tourner au profit de la santé.

Et d'abord si vous êtes par goût ou par position livré d'habitude et depuis longtemps aux travaux de l'esprit, gardez-vous de passer trop brusquement à l'inactivité intellectuelle. Plus d'un a payé de sa santé et même de sa vie une imprudence pareille. C'est un argument péremptoire en faveur de l'influence de l'étude sur l'harmonie des fonctions. Le plaisir qui accompagne l'exercice modéré de la pensée et du sentiment, en se répandant comme une rosée bienfaisante sur tous les organes, contribue certainement à maintenir l'équilibre d'action dans les différents foyers de la sensibilité, et entretient ou même procure la santé.

Disons ensuite que rien n'est plus commun chez les hommes livrés aux travaux que la migraine, la surdité, la cécité ou du moins l'amblyopie, l'apoplexie la paralysie, l'hypocondrie, l'épilepsie et les formes diverses d'aliénation mentale, les maladies du foie, les affections de la vessie et des reins, toutes celles qui peuvent attaquer le système digestif, les hémorrhoïdes, les fistules urinaires et stercorales. Voulez-vous échapper heureusement à ce triste cortége d'infirmités, en voici les moyens presque infaillibles :

Ne travaillez que lorsque vous vous sentez en disposition de le faire, jamais plus de trois ou quatre heures de suite, et toujours le matin si vous le pouvez. L'aurore est l'amie des muses. Livrez-vous gaiement aux plaisirs de la table, vous abstenant des mets de digestion difficile, pour user modérément de tous ceux qui passent pour être sains et légèrement excitants. Permettez-vous sans scrupule de temps en temps l'excès d'Hippocrate. Renvoyez à ces esprits chagrins qui ne veulent connaître de la vie que ses douleurs, le sévère précepte de l'eau pour boisson. Le vin est le premier des toniques. Apollon était frère de Bacchus. La vie abstème ne convient à personne, ou tout au plus à quelques rares constitutions faites de bonne heure à l'usage de l'eau. Si vous m'opposez Démosthènes, Locke, Haller, qui n'ont jamais bu de vin, je vous ci-

terai mille savants illustres qui s'en sont parfaitement trouvés. A quelqu'un qui prêchait éloquemment ces préceptes et qui passait pour sympathiser volontiers avec Bacchus, un homme d'esprit disait : « Goût de peintre, mon ami, goût de peintre. » Vous en pensez probablement tout autant sur mon compte en ce moment : eh bien non, je n'ai l'honneur d'être ni buveur, ni savant. Les préceptes que je vous dicte sont fondés sur des observations faites sur autrui, et c'est pourquoi je vous les assure parfaitement exacts. Cela posé, continuons.

Il est une liqueur qui, prise modérément, doit faire les délices des hommes de lettres et des savants. C'est le café, appelé la liqueur des hommes d'esprit, parce que, dit-on, elle en donne à ceux qui en ont ; le café qui devait passer avec Racine, au dire de Mme de Sévigné, et qui de nos jours a sa part des applaudissements dont on comble chaque soir le poëte, puisque, dit-on, la célèbre tragédienne qui l'interprète si admirablement n'y réussit jamais mieux que quand elle a savouré plusieurs tasses de moka. Usez-en donc vous-même souvent, sans en faire une habitude. A sa première visite à Voltaire, La Harpe lui en vit prendre en moins d'une heure plus de quinze tasses bien pleines. Voltaire n'en a pas moins vécu près d'un siècle. Fontenelle, qui comptait plus d'années encore que Voltaire, l'égalait au moins par son goût pour le café. Aussi répondait-il spirituellement à ceux qui publiaient que c'était un poison : « Au moins, c'est un poison lent. »

Mais dans aucun cas et sous quelque prétexte que ce soit, gardez-vous de l'étude après et avant vos repas. Fuyez, fuyez ces réunions de pédants qui, sous prétexte de fraterniser, se préparent au banquet par des discussions qui durent pendant qu'on est à table et se prolongent longtemps après qu'on l'a quittée.

Dernièrement à la suite d'une réunion anti-abolitioniste, plusieurs convives se trouvèrent mal d'un dîner d'ailleurs très confortable. On en fit la remarque au traiteur. » Comment voulez-vous, dit-il, qu'on n'ait pas d'indigestion quand on se dispute comme ces messieurs ? » Mot plus profond qu'on ne pense et qui renferme toute l'hygiène de la digestion.

Après le repas donc, les amusements, les spectacles, la musique, la société des personnes gaies et enjouées, tout ce qui peut procurer à l'esprit fatigué des distractions agréables ; les exercices au grand air, et parmi tous la culture de la terre, qui a l'avantage d'exercer tout le corps à la fois sans laisser l'esprit entièrement oisif. Les anciens recommandaient les promenades sur l'eau. C'est une distraction salutaire qui n'a qu'un inconvénient, celui d'être à la portée de peu de monde. J'en dirai autant des voyages.

Veillez à ce que le lieu de votre travail soit vaste, bien éclairé, bien aéré. Un air épais et incomplétement renouvelé nuit plus qu'on ne pense aux travaux intellectuels. Un air sain donne de l'esprit, un air épais le rend lourd. Cette observation est de main de maître, car je la trouve dans Hippocrate.

Vous dormirez au moins sept heures, et pendant la nuit. Pour tout au monde ne vous livrez pas au sommeil de jour, surtout après les repas. Laissez les apôtres de ce genre de sommeil tirer tant qu'ils voudront leurs arguments des habitudes des animaux. Ne perdez pas de vue pour votre compte que l'homme, à plus forte raison l'homme d'esprit, n'a pas que ses digestions à surveiller.

La température n'est pas indifférente aux productions intellectuelles. Elle doit être tempérée. Les jours caniculaires peuvent bien faire les révolutions, mais je ne sache pas qu'ils aient enfanté aucun chef-d'œuvre.

Je ne terminerai pas sans recommander d'une manière expresse l'abstinence, ou tout au moins une grande retenue dans l'usage du sixième sens qu'Origène traita si impitoyablement. Minerve fréquente rarement les jardins d'Idalie. Newton meurt vierge à plus de quatre-vingts ans. Les muses l'étaient : et elles sont, si je ne me trompe, avec Diane, les seules divinités que le paganisme nous représente comme ayant été invulnérables aux traits de Cupidon.

Que de choses j'aurais encore à dire!... Qu'il vous suffise, messieurs, de savoir que les exercices de l'esprit, suivant qu'ils sont pratiqués, deviennent la source ou la perte de la santé. D'autres, et des plus brillants, pendant ces réunions de famille, se sont adressés à vos esprits ; il appartenait de droit à un médecin ami de vous apprendre les moyens de tenir sans cesse au service de votre entendement des organes toujours en bon état. J'espère y être arrivé, je l'espère autant que je le souhaite. C'est beaucoup dire, messieurs, si j'en juge par mes sentiments à votre égard.

JOSAT.
Membre de la deuxième classe.

SUR QUELQUES ANTIQUITÉS DE VESUNNA (PERIGUEUX).

Lorsqu'on étudie la marche de la civilisation, lorsqu'on cherche à se rendre compte des irruptions des peuples conquérants et dominateurs, on est porté à les comparer aux débordements de certains fleuves qui, ployant tout sur leur passage, recouvrent le pays qu'ils traversent et semblent le dévaster. Ce n'est que lorsqu'ils se retirent qu'on reconnaît qu'au lieu de nuire aux contrées qu'ils ont envahies, ils y ont laissé, au contraire, un limon nouveau, un germe fécondateur.

Tels furent les Romains : partout ils se répandirent ; partout on remarque des traces glorieuses de leur passage ; le monde entier porte l'empreinte de leur main puissante ; partout ils ont laissé des œuvres tellement colossales, qu'elles étonneront à jamais les générations futures.

La France a été largement dotée par eux ; Arles, Nîmes, Orange, Saint-Remy, Saintes, Bordeaux, Périgueux et beaucoup d'autres villes conservent encore avec orgueil les restes précieux des monuments du peuple-roi.

Je vais essayer de dire un mot sur ceux que renferme Périgueux.

Cette ville est, comme chacun sait, le chef-lieu du département de la Dordogne ; elle fut, sous le nom de Petrocorii ou Vesunna, une des plus anciennes villes des Gaules dans l'Aquitaine seconde. Certains auteurs font remonter sa fondation à l'époque de la ruine de Troie ; d'autres, à la vue moins courte, la voient bâtir par Japhet. Ce qui est plus certain, c'est la désignation précise du lieu où fut l'antique Vesunna. Les savants la placent, avec juste raison, dans le vallon de Campniac, sur la rive gauche de l'Ile ; c'est là qu'ont été trouvés en quantité des fibulles, des amulettes, des médailles, des flèches, des armures, des tessons, des vases et autres ustensiles.

Les habitants de cette première cité, trop à l'étroit dans le vallon de Campniac, passèrent la rivière pour s'établir dans la plaine et fonder la deuxième Vesunna. De ces villes si opulentes, qualifiées du titre d'auguste, ornées de monuments somptueux par les maîtres du monde, que reste-t-il ? des fragments, bien précieux il est vrai, pour l'histoire de l'art ; mais les personnes qui ne peuvent se faire une idée de la beauté des édifices auxquels ils appartenaient passent avec indifférence devant eux et sont loin de se douter que ces fragments décoraient des monuments aussi admirables que ceux de Nîmes.

Tout a été saccagé dans cette malheureuse cité ; les édifices en furent renversés par l'esprit dévastateur des divers siècles ; les détails les plus riches, les plus délicats, corniches, entablements, chapiteaux, furent amoncelés pêle-mêle, pour former un rempart autour de la ville et la mettre à couvert des invasions des Barbares qui tour à tour la pillèrent. Partout ces débris sacrés portent l'empreinte de mains vandales, les traces funestes des Sarrasins, des Normands, des Anglais, qui les profanèrent.

Les esprits sensibles aux beautés monumentales trouveront dans Périgueux non-seulement des fragments romains dans la cité antique, mais encore, dans la ville moderne, des édifices de différents âges, des maisons de la renaissance d'un goût exquis ; à chaque pas dans le quartier de la Cité, on voit, renversés au pied des basiliques chrétiennes, des restes de temples antiques ; partout on remarque des édifices de diverses époques contrastant d'une manière tout à fait pittoresque par leurs masses et leurs détails, et laissant presque toujours dans l'esprit les souvenirs les plus divers, les plus douloureux.

Que n'éprouve-t-on pas en voyant encore debout, au milieu de la ville romaine, cette tour de Vésone, entièrement dépouillée de ses ornements, de l'éclat qu'elle devait aux marbres et aux dorures dont elle était enrichie, paraissant, malgré sa vétusté, braver les siècles à venir et montrer à jamais la puissance de Rome !

Le peuple confond cette tour avec celles bâties par la féodalité dans la même ville, construites entièrement en pierres et en petits moellons ; il est loin de se douter que ce qu'il appelle tout simplement *la tour*, fut autrefois un édifice admirable, revêtu des marbres les plus précieux.

Tout concourt à justifier cette opinion. Les restes d'un fort enduit en mortier de ciment que l'on voit encore en plusieurs endroits à l'extérieur et à l'intérieur du mur, laissent apercevoir l'empreinte des plaques de marbre qui le recouvraient ; le grand nombre de crochets, probablement en bronze ou en métal de quelque valeur, que les Barbares n'ont pu enlever dans la partie supérieure ; la disposition symétrique et bien combinée de ces mêmes crochets, dont les uns tendent à soutenir les lits de dessous, les autres les lits de dessus des plaques ; les nombreux débris de moulures et de marbres entassés au pied du monument, servant aux corniches et aux revêtements, tout nous démontre que la tour de Vesone fut, dans son état primitif, un édifice de la plus grande richesse.

Les divers trous que les Visigoths et les Normands ont faits pour enlever les lames, les patères et les crochets de bronze qui recouvraient les joints et soutenaient les marbres ; les grosses pierres saillantes à l'intérieur, probablement aussi revêtues de marbres, formant consoles, pour supporter soit des statues, soit de petites colonnes, aideraient beaucoup à l'étude d'une reconstruction qui deviendrait bien certainement autre chose que le modèle de la tour restaurée, déposé à la bibliothèque de la ville de Périgueux, modèle dont bien peu de parties m'ont paru s'identifier avec la masse colossale de cette tour.

On s'est inspiré du Panthéon de Rome pour faire cette restauration ; on en a copié les détails sans s'inspirer de leur grandeur ; on a, comme à cet édifice, placé au devant un portique, mais qui n'a rien de l'effet imposant de son modèle ; on a ajouté en compensation, tout autour du monument, un grand nombre de colonnes maigres de proportion et peu d'accord avec la tour que l'on voit s'élever, sans motif, au-dessus de cette mesquine ordonnance, beaucoup trop petite pour le grandiose du monument auquel elle est si maladroitement adaptée.

Cette partie supérieure de la tour, privée de décoration, et dont la nudité contraste singulièrement avec la richesse inférieure, n'est nullement couverte, ou du moins sa toiture n'est pas indiquée. Ordinairement les anciens ne cachaient pas la couverture de leurs édifices, dont la forme était presque toujours sphérique ou conique pour les monuments circulaires.

Tout cependant semble attester que l'édifice dont nous parlons était couronné par une voûte ; et ce qui le prouverait, ce sont les nombreuses poteries creuses, en forme d'amphores, que l'on trouve partout au pied de la tour, et qui servaient très-souvent aux anciens pour l'exécution de leurs voûtes. Ces voûtes en poteries avaient l'avantage de ne point surcharger les murs, et de former, liées par un bon ciment, un tout parfaitement compacte et solide.

Des feuilles de bronze recouvraient extérieurement ces voûtes, et, malheureusement, ce qui devait assurer à jamais la durée des édifices antiques fut précisément une des principales causes de leur destruction : les Barbares les bouleversèrent souvent de fond en comble pour s'emparer des matières pré-

cieuses qui avaient servi à les construire. C'est ainsi que les efforts et les prétentions de l'humanité se trouvent souvent trompés, et qu'une puissance supérieure semble se jouer de ses œuvres et de ses desseins les mieux combinés.

Si nous pouvions hasarder une opinion, nous dirions que cette tour pourrait avoir été un temple rond, comme ceux de la Sibylle à Rome et de Vesta à Tivoli, entouré extérieurement de colonnes d'une grande proportion, mais sans portique à fronton. Il avait probablement pour unique ouverture une grande porte, avec imposte en bronze au-dessus, comme au Panthéon romain, éclairant la partie inférieure et les mosaïques.

Sa couverture devait être sphérique, percée dans le milieu d'une grande lanterne circulaire pour répandre le jour sur les parties élevées de l'intérieur et sur la voûte, avec caissons en bronze ou en stuc, ornés de belles mosaïques en verre imitant la peinture.

Pour tenter avec bonheur une restauration, il serait extrêmement utile de faire des fouilles dans l'intérieur de la tour et aux environs, lesquelles nécessiteraient des frais assez considérables. Espérons qu'un jour la ville de Périgueux reconnaîtra combien fut beau l'édifice qui semble n'être debout et régner majestueusement sur la cité antique que pour accuser à jamais le vandalisme, pour demander au pays de lui rendre sa première splendeur !

Grâce au zèle et aux connaissances archéologiques de notre honorable collègue, M. l'abbé Audierne, conservateur des monuments historiques du département de la Dordogne, un grand nombre d'inscriptions et de fragments ont déjà été ravis à la destruction; plusieurs sont transportés au musée de Périgueux; d'autres gisant au pied du monument et dans les jardins voisins compléteront une collection de fûts de colonnes, de frises, de tombeaux, de chapiteaux d'un faire aussi large qu'ingénieusement composé.

Beaucoup de ces fragments semblent, par leurs détails, avoir appartenu à des édifices de destinations diverses. Des tronçons de colonnes triomphales, ornés de lauriers et de trophées, d'autres recouverts de riches caissons en losanges, formés par des tiges de vigne qui paraissent les entourer; de belles frises, de près d'un mètre de hauteur, en enroulements et rinceaux à feuilles d'acanthe; plusieurs chapiteaux composites, ornés de dauphins et de néréides; des bas-reliefs entourés de masques antiques; des fragments d'un grand style et d'une belle exécution, nous ont paru faire partie de temples consacrés à différentes divinités.

Des corniches d'entablement composite d'une grande richesse, à modillons variés, ont dû appartenir à un édifice tellement colossal, qu'on a peine à comprendre comment le génie humain pouvait élever d'aussi énormes choses et déployer autant de puissance et de majesté.

La cité romaine ne renferme pas seulement des monuments où l'on reconnaît l'exécution grande et large des dominateurs du monde; elle recèle encore, par des circonstances qui sont on ne peut plus favorables à l'étude de

l'art antique, elle recèle, disons-nous, d'autres fragments d'un goût exquis, offrant partout l'empreinte du style gréco-romain. Tous les détails en sont légers et gracieux, et indiquent, par leur délicatesse et leur fini, que lorsque les vainqueurs de Corinthe et d'Athènes produisirent ces motifs admirables, ils étaient eux-mêmes subjugués par ceux qu'ils avaient vaincus, et sous la domination du génie si pur, si élégant des artistes grecs.

Plusieurs de ces précieux fragments étaient, quand je les vis, dans les cours et jardins de divers particuliers, exposés aux dégradations du temps; ne serait-il pas déplorable de voir des choses aussi belles, ignorées, et peut-être à jamais détruites, si elles ne sont préservées d'une ruine certaine? Leur perte serait d'autant plus funeste pour l'art que ces fragments sont sans modèles dans les ouvrages sur les antiquités de l'Attique, dans ceux publiés sur Pompéi et Herculanum, et même dans les travaux plus récents de l'expédition scientifique en Morée.

Ces nombreux fragments, réunis à ceux déjà connus et à beaucoup d'autres que l'on rencontre sur diverses parties de la France, pourraient puissamment servir à étudier l'art grec et romain, à lui restituer toutes ses richesses et à le reconstituer dans toutes ses parties; de même que quelques ossements fossiles ont amené l'illustre Cuvier à renouer la chaîne des êtres créés et à faire revivre un monde perdu.

De semblables ressources faciliteraient beaucoup le développement des études artistiques en France, et les fragments que nous venons de décrire pourraient, par leurs ornements tout à fait symétriques de forme, mais très-souvent variés dans des détails qui se touchent, pour ainsi dire, répondre sans réplique à ceux qui prétendent que l'antique, trop noble, trop régulier de composition, n'est nullement susceptible de se prêter à l'infinie variété que l'on remarque dans les édifices gothiques.

Je voudrais que le temps me permît de parler des richesses que renferment Périgueux et ses environs, de décrire ses monuments des Ve, XIIe, XVe, XVIe siècles, et les nouveaux édifices dont il a été décoré depuis peu par les soins et le talent de MM. Catoire et Bouillon, architectes, édifices dont plusieurs sont vraiment admirables.

Je ne dirai rien non plus des cloîtres de Cadouin (1), ornés de vitraux, de colonnilles, de niches et de bas-reliefs d'une légèreté délicieuse et du style le plus élégant.

Par les soins de M. le préfet, le département de la Dordogne en a fait l'acquisition. Ces cloîtres étaient en fort mauvais état lorsque je les visitai; ils auront probablement été réparés, car on craignait d'en voir crouler certaines parties; l'eau s'infiltrait dans les voûtes, par le manque de toitures, tout aussi bien que dans les nervures, qui ne font pas corps avec les voûtes, et parais-

(1) Notre savant collègue, M. l'abbé Audierne, a publié sur ces cloîtres une notice savante et pleine d'intérêt.

saient simplement plaquées, comme le seraient des moulures placées après coup.

Espérons que ce charmant édifice, parfaitement restauré, est déjà à l'abri d'une ruine prochaine. Nous accusons les hordes barbares d'avoir été pour nos monuments un torrent dévastateur : arrivés à un haut degré de civilisation, et capables d'apprécier toutes les beautés de l'art, toute la sublimité du génie antique, nous devons penser que les diverses commissions chargées de la conservation des monuments historiques sur tous les points de la France répondront à leur importante mission, et qu'avec les nombreux fragments d'édifices qu'elles sauveront de la destruction nous pourrons relever par la pensée ces majestueux monuments.

A. Marcellin,
Membre de la quatrième classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

SATIRES DE PERSE, traduites en vers français par M. Jules Barbier. — FRANÇOISE DE RIMINI, tragédie en cinq actes, traduite en vers français, de Silvio Pellico, par Abel Lemercier.

Les belles traductions sont des œuvres magnifiquement utiles; on peut les considérer comme les voyages de l'esprit humain, qui font connaître aux imaginations sédentaires ces régions intellectuelles dont elles avaient à peine entendu parler ; et puis, la traduction d'une œuvre littéraire n'est pas comme la copie d'un tableau, qui ne demande, et c'est déjà beaucoup, qu'un grand talent d'exécution, puisque le copiste se sert des mêmes pinceaux, des mêmes couleurs, des mêmes procédés enfin que le peintre original. Loin de là, traduire, c'est non-seulement écrire, mais c'est penser dans une autre langue, et faire entendre la même musique sur des instruments différents. Aussi les grands traducteurs, dans toutes les littératures, sont-ils classés au rang des grands auteurs, surtout lorsqu'il s'agit d'une traduction en vers.

Un poëte seul, dans la haute acception du mot, peut *traduire*, sans le *trahir*, un autre poëte. Mais alors quel immense travail ! La création de l'œuvre à part, nous n'hésitons pas à proclamer qu'une excellente traduction en vers demande un écrivain plus habile, plus fécond en ressources, plus riche de détails, qu'un ouvrage imaginé.

Deux jeunes poëtes, M. Jules Barbier et M. Abel Lemercier, viennent encore d'ajouter à nos richesses en ce genre la traduction des *Satires de Perse*, et celle de *Françoise de Rimini*, la célèbre tragédie de Silvio Pellico, dont nous allons entretenir nos lecteurs avec l'attention que méritent de pareilles œuvres.

Il y a deux sortes de traductions d'un livre de poésie : la traduction littérale, qui doit montrer le poëte original tout à fait comme il est; mérite et difficulté qu'on ne saurait trop apprécier : c'est un daguerréotype ; et la traduction libre, mais aussi fidèle que l'autre, quoique par un procédé différent, et qui consiste à produire dans notre époque et dans notre langue les mêmes effets que le poëte original produisait dans les siennes : c'est un portrait idéalisé. On nous rend ainsi le ton plus encore que le sens; or, le sens d'un poëte est quelquefois douteux; le poëte aurait pu fort souvent avoir une autre pensée que celle qui lui est venue ; mais comment aurait-il exprimé cette pensée? — Voilà ce qui constitue l'individualité du talent. La fidélité continuelle au ton est donc la plus belle exactitude, la plus exquise ressemblance.

Ces deux procédés de traduction si opposés ont été appliqués avec justesse et intelligence, le premier à l'œuvre de Perse, dont la concision exagérée ne permettait ni périphrase ni paraphrase ; le second à l'œuvre de Silvio Pellico, qui, d'un style souple et flottant, motive une sorte d'élasticité dans celui du traducteur. — M. Jules Barbier et M. Abel Lemercier ont parfaitement compris et très-habilement exécuté.

Perse fut enlevé dans sa vingt-huitième année, sous le règne de Néron, et ne laissa qu'un prologue et six satires qui ne furent publiées qu'après sa mort. Néron eût été un lecteur trop dangereux d'œuvres si courageusement morales ; mais le fleuve des siècles a roulé jusqu'à nous ces quelques feuilles du poëte sans les engloutir, tandis que plus d'un gros livre s'est noyé. Non pas que Perse soit un auteur parfait; mais ce ne sont pas certains défauts qui tuent les ouvrages, c'est l'absence de certaines qualités. Or, l'obscurité et la sécheresse du style de Perse sont rachetées par une précision et une vigueur peu communes; tant d'éclairs sillonnent ses ténèbres que c'est presque le jour.

La traduction d'un pareil poëte offrait une double difficulté, à cause de la nature de ses imperfections et de l'ordre de ses beautés. Traduites plusieurs fois chez nous, avec talent, en prose ou en vers, les *Satires de Perse* ne l'avaient jamais été avec tant de conscience et de supériorité que par M. Jules Barbier. La traduction éminente de M. Jules Lacroix n'a paru que plus tard.

Nous louerons d'abord M. Jules Barbier d'être arrivé dans sa traduction à un nombre de vers qui dépasse peu celui de l'original. Il s'en félicite lui-même dans sa préface en rappelant que notre langue n'a pas la concision de la langue latine. Il est encore trop modeste; il aurait pu ajouter que notre vers alexandrin ne contient pas autant de matière que l'hexamètre latin.

Louons maintenant M. Jules Barbier de sa fidélité élégante, et de l'allure ferme et rapide de son style et de sa versification; et, comme preuve irrécusable, produisons aux yeux des lecteurs le début de la satire IV :

Tu veux régir l'Etat, toi le pupille imberbe
Du fameux Périclès ! Prétention superbe !
(Ainsi pouvait parler, guidé par la raison,

Le sage qui trouva la mort dans le poison.)
As-tu donc plus d'esprit et plus d'expérience
Que de poil au menton ? Connais-tu la science
De parler, de se taire à propos ? Tu le crois !
Ainsi, vienne l'émeute, et ta puissante voix,
Que ton geste imposant accompagne et seconde,
Va calmer tout à coup cette foule qui gronde.
Et puis, que diras-tu ? « Citoyens, croyez-moi,
Voilà l'erreur ; voici la raison et la loi. »
Tu tiens si fermement la balance mobile !
Oui, distinguant toujours et le droit et l'utile,
Tu sais, quand il le faut, en homme juste et fort,
Marquer le criminel de la lettre de mort.
Pourquoi donc tant priser les roses de ta joue ?
Pourquoi devant le peuple aller faire la roue ?
De l'ellébore pur, voilà ce qu'il te faut.
Te graisser de parfums au soleil le plus chaud,
T'emplir de mets friands est ton bonheur suprême ;
Vois cette vieille folle, elle pense de même.
Oui, quand tu fais sonner et naissance et beauté,
Cette femme qui va criant dans la cité
Et traînant ses haillons, comme toi déraisonne.

Personne ne descend en soi-même ! personne !
Et l'on verra toujours la besace d'autrui.

. . . . . .

Nous pourrions multiplier les citations de vers aussi remarquables ; mais rien ne se juge mieux sur échantillon que la poésie, et nous n'avons plus d'espace que pour conseiller à M. Jules Barbier de revoir son œuvre avec un œil rigide, afin de faire disparaître quelques imperfections, fruit ordinaire de la fatigue, et de mettre de niveau toutes les parties. Il n'a qu'à être toujours ce qu'il est souvent, pour embarrasser singulièrement la critique la plus subtile.

Nous lui recommanderons surtout, à lui qui a la très-bonne habitude des rimes opulentes et pittoresques, de ne pas laisser subsister, dans une nouvelle édition, l'épithète *heureux* rimant avec l'épithète *audacieux* (page 25), et quelques rimes de la même indigence. Les rimes en épithètes et dans les désinences communes doivent du moins être complètes et fortifiées de la consonne d'appui ; et M. Jules Barbier sait fort bien que la rime est le régulateur et la suprême grâce du vers français, et que plus le sens et la famille des mots diffère et plus le son est pareil, plus la rime est exquise.

La préface et les notes sont écrites de main de poëte, c'est tout dire. Un vrai poëte est toujours un excellent écrivain en prose :

« Même quand l'oiseau marche on sent qu'il a des ailes. »

et depuis que nous avons lu les vers de M. Jules Barbier, nous ne sommes plus étonné de tout l'esprit, de toute l'éloquence, de tout le charme qui do-

minent dans les discours, dans les chapitres de mœurs ou d'histoire, dans les traités philosophiques qu'il a précédemment publiés. Tout s'explique de la manière la plus naturelle.

De Perse à Silvio Pellico, la transition est brusque. Il y a entre ces deux poëtes toute la distance qui sépare le *latin* de l'*italien*. Autant le style de Perse est grave et contracté, autant celui de Silvio Pellico est doux et détendu. Les mêmes différences devaient se retrouver dans les deux traductions.

M. Abel Lemercier s'est fort habilement et fort heureusement inspiré de la poésie italienne de l'auteur de *Mes prisons*, dont la tendre et mélancolique tragédie faisait pressentir la douloureuse destinée. La *Francesca di Rimini* avait déjà été traduite en vers anglais par lord Byron. La poésie française lui devait les mêmes honneurs.

Peu de personnages, peu d'événements dans cette tragédie, tirée de trente vers immortels de Dante, qu'Antoni Deschamps a immortalisés une seconde fois dans notre langue... Mais le drame qui se passe et s'accomplit dans le cœur, jusqu'à la terrible catastrophe, n'est pas moins poignant et moins intéressant que celui qui résulte de la complication des faits, et l'art d'écrire y est plus en relief. C'est là ce qui convient surtout à un traducteur de talent, c'est ce qui convenait à M. Abel Lemercier.

Il a saisi l'esprit général de son modèle, il s'en est assimilé la pensée; et laissant alors la langue étrangère, il a pensé et parlé dans la sienne propre, comme il le dit lui-même dans un avant-propos plein de sens et de bonne érudition. Ce procédé de traduction était bien celui qu'il fallait appliquer à l'œuvre et au style de Silvio Pellico, dont la physionomie et les angles ne sont pas rudement accentués.

Arrivons sans autre préparation à quelques vers de M. Abel Lemercier; les lecteurs ne nous querelleront pas sur cette brusquerie.

Paolo rappelle à Francesca un amour qui est désormais un crime :

Dès longtemps dans mon cœur ma flamme est descendue.
Celle que je pleurais, cette amante perdue,
C'est vous que je chéris, que j'aimerai toujours,
Dont l'unique pensée inspirait mes discours,
Dont l'image viendra charmer ma dernière heure :
Et dussé-je habiter l'infernale demeure,
D'un amour réprouvé porter le châtiment,
D'un atroce supplice essuyer le tourment,
Avec l'éternité grandira ma tendresse.

. . . . . .

Cet amour!... Quelque temps d'ombre je le couvris;
Bientôt, il me sembla que vous l'aviez surpris. —
Un soir, j'étais entré dans ce bosquet tranquille,
De vos songes d'enfant mystérieux asile,
Où conduit le palais qui vous est ménagé.

Sur votre appartement le regard dirigé,
Assis au bord du lac, près de vos fleurs chéries,
Je me laissais bercer de tendres rêveries.
Mais... je vous aperçus venir ; je tressaillis ;
Sur un livre vos yeux paraissaient recueillis ;
Puis... tout à coup... j'en vois s'échapper une larme ;
Je ne peux maîtriser une secrète alarme,
Je me lève... et soudain je m'approche de vous ;
Quelques mots incertains s'échangent entre nous;
Nous demeurons tous deux confus ; votre main tremble ;
Vous me tendez le livre... et nous lûmes ensemble :
« D'amour à Lancelot la première leçon ;
« Un jour, nous étions seuls, sans le moindre soupçon... »
Dans mon âme ces mots comme un trait pénétrèrent :
Mon sang m'abandonna ; nos yeux se rencontrèrent ;
Nous n'achevâmes point... et vous m'aviez quitté !...

Certes, ce sont là des vers dramatiques de la bonne école. On y trouve correction, élégance, harmonie, et ce naturel qui est un produit de l'art. La traduction de M. Abel Lemercier abonde en passages de cette valeur et révèle un véritable talent, que l'étude et le travail doivent perfectionner encore. Il faut que le jeune auteur s'applique, par la lecture réfléchie de nos poëtes de la fin du XVIe siècle et de nos poëtes vivants les plus illustres, à fortifier de plus en plus la facture de son vers et tout le *matériel* poétique, rimes, tours variés, coloris, etc...; toutes choses qui ne sont rien, seules, mais sans lesquelles il n'y a rien de complet, et que les poëtes du XVIIe siècle, depuis Racine, et de tout le XVIIIe siècle ont beaucoup trop négligées.

Nous ne doutons pas qu'à ces conditions M. Abel Lemercier ne soit appelé à un brillant avenir littéraire, parce qu'il a le goût et le sentiment, et qu'on reconnaît dans son style l'homme élevé dans les saines doctrines du Beau et du Bien, et les traces ineffaçables de cette bonne éducation première qu'un père plein d'honneur et de distinction peut seul donner à ses fils, qui la conserveront et la féconderont comme un héritage de famille.

M. Abel Lemercier est docteur en droit ; il occupe en outre un emploi public : tout peut se concilier. Qu'il remplisse d'abord les devoirs de son état, c'est de la plus simple probité, et qu'il n'accorde à son talent que le temps de ses loisirs : il fera moins de vers et de livres, mais il ne les fera pas moins bien, c'est l'essentiel. L'art sera pour lui un luxe, une parure, et non un métier... Quelle excellente position à garder !

Emile DESCHAMPS,
Membre de la deuxième classe.

CHRONIQUE.

SOUSCRIPTION NATIONALE

DESTINÉE A ÉRIGER UNE STATUE ÉQUESTRE A JEANNE D'ARC

SUR LA GRANDE PLACE PUBLIQUE D'ORLÉANS (1).

Depuis que le palais de Versailles a été, par une grande et nationale pensée, consacré à toutes les gloires de la France, chaque province, chaque ville s'empresse d'honorer par des monuments les hommes qui l'ont illustrée. Les hommages décernés aux services rendus à la patrie, aux belles actions, au dévouement, à la vertu ou au génie, semblent maintenant un devoir qu'on se reproche de ne pas avoir plus tôt accompli. Nous n'avons plus ce dédain des vieux temps qui, pendant longtemps, a pu nous être imputé.

Orléans ne pouvait être en retard de glorifier la mémoire de l'héroïne qui, jadis, venant en aide à la résistance de ses citoyens, commença par la délivrance de la ville, la délivrance de la France. Le nom naïvement populaire de la *Pucelle d'Orléans* n'est-il pas un lien entre Jeanne d'Arc et la cité qui fut sauvée par elle? Le conseil municipal avait donc résolu de lui ériger une statue.

Autrefois les contemporains lui avaient consacré un monument d'un caractère tout religieux : une sorte d'*ex-voto*, en action de grâce pour le miracle qui avait délivré la France. Le roi et la Pucelle étaient dévotement à genoux devant la sainte Vierge, rapportant au ciel la gloire des armes françaises et le salut du royaume. Ce monument fut détruit pendant les mauvais jours de la Révolution : outrage moins indigne que les ignobles parodies où avaient été insultées la religion et la patrie.

Lorsque l'ordre fut rétabli par une main victorieuse et puissante, lorsque la France fut encore une fois délivrée, le souvenir de Jeanne d'Arc recommença à être honoré. La procession annuelle de la Pucelle fut rétablie, et une statue lui fut élevée. Elle n'est point digne de l'héroïne; elle ne fut pas conçue dans le caractère que lui donnent l'histoire et la tradition.

Une princesse, dont le souvenir ne peut être rappelé sans attendrissement, a conçu et exécuté une statue qui est devenue plus populaire que les grands chefs-d'œuvre de l'art. C'est qu'elle a exprimé avec une admirable vérité ce caractère de dévouement, d'adoration, d'obéissance aux voix du ciel, de simplicité et de ferme courage, qui rendit une humble fille plus puissante qu[illegible]e vaillants capitaines pour entraîner à la victoire les soldats et le peuple.

Personne ne traverse la galerie de Versailles sans s'arrêter longtemps devant

(1) Nous croyons savoir que la rédaction de cette pièce appartient à la plume de M. le baron de Barante.

cette exquise statue ; il faut qu'elle soit regardée de près dans son expression si vraie et si intime.

Le monument élevé à Orléans doit avoir le caractère triomphal des statues équestres qui rappellent une victoire et représentent les souverains ou les grands capitaines ; car il s'agit de célébrer la France victorieuse, la France délivrée du joug étranger par Jeanne d'Arc. L'exécution en sera confiée à M. Foyatier, le statuaire qui a fait le Spartacus. Son nom est une garantie certaine que l'œuvre sera digne de sa destination.

Mais un tel monument ne peut appartenir à la seule ville d'Orléans ; il doit être élevé au nom de la nation entière. Les ressources d'une ville ne lui permettraient pas de donner à ce projet la grandeur et la magnificence convenables Toutefois ce n'est point le principal motif qui a suscité la souscription que nous annonçons : il nous a semblé que la France avait ici un devoir à accomplir, un hommage à rendre à une gloire nationale ; il faut qu'elle consacre une grande époque de notre histoire et le souvenir de la délivrance du pays.

A quelle province la mémoire de Jeanne d'Arc ne serait-elle pas chère ? Elle est née en Lorraine ; c'est en Touraine qu'elle est venue annoncer sa mission ; c'est là qu'elle a trouvé sa miraculeuse épée ; c'est à Poitiers qu'elle a inspiré les mesures prises pour le salut du royaume. Elle a délivré Orléans, parcouru victorieusement les bords de la Loire, et conduit le roi à Reims ; elle a combattu sous les murs de Paris. A Compiègne, elle tomba aux mains des Anglais ; à Rouen, elle a subi un indigne supplice, lâche vengeance de nos ennemis vaincus. Le règne entier de Charles VII, qui délivra, l'une après l'autre, toutes les provinces envahies, se rattache à la mission de Jeanne d'Arc.

Tous les ordres de citoyens, toutes les opinions, tous les souvenirs s'associent unanimement à l'hommage que nous proposons de lui rendre : elle naquit dans les plus humbles rangs du peuple ; simple bergère, elle a vu sa bannière suivie par les princes du sang royal et par la noblesse française ; elle a relevé le cœur de notre armée découragée. Les magistrats des villes lui ouvraient les portes et leurs citoyens s'armaient à sa voix. Instrument manifeste de la providence qui protégea notre pays, elle a pour les âmes pieuses un caractère miraculeux et mystique ; elle est pour tout son sexe un honneur merveilleux.

Ainsi cette souscription sera accueillie favorablement par toutes les classes de la société française : elle pourra réunir l'obole du pauvre au présent du riche ; elle s'adresse au dévouement et à l'honneur de la vieille France comme aux sentiments patriotiques du temps présent, aux citoyens comme aux soldats, à la garde nationale comme à l'armée. Elle trouvera accueil parmi les affections religieuses. Jeanne d'Arc ne fut-elle pas une sainte ? n'a-t-elle pas reçu la palme du martyre ? Si nous trouvons l'empressement que nous pouvons, ce semble, espérer, non-seulement la statue équestre sera élevée sur la place publique, mais le vieux monument votif sera rétabli dans la cathédrale.

Déjà, avant que la souscription ait été rendue publique, beaucoup de noms sont venus s'inscrire. Le Roi a bien voulu être placé le premier sur cette liste.

Les membres de la commission :

Duc de Montmart, pair de France, etc., *président*. — Baron de Barante, pair de France, membre de l'Académie française, etc. — Baron Taylor, inspecteur général des beaux-arts, *vice-présidents*. — Baron Ladoucette, député, *secrétaire*. — Ganneron, député, *trésorier*. — Abbatucci, député. — Général baron Athalin, pair de France. — Odilon Barrot, député. — Baron Baude, député, conseiller d'Etat. — Comte Boulay de la Meurthe, député. — Vicomte Cormenin. — Cotelle, député. — Vicomte Victor Hugo, pair de France. — De Lamartine, député. — Lebrun, pair de France. — Charles Lenormant, membre de l'Institut. — De Loynes, député. — Duc de Luynes, membre de l'Institut. — Macarel, conseiller d'Etat. — Comte de Montalembert, pair de France. — Comte Anatole de Montesquiou, pair de France. — Marquis de la Rochejaquelein, député. — Baron Roger, député. — Comte de Ségur, pair de France. — Sevin-Marreau, ancien député. — Comte Siméon, député. — Vitet, député.

Certains esprits considèrent comme tout à fait vaine la science des étymologies. Ce dédain provient à la fois de l'ignorance où nous sommes d'un grand nombre de radicaux et de la plaisante élasticité avec laquelle beaucoup d'étymologistes procèdent dans leurs solutions.

S'il est philosophique d'observer l'intelligence humaine sous des aspects divers, on ne saurait méconnaître un objet sérieux d'études dans la formation du langage, qui reflète la variété des modes d'opérer de l'esprit. A ce point de vue, les travaux des étymologistes ne peuvent mériter le dédain absolu qu'ils ont souvent rencontré.

Cela est vrai surtout si le philologue n'a pas la prétention de lever toutes les difficultés de généalogie, s'il se borne à l'évidence. Les étymologies d'une foule de mots ne sont pas plus contestables que l'existence de César ou de Napoléon, de la Chine ou de l'Amérique. La Hollande (*Holl-Land*) est un *bas-pays ;* la *gavote* est la danse des *Gavots*, montagnards de la contrée de *Gap*.

Le comité du journal aurait fait insérer dans *l'Investigateur* un remarquable travail de M. l'abbé Challier sur les étymologies géographiques, si la forme et l'étendue de ce travail l'eussent permis. Il s'agit d'une série de tableaux synoptiques dans lesquels l'auteur a fait entrer, par ordre de classification, les origines d'un très-grand nombre de dénominations géographiques. De laborieuses recherches, qui témoignent à la fois du zèle et du savoir de M. l'abbé Challier, ont été nécessaires pour l'exécution d'une œuvre où tant de choses ont été agglomérées en si peu d'espace. Ce n'est pas tout, nous pensons que ceux qui dans la suite liront ces tableaux sauront gré, comme nous, à l'auteur de la méthode qu'il a adoptée. L'ordre alphabétique, si souvent suivi en ce genre de travaux, n'est, après tout, qu'une élaboration préparatoire à un mode supérieur et plus propre à éclairer l'esprit sur les lois de la formation du langage. Ici, comme en toute branche des connaissances humaines, la classification ouvre des jours nouveaux et montre des richesses ignorées.

M. l'abbé Challier avait, à une époque antérieure, adressé à l'Institut Historique un travail considérable, dont lecture fut faite par extrait à la première classe. Nous voulons parler d'un manuscrit auquel il a donné pour titre : *Recherches historiques, par ordre séculaire, sur les faits les plus intéressants, les inventions, l'origine des arts et des sciences, depuis le commencement du monde jusqu'à Jésus-Christ.* Nous le signalons à nos lecteurs pour l'énorme quantité de choses qui s'y trouvent réunies, et nous espérons bien pouvoir en livrer certaines parties à la publicité.

B. de C.

OBSERVATIONS SUR L'INSCRIPTION HONORAIRE DE LA STATUE DE MAVORTIUS LOLLIANUS A POUZZOLES.

Nous avons remarqué, parmi les livres qui nous arrivent d'Italie, une dissertation italienne de M. Augustin Gervasio, de l'académie herculane, etc., imprimée à Naples l'année dernière, et intitulée : *Observations sur l'inscription honoraire* (1) *de Mavortius Lollianus à Pouzzoles.*

Il n'est pas un touriste qui n'ait observé, admiré, et peut-être dessiné cette belle et colossale statue, érigée sur la principale place de Pouzzoles, et qui n'ait cherché, pour peu que sa curiosité ou son zèle archéologique l'emportât sur les distractions causées si souvent par l'ignorance ou l'insouciance des compagnons de voyage, à se rendre compte de cette longue inscription qui couvre une des faces du piédestal. Vasi, dans son *Itinéraire de Rome à Naples*, n'en cite que les premiers mots, et Richard, dans son *Guide en Italie*, les estropie et substitue *Julianus* (2) à *Lollianus*. Nous copions ici les parties essentielles.

MAVORTII

Q. FLAVIO MÆSIO EGNATIO LOLLIANO, CLARISSIMO VIRO,... COLLEGEUS DECATRESSIUM PATRONO DIGNISSIMO POSUERUNT,

La séparation des mots n'est pas indiquée dans l'inscription même ; nous la mettons pour plus de clarté.

Le mot *collegeus* est le seul qui laisse du doute sur la convenance des divisions établies par M. Gervasio, et il rapporte l'opinion du professeur Orelli, qui regarde les deux dernières lettres comme initiales, et rend ainsi ce passage : *Collegæ Veteris Instituti*. Après cette conjecture et une autre semblable, il aborde le mot *decatressium*, qui a fort tourmenté les *Saumaises* passés, et tourmentera peut-être encore les *futurs*. L'explication la plus plausible est celle qui admet une corporation de *treize* inspecteurs, chargés d'examiner les importations par mer. *Deca tres* serait la copie latine des deux mots grecs, qui auraient survécu dans la *grande Grèce*.

(1) On distingue des inscriptions *sépulcrales*, *régionaires*, *honoraires*, etc.

(2) Il est juste de dire que, dans les *Fastes consulaires*, certains commentateurs ont lu *Julianus*; mais notre inscription porte *Lollianus*.

Toujours est-il que la statue et l'inscription se rapportent à un personnage nommé *Lollianus*, qui avait été décoré d'une multitude de titres, et qui aurait rendu de grands services à la ville de Pouzzoles. Mais s'agit-il de celui que les *Fastes consulaires* mettent à l'année 355 de J.-C., sous Constance, et qui porte en effet le nom de *Mavortius Lollianus*, ou d'*Egnatius Victor Lollianus*, personnage consulaire du temps de Caracalla ? Il est très-permis d'en douter. En effet, l'inscription qui nous occupe ne met pas *Mavortius* avec *Lollianus*, et tout au contraire, comme on peut le voir plus haut, *Mavortii* est au génitif, tandis que *Lolliano* est au datif. De plus *Mavortii* est gravé sur la corniche, tandis que le reste de l'inscription est sur le plat du piédestal (1). Or M. Gervasio dit lui-même que, dès le temps des empereurs, on employait d'anciens marbres, portant d'anciennes inscriptions, pour décorer des édifices ou constructions modernes. Il serait donc possible qu'on eût placé la statue de *Lollianus* sur un autel carré, autrefois dédié au dieu Mars, *Mavorti* (la gravure a peut-être ajouté un *i* au texte primitif), et dès lors notre héros n'aurait aucun droit à ce nom. On nous permettra cette conjecture, faite à Paris, tandis que le marbre est à Pouzzoles.

Quoi qu'il en soit, la dissertation de M. Gervasio est fort curieuse, et elle prouve une érudition peu commune et une grande pénétration d'esprit.

Plus d'un voyageur serait heureux de la consulter en visitant Pouzzoles.

J. B. A. A.

— M. Francesco del Giudice, médecin de la marine royale de Naples, vient de présenter à l'Académie des sciences de Paris un mémoire intitulé : *Dello studio delle cause morbose che producono le malattie dei servi di pena* (Etude des causes morbides qui engendrent les maladies chez les forçats). 1 vol. in-8°, Napoli, 1846. Ce mémoire intéressant avait déjà été accueilli favorablement par le septième congrès scientifique italien, tenu à Naples en 1845, qui l'avait fait enregistrer dans ses Actes.

L'auteur divise son travail en deux parties. Dans la première il traite de toutes les influences morbides capables d'engendrer les maladies des forçats ; il les analyse avec un soin minutieux et les étudie ensuite dans chacun de leurs éléments séparés. Dans la seconde partie il indique tous les moyens hygiéniques qu'il faudrait opposer à ces causes morbides. Ici rien n'a été négligé ni omis par l'auteur pour porter un soulagement aux misères de tant de malheureux, déjà assez punis par la privation de leur liberté, par les travaux auxquels ils sont condamnés, par les chaînes dont ils sont chargés. Dans le but de s'instruire davantage et de compléter ses travaux, M. del Giudice a entrepris tout récemment un long voyage scientifique. Il a parcouru la plupart des départements de la France, et après un long séjour à Paris, est allé visiter

(1) L'auteur n'a rapproché les deux mots dans son titre que parce qu'il est d'usage de donner ce nom à la statue. Les Napolitains l'appellent *Mamozio*.

l'Angleterre. Il est entré dans toutes les prisons de ces deux pays, étudiant les différents systèmes, et recueillant partout des documents qui le mettront à même de publier plus tard un nouvel ouvrage pratique dont le gouvernement napolitain ne manquera pas d'apprécier toute l'importance. Car M. del Giudice, par sa position autant que par son zèle, est en mesure de pousser ses premières recherches aussi loin qu'il sera nécessaire, et le mémoire en question est un sûr garant de sa haute capacité scientifique.

H. B.

On lit dans un journal de Tours :

« Parmi les objets scientifiques dont notre congrès s'occupe, il en est un qui intéresse en particulier la Touraine et même la France : ce sont les manuscrits signalés par M. O. Leroy, au nom de l'Institut Historique, sur saint Martin, le soldat évêque de Tours, qui, vers l'an 350, apportait de l'Italie la lumière à la Gaule barbare, qu'il venait évangéliser et coloniser à la fois. Si la France, malgré ses nobles efforts, fait moins aujourd'hui pour l'Afrique que saint Martin ne fit autrefois pour les Gaules, a dit M. Leroy, c'est que peut-être oublions-nous un peu trop ses exemples. Marmoutier, fondé par lui sur les bords de la Loire, non loin des lieux où s'élève aujourd'hui la colonie pieuse et agricole de Mettray, a été, dans le débordement des Barbares, l'arche sainte où tous les trésors de la civilisation se sont réfugiés. C'est par sa charité, son abnégation et son amour du peuple que l'évêque de Tours acquit chez nos ancêtres sa popularité. On le représentait partout sur nos monnaies, sur nos drapeaux, dans les *mystères* de nos anciens théâtres, et jusque sur les enseignes des hôtelleries, qui, depuis la porte Saint-Martin de Paris jusqu'au fond de la Flandre, avaient la prétention touchante, dont on trouve encore en Picardie des traces, d'avoir hébergé le saint, la nuit du jour où, s'étant dépouillé pour un pauvre qui se mourait de froid, le Christ lui apparut en songe sous les traits de ce pauvre. On ne parlait que de *l'ami des pauvres, du serviteur des serviteurs de Dieu.* « Parlez gaulois, hébreu, latin, disait-on à un prédicateur, pourvu que vous parliez martin, *modo martinum loquaris,* vous serez compris. » M. O. Leroy a pu juger que l'on pouvait encore, en toute confiance, parler martin aux Tourangeaux. »

Nous donnerons en entier, dans notre numéro suivant, le discours dont M. O. Leroy avait, avant son départ, soumis les bases à la troisième classe.

— Notre collègue, M. Le Mesl, maire de Paimpol, nous a envoyé une brochure intitulée : *Essai sur la cause de la maladie des pommes de terre.* Dans ce petit écrit, qui se recommande par une discussion pleine de mesure et de justesse, l'auteur s'attache à prouver que les savants se sont mépris en voyant dans tel ou tel effet apparent la cause même du fléau. Selon lui, la maladie des pommes de terre a été tout simplement une *épidémie,* due à ces influences atmosphériques occultes qui agissent aussi puissamment sur le règne végétal que

sur le règne animal. La plante, comme l'homme, comme la brute, comme tous les êtres doués de la vie, est tributaire des fluides qu'elle absorbe ou qui l'environnent. Pourquoi donc ne pas admettre l'existence d'un fluide épidémique disséminé dans l'air ambiant, embrassant presque simultanément une vaste étendue dans toutes les directions, attaquant tantôt les hommes et les animaux, tantôt les végétaux, produisant tout aussi bien l'infection générale des pommes de terre, de l'avoine, des céréales, qu'il produit des fléaux tels que le choléra et les épizooties? Nous savons bien que la difficulté n'est point résolue, puisqu'il reste à connaître l'origine de ce fluide épidémique et les moyens de neutraliser les causes extérieures et accidentelles qui déterminent son action sur les êtres organisés. M. Le Mesl n'a pas non plus la prétention de trancher ces questions peut-être insolubles; mais du moins il a le mérite d'avoir le premier expliqué d'une manière aussi simple que judicieuse un fait qui a donné lieu à tant de controverses. H. B.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Archives historiques italiennes (Archivo storico-italiano), appendices 15e et 16e.

Florence, par M. Vieusseux, 1847.

Journal euganéen des sciences, lettres et arts (Giornale euganeo) Padoue, juin 1847.

Bulletin de l'Athénée du Beauvoisis, tome Ier, 1847.

Bulletin spécial de l'Institutrice, par M. Lévi, mois de juillet 1847.

Harmonies sociales, par M. Louis Le Hir, 1 vol.

Bulletin trimestriel de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var.

Publication de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg.

Journal de médecine et de chirurgie pratiques, par M. Lucas Championnière, Paris, septembre, 1847.

Nouveau système d'études géométriques (Nouvo sistema di studi Geometrici), par M. le chevalier de Luca, Naples, 1847.

Journal militaire italien (Giornale militare Italiano), par M. Gherardi Dragomanni, Florence.

L'Album, journal artistique et littéraire, publié en italien, par M. Deangelis, Rome.

Revue hebdomadaire, chronique des arts, des sciences et de la littérature, par M. A. Jubinal, Paris, septembre.

Revue nationale, par MM. les docteurs Buchez, Cerise, etc., Paris, septembre.

Revue du droit français et étranger, par MM. Fœlix, Duverger et Lavalette, août, 1847.

Journal de l'I. R. Institut lombard des sciences, lettres et arts, et bibliothèque italienne (Giornale dell I. R. Instituto Lombardo), Milan, août, 1847.

Bulletin de la Société de géographie, Paris, juin, 1847.

Discours (discorso) *prononcé dans la séance publique de la Société royale bourbonienne de Naples*, par M. V. Flauti, juin, 1847.

Compte-rendu (Rendi-conto) *des travaux de l'Académie royale des sciences de Naples*, des mois de janvier, février, mars, avril, mai et juin, 1847.

La Feuille éternelle, adressée à Pie IX, par ***, Paris.

Annales universelles de statistique (Annali universali di statistica), *d'économie publique, voyages*, par M. Lampato, Milan, août, 1847.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, par MM. Aimé Leroy et Arthur Dinaux, Valenciennes, août, 1847.

Annales de la Société libre des beaux-arts, Paris, décembre, 1846.

Bulletin de la Société ethnologique de Paris, année 1847.

Françoise de Rimini, tragédie en cinq actes, traduite de l'Italien de Silvio Pellico, par Abel Lemercier, docteur en droit, Paris, 1847.

Essai poétique, par Samuel Bourgouin, Paris.

Le *Livre de Job*, traduit en vers français par L.-J. Baour-Lormian, de l'Académie française, Parsi, 1847.

Extrait du registre des dons, confiscations maintenues, et autres actes faits dans le duché de Normandie, pendant l'année 1418, 1419 et 1420, *par Henri V, roi d'Angleterre*, Paris.

Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, douzième et treizième année, Bruxelles, 1846, — 1847.

Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire, ou recueil de ses bulletins, tome XII, n° 1, séances du 6 avril, du 13 et du 15 mai 1846, Bruxelles, 1846.

Idem, tome XI, n° 2 et 3, séances du 10 janvier et du 9 février 1846.

Idem, tome XII, n° 2, séance du 9 novembre 1846.

Idem, tome XIII, n° 1 et 2, séances du 11 janvier et du 8 mars 1847.

Idem, tome XIII, n° 3, séance du 17 mai 1847, Bruxelles.

Bulletin de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, tome XII, 2e partie, Bruxelles, 1845.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, tome XIII, 1re partie, — tome XIII, 2e partie, Bruxelles, 1846. — Tome XIV, 1re partie, Bruxelles, 1847.

Galerie des contemporains illustres, par un Homme de Rien. En vente : Saint-Simon et Fourier, 118e, 119e et 120e liv. Chez A. René et Ce, éditeurs, 32, rue de Seine, à Paris.

A. Renzi,
Administrateur.

Huillard-Bréholles,
Secrétaire général.

MÉMOIRES.

FIN TRAGIQUE DES FRÈRES DE WIT
ET RÉTABLISSEMENT DU STADTHOUDÉRAT EN HOLLANDE (1).

Je vais, d'après des chroniques impartiales et bien informées, raconter la fin tragique de deux frères, personnages considérables dans une puissante république de l'Europe moderne, qui, défendue par eux, est morte avec eux. Je n'ai point du tout dessein de faire un discours politique, mais un simple récit, qui sera touchant, s'il doit l'être, par lui-même, car les faciles artifices du style y seront négligés comme indignes d'esprits curieux d'enseignements, et d'ailleurs le sujet en est loin de nous par le temps, par les lieux, par les intérêts. C'est du meurtre simultané de Jean et de Corneille De Wit que je veux parler, l'un grand pensionnaire de Hollande, l'autre amiral, ancien bourgmaître, ruart du pays de Putten. Le peu que je dirai des faits historiques m'a paru indispensable pour qu'on ait l'intelligence des causes de la catastrophe.

La prospérité, depuis toujours croissante, de cette région maltraitée de la nature et créée en quelque sorte de main d'homme, qu'on appelle les Pays-Bas, remonte au temps de la seconde maison de Bourgogne vers le milieu du XVe siècle, et la cause en est sans doute la résidence habituelle des princes de cette maison dans le pays. Mais, quand leur héritage échut à une femme, il dut passer dans les mains d'un souverain étranger : devenu l'une des provinces de l'empire, l'un des nombreux et disséminés domaines du roi d'Espagne, régi de loin et confié à des gouverneurs ayant mission d'y maintenir avant tout l'autorité du maître, ce pays vit ses forces vitales et les fruits de son infatigable industrie détournés pour l'accomplissement de desseins étrangers à son propre bien-être. Il sentit la pesanteur du joug et le secoua. Ce ne fut pas sans payer de son sang le plus précieux le rachat de sa liberté; ce ne fut pas avec un égal succès partout; du moins la Hollande et six autres Etats ou cités, sur un plus grand nombre, s'étant confédérés et ayant nommé (1571) pour leur général Guillaume de Nassau, prince d'Orange, l'un des principaux seigneurs du pays, elles parvinrent, après dix ans de combats soutenus, de supplices subis, de sang répandu et sur les champs de bataille et sur les échafauds, à se détacher tout à fait de la monarchie espagnole. La religion servit aussi de prétexte pour mieux trancher les partis : le roi était catholique, les insurgés se firent protestants.

Guillaume, assassiné en 1584, laissa trois fils. L'aîné était prisonnier en Espagne; le second, Maurice, âgé de dix-huit ans, lui succèda dans ses char-

(1) Lu dans la séance extraordinaire du 6 décembre 1846.

ges; quelques années après (1570), il fut élu stadthouder dans chacune des provinces de l'Union.

Le *stadthouder* est nommé à vie ; c'est le premier magistrat du pouvoir exécutif et rien de plus ; chaque province est libre d'en avoir un ou de s'en passer; plusieurs peuvent choisir le même : Guillaume l'était de Hollande, de Zélande et d'Utrecht. Ce magistrat n'a pas le droit de nomination aux offices suprêmes, soit dans l'armée de terre ou de mer, soit dans l'ordre civil. Il prend séance dans l'assemblée des Etats-généraux ; il y peut faire des propositions, mais il n'y a pas voix délibérative.

Sa puissance est contenue par une magistrature moins superbe, mais prévoyante et agissante (je parle au présent, comme si ces choses n'étaient pas ensevelies dans les archives de l'histoire depuis cent quarante et même cent soixante-quinze ans). Les Etats-généraux, qui sont, comme on sait, l'assemblée des députés des provinces, n'absorbent point la souveraineté de celles-ci; elles ont aussi des Etats composés de leurs nobles possédant fief et des députés de celles de leurs villes qui veulent y en envoyer. Les nobles d'une province n'ont ensemble, aux Etats généraux, comme chaque ville, qu'une voix. Ils entretiennent pour défendre leurs intérêts un mandataire permanent, pris parmi les conseillers d'Etat et qui pour cela s'appelle le *grand-pensionnaire;* en Hollande, il est élu pour cinq ans; il peut être réélu et il l'est ordinairement. Or, vu l'importance de cette province à laquelle adhèrent deux autres, la Zélande et le Zuidersée, le grand-pensionnaire de Hollande est de fait un grand personnage. Son office est de poser les questions dans l'assemblée des Etats de la province, et même, à ce qu'il paraît, dans celle des Etats-généraux, d'en discuter le pour et le contre, de recueillir les avis, de les concilier, de les résumer et de conclure à la pluralité des voix. Il confère avec les ministres étrangers, prépare avec eux les traités; pourvoit aux besoins de la guerre, dispose des fonds secrets. A vrai dire, son influence, présente dans toutes les affaires, surpasse ses attributions.

En 1609, l'archiduc d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas pour Philippe II, fit la paix avec les sept provinces unies, grâce au zèle du grand-pensionnaire de Hollande, Barnevelt. Maurice, dont cet événement heureux pour la patrie diminuait l'importance, en conçut contre le pensionnaire une rancune mortelle; par ses intrigues, Barnevelt subit à soixante-douze ans l'ignominie d'une condamnation capitale; il mourut comme Socrate; le stadthouder, déchiré de remords, ne survécut que peu à sa victime.

Frédéric-Henri, son frère, qui lui succéda dans le commandement, donna un grand essor à la puissance hollandaise. Mort en 1647 il fut dignement remplacé par son fils Guillaume, dernier du nom, lequel épousa la fille de l'infortuné Charles Ier, roi d'Angleterre. Guillaume mourut en 1651, laissant sa femme enceinte de celui qui fut *Guillaume III.*

Revêtirait-on cet enfant de la dignité de stadthouder sous la tutelle de sa

mère, avec substitution du comte de Nassau, son cousin, aux fonctions pendant la minorité? C'était le vœu de plusieurs provinces. Mais la transmission d'une si haute charge dans une même famille, durant plusieurs générations successives, surtout sur la tête d'un enfant incapable de l'exercer, quoique par forme d'élection, n'allait-elle pas constituer une royauté héréditaire et par conséquent anéantir la république? Les Etats-généraux le pensèrent ainsi; la Hollande, où M. le conseiller *De Wit* et ses deux fils étaient à la tête des patriotes, eut la plus grande part à la décision.

Malgré cet échec, la famille de Nassau put entretenir la bienveillance que plusieurs Etats de la confédération avaient pour elle.

L'année qui suivit la délibération, un mouvement populaire en faveur du prince se fit sentir à Midlebourg, capitale de la Zélande.

Les Etats de Hollande s'empressèrent d'y envoyer des députés pour représenter l'inconvenance d'une pareille conduite après ce qu'avaient si récemment arrêté les Etats-généraux. Ces députés furent mal reçus; leur vie même courut du danger. Mais *Jean De Wit*, l'un d'eux, jeune encore (il avait vingt-huit ans), alors pensionnaire de Dordrecht, sa ville natale, montra une fermeté et même une prudence qui déconcertèrent les factieux et déjouèrent leur dessein.

Dix ans après, une émeute commencée par des enfants à Harlem pour fêter le jeune prince, alla se ruer sur la maison où résidait en ce moment Jean De Wit, dès lors pensionnaire de Hollande.

Harlem chargea donc le sien de proposer aux Etats l'érection du stadthouderat et la nomination du jeune Guillaume à cette charge. Naturellement ce pensionnaire de ville devait communiquer l'objet de sa mission au grand-pensionnaire, et en raisonner préalablement avec lui; ce qu'ayant fait, et convaincu du peu de succès qu'aurait la proposition, il écrivit à ses mandants qu'il fallait y renoncer. Les Nassau ne furent pas sans apprendre la cause d'un changement de résolution si désagréable pour eux.

Depuis plusieurs années le roi de France justifiait par ses jurisconsultes des droits de la reine, son épouse, infante d'Espagne, à la possession de plusieurs provinces des Pays-Bas, et il s'apprêtait à les faire valoir par ses armes.

Dans cette crise, la nation sentait le besoin d'un généralisisme. Les républicains le veulent sans prétentions, et pour cela étranger. Mais on désigne de toutes parts le prince d'Orange, quoiqu'il n'eût que dix-huit ans. Son grand oncle, Mauriee, n'était pas plus âgé quand il fut nommé stadthouder par toutes les provinces. La Hollande, inspirée par le grand-pensionnaire, consent bien que le jeune prince, en qualité de noble, prenne place dans les Etats (1668), mais en même temps elle fait passer comme *Edit perpétuel* des clauses de garantie, dont les principales sont : que le capitaine et l'amiral-général ou celui qui réunira ces deux emplois ne pourra être stadthouder de plusieurs

provinces, ni occuper d'autres charges; et que particulièrement pour la Hollande et la West-Frise, cette charge est abolie.

Tous les députés, le prince lui-même, furent appelés à faire serment de maintenir l'édit.

On crut devoir envoyer au prince une députation pour lui faire part de la résolution. C'était, ce semble, plutôt un affront qu'un honneur, surtout avec le compliment que Jean De Wit se chargea de lui débiter.

« Comme il n'y avait pas eu dans l'Assemblée, lui disait-il, un seul député qui n'eût de la considération pour sa personne et qui ne le vît avec plaisir un jour à la tête des armées de l'Etat, il n'y en avait pas un non plus qui ne fût frappé d'horreur au souvenir de l'entreprise de Guillaume II, son père. Ce prince, qui avait toutes les qualités de ses ancêtres, s'étant livré à des gens qui lui avaient gâté l'esprit, on était obligé d'examiner si l'heureux naturel de Son Altesse ne serait pas changé de même par de faux amis, peu affectionnés pour la république. Je suis même, ajoutait-il, chargé de vous avertir que vous ne devez pas espérer que l'Etat vous nomme un jour son général, si vous aviez le malheur de vous allier dans une maison suspecte. L'exemple de monsieur votre père peut vous servir de leçon; il a ruiné son crédit en épousant une fille d'Angleterre, une papiste. »

A ce discours aigre-doux, le digne descendant du *Taciturne* répondit par des remerciments simulés et vagues, mais signala de ce moment dans son cœur l'intraitable Jean De Wit comme un ennemi qu'il fallait, non pas vaincre, mais anéantir.

Qu'il était loin d'accueillir sincèrement ces conseils, celui qui bientôt épousa une fille d'Angleterre, la fille d'un roi papiste, et sut, stadthouder de Hollande, se faire élire roi d'Angleterre à la place de son beau-père détrôné de ses mains!

Les menaces de la France devenaient imminentes. On proposa Guillaume pour capitaine-général de terre et de mer. Il avait vingt ans. Mais par une délibération des Etats-généraux prise trois ans auparavant, on avait résolu de repousser toute proposition de ce genre jusqu'à ce qu'il eût accompli sa vingt-deuxième année. Cela suffit pour que la Gueldre se crût autorisée à le qualifier de *capitaine-général-amiral désigné*. Les députés de Hollande s'élevèrent contre cette qualification, et le grand-pensionnaire, en cette occasion, dut encore être leur organe; nouveau grief.

Enfin le prince entrait dans sa vingt-deuxième année. Dans un entretien familier avec le pensionnaire, il lui représentait que la condition de l'âge était levée. « Apparemment vous badinez, répondit celui-ci, de vouloir modifier une délibération prise par toutes les provinces : c'est vingt-deux ans accomplis qu'il faut. » Le jeune ambitieux, ajournant sa vengeance, fit semblant d'acquiescer à l'objection.

Cependant six Etats penchaient pour le prince; ils commencent par lui don-

ner l'ordre de visiter les fortifications, et ils veulent qu'on dresse dès à présent l'*instruction* du capitaine-général qui sera élu. Les députés de Hollande ne peuvent point s'y opposer, mais ils élèvent les plus graves questions sur les pouvoirs à y comprendre : ce capitaine-général pourra-t-il être en même temps stadthouder d'une ou de plusieurs des provinces-unies? Quelle sera la durée de sa charge? Finira-t-elle avec la campagne? Aura-t-il la nomination définitive des officiers et le droit de grâce sur les militaires condamnés? Règlera-t-il la discipline? Quels appointements, quels fonds secrets recevra-t-il? etc. En un mot, sera-t-il roi ou simple général? On ne put rien conclure.

Et parce que le parti du prince s'appuyait sur l'impossibilité d'une armée sans général et d'une guerre sans armée, la Hollande, qui avait proposé l'armée, mais qui craignait le général proposé par d'autres, ne donna pas suite à sa proposition; comme réciproquement, les orangistes s'y étaient opposés tant qu'ils avaient eu à craindre qu'on n'appelât au commandement un général étranger.

Plus le danger approchait, plus les dissentiments étaient marqués, sur la formation de l'armée, sur la proportion des forces en cavalerie, infanterie, vaisseaux. Plus aussi la chance tournait vers le prince.

« Les préparatifs de la France, disait un personnage anglais (1), sont si terribles, et ceux des Etats si lents, que bien des gens croient que M. De Wit veut, par là, forcer les Etats à s'accommoder avec le roi de France ou même à se soumettre à lui. Il croit que la guerre contribue tellement à l'élevation du prince qu'il ne se soucie pas à quel prix on fasse la paix. » — Paroles bien instructives! Un étranger, un esprit élevé et désintéressé dans la question, voit le patriote intelligent et dévoué compromettre l'indépendance de son pays pour en conserver la liberté, le laisser exposé à la conquête pour le garder du despotisme. — Quelle anxiété devait troubler la droiture des sentiments de ce vrai citoyen ! quelle force acquéraient les récriminations de ses calomniateurs!

Le parti républicain, et à sa tête le vénérable conseiller De Wit père, faisait voir le danger pour la république de confier la direction de la guerre, c'est-à-dire la grande affaire du moment, au candidat proposé : « Jeune homme sans expérience, prince dont le père et les aïeux ont eu le pouvoir suprême, il le recevra comme un droit, comme son patrimoine, et il le retiendra. Et qui sait jusqu'où, plus tard, les conseils de ses courtisans le porteront, sous prétexte de se consolider, à se défaire de ses antagonistes, à punir ceux dont ils lui persuaderont qu'il a reçu des injures? »

La peur l'emporta, poussée qu'elle était en avant, comme toujours en pareil cas, par des intérêts égoïstes, cachés sous le masque de la prudence. Le jeune Guillaume fut nommé généralissime. Le grand-pensionnaire s'appliqua du moins à borner ses pouvoirs : notamment, on enverrait des députés des

(1) Milord Arlington.

Etats-généraux à l'armée; le général devait exécuter leurs délibérations; sa commission finirait avec la campagne; il n'aurait point la nomination aux charges civiles ou militaires; il ne pourrait se mêler des affaires de la religion, de la police, de la justice, des finances. Enfin ces articles ne pourraient être changés dans les Etats-généraux qu'à l'unanimité, clause nécessaire pour conserver le principe constitutionnel de l'Union, la souveraineté de chaque province; et par suite, clause qui rendait la Hollande par son *veto* maîtresse du maintien de ces articles. Mais en renfermant le torrent dans un lit trop étroit, on le force à rompre ses digues. Les militaires étaient furieux. Néanmoins le prince prêta de bonne grâce le serment de se conformer à l'édit (25 février 1672).

Les conquêtes rapides des Français bouleversaient toutes les têtes. On se flattait de conserver la liberté sous l'autorité souveraine d'un seul; on se trompait sans doute; mais le premier besoin était de repousser la domination étrangère.

M. De Wit se sentait dépasser; il semblait perdre courage. La charge de grand-pensionnaire est glorieuse. Le mérite seul l'obtient; un simple citoyen peut y prétendre. Sans pouvoir apparent, le pensionnaire est l'âme qui donne le mouvement régulier à la république; il est le dépositaire de ses secrets, l'agent de ses volontés qu'il a le plus souvent formulées et déterminées. Mais la constitution de l'Etat rend cette charge bien difficile: les diverses cités dont la république est formée ont chacune leurs intérêts distincts; il faut, pour les concilier, beaucoup de temps, de peine, de dextérité, et *Sagunte périt pendant que Rome délibère.* Mais surtout cette charge est dangereuse. On vous fait responsable des événements; le peuple veut que son pensionnaire ait toujours eu des avis certains, que son opinion soit toujours la plus sûre, qu'il y entraîne l'assemblée par la solidité de ses raisons, par la force de son éloquence; enfin que toutes les résolutions qu'il fait prendre aient un heureux succès.

Ces belles réflexions, que je m'approprie, sont, à quelques modifications près, de l'auteur honnête auprès de qui je me renseigne et à qui je vais prendre encore les détails et souvent les expressions du triste récit qui me reste à faire. Mais je l'abrégerai considérablement, je ne mettrai guères plus de lignes que l'original a de pages. La sécheresse du style sera de mon fait. L'imagination ou plutôt la sensibilité de mes auditeurs suppléera au pathétique que je ne chercherai point à y répandre.

Une confédération de petites républiques ne peut-elle pas subsister devant l'unité de puissance d'un conquérant? A supposer qu'elle soit envahie aisément, ne rompra-t-elle pas bientôt les réseaux jetés sur elle? Est-il nécessaire, pour se défendre, qu'elle oppose roi à roi?

Les formes démocratiques ont bien des attraits; les âmes généreuses s'y laissent séduire; ceux qui possèdent se croient plus en sûreté sous un maître

que dans les agitations du gouvernement républicain. Quant à la populace, elle n'aime que le changement; c'est pour elle un spectacle, et surtout elle y manifeste sa force, nulle dans le repos que maintiennent les lois. Par une raison analogue, l'armée constituée dans l'intérieur de la république est la perte de la liberté.

Telles étaient les diverses pensées qui agitaient les esprits.

MM. De Wit, défenseurs d'une constitution qu'ils n'avaient point faite et qui depuis un siècle avait fait la gloire et le bonheur du pays, virent changer en malédictions les louanges que le peuple leur avait jusque-là données, et auxquelles ils venaient tout récemment encore d'acquérir de nouveaux droits; comme on va le voir.

C'était au mois de juin. Une bataille navale (1), contre les flottes combinées de France et d'Angleterre, était sur le point de décider du sort de la république. Ruiter était l'amiral, Corneille De Wit montait son vaisseau comme plénipotentiaire des Etats-généraux. On tâcha, mais en vain, d'exciter la jalousie de l'amiral, qui se trouvait en quelque sorte son subordonné. Jean, lui-même, laissant pour un moment à des mains sûres les soins de la cité, s'était mis à la mer pour faire démarer la flotte, qu'arrêtaient dans le port des citoyens craintifs ou malintentionnés.

Corneille, dans le temps de cette mission, était malade; il ne laissa pas de se tenir durant tout le combat sur le tillac, haranguant les soldats et marins et soutenant leur courage par sa présence au fort du danger. Il avait même fait placer un fauteuil où il s'était assis comme représentant de la souveraineté du pays. Après cette journée, la victoire incertaine demandait un nouveau combat, mais les flottes, également maltraitées, semblaient n'être pas capables de le soutenir; Corneille le fait néanmoins décider, et il y assiste; un succès dû à son conseil fut d'avoir mis les côtes de Hollande hors d'insulte. Trop malade pour rester plus longtemps à bord, il rentre à Dordrecht : publiquement, on l'outrage, on le calomnie, on le menace; des assassins, la nuit, entrés dans sa maison, cherchent à pénétrer jusqu'à son lit; on assaillit, on pille la maison de son père et celles de leurs amis, on crie sur eux *aux traîtres*. Qu'avait donc fait ce grand homme? il venait d'exposer sa vie pour le salut de sa patrie, tandis que les autres magistrats dormaient chez eux, attendant, pour se déclarer, l'issue des événements.

Le même jour ou plutôt la même nuit (21 juin) qu'on tentait d'assassiner le ruart dans sa maison à Dordrecht, des assassins tombaient sur le grand-pensionnaire à La Haye.

La dénonciation qu'il en fit aux Etats de la province contient le narré suivant, que j'abrège : « Grands et puissants seigneurs. Comme je me retirais hier au soir de l'assemblée entre onze heures et minuit, une personne qui m'est inconnue arracha des mains de mon valet le flambeau et l'éteignit. Aussitôt

(1) 7 juin 1672, bataille de Solbaïe sur les côtes d'Angleterre.

je fus attaqué par quatre hommes armés d'épées, qui, sans dire mot, me portèrent plusieurs coups. Je tombai, et reçus une contusion au col et une blessure à la tête; m'étant relevé, ils se sont enfuis. Ils ne m'ont blessé qu'en deux endroits du corps. Les médecins et chirurgiens jugent que les blessures ne sont pas encore dangereuses. Mais comme je ne suis pas en état de faire les fonctions de ma charge, je supplie qu'on veuille bien m'en dispenser pour le moment. »

La nécessité des temps obligeant les députés de tenir l'assemblée fort avant dans la nuit, Jean, qui avait pour maxime de *faire chaque jour les affaires du jour*, avait travaillé ce jour-là fort tard. Deux jeunes gens, Jacques et Pierre *van Graef*, fils d'un conseiller à la cour de justice, avaient soupé avec deux bourgeois de La Haye ; ils étaient ensuite descendus tous quatre sur la place; ils y avaient vu de la lumière dans le bureau du pensionnaire; ce qui probablement avait reveillé leurs préjugés haineux contre celui que la multitude appelait un traître; car il est difficile de décider si le coup fut prémédité. Depuis quelques jours le sieur van Graef, père, n'était pas à La Haye; sa retraite peu motivée à Delft fit soupçonner d'abord qu'ayant su le dessein de ses fils, il avait voulu leur laisser plus de liberté pour l'exécuter; mais sa réputation d'honnête homme le lava d'un tel soupçon.

Les assassins furent aisés à connaître. M. De Wit, quoique sans armes et surpris, en avait terrassé un; l'épée d'un autre était tombée du fourreau et fut retrouvée sur le lieu; un troisième avait été blessé dans l'obscurité par ses complices. Quelqu'un, témoin grave, avait entendu en passant prononcer ces mots à demi-voix : *Graef, Graef, où êtes-vous? venez vite.* Jacques Graef fut arrêté, les autres s'échappèrent; il confessa son crime, demandant grâce de la vie, et déclarant qu'il ne savait aucune raison qui l'eût porté à cette action. Il fut condamné et exécuté. On fit de lui un martyr; on publia une relation de ses derniers moments; le peuple attendri n'en fut que plus exaspéré contre le pensionnaire.

Celui-ci, sollicité d'intercéder, avait résisté. Ses amis et ses ennemis l'en blâmèrent : « Il y a de la gloire, disaient les uns, à sauver la vie à qui a voulu vous l'ôter. » « Le coupable, ajoutaient les autres, doit vous être moins odieux que ses complices, qui échappent malgré vous à votre colère et à la vengeance de la loi. » — Raisons spécieuses, s'il se fût agi d'un crime particulier. « Il faut laisser à la justice, répondait-il, son libre cours. Le peuple me hait sans raison ; je ne veux pas regagner son amitié par une démarche dont tous ceux qui sont dans le gouvernement auraient à se plaindre : ils me reprocheraient une impunité qui les exposerait sans défense aux coups de leurs ennemis. » — Voilà des sentiments patriotiques : sous l'égalité républicaine il n'appartient à aucun citoyen d'acheter la faveur populaire par le droit de grâce.

Les Etats de Hollande, répondant à ces sentiments, adressèrent à tous les chefs de l'armée, où l'on soupçonnait que s'étaient réfugiés les trois autres as-

sassins, une circulaire relatant le fait, et portant qu'ils ont chargé le procureur général de se transporter en personne auprès des troupes, afin d'y chercher les coupables dans le camp *ou dans d'autres endroits que Son Altesse sait bien.* Mais ils ne furent point trouvés. Diverses circonstances font croire qu'ils y avaient de hauts protecteurs, et les expressions de la lettre, que les Etats n'étaient pas dupes.

Cependant l'indignation fondait de tous côtés sur le pensionnaire et son frère. Les rues étaient semées de satires et de libelles contre eux : « Ce sont des traîtres, y disait-on ; ils ont vendu le pays à la France ; nos députés, nos magistrats sont à leurs ordres, et nous allons périr. »

Ici les dates se pressent.

L'emeute de Dordrecht, dirigée, comme nous l'avons vu, contre Corneille au même moment que le guet-à-pens contre son frère à La Haye, était un coup monté ; elle avait sa marche tracée, son but marqué : « A bas les De Wit, vive Orange, stadthouder, » tel était son cri. Commencée le 21 juin, elle contraint le 29 le conseil de cette ville à s'assembler pour prendre la résolution de proposer Guillaume aux Etats de Hollande ; chose impossible, puisqu'ils avaient aboli le stadthouderat.

Néanmoins, une députation du conseil va chercher le prince au camp ; il se fait prier ; les députés lui représentent que, s'ils ne l'amènent, ils seront massacrés. Il vient, prend place au conseil, demande ce qu'on lui veut ; on se borne à des compliments et à la prière de visiter les fortifications ; ce qu'il fait, accompagné des magistrats. Mais le peuple lui demande s'il est *stadthouder.* Il répond modestement qu'il ne peut accepter cette charge, dont il a lui-même juré l'abolition. — « Si on ne vous élit tout à l'heure, s'écrie le peuple, nous allons le faire et massacrer les scélérats qui s'y opposent. » Il fallut promettre ; il fallut plus : renoncer solennellement à l'*édit perpétuel*, nommer le prince gouverneur et capitaine-général, le dispenser de son serment envers l'Etat, l'en délier envers Dieu et signer l'acte de nomination ; ce que firent à l'instant tous les membres présents au conseil.

Il restait à prendre la signature de Corneille, alors ruart du pays de Putten, mais, lors de l'édit, bourgmaître de Dordrecht, et l'ayant, en cette qualité, signé et juré. Il gardait encore le lit, souffrant de rhumatismes gagnés sur la flotte. On lui porte l'acte à signer, il s'y refuse ; que pouvait-il lui arriver ? qu'on le tuât ? il ne craignait pas la mort, il l'avait assez fait voir.

En effet, il me semble qu'un homme de cœur ne peut pas être contraint, par l'aspect de la mort et d'une mort cruelle et ignomineuse, à faire ce que sa raison ne veut pas qu'il fasse.

Mais c'est précisément cet homme de cœur qui se sent plus faible que le lâche devant une autre sorte d'attaque. Ce que les députés n'avaient pu faire, son épouse l'opéra. Elle lui amena tout éplorée ses deux jeunes enfants, le conjurant de se conserver pour eux. Le trouvant inflexible, elle osa lui dire :

« Eh bien! mourez donc seul et inutilement, puisque tout le monde a cédé. Je vais ouvrir la porte au peuple qui l'assiége, et me jeter avec mes enfants entre ses bras en protestant de notre innocence. » — Il prit la plume et signa.

Je n'aime pas cette femme, satisfaite de sauver ses enfants (je ne dis pas elle, je ne veux pas l'humilier jusque là), si son mari périt : il faut mourir tous ensemble.

Corneille avait mis après son seing deux lettres mystérieuses, *v. c.* Mais un meneur, s'en étant aperçu, le fit remarquer au peuple en lui expliquant que c'était l'abrégé de ces mots *vi coactus, contraint et forcé.* Le peuple, furieux de la ruse, força le ruart de signer simplement.

Le soulèvement de Dordrecht s'étendit comme une inondation ; Rotterdam, le même jour, vit la dissension éclater entre les partisans du prince et les républicains; on dressa deux listes : tous les fonctionnaires suspects d'amitié pour les De Wit furent forcés de donner leur démission, et des orangistes, au choix du prince, les remplacèrent; la révocation de l'*édit perpétuel* fut prononcée en conseil. Tergaw suivit soudain ce mouvement; une troupe de femmes et d'enfants y fut l'avant-garde de la révolte. Harlem, toute dévouée à Guillaume, ne resta point en arrière ; le peuple pilla la maison du bourgmaître, où il croyait ou faisait semblant de croire qu'était Jean De Wit; les paysans arrivèrent qui firent signer aux magistrats la révocation. Leyde, Schiedam et d'autres villes subirent la même contrainte.

Mais ces révocations partielles ne liaient pas les Etats de la province. La question s'y présenta et y fut chaleureusement débattue. Le grand-pensionnaire, malade de ses blessures, n'y parut point; il n'eut point la douleur d'y voir renverser son œuvre. La résolution fut que les députés présents et futurs étaient dispensés du serment d'observer l'édit, sans qu'on l'abolit expressément; et presque aussitôt après, une autre résolution (8 juillet) nomma Guillaume stadthouder de Hollande.

L'armée navale, aussi bien que celle de terre, en reçut la nouvelle avec joie. L'esprit militaire se plait à la suprématie d'un chef unique. Ruiter, quoique ami du pensionnaire, s'empressa d'adresser ses compliments et ses soumissions au prince, qui, dans sa réponse flatteuse, se recommanda à ses bons avis.

L'assassinat n'ayant pas réussi contre les frères De Wit, on employa les machinations. Jean était calomnié sur son intégrité en même temps que Corneille sur sa loyauté. Leur sort commun eut encore cette similitude que, tandis que l'un tombait blessé sous les coups des assassins, l'autre était tourmenté par le bourreau; s'il y eut entre eux quelque différence, c'est l'infamie légale dont on stigmatisa ce dernier par une condamnation aussi injuste qu'irrégulière.

Ces persécutions, qui aboutirent au massacre, s'étendirent dans un espace de temps très-court. Parlons d'abord de Jean :

L'accusation à laquelle il fut le plus sensible fut celle du détournement de fonds destinés aux dépenses secrètes : « Sur 100,000 francs qu'on lui donne, clabaudait-on, il en met 80,000 dans ses coffres. » Rien n'était plus faux; il quitta sa charge moins riche qu'il n'y était entré; jusqu'en 1668 le traitement était, admirons ! de 3,000 fr. et après, de 4,000; et lorsque les Etats délibéraient à l'unanimité de lui faire un présent de 100,000 francs en récompense de ses grands services rendus pendant quinze ans à la république, il engagea les députés des Dordrecht à s'opposer à la résolution et il n'accepta que les 15,000 francs dont les nobles le gratifièrent comme leur mandataire.

Sa sensibilité lui fit faire une démarche inconsidérée : il écrivit au prince (12 juillet) pour avoir son témoignage. Guillaume, charmé, sans doute, de ce recours quelque peu humiliant, ne se hâta point de répondre au pensionnaire. Celui-ci, s'apercevant de son imprudence, adressa à ses supérieurs légitimes, les Etats de Hollande (20 juillet), un mémoire apologétique détaillé, sur ce chapitre de ses fonctions. Les Etats s'empressèrent de faire procéder à des informations régulières, sur lesquelles, deux jours après, ils lui donnèrent une décharge authentique.

Quant à la réponse du prince (22 juillet), elle est aussi maligne que polie : Il ne sait rien et ne veut rien savoir du passé, surchargé qu'il est des présentes affaires : « Vous trouverez bien mieux la justification que vous désirez de moi dans vos actes de prudence. » Ironie piquante. Cette prudence avec laquelle M. De Wit avait si longtemps et si heureusement navigué, échouait en ce moment; et une abstension d'examen, ainsi motivée, n'emporte-t-elle pas, pour des esprits prévenus qu'il s'agissait de désabuser, un véhément soupçon, que c'est par grâce qu'on l'allègue, mais qu'on sait trop bien à quoi s'en tenir et qu'on garde pour soi une conviction défavorable au postulant ?

Maintenant voici l'affaire de Corneille ; Jean l'expose à Ruiter dans une lettre du 2 août, qui est la principale pièce de la procédure et dont je donne la substance. « Vous avez sans doute appris que le procureur fiscal l'a fait arrêter par ordre de la cour de Hollande... Nous n'avons pu d'abord nous imaginer quelle pouvait être la cause de cet emprisonnement, nous savions seulement qu'on parlait confusément de trois millions de poudre à canon qu'il aurait fait venir avec lui de l'armée navale à Dordrecht... Mais nous avons bien connu depuis qu'il y avait un autre complot formé. C'est qu'un certain chirurgien nommé Guillaume Tichelaer... a dénoncé le ruart... comme ayant voulu le corrompre par une grosse somme d'argent et le porter à assassiner le prince d'Orange... Ce chirurgien a été ci-devant accusé par mon frère d'avoir violé une femme, et a été condamné pour ce fait; de sorte que c'est un homme noté d'infamie, que la vengeance anime... Nous savons de plus que cet homme étant venu, il y a quinze jours ou trois semaines, chez mon frère à Dordrecht, demanda à lui parler seul, et que ma belle-sœur l'ayant fait entrer, commanda à l'un de ses domestiques de se tenir à la porte de la cham-

bre..., en cas que cet homme eût de mauvais desseins. Ce domestique a déposé... qu'il entendit que le chirurgien offrait de déclarer à son maître quelques affaires secrètes; sur quoi celui-ci répondit : « Si c'est quelque chose de bon, parlez, je suis prêt à vous seconder; mais si c'est une méchante affaire, n'en parlez point, car je vous dénoncerais aussitôt. » Que là-dessus, après quelques propos de part et d'autre, le chirurgien vint à dire : « Puisque monsieur ne désire pas que je m'ouvre à lui de mon secret, je le garderai donc par devers moi. » Et qu'alors il se retira brusquement. Mon frère déclara tout aussitôt ce qui s'était passé au secrétaire de la justice et au lieutenant du grand prévôt... On rechercha ce Tichelaer et on ne le trouva point. — Ainsi je ne vois point qu'il y ait lieu de rien appréhender dans cette affaire, *sinon le malheur du temps et la malice des hommes.* Elle va si loin, cette malice, qu'on ose avouer que l'incommodité de mon frère au bras gauche... vient d'une blessure que vous lui auriez faite... dans la chaleur d'une contestation... sur la flotte. On répand encore... que mon frère ne voulut point qu'on engageât le combat... surtout avec les Français; qu'il empêcha, le second jour, la continuation de la bataille..., enfin qu'il était pendant le combat caché dans la fosse aux cables... »

Le même jour Ruiter répondit : « Si M. le ruart... est aussi innocent, ce que je veux croire, sur tout le reste de ce qu'on lui impute, qu'il l'est sur tout ce qui s'est passé sur la flotte, on lui fait une terrible injustice... »

En même temps, Ruiter écrivait aux Etats de Hollande : « ... Je me trouve donc obligé, pour mon propre honneur et pour la défense de la vérité et de la justice, de déclarer dans la sincérité de mon cœur... que le ruart de Putten, en qualité de député-commissaire sur la flotte, a vécu avec moi dans une union vraiment fraternelle... sans dispute ni différent; beaucoup moins... sans que je l'aie blessé; déclarant devant Dieu... que ce sont faux bruits et calomnies... Je me trouve aussi obligé en conscience de rendre témoignage que le ruart a toujours marqué une grande ardeur d'en venir aux mains... et n'a pas moins marqué d'animosité à l'égard des Français que des Anglais... Ce fut lui qui proposa l'attaque, et il appuya sa proposition de raisons si fortes que la résolution en fut prise unanimement. Il a fait voir dans la bataille une fermeté extraordinaire; il fut aussi le lendemain disposé à recommencer le combat... »

Le ruart avait été transporté comme prisonnier à La Haye, dès le 24 juillet, secrètement, un dimanche, pendant que tout le monde était aux offices, par les soins personnels du procureur-général venu exprès de Dordrecht. C'était une violation du droit de cité. Les magistrats de Dordrecht s'en plaignirent aux Etats, mais en vain; ils se plaignirent particulièrement de ce que la cour n'avait pas fait arrêter un délateur noté d'infamie, et que sur sa seule déposition elle eût lancé un décret de prise de corps contre un ancien bourgmaître de Dordrecht, un curateur de l'université de Leyde, un des premiers officiers

de Hollande, qui avait été député dans tous les colléges souverains de cette province et aux Etats-généraux, et deux fois plénipotentiaire de leurs hautes puissances sur la flotte de la république.

La déposition du dénonciateur est trop longue pour être rapportée ici. Mais outre qu'elle est unique et part d'une bouche suspecte, elle ne contient aucune preuve, pas même un indice. Du commencement, on put la juger tout entière : ce n'est pas l'accusé qui va trouver le dénonciateur ou qui même le mande auprès de lui, c'est le dénonciateur, il le déclare, qui arrive de lui-même sous un prétexte absurde, pour réclamer la protection du grand-bailli ou ruart (de ce magistrat même qui l'avait naguère poursuivi et fait condamner pour crime), contre un juge inique, disait-il, dans un procès qu'il avait avec sa servante; circonstance qui ne paraît pas même avoir été vérifiée; et puis, un confident, qui se propose de se faire dénonciateur, attend, de peur de passer pour calomniateur, que le provocateur se soit quelque peu compromis.

Je ne rapporterai pas davantage les dépositions à décharge et les moyens de défense de l'accusé : « Si j'avais eu, disait-il, l'intention qu'on me prête, j'ai un bras et du cœur. »

Malheureusement, le ruart, déconcerté à la première comparution devant le juge enquêteur, peut-être par l'énorme hardiesse tout à coup présente à sa pensée des tentatives criminelles dont lui et les siens étaient l'objet depuis quelques jours, et qui, semblant se réaliser, nécessitaient une défense désespérée, le ruart, disons-nous, soutint n'avoir jamais vu ni connu son accusateur; ce qui était démontré faux par la lettre de son frère à Ruiter, mentionnée dans celle de cet excellent ami aux Etats et puis produite. A cela près les dépositions de son père, de sa femme, de son fils et de leur serviteur étaient conformes au narré du frère. Cette dénégation fit donc une impression fâcheuse sur l'esprit des juges, quoiqu'elle s'expliquât; il faut croire que ceux d'entre eux qui étaient partisans secrets du prince ou qui se proposaient de lui plaire, ne manquèrent pas d'exagerer la suspicion. Ils ordonnèrent que le ruart fût transféré dans la prison de la cour, qui est comme est à Paris la Conciergerie.

Ce qu'il est bon de remarquer, c'est que le dénonciateur n'était pas allé directement vers le magistrat; sa déclaration fut envoyée à la cour de justice par l'oncle naturel du prince, qui la tenait du maître-d'hôtel, à qui Tichelaer l'avait remise.

Et le prince, consulté sur le cas à faire de cette pièce, avait répondu : « qu'il fallait *laisser un libre cours à la justice*, comme on avait fait dans l'affaire de *van der Graef;* » rapprochement malveillant autant qu'inexact : dans l'affaire *Graef* il y avait un corps de délit.

De ce moment on put prévoir que la puissance et la malice l'emporteraient sur la justice et la vérité devant la peur et la flatterie.

Après avoir confronté le ruart avec l'indigne chirurgien, sans résultat pour

la preuve du fait argué, on le condamna à la question préparatoire; c'était une injustice criante, même dans le système absurde de cette odieuse procédure : il faut que le crime soit établi, il faut de plus que l'accusé en soit raisonnablement soupçonné.

Il souffrit la torture avec une fermeté que lui inspirait sa bonne conscience. Au milieu de ses tourments il récitait les vers d'Horace, *justum et tenacem, etc.*, si bien appliqués dans cette occasion.

Ses ennemis publièrent que sa fermeté ne venait pas de son innocence, mais de la manière douce et humaine dont on l'avait *tiré*. Mais plusieurs années après, le tortionnaire, avant de mourir, écrivit à sa veuve : « ... Je ne voudrais pas pour rien au monde souffrir ce que j'ai fait souffrir au ruart... ni être obligé de tourmenter qui que ce soit aussi cruellement... Dieu lui pardonne ! mais je tremble quand je pense... à la manière dont les choses se sont passées. »

Le peuple craignit qu'un magistrat qu'il croyait coupable parce qu'il voulait le croire, n'échappât à sa fureur. Il assiégea la prison jour et nuit. Les conseillers s'y rendirent pour apaiser le tumulte, mais ils ne purent y parvenir qu'en faisant paraître l'accusé aux fenêtres. Afin de s'assurer de sa personne, les bourgeois envoyèrent demander une garde au prince, mais il répondit que le prisonnier était entre les mains de la justice qui saurait bien empêcher son évasion.

Enfin le 20 août la cour donna sa sentence. Elle déclara l'accusé déchu de toutes ses charges et dignités, le bannit à perpétuité des provinces de Hollande et West-Frise et le condamna aux dépens.

On murmura beaucoup de cette sentence. Tous ceux que l'esprit de parti n'aveuglait pas ne comprenaient pas comment on avait pu condamner le ruart sur une accusation non prouvée. Ils ne trouvaient pas moins étrange que la sentence n'exprimant aucun crime à la charge du prisonnier, elle le déclarât déchu de toutes ses fonctions et dignités et le condamnât au bannissement. Cette sentence, observait-on, est semblable à celle de Pilate qui disait : « Je ne trouve aucun crime en cet homme, c'est pourquoi je le ferai fouetter jusqu'au sang et je le relâcherai. » On pouvait ajouter, avec tout le respect dû au texte divin : « Et on relâcha Barabas qui était un insigne brigand. »

En effet, en même temps Tichelaer fut élargi purement et simplement; et ce scélérat courut aussitôt par les rues, criant qu'il avait convaincu le ruart; « sa sentence, disait-il, en est la preuve. » Argument très-fort, en effet, même pour les honnêtes gens, qui n'aiment point à suspecter l'impartialité et le courage de la justice.

Revenons à Jean. Nous avons vu que blessé, le 21 juin, il était resté malade près de six semaines et qu'il n'avait pu assister à l'assemblée des Etats de Hollande, où, dans une première séance, on s'était mutuellement dispensé d'observer l'*édit perpétuel*, et où, dans celle du 8 juillet, on avait nommé Guil-

laume III stadthouder. Le 12, le pensionnaire lui avait écrit, et le 20 il s'était adressé aux Etats, pour avoir un certificat justificatif que, le 22, l'un lui refusait, les autres lui délivraient solennellement. Le 24, son frère Corneille, dénoncé depuis quelques jours et constitué prisonnier à Dordrecht, en est subrepticement transféré à La Haye. Le 31, Jean quitte la chambre, va complimenter le prince, a une longue conversation avec lui et sort mécontent de sa froideur. Le 2 août, il adresse à Ruiter la lettre que nous avons vue pour réclamer son témoignage sur la belle conduite du ruart dans la bataille de Solbaie.

La glorieuse fortune des De Wit penchait et menaçait de se précipiter dans l'abîme. Les amis du pensionnaire lui conseillaient depuis un mois de demander sa retraite ; il voulait se la faire offrir, croyant cette forme plus honorable, et ne sentant pas assez que, de la part d'un maître, la prière commande et que l'offre est un ordre.

Enfin, le 4 août, il se rendit à l'assemblée des Etats de Hollande pour les prier d'accepter sa démission. Il y fit un discours noble et touchant : « Il se retire, parce qu'il voit une prévention furieuse déchaînée contre lui ; ses services ne pourraient être que préjudiciables à la république ; il suffirait qu'il n'eût été employé qu'à mettre par écrit les résolutions de l'assemblée pour que le peuple les reçût avec répugnance. » Il réclama seulement sa place dans le grand conseil, comme elle lui avait été promise en 1658 au premier renouvellement de ses fonctions.

On statua selon son désir, non sans résistance de la part des nobles et de plusieurs villes, qui voulaient son maintien dans sa place. Le prince, comme membre de l'ordre des nobles, consentait volontiers à sa démission, mais n'approuvait pas qu'on le remerciât.

Jean écrivit (12 août) ce résultat à son ami Ruiter. « Je n'ai, lui disait-il, jamais si bien senti la vérité de ce qu'on appliqua autrefois à la république romaine : *prospera omnes sibi vindicant, adversa uni imputantur*, tous s'attribuent les bons succès et mettent les mauvais sur le dos d'un seul. »

Le 20, jour funeste, la cour de justice ayant rendu sa sentence contre Corneille, la lui prononça de grand matin. Le geôlier reçut ordre de permettre que le père et le frère du condamné vinssent le voir. Le traître en profita pour envoyer un de ses serviteurs chez Jean, lui dire que son frère, qui était incommodé, le priait de se rendre à la prison et souhaitait fort de l'entretenir. — « Est-ce que mon frère n'est pas banni ? » demanda-t-il au messager ; « je ne sais pas, répondit celui-ci, mais j'ai appris qu'il serait mis en liberté. » — Dans le moment arriva la servante du geôlier, qui se dit chargée du même message. C'était un piége pour l'attirer dans la prison. Il se résolut d'y aller ; il voulut partir à pied quoique faible encore, et ordonna seulement d'amener son carrosse pour le prendre après qu'il aurait conféré avec son frère. Sa femme et son fils pleins de soupçon le suppliaient en larmes de ne point sortir.

En effet, puisque le prisonnier devait être relâché, ne valait-il pas mieux attendre? Sa tendresse pour son frère l'aveugla.

Il trouva à la porte de la prison deux cavaliers et deux bourgeois en sentinelle; ce qui annonçait une double surveillance en sens opposés. Le ruart le voyant entrer dans sa chambre, s'écria : « Ah! mon frère! que venez-vous faire ici?» — « Quoi! ne m'avez-vous pas fait appeler? » répliqua-t-il. — « Non, » répondit le ruart. « Nous sommes donc perdus, » reprit son frère.

Ils s'entretinrent de la sentence, que le ruart lui fit connaître, et dont il avait, disait-il, dessein d'appeler. Son frère lui représenta qu'il vaudrait mieux pour le moment songer à sortir de la prison et à se retirer en lieu sûr. A ce moment le fiscal entrant, déclara qu'il venait de former appel, parce que le ruart ne s'était pas soumis au jugement de la Cour. Quelle raison! c'était quelques heures auparavant qu'il avait été prononcé! — Cet appel fit obstacle à la délivrance du prisonnier. Le carrosse de son frère qui l'attendait à la porte choqua la vue de la multitude, qui criait qu'on voulait lui enlever le traître et le ramener en triomphe à sa maison.

Tichelaer fut accosté dans la rue d'une personne qui lui apprit que les deux frères étaient ensemble et lui conseilla de le faire savoir au peuple. Il n'y manqua pas; il courut à la prison, disant qu'on n'avait pas donné la question au ruart, qu'on s'était joué de la justice. Il entra dans la chancellerie, se mit à la fenêtre et criait à la canaille émue : « Courage, mes amis; ce chien et son « frère vont sortir tout à l'heure; empêchez-le; le temps presse, vengez-vous « de ces coquins qui ont plus de cent complices. »

A ces paroles, l'air retentit des cris : aux armes! au meurtre! trahison!... La porte de la prison est assaillie. Les Etats qui étaient assemblés délibèrent sur ce qu'il y avait à faire; car c'était une émeute qui se préparait, et l'on n'en sait jamais rien d'avance, si, ne considérant que son but apparent, on l'y laisse aller. Les nobles opinèrent à faire monter à cheval les trois compagnies qui étaient à La Haye, avec ordre de dissiper la canaille et au besoin de tirer dessus. On suivit cet avis et on résolut aussi d'armer les bourgeois. Amsterdam ajouta que tous les membres de l'Assemblée devaient rester à La Haye; nous verrons comme ceci fut observé. On arma donc six compagnies bourgeoises; c'était bien pour circonscrire l'émeute, voilà tout. L'une de ces compagnies, dont les officiers étaient assez modérés, fut placée à la porte de la prison, vis-à-vis de la canaille, pour la tenir en respect. On envoya un courrier au prince pour lui donner avis de ce qui se passait, mais il ne voulut prendre aucune mesure et laissa faire.

Dès le matin (car l'émeute était commencée avant que le jugement ne fût rendu ou du moins connu; elle couvait même depuis quelques jours), les conseillers que les Etats avaient commis au maintien de l'ordre public, envoyèrent un ordre par écrit au comte de Tilly de monter à cheval et de poster la compagnie du lieutenant général dans le Buytenhof, celle de

M. Steenhuysen le fils, et la sienne sur la place. On leur commanda de garder ces postes jusqu'à nouvel ordre.

Le comte, qui bordait de plus près la compagnie bourgeoise, ordonna à ses cavaliers de tenir toujours leurs armes hautes, sans tirer, s'ils n'étaient prévenus par la bourgeoisie. Elle, de son côté, qui craignait de se trouver entre deux feux, se contenta de tenir le mousquet sur la fourchette et la mèche compassée. Cette manœuvre dura plus de quatre heures, mais non pas en silence de la part de la bourgeoisie. Il sortait de ces groupes des cris de mort contre le comte de Tilly. Celui-ci, las de les entendre, s'avança vers la compagnie bourgeoise et parlant à ses officiers : « Voulez-vous donc remplir la ville de sang et de carnage? parlez; si c'est votre dessein, tirez le premier coup; mais vous pourrez vous en repentir. » Le peuple à ce discours redoubla ses hurlements. Enfin les bourgeois députèrent quelques-uns de leurs officiers pour aller demander aux conseillers commissaires l'ordre de faire retirer le comte de Tilly de ce poste. Ils n'en trouvèrent que deux réunis avec le secrétaire, tous les autres étant retournés chez eux par prudence.

Dans l'intervalle, le bruit se répandit que les paysans et les matelots des villages voisins venaient en foule pour piller La Haye. Il était vrai qu'il en venait; c'est tout ce qu'on en peut dire.

Cependant les officiers envoyés aux conseillers leur représentèrent qu'il était impossible à la bourgeoisie d'exécuter son projet (quel projet? apparemment de mettre le prisonnier en lieu sûr à sa sortie), tant que la cavalerie s'y opposerait, et ils demandaient, de façon à se faire obéir de gens peureux, qu'on la fît retirer et qu'on l'employât à empêcher le pillage des maisons. On envoya donc un ordre *verbal* au comte d'abandonner son poste et d'aller se saisir de toutes les avenues de La Haye pour défendre l'entrée de la ville aux pillards. Le comte refusa de déférer à cet ordre, il en demanda un par écrit; les deux conseillers qui étaient demeurés seuls, abandonnés de leurs collègues, prirent sur eux de lui en expédier un tel qu'il le voulait, qu'il a gardé jusqu'à sa mort, et que mon auteur atteste avoir vu dans ses mains. Jamais ordre ne fut donné plus mal à propos; c'était le contraire des premières dispositions. Le comte et l'autre commandant divisèrent leurs compagnies en quatre escadrons. En partant, il dit : « J'obéirai, mais les deux frères sont morts. »

Les bourgeois se trouvèrent ainsi délivrés de ceux qui les tenaient en bride, et la cavalerie, qui avait été armée précisément pour arrêter la sédition, devint inutile; les pillards qu'on affectait de craindre ne se montrèrent point.

Aussitôt la compagnie bourgeoise du drapeau bleu, gorgée de bière et d'eau-de-vie qu'on lui avait distribuée, et animée par un certain échevin de La Haye, alla droit à la prison. Elle voulut forcer l'autre compagnie qui y était de garde; celle-ci résista d'abord, mais voyant qu'on allait s'entre-tuer, elle céda la place. L'autre, maîtresse de ce poste, commença par faire courir le bruit qu'elle ne songeait qu'à tirer les deux frères de la prison pour les con-

duire à l'Hôtel-de-Ville et les y laisser sous bonne garde, jusqu'à ce que Son Altesse eût décidé de leur sort. Cependant elle ne laissa pas de lancer une grêle de coups contre la porte de la prison. Un orfèvre, nommé Verhoef, alla prendre un marteau dans la boutique d'un maréchal, et en brisa une partie de la porte. Les mutins, enragés de ne pouvoir l'enfoncer tout-à-fait, menaçaient avec des serments exécrables de tuer tous ceux qu'ils y trouveraient quand ils seraient entrés. Le geôlier, épouvanté ou plutôt qui ne voulait qu'y paraître forcé, ouvrit enfin.

Aussitôt ils montèrent en foule dans la chambre où étaient les deux frères, le ruart en robe de chambre sur son lit et son frère dans son manteau de velours, assis à côté de lui et lisant la sainte Ecriture. L'ex-pensionnaire tâcha, mais en vain, d'inspirer quelques sentiments d'humanité à ces furieux. L'un d'eux avait voulu assommer le ruart et l'aurait tué si la massue n'eût rencontré le bois du lit. Ils les forcèrent l'un et l'autre de sortir de la chambre en leur disant qu'ils allaient les conduire à la place où l'on exécutait les criminels.

Les bourgeois que le procureur fiscal avait laissés auprès d'eux pour les garantir d'insultes, firent d'inutiles efforts pour arrêter ces violences et les virent avec douleur aller à une mort certaine.

Les deux frères ne s'abusèrent point sur le sort que leur réservait cette multitude effrénée; ils se dirent un tendre adieu sur l'escalier. Le ruart, qu'avaient affaibli les rhumatismes gagnés sur la flotte et surtout la torture, descendait appuyé sur son frère. Celui-ci conservait un air calme, exhortant les bourgeois à rentrer dans le devoir : « Mes amis, leur disait-il, à quoi aboutira tout ceci? nous ne sommes pas des traîtres. Conduisez-nous où vous voudrez et faites-nous examiner; on verra bientôt ce qui en est. »

En descendant, le ruart fut frappé par derrière avec une planche, il tomba et alla rouler jusqu'au bas des degrés, d'où on ne le releva que pour le traîner à l'arcade qui conduit à l'échafaud.

A cette vue, pénétré de douleur, le pensionnaire, dont le chapeau était tombé dans l'escalier, se hâta de descendre et se trouva nu-tête sous un aspect dégradé, devant la multitude. En mettant le pied dans la rue, il fut blessé d'un coup de demi-pique au visage, par un nommé van Soenen, notaire. Néanmoins il tâcha de s'évader en passant derrière les rangs de la garde, mais on lui ferma le passage, loin de le protéger. Verhaguen tira sur lui; son fusil n'ayant pas fait feu, il lui donna de la crosse un si furieux coup derrière la tête qu'il le terrassa. Cependant il eut encore assez de force pour se mettre sur les genoux, et levant les yeux et les mains au ciel, il ouvrit la bouche pour prier, quoique sans voix, lorsqu'un nommé van Valen le coucha par terre, lui mit le pied sur la gorge et lui tira un coup de mousquet dans la tête, en criant : « Voilà le scélérat qui a trahi sa patrie. » A ce cri plusieurs bourgeois tirèrent sur lui et l'achevèrent.

Le ruart précédait son frère de quelques pas. Les sieurs van Rip et Louw

lui donnèrent les premiers coups et furent suivis d'une troupe de furieux qui l'assommèrent à coups de crosse.

On peut remarquer que ce ne furent pas les gens de rien qui furent les premiers agents de ces crimes, mais des artisans établis, de bons bourgeois, qu'on a voulu nommer à cause de cela. C'était vraiment un parti abattant l'autre dans ses chefs.

Les mutins se mirent en cercle autour des deux corps, déchargèrent dessus leurs mousquets, dépouillèrent les cadavres, déchirèrent les habits en mille morceaux qu'ils distribuèrent dans la ville et les villages voisins, sauf le manteau du grand-pensionnaire dont un valet de poste s'empara et qu'il mit à l'encan en criant ; « Voilà la guenille du grand Jean. »

On traîna les cadavres tout nus dans la boue des rues jusqu'au lieu du supplice. Là, on les pendit par les pieds à un gibet. Celui qui faisait les fonctions de bourreau ayant aperçu un pasteur nommé Simonsson qui, à la honte de son caractère, repaissait ses yeux de cet horrible spectacle, lui cria : « Monsieur le ministre, sont-ils assez haut ? » — « Non, répondit-il, pendez ce grand coquin encore un échelon plus haut. » La religion, qui déteste ces infamies, ne nous permet pas de les dissimuler. Cette réflexion est de mon auteur et je me l'approprie. C'est ce ministre qui fit un sermon à la louange des massacreurs.

La rage des bourgeois n'était point assouvie : les cadavres étant pendus, on coupa au pensionnaire les deux doigts qu'il avait levés pour jurer l'*Edit perpétuel*, et au ruart toutes les extrémités qu'on vendit en détail. L'orfèvre Verhoef, que nous avons déjà nommé, arracha les deux cœurs qu'il mit dans une boîte d'argent, et les montra longtemps moyennant rétribution. Je passe des traits de cannibales aussi honteux qu'horribles.

Les bourgeois se retirèrent tambour battant et allèrent célébrer leur victoire dans les cabarets. On profita de ce répit pour enlever les corps ; les domestiques du pensionnaire vinrent avec un carrosse les dépendre et les emporter, et la nuit suivante ils furent enterrés secrètement et sans cérémonie dans l'Eglise-Neuve, où la femme du pensionnaire avait sa sépulture acquise. Ils étaient tellement déchirés et défigurés qu'il fallut recourir aux conjectures pour discerner le corps du ruart de celui du pensionnaire. Leurs enfants furent conduits le lendemain de grand matin à Amsterdam. Le père se démit de sa charge à la chambre des comptes, et alla pleurer dans la retraite la mort tragique de ses deux fils. Un incident réveilla deux jours après la fureur du peuple : on avait, suivant l'usage, mis leurs armoiries dans le lieu de leur sépulture ; les deux tableaux furent arrachés, mis en pièces et distribués en petits morceaux aux enfants du peuple.

De tous les pasteurs de La Haye, un seul osa s'élever en chaire contre ce massacre. Son auditoire le fit taire, en le menaçant de le traiter de même que ceux qu'il semblait plaindre. Le nom de cet homme de cœur est oublié, son exemple reste.

La mort de MM. De Wit parut remédier à tous les maux de la république, quoiqu'il n'en fût rien, à moins qu'on ne compte pour quelque chose la fureur du peuple satisfaite. D'où venait-elle, cette fureur? D'où venait la tranquillité subite qui y succéda? Je le laisse à chercher à mes auditeurs.

Les Etats de Hollande mandèrent l'événement au stadthouder. Le courrier le trouva comme il allait se mettre à table pour souper. Les courtisans, croyant que la nouvelle lui serait agréable, mettaient beaucoup d'empressement à la débiter; mais il pâlit et donna des marques publiques de l'estime qu'il avait pour le pensionnaire. Il vint le lendemain à La Haye. On le sollicita vivement de faire poursuivre les assassins; mais les bourgeois lui présentèrent une requête afin d'arrêter les recherches; elle était appuyée sur le nombre et la qualité des coupables.

Les récompenses que l'on accorda aux meurtriers et aux chefs de la sédition firent appliquer aux frères De Wit le distique latin qu'on avait fait jadis contre Charles-Quint et qu'on appliqua ensuite à MM. de Guise assassinés à Blois.

Principis injussu cecidit par nobile fratrum,
Sed data sunt jussu præmia sicariis.

Les jugements des historiens sur le caractère de ces deux hommes s'accordent en ceci : Jean, plus jeune de deux ans que son frère, était grave, savant, studieux, infatigable au travail; le jour ne finissait pour lui que quand les affaires étaient terminées. Il avait grand soin de sa santé et peu de sa vie, ce qui lui donnait de la hardiesse pour entreprendre, de la fermeté pour soutenir ses entreprises. Il fallait, pour être de ses amis, approuver ses résolutions. Il ne savait ce que c'était que céder au temps, et il négligea trop les murmures du peuple et les sermons séditieux. Du reste, dans sa maison, le plus simple et le plus modeste, et dans la république, le plus incorruptible. — Corneille, lui, non moins ferme, avait plus de dureté et de hauteur. On est quelquefois plus fier du mérite et des honneurs de ses parents qu'ils ne le sont eux-mêmes, qui en souffrent journellement les angoisses et les humiliations secrètes. Comme plénipotentiaire des Etats-généraux, deux fois il eut occasion de répondre dignement à leur confiance. D'ailleurs, intrépide au milieu des combats, patient dans la torture, il mérita comme son frère, les louanges et les regrets authentiques d'un grand homme, Ruiter.

Sept jours après ce massacre, les Etats de Hollande prononçaient, de l'avis et à la pressante recommandation du prince, une amnistie générale et accordèrent au stadthouder la permission de changer les magistrats. C'était à cette extension d'autorité que les meneurs en voulaient venir. La république expirait.

P. Masson,
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

HISTOIRE UNIVERSELLE

PAR CÉSAR CANTU,

Soigneusement remaniée par l'auteur et traduite sous ses yeux par Eugène ARNOUX, ancien député, et Pier-Silvestro LEOPARDI.

Aux difficultés qui se présentent à ceux qui écrivent l'histoire d'un empire, d'une contrée, et même une simple monographie, combien vient-il se joindre de difficultés d'un ordre spécial à celui qui essaie d'écrire une histoire universelle! Il ne lui suffit pas de s'identifier avec un peuple en saisissant le génie de sa langue, ses mœurs, ses habitudes; il ne lui suffit pas de connaître et d'apprécier l'esprit qui a dominé à telle ou telle époque; il faut que, pèlerin des lieux et des siècles, il les parcoure en observateur attentif, et qu'il découvre, autant que possible, le premier anneau de la chaîne qu'il veut étendre, le mobile des événements qu'il racontera. Il n'a donc pas simplement à faire un heureux choix des faits les plus intéressants ou les plus saillants, quoique la plupart des historiographes fassent consister en cela leur tâche et leur talent. Il lui faudra, comme à tous les écrivains, de judicieuses explications de détail; mais de plus il aura à exposer les grandes lois de l'ensemble. Il faudra qu'il juge les mœurs des temps et les actions des hommes, non d'après une règle morale, absolue et inflexible, mais en tenant compte d'idées que nous n'avons plus, de besoins qui ne sont plus les nôtres. Sa plume a-t-elle été habituée à écrire sous un gouvernement libre, si tant est qu'on puisse croire qu'il y en ait au monde! il devra la tempérer en traçant le tableau d'un gouvernement monarchique, et ses croyances religieuses elles-mêmes devront, sans enlever rien à la conviction, apprécier judicieusement et pratiquement ici le sectaire, ailleurs le catholique, partout l'homme subissant, bon gré mal gré, l'influence des idées qui l'entourent. Je ne dis pas pour cela qu'il faille que l'historien soit impartial dans le sens trop large, car cette qualité est une faiblesse, et on en parle tous les jours sans réflexion ou sans intelligence. Nous croyons qu'il doit être au service de la vérité et être conséquent à ses principes. On parle aussi très-souvent d'un mot dont on abuse, le point de vue; en l'employant ici, nous dirons que celui qui écrit une histoire générale, pour prendre le croquis des tableaux qu'il veut faire, doit changer souvent de point de vue, sans pourtant oublier son point de départ, car il s'égarerait dans sa route, et envisager les hommes comme ils sont, sans vouloir que tous ses héros soient habillés en chevaliers romains ou en paladins du moyen-âge.

Après Trogue-Pompée, Eusèbe Pamphile et quelques autres, on cite peu d'anciens auteurs qui aient voulu courir les chances d'une entreprise aussi périlleuse; il semble qu'à dater des deux derniers siècles, et surtout à l'épo-

que actuelle, ce soit tout le contraire ; et depuis les abrégés du P. Pétau, ceux du P. Labbe, l'*Histoire des empires* de l'abbé Guyon ; le *Cours* de Luneau de Boisjermain ; le *Précis* d'Anquetil jusqu'à l'*Abrégé* volumineux de M. de Ségur, et cette immense *Histoire universelle*, traduite de l'anglais, au dernier siècle, que d'œuvres tentées dans ce genre que nous signalons comme difficile ! Il est vrai qu'aujourd'hui les éléments sont plus faciles à recueillir ; mais s'ensuit-il que tous ceux qui les mettent en ordre aient avec leur courage et de louables efforts toutes les qualités que nous avons montrées avantageuses et presque indispensables à celui qui veut écrire l'*Histoire universelle?* Se trouvent-elles réunies en M. Cantù? On jugera de notre pensée sur ce point par ce que nous allons dire de son livre.

Dans ce premier article, jetons d'abord un regard sur la manière dont l'auteur a été amené à écrire son histoire ; rappelons l'accueil qu'il a reçu du public ; l'opinion générale servira à diriger ou à modifier la nôtre.

Il n'y a pas encore dix ans, M. Cantù publia dans son pays et en sa langue une *Histoire universelle, comparée et enrichie de documents*. Outre ce qu'il y a toujours de colossal dans une telle entreprise, M. Cantù avait encore une incertitude à braver en commençant son œuvre, car il avoue franchement qu'il n'était disposé, en écrivant, ni à ménager des préjugés irritables, ni à recourir à des paradoxes plus ou moins brillants, qui ont l'air de faire système, excitent à parler de l'homme qui les lance, et donnent l'attrait qui manque en général aux ouvrages longs et sérieux. Détournant ses regards de ces difficultés réelles, qui pour tant d'autres ont été un obstacle ou un échec, il s'est pénétré de l'utilité et de l'opportunité de son entreprise, et pour nous servir ici de ses propres expressions, il se détermina à s'y dévouer comme à un ministère de vérité et de justice. Ainsi agit l'homme qui écrit par conviction ; souvent ceux qu'il sert sont longtemps sans reconnaître le prix de son œuvre ; il n'en fut pas de même pour M. Cantù. Il avait publié l'histoire ancienne et celle du moyen-âge, en treize parties formant autant de volumes, et quoiqu'il n'eût pas encore touché l'histoire moderne, on fit simultanément cinq éditions italiennes de la partie de l'ouvrage qui avait paru. Un tel succès sert encore moins à flatter l'amour-propre d'un auteur, qu'à faire connaître le goût du public, et on sait quelle classe d'hommes on doit appeler public, quand il est question de l'appréciation et de la critique d'une histoire universelle. Il était inévitable aussi qu'une spéculation intéressée ne sentît pas le parti qu'elle pouvait tirer d'un succès qui serait le même dans une reproduction étrangère. L'auteur, pour prévenir cet inconvénient, préjudiciable à son ouvrage, a voulu lui-même le publier aussi en français, et c'est pour cela qu'il est venu à Paris, qu'il a remanié et fait traduire sous ses yeux cette histoire, conforme autant que possible, dit-il, à la nation à laquelle il l'offre.

C'est donc cette partie de son histoire, formant actuellement dix volumes que nous avons à faire connaître.

M. Cantù commence par une *introduction*, qui est elle-même un ouvrage remarquable par la profondeur de vue de l'auteur, et par la manière dont il manie d'avance les pièces qu'il aura à coordonner; elle est écrite d'un style majestueux et même brillant, mêlé à cette assurance que veulent affecter ceux qui nous donnent des phrases maniérées, mais que possèdent seuls ceux qui sont aussi parfaitement maîtres de leurs sujets.

Il passe d'abord en revue les méthodes historiques; il parle de l'histoire classique, des annales, des mémoires, des chroniques, comme un homme qui apprécie savamment et ceux qui nous les ont donnés et le parti qu'on en peut tirer. Ici l'auteur avait un écueil véritable, il avait à apprécier aussi la direction que l'histoire prit au siècle dernier sous la plume de ceux qui, s'arrogeant le nom de philosophes, proclamaient l'émancipation du genre humain. Il le fait avec indépendance et prouve bien, comme on l'a déjà pressenti, qu'il n'est rien moins que disposé à ménager des préjugés irritables et puissants, préjugés, au reste, qui se dissipent chaque jour de plus en plus au rayon de l'équité et du bon sens. Il ne se montre pas moins impartial envers l'*Histoire savante* qu'envers l'*Histoire philosophique*, et les noms respectables de Rollin, de Crevier, etc., ne le porteront pas à un culte idolâtre envers les anciens; il en montrera au contraire les taches et même les excès; pour lui, il ne suffira pas qu'un fait soit rapporté dans la langue d'Homère ou de Virgile, pour lui paraître probable et le dispenser de tout raisonnement.

Il apprécie également ceux qui, de nos jours, ont fait ce qu'on appelle la *Philosophie de l'histoire*, science que les anciens ne possédaient pas et ne pouvaient d'ailleurs, comme les modernes, tirer de l'expérience des siècles et de la vie des nations. Dans son appréciation, comme on le pense bien, M. Cantù est amené à écrire des noms qui, sans être du domaine de l'histoire, sont livrés par ceux qui les portent au jugement du public, et là encore il écrit avec considération, mais avec franchise.

Il est temps que nous parlions de son œuvre propre, sur laquelle nous dirons aussi franchement notre pensée, en faisant l'éloge que nous croyons sincèrement qu'elle mérite, car nous avons cru apprécier l'esprit généralement solide, les doctrines saines et l'excellente méthode qui ont présidé à sa rédaction, en faisant aussi nos réserves sur ce qui nous paraîtra les demander.

M. Cantù a divisé son histoire en dix-huit époques, commençant la première à l'*origine* des nations, et datant la dernière de la révolution qui a bouleversé l'Europe.

Nous n'avons point le projet, ni même la mission de suivre pas à pas la marche de l'auteur; nous n'avons pas même le dessein d'analyser chacun des livres qui composent son *histoire;* il nous suffira de remarquer en général s'il n'a pas été simple compilateur plus ou moins intelligent, et surtout, s'il a servi, comme il en a fait profession, les seuls intérêts de la vérité. Notre tâche sera

remplie en faisant un choix judicieux dans les faits qu'il raconte, dans les jugements qu'il porte.

La première difficulté, et elle n'est pas la moindre, était d'abord pour l'historien de fixer autant que possible les *origines* des peuples. Désespérant avec Vico de retrouver le principe commun de l'humanité dans les annales des Romains, trop récentes, eu égard à l'antiquité du monde; dans celle des Grecs, dictées par l'orgueil; dans celles des Egyptiens, mutilées comme leurs pyramides; non plus que dans celles tout-à-fait ténébreuses de l'Orient, car il rit des siècles chimériques des Chinois, et n'y voit qu'une preuve de plus d'une création récente; M. Cantù va tout simplement et fort sagement demander ce principe commun au début de l'histoire sainte, à la Genèse, à laquelle chaque science a, par ses progrès, apporté un nouveau tribut de preuves.

C'est de là qu'il date son récit; sans adopter ni condamner les divisions de l'histoire universelle admises généralement par ceux qui l'ont précédé dans cette carrière, M. Cantù a cru devoir fixer autrement les repos de sa narration, et il les étend jusqu'au nombre de dix-huit, que nous allons indiquer. Il fait donc, disions-nous tout à l'heure, des origines des peuples, dévoilées par l'Ecriture sainte, sa première époque; la seconde, des faits et des temps passés depuis la dispersion des hommes jusqu'aux Olympiades; la troisième, des Olympiades jusqu'au règne d'Alexandre-le-Grand; la quatrième, des temps d'Alexandre aux guerres puniques. Il prend la cinquième à ces guerres civiles qui désolèrent l'Europe et même le monde environ pendant un siècle et demi avant Jésus-Christ. La venue du Messie était un repos historique, qu'il devait naturellement choisir, et il en a fait la date de sa sixième époque, qu'il conduit jusqu'à Constantin. Il conduit la septième jusqu'au temps d'Augustule, où il devait, comme tous les autres historiens, trouver aussi un repos à la chute de l'empire. L'invasion des Barbares, celle de Mahomet, l'apparition de la dynastie des Carlovingiens, qui eurent tant d'influence sur les destinées de l'Europe, fournissent à M. Cantù les dates de ses huitième, neuvième et dixième époques, contenant chacune environ deux cents ans. La face de l'histoire semble alors se modifier. Il faut parler des communes, des croisades; M. Cantù en parle en homme judicieux, et auquel nous aurions, sur ce sujet, peu de chose à dire, faisant de son récit la matière de deux de ses époques, qu'il conduit jusqu'à la chute de l'empire d'Orient, où il devait aussi naturellement prendre un repos historique et la date de sa treizième époque qu'il conduit jusqu'à la découverte du Nouveau-Monde, pour prendre un autre repos plus naturel encore à l'époque de la réformation religieuse, qui est la quinzième de son histoire. Deux règnes fameux, aux deux extrémités de l'Europe, celui de Louis XIV et celui de Pierre-le-Grand, sont le commencement de sa seizième époque, qu'il conduit jusqu'aux premières années du XVIIIe siècle dont il fait la matière de sa dix-septième époque, bien qu'une indicationer ronée de son introduction semble dire le contraire. Enfin il prend date,

pour sa dix-huitième époque, à la révolution française, d'où il partira pour écrire l'histoire contemporaine. Ces divisions paraissent naturelles. Inutile de faire remarquer qu'il suit nécessairement la méthode synchronique. Néanmoins certains tableaux isolés laissent ou donnent souvent à sa narration la couleur et les avantages de la méthode ethnographique ; on en trouverait la preuve dès sa première époque dans les chapitres spéciaux consacrés, soit aux Babyloniens, soit aux peuples de l'Inde, soit surtout aux Hébreux qu'il nous montre tantôt nomades et sous la tente, tantôt république fédérative ou monarchique, tantôt cherchant les arts et l'instruction. Dans l'impossibilité de suivre M. Cantù dans les excursions de chacune de ces époques, nous voulons du moins, dès ce moment, attirer l'attention sur un mérite de son ouvrage, qui le rendra, croyons-nous, supérieur à beaucoup d'autres, n'aurait-il que cet avantage spécial. L'auteur ne s'est pas borné à un simple récit des faits, il a compris et il a possédé largement ce qu'on appelle aujourd'hui la philosophie de l'histoire ; il en fait un noble usage au profit de la vérité et des saines doctrines. Mais l'*Histoire universelle* de M. Cantù offre encore un genre de richesses suivant nous bien précieuse, dans les notes nombreuses dont il enrichit son récit presque à chaque page, et ces notes nombreuses ne roulent pas seulement sur des matières purement historiques, mais elles traitent de choses et de sujets qui sembleraient moins du ressort des études habituelles et favorites de l'auteur. Nous ne pouvons comprendre comment, en si peu d'années et sur une si grande échelle, M. Cantù a pu tant recueillir et si savamment coordonner. Si on joint à cela les jugements et les réflexions qu'inspire la vue de tant de pièces additionnelles qui s'ajoutent à chaque livre, on peut dire que l'*Histoire universelle* a été élaborée et écrite avec une conscience et des soins bien rares de nos jours.

Il est dans cette grande composition des époques et des sujets qui devaient, on le comprend, attirer davantage notre attention, exciter notre curiosité, demander plus de réserve et de précaution à nos sympathies et à nos éloges. Ainsi, dans le moyen-âge, par exemple, l'auteur avait à présenter plusieurs tableaux, où nous avions aussi à nous défier davantage de nos préventions et même de nos affections. A propos de moyen-âge, où il commence aussi l'une de ses époques, M. Cantù fait une réflexion bien judicieuse et dont nous indiquerons ici l'objet en en présentant la substance. Tous les historiographes et lui-même ont pris pour point spécial de repos ou de départ ce qu'on appelle le moyen-âge. Mais peut-on raisonnablement adopter une distinction aussi partiale qu'arbitraire ? Partiale, parce que, si la chute de l'empire romain brisait l'unité européenne, cent peuples recouvraient leur indépendance, et, cessant de graviter vers un centre commun, se mettaient à se mouvoir dans leur propre orbite. L'histoire moderne commencerait donc, pour ceux-ci à la grande invasion et aux différentes époques de leur établissement sur les terres de l'empire ; Mahomet ouvrirait l'histoire des Arabes ; Colomb celle des Amé-

ricains. La Perse déjà rappelée à une nouvelle splendeur, l'Inde enchaînée sous son immobilité native, et la Chine tournant avec une activité nonchalante dans un cercle qui ne s'élargit ni ne se brise, resteraient tout à fait en dehors. Arbitraire aussi, car, outre que cette distinction ne s'accorde pas avec la marche générale de l'humanité, les historiens mêmes de l'Europe ne s'entendent pas entre eux sur les limites dans les quelles doit être renfermé ce moyen-âge. Quelques-uns le feront durer, par exemple, jusqu'à la renaissance des études, et c'est, croyons-nous, la limite ordinaire qu'on lui donne. Mais les études se raniment en Italie beaucoup plus tôt que dans les autres pays, et il y a quelque chose de trop étroit à ne voir la littérature nouvelle se diriger vers le bien que lorsqu'elle rentre dans le sillon de l'ancienne. Pour d'autres, le moyen-âge finit à la destruction de la féodalité, mais là encore il y a exception pour l'Italie ; la féodalité se brisa de bonne heure contre les communes Italiennes, et plus tard ailleurs. Dans certains pays, elle ne fut jamais enracinée ; dans d'autres elle conserva sa force jusqu'à la Révolution française, et dans quelques-uns elle n'a pas encore perdu sa vitalité que M. Cantù appelle déplorable. Ceux qui auraient égard spécialement au développement de la pensée, se faisant une division philosophique, pourraient faire durer le moyen-âge de saint-Augustin à Bacon, de Boëce à Descartes, c'est-à-dire, pendant tout le règne de la scolastique. D'autres enfin le prolongeraient jusqu'à la réforme de Luther, et appelleraient catholiques les siècles qui se sont écoulés depuis l'instant où, à la chute de l'ancien ordre civil, l'église prit extérieurement son essor, jusqu'à celui où se décomposa sa merveilleuse unité : cette conception serait d'autant plus raisonnable, M. Cantù en convient, qu'elle ne se limite pas aux événements, mais embrasse aussi les idées les plus générales et les plus élevées, c'est-à-dire les idées religieuses. Cependant il ne l'adopte pas, et avec le plus grand nombre des écrivains, il conduit son moyen-âge jusque vers la fin du XVme siècle, époque à laquelle s'accomplissent certains faits d'une importance universelle, entre lesquels il indique le dernier grand fief de la France réuni à la couronne. C'est la Bretagne qu'il qualifie ainsi. Nous aurions peut-être quelque droit de lui demander s'il est bien vrai que la Bretagne put être appelée et fût un fief de la France ; mais nous ne serions arrêté à cette difficulté, si minime dans une histoire générale, que par un petit amour-propre national, et nous laissons volontiers l'éclaircissement de ce point à l'abbé Vertot qui a plutôt choqué, peut-être, que confondu la susceptibilité bretonne. Nous mettrions bien plus de complaisance à analyser ici les XVIe et XVIIe chapitres de son septième volume, consacrés à ce qu'il y eut précisément de plus grand, de plus remarquable dans le moyen-âge, l'un à *la République Chrétienne*, l'autre aux *Papes* et à leur influence. Dans l'un, M. Cantù parle savamment, et en général assez justement des conversions et des missionnaires, des rapports de l'église avec l'Etat, des élections épiscopales et même des moines, descendant à des détails sur la règle de saint Benoit. Dans l'autre, il montre

avec talent et justice que le grand mouvement fait alors au profit des classes populaires et des intérêts généraux était dirigé par Rome catholique, et uniquement par l'influence d'une persuasion qui pénètre au fond des âmes et fait fléchir leur volonté. Dans ces citations et ces remarques, peut-être verrait-on des préférences commandées par l'habit que nous portons; nous allons donc nous borner, puisqu'il faut nous borner, à citer un passage ou l'historien fait bien preuve de cette indépendance dont il s'est flatté dans son introduction et ne craint pas d'aller au rebours d'idées aveuglément reçues et transmises. Il avait à parler de quelques-uns de ces historiens philosophes, que l'on regarde de nos jours comme les Pères dans la science et le talent de l'histoire; il venait de parler de Sismondi avec une franchise qui se ressent peut-être un peu de l'affection d'un ami et du respect d'un élève, et il a à faire connaître le caractère de Gibbon, sur lequel il s'exprime ainsi : « Une renommée qui surpasse les autres est celle d'Edouard Gibbon, historien vénéré par ceux de son école, respecté même des dissidents, pour sa vaste érudition, pour sa sagacité admirable à découvrir des sources nouvelles, pour l'art de grouper les faits et d'interpréter les intentions; enfin, pour une verve d'exposition qui fait passer l'érudition pour originalité, la réminiscence pour sentiment. Quel livre est donc plus propre à plaire aux lecteurs doués de l'habitude commode de s'en rapporter à l'opinion de l'auteur? Mais tout homme qui sait réfléchir et peser y trouvera une diatribe continuelle, inspirée simultanément par les préoccupations du juif, de l'hérétique, du philosophe, et dominée par deux sentiments : admiration pour la grandeur romaine, haine acharnée contre toute espèce de religion. Comme j'ai eu souvent à m'exprimer sur son compte avec une franchise qui pourrait ressembler à du mépris pour des qualités qu'on ne possède pas soi-même, je me sens obligé de déclarer la profonde estime que je professe pour cet historien dont les ouvrages m'ont appris l'art si peu pratiqué de puiser l'histoire aux sources les plus variées, seul moyen de présenter sous un aspect nouveau les faits les plus rebattus. Faudrait-il que la gratitude m'interdît la justice? Devrait-elle étouffer en moi la voix du devoir, qui m'imposait de mettre la jeunesse de mon temps en garde contre un écrivain des plus dangereux? Dans cette masse d'événements aux limites si vagues, dans laquelle il fut vraiment le premier à étendre son regard pour embrasser toutes les nations, au lieu de chercher ce qui importait au bien de l'humanité, il plaisante sur ses souffrances; il ne fait jamais cas des sympathies du peuple; il n'aperçoit pas ou ne veut pas avouer la corruption de la société qui périssait, ni la vertu de celle qui venait prendre sa place. Quand il décrit les fautes des prélats au moyen-âge, il n'oublie pas de leur rappeler rudement la discipline des premiers siècles; mais si vous observez comment il a peint le Christianisme au berceau, vous verrez qu'il n'a trouvé dans la doctrine nouvelle que lâcheté, ignorance ou crime. Alors on est indigné de sa mauvaise foi, encore plus que lorsqu'il met ouvertement Socrate au-dessus

de Jésus-Christ, la doctrine d'Epictète ou le Coran avant l'Evangile. Mesquin dans ses jugements sur les choses les plus élevées; froid à dessein comme un rayon de la lune qui, tombant sur la nature endormie, lui imprime sa pâleur; s'obstinant toujours à marcher au rebours de l'opinion commune, il veut éteindre toute admiration, qu'elle ait pour but saint Athanase ou Scanderberg, les martyrs du Christ ou les républicains d'Italie. Si parfois il se sent pris d'un accès d'enthousiasme, soudain il tourne la chose en ridicule, de peur de s'écarter un instant de son plan arrêté et se fait un véritable plaisir de rapprochements burlesques ou ignobles, pour lancer ses épigrammes de mauvais goût. Aussi, de même que dans Bayle, la malignité trouve toujours chez lui de quoi se repaître; la loyauté et la pudeur de quoi frémir. Voilà quels sont les historiens chez lesquels on puise le plus généralement la connaissance et le dédain du moyen-âge. »

Ainsi s'exprime M. Cantù et il ajoute : et moi aussi j'ai lu ces livres avec toute la convoitise et tout l'attrait qui entraîne la jeunesse vers le fruit défendu, et j'y fus pris à mon tour, comme il arrive dans l'âge qui écoute et croit; mais parvenu à l'âge qui pèse et choisit, j'aperçus l'orgueil qui se cache dans cette manière de rejeter parmi les barbares Charlemagne, Gerbert, Louis IX,.. Alfred,... Thomas d'Aquin, Albert le Grand, Dante et Roger Bacon. J'eus peine à me décider à déclarer grossiers les hommes qui édifièrent Westminster, Notre-Dame de Paris, les merveilles de Grenade et de Tolède.... Je ne pouvais croire ignorants les siècles où furent inventés les horloges, le papier, les signaux de la tactique navale..., les hospices pour les vieillards et les enfants; où furent prédits par un moine les antipodes, par un autre, les aérostats et la vapeur. Je ne pouvais condamner une époque qui introduisit tant de commodités dans la vie habituelle, qui résolut les problèmes les plus difficiles de la mécanique,.... qui assura enfin tous les progrès par la poudre à canon et par l'imprimerie » (tome 7, page 19 et suiv.).

Un écrivain qui parle ainsi, montre tout ce qu'on doit attendre de son impartialité et tout ce qu'il y a de droit dans son esprit et dans ses vues.

Nous nous arrêtons ici et nous résistons au désir d'entrer avec M. Cantù dans le vaste champ des croisades, qui ouvre précisément son dixième volume, le dernier de ceux qui aient été publiés (1); mais nous en avons dit assez pour faire comprendre l'idée que nous nous sommes formée de l'auteur et de son bel ouvrage.

Nous aurions bien quelques querelles légères à chercher à M. Cantù ; nous lui reprocherions certaines descriptions, certaines préventions ou préférences; nous ne partageons pas l'affirmation qu'il donne sur la confirmation du Pape Symmaque; nous pourrions modifier ses assertions ou sa manière de voir sur certaines choses relatives aux religieux, dont il parle pourtant toujours dignement, et nous ne voudrions pas qu'en parlant des reclus d'Occident

(1) Les 11e, 12e et 13e vol. ont paru après la rédaction de cet article.

il nous dit qu'il *se trouva quelques imitateurs des vertus extravagantes des anachorètes*. Mais nous oublions ces taches rares, et comparativement légères pour reconnaître le mérite d'un écrivain qui prouve partout de si louables intentions ; qui n'est pas de ces historiens *uniquement attentifs à observer les héros qui sont le bras*, mais de ces historiens attentifs *à observer les institutions qui sont le cœur de la Société* (Introd., p. 73.); qui est bien pénétré, et le prouve, qu'il *ne suffit pas à l'histoire d'être vraie, si elle n'est aussi morale et belle* (ibid. 78); qui cherche à bien pénétrer ses lecteurs de la dignité de la société, de la noblesse de la liberté de l'homme, de l'action de la Providence sur la chaîne des événements ; qui ose écrire que *la charité doit inspirer la science comme les actions*, mais qu'elle doit s'exprimer avec franchise, et qui a lui-même la noble franchise d'écrire à la vue du siècle ces nobles paroles, qui modéreraient la critique la plus exigeante : *Chrétien, je soumets mes opinions à qui tient d'en haut le droit de juger les consciences* (Introd. 83).

M. Cantù a énuméré, en terminant son introduction, les nombreuses qualités qu'il croit nécessaires à un historien. Sa modestie ne lui a pas laissé voir, mais nous croyons pouvoir dire qu'elles se trouvent dans l'auteur de l'*Histoire universelle*, qui, avant d'être achevée, a déjà obtenu une réputation européenne.

L'ABBÉ BADICHE.
Membre de la troisième classe.

RAPPORT
SUR L'HISTOIRE DE FRANCE ET L'HISTOIRE SAINTE
DE M. GUADET.

Si vous avez lu l'ordre du jour de notre séance d'aujourd'hui, annonçant un rapport sur l'*Histoire de France* et l'*Histoire sainte* de M. *Guadet*, et sur le *Manuel de langue grecque* de M. *Th. Blin*, deux objections contre mon travail se sont probablement présentées à votre esprit, et peut-être quelques-uns ont-ils été tentés de proposer, avant la lecture, la question préalable, comme disent nos législateurs.

D'abord il semble très-peu rationnel de rapprocher des sujets qui n'ont ou du moins ne paraissent avoir rien de commun entre eux. Devons-nous souffrir qu'on amalgame des matières disparates et dont le mélange ne produirait que la confusion ?

Ensuite de quel droit la troisième classe soumet-elle à sa critique l'*histoire de France* et l'*histoire sainte*, qui sont du ressort de la première, et un *Manuel de la langue grecque*, qui relève évidemment de la seconde ? N'est-ce pas chasser sur les terres d'autrui ?

Je ne répondrai pas comme certain chasseur ou comme le Mahomet de Voltaire, qui insultait à l'*esprit borné des vulgaires humains*. Je ne puis ni ne veux décliner votre compétence, ni fermer les yeux à vos lumières.

Vous me permettrez seulement de vous montrer que je ne suis pas moi-même un esprit trop borné ni un critique usurpateur.

D'abord, si j'ai rapproché les deux sortes d'écrits qui paraissent s'exclure réciproquement, c'est que nos deux auteurs ont prétendu résoudre le même problème. Ils ont en effet tous deux, en publiant des ouvrages élémentaires, travaillé à simplifier les méthodes d'enseignement, et l'un et l'autre ont, sur ce point, des idées très-justes. Si donc nous trouvons, en les commentant, l'occasion de rendre plus certain un principe fondamental, bien que méconnu de quelques écoles, nous aurons, par ce rapprochement, rendu service à la science et à la jeunesse. En notre qualité d'amateurs de l'histoire, nous aurons encouragé le progrès.

Et vous voyez déjà ma réponse à la seconde objection. La première et la seconde classe n'auront point à nous traiter d'usurpateurs. Notre thèse, en effet, se rapporte à celle des sciences philosophiques qu'il importe le plus d'encourager, de féconder, à la science de l'enseignement. Elles nous sauront gré de fournir à leurs études des éléments plus purs, plus actifs et plus durables.

Nous n'avons qu'une permission à leur demander, celle de faire, sans cesser de tendre vers notre but, quelques excursions dans leurs domaines, promettant de respecter leurs doctrines et leurs usages.

Depuis que la philosophie a entrepris, dans le monde des vérités pratiques, d'aborder toutes les questions (et je suis loin de l'en blâmer), on a beaucoup parlé de la nécessité, dans l'éducation, de cultiver le jugement. C'est le jugement qu'on a représenté comme la faculté dominante de l'intelligence humaine, et (je suis loin de le contester) comme la source de la grandeur, du courage, de la liberté. Mais on a trop souvent oublié que le jugement ne sert a rien, quand il n'y a rien à juger ; et qu'il ne mène pas loin quand il ne trouve point à côté de lui la force, l'énergie nécessaires pour exécuter ses arrêts. C'est le cœur qui donne la force pour agir, et le jugement de beaucoup de personnes voit le bien sans oser l'aborder ; c'est la mémoire qui fournit au jugement les matériaux sur lesquels doit porter son examen, sur lesquels il prend une décision, et le jugement de beaucoup de personnes se trouve en défaut, parce qu'elles n'ont point retenu ou qu'elles ont oublié.

Nous n'avons point aujourd'hui à nous occuper de l'éducation du cœur ; en présence des ouvrages qui nous sont soumis, c'est la question de la mémoire et du jugement qui est à débattre.

Il est fort singulier du reste que ce soit une question à débattre ; la mémoire et le jugement doivent toujours s'accorder, et l'esprit de l'homme est d'autant plus vaste, d'autant plus juste, d'autant plus capable que ces deux facultés sont plus développées.

Mais ce qui est certain, c'est que la mémoire est la première dans la succession des impressions et des actes. La mémoire recueille les sensations, les idées, les observations, les pensées, les découvertes, les conjectures, toutes les

connaissances en un mot, et elle est si bien la source de tous les talents, de tous les arts, de toutes les sciences, que, chez les Grecs, les neuf muses étaient appelées les *Filles de mémoire.*

Ainsi, dans l'éducation, la mémoire est la première qualité naturelle à développer, la principale à conserver, la dernière à perdre.

Sans doute la mémoire est moins noble que le jugement; les animaux se souviennent et ne raisonnent pas. La raison, qui s'exerce surtout par le jugement, est le titre de l'homme comme roi de l'univers. Mais la raison prononce sur les idées; sans la mémoire, que voulez-vous qu'elle décide? Autant vaudrait bâtir un édifice sur un plan magnifique, mais sans matériaux.

M. *Guadet* et M. *Blin* sont tous deux convaincus de cette vérité, et voilà pourquoi ils ont fait chacun ce travail. Leur but est de développer tout à la fois la mémoire et le jugement.

Examinons leurs tentatives.

Nous avons sous les yeux deux petits livres de M. *Guadet*, et, puisque nous voulons connaître son système, nous examinerons d'abord l'*Histoire de France*, qu'il a publiée la première.

Il commence par faire sa profession de foi en matière d'enseignement : « Il « faut, dit-il, en histoire comme en toute autre science, que les leçons du mai- « tre s'adressent à toutes les facultés de l'élève à la fois, à sa *mémoire*, à ses « *yeux*, a son *intelligence*. » Nous voudrions bien dire qu'il y a encore d'autres facultés auxquelles le maître doit s'adresser; mais ne sortons point du cercle que l'auteur s'est tracé. Il ne parle que de l'instruction proprement dite.

Pour la mémoire, il a des *tables chronologiques ;* pour les yeux, des *cartes géographiques;* pour l'intelligence, un *récit détaillé.* Avec ces éléments combinés, il veut imprimer, il veut graver en caractères ineffaçables les notions de l'histoire dans l'esprit de ses élèves, et il réussira. La chronologie et la géographie, qui sont, comme chacun sait, les deux yeux de l'histoire, viennent à la fois fixer l'attention et donner la lumière, puis se déroulent les événements avec leurs causes et leurs effets, leurs rapports et leur mutuelle influence.

Les tables chronologiques sont d'une grande netteté, et le choix des époques et des faits, pour le cadre qu'ils doivent remplir, montre dans l'auteur de la justesse, de l'exactitude et du goût.

Son atlas géographique est également fort satisfaisant. Ce n'est pas un volume, c'est un petit album; et cette collection de cartes ne se trouve nulle part. Napoléon s'était fait faire un atlas où la carte de l'empire français, répétée trente-quatre fois, était coloriée diversement selon les diverses divisions des administrations judiciaires, civiles et militaires, et l'on prétend que la division par diocèse y manquait. Elle ne manque pas dans la miniature de M. Guadet. Notez de plus que les divisions de notre ancienne histoire s'y suc-

cèdent, et je vous citerai entre autres la *France féodale*, et, dans ces derniers siècles, les *ressorts des treize Parlements*. Je ne sais si l'atlas de Lesage (c'est-à-dire *Las Cazes*) contient lui-même ces tableaux parlants. J'aime qu'on instruise ainsi la jeunesse.

J'aime aussi qu'on lui donne sur les événements des idées justes et assez complètes pour que les détails, quand on pourra les lire, s'enchassent d'eux-mêmes au milieu des traits principaux qui seront gravés dans l'esprit. C'est ce que fait très-bien l'exposé que l'auteur destine à la simple lecture et qu'il n'oblige point d'apprendre par cœur. Lui n'aime pas la *division par dynasties*, et il distribue son plan en six grandes parties qu'il intitule : *Gaulois, Empire des Francs, Monarchie féodale, Monarchie absolue, République et empire, Monarchie constitutionnelle.* L'idée est bonne ; cependant deux remarques se présentent, la première c'est que le nouveau partage, si, dans les termes, il diffère beaucoup de l'ancien, s'en rapproche beaucoup pour les choses ; la seconde c'est que les lignes de démarcation entre les parties sont bien moins tranchées, et notamment la substitution de la monarchie absolue à la monarchie féodale. Néanmoins je répète qu'il est bon d'avoir marqué ostensiblement ce passage. Quoi qu'il en soit, l'auteur voit certainement de plus haut que la plupart des abréviateurs, et les progrès politiques et religieux sont bien indiqués dans son livre.

Il ne se tient pourtant pas assez en garde contre certaines conclusions ou résumés, qui, par leur exagération, se trouvent quelquefois en contradiction. Ici il dit que les Gaulois assujétis aux Romains perdirent tellement leur caractère national que « lorsque les peuples du Nord se jetèrent sur l'empire, ils « ne virent partout que des Romains : » et plus loin il prétend que « les peu- « ples germains, francs, visigoths, bourguignons, vécurent au milieu de l'an- « cienne population, mais sans se confondre avec elle, » Il est difficile de comprendre la raison de cette différence, à moins qu'on ne veuille flatter celui de nos historiens vivants qui soutient que la distinction entre les Gaulois et les Francs a subsisté jusqu'à nous. De même, après avoir écrit que « le règne de « Charlemagne est le plus brillant qu'il y ait dans notre histoire, » l'auteur, enchanté de Louis XIV, même après ses malheurs, conclut ainsi : « Son rè- « gne n'en est pas moins le plus glorieux de notre histoire. » Vous vous étonnerez moins que j'aie remarqué cette petite contradiction, si vous vous rappelez le jugement de M. le comte Ferrand, dans son *Esprit de l'histoire*, où il soutient que *saint Louis* est le plus grand roi que la France ait produit, roi qu'elle peut comparer, même préférer à tous les rois du monde.

M. Guadet voit en beau les hommes et les choses, et il fait bien. La misanthropie et le dénigrement sont ordinairement injustes, outre qu'ils sont fort ennuyeux. Cependant il faut être constant dans ses opinions et ne pas venir à blâmer ce qu'on a excusé ou absous d'abord, ni réciproquement. Or, notre auteur s'est exposé à ce danger et pour les catholiques et pour les protestants.

Il commence l'histoire de la *sainte Ligue*, en remarquant, ce qui est certain, qu'elle « avait la religion pour prétexte, mais pour but l'expulsion des Va- « lois. » Puis en se résumant il écrit : « Il se forme une Ligue catholique.... la « Ligue se porte à tous les excès. » Evidemment ici le mot *catholique* est de trop. Plus loin il prend parti contre les protestants, lorsque, résumant les actes de Richelieu, il dit : « La haute aristocratie fut vaincue à jamais comme le « protestantisme. » Ensuite, sans faire attention qu'il montre le protestantisme non vaincu, il demande compte à Louis XIV de *la révocation de l'édit de Nantes*. Je reviens pourtant à dire qu'il a raison surtout quand il excuse et les catholiques et les protestants.

J'ai bien noté une dizaine d'autres imperfections de ce genre ; ce qui prouve avec quel intérêt j'ai lu notre petit ouvrage. Mais je me borne ici à la première et à la dernière.

L'auteur retranche *Pharamond* de la liste des rois de France, et il y place *Clodion*, faisant remonter l'empire des Francs à 428 au lieu de 420. Sa raison contre Pharamond, c'est qu'il *ne vint jamais dans la Gaule*. Or, d'autres historiens ont argumenté contre *Clodion* et les suivants parcequ'ils n'y avaient pas d'établissement fixe, et ils commencent à *Clovis* seulement la liste de nos rois, laissant Mézeray se complaire dans son *avant Clovis*. A mon avis il faut adopter l'un ou l'autre de ces systèmes, et j'avoue que je suis fort pour Pharamond.

J'en viens maintenant à ma dernière rancune. M. Guadet, faisant l'histoire de la Restauration de 1814, s'exprime ainsi : « Les souverains étrangers, mai- « tres de Paris et d'une partie de la France, offrirent aux Français un roi de « la maison de Bourbon.... *Louis XVIII*. » Or, il n'est pas vrai que la proposition soit venue des *souverains étrangers*. Ceux-ci étaient si peu disposés à offrir, surtout à imposer Louis XVIII, qu'au congrès de Châtillon ils traitaient avec Napoléon, qui, s'il avait voulu souscrire aux conditions imposées, aurait continué de régner. Mais d'un autre côté les Bourbons étaient aux frontières ; et le 12 mars le duc d'Angoulême avait, à Bordeaux, fait proclamer Louis XVIII ; de l'autre le parti royaliste, qui s'était maintenu à Paris sous la République et sous l'Empire, manifesta, dès l'entrée des souverains étrangers, ses sympathies et ses vœux ; et ses vœux furent bientôt exprimés dans toutes les parties de la France. Les Bourbons ont été rappelés et non imposés, pas même proposés, et l'entrée à Paris du comte d'Artois d'abord, puis celle de Louis XVIII furent accompagnées de telles démonstrations de joie universelle qu'au milieu des illuminations ce transparent qui portait : *plus de fêtes sans allégresse*, fut spécialement applaudi. A la guerre et à ses cérémonies officielles succédaient la paix et ses démonstrations spontanées. Remarquez, je vous prie, que je ne me fais pas le champion de la Restauration et que je ne prétends ni approuver tous ses actes, ni incriminer les mesures qui ont été prises en opposition avec elle. Je veux seulement laver la France du reproche d'avoir alors subi le joug des étrangers.

Je pardonne d'ailleurs à M. Guadet d'avoir répété ce qui a été dit et redit si souvent, et je n'ai plus qu'à l'engager à corriger une faute typographique relative à la *Restauration Napoléonienne*, qui, elle, ne dura que *cent jours*. Son imprimeur a mis que Bonaparte, revenant de l'île d'Elbe, débarqua le premier *juin*, tandis que c'était le premier *mars*, l'empereur, qui aimait les anniversaires, s'étant arrangé pour entrer à Paris le vingt mars, le même jour où son fils était né quatre ans auparavant.

Après cette excursion dans les domaines de la première classe, je reviens à mon thème, et je me rends compte des plans de M. Guadet et de leur exécution.

Ses trois divisions ont pour but de fixer dans l'esprit les faits et leur enchaînement; c'est pour cela qu'il parle à la mémoire, aux yeux et à l'intelligence. Or, il me semble que la mémoire pourrait ou tout réclamer ou se plaindre de la part qu'on lui a faite. Dès qu'il s'agit de fixer dans l'esprit des idées, des événements, on tombe nécessairement dans le domaine de la mémoire: c'est elle qui recueille, c'est elle qui conserve. Les trois parties de notre livre lui reviennent donc. Seulement l'auteur a établi une différence entre la première et la troisième. La première doit être apprise textuellement, mot à mot, notamment les dates qui, de leur nature, sont fort entêtées et ne souffrent point d'à-peu-près. La troisième division, au contraire, laisse à l'intelligence une certaine latitude. L'intelligence peut choisir, changer les mots, classer les faits d'une autre manière et ne confier à la mémoire que ce qu'il lui plaît d'adopter. Ici surtout le jugement et la mémoire se développent à la fois; ici surtout l'homme se montre. M. Guadet honore donc notre supériorité intellectuelle, en nous soumettant ainsi son exposé. Mais je fais plus d'honneur que lui à la masse des intelligences, et je crois qu'un abrégé comme le sien n'est pas d'une dimension telle qu'on ne puisse tout confier à la mémoire. Si pourtant il maintient, dans les étroites limites qu'il s'est tracées, chacune de ses trois divisions, je vote pour une augmentation de territoire en faveur de la première, et je désire que l'aspect en devienne moins aride. J'oserais même conseiller de mettre les dates dans le corps des phrases, en tête desquelles on les place. La mémoire n'aime pas les squelettes, et, quand il s'agit du jeune âge, que certaines gens veulent instruire en l'amusant, sans lui demander d'application, ce qui est une chimère, une déception, il faut du moins ne pas se présenter à lui sous des formes trop sèches. Or, la faculté qui domine et qui doit dominer dans le jeune âge, c'est la mémoire.

Nous devons des remerciments à M. Guadet pour l'avoir en général si bien servie, et nous regrettons que l'habile organe de la *Société des méthodes d'enseignement*, qui sait si bien aussi être notre organe dans certains moments, M. *Bernard Jullien*, n'ait pas été chargé de rendre à notre auteur cette justice.

Nous la lui rendrons également pour son *Histoire Sainte*, sur laquelle nos observations générales seraient les mêmes que pour l'ouvrage précédent.

Il en est deux seulement qui regardent celui-ci.

Il est divisé par leçons, et à chaque leçon on a joint une série de questions ou, comme disent nos nouveaux grammairiens, un *questionnaire*. C'est une bonne pensée, et l'abbé *Fleury* l'avait déjà suivie dans son *cathéchisme historique*, en y joignant les réponses ; ce que ne font pas les écrivains actuels.

M. Guadet a, en second lieu, introduit dans son livre élémentaire une double série de dates pour ses tables chronologiques. Il a voulu, parmi les trente et quelques systèmes d'après lesquels on calcule l'époque de la création par rapport à la naissance de Jésus-Christ, en choisir deux et les mettre en parallèle, l'un, qui vient d'Ussérius, par respect pour Bossuet ; l'autre, qu'ont inventé les auteurs de *l'Art de vérifier les Dates*, par respect pour l'Université. Nous aimons l'esprit de conciliation ; c'est pourquoi, ajoutant une pensée à celle de M. Guadet, nous lui conseillons d'adopter la marche suivie par beaucoup de chronologistes, qui rapportent à la naissance de Jésus-Christ les dates antérieures ; et dès lors, à l'exception de cinq ou six nombres, ses deux listes seraient semblables et pourraient n'en faire qu'une.

Du reste cette histoire sainte est écrite à merveille, et l'on s'aperçoit que l'auteur s'est servi d'un excellent modèle, l'admirable *Lhomond*, dont il invoque lui-même le patronage. Je ne sais auquel des deux doit être attribuée une phrase incomplète qui s'est glissée dans la quatrième période : « La loi de « Moïse n'était que pour les descendants d'Abraham et jusqu'au temps du Mes- « sie. » Il est évident qu'on devait mettre la loi *cérémonielle ;* car le Décalogue, qui fait partie de la législation mosaïque, est de tous les temps et pour tous les lieux, ainsi qu'une multitude de préceptes dispersés dans le *Livre de la loi*. Jésus-Christ lui-même a déclaré qu'il était venu, non pour détruire la loi, mais pour la perfectionner.

Je veux néanmoins gronder M. Guadet lui-même pour une phrase de sa préface ainsi conçue : « Il désignera.... parmi les descendants de Sem, les « Perses, les Assyriens, les Arméniens, les Hébreux, les Lydiens, les Syriens. » Il aurait fallu d'abord suivre l'ordre chronologique, et *les Perses* n'auraient pas paru les premiers ; ensuite il était juste et convenable de commencer par *les Hébreux* dont l'histoire est connue depuis Sem jusqu'à nous et que certains écrivains affectent de perdre ainsi dans la foule, comme s'ils n'avaient rien qui dût les distinguer des autres, tandis que, comme l'expose M. Guadet quelques lignes plus haut : « de cette histoire découle celle du monde entier. »

Je ne relève pas une vingtaine d'incorrections et d'inexactitudes que j'ai remarquées, parce qu'elles sont peu importantes. Une seule demande à être notée, c'est celle qui, à la fin de la cinquième période, attribue à *Daniel* une prophétie qui est de *Jérémie* et dont Daniel au contraire vit l'accomplissement. Une faute typographique, qui dépare le titre de la sixième période, se trouve répetée à la table des matières, où elle produit une lacune singulière.

Si les ouvrages de M. Guadet m'avaient paru moins intéressants, je n'aurais

pas si bien observé leurs imperfections. Ce sont de ces livres consciencieux qui, sous un petit format, contiennent beaucoup de matières. Et ceux-ci méritent d'autant plus d'attention qu'ils sont destinés à l'enseignement, où la perfection devrait se trouver, si elle existait sur la terre.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

L'abbé AUGER,
Membre de la troisième classe.

CORRESPONDANCE.

A MONSIEUR RENZI, ADMINISTRATEUR DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE.

Le 17 août 1847.

Monsieur le directeur,

Je me suis empressé de mettre sous les yeux du Sultan, mon auguste maître, la lettre que l'Institut Historique de France a bien voulu adresser à S. M. pour demander la faveur de daigner être son membre protecteur.

Le Sultan, toujours disposé à accorder sa haute protection à tous les établissements destinés, comme celui-ci, à répandre les bienfaits de la science, a daigné agréer sa demande, et je m'empresse de vous annoncer par ses ordres, que c'est avec plaisir que S. M. accepte l'offre de votre honorable association.

En vous faisant part de cette bienveillante disposition de mon souverain à l'égard de votre respectable compagnie, je m'estime heureux, monsieur le directeur, d'avoir à remplir auprès de vous un message si agréable, dont je profite aussi pour vous offrir l'assurance de ma haute considération

RÉCHID.

A MONSIEUR RENZI, ADMINISTRATEUR DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE.

Le 17 août 1847.

Monsieur le directeur,

J'ai eu l'avantage de recevoir la lettre que vous avez bien voulu m'adresser le 16 janvier pour m'annoncer que l'Institut Historique de France m'avait décerné le titre de son membre honoraire.

Je vous prie, monsieur le directeur, de croire que rien n'est plus honorable pour moi que de voir mon nom figurer parmi les hommes distingués qui composent cette savante compagnie. Aussi c'est avec autant d'empressement que de plaisir que j'accepte le titre qu'elle m'offre si obligeamment.

En m'estimant heureux d'être appelé à faire partie d'une si respectable association, j'aurai désormais soin de saisir toutes les occasions qui viendraient à se présenter pour lui être utile.

En attendant je choisis celle-ci pour vous offrir, monsieur le directeur, l'assurance de ma haute considération.

RÉCHID.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES CLASSES DU MOIS D'AOUT 1847.

*** La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 4 août 1847. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Lettre de M. Saint-Dizier, qui demande à faire partie de l'Institut Historique en qualité de membre correspondant. MM. Jubinal et Marcellin appuient cette candidature. M. le président nomme une commission pour vérifier les titres du candidat. Elle se compose de MM. Rozière, Buchet de Cublize et Marcellin. Lettre de M. Vlesseux, de Florence, directeur éditeur des Archives historiques italiennes, qui réclame à la Société un compte rendu de cette intéressante collection, qu'il lui a adressée. M. le président prie MM. Renzi et Huillard Bréholles de vouloir bien s'en occuper le plus tôt possible. Lettre de M. Sarmiento, admis comme membre correspondant du Chili, dans la dernière séance ; il remercie la Société de son admission et il annonce en même temps son départ pour l'Amérique, d'où il compte envoyer à l'Institut Historique des documents précieux sur les événements politiques de ce pays. La classe ajourne la lecture des Mémoires à la séance du mois d'octobre.

*** La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le 11 août. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté. Les livres offerts à la classe sont, l'*Euganéen* (l'Euganeo), *Journal de Padoue*, le *Bulletin de l'Athénée du Beauvesis pour le premier semestre* 1847. *Bulletin spécial de l'Institutrice*, par M. Lévi (Alvarès). M. Alix donne lecture d'un rapport sur l'ouvrage de notre collègue M. Sandier, publié en anglais à Notthingam sur la littérature française ; renvoi au Comité du journal.

*** Le 18 août 1847, la troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathémathiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée sous la présidence de M. O. Leroy. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Lettre de M. le garde-des-sceaux, ministre de la Justice, qui envoie à l'Institut Historique les comptes rendus de la justice civile et criminelle en France pendant l'année 1845. M. Gauthier la Chapelle est nommé rapporteur. Livres of-

ferts : *Bulletin de la Société du département du Var ; Harmonies Sociales* par M. Le Hir ; *Journal de Médecine et de Chirurgie pratiques* par M. Lucas Championnière ; *Annales universelles de statistique* (Annali universali di statistica) Milan, juillet 1847 ; *Revue du Droit français et étranger*, par MM. Feelix, Lavallette, etc. L'ordre du jour appelle à la tribune M. Alix pour la lecture de son mémoire *sur les grands hommes et les caractères divers de leur génie*. Renvoi par le scrutin secret au Comité du journal. M. Onésime Leroy lit ensuite un mémoire sur saint Martin, le soldat évêque de Tours, qui, en 350, apportait de l'Italie la lumière à la Gaule barbare. Même renvoi au Comité du journal.

⁂ La quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le 25 août sous la présidence de M. Foyatier, vice-président. M. Marcellin, sécrétaire adjoint, donne lecture du procès-verbal qui est adopté ; lettres de MM. Corbillat, peintre, et Jumelin, architecte, qui demandent à faire partie de l'Institut Historique, en qualité de membres résidents de la quatrième classe. MM. Foyatier et Marcellin appuient la demande des deux candidats. M. le président nomme une commission pour vérifier leurs titres ; elle se compose de MM. E. Breton, Foyatier et Marcellin. La Société libre des beaux-arts de Paris envoie un volume de ses travaux. Elle s'est proposé, dit-elle dans sa lettre « de contribuer au progrès des arts et au bien-être des artistes ; elle a « besoin, pour obtenir ce résultat, du concours des sociétés qui, comme la « vôtre, tendent à propager le goût et l'amour des beaux-arts. Aussi attache- « t-elle le plus haut prix à conserver les précieuses relations qu'elle entretient « avec votre compagnie. » La classe, touchée des sentiments si honorables dont la Société libre des beaux-arts est pénétrée, a décidé qu'un rapport sera fait sur les travaux de cette compagnie. M. Galimard est nommé rapporteur. Les livres offerts à la classe sont : plusieurs numéros de l'*Album de Rome ;* la collection du *Journal militaire de Florence*, par M. Ghérardi-Dragomanni. Les *Annales de la Société libre des beaux-arts de Paris*. La lecture d'un mémoire de M. Marcellin est renvoyée à la prochaine séance.

⁂ L'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) s'est assemblée le 27 août 1847, sous la présidence de M. l'abbé Auger. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté, M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Ferdinand de Luca, notre honorable collègue de Naples, par laquelle il nous fait l'envoi d'un ouvrage composé par lui, et intitulé : *Nuovo sistema di studj geometrici analiticamente dedotti dallo svolgimento successivo di una sola equazione*. M. Millot est nommé pour en faire un rapport. Lettre de notre honorable collègue M. le baron de Reiffemberg, de Bruxelles ; il envoie à l'Institut Historique un exemplaire de ses travaux insérés dans le compte-rendu de la commission royale d'histoire. M. l'abbé Maurette est chargé d'en rendre compte. Une lettre de notre honorable président, M. Martinez de la Rosa, écrite de Madrid à M. Renzi, est communiquée à l'assemblée. Les expressions pleines

nes d'intérêt et de bienveillance, dont se sert M. Martinez de la Rosa envers les membres de l'Institut Historique, touchent vivement l'assemblée. M. l'abbé Denis communique à l'assemblée un mémoire sur les miracles. M. le baron de la Pilaye rend compte de ses excursions archéologiques en Belgique. Il se loue beaucoup de l'accueil très-flatteur qu'il a reçu de nos honorables collègues, MM. le baron de Reiffemberg et Vandermaelen, dont les secours lui ont été très-utiles. Les observations archéologiques et géologiques que M. de la Pilaye vient de faire à Gand, à Ostende, à Malines, à Anvers, seront le sujet d'une note séparée, que nous publierons très-prochainement.

Il est onze heures, la séance est levée. R.

CHRONIQUE.

M. Minieri Riccio, de Naples, nous a adressé un ouvrage important qu'il a publié sous ce titre : *Notices historiques des écrivains nés dans le royaume de Naples.* Il n'y a point compris les littérateurs de la Sicile, qui du reste ont donné lieu à des traités spéciaux du même genre, tels que la *Bibliothèque* de Mongitore. Le travail de M. Riccio est une compilation dans la forme de celles que nous nommons *dictionnaires biographiques.* Or, de pareils ouvrages ne peuvent point s'analyser ; il suffit d'en signaler l'ordonnance générale, et d'indiquer le soin ou l'exactitude que l'auteur a pu apporter dans la composition de chaque article.

M. Riccio ne s'est point borné à donner la biographie des écrivains et savants proprement dits, ainsi que des artistes, peintres, architectes, musiciens, etc., dont les professions se rattachent directement à la culture des arts de l'esprit. Il y a joint celle des souverains, des capitaines, des ministres, et en général des personnages les plus célèbres, soit par leurs vertus soit par leurs crimes, et qui sont nés dans le royaume de Naples. Mais en pareille matière, prendre seulement le lieu de la naissance pour point de départ, ne nous paraît pas une base heureuse. En effet, Frédéric II de Souabe ou Charles d'Anjou qui eurent sur les destinées de l'Italie méridionale une influence si considérable, ne figurent pas dans la collection, parce que l'un était né à Iési, l'autre en France, tandis que les empereurs romains Auguste, Tibère, Vitellius, s'y trouvent et uniquement, à ce qu'il semble, parce qu'ils étaient originaires du royaume. De même nous avons la biographie du roi Roger, né à Mileto, et nous n'avons pas celle des deux autres rois normands Guillaume Ier et Guillaume II, nés à Palerme. C'est également un tort à notre avis que de sortir du cadre indiqué par le titre, parce qu'on s'expose à être incomplet en voulant trop s'étendre. Cicéron et Marius étaient bien tous deux d'Arpinum ; mais le second, que nous sachions, ne se piqua jamais d'être un habile en belles lettres. Pourquoi nous donner la biographie du turbulent Ge-

novino, l'implacable ennemi de la domination espagnole, et omettre celle du célèbre Masaniello, son contemporain et sa victime? Que viennent faire, au milieu de ce recueil littéraire, le brigand Fra Diavolo et l'infâme Mammone son acolyte, élevés tous deux au grade de colonels, parce qu'ils avaient assassiné en trahison beaucoup de Français? Nous pensons que l'auteur aurait mieux fait de réserver pour une autre publication tous les personnages qui n'étaient point exclusivement écrivains, savants ou artistes, ou bien, s'il voulait leur donner place dans sa galerie, de n'omettre alors aucun de ces noms qui sont inséparables de l'histoire napolitaine.

Ces réserves faites, nous devons dire que les notices biographiques et bibliographiques des Napolitains célèbres nous ont paru traitées avec beaucoup de soin et un remarquable esprit d'impartialité. On y rencontre des renseignements utiles sur une foule d'auteurs dont les écrits sont rares ou peu connus au delà des Alpes, et l'on aime à y retrouver des noms plus généralement appréciés, tels que notre Mazarin, si habile ministre et si grand amateur de livres; le savant annaliste Baronius; l'architecte statuaire Bernin, d'un goût suspect mais d'une hardiesse si fougueuse; les malheureux philosophes Bruno, Vanini et Campanella; le chantre de *la Jérusalem*, Tasso, né à Sorrente; l'historien Giannone, le jurisconsulte Filangieri, etc., etc. L'auteur, avec une modestie louable, n'a pas craint de joindre à son livre un très-grand nombre d'additions et de corrections destinées à combler les lacunes et à rectifier les erreurs inséparables d'un pareil travail et d'une première édition. Il en est une que nous prenons la liberté de lui signaler en passant. A la page 117, en parlant de Pietro d'Eboli, le poëte chroniqueur de Henri VI, et non pas de *Henri IV* (comme il est dit, probablement par faute d'impression), l'auteur annonce qu'il mourut vers 1225, tandis qu'il était mort longtemps avant cette époque, comme le prouve un diplôme inédit de l'empereur Frédéric II, conservé aux archives de Salerne, et daté de février 1221. Mais ces imperfections de détail ne sont pas de nature à nuire à l'ouvrage, qui restera comme un répertoire bon à consulter pour tous ceux qui s'occupent non-seulement de l'histoire littéraire, mais aussi de l'histoire politique du royaume de Naples. H. B.

— Notre collègue, M. A. Elwart, membre de la quatrième classe, directeur fondateur de la Société de Sainte-Cécile de Paris, vient d'être nommé chevalier de l'Ordre royal de Charles III, par S. M. la reine d'Espagne. M. Elwart doit cette distinction au succès obtenu en Espagne pour la traduction de son *Traité d'harmonie*, traduction du célèbre don Waldemosa, professeur de Sa Majesté Catholique.

A. Renzi,
Administrateur.

Huillard-Bréholles,
Secrétaire général.

MÉMOIRES.

ÉTUDE POLITIQUE SUR SAN MARTIN ET BOLIVAR, ET SUR LA GUERRE DE L'INDÉPENDANCE DANS L'AMÉRIQUE DU SUD.

L'honneur d'être admis dans ce corps respectable dont les travaux ont rendu en France de si grands services aux sciences historiques, n'efface point en moi la crainte que la coopération d'un Américain ne soit bien faible pour enrichir de nouvelles données l'histoire contemporaine. Mais il s'agit de cette Amérique du Sud si peu connue en Europe, et cependant si digne de l'être, malgré le triste spectacle que présentent aujourd'hui les républiques dont elle se compose. Or, si incomplets et peu satisfaisants que soient encore les résultats de l'indépendance américaine, elle provoque par deux côtés essentiels l'attention des hommes qui étudient dans les leçons de l'histoire les causes du progrès et de la décadence des nations. L'Amérique du Sud est toute européenne, comme celle du nord. Dans ces deux parties du Nouveau-Monde les langues, les sciences, les traditions, les idées de l'Europe se donnent la main dans une chaîne de populations qui s'étendent de la Patagonie au Canada. Voilà le premier sujet de considération ; le second c'est que quel que soit l'état de décomposition, de désordre, de prostration même que présentent ces nouvelles républiques de l'Amérique du Sud, ce pays forme une portion si notable du globe, le développement des peuples y est secondé par tant de circonstances favorables, que malgré les désastres qu'ils ont essuyés, ces Etats sont appelés dans une période plus ou moins prochaine à jouer un rôle sur la scène politique du monde. Pourquoi la race européenne établie dans l'Amérique du sud a-t-elle produit des résultats si différents de celle qui a occupé le nord? Suivant quelle loi se sont développées ces deux races? quel fut le caractère historique de leurs principaux personnages, aux deux hémisphères opposés? Quelles traditions apportaient les peuples colonisateurs pour former le caractère des nations qu'ils ont élevées? Et lorsque celles-ci voulurent rompre le lien politique qui les unissait à l'Europe, sous l'empire de quelles idées se préparèrent-elles au combat, quel but cherchaient-elles à atteindre, quels résultats pratiques ont-elles obtenus?

N'est-ce pas un sujet de profondes méditations, que de voir des peuples sortis de la race européenne essayer une organisation sociale au milieu des forêts vierges de l'Amérique, avoir le ferme désir et le pouvoir de faire le bien, et n'aboutir, en leurs premiers essais, qu'à un enchaînement de maux interminables, tandis qu'un autre essaim de la famille européenne, établi au nord, y fonde des établissements qui en peu d'années s'accroissent de façon à égaler en puissance et en civilisation les Etats les plus anciens, de voir s'éle-

ver à vue d'œil cet empire colossal, et de penser que l'avenir du monde sera, dans une époque peu éloignée, fortement influencé par la puissance et les institutions de ces Etats improvisés ?

Une étude approfondie de l'histoire de l'Amérique expliquerait ce contraste, et ne serait pas sans utilité pour la science. Mais malheureusement le livre qui devrait renfermer cet enseignement est encore à faire. Les événements de l'Amérique se présentent à l'observateur comme les forêts séculaires qui couvrent ce vaste continent, c'est-à-dire dans une confusion, dans un pêle-mêle qui fatigue et repousse. Et si, dans les conjonctures favorables il se produit quelques personnages historiques sur lesquels l'esprit veuille arrêter son attention, comme étant ceux qui ont imprimé le mouvement aux affaires, on reconnait bientôt que la fantaisie des contemporains les a revêtus de formes, de qualités, de caractères tout à fait opposés à leur manière d'être réelle, qu'elle en a fait des types idéals sans autres antécédents qu'un nom inventé, à la manière de ces légendaires du moyen âge qui refaisaient à plaisir, suivant le caprice de leur imagination, la vie d'un pieux cénobite inscrit au martyrologe de l'Eglise.

A l'appui de ces faits, que j'ai déjà indiqués ailleurs (1), je vais essayer d'esquisser en larges traits la physionomie politique des deux généraux qui ont exercé la principale influence sur les événements d'où sortit l'indépendance de l'Amérique du Sud, Bolivar et San Martin. Tous deux généralisèrent l'opposition révolutionnaire que chaque portion de l'Amérique apportait à la domination espagnole ; tous deux sauvèrent le Nouveau-Monde, soit sur les champs de bataille, soit en proclamant les nouveaux principes et les idées les plus avancées ; tous deux enfin, après plus ou moins de vicissitudes, avec des lauriers plus ou moins nombreux, furent réduits de gré ou de force à abandonner la scène qu'ils avaient élevée eux-mêmes, l'un pour descendre dans la tombe solitaire creusée par un amer désenchantement, l'autre pour demander à un exil obscur et volontaire le repos qui lui échappait dans les Etats qu'il venait de fonder.

Ces faits, si éloignés de nous qu'ils paraissent dans l'espace et dans le temps, offrent cependant, outre leur importance historique, un intérêt particulier qui s'attache à la France et qui attire de temps en temps sur un point des environs de Paris de pieux pèlerinages.

Les Américains qui, dans nos contrées du sud, jouissent d'une certaine position sociale, après avoir, en visitant Paris, satisfait la curiosité qu'excite toujours la grande ville, prennent le chemin de fer de Corbeil et, descendant à la station de Ris, suivent le quai de la Seine depuis le Pont-Aguado jusqu'aux environs de ce bouquet d'ormes que, selon une tradition, plantèrent les soldats d'Henri IV pendant le siége de Paris. Là se présente un sentier étroit et tortueux qui conduit à Grandbourg, séjour charmant au milieu de

(1) *Civilisation et barbarie; introduction.* Voir la *Revue des Deux-Mondes*, novembre 1846.

jardins cultivés avec tout l'art, et pour ainsi parler, toute la coquetterie européenne. Au milieu des allées de dahlias et de rosiers qui s'offrent à la vue dans cette résidence champêtre, on découvre çà et là des plantes américaines que le voyageur salue comme des compatriotes qu'il reconnaît transplantées dans ce pays lointain. Cependant ce ne sont pas ces beautés de la nature qui attirent l'Américain; ce qu'il vient voir ici, c'est un vieillard de haute stature, aux traits prononcés et caractéristiques, au regard pénétrant et vif, malgré le poids des années, aux manières franches et avenantes. Le séjour du général San Martin à Grandbourg est un épisode remarquable, bien que modeste de l'histoire de l'Amérique du sud; c'est la continuation du sacrifice qu'il commença en 1822, et qui dure encore, pareil à ce vœu que les chevaliers ou les religieux du moyen âge faisaient d'enchaîner toute leur existence à l'accomplissement d'un devoir douloureux.

Voici ce que disait San Martin aux habitants du Pérou à la veille de résigner le commandement de l'armée avec laquelle il avait expulsé les Espagnols du Chili et des provinces unies du Rio de la Plata.

« J'ai proclamé l'indépendance du Chili et du Pérou; j'ai dans mes mains « l'étendart que Pizarre apporta pour asservir l'empire des Incas, et j'ai cessé « d'être un homme public : c'est ainsi que sont payées avec usure dix années « que j'ai passées au milieu de la révolution et de la guerre.

« J'ai rempli mes engagements envers les peuples chez qui j'ai porté mes « armes. Je leur ai donné l'indépendance, et je leur laisse le choix de leur « mode de gouvernement.

« La présence d'un soldat heureux, quoique désintéressé, a des dangers « pour les Etats nouvellement constitués; d'un autre côté, je suis fatigué « d'entendre dire que j'aspire à mettre la couronne sur ma tête. Je serai « toujours prêt à me sacrifier pour la liberté du pays, mais comme homme « privé seulement.

« Quant à ma conduite politique, mes compatriotes la jugeront diverse- « ment; j'en appelle à l'opinion de leurs descendants. Péruviens, je vous « laisse la représentation nationale que vous avez établie : si vous lui donnez « votre confiance entière, vous êtes assurés de triompher, sinon l'anarchie « vous engloutira.

« Que Dieu vous fasse réussir dans toutes vos entreprises, et qu'il vous « élève au plus haut dégré de paix et de prospérité! »

Après avoir dit adieu aux plages américaines, et avoir parcouru l'Europe pendant quelque temps, San Martin a trouvé à Grandbourg un asile obscur pour y ensevelir sa gloire, et il n'en a conservé d'autre témoignage que l'étendart de Pizarre qui l'a accompagné dans son exil. Cette retraite dans une Sainte-Hélène volontaire, mérite sa place dans l'histoire. Mais à peine aperçoit-on aujourd'hui sur le sol mouvant de l'Amérique du Sud quelques traces des antécédents qui amenèrent cette résolution de San Martin de quitter

l'Amérique, où tant de changements et de révolutions excitaient l'activité des ambitions vulgaires. Le nom de Bolivar est mêlé à ce drame, et nous croyons opportun de tracer cet épisode de notre histoire, soit à cause de l'intérêt qu'on y trouve, soit pour bien faire apprécier la noblesse du sacrifice.

Au début de ce siècle, l'Amérique du Sud renfermait deux centres principaux de mouvement intellectuel, Buenos-Ayres et Caracas. Dans celle du nord, Mexico avait donné avant 1810 le signal de l'insurrection coloniale; mais l'esprit qui dirigeait ce mouvement, avait un caractère particulier. Qu'y avait-il d'essentiellement indigène dans ce contrecoup des idées de liberté politique qui agitaient la vieille Europe et se répercutaient en Amérique? Le curé Morellos et les autres prêtres des campagnes qui se mirent à la tête de l'insurrection, peuvent être considérés comme les représentants de la race des habitants primitifs qui forment la masse du peuple dans le Mexique. Le curé, chez les peuples espagnols est un personnage à la fois religieux et politique. Il possède la confiance de ses paroissiens; il est la pensée de ceux qui dans leur ignorance ne pensent pas; lui seul sait ce qui est juste et injuste; c'est à lui que s'adresse le peuple pour manifester ses besoins ou ses désirs. Aussi a-t-on vu dans le Mexique et en Espagne nombre de prêtres transformés en généraux d'armée lorsque quelque passion populaire avait agité les masses. Le premier mouvement au Mexique partit des classes inférieures de la société et fut étouffé par le refus de coopération de la race espagnole, qui ne se jeta dans la révolution qu'après l'épuisement de cette première convulsion.

A Buenos-Ayres et à Caracas le mouvement suivit une route inverse. La révolution descendit de la partie éclairée de la société aux masses; des Espagnols d'origine à la race américaine. Ces deux cités, placées sur l'Océan atlantique, étaient depuis longtemps en contact avec les idées politiques qui avaient changé la face de l'Europe. Les livres prohibés allaient de main en main, et les journaux européens se glissaient parmi les marchandises espagnoles. La pensée d'établir des juntes de gouvernement pour administrer au nom de Ferdinand VII, alors prisonnier de Napoléon à Valençay, avait été suggérée par l'Espagne elle-même à ses provinces, qui se soulevèrent de toutes parts pour organiser les résistances locales contre l'invasion des armées françaises. Mais en Amérique, cette imitation n'était qu'une de ces feintes qu'emploient les peuples tenus depuis longtemps en esclavage pour arriver au but secret qu'ils se proposent. Les juntes de gouvernement se réunissaient en présence des garnisons espagnoles. Buenos-Ayres tenait sur pied, en 1810, une armée de quatorze mille hommes, composée de corps espagnols de la Péninsule et d'Américains. Montevideo avait également une garnison suffisante pour résister à toute nouvelle tentative de l'Angleterre qui, en 1806 et 1807, avait été au moment de s'emparer de l'embouchure de la Plata. Mais les juntes de gouvernement commencèrent à éloigner les Espagnols du pouvoir, sous divers prétextes, et à leur substituer des Américains, même pour le commandement

des troupes, et firent si bien, qu'enfin elles se transformèrent en véritables comités de salut public, prenant des moyens énergiques, terribles même pour affermir la révolution. A Buenos-Ayres la junte fit fusiller le vice-roi Liniers, précisément à cause de l'influence que lui donnaient dans l'opinion publique les services qu'il avait rendus au pays pendant l'invasion anglaise repoussée par lui; c'était l'ostracisme qui frappait les hautes réputations comme dangereuses pour la république, ou plutôt qui renversait le premier obstacle à l'indépendance. Le docteur Moreno, à peine âgé de vingt-deux ans, mais plein de talents et doué d'un caractère énergique, était le Danton qui concevait de tels moyens de salut.

Soutenue à Caracas par des mesures semblables, la guerre de l'indépendance commença ainsi à la fois aux deux bouts de l'Amérique; mais en sortant de ce double foyer, la révolution y prit dès le principe des caractères divers et même opposés. A Caracas, les efforts des Américains furent étouffés par les armées espagnoles. Le général Monteverde parvint à s'emparer de cette cité, et Morillo prit Bogota, capitale de la Nouvelle-Grenade, qui avait suivi l'impulsion de Venezuela. Tous deux reconnurent bien la cause du mal. Dans une lettre, adressée à Ferdinand VII, Morillo caractérisait avec un laconisme effrayant le système adopté pour arrêter le mouvement : « L'œuvre de la réduc« tion, disait-il, doit se faire de la même façon que la conquête primitive. Je « n'ai laissé vivant dans le royaume de la Nouvelle-Grenade aucun individu « ayant assez d'influence et de talent pour conduire la révolution. » Cette lettre était accompagnée d'une liste de deux cents docteurs, personnages nobles ou riches propriétaires, passés par les armes ou pendus au gibet : En même temps les papiers publics de Mexico, rentré alors sous la domination espagnole, se chargeaient d'énumérer les vingt-cinq ou trente mille créoles de tout âge, de tout rang et de tout sexe, libres ou esclaves, qui avaient expié dans les massacres, dans les supplices ou les tortures, le délit d'insurrection.

Fort heureusement Morillo se trompait en laissant la vie à Bolivar, dont il aurait pu dire comme autrefois Sylla le disait de César : *Je vois plusieurs Marius dans ce jeune homme.* La persécution qui avait frappé tous les hommes de savoir et d'influence dans la Nouvelle-Grenade et à Venezuela, avait privé la révolution de l'appui de la partie éclairée de la société; et lorsque Bolivar parut, il était presque le seul homme de prestige qui put conduire les masses populaires, et trouver dans les haines de race qui divisaient les Indiens des créoles un élément d'une force invincible, et qu'on ne pouvait plus anéantir, comme on l'avait fait pour la classe lettrée moins nombreuse. L'histoire de Venezuela depuis 1814, époque où Bolivar se rendit maître de Caracas, est liée dans tous ses détails à la personne de ce libérateur, qui dès ce moment revêtit la dictature, dignité qui attribuait à un seul homme le salut de la république, suivant l'antique signification que les Romains donnaient à ce mot. Le dictateur ayant été refoulé dans l'Aragua, le pays presque entier retomba au pouvoir

des Espagnols. Mais Bolivar, après avoir parcouru la Nouvelle-Grenade, la Jamaïque et Haïti, cherchant partout les moyens de se rétablir, reparut bientôt, et imprimant à la guerre une nouvelle vigueur, reprit le titre et les fonctions de dictateur, qu'il conserva jusqu'au moment où il donna sa démission dans le congrès tenu à Angostura en 1819. Cette abnégation porta l'assemblée à le revêtir de nouveau du caractère suprême, d'une manière solennelle et à l'unanimité des suffrages. Porté par les complications de la guerre sur le territoire de la Nouvelle-Grenade, la bataille de Bocaya lui ouvrit les portes de Bogota. Bolivar parut encore devant le congrès jetant à ses pieds les drapeaux pris à l'ennemi. Il annonça que la Nouvelle-Grenade, dont il venait de terminer la conquête, demandait sa réunion à Venezuela, et renonça au suprême pouvoir. Le congrès lui conféra le titre de *libérateur*, incorpora la Nouvelle-Grenade à la république de Colombie, et réélut Bolivar président des deux Etats. Ce général dirigea bientôt ses armées vers le Sud, et en 1820, après la bataille de Pichincha, gagnée par un de ses lieutenants, entra dans Quito, dont le gouvernement provisoire, réuni sous ses auspices, déclara que ce pays formerait désormais partie intégrante de la Colombie, c'est-à-dire de la domination de Bolivar.

Longtemps encore, toute l'influence, toute l'action du gouvernement fut concentrée sur une seule tête. Bolivar était à la fois général en chef des armées, président d'une république qui s'étendait indéfiniment par des annexions successives, *libérateur* en titre, enfin dictateur permanent. Cependant, à l'autre extrémité de l'Amérique du sud, la révolution suivait une voie bien différente. Dans la vice-royauté de Buenos-Ayres, dès que les Espagnols sont une fois expulsés, ils ne peuvent plus reprendre un pouce de terrain. Au lieu d'être réduits à la défensive, les insurgés poussent depuis le commencement leurs invasions sans s'arrêter; leurs armées s'élancent l'une après l'autre, tantôt contre le Haut-Pérou, tantôt contre Montevideo, où s'était retranchée une armée espagnole, puis contre le Chili; enfin sur tous les points où subsistait encore l'autorité du roi d'Espagne. Pendant toute cette lutte, il ne se présenta point de Bolivar pour personnifier et absorber la révolution. On voit des congrès, des directeurs, des représentants du peuple, des généraux qui commandent des armées animées de l'esprit d'indépendance, des tribuns, des démagogues, des tourmentes populaires qui entravent le gouvernement, en un mot, tout ce qui affecte les formes du pouvoir pendant les révolutions, sauf la dictature, qui ne fut jamais proclamée. La ville de Buenos-Ayres était le centre du mouvement; elle était l'âme de l'armée révolutionnaire, âme disséminée en quelque sorte sur plusieurs têtes, ce qui empêchait le pouvoir personnel d'un seul. C'était enfin une république telle qu'on la conçoit en ses diverses parties, c'est-à-dire, la pensée et l'action de tous.

Cet antagonisme de forme se montre dans les deux républiques, jusque dans leurs dernières manifestations, jusque dans le caractère politique des

deux grands hommes qui figurent des deux côtés, c'est-à-dire, de Bolivar et de San Martin. La révolution de Venezuela et celle de Buenos-Ayres en refoulant les Espagnols des extrémités vers le centre de l'Amérique du sud, finirent par se rencontrer avec leurs armées et leurs généraux, et le Pérou fut attaqué en même temps par San Martin qui venait du Sud, et par Bolivar qui venait du Nord. Cette rencontre des deux grands hommes est l'événement le plus dramatique de la révolution de l'Amérique, et l'opinion du monde n'a point été assez éclairée en donnant à Bolivar toute la gloire d'avoir assuré l'indépendance commune, parce qu'il est resté sur la scène jusqu'au dernier moment, tandis qu'on a affaibli celle de son rival, qui avait eu le rare désintéressement de s'effacer et d'abandonner sa position, voulant épargner un choc aux deux masses des forces américaines.

Le Chili, comme presque toutes les colonies espagnoles, avait pris une part active au mouvement général de l'insurrection qui éclata de toutes parts en 1810. Mais l'apparition sur la scène politique de deux hommes éminents ne tarda pas à semer la division entre les habitants, puis l'anarchie et la guerre civile. En 1814, malgré l'héroïque résistance des Chiliens, les Espagnols étaient encore en possession du pays. Ce revers suggéra au directeur de Buenos-Ayres la pensée d'envoyer une armée pour ranimer le sentiment de l'indépendance comprimé dans le Chili, mais non éteint; et le général San Martin fut chargé de cette tâche difficile. San Martin était un chef formé en Espagne pendant la guerre de la Péninsule; il s'était distingué à Baylen et avait failli être massacré dans une émeute furieuse. Lorsqu'éclata la guerre entre l'Amérique et l'Espagne, se sentant appelé à prendre le parti que lui assignait l'intérêt de sa nouvelle patrie, il offrit ses services aux Américains.

La présence de San Martin opéra une révolution dans le système de guerre en Amérique. Adoptant la tactique des Espagnols contre les Français, les insurgés opposèrent aux Espagnols, à défaut d'études stratégiques, leurs terribles *montoneras* (guerillas); cette levée en masse des populations rend fatals à l'ennemi la femme qui le captive, le guide qui conduit ses pas, le toit qui le couvre, tandis que chaque haie, chaque sinuosité du terrain, chaque accident du pays recèle un défenseur armé, qu'il faudrait connaître pour le combattre. L'éducation militaire avait bien commencé en Amérique, mais elle était loin de répondre aux besoins des circonstances. L'Espagne envoyait pour maintenir les colonies ces vétérans qui avaient résisté aux armées irrésistibles de Napoléon : les Américains n'espéraient donc se défendre qu'en embarrassant la marche des agresseurs, ils ne pensaient échapper aux désastres qu'en se dispersant pour diviser l'ennemi, sauf à se réunir de nouveau par des marches précipitées. San Martin emprunta à l'Espagne la science de la guerre que les vainqueurs avaient trouvée dans les bagages des vaincus à Vittoria, et depuis ce moment la résistance nationale s'organisa, l'insurrection

spontanée prit une forme et un caractère ; enfin la tactique, la discipline, la science stratégique, donnèrent tout élan au courage et à la défense.

Disposant d'une armée dont l'organisation exigea trois années, San Martin commença en 1817 une entreprise semblable à celle qui fit la réputation d'Annibal dans l'invasion de l'Italie. Il fallait, pour attaquer le Chili, franchir la chaîne des Andes dans sa partie la plus abrupte, la plus élevée, la plus rocailleuse. Entre le Chili et les Provinces-Unies du Rio de la Plata, à peine connaît-on trois ou quatre passages praticables dans cette barrière colossale, qui se développe sur une étendue de quatre cents lieues, et encore même peut-on les regarder comme inaccessibles s'ils sont défendus, à cause de la profondeur des précipices et des gorges qui coupent les montagnes. Les habitations humaines disparaissent sur les deux versants de la chaîne, là où commencent les ramifications escarpées. Au centre, sur une largeur de cent lieues s'étend un dédale de montagnes granitiques, masse de glaciers éternels, d'où se précipitent avec violence des torrents dont l'impétuosité est accrue par des cascades gigantesques; partout la nature revêt ses formes les plus grandioses et les plus imposantes, sans que l'homme y ait pu imprimer le sceau de sa puissance, sinon en quelques sentiers que l'on distingue à peine, et qui disparaissent à chaque hiver.

Toute la vigilance, toute la sagacité des Espagnols, furent impuissantes à découvrir sur quel point se méditait cette invasion audacieuse, et qui semblait sans ordre. Durant vingt-cinq jours l'armée de San Martin disparut en exécutant le passage de ce nouveau Saint-Bernard, et les Espagnols virent tout à coup se déployer en bataille, dans les vallées du Chili, une armée disciplinée, qui avait franchi, avec tout son matériel de guerre, ces crêtes dont l'élévation semblait défier l'audace de l'homme. Un an après l'Espagne avait perdu cette belle colonie qu'elle ne devait plus recouvrer.

Dès lors commencèrent à se montrer le système de San Martin et l'antagonisme de vues et d'idées qui devaient bientôt le mettre en opposition avec Bolivar. Le peuple Chilien, répondant à l'attente excitée par les succès définitifs du général, proclama chef du nouvel Etat celui qui venait de le rendre à l'indépendance. Une bonne politique lui conseillait de se placer à la tête du gouvernement, soit pour organiser des ressources et des moyens de guerre, soit pour abolir les restes de l'influence et de la domination espagnoles. Plein de cet esprit essentiellement républicain, que la révolution avait conservé à l'extrémité sud de l'Amérique, San Martin ne pouvait admettre que l'administration de l'Etat fut concentrée dans les mains du général en chef de l'armée, et quoique de telles fonctions ne dussent être que temporaires, il ne les regardait pas moins comme un empiétement sur les libertés publiques. Il n'accepta point l'autorité suprême, désireux seulement d'user de son influence pour former un gouvernement national qui favorisât ses projets de guerre contre le Pérou. Alors l'armée qui avait traversé les Andes perdit son caractère

d'armée auxiliaire pour devenir nationale, car il fallait conserver à chaque Etat colonial les démarcations déjà consacrées.

Le gouvernement du Chili s'occupa bientôt d'organiser une armée de débarquement et de créer une escadre pour aller au Pérou déloger les Espagnols des postes qu'ils occupaient encore. L'escadre sous le commandement de lord Cochrane, avec l'armée aux ordres de San Martin, mit à la voile (1820), et à peine l'expédition eut-elle pris terre, que le général s'empara d'une assez grande étendue de terrain pour toucher presque à la résidence du vice-roi, le plus important des gouvernements coloniaux après celui du Mexique. Lima était un séjour princier, avec une cour où la dissipation et les plaisirs charmaient les loisirs du vice-roi. Cette ville conserve encore dans ses mœurs et dans ses coutumes quelques restes de son premier état. C'était un éden au sein des colonies, le rêve d'or des Espagnols ; il n'était bruit que de ses maisons lambrissées de lames d'argent, et de ses femmes, heureuses rivales des gracieuses Andalouses. Aussi Lima était-il le rendez-vous de tous les aventuriers; ses vice-rois étaient choisis parmi les favoris des reines et des dames de la cour d'Espagne ; et les joyeuses traditions de cette ville n'ont point oublié les Lais et les Aspasies qui ont brillé dans cet heureux temps de fêtes, de sérénades et de déguisements.

Sous ce climat amollissant de Lima, les femmes conservent encore ces grâces, ces séductions qu'on ne trouve sur aucun autre point du globe. Par malheur, la civilisation et le progrès des idées font tous les jours de larges brèches à l'antique originalité du pays, et la couleur locale s'efface sous les atteintes de la mode et des usages européens. A Lima, les femmes étaient parvenues à jouir au moins deux heures par jour de cette indépendance absolue que le saint-simonisme a vainement prêchée pour affranchir leur sexe. Cela se faisait, et cela a lieu encore à la faveur d'un voile ou déguisement que les Espagnols ont emprunté aux Arabes, et qui tenait aux idées religieuses, mais que les femmes de Lima ont tourné à la galanterie. Dans la vie ordinaire, elles suivent les coutumes européennes ; mais veulent-elles être libres comme l'oiseau dans l'air, veuves ou mariées, elles revêtent la *saya*, sorte de domino dont elles s'enveloppent ; elles voilent leur tête et leur visage d'un impénétrable mantille, laissant briller à peine un œil furtif et moqueur ; et dès ce moment tout lien social se relâche et disparaît pour elles. La censure de l'opinion ne peut rien à Lima contre cet incognito qui défie toute inquisition. La famille disparaît pour toute femme qui le prend. Dans les églises, dans les promenades, au lieu de fuir l'abord des hommes, la timide jeune fille, auparavant pleine de modestie, s'attache à leurs pas, les provoque par des bons mots, les défie et les raille. Infamie sur celui qui oserait soulever un coin du voile qui cache ce lutin persécuteur ! scandale sur celui qui voudrait savoir à qui appartient cet œil de feu brillant comme un diamant entre les plis gracieux de la mantille ! c'est l'offense la plus grave qu'on puisse faire aux usages du

pays. Rentrée chez elle, la joyeuse fille de Lima reprend les vêtements européens et s'assujétit à toutes les conditions de la vie ordinaire. Mais cette mascarade, ce carnaval de Lima est perpétuel ; et dans un bal comme dans un enterrement, pendant les sessions des chambres aussi bien que pendant les fêtes de l'Eglise, la femme voilée se présente indifféremment, toujours impénétrable, mais toujours pleine de séductions, que la coquetterie féminine sait mettre en jeu sans trop blesser la pudeur.

Faut-il s'étonner qu'une cité livrée à de tels goûts et à de tels usages, résidence des vice-rois de la plus opulente des colonies, n'eût produit encore aucun symptôme d'ébranlement, et ne se fût pas associée à l'esprit d'indépendance qui agitait les autres contrées d'Amérique ? L'Espagne, au reste, y avait établi une succursale de l'inquisition, qui sans avoir peut-être allumé des bûchers, n'en répandait pas moins la terreur de son nom et proscrivait à l'entrée de la ville le *Contrat social*, *Voltaire*, *Raynal*, en un mot, tout ce qui était à l'index dans un intérêt politique ou religieux, tout ce qui pouvait porter les esprits à la révolution, et propager le doute sur les croyances.

San Martin commença à ralentir sa marche à mesure qu'il approchait de la capitale du Pérou. Ce général si audacieux au passage des Andes hésitait maintenant aux abords d'une cité dont la garnison n'était pas assez forte pour lui résister. L'armée murmurait sur ces retards inexplicables qui exposaient le soldat à l'inclémence de l'air. Mais les chefs ne voyaient pas le moment d'entrer dans cette Capoue américaine pour y jouir de ces plaisirs fabuleux dont les récits circulaient partout comme des proverbes et des légendes.

Le général était arrêté, sans doute, par quelque délicatesse de conscience. Personne ne s'était encore présenté de Lima pour lui donner la bienvenue. La terreur régnait dans la cité, et les contes les plus absurdes, propagés par les Espagnols, sur l'armée américaine, trouvaient crédit parmi cette population dont on venait troubler ainsi les plaisirs, les processions et les courses de taureaux. Le capitaine Basil Hall, qui fut présenté à San Martin dans cette circonstance, a conservé dans la narration de son voyage, le récit des confidences qui lui furent faites par ce général, et qui plus tard sont devenues des matériaux pour l'histoire, parce qu'elles expliquent les faits accomplis : « On demande, disait alors San Martin, pourquoi je ne marche pas tout de suite sur Lima. Je ne m'arrêterais pas un instant si cela convenait à mes vues ; je n'ambitionne pas la gloire militaire ; je ne brigue pas la renommée de conquérant du Pérou ; ma seule pensée est d'affranchir cette contrée de l'oppression ; que ferais-je à Lima si les habitants m'étaient contraires ? La cause de l'indépendance ne tirerait aucun avantage de la possession de cette ville. Mon plan est bien différent ; je désire avant tout que les hommes se convertissent à mes idées, et que leurs sentiments se mettent graduellement d'accord avec l'opinion publique. Que la capitale proclame sa profession de foi politique, je lui ménagerai l'occasion de faire cette démarche en toute liberté. J'ai

gagné de jour en jour des alliés dans le cœur du peuple. Quant à la force militaire, j'ai réussi à augmenter et à améliorer l'armée patriote; celle des Espagnols a été mutilée par la misère et les désertions. C'est au pays lui-même à juger quels sont ses véritables intérêts; il est juste que les habitants fassent connaître ce qu'ils pensent. L'opinion publique est un nouveau ressort introduit dans les affaires de ces contrées : les Espagnols, incapables de la diriger, ont comprimé son élan. Le jour est arrivé où elle va manifester sa force et sa puissance. »

Enfin le vice-roi fit connaître qu'il allait se retirer et se retrancher dans les forteresses de Callao avec les troupes qui occupaient Lima, et il délégua le commandement à un noble Américain. L'agitation croissait dans la cité, qui, au milieu de circonstances si critiques, était occupée du cérémonial ridicule d'un baise-main, d'une réception de gala; la présentation de tous les corps religieux et des autorités absorbait un jour entier l'attention du nouveau gouverneur, tandis que les tribus indigènes, soulevées par la rumeur qui annonçait la dernière heure de la conquête espagnole, circulaient dans la ville, prêtes à tirer vengeance de l'antique extermination de leur race; en même temps des troupes de bandits, cortége obligé de l'administration espagnole aussi bien que de l'inquisition, se répandaient dans Lima pour y exercer leur industrie. Le gouverneur trouva cependant une heure de répit pour envoyer une députation au général San Martin, l'invitant à prendre possession de la cité, afin de la mettre à l'abri des entreprises de la populace et des esclaves qui la menaçaient. La nuit qui se passa avant le retour de la députation fut un moment de crise pour les habitants, qui restèrent sur pied, réunis en groupes silencieux, attendant avec l'aube du jour la réponse qui allait fixer leur sort. San Martin déclara qu'il n'entrerait dans Lima que lorsque les habitants auraient manifesté d'une manière authentique l'intention de proclamer leur indépendance; mais pour prévenir tout désordre, il ordonna à ses troupes d'avant-garde de se tenir aux ordres des autorités de Lima. Les habitants ne pouvaient revenir de leur surprise, et le gouverneur voulant témoigner qu'il n'était pas éloigné de donner son adhésion à ces mesures, enjoignit aux troupes quelques dispositions qui furent immédiatement exécutées.

Bientôt deux moines se présentèrent à la tente de San Martin. Les peintres de genre, pour caractériser Lima, placent toujours dans leurs cadres un moine qui donne son scapulaire à baiser au peuple, une femme masquée qui détourne la tête, et un mulâtre qui chante en s'accompagnant de la guitare. Un des bons pères compara le général à César, et l'autre à Lucullus. Cela promettait, et San Martin voyait arriver le dénouement de la révolution. Après cela, une mère de famille vint offrir ses fils pour la guerre, et cinq jeunes filles de Lima s'étant avancées jusqu'à la tente du général, lui présentèrent un gracieux hommage. Enfin un autre moine, d'un aspect sombre et sévère, vint se poser devant lui dans l'attitude de la contemplation; il fixa sur

lui ses regards pénétrants comme s'il eût voulu découvrir au fond de son cœur les projets qu'il méditait pour asseoir la révolution. Le résultat de cet examen parut le satisfaire. Lima, dès ce moment, était acquis à la cause de l'indépendance. Les moines, vrais représentants de la population espagnole, et les femmes, qui avaient tout empire sur cette ville enchantée, acceptaient le général. L'esprit de la révolution et la conquête devaient faire le reste.

San Martin expliquait alors ainsi la cause de cette apathie et de cette indifférence presque complète que le Pérou montra pour sa liberté au commencement de la révolution : « Le Pérou, disait-il, avait eu le malheur d'être privé par la nature de communications directes avec les nations éclairées de la terre. Le progrès graduel de l'intelligence humaine dans les autres Etats de l'Amérique du Sud y avait préparé les esprits à un nouvel ordre de choses. Au Chili et ailleurs la mine était chargée ; il ne fallut qu'y mettre le feu ; l'explosion devait éclater. Au Pérou il en était autrement ; une explosion eût été prématurée. »

Après l'entrée de San Martin à Lima, restait la tâche difficile de chasser définitivement les Espagnols, qui, battant en retraite, s'étaient repliés sur les provinces les plus riches en ressources. Malgré cela, ils étaient presque aux abois. L'armée des Provinces-Unies les contenait par le Sud. Bolivar occupait une ligne partant de Guayaquil sur l'Océan pacifique et s'étendant jusqu'aux Guyanes vers l'Atlantique. San Martin, avec l'armée et l'escadre chiliennes dominait les côtes de la mer à l'Occident ; et vers l'Orient, le pays était borné par les déserts et les forêts de l'Amérique centrale, de sorte que les Espagnols n'avaient plus où se retirer lorsque les patriotes approcheraient avec leurs forces et resserreraient le cercle dont ils les entouraient.

San Martin fut le premier à communiquer avec Bolivar, en envoyant une division de sa propre armée au général Sucre, qui opérait vers Guayaquil. La bataille de Pichincha, qui assura l'indépendance de toute la partie de l'Amérique espagnole située au nord du Pérou, fut gagnée par les divisions réunies des deux armées ; et l'on peut dire que cette union tant désirée, montra, dès qu'elle eut lieu, l'incompatibilité des systèmes politiques que suivaient les deux généraux à l'égard des pays qu'ils aidaient à secouer le joug espagnol. La province de Pasto appartenait à la vice-royauté du Pérou. Bolivar, poursuivant la guerre de son côté, occupa cette province et la déclara réunie à la Colombie, peu après en avoir fait autant de celle de Quito. La surprise fut grande au Pérou ; ces procédés excitèrent une sourde indignation chez les patriotes, qui crurent voir dans ces annexions continuelles une nouvelle conquête succédant à l'ancienne. Un incident singulier et peu connu en Amérique put donner à Bolivar une idée de l'esprit qui animait l'armée nouvellement débarquée au Pérou. San Martin avait commencé ses travaux militaires dans le Rio de la Plata, par former un régiment de cavalerie sous le nom de grenadiers à cheval. On commence à connaître aujourd'hui

en Europe le mot *gaucho*, par lequel on désigne dans cette partie de l'Amérique les pasteurs des nombreux troupeaux qui couvrent la pampa. Le gaucho argentin est un Arabe qui vit, mange et dort à cheval. Le *lazo*, qu'il manie avec une adresse incroyable, le rend maître de tous les animaux de la création, sans en excepter le jaguar et le lion, qu'il aborde sans crainte. Celui qui se trouve à sa portée ne peut échapper aux coups assurés des deux boules qu'il fait tourner rapidement autour de sa tête et lance comme la foudre, sans jamais manquer son but; l'animal étroitement enlacé de nombreux replis, s'agite et s'épuise en vains efforts, pendant que le gaucho l'entraîne de toute la vitesse de son cheval. Il n'y a pas seize ans que la guerre civile entre les unitaires et les fédéralistes fut terminée parce que le général qui commandait l'une des deux armées fut ainsi atteint et enveloppé par cet instrument terrible. Le gaucho ne s'inquiète pas si le cheval qu'il monte est sauvage ou dompté. En quelque état qu'il le rencontre dans la pampa, il jette sur lui son lazo, le selle et le soumet de gré ou de force à sa volonté. La nourriture du gaucho est la viande rôtie et souillée de cendres. Peu de peuples supporteraient avec un plus grand stoïcisme la vie de privations et de fatigues qu'il mène. Le gaucho est un Espagnol chez qui la vie pastorale et nomade a fait reparaître et dominer le sang arabe qui circule en ses veines. Il est barbare dans ses mœurs et ses habitudes, mais il est intelligent, plein d'honneur, et capable d'embrasser avec passion la défense d'une idée. Prompt à se venger, à la moindre offense il porte la main à son couteau.

C'est de ces hommes énergiques que San Martin avait formé un régiment à l'européenne, ajoutant aux qualités du cavalier le plus hardi du monde la discipline et la tactique sévère de la cavalerie de l'empire. Le régiment de grenadiers à cheval vit sortir de ses rangs dix-neuf généraux et quantité d'autres officiers de moindres grades. Il commença à servir en 1814 à San Lorenzo, et termina à Ayacucho avec la guerre d'Amérique, la série de ses campagnes, pendant lesquelles on calcule qu'il traversa quatre mille lieues de pays en droite ligne. Cent vingt-six hommes seulement de ce corps rentrèrent à Buenos-Ayres en 1826, et déposèrent leurs sabres dans l'arsenal, en guise de trophées.

San Martin avait joint à la division qu'il envoya au général Sucre pour la campagne de Guayaquil, un escadron de ce corps modèle. Il ne tarda pas à trouver l'occasion de se faire remarquer de Bolivar quelques jours avant la bataille de Pichincha. Le Chimboraço, que les poëtes américains ont associé au nom du libérateur, se dresse d'un seul bloc, sans aucune irrégularité qui altère sa forme conique : à sa base s'étend la plaine de Rio Bamba, couverte de prairies. Sur cette plaine l'escadron de grenadiers à cheval rencontra une division de cavalerie espagnole quatre fois plus nombreuse, et, par une charge hardie, s'y introduisant comme un coin dans un tronc d'arbre, il la divisa en deux et la tailla en pièces. Bolivar, dès lors admirateur enthousiaste

des grenadiers à cheval, en fit sa garde lorsqu'il entra à Quito, et leur donna le nom de Rio Bamba, en souvenir de ce beau fait d'armes.

Les nouvelles autorités de Quito, ayant adhéré au système de Bolivar, qui avait déclaré, comme nous l'avons dit, la présidence de Quito et la province de Pasto incorporées à la Colombie, les officiers de la division envoyée par San Martin au dictateur, virent avec indignation ce démembrement du Pérou qui avait arboré l'étendard de leur général. Une nuit, tandis que le libérateur assistait à une fête, l'escadron Rio Bamba déserta, ses chefs en tête. Bolivar, apprenant cela, monte à cheval, se fait suivre de tout son état-major et se jette à la poursuite des fugitifs qui se dirigeaient vers le Pérou. Quand il les a rejoints, il prend ses logements et ceux de son état-major avec l'escadron; la nuit se passe en fêtes et rejouissances, et le jour suivant l'armée de Bolivar accourt ouvrir ses rangs à ces célèbres déserteurs, comme s'il n'était rien arrivé d'extraordinaire.

L'annexion de Guayaquil, qui avait jusqu'alors fait partie du Pérou, accrut la mauvaise intelligence qui venait de naître entre San Martin et Bolivar, et par suite entre les deux armées. D'autre part, l'organisation différente de ces deux armées ne pouvait qu'augmenter la désaffection réciproque. San Martin avait introduit dans la sienne les usages, la discipline et la hiérarchie des armées de l'Europe. Comme Washington, il avait autorisé le duel, afin de développer chez ses officiers le sentiment de l'importance personnelle. L'armée de Bolivar était organisée autrement. Il en était plus que le général en chef; il en était le souverain, souverain absolu, à qui les individus et les volontés rapportaient toutes choses. Les chefs de haut rang lui rendaient des services personnels incompatibles avec les grades militaires. Son langage avec eux se ressentait de cette espèce de possession; et San Martin, lui-même, dans l'entrevue de Guayaquil, entendit le libérateur traiter fort durement un général qui venait prendre ses ordres pour le service. Aussi le chef des grenadiers Rio Bamba, qui était près de lui, ne manqua-t-il pas de manifester en termes fort peu courtois son opposition à un tel système. Le général Mosquera, aujourd'hui président de la Nouvelle-Grenade, disait au Chili, en parlant de cette circonstance : « Lorsque nous vîmes l'armée de San Martin, nous connûmes bien à la première vue ce que c'est que la hiérarchie militaire; chez nous il n'y a qu'un général en chef et des soldats. »

L'annexion de Guayaquil à la Colombie rendit nécessaire une entrevue entre Bolivar et San Martin. Les maladies endémiques avaient réduit de moitié l'armée amenée par ce dernier au Pérou; les nouveaux corps formés dans le pays avaient montré dans les commencements peu d'aptitude pour la guerre, et les avantages obtenus dans quelques combats avaient été neutralisés par des déroutes éprouvées en d'autres. San Martin savait que l'armée espagnole, cantonnée dans les plus riches provinces, était plus que double de la sienne, et craignant de compromettre le succès de la guerre, il avait suspendu

la campagne. Les Provinces Unies ne pouvaient lui envoyer leurs contingents à mille lieues de distance, et le Chili, qui s'était épuisé en efforts pour équiper l'escadre et mettre sur pied l'armée libératrice, ne pouvait envoyer de nouvelles forces. La complète expulsion des Espagnols de l'isthme de Panama laissait oisive l'armée de Colombie, forte de douze à quatorze mille hommes, et commandée par d'habiles généraux. Réunies, les forces des deux armées, pouvaient en quelques semaines terminer avec succès la dernière campagne contre les royalistes. San Martin avait demandé en vain qu'on comblât les vides que la guerre avait faits dans les rangs de la division qui opérait avec le général Sucre. Il était surtout important de s'entendre au sujet du démembrement de Guayaquil qui choquait tant San Martin dans ses idées sur les devoirs des généraux qui combattaient contre l'Espagne. « Pendant dix années, « disait-il, j'ai combattu les Espagnols, ou plutôt j'ai travaillé en faveur de ce « pays, car je ne me suis armé que pour la cause de l'indépendance. Mon « seul désir est que cette contrée soit gouvernée par ses propres lois, et « qu'elle ne subisse pas d'influence étrangère. Quant au système politique « que l'on adoptera, je n'ai pas le droit de m'en mêler. Mon intention est de « mettre le peuple à même de proclamer son indépendance, et d'établir le « gouvernement qui lui conviendra. Cela fait, je regarderai ma mission « comme accomplie, et je me retirerai. »

Bolivar ne put se trouver à Guayaquil le jour désigné pour la conférence; mais peu après les chefs des deux armées américaines se trouvèrent réunis sous le même toit. Chacun d'eux avait la plus haute idée des talents militaires de l'autre. « Quant aux faits militaires de Bolivar, disait plus tard San Martin, « on peut dire qu'ils l'ont fait considérer avec raison comme l'homme le plus « étonnant qu'ait produit l'Amérique du Sud. Ce qui le caractérise par-dessus « tout, et forme en quelque sorte son cachet spécial, c'est une constance à « toute épreuve, qui se raidit contre les difficultés et ne se laisse jamais « abattre par elles, quelque grands que soient les dangers dans lesquels son « âme ardente l'a jeté. » Mais si l'estime de ces deux hommes l'un pour l'autre était égale, leur but, leurs idées et leurs projets étaient entièrement distincts. Bolivar avait décidé en lui-même un plan qu'il devait développer au fur et à mesure des événements. Son cerveau contenait en ébauche mille projets de politique, d'ambition, de gloire, de commandement et de puissance. San Martin, pensait-il, était venu fort mal à propos travailler de son côté à l'œuvre de l'émancipation de l'Amérique du Sud, que lui-même s'était cru appelé à réaliser seul. Le désir de San Martin, au contraire, était seulement de voir réussir les opérations militaires commencées dans le Pérou, et il vint, l'esprit libre de tout projet d'ambition, solliciter la coopération de Bolivar pour mener à bonne fin la campagne. Général des Provinces-Unies, il devait nécessairement se retirer du Pérou, une fois l'œuvre de la délivrance accomplie. Il ne prétendait pas au-delà influencer l'avenir. Il demandait qu'on ré-

parât les pertes éprouvées par la division qu'il avait confiée à Sucre, parce qu'il avait besoin de soldats pour continuer la guerre. Il voulait aussi la réincorporation de Guayaquil au Pérou, parce que cette province avait jusque là fait partie de la vice-royauté de ce nom.

Les conférences se ressentirent de la position où se trouvaient les deux chefs; l'un manifestant ouvertement ses pensées, l'autre enveloppant avec soin les siennes, de peur de laisser apercevoir prématurement ses projets. San Martin, homme d'une stature élevée, jetait sur le libérateur, qui était de très-petite taille et qui ne regardait jamais en face en parlant, des regards scrutateurs pour tâcher de pénétrer le mystère de ses réponses évasives, les subterfuges qu'il employait pour justifier sa conduite, enfin une certaine affectation de trivialité qu'il remarquait dans le langage de cet homme qui avait fait tant de belles proclamations, qui se plaisait tant à prononcer des toasts pleins d'éloquence et de feu. Lorsqu'on en vint à la question des vides à remplir dans les rangs de l'armée de San Martin, Bolivar prétendit que cela devait se traiter de gouvernement à gouvernement. Quant à employer son armée à terminer la campagne du Pérou, il allégua son caractère de président de la Colombie, qui lui interdisait de sortir du territoire de la Colombie, lui, le dictateur, qui pourtant en était sorti pour délivrer la Nouvelle-Grenade et Quito, et les réunir à Venezuela. San Martin crut avoir trouvé la solution des difficultés, et comme pour se mettre d'accord avec la pensée intime du libérateur : « Eh bien! général, lui dit-il, je combattrai sous vos ordres. Il « n'y a point de rivaux pour moi, quand il s'agit de l'indépendance améri- « caine. Croyez-moi, général, venez au Pérou et comptez sur ma coopération « sincère, je serai votre lieutenant. » Bolivar leva rapidement les yeux pour considérer la physionomie de San Martin où se peignait la plus noble sincérité. Il parut hésiter un instant ; mais ensuite, comme si sa pensée l'eût trahi, il tourna dans un cercle d'impossibilités constitutionnelles qui s'élevaient, disait-il, autour de sa personne, et enfin s'excusa de ne pouvoir accepter une offre si généreuse.

San Martin revint au Pérou, doutant un peu de l'abnégation de son compagnon d'armes, et résolut de faire seul ce qu'il jugerait à propos pour épargner à la révolution le scandale d'une pareille division. La nuit qui suivit l'entrevue des deux généraux on vit s'introduire dans l'habitation de San Martin un officier de Bolivar qui venait lui revéler la véritable situation des choses et lui offrir, au nom de beaucoup d'autres officiers leurs sympathies et leur concours. Bolivar, lui-même, avait dit à San Martin qu'il n'avait pas de confiance en ses officiers; et son système d'organisation militaire le rendait plus populaire parmi les soldats et les subalternes que parmi les officiers supérieurs, qu'il traitait d'une façon humiliante. On vit en cette occasion une chose qui est de tous les temps et de tous les lieux, et qui justifie le proverbe : *Nul n'est grand homme aux yeux de son valet de chambre.* La gloire exerce son

prestige à distance. San Martin était, aux yeux de l'armée de Bolivar, un héros sans rival, et Bolivar, aux yeux de celle de San Martin, était un génie supérieur.

De retour à Lima, San Martin trouva le peuple s'essayant déjà à cette anarchie qui a caractérisé pendant vingt ans l'histoire du Pérou. Le gouvernement intérimaire avait été bouleversé; Saint-Martin en prit de nouveau les rênes pour mettre de l'ordre dans les affaires publiques et convoquer le Congrès. Cependant il écrivit à Bolivar, le priant vivement d'entrer au Pérou avec son armée. Il a laissé ignorer en Amérique pendant vingt ans l'objet et le résultat de l'entrevue de Guayaquil, malgré les versions équivoques et même injurieuses auxquelles elle donnait lieu. Il n'y a pas deux ans que le commandant Lafond, de la marine française, publia dans ses *Voyages autour du monde* la lettre de San Martin à Bolivar, qui retrace toutes ces choses jusque-là énigmatiques. Cette lettre, qu'il obtint du secrétaire de Bolivar, est la clef des événements de cette époque; elle révèle si clairement les caractères et la position des personnages, qu'elle mérite d'être reproduite intégralement.

Lima, 29 août 1822. — « Cher général, je vous ai dit dans ma dernière lettre du 23 du courant, que j'avais pris le commandement suprême de cette république dans le seul but de l'ôter au faible et inepte Jorre Zagle. Les difficultés qui m'entouraient dans ce moment ne me permirent pas de vous écrire aussi longuement que je le désirais. Aujourd'hui je le ferai, non-seulement avec la franchise de mon caractère, mais aussi avec celle qu'exigent les grands intérêts de l'Amérique.

« Les résultats de notre entrevue n'ont pas répondu à mes espérances pour terminer promptement la guerre. Malheureusement je suis entièrement convaincu que vous n'avez pas cru sincère l'offre que je vous faisais de servir sous vos ordres avec les forces dont je dispose. Les motifs de votre refus ont été que votre délicatesse ne vous permettrait jamais de me donner des ordres, et que quand bien même vous vous y décideriez, le Congrès de Colombie ne vous autoriserait pas à vous éloigner du territoire de la république. Permettez-moi, général, de vous dire que ces raisons ne m'ont pas paru très-plausibles. La première se réfute toute seule, et quant à la seconde, je suis persuadé que si vous en manifestiez le désir au Congrès, il l'accueillerait par une approbation unanime, puisqu'il s'agit de terminer dans cette campagne, avec votre coopération et celle de votre armée la lutte que nous avons entreprise, et que l'honneur d'y avoir mis fin rejaillirait sur vous et sur la république. Ne vous faites pas illusion, général; les données que vous avez sur les forces royalistes sont erronées; elles montent dans le haut et dans le bas Pérou à plus de douze mille hommes de troupe de ligne vieilles à la guerre, et deux mois suffiront pour les réunir. L'armée patriote, décimée par les maladies, ne peut mettre en ligne plus de huit mille cinq cents hommes, qui ne sont, pour la plupart que des recrues. La division du général Santa Cruz dont les vides,

« d'après ce qu'il m'écrit, n'ont pas été remplacés, malgré ses réclamations, a « dû éprouver une perte considérable dans les marches longues et pénibles « qu'elle a été obligée de faire par terre, et ne pourra être d'aucune utilité dans « cette campagne. Les quatorze cents Colombiens que vous envoyez seront né- « cessaires pour maintenir les garnisons des forteresses de Callao, et le bon or- « dre à Lima; par conséquent, sans l'appui de l'armée que vous commandez, « l'expédition qui se prépare pour les *intermedios* ne pourrait pas obtenir les « grands résultats que l'on devrait en espérer, si des forces imposantes appe- « laient l'attention de l'ennemi d'un autre côté; de cette manière la lutte con- « tinuera pendant un temps indéfini. Je dis indéfini, parce que je suis intime- « ment convaincu que quelles que soient les vicissitudes de la guerre actuelle, « *l'indépendance de l'Amérique est irrévocable;* mais la prolongation de la guerre « causera la ruine des populations, et c'est un devoir sacré pour les hommes « auxquels sont confiées leurs destinées de leur éviter d'aussi grands maux.

« Enfin, général, mon parti est irrévocablement pris; j'ai convoqué le pre- « mier Congrès du Pérou pour le 20 septembre prochain, et le jour qui suivra « son installation, je m'embarquerai pour le Chili, certain que ma présence est « le *seul obstacle* qui vous empêche de venir au Pérou avec l'armée que vous « commandez. La suprême félicité pour moi eût été de terminer la guerre de « l'indépendance sous les ordres d'un général auquel l'Amérique du Sud doit « sa liberté. Le destin en ordonne autrement, et je dois m'y conformer.

« Je ne doute pas qu'après mon départ du Pérou le gouvernement qui s'y « établira ne réclame votre active coopération, et je pense que vous ne refu- « serez pas de vous rendre à une si juste demande. Avant de partir, je vous « remettrai une note sur tous les chefs, afin que vous ayez l'avantage de bien « connaître leur conduite militaire et privée. Le général Asenales restera « chargé du commandement des forces argentines; sa probité, son cou- « rage, ses connaissances lui mériteront votre estime et votre considéra- « tion.

« Je ne vous dirai rien sur la réunion de Guayaquil à la république de Co- « lombie. Permettez-moi seulement de penser, général, que ce n'était pas à « nous de trancher cette affaire importante. En la jugeant d'un commun accord « après la fin de la guerre, nos gouvernements respectifs eussent évité les dan- « gers qu'une décision prématurée peut susciter aux intérêts des nouveaux « Etats de l'Amérique du Sud.

« Je vous ai parlé avec franchise, général; mais les sentiments exprimés « dans cette lettre resteront ensevelis dans le plus profond silence: s'ils ve- « naient à être connus, les ennemis de notre liberté pourraient s'en servir « pour l'attaquer, et les intrigants et les ambitieux pour souffler le feu de la « discorde.

« Le commandant Delgado, porteur de cette lettre, vous remettra de ma

« part un fusil de chasse, une paire de pistolets et le cheval de Paso (1) que « je vous ai offerts à Guayaquil. Recevez, général, ces souvenirs du premier de « vos admirateurs, avec l'expression de mes sentiments, et de mon désir « sincère que vous ayez la gloire de terminer la guerre de l'indépendance de « l'Amérique du Sud. Je me dis de nouveau votre affectionné serviteur. »

JOSÉ DE SAN MARTIN. »

La promesse d'abandonner sa position et de se rembarquer fut accomplie le jour qui suivit la réunion du Congrès que San Martin avait convoqué d'avance pour déposer entre ses mains le commandement politique et militaire du Pérou.

Cette lettre est le testament politique par lequel un homme éminent lègue à un autre la gloire, un pouvoir acquis, en prenant toutes les précautions pour que son héritier profite de tous les avantages du legs. La conduite de San Martin fut jugée de diverses façons et même calomniée : c'est ainsi que les petits Etats refusent souvent de tenir compte aux grands hommes qu'ils ont vus naître du mérite de leurs sacrifices. L'abdication de Charles-Quint et sa retraite volontaire dans un cloître ne furent pas un sacrifice plus grand ni fondé sur de plus puissants motifs. Cet empereur fatigué avait vu son ambition satisfaite ; il pouvait se livrer entièrement à ses idées religieuses, car il laissait une monarchie bien affermie et sur laquelle, du fond de son couvent, il tenait encore les yeux ouverts. San Martin abdiquait dans la force de l'âge et renonçait à l'avenir, quand il n'en était encore qu'à la moitié d'une œuvre si heureusement et si glorieusement commencée. Maître du terrain sur lequel devait se décider la guerre de l'indépendance, il faisait taire tout ce que le cœur humain peut avoir de noblement égoïste pour céder à un autre une gloire certaine, pour quitter les affaires publiques, pour livrer à un rival une armée qu'il avait recrutée lui-même, qu'il avait commandée dix ans, à qui il avait enseigné la victoire ; et, victime volontaire, il allait vivre obscur chez un peuple qui ne le connaissait pas et courir tous les hasards d'une position médiocre sur un sol étranger. Cet acte d'abdication libre et prémédité est la dernière manifestation des vertus antiques qui brillèrent à l'aurore de la révolution de l'indépendance américaine. De ce jour datent les discordes, les révoltes, et toutes les immoralités qui l'ont depuis caractérisée.

Bolivar entra au Pérou, et avec les deux armées réunies, livra les batailles de Junin et d'Ayacucho qui terminèrent la guerre. Mais il avait une soif inextinguible de gloire, et après avoir été le libérateur de l'Amérique, il voulut en être le législateur universel. Malheureusement une bonne constitution ne sort pas tout d'un coup du cerveau d'un grand général comme l'ordonnance triomphante d'une bataille. D'ailleurs les Etats nouvellement soustraits à la domination espagnole, ébranlés dans leur manière d'être par le mouvement politique du XVIIIme siècle, n'étaient pas mûrs pour une constitution avancée. Les

(1) Cheval dressé à marcher l'amble.

élucubrations de la philosophie n'avaient pas encore passé par le creuset de l'expérience, et Bolivar, attaqué, comme tous les hommes d'Etat de son époque, de la manie de forger des constitutions, voulut montrer l'originalité de son génie. Ne pouvant réunir à la Colombie la partie de l'antique vice-royauté de Buenos Ayres qu'il venait d'enlever aux Espagnols, comme il l'avait fait des autres provinces, à cause de l'interposition d'autres pays, il en forma une république à laquelle il donna son nom, la destinant à servir d'essai pour une constitution politique qu'il avait imaginée. Cette république eut un président à vie irresponsable, une chambre de tribuns, une autre de sénateurs, et une de censeurs, qui devaient limiter réciproquement l'action de leurs pouvoirs. Dans le fond comme dans la forme, c'était une traduction de la seconde édition du consulat de Bonaparte. Un général de Bolivar fut élu président à vie; mais il n'accepta le commandement que pour deux ans, et à la condition de conserver une partie de l'armée colombienne. Le véritable président à vie devait être nommé après. Le nouvel Etat n'avait aucune communication avec la mer; il était enclavé dans le centre du continent, circonstance qui fut depuis l'origine de guerres interminables avec les Etats voisins dont il dépendait pour l'exportation de ses produits. Cette imprévoyance de Bolivar fit peu d'honneur à sa sagacité, à moins que l'on ne veuille croire que l'organisation de la nouvelle république était un état transitoire qui devait réunir en un système général tous les Etats sur lesquels s'étendait l'influence du libérateur. Bolivar, après avoir promulgué son code, retourna à Lima. Là, après des manifestations quelque peu théâtrales du peuple pour le retenir, il consentit à être élu président à vie, fit adopter son code comme loi fondamentale de l'Etat, et partit ensuite pour Guayaquil, laissant quatre mille hommes de l'armée colombienne à Lima: quinze jours avant son départ, le code bolivien avait été proclamé par le préfet de la ville. Ainsi, cette législation se présentait comme le lien qui devait unir le Pérou et la Bolivie avec Guayaquil, Quito et les autres pays annexés antérieurement. L'œuvre commencée par les armes continuait à la faveur des constitutions, mais en retournant à Bogota et à Carracas avec la présidence à vie de deux Etats étrangers, Bolivar apporta dans sa patrie, dont il était aussi président, la subversion des institutions politiques. Tandis qu'il faisait des tentatives pour s'emparer d'une partie du Chili et y proclamer l'annexion, il se contentait de faire tout le mal qu'il pouvait aux Provinces-Unies qui prétendaient connaître sa politique. C'est de là que lui vint l'idée du Congrès américain. La dictature dont Bolivar était presque toujours revêtu, avait été nécessaire alors qu'il s'agissait avant tout d'expulser l'ennemi et de donner de l'unité au mouvement en le personnifiant dans un seul homme. Mais la pensée de faire de l'Amérique un seul Etat, prouvait que Bolivar ignorait tous les précédents des institutions du peuple espagnol. Il méconnaissait un sentiment profondément enraciné dans le cœur des hommes de la Péninsule hispanique, et qui s'est transmis à leurs descendants comme une de ces passions nationales

qui font la perte ou le salut d'un peuple, suivant le motif qui les excite. L'Espagne est éminemment locale; là est sa force, là est l'origine de tous ses malheurs.

On voit encore aujourd'hui dans la Péninsule le *morcellement* qui caractérisait l'organisation sociale du moyen âge. La Catalogne est l'antipode de la Castille. Les provinces basques sont comme une terre étrangère en Espagne. Lorsqu'une force extérieure menace cette nation, le pouvoir central se dissout en juntes provinciales, en municipalités, et s'enracinant dans chaque localité rappelle ce Titan de la fable qui acquérait de nouvelles forces lorsqu'il touchait la terre. Lorsque, au contraire, l'action centrale de la monarchie cherche à se fortifier, à donner aux institutions de l'unité les *fueros*, les *regalias*, les localités en un mot, lèvent de toutes parts leurs têtes menaçantes, et les guerres, les bombardements, les répressions sanglantes deviennent souvent nécessaires pour donner une apparence de nation à ces membres désunis. L'Amérique du Sud se montre fortement imprégnée de cet esprit. La Constitution de chaque Etat s'y est entourée de restrictions intimes pour éloigner de toute participation aux affaires publiques les Américains des autres Etats. La jalousie de certains peuples envers les autres va jusqu'à falsifier l'histoire, afin de nier les services rendus, les mérites antérieurs de ceux dont la veille ils étaient frères et qu'ils regardent le lendemain comme étrangers et traitent presque en ennemis, quoique ils aient le même idiôme, la même religion et les mêmes institutions.

Bolivar, avec sa force de volonté et avec cette persistance qui furent si fatales aux Espagnols, se brisa contre les résistances locales qui s'élevèrent de toutes parts pour repousser son système d'annexion. En 1825, alors qu'il préparait au Pérou et dans la Bolivie la législation politique qui devait réunir ces deux États, des juntes provinciales se formaient à Quito et Guayaquil pour protester contre l'union à la Colombie, et la présence seule du libérateur fut capable de comprimer pour quelque temps ces manifestations. Lorsqu'il accourait d'un côté pour éteindre le feu, le Pérou abolissait le code bolivien, et, en Bolivie, Sucre, son remplaçant par *interim* à la présidence à vie, s'échappait, couvert de blessures, des mains de la population en révolte. Enfin la Colombie annonça, en présence de Bolivar même, son intention de se diviser en trois États formés des trois sections coloniales qui existaient avant l'indépendance, et le libérateur, aveuglé par son désir ardent de réaliser une chimère inutile au bonheur des populations, descendit au rôle de révolutionnaire, s'emparant du produit des impôts pour solder ses partisans et les chefs de son armée, allumer la guerre civile, et forcer les dissidents à accepter son système. Dans cette tentative, il ne réussit qu'à s'aliéner l'affection de la partie intelligente de la société et qu'à hâter la réaction, en recourant toujours au pouvoir sans limites de la dictature, qui ne servait qu'à exciter les haines, et à rendre dérisoire sa promesse de donner des institutions libres. Des conspirations menacèrent à chaque instant sa vie, jusqu'à ce que enfin un Congrès réuni pour

mettre un terme à tant de désordres, déclara la dictature finie, et, ce qui fut le plus humiliant pour Bolivar, décida que les Etats de Colombie, Venezuela et Quito ou Équateur, formeraient à l'avenir trois républiques séparées. Bolivar, abreuvé de dégoûts, poursuivi par la désapprobation publique, pour ne pas dire par la haine de ses contemporains, mourut l'année suivante dans une maison de campagne où il était allé cacher son désenchantement, exprimant en ces termes la préoccupation qui le dominait : « Je rougis en l'a-« vouant, mais l'indépendance est le seul bien que nous ayons obtenu au « prix de tous les autres. » Heureusement pour sa patrie, lorsqu'il disait cela, cinq ans après la fin de la guerre, il n'y avait pas lieu à désespérer de l'avenir, et Venezuela est aujourd'hui un des Etats américains qui se sont organisés le plus promptement, et qui ont le mieux su concilier l'ordre et la liberté républicaine dans les institutions. Plut à Dieu que Bolivar se fût contenté d'assurer cette indépendance à une grande partie de l'Amérique, sans s'opiniâtrer à la plier à ses vues personnelles, qu'il pouvait bien conseiller, mais non pas imposer aux peuples; le remords n'eût pas empoisonné ses derniers instants !

Plus prévoyant, moins confiant en lui-même, ou mieux conseillé par les événements, le rival qui lui céda la place au Pérou, comprit tout de suite que, la lutte avec la Péninsule une fois terminée, l'Amérique allait entrer dans une longue et pénible élaboration où ne devaient pas se compromettre ceux qui avaient obtenu une gloire plus pure. La guerre civile était déjà annoncée par des affiches et des proclamations dans tous les lieux publics de l'Amérique; il était donc prudent d'abandonner la scène. San Martin, après avoir parcouru l'Europe et demeuré quelque temps à Bruxelles, s'établit définitivement avec sa famille à Grandbourg. En 1829, les Provinces-Unies du Rio de la Plata, qui jouissaient depuis quelques années d'une parfaite tranquillité, paraissaient devoir se constituer définitivement. San Martin crut que le moment était venu de retourner dans son pays, non pour s'y mêler aux affaires, mais pour y goûter la paix et le repos que réclamaient les agitations de sa vie passée. Quand il arriva au port de Buenos Ayres, il vit se dissiper de si douces espérances : la guerre civile avait recommencé; son intention étant de n'en être ni acteur, ni spectateur, il retourna en France sans être descendu à terre, malgré les sollicitations de ses amis et les suggestions de ceux qui se disaient ses partisans.

Une telle abnégation a trouvé enfin sa récompense. Les cinq gouvernements des pays à l'émancipation desquels il a contribué se font un devoir et un honneur de le compter parmi leurs élus. Le premier acte de la dernière administration du Chili fut de placer son nom en tête de la liste de l'armée pour lui donner un témoignage de la reconnaissance nationale; le Pérou et Buenos Ayres lui payent un tribut d'hommages, et l'opinion publique fait partout justice de ces imputations calomnieuses, auxquelles sont ordinairement en

butte auprès de leurs contemporains, les hommes qui exercent une grande influence sur les destinées des nations. San Martin n'avait pu échapper à l'accusation de vouloir introduire la monarchie en Amérique; rien, sa vie le prouve, n'était plus loin de sa pensée, mais il était trop sage pour être un réformateur violent. Aujourd'hui que les peuples sont plus avancés, on est surpris de voir que San Martin, avec une profonde justesse d'esprit, exprimait en 1822 des idées qui, même en Europe, auraient épargné bien des maux. Dans une proclamation datée de Lima, on rencontre les paroles suivantes que lui suggérait le spectacle de l'état du Pérou : « Notre premier devoir, et « nous le remplirons avec courage, fermeté et prudence, est de détruire ces « idées incertaines que le premier gouvernement a imprimées dans l'esprit de « la génération actuelle. Toutefois reconnaissons que le plus grand obstacle « n'est pas dans l'absence de moyens, mais dans cette funeste précipitation « qui pousse les nouveaux gouvernements à l'abolition subite des abus qu'a- « valent établis leurs devanciers. La liberté pour laquelle nous combattons « est le plus ardent de nos vœux, mais il faut se garder de la prodiguer. Les « sacrifices qu'elle nous coûtera ne doivent pas être faits en pure perte. Tout « peuple civilisé doit être libre. Mais il faut en même temps que la liberté « d'un peuple soit en rapport avec la civilisation. Lorsque la civilisation est « plus avancée que la liberté, c'est l'esclavage; n'oublions pas qu'une situa- « tion contraire est voisine de l'anarchie. Si le gouvernement dont jouit l'An- « gleterre était imposé à toute l'Europe, cette partie du monde ne présen- « terait bientôt plus que l'aspect de la désorganisation : il y a telle autre « constitution qui serait pour les Anglais le code de l'oppression. L'Améri- « que doit être libre, mais dans de sages limites. Nos ennemis auraient triom- « phé de nous du jour où on nous verrait nous écarter de ce principe.

« Les diverses branches de l'administration réclament des réformes. On « peut affirmer, sans crainte d'être contredit, que nos institutions ont besoin « d'être débarrassées du vernis espagnol; et, comme le disait le grand lord « Chatam, dans une circonstance mémorable, nous devons infuser dans no- « tre constitution une sève nouvelle, qui lui donne la force de se guérir de « ses anciennes infirmités. Ces réformes ne peuvent s'opérer rapidement. Nous « n'imiterons pas les Cortès espagnoles, qui, en ce moment (1821), ont bou- « leversé l'état politique et religieux de la Péninsule. N'agissons qu'avec « maturité, nous introduirons par degrés des améliorations que le peuple ac- « cueillera avec cette docilité qui a toujours fait le fond de son caractère pu- « blic et privé. »

Ces idées proclamées en Amérique dès 1822, n'ont été adoptées comme doctrine en Europe que depuis Sismondi. Elles valurent alors à San Martin le nom de tyran ; mais on peut assurer qu'en les suivant, les nouveaux gouvernements de l'Amérique, qui avaient d'autant plus besoin de cette circonspection qu'ils étaient moins avancés en civilisation, eussent évité la moitié des boule-

versements qu'ils ont éprouvés. Buenos Ayres, qui, durant toute la guerre de l'indépendance, avait été la république par excellence, en provoquant les résistances populaires par les réformes de tout genre, opérées tout d'un coup et sans préparation, tomba sous le despotisme le plus violent et le plus complet qu'ait souffert aucun peuple moderne. Son sort, comparable seulement à celui de la Pologne, est tel qu'on peut se demander aujourd'hui si cette république a été réellement le berceau des idées libérales et le centre d'où la révolution politique et intellectuelle s'est étendue sur une grande partie de l'Amérique. Nous terminerons nos observations en signalant ce contraste dans la marche et le dénouement des mouvements révolutionnaires commencés aux deux extrémités de l'Amérique du Sud, à Caracas et Buenos Ayres. Le premier, après s'être personnifié dans Bolivar pendant la guerre de l'indépendance, ne prit le caractère républicain et démocratique qu'au moment de se constituer définitivement. Bolivar plia à son tour devant la partie intelligente de la société qui réclamait sa part d'action dans les destinées publiques ; tandis que Buenos Ayres, qui d'abord n'avait confié à personne la direction suprême de la guerre, fut forcé plus tard d'abdiquer la souveraineté en présence des résistances rétrogrades qui suscitèrent un représentant en qui elles se personnifièrent. Ainsi la dictature paraît à la dernière page de l'histoire de cette république, et ce qui, à Caracas, avait été un levier puissant, devient un état permanent et une triste fin pour Buenos Ayres.

Domingo F. Sarmiento,
Membre correspondant de la première classe.

ESSAI HISTORIQUE

SUR L'ORIGINE DE L'ÉCRITURE ET SUR L'ART D'ÉCRIRE AUSSI VITE QU'ON PARLE.

A l'origine des sociétés, lors de la formation des langues, l'homme, jeté sur la terre, essaie avec le geste et les sons de sa voix de manifester ce qu'il sent, d'exprimer ce qu'il pense.

La parole se forme de sons simples et de sons articulés. Ces sons combinés entre eux composent des mots qui sont les signes des idées.

La parole, comme expression de la pensée, distingue l'homme de la brute. C'est un don du créateur qui se développe, comme l'intelligence, progressivement.

Le geste accompagne ordinairement la parole, il ajoute à l'expression vocale, la complète, lui donne plus de force.

L'homme a communiqué d'abord ses idées, à l'aide de la parole et du geste.

Mais ces deux moyens n'ont pu lui suffire. La voix ne se fait pas toujours

entendre, le geste n'est pas toujours visible. La distance, l'absence, les ténèbres viennent s'interposer entre l'homme et ses semblables. Il éprouve aussi le besoin de se rendre compte des idées qu'il a émises, et pour cela de les retrouver fixées sous une forme quelconque. Car l'impression qu'elles ont pu faire sur son esprit, lors de leur émission, est peu durable; les traces qu'elles laissent dans la mémoire s'effacent bientôt. Il importait donc de les fixer par des figures permanentes; de là l'invention de l'écriture.

L'écriture dans sa généralité est l'expression des idées par des signes visibles et permanents, tracés sur quelque substance.

La langue parlée a dû précéder la langue écrite. Toutefois, l'écriture à son origine n'a pas exprimé la parole, n'a pas fixé par des signes permanents les sons fugitifs de la voix. L'écriture a représenté directement les idées. L'homme n'a pas d'abord cherché à peindre les sons, mais les objets mêmes. Frappé de la forme extérieure des objets, il l'a imitée; il a offert à la vue la figure des objets, pour en donner l'idée. La première écriture dont il s'est servi a été figurative.

Ce n'est pas là une opinion conjecturale; elle est attestée par des monuments de la plus haute antiquité. On retrouve la figure des objets dans les hiéroglyphes égyptiens, dans l'écriture chinoise qui était d'abord hiéroglyphique, et dans l'écriture mexicaine, sorte de peinture qui parlait aux yeux.

L'écriture figurative, comme un miroir, ne peut refléter que les objets visibles. Ainsi pour donner l'idée d'un arbre, d'un cheval, elle figure un arbre, un cheval. Mais l'intelligence humaine ne perçoit pas seulement les objets qui tombent sous les sens, elle s'élève aussi dans la sphère des idées abstraites; elle crée par abstraction des êtres qui n'ont aucune forme réelle. Comment exprimer cet ordre d'idées avec l'écriture figurative? On a eu recours à des symboles, à des emblèmes, on a procédé par analogie. L'être abstrait a été désigné par la figure d'un être réel, d'un objet matériel, qui avait avec l'idée abstraite quelque rapport, quelque point de ressemblance. Presque tous les symboles ont été tirés des habitudes de certains animaux ou de leurs qualités prédominantes. L'écriture hiéroglyphique présenta deux sens, le sens physique et le sens intellectuel. Par exemple, la figure du lion désigna l'animal appelé *lion*, et par analogie, comme symbole, la *force*, le *courage*, qualités qui distinguent le lion des autres animaux.

On a suivi pour l'écriture figurative à peu près la marche qui avait été adoptée pour la formation du langage. On sait que le langage s'est formé en partie par *onomatopée*, par imitation du son. Dans toutes les langues les mots *tonnerre*, *fracas*, ont été composés de sons durs, retentissants. Les mots *fleuve*, *agilité*, indiquent des sons doux et coulants. Le langage a offert une sorte d'analogie entre le son et la chose signifiée. Il en a été de même pour l'écriture figurative, l'analogie a aussi existé entre la figure et la chose représentée. L'eau qui coule, l'eau du fleuve, a été figurée par des traits ondoyants, la vi-

tesse du vent par l'aile d'un oiseau, la justice par des balances, l'égalité par le niveau, etc.

Parmi les hiéroglyphes égyptiens on distingue trois espèces d'écriture.

L'écriture hiéroglyphique, proprement dite, peinture des choses sacrées, employée à reproduire les textes sacrés, à tracer des inscriptions sur les murailles des palais et des temples, sur les tombeaux et sur les obélisques.

L'écriture hiératique qui présente des figures simplifiées, sorte de tachygraphie particulièrement à l'usage des prêtres égyptiens.

L'écriture démotique, du peuple, servant à la rédaction des actes privés ou publics, peignant les mots du dialecte vulgaire.

La simplification des figures s'est opérée graduellement. La première écriture désignait les choses par une peinture plus ou moins exacte, soit de la chose même, soit d'un objet analogue, elle fit place à une écriture plus simple, où la ressemblance de ces objets était presque effacée, où l'on n'employait que des signes en quelque sorte de convention. Le lien qui rattachait le signe à l'objet figuré s'est rompu (1).

Il ne suffisait pas de reconnaître dans les hiéroglyphes des imitations figuratives et des images symboliques pour en pénétrer le sens, pour lire les inscriptions, il fallait encore découvrir comment les noms propres s'écrivaient, comment certains hiéroglyphes, groupés dans des cartouches, pouvaient présenter à la fois des figures et des signes phonétiques ou vocaux. C'est ce qu'a fait Champollion jeune; ce génie investigateur, trop tôt enlevé à la science qu'il étudiait avec tant d'ardeur, est parvenu à lire les noms des Pharaons, des Ptolomées et des empereurs romains, gravés en caractères hiéroglyphiques sur les monuments de l'Egypte, et avec le secours du copte, débris de l'ancienne langue égyptienne, il a pu retrouver des mots et déchiffrer des phrases (2). Une circonstance heureuse vint l'aider dans ses recherches, la fameuse pierre de Rosette, trouvée en 1799 par un ingénieur français. Ce bloc de granit noir présentait une triple inscription en caractères différents; en hiéroglyphes, en caractères cursifs, distincts des hiéroglyphes, et en écriture grecque, reproduisant le texte d'un décret rendu par le corps sacerdotal réuni à Memphis, en l'honneur du roi Ptolomée Epiphane. En comparant entre eux ces trois textes semblables, on a pu fixer le sens des hiéroglyphes, on a reconnu les signes phonétiques qui désignaient les noms propres, on a vu que chaque son ou articulation du nom propre était indiqué par la lettre initiale du nom de l'objet figuré (3).

(1) Condorcet, *Essai sur l'origine des connaissances humaines.*

(2) M. J.-J. Ampère, *Voyages et recherches en Égypte et en Nubie.*

(3) Cette manière d'écrire les noms propres est parfaitement expliquée par M. de Saulcy, membre de l'Institut, dans ses *Études sur les hiéroglyphes.*

Les Hébreux ont usé d'un moyen semblable. Quelques lettres de leur alphabet ont retenu les noms des objets qui les indiquaient : A, Aleph (bœuf), B, Beth (maison), G, Ghimel (chameau),

Cette découverte qui doit être attribuée à Champollion et non au docteur Young, avait pour la science une grande importance. M. l'abbé Affre, archevêque de Paris, en constatant ce résultat dans un article sur les hiéroglyphes, dit que les hiéroglyphes alphabétiques peuvent expliquer le passage d'une écriture incommode et incomplète à une écriture moins imparfaite; que ce premier pas une fois fait, on conçoit des alphabets sémitiques dans lesquels les voyelles sont supprimées, et qu'enfin on entrevoit les derniers progrès que fit l'écriture pour arriver au point de perfection où elle est aujourd'hui (1).

Quoiqu'il en soit, la clef des hiéroglyphes n'est pas encore trouvée, et quoi qu'on fasse on ne parviendra jamais à la trouver, à lire complétement tous les textes. Car l'écriture figurative, comme toute écriture idéographique, fondée sur des signes conventionnels, n'est lisible que pour ceux qui connaissent leur signification, et comment la découvrir, quand on n'y a pas été initié? Il n'en est pas de même d'une écriture alphabétique; la signification des lettres d'un alphabet peut être trouvée à force de recherches. Des hiéroglyphes alphabétiques, exclusivement destinés à l'expression des noms propres, ne sont pas les lettres d'un alphabet; dans les hiéroglyphes les lettres dont se compose un nom propre sont seulement indiquées par l'initiale du nom de la figure tracée. M. Ampère, tout en reconnaissant ce que la science doit au génie de Champollion, sait restreindre cette découverte dans de justes bornes. En s'aidant de la grammaire égyptienne de Champollion et du sens de quelques mots qui a été découvert, on parviendra à lire une partie des textes, mais non pas à les traduire entièrement (2).

L'écriture chinoise était d'abord hiéroglyphique; elle s'est modifiée, mais elle est restée idéographique. Les Chinois n'ont pas de lettres proprement dites; les caractères de leur écriture très-compliquée n'expriment pas des prononciations, mais des idées; ils sont rangés sous des radicaux ou clefs. Il y a deux cent quatorze clefs ou caractères primitifs; savoir : six caractères composés d'un seul trait, vingt-trois composés de deux traits, trente-et-un composés de trois traits, et ainsi de suite jusqu'au dernier ou deux cent quatorzième radical, qui est composé de dix-sept traits.

L'écriture en Chine ne représentant pas le son, la langue écrite est bien distincte de la langue parlée; cependant il y a entre elles une parfaite concordance, le signe écrit d'une idée répond à l'expression vocale de cette même idée.

On voit par l'inscription de Yu, qui remonte à l'an 2287 avant l'ère chrétienne, que l'écriture était alors connue en Chine depuis plusieurs siècles.

L'écriture cunéiforme, appelée ainsi de la figure du coin dont elle est

(1) Article sur les hiéroglyphes, publié dans *l'Artiste*.

(2) On annonce que le P. Secchi, bibliothécaire du collége romain, a complété l'œuvre de Champollion. Son système de lecture des hiéroglyphes égyptiens est-il aussi complet qu'on le dit? Nous en doutons.

formée, a laissé dans les ruines de Ninive et de Persépolis des traces qui prouvent son ancienneté. La nature de cette écriture indique assez qu'elle n'est pas sortie de l'hiéroglyphique. Le coin et le crochet, qui sont les seuls signes dont elles se compose, paraissent dans leurs combinaisons représenter des caractères alphabétiques.

De l'écriture idéographique, on a passé à l'écriture phonétique, et progressivement à l'écriture alphabétique. Avant d'exprimer les éléments de la parole par des caractères ou lettres de l'alphabet, on a représenté les sons syllabiques par des signes spéciaux. L'écriture des Japonais était syllabique. Au moment où le langage se forme, lorsque les mots ne sont encore composés que de une, deux ou trois syllabes au plus, il est possible de représenter chaque syllabe par un signe particulier. Mais à une époque de civilisation plus avancée, à mesure que les idées s'étendent, le nombre des mots qui y répondent est plus considérable; ils sont composés d'un plus grand nombre de syllabes. Alors il devient plus difficile d'exprimer tant de syllabes diverses par des signes spéciaux et distincts; et l'écriture syllabique finit par être impraticable. Il y a nécessité de chercher un autre moyen, un moyen plus simple d'écrire le son, d'exprimer les mots.

C'est alors que l'idée de décomposer les mots et de compter les sons qui concourent à leur formation s'est présenté à l'esprit. Il a été facile de reconnaître que les syllabes qui se multipliaient à l'infini, n'étaient produites que par un petit nombre de sons élémentaires diversement combinés. Cette observation une fois faite, on n'a plus eu qu'à compter les sons élémentaires et à les représenter par des signes spéciaux. C'est ainsi qu'ont été inventées les lettres de l'alphabet.

Les Egyptiens, qui ont connu très-anciennement le papyrus (1), paraissent avoir pratiqué plus tôt que les autres peuples l'écriture alphabétique. En rapportant les idées aux sons et en se bornant à un petit nombre de sons qu'ils ont représentés par des lettres, ils ont simplifié beaucoup l'art d'écrire. Mais les prêtres, attachés aux anciens usages et aux vieilles traditions, ont conservé l'écriture hiéroglyphique, même sous les Ptolomées, et le peuple a mêlé les deux écritures (2).

Les historiens ne s'accordent pas sur le peuple auquel est dû l'invention de l'écriture alphabétique. Ils l'attribuent aux Chaldéens, aux Égyptiens ou aux Phéniciens.

« L'histoire et le raisonnement, dit Condorcet, peuvent nous éclairer sur la manière dont a dû s'opérer le passage graduel des hiéroglyphes à cet art en quelque sorte intermédiaire qui consiste à attacher à chaque idée un signe

(1) Papyrus, espèce de roseau qui croît dans les marais de l'Égypte. Pline rapporte comment on en faisait du papier : les membranes étaient apprêtées et collées les unes sur les autres pour leur donner plus de solidité.

(2) L'abbé Barthélemy, *Mémoire sur les lettres phéniciennes.*

conventionnel; mais rien ne peut nous instruire avec quelque précision, ni sur le pays, ni sur le temps où l'écriture alphabétique fut d'abord mise en usage. » Le nom du véritable inventeur des lettres de l'alphabet est assez incertain. Quelques auteurs font honneur de cette découverte à Moïse. Saint Augustin n'admet pas que les caractères de l'écriture hébraïque n'aient été employés qu'à l'époque où la loi fut donnée à Moïse; il croit qu'ils ont été conservés et transmis par la succession des patriarches. Ce qui porte à le croire, c'est que l'auteur de la *Genèse* s'est servi du caractère dit *samaritain*, qui est une altération du phénicien.

Cnéius Gellias, cité par Pline et Diodore de Sicile, attribue l'invention des lettres de l'alphabet à Thoth, égyptien, appelé Hermès par les Grecs, et Mercure par les Latins. Ce Thoth ou Theuth passait pour un Dieu en Égypte; l'oiseau ibis lui était consacré (1)

Il paraît que l'écriture alphabétique, née de l'hiéroglyphique, passa de l'Égypte dans la Chaldée et dans la Phénicie, et qu'elle se répandit ensuite dans la Grèce. « Les lettres de l'alphabet, dit Tacite dans ses *Annales*, furent portées en Grèce par les Phéniciens, qui, navigateurs habiles, obtinrent la gloire d'avoir découvert ce qu'on leur avait enseigné. La tradition générale est que Cadmus, arrivé sur une flotte de Phéniciens, enseigna, le premier cet art aux peuples de la Grèce encore barbares. Selon quelques-uns les formes des seize lettres auraient été inventées par l'Athénien Cécrops ou par le Thébain Linus. »

Si les Phéniciens ne furent pas les inventeurs de l'écriture alphabétique, ils contribuèrent du moins à propager une écriture qui facilitait leurs relations commerciales.

Lucain a dit :

> Phœnices primi, famæ si creditur, ausi
> Mansuram rudibus vocem signare figuris.

Le poëte ajoute que l'alphabet phénicien fut apporté en Grèce par Cadmus, qui cherchait sa sœur Europe, et qui fonda la ville de Thèbes.

Tout le monde connaît les vers de Brébeuf, traducteur de *la Pharsale*.

> C'est de lui (Cadmus) que nous vient cet art ingénieux
> De peindre la parole et de parler aux yeux,
> Et par les traits divers de figures tracées
> Donner de la couleur et du corps aux pensées.

L'alphabet phénicien, composé de seize lettres, fut augmenté par les Grecs et porté successivement à vingt-deux et à vingt-quatre. Palamède et Simonide sont regardés comme les inventeurs des nouvelles lettres.

L'écriture alphabétique s'est répandue en Italie par l'Étrurie. Les Etrusques la reçurent du Corinthien Démarate; les Aborigènes, de l'Arcadien Evandre.

(1) L'ibis est le symbole du cœur, parce que cet oiseau, cachant sa tête et son cou dans les plumes qui sont sous son estomac, prend la forme d'un cœur; c'est aussi la forme de la lettre A.

Les Latins ont modifié l'alphabet grec et changé la forme des caractères ; mais ils ne l'ont rendu ni plus complet, ni plus régulier. L'alphabet a plutôt perdu que gagné dans cette transformation.

Les alphabets des langues modernes, et plus particulièrement celui de la langue française, ayant eu pour base l'alphabet de la langue latine, se ressentent de cette origine commune ; ils présentent beaucoup d'irrégularités.

Il y eut diverses manières de tracer les caractères de l'alphabet, de les réunir pour former l'écriture alphabétique. Les Hébreux et les Arabes écrivent de droite à gauche, plaçant les caractères les uns à la suite des autres, sur des lignes horizontales. Les Grecs ont écrit dans les deux sens, de droite à gauche et de gauche à droite, traçant les lignes d'écriture, comme les bœufs tracent des sillons. Cette manière d'écrire a été appelée par analogie *Boustrophédon*. Mais les Grecs, ayant enfin reconnu les avantages de la direction de gauche à droite, n'ont plus écrit que dans ce sens. C'est en effet le plus commode, celui qui laisse le plus de liberté aux mouvements de la main. Ce procédé a prévalu, excepté chez les Hébreux et les Arabes qui continuent à écrire de droite à gauche.

On a d'abord écrit sur des feuilles de palmier, ensuite sur l'écorce des arbres, sur la pellicule appelée *liber*. Ces pellicules couvertes de caractères se roulaient et formaient des *livres*, des *volumes* (1). Varron pense que l'usage du papyrus n'a commencé qu'à l'époque des conquêtes d'Alexandre-le-Grand et de la fondation d'Alexandrie. Mais il paraît que les Egyptiens se sont servi du papyrus, immédiatement après avoir abandonné l'écriture hiéroglyphique.

Du temps d'Hérodote, on écrivait sur des peaux lisses, sur du *parchemin*. *Pergame*, ville où il se fabriquait, lui a donné son nom.

Les Romains se servaient aussi pour écrire de tablettes enduites de cire ; ils traçaient les caractères avec la pointe d'un stylet, aplati à l'autre bout pour effacer et corriger. *Sæpe stylum vertas*, dit Horace.

En Chine, dans les temps anciens, on écrivait sur de petites planches de bambou avec des pointes de fer. Le papier y fut inventé sous la dynastie des Han, dans le siècle qui a précédé l'ère chrétienne ; il se fait avec l'écorce des arbres, il est d'une extrême finesse, transparent, on ne peut écrire ou imprimer que d'un seul côté. Les Chinois tracent leurs caractères d'écriture avec des pinceaux.

L'invention du papier de chiffons en Europe ne remonte qu'au XIVe siècle ; auparavant on n'employait que le parchemin.

Aug. Delsart,
Membre de la deuxième classe.

(*La seconde partie au prochain numéro.*)

(1) *Livre* vient de *liber*, *volume* de *volvere*, *rouler*.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT
SUR L'HISTOIRE DE FRANCE ET L'HISTOIRE SAINTE
DE M. GUADET.

ET SUR LE MANUEL DE LA LANGUE GRECQUE
DE M. TH. BLIN.

MANUEL DE LA LANGUE GRECQUE.

Nous sommes maintenant arrivés à M. Th. *Blin*.

Il est très-prononcé en faveur du jugement, et son respect pour la mémoire ne va pas jusqu'à lui donner la première place, même dans l'ordre successif du développement de nos facultés. Il la met sous le régime monarchique du jugement, qui doit présider à toutes ses opérations et discuter tous ses mouvements.

Du reste les imperfections d'un homme célèbre lui ont donné lieu de développer des principes qui, au fond, sont les meilleurs, bien que, à mon avis, il les applique avec trop de rigueur.

Mais vous me demanderez sans doute en quoi consiste son ouvrage et comment il est devenu le *Manuel de la langue grecque*. Je vous déclarerai que ce titre est un peu de mon invention, et il est en réalité moins exact que celui de l'auteur qui s'intitule modestement : *Manuel contenant les radicaux les plus important de la langue grecque et les principaux dérivés comparés*. L'auteur vous explique donc le but de son travail, et vous voyez déjà apparaître un rival du fameux *Jardin des racines grecques*.

En effet on a, pour la langue grecque, adopté dans l'enseignement un système qui n'est guère usité pour les autres. On a voulu remonter à l'origine grammaticale des mots, et, dépouillant les plus élégants, les plus magnifiques, les plus expressifs de leurs ornements, de leurs accessoires, on a demandé à la forme primitive ou plutôt à la matière première quelle était sa signification, sa valeur. On fixe ainsi les idées, on simplifie le travail, on réduit presque à un petit nombre la multitude de mots que l'abondance des formes et la liberté de l'*importation* ont introduite dans la langage usuel des Grecs. On a dépouillé ces plantes littéraires de leurs fleurs, de leurs feuilles même, et on a voulu découvrir et analyser leurs racines. Puis les classant par ordre alphabétique et continuant la métaphore, on a dessiné et divisé par couches et plate-bandes le *Jardin des racines grecques*.

Ce terme est devenu familier dans les classes, surtout depuis que le savant Lancelot et ses collaborateurs de Port-Royal ont publié en vers français (s'il est permis d'appeler ainsi leurs lignes rimées) le Dictionnaire des Radicaux de

cette langue, pour laquelle ils ont composé une grammaire, où les observations et les règles sont également rimées.

Or quelles rimes et quels vers peuvent produire des mots grecs et des mots français accolés ensemble et forcés de marcher toujours suivant l'ordre de l'alphabet! *L'âpre et rude verve* de Chapelain devait, à l'encontre de cette poésie baroque, paraître riante et harmonieuse.

Aussi M. Blin s'est-il pris contre Lancelot d'une sainte colère, d'une indignation toute classique et presque racinienne, et je vous déclare que je suis fort de son avis.

Jugez vous-mêmes de la légitimité de ses accusations.

« Dans ce recueil, dit-il, se trouve un grand nombre de mots rejetés comme « barbares par les hellénistes » .... « Lancelot a donné un faux sens à un très-« grand nombre de mots » et notre auteur cite une longue série d'exemples à l'appui de ces deux assertions.

Plus loin voici venir un autre délit : « Lancelot en a retardé le progrès (de la « science étymologique) en troublant tout le système de la composition et de la « dérivation. » Ici notre critique, qui n'est pas trop sévère pour le fond des choses, m'a paru s'exposer un peu au reproche d'arbitraire dans le choix des mots qu'ils donne les uns pour radicaux, les autres pour dérivés. Quelques-uns de ceux-ci, rapprochés de la racine qu'on leur assigne, rappelent un peu *Alfana* qui venait d'*equus*, mais dont l'épigramme disait :

Il a bien changé sur la route.

Quatrième grief : « une longue liste de mots sans dérivés dont Lancelot a « surchargé son catalogue. » M. Blin a raison, et, dès qu'on n'admet point sans exception tous les mots racines, on doit donner la préférence à ceux qui ont produit des dérivés. Mais il me semble se faire illusion quand il compte parmi ces dernières une douzaine de prépositions ou adverbes, qui entrent dans la composition des mots, sans que ces mots puissent être dits en dériver.

Un autre observation fort juste aussi, c'est que « la nécessité de la rime a « fait omettre les sens premiers, les sens importants des mots. »

Joignez à cela « un certain nombre de vers tout à fait barbares et inintelligi-« bles » et trois ou quatre autres endroits faibles que l'œil de l'assiégeant a également aperçus, et vous serez convaincu que le *Jardin* de Port-Royal, tout protégé qu'il est par la science et le génie, peut aisément être battu en brèche et honteusement dévasté.

Et cependant Rollin recommandait fortement les *racines grecques ;* les professeurs exigent que les élèves rappellent dans leurs analyses grammaticales les vers techniques de Lancelot ; plusieurs hellénistes ont travaillé sur ce thème, par des notes, des corrections, des additions ; agrandi et décoré le classique *Jardin*, et tout nouvellement encore M. Régnier a essayé de relever ce que M. Th. Blin appelle des *débris vermoulus*. Il y a donc dans ces débris quelque trésor caché, qu'on ne trouve pas ailleurs. Oui vraiment, il y a la lan-

gue grecque à l'état d'abstraction, sous la forme élémentaire, mais mise en harmonie avec la faculté de notre âme qui garde les trésors, la mémoire. Les vers sont mauvais, mais ce sont des vers.

Ici donc commence notre examen sur le système introduit par M. Th. Blin. A-t-il mieux fait que Lancelot ?

Je dois d'abord déclarer que le travail du nouvel auteur est remarquablement beau, et, sans vouloir imiter Voltaire qui, pour ne pas commenter Racine, disait qu'il fallait mettre au bas de toutes les pages *beau, admirable, sublime*, je me fais un devoir de déclarer que dans sa spécialité, ce livre est un des meilleurs que l'on puisse consulter, étudier, commenter, quand on veut connaître et enseigner le grec. Le choix des radicaux, le classement des dérivés, l'indication des étymologies, tout est fait avec un extrême soin, et j'aurais été, pour ma part, fort embarrassé si j'avais eu à réduire ainsi le trésor de Henri Etienne. Et je parle ici principalement de la première partie à laquelle l'auteur attache, dans son système, le plus d'importance. Ce qui m'a surtout frappé dans ce savant résumé, c'est le tableau qui le précède, ou plutôt lui sert d'introduction pour la théorie des dérivés. L'auteur montre comment d'un radical donné sont sortis des substantifs, des adverbes, des verbes avec toutes les modifications que la nécessité, l'élégance, la poésie ont introduites. Je n'ai vu nulle part un cadre aussi étendu dans un si petit espace.

Mais la seconde partie, que l'auteur dédaigne presque, et dont il dit qu'il n'a *fait ce dernier travail qu'avec répugnance*, la seconde partie a surtout attiré mon attention. Elle est une imitation des *décades* de Lancelot, dont l'ouvrage en contient deux cent-seize. M. Th. Blin, en élaguant les inutilités, ou du moins les détails moins importants, moins réguliers, en a réduit le nombre à quatre-vingt-six, bien que le nombre des racines soit à peu près le même. Les vers sont d'ailleurs tout différents et n'ont rien qui les rende inintelligibles; ils sont presque élégants, et, pour arriver à ce résultat, il a fallu une patience plus qu'ordinaire. Je pardonne du reste à l'auteur de ne pas y avoir cherché la rime : des vers blancs suffisent pour son but.

Or cette seconde partie me semble la meilleure et la plus importante. La première, avec son étendue et ses détails, avec sa forme et sa constante exactitude, n'est pas propre à être apprise par cœur. C'est un dictionnaire, et, avec les notes qu'il indique pour chaque mot, c'est un *Gradus ad Parnassum*. Or on consulte un dictionnaire, on ne le retient pas tout entier. On a les yeux frappés par les distinctions typographiques, on ne peut les fixer dans sa mémoire. On fixe dans son souvenir une phrase complète ou un vers; on se rebute devant des mots, des signes, des périphrases dont l'aridité n'a rien qui puisse la racheter. Je pense encore au squelette que je reprochais tout à l'heure à M. Gradet.

Ainsi, à mon avis, tout contraire, vous voyez, à celui de l'auteur, il faudrait développer la seconde partie, y adjoindre les radicaux qui ont été omis et qui,

moins nécessaires, ont néanmoins leur utilité. Et, si les quatre-vingt-six décades ou dizaines se multipliaient, avec leur précision, jusqu'à atteindre le chiffre de Lancelot, M. Th. Blin aurait supplanté le célèbre et savant solitaire, et je ne doute pas que son *Manuel* n'eut le succès de l'admirable grammaire de Burnouf. On donnerait dans les classes les décades comme leçon, et la première partie, mise à la fin, serait un excellent commentaire, qui rendrait inutile, les trois quarts du temps, les dictionnaires proprement dits.

Je dois, avant de terminer, pour vous et moi qui cultivons l'histoire et qui rendons ainsi justice aux inventeurs, faire observer que M. Th. Blin a omis, dans ses recherches et dans ses appréciations, un ouvrage composé dans le même but que le sien et que celui de Lancelot, c'est le poëme grec du P. Giraudeau, intitulé : *Ulysse*. Le jésuite, au lieu d'ôter aux radicaux grecs leur aridité par le même moyen que le janséniste, qui les avait habillés en français, a imaginé de les faire entrer tous dans une narration poétique, aussi élégante, aussi attrayante que si l'auteur ne s'était pas imposé cette singulière obligation. Aussi un grand nombre de professeurs font expliquer ce poëme, puis l'apprendre textuellement, et l'élève sait à la fois, et tous les mots de la langue grecque et toute l'histoire du héros de l'*Odyssée*.

Je sais bien que M. Blin n'était pas obligé de s'occuper d'autre chose que de sa lutte contre Lancelot; mais son introduction et l'exposé de son système auraient par la comparaison paru encore plus intéressants. Pour moi, il entrait dans mon plan de joindre ce fait aux autres que j'avais à vous citer, cet hommage rendu au principe que j'ai voulu établir, à ceux que nos deux auteurs rivaux lui ont offert.

Dans l'enseignement il faut cultiver la mémoire avant tout, et, pour la développer, multiplier les exercices où les leçons se récitent textuellement, mais en même temps donner à ces leçons la forme nécessaire pour contenter le jugement, ou du moins pour plaire à l'oreille.

Et cette dernière observation me ramène pour un moment à l'introduction de notre *Manuel*. L'auteur, s'abstenant de formuler un choix entre la *prononciation érasmienne* et celle des *Grecs modernes*, semble pourtant pencher pour cette dernière, puisqu'il fait un si grand éloge de la grammaire de Minoïde-Mynas. Or il importe de remarquer que cet habile grammairien, qui a composé un ouvrage tout exprès pour prouver la supériorité de la prononciation usitée maintenant en Grèce sur celle qu'on donne comme invention d'Erasme, et laquelle est en général usitée dans nos colléges, que Minoïde-Mynas, dis-je, dans son livre intitulé *Calliope*, n'aborde nulle part la question qu'il discute sous le point de vue le plus important. Il prouve bien que la prononciation ancienne s'accorde avec la moderne la plupart du temps. Mais, quand elle s'accorderait toujours, Erasme et son système n'en seraient pas moins préférables.

De quoi s'agit-il en effet ? Il s'agit d'enseigner la langue grecque à des

Français, à des Anglais, à des Occidentaux, qui ne sont nullement destinés à parler, mais seulement à traduire, tout au plus à écrire le grec. Or, tandis que certaines lettres de cette langue peuvent avoir pour nous un son étrange qu'il nous soit difficile, peut être impossible de rendre, pourquoi nous assujétir à un travail qui ne mène à rien ? Tandis que, selon Mynas, lui-même, plusieurs voyelles et diphthongues ont le même son, tellement qu'il emploie son érudition à montrer que cinq d'entre elles se prononcent comme notre *i*, pourquoi, au lieu de cette évidente confusion, ne chercherions-nous pas à prononcer diversement ce qui s'écrit diversement ?

C'est là l'explication du système de prononciation adopté dans nos colléges. La langue grecque se trouve ainsi plus accessible, et il est plus facile au professeurs et aux élèves de s'entendre en lisant ou dictant, et même en conversant, si la fantaisie leur en vient.

En total, simplifions autant qu'il est possible ; ne mettons point à paraître érudits une prétention ridicule. Respectons sans doute les règles générales de l'étymologie, et n'essayons pas d'appliquer aux langues étrangères le principe exclusif que Dumarsais avait essayé d'introduire dans la nôtre : écrire comme on parle. Mais n'oublions jamais que, si le jugement demande des règles, la mémoire est pour les concessions. Elle veut bien amasser, recueillir, conserver, mais à condition qu'on ne lui imposera pas des efforts inutiles.

Nous conseillons donc à M. Blin de nous laisser nos usages, de se résigner à nos susceptibilités et de nous donner un travail aussi bon et plus complet.

Résumons maintenant ce que nous avons dit sur nos deux auteurs, dont le mérite est incontestable et les doctrines en général excellentes, nous persistons à penser que, refaisant l'histoire de presqu'un siècle, nous devons nous tenir en garde contre le système qui ne donne à la mémoire que des à-peu-près ; qui s'en rapporte au jugement, quand le jugement n'est pas formé ; et qui expose ainsi les élèves à ne rien savoir d'une manière certaine et à prononcer sur des conjectures. Pour être sûr de ce qu'on dit, il faut être sûr de ce qu'on sait.

L'abbé AUGER,
Membre de la troisième classe.

MODERN FRENCH PRONOUNCING BOOK.

or parisian pronunciation exemplied through the medium of english sounds with a sketch of the origin and progress of the french language and litterature, by Louis SANDIER.
London, Robert Baldwin, 47, Paternoster-Row, 1847.

PRONONCIATION DE LA LANGUE FRANÇAISE.

ou la prononciation parisienne expliquée par des exemples tirés des sons semblables de la langue anglaise, avec un essai sur l'origine et les progrès de la langue française, par Louis SANDIER.
A Londres, chez Robert Baldwin, 47, Paternoster-Row, 1847.

Nous avons annoncé il y a quelque temps que notre collègue M. Sandier

qui enseigne en Angleterre la langue française était au moment de mettre sous presse un livre qui a pour objet de donner des règles pour la prononciation des mots de cette langue aux jeunes étrangers qui suivent ses leçons. Ce livre vient de paraître et d'après les éloges qui lui ont été donnés par les journaux anglais qui en ont parlé, on ne peut douter du succès qui lui est réservé.

Pour faire apprécier son utilité à la méthode dans laquelle il a été conçu et exécuté, nous ne saurions mieux faire que de traduire les passages suivants d'un article du journal d'York : « Il existe, il est vrai, beaucoup de grammaires et de dictionnaires français et un nombre presque infini de livres propres à la lecture écrits dans cette langue; mais il n'en est aucun qui présente d'une manière claire et précise les moyens d'enseigner la prononciation. Cette lacune remarquée par les professeurs, était depuis longtemps l'objet de leurs regrets; ils voyaient avec peine combien les difficultés de la prononciation du français retardaient les progrès de leurs élèves et les faisaient même souvent renoncer à l'étude de cette langue. Nous possédons maintenant un livre que nous croyons propre à lever ces obstacles. La simplicité qui a présidé à sa disposition et à la manière admirable dont il est approprié à son objet, le distingue spécialement. Il est impossible dans une courte notice de donner les détails nécessaires pour le faire bien connaître; il faut le voir, il faut le lire. L'auteur l'a divisé en deux parties. La première est consacrée à la prononciation du langage; chaque lettre et le son particulier avec lequel on doit l'émettre, sont l'objet d'explications et d'exemples; quelques exercices qui en donnent le résumé, sont très-propres à imprimer dans l'esprit des élèves le son précis qui appartient à chaque mot, à chaque lettre, et l'élève parvient à en acquérir la véritable prononciation par un moyen aussi nouveau qu'ingénieux, par des signes pareils à ceux qui sont placés sur les mots anglais qui ont un son semblable et ces signes qui sont mis en tête de chaque page, sont comme les clefs des sons de la langue française. Ainsi, la prononciation d'un mot, quelque difficile qu'elle soit, est reconnue et saisie par l'élève d'un premier coup d'œil, au moyen de cette clef, qui est conforme à la prononciation de sa langue maternelle.

La seconde partie de cet ouvrage est un essai sur l'origine et les progrès de la langue et de la littérature française. Nous considérons comme une idée heureuse d'avoir composé cet essai de manière à en former pour les élèves un livre de *lecture* et de *traduction*, car rien ne nous paraît plus ridicule que la coutume généralement adoptée de leur donner à traduire des fragments sans liaison et des fables détachées, au lieu de choisir des sujets propres à les intéresser à la langue même qu'ils étudient. L'auteur s'est attaché aussi à conduire l'élève successivement des moindres difficultés aux plus grandes, lesquelles sont expliquées dans des notes. Enfin, les lettres muettes sont imprimées d'abord en caractères italiques et ensuite en caractères ordinaires. L'élève habitué à la vé-

gle omet naturellement la prononciation de ces lettres en lisant la dernière partie du livre.

Nous ne pouvons terminer cette notice sans recommander vivement cet ouvrage aux pères de famille et aux instituteurs. Nous ne connaissons sur l'objet dont il s'agit aucun autre ouvrage qui mérite leur attention au même titre et nous sommes persuadés qu'une fois connu, il sera employé dans toutes les écoles où l'on voudra enseigner avec fruit la connaissance de la langue française.

L'auteur qui réside à Nottingham a revu avec soin la grammaire de Le Breton dont il vient de publier une nouvelle édition.

ALIX.
Membre de la deuxième classe.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX
DES CLASSES DU MOIS D'OCTOBRE 1847.

*** La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 6 octobre 1847. Le procès-verbal de la dernière séance du mois d'août est lu et adopté. Lettre de M. Sarmiento, membre correspondant du Chili, par laquelle il envoie à la classe un mémoire manuscrit sur les événements politiques de l'Amérique du Sud. Les livres offerts sont : *Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, 1846 et 1847. Fray Félix Aldao ; *Esquisses historiques sur l'Amérique du Sud*, par M. Sarmiento, brochure, 1847 ; *Lettres sur des sujets politiques*, par M. Lucien D. Lévi. — *Académie royale de Belgique ; Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire, et Recueil de ses bulletins*, 1846, 1847 ; *Bulletin de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, 1845, 1846, 1847, 4 volumes in-8° (M. Masson est nommé rapporteur) ; *Histoire universelle*, par M. César Cantu, traduite de l'italien, par MM. Aroux et Leopardi, tomes XII, XIII. M. le secrétaire lit à la classe le mémoire de M. Sarmiento, mais l'heure étant avancée, la lecture de ce travail intéressant n'a pu être achevée. M. le président, de l'avis de la classe, renvoie le mémoire à M. Fontaine, afin qu'il l'examine et lui en rende compte à la première réunion.

*** La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le 13 octobre 1847. Le procès-verbal est lu et adopté. Les livres offerts à la classe sont : le *Bulletin général de l'institutrice*, par M. Lévi, mois de septembre ; les *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et de la Belgique*, par MM. Aimé, Leroy, etc. ; *Françoise de Rimini*, tragédie de Silvio Pellico, traduite en vers français par M. Lemercier ; *Essais poétiques*, par

M. Samuel Bourgoin ; le *Livre de Job*, traduit en vers français par M. Baour-Lormian ; *Journal euganéen* (Giornale euganeo) des sciences, lettres et arts, de Padoue. Le rapport de la commission sur la candidature de M. Saint-Didier n'étant pas prêt, la classe prie M. Rozière, rapporteur, de lui rendre compte des titres du candidat, à sa prochaine réunion.

*** Le troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le 20 octobre sous la présidence de M. Badiche, président. Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté. Les livres offerts à la classe sont : le *Bulletin de la Société de Géographie ;* le *Journal de médecine et de chirurgie*, par M. Championnière, etc ; *Revue du droit français et étranger*, par MM. Fœlix, Lavallette ; continuation des *Heures solitaires* (Ore solitarie), journal de M. P. Mancini, de Naples ; *Journal de l'Institut lombard*, Milan ; *Revue nationale*, par MM. les docteurs Buchez, Cerise, etc. ; les *Annales universelles de statistique* (Annali universali di statistica), par M. Lampato, Milan ; *Patronage des forçats libérés ; Compte-rendu* (Rendiconto) *des travaux de l'Académie des sciences de Naples*, un semestre ; *le Progrès* (il Progresso), par M. de Virgilii, Bianchini, etc ; *Bulletin hydrométrique de Lyon*, par M. Lortet. M. B. Jullien, au nom de la commission, lit un rapport sur la candidature de M. Coinze, ancien notaire, qui se présente pour être admis comme membre résidant. Le rapport ayant été favorable au candidat, on passe au scrutin secret, et la candidature de M. Coinze, est adoptée, sauf la sanction de l'assemble générale.

M. Badiche rend compte à la classe des travaux de l'Académie royale d'Arezzo. Ce rapport, dont la lecture a été écoutée avec plaisir, est renvoyé au Comité du journal. M. Foulon, secrétaire-adjoint de la classe, est appelé à la tribune pour lire son rapport sur les travaux de la Société ethnologique de Paris. Renvoi également, par le scrutin secret, au Comité du journal.

*** Le 27 octobre 1847, la quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée sous la présidence de M. E. Breton, président. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Plusieurs publications italiennes sont offertes à la classe : *l'Album* et *le Palladée*, de Rome ; le *Journal militaire de Florence ;* la *Revue littéraire* de M. A. Jubinal. M. Marcellin lit le rapport favorable de la commission sur la candidature de MM. Jumelin, architecte, et Corbillet, artiste, peintre d'histoire. Ces deux candidats ont été admis comme membres résidants, par le scrutin secret, sauf la sanction de l'assemblée générale. M. Marcellin lit ensuite un mémoire sur M. Louis, architecte distingué, et sur ses ouvrages remarquables entre autres le Palais-Royal, à Paris, et le théâtre de Bordeaux. Ce mémoire a été renvoyé au Comité du journal.

*** Le 29 octobre 1847 l'Assemblée générale (*les quatre classes réunies*).

s'est assemblée sous la présidence de M. E. Breton, président de la quatrième classe; le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté sans réclamation. Lecture est faite d'une lettre de M. le ministre de l'Instruction publique, par laquelle il demande qu'on lui fasse connaître, par un relevé précis, la situation financière de la Société, afin qu'il puisse juger si ses ressources sont insuffisantes pour pouvoir continuer la publication de ses travaux utiles. M. le président fait connaître en même temps à l'assemblée générale, que l'Institut Historique a répondu à la lettre de M. le ministre. On communique ensuite à l'assemblée les deux lettres de S. A. Rechid Pasha, grand-visir de S. M. l'empereur de Turquie, par lesquelles l'Institut Historique vient d'apprendre que S. M. Impériale a accepté le titre de membre protecteur et S. A. celui de membre honoraire; c'est au zèle et à la bienveillante coopération de notre honorable collègue, M. W. Smith, qu'est dû ce succès, et le grand bureau de l'Institut Historique s'est empressé de lui en témoigner sa satisfaction. M. le secrétaire donne lecture de la liste des livres offerts à la Société pendant le mois; des remerciments sont votés aux donateurs. M. le président lit à l'assemblée la liste des candidats reçus par les classes, savoir : M. Coinze, ancien notaire, à la troisième classe; et MM. Jumelin, architecte, et Corbillet, peintre d'histoire, à la quatrième classe. MM. les membres sont invités à prendre part au scrutin. MM. Coinze, Jumelin et Corbillet sont reçus définitivement et proclamés membres résidants de l'Institut Historique. M. l'abbé Laroque donne lecture du mémoire de M. Sarmiento sur les événements de l'Amérique du Sud que M. Fontaine avait été chargé d'examiner par la première classe. Ce mémoire est renvoyé au Comité du journal. M. le baron de la Pilaye communique à l'assemblée un rapport sur son voyage en Belgique; la fin de la lecture de ce travail est renvoyée à la prochaine séance. M. l'abbé Auger donne lecture d'une charte de Guillaume-le-Conquérant, établissant un Chapitre à Cherbourg; renvoi au Comité du journal. M. l'abbé Maurette est appelé à la tribune pour rendre compte des travaux de notre honorable collègue, M. le baron de Reiffenberg de Belgique. Ce travail est renvoyé également au Comité du journal. Il est onze heures, la séance est levée.

R.

CHRONIQUE.

ATHÉNÉE DU BEAUVAISIS.

Programme du prix proposé pour 1848. — Dans la séance publique du jeudi 24 août 1848, l'Athénée du Beauvaisis décernera une médaille d'or de la valeur de 300 francs, à l'auteur du meilleur mémoire sur l'abbé Jean-Baptiste Dubos, né à Beauvais, en 1670, considéré comme critique, diplomate et historien.

Les mémoires devront porter une sentence et un billet cacheté renfermant cette même sentence, le nom et l'adresse de l'auteur; ils seront envoyés franco avant le 31 juillet 1848, à M. Péron, secrétaire perpétuel, rue de la Taillerie, n° 14, à Beauvais. L'auteur devra déclarer dans le billet cacheté, que son travail est inédit et qu'il n'a été présenté à aucune Société savante.

Les manuscrits déposés ne seront pas rendus, dès qu'ils auront été l'objet d'un rapport à la Société, mais les auteurs pourront en prendre ou en faire prendre copie.

Tous les membres de l'Athénée, résidant à Beauvais, ne seront pas admis à concourir.

Sous le modeste titre d'*Hyacinthes*, nous avons successivement annoncé, dans nos colonnes, l'Erigone du deuil, première et deuxième éditions, le Sigallon, le Basilicon, le Nécropolitès, et Maria d'Orléans, véritables Messéniennes que l'ancien et digne camarade de l'illustre Aug. Thierry, M. le docteur Mondelot, officier de l'Université, a successivement livrées à l'impression. Aujourd'hui notre honorable collègue, M. le docteur Mondelot, publie une nouvelle série d'*Hyacinthes*, spécialement consacrée au roi des Français ainsi qu'à la dynastie essentiellement constitutionnelle dont il est le fondateur.

Progrès civilisateur et *Progrès humanitaire*, telle est la base d'un thème, qui, sous la plume de l'auteur, va se développant, pour l'Angleterre comme pour la France, depuis la monarchie absolue de Louis XIV jusqu'à l'émancipation définitive de 1830, depuis la chute des Stuarts jusqu'à l'avénement de S. M. Victoria, reine d'Angleterre

— Nous venons d'apprendre que notre honorable collègue, M. Giordano de Turin, va bientôt publier un intéressant ouvrage qui a pour titre : ABREGÉ RAISONNÉ (*Compendio ragionato*) historique et chronologique, contenant par siècle la chronologie des papes, des empereurs, des rois, des conciles, des écrivains ecclésiastiques, l'origine de toutes les monarchies, des ordres religieux et de chevalerie, depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours.

— Notre honorable collègue, M. le chevalier capitaine Oreste Brizi d'Arezzo (Toscane), vient d'être nommé, par S. M. la reine de Portugal, chevalier de l'Ordre royal militaire du Christ.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Histoire universelle, par M. César Cantu, traduite de l'italien par MM. Aroux et Léopardi. Tom. XII et XIII, chez Didot frères, à Paris.

A. RENZI,
Administrateur.

HUILLARD-BRÉHOLLES,
Secrétaire général.

MÉMOIRES.

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE BARTHÉLEMY-ALBERT TORWALDSEN.

Heureuses les villes où les sciences et les arts sont en honneur ! Les jouissances des sentiments moraux restent aux peuples qui les habitent ; et, dans ces temps d'indifférence, ils conservent du moins une religion, un culte pur, élevé, celui du beau.

Le matérialisme ne s'est point établi chez ces peuples privilégiés en dominateur aveugle ; il n'en a point chassé les célestes inspirations du génie, les riants produits de l'imagination ; le goût, l'esprit, la raison n'ont point cédé le pas aux intérêts matériels ; le cœur aux froids calculs de l'égoïsme et de la cupidité.

Ces réflexions me sont suggérées par le souvenir des honneurs rendus naguère à l'un des grands statuaires de notre époque, au rival de Canova : je veux parler de Torwaldsen et des marques d'affection dont il fut comblé dans son pays par le chef de l'Etat, qui, appréciant son talent supérieur, reconnut en ce grand représentant de l'art, comme une émanation de la divinité, comme un esprit supérieur destiné à refléter dignement ses œuvres.

Torwaldsen, ainsi que beaucoup d'hommes célèbres, est sorti de cette classe de la société qu'on appelle le peuple, de cette classe où le germe des grandes choses semble avoir été déposé et qui, de temps en temps, vient fournir aux nations dégénérées des rejetons pleins de sève, des hommes remplis d'enthousiasme, de patriotisme, des intelligences de premier ordre.

Tels furent, parmi les statuaires de nos jours, Canova et Torwaldsen : l'un fils d'un humble tailleur de pierre, naquit au pied des Alpes, et, par son génie, s'éleva au-dessus d'elles ; l'autre, fils d'un pauvre ouvrier islandais, vint au monde en pleine mer, comme s'il devait en naissant se trouver en présence des grands spectacles de la nature pour en être le fécond interprète.

Golskalk Torwaldsen s'était embarqué pour venir chercher fortune à Copenhague, lorsque, pendant la traversée, sa jeune épouse mit au jour, le 9 novembre 1770, entre Copenhague et Raisclawick, Barthélemy-Albert Torwaldsen dont le talent éclos dans les glaces du Nord devait se réchauffer, s'épanouir sous le brillant climat de l'Italie.

On prétend que la mère de Torwaldsen, fille d'un ecclésiastique, descendait du roi Harold Stiltedand ; et pourtant son mari gagnait sa vie à sculpter ces figures de bois qu'on place à la proue des navires.

Dès sa plus tendre enfance, Albert annonça de grandes dispositions pour le dessin et beaucoup de penchant pour la profession de son père ; vivement impressionné, sans doute, par ses figures allégoriques, aux traits prononcés, qui plaisaient à sa jeune imagination, il s'enthousiasma pour les arts.

Bien que fort pauvres, les parents du jeune Albert ne reculèrent devant aucun sacrifice pour favoriser le goût dominant de leur fils ; ils le soutinrent dans sa passion pour le beau, et eurent l'indicible joie d'en être récompensés par les succès continuels qu'il obtint à l'Ecole des beaux-arts de Copenhague. Albert ne fut pas ingrat ; son excellent cœur, en même temps qu'il servait de guide à son intelligence, lui prescrivait le devoir bien doux de venir en aide à ses parents ; il fit à cette époque des sculptures qui sont encore conservées, et où l'on découvre les germes de son talent. Tout en travaillant, il suivait l'école, en remportait les prix. Son ambition semblait alors se borner à succéder à son père, mais la Providence le destinait à faire une révolution dans la décoration des édifices religieux de son pays, à meubler les murailles nues des temples du protestantisme, à les sanctifier par l'image du Rédempteur et de ses disciples dont il devait décorer la cathédrale de Copenhague.

L'amitié que lui voua le peintre d'histoire Abildgaard et les leçons qu'il donna au jeune artiste, le soutinrent dans son élan vers le beau, lui inspirèrent plus d'assurance en ses propres forces et lui valurent des succès constants. En 1787 il obtint la médaille d'argent ; en 1789, un deuxième prix ; en 1791, sa composition d'*Héliodore chassé du temple* lui acquit la médaille d'or et le patronage d'un ministre, le comte Reventlow. Enfin, en 1793, il remporta le grand prix de Rome qui lui valut une pension de 500 species-thalers (2500 fr. environ) pendant quatre ans que les pensionnaires de son pays passent dans la métropole des arts. Des circonstances bien impérieuses sans doute empêchèrent l'artiste norwégien de voler de suite vers l'Italie ; il eut la constance de rester encore deux années à Copenhague occupé d'études sérieuses. Un méridional fut mort d'impatience ; enfin, le 20 mai 1796, il s'embarqua à bord d'une frégate danoise pour voguer vers le pays des chefs-d'œuvre ; par une sorte de fatalité, la traversée fut des plus longues ; on fut obligé de relâcher dans un grand nombre de ports, et ce ne fut qu'en mars 1797, après dix mois de voyage, qu'il arriva à Rome où il eut le bonheur de faire la connaissance du savant Danois Zoéga, dont la vive amitié et les judicieux conseils lui furent très-utiles.

Pendant deux années il travailla jour et nuit à méditer sur les ouvrages de l'art ; il hésitait encore entre la sculpture ou la peinture, lorsqu'une visite qu'il fit au musée du Vatican lui révéla sa vocation pour le premier de ces arts.

Les études qu'il fit alors furent des plus sérieuses ; sans cesse en présence des modèles antiques, il était désespéré de ne pouvoir atteindre à leur haut degré de perfection ; en rentrant dans son atelier, il brisait ses statues malgré les encouragements de ses amis, qui lui promettaient un brillant avenir.

Une pensée bien triste venait ajouter à son découragement ; le moment arrivait où les quatre années qu'il devait passer à Rome allaient expirer ; modeste, peu solliciteur, inconnu, n'ayant plus les moyens de rester en Italie, le jeune Danois songeait à revenir dans sa patrie ; il s'était même déjà muni de

son passeport, lorsque, la veille de son départ, le riche banquier hollandais Thomas Hop, frappé des beautés du modèle de la statue colossale de Jason, qu'avait fait l'artiste, lui en commanda l'exécution en marbre, au prix de 500 sequins.

Torwaldsen connut alors le bonheur; il vit l'avenir s'ouvrir devant lui, la reconnaissance lui donna de nouvelles forces, et releva son courage; il travailla avec ardeur, avec passion; aussi produisit-il une œuvre des plus remarquables. De ce jour sa réputation et sa fortune prirent un brillant essor; et bientôt, ses œuvres furent avidement recherchées par les plus riches amateurs de l'Europe, qui l'encourageaient à en créer de nouvelles.

La fécondité de son talent semblait inépuisable, tellement il produisait d'œuvres diverses d'une grande dimension.

Malgré le mérite incontestable de ses œuvres, tout le monde ne connaît pas les ouvrages de cet homme célèbre. Je vais essayer de donner une idée de la vive impression que je ressentis en les voyant.

Parmi les nombreux travaux qui lui furent commandés par Frédéric VI, roi de Danemark, on distinguait, en 1843, dans son atelier de la *Casa-Buoni*, *Piazza Barberini*, à Rome, les statues et bas-reliefs destinés à la cathédrale de Copenhague. Cette cathédrale, érigée dans le style grec, a été disposée pour faire briller les chef-d'œuvre de la sculpture, afin que ce grand art serve encore au peuple d'enseignement religieux, alors que la parole du ministre de l'Evangile a cessé de se faire entendre.

A l'extérieur, le sujet de la décoration du fronton de ce temple représente saint-Jean-Baptiste annonçant au peuple la venue du Rédempteur.

Les péristyles ont dû recevoir la sybille Erythrée, celle de Cumes et les prophètes Isaie et Zacharie, qui ont prédit aux nations la venue du Christ.

Dans l'intérieur de la basilique, des deux côtés de la nef, se montrent les douze apôtres, et, au point central du fond de l'édifice, se détache d'une manière majestueuse la statue colossale du Fils de Dieu.

La disposition, le mouvement et l'expression des groupes qui nous montrent Jean prêchant dans le désert, révèlent en tout l'inspiration du grand maître. Cette vaste composition n'est point un bas-relief ordinaire, mais un ouvrage composé de statues plus grandes que nature, dans le genre de celles des frontons des temples grecs et romains; quelques-unes de ces statues, vues de près, semblent manquer de simplicité par les draperies qui paraissent un peu tourmentées dans leurs détails.

La figure de saint Jean occupe le milieu du fronton; le précurseur est monté sur une petite colline d'où il domine ceux qui l'écoutent; de la main droite il montre le ciel; dans la gauche il tient une croix de roseau; sa figure est remplie de dignité; de ses lèvres paraissent découler les paroles pleines d'onction qui attirent à lui la multitude; autour de lui sont rangés divers groupes

d'auditeurs qui contrastent admirablement par l'âge, le sexe, le mouvement et le costume.

Le style de ce bas-relief est majestueux et grave, vous croiriez entendre la parole de Jean frapper vos oreilles, tant ceux qui l'environnent semblent calmes et attentifs; on regrette seulement de voir quelques groupes, trop isolés les uns des autres, laisser dans l'ensemble des places vides, qui forment un ou désagréable à la vue et ôtent de l'unité d'action au sujet.

Les statues des douze apôtres, composées pour la décoration de l'intérieur du temple, sont beaucoup plus hautes que nature, celle du Christ est colossale; le divin Rédempteur est entouré de ses disciples, leur expression, leur pose, leurs mouvements, leurs attributs, les caractérisent parfaitement; ils sont drapés avec tant de vérité et de naturel qu'on croit retrouver en eux quelque chose de la simplicité sublime du Nouveau-Testament. Le génie de l'artiste s'élève dans la création de ses figures et semble grandir encore pour caractériser dignement la divinité.

Tous les traits du Sauveur des hommes respirent la douceur et la majesté; les larges plis du simple manteau qui le recouvre sont d'un beau style et retombent avec une simplicité et une grandeur admirables; sa tête suave, aux cheveux lisses et pendants sur ses épaules, à la nazaréenne, est pleine d'une bonté céleste, ses bras ouverts par un mouvement bienveillant et rempli d'attrait semblent appeler à lui ses enfants.

Le caractère simple et noble de l'artiste danois se reflète partout dans ses ouvrages, aussi est-ce avec supériorité qu'il a traité de pareils sujets tout-à-fait analogues à sa manière de sentir.

La richesse de son esprit lui a permis néanmoins d'assouplir son talent à différents genres; pour nous en convaincre, après avoir admiré les compositions qu'il a dédiées à Dieu, jetons un regard sur celles qu'il a consacrées à un héros.

Cet immense bas-relief, ce magnifique triomphe que le visiteur remarque en entrant dans l'atelier de Thorwaldsen est celui dont un de nos grands maîtres, David d'Angers, a dit « quant à la frise qui représente le triomphe d'Alexandre, elle est regardée comme un chef-d'œuvre. » Qu'il est beau, en effet, ce chef-d'œuvre! Quelle grande et glorieuse page se déroule de la porte de ce vaste atelier, pour ne se terminer qu'à la fin; du côté des vainqueurs le mouvement, le bruit, le tumulte, les chants de victoire semblent se faire entendre; de l'autre, l'immobilité, le calme, des actes suppliants attristent les yeux; que d'intéressantes oppositions, l'artiste a su répandre dans toutes les parties; quelle richesse d'invention; quelle variété de costume, quelle différence de types nous montrent les deux nations; avec quelle gradation et quel art l'auteur dispose ses groupes, leur donne plus de mouvement et d'animation, à mesure qu'ils approchent du triomphateur; quelle idée heureuse de le placer au milieu du sujet, comme pour recevoir les peuples qui viennent au devant de lui, comme pour être en exemple à son armée qui le suit.

Cet ouvrage colossal fut commandé à l'artiste par l'Alexandre des temps modernes, Napoléon, pour orner la frise d'une grande salle du palais Quirinal à Monte-Cavallo à Rome, il orne également la salle de réception du château de Christiansburg. Le comte de Sommariva fut tellement frappé des beautés de ce chef-d'œuvre, qu'il pria l'auteur de l'exécuter en marbre pour sa villa du lac de Côme, où il le plaça parmi les richesses de l'art qu'il y avait rassemblées.

Quinte-Curce est l'auteur qui a suggéré à l'artiste cette fidélité consciencieuse que l'on retrouve jusque dans les moindres détails de ce triomphe asiatique. Plutarque aux vues plus élevées semble l'avoir soutenu dans son admiration pour le vainqueur de Babylone, en imprimant à l'œuvre du statuaire, quelque chose du style dont l'historien grec s'est servi pour caractériser ses hommes illustres.

De même qu'un habile orateur ne s'élève à des mouvements d'éloquence qu'à mesure qu'il aborde complètement son sujet; de même aussi procède le grand artiste: voyez en effet, combien est calme, j'allais dire triste, le premier groupe; tout y est immobile; la vie, l'action paraissent être complètement suspendues. Une famille persanne ne pouvant souffrir la domination du vainqueur, abandonne la ville; des balles, des paquets sont placées à terre. Un guide dans l'attitude du repos, le pied sur une de ces balles attend qu'on chargé un chameau, s'occupe à le regarder et paraît peu songer au triomphe. Un homme dans la vigueur de l'âge, la tête pleine de regrets et sous l'impression de déchirants souvenirs, les traits animés de l'amour du pays, tient sous le bras un ballot et avant de le charger pour fuir le Macédonien, auquel il tourne le dos, semble, les yeux fixés vers ses brûlantes régions, la main tendue vers l'arbre cher aux poëtes, exhorter un jeune garçon à toujours aimer la patrie, à mériter quelques-unes de ces palmes que l'arbre semble naturellement lui offrir. Le jeune disciple est bien digne de recevoir ses conseils; son attitude, son mouvement, sa pose énergique, ses mains croisées sur la poitrine, sa figure rayonnante où se reflète sa passion pour le sol natal, tout en lui annonce qu'il ne laissera pas éteindre les nobles sentiments qui l'animent, bien qu'il soit obligé de les dissimuler peut-être.

Un jeune enfant, plein de naïveté et de grâce, grimpé sur le dos du chameau, les regarde au lieu de chercher à voir le triomphe; à l'immobilité de sa pose, à l'air pensif de sa jeune tête, si expressive, on sent, malgré son jeune âge, qu'une étincelle de patriotisme règne déjà en lui.

A cet épisode immobile, où les expressions morales semblent seules être en jeu, en succède un autre un peu plus animé; rien n'est plus naturel que la pose de ce jeune pêcheur paisiblement assis à l'écart, la satisfaction se peint dans tous ses traits, il vient de tirer sa ligne, et joyeux de sa conquête, semble encore craindre de voir échapper le petit poisson que l'hameçon a saisi.

Les bateliers qui le précèdent agissent machinalement, pour prêter une

oreille attentive au marchand qui, la main appuyée sur des ballots, semble les entretenir, du profit qu'il fera avec les Macédoniens. Ces bateliers ont déjà plus d'action et de mouvement, si l'un d'eux est assis, ses bras rament du moins et se meuvent sans cesse; l'autre aux muscles plus accusés, pousse le batelet qui, en se déplaçant, laisse croire que tout fuit et change autour d'eux. Le vieux fleuve près duquel ils abordent, représentant l'Euphrate appuyé à la tour de Babel, la main pleine d'épis, pour indiquer la fécondité des terres qu'il arrose, offre par l'air majestueux de toute sa personne, un vif contraste avec le mouvement féroce du tigre qui l'approche, en tournant vers lui ses yeux avides de sang.

Aux poses assises succèdent des mouvements plus prononcés; un berger dont tout le corps est en action, presse la marche lente des moutons, qu'il conduit aux étrangers, et qui chemin faisant s'arrêtent pour brouter quelques brins d'herbe; tandis que le peuple se passionne, s'agite, se groupe, se porte sur les remparts de la ville, au devant du triomphateur, où l'on voit pêle-mêle femmes, enfants, vieillards, soldats, philosophes s'entretenir du héros.

La crainte, plutôt que l'enthousiasme des gardes, a placé sur les remparts des trépieds où brûlent des parfums.

Par une transition parfaitement entendue, le sujet s'anime encore davantage dans le groupe suivant et prend plus de noblesse et d'élévation; ces savants, ces devins, ces astronomes, ces mages syriens et chaldéens qui consultent le globe, et qui par leur grand âge, ont dû voir s'accomplir bien des révolutions, disent, par les traits expressifs qui les animent, que leurs prédictions ont eu lieu; on voit qu'ils parlent avec plaisir du jeune conquérant, qu'ils l'admirent en songeant à ses triomphes, en reconnaissant sur ce globe, qu'il a déjà sillonné en tous sens, les diverses parties qu'il a soumises à son empire, les trésors de science dont il a doté la civilisation.

Parmi les coursiers fougueux, les animaux féroces et les riches présents de toute sorte qu'on lui destine, le lion, bien qu'enchaîné, semble se ressentir du triomphe et marche avec fierté : qu'il est majestueux! comme sa queue se développe avec puissance autour de son corps; que le léopard placé près de lui est loin de l'égaler en noblesse!... mais nous approchons du héros; la puissance autour de laquelle tout tend et gravite, semble déjà se faire sentir, et communiquer l'agitation à tout ce qui l'environne; le fracas, le tumulte commencent à se faire entendre, et se mêlent au bruit des instruments de musique; les chevaux pleins d'ardeur se mutinent, s'emportent, les conducteurs ont peine à contenir celui qui se cabre et qu'on entend hennir!

Avec quel entrain les joueurs de thybes et de luths embouchent leurs instruments; que de trésors, de vases, de trépieds, de corbeilles de fleurs, de guirlandes amoncelés sur le passage du conquérant; Bagophane, gouverneur de la citadelle et trésorier de Darius est en marche pour faire sa soumission; il donne ses ordres pour qu'on dresse sur la voie triomphale des autels en

argent ; il y fait brûler la myrrhe et l'encens comme sur les autels des dieux ; les femmes mêmes, comptant sur l'effet de leurs charmes, viennent au devant du jeune vainqueur. Que d'allégresse, que de grâce, d'abandon dans ces jeunes filles persannes, qu'Alexandre appelait le mal des yeux ; elles vident leurs corbeilles pleines de fleurs et les répandent en dansant sur son chemin.

Cet épisode rempli d'attraits et d'une douce volupté, est fort heureusement placé pour récréer l'imagination, et détourner l'esprit des pensées tristes qui vont l'assaillir en apercevant l'avilissement de Mazée, gouverneur de Babylone, qui, suivi de ses écuyers, se présente humblement au-devant du vainqueur, et pousse vers lui l'élite de la génération nouvelle, ses enfants qui paraissant tout à la fois admirer et recevoir le héros, en criant avec leur père : *la paix ! la paix !*

Le génie de l'artiste a personnifié ces mots ; il les rend visibles, palpables, les transforme en divinité : il place au-devant de Mazée la *Paix* aux ailes déployées, comme si elle eut hâte d'arriver, l'olivier à la main pour haranguer le héros ; on croit voir les lèvres de cette bienfaisante divinité s'agiter, on croit les entendre doucement murmurer les inutiles paroles qu'elle lui adresse ; on la voit se troubler, on sent l'olivier s'échapper de ses doigts.

Alexandre a l'air distrait, impatient ; que d'ambition et d'activité dans sa pose impérieuse ; que de nouvelles victoires il médite ; la Thrace, l'Illyrie, Thèbes, toutes les républiques de la Grèce ne lui suffisent pas ; il n'a pas encore soumis jusqu'aux confins les plus reculés de la terre ; son corps ne pose pas en conquérant satisfait sur le char triomphal ; il ne croit pas avoir assez fait pour vivre dans l'avenir : des villes fondées, le massacre de plus d'un million d'hommes, le vaste empire de Darius ne sont pas assez pour assouvir sa soif de conquêtes ; il lui faut toutes les nations orientales ; on voit qu'il se laisse entraîner avec une secrète joie vers d'ambitieux projets ; toute sa personne semble se porter en avant comme par un mouvement naturel, spontané ; ce n'est qu'en songeant à de nouveaux triomphes qu'il reçoit l'olivier de la paix, la Victoire, les ailes étendues, guide son favori ; avec quelle rapidité elle fend l'espace et l'entraîne ; elle se penche entièrement en dehors du char qu'elle dirige elle-même, laissant flotter les rênes sur les chevaux hennissant qui se cabrent, impatients de parcourir le monde au galop.

A la suite du triomphateur viennent deux serviteurs, porteurs de ses armes ; l'un d'eux, coiffé du bonnet phrygien et vêtu à la dardannienne, l'accompagne, les yeux fixés sur lui, pleins d'ivresse et d'admiration ; l'autre, couvert de la nebride, se retourne et regarde les écuyers aux formes athlétiques qui conduisent le fougueux Bucéphale et qui font de puissants efforts pour le maîtriser : on sent bien, en le voyant, qu'il n'était donné qu'à Alexandre de le dompter !

Voici trois de ses généraux (peut-être Antipâter, Perdiccas et Antigone) ; on reconnaît facilement leur rang à leurs mouvements pleins de di-

guité, de grandeur, à la richesse de leurs costumes, à la manière dont ils dirigent leurs brillants coursiers, à la satisfaction peinte sur leurs figures, à l'air dont ils donnent leurs ordres.

La cavalerie et l'infanterie macédoniennes les suivent; les soldats par l'énergie de leurs mouvements, par leur attitude guerrière, paraissent bien dignes d'accompagner l'intrépide guerrier et de faire de grandes choses avec lui.

Mais quelle opposition inattendue! quel spectacle déchirant succède à tant d'agitation, d'allégresse, de gloire! un roi captif, enchaîné, peut-être le prince de Gaza, ornement du triomphe, suit l'éléphant chargé de riches dépouilles que conduit un Thessalien; que d'instinct, de sagesse, dans cet éléphant, qui la tête baissée, la trompe près de terre, s'avance lentement comme accablé de douleur sous le poids des trophées... Tête baissée aussi suit le roi prisonnier, seul, les mains liées derrière le dos comme un criminel; isolé de tous les siens, le chagrin dans l'âme, les yeux fixés sur les boucliers, les carquois, les flèches, les lances, dont l'éléphant est chargé. Un Achéen, un cavalier et un fantassin lui servent d'escorte.

Les deux personnages qui terminent l'action paraissent s'occuper de ce noble captif, le plaindre et s'entretenir des vicissitudes des empires; leur expression et leur attitude contrastent sensiblement avec l'orgueil des soldats qui ferment le triomphe et entourent les riches dépouilles, le butin qu'ils doivent à leur valeur.

Je regrette de n'avoir pu décrire toutes les beautés d'un aussi grand ouvrage, le style noble dont il est empreint; l'art infini avec lequel l'auteur en a ordonné les différentes parties, la richesse d'invention qu'on y remarque, les oppositions pleines d'intérêt répandues jusques dans les moindres détails de cette admirable composition.

Comme, même dans les plus belles œuvres, on peut toujours trouver quelque chose à reprendre, des critiques fort éclairés, reprochent à l'auteur de cet ouvrage de s'être trop inspiré des frises du Parthénon, et d'avoir oublié la souplesse et le mouvement plein d'action des cavaliers Athéniens qu'on y remarque. Peut-être bien pourrait-on faire observer aussi, que la richesse de costume des Babyloniens n'est pas assez prononcée chez les principaux d'entr'eux, et que l'on ne trouve pas chez ces efféminés asiatiques, cette grande finesse de détails, cette recherche inouie de luxe, dans la coiffure et les vêtements, dont parlent les historiens et que viennent de nous révéler les antiquités de Ninive.

Dans les bas-reliefs du *jour* et de *la nuit* qui décorent également une des salles du Palais Quirinal, l'artiste a représenté le *jour* sous les traits d'une femme élégante, gracieuse, de l'aurore peut-être, répandant, en volant, des fleurs sur le chemin de la vie; un petit enfant ailé, qui ressemble beaucoup à l'amour, lui est étroitement uni, s'appuye sur elle, et la suit dans son cours

Lucifer un flambeau qu'il élève très-haut, comme pour dissiper ce qui reste de l'obscurité de la nuit.

Cette figure vole bien et répand ses fleurs avec grâce et libéralité; l'amour paraît un peu lourd, moins léger au vol, et semble la surcharger.

La nuit est aussi représentée sous la figure d'une femme aux ailes déployées. La tête inclinée, comme assoupie, elle est couronnée de pavots; elle porte deux enfants endormis sur son sein, et semble voler lentement de crainte de troubler leur repos; le mouvement général de sa personne, les draperies qui l'enveloppent, tout en elle est majestueux et calme. Son oiseau la suit les ailes étendues, et vient heureusement remplir un grand vide, qui eût produit un désagréable effet, entre les ailes et les pieds de cette divinité.

Ce bas-relief, si paisible de composition, par la manière poétique dont il est rendu, par les idées de silence qu'il réveille est une chose charmante à voir.

Telle est la manière dont le grand artiste caractérisait Dieu, ses disciples, les héros et les divinités. Disons rapidement, comment il faisait revivre les Souverains Pontifes et les grands représentants de l'humanité.

Le tombeau de Pie VII placé dans l'église de saint Pierre à Rome est fort remarquable comme sculpture; et cependant vous n'êtes pas vivement impressionné en le voyant: vous regardez les figures qui le décorent et l'architecture tout à la fois; votre œil se partage entre les deux et ne sait où s'arrêter; ni l'une ni l'autre ne s'emparent de votre esprit, de votre œil: vous êtes recueilli et distrait en même temps; recueilli par ces belles statues pleines de calme et de majesté; distrait par la multitude de moulures formant lignes droites placées dans les chambranles et la corniche de la porte; dans les piédestaux; dans le grand siège et les détails saillants et prétentieux qui environnent toutes les figures. Le statuaire n'a pas nettement fait dominer son idée; elle semble obscurcie par la multitude de lignes qui l'écrasent; on dirait qu'une pensée étrangère à la sienne a malheureusement conçu l'architecture, et glacé impitoyablement, au moyen de l'équerre et du compas, ses élans d'enthousiasme, ses poétiques inspirations.

Ce monument de forme carrée, percé d'une porte dans le milieu, est orné de statues de chaque côté. Le Souverain Pontife placé au dessus, donne la bénédiction aux fidèles.

Lorsque l'œil parvient enfin à se fixer sur les figures il les trouve pleines de calme et d'une tristesse empreinte de majesté.

La belle tête du Pape respire la bonté, la sagesse, la sainteté; son mouvement est rempli de dignité. A la manière dont il bénit le peuple on voit que quelque chose de plus qu'humain l'anime; on sent bien en lui le représentant de Dieu, le successeur de saint Pierre.

La force et *la sagesse* sont placées au-dessous de lui. Malgré son air humble, la force indique bien sa puissance: les mains sur la poitrine où réside toute

énergie; les yeux fixés vers le ciel d'où vient toute véritable défense, elle ne paraît nullement songer à la sienne dont elle foule aux pieds l'emblème matériel, la massue. Elle est simplement drapée, une peau de lion la couvre; sa pose est ferme et noble tout à la fois.

La sagesse est calme, une branche d'olivier la couronne; elle lit les Saints Évangiles et paraît s'abreuver avec délices à cette source divine. La cuirasse qui la défend semble indiquer que les erreurs et la méchanceté des hommes ne peuvent l'atteindre.

Les petits anges au-dessus de la porte, soutenant les armes de Pie VII, sont pleins de grâce et de charmes; leurs ailes, extrêmement légères, les draperies qui les recouvrent, souples comme du linge, offrent une diversion heureuse avec la noblesse et la sévérité de costume des autres statues.

Toutes les figures de ce monument sont fort belles, mais, je le répète, la multiplicité ambitieuse des lignes architecturales, heurte l'œil et l'empêche d'admirer leur ensemble et la suavité de leurs contours. Canova, il faut en convenir, a été plus heureux dans la disposition de ses monuments funéraires; ses tombeaux de forme pyramidale, aux faces lisses, empreints de quelque chose de religieux, d'élevé semblent conçus pour laisser briller, au plus haut degré, la sculpture.

A Pise le *Campo-Santo* contient aussi un ouvrage de notre maître. Le chirurgien Vacca étant mort, ses compatriotes ouvrirent une souscription pour lui ériger un monument et s'adressèrent au sculpteur Danois. Torwaldsen choisit pour sujet du bas-relief, Tobie recouvrant la vue. Le travail en est simple, plein de finesse, de sentiment et de goût. On est séduit, charmé en le voyant; tout y respire, comme par une ingénieuse allusion, le calme, le repos éternel. La tête du conducteur de Tobie est tout à fait céleste, angélique; les mains et les pieds du messager divin sont fins, délicats et ne paraissant pas être ceux d'un mortel. Tobie espère plein de confiance; son fils procède avec la plus grande attention et semble à peine effleurer les paupières du vieillard; la mère attend avec anxiété le résultat.

Ce bas-relief est plein d'inspiration : on dirait une œuvre antique, idéale, si à la morbidesse des personnages on ne les croyait pas animés. Le marbre, qui est beau comme l'albâtre, prête beaucoup sans doute à cette grande souplesse.

Il était réservé à l'âme élevée de cet artiste, de faire passer à la postérité l'image d'un des plus grands hommes de l'Angleterre; son ciseau devait immortaliser de nouveau *Byron*, en empruntant au caractère élevé du lord les principaux traits dont il a formé son image.

La pose du noble lord a quelque chose d'anglais, de simple et de digne tout à la fois, les détails qui l'environnent joints à sa belle tête si expressive, lui donnent un air plein de majesté, de grandeur.

Que d'inspiration dans la tête du poëte illustre, de l'homme de cœur! il

tient son Childe-Harold, il va écrire; sous ses pieds, parmi des débris de monuments grecs, se trouvent une tête de mort et l'étoile de Minerve, comme pour indiquer la dévastation de la ville de la déesse. Assis sur les fragments mutilés des temples d'Athènes, qui semblent produire sur lui l'effet du trépied sur la sybille; l'œil fixé sur les ruines majestueuses qui l'entourent, le génie brille dans ses yeux; le dédain, le courroux sont concentrés en son cœur; la colère fermente en son âme; prêt à exhaler son indignation, il rajeunit sur son album des lignes passionnées, ardentes. Que d'agitation dans cette immobilité; que d'éléments impétueux en cette âme si calme en apparence. Oppresseurs de la Grèce, craignez le moment où son cœur lancera ses traits de feu, ses lave brûlante; redoutez-le, tyrans ennemis du beau et de la civilisation, qui saccagez la patrie d'Homère et abattez la croix du Christ; redoutez-le, car vous serez flétris à jamais, stygmatisés par lui.

Non loin du poëte fougueux, ce savant calme et réfléchi, c'est *Copernic*. Comme elle pense, sa tête puissante; avec quel air modeste il voit dans l'infini le système sublime qu'il va dévoiler aux peuples et dont il semble respecter la découverte à celui de qui vient toute vérité. Sa main trace sur la sphère le mécanisme des cieux, mesure avec le compas la distance des corps célestes, s'assure de l'exactitude de ce que l'inspiration lui a révélé. On voit qu'il est sûr d'avance de la justesse du résultat; on sent en sa tête, où réside la conviction, qu'il a surpris le secret de Dieu.

Beaucoup d'autres œuvres de l'habile statuaire, toutes du plus grand mérite, ornent les principales villes de l'Europe. La statue équestre du *prince Maximilien de Bavière*, un des plus beaux ouvrages de Thorwaldsen, décore une des places de Munich. La statue, aussi équestre du *prince Poniatowski*, surmonte une fontaine de Varsovie. Le cheval recule à l'aspect de ses ennemis, qui rappellent celles de l'Esther; le prince, voulant mourir, lui enfonce l'éperon dans les flancs, comme pour le forcer à les traverser.

Une des places de Stuttgard est embellie par la statue du poëte *Schiller*; Mayence possède le *monument de Guttenberg*; Lucerne a son *Lion* colossal, érigé à la mémoire des Suisses morts aux Tuileries le 10 août 1792. Ce lion énorme, qui a 9 mètres de longueur sur 6 mètres de haut (27 pieds environ sur 18 pieds), expire percé d'une flèche, couvrant de son corps les armes de France confiées à sa garde.

Une reproduction des bas-reliefs du *Jour* et de *la Nuit* fut faite pour lord Lucan, qui possède aussi une *Vénus* de l'auteur. *Le groupe des trois Grâces* est la propriété du duc Augoustenberg; *Hébé* décore la galerie de lord Astburton; *Ganimède* celle de lord Egerthon. Le duc de Bedfort possède le bas-relief de *Psyché*, celui qui représente *l'enlèvement de Briséis* et celui de *Priam aux pieds d'Achille*. A M. Hop non-seulement appartient, ainsi qu'il a été dit, le Jason qui fut la première statue de l'auteur, mais encore *Psyché* et le *Génie de l'art*. *Adonis*, que Canova estimait un chef-d'œuvre, fut destiné

au prince Maximilien de Bavière ; *les Muses dansant autour des Grâces* à madame la baronne de Schubert.

Torwaldsen, dont l'activité était infatigable, a composé une multitude d'autres statues, bas-reliefs et monuments disséminés dans toutes les capitales. Il serait impossible d'énumérer ici toutes ses œuvres, dont le nombre s'élève à près de cent cinquante.

Les productions de ce maître célèbre sont généralement calmes, nobles, et d'une grande pureté de style. On sent en les voyant qu'il s'est beaucoup inspiré des anciens, trop peut-être ; les chefs-d'œuvre des Grecs, surtout, furent ses modèles ; aussi, rarement ses compositions ont-elles cette chaleur, cette énergie, cette agitation que l'on retrouve dans les œuvres d'autres artistes qui se sont laissés aller entièrement à leurs inspirations. Quelle différence entre Michel-Ange et lui ! Canova même met plus d'élan, de feu, d'imagination dans ses ouvrages ; on sent plus la vie, le mouvement ; le marbre s'anime davantage sous son ciseau. La réflexion, l'étude, l'arrangement se laissent apercevoir dans les œuvres du statuaire danois ; l'inspiration, la facilité, un laisser-aller plein de charme et de naturel se trouvent dans celles de l'artiste italien : chacun d'eux reflète son caractère, son état. L'un retient par l'étude attentive de ses œuvres ; l'autre attire, captive dès qu'on les aperçoit. L'un plaît aux âmes vives, passionnées, l'autre aux esprits graves, pensifs.

Le banquier Hop, en commandant la statue de *Jason* au moment où le jeune sculpteur allait s'embarquer pour Copenhague, a doté l'Europe de bien des chefs-d'œuvre, reflets brillants de l'antique, réminiscences heureuses qui montrent dans le style de ce qui avait été fait jusqu'alors. Ce riche banquier, auquel les amis du beau doivent tant, eût rendu peut-être un plus grand service à l'art, s'il eût agi autrement. Torwaldsen, de retour dans son pays, eût donné à son talent une toute autre direction ; ses œuvres n'eussent eu d'autre cachet que le sien.

Et à quoi bon s'inspirer toujours des Grecs, des Romains, des peuples qui nous ont précédés pour chercher à copier leurs œuvres, à reproduire continuellement leurs héros et leurs dieux ? Le musée des ouvrages de ces peuples est assez complet dans tous les genres. Pourquoi chercher à retracer l'impossible, ce qu'ils sentaient, ce qu'ils ont mieux exprimé que nous ne pourrions le faire ? pourquoi vouloir être copiste ? pourquoi ne pas reproduire les impressions pleines de vérité de son pays, de son siècle, plutôt que les impressions mensongères d'un autre siècle, d'un autre pays ?

Les divers genres, noble, gracieux, mâle, élégant, et tous les autres types qui sont dans la nature, existent dans le nord tout aussi bien qu'en Italie ; seulement ces divers genres ont dans les pays froids des nuances, des caractères particuliers qui les font différer du noble, du gracieux, du mâle que le midi nous révèle. Aussi, lorsque des divers genres du nord ou de toutes autres contrées sont reflétés, formulés dans les œuvres des hommes supérieurs de ces pays, ces genres

viennent non-seulement augmenter les richesses de ces peuples, mais encore les richesses de l'art en général, et tendent à compléter le musée artistique de l'humanité.

Ne croyons donc pas que les régions froides soient dépourvues d'art et de poésie : tous les pays en ont, tout ce qui est l'œuvre de Dieu en contient.

Si le jeune sculpteur, après avoir appris en Italie à rendre parfaitement sa pensée, fût retourné à Copenhague, il n'eût plus eu de modèles sous les yeux, moins il eût eu son génie et la nature, il eût été créateur! Encouragé par les princes de son pays, impressionné par ses montagnes couvertes de neiges, roulant des torrents d'eau et de feu, par son ciel, qu'obscurcissent les vapeurs des cascades; inspiré des livres théogoniques, des Eddas et des récits populaires de l'Islande, il eût représenté les images de ses pensées; son talent eût fait jaillir de son esprit et du monde extérieur, pour les fixer sur le marbre, des divinités nouvelles, enrichi le domaine de l'art de productions dont nous n'avons aucune idée; son génie, excité par l'histoire de son pays, en vînt d'admirer près de terre les chefs-d'œuvre anciens, eût pris un vol plus hardi sur les ailes de la poésie scandinave.

N'est-il pas regrettable que celui qui eût pu si bien interpréter les mythes de la Calédonie n'ait pas fait pour les arts ce qu'Homère, Virgile, Dante, Tasse, Ossian, Milton, Shakespeare, Byron, Walter-Scott, Chateaubriand, Victor Hugo, Lamartine, Schiller, Gœthe, Hoffmann, ont fait pour les lettres?

L'Italie est le pays où les artistes de toutes les nations vont dépouiller leur talent, leurs pensées dans le même creuset; heureux ceux qui passent par cette puissante épreuve tout en conservant leurs caractères distinctifs; heureux ceux qui peuvent se plonger dans cette atmosphère de gloire sans en être éblouis, sans rester complétement empêchés de l'esprit de tout ce chef-d'œuvre.

Notre belle France, qui semble être appelée à exprimer la première les nobles sentiments de l'humanité, les grands mouvements civilisateurs qui ont eu retentissement dans l'univers, doit se glorifier de ce que plusieurs de ses enfants aient voulu, comme les Phidias, les Agesandre, les Michel-Ange, les Puget, rester eux-mêmes, ne rien devoir qu'à leurs seules inspirations. Louons, il faut bien le dire malgré sa modestie, l'auteur du *Spartacus* et de *Jeanne d'Arc*, notre célèbre collègue M. Foyatier, d'avoir traité des sujets qui relèvent notre enthousiasme, notre patriotisme. Louons tous ceux qui marchent dans cette voie; louons David d'Angers d'avoir rompu avec cette imitation funeste qui coupe les ailes au génie, l'empêche de prendre un vol élevé, d'obéir aux élans de son cœur et de son esprit.

Le statuaire français fait mieux, ce nous semble, que ceux qui restent servilement copistes après avoir religieusement étudié les anciens; lui aussi les a beaucoup étudiés, mais il comprend toute la grandeur, toute la portée de son art; il veut émouvoir, impressionner; il veut que la sculpture donne des

expression particulier qui concourt à l'expression générale : ses traits sont fins, spirituels ; son front prédominant paraît le réservoir du génie ; son œil petit mais ardent est plein de perspicacité ; sa bouche fermée, ses lèvres pincées semblent retenir son souffle ; ses narines sont entr'ouvertes comme pour aspirer les émanations du beau, sa belle chevelure retombant jusque sur ses épaules donne à sa tête beaucoup de majesté. On le dirait créant une immense composition et dans un de ces moments d'inspiration où l'artiste ne voit rien de ce qui l'entoure, n'aperçoit que les séduisants tableaux que lui présente l'imagination.

Le second portrait dessiné par Kitzler représentant Torwaldsen à l'âge de 66 ans est au précédent ce que sont les montagnes lointaines, vaporeuses à celles qui s'offrent près de nous avec des effets vigoureux, resplendissantes de lumières (1).

Les années semblent avoir répandu une douce majesté sur les traits de l'habile artiste, et amorti la vivacité du feu sacré qui les animait. A la pensée, à l'enthousiasme des belles choses, a succédé un sentiment moins fougueux, plus idéal, plus céleste ; sa belle tête calme, digne a l'air plus doux, plus affectueux. Elle est pleine de finesse et de naïveté mêlée à beaucoup de pénétration ; son œil modestement interrogateur, bien expressif néanmoins, semble ravir au monde les secrets de l'art, les harmonies mystérieuses pour les rendre visibles à tous ; sa bouche expressive, légèrement fermée semble s'ouvrir pour laisser passer le souffle divin qui doit animer ses créations.

Lorsque après un long séjour dans la métropole des arts, Torwaldsen quitta Rome pour revoir Copenhague, son arrivée fut pour les habitants une fête nationale, et pour lui un jour bien glorieux, car il entrait en triomphateur dans cette capitale, amenant avec lui non pas les chefs-d'œuvre qu'il avait ravis aux peuples vaincus, mais les ouvrages immortels qu'avait enfantés son génie.

Le roi, les princes vinrent au devant de lui, toute la population se porta sur son passage et salua son arrivée des plus vives acclamations ; le canon de sa voix solennelle, imposante, ébranla le sol de la patrie, comme si elle aussi eut dû s'émouvoir, tressaillir, à l'arrivée du grand artiste. Les poëtes composèrent des vers en son honneur ; le roi Christian VIII qui s'était lié avec lui d'une étroite amitié à Rome, le nomma conseiller de conférence et directeur de l'Académie des beaux-arts de Copenhague. Ces fêtes, ces honneurs n'étaient que le prélude des cérémonies funèbres.

La mort, pour qui rien n'est sacré, pas même la gloire, vint l'enlever aux amis des arts le 25 mars 1844, au moment où il terminait un buste de Luther et une statue d'Hercule pour le palais de Christianburg.

Torwaldsen était allé au théâtre selon son habitude ; avant que le spectacle

(1) Tel est, aux Pyrénées, le Vignemale vu du sommet de la brèche de Roland, lorsque le soleil darde en plein sur lui.

ne fut commencé, il tomba à la renverse sur son fauteuil, frappé d'une apoplexie foudroyante. On s'empressa de le transporter chez lui, à peine arrivé il expira sans faire un mouvement, sans prononcer une parole.

Le roi et les princes, jugeant que leur ville et les arts perdaient un des plus beaux fleurons de leur couronne, se joignirent à toute la population de Copenhague, pour honorer les funérailles d'un de ses plus grands hommes; les obsèques eurent lieu le samedi, 30 mars, dans l'église de Hom où sa dépouille mortelle fut déposée.

Le talent de Torwaldsen lui avait non seulement acquis une grande gloire, mais encore des richesses considérables, environ 5 millions de francs. Ce que les arts lui avaient si libéralement départi, il le leur restitua en entier. Il légua sa fortune au Musée de Copenhague dont il était fondateur.

Ce célèbre artiste était membre correspondant de presque toutes les Académies du monde savant, il fut membre associé étranger de l'Institut de France; président honoraire de l'Académie de Saint-Luc à Rome depuis 1826. Le roi de Naples, Murat, le décora de l'ordre des Deux-Siciles; Frédéric IV, roi de Danemark, lui octroya des lettres de noblesse et le créa grand-croix de l'ordre de Danebrog; en 1831 le roi des Français l'avait nommé officier de la Légion-d'Honneur.

Telle fut la féconde carrière de ce grand artiste; sorti de l'obscurité, il brilla un instant sur la scène du monde, laissa des œuvres qui feront toujours l'admiration de la postérité, et disparut à jamais pour rentrer dans le sein de la divinité dont il émanait.

A. MARCELLIN,
Membre de la quatrième classe.

DES ECRITURES ABREVIATIVES.

Toutes les écritures ont été plus ou moins l'objet d'abréviations.

L'écriture figurative qui se composait d'abord de figures compliquées, d'une exécution lente et difficile, s'est successivement simplifiée; les hiéroglyphes ont été réduits à de simples traits, à des signes de convention. La première écriture abréviative, formée de hiéroglyphes réduits, était une espèce de tachygraphie de l'écriture hiéroglyphique. Mais cette tachygraphie n'avait aucun rapport avec l'art d'écrire aussi vite qu'on parle: elle exprimait les idées sous une forme plus abrégée, mais encore très-compliquée. Quelqu'effort qu'on fasse pour abréger l'écriture idéographique, elle restera toujours compliquée; car le nombre des signes augmentant à mesure que le cercle des idées s'étend, elle se complique au lieu de se simplifier.

L'écriture idéographique devenant de plus en plus impraticable, fut abandonnée pour l'écriture phonétique, qui offrit des combinaisons plus simples.

Les lettres de l'alphabet furent inventées pour représenter les éléments de la parole ; l'écriture alphabétique se forma.

L'écriture en exprimant des sons fixa les idées sur le papier d'une manière plus rapide ; il y eut concordance entre la langue écrite et la langue parlée. C'est alors seulement que l'écriture pût être utile au développement des idées et contribuer aux progrès de l'esprit humain.

Cependant, l'alphabet ne s'étant complété que successivement, n'eut pas toute la régularité désirable. Chaque élément de la parole, au lieu d'être représenté par un caractère simple et unique, l'était quelquefois par plusieurs, ou le même caractère avait diverses significations. Telle est la cause de la complication de l'écriture alphabétique et des difficultés qu'elle présente à la lecture.

Pour obtenir une expression plus exacte et plus simple des sons, il aurait fallu réformer l'écriture dans ses éléments constitutifs, dans son alphabet ; mais l'usage établi s'y opposait ; on se borna à des abréviations particulières qui portèrent sur la manière d'écrire les mots. On modifia l'orthographe des mots, on en retrancha certaines lettres. Ces sortes d'abréviations remontent à des temps très-anciens.

Dans le *notariacon* des Hébreux, les mots sont désignés tantôt par leur lettre initiale, tantôt par leur lettre finale et par quelques voyelles intercallées.

Les Romains écrivaient certains mots par *sigles*, ou lettres isolées, *litteræ singulariæ*. Valerius Probus rapporte que les sigles étaient en usage à Rome, dans le sénat, pour écrire plus vite. *Quædam verba atque nomina, ex vetusti consensu, primis litteris notabant et singulæ quæ significarent.*

Les sigles indiquant les mots par leur lettre initiale ou par deux ou trois lettres seulement, c'est-à-dire d'une manière insuffisante, ne pouvaient servir qu'à exprimer un petit nombre de mots qui reviennent souvent dans les discours, ou des formules bien connues. Par exemple ; *senatus populus que Romanus*, indiqués par les lettres S. P. Q. R.

Sertorius Ursato a publié, en 1672, à Padoue, sous le titre de : *Explanatio notarum et litterarum*, un recueil dans lequel sont réunis les sigles employés par les auteurs anciens. On y trouve aussi l'explication des inscriptions en sigles, gravés sur les monuments.

Voici quelques exemples des sigles les plus usités.

Ab urbe condita. A. U. C.

Jovi maximo dedicatum. J O. M. D.

Aram votivam dono dedit. AR. VV. D. D.

Præfectus urbis. PF. U.

Tribunus plebis. TR. P.

Tribunus militum. TR. M.

Magister equitum, M. EQ.

Apud agrum sibi locum monumenti posuit. A. A. S. L. M. P.

In honorem reipublicæ Marti templum dedicavit. IN. HO. R. P. MART. TE. DD

Des abréviations de tout genre se rencontrent dans les anciens manuscrits, et surtout dans ceux qui ont été exécutés avant l'invention de l'imprimerie.

Il n'entre pas dans notre sujet de les examiner en détail. C'est un soin qui regarde la diplomatique, science qui a pour objet la connaissance des diplômes et des chartes.

Feutry, voulant régulariser les différentes manières d'abréger l'écriture usuelle, publia en 1765, sous le nom de *Manuel Tironien*, un recueil d'abréviations qui comprend les mots de la langue française les plus usités; ils sont rangés par ordre alphabétique en regard des abréviations.

Pour en donner une idée, nous citerons quelques mots ainsi abrégés.

Par exemple: Administration — admnstrt. Administrateur — admnstrr. Admirable — admrb. Admirablement — admrblm.

On voit que ce mode d'abréviation n'a point de règle déterminée, que les lettres sont supprimées arbitrairement. Il eut été plus simple de n'écrire que la partie initiale du mot et d'indiquer la finale par la dernière lettre ou par la désinence.

Le lexique de Feutry ne s'appuyant sur aucune base certaine ne fut pas consulté; il resta sans application.

Il y eut d'autres moyens employés pour abréger l'écriture usuelle. Au lieu d'exprimer les voyelles, on les désigna par la position des consonnes, qui à cet effet se plaçaient sur cinq lignes parallèles; autant de lignes que de voyelles. Il fallait apporter une grande attention en écrivant, pour que les caractères fussent placés précisément sur la ligne indiquée; la moindre erreur en changeait la signification. Séparés les uns des autres, les caractères ne pouvaient se rattacher entre eux par un trait de liaison. La nécessité de lever la main à chaque syllable, pour passer d'une ligne à l'autre était encore une cause de retard. Ce moyen, plus ingénieux que praticable n'eut aucun succès.

Toutes ces tentatives faites pour abréger l'écriture ordinaire n'ont rien produit qui put être généralement adopté. C'est dans d'autres combinaisons de signes, c'est en changeant la forme des caractères qu'on parvient à composer une écriture plus simple et plus rapide, l'écriture sténographique, à l'aide de laquelle on peut écrire aussi vite qu'on parle.

Dans l'écriture ordinaire, les caractères plus ou moins compliqués sont placés les uns à la suite des autres. Dans l'écriture sténographique, les caractères, d'une forme plus simple, peuvent se lier facilement entre eux et composer des monogrammes, ou groupes de signes exprimant des mots.

L'écriture sténographique a pour éléments : la ligne droite dans ses diverses positions, l'arc de cercle tourné dans divers sens et le cercle ou boucle. Chaque monogramme représentant un mot se compose de signes élémentaires

tracés sans interruption. En sténographie, on écrit par mots. Il y a aussi une manière d'écrire par syllabes, mais elle est moins rapide.

L'art d'écrire aussi vite qu'on parle était-il connu des anciens? en trouve-t-on des traces dans l'antiquité?

Saint Jérôme le fait remonter au temps du roi David; il cite à l'appui de son opinion un verset du XLIVe psaume.

> « Lingua mea calamus scribæ velociter scribentis.
> Ma langue sera comme la plume d'un écrivain rapide. »

Est-ce à dire pour cela que la plume, à cette époque, put rivaliser de vitesse avec la langue? Assurément non; ce n'est là qu'une comparaison sans conséquence. C'est comme si le Psalmiste eût dit: Ma langue ne s'arrêtera pas plus que la plume qui glisse rapidement.

Il paraît que l'art d'écrire aussi vite qu'on parle était pratiqué à Athènes du temps de Démosthènes, et même à une époque antérieure.

Les Grecs, comme le prouve leur vocabulaire, avaient des *tachéographes*, des *séméiographes*, mots qui signifient écrire vite, écrire par signes.

Edouard Corsini a composé un ouvrage sur les notes grecques. Ducange, à la fin de son Glossaire de la moyenne et de la basse grécité, donne les figures et explique les notes dont les Grecs se servaient pour distinguer les sentences et les parties du discours. Mais ce sont des signes, pour la plupart arbitraires, qui n'indiquent aucune combinaison systématique.

Xénophon aurait été, d'après Diogène-Laërce, un des premiers séméiographes qui recueillit par *notes* et publia ce qui se disait, *quæ dicebantur notis in publicum edidit*. C'est sans doute aussi à l'aide de la séméiographie que Platon notait les paroles de Socrate. Il paraît cependant qu'elles n'étaient pas reproduites fort exactement. Socrate, ayant entendu le *Lysis* de Platon, s'écria: « Que de choses ce jeune homme me prête! »

Les caractères de l'écriture grecque, d'une forme simple, peuvent se lier facilement entre eux et composer des monogrammes. On a écrit au moyen de ces *ligatures* plusieurs syllabes d'une manière abrégée,

αρ ap, ου ȣ, ευ ȣ, το ϖ, τρ ϖ.

En jetant les yeux sur ces caractères ne croirait-on pas voir des signes sténographiques? Il est probable que la séméiographie des Grecs aura été formée d'après ce mode d'abréviation.

Les notes grecques ont servi de modèle aux notes romaines.

Ennius fut le premier à Rome qui écrivit par notes; il passe pour en avoir inventé onze cents. Mais le principal inventeur des notes romaines, celui qui leur donna son nom, est Tiron, affranchi de Cicéron. C'est lui qui posa les règles d'un art qu'il pratiqua avec succès, et à l'aide duquel il recueillait les discours de l'orateur romain. Trithème et Vigénère regardent Cicéron comme l'auteur d'un ouvrage sur les notes, composé à cette époque et qui n'est pas

parvenu jusqu'à nous. Cela est fort douteux. Cependant Cicéron savait écrire par notes. Dans une de ses lettres à Atticus, il dit : « Les lignes que je vous ai envoyées ont dû vous paraître peu intelligibles, parce que je les ai écrites en *sémédiographie.* »

Cicéron, sous son consulat, à l'époque de la conjuration de Catilina, eut occasion d'employer l'écriture par notes. Plutarque rapporte comment fut recueilli le discours que Caton prononça dans le sénat, après celui de César. « Cette harangue de Caton, dit-il, nous est restée, parce que Cicéron, consul, avait placé çà et là, dans l'enceinte du sénat des copistes habiles dans l'art d'écrire promptement, auxquels il avait appris les *notes*, petites figures qui représentent beaucoup de lettres, *quæ in minutis et brevibus figuris multarum litterarum vim continent.* »

On voit par ce passage de Plutarque que les notes étaient de petites figures qui représentaient beaucoup de lettres. Quintilien, qui définit aussi les notes, dit qu'elles étaient les signes et les images des lettres et non pas des lettres.

Juste Lipse pense qu'on doit entendre par *notes* une écriture abrégée, dans laquelle les mots ne sont pas écrits, mais sont seulement indiqués par des signes. *Notas appellamus scripturæ quædam compendia, cum verba non prescribamus sed signamus.*

A la suite du passage que nous venons de citer, Plutarque ajoute : « On n'employait pas encore les écrivains par notes qu'on a depuis appelés *notaires, notarii.* » C'est alors qu'on les voit paraître pour la première fois.

Les gardes-notes, ou notaires écrivaient en notes les conventions des parties et les dispositions testamentaires ; mais les actes qu'il rédigeaient n'étaient valables qu'après avoir été transcrits en écriture officielle.

Les *excepteurs* ou greffiers écrivaient en notes les procédures judiciaires, les dépositions des témoins, les délibérations des magistrats ; en sorte qu'on retrouvait les mêmes paroles qui avaient été dites et jusqu'aux exclamations. Ce qui avait été écrit de cette manière était mis au net par des écrivains appelés *libraires, librarii et antiquarii.*

L'usage d'écrire par notes se répandit de plus en plus, à mesure que cette écriture se perfectionnait.

Persannius inventa de nouvelles notes pour exprimer les prépositions. Aquila composa un traité sur les notes, qui parut sous les auspices de Mécène. Il est à regretter que ce traité ait été perdu, il eut pu éclairer un point historique qui est resté dans l'obscurité : l'enseignement de l'écriture par notes dans l'Empire romain.

D'après les récits de plusieurs historiens, l'art tironien, qui s'était perfectionné, aurait pris, sous Auguste, un grand développement. On prétend même qu'à cette époque le nombre des écoles, destinées à l'enseignement des notes, s'élevait à plus de trois cents dans l'empire romain.

Nous avons quelque raison de douter de ce fait. Si l'écriture par notes eut été aussi répandue qu'on le dit, il en serait resté quelques traces; on aurait retrouvé des manuscrits en notes de ce temps-là; et nous avons le regret de n'en posséder aucun.

Ce qui prouve au surplus l'état d'imperfection dans lequel cette espèce d'écriture se trouvait, c'est le soin qu'a pris Sénèque de rassembler et de mettre en ordre toutes les notes qui avaient été inventées; d'en former un recueil, dans lequel on en comptait cinq mille.. On doit sans doute supposer que toutes ces notes n'étaient pas des signes arbitraires, qu'elles se rattachaient entre elles par quelque lien; mais toujours est-il qu'une écriture qui comprenait tant de signes ne pouvait être alphabétique.

Les notes romaines ont été employées dans les premiers siècles de l'ère chrétienne.

Saint Cyprien, évêque de Carthage, qui s'en servait, fut obligé d'inventer de nouvelles notes pour exprimer des usages particuliers aux chrétiens.

Les paroles des martyrs ont été recueillies en notes. Dom Ruinart nous les a transmises dans son recueil des actes originaux des martyrs.

Saint Genès d'Arles pratiqua l'art tironien dans sa jeunesse; il était excepteur ou greffier, dont la fonction consistait à écrire en notes les interrogatoires des accusés et les sentences des juges.

Saint Jean-Chrysostôme savait aussi se servir de cette écriture; ses homélies sur l'épître aux Hébreux sont écrites en notes.

Saint Augustin nous apprend que parmi ses auditeurs il y avait des sémélographes qui écrivaient tout ce qu'il disait.

On employait souvent les notes tironiennes pour écrire des chartes, des diplômes, des psautiers, pour faire des indications sur les manuscrits.

Le célèbre Antoine Loisel fait mention, dans ses *Mémoires de Beauvais*, d'un manuscrit de la loi salique écrit en notes tironiennes.

Trithème, abbé de Saint-Jacques de Wirtzbourg, a découvert en 1496, dans la bibliothèque d'un couvent à Strasbourg un psautier écrit en notes tironiennes. Il en a donné des fragments dans sa *Polygraphie*.

Gruter a publié le spécimen des *notes*, sous le titre : *Notæ romanorum veterum Tullii Tironis et Annæi Senecæ*. Ce spécimen avait été fait d'après un recueil de psaumes, trouvé à la fin du XVIe siècle dans l'abbaye du Mont-Cassin.

L'ouvrage le plus complet sur les notes romaines est celui du bénédictin Carpentier, *Alphabetum Tironianum*, publié en 1748, ouvrage dans lequel on voit plusieurs chartes de Louis-le-Débonnaire, écrites en notes tironiennes avec le texte latin en regard.

Dom Carpentier avait pour objet dans son travail la recomposition de l'alphabet tironien. Il croyait que les notes romaines étaient formées de caractères alphabétiques; mais il a eu beau chercher dans les notes, il n'a pu par-

venait à inventer des signes invariables des lettres ; chaque lettre était représentée par plusieurs notes, quelquefois par quinze ou vingt. Il y avait aussi des signes spéciaux pour les terminaisons dont le nombre s'élevait à quatre-vingt-huit (1).

Mabillon, dans sa *Diplomatique* (1681), cherchant la clef des notes tironiennes, avait reconnu qu'elles présentaient des radicaux et non pas des caractères alphabétiques.

Dom Carpentier, lui-même, apercevant dans les notes romaines un défaut d'ensemble et d'unité, aurait désiré que les mots dérivés du même radical fussent représentés par le signe de ce radical, avec quelques additions ; mais la forme du signe change continuellement parce qu'elle dépend de sa liaison avec le signe suivant.

Les notes tironiennes n'étant pas fondées sur un alphabet ne pouvaient former une écriture régulière et rapide. Cependant, malgré son état d'imperfection, il paraît que Tiron s'en servait habilement, et qu'il pouvait recueillir les discours de Cicéron.

Nous avons cherché à nous expliquer ce phénomène. Il nous a semblé que que son explication se trouverait en partie dans la lenteur du débit oratoire des Romains. Quintilius dit que Cicéron mettait jusqu'à trois heures à prononcer ses discours. Ce qui contribuait à ralentir le débit, c'est la manière de prononcer la langue latine, qui est fortement accentuée, tandis que la langue française, formée d'un grand nombre de syllabes muettes, est peu accentuée. L'orateur pour se faire entendre dans le Forum, devant le peuple assemblé, était obligé d'enfler la voix, de parler lentement.

Un Grec ou un Romain pouvait se faire entendre distinctement dans une place où un Français ne le pourrait que difficilement et peut-être point du tout. C'est ce qui explique comment les orateurs grecs et romains qui haranguaient dans la place publique pouvaient être entendus de tout le peuple (2).

Faut-il s'étonner alors que Martial ait dit :

> Currant verba licet, manus est velocior illis ;
> Nondùm lingua, suum dextra peregit opus.

Il paraît néanmoins que les mots ne volaient pas très-vite. On conçoit pourtant que le séméiographe romain qui suivait une parole oratoire, lente, mesurée, devançant par la pensée le sens de la phrase, ait pu écrire le mot avant qu'il ait été prononcé. Le distique de Martial ne doit donc pas être pris à la lettre. C'est une exagération poétique.

En considérant les procédés abréviatifs dont les anciens se servaient, on ne peut concevoir une haute opinion de leur habileté dans l'art d'écrire aussi

(1) M. Fossé, dans son cours théorique et pratique de sténographie, publié en 1829, s'est efforcé aussi de construire un alphabeth tironien ; mais cette tentative n'a pas été plus heureuse que celle de dom Carpentier.

(2) M. le marquis de Fortia-d'Urban.

vite qu'on parle. Cet art n'existait réellement pas dans l'antiquité; il n'a pris de la consistance que dans les temps modernes.

C'est en Angleterre qu'on le voit reparaître et se développer avec le gouvernement représentatif.

Willis est regardé par les Anglais comme le père de la sténographie. L'écriture abréviative qu'il inventa, en 1618, eut des praticiens; mais elle laissait, à ce qu'il paraît, beaucoup à désirer sous le rapport de la rapidité, quoiqu'on chercha par diverses combinaisons de signes à composer un écriture plus simple.

Thomas Shelton voulut exprimer les voyelles sans les écrire, par la seule position des signes de consonnes. C'est lui qui le premier imagina ce moyen que plusieurs auteurs ont appliqué depuis à l'écriture ordinaire comme à l'écriture sténographique.

La *tachéographie* de Charles Ramsay est fondée sur la même combinaison. Ce petit ouvrage, écrit en latin, publié, en 1681, avec la traduction française, est dédié à Louis XIV. On voit par cette circonstance qu'à cette époque, on s'occupait en France de l'art d'écrire aussi vite qu'on parle. Mais, c'est sur le sol britannique qu'il s'était implanté; c'est là qu'il s'est développé à la faveur de la forme du gouvernement, de l'intérêt attaché aux débats parlementaires. La nécessité de recueillir exactement ces débats, pour les publier, dut contribuer au perfectionnement de la sténographie. Les efforts faits dans ce but sont attestés par le grand nombre d'ouvrages anglais, publiés sous le nom de *Short-Hand, courte-main,* dont nous ne citerons que les principaux auteurs: Macaulay, Byron, Weston, Graham, Mavor et Samuel Taylor.

Le procédé de Shelton, modifié de différentes manières, longtemps pratiqué en Angleterre, fut abandonné pour celui de Taylor, qui au lieu d'écrire par syllabes détachées écrivit par mots.

Le système de Taylor consiste à exprimer les consonnes par des signes simples et distincts, et les voyelles finales des mots par de petites signes qui s'unissent aux signes de consonnes; les voyelles initiales et les voyelles médiales ne sont pas exprimées. Chaque mot est représenté par un monogramme qui est formé des signes de consonnes et du signe de la voyelle finale, liés entre eux. Il en résulte une écriture monogrammatique, très-rapide, mais très-difficile à lire, à cause de l'omission des voyelles, initiales et médiales. On peut dire que Samuel Taylor, qui le premier eut l'idée d'écrire les mots avec les consonnes seulement, opéra une révolution dans l'art d'écrire aussi vite qu'on parle.

Divers moyens furent imaginés pour obvier à l'inconvénient que présente l'omission des voyelles dans l'écriture sténographique. M. Montigny publia une sténographie méthodique, dans laquelle les voyelles omises sont indiquées par des points. Ce moyen insuffisant n'est guère praticable. Le sténographe qui suit une parole rapide a-t-il le temps d'ajouter les points indicateurs? Il

ne gênent les phases qu'en cherchant à lire les signes, et alors ils n'ont plus d'objet.

On vit paraître sous l'Empire, plusieurs procédés graphiques dans lesquels les voyelles sont exprimées. M. H. Blanc voulut fixer par écrit tous les sons de la parole avec autant de facilité, de promptitude et de clarté que la bouche les exprime. Malheureusement l'effet n'a pas répondu à la promesse. L'okygraphie de M. H. Blanc, est une écriture syllabique, c'est-à-dire formée de signes détachés exprimant des syllabes, qui se placent comme des notes de musique, sur cinq lignes parallèles. La nécessité de lever la plume à chaque syllabe fait perdre trop de temps pour qu'il soit possible d'écrire aussi vite qu'on parle. Il est inutile de citer d'autres procédés qui n'ont pas eu de praticiens. Nous arrivons à la *sténographie exacte* de M. Conen de Prépéan, dont la première édition parut en 1813.

M. de Prépéan, cherchant à éviter l'écueil que présente le système de Taylor, entra dans une voie nouvelle où il rencontra un autre écueil ; en voulant exprimer toutes les voyelles, il compliqua trop le monogramme. Or, plus un monogramme est compliqué, plus il est susceptible de se déformer, et plus il devient difficile à lire. De sorte que le but était manqué.

Quoique les premiers essais de M. de Prépéan n'aient pas eu tout le succès qu'il s'en promettait, ils n'ont pas été inutiles aux progrès de l'art sténographique.

En sortant des limites étroites tracées par Taylor, M. de Prépean avait ouvert un champ plus vaste aux combinaisons de signes. Ce champ a été ensuite exploité par les praticiens et par lui-même d'une manière fructueuse.

Tous les systèmes de sténographie qui ont été publiés depuis cette époque, se sont rapprochés plus ou moins du système de Taylor ou de celui de M. de Prépéan. Il s'est formé des sténographes habiles d'après ces deux maîtres ; mais ils n'ont atteint leur but qu'en faisant subir à la théorie les modifications indiquées par la pratique.

Aug. Delsart.
Membre de la deuxième classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

LA CHINE ET LES CHINOIS

PAR LE COMTE ALEXANDRE BONACOSSI.

Une des plus curieuses et des plus attrayantes études que présente la science historique est incontestablement celle des annales du peuple chinois. Remontant, par leur origine, aux temps les plus reculés ; séparés par la forme de leur gouvernement, par leur religion, par leurs lois et par leurs usages, de toutes

les autres nations; doués d'une physionomie que rien n'a encore pu altérer alors que toutes les nuances se confondent et que tout devient uniforme; les habitants du Céleste-Empire, bien que parvenus à un degré élevé de civilisation, nous sont presque aussi inconnus que les peuplades les plus sauvages.

Au moment où la dernière guerre soutenue par les Chinois attire sur eux les regards, au moment où des relations plus suivies paraissent devoir s'établir avec eux, un livre destiné à faire connaître ce singulier peuple doit être accueilli avec intérêt et étudié avec soin.

M. le comte Alexandre Bonacossi, en écrivant ce livre intitulé *la Chine et les Chinois*, a été guidé par un double motif. Il a cherché d'abord à satisfaire l'ardente curiosité qu'avait fait naître en lui, dans le cours de ses premières études, le tableau de l'empire Chinois tracé, en 1656, par le Jésuite Daniel Bartoli dans son ouvrage sur l'Asie; il a voulu arriver, en outre, à la solution d'un problème historique d'une haute importance en recherchant les causes de l'immobilité sociale dans laquelle le peuple chinois est resté jusqu'à ce jour.

Conduit par l'élan d'une curiosité passionnée et par le désir d'expliquer le fait le plus saillant de l'histoire d'un vaste empire, l'auteur de *la Chine et les Chinois* n'a laissé échapper aucune occasion de s'initier de plus en plus à la connaissance des institutions et des mœurs du pays qu'il voulait décrire; il a consulté tous les ouvrages tant imprimés que manuscrits que renferment nos bibliothèques; et, avant de prendre la plume pour faire connaître le résultat de ses recherches, il a visité à Londres la célèbre collection chinoise fondée par M. Dunn et dirigée aujourd'hui par M. Langdon.

Le plan suivi par M. Bonacossi est fort simple; il a divisé son ouvrage en chapitres dans lesquels il s'est successivement occupé de la géographie et de l'histoire de la Chine; de la religion et du gouvernement des chinois; de leur état civil et politique; de la noblesse et des mandarins; de l'agriculture, du commerce et de l'industrie; de la marine, de la guerre et des moyens de communication établis dans l'intérieur de l'empire; de l'instruction, des sciences, des beaux-arts, des monuments, et, enfin, des cérémonies, des visites et des repas. Il a passé en revue, dans un chapitre intitulé *mélanges*, une foule d'objets curieux quoique d'une moindre importance, et il a terminé son livre par un journal détaillé des événements survenus à la suite des différends qui se sont élevés entre la Chine et le gouvernement anglais, depuis le 27 août 1831, jusqu'à la signature du traité de Nankin, conclu en 1842. Une description des cinq ports de l'empire chinois ouverts au commerce sert d'appendice à l'ouvrage.

Ce travail, semblable en cela à tous ceux qui sont le produit d'études consciencieuses et soutenues, a le grand mérite de la brièveté : les idées de M. Bonacossi sur la Chine sont exposées avec une netteté et une précision remarquables; les matières nombreuses et variées que nous venons d'énumérer

sent renfermées dans un volume qui n'a pas 400 pages, bien que chacune d'elles soit traitée avec tous les développements désirables.

Vous savez quelle obscurité règne sur l'origine du peuple chinois. Convaincu « qu'il y aurait autant de témérité, en sont ses expressions, à prétendre « donner une histoire exacte et suivie de l'empire chinois, qu'à promettre « celle des habitants de la lune », M. Bonacossi s'est contenté d'exposer les faits qui lui ont paru vraisemblables. Après avoir brièvement rapporté les diverses traditions relatives à la fondation du Céleste-Empire, il constate un résultat qui lui paraît avéré, à savoir que les Chinois ont été gouvernés par vingt-deux dynasties dont les noms au moins sont connus et dont la dernière est celle des Tsing qui règnent encore aujourd'hui.

L'empereur, considéré comme le chef de la grande famille chinoise, réunit en sa personne le triple pouvoir de souverain, de père et de grand-prêtre. Il a le droit d'assurer ses descendants du trône et de se choisir un successeur.

Au-dessous de l'empereur, chaque mandarin prend le titre de père de sa province, et les divers chefs militaires sont aussi réputés les pères des soldats placés sous leurs ordres. Cette hiérarchie de despotes paternels, investis d'un pouvoir sans bornes, n'a pas, selon M. Bonacossi, les résultats fâcheux qu'elle semblerait, au premier coup d'œil, devoir entraîner, et la tolérance religieuse des empereurs lui paraît devoir donner la mesure de leur indulgence sur d'autres points.

L'examen de la constitution de la famille chinoise et de la forme du gouvernement chinois a conduit M. Bonacossi à la solution du problème historique qu'il a posé et sur lequel nous avons appelé tout à l'heure votre attention.

Il ne faut pas, selon lui, chercher à l'état stationnaire dans lequel est restée jusqu'ici la nation chinoise, d'autre cause que l'influence du *système patriarcal*, du *pouvoir paternel*, de cette puissante hiérarchie qui « descend de l'em- « pereur et va aboutir au père de famille, le dernier et le plus puissant anneau « de la chaîne qui retient dans l'ordre et l'immobilité les parties si multiples « de ce vaste empire. »

Cette thèse, offerte par l'auteur à la méditation des historiens philosophes, est développée dans plusieurs parties de l'ouvrage, et notamment aux chapitres VII, XIII-XIV.

Une observation faite par M. Bonacossi au sujet des *idées géographiques* des Chinois, suffira pour faire apprécier à quel degré d'immobilité et d'ignorance ce peuple est resté. Les habitants du Céleste-Empire n'admettent (*V.* chapitre XX, p. 303) en leur géographie que les pays dont ils ont vu les vaisseaux. L'Europe ne comprend pour eux que des Hollandais, des Portugais, des Espagnols, des Français et des Anglais, et, bien que la plupart des missionnaires qui les ont visités et instruits fussent italiens, l'Italie n'existe pas pour eux; les Russes ne sont point Européens, puisqu'ils ne pénètrent pas en Chine par

la même route que les autres nations ; quant aux Suédois et aux Allemands, ils ne sont point encore découverts.

Il est presque certain, ainsi que le remarque M. Bonacossi, que les Jésuites, qui ont répandu tant de connaissances dans l'empire chinois, y aient donné des notions géographiques exactes et complètes, mais la politique du gouvernement s'est opposée à ce que ces notions parvinssent au peuple. L'empereur et les principaux fonctionnaires savent probablement à quoi s'en tenir sur ces matières, qui sont encore, ainsi que beaucoup d'autres, ignorées du vulgaire, et qui le seront peut-être toujours.

Nous sommes complètement de l'avis de M. le comte Bonacossi, quant à l'existence des deux faits qu'il a constatés : nous reconnaissons avec lui l'immobilité sociale de la nation chinoise ainsi que le caractère à la fois despotique et patriarcal de l'organisation de la famille ; mais nous hésitons peut-être à accorder au second de ces faits l'influence directe et puissante que lui attribue M. Bonacossi sur le premier. Nos doutes, à cet égard, viennent de ce que nous retrouvons la même organisation despotique et patriarcale de la famille chez un peuple qui, loin d'être resté immobile derrière une muraille destinée à le séparer du monde, a au contraire fini par conquérir l'univers. La famille romaine, la *domus*, soumise à un chef suprême, à un *pater familias* qui avait, dans l'origine, sur ses enfants, des droits plus étendus peut-être que ceux du maître sur son esclave, nous paraît offrir une grande analogie avec la famille chinoise, et cependant le pouvoir despotique des pères de famille romains n'a pas eu pour résultat de maintenir l'empire dans l'état d'engourdissement et d'ignorance où se trouvent encore aujourd'hui les Chinois.

Si des causes identiques ont amené à Rome et à la Chine, des résultats si dissemblables, ne faudrait-il pas reconnaître que les phénomènes sociaux qui apparaissent chez les divers peuples et qui impriment à leur physionomie un signe frappant d'originalité, proviennent plutôt du caractère de ces peuples que des institutions qui les régissent.

Nous n'aborderons pas la discussion de cette question ; nous nous contentons d'exposer ici un doute. Nous exprimerons en même temps un regret, c'est que M. Bonacossi n'ait pas consacré quelques pages de son livre à une comparaison, qui n'eut pas été dénuée d'intérêt, entre les institutions en vigueur à la Chine, et celles de quelques peuples tant anciens que modernes, notamment des Romains. Indépendamment de l'organisation de la famille, dont nous venons de vous parler, nous signalerons en passant plusieurs coutumes chinoises qui ont un caractère tout-à-fait romain. A Pékin, par exemple, on qualifie, comme on le faisait à Rome, les étrangers de *barbares* et on ne les comprend dans aucun des ordres de la société civile (v. chap. VII, p. 102) ; à Pékin on conduit la nouvelle épouse au domicile conjugal (v. chap. 9, p. 136) avec des cérémonies analogues à celles qui constituaient, à Rome, la *deductio* de la femme *in domum mariti*. L'esclavage admis dans l'empire chinois

comme épuration de certains crimes (*v.* chap. XX, p. 333) ne nous rappelle-t-il pas aussi les condamnations *in metallum* ou *ad bestias* prononcées à Rome contre des coupables qui devenaient esclaves de la peine, *servi pœnæ* (*v. Instit.* lib. 1. Tit. 12 § 3) ? — L'importance qu'attachent les Chinois à avoir des enfants mâles, « parce que ce sont eux qui perpétuent la race et accomplissent les « sacrifices aux tombeaux des ancêtres » (*v.* chap. 9, p. 139); cette importance ne nous reporte-t-elle pas naturellement à la théorie de l'*agnation* romaine, ce lien civil de famille qui ne s'établissait que par les mâles, *per viriles sexus personas* (*V. Instit.* lib. 1. Tit. 15, § 1), et qui, dans l'ordre religieux, unissait la famille par les liens d'un culte qui lui était propre et par l'obligation à des sacrifices (*sacra familiæ, sacra gentis*) qu'elle devait faire à des jours et dans des lieux déterminés (*V.* Ortolan, *Généralisation du droit romain*, p. 15). Nous ne pousserons pas plus loin ces comparaisons.

Nous aurions désiré faire passer sous vos yeux les pages les plus intéressantes de l'ouvrage de M. Bonacossi : nous avons été arrêtés par l'embarras du choix. Il n'y a pas de chapitre dans ce livre qui ne renferme quelque objet curieux et digne de méditations.

Un point nous a particulièrement frappé : c'est l'idée que se font les Chinois du but de toute société civile. Ils ont compris qu'en se rassemblant, les hommes n'acquièrent pas seulement des droits, mais qu'ils contractent aussi des obligations (*V.* chap. 5, p. 74) ; d'où ils ont tiré cette conséquence parfaitement logique : qu'il faut commencer l'éducation politique de la jeunesse en l'instruisant d'abord des devoirs qu'elle a à remplir, sauf à lui faire connaître plus tard les droits qu'elle pourra réclamer. Cette idée de la corrélation du *droit* et du *devoir* est élémentaire en Chine ; et vous savez que, lorsque l'Assemblée Constituante se livra, en 1789, à la discussion solennelle d'où sortit la *Déclaration des droits de l'homme*, aucune voix ne s'éleva, avec succès du moins, pour demander que les *devoirs de l'homme* fussent également formulés. Faudrait-il conclure de ce rapprochement que, sur ce point, les Français sont restés au-dessous des Chinois ? La discussion de cette question offrirait peut-être quelque intérêt.

Dans le but d'exciter à l'accomplissement des devoirs, les Chinois ont recours à deux moyens : la tenue du *Livre du mérite* et la rédaction de maximes ou règles de conduite, qu'ils exposent en tous lieux aux regards.

Le *Livre du mérite* est un registre tenu dans chaque commune par le mandarin qui l'administre, et sur lequel ce fonctionnaire inscrit toutes les bonnes actions qui parviennent à sa connaissance. Ce livre dans lequel M. Bonacossi voit avec raison le contre-pied exact de nos gazettes des tribunaux, paraît être un puissant stimulant pour la vertu. Chaque famille a aussi des annales destinées à conserver le souvenir des hauts faits des ancêtres, et ce souvenir contribue aussi à entretenir une noble émulation.

Quant aux sentences et aux maximes, elles sont plus nombreuses à la Chine

que partout ailleurs. Il en existe deux qui paraissent fondamentales, en ce qu'elles établissent les règles les plus nécessaires à la bonne direction de la famille et de l'Etat. La première porte que : « Les hommes seront heureux « lorsqu'ils regarderont la piété filiale comme le premier de leurs devoirs » ; et la seconde dit que : « Le peuple ne sera jamais heureux qu'il n'ait des mi- « nistres probes, zélés et intelligents ». (*V.* chap. VI, p. 113.)

On a toujours prétendu qu'il n'existe pas de noblesse en Chine : cette assertion est combattue par M. Bonacossi qui reconnaît, au contraire deux espèces de noblesse chez les Chinois : la noblesse de la première espèce, qui est *héréditaire*, se compose de toutes les personnes qui ont quelque affinité avec l'empereur et des descendants directs de Confucius, en bien petit nombre aujourd'hui. La noblesse de la seconde espèce, qui doit être considérée comme la véritable, et que l'on peut qualifier de noblesse *officielle*, se compose des *mandarins*, c'est-à-dire des divers fonctionnaires de l'ordre administratif, militaire, judiciaire et scientifique, qui forment une aristocratie nombreuse, brillante, et d'autant plus respectée qu'elle ne doit son élévation qu'à son mérite personnel. Cette noblesse n'est point héréditaire.

La population du Céleste-Empire se divise, comme la noblesse, en deux classes : la classe honorable et (la qualification bien qu'admise en Chine peut sembler acerbe) la classe *vile*. La classe *honorable* se compose (*V.* chap. VII, p. 102) de cinq degrés qui tous confèrent le droit de se présenter aux examens et d'aspirer aux fonctions publiques. Ce sont : 1° les savants ; 2° les agriculteurs ; 3° les manufacturiers ; 4° les marchands ; 5° le peuple et les artisans. La classe *vile*, privée de toute participation aux études et de tout espoir d'avancement comprend les étrangers, les habitants des rivières, les esclaves, les criminels, les geôliers, les bourreaux, les agents inférieurs de la police, les histrions, les jongleurs, les vagabonds et les mendiants. Il est à remarquer, et sur ce point l'humanité chinoise nous paraît préférable à la rigidité romaine, que l'esclavage, n'étant admis en Chine que comme punition de certains crimes, a un caractère viager et ne se transmet pas, comme à Rome et comme dans nos colonies, à la postérité des malheureux qui en sont frappés (*V.* chap. XX, p. 333).

Le culte du cérémonial et de l'étiquette est poussé en Chine à ses dernières limites, et le respect religieux que les Chinois ont pour leur souverain les conduit quelquefois à des résultats qui nous semblent absurdes, mais dont la bizarrerie ne paraît pas les avoir encore frappés.

C'est ainsi, par exemple, que les dépêches impériales, même les plus urgentes, sont portées par un mandarin qui voyage à cheval et toujours au pas, parce que la gravité du courrier et l'importance d'une dépêche de l'empereur ne permettent pas de prendre une allure qui ne soit pas digne : des sonnettes placées à l'extrémité inférieure du sac qui renferme la mission donnent lieu de croire que l'empereur ne tient pas plus au secret qu'à la célérité dans l'ex-

pédition des ordres qu'il adresse à ses officiers (*V.* chap. IV, p. 67). C'est encore par respect pour l'étiquette que les Chinois, qui sont d'excellents artificiers, manquent toujours l'effet de leurs feux d'artifice, qui sont invariablement tirés au grand jour, parce que l'empereur se lève et se couche avec le soleil, et que l'exemple du fils du Ciel doit servir de règle à tous ceux qui vivent sous ses lois (*V.* chap. XVIII, p. 274).

Il était impossible de s'occuper de la Chine sans parler des missionnaires en général et des Jésuites en particulier. M. Bonacossi a consacré le XVe chapitre de son livre à ces derniers (*V.* p. 232). L'appréciation de la ligne de conduite suivie par les missionnaires en Chine se lie étroitement à des idées sur lesquelles nous garderons le silence ; nous exprimerons simplement notre pensée, en disant que l'auteur nous a paru juger un peu sévèrement, dans plusieurs parties de son ouvrage, les membres du clergé qui ont tenté d'évangéliser la Chine. Il s'est montré surtout sévère, à l'égard des habitants des Chartreuses, dans une phrase que nous avons lue avec peine au chapitre Ier (*V.* p. 14). M. Bonacossi dit, en parlant de l'île de Poo-Too, « qu'elle est habitée par trois mille moines, dont le monastère est célèbre dans tout l'empire et richement doté ; qu'il y a quatre cent temples près desquels sont « des maisonnettes appartenant à ces saints personnages. Le tout, ajoute l'auteur, est fort ressemblant à nos Chartreuses. *L'homme extravague en tout « pays.* »

En n'examinant la chose qu'au point de vue purement humain, nous ne pouvons accepter, pour les solitaires en général et pour les disciples de saint Bruno, en particulier la qualification de visionnaires et d'extravagants. Sans doute les monastères ont pu abriter quelquefois des esprits exaltés et des cerveaux malades, mais n'oublions pas qu'ils ont été longtemps l'asile de la science ; n'oublions pas ce que disait naguère un de nos honorables collègues, qu'un monastère fondé par saint Martin sur les bords de la Loire, a été, « dans « le débordement des barbares, l'arche sainte où tous les trésors de la civilisa- « tion se sont réfugiés » (*V. l'Investigateur* — septembre 1847 — p. 358) ; n'oublions pas, enfin, que des malheureux froissés par l'indifférence du monde, que des âmes brisées par le repentir ou par la douleur, n'ont trouvé le repos et le calme que dans ces maisons dont un écrivain de notre époque a dit « qu'elles « avaient une porte ouverte sur la rue et l'autre dans le ciel. »

Ces réserves faites, nous terminerons en disant que l'ouvrage de M. le comte Bonacossi est plein de faits et d'idées ; qu'il renferme des notions curieuses et complètes tant sur le Céleste-Empire que sur ses habitants ; qu'il a été conçu dans un esprit philosophique qui en rend la lecture aussi instructive qu'agréable, et qu'il doit tenir un rang honorable parmi les travaux consciencieux que l'Institut Historique accueille toujours avec un vif intérêt.

Em. Gauthier la Chapelle,
Membre de la troisième classe.

RAPPORT

SUR L'OUVRAGE INTITULÉ :

GEOMETRIA APPLICATA ALLE ARTI BELLE, ED ALLE ARTI MECCANICHE DEL CAV. LUIGI POLETTI.

C'est avec le plus vif intérêt que j'ai lu l'excellent livre de notre savant collègue M. Poletti. Sa géométrie appliquée aux beaux-arts, et aux arts mécaniques est un de ces ouvrages qui ne s'adressent pas seulement aux hommes de l'art; l'homme du monde y puisera à chaque page des connaissances pratiques, dont chaque jour il trouvera l'application, soit dans la conversation, soit dans ses lectures, soit dans les événements de la vie. Bien éloigné de l'aridité ordinaire aux livres de mathémathiques, celui-ci pique sans cesse la curiosité, car sans cesse on y retrouve avec plaisir l'explication de faits qui continuellement avaient frappé nos regards, sans avoir pu nous en rendre à nous-mêmes un compte satisfaisant. On pourra juger de l'immense utilité de ce livre, par la rapide analyse que je vais donner des matières qu'il renferme.

Après les notions préliminaires contenant la définition du but et des termes de la géométrie, l'auteur consacre une première section aux propriétés des lignes droites et courbes, et des angles, puis il en fait l'application aux arts du vitrier, du graveur, du charpentier, du menuisier, etc., aux travaux de nivellement, et enfin à l'architecture.

La deuxième section traite des parallèles, et des parallélogrammes, et de leurs applications aux arts du dessin, à la construction des murs et des chemins de fer, à la théorie des ombres, à la planimétrie, à la transformation des figures, et à l'extraction des racines carrées.

La troisième section nous explique l'emploi des figures symétriques, et leur utilité pour le levé des plans. Cette section est un traité de topographie, dans lequel l'auteur donne l'explication et la description de la boussole et des diverses instruments employés par cette scence.

La quatrième section comprend les propriétés principales du cercle et des polygones, et leurs applications aux arts et aux diverses machines, telles que la presse mécanique, la scie circulaire, le tour, les machines hydrauliques, et à vapeur, etc.

Enfin la cinquième section intitulée: des plans, et de la perspective, section que j'ai pu apprécier mieux qu'aucune autre ayant fait de cet art une étude spéciale, m'a paru contenir le traité de perspective linéaire le plus clair, et en même temps le plus complet que j'aie jamais rencontré.

En terminant, je n'ai à exprimer qu'un regret; c'est que ce livre ne soit point écrit dans notre langue; sans aucun doute, il fut devenu populaire en France, et eut été adopté partout, et par tous. Au reste, nous n'avions pas besoin de cette nouvelle preuve pour apprécier à sa juste valeur la science et le talent de M. Poletti; nous sommes certains que notre estime est partagée par

tous ceux qui ont eu comme nous, le bonheur de voir l'admirable basilique qu'il nous a rendue en échange de ce fameux Saint-Paul hors les murs que nous avait ravi le funeste incendie de 1823.

ERNEST BRETON.
Membre de la quatrième classe.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES CLASSES DU MOIS DE NOVEMBRE 1847.

*** La première classe (*histoire générale et histoire de France*), s'est assemblée le 3 novembre 1847. Le procès-verbal est lu et adopté. Les livres qu'on a offerts à la classe sont *le Bulletin de la Société de Géographie*, Il giornale Arcadico, *journal de l'Arcadie* de Rome, *sciences, lettres et arts, sept gr. vol. in 8°*. Cette collection renferme des mémoires fort savants, des comptes rendus, etc. Plusieurs membres en feuilletant les volumes y ont trouvé des rapports sur des ouvrages dont l'Institut Historique a rendu compte dans son journal; M. le président nomme M. Huillard-Bréholles rapporteur de la collection du *journal de l'Arcadie* de Rome; on s'entretient ensuite de la séance extraordinaire que tiendra la Société au commencement du mois de décembre et des mémoires qui doivent y être lus.

*** La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le 10 novembre 1847. Le procès-verbal est lu et adopté. Les livres offerts sont l'Euganeo, *l'Euganéen, journal de Padoue; le Bulletin de l'Institutrice*, par M. Lévi; *les Hyacinthes, prodome, poësie* de M. Mondelot. L'ordre du jour appelle à la tribune M. Rozière, pour lire le rapport de la commission sur la candidature de M. Saint-Dizier. La commission étant favorable au candidat on passe au scrutin secret, et M. Saint-Dizier est admis comme membre correspondant, sauf la sanction de l'assemblée générale. M. Sandier, notre honorable collègue, à Nottingham, nous donne la nouvelle d'une deuxième édition de son livre de littérature française, en anglais, dont M. Alix a rendu compte dans notre journal. Plusieurs membres émettent le vœu que l'Investigateur rendît compte des ouvrages importants que l'on publie tous les jours; mais on trouve des difficultés pour se procurer ces livres, attendu que les libraires ne cherchent que des éloges et non pas une juste appréciation des œuvres qu'ils veulent vendre.

*** La troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le 17 novembre 1847 sous la présidence de M. l'abbé Auger. Le procès-verbal est lu et adopté sans réclamation. MM. le baron de La Pilaye, et Gauthier-la-Chapelle présentent comme candidats

M. Homeguer. La commission pour vérifier ses titres est composée de MM. de La Pilaye, de Montaigu et Frissart. Les livres offerts sont (sulla pena di morte) *sur la peine de mort* ouvrage de M. Palmieri, rapporteur M. Barbier; *le Journal de médecine*, par M. Champonnière, Paris; *Revue du droit français et étranger*, par M. Fœlix, La Valette et Duvergier; *la Revue algérienne*. M. de La Pilaye est appelé à la tribune pour terminer la lecture de son mémoire d'archéologie, ce travail est renvoyé au Comité du journal. M. Gauthier-la-Chapelle rend compte ensuite de l'ouvrage de M. le comte Bonacossi, intitulé : *la Chine et les Chinois*. Ce rapport aussi intéressant que l'ouvrage, a été renvoyé au Comité du journal; M. l'abbé Auger donne lecture d'un rapport sur les travaux de l'Académie de Cherbourg; même renvoi au Comité du journal; M. l'abbé Auger fait connaître à la classe qu'il a été chargé de faire des notes à l'histoire de Fleuri.

⁂ La quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le 24 novembre 1847 sous la présidence de M. E. Breton, président. Le procès-verbal est lu et adopté. Livres offerts : plusieurs numéros de la *Revue catholique*, contenant des articles de notre honorable collègue M. l'abbé Corblet; plusieurs numéros du *Journal militaire de Florence* et de *l'Album de Rome*; la *Revue littéraire*, par M. A. Jubinal. M. E. Breton rend compte de l'ouvrage fort important de notre honorable collègue M. le chevalier Poletti, architecte à Rome, intitulé de la *Géométrie appliquée aux arts*. Le rapport de M. E. Breton est renvoyé au Comité du Journal, (*Voyez* page 472). Ensuite M. Breton lit à la classe la relation d'un voyage qu'il a fait à Bonn, Dusseldorf, Utrecht et aux environs de Cologne, relation que la classe écoute avec plaisir.

⁂ Le 26 novembre 1847 l'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) a tenu séance sous la présidence de M. E. Breton, président de la quatrième classe. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. le secrétaire général donne lecture d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique, qui demande de nouveaux renseignements sur l'organisation de la Société; renvoyée au conseil. On donne lecture de la liste des livres offerts à la Société pendant le mois; des remerciments sont votés aux donateurs. M. Saint-Dizier, professeur d'histoire à Bergerac, reçu comme candidat à la deuxième classe, est admis, comme membre résidant, au scrutin secret. M. J. Barbier, rapporteur de la commission nommée par le conseil, vient lire un rapport sur le projet d'une publication en commun, ayant pour titre : Bibliothèque de l'Institut Historique. Il donne connaissance des conventions faites entre M. l'administrateur et M. René, libraire-éditeur. Après la lecture du projet, MM. l'abbé Auger, docteur Josat, Masson, N. de Berty, Deville, Buchet de Cublize, Barbier, E. Breton, prennent tour à tour la parole. Tous les membres, en général, jaloux de conserver intacte la réputation de notre Société, dont le but est de propager la véritable science et les saines doctrines, de-

mandent des garanties contre toute ressemblance entre la Bibliothèque de l'Institut Historique et les publications du même genre qui ont eu lieu jusqu'à présent, et qui pourraient être attribuées à l'esprit de spéculation. La question incidente et le mode d'exécution sont renvoyés au conseil pour aviser. Quant à la question de principe, M. le président la pose ainsi : « M. l'administrateur est autorisé à traiter avec M. René, sur les bases qui ont été proposées, en introduisant une clause tendant à ce que toute distinction possible soit faite entre la Bibliothèque de l'Institut Historique et celle publiée par M. de Gransagne, ou tout autre. » Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

M. Frissart est appelé à la tribune pour lire son rapport sur *les Girondins*, de M. de Lamartine. La fin de cette lecture, qui a vivement intéressé l'assemblée, est remise à la prochaine séance. Il est près de onze heures, la séance est levée.

R.

CHRONIQUE.

— L'Institut Historique a tenu dimanche dernier, 12 décembre, dans le local de ses réunions, une séance extraordinaire (la quatrième), qui avait attiré comme d'habitude de nombreux auditeurs. En l'absence de M. Martinez de la Rosa, qui est en ce moment en Espagne, et de M. de Pongerville, retenu par une douloureuse maladie, c'est M. le baron Taylor qui est venu présider la séance avec cet empressement que tous nos collègues se plaisent à lui reconnaître. Nous reproduisons la liste des mémoires dans l'ordre où ils ont été lus.

1° Recherches sur la vie et les ouvrages de Torwaldsen, par M, Marcellin.

2° Quelques pièces inédites, tirées des manuscrits de la bibliothèque de l'Ecole de Médecine de Montpellier, par M. Achille Jubinal.

3° Notice historique sur Jean de la Vacquerie, par M. J. Barbier.

4° Salvator Rosa, par M. E. Breton.

5° Notice sur l'abbé Pellegrin, par M. B. Jullien.

Ces morceaux aussi variés qu'intéressants ont tous obtenu les applaudissements de l'auditoire qui a souri plus d'une fois, à la lecture des pièces piquantes, exhumées et commentées avec succès par M. Jubinal. M. Jullien a ajouté un chapitre nouveau à ses anecdotes d'histoire littéraire. La biographie s'est enrichie des recherches consacrées par M. Barbier à l'illustre président du parlement de Paris, et par MM. Marcellin et Breton au célèbre sculpteur danois et au grand peintre napolitain.

— M. le ministre de l'instruction publique par sa circulaire en date du 23 novembre dernier, nous ayant demandé de nouveaux renseignements sur les mutations survenues dans le personnel de la Société, sur la constitution du bureau, sur les séances publiques et particulières, et spécialement sur les prix

proposés ou décernés, l'Institut historique s'est empressé de répondre à cette marque d'intérêt en transmettant à M. le ministre les documents qu'il avait indiqués.

— M. le ministre de l'instruction publique qui met tant de zèle et de discernement à saisir toutes les occasions d'être utile à la science historique, vient de charger notre savant et habile confrère M. Achille Jubinal, de la mission importante d'examiner les bibliothèques et les archives de l'Espagne et du Portugal. Cette exploration faite avec le soin et la conscience que M. Jubinal a déjà apportés dans deux autres missions semblables, exécutées en Suisse et en Hollande, amènera sans doute d'heureux résultats pour l'histoire littéraire et politique.

— Notre collègue, M. de Montaigu, vient de nous envoyer un chapitre (le 6e) d'un ouvrage sur l'organisation du travail et du commerce qu'il doit faire paraître très-incessamment.

On voit par le sujet qu'il a traité que l'auteur est entré dans *l'actualité* et qu'il n'a pu rester toujours étranger à la *politique*, objets qui sont tout à fait en dehors des travaux de l'Institut Historique.

Ainsi nous nous bornerons à annoncer cet ouvrage au lieu d'insérer dans le journal le fragment qui nous a été communiqué.

Ce n'est pas que M. de Montaigu ait négligé de consulter l'histoire sur les moyens d'inspirer aux ouvriers et à tous les industriels, les bonnes mœurs et la stricte probité et de prévenir les fraudes dans les produits de nos fabriques. Il a même puisé dans nos annales quelques exemples aussi curieux que frappants, notamment ce fait que la permission dont jouissait au XIVe siècle la ville de Saint-Omer, de vendre et d'acheter ce qui concerne la draperie dans toutes les foires du royaume, lui a été retirée pendant vingt ans, parce qu'un de ses premiers fabricants avait vendu des draps inférieurs parmi ses draps fins et au même prix; ce fabricant lui-même fut condamné à dix années d'exil.

Les principaux moyens indiqués pour obtenir les importants résultats que l'auteur a en vue, sont l'influence de la religion, les récompenses à donner aux ouvriers qui se distinguent par leur bonne conduite et par leur constante activité, enfin la surveillance et la bienveillante entremise des prud'hommes.

Nous ne pouvons qu'encourager notre collègue à hâter la publication de son ouvrage où l'un des plus graves intérêts de la société se trouve abordé et traité avec autant de sagesse que de talent, s'il nous est permis d'en juger par le chapitre que nous avons sous les yeux.

—Le Comité de la société des gens de lettres prie instamment ceux de MM. les membres de l'Institut Historique, (peintres, musiciens, écrivains,) qui veulent bien coopérer au bel *album* qu'il se propose d'offrir au public dans une grande [illegible], suivie d'une *tombola*, de donner avis à l'agent de la so- [illegible] 14, du jour où il pourra faire retirer chez eux leurs

travaux, l'*album* devant être très-prochainement relié; ils les remercie d'avance de leur coopération.

— La société historique et archéologique de Langres, fondée depuis 1837, vient de publier le premier cahier de ses mémoires. Ce long laps de temps n'a pas été perdu pour la science; les membres de cette société ont compris qu'avant de décrire les monuments il fallait les sauver de la destruction. Les dix années ont donc été employées à réunir tous les objets présentant un intérêt archéologique dans l'ancienne église Saint-Didier, et à créer ainsi un musée, déjà l'un des plus riches qu'on puisse rencontrer dans une ville de province. Le premier cahier des mémoires contient le catalogue raisonné de ce musée, le réglement et la liste des membres de la société, et une charmante lithographie représentant l'intérieur du musée, due au crayon si pur de M. Girault de Prangey.

— Dimanche, 5 décembre, a eu lieu, au Cadran-Bleu, boulevard du Temple, le repas anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Epée, auquel une foule de sourds-muets de tous les pays et de toutes les classes de la société, suivie d'une députation de jeunes élèves de l'Institution royale, était accourue avec son empressement accoutumé, ainsi que leurs amis parlants, leurs professeurs, les fonctionnaires de l'établissement et plusieurs notabilités gouvernementales et littéraires.

Au dessert, M. Ferdinand Berthier, doyen des professeurs de l'Institution royale, président de cette fête, a traité dans un discours mimique, grave et chaleureux la question de la dignité de l'intelligence dans l'infortune, puis il a porté, au milieu du plus vif enthousiasme, un triple toast *à la prompte réalisation du projet de Société de patronage et de secours en faveur des sourds-muets français des deux sexes, à la complète égalité devant la loi entre les sourds-muets et les parlants, et à l'immortelle mémoire de l'abbé de l'Epée.*

Nous citons avec plaisir un fragment de l'allocution prononcée par notre honorable collègue :

« Sans doute, tout le monde sans exception, ici comme ailleurs, dans quelque position sociale qu'il se trouve, s'associera loyalement, efficacement à mon opinion bien arrêtée sur la dignité de l'intelligence dans l'infortune. Mon for intérieur non moins que votre honneur dont je suis fier de conserver le dépôt sacré, me commande impérieusement de continuer a réclamer de toutes mes forces, comme jusqu'à présent je l'ai fait dans toutes les circonstances, le transfert des écoles de sourds-muets dans les attributions de l'instruction publique; quoiqu'à la vérité nous ayons tout lieu de nous féliciter des dispositions actuelles du ministre de l'intérieur à l'égard des sourds-muets. Mais, malgré la durée du ministère actuel, personne n'ignore que les hommes passent et que les principes restent. J'envisage donc uniquement la question qui nous préoccupe sous son véritable aspect, abstraction faite des ministres.

« D'ailleurs, l'Etat ne doit pas seulement l'éducation à tous les sourds-

muets, il leur doit encore les secours nécessaires pour en profiter. Ce résultat ne sera atteint, soyez-en convaincus, que lorsque l'éducation de vos frères reposera sur ce principe si vrai et si juste que vous êtes les égaux des parlants en droit comme en intelligence. »

— On vient de fonder à Paris, rue de Condé, 10, un salon littéraire catholique. Cet établissement qui est le seul de son genre, renferme une vaste bibliothèque, composée d'ouvrages aussi utiles que variés. Elle est divisée par les catégories suivantes : HISTOIRE GÉNÉRALE, HISTOIRE DE FRANCE. — RELIGION. — PHILOSOPHIE. — CONTROVERSE. — SCIENCES SOCIALES. — POLITIQUE. — LITTÉRATURE. — ART RELIGIEUX, etc. Nous ne pouvons qu'encourager tout ce qui fournit aux hommes studieux des moyens commodes pour s'instruire.

A. RENZI, *Administrateur.* — HUILLARD-BRÉHOLLES, *Secrétaire général.*

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE XVIIIe VOLUME

Livraisons 149 à 160. — Janvier à Décembre 1847.

MÉMOIRES.

LIVRAISONS.		PAGES.
149e	Comment faut-il entendre l'Égalité ? — Mémoire de M. Émile Deschamps.	5
	Congrès de Gênes. — Mémoire de M. l'abbé Auger.	12
150e	Une visite à trois couvents d'Italie en 1845 : La Cava, Monte-Virgine, Monte-Cassino. — Fragment lu à la séance publique de l'Institut Historique, le 6 décembre 1846. — Mémoire de M. Huillard-Bréholles.	43
	Rapport sur les comptes généraux de la justice criminelle en France, pour les années 1843 et 1844, par M. Jules Barbier.	50
151e	Recherches historiques sur l'application de la question considérée comme moyen d'instruction. — Mémoire de M. J. Barbier.	81
	Les deux *Phèdres*, nouvelle historique, par M. B. Jullien.	89
152e	Sur les femmes littéraires. — Mémoire de M. Emile Deschamps.	121
	Recherches sur un cas singulier de monstruosité héréditaire. — Mémoire de M. Jossat.	126
	Essai historique sur l'arc-de-triomphe de Saintes. — Mémoire de M. H. d'Aussy.	130
	Exposition annuelle des beaux-arts. — Mémoire de M. Buchet de Cublize.	139
153e	Du caractère et de l'influence de Catherine de Médicis. — Mémoire de M. Huillard-Bréholles.	163
	Sur les principaux monuments du Bourbonnais. — Mémoire de M. l'abbé Auger.	171
	Ninon chez Des Ivetreaux. — Mémoire de M. B. Jullien.	181
154e	*Treizième congrès de l'Institut Historique.* — DISCOURS D'OUVERTURE. — Deux conditions indispensables pour l'enseignement de l'histoire. — Mémoire de M. Emile Deschamps.	201
	Compte-rendu des travaux de l'Institut Historique depuis le dernier Congrès. — Mémoire de M. Huillard-Bréholles.	207
	Distribution des prix. — Mémoire de M. A. Renzi.	212
	Des procès de magie. — Mémoire de M. J. Barbier.	215
	Notice sur *Rinaldo Ardito*, nouveau poëme de l'Arioste. — Mémoire de M. E. Breton.	223
155e	Sur la tolérance religieuse. — Mémoire de M. l'abbé Auger.	245
	Analyse du mémoire de M. Guinoyseau.	255
	Dialogue des morts. — Démocrite et Berzélius. — Mémoire de M. Alix.	255
156e	Mémoire couronné par l'Institut Historique : *Déterminer le caractère de la littérature italienne au XIIIe et au XIVe siècles, époque de Dante et de Pétrarque.* — Mémoire de M. Cesar Cantù.	281

LIVRAISONS. PAGES.

La langue s'est-elle améliorée depuis un siècle et demi? — Mémoire de Mme Maury. 305
157e Cours de l'histoire de la philosophie moderne, de M. Victor Cousin. — Mémoire de M. B. Jullien. 321
De l'influence des travaux de l'esprit sur la santé. — Mémoire de M. le docteur Josat. 336
Sur quelques antiquités de Vesunna (Périgueux). — Mémoire de M. A. Marcellin. 343
158e Fin tragique des frères De Witt et rétablissement du stadhoudérat en Hollande. — Mémoire de M. P. Masson. 361
159e Etude politique sur San Martin et Bolivar, et sur la guerre de l'indépendance dans l'Amérique du Sud. — Mémoire de M. Domingo F. Sarmiento. 401
Essai historique sur l'origine de l'écriture et sur l'art d'écrire aussi vite qu'on parle. — Mémoire de M. A. Delsart. 424
160e Sur la vie et les ouvrages de Barthélemy-Albert Torwaldsen. — Mémoire de M. A. Marcellin. 441
Des écritures abréviatives. (*Suite.*) — Mémoire de M. Aug. Delsart. . . 457

150e Troisième Congrès Historique. 41
154e Prix d'histoire fondés par l'Institut Historique, à décerner en 1848. . . . 161

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

149e Essai sur les girouettes, épis, crêtes et autres décorations des anciens combles et pignons, par M. Laquirière. — Rapport de M. Foulon. 32
150e Le Peuple, par M. Michelet. — Rapport de M. Buchet de Cublize. 58
151e Le bagne et les maisons centrales de correction, par M. l'abbé Laroque. — Rapport de M. Buchet de Cublize. 104
152e Macbeth et Roméo et Juliette. — Rapport de M. Alix. 150
155e Traité des locations en garni. — Rapport de M. Gauthier la Chapelle. . . . 260
Rapport de la commission des comptes de 1846, fait au conseil et à l'assemblée générale, par MM. Barbier, Buchet de Cublize et E. Breton. 270
156e Mémoire de l'Académie de Dijon. — Rapport de M. P. Musson. 312
157e Satires de Perse, traduites en vers français, par M. Jules Barbier. — Françoise de Rimini, tragédie en cinq actes, traduite en vers français, de Silvio Pellico, par M. Abel Lemercier. — Rapport de M. Emile Deschamps. . . . 348
158e Histoire universelle, par M. César Cantù, etc. — Rapport de M. l'abbé Badiche. 381
Sur l'Histoire de France et l'Histoire Sainte de M. Guadet. — Rapport de M. l'abbé Auger. 389
159e Histoire de France et Histoire Sainte de M. Guadet, etc. — Rapport de M. l'abbé Auger. 431
Sur la prononciation de la langue française, par M. L. Sandler. — Rapport de M. Alix. 485
160e La Chine et les Chinois, par le comte Alexandre Bonacossi. — Rapport de M. Em. Gauthier de Lachapelle. 465
Rapport sur l'ouvrage intitulé : *Geometria applicata alle arti belle ed alle arti meccaniche del eav. Luigi Poletti.* — Rapport de M. E. Breton. . . . 472

CORRESPONDANCE.

150e Lettre de M. de Salvandy, ministre de l'Instruction publique, à M. le président de l'Institut Historique. 66
Lettre de M. I. Martinez de la Rosa, à M. A. Renzi, administrateur de l'Institut Historique. 67
Lettre de M. de Pongerville, de l'Académie française, à MM. les membres de l'Institut Historique. 67
155e Lettre de M. de Salvandy, ministre de l'Instruction publique, à M. le président de l'Institut Historique. 241
Lettre de M. Gauthier-Stirum, maire de la ville de Seurre, à M. Renzi, administrateur de l'Institut Historique. 267
156e Lettre de M. J. Coletti à M. Renzi, administrateur de l'Institut Historique. . 314
158e Lettres de Réchid-Pacha à M. A. Renzi, administrateur de l'Institut Historique. 396

DOCUMENTS.

151e De la lithoïlisie voltaïque, ou de la décomposition des calculs de la vessie par le moyen de l'électricité, d'après la méthode du docteur Cervelleri ; communication faite à l'Académie Pontaniana de Naples, dans la séance du 29 novembre 1846, par le docteur Panvini, membre résidant de cette Académie. 107

LIVRAISONS.		PAGES.
	Lettre d'Hyacinthe Alliot, abbé de Moyenmoutier, à un abbé de religieux bénédictins, pour lui rendre compte du voyage de Mabillon en Alsace et en Lorraine.	110
152e	Suite des lettres d'Hyacinthe Alliot, abbé de Moyenmoutier, communiquées par M. Huillard-Bréholles. — 2e lettre.	154
153e	Suite des Lettres d'Hyacinthe Alliot, abbé de Moyenmoutier, communiquées par M. Huillard-Bréholles. — 3e lettre.	186
150e	VARIÉTÉS. — Deux classes de citoyens, par M. Emile Deschamps.	67
154e	COURS PUBLICS ET GRATUITS de l'Institut Historique pour l'année 1847, avec l'autorisation de M. le ministre de l'Instruction publique. — Cours d'hygiène : *De l'influence des habitudes sur la santé et les maladies.*	114
153e	NÉCROLOGIE. — Notice sur Louis-Pierre Baltard, architecte. — Par M. Boucharlat.	188
155e	DONS.	271

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

LIVRAISONS.	PAGES.	LIVRAISONS.	PAGES.
149e	37	155e	272
150e	71	156e	314
151e	116	158e	397
152e	156	159e	437
153e	194	160e	000

154e Séance d'ouverture à l'Hôtel-de-ville (salle Saint-Jean), dimanche 16 mai 1847. 228

CHRONIQUE.

149e		39
150e		74
151e		119
152e	Troisième séance extraordinaire de l'Institut Historique. — Tombeau étrusque découvert sur le bord du Mincio.	158
153e	Etablissement géographique à Bruxelles.	197
	La Chine et les Chinois, par le comte A. Bonacossi.	199
154e	Banquet de l'Institut Historique.	233
	Congrès pénitentiaire de Bruxelles.	237
155e	Preuves de la découverte du cœur de saint Louis.	275
	Histoire littéraire. — Le livre de Job.	277
156e	Programme des concours ouverts pour l'année 1848, par l'Académie de Reims.	317
	Société des Antiquaires de Picardie.	318
157e	Souscription nationale destinée à ériger une statue équestre à Jeanne d'Arc, sur la grande place publique d'Orléans.	353
	Observations sur l'inscription honoraire de la statue de Mavortius Lollianus, à Pouzzoles.	356
160e		475

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

LIVRAISONS.	PAGES.	LIVRAISONS.	PAGES.
149e	40	154e	239
150e	79	156e	320
151e	120	159e	440
152e	160	160e	000
153e	200		

ERRATA.

Dans le rapport de M. Buchet de Cublize, sur l'ouvrage de M. Michelet, intitulé : *le Peuple.* — Voir la 150e livraison :

Page 58, ligne 12, *au lieu de* vives couleurs, *lisez* vraies couleurs.
Id. ligne 31, *au lieu de* la science, *lisez* sa science.
Page 59, ligne 40, *au lieu de* négligé la, *lisez* négligé sa.
Page 60, ligne 25, *au lieu de* suivantes, *lisez* suivants.
Page 61, ligne 9, *au lieu de* en vertu du, *lisez* en vertu d'un.
Id. ligne 23, *au lieu de* ξωον, *lisez* ζωον.
Page 63, ligne 23, *au lieu de* il a été propriétaire, *lisez* il est propriétaire.
Page 64, ligne 6, *au lieu de* un morceau, *lisez* des morceaux.
Id. ligne 27, *au lieu de* des moyens, *lisez* les moyens.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

L'INVESTIGATEUR,

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

L'INSTITUT HISTORIQUE
A ÉTÉ FONDÉ LE 24 DÉCEMBRE 1833
ET CONSTITUÉ LE 6 AVRIL 1834.

TOME VIII. — IIe SÉRIE.

QUINZIÈME ANNÉE.

PARIS
A L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT HISTORIQUE,
RUE SAINT-GUILLAUME, 9 (FAUBOURG SAINT-GERMAIN).

1848

JOURNAL

DE

L'INSTITUT HISTORIQUE.

MÉMOIRES.

DU ROLE ET DE L'INFLUENCE DES ARABES DANS LA SICILE ET L'ITALIE MÉRIDIONALE AU XIIe ET AU XIIIe SIÈCLES.

L'occupation de la Sicile par les Arabes, leurs incursions dans les îles voisines, leurs établissements passagers sur le continent italien, d'où ils ne tardèrent pas à être chassés par les efforts, soit des papes, soit des princes lombards, soit des Grecs bysantins qui dominaient encore en Pouille et en Calabre, sont des faits en général assez bien éclaircis pour qu'on ne puisse guère se flatter d'y ajouter beaucoup de renseignements nouveaux; mais ce qu'on a jusqu'ici trop négligé, c'est de savoir ce que devint la population musulmane établie dans ces contrées après que les Normands se furent emparés de la Sicile et de l'Italie méridionale à la fin du XIe siècle. Or il est évident que cette population, jouissant pour l'époque d'une civilisation très-raffinée, eut une influence immédiate sur les vainqueurs par son langage, ses arts, ses mœurs et ses usages. C'est sur ce point intéressant et peu connu que je désire appeler quelques moments votre attention.

L'histoire des Arabes siciliens, depuis la conquête normande, se partage en deux périodes bien distinctes. Au XIIe siècle, c'est à dire sous la domination de Roger Ier et de ses successeurs, les Arabes, en vertu de leurs capitulations, sont traités sur le pied d'une égalité parfaite. Ce sont des sujets soumis dont les souverains respectent les croyances, les droits civils, les propriétés. Peu à peu cependant ils deviennent en butte à la jalousie de l'aristocratie normande et à la haine des populations hostiles qui les entourent. Profitant des troubles et des révolutions qui signalent l'avénement de la maison de Souabe, ils font cause à part, offrent leur appui au plus fort, excitent par l'incertitude de leur conduite les défiances des nouveaux souverains de la Sicile, se mettent en révolte ouverte et sont vaincus. Leur rôle change donc au XIIIe siècle. Ce sont des prisonniers de guerre, presque des serfs que le monarque transplante en Italie et qu'il fait servir aux besoins de sa politique.

Comme il est à la fois l'arbitre de leur sort et leur unique appui, les Arabes se dévouent aveuglément à sa fortune; et nous verrons les Musulmans de la Pouille devenir, par leur courage et leur inébranlable fidélité, les principaux soutiens de la maison de Souabe dans la lutte des Hohenstauffen contre les papes.

§ 1er.

Roger Ier, le fils de ce grand et vaillant comte qui fit la conquête de la Sicile, était un prince éclairé, ardent à s'instruire, et qui savait apprécier ce que l'industrie et la science procurent de gloire à un Etat. Entouré de barons dédaigneux et ignorants, il se sentait entraîné vers la civilisation des Arabes. L'Alkassar de Palerme, les charmants palais de la Cuba et de la Zisa avec leurs jardins délicieux, leurs arbres fruitiers, leurs sources d'eau vive, étaient son séjour ordinaire. Dans la demeure des anciens émirs musulmans, il avait adopté leurs mœurs, la pompe orientale, les eunuques, le harem. Des ouvriers arabes tissaient pour lui des manteaux royaux de soie et d'or et y dessinaient des inscriptions dans leur langue. Le sherif Al Edrissi résidait à la cour de Roger; il lui dédia son livre de la géographie de Nubie, et fabriqua, pour l'instruction de ce prince, un globe terrestre d'argent sur lequel il avait fait graver en arabe tout ce qu'il avait pu savoir des diverses contrées de la terre alors connues. Roger confiait aussi à des Arabes les commandements militaires. Un eunuque qui s'était fait baptiser et avait reçu le nom de Philippe, devint l'ami du roi normand, qui le nomma grand maître du palais et l'envoya avec le titre d'amiral conquérir la ville de Bone. Ce succès important excita l'animosité des barons normands; ils accusèrent Philippe à son retour de ne se montrer chrétien qu'en apparence, d'être tout sarrasin d'esprit et de cœur, d'entrer avec répugnance dans les églises, de fréquenter secrètement les mosquées, de manger de la chair le vendredi et pendant le carême. La cour féodale fut saisie de la plainte, et Roger dont la santé déclinait, abandonna son favori. Le malheureux fut attaché par les pieds à la queue d'un cheval indompté qui le mit en pièces. Les lambeaux du cadavre furent brûlés et les cendres jetées au vent (1).

Ce n'est pas le seul exemple de ces réactions, s'attaquant aux personnes. Mais la tendance des princes normands à mettre en œuvre les éléments de civilisation avec lesquels ils se trouvaient en contact, cette tendance, dis-je, était si forte qu'ils adoptèrent fréquemment la langue arabe pour la rédaction de leurs actes officiels et des légendes de leurs monnaies. Cela n'aurait eu rien de surprenant, s'ils avaient agi ainsi pour des actes destinés uniquement à la population musulmane, ou pour des monnaies réservées aux transactions entre musulmans; mais par une singulière anomalie, plusieurs de

(1) Après la mort de Guillaume Ier, un autre eunuque, le caïd Pierre, n'échappa au même sort qu'en se sauvant chez les Almohades d'Afrique.

leurs diplômes arabes contiennent des fondations pieuses ou des donations faites à des églises chrétiennes, et il n'est pas rare de trouver sur les monnaies de Roger, des deux Guillaume, de Tancrède et même de Frédéric II, la légende arabe : Allah est grand, et sur le revers Ιησος χριστος νικα...

Lorsque Guillaume Ier, fils et successeur de Roger fut descendu au tombeau après un règne qui lui a valu le surnom de *Mauvais*, la capitale prit le deuil pour la forme; mais les femmes sarrasines du feu roi montrèrent seules une douleur véritable. Pendant trois jours elles parcoururent les rues de Palerme, vêtues de sacs, les cheveux épars, poussant des hurlements ou récitant des chants funèbres au son de leurs tambours moresques. Durant les troubles qui agitèrent la minorité de Guillaume II, les Arabes jouèrent un rôle important; et leur chef Abou'l-Kassem, de l'illustre famille des Hamudites d'Afrique et d'Espagne, se joignit aux eunuques du palais et même aux barons normands, pour renverser l'autorité d'Etienne du Perche et des autres Français que la régente Marguerite de Navarre avait appelés en Sicile. Lorsqu'enfin l'archevêque de Palerme, au nom du jeune Guillaume, eut pris d'une main ferme les rênes du gouvernement, les Arabes se rangèrent autour de l'autorité royale qui les avait toujours protégés, et retrouvèrent leur influence dans le palais et leur sécurité au dehors.

Permettez-moi de vous citer quelques fragments du voyage de Mohammed Ebn-Djobair en Sicile au mois de décembre 1184, vers la fin du règne de Guillaume-le-Bon. Cette relation, jusqu'ici inédite (1), apporte beaucoup d'éclaircissements à la question qui nous occupe.

« Le roi Guillaume est remarquable par sa bonne conduite, et parce qu'il se sert des musulmans et admet dans son intimité les pages eunuques, qui tous ou la plupart cachent, il est vrai, leur religion, mais restent fidèles à l'islam. Le roi a une grande confiance dans les musulmans et se repose sur eux pour ses affaires, même les plus délicates, au point que l'inspecteur de sa cuisine est un musulman, et qu'il entretient une compagnie de nègres musulmans sous un commandant musulman; il tire ses visirs (conseillers) et ses hadjebs (chambellans) de ses nombreux pages qui sont aussi les employés du gouvernement et les hommes de la cour. Le roi fait resplendir en eux tout l'éclat de son trône. En effet, ils déploient un grand luxe d'habillements somptueux et d'agiles chevaux, et ils ont tous, sans exception, leur train, leur cortége et leur suite... Ce roi a aussi, à Messine, un palais blanc comme une colombe, élevé sur le rivage de la mer, dans lequel sont employés un grand nombre de pages et de jeunes filles. Nul des rois chrétiens n'est plus doux que celui-ci dans son gouvernement et ne jouit de plus de délices et de biens. Guillaume se plonge dans les plaisirs de la cour comme les rois musulmans, qu'il imite encore dans le système de ses lois, dans la marche de son gouvernement, dans la classification de ses sujets, dans la magnificence qui relève la

(1) Elle a été publiée et traduite pour la première fois par M. Amari; Paris, 1846.

royauté, et dans le luxe des ornements. Le roi témoigne beaucoup d'égards à ses médecins et à ses astrologues... Un des faits les plus singuliers que l'on raconte est qu'il lit et écrit l'arabe, et qu'ainsi que nous l'a appris un de ses serviteurs intimes, il a adopté l'alamah (1) : « Louange à Dieu, juste est sa louange. » L'alamah de son père était : « Louange à Dieu en reconnaissance de ses bienfaits. » Quant aux filles et aux concubines qu'il tient dans son palais, elles sont toutes musulmanes. Le valet de cour dont nous avons fait mention, qui s'appelle Yahia (Jean), employé dans la manufacture de draps (2), où il brode en or les habits du roi, nous a appris à ce sujet un autre fait étonnant, c'est à dire que les chrétiennes franques demeurant dans le palais royal étaient converties à la foi musulmane par lesdites jeunes filles. Il ajoutait que tout cela se passait à l'insu du roi, et que ces filles étaient très-actives dans les œuvres de charité.

« Les musulmans de Palerme conservent un reste de foi ; ils tiennent en bon état la plupart de leurs mosquées ; ils font la prière à l'appel du moëzzin, ils possèdent des faubourgs où ils demeurent avec leurs familles sans le mélange d'aucun chrétien. Les marchés sont tenus et fréquentés par eux. La khotbah leur étant défendue (3) ; ils ne font pas de Djumah (4), mais dans les jours de fêtes (5) ils récitent la khotbah avec l'invocation pour les abbassides (6). Les musulmans ont à Palerme un cadi qui juge leurs procès, et une mosquée principale où ils se réunissent pour la prière. Ils s'assemblent à l'illumination de cette mosquée dans ce mois saint. Les autres mosquées sont si nombreuses qu'on ne saurait les compter, et la plupart servent d'écoles aux précepteurs du koran.

« Les dames chrétiennes de cette ville, par l'élégance de leur langage et leur manière de se voiler et de porter leurs manteaux, suivent tout-à-fait la mode des femmes musulmanes. A l'occasion de cette fête de Noël, elles sortaient habillées de robes en soie couleur d'or, enveloppées de manteaux élégants, couvertes de voiles de couleur, chaussées de brodequins dorés, elles se pavanaient dans leurs églises surchargées de colliers, de fard et d'odeurs, tout à fait en toilette de dames musulmanes.

« Ces jours-ci est arrivé à Trapani le chef des musulmans de Sicile, le kaïd Abou'l-Kassem Ebn al Hadjer. Dernièrement il a encouru la disgrâce du roi, à la suite d'une dénonciation calomnieuse, qui l'aurait très-probablement

(1) Devise ou sentence que les princes musulmans faisaient écrire en tête de leurs actes.

(2) L'usage d'entretenir dans le palais du souverain un hôtel du *tîraz* ou manufacture de soie, remontait aux califes omniades. La manufacture d'étoffes de soie établie dans le palais de Palerme était un nom décent pour déguiser le sérail.

(3) Profession de foi publique accompagnée de vœux pour le prince régnant.

(4) Réunion du vendredi où l'on récite la Khotbah.

(5) Les deux fêtes solennelles de chaque année dites Beïrams.

(6) Ces princes, alors prisonniers des sultans turcs, ne pouvaient inspirer d'ombrage aux rois normands.

assujetti à une condamnation, sans l'intervention du chancelier. Cependant elle ne manqua pas d'attirer sur lui une série de vexations, par lesquelles on lui extorqua au-delà de 30,000 dinars mouminiens (1), sans qu'on lui eût rendu aucune des maisons et des propriétés dont il avait hérité de ses ancêtres, en sorte qu'il est resté très-dépourvu d'argent. Tout récemment il est rentré dans la grâce du roi, qui l'a fait passer à un service dépendant du gouvernement. Il s'y est résigné comme l'esclave dont on a saisi la personne et les biens. »

Nous voyons ensuite par la relation d'Ebn-Djobair que tout Musulman, homme ou femme, qui en butte à la colère de ses parents se jetait dans une église était aussitôt baptisé; que les Musulmans de Sicile offraient leurs filles aux pélerins musulmans pour qu'ils les épousassent, et que celles-ci quittaient avec joie leurs familles afin d'échapper à la tentation d'apostasier et par désir de séjourner dans un pays musulman.

Ces derniers détails semblent contraster avec l'état de tranquillité que nous décrit Ebn-Djobair au commencement de sa relation, et pourtant rien n'est plus facile à expliquer. La position des Arabes en Sicile était essentiellement fausse. Pendant qu'ils se tournaient vers le tombeau du prophète à Médine, la population chrétienne qui les entourait, avait les yeux fixés sur la croix et sur le vicaire du Christ, siégeant à Rome. Pour les Arabes, le vrai point d'appui était Maroc ou le Caire; les chrétiens, au contraire, ne se rattachaient qu'à l'Europe. Les Arabes regrettaient leur domination perdue; les chrétiens enviaient la prospérité dont ils jouissaient, soit par une exploitation plus intelligente du sol, soit par le développement du commerce maritime. Cet antagonisme, devenu plus vif encore depuis les croisades, empêchait nécessairement toute fusion durable au moyen de transactions que les deux cultes, du reste, eussent repoussées avec une égale énergie. De plus, dans la direction générale de sa politique, Guillaume-le-Bon, comme ses prédécesseurs, restait exclusivement chrétien. Quelle que fût sa tolérance envers ses sujets musulmans, il n'en était pas moins l'allié et le défenseur du pape; il envoyait des secours aux croisés de Syrie; il combattait à la fois Saladin et les Almohades d'Afrique. Donc il devait arriver un moment où la population chrétienne, plus nombreuse et plus sûre de ses forces, finirait par rejeter cet élément étranger et ennemi qu'elle ne pouvait s'assimiler. C'est dans cette phase nouvelle que nous allons entrer.

La mort de Guillaume-le-Bon fut le signal de cette réaction. Comme il ne laissait point d'héritier direct, le peuple de Palerme ne sentant plus le frein des lois, courut aux armes, força les maisons des Sarrasins, pilla leurs magasins, et continua impunément pendant plusieurs jours ces scènes de dévastation. On se battit dans les rues, sur les places publiques. Beaucoup d'Arabes périrent dans cette sanglante émeute. D'autres, s'étant ouvert un passage, les

(1) Pièce d'or d'une valeur intrinsèque de 17 fr. 10 c.; total, 513,000 fr.

armes à la main, sortirent de la ville et allèrent dans le val de Mazzara se joindre à leurs frères. Ceux-ci, au nombre de plus de cent mille et gouvernés par des chefs de tribus, que les chroniqueurs appellent *reguli*, prirent aussi les armes, sortirent de leurs montagnes, surprirent plusieurs villes mal gardées, et menacèrent Catane ainsi que d'autres places où ils avaient de nombreuses intelligences. Mais le bâtard Tancrède s'étant fait couronner roi, marcha sur le champ contre les Musulmans, pénétra dans la partie occidentale de l'île, leur livra bataille et défit cinq de leurs chefs qui donnèrent des otages. Ensuite il obligea les Arabes émigrés de Palerme à retourner dans cette capitale, et promit non-seulement de les protéger contre les violences des chrétiens, mais même de leur rendre les priviléges dont ils avaient joui jusqu'à la mort de Guillaume II.

Lorsque le royaume de Sicile eut passé aux mains du terrible Henri VI et que la domination de la maison de Souabe se fut établie dans l'Italie méridionale, les Arabes siciliens, soit qu'ils fussent indifférents aux dangers de la patrie commune, soit qu'ils partageassent la terreur générale, ne s'opposèrent point à l'invasion des Allemands et échappèrent aux vengeances exercées par le vainqueur contre l'aristocratie normande. Mais quand Frédéric II, encore enfant, eut succédé à son père Henri VI et que le royaume à peine sorti des violences de la conquête fut retombé dans les embarras d'une minorité, la confusion devint inexprimable. En cette occasion les Sarrasins jouèrent un rôle qui acheva de les perdre. Comme le Pape Innocent III avait été déclaré tuteur du jeune roi, ils se figurèrent qu'ils seraient bannis pour toujours si le chef de la chrétienté devenait le maître en Sicile, et ils se joignirent aux ennemis du gouvernement. En vain Innocent III leur écrivit, pour les détromper, des lettres pleines de modération où il leur promettait sa bienveillance et la conservation de leurs anciens priviléges pour prix de leur fidélité. Les Arabes persistèrent dans leur obstination, et leur émir Magded unit ses troupes à celles de l'allemand Markwald, principal chef des factieux. Mais il fut vaincu et tué par l'armée pontificale dans une bataille livrée entre Palerme et Monréale. Loin d'abattre l'orgueil des Arabes, cette défaite ne fit que les irriter. Ils se fortifièrent dans tous les châteaux qui dominaient les montagnes du Val de Mazzara, et quand Othon de Brunswick, ingrat envers le Pape à qui il devait l'empire, se présenta en Italie pour enlever la Sicile à Frédéric II, ils lui adressèrent des messages flatteurs en promettant de se soumettre à lui. Ils préparèrent de riches présents, des vases de bronze et d'argent où ils avaient fait graver des légendes laudatives, et lui envoyèrent même une robe de soie d'un grand prix, artistement brodée dans le goût mauresque et sur les manches de laquelle était cette inscription en langue arabe : « La domination allemande est douce. Ceci est un présent pour l'empereur Othon notre ami, notre hôte, prince victorieux, illustre, vaillant, libéral, vigilant, grand, fidèle, excellent, sage, juste, protecteur, secourable, victorieux, illustre. »

Mais Frédéric II l'emporta. Il garda la Sicile, renversa en Allemagne Othon de Brunswick, et se fit rendre avec les autres ornements impériaux la robe triomphale que les Arabes avaient donnée à son compétiteur. Ce fut même dans ce vêtement que plus tard il fut enseveli et qu'il repose encore sous les voûtes de la cathédrale de Palerme.

Ce prince était trop préoccupé du désir de donner à son autorité des bases solides pour laisser subsister dans ses États héréditaires une pareille cause de troubles. Aussi, lorsqu'après son retour d'Allemagne il eut établi un peu d'ordre dans le royaume de Sicile, il songea à reprimer l'insurrection permanente des Arabes; leur émir Ebn-Abed était maître d'Entella, de Centorbi, de Capizio, de Traina et de Giato, château qui appartenait à l'archevêque de Monréale sur les hauteurs de Trapani. Il s'était allié avec deux Marseillais marchands ou pirates, Hugues Ferré et Guillaume Porc, qui faisaient sur la côte africaine un grand commerce, dont le trafic des jeunes garçons formait une branche considérable; et c'étaient les vaisseaux des deux associés qui apportaient d'Afrique, aux Arabes de Sicile, des hommes, des munitions et des vivres. Comme Frédéric II ne disposait encore que de ressources insuffisantes, une première campagne en 1221 produisit peu de résultats. Mais, l'année suivante, l'empereur ayant obtenu du Pape Honorius III un délai pour la croisade, concentra toutes ses forces contre les Sarrasins de la Sicile, emporta Giato après un siége de deux mois (juin et juillet 1222) et s'empara de Ebn-Abed, de ses deux fils, de Hugues Ferré et de Guillaume Porc qui furent tous les cinq pendus à Palerme à un même gibet. Dès lors, il enleva successivement les autres châteaux-forts, en rasa plusieurs, resserra les Arabes dans les montagnes, leur coupa les vivres et les décida par ses promesses à se rendre. La plus grande partie posa les armes; et Frédéric, pour les éloigner de la côte d'Afrique et les avoir en même temps sous sa main, les fit transporter à Lucera dans la Capitanate. Ils étaient plus de vingt mille. Le reste cantonné dans des positions inaccessibles brava longtemps les efforts de ses lieutenants. L'empereur se décida à les priver d'un point d'appui en envoyant une expédition contre l'île de Gelves, sur la côte de Tripoli, d'où ils tiraient des provisions et des renforts; l'île fut dévastée, ses habitants emmenés en captivité et les Sarrasins, réduits à leurs seules forces, finirent par céder à des attaques sans cesse renouvelées. Ils descendirent de leurs montagnes et consentirent à résider dans les villages de la plaine sous la surveillance des officiers impériaux.

§ II.

Là finit, à proprement parler, l'histoire des Arabes de Sicile; il nous faut suivre maintenant la colonie musulmane sur le continent italien, où ses destinées vont nous offrir un intérêt dramatique inattendu.

Éloignés de leur patrie, isolés de leurs frères, forcés de se soumettre à la loi du vainqueur, les Arabes de Capitanate furent longtemps à s'accoutumer

à leur position nouvelle; ils se révoltèrent même en 1226. Mais, comprenant l'inutilité d'une pareille tentative, ramenés d'ailleurs par la modération de Frédéric II, qui seul pouvait les protéger désormais, ils se dévouèrent sans réserve à son service. Lorsque l'empereur partit pour la Terre-Sainte, malgré l'excommunication qui le frappait, il emmena avec lui un corps de Sarrasins qui, au grand scandale des Croisés, pratiquèrent librement dans son camp les rites de leur culte. Ce prince, dédaigneux des croyances ou, si l'on veut, des préjugés de son temps donna en Syrie un spectacle nouveau. Au lieu de combattre à outrance les infidèles, il négocia avec Malek-Kamel. Tous deux lettrés, tous deux beaux esprits, l'empereur des Francs et le soudan d'Egypte étaient faits pour s'entendre. Ce fut entre eux un échange d'ambassades, de conférences, de vers flatteurs et de problèmes à résoudre; on s'entretint de la géométrie d'Euclide, de la philosophie d'Aristote et d'Averroès. Après les félicitations vinrent les présents; le soudan reçut le casque et l'épée de Frédéric; il lui donna en retour les plus rares productions de l'Arabie et de l'Inde, et une troupe d'*Almées*, instruites selon l'usage d'Orient à danser dans la salle des festins. Les Musulmans ne pouvaient assez vanter l'affabilité d'un prince si versé dans la dialectique, la médecine, la géométrie, qui parlait leur langue et citait leurs poëtes. Jérusalem lui fut rendue sans combat et une trêve conclue pour dix ans.

Frédéric II rapporta de la croisade un goût plus prononcé pour les usages des Arabes; il s'entoura de philosophes et d'astrologues orientaux. A l'imitation des rois normands, ses prédécesseurs, il eut des harems dans les palais de Lucera et de Messine; il donna pour gardiens, même à sa femme légitime, Isabelle d'Angleterre, des eunuques noirs *qui ressemblaient à de vieux masques*, comme dit l'historien Matthieu Paris; il eut des astrologues officiels; il se baigna fréquemment, même le dimanche, grand sujet de scandale. Dans ses expéditions d'Italie et d'Allemagne, il promena partout avec lui des éléphants chargés de tours et armés en guerre, des chameaux, des lions, des hyènes, des panthères dressées à la chasse selon la mode persane, des gerfauts blancs, des vautours d'Afrique, une vraie ménagerie d'animaux alors inconnus en Europe; il entretint avec soin des haras de chevaux berbères, fit venir de Damas et d'Espagne des armuriers habiles à tremper l'acier et chercha à naturaliser en Calabre la plantation de la canne à sucre. On comprend qu'avec cette tendance, il devait protéger les Sarrasins établis par lui dans l'Italie méridionale; à part même cette sympathie personnelle, son intérêt politique l'y engageait. En effet, à son retour de Syrie, quand il trouva ses États envahis par les armées pontificales, ce fut avec l'aide des Sarrasins de Lucera qu'il reprit ses villes une à une; et l'on vit (chose étrange) les sectateurs de Mahomet, unis aux Croisés venus de la Terre-Sainte, marcher ensemble contre les troupes du Pape.

La paix cependant ne tarda pas à se conclure. Grégoire IX donna l'absolu-

tion à Frédéric II ; la tranquillité de l'Italie parut assurée. Mais l'empereur, dans la prévision des querelles futures, songea à fortifier la demeure de ses fidèles auxiliaires, de manière à la mettre à l'abri d'un coup de main.

Lucera, aussi appelée Luceria, et même Nocera, s'éleva de tout temps sur ce dernier plateau de l'Apennin, d'où l'on découvre, à perte de vue, cette portion de la Poulile que ferment, au nord et à l'orient, la chaine du Gargano et les flots de l'Adriatique. Cette vieille cité samnite, célèbre par la défaite de Pontius Hérennius, et plus tard colonie romaine, avait subi bien des vicissitudes sous les Lombards, les Grecs et les Normands. Quand Frédéric II y transporta les Sarrasins de Sicile, ce n'était plus qu'une ville assez petite, mal alignée, bâtie de décombres ; mais il fut frappé de la position favorable qu'offrait l'escarpement de la montagne. Aussi, en 1233, fit-il construire derrière l'ancienne ville une vaste citadelle dont les ruines, encore aujourd'hui, excitent l'admiration du voyageur. Sur trois côtés de la montagne, et dans un contour d'un quart de lieue environ, s'étendit une enceinte de briques et de pierres reliée à égale distance par quinze tours en saillie. Le côté qui regardait la ville, et qui seul était accessible, se trouvait protégé par un fossé large et profond, par des bastions redoutables, et par une porte fortifiée avec un soin minutieux. L'acropole ou château intérieur, appuyé sur la partie septentrionale de l'enceinte, et servant à la fois de chambre pour les trésors et de résidence pour le souverain ou en son absence, pour le gouverneur, forme un vaste carré en talus dont les murs sont revêtus d'un mortier si solide qu'il a résisté à l'action du temps. Quant à l'enceinte, elle renfermait, au temps de Frédéric II et de ses successeurs, des rues, des maisons, des mosquées, des arsenaux, des ateliers de tous genres, enfin une véritable ville. L'étranger qui s'y promène maintenant n'y trouve plus que quelques pierres cachées sous les herbes.

Quelque fût le zèle de Frédéric II à flatter les goûts des Arabes de Lucera, à encourager leur industrie et surtout à les protéger par des dispositions législatives très-sévères contre l'animosité de ses sujets chrétiens, beaucoup d'entre eux se regardaient toujours comme exilés dans la Poulile. Ils inventaient sans cesse des ruses pour franchir ces hautes murailles qui les emprisonnaient, ou se tenaient cachés en différents lieux de la Capitanate pour s'évader à la première occasion favorable ; mais l'empereur sut toujours prévenir par d'actives mesures des désertions si contraires à ses intérêts, soit en interdisant à ses officiers de recevoir dans les ports siciliens aucun Sarrasin venant de Calabre en Sicile sous prétexte de faire le négoce, soit en défendant aux gouverneurs des provinces méridionales de souffrir qu'aucun Sarrasin résidât sur les terres de leur juridiction, sans l'envoyer à Lucera pour qu'il justifiât de sa condition. Fidèle au vaste plan de colonisation qu'il avait conçu, Frédéric II profita d'une nouvelle insurrection des Arabes restés en Sicile pour concentrer en Capitanate les Musulmans de ses Etats. Affaiblis,

mais non domptés par le départ de leurs frères, les derniers débris des tribus africaines n'avaient pas tardé à reprendre leur vie de brigandages et de sauvage indépendance. Retirés avec leurs familles dans les deux vieilles citadelles de Giato et d'Entella, lieux plus redoutables par leur position que par la force de leurs retranchements, les Sarrasins fondaient comme des vautours sur le pays, et rentraient ensuite dans leurs nids naccessibles. Ricardo, comte de Caserta, gendre de l'empereur, marcha enfin contre eux. Ils lui opposèrent une vive résistance, surtout à Entella, dont les remparts démantelés offraient encore, au temps de Fazello, les traces du long siége qu'ils avaient subi. Ils cédèrent enfin, et tous ceux que Ricardo réussit à prendre vivants furent embarqués pour la Pouille où ils allèrent augmenter la colonie militaire de Lucera.

A partir de cette seconde translation, c'est-à-dire de l'année 1246, Lucera, selon l'évaluation la plus modérée, renfermait une population flottante de soixante mille âmes. Si l'on songe qu'un tiers au moins de cette population était vouée au métier des armes, que c'était là un corps permanent toujours prêt à combattre, que ces Africains se servaient de flèches empoisonnées, de feu grégeois et d'autres instruments meurtriers, dont eux seuls avaient le secret, on comprendra quelle devait être l'inquiétude des papes pour qui Lucera, selon l'expression d'un chroniqueur, était *comme une épine dans l'œil.* Tant que Grégoire IX resta en bonne intelligence avec Frédéric II, il se contenta de demander que des frères Prêcheurs fussent admis dans la ville pour y travailler à la conversion des infidèles; et l'empereur parut s'y prêter de bonne grâce, assurant que les Arabes savaient assez l'italien pour profiter des prédications, et qu'un tiers environ, au rapport des caïds eux-mêmes, était prêt à se convertir. Mais quand les relations réciproques des deux souverains se furent aigries au point d'amener une rupture éclatante, le pape dénonça à l'Europe les violences et les profanations commises par les Sarrasins de Lucera, les accusant d'avoir démoli les églises de l'ancienne ville pour bâtir leur citadelle et leurs maisons. L'empereur répliqua qu'il les avait mis hors d'état de nuire, et que, s'il s'en servait contre les rebelles, c'était qu'il valait mieux exposer des infidèles que des chrétiens aux chances de la guerre. Il les employa en effet dans toutes ses expéditions. Grâce aux archers sarrasins et aux éléphants, il gagna sur les Milanais la bataille de Corte-Nuova. Au siége de Faenza, les Arabes contribuèrent à la victoire; au siége de Parme, ils se firent tous tuer vaillamment. Aussi, à mesure que la querelle prit un caractère d'animosité implacable, Frédéric II se rapprocha davantage des Musulmans; il resserra ses alliances avec le soudan d'Egypte, avec les princes de Tunis et de Maroc, entretint auprès d'eux des agents diplomatiques et des consuls pour la protection du commerce, fit venir d'Afrique de nouveaux auxiliaires, aussi redoutés par les partisans de l'Eglise que par ses propres sujets, confia à des Sarrasins la surveillance des ports ou le recouvrement des impôts, et

s'entoura d'une garde sarrasine (1). C'est au milieu des Sarrasins de Lucera qu'il eût voulu mourir; mais du moins cette milice fidèle accompagna la litière qui emportait le corps de l'empereur défunt, de Fiorentino à Tarente, où il devait être embarqué pour la Sicile.

Sous Conrad, successeur de Frédéric II, les Arabes témoignèrent le même dévouement à la maison de Souabe; ils aidèrent le nouveau roi à reprendre Naples et les autres villes soulevées; et leur chef principal, Jean-le-More, jouit d'une grande faveur. C'était un esclave noir qui n'avait jamais connu son père. Frédéric II, frappé de son intelligence et de sa hardiesse, s'était plu à le tirer de l'obscurité; il lui avait donné un prénom chrétien, l'avait mis au nombre de ses secrétaires, lui avait même confié la garde de son trésor. Plus tard il était devenu gouverneur de Lucera, et, au dire de Jamsilla, il commandait dans cette forteresse d'une manière plus absolue que le prince lui-même. Mais après la mort de Conrad, lorsque Manfred, fils légitimé de Frédéric II, et régent du royaume au nom du jeune Conradin, se vit proscrit par l'inimitié de la cour romaine, Jean-le-More négocia avec le pape Innocent IV pour lui livrer la ville avec les richesses qu'elle renfermait. Au milieu d'un royaume insurgé, ou prêt à le devenir, Lucera était le dernier espoir et comme le dernier refuge de la maison de Souabe. Aussi Manfred n'hésita pas. Voyageant de nuit à travers mille périls, il accourut au pied des remparts de la ville sarrasine. Un de ses écuyers, qui savait l'arabe, s'avança le premier et dit à ceux qui gardaient la porte : « Voici que votre seigneur, le prince Manfred, fils de l'empereur, vient vers vous; ouvrez-lui donc les portes et recevez-le dans la ville. » Comme les Sarrasins doutaient que ce fût le prince, Manfred s'approcha et se fit reconnaître. Quelques-uns cependant hésitèrent à ouvrir et furent d'avis d'aller prendre les ordres d'un certain Marchisio, à qui Jean-le-More avait laissé le commandement pendant son absence. Mais un des gardes, plus hardi que les autres, dit à haute voix : « Demander la clef à Marchisio, c'est folie, il ne la donnera pas, puisqu'il a reçu de Jean-le-More l'injonction de ne laisser entrer personne, fût-ce le prince ; cherchons d'abord les moyens de l'introduire parmi nous ; lui une fois entré, tout s'arrangera. » Alors on avisa une rigole, qui conduisait au dehors les eaux de la ville et laissait sous la porte assez d'espace pour qu'un homme pût s'y glisser. Déjà Manfred, se soumettant à la nécessité, s'étendait à terre, lorsque les Sarrasins émus et indignés crièrent tumultueusement : « Souffrirons-nous que notre seigneur entre chez nous d'une manière ignominieuse ; brisons ces portes pour qu'il entre ici comme il convient à un prince. « Et s'élançant tous ensemble contre la porte, qui céda à leurs efforts vigoureux, ils firent entrer Manfred, l'enlevèrent dans leurs bras, et le portèrent ainsi jusqu'à la grande place de Lucera. Aussitôt tous accourent et se pressent autour de lui avec tant de précipitation et d'en-

(1) Voir en particulier pour tous ces détails la *Chronique italienne* de Matteo di Giovenazzo, publiée par Muratori, et plus récemment, avec un excellent commentaire, par le duc de Luynes.

thousiasme que Manfred courut risque d'être étouffé et ne réussit qu'avec peine à se remettre à cheval. Etonné du bruit, Marchisio s'arme et sort du palais; mais le peuple se jette au-devant de lui et lui enjoint de venir s'agenouiller devant son prince. Marchisio stupéfait n'eut plus d'autre parti à prendre que de baiser les pieds de Manfred, en protestant de son dévouement. A son retour de la cour romaine, Jean-le-More effrayé écrivit au prince pour solliciter sa protection et sa clémence. Manfred, maître absolu à Lucera, lui fit dire seulement de se soumettre sans condition. Jean préféra se retirer à Acerenza. Mais les Sarrasins de cette ville connaissaient son ingratitude et sa trahison. Aussi fidèles que leurs frères de Lucera, ils l'égorgèrent et coupèrent son corps par morceaux. Sa tête fut portée à Lucera et clouée à l'une des portes (1).

Aussitôt tout changea de face. Avec des soldats et des trésors, Manfred mit en déroute les armées pontificales et reconquit le royaume pied à pied, mettant des garnisons sarrasines dans les lieux les plus difficiles à garder. C'est ainsi qu'il fit occuper par des Arabes les bourgs de Cetara et d'Atrani sur la côte d'Amalfi. Et les habitans de ces localités avec leur visage maigre et olivâtre, leurs bras et leurs jambes couleur de cuivre, leur prononciation gutturale, l'éclat de leurs yeux noirs brillant sous leur brun capuchon, semblent fournir encore aujourd'hui la preuve d'un ancien mélange avec la race africaine.

Devenu roi en 1258, Manfred se montra fidèle à la politique de son père, d'un côté protégeant les Sarrasins dans ses États jusqu'à faire couper la main droite à un noble napolitain qui avait en sa présence frappé au visage le chef de sa garde sarrasine, de l'autre renouant l'alliance de la Sicile avec le Soudan d'Egypte dont l'influence dominait sur le littoral africain. Ce Soudan était alors le terrible Bibars-Bondochar qui envoya en présent au roi de Sicile, des prisonniers mongols, avec leurs chevaux de race tartare, et une girafe, la première qu'on eût vue en Europe depuis les Romains. Il lui députa aussi au commencement de 1261 une ambassade dont le chef était le cadhi Djemal-Eddin fils de Salem. Le récit que ce personnage a laissé de sa mission mérite d'être transcrit. « Manfred, dit-il, m'accueillit avec bonté et me permit de rester avec lui en Pouille. Il me faisait souvent l'honneur de m'admettre en sa présence, et j'eus occasion de reconnaître en lui beaucoup de mérite et un goût naturel pour les sciences intellectuelles. Il possédait parfaitement les dix traités d'Euclide, et c'est même à sa prière que je composai le traité de logique que j'intitulai *l'impérial*. Non loin de la ville que j'habitais (probablement Foggia) se trouvait la ville de Lucera. Elle était entièrement peuplée de Musulmans.... on y fêtait le vendredi et l'islamisme s'y montrait à découvert; la plupart des officiers de Manfred étaient Musulmans, son camp retentissait des cris des muezzins et notre religion y pouvait être publiquement professée (2). »

(1) Tous ces faits sont racontés de la manière la plus dramatique, par Jamsilla, dans le tome VII des *Scriptores rer. ital.*, de Muratori.

(2) Abouïfeda, dans la *Bibliot. des Croisades*, tom. VII, page 367.

Aussi quand Charles d'Anjou appelé en Italie par les Papes fut venu avec une armée de croisés disputer la couronne à Manfred et que celui-ci essaya de négocier, le comte de Provence rompit brusquement la conférence en s'écriant dans son vieux langage : *allès et dit moi a le Sultam de Locère, o je mettrai lui en enferne o il mettra moi en paradis.* Toutefois, à la bataille de Bénévent, les dix mille archers Sarrasins de Manfred soutinrent vaillamment le choc de la gendarmerie française et périrent tous dans cette sanglante journée qui décida du sort de l'Italie méridionale.

Manfred mort, la maison de Souabe n'était plus représentée que par un jeune homme de quinze ans, l'illustre et infortuné Conradin. Longtemps sa mère Elisabeth de Bavière essaya de le dissuader d'aller combattre en Italie le redoutable Charles d'Anjou. Il partit cependant, traversa la Péninsule avec sa petite armée, et dirigea sa marche de manière à opérer sa jonction avec les Sarrasins de Lucera qui avaient repoussé toutes les attaques du vainqueur et pleuraient d'attendrissement au seul nom de Frédéric II, de Conrad ou de Manfred. Mais Charles d'Anjou arrêta Conradin au passage, le défit à Tagliacozzo et lui fit couper la tête après un procès dérisoire.

Tout pliait devant l'ascendant du protégé de l'Église, et pourtant la bannière impériale avec l'aigle de Souabe flottait encore sur les hautes tours de Lucera. Charles d'Anjou qui se connaissait en valeur, se serait contenté d'une soumission qui eût laissé aux Arabes leurs lois et leur liberté religieuse; mais stimulé par le Pape et prêt à partir pour la croisade, il se décida à agir avec vigueur. A la tête de tous ses vassaux, pourvu de machines de guerre formidables, il vint s'établir devant la place au mois de février 1269; et après plusieurs assauts inutiles, il convertit le siége en blocus. Bientôt la famine devint horrible; les Sarrasins furent réduits à se nourrir de feuilles et de racines, et si quelques maraudeurs se hasardaient dans la campagne ils étaient massacrés sans pitié ou vendus comme esclaves. L'animosité des assiégeants était telle, au rapport de Malaspina, qu'ils se jetaient sur les cadavres, leur ouvraient le ventre, et fouillant dans les entrailles sanglantes, s'étonnaient de n'y trouver que des herbes à peine digérées. Enfin, le 18 août la ville ouvrit ses portes. Les Sarrasins baillonnés avec des lanières de cuir vinrent se jeter aux pieds du roi, pour solliciter sa clémence, et lui apportèrent leurs étendards. Charles leur laissa la vie en les condamnant à fournir chaque semaine une certaine quantité d'or à titre de tribut. Les plus influents furent dispersés en différents lieux du royaume. Quelques-uns abjurèrent le mahométisme. Quant aux Gibelins qui avaient trouvé un refuge à Lucera, le vainqueur irrité les livra au supplice.

Il est hors de doute que la majeure partie des Sarrasins, qui avaient survécu, continua de résider à Lucera, et il existe assez de renseignements positifs pour établir comme un fait ce que divers historiens n'ont donné que comme une conjecture. En effet, pendant la croisade de Charles d'Anjou devant Tunis,

nous trouvons Lucera révoltée de nouveau. C'est que la citadelle Sarrasine était redevenue l'asile de tous les proscrits à qui la haine ou la terreur refusait un asile dans le royaume. Ce sont eux qui paraissent avoir entraîné les Arabes. Du moins lorsqu'au printemps de l'année 1271 Charles d'Anjou parut avec son armée, lorsqu'il fit jouer toutes ses machines de guerre, les Musulmans de Lucera se montrèrent disposés à se rendre ; mais les proscrits s'opposèrent à une capitulation qui les perdait et se défendirent avec le plus grand acharnement. Le roi instruit du mécontentement des Sarrasins, traita avec eux, et accepta leur soumission à condition que tous ceux qu'il appelait des transfuges et des chrétiens perdus lui seraient livrés et que les Arabes paieraient désormais double tribut et maintiendraient leur ville dans l'obéissance des magistrats royaux. Du reste il les traita avec douceur, releva celle de leurs tours qui avait le plus souffert et y fit graver l'inscription suivante : « L'an du Seigneur 1271, à la première lune de juillet, quatorzième indiction, Charles, roi de Sicile, fils du roi de France, fit faire cet ouvrage (1). »

Cette indulgence si persévérante a lieu de surprendre dans un homme comme Charles d'Anjou et d'après l'idée qu'on se fait généralement de son caractère. Mais ce n'est pas le seul point par lequel il se rapprocha de la politique des princes dont il avait usurpé l'héritage, et dans sa conduite avec les Sarrasins les intérêts de son ambition l'emportèrent sur le préjugé religieux. C'est ainsi qu'il se servit des milices arabes dans ses guerres contre l'empire Grec et qu'il les employa également contre les Siciliens révoltés à la suite des vêpres siciliennes, ayant soin de combler les vides faits par la guerre dans la population de Lucera au moyen de colons provençaux, moins hostiles aux Musulmans que les indigènes.

Après la mort de Charles d'Anjou, Charles II son fils et son successeur ne sortit de captivité qu'à la suite de longues négociations et se trouva engagé dans une guerre onéreuse que termina le traité d'Anagni (1295). On ignore si les Sarrasins prirent parti pour la maison d'Aragon ; mais ce qui est certain, c'est que l'année même de ce traité, ou peu après, Charles II, jaloux de signaler sa piété et son dévouement pour la cour romaine, résolut de détruire dans ses États la secte mahométane ; il rassembla un corps de troupes et en donna le commandement à Giovanni Pipino de Barletta, maître des comptes de la grande cour. Cette fois les Sarrasins n'avaient point de pitié à attendre. Ils se défendirent avec le courage du désespoir. Lucera fut emportée d'assaut, tous ceux qui furent pris les armes à la main furent égorgés, et le roi permit de tuer impunément quiconque ferait dans son royaume profession de l'islamisme ; les autres reçurent le baptême ; mais comme on les soupçonna de rester Musulmans dans le cœur, on leur appliqua l'épithète flétrissante de *Marrani*. La dépopulation de Lucera était complètement achevée en 1303, époque où Benoît XI, pendant son court pontificat, écrivit au roi de Sicile une lettre où il le

(1) Bzovius, *Annal ecclesiast.*, tome I.

félicitait d'avoir bien mérité de la foi orthodoxe par l'extermination des Sarrasins.

Dès lors le terrain qu'occupait la citadelle fut abandonné aux troupeaux et aux choucas. Pour effacer la dernière trace du séjour des infidèles, Lucera dût changer son nom en celui de Santa-Maria, parce que la victoire avait été obtenue le jour même de l'Assomption de la Vierge. Conformément au vœu de Pipino, Charles II fit élever une nouvelle cathédrale qu'il renferma dans l'enceinte de la ville et qu'il dota richement. Mais malgré les efforts du roi et du clergé, l'antique cité continua de s'appeler Lucera, et la forteresse des Sarrasins a gardé son nom comme elle a gardé ses ruines.

Pour nous, en recherchant péniblement à travers l'histoire de deux siècles les éléments de ce travail, nous avons été guidé non-seulement par le désir d'apporter ici quelques faits nouveaux, mais encore par cet attrait mélancolique qui s'attache toujours au souvenir des races éteintes quand elles se recommandent par le courage et par le malheur.

HUILLARD-BRÉHOLLES,
Membre de la première classe.

SAINT MARTIN ET LE CHRISTIANISME EN TOURAINE (1).

Membre d'une de ces sociétés désintéressées qui font la guerre à leurs dépens, et qui la font, ainsi que vous, non-seulement à l'ignorance et au mauvais goût, mais encore à cette indifférence trop commune pour les choses qui nous honorent le plus, me sera-t-il permis, au nom de l'Institut Historique, dont j'ai l'honneur de présider la seconde classe, de porter votre attention éclairée sur quelques manuscrits qu'il importe, je crois, de voir publier, puisqu'ils montrent sous un jour nouveau un des hommes dont la Touraine, dont la France et l'humanité tout entière peuvent s'énorgueillir. Ai-je besoin de nommer le sublime apôtre des Gaules, le soldat-évêque de Tours, saint Martin enfin, dont tout nous parle ici? *Lapides clamant!* Oui, tout, jusqu'à ces ruines au milieu desquelles nous sommes réunis, tout ici s'élève contre cette indifférence anti-nationale qui souvent va chercher si loin des héros, et qui dédaigne jusqu'à ceux qui nous ont apporté la civilisation et ces lumières, que notre ingratitude a trop souvent tournées contre eux.

Si la France fait moins aujourd'hui pour l'Afrique que saint Martin ne fit autrefois pour les Gaules, c'est que peut-être oublions-nous un peu trop ses exemples devant l'Arabe inculte et dur, mais grave et religieux.

La Gaule aussi était barbare. Presque partout où quelques courageux apôtres, les Gatien, les Denis, n'avaient pas pénétré, on la voyait abandonnée au

(1) Ce discours a été lu au mois d'octobre dernier, par notre savant collègue, au congrès scientifique de Tours qui en a voté l'impression. On nous saura gré de le donner ici.

paganisme ou à l'idolâtrie, et son sol en friche, aussi bien que ses mœurs, quand, vers 350, Martin, fils d'un officier supérieur de l'armée romaine où il servait aussi, nous apporte de l'Italie la lumière nouvelle dont il vient d'être illuminé. Il prêche l'Évangile, d'abord par ses exemples, et le prêche si bien que, par un hiver rigoureux, rencontrant à la porte d'Amiens un pauvre saisi de froid, il déchire en deux son manteau et il en couvre avec amour le pauvre, aux yeux de ses compagnons d'armes qui, le voyant entrer en ville avec son manteau écourté, poussent de grands éclats de rire. Mais les Amiénois, tout païens qu'ils sont, ne rient point; ils admirent, et se voient contraints, bien mieux que par la force, à comprendre ce qu'est la foi chrétienne, cette fraternité universelle qui vient toucher leurs cœurs avant d'éclairer leurs esprits, et qui demain leur méritera le titre de *fils aînés de la Rome nouvelle*, c'est-à-dire de la civilisation.

Martin, qui ne combattra plus désormais nos ancêtres qu'avec le glaive de la parole, croit pouvoir sortir de l'état militaire après s'y être distingué, et prononce ces mots, depuis répétés par notre saint Pie IX : *Christi sum miles*, « Je suis soldat du Christ. »

Après bien des luttes et des fondations diverses, appelé enfin à l'évêché de Tours, saint Martin va jeter sur un de ces bords de la Loire, si sauvages alors, si riants aujourd'hui, il va, dis-je, jeter à une lieue de Tours, près des champs où s'élève à présent la colonie pieuse et agricole de Mettray, les fondements de Marmoutier, *majoris monasterii*.

C'est ce grand monastère qui, après avoir été l'admiration des siècles, le foyer de tant de lumière et d'une immense charité, l'arche sainte où, dans le débordement des barbares, se réfugiaient tant de hautes intelligences et tous les trésors de l'antiquité, n'offre plus aujourd'hui à nos yeux attristés, que des ruines.

Mais de ces ruines, comme de celles de l'abbaye *intra-muros*, dont vous apercevez d'ici les débris imposants ; de ces ruines, dis-je, sont sortis, pour les esprits studieux ou graves, d'impérissables souvenirs et d'inappréciables manuscrits recueillis dans nos bibliothèques. Celle de Tours en possède deux qui, dans nos pérégrinations, nous ont été signalés, il y a quatre ans, par M. l'abbé Bodin, traducteur d'Isaïe, curé de Saint-Symphorien, et l'un des membres distingués de cette assemblée.

Ces deux manuscrits sont l'histoire même : l'une, en français, de Marmoutier; l'autre, en latin, de l'abbaye de Saint-Martin-de-Tours. On y voit comment la foi, le zèle et l'abnégation d'un pauvre prêtre et de quelques généreux disciples ont pu opérer tant de miracles, coloniser, moraliser et métamorphoser presque tout un grand peuple moins cultivé alors que ne le sont aujourd'hui nos Bédouins. Rien de plus intéressant surtout que l'empressement des populations à venir se précipiter sous le joug chrétien dont la douceur gagnait ceux que la force avait soumis. Voltaire aurait vu là et dans les cartulaires des deux

abbayes, que les vingt mille esclaves qu'il reproche à l'illustre Alcuin, abbé de Saint-Martin-de-Tours, d'avoir possédés, étaient vingt mille serfs, tous plus que volontaires, et que les candidats à l'honneur de servir saint Martin s'étaient si fort multipliés qu'on était obligé d'en refuser beaucoup.

Pendant trois vacances de la bibliothèque de Tours, où je ne cherchais d'abord qu'un manuscrit de Gerson, et où j'ai pu, grâce à d'obligeants conservateurs, travailler à loisir, j'ai lu presque en entier, avec un intérêt inexprimable, les deux manuscrits en question, surtout celui de dom Martène; si je me contente de les signaler à votre zèle éclairé, Messieurs, c'est que leur publication me demanderait des sacrifices de temps et de fortune auxquels je dois mettre des bornes.

Il est une autre publication que je regrette aussi de ne pouvoir entreprendre en ce moment, c'est celle du *Mystère de saint Martin*, où sont reproduits, en vers souvent barbares, mais parfois énergiques ou naïfs, tous les principaux faits de la vie du saint, à la fois courageux, tolérant et charitable; drame immense, qui fut représenté au XVIe siècle avec tant de solennité, et dont la popularité fut telle que le prédicateur Menot le citait en chaire, de la façon la plus originale, dans la cathédrale de Tours.

Ce drame, au reste, qui peint moins exactement saint Martin que les inconcevables bigarrures du siècle où il était représenté dans nos villes de France, a paru si curieux, comme monument historique, que M. le procureur-général Dupin et l'Académie des inscriptions n'ont pas dédaigné de s'en occuper, d'après les citations que nous en avons données, ainsi que du sermon de Menot, dans notre *Histoire comparée du Théâtre et des Mœurs en France* (1).

Si saint Martin est oublié en France, ce ne sont donc pas les monuments qui manquent pour rappeler son nom, ses vertus aux populations. A défaut encore de la biographie latine que vont lui consacrer nos savants voisins de la Belgique, dans le recueil des Bollandistes, qu'en vain Napoléon voulut faire achever, un modeste enfant de la Touraine, M. Cartier, a fait imprimer, il y a deux ans, en fort bon français, une *Vie de saint Martin*, qui serait populaire, si la popularité s'attachait aujourd'hui aux écrits les meilleurs.

Nous sommes loin du siècle où quelques pages de notre Grégoire de Tours sur son saint prédécesseur retentissaient dans l'Europe chrétienne; bien plus loin encore des temps où la trop courte apologie de notre saint, par Sulpice-Sévère, obtenait dans les trois parties du monde connu, c'est-à-dire dans toute la *Latinité*, un succès qui faisait écrire de Rome à l'auteur, par un de ses amis : « J'ai vu triompher tous les débitants de votre petit livre. » *Exultantes librarios vidi!*

« Parlez-nous gaulois ou latin, pourvu que vous parliez Martin, » MODO MARTINUM LOQUARIS, disait-on jadis à un prédicateur. Répéterons-nous que

(1) Pages 443 et suivantes. Paris, Hachette, in-8°.

les temps sont bien changés? Non, ne médisons pas de notre siècle. Si les bienfaiteurs de l'humanité, dont notre patrie peut être fière, ont été, dans des jours d'orage, renversés de leurs piédestaux ou stupidement mutilés dans nos cathédrales, leur souvenir du moins, le sentiment du beau, du bon, n'est pas détruit partout. Pour ne parler que du grand homme dont nous nous occupons, que de lieux en France, en Belgique et partout, sont restés sous l'invocation de saint Martin! Depuis la porte de Paris, qui a gardé son nom, jusqu'au fond de la Picardie, combien d'hôtelleries ont la prétention touchante (qu'indique leur enseigne) de l'avoir hébergé, la nuit du jour où Jésus-Christ lui apparut en songe sous les traits de son pauvre, engourdi par le froid!

Enfin, la faveur attachée à ce grand nom, qui mieux que moi, messieurs, doit la reconnaître? Est-ce à ma voix profane autant qu'obscure, disais-je, qu'il appartient de s'élever devant cette assemblée illustre? « Oui, m'a répondu une voix amie (celle du pieux et savant historiographe de Poitiers); *pourvu que tu parles Martin*, MODO MARTINUM LOQUARIS, tu seras entendu avec faveur. »

ONÉSIME LEROY.
Membre de la deuxième classe.

N. B. Nous apprenons que le plus important des deux manuscrits, l'histoire de Marmoutier, dont M. O. Leroy a donné, il y a trois ans, des extraits, va être publié par une Société savante.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

NOTE SUR LES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE DE CHERBOURG PUBLIÉS EN 1847.

La Société académique de Cherbourg, dont la fondation remonte à l'an 1755, a publié plusieurs volumes de mémoires scientifiques et littéraires, qui font honneur au zèle et aux talents de ses membres. Celui qui a paru cette année commence, après la *liste des membres* et les *statuts de la Société*, par un discours du directeur M. *Noël Agnès*, sous-préfet de Cherbourg, où l'histoire de l'Académie est analysée d'une manière intéressante.

Les notices biographiques sur M. *Pinel* et M. *Asselin* sont bien écrites et dans un bon esprit, et l'*Institut Historique* y trouverait des éléments pour ses travaux.

Le *coup d'œil sur La Hogue*, ce promontoire qui termine au nord-ouest le département de la Manche, renferme des notions curieuses, des observations justes et des histoires de sorciers fort singulières. M. *Digard de Lousta* a très-bien peint *la demoiselle de Gruchy* et *le chevalier des Landes* (1).

Il n'a pas aussi bien réussi dans sa dissertation sur *le beau*. La *raison géné-*

(1) Cette dernière légende, racontée en vers, montre encore moins bien le talent poétique de l'auteur que *les Visions d'un poëte*, petit volume dont nous avons été charmé.

rale, le *goût particulier*, *l'autorité de tel ou tel peuple* forment une division très-nette au premier aspect, mais beaucoup moins exacte qu'on ne le suppose. Et contre la raison générale, il y a de très-fortes objections que l'auteur paraît n'avoir pas remarquées. Le *sens commun* est une chose bien différente de ce *suffrage universel* que l'on semble invoquer. Dieu a donné à chacun de nous un *sentiment du vrai et du beau* qui trompe rarement et auquel on peut très-bien se fier quand il se trouve d'accord avec celui des hommes qu'on voit autour de soi. Nous applaudissons d'ailleurs aux réflexions de l'auteur sur l'influence des *croyances religieuses*. La foi produit le beau.

Le *Voyage géologique à Carentan* par M. *Lechanteur de Pontaumont* fournit des renseignements précieux pour les amateurs de géologie. C'est avec ces observations particulières, faites en divers lieux et par des savants de diverses classes, que l'on parviendra à former un corps de doctrine. Il ne faut pas oublier que les *six jours* de la création pourraient bien n'avoir chacun que *vingt-quatre heures*. Le contraire n'est pas prouvé, et certaines découvertes récentes favorisent le texte de Moïse.

La dissertation de M. *Couppey* sur la *preuve judiciaire au moyen-âge en Normandie*, est un travail consciencieux, plein de sens et d'érudition. On y voit que nos ancêtres étaient moins superstitieux et moins ridicules que certaines gens ne le disent, quand il est question du *jugement de Dieu*, de ces combats ou de ces épreuves, qui n'étaient jamais employés que dans les *cas obscurs*. Le *jury* même, ce jury de douze personnes *preudes et créables du voisiné* n'était consulté que dans les *cas douteux*.

Nous avons lu avec intérêt *les Derniers Girondins*, de M. *Lesdos*, et nous avons été touché des sentiments moraux et religieux exprimés par l'auteur à l'occasion de la froide incrédulité qui se montre dans ces singuliers personnages. Mais, en vérité, on se demande ce qu'il y a de grandeur et de dignité dans de tels hommes. Sans doute on y trouve de l'énergie. Mais cette force qui n'a pas de règle peut devenir de la fureur, et la Société n'a besoin ni de *montagnards* ni de *girondins* de cette espèce.

M. Joseph *Ménant* a pris beaucoup de peine pour analyser les *Lois de Manou* sur *l'Organisation de la famille*. Mais nous sommes loin de partager l'admiration que semblent lui inspirer ces institutions ou du moins quelques-unes d'entr'elles. Nous ne comprenons pas comment « malgré cette enfance éter-« nelle, ainsi que dit l'auteur, dans laquelle l'Inde a été plongée, on conçoit « qu'elle a dû être une des plus grandes nations de la terre. » La grandeur des nations est dans leur virilité, dans le développement des instincts et des facultés naturelles, du bonheur social et de la liberté. Or, les superstitions, la distinction des castes, l'assujétissement et l'esclavage de la femme sont des obstacles insurmontables à tout perfectionnement. La foi est nécessaire, mais *la foi doit être raisonnable*; et le *panthéisme* et la *métempsycose* ne le sont pas.

M. le vicomte Théod. du *Moncel* a composé une *Théorie de la perspective ap-*

parente, que nous n'entreprenons pas d'analyser, non plus que les notes de M. *Lemonnier sur quelques propriétés de la suite des nombres impairs*. Les exposés nous ont paru assez obscurs. Est-ce la faute de notre intelligence ou celle de leur style?

Quant aux *Murmures* de M. *Frigoult*, je ne veux pas les analyser; je voudrais les citer tous. Ce sont des murmures qui méritent des applaudissements: de beaux vers et de sages pensées.

J'apprends avec plaisir, par un rapport de M. *Lechanteur de Pontaumont*, que la maison où naquit M. de *Beauvais*, Evêque de Senez, est située *rue du Nord*, n° 1, et, quand j'irai à Cherbourg, je la visiterai.

En lisant les *Observations* si claires et si justes de M. Le Jolis sur quelques *plantes rares* des environs de Cherbourg, j'ai regretté de n'être pas plus habile botaniste.

Un mot suffira pour exprimer mon opinion relative à la notice sur *la Littérature espagnole* par M. *Lechanteur de Pontaumont*: je l'ai lue aux auditeurs de mon cours de littérature.

La *Notice sur la Corse* par M. *Laimant*, est trop courte.

Quant aux *Considérations sur l'état de l'esprit humain chez les Hébreux*, que l'auteur dit avoir tirées de la Genèse, elles prouvent une grande précipitation et une grande préoccupation. Les erreurs y sont nombreuses et les appréciations d'une témérité incroyable. Tandis que toutes les matières que l'écrivain aborde ont été traitées, discutées, éclaircies par des savants du premier ordre, il semblerait que personne ne s'en est occupé et que lui seul a pu juger de l'état de la civilisation à cette époque *reculée*. Nous supposons que c'est un jeune homme. Il est plein d'esprit, mais il a besoin d'étudier, de réfléchir, de méditer. Dans dix ans, ses idées auront bien changé.

M. *Delachapelle* a fait insérer un *Catalogue des graminées* des environs de *Cherbourg*, dont nous ne sommes pas à portée d'apprécier l'exactitude, et un *Discours pour la distribution des prix*, dont les doctrines nous semblent très-sages, en même temps que leur expression élégante.

Tunis et ses environs ont bien inspiré M. de *Barmon*; mais il nous semble trop crédule pour les traditions musulmanes.

Le volume est terminé par les *Notes statistiques sur la population de Cherbourg*, où M. *Noël Agnès*, autrefois maire, maintenant sous-préfet, et de plus directeur de la *Société académique*, a montré qu'il était digne de ces trois titres par la justesse, l'étendue et la profondeur de ses observations. Nous lui ferons pourtant un petit reproche; c'est d'avoir altéré le nom d'un homme qu'il estime, M. l'abbé *Régnet*, dont il a fait *Régnier*. Mais c'est aussi une occasion de relever le zèle, la prudence et l'activité avec lesquels il a secondé les entreprises de cet infatigable ecclésiastique.

En total, les mémoires de la *Société royale académique de Cherbourg* sont fort intéressants.

L'abbé AUGER.
Membre de la 3e classe.

DOCUMENTS HISTORIQUES, CURIEUX ET INÉDITS.

MÉMOIRE DU ROY

POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR DE PUYSEGUR, BRIGADIER DANS LES ARMÉES DE SA MAIESTÉ, LIEUTENANT COLONEL DE SON RÉGIMENT, ALLANT PAR SÉS ORDRES A BRUXELLES.

Lorsque le Roy a preferé le Testament du feu Roy d'Espagne a l'execution du traité de partage, la principale veuë de Sa Majesté a esté d'asseurer la paix qu'il estoit jmpossible de conserver en Europe en suiuant les mesures prises auec le Roy d'Angleterre et auec les Estats generaux pour la maintenir. Il y auoit lieu de croire que ces deux puissances aiant témoigné le desir qu'elles auoient de preuenir la guerre, entrevoient aussi dans les nouuelles mesures que Sa Majesté estoit obligée de prendre pour cet effect. On a veu cependant depuis l'acceptation du Testament que les Hollandois ont non seulement differé de reconnoistre le Roy d'Espagne en cette qualité, mais encore qu'ils employent toute sorte de moyens pour former s'il est possible de nouuelles ligues aussi fortes que la derniere faite contre Sa Majesté dans la guerre terminée par la Paix de Ryswick.

Le Roy d'Angleterre peu content d'un Parlement toujours oposé a ses volontez, occupé sans cesse a borner l'autorité de ce Prince, vient de le casser esperant trouuer dans une nouuelle assemblée plus de disposition a luy donner les moyens de recommancer vne guerre qu'il regarde comme l'vnique moyen de se rendre plus considerable et de se tirer de la dependance ou ses suiets semblent le tenir depuis la Paix. Toutefois il a parû jusqu'a present que la nation angloise éclairée sur ses propres jnterests, peu sensible aux veuës particulieres du Roy son Maistre, craignoit de trouuer dans une nouuelle guerre la ruine de son commerce et par conséquent celle de l'Estat, on jugeoit donc que les soins du Roy d'Angleterre pour auoir des deputez fauorables dans le Parlement prochain seraient jnutiles, que la nation s'estant déclarée pour le Testament preferablement au traité de partage, seroit bien éloignée de regarder l'acceptation du Roy comme un suiet de rupture et rien ne paroissoit plus conforme au veritable desir que Sa Majesté a toujours eu de conseruer le repos public, que d'atendre tranquilement que les Holandois revenus d'un premier ressentiment qu'on auoit pris soin de leur jnspirer fissent les démarches conuenables pour asseurer une paix longue et solide telle que leur Republique doit la desirer pour leurs propres jnterests, on peut dire que le Roy n'a rien oublié pour les engager a faire ces demarches : non seulement Sa Maiesté leur a fait donner part de la resolution quelle auoit prise auant que de la declarer, aussitost quelle a esté publique, Elle a bien voulu les en informer encore par une de ses lettres. Son ambassadeur y a joint les asseurances les plus fortes de l'affection de Sa Maiesté pour Eux, du desir

quelle auoit de maintenir l'union restablie par les derniers Traitez de paix confirmée depuis par ceux d'alliance. Enfin Sa Majesté leur a fait proposer d'en prendre de nouuelles. On leur a demandé de sa part qu'elles asseurances Ils desiroient pour l'aduenir. On leur a dit que Sa Majesté donneroit toutes celles qu'on luy demanderoit pourueu qu'Elles fussent justes et raisonnables. Que si les Estats craignoient quelle n'jatroduisit ses troupes dans les places d'Espagne, Elle s'engageroit a ne les faire jamais entrer dans ces places, qu'elle seroit contente que la garde en fut confiée aux troupes Espagnoles qui seules sont en droit de les conseruer pour le Roy leur Maistre. Ce Prince en mesme temps a donné part aux Estats generaux de son aduenement a la couronne d'Espagne. Il leur a escrit et sa lettre a esté rendue par le sieur de Quiros son ambassadeur à la Haye.

Tant d'auances faites dans la seule veue de la paix ont esté jnutiles. La puissance du Roy connuë de toutes parts empesche qu'on ne les attribue a l'embarras de soutenir vne nouuelle guerre, mais si l'on pouuoit douter des forces et de la moderation de Sa Majesté, on croiroit aisement par la conduite quelle a tenue et par celle des Holandois quelle craint la guerre, et que les Estats generaux la regardent au contraire comme vne occasion d'estendre leur puissance et de faire des conquestes dans les pais voisins, car enfin bien loin de respondre aux auances faites par Sa Majesté, ils n'ont cessé de negocier dans les cours estrangeres, on ne parle en Holande que de preparatifs de guerre, d'armer des vaisseaux, d'augmenter les troupes. Les officiers de celles que les Estats generaux ont en garnison dans les places des Pays Bas Catholiques font actuellement leurs reevuës ou dans ces mesmes places ou dans les pais dependans du Roy d'Espagne. Enfin tout est en mouuement en Holande et toutes choses paroissent disposées a la guerre dans le temps mesme que l'Empereur fait marcher ses troupes sans aucune espérance vraysemblable de succez, soit qu'il les enuoye en Italie, soit qu'il les fasse auancer sur les bords du Rhin. Il faut donc conclurre qu'il est persuadé que le Roy d'Angleterre et les Estats generaux apuyeront ses interests. Ils ne peuuent luy donner aucun secours du costé d'Italie, par consequent leur dessein doit estre de faire vne diuersion des forces du Roy et de celles du Roy d'Espagne du costé des Pais Bas, de s'emparer des principales places de ces Prouinces, d'apuier peut estre les pretentions de l'Empereur sur quelques vnes, ou d'ayder a l'Electeur Palatin a s'en emparer, Ils peuuent aisement y reussir si le Roy n'aporte jncessamment les précautions necessaires a la seureté des Pais Bas. Les Estats generaux connoissant la foiblesse des Espagnols, le mauuais estat de leurs troupes, celles de Holande en garnison dans les places du Roy catholique y sont les plus fortes.

Sa Maiesté a connu d'abord l'jmportance dont il estoit de les faire sortir, mais persuadée que les Holandais desireroient la Paix, jnformée d'ailleurs des dispositions de la nation angloise, elle a jugé jusqu'a present que le bien

public demandoit quelle suspendit l'allarme quelle causeroit egalement aux deux nations en obligeant les Holandois a se retirer, il paroissoit necessaire datendre la tenue du parlement d'Angleterre sans donner aucun nouueau suiet d'inquietude et que les choses estant en cet estat il seroit difficile au Roy de la grande Bretagne d'engager la nation angloise a la guerre.

Ce fut sur ce fondement que lors que le Marquis de Bedmar viat au mois de novembre dernier rendre compte au Roy de la part de l'Electeur de Bauiere de l'estat ou toutes choses estoient alors dans les Pais Bas espagnols, Sa Maiesté se contenta de luy dire que toutes les fois que ce Prince auroit besoin de ses troupes il n'auroit qu'a le faire sauoir qu'elles marcheroient aussi tost a ses ordres et qu'elles se retireroient lors que leur assistance luy deuiendroit inutile.

Il estoit difficile de prendre la mesme confiance en un Prince de l'Empire gouuerneur des Pais Bas qu'en un Espagnol naturel zelé pour le service de son Roy et pour le bien de sa patrie tel que le Marquis de Bedmar, ainsi Sa Maiesté luy dit que sur l'auis qu'il donneroit ces Troupes marcheroient lors qu'il le croiroit necessaire aussi bien qu'a la demande de l'Electeur de Bauiere.

Le Marquis de Bedmar content des demonstrations que l'Electeur auoit données de son attachement et de sa joye sur la premiere nouuelle de l'acceptation du Testament, asseura le Roy que ce Prince continueroit a satisfaire a ses engagemens avec l'Espagne. En effet il a parû depuis qu'il apportoit tous ses soins à la conseruation des Pais Bas. Le principal suiet de crainte estoit pour les Villes de Luxembourg et de Namur. Les garnisons Holandoises sont encore superieures en nombre et en qualité dans l'une et dans l'autre de ces places. Les Troupes de l'Electeur Palatin estant voisines de la premiere, le Marquis de Bedmar crût qu'il estoit necessaire que le Roy fit auancer les siennes à Rodemaqueren en sorte qu'elles fussent en estat d'entrer dans Luxembourg aussi tost que la necessité le demanderoit. Sa Maiesté jugeant de l'esclat que feroit cette marche et le séjour de ses Troupes aux enuirons d'vn lieu ouuert aima mieux les distribuer a Thionville et a Longwy. En mesme temps Elle enuoya le sieur Albergottj a Metz pour les commander si elles estoient obligées de marcher. Et comme cet aduis auoit esté donné secretement par le Marquis de Bedmar, Sa Maiesté ne voulant pas le commettre fit auertir ensuite l'Electeur de Bauiere par l'ambassadeur d'Espagne auprez d'Elle de la resolution quelle auoit prise, l'Electeur continuant de marquer le mesme zele enuoya de son costé vn Régiment de Dragons a Luxembourg. Il donna les ordres pour former dans la prouince deux bataillons de Milice de celle qui auoit seruy pendant que ce duché estoit sous l'obéissance de Sa Majesté, mais jusqu'a present ces Bataillons ne sont point formez, quand mesme ils le seroient le Marquis de Bedmar aduoué que les Holandois conserueroient toujours la superiorité, que leur Infanterie est

beaucoup meilleure que celle d'Espagne composée en partie de Caualerie demontée. Il paroist enfin par ses lettres qu'il aprehende l'vsage que les olandois pourroient faire de la facilité qu'ils ont d'introduire de nouuelles Troupes soit de Holande, soit de l'Electeur Palatin par celles des portes de cette Ville dont ils sont les Maistres. Namur moins exposé que Luxembourg par un plus grand esloignement des puissances suspectes se trouuoit dans vn égal danger par la superiorité des Troupes Holandoises.

Le gouverneur a remedié a ce peril autant quil a pû le faire en donnant aux seuls Espagnols la garde du Chasteau et celle de tous les postes d'entre Sambre et Meuze. Le Marquis de Bedmar craignoit aussi pour Nieuport, mais sa principale aprehension est pour les places du duché de Gueldres. Il n'y a point a la verité de troupes Holandoises dans ces places, mais celles d'Espagne y sont foibles et en petit nombre. Le sieur de Puysegur verra par l'estat joint a ce memoire que les deux regimens qui sont dans cette prouince ne montent qua 686 hommes. Les places sont d'ailleurs depourueuës de toutes choses necessaires a leur deffence, et le Marquis de Bedmar marque dans une de ces dernieres lettres que le seul ordre qu'il ayt donné a esté de mettre quelques palissades a ces places, que non seulement les fonds manquent pour de plus grandes reparations mais quil auroit crû dangereux de les faire et d'exciter par ces precautions la défiance et la jalousie des Estats generaux.

Cette crainte pour les places du Duché de Gueldres est juste, mesme elle est d'autant mieux fondée que ces places sont en péril, quand mesme les Holandois persuadez quil ne leur conuient pas de commancer la guerre, laisseront a d'autres Princes à faire les premiers actes d'hostilité, car il seroit facile aux Electeurs de Brandebourg et Palatin d'y faire marcher leurs Troupes du pais de Cleues et de Juliers et de se rendre Maistres de ces places au nom de l'Empereur. Il s'agit donc de remedier a cet inconuenient dificile a prevenir a cause de l'esloignement des Troupes du Roy.

L'Electeur de Bauiere offre d'y enuoyer les siennes, il a escrit a l'ambassadeur d'Espagne de le proposer a Sa Majesté. Cette offre a la verité a paru d'abord tres dangereuse. Il faudroit estre plus asseuré de la sincerité des intentions de ce Prince pour juger s'il veut effectiuement conseruer au Roy d'Espagne les places du pais de Gueldres ou s'en emparer luy mesme, soit en consequence de quelque traité auec le Roy d'Angleterre et auec les Estats generaux, soit dans la veuë d'auoir vn gage pour le payement des sommes qu'il pretend luy estre deuës par la couronne d'Espagne.

Si l'on examine la conduite qu'il a tenuë depuis l'acceptation que le Roy a faite du Testament du feu Roy catolique plusieurs circonstances marquent sa bonne foy et son attachement aux interests de l'Espagne, plusieurs aussi donnent lieu d'en douter.

Les premieres sont l'empressement qu'il a fait paroistre a reconnoistre le

nouueau Roy, les demonstrations publiques qu'il a données de sa joye, le soin d'jnformer le Roy de l'estat de toutes choses, le choix qu'il a fait du Marquis de Bedmar comme le mieux jnstruit des affaires pour l'envoyer en rendre compte a Sa Majesté, la soumission qu'il a temoignée pour ses aduis et pour les ordres quil receuroit de sa part. On peut y ajouter encore deux autres circonstances. L'une que le Resident de l'Empereur s'estant plaint a luy de son empressement a reconnoistre le Roy d'Espagne, et l'ayant solicité fortement de faire plus d'atention aux jnterests de l'Empereur, Il respondit a ce Resident quil ne pouuait tenir une autre conduite et quil conseilloit a l'Empereur de prendre des partys plus conformes au maintien du repos public.

L'autre circonstance a remarquer est que les Estats generaux auoient accoutumé de faire acheter tous les ans dans les Pais Bas Espagnols plusieurs des prouisions necessaires pour la garnison de Mastrik. Lors quils ont fait demander a l'Electeur la permission de faire sortir celles qu'on auoit achepté pour eux cette année, ce Prince la refusé. Il a dit qu'il ne pouuoit laccorder pendant que les Holandois hesitoient encore a reconnoistre le Roy d'Espagne legitime souverain des Pays Bas. Ce refus a esté viuement reproché par le Roy d'Angleterre a l'Enuoyé de l'Electeur de Bauiere a Londres. On ne sçait pas bien la responce qu'il a faite. Mais certainement elle n'a pas esté ferme et le Roy d'Angleterre en paroissant content, la facilité que l'Electeur de Bauiere a trouué a l'apaiser, peut estre regardée comme vne des raisons quil y auroit de douter de sa bonne foy, car il reuient d'ailleurs a Sa Majesté que ce Prince est dans un commerce tres vif et tres estroit auec le Roy de la Grande Bretagne, quil luy depesche de frequens courriers, quil luy escrit de sa main et que le sieur Meyer son enuoyé traite directement auec le Roy d'Angleterre. Quelques auis portent que desja il y auoit un plan dressé entre eux, mais les particularitez en sont encore jgnorées. On peut seulement en juger par la connoissance des choses que l'Electeur de Bauiere desire le plus et que les deux puissances souhaitent de luy procurer. Sa principale veuë est d'obtenir le gouuernement perpetuel des Pais Bas, mais non de la maniere dont il en jouit presentement, auec vn Conseil et auec des Ministres dont l'jnspection borne son autorité. Il veut gouuerner souuerainement et ne rendre compte a personne de ce quil croira deuoir faire pour le bien des Pais Bas. Il veut que les sommes quil pretend luy estre deuës par la Couronne d'Espagne luy soient ponctuellement payées, et toutes les apparences sont que le Roy d'Angleterre et les Estats generaux apuyent fortement ce projet. On ne s'en est point encore expliqué de leur part, mais plusieurs aduis font juger que c'est en ces conditions que consiste la seureté que les Holandois demandent pour leur Barriere. Il paroist aussi quils ont eu dessein de proposer que les villes d'Ostende et de Nieuport fussent ceddées à l'Angleterre.

Cette jncertitude des sentimens de l'Electeur de Bauiere, la lenteur de la

Republique d'Holande a s'expliquer, les diligences qu'Elle fait cependant pour former des alliances, les amas de grains et de prouisions dans les places de la Meuze, le bruit de la guerre respandu dans toutes les villes de Holande, la diminution des actions des Indes, toutes ces raisons enfin ont fait juger au Roy quil n'y auoit pas de temps a perdre pour preuenir les surprises, et que pour conseruer au Roy d'Espagne les Pais Bas, il falloit des a present le rendre le Maistre dans les principales places. Ainsi Sa Maiesté enuoye le Marechal de Boufflers dans son gouuernement de Flandres. Elle veut quil soit a portée de faire faire aux troupes quelle aura sur la frontiere les mouuemens necessaires pour la conseruation des places du Roy Catolique, et comme ils doiuent estre concertez auec l'Electeur de Bauiere, Elle enuoye pour cet effect à Bruxelles le sieur de Puysegur Brigadier dans ses armées et Lieutenant Colonel de son Regiment. Elle connoist sa sagesse, sa capacité, et son zele pour son seruice, et elle est persuadée que personne ne peut s'aquiter mieux que luy de cette jmportante commission. Elle veut quil fasse connoitre a l'Electeur de Bauiere la satisfaction qu'Elle a de la conduite quil a tenue depuis quil a sceu la resolution que Sa Maiesté a prise au suiet du testament du feu Roy d'Espagne, qu'Elle est persuadée de son zele, et quElle sera bien aise de luy donner des marques de son attention aux veritables jnterests de ce Prince et de sa maison.

Apres ces discours generaux le sieur de Puysegur expliquera le suiet de son voyage. Il conciste en deux points.

Le premier est la responce a faire a l'Electeur sur loffre quil a faite de ses Troupes pour garder les places du pays de Gueldres. Cette proposition est certainement captieuse et les discours du Comte de Monasterol Enuoyé de l'Electeur de Bauiere auprez du Roy rendent les jntentions de ce Prince tres suspectes sur ce suiet. Monasterol arriué jmmediatement apres la mort du Roy d'Espagne proposoit de la part de l'Electeur son Maistre de prendre des liaisons auec Sa Majesté. On luy remit vn projet de Traité, la Copie en sera jointe a ce Memoire. Il retourna a Bruxelles. Il fit voir le proiet à l'Electeur, Il est reuenu depuis quelques jours, Il dit que ce Prince aprouue le projet que le Roy ne peut prendre d'engagement plus fort pour luy mesme, Mais qu'aussi on doit considerer que l'Electeur de Bauiere traitant auec Sa Majesté vniquement pour les jnterests du Roy d'Espagne s'expose au ressentiment de l'Empereur, que ce Prince ruinera la Bauiere auant quil y ayt vn seul corps de Troupes pour la defendre. Qu'il faut donc que le Roy Catolique promette vn dedommagement asseuré des pertes que l'Electeur souffrira pour les jnterests de la Couronne d'Espagne.

On luy respond que l'Electeur de Bauiere demeurant gouuerneur des Pays Bas Espagnols est regardé comme attaché au Roy d'Espagne par consequent aussi contraire aux jnterests de l'Empereur que s'Il estoit actuellement engagé par vn traité auec Sa Maiesté. Quil ne doit donc atendre aucun me-

nagement pour la Bauiere Et que son alliance auec le Roy luy aporteroit des anantages considerables sans l'exposer a d'antres pertes que celle que l'Estat ou Il se trouue luy peut attirer.

Le Comte de Monasterol ne replique a ces raisons que par des jnstances reiterées pour obtenir que le Roy d'Espagne luy promette vn dedommagement, on la pressé d'expliquer quel est ce dedommagement quil peut pretendre. Il a dit quil faudroit que le Roy Catolique luy assignast quelque Prouince des Pais Bas dont Il receuroit les reuenus si l'Electorat de Bauiere estoit ruiné.

Cette proposition faite en mesme temps que celle d'enuoyer des Troupes Bauaroises dans les places du Duché de Gueldres donnent de grands soubçons des desseins de l'Electeur sur cette prouince. Cependant la constitution des affaires est telle quil ne faut pas luy temoigner la moindre défiance sur ce suiet. Les places du Duché de Gueldres dans le mauuais Estat ou Elles sont seront bien tost enleuées ou par les Holandois ou par l'Electeur de Brandebourg ou par l'Electeur Palatin. Il n'y a pas vne de ces trois puissances qui ne soit plus dangereuse pour le reste des Pays Bas que l'Electeur de Bauiere ; si l'on permet a ce Prince d'enuoyer ses Troupes, ce consentement produira trois bons effects. Le premier d'empescher que les deux autres Electeurs ny les Holandois ne fassent des conquestes dans les Estats du Roy catolique. Le second d'engager encore dauantage l'Electeur de Bauiere par la confiance qu'on luy témoignera. Le 3e enfin sera de connoistre a fonds ses veritables jntentions. Si elles sont mauvaises Il est certain qu'il en pourra couster une Prouince au Roy d'Espagne, Mais Elle luy seroit enleuée par d'autres Puissances dont il seroit plus difficile de la retirer, Et les mauuaises jntentions de l'Electeur de Bauiere estant une fois cognues Il ne seroit pas dificile ensuite de le chasser des Pais Bas.

En refusant l'offre qu'il fait, Il est certain que c'est marquer vne telle defiance de sa bonne foy qu'il seroit jmpossible ensuite de luy donner aucune communication des projets quil y auroit a former et a suiure.

Il est cependant necessaire quil entre dans celuy que le sieur de Puisegur luy communiquera et qui fait le second point du sujet de son voyage. Il reprendra toutes les raisons que Sa Maiesté a de se plaindre de la conduite des Holandois et de celles quelle a de soubçonner leurs jntentions. Il fera voir a l'Electeur que la conseruation des Pais Bas depend de ne pas laisser plus longtemps les troupes holandoises les plus fortes dans les places du Roy d'Espagne, que sa Maiesté aiant les pouuoirs necessaires pour comander au nom du Roy son petit fils, pretend s'en servir pour la conservation des Estats qui luy apartiennent, Elle luy a ordonné de faire connoistre a l'Electeur que le danger est pressant, Et comme Il n'y a point de temps a perdre, qu'il faut conuenir d'vn jour pour faire entrer les troupes du Roy dans les places des Pais Bas où Il y a garnison holandoise, que le Ma-

reschal de Boufiers a sous son commandement toutes les Troupes necessaires pour cet effect. Que le sieur de Puisegur a ordre de luy faire sçauoir jncessament les dispositions dont Il sera conuenu auec l'Electeur de Bauiere, que l'jntention du Roy n'est point d'vser de violence ny de faire aucun acte d'hostilité, que Sa Maiesté veut seulement faire entrer ses Troupes dans les places d'Espagne afin d'apuyer les garnisons Espagnoles et de les rendre superieures aux Troupes Holandoises, Quelle ne pretend pas qu'on fasse sortir ces dernieres sur le champ, qu'on leur donnera le temps de receuoir des ordres de leurs Maistres et de se preparer a sortir. Mais le sieur de Puysegur obseruera de presser l'Electeur de Bauiere de convenir de ces dispositions. Il luy dira que ses ordres sont precis dauertir jncessamment le Mareschal de Boufiers. En effet si ce Prince a de mauuaises jntentions Il ne faut pas luy laisser le temps de les executer ny de former des embarras aux résolutions de Sa Majesté.

Elle a esté ponctuellement jnformée par le Marquis de Bedmar de ce qui s'est passé depuis son retour a Bruxelles et de l'Estat des affaires dans les Pays Bas. Comme ses jntentions sont bonnes, le sieur de Puisegur peut prendre confiance en luy, Il doit cependant sçauoir que l'Electeur de Bauiere regarde Bedmar comme son Ennemy, Et que ce dernier est persuadé que si l'Electeur sortoit des Pays Bas Il en auroit le gouuernement.

Sur ce fondement vne confiance trop marquée et trop publique auec le Marquis de Bedmar feroit beaucoup de peine a l'Electeur de Bauiere, ainsi le sieur de Puisegur aura sur ce suiet les mesnagemens dont le Marquis de Bedmar conuiendra luy mesme auec luy. Il l'asseurera cependant de l'estime de Sa Maiesté, de la confiance quelle prend en son zele et de la satisfaction qu'elle a de son exactitude a luy rendre compte de toutes choses.

Il est en mesme temps de la prudence du sieur de Puisegur estant jnformé des veuës particulieres du Marquis de Bedmar de distinguer dans ce quil dira sur l'Electeur de Bauiere les motifs qui le feront parler et si son jnterest n'a point de part a ce quil auancera.

Si l'Electeur de Bauiere parle au sieur de Puisegur du projet de Traité remis au comte de Monasterol, Il respondra que le sieur de Monasterol estant chargé de cette negociation le Roy ne luy a point donné d'ordre sur ce suiet, quil sçait seulement que Sa Majesté est disposée a luy donner en toutes occasions des marques de l'estime quelle fait de sa personne et de son affection pour la maison de Bauiere.

Fait a Versailles le 19e jour de januier 1701.

Signé LOUIS. (Plus bas) COLBERT.

Je soussigné affirme que cette copie est conforme à l'original déposé dans les archives de la famille Chastenet Puysegur à laquelle je suis allié.

Le comte LE PELETIER-D'AUNAY.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES CLASSES DU MOIS DE DÉCEMBRE 1847.

*** La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 1er décembre 1847. M. Buchet de Cublize, secrétaire, donne lecture du procès-verbal, qui est adopté. On communique à la classe une lettre de M. d'Aussy, membre correspondant, à Saint-Jean-d'Angély, par laquelle il envoie un mémoire sur le casque de Ganelon et sur différentes questions d'hydrologie. La classe charge M. le secrétaire de l'examiner. Les livres offerts à la classe sont : *Histoire de la Belgique*, par M. de Vromont ; *l'Echelle catholique*, par M. l'abbé Auger (rapporteur : M. Buchet de Cublize) ; *Storia del Piemonte* (*Histoire du Piémont*), par M. Casalis (rapporteur : M. l'abbé Badiche) ; *Examen des assertions contenues dans un opuscule intitulé : Sur la publication des monuments de la géographie*, par M. le vicomte de Santarem. L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau de la classe pour l'année 1848. On procède à l'élection par le scrutin secret. MM. le vicomte de Santarem, général d'Artois et H. Prat sont élus président, vice-président et vice-président adjoint de la classe. MM. Buchet de Cublize et Rozière ont été réélus secrétaire et secrétaire adjoint. M. Frissard monte à la tribune pour continuer à lire son étude sur l'*Histoire des Girondins*, de M. de Lamartine. La suite de cette lecture est renvoyée à la prochaine séance.

*** La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le 8 décembre, sous la présidence de M. Delsart. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Les livres offerts sont : *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences et arts, du département de l'Eure* ; *Bulletin spécial de l'institutrice ; Journal Euganeen* (*Giornale Euganeo*) *de Padoue*. On procède ensuite au renouvellement du bureau pour l'année 1848. Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant : sont élus, M. le comte Le Peletier d'Aulnay, président ; M. Delsart, vice-président, et M. Emile Deschamps, vice-président adjoint. M. Jules Barbier est élu secrétaire, et M. Fontaine, secrétaire adjoint. M. Frissard monte à la tribune pour terminer la lecture de son travail sur les *Girondins*. Après cette lecture, plusieurs membres réclament la parole. M. Buchet de Cublize demande que la discussion soit renvoyée à la prochaine séance. « La discussion qui va s'établir dit-il, doit être traitée avec la gravité qui convient à une société qui, comme celle-ci, s'occupe principalement d'études historiques. » Il ne voudrait pas aborder ce grave sujet sans y être suffisamment préparé ; il apportera des documents pour rétablir des faits qui ne lui paraissent pas avoir été présentés ni appréciés comme ils devraient l'être. M. Masson s'oppose au renvoi demandé ; il ne croit pas qu'il soit possible d'entrer dans l'appréciation des faits sans s'exposer

à des discussions irritantes ; il pense que la discussion doit porter plutôt sur la forme que sur le fond. M. l'abbé Auger ne pense pas que la discussion puisse être restreinte dans des limites aussi étroites ; mais il craint qu'en appréciant certains faits, elle n'entre dans le domaine de la politique, qui est interdite à l'assemblée. M. le président fait observer qu'il n'appartient à aucun membre d'assigner d'avance des bornes à la discussion, que son devoir est de maintenir la liberté des opinions, sauf à rappeler à la question celui qui s'en écarterait. M. Buchet de Cubize insiste pour que la discussion ait lieu sur le fond. M. Frissard déclare qu'en communiquant son travail à ses collègues, son intention a été de connaître leur opinion, et que dans ce but il appelle la discussion la plus large. L'assemblée décide que la discussion s'ouvrira immédiatement. M. N. de Berty a la parole. Il ne s'arrête pas sur la partie politique, mais il critique la partie littéraire ; il regrette que M. Frissard n'ait pas insisté sur la manière d'écrire l'histoire, sur le devoir de l'écrivain qui entreprend cette noble tâche ; il croit que l'auteur des *Girondins* a trop sacrifié au désir de plaire à ses lecteurs. M. de Berty, après avoir critiqué en détail le style de l'auteur des *Girondins*, demande que le travail de M. Frissard soit renvoyé au comité du journal. M. le secrétaire donne lecture d'une note écrite par M. Huillard-Bréholles contre le mémoire de M. Frissard, qui, suivant lui, a fait le procès à la révolution française plus encore qu'à l'ouvrage de M. de Lamartine. Rappeler seulement les excès, sans indiquer les bienfaits et les grands résultats, est une argumentation qui peut blesser un grand nombre de nos collègues et qui ne saurait rester sans réponse. Après la lecture de cette note, M. Marcellin demande la parole pour s'inscrire aussi contre le travail de M. Frissard, en présentant un mémoire écrit. Le renvoi de la discussion à la prochaine séance est prononcé.

*** La troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée sous la présidence de M. l'abbé Badiche, président. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Les livres offerts à la classe sont : la *Revue du droit français*, par MM. Fœlix et Vallette ; le *Journal de médecine et de chirurgie*, par M. Championnière ; *Annali universali di statistica* (*Annales universelles de statistique de Milan*). MM. l'abbé Auger et Alix présentent comme candidat M. l'abbé Sabatier, chanoine de Montpellier. M. le président nomme une commission, composée de MM. l'abbé Auger, l'abbé Maurette et B. Jullien, pour vérifier les titres du candidat. La classe procède ensuite au renouvellement de son bureau pour 1848. On procède à l'élection par le scrutin. MM. N. de Berty, Masson et docteur Josat sont élus président, vice-président et vice-président adjoint de la classe. M. Foulon est élu secrétaire, et M. Favrot secrétaire adjoint. M. Marcellin est appelé à la tribune pour lire son mémoire contre le travail de M. Frissard sur les *Girondins* de M. de Lamartine. M. l'abbé Auger prend la

parole pour faire des remarques sur ce mémoire. La suite de discussion est renvoyée à la séance de l'assemblée générale.

*** La quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le 22 décembre, sous la présidence de M. E. Breton, président. Les livres offerts à la classe sont : *la Mère de famille*, journal nouveau d'éducation physique et morale de l'enfance ; l'*Album de Rome*, par le chevalier Deangelis ; le *Journal militaire de Florence*, par M. Gherardi Dragomanni ; la *Revue littéraire*, par M. Jubinal ; *De l'art chrétien au moyen-âge*, brochure de M. l'abbé Corblet. M. E. Breton annonce à la classe que M. le chevalier Nomophile de Nouy vient de faire don à l'Institut Historique de quatre-vingts médailles antiques. Ces médailles ont été déposées dans la collection de la société. M. le président est chargé d'écrire une lettre de remerciements au donateur. M. E. Breton fait don à la société de cent médailles, la plupart antiques ; la classe vote des remerciements au donateur. Toutes ces médailles, celles au nombre de quatre cents, que M. Deville avait offertes à l'Institut Historique, et d'autres qu'il possédait déjà, ont été cataloguées et disposées, par les soins de M. Breton, dans un médailler convenable ; elles forment un noyau de collection que de nouveaux dons, nous en avons l'espoir, viendront compléter. La classe passe ensuite au renouvellement de son bureau pour 1848. Sont élus, par le scrutin secret, MM. Hittorff, président ; Foyatier, vice-président ; E. Breton, vice-président adjoint ; M. Marcellin, secrétaire, et M. l'abbé Corblet, secrétaire adjoint. M. E. Breton lit une relation d'une excursion qu'il a faite à Amsterdam, dont il décrit les mœurs, les monuments et le musée.

L'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) s'est assemblée le 24 décembre, sous la présidence de M. Ernest Breton, président de la quatrième classe. M. Huillard-Bréholles, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté. On lit une lettre de M. le général San-Martin, qui remercie l'Institut Historique d'avoir inséré dans son journal un mémoire où il est question de services qu'il a rendus à sa patrie et à la cause de la liberté de l'Amérique du Sud. M. le secrétaire général donne lecture de la liste des livres offerts à la Société pendant le mois. Des remerciements sont votés aux donateurs. Les élections du grand bureau étant remises à neuf heures, M. Barbier a la parole pour rendre compte des nouvelles démarches faites par la commission au sujet de la Bibliothèque de l'Institut Historique ; il expose qu'on n'a pu avoir l'assentiment de l'éditeur pour le format, mais qu'il s'est prêté à tous les autres moyens de distinction possible : différence dans la composition du titre, dans la couleur du papier, dans la justification ; de plus, application de l'estampille de l'Institut Historique sur le titre intérieur. Le rapporteur propose la nomination d'une commission spéciale prise dans chaque classe pour concourir, avec le conseil, à la rédaction d'un règlement ayant pour but d'établir le ca-

ractère moral de chaque livre. Le rapport de M. Barbier, mis aux voix par M. le président, est adopté par l'assemblée. La proposition de la nomination d'une commission spéciale par les classes est également adoptée. M. l'abbé Maurette lit un rapport sur l'ouvrage de M. Partouneaux intitulé : *Histoire de la conquête de la Lombardie par Charlemagne;* ce rapport est renvoyé au comité du journal. L'assemblée procède ensuite à l'élection des membres du grand bureau. Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants : président, M. de Lamartine; vice-président, M. Frissard; vice-président adjoint, M. l'abbé Auger. M. Alix, secrétaire adjoint, est réélu ; M. le secrétaire général ayant été élu pour trois ans en 1846, il n'y a pas lieu à une nouvelle élection. M. Martinez de la Rosa, président sortant, a été nommé président honoraire. En conséquence, M. le président proclame constitué le grand bureau pour 1848.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le travail de M. Frissard. M. Buchet de Cublize continue d'examiner au fond les questions soulevées par M. Frissard dans son rapport sur les *Girondins.* Il établit contradictoirement la nécessité de la Révolution, la complète insuffisance de la déclaration du 23 juin, aussi bien que de la constitution de Necker. Passant ensuite à la seconde période, celle où la Révolution se défend contre ses ennemis, il indique qu'il ne faut pas confondre les moyens de défense avec la Révolution elle-même. Sur ce point, le rapport de M. Frissard lui paraît contenir des jugements qui ne sont pas l'œuvre de l'impartialité. Toutes les révolutions, on le sait, ne s'accomplissent que par la violence ; aussi cette seconde phase de la nôtre est-elle très-difficile à aborder. Les appréciations sont d'ordinaire ou trop rigoureuses ou erronées. Le nom de Robespierre, par exemple, est resté en exécration, et cependant son histoire est à faire; car elle n'a été faite que par ses ennemis. Arrivant ensuite aux documents qu'il a promis, l'orateur cite des extraits d'un travail de M. Arthur Guillot, qui contient la critique de la manière dont M. Thiers a envisagé le caractère de Robespierre et renferme plusieurs fragments des discours de ce dernier. L'heure étant avancée, la suite de la discussion est renvoyée à la séance de la première classe. Il est onze heures, la séance est levée. R.

SOMMAIRE DES LIVRES OFFERTS A L'INSTITUT HISTORIQUE.

Archives historiques italiennes.

Archivio storico Italiano; par M. Vieusseux, *directeur-éditeur* (*Florence.*)

Tome I. Contenant l'histoire de Florence par Pitti, écrivain contemporain de Guicciardini et de Machiavel, et toutes les institutions fondamentales de la République florentine a eu un rapport très-étendu de M. Renzi (1).

(1) Voir la 124e livraison, décembre 1844, et la 125e, janvier 1845.

Tome II. Ce volume contient un journal rédigé par Alexandre Sozzini, écrivain contemporain, sur les événements arrivés dans la République de Sienne, depuis le 20 juillet 1550 jusqu'au 28 juin 1555, et d'autres documents relatifs à l'expulsion des Espagnols de Sienne, suivis d'autres récits par Roffia, et par un Anonyme sur la guerre des Siennois. La publication de tous ces documents a été précédée d'une préface très-savante de M. Gaetano Milanesi.

Tome III. Trois chroniques sur l'histoire de Milan composent ce gros volume in-8°, savoir : celle de Pierre Cagnola depuis l'année 1023 jusqu'à 1997. La deuxième chronique, de Jean-André Prato, renferme une période depuis 1499 jusqu'à 1519. La troisième chronique, de Jean-Marc Burigozzo, contient une période depuis 1500 jusqu'à 1544. Tous ces manuscrits sur l'histoire de Milan ont été mis en ordre, et publiés dans la collection de M. Vieusseux par les soins de M. Césare Cantù, notre savant collègue. Il les a fait précéder d'une préface par laquelle il donne une juste appréciation des faits dont il est question dans ce volume.

Tome IV. M. F. Polidori présente au lecteur, avec des observations très-courtes et très-substantielles une série de documents les plus intéressants, tels que les souvenirs de Guido de l'Antella, de Credi et autres. Les biographies de plusieurs personnages éminents qui ont joué un rôle important dans les affaires de la Péninsule, de 1298 à 1425, figurent dans ce recueil curieux; on y remarque la vie de Philippe Scolari, qui est en quelque sorte l'histoire de la Hongrie, un discours sur les relations de la République florentine avec le roi de Hongrie et avec Philippe Scolari, suivi de documents importants; vient après la biographie de Barthelemy Valori, suivie de plusieurs documents parmi lesquels on remarque le testament de Balthasar Coscia, pape sous le nom de Jean XXIII, (1419). La biographie de Agnolo Acciaiuoli et celle d'Alphonse Ier d'Aragon, roi de Naples, par M. Vespasiano complètent à peu près le volume. L'auteur de ces dernières biographies a voulu donner comme complément de son œuvre la biographie courte et intéressante des principales dames italiennes qui ont honoré la patrie par leur patriotisme, par leurs talents et par leur conduite exemplaire au XVe siècle. Nous nous empressons de publier leurs noms comme dignes de passer à la postérité : Andrea Acciaiuoli, Batista Malatesti, Paola Malatesti-Gonzaga, Cecilia Gonzaga, Caterina Alberti Corsini, Francesca Acciaiuoli, Alessandra Bardi-Strozzi, Giovanna Valori-Pandolfini, Caterina Strozzi-Ardinghelli, Saracina Acciaiuoli.

En attendant la publication des rapports sur les dix volumes que l'Institut Historique a déjà reçus, et qui doivent mettre le public au courant de la valeur et du mérite de cette importante publication, on continuera à faire connaître le contenu des volumes suivants dans le prochain numéro. R.

CHRONIQUE.

Notre collègue M. l'abbé Maurette nous communique la note suivante sur les manuscrits publiés par notre honorable collègue, M. le baron de Reiffenberg, à Bruxelles.

« J'ai été chargé de vous rendre compte du travail publié par M. de Reiffenberg dans le journal de l'Académie royale de Belgique, dans la section d'histoire. Je viens remplir aujourd'hui cette tâche.

M. de Reiffenberg fait le dépouillement des manuscrits qui sont conservés, soit dans les dépôts publics, soit dans les bibliothèques particulières. Les amis de la science historique doivent les remerciements les plus sincères à ces hommes laborieux qui ne craignent pas de se livrer à des recherches si pénibles, si difficiles et si utiles. Ces travaux austères sont nuls pour le plus grand nombre des lecteurs, qui ne cherchent que des émotions ; mais ils sont précieux pour les amis de l'histoire, qui ont besoin de scruter patiemment le passé, et d'avoir la connaissance des vieilles chartes, des vieilles chroniques.

Dans les brochures qui m'ont été remises, j'ai trouvé quatre manuscrits publiés par M. de Reiffenberg, à savoir :

1° Un premier sur les armoiries et les quartiers des Dames abbesses et chanoinesses de l'illustre chapitre de sainte Renfroye à Denain, depuis l'an 1240 jusqu'à l'année 1760. Ce manuscrit peut servir à l'histoire des familles, et surtout à la rédaction d'une *Belgica sacra*.

2° Un deuxième, qui renferme une chronique fort curieuse sur la Hollande et sur le Hainaut ; M. de Reiffenberg croit qu'elle appartient à Georges Chastelain et qu'elle remonte à la fin du XV° siècle.

3° Un troisième donne des détails sur la ville de Malines et sur la conduite qu'elle a suivie durant les troubles de ces pays, jusqu'à la venue du duc d'Albe.

4° Le quatrième est une chronique en vers de l'abbaye de Saint-Amand, une des plus anciennes et des plus célèbres de la Belgique. Les bénédictins Martène et Durand ont publié dans leur nouveau trésor une chronique de Saint-Amand depuis 534 jusqu'à 1223 ; mais ces documents restaient incomplets. En exhumant cette chronique en vers de Baudouin Denys, moine de Saint-Amand, qui vivait dans le XVI° siècle, M. de Reiffenberg a complété tous les renseignements nécessaires sur cette célèbre abbaye.

Tels sont les divers monuments que M. de Reiffenberg a fait connaître ; ils renferment des détails intéressants surtout pour les amis des vieilles chroniques. Il n'entre pas dans mon travail de les analyser ; mais ce que je vous ai dit a pu vous faire apprécier les services réels que le persévérant et laborieux baron de Reiffenberg rend et peut rendre à la science historique. »

— M. Théophile Mercier, notre collègue, auteur de poésies distinguées, nous adresse le sonnet suivant, qui a été mis sous les yeux du Roi, et que nous insérons avec plaisir.

LE 31 DÉCEMBRE 1847.

SONNET.

Eh quoi! le deuil encore, et ce triste cortège
De longs jours de regrets au foyer de nos rois!
Faut-il que les douleurs éternisent leur siège
Sur ce front qu'un grand peuple a sacré de son choix!

Si le coup qui châtie est l'ami qui protège,
Ciel, voilà votre Élu selon vos saintes lois!
Joignez à son passé le présent qui l'assiège:
Ses pleurs auront coulé pour la dernière fois.

Hier, c'était ce Prince et ses Compagnes chères:
L'une, entourant l'Époux de ses bras tutélaires;
L'autre, embrassant en lui la patrie et ses dieux.

Aujourd'hui... morne, il cherche... il cherche dans le vide!
Sur Marie appuyé, la main d'Adélaïde...
Qui l'attend, patiente, au rendez-vous des cieux.

1er janvier.

Théophile MERCIER,
Membre de la deuxième classe.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.

Revue littéraire, chronique des arts, des lettres et des sciences.

L'Album, journal de Rome, publié par M. le chevalier Deangelis.

Journal militaire de Florence, publié par M. Gherardi Dragomanni.

Géométrie appliquée aux beaux-arts et arts mécaniques, par M. le chevalier Luigi Paletti, 2 vol. avec planches, Rome.

Bulletin spécial de l'institutrice, par M. Lévi (Alvarès).

Journal euganéen (Giornale euganeo) des sciences, lettres et arts, Padoue, septembre et octobre 1847.

Considérations sur la peine de mort (sulla pena di morte), par Pierre Palmieri. 1 vol. in-8°.

Journal de médecine et de chirurgie pratique, par M. Championnière, mois de décembre et de janvier.

Revue de droit français et étranger, par MM. Fœlix, Duvergier et Vallette, décembre et janvier.

Revue algérienne et orientale, Paris.

Annales de statistique (Annali di statistica), voyages, par M. Lampato, Milan.

Giornale arcadico des sciences. lettres et arts de Rome. 7 vol. in-8°.

Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

Histoire du Piémont, par M. Ferdinand Casalis. 1 vol. in-8°.

Revue nationale, par MM. Buchez, Cerise, mois de décembre 1847 et janvier 1848.

L'Eglise catholique, par M. l'abbé Sabatier. 1 vol. in-8°.

Revue littéraire et artistique, par M. Jubinal, mois de janvier.

Organisation du travail et du commerce, par Charles de Montaigu. 1 vol in-8°.

Observations météorologiques faites à Dijon pendant les mois de juillet et d'août 1847.

Tableau de la Commission hydrométrique de Lyon des mois de juillet et d'août 1847, par M. Lortet.

Archives historiques italiennes (Archivio storico italiano), par M. Vieusseux, à Florence. 10 gros vol. in-8°.

Bulletin de la Société royale d'agriculture, sciences et arts de Limoges.

Bulletin de la Société libre d'émulation de Rouen.

Bulletin de la Société ethnologique de Paris, année 1847.

Ouvrages historiques (Opere storiche) di Carlo Leoni. 2 vol. in-8, Padoue.

Travaux des membres de l'Arcadie, de Rome, réunis en assemblée extraordinaire au Capitole, à l'occasion de l'élection du pontife Pie IX. 1 vol. in-8, Rome, 1847.

Bibliographie de la France, ou Journal de l'imprimerie et de la librairie, par M. Pillet aîné.

L'Athénée (the Athenæum), journal anglais de sciences, de lettres et de beaux-arts, Londres.

Compte-rendu (Rendiconto) des travaux de l'Académie royale de sciences de Naples.

La Mère de famille, nouveau journal destiné à l'éducation des jeunes demoiselles, par Mme Boyeldieu d'Anvigny.

Le Messagere Torinese (le Messager de Turin).

Le Semeur, journal philosophique et littéraire.

Le Journal de la Morale chrétienne.

Galerie des contemporains illustres, par un homme de rien. Tome X et dernier, contenant *Goethe, Spontini, Schelling, Salvandy, Ampère, Cobden, Saint-Simon et Fourier.* — Chez A. René et Ce, rue de Seine, 32.

A. RENZI.
Administrateur.

HUILLARD-BRÉHOLLES.
Secrétaire général.

QUATORZIEME

CONGRÈS HISTORIQUE

OUVERTURE

A L'HOTEL-DE-VILLE (SALLE SAINT-JEAN),

DIMANCHE 4 JUIN 1848

à une heure.

Séances suivantes, à la même heure, les mardi 6, jeudi 8, samedi 10 et dimanche 11, jour de clôture,

Au siége de l'INSTITUT HISTORIQUE, rue Saint-Guillaume, n° 9.

Les savants nationaux et étrangers sont invités à y prendre part.

Dans la première séance, les quatre prix entrant dans la spécialité des quatre classes de l'Institut Historique seront décernés, s'il y a lieu, et les sujets de ces mêmes prix pour l'année suivante seront rendus publics avec les conditions des concours.

Dans ce quatorzième Congrès les questions suivantes seront traitées.

PREMIÈRE CLASSE. *Histoire générale, histoire de France.*

1. Faire connaître en traits généraux les caractères qui distinguent l'école historique moderne de l'école ancienne.

2. Apprécier les causes diverses auxquelles la Société européenne doit la suprématie qu'elle exerce sur le reste du globe.

3. Exposer d'une manière précise l'origine des princes de la troisième race et les événements qui les ont placés sur le trône de France. Quelle augmentation de pouvoir le titre de roi conféra-t-il à Hugues-Capet?

4. Le traité de 1258 par lequel Saint Louis concéda à Henri III, roi d'Angleterre, la Guienne et ses mouvances fut-il une faute politique?

5. Quelle a été l'influence des Normands sur la civilisation de l'Angleterre?

6. Quelle influence l'irruption des Tartares a-t-elle exercée sur les destinées de la Russie?

DEUXIÈME CLASSE. *Histoire des langues et des littératures.*

1. L'écriture cunéiforme est-elle alphabétique comme on le suppose? Chercher à la lire afin d'éclairer l'histoire des temps anciens. Quels résultats peut-on en espérer? Comparer ces résultats avec ceux qu'on a obtenus dans la lecture des hiéroglyphes.

2. Parmi les langues asiatiques quelle est celle dont l'alphabet se rapproche le plus de l'alphabet grec?

3. Quels sont les manuscrits grecs ou latins découverts depuis cinquante ans?

4. Quels sont les monuments de la littérature sanscrite depuis les premiers siècles historiques jusqu'à Vasco de Gama?

5. Comparer les littératures du nord de l'Europe à celles du midi et déterminer les caractères qui les distinguent.

6. Quelle a été l'influence de la langue et de la littérature italienne sur la langue et la littérature française ?

TROISIÈME CLASSE. *Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques.*

1. Comparer le système mathématique d'Archimède avec ceux d'Euclide, de Newton et de Lagrange.

2. Quels auteurs ont écrit sur l'histoire naturelle avant Aristote ?

3. Quelle influence ont exercée sur les progrès des sciences naturelles les classifications et nomenclatures botaniques, chimiques et autres ?

4. Faire l'histoire de la Photographie.

QUATRIÈME CLASSE. *Histoire des Beaux-Arts.*

1. Faire, selon l'ordre des temps, le tableau historique des peintres, sculpteurs et architectes qui ont paru en Egypte, en Grèce, en Etrurie avant le siècle de Périclès.

2. Quels avantages résulteront pour l'histoire des arts des découvertes faites récemment à Ninive ?

3. Quelles étaient les monnaies en usage dans la grande Grèce avant le règned'Auguste ?

4. Faire la description comparative du Colysée, des amphithéâtres de Pompéi,de Vérone, de Capoue, d'Arles et de Nîmes.

5. Exposer, d'après les textes et les monuments, quels étaient les principaux usages observés par les Romains dans les festins aux temps de la République et de l'Empire.

6. Rechercher quel était le genre et le caractère de l'ameublement des Eglises aumoyen-âge.

7. Pourquoi l'Académie préfère-t-elle en architecture le style grec au style gothique ?

8. Faire l'histoire de la peinture, en France depuis Poussin, jusqu'à David.

9. Quelles furent les phases de l'art musical depuis Palestrina jusqu'à Rossini ?

10. Quels sont les artistes qui, dans les différents Etats de l'Europe moderne, ont le mieux imprimé à leurs œuvres le caractère de leur nation ?

AVIS.

Les membres résidents et correspondants de l'Institut Historique qui seraient disposés à traiter ces questions dans le prochain Congrès sont priés d'adresser leurs mémoires au siége de la Société, rue Saint-Guillaume, 9, avant le 25 du mois de mai.

MÉMOIRES.

PRONONCIATION ANCIENNE DE LA BIVOCALE *OI*.

On venait de lire à haute voix dans une réunion ces vers d'un poëte moderne :

> Eh! bien, mets dans le sac un fagot de futaie.
> Dans l'ombre il le prendra pour son homme. — C'est fort :
> Comment veux-tu qu'on prenne un fagot pour un mort?
> C'est immobile, sec, tout d'une pièce, roide ;
> Cela n'est pas vivant. — Que cette pluie est froide (1).

Le licencié Camille de Voix-Neuve s'écria que ces vers ne pouvaient rimer : « Il n'y a plus, ajouta-t-il, que les baladins et les sauteurs de corde qui annoncent au son du tambourin qu'ils danseront sur la corde *rouade ;* partout ailleurs on dit *raide* et *se raidir*, et on écrit par un *a,i*, comme *faible*.

— Êtes-vous bien sûr de cela ? reprit le vieux marquis de Palaie ; et la misérable orthographe de Voltaire a-t-elle encore altéré la prononciation et l'écriture de ce mot ?

— Qu'appelez-vous l'orthographe de Voltaire ? dit le tranquille Aléthin.

— C'est, répondit de Palaie, ce ridicule système qui met *a,i* à la place d'*o,i*, toutes les fois que la syllabe se prononce *è* et non pas *oua* (2).

— Mais, reprit Aléthin, qu'y a-t-il là dedans qui puisse justifier cette épithète de *misérable* employée par vous tout à l'heure ? N'est-ce pas perfectionner l'écriture que de représenter par des signes divers les sons différents? Et si cette orthographe eût été de tout temps en vigueur, seriez-vous aujourd'hui même embarrassé sur la prononciation du mot *raide*, comme le dit de Voix-Neuve, ou *rouade*, comme vous le prononcez ?

— Si cette orthographe, répliqua de Palaie, eût été employée de tout temps, je ne nie pas qu'elle eût eu quelques avantages. Mais, venue si tard, elle n'a fait que du mal : elle a détruit toutes les liaisons et déductions étymologiques ; elle a altéré la prononciation des mots, nous a fait substituer un son maigre à une diphthongue large et sonore. Appliquée aux éditions des anciens poëtes, elle détruit, même à l'œil, la possibilité de la rime. Enfin, c'est une des inventions de Voltaire, cet homme qui nous a fait tant de mal, et l'on devrait bien envelopper tous ses ouvrages dans une proscription commune.

— Vous êtes bien sévère, reprit Aléthin, pour le plus grand génie qu'ait produit la France, et peut-être le monde. Mais, comme il ne faut pas multiplier ici les questions, je laisserai de côté celle qui regarde l'homme, pour ne m'occuper

(1) Vict. Hugo, *Le Roi s'amuse*, IV, 5. — (2) Marmontel, à la fin de la préface qu'il a faite pour la *Henriade*, dit quelques mots sans valeur sur cette orthographe. *Voy.* t. VIII, p. 21 et 22, édit. de Voltaire de Perronneau.

que de l'invention, et je dirai seulement qu'il ne faut pas condamner l'écriture en question sur ce qu'elle nous vient de l'auteur de la *Henriade*, par la bonne raison que l'écriture dite de Voltaire n'est pas de Voltaire.

— N'est pas de Voltaire? s'écria impétueusement de Palaie. Et de qui donc est-elle, s'il vous plaît?

— De tout le monde, répondit Aléthin; c'est-à-dire que, comme tant d'autres choses, elle est le produit de la réflexion humaine incessamment appliquée au même objet; c'est un de ces progrès que le temps et l'étude devaient nécessairement amener.

— Prouvez-nous cela, interrompit de Voix-Neuve, et les partisans de la nouvelle orthographe vous devront une belle chandelle.

— Oui, prouvez-le, ajouta de Palaie; montrez que le son *è* doit s'écrire *a*, *i*. J'aimerais mieux encore un *e* simple avec l'accent grave, comme le proposait M. Marle (1) après Dumarsais (2).

— La question, répondit Aléthin, n'est pas là précisément. Nous ne demandons pas si absolument les lettres *a*, *i* sont ce qu'il ya de mieux pour représenter le son *è*, mais si elles remplacent avantageusement l'ancien *o*, *i*. Du reste, je ne suis pas de ceux qui, comme M. Marle, dont vous parlez, font d'abord abstraction de l'usage et des relations étymologiques ou grammaticales, pour introduire quelque changement dans l'orthographe. C'est le moyen de ne pas réussir. Car, comme l'a parfaitement dit Johnson (3), on ne peut espérer de prévaloir sur les nations, et de les déterminer à changer leur pratique, en mettant tout à fait hors d'usage tous les vieux livres. D'ailleurs, quel avantage une nouvelle orthographe procurerait-elle qui pût compenser la confusion et l'incertitude d'une telle altération? La chute complète du système de M. Marle a surabondamment prouvé combien le grammairien anglais avait raison.

Mais autre chose est introduire des signes nouveaux et inconnus dans l'écriture, autre chose est tirer parti des signes déjà connus et employés de temps immémorial pour cette signification (4).

Or, l'emploi du digramme *a*,*i* pour représenter le son *è* date du commencement de notre langue. Cela est évident par les mots *paix*, *faire*, *plaire*, et tant d'autres tirés de mots latins où il y avait un *a*; cela ne l'est pas moins par l'emploi de ces mots à la fin des vers pour rimer avec des *é* ouverts ou fermés, comme :

Ce chevalier que naguère on vit *estre*
Tant ennemy de l'Estat, de son *maistre* (5);

ou bien

(1) *Appel aux Français*. Paris, 1829, in-32. — (2) Beauzée, *Encycl. méth.* (gr. et litt.), mot *Néograph.*, au § 13. — (3) *A Grammar of the english tongue*, placée au devant de son *Etymological Dictionnary*, à la fin de la partie qui traite de l'orthographe. — (4) Beauzée, *Encycl. méth.*, article cité. — (5) *Sat. Menipp.*, vers cités à la fin de la *Farce des états de la Ligue*, p. 194, édit in-12 de 1714, à Ratisb.

Si tes feux en ton cœur produisaient même *effet*,
Crois-moi que ton bonheur serait bientôt *parfait* (1).

Et cet usage est bien ancien, puisque l'on trouve de pareilles rimes dans nos premiers poëtes; par exemple :

Pour ly de tous gabbé *seray*
Et sire Hernoux aussi *clamé* (2);

et au XIIIe siècle,

Cele robe de menu *vair*
Que ne vestites dès *yver* (3).

— Mais, observa de Palaie, ce n'est pas de cela qu'il s'agit; parlez-nous, je vous prie, du changement d'*o,i* en *a,i*, dont vous n'avez pas encore dit un mot.

— Suivez-moi, reprit Aléthin, et ne me précédez pas. J'ai dit et je viens de vous prouver que le digramme *a,i* servait de temps immémorial en français à représenter le son de l'*è* ouvert. Si donc il est venu un temps où le son *è* a remplacé le son primitif d'*o,i*, on a naturellement substitué l'*a,i* (4) à l'*o,i*. La ressemblance des caractères et la succession des sons y conduisaient également. Aussi, dès les temps les plus anciens, si l'on ne peut trouver les imparfaits et conditionnels écrits comme aujourd'hui par un *a*, du moins les deux digrammes *a,i* et *o,i* étaient-ils employés concurremment dans des mots évidemment identiques; *avoine* par exemple et *avaine* (5), qu'on a écrit plus tard *aveine* (6); *abayant* et *aboyant* (7); *loi* et *lai*, comme on le voit dans ces vers :

Si puis bien jurer sans *délai*
Qu'il n'est escript en nulle *lai* (8).

Ainsi, il n'y a rien de neuf dans la substitution de l'*a* à l'*o* que l'application d'une règle générale à tous les imparfaits, conditionnels et adjectifs en *ois*. Cette proposition d'un principe général paraît remonter à Bérain, avocat assez obscur au parlement de Rouen, qui la fit en 1675 (9). Elle fut, en 1716, reprise et reproduite officiellement par l'abbé Girard (10). Voltaire n'avait alors que vingt-deux ans (11); il ne s'occupait guère de ces questions purement grammaticales (12); et si plus tard il adopta exclusivement le digramme *a,i* pour exprimer le son *è* (13); s'il consacra à défendre cette orthographe quantité d'articles aussi piquants par la forme que précieux par le fond (14);

(1) Corn., *Mélite*, I, 2. — (2) Jean de Vannes, poëte du XIVe siècle, dans son poëme des *Trois Maries*. — (3) Jehan li Gallois, poëte du XIIIe siècle : *la Bourse pleine de sens*. — (4) Beauz., *Encycl. méth.*, mot *Néograph.*, au 13e. — (5) Rochef., *Suppl. au Gloss.*, mots *Keruier* et *Kanebuise*. — (6) La Font. *Fables*, *les deux Mulets*. — (7) Rochef., *ouvr. cit.*, mot *Abbayant*. — (8) Id., *ibid.*, m. *Lai*. — (9) D'Olivet, *Remarq. sur Racine*, n° 12. — (10) Beauzée, *Encycl. méth. Néograph.*, au 13e. Girard était né en 1678 — (11) Né en 1694. — (12) Nodier, *Exam. crit. des Dict.*, au mot *oi*. — (13) Beauzée, lieu cité. — (14) Volt., *Dict. phil.*, mot *Français*; *ibid.* m. *Orthogr.*; *Facéties*; *Supplém. au Discours des Velches*; *Mél. littér.*; *Lettre à l'abbé d'Olivet*, 1767.

il ne fut toujours que le propagateur de cette orthographe, et n'en fut pas l'auteur.

—Qu'il l'ait inventée ou qu'il l'ait seulement prônée et fait ensuite admettre à tout le monde, répliqua de Palaie, vous sentez que c'est à peu près la même chose. Au reste, je vous accorde volontiers que l'homme ne fait rien à l'affaire et qu'il vaut mieux traiter la question en elle-même. Attachez-vous donc, je vous prie, aux premières objections que je vous ai faites.

— Je ne demande pas mieux, dit Aléthin ; je serai plus à mon aise sur ce terrain, et la discussion aura surtout un but plus utile.

Vous craignez qu'appliquée aux ouvrages des anciens poëtes elle ne donne une fausse idée de leurs rimes et souvent même de leur prononciation. Mais il doit être entendu que le néographisme dont je fais ici l'éloge ne s'appliquera qu'aux compositions nouvelles, et qu'il ne rétroagira jamais sur les ouvrages composés dans un temps où l'on n'en sentait pas l'utilité.

Il serait aussi barbare de vouloir soumettre à l'orthographe actuelle, si ce n'est pour quelques lettres insignifiantes ou parasites, les ouvrages du temps de Louis XIV, qu'absurde de conserver éternellement les mêmes formes d'écriture, malgré les changements de prononciation. Car, comme l'a dit Johnson (1), la prononciation change et se modifie sans cesse; c'est une ombre qui n'est pas deux instants de suite de la même longueur. Or ces changements, en s'accumulant de siècle en siècle, l'altèrent quelquefois si profondément que la nouvelle manière ne serait pas comprise de ceux qui ont parlé d'après l'ancienne.

C'est ce qui est arrivé pour le son d'*o,i;* et nous devons le laisser tel qu'il était chez les auteurs du siècle de Louis XIV, sous peine de faire écrire à ces auteurs des mots qui auraient paru non-seulement à leurs yeux, mais encore à leurs oreilles, d'épouvantables barbarismes. Ainsi votre objection sur ce point tombe d'elle-même.

Pour celle qui regarde les étymologies, est-il bien vrai que l'orthographe de l'abbé Girard leur puisse causer quelque dommage ? L'abbé Girard l'a craint, et c'est là sans doute ce qui le fit renoncer à sa première proposition (2); mais il ne cite guère que le mot *notion* (et ses conjugués (3), *note, notable, noter*, *noble*), qui paraissent se rapporter à *connoître* et *connoissance* plutôt qu'à *connaître* ou *connaissance*. Quant aux mots où la diphthongue *o,i* était tout à fait indifférente à l'étymologie, comme nos imparfaits et conditionnels, nos infinitifs, nos noms de peuples ou adjectifs en *ois;* quant à ceux enfin dont les dérivés ont changé en même temps et de la même manière que le primitif, ils sont tout à fait hors de la question, et je ne crois pas, en vérité, qu'on pût citer une douzaine de mots dont l'étymologie fût intéressée à conserver *o,i*.

Il reste maintenant une dernière objection à laquelle je me hâte d'arriver.

(1) Johnson, *A Gramm. of the engl. tong.*, citée plus haut. — (2) Girard, *les Vrais Princip. de la langue française*, t. II, p. 344. *Voy.* aussi Beauzée, lieu cité. — (3) Girard, *ibid.*, p. 352.

L'orthographe de Voltaire a fait, dites-vous, substituer le son maigre de l'*è* à une diphthongue large et sonore (1).

D'abord il n'est pas vrai que l'orthographe en question ait produit ce résultat : cette orthographe est l'effet et non la cause d'un changement de prononciation ; c'est parce qu'on a prononcé *j'allès, je chantès*, qu'on a écrit ces mots par un *a,i ;* sans quoi on eût conservé l'*o,i*, comme le demandait Voltaire.

On peut même dire que la nouvelle orthographe aura pour effet de maintenir la diphthongue large que vous admirez avec raison dans *gloire* et *victoire*, puisqu'aujourd'hui il n'y a plus de doute sur le son de ce digramme, qu'il faut toujours énoncer *oua ;* tandis que, dans le siècle dernier, les grammairiens n'étaient pas d'accord sur la prononciation de certains mots (2) ; et dans quelques autres, comme *Charolois*, l'usage changeait sensiblement, et substituait avec plus ou moins de lenteur le son de l'*è* à l'ancien son (3) : si bien que Voltaire, si sévère, comme on le sait, non pas sur la richesse oculaire, mais sur l'exactitude réelle de la rime, voyant Mlle de Charolois peinte en habit de cordelier, n'aurait pu lui adresser en 1780 ce joli impromptu qu'il avait fait pour elle une cinquantaine d'années auparavant :

Frère Ange de *Charolois*,
Dis-nous par quelle aventure
Le cordon de saint *François*
Sert à Vénus de ceinture.

Et déjà l'orthographe que vous attaquez nous a rendu le son *oua* dans des mots d'où il avait disparu. Ainsi tout le monde est aujourd'hui d'accord sur le son large des mots *étroit, je sois* du verbe *être ; croire* et ses formes conjuguées, *je crois, tu crois*, etc. Mais à la fin du dernier siècle et auparavant, la prononciation maigre de l'*è* l'emportait souvent. Plusieurs prononçaient *endrèt, étrèt, étrète* (4) ; Brébeuf lui-même écrivait :

La terre dans son cœur a des bornes étrètes (5).

On regardait comme de bon ton, au moins dans le style de la conversation, de dire *que je sès, tu sès, il set, nous sèyons*, etc., au lieu de *je souas, tu souas, nous souayons*, qui étaient réservés pour le style noble (6). Boursault paraît avoir admis la première prononciation quand il fait dire à son médecin :

Mais lorsqu'en bon état j'ai mis une personne,
Je ne puis empêcher que le Ciel n'en ordonne.
Quand il lui plaît qu'on meure, il faut que cela *soit* (*set*) :
J'en ai vu de mes yeux la preuve sur dix-*sept* (7).

Il en est de même de Montfleury, quand Elise dit dans *la Dame médecin* (8) :

(1) *Voy.* Nodier, *Exam. crit. des Dict. franç.*, 1828. — (2) Girard, *Vrais Princip.*, t. II, p. 344. — (3) Beauz., *Encycl. méth.*, mot. *Néolog.*, au 13°. — (4) Féraud, *Dict. crit. de la langue franç.*, mot *Etroit*. — (5) Vers de la *Pharsale*, cité par Féraud, au même endroit. — (6) Féraud, ouvr. cité, mots *Etre* et *Soit*. — (7) *Mercure galant*, IV, 2. — (8) Acte III, sc, 1.

Je me tromperais fort s'il n'y *réussissait* :
C'est un petit compère aussi dru qu'il en *soit* (*set*).

Le verbe *croire* se prononçait des deux manières, avec une différence analogue (1); si bien qu'un habile homme, interrogé comment il fallait prononcer ce mot, répondit : « Je *crais* qu'il faut prononcer je *crouas*. »

Aujourd'hui, il n'y a plus de dissentiment possible sur ce point; tout le monde écrit et prononce *croire*; et l'on sait la leçon qui fut faite à une vieille actrice, laquelle malgré de nombreux avis persistait à dire :

Eh ! quoi ! mon fils arrive ? O ciel, le puis-je *craire* ?

L'acteur en scène lui répondit :

Il arrive, Madame, et tout couvert de *glaire*.

Mais, sans nous arrêter à cette influence de l'écriture sur la prononciation, reprenons, s'il vous plaît, la question d'un peu plus haut, et dites-moi ce que vous penseriez si je prononçais, comme il suit, ces vers de Rousseau :

Mais la déesse de *mémouère*,
Favorable aux noms éclatants
Soulève l'équitable *Mémouère*
Contre l'iniquité du temps ?

— Je vous renverrais, dit de Palaie, en Picardie, où cette abominable prononciation, la *louè*, le *rouè*, ma *fouè*, s'est introduite, je ne sais comment.

— Dites qu'elle s'y est conservée, reprit Aléthin ; car c'est là véritablement l'ancienne prononciation française.

— Que dites-vous ? s'écrièrent à la fois Camille et de Palaie. Quoi ! c'était le son *ouè* que les anciens exprimaient par cette double voyelle *o,i* ?

— Et ainsi, continua le premier, quand Boileau récitait ses vers, il disait :

Qui méprise Cotin n'estime pas son *rouè*,
Et n'a selon Cotin, ni Dieu, ni *fouè*, ni *louè* ?

— Et Médée, ajouta l'autre, répondait à la fameuse question :

Dans un si grand revers que vous reste-t-il ? — *Mouè*,
Mouè, dis-je, et c'est assez (2) ?

— Et dans Racine, reprit de Palaie en riant, Titus disait amoureusement à Paulin :

Depuis cinq ans entiers tous les jours je la *vouè*,
Et *crouès* toujours la *vouèr* pour la première *fouès* (3) ?

— Et Auguste, interrompit de Voix-Neuve en riant plus fort, Auguste prononçait majestueusement dans *Cinna* :

Je le suis, je veux l'être. O siècles, ô *mémouère*
Conservez à jamais ma dernière *victouère* (4) ?

Et dans *Bérénice* encore, dit en éclatant de Palaie, cette princesse disait à Antiochus :

(1) Feraud, ouvr. cité, mot *croire*. — (2) Corneille, *Médée*, I, 6. — (3) Racine, *Bérén.*, II, 2. — (4) Corneille, *Cinna*, V, 3.

Et si de ses amis j'en *douès crouère* la *souès*,
Si j'en *crouès* ses serments redoublés mille *fouès* (1) ?

— Oui, répondit Aléthin, c'était ainsi qu'ils prononçaient.

— Ah ! ma *fouès* ! riposta Camille, le *crouège* qui pourra *crouère* que ne *souet* là la *louè* de la langue *françouèse* ; c'est trop fort pour *mouè* ; je n'en *crouès* rien.»

Et tous deux, charmés de cette dernière saillie, et cédant à cet accès de gaîté, ou plutôt s'excitant l'un l'autre à ces éclats immodérés, se laissèrent tomber sur un canapé, où pendant longtemps encore on crut qu'on ne pourrait tirer d'eux ni leur faire entendre une parole raisonnable.

Cependant Aléthin toujours calme et sérieux leur disait : « Riez bien, mes amis, riez bien ; mais vos ris passeront et la vérité ne passera pas. Elle vous pénétrera malgré vous, et, quand vous l'aurez une fois aperçue, vous ne concevrez plus que vous ayez été assez aveugles pour la méconnaître, assez ennemis de vous-mêmes pour lui fermer, autant qu'il était en vous, toutes les issues de votre entendement.

— Au fait, dit de Palaie que son âge semblait devoir rendre plus raisonnable, nous ririons ainsi jusqu'à demain que la question ne s'éclaircirait guère. Calmons-nous, si nous le pouvons, et examinons la chose de sang-froid.

Vous dites, Aléthin, que l'*oi* se prononçait autrefois *oué*, à peu près comme dans *fouet*, *rouet*, *couette*, *mouette*, ou dans cette exclamation de Gorgibus, après le départ des seigneurs Lagrange et Ducroisy : *Ouais ! il semble qu'ils sortent mal satisfaits d'ici* (2) ?

— C'est là ce que je soutiens, répondit Aléthin.

— Cependant, reprit le marquis, il est connu de tout le monde que plusieurs mots rimaient jadis qui ne riment plus aujourd'hui ; que Boileau, par exemple, a écrit :

Qu'un jour ce dieu bizarre,
Voulant pousser à bout tous les rimeurs *françois*
Inventa du sonnet les rigoureuses *lois* (3) ;

que, dans les *Plaideurs*, Racine fait dire en réponse à ce vers :

Tenez, voilà le cas qu'on fait de votre *exploit* ;
Comment ! c'est un exploit que ma fille *lisoit* (4) ;

que, Boileau enfin ayant dit en parlant de Chapelain :

Qu'il s'en prenne à sa muse allemande en *françois* ;
Mais laissons Chapelain pour la dernière *fois* (5).

Voltaire a remarqué à ce propos que la muse de Boileau était bien un peu allemande elle-même, pour se contenter d'une telle rime. Mais ce reproche n'était exact que du temps de Voltaire ; car tout le monde avoue que, sous Louis XIV, *françois* et *lois*, *exploit* et *lisoit* s'écrivaient et se prononçaient de même.

(1) Racine, *Bérén.*, I, 4. — (2) Molière, *Préc. ridic.*, sc. 2. — (3) Boil., *Art poét.*, ch. 2. — (4) Racine, *Plaideurs*, II, 3. — (5) Boil., *Sat. IX*.

— Je vous l'accorde volontiers, reprit Aléthin; je ne nie pas la consonnance des mots; je nie seulement le son que vous leur attribuez. Je soutiens qu'on disait alors *louès, explouet,* etc.

— Mais, interrompit Camille, cela n'est pas possible; nous lisons partout que ces mots se prononçaient comme ils s'écrivaient, c'est-à-dire en donnant à la double voyelle *o,i* le son qu'elle doit avoir. Eh bien, quel est ce son? M. Nodier nous le dit : « Cette diphthongue si commune dans nos verbes se prononçait autrefois comme dans ce mot *autrefois,* qui vient de tomber de ma plume (1). » C'est donc *françouas* et *lisouat* que l'on disait, et ainsi les vers rimaient parfaitement. Nul doute que ce ne soit la véritable valeur de ce digramme.

— Sa valeur actuelle, fit observer Aléthin, non pas sa valeur du temps de Louis XIV, ce qui est véritablement en question. Et voyez comme nous portons toujours dans nos recherches les idées que nos habitudes plus ou moins invétérées nous font regarder comme incontestables. Jamais vous n'avez vu dans un ouvrage de quelque autorité que l'*o,i* se prononçât *oua* sous Louis XIV. Vous transportez donc de votre chef à cent cinquante ans en arrière votre manière actuelle, sans vous apercevoir que c'est résoudre la question par la question; car, enfin, les mots précités rimeraient fort bien encore en les prononçant *ouè,* ou même *è* simplement.

— Cela est vrai, dit Camille; mais si je fais ce cercle vicieux, ne faites pas, vous, une pétition de principe, en supposant prouvé ce que nous contestons. Si vous voulez qu'*o,i* se soit prononcé *ouè,* prouvez-le nous, je vous prie, mais par des preuves sans réplique.

— Par des preuves sans réplique, répéta Aléthin; et, qui plus est, par des preuves de plusieurs sortes: preuves d'autorité, preuves d'étymologie, preuves d'harmonie, preuves de logique, rien n'y manquera.

— Voyons, dit de Palaie, nous vous écoutons.

— Je commence, dit Aléthin, par les preuves d'autorité : ce sont les plus courtes et les plus péremptoires. Plusieurs grammairiens français se sont occupés, à diverses époques, de fixer la prononciation des diphthongues en les représentant par les voix élémentaires qui les composent. Je ne vous en citerai que six, qui se sont fait tous une réputation, Girard (2), d'Olivet (3), Dumarsais (4), Duclos (5), Beauzée (6) et l'abbé Féraud (7).

Les quatre premiers, qui sont aussi les plus anciens, représentent la prononciation de l'*o,i* par *oè, ouè* (8); d'Olivet et Duclos (9) donnent cette prononciation comme absolue. Dumarsais remarque qu'il y a deux sons, celui de *oè,* ou l'*è* est très-ouvert et se rapproche de l'*a,* comme dans *foi, froid, coiffe;* et celui de *od,* comme dans *mois, pois, noix* (10). Quant à l'abbé Girard, il re-

(1) Nodier, *Exam. crit. des Dict. de la lang. fr.*, mot *Oi.* — (2) Né en 1678. — (3) Né en 1682. — (4) Né en 1676. — (5) Né en 1704. — (6) Né en 1717. — (7) Né vers 1730. — (8) D'Olivet. *Prosod. franç.*, aux homonymes *Fois* et *Fouet.* — (9) *Gramm. générale*, ch. 3, Remarques sur les diphthongues. — (10) Dumarsais, *Encyclop. method.*, mot *Diphth.*

connaît deux sons, mais non pas ceux qu'admet Dumarsais : « *o,i*, dit-il, présente dans certaines occasions le son ouvert de la voyelle *è* : *François, Hollandois, il dormoit* ; dans d'autres occasions, elle présente un son plein et comme double, terminé par celui de l'*è* ouvert, après avoir commencé par celui de la diphthongue *ou* : *Bavarois*, *Crétois*, *loi, roi, oiseux, je bois, il reçoit* (1). Beauzée n'admettait plus la prononciation *oè, ouè* (2), et Féraud, dans son dictionnaire publié en 1788, la condamnait comme n'étant plus usitée que dans quelques provinces (3).

Ainsi nous pouvons presque dire avec une précision géométrique à quelle époque le son *oua* a définitivement remplacé le son *ouè*, qu'indiquait la bivocale *o,i*. C'est vers le temps où Beauzée succéda à Dumarsais dans la rédaction des articles de grammaire dans *l'Encyclopédie*, c'est-à-dire vers 1756. Mais si nous remontons plus haut, les dictionnaires ou les traités s'accordent à donner *oè, ouè* (4). Bien plus, ces lettres se retrouvent dans l'écriture courante, chez quelques vieux auteurs. Ainsi l'hôtel-de-ville s'appela longtemps le *parlouer aux bourgeois* (5) ; Rémi Belleau écrivait : *ton mirouer* (6) ; Joinville écrivait *dortouer* (7) ; et dans Rabelais on trouve à tout moment ces désinences : « On fit de votre gorge un *entonnouer* (8) ; il se fit un cheval d'un fust de *pressouer* (9) ; peut-estre que derrière y ha issue au *montouer* (10). »

Henri Estienne, dans ses *Dialogues du nouveau langage françois italianisé* (11), se plaint, d'une part, que l'on substitue le son *è* au son *oi* (*ouè*) dans les imparfaits et conditionnels ; et, de l'autre, qu'on s'accoutume à dire *troas moas* pour *trois mois*, (*trouès mouès*) ; il demande s'il faudra dire aussi la *guarre* pour la *guerre*, frère *Piarre*, pour frère *Pierre* (12).

Mais la véritable nature du son que nous examinons n'est nulle part mieux déterminée que chez Meigret, écrivain peu connu d'ailleurs, qui voulait, au XVIe siècle, comme M. Marle de nos jours, une réforme radicale dans notre orthographe. Vous comprenez avec quel soin il dut étudier la prononciation ; aussi en parle-t-il comme un homme qui en connaît bien tous les détails. Il rejette l'emploi de la double voyelle *o,i* ou *o,y*, « laquelle je voy, dit-il, indifféremment escrite pour *oe*, comme *moy, toy, soy*, il *estoit, aimoit*... » Il lui reproche de représenter deux sons très-distincts, « ce que nous verrons évidemment, ajoute-t-il, si nous voulons considérer cette diphthongue *o,i* ès vocables ès queiz elle est prononcée ; et trouverons qu'il y a grande différence des ungs ès autres ; car en *moyen, royal, loyal*, nous oyons évidemment en la prolation la diphthongue commencer par *o* et finir par *i* (*mo-ien, ro-ial, lo-ial*) ; au con-

(1) Girard, *Vrais Princip.*, t. II, p. 346. — (2) *Encycl. méthod.*, mot *Néographisme*. — (3) *Dict. critiq. de la lang. franç.*, mot *Oi*. — (4) *Voy.* en particulier Regnier Desmarais. — (5) Dulaure, *Hist. de Paris*. — (6) Trad. d'Anacréon, cité par Saint-Victor, p. 191. — (7) *Hist. de saint Louis*, p. 41, édit. de 1826. — (8) *Gargant.*, I, 12. — (9) *ibid.* — (10) *Ibid.* — (11) Imprimés à Paris en 1579. — (12) Voy. *Essai sur l'universalité de la langue française*, par M. Allou, note D, p. 374 ; et D'Olivet, *Remarq. sur Racine*, n°s 10 et 11.

traire, en *moy, toy, soy*, nous oyons la fin de la diphthongue non seulement en *e*, mais en *é ouvert*, qui est moyen entre *a* et *é clos* (1)..... Nous escrirons doncq *loé, roé* et *loyal, royal;* par ce moyen la diphthongue *oé* sera tournée en *oy* en ces autres dérivatifs (2). »

Ce changement de l'ancien son *oi* (*oué*) et sa division en deux autres, savoir : le son *é* et le son *oua*, ont donc commencé dans le XVIe siècle, et n'ont été définitivement accomplis qu'à la fin du XVIIIe. Cette proposition ne saurait, je pense, m'être à présent sérieusement contestée.

— Je ne la contesterai pas, dit Camille ; mais vous nous avez promis des preuves fondées sur l'étymologie : je les attends avec impatience.

— Je vais vous satisfaire, reprit Aléthin. Vous remarquerez que presque tous les mots français où la bivocale *o, i* fait partie du mot, et n'en est pas une terminaison dérivative ou déclinative, sont tirés de mots latins où se trouve la lettre *e* : *roi* de *rex* ; *loi* de *lex* ; *coi* de *quietus* ; *moi, toi, soi* de *me, te, se* ; *quoi* de *quæ* ; *paroi* de *paries* ; *fois* de *vices* ; *faible*, ou plutôt *foible*, de *flebilis* ; *foin* de *fenum* ; *avoir, savoir, voir, recevoir*, d'*habere, sapere, videre, recipere* ; *étoile* de *stella* ; *voile* de *velum* ; *toile* de *tela* ; on disait autrefois *toële*.

Et s'ele a trop lordes mamelles,
Prenne cuevre-chief ou *toëles* (3).

De là l'on ne peut conclure, sans doute, que le son de l'*e* latin se soit conservé pur dans le mot français ; mais il est au moins fort probable que ce son n'a pas tout à coup disparu, lorsque les mots ont passé de la langue mère dans sa dérivée.

Nos terminaisons en *ois* pour noms de peuples et autres viennent, comme *mois* de *mensis*, de terminaisons latines où se trouve l'*e* : *bourgeois* de *Burgensis* ; *lyonnoise, narbonnoise, tarragonoise*, de *Lugdunensis, Narbonensis, Tarraconensis* : et la prononciation originelle de notre diphthongue est d'autant plus évidente que l'*n* des mots latins paraît s'être toujours prononcée fort peu, ou même ne s'être pas prononcée du tout (4), puisque les Grecs retranchaient cette lettre dans les mots latins de cette terminaison, et disaient *Hortesius, Lugdunesis, Tarronesis*, pour *Hortensius, Lugdunensis*, etc. (5)

Nos nombreux substantifs et adjectifs en *oir* et *oire* viennent presque tous du latin *orius, oria, orium*, dont on a supprimé la terminaison déclinative *us, a, um*, et fait passer l'*i* devant l'*r* ; or, on sait qu'en latin l'*o, i* était toujours remplacé par la diphthongue *æ*, comme le déclare expressément Térentien (6) ; et les éléments de cette syllabe nous servent précisément aujourd'hui à peindre l'ancien son de l'*o, i*. N'est-ce pas là, je vous le demande, un argument étymologique péremptoire en faveur de la prononciation *oer, ouer* ?

(1) *É fermé*. — (2) Meigret, *l'Escriture françoise*, imprimé en 1545. Conservé à la bibliothèque Mazarine sous le n° 20240. — (3) *Roman de la Rose*, cité par Roquef., *Suppl. ou Gloss. de la lang. rom.* mot *Lord*. — (4) Lancelot., *Nouv. Méth. pour la l. lat.*, p. 640. — (5) Lancel., *ibid.* — (6) Maur. Terentiani *de Syllabis carmen*, v. 44.

Nous trouvons enfin que les premiers auteurs et poëtes français écrivaient avec l'*e* originaire certains mots qui depuis ont définitivement reçu l'*o,i* : *dreite* pour *droite* (1); il *deit sa pénitenche*, pour il *doit* (2); on en a des exemples répétés dans ces vers de Marie de France :

Ki sa fille *vodreit aveir*,
Une chose séeut de *veir*,
Sortit *esteit* et destiné
De sur le munt fors la cité,
Entre ses bras la *portereit*
Si que ne se *reposereit* (3).

Ainsi que le son primitif de la bivoyelle *o,i* ait contenu en lui-même le son de l'*e*, cela ne me paraît pas douteux. Les exemples s'offriraient d'ailleurs en foule, si vous conserviez quelque incertitude à cet égard.

— Il ne nous en reste plus, répondit de Palaie, et maintenant nous n'attendons plus que les preuves d'harmonie, comme vous les nommez, qui viendront sans doute corroborer votre théorie.

— Je les ai nommées ainsi, reprit Aléthin; j'aurais mieux fait peut-être de les appeler preuves de *consonnance;* car on peut voir que le son de *o,i* a été presque de tout temps employé à la rime pour consonner avec l'*é* ou l'*ai* ; ce qui ne me semble laisser aucun doute sur le son de cette diphthongue.

L'auteur anonyme, qui, au XIIe siècle, a traduit en vers français les distiques de Denys Caton, ajoute à la fin une sorte d'épilogue en vers, où il s'excuse modestement d'avoir fait peut-être quelques fautes, et réclame le redressement, la correction des savants de son temps.

Mès, si jeo ai mespris,
Ou autre chose mis
Ke il n'i doit *avoir*,
Li sage ki l'orrunt
Amender le purrunt
E je les en *requier* (4).

Ne voyez-vous pas qu'*avoir* se prononçait alors *avouer*, puisqu'il rimait avec *je requiers?* Trois siècles plus tard, sous François Ier, Lazare du Baïf (5) écrivait dans sa tragédie d'*Hécube :*

Mais pour encore accroistre ma *tristesse*,
Hélas ! ma fille, en ceste dure *angoisse* (6).

Eustorge de Beaulieu, poëte de la même époque, mettait aussi dans une ballade :

(1) Roquef., *Suppl. au Gloss. de la l. rom.*, mot *Jovent.* — (2) Id., *ibid.* et Ampère, *Hist. de la format. de la lang. fr.*, ch. XVI, p. 382. — (3) Marie de France, *Lai des deux Amants*, v. 32, cité par Roquef., *Suppl.*, au mot *Luinz.* — (4) Manuscrit de la Bibliothèque royale, publié par M. Leroux de Lincy dans son *Livre des Proverbes français*, t. II, p. 375. — (5) Fin du XVe siècle. — (6) Auguis, *Vieux Poëtes*, t. III, p. 148.

Fust-on si bon que saint *Antoine*
Et aussi doux qu'une brebis,
Sans estre en ordre, on perd sa *peine*,
Chacun porte honneur aux habits (1).

Gilles d'Aurigny, autre poëte du même temps (2), dit dans son poëme du *Tuteur d'amour :*

Et par dedans fermée à trois grands huis,
Bandés de fer, dont l'entrée estoit *faite*,
Expressément difficile et *étroite* (3).

Tous ces exemples, vous le remarquerez, sont antérieurs à la seconde moitié du XVIe siècle, et, par conséquent, aux temps où les Italiens, appelés en France par Catherine de Médicis (4), corrompirent la prononciation française, en cherchant à la rapprocher de celle de leur pays. Cette observation est essentielle, car elle prouve que l'altération introduite dans le langage par les infâmes mignons de Henri III, comme dit un auteur célèbre (5), fut toute autre qu'on ne se l'imagine ordinairement.

Mais sans nous arrêter à ces temps reculés, et pour passer tout de suite au siècle de Louis XIV, qui nous intéresse bien plus vivement que celui des derniers Valois, je dis que les exemples de ces consonnances d'*o,i* avec *é* ou *a,i* ne sont pas rares chez les poëtes contemporains de Corneille, particulièrement chez ceux qui n'attachaient pas une importance exagérée à la richesse oculaire de la rime.

Corneille lui-même dit dans sa *Mélite* :

Tu seras forcé toi-même à *reconnoître*
Que, si je suis un fou, j'ai bien raison de l'*être* (6)

Ces vers, évidemment, n'eussent pas été supportables si l'*o,i* avait eu de ce temps la prononciation que nous lui assignons aujourd'hui.

Molière dit de même dans *le Dépit amoureux :*

Par comparaison donc, mon maître, s'il vous *plaît*,
Comme on voit que la mer quand l'orage s'*accroît* (7) ;

et ailleurs dans la même pièce :

D'où vient fort à propos cette parole *expresse*
D'un philosophe : Parle, afin qu'on te *connoisse* (8) ;

et encore dans l'*Étourdi :*

Demeurez ; vous pourrez voir tout de la *fenêtre*.
Eh bien ! qu'avais-je dit ? Le voyez-vous *paroître* (9) ?

et enfin dans *Tartufe :*

(1) Auguis, collect. cité, t. III, p. 16. — (2) Il vivait encore en 1553. Auguis, l. cité, III, 177. — (3) Gilles d'Aurigny, *Tuteur d'amour*, ch. III. *Collect. Auguis*, t, III, p. 196. — (4) Reine mère en 1559. — (5) Nodier, *Exam. crit. des Dict. de la l. fr.*, mot *Oi*. — (6) *Mélite*, I, 4. — (7) Mol. *Dépit am.*, IV, 2. — (8) Mol., *ibid.*, III, 8. — (9) Molière, *Etourdi*, III, 10.

D'abord j'appréhendai que cette ardeur *secrète*
Ne fût du noir esprit une surprise *adroite* (1).

Je citerais sans peine des milliers de ces exemples. Ainsi, quand on a conclu de l'assemblage des mots aujourd'hui prononcés en *oua* et en *è* qu'ils se prononçaient alors en *oua* tous les deux, on a forcé la conséquence. La conclusion eût été légitime si l'on se fût borné à dire qu'alors les deux mots étaient consonnants ; mais vouloir déterminer le son de l'un, à l'exclusion de celui de l'autre, par la rime où ils se trouvaient tous deux au même titre, c'était une faute évidente contre ce principe de logique :

Quantum præmissæ referat conclusio solum (2).

ne mettez jamais dans la conclusion que ce qu'il y a dans les prémisses. Il fallait donc trouver des exemples où le son *o,i* rimât avec une voyelle simple ou avec un digramme tel que *a,i*, dont le son ne fût pas contesté. Ces exemples, comme ceux que nous venons de citer, auraient décidé la question. Or, si l'on en trouve tant où le son *è* se fait clairement ouïr, on n'en trouve pas un seul où la rime pose sur le son *a*.

— J'avoue, dit alors de Voix-Neuve, qu'il me paraît difficile de nier la puissance de ces raisons et de contester une opinion appuyée sur tant de preuves. Continuez cependant, et donnez-nous ces raisons de logique dont vous nous avez parlé.

— Volontiers, reprit Aléthin ; elles nous mèneront, je l'espère, à la même conclusion. Nous ne doutons pas que l'*o,i* ancien, quelle que fût antérieurement sa prononciation, n'ait en dernier lieu exprimé deux sons très-différents, le son *oua*, de *roi, toi, loi*, et le son *è* de *français*, il *parlait*, que nous écrivons aujourd'hui par *a, i*.

Si nous supposons que l'un de ces deux sons ait été le primitif, on se demandera comment l'autre a pu s'en former ; et il sera difficile de répondre à cette question ; car, quelle analogie y a-t-il entre *loua* et *lè*, *touat* et *tèt*, *chouas* et *chès?* Rien ne se ressemble, ni les lettres, ni le son, et il nous est assurément impossible de passer de l'un à l'autre sans intermédiaire (3).

Au contraire, si *ouè* est l'ancien son, par deux altérations toutes naturelles et faites en sens inverse, on arrive aux deux prononciations actuelles.

Ainsi, élargissez un peu la voyelle dominante de cette diphthongue ; au lieu de l'*è* ouvert prononcez un *a* faible, lettre d'une nature analogue : vous tombez dans notre diphthongue *oua* ; *loua, roua, foua*, de *louè, rouè, fouè*, qu'on prononçait jadis.

Mangez maintenant la sous-dominante *ou* de ces mêmes mots *françouès*, je *disouès*, il *chantouè ;* il vous reste l'*è* ouvert pur, *francès*, je *dises*, il *chantèt*, que nous écrivons aujourd'hui *disais, chantait, français*.

(1) Molière, *Tartufe*, III, 3.— (2) Herm. Osterreider, *Logic.*, diss. III, ch. IV, n° 186, p. 244. — (3) Auprès, *Hist. de la format. de la lang. franç.*, p. 383, ch. XVI.

Et davantage, notez, je vous prie, que c'est toujours d'une modification seulement que se plaignent les écrivains partisans de l'ancienne prononciation, comme Henri Estienne (1) et Guillaume des Autels (2), et non pas d'un changement qui n'aurait pas même permis de reconnaître les mots.

Celui-ci en particulier exprime nettement de quelle nature était le changement qu'il blâmait. « Certes, dit-il, je ne dissimulerai point ma fantaisie (3); onques ne me plut l'excuse d'un langage corrompu pour dire que l'on parle ainsi à la court; car, je say quelles mignardises en sont plus souvent cause que celle tant recommandée douceur, par laquelle je confesse que légitimement on peut impétrer un vice de la coutume. D'où sont venus ces mots il *diset*, il *feset*, et la rime que l'on appelle *équivoque* de *Cerès* avec *serois?* Pourquoi n'a on laissé le mot régulier et usité de *Royne* pour dire *Reine?* Pourquoi sera-ce que quelque dame, voulant bien contrefaire la courtisanne à l'entrée de cest yver, dira qu'il fait *fret?* serrant tant les lèvres que l'on sentira bien, au petit bruit ou strépit de la voix, qu'elle sort par force et contrainte comme le vent passant par quelque petite fendasse (4)? »

N'est-il pas clair que l'auteur ne reproche ici aux merveilleux de cette époque qu'un adoucissement excessif de la prononciation, un amollissement ridicule du langage, une corruption analogue à celle que le Directoire vit s'introduire chez nous, lorsque, n'osant prononcer les *r*, nos incroyables disaient *ma paole* pour *ma parole*, du *da noi* pour du *drap noir?* Mais il n'est pas question d'un changement total dans le son, tel qu'eût été celui de *frouat* en *fret*.

Je conclus donc : l'ancienne prononciation *ouè* contenait en germe les deux manières de prononcer reçues aujourd'hui; mais, l'une de ces deux manières étant prise comme primordiale, il serait impossible d'en déduire logiquement l'autre, ou d'établir une filiation probable de ces deux sons.

— Voilà qui est bien, dit de Palaie; je n'avais pas moi-même étudié la question dans tous ces détails, et je m'en rapportais sans scrupule au dire de tant d'autres. Je reconnais volontiers que je m'étais trompé; je vois aussi pourquoi vous m'avez demandé au commencement ce que j'appelais l'orthographe de Voltaire; je conçois bien que je m'étais fait une fausse idée de l'influence de ce philosophe sur cette grande question.

— En effet, ajouta Aléthin, on se le représente souvent comme ayant apporté dans l'écriture un signe tout nouveau, le digramme *a,i*. Vous voyez qu'il n'en est rien; que ce digramme avait été employé de temps immémorial avec le son de l'*è* ouvert, et souvent dans des mots entièrement identiques à ceux où se trouvait l'*o,i*. Voltaire n'a fait qu'en régulariser l'emploi; il vivait dans un temps où l'ancien son *ouè* disparaissait de la bonne compagnie et de la capitale, et donnait en mourant naissance à deux sons complétement différents

(1) En ses dialogues *du Lang. franç. italianizé ou mieux desguizé.* — (2) Guill. des Autels, *Replique aux furieuses défenses de Melgret.* Lyon, 1551. — (3) Mon opinion. — (4) Guill. des Autels, ouvrage cité, p. 20.

l'un de l'autre. Alors il appuya de son immense influence l'ancienne proposition de l'abbé Girard, de conserver le digramme o,é pour le son dérivé le plus semblable à l'ancien son, et d'appliquer au deuxième dérivé la réunion de lettres usitée, la plus incontestablement analogue au digramme générateur.

Il y a donc eu, on peut le dire, dans le changement appuyé et établi par Voltaire, un immense service rendu à la langue et à l'orthographe françaises; et en outre, le plus louable respect pour les analogies de racines et d'usage, sans lesquelles les langues les plus riches seraient, vous en convenez, indignes de notre étude et de notre amour.

— Et maintenant, dit de Voix Neuve, vous pensez sans doute que l'Académie a bien fait d'adopter définitivement l'orthographe dite de Voltaire ?

— Oui, sans doute, répondit Aléthin.

— Et moi aussi, reprit le licencié; mais alors, comme je l'avais dit, les deux vers cités précédemment ne riment pas. C'est cette observation qui a ouvert notre discussion; je suis bien aise qu'elle se représente à la fin pour la clore convenablement. »

B. Jullien,
Membre de la 3e classe.

VISITE A L'ANCIENNE FORTIFICATION DE BORGHSTADT,

NOMMÉ DEPUIS CAMP DE Q. CICÉRON, SITUÉ A L'OCCIDENT DU BOURG D'ASSCHE, AUPRÈS DE BRUXELLES.

Cette position que les anciennes cartes du pays appellent *Borghstadt*, c'est-à-dire la ville fortifiée, et que nous voyons sous le nom de Camp de Q. Cicéron, sur celle de la Belgique publiée par M. Vandermaelen, se trouve à 1 kilomètre environ du bourg d'Assche, du côté de l'occident. On s'y rend par la route de Bruxelles à Termonde, mais il faut la quitter en sortant du bourg, pour prendre l'espèce de chemin vicinal qui conduit à Alost. Cette fortification fut revélée au monde savant par Vangestel, dans son *Histoire de l'Archevêché de Malines* (1); mais personne ne s'en étant plus occupé depuis, elle est restée dans l'oubli jusqu'en 1845, où M. Galesloot reconnut ses vestiges, et publia ensuite à son sujet, dans les mémoires de l'Académie des sciences de Bruxelles, une intéressante notice, accompagnée d'un plan. Il est à remarquer, dit-il, que les habitants de la commune d'Assche ignoraient alors complétement l'existence de cette forteresse, quoiqu'elle fût si près du bourg.

N'ayant pas négligé, pendant mon séjour à Bruxelles, en 1847, de m'enquérir auprès de MM. Reiffenberg, Jobard et Vandermaelen de ce que la contrée pouvait m'offrir d'intéressant, sous le rapport de l'archéologie, ils me citèrent en première ligne cette fortification; et, comme elle n'était qu'à trois lieues de distance de la ville, je me fis un devoir de l'examiner à mon tour.

(1) Van Gestel, *hist. archiepiscop. Mechlin.* T. 2, p. 150.

Comme je visitais pour la première fois cette contrée, le plaisir que j'éprouvais en l'observant, me fit vivement regretter de n'avoir pas connu plutôt la Belgique.

En sortant de Bruxelles on traverse une longue suite de plaines uniformes, peu boisées, mais où de magnifiques récoltes charmaient les yeux par l'abondance qu'elles allaient ramener dans les classes inférieures de la population : c'était le 11 août, et de toutes parts les laboureurs coupaient et enlevaient la moisson, favorisés par un ciel de la plus grande sérénité : toute la campagne était en mouvement. Ça et là des villages épars, de plus nombreuses maisons au bord du grand chemin, et toujours celles-ci entretenues avec un soin, je dirai même une propreté coquette que je regrette de ne pas rencontrer partout en France.

A ces plaines si fertiles et si uniformes succède aux approches d'Assche, un terrain plus boisé, avec des vallons, mais qui sont peu profonds : c'est là qu'on voit auprès des métairies, les premières houblonnières, et nos regards se fixent aussitôt sur elles par leur aspect tout nouveau pour le voyageur. Celles-ci se composent d'une phalange de perches hautes de 6 à 8 mètres, qui sont plantées à 1 mètre environ de distance les unes des autres, contre chaque pied de houblon. Cette liane européenne monte avec son épais feuillage jusqu'au sommet de son tuteur, dont la nudité primitive se change en une colonne qui conserve la verdure la plus animée pendant toute la belle saison.

Enfin j'aperçus l'église d'Assche avec sa tour carrée que surmonte une toiture simplement élevée en pointe : mais elle n'a pas justifié ce degré d'antiquité que je lui avais d'abord supposé en raison de sa simplicité et de son aspect sombre. Le bourg, avec sa population de deux mille habitants, a tout l'aspect d'une petite ville ; on n'y voit pour ainsi dire que de jolies maisons, dont on repeint tous les ans la façade, avec des couleurs à l'huile : tout en elles est soigné comme un couvent de Visitandines.

L'église contraste étrangement avec la tenue si soignée des maisons, par son état de négligence extérieure ; il est d'autant plus extraordinaire qu'on voit près de sa partie occidentale, un calvaire érigé sur un petit monticule, où les croix et les statues sont accompagnées d'ifs, dont les ciseaux de l'horticulteur conservent et maintiennent les formes régulières, avec cette recherche qui n'existe que dans les jardins les mieux entretenus.

Je me rappellerai toujours avec plaisir ma visite à ce joli bourg, et s'il est par rapport à Bruxelles, le Saint-Germain ou le Versailles des Parisiens, *Borghstadt* ainsi que *Kalec-hoven* dont nous allons parler, deviennent pour les antiquaires, un palais, une source de jouissances.

§ 1er Kalec-hoven et son établissement romain.

M. N ***, habitant d'Assche, eut la complaisance d'être mon pilote dans cette contrée : mais au lieu de me conduire directement à Borghstadt, en sor-

tant du bourg, il me fit d'abord remonter plus au septentrion, afin que je visitasse les vastes champs qu'on appelle *Kalec-hoven*, c'est à-dire les fours à chaux, et qui méritent à juste titre l'attention des antiquaires. « Tout le sol, me dit-il, est rempli de morceaux de briques, de tuiles, de tessons de toute espèce; et si l'on creuse à deux pieds de profondeur, on découvre les fondements de divers édifices; ceux-ci sont épars. On y a trouvé aussi de nombreuses pièces de monnaies à l'effigie des empereurs, depuis Auguste jusqu'à Anastase Ier inclusivement, qui mourut, comme on sait, l'an 518 de l'ère chrétienne. »

Comme la moisson venait d'être coupée et totalement enlevée, je pus parcourir à mon gré, la surface de ce vaste plateau en divers sens, et dès mes premiers pas, je vis parmi la terre végétale, quantité de petits fragments des objets qui m'avaient été indiqués par mon guide: c'étaient des morceaux de faîtières ou *imbricis*, des carreaux *tesseræ*, des briques à crochet *tegulæ hamatæ*, quelques tessons de poteries d'un gris cendré clair, d'autres encore en terre rouge, dont la finesse, jointe à leur enduit luisant, nous démontre qu'ils ne peuvent provenir que de vases étrusques.

Je recueillis aussi d'autres fragments plus modernes, et que j'aurais regardés comme romains s'ils n'eussent été revêtus d'un émail vitrifié: enfin un autre tesson d'un gris blanchâtre qui ne différait nullement de nos poteries modernes dites de grès. Il est manifeste que ces derniers doivent leur présence aux engrais avec lesquels on les apporte sur les cultures.

Après l'examen du sol de Kalec-hoven, il ne pouvait pas me rester le moindre doute que ce vaste plateau, d'où l'on découvre tous les environs, n'eût été l'assiette d'une *villa* considérable au temps des Romains, ou même d'un bourg, *vicus*, d'autant plus que cette position cadre parfaitement avec les conditions qui déterminaient leur établissement. Pitiscus(1) m'en fournit la preuve dans les mots qui suivent : *Itaque tam mutationes quam mansiones fuerant extra urbes ac civitates; ut in villis, vicis aliisque locis immunitis ac facilis aditus*; etc. Trop considérable pour être un simple relais, *mutatio*, cet établissement fut alors une station, *mansio*, pour les Romains qui se rendaient de Bavay, *Bagacum*, à Utrecht, *Ultrajectum*, chez les Bataves. Nous en aurions peut-être encore une seconde preuve dans une tradition locale selon laquelle cette petite pièce d'eau, qui sert d'abreuvoir aux chevaux dans le bourg d'Asseke, remonterait pour cet usage, jusqu'aux Romains.

Comme la plaine ne m'offrait plus d'intérêt, après cette exploration, je m'empressai de me diriger vers la fortification de Borghstadt, à laquelle elle confine par sa partie occidentale. Je croyais que Borghstadt allait fixer mes regards par sa construction sur un terrain plus élevé que Kalec-hoven, et je m'attendais à y rencontrer une enceinte entourée d'un fossé profond, au pied de gros remparts en terre, comme j'avais vu les camps qui dominent la vallée de la

(1) Lexicon antiq. roman. et græc. *Verbis* Mansio et Mutatio.

Somme, et vainement mes yeux interrogeaient la partie qui me restait à visiter. « Mais vous êtes devant le camp, me dit mon guide, et pour vous trouver sur celui-ci, vous n'avez plus qu'à traverser ce petit bas-fonds qui vous en sépare. Le plateau, que vous voyez au-delà, constitue l'intérieur de notre Borgstadt si longtemps oublié. »

En traversant cette médiocre dépression du sol, je reconnus qu'elle formait une espèce d'isthme qui rattachait ce plateau à l'extrémité de la plaine. Je mesurai sa largeur, laquelle n'est que deux cents pas environ. De chaque côté commencent les vallées de Vest Beek et de Broekke Beek, qui descendent à l'Occident, et dont les pentes rapides, ainsi que le fond marécageux, suffisaient pour défendre la place.

Le choix de cet endroit, comme lieu de sûreté, était en effet fort avantageux, parce qu'il n'était guère accessible que par l'isthme dont nous venons de parler, et comme le plateau qui composait l'aire de cette position, se trouve élevé de 3 à 4 mètres au-dessus de l'isthme, son bord forme un talus abrupte, qui devenait un rempart naturel en face de l'ennemi. Il était alors facile, vu le peu de largeur du point accessible, de résister avec peu de monde à des forces bien supérieures.

En arrivant à son entrée, mon premier soin fut de chercher la roche indiquée sur le plan du camp, dressé par M. Van der Rit, et désignée par le nom de la Grosse-Pierre, dont M. Galesloot n'a pas fait mention : ses dimensions sont maintenant de 1 mètre 1/2 de longueur, sur une épaisseur de quatre décimètres ; elle est dressée sur le côté, dans une direction qui m'a paru de l'E.-N.-E. à l'O.-S.-O. Cette pierre est formée d'un calcaire coquiller compact dans lequel j'ai remarqué des bivalves et des univalves. M. N*** m'a assuré qu'ayant été brisée en partie, elle n'est plus aussi grande qu'autrefois. Comme rien ne motive ici sa présence et que, par son état entièrement brut, elle doit rentrer dans la classe de nos pierres celtiques de la France occidentale, je ne peux la regarder que comme leur contemporaine et sans nul doute érigée là par les mêmes motifs. Elle est au bord de la route, à main droite en entrant dans le camp.

§ 2. — Borghstadt.

Cette route est celle qui conduit à Alost, comme nous l'avons dit précédemment : elle partage en deux parties inégales l'enceinte de Borgstadt, qu'elle traverse à peu près d'orient en occident. Elle suit pendant son trajet le bord du talus naturel, qui limite le plateau à l'origine de la pente du sol, au midi. Ce plateau très-horizontal, nous offrait diverses cultures (1) ; il aurait 150 mètres seulement du nord au midi, sur 300 mètres environ de l'est à l'ouest. C'est lui

(1) J'y vis du bled, du sarrazin, des pommes de terre, du trèfle rouge, du houblon ; j'eus même le plaisir d'y rencontrer quelques planches de fort beau tabac, parce qu'il n'est point ici sous le joug d'une onéreuse régie comme en France.

qui forme la partie supérieure, en même temps que la plus habitable de l'enceinte, car toute son étendue au midi ne présente plus qu'une pente assez rapide jusqu'au bord du ravin qui flanque la forteresse de ce côté. En joignant cette portion, qui est la plus considérable, à l'étendue du plateau supérieur, la superficie totale renfermerait, selon M. Van der Rit, 13 hectares, 39 ares et 25 centiares, ou 135,925 mètres carrés. Nous ferons remarquer, au sujet de sa circonscription qu'elle rentre plutôt dans la forme des *oppidum* gaulois, par ses angles arrondis, que dans celle des camps romains, ceux-ci étant ordinairement carrés.

La principale fortification artificielle de cette enceinte se trouve à sa partie occidentale. C'est là que nous voyons un gros rempart large de 22 pas inférieurement et sans fossé, qui s'élève encore jusqu'à 4 mètres, dans sa partie centrale, au-dessus de son aire intérieure. Mais celui-ci s'abaisse et s'amincit de plus en plus latéralement, de manière à disparaître à l'origine du flanc septentrional de la forteresse, qui est suffisamment défendue par la présence d'un cours d'eau, et par la rapidité du vallon, jointe à sa profondeur.

Le gros rempart de l'ouest, dont nous venons de parler, est coupé dans sa plus grande épaisseur par une brèche profonde de 8 à 9 mètres, par laquelle sort le chemin qui conduit à Alost. Le prolongement de ce môle, au midi, descend ensuite le long de la pente du coteau, et, quoiqu'il y ait été détruit au profit de l'agriculture, sur une longueur de 50 à 60 mètres, on en reconnaît encore facilement les traces : il redevient ensuite plus distinct vers son extrémité, lorsqu'il se recourbe vers le sud-est, pour border le ravin abrupte qui se creuse à sa base : il forme le long de celui-ci une turcie ou parapet, qui suit ses sinuosités sur une longueur assez considérable, et disparaît enfin, comme s'il n'eut pas été nécessaire qu'il fut prolongé davantage.

Après cette exploration de l'intérieur des remparts construits au couchant et au midi de Borghstadt, je remontai vers le plateau supérieur pour compléter l'examen de son système de fortification du côté de l'isthme de Kalechoven.

Quoique je n'eusse jeté qu'un coup d'œil rapide sur le talus naturel qui forme ici le principal front de la forteresse, il m'avait suffi pour en reconnaître tout l'avantage contre l'ennemi, par sa hauteur de 3 à 4 mètres ; mais j'ai omis de faire remarquer que cette tranche, au lieu d'être en ligne droite, décrit un arc dont la saillie se présente extérieurement ; et qu'entre son extrémité et l'origine du talus, qui va former le flanc de la forteresse du côté du nord, il existe un intervalle par lequel on pouvait arriver encore sur le plateau, c'est-à-dire dans l'intérieur du retranchement. Ces détails, omis par M. Galesloot, m'ont paru dignes de n'être pas négligés.

Il ne me restait plus alors à visiter que le prolongement, vers le midi, de cette partie du front de la forteresse. Après avoir traversé le chemin d'Alost, je reconnus immédiatement que ce côté de Borghstadt était défendu par un

môle fait en terre comme les précédents, et qui devait avoir été fort considérable; car quoiqu'il eût été rasé, la masse de ses débris répandue sur la terre, forme encore une élévation bien remarquable; mais celle-ci s'abaisse et s'efface en descendant vers le bas de la colline.

Ce talus n'étant cependant qu'une bien faible défense devant un puissant ennemi, n'eut-il pas fallu établir au bord du plateau un gros rempart tel que celui de la partie occidentale de la forteresse? mais rien ne peut faire soupçonner qu'on l'ait entrepris, et c'est une lacune qui me ferait présumer que la circonvallation de l'enceinte n'aurait pas été achevée. J'en acquiers une nouvelle conviction par l'observation de tous les autres retranchements antiques que je crois contemporains, et dont le rempart présente toujours sa principale force vis-à-vis du point d'arrivée.

En rencontrant ici le rempart le plus considérable du côté de l'occident, c'est d'autant plus extraordinaire que l'accès de la place s'y trouvait défendu par une réunion de grosses buttes à pentes fort rapides, entre lesquelles se creusent de profondes concavités. Comme je n'ai jeté qu'un simple coup d'œil sur ces mouvements du terrain, en suivant le chemin vicinal, je n'ai pu reconnaître suffisamment si ces monticules étaient entièrement naturels, ou le résultat des travaux de l'homme; mais leur présence constituait un puissant obstacle à l'ennemi, en même temps qu'ils lui dérobaient la forteresse. On donne à cette singulière localité le nom de Put-Berghem (1).

Cet amas de monticules se trouve confiné dans l'angle formé par le confluent des deux ruisseaux qui descendent des vallées situées de chaque côté du plateau de Borghstadt. Celui qui vient du nord s'appelle le *Put Beek*, et celui du vallon au midi, le *Brockke Beek*. Il est à remarquer que la partie du chemin vicinal qui traverse, en serpentant, ce dédale de difficultés est connu des habitants de la belle métairie de Milberte, sous le nom de la Grande Rue-de-Put-Berghem, tandis que la carte de M. Van der Rit nous l'indique sous celui de *onde Brogh straet*, qui signifie chemin de l'ancien port. Mais l'état actuel des lieux rend cette dernière qualification bien inexplicable, car les deux ruisseaux réunis ne forment pas même une petite rivière; et si ce modique cours d'eau se jette à peu de distance à l'ouest dans celle d'Alost, rien ne nous indique que son canal se soit prolongé jusqu'à Put-Berghem.

(*La suite au prochain numéro.*)

Baron DE LA PYLAIE,
Membre de la première classe.

(1) *Put* signifie fosse, concavité; *Berg*, montagne, *hem*, bataille, combat; de même que Strythem, lieu, demeure ou village du combat, *Domus pugnæ*, selon Gramaye, dans son livre intitulé *Bruxella cum suo comitatu*, p. 34, ed. in-fol.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT
SUR LES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ETHNOLOGIQUE.

Pour bien étudier la vie des nations, on s'en était tenu généralement, jusqu'au siècle dernier, aux enseignements cosmogoniques transmis par les religions, aux traditions des peuples, puis enfin aux écrits des historiens. Mais le XVIIIe siècle n'a pas cru ces bases suffisantes, et il a jeté dans le monde savant un désir d'asseoir l'histoire de notre origine autrement que sur des preuves religieuses et littéraires; de là est née l'étude de l'anthropologie et de l'ethnologie, étude qui fait chercher dans les sciences naturelles, des monuments sensibles de l'ordre de la création, de la succession des transformations du globe, des générations des races humaines; qui doit confirmer ou infirmer le récit de la Genèse.

Il y a une grande témérité à oser toucher aux traditions mosaïques, à les soumettre à l'examen et à la discussion. C'est de l'esprit de doute, c'est presque du protestantisme historique, si j'ose parler ainsi. Ne nous en effrayons pas. Les révolutions du globe ont été expliquées par les naturalistes, et le déluge de la Bible a été confirmé par la géologie et la paléontologie. L'anthropologie et l'ethnologie ne seront pas, je l'espère, plus fatales à nos croyances religieuses sur l'homme lui-même.

J'ai conçu cet espoir en lisant les mémoires de la Société ethnologique, que vous m'aviez chargé d'examiner.

Cette société a pour base l'anthropologie. Considérer l'homme principalement sous le point de vue physique et naturel, comme dernier anneau de la chaîne immense des êtres, sa conformation propre intérieure et extérieure, ses modifications ou diversités. Telle est l'anthropologie. Ainsi l'ont traitée Buffon, Blumembach, Cuvier.

Mais les naturalistes eux-mêmes ont bien senti que cette science ne pouvait être exclusivement physiologique, et qu'elle tombait aussi, par bien des points, dans le domaine de la philosophie. De là les écrits de Kant, Cabanis, Gall, Spürzeim, Edwards, Virey, Bory de Saint-Vincent, Dumoutier, Adelung, Balbi, Richard, etc.

La Société qui nous occupe procède de cette double série de travailleurs. La lettre adressée, en 1829, à M. A. Thierry, par W.-T. Edwards, membre de la Société royale de Londres, sur les caractères physiologiques des races humaines considérées dans leurs rapports avec l'histoire, est l'origine de la formation de la société, dont l'idée, conçue depuis longtemps, se réalisa en 1839.

Ses statuts en définissent ainsi le but. « Les principaux éléments qui servent « à distinguer les races humaines sont : l'organisation physique, le caractère « intellectuel et moral, les langues et les traditions historiques. Ces éléments « divers n'ont pas encore été étudiés de manière à constituer sur ses vérita- « bles bases la science de l'ethnologie. C'est afin d'y parvenir par une suite « d'observations, et d'établir quelles sont en réalité les différentes races hu- « maines, que s'est formée à Paris la Société ethnologique. »

Elle a été autorisée par le ministre de l'instruction publique le 20 août 1839 et la première séance a eu lieu le 23 du même mois.

Nous possédons deux volumes des travaux de la Société, l'un publié en 1841, l'autre en 1845. Au commencement de chaque volume, on trouve les procès-verbaux des séances et la mention des lectures et discussions, et à la suite les mémoires que la Société a jugé bon de publier.

Vous n'attendez pas de moi sans doute une analyse détaillée de tous les travaux lus devant la Société ethnologique ; il vous suffira de connaître les plus importants de ceux qui ont été imprimés dans leur entier.

Il y a des mémoires que j'appellerai généraux et d'autres spéciaux.

Les premiers sont au nombre de cinq. Nous trouvons en première ligne la lettre déjà mentionnée de M. W.-T. Edwards, président, fondateur de la Société, mort en 1842 ; et un mémoire du même sur l'anthropologie, dans lequel se trouvent bien définies l'origine et la marche de cette science, au double point de vue physiologique et moral.

Viennent ensuite des recherches sur l'histoire de l'anthropologie, par M. L. Vivien. L'auteur, envisageant l'anthropologie comme branche des sciences naturelles, lui donne pour objet l'étude spéciale et complète de l'homme physique, l'examen et la classification des variétés humaines, et la reconnaissance des causes des diversités des membres de la grande famille. Il pose ces deux questions : les diversités des races sont-elles dues aux seuls agents extérieurs comme le climat, le régime, etc., et alors tous les hommes seraient issus d'une seule et même tige originelle ? ou bien, les diversités humaines sont-elles dues à des causes inhérentes à leur nature, et alors il faut reconnaître au genre humain plusieurs tiges originelles ? Tel est ce point de contact de l'anthropologie avec la théologie, point délicat et scabreux, où l'inconnu du problème est si difficile à dégager.

Du concert unanime des naturalistes à admettre la pluralité des foyers de création pour les êtres organisés en général, M. Vivien semble, par analogie, vouloir en conclure que cette diversité originaire doit être admise également pour l'homme.

Cette conclusion qui a des partisans n'est pas celle de M. le docteur Richard, savant anglais de Bristol, dans son ouvrage : *Natural history of man.* Dans l'examen de la question de l'unité ou de la diversité des races humaines, l'auteur s'impose la loi d'un respect absolu des traditions bibliques, et attri-

buant les variations des races aux agents extérieurs, aux influences climatériques, il penche pour le système de l'unité originaire.

Je le proclame avec bonheur; dans la discussion soulevée par le compte-rendu de cet ouvrage, la majorité s'est rapprochée autant que des naturalistes pouvaient le faire, de l'unité d'origine, non pas qu'il faille s'y rallier quand même comme à une idée préconçue, mais parce que dans l'état actuel de la science, une vérification expérimentale encore à faire est indispensable pour se prononcer.

Je me rallierai en ce point à l'avis de M. l'abbé Bargès qui disait que, si, dans l'état actuel de la science, il est impossiblede rien affirmer qui soit contraire au principe de l'unité d'origine, le mieux serait de ne pas toucher à ce dogme exprimé d'une manière si positive par l'Écriture Sainte et qui à ce titre mérite tous nos respects.

Je mentionnerai seulement le mémoire de M. W. F. Edwards touchant l'influence réciproque des races sur le caractère national, et celui de M. le colonel Jackson, secrétaire de la Société royale géographique de Londres, qui traite des arts et inventions de la vie sauvage considérés comme une dérivation directe de l'observation de la nature.

J'ai hâte d'arriver aux mémoires spéciaux, mais comme ils sont plus nombreux, j'abrégerai encore pour quelques-uns.

M. Pavie, membre correspondant de la Société, résidant à Bombay, a adressé un mémoire sur les Parsis ou Guèbres. Chassés de leur pays lors de la conquête de la Perse par les Califes mahométans, les sectateurs de Zoroastre passant successivement dans le Korasan, puis à Ormus, puis dans l'Inde, dans le Guzerate, puis à Saujam, ont envoyé une colonie à Bombay où ils vivent aujourd'hui au nombre de vingt mille. C'est là que M. Pavie a étudié leurs mœurs, leurs types et leur religion; ils forment, comme les Juifs dans les villes d'Europe, une tribu à part; ils ne s'unissent qu'entr'eux, ne souffrent aucune alliance étrangère, et restent attachés jusqu'au martyre au culte du soleil en première ligne, puis à celui de la lune, des étoiles, de la mer, etc.

L'on doit aussi à M. Benet, qui a voyagé à Lahore et a assisté aux funérailles de Ranjet-Singh un mémoire sur l'origine et les mœurs des Sicks, leur organisation civile et militaire et leurs institutions sociales.

M. Berthelot, membre de la Société de géographie, a publié un mémoire sur les Guanches, où il établit : 1° que lors de l'invasion des Européens dans les Canaries, les habitants de cet archipel, loin d'avoir été exterminés comme il a souvent été dit, aidèrent au contraire les conquérants; que même après la conquête leurs chefs eurent part au partage des terres; 2° qu'ensuite les vainqueurs et les vaincus se lièrent intimement entr'eux; ce qui est constaté par les contrats authentiques des mariages qui se firent alors, contrats conservés jusqu'à nos jours; 3° que le type de la race Guanche s'est parfaitement conservé chez les pasteurs et les campagnards, surtout dans la partie méridionale

de Ténériffe. Les descendants des vainqueurs et des vaincus, alliés ensemble, tiennent même plus des Guanches que des Espagnols. Une infinité d'usages particuliers autrefois aux indigènes sont encore en vigueur parmi eux.

J'arrive aux trois mémoires les plus importants de la collection.

Le premier qui doit nous occuper est intitulé : *Histoire et origine des Foulahs ou Fellans*; l'auteur M. G. d'Eichtal, secrétaire adjoint de la Société ethnologique et membre correspondant de la Société de Londres pour l'extinction de la traite et la civilisation de l'Afrique, a offert dans ce mémoire de près de 300 pages une œuvre rare parmi les sociétés littéraires; cette étude, par sa valeur, son originalité, son étendue méritait d'être imprimée à part. Honneur à une société qui possède de tels collaborateurs.

Une partie du bassin du Niger, comprise entre le grand désert et la Guinée, présentant une surface égale à la dixième partie de l'Afrique et au quart de l'Europe, est habitée par des individus distincts des nègres ordinaires. Leur peau est cuivrée, leur figure ovale, le nez aquilin, les cheveux lisses, les extrémités des membres petites. Les tribus de cette nation diversement dénommées Fellans, Felanies, Foulanies, Fellatahs, Foulahs, Fouleys, Peules, Poules, Foutes sont reconnues comme appartenant à la même race; par tous les voyageurs modernes, Seetzen en 1808, Vater en 1812, Mollien en 1818, Lyon en 1818, 19 et 20, Denham et Clapperton de 1822 à 1827, Caillié en 1828, les frères Lander en 1830 et 1831, Laird et Oldfield de 1832 à 1834.

Ces peuples jusqu'à une époque récente étaient pasteurs et nomades, errants au milieu de la population nègre fixée et agricole. Au milieu du XVIe siècle les Foulahs convertis au mahométisme se montrent conquérants et créent aux abords de la Sénégambie les petits Etats de Fouta-Toro, de Fouta-Bondou et de Fouta-Dialon. Plus près de nous, au commencement de ce siècle, le Scheick Othman, surnommé Danfodio poussant le cri de guerre Allah Akbar (Dieu est grand) conquiert au nom de Dieu et du prophète, fonde l'empire de Sakatou, bâtit des villes, soumet les populations du Takrour et y établit une police si régulière qu'une *femme aurait pu voyager d'un bout à l'autre du pays avec un panier d'or sur la tête.* Son fils Mohamed Bello, sultan encore régnant, maintient difficilement, il est vrai, ce royaume, contre les luttes intestines et les attaques étrangères. Mais les émigrations et les conquêtes des Fellans dans l'intérieur de l'Afrique occidentale n'en sont pas moins des faits constants et importants.

Malgré sa dispersion sur une si vaste étendue de pays, au milieu de peuples divers, cette race conserve presque partout sa physionomie primitive, sa langue et ses mœurs; elle offre ce phénomène de tribus se réunissant instantanément sous l'influence d'une commune foi religieuse et d'un vif sentiment de nationalité.

Ce fait d'un peuple nomade, pasteur, conquérant, propagandiste, exception rare dans l'histoire de l'Afrique, des races noires, avec lesquelles les Fellans contrastent nettement, a fait supposer à M. d'Eichtal l'existence, dans le N. O. de

l'Afrique, de deux types bien distincts, de race et d'origine différentes, le type nègre et le type fellan.

L'étude détaillée des traditions, des croyances, de la physiologie et des mœurs des Fellans, puisée dans les écrits ou mémoires de vingt-huit auteurs, la plupart voyageurs, vient appuyer cette induction.

Pour les Fellans eux-mêmes, dit Mollien (p. 358 du tom. 1), leur pays est le premier pays de la terre, et le Foulah est l'homme par excellence. Il méprise le nègre, a une médiocre opinion de l'européen, n'a quelque estime que pour le Maure. D'après Caillié, les Foulahs se disent les *blancs d'Afrique*. Selon Mungo Park, Clapperton, Lander, ils se rangent toujours dans la classe des *blancs*. Telle est leur tradition nationale.

D'après ces observations, peut-on considérer la nation foulah comme originaire de l'Afrique? n'est-elle pas plutôt descendue par émigration du Nord ou de l'Est au milieu des contrées nègres? c'est à la langue des Fellans que M. d'Eichtal demande le secret de leur patrie.

Mais, dirons-nous, est-ce la voie la plus sûre pour arriver à la vérité historique? La linguistique est-elle la base exclusive de l'ethnologie? Non; car, comme le dit M. de Humboldt, ni l'analogie ni la diversité du langage ne peuvent suffire pour résoudre le grand problème de la filiation des peuples et elles ne donnent que de faibles probabilités (Voyage aux régions équinoxiales du nouveau continent tom. III; p. 352). Le langage, dit M. Vivien (Mémoire sur l'anthropologie déjà cité : tom. 2 des mémoires p. 63), dans son extrême malléabilité subit les influences toujours actives du temps et des hommes, des événements et de la nature et se prête à toutes les modifications que ces causes multipliées lui imposent.

L'étude de la langue des Fellans nous éclaire néanmoins sur l'origine probable de ce peuple.

M. d'Eichtal reconnaît dans cette langue des affinités nombreuses avec le groupe des langues de la Malaisie ou archipel Indien.

Voici à l'appui un extrait du vocabulaire comparé de 86 mots de la langue foulah et des principales langues de l'archipel. Ce sont les mots dont la similitude approche de l'identité.

FRANÇAIS.	FOULAH.	ARCHIPEL.
frère.	zakkikirao.	zokh.
porte.	korrie.	kori.
cochon.	baba.	babi.
taureau.	bulou.	biri.
chèvre.	bea.	beh.
éléphant.	ghioya.	gajah.
poisson.	likih.	laëk.
serpent.	gororí.	orrai.
tête.	hore.	oulou, ouronni.
corps.	bendon.	badon.

FRANÇAIS.	FOULAH.	ARCHIPEL.
nez.	inere.	enour.
dent.	nia.	nihi.
main.	diongo.	tangan.
mort.	mœde.	mati.
joue.	kobe.	kobbole.
lune.	leoulou.	lelchou.
terre.	lædi.	lasah.
pierre.	bouddi.	bato.
bois.	lekel.	alok, lakaou.
pluie.	njouda.	bojan.
canot.	lana.	laka.
lame.	lebbo.	leffo.
jaune.	jane.	jeni.
un peu.	seda.	chede.
beaucoup.	kohevi.	kweh.
dix.	sapo.	sapoulou, saplou.

Par cette affinité de langage les Foulahs se rattachent donc à la race malaisienne, qui occupe l'île de Java. Mais comment et à quelle époque les Foulahs, nom national qui vent dire *blancs* dans les langues de l'archipel, passèrent-ils en Afrique? rien ne le fait connaître. On peut seulement supposer que leur migration est antérieure à l'usage de l'alphabet et de la charrue dans l'archipel, car ils ne connaissent ni l'une ni l'autre de ces inventions. Leurs premières stations dans l'Afrique orientale paraissent avoir été l'île de Méroë, où se retrouvent encore des noms de lieux foulahs; puis le Dar-four, littéralement la contrée des *Four*, qui tient d'eux son nom (*Four* pour *Poul*), et dont la langue conserve encore des traces certaines de leur présence.

Enfin, chose importante, cette migration supposée pourrait s'appuyer sur un témoignage historique, se rapportant avec quelque degré de probabilité à l'existence des Fellans. Le tableau ethnologique de la Genèse (ch. X, verset 6 à 20), place à la suite de Kousch et de Misraïm, Pout ou Phout, parmi les fils de Cham. Jusqu'ici les commentateurs n'ont pas réussi à découvrir quel peuple représentait ce Pout ou Phout de l'Ecriture. Si l'on veut y reconnaître les Foulahs, cette supposition ferait remonter leur présence en Afrique à une haute antiquité.

Mais, si, après ces recherches linguistiques, on étudie le type physiologique de la nation foulah, qui a dû s'altérer moins que le langage, la comparaison du caractère physique des Foulahs et des races malaisiennes détruit malheureusement ce que la comparaison des langues avait révélé, et indique, au lieu d'une affinité remarquable, une différence très-grande.

M. d'Eichtal laisse à de plus heureux le soin de résoudre ce problème antérieur aux temps historiques, proclamant toutefois pour résultat incontestable le classement des Foulahs en dehors de la race nègre.

Il n'est pas étranger à notre classe de vous entretenir des réflexions de

M. d'Eichtal sur le développement et l'influence civilisatrice de l'islamisme en Afrique.

Frappés du caractère énergique des Foulahs, les voyageurs et les auteurs ont signalé tous l'utilité de la coopération de cette nation aux efforts des Européens pour le progrès de la civilisation africaine, et particulièrement pour l'abolition de la traite. Cette réflexion sur les Fellans s'applique à toutes les peuplades musulmanes. L'islamisme, en effet, a exercé en Afrique une influence utile sur les sentiments, les connaissances et la condition sociale des populations. A mesure qu'il avance, les sacrifices humains cessent, les idoles tombent, la polygamie est restreinte, les liens de la famille, jusqu'alors inconnus, sont fondés. Avec l'usage de la langue arabe et de l'écriture, se répand la connaissance du Koran et des traditions bibliques. De barbares, dont les idées et les croyances ne dépassaient pas le pays natal, l'islamisme fait des hommes rattachés à la grande famille abrahamique, et participant à l'unité religieuse. Enfin la condition des esclaves musulmans et la liberté des voyageurs européens se ressentent du régime religieux.

L'islamisme est, je le reconnais, un élément nécessaire dans les destinées de l'Afrique; le développement, ainsi que l'influence de cette foi exige la plus sérieuse attention des amis de la civilisation. Il y a lieu d'établir partout de bons rapports politiques entre les Musulmans et les Européens.

Mais est-ce à dire, comme M. d'Eichtal le soutient, après l'anglais Buxton, président de la Société pour l'abolition de la traite et le développement de la civilisation en Afrique, que les Européens doivent abdiquer devant les Musulmans au point de vue religieux, et renoncer à tout esprit de prosélytisme, s'incliner devant l'islamisme comme devant une *secte chrétienne* (p. 168 du mémoire). Il y a un ensemble de croyances et de préceptes tirés des religions juive et chrétienne, que l'islamisme admet et dont il a doté l'Afrique. Il est vrai encore que la religion de Mahomet se transforma du moins dans la pratique et dans ses prescriptions chez les peuples qui bordent la Méditerranée. Mais l'antique esprit d'exclusion, de rigueur, de jalousie, de fanatisme et de barbarie n'est pas mort; il est inhérent aux croyances, aux dogmes du prophète de Médine, et je ne puis admettre que la lutte ait cessé au point de vue moral et social entre le christianisme et l'islamisme.

Traitons de puissance à puissance avec les peuplades Musulmanes de l'intérieur, puisque les peuplades barbares de la côte, qui y seraient le plus intéressées, s'y refusent (1). Mais si la politique et le commerce demandent l'indiffé-

(1) Au moment où le rapporteur écrivait ces mots, les journaux quotidiens nous entretenaient des difficultés nombreuses qu'éprouve notre colonie du Sénégal à vivre en bonne intelligence avec les peuplades du Fouta-Toro. Ces luttes continuelles, si nuisibles à notre commerce et à notre puissance dans cette région, démontrent qu'il faut compter avec la race foulah, que la confiance de M. d'Eichtal pour les nations musulmanes et pour les populations fellanes en particulier, n'est pas parfaitement fondée, et que les Européens doivent toujours prendre avec elles de grandes précautions.

rance théorique et pratique en matière de religion, en matière de civilisation et de progrès social, soyons chrétiens. Les Arabes nous l'ont dit en Algérie : on n'est homme que quand on prie (M. Genty de Bussy, cité dans le discours de M. le comte Quatrebarbes à la Chambre des Députés, le 14 juin 1847). Ils auront confiance en nous quand ils nous verront prier Dieu. Si les musulmans ont pour nous cette estime, ils nous aideront, comme le souhaite M. d'Eichtal, à l'extinction du commerce des esclaves, à l'amélioration du sort des indigènes ; peut-être aussi pourrons nous rallier à nous l'islamisme et le convertir à nos grands principes religieux et civils.

Je vous ai entretenu avec complaisance de l'histoire et de l'origine des Foulahs ; c'est que M. d'Eichtal est un travailleur qui sait donner à ses recherches tant d'intérêt, qui scrute avec tant de conscience la vie des nations, qu'il entraîne le lecteur d'une manière irrésistible.

Si je me laissais aller à mon penchant, je vous entretiendrais longtemps aussi des études du même auteur, sur l'histoire primitive des races océaniennes et américaines ; mais je veux abréger.

Nous savons déjà que M. d'Eichtal a cherché à rattacher, au moyen de la linguistique, la nation foulah à la race polynésienne par la Malaisie. Ses efforts n'ont pas été confirmés par la comparaison des caractères physiologiques ; mais il ne s'est pas tenu pour battu, et, étendant la question, il a cherché à établir le système que voici : la Polynésie orientale, ou bien un continent aujourd'hui détruit, mais qui était situé dans la même région de la terre, aurait été le foyer principal d'une civilisation primitive, antérieure aux temps historiques, civilisation qui aurait rayonné de là dans toutes les directions vers l'Amérique, l'Asie et l'Afrique.

Oui, il faut le reconnaître avec ce savant, plus on étudie les diverses races humaines, plus on découvre chez elles les traces d'une histoire antérieure, même à leurs traditions, et dont les vestiges subsistent dans leurs langues et leurs civilisations. Mais avec ces vestiges on ne peut guère espérer d'arriver jamais à la solution complète du problème de l'origine des sociétés humaines, et il me semble téméraire de supposer l'existence d'une nouvelle Atlantide australe, qui n'est nullement probable, et qui inconnue, incertaine ne peut nous aider à soulever un coin du voile de cet obscur passé.

Le mobile de M. d'Eichtal, c'est naturellement la question de l'unité ou de la pluralité des foyers originels des races humaines, et le savant penche pour la pluralité des races.

Nullibi puram linguam extare, a dit Grotius, *sed reliquias ejus esse in linguis omnibus*. Cette phrase trouve en M. d'Eichtal un contradicteur assez décidé. Klaproth, et M. de Mérian, selon lui, se seraient trompés dans leurs études de philologie comparée, en prétendant qu'il existait entre les langues humaines une affinité générale qui provenait de leur commune dérivation d'une langue unique et primitive.

Mais justement, M. d'Eichtal, dans la série d'études qui nous occupe, fait malgré lui tout ce qu'il faut pour confirmer la thèse de l'unité originelle des langues et par suite l'unité des races. Car qu'est-ce que cette langue qui a des mots chez les Coptes, chez les Egyptiens en même temps que sur les bords du Sénégal, du fleuve des Amazones, aux îles de la Société, et chez les Algonquins? M. d'Eichtal l'appelle la langue polynésienne, mais ne serait-ce pas la langue originaire du genre humain, puisqu'elle est si générale?

La polynésie a les traditions chaldéennes sur la naissance d'Eve, sur Caïn et Abel, sur le déluge? est-ce là la croyance polynésienne propre, exclusive? n'est-ce pas plutôt la croyance universelle du genre humain sous toutes les latitudes?

Les monuments et les symboles du culte de Java ressemblent à ceux de l'Egypte. Les doctrines sur la vie future, sur les peines et les récompenses après la mort se retrouvent uniformes aux îles du grand Océan et sur les bords du Nil; les grottes indiennes de l'Amérique du nord, du Mexique, des Caraïbes, nous présentent les momies accroupies comme aux îles de la Société. Ailleurs, aux îles Gambier, les momies allongées rappellent les momies égyptiennes; est-ce tout cela qui établit l'existence d'une civilisation primitive émanant d'un vaste continent polynésien, englouti par un cataclysme du globe? Certes il y a eu une civilisation primitive, et un cataclysme épouvantable qui a tout bouleversé; mais cette civilisation n'était pas plus polynésienne qu'américaine, et l'Océanie ne me semble pas, jusqu'à preuve plus concluante, *le foyer d'où s'est échappé ce génie qui, tombant dans la vallée du Nil, y fit surgir ou bien y féconda l'antique civilisation égyptienne* (p. 153 du t. II). De déduction en déduction M. d'Eichtal ferait vraiment de la Polynésie le berceau de notre civilisation, par la liaison et la filiation qu'il établit entre l'Océanie et l'Egypte, entre les Egyptiens et les Etrusques, entre ceux-ci et les Romains, entre la langue copte et les langues européennes (p. 271-273 du t. II).

Si nous devons voir une race à part dans les races brûnâtres et noires de l'Océanie et de l'Afrique, races qui ont tant d'analogies et de similitudes, cherchons la base de ce système dans les récits de l'Ecriture; M. d'Eichtal nous le propose ainsi lui-même :

« On sait que l'Egypte, sous le nom de *Misraïm*, est rangée par la Genèse « dans la famille de Cham. Le peuple de Phout, que nous avons ailleurs iden- « tifié avec la race foulah, est aussi classé par la Genèse dans la même famille. « Or puisque d'un autre côté, les Foulahs et les Egyptiens offrent des rapports « manifestes avec la famille océanienne, n'est-ce pas à l'ensemble de cette fa- « mille qu'il faudrait appliquer la dénomination de *hamites* ou *chamites*, déno- « mination qui a offert jusqu'ici tant d'obscurité? »

En effet *ham* ou *cham* veut dire *noir* dans les langues sémitiques, dans le javanais, dans le copte; et le nom de *hamites* s'appliquerait logiquement aux races brunâtres et noires de l'Afrique et de l'Océanie.

Nous admettrions alors ce résultat de la science ethnologique « qui, dit « M. d'Eichtal, après avoir reconnu par la philologie l'exactitude si étonnante « de la classification genésiaque relativement aux familles japétiques et sémiti- « que, accomplirait aujourd'hui un progrès semblable relativement à la famille « *hamite* qui représenterait, elle aussi, une division naturelle de la famille hu- « maine. »

Je termine par le dernier mémoire, formant la deuxième partie du second volume.

Un nom cher à la science géographique a signé une notice de près de 300 pages sur le pays et le peuple des Yébous, en Afrique.

Au fond du golfe de Bénin, entre le royaume de ce nom à l'est, et celui de Dahomé à l'ouest, se trouve une population noire, presque inconnue, dont le pays est appelé Jubum par les Portugais, Jaboe par les Hollandais, Jaboo par les Anglais, et par M. d'Andrada au Brésil Ghebuh et Dhiabuh ; il est à peine indiqué sur les meilleures cartes d'Afrique et dans les traités les mieux estimés de géographie. Les voyageurs en Nigritie n'ont point porté leur attention sur ce pays. Et cependant la notice de M. d'Avezac, vice-président de la Société ethnologique, vient de nous révéler l'existence sur cette côte d'un peuple fort intéressant.

Le travail de ce savant n'est point le résultat de pérégrinations lointaines et périlleuses. C'est à Paris même, en 1839 et 1840, que M. d'Avezac a appris à connaître les Yébous.

Bien des géographes et des ethnologues ont eu le bonheur de suppléer à l'impossibilité des voyages, des études locales, par des informations recueillies de la bouche même d'indigènes expatriés. C'est ainsi que s'est offerte par hasard à M. d'Avezac une occasion de recueillir des renseignements sur le peuple Yébou.

Ochi-Fékouè, nègre yébou, arraché à sa terre natale, pour aller subir dans un autre hémisphère, à Rio-Janeiro, un long esclavage, devenu libre en touchant la terre de France, où son maître l'avait amené en 1836, a donné dans des conversations vagabondes et morcelées, diffuses et naïves, les éléments d'une notice sur sa patrie.

Petit-fils du surintendant des finances de son souverain, Joaquim (c'est le nom que le baptême lui avait donné au Brésil) négociant jusqu'à environ vingt-deux ans, avait parcouru presque tout le royaume, lorsque des pirates l'enlevèrent et le vendirent aux négriers. Il était assez âgé pour avoir acquis une connaissance exacte et raisonnée de son pays et ses souvenirs étaient encore, en 1839, conservés dans sa mémoire avec toute leur force et leur netteté.

M. d'Avezac l'avoue lui-même; les récits de Joaquim, les renseignements qu'il a donnés sur son pays et sa nation sont incomplets, mais il y a tout lieu de les croire exacts, d'après la simplicité et la naïveté de l'informateur, et ils ga-

gnent une grande valeur à l'ordre synthétique suivi par l'écrivain dans son exposition.

Cette étude toute nouvelle nous découvre un pays important pour l'européen, car il est *riche d'or et d'esclaves;* le commerce et la politique sociale se le disputent, l'un pour l'exploiter, l'autre pour le sauver de la traite. Ce peuple se fait remarquer par son aptitude agricole et son habileté industrielle; c'est lui qui approvisionne ses voisins de denrées alimentaires, qui fabrique en coton du pays des étoffes de Guinée, perfectionnées sous le triple rapport de la filature, du tissage et de la teinture. Le négoce de l'or attire au marché de Lagos une grande activité d'échanges avantageux de marchandises européennes (1).

La bravoure militaire, jointe à la douceur morale puisée dans ses habitudes industrieuses, dépose de la supériorité relative de cette peuplade à l'égard des nations limitrophes.

Les Yébous comptent le temps par périodes de cinq jours comme les Malais et les Mexicains, et divisent l'année de douze mois en trois périodes, celle des pluies, des récoltes et de la sécheresse, comme la plupart des peuples africains et comme les anciens Egyptiens.

Les actes de la vie intellectuelle, leur culte surtout, révèlent chez eux des principes fort en rapport avec le dogme d'une religion pure. Ils ont la connaissance d'un Dieu unique, supérieur à tout autre; c'est l'être immatériel, invisible, éternel, le roi du Ciel, la volonté suprême qui a créé et qui gouverne toutes choses. Mais ils ne lui élèvent point de statues ni de temples, et des dieux secondaires, en grand nombre, donnent malheureusement lieu à un fétichisme superstitieux; les sacrifices humains, communs autour des Yébous, leur sont inconnus, et leurs solennités religieuses sont célébrées par une musique harmonieuse.

Leur gouvernement est presque une royauté constitutionnelle, où le roi règne et ne gouverne pas.

Leur justice criminelle rappelle nos anciennes lois barbares en admettant la composition de la part du criminel envers la partie offensée.

M. d'Avezac a complété sa notice par une esquisse grammaticale et un vocabulaire de huit cent mots de la langue yéboue. La famille linguistique qui comprend ce dialecte s'étend à toute la côte des Esclaves.

Sous le rapport euphonique, cette langue peut être considérée comme une des plus douces qui soient au monde. Les voyelles y abondent et terminent, non-seulement tous les mots, mais presque toutes les syllabes. Les consonnes s'articulent d'une manière difficile à saisir, et plus difficile encore à exprimer

(1) D'après l'estimation de M. d'Avezac, une pacotille d'une valeur, en Europe, de 100 francs pour le vendeur, lui est payée là-bas 16,000 couris, monnaie courante, et il peut, avec cette dernière somme, acheter environ huit hectogrammes d'or qui auront ici une valeur intrinsèque de plus de 2,400 francs.

à l'aide de notre alphabet; ce qui fait taxer de mignarde, par M. d'Avezac, la prononciation de cette langue, dont la composition lui paraît être essentiellement monosyllabique.

De quelque manière qu'on envisage les incertitudes et les obscurités que laissent planer sur le pays et sur le peuple Yébou les informations incomplètes du savant auteur, sa notice n'en restera pas moins, comme le dit justement M. Amédée Tardieu, un travail de critique fort remarquable et propre à servir de modèle dans les études ethnologiques.

D'après l'article 1er de ses statuts, la Société recueille, coordonne et publie les observations propres à faire connaître les différentes races qui sont ou qui ont été répandues sur la terre. Il est difficile de mieux répondre à son programme que ne l'a fait la Société ethnologique.

L'article 4 de ses statuts doit vous être également signalé; en voici les termes: La Société entretient des relations avec les érudits, les savants, les voyageurs et tous les individus en position de lui fournir des éclaircissements. Elle leur adresse une instruction générale applicable à tous les pays, et des instructions spéciales applicables seulement à certains pays déterminés.

Cette instruction générale est le reflet des principes de la Société. Le premier point d'études est celui des caractères physiques, qui amène à la connaissance du type; le deuxième point, la linguistique; le troisième, la vie individuelle et de famille; le quatrième, la vie sociale, comprenant les habitations, l'agriculture, l'industrie, les arts, l'éducation, le droit public et privé, les relations sociales; le cinquième point est celui des rapports des naturels avec les peuples étrangers par la guerre et par le commerce; le sixième point s'occupe de la religion et du culte; le septième, des rapports des naturels avec les conditions extérieures émanant du sol ou du climat; le huitième et dernier point comprend les traditions historiques, révolutions politiques et antiquités.

Ces titres sont suivis de longs développements que je ne puis reproduire. Je me borner à discuter l'ordre de l'énoncé des divers sujets d'examen.

La nature physique, la recherche du type passant avant tout, je pense que l'on devrait s'occuper immédiatement après des causes extérieures qui peuvent modifier le type reconnu, par conséquent, des influences du sol et du climat, qui ne sont placées qu'au septième rang dans l'instruction.

Après les caractères physiques et les influences extérieures, j'eusse classé les actes de la vie physique, dans l'individu, la famille ou la nation; puis tout ce qui se rapporte à la nature extérieure étant épuisé, j'aurais prescrit d'envisager les caractères moraux, d'abord dans la langue, puis dans la religion, puis dans les actes de la vie morale de l'individu, de la famille, de la nation; et j'aurais couronné cette série d'études par l'examen des témoignages et des preuves tirés des traditions, de l'antiquité, de l'histoire et des monuments.

Ce sont toujours, il est vrai, les mêmes points d'études, mais qui me sem-

bleraient placés dans un ordre plus logique, et par conséquent, mieux enchaînés entre eux, de manière à arriver à des conclusions mieux déduites.

Sauf cette critique de classification, je ne puis qu'applaudir à la précision et à la netteté des termes de cette instruction géuérale, memento précieux pour les voyageurs, mais programme bien vaste pour être ponctuellement rempli par les écrivains ethnologues..

FOULON,
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES CLASSES DU MOIS DE JANVIER 1848.

*** La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 5 janvier. Le procès-verbal est lu et adopté. Les livres offerts sont : *Histoire universelle*, par M. Césare Cantù, tome XIV ; *Histoire morale de la Gaule*, par M. Martin ; *Bulletin de la Société de géographie ; Nancy, histoire et tableau*, par M. E. Dumast ; *Lucques et les Burlamacchi, souvenirs de la réforme en Italie*, par M. Ch. Eynard. On procède à l'élection des membres de la classe qui doivent faire partie des différents Comités. Le scrutin donne les résultats suivants : sont nommés, pour le Comité des travaux, MM. le docteur Buchez, Deville, de La Pylaie, de Montaigu, Royer-Collard ; pour le Comité du journal, MM. le docteur Buchez, de Montaigu, Deville ; pour le Comité des travaux, MM. de La Pylaie, Deville, Royer-Collard. La parole est donnée à M. Alix pour lire son rapport sur l'*Histoire de la Révolution française*, par M. Michelet ; on remarque dans ce rapport des considérations générales d'un ordre élevé, des citations bien choisies, une critique sage et modérée de l'ouvrage. La discussion de ce rapport est renvoyée à la prochaine séance. L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion du rapport de M. Frissard sur *les Girondins*. M. N. de Berty prend la parole pour appuyer le rapport. M. Buchet de Cublize lui succède pour continuer ses obervations critiques ; il s'attache à distinguer certaines classes de terroristes, et à démontrer que les Hébertistes, les Fouché, les Collot-d'Herbois, les Carrier, les Lebon et tous les hommes féroces dont les cruautés compromirent la révolution n'avaient pas d'adversaires plus déterminés que Robespierre et ses amis. L'orateur cite à ce sujet l'opinion de MM. Buchez et Roux et s'appuie sur l'historique de la mission de Saint-Just et Lebas en Alsace, et sur les lettres écrites par Jullien à Robespierre. M. Buchet de Cublize fait remarquer que le rapport n'établit aucune distinction entre les terroristes, que la révolution y est partout blâmée et que le rapporteur n'adresse à l'historien des reproches que lorsque celui-ci parle en faveur du peuple, ou exprime ce que le peuple pensait alors. Il finit

par faire l'histoire du 9 thermidor, dans le but de prouver que la cessation de la Terreur ne fut point l'effet réel de la chûte de Robespierre, ni le résultat des principes des thermidoriens, mais que Robespierre et les Jacobins la voulaient, et qu'elle eut pour cause l'opinion publique elle-même. L'orateur conclut que l'*Histoire des Girondins* au lieu d'être un livre dangereux, comme on l'a dit, est un service rendu au pays, surtout à la génération présente. M. Cellier Dufayel prend la parole à son tour. Après avoir fait des considérations philosophiques du plus haut intérêt sur la révolution, il s'attache à démontrer que toute l'action de ce grand drame était dirigée par madame Roland, et finit par donner des éloges à l'ouvrage de M. de Lamartine. La continuation de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

⁂ La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le 12 janvier, sous la présidence de M. Delsart, vice-président; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Les livres offerts, sont : le *Bulletin de la mère Institutrice*, par M. Levi; le *Journal Euganéen de Padoue*. On procède à l'élection des membres que la classe doit envoyer aux différents comités. Sont élus au scrutin pour le comité des travaux, MM. O. Leroy, A. Jubinal, Demare, Mercier, Ampère; pour le comité du journal, MM. O. Leroy, A Jubinal, Patin; pour le comi é du règlement, MM. Demare Mercier, Patin.

L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion du rapport de M. Frissard sur l'*Histoire des Girondins* de M. de Lamartine. M. de Montaigu occupe la tribune pour lire un discours, où il traite de plusieurs points qui ont fait l'objet de la discussion. Il appuie l'opinion de M. l'abbé Auger, que la déclaration du 23 juin suffisait pour accomplir légalement la révolution. Il soutient que cette déclaration est une charte plus libérale que toutes les constitutions postérieures, même celle qui nous régit. Il en lit plusieurs articles pour prouver ce qu'il a avancé.

M. de Montaigu passe à Robespierre, qui ne lui paraît être qu'un personnage médiocre, dogmatique, non éloquent; qu'un terroriste féroce; qu'un sanguinaire instigateur du Comité du salut public; il aspirait à la royauté; mais il manqua de courage. M. de Montaigu attribue les luttes que la république eut à soutenir à la propagande qu'elle fit ou voulut faire en Europe. La révolution ne fut qu'une tyrannie, qui comprimait toutes les âmes; les Jacobins enviaient la fortune de tout ce qui était riche; il fut proposé dans leur club de réduire la France à huit millions d'habitants, et de guillotiner toute personne âgée de plus de soixante ans. M. de Montaigu termine en demandant, sauf l'adoucissement de certaines expressions, le renvoi du rapport au comité du journal.

M. Marcellin reproche à M. de Montaigu d'avoir été plus sévère envers la Révolution que M. Frissard lui-même. Il lit ensuite un mémoire, par lequel

il cherche à justifier la Révolution. Il puise ses motifs dans des considérations générales, d'un ordre élevé, et finit par d'éloquentes paroles adressées à Pie IX et au clergé contemporain. La parole est à M. Nigon de Berty. L'honorable orateur commence par demander le renvoi du rapport au comité du journal. Il adresse à M. Frissard des éloges sur sa modération et son impartialité; revenant sur l'ensemble de la discussion, il affirme qu'elle s'est égarée et qu'aucune des assertions présentées par M. Frissard n'a été détruite. Ce qu'il aurait désiré, c'est qu'on eût généralement insisté davantage sur les qualités du livre de M. de Lamartine. A son avis l'*Histoire des Girondins* est un livre dangereux par le fond et par la forme. Il ne peut être bon de réhabiliter certains révolutionnaires, et Robespierre moins que tout autre; le roman poétique est une innovation dont il faut se garder.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance, et la parole est réservée à MM. l'abbé Auger et Buchet de Cublize.

La séance est levée à dix heures et demie.

*** La troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*), s'est assemblée le 19 janvier sous la présidence de M. de Berty, président. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Les livres offerts sont: *le Bulletin de la Société royale d'agriculture, de Limoges*; *Journal de médecine et de chirurgie pratique*, par M. Championnière; *Revue Algérienne et Orientale; Revue du droit français et étranger*, par MM. Fœlix, Lavallette; *Observations météorologiques faites à Lyon et à Dijon*, rapporteur: M. Frissard; *l'Organisation du travail et du commerce*, par M. de Montaigu, rapporteur: M. Frissard; *fondement de la science sociale*, par M. Victor Calland. On procède à l'élection des membres que la classe doit envoyer aux différents comités. Sortent de l'urne pour le comité des travaux MM. Lapalme, B. Jullien, Gauthier-Lachapelle, le docteur Cerise, l'abbé Badiche; pour le comité du journal, MM. l'abbé Badiche, B. Julien, l'abbé Maurette; pour le Comité du réglement, MM. Gauthier-Lachapelle, l'abbé Laroque, Lapalme. M. B. Julien est appelé à la tribune pour lire un mémoire sur la prononciation ancienne de la bivocale *oi*. Après quelques observations faites par MM. l'abbé Corblet et Badiche, qui prouvent que l'on prononce encore aujourd'hui *oè* et *françois* dans quelques endroits, dans la Normandie et la Bretagne, le mémoire est renvoyé au Comité du journal. On reprend ensuite la discussion sur *les Girondins* dont la continuation et la fin sont renvoyées à l'assemblée générale.

*** La quatrième classe (*histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée le 26 janvier sous la présidence de M. E. Breton, vice-président. Le procès-verbal est lu et adopté. On donne lecture d'une lettre de M. Hittorff, président de la classe, par laquelle il remercie d'abord la classe de l'avoir nommé président et fait connaître ensuite qu'il ne pourra pas venir présider pendant quel-

ques séances. Lettre de M. Deville par laquelle il fait don à l'Institut Historique de quatre-vingt médailles et de vingt empreintes en soufre. Des remerciments sont votés à notre collègue, et M. le président est prié d'adresser au donateur une lettre au nom de la classe. Les livres offerts sont : *l'Album de Rome, la Revue* de M. A. Jubinal ; on procède ensuite à l'élection des membres envoyés par la classe aux différents comités. Le scrutin donne les résultats suivants : sont nommés, pour le Comité des travaux, MM. Carbillet, Husson, Lebas, Remond et Lefaivre de Reysant. Pour le Comité du journal, MM. Corbellet, Remond, Lefaivre de Reysant, et pour le Comité du réglement MM. le chevalier Pastou, Jumelin et Cogniet. M. Corblet donne lecture d'un extrait de l'inventaire de quelques trésors d'églises et d'abbayes, qu'on a écouté avec plaisir.

L'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) s'est assemblée le 28 janvier sous la présidence de M. Frissard, vice-président. Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté après une légère modification. Plusieurs membres ont demandé que l'impression des extraits des procès-verbaux n'eût lieu qu'après rectification. Ce système applicable aux sociétés qui publient leurs travaux à une époque indéterminée avait été rejeté par l'Institut Historique, qui, publiant son journal périodiquement, à jour fixe, doit tenir nos collègues au courant du mouvement de la société. Toutefois cette proposition, étant représentée, sera examinée en conseil. M. le secrétaire général donne lecture d'une lettre que le Comité central de l'œuvre du Mont-Carmel écrit à M. le président de l'Institut Historique pour prier la Société de concourir autant qu'il serait en elle au rétablissement de la bibliothèque qui fut détruite par les Français lors du siége de Saint-Jean-d'Acre ; cette demande est envoyée au conseil pour aviser. Une autre lettre du président et du secrétaire de la Société française pour l'abolition de l'esclavage est également lue à l'assemblée. On demande à notre Société son concours à la souscription, pour la médaille destinée à rappeler l'abolition de l'esclavage dans l'Etat de Tunis ; renvoyé à l'administrateur. Lecture est donnée de la liste des livres offerts à l'Institut Historique pendant ce mois ainsi que des médailles données par M. Deville. Des remerciments sont votés aux donateurs. M. le président lit à l'assemblée la liste des membres nommés par les classes pour faire partie des différents Comités. On passe ensuite à l'examen des questions proposées pour le prochain Congrès. Après quelques observations, le programme est adopté. Avant de reprendre la discussion sur *les Girondins* on demande la lecture du procès-verbal de la deuxième classe où cette même question s'est arrêtée ; M. Buchet de Cublize en donne lecture, et promet qu'il sera fait droit à quelques observations de rédaction. M. l'abbé Auger a la parole : il passe en revue les passages du rapport relatifs à M. de Lamartine et au livre en lui-même ; il pense que quelques-uns peuvent être adoucis et la plupart main-

tenus. Quant à l'examen de la Révolution française, il persiste à croire que la révolution était inutile, et que si l'on peut en accepter les résultats on ne doit pas en excuser les moyens. M. La Palme croit que M. Auger n'a pas atteint son but puisqu'il se borne à voir dans M. de Lamartine un romancier, et à excuser le poëte; il se rapproche des opinions du précédent orateur, tout en faisant ses réserves sur plusieurs points, particulièrement sur la manière dont est envisagé le caractère des Girondins. M. Buchet de Cublize prend la parole: il revient sur les motifs qu'il a développés en combattant le rapport et termine son appréciation du caractère et des intentions de Robespierre, qui selon lui a été chargé à tort de tous les excès révolutionnaires; en somme, il ne peut pas admettre que le livre de M. de Lamartine soit un roman, ni que le rapport contienne un compte exact et impartial du véritable esprit de la révolution. M. Frissard cédant le fauteuil à M. Auger, monte à la tribune pour résumer la discussion. Il passe en revue les observations de MM. N. de Berty, l'abbé Auger et de Montaigu qui ont appuyé son rapport, et celles de MM. Marcellin, Huillard-Bréholles, Cellier Dufayel et Buchet de Cublize qui l'ont combattu. S'attachant particulièrement à Robespierre, il cite plusieurs publications contemporaines qui ont jugé ce conventionnel, comme il l'a fait lui-même. Au reste, il est disposé à modifier certaines phrases; mais comme on a demandé qu'on mît à côté du rapport imprimé les correctifs et les opinions opposées, il croit convenable de proposer la suppression pure et simple de ce même rapport qui a excité un si vif débat. On vote ensuite sur le renvoi du rapport au Comité du journal. La majorité se prononce pour le renvoi. Il est 11 heures, la séance est levée.

R.

SOMMAIRE DES LIVRES OFFERTS A L'INSTITUT HISTORIQUE.

Archives historiques italiennes.

Archivio storico Italiano; par M. Vieusseux, *directeur-éditeur (Florence.)*

Tome V. Ce volume contient une histoire secrète (storia arcana) de Marco Foscarini, sur les relations de la république de Venise avec l'étranger et sur l'abaissement de la maison d'Autriche (Charles VI, empereur). Cet ouvrage de la plus haute importance est dédié par l'auteur à Marco Ruzzini, doge de Venise, le 1er septembre 1735. Suivent l'histoire secrète, plusieurs lettres du même auteur, et le catalogue de tous les manuscrits qu'il possédait et dont la plupart ont pris la route de Vienne (en 1837). M. Thomas Gar, l'un des savants rédacteurs des Archives, a fait à ce volume une préface explicative par laquelle on apprend que la publication du manuscrit Foscarini est en quelque sorte le prélude de l'histoire de Venise qui est publiée dans les tomes suivants, *divisés en deux parties.*

Tome VI. Ire, IIe, IIIe parties; en tout 3 volumes in-8°, dont les deux premiers contiennent l'histoire de Pise par Roncioni. Le troisième volume renferme deux chroniques de Pise, par Marangone et Sardo; un poëme de Jean de Ser Piero

et un mémoire de Porte Veneri viennent après. Il se termine par la guerre de 1500 par un auteur anonyme et par les souvenirs de Ser Perizolo, suivi enfin d'un fac-simile des manuscrits des chroniques que l'on vient de publier dans ce dernier volume. On doit cette importante publication aux soins de notre honorable collègue M. Bonaini, professeur de droit et bibliothécaire à l'Université de Pise. M. Bonaini non-seulement fait précéder les trois volumes d'une savante introduction, mais il les enrichit de notes explicatives très-précieuses et très-utiles.

Tome VII. Ire partie. VII. IIe partie. Le premier de ces volumes contient les annales de Venise, par Malipiero, précédées d'une préface remarquable de M. Augustin Sagredo, rédacteur des Archives italiennes; le sommaire des matières contenues dans ces deux volumes; la liste des doges contemporains de l'auteur.

Le deuxième volume, IIe partie, renferme la suite des Annales de Venise, par Malipiero, avec un avertissement de M. Gar; le sommaire des dépêches de François Foscari, la commission donnée par la république de Venise à Foscari auprès de l'empereur Maximilien Ier; les dépêches de Foscari au sénat vénitien, et *vice versa*, en 1496; l'histoire de Venise par Barbaro, avec son sommaire et des notes.

Tome VIII, contenant la chronique de Venise dite Altinate (cronaca altinate), écrite en latin par un auteur anonyme. Elle est commentée en italien par le savant professeur M. Antoine Rossi. C'est M. Polidori qui a fait une introduction très-intéressante à ce volume. Il trace en quelques pages l'origine de Venise et les vicissitudes de la civilisation et de la nationalité italiennes conservées dans ce rempart élevé au milieu des flots.

Une seconde chronique de Venise, très-intéressante, excite doublement la curiosité du lecteur, parce qu'elle est écrite en vieux français (1268) par un nommé Martin da Canale. Elle a pour titre : *la Chronique des Veniciens de maistre Martin da Canal.* On ne connaît pas le pays de l'auteur, mais on le croit Français. Cette chronique est traduite en italien et précédée d'un discours de son traducteur M. Jean Galvani.

Le volume se termine par des notes intéressantes sur la chronique dont il est question.

CHRONIQUE.

Nous apprenons avec plaisir que notre honorable collègue M. W. Smith a été dernièrement l'objet de marques de distinction de la part de S. M. l'empereur de Turquie. On sait que M. Smith, architecte de l'ambassade anglaise, à Constantinople, a exécuté plusieurs travaux pour le gouvernement ottoman. S. M. en se rendant à Top-hané, apprit que M. l'architecte Smith se trouvait dans cet établissement au moment de son arrivée; il le manda en sa présence et l'accueillit avec une bienveillance toute particulière. S. M. lui adressa directement la parole pour lui exprimer toute sa satisfaction sur le zèle et l'habileté dont M. Smith fait preuve dans l'exécution des travaux importants qu'on lui a confiés.

A. RENZI.
Administrateur.

HUILLARD-BRÉHOLLES.
Secrétaire général.

MÉMOIRES.

ANDREA VANNUCCHI (DIT ANDREA DEL SARTO)

Né en 1488 — mort en 1530.

ÉCOLE ITALIENNE.

ÉCOLE FLORENTINE.

En 1488 (1), à Florence, dans la modeste demeure d'un tailleur d'habits, naissait un enfant que le Ciel destinait à être par ses œuvres une des immortelles gloires de sa patrie; cet enfant, c'était Andrea de'Vannucchi (2), qui devait illustrer jusqu'à l'humble profession de son père, en léguant à la postérité le surnom d'Andrea del Sarto (3). S'il eût reçu une éducation plus libérale, si la noblesse de ses sentiments répondu à l'immensité de son talent, l'école florentine eût pu sans aucun doute être aussi fière de son nom que de celui de Michel-Ange. Malheureusement ayant à peine reçu quelques notions de lecture et d'écriture, Andrea dût se livrer aux travaux d'un art mécanique, et ne put s'adonner à des études qui, en agrandissant le cercle de ses idées, en le pénétrant de la dignité de son art, lui eussent inspiré le désir d'élever son cœur à la hauteur de son génie, ses mœurs au niveau de son talent.

A l'âge de sept ans, Andrea quitta l'école pour l'atelier d'un orfèvre; là, emporté par une irrésistible vocation, il maniait bien plus souvent le crayon que le burin et le marteau. Gian Barile, Florentin, sculpteur en bois, et peintre d'une éducation et d'un talent médiocres, vit les premiers essais du jeune apprenti, sut deviner les germes précieux qu'ils renfermaient, et se crut appelé à les féconder. Il attira chez lui Andrea, qu'il dirigea vers la peinture, et bientôt l'enfant eut dépassé son maître, qui, sentant son insuffisance, le présenta à Pier di Cosimo. Sous ce nouveau professeur, qui jouissait alors à Florence d'une grande réputation, Andrea travailla avec une ardeur qui ne se démentit pas un instant. Les jours de fêtes, les heures de congé, il les pas-

(1) Dans la première édition de Vasari, celle de Torrentino, on lit qu'Andrea naquit en 1478; dans la seconde édition, imprimée par les Giunti, Vasari a laissé subsister cette erreur, bien que dans cette édition il rapporte l'épitaphe qui fut placée sur le tombeau de l'artiste, et par laquelle on connaît qu'il naquit en 1488.

(2) Tel était le nom du grand maître florentin; c'est ainsi qu'on le trouve désigné sur les registres des deux confréries de S. Jacopo del Nicchio et de S. Bastiano; c'est donc à tort que plusieurs écrivains, tels que Viardot, Duchesne, etc., le nomment Vannucci, ce qui pourrait faire confondre son nom avec celui de Pietro Vannucci, dit le Pérugin. Sur plusieurs de ses ouvrages, entre autres sur le *Baptême de Jésus-Christ* du cloître de *lo Scalzo*, et sur le *Sacrifice d'Abraham*, de Dresde, il a tracé son monogramme, composé d'un A et d'un V entrelacés.

(3) André du tailleur.

sait à dessiner d'après les fameux cartons de Michel-Ange et de Léonard de Vinci, et c'est à eux sans doute qu'il dut de n'adopter pas entièrement la manière sèche et roide de son maître, et plus tard de l'abandonner absolument. Il est certain aussi que la vue des admirables fresques de Masaccio *al Carmine* exerça sur ses œuvres une heureuse influence. Parmi les jeunes gens qui, comme lui, étudiaient les cartons, était Francia Bigio, élève de Marioto Albertinelli, avec lequel Andrea ne tarda pas à se lier d'une étroite amitié. Bientôt l'un et l'autre quittèrent leurs maîtres pour vivre ensemble et se livrer à leurs seules inspirations. Leurs premiers ouvrages furent des rideaux, aujourd'hui perdus, qui couvraient les tableaux du maître-autel de l'église des Servites, *l'Annunziata* de Florence, cette église qui, plus tard, devait contenir les plus beaux titres de gloire de l'un et de l'autre ; ils représentèrent sur ces rideaux une *Annonciation* et une *Descente de croix*.

C'est sans doute aussi à cette époque qu'on doit fixer l'exécution du portrait d'Andrea à l'âge de seize ans, qui existe au palais Pitti. Sans doute son talent pour le dessin s'est perfectionné depuis, mais jamais son pinceau ne se montra plus fin et plus délicat. Ce portrait est l'ouvrage d'un jeune homme ; on sent à merveille qu'encore peu versé dans les secrets de la peinture il ne marche pour ainsi dire qu'à tâtons ; mais cette indécision même est pleine de grâce ; la tête a une expression douce et mélancolique ; la faiblesse de son caractère se peint dans ses traits, où semble tracée d'avance l'histoire de sa vie entière (1).

La confrérie laïque de Saint-Jean, dite de *lo Scalzo* (2), venait de faire construire dans la *Via Larga*, en face des jardins du couvent de Saint-Marc, un local pour ses réunions ; là se trouvait un cloître que les confrères voulurent faire décorer de peintures ; comme leurs ressources étaient bornées, ils pensèrent à s'adresser à des artistes encore peu connus, qui ne devaient pas se montrer trop exigeants : ils choisirent Francia Bigio et Andrea. Nous n'avons pas à parler ici des travaux du premier. Andrea se mit de suite à l'ouvrage, mais n'exécuta alors qu'un seul sujet ; ce ne fut que plus tard, à diverses reprises, et en quelque sorte dans tout le cours de sa vie, qu'il acheva cette œuvre, où mieux que partout ailleurs on peut suivre les phases de son talent. Le *Baptême de Jésus-Christ* nous montre ce talent encore *chrysalide*, pour ainsi dire ; il se développe dans *la Visitation*, et dans la *Naissance*

(1) Andrea s'est représenté coiffé d'un chapeau devenu en quelque sorte classique, car on le retrouve dans tous ses nombreux portraits ; il est vêtu d'une longue robe serrée à la taille par une ceinture, et il tient de la main droite une paire de gants. Ce tableau a fait partie du Musée Napoléon ; sa hauteur est de 1m,05, sa largeur de 0m,72 ; il a souvent été gravé, entre autres fois par Langlois jeune, dans le *Musée Filhol*, pl. 215 ; dans la *Galerie Pitti*, de Bardi, par Chiossone ; enfin par Pradier et Morel. La dernière de ces estampes est la meilleure.

(2) Le surnom de *lo Scalzo*, le déchaussé, fut donné à cette confrérie, instituée en 1376, parce que le confrère qui portait le crucifix dans les processions publiques marchait toujours pieds nus.

de saint Jean nous le voyons étendre ses ailes brillantes, et s'élever à son apogée (1).

Nous ne pouvons séparer des travaux d'Andrea à *lo Scalzo* ceux qu'il exé-

(1) Les fresques de *lo Scalzo* ne sont que de simples grisailles, mais exécutées à *buon fresco*, et avec une grande habileté. Voici l'ordre dans lequel elles se présentent dans le cloître, en commençant par la droite de la porte au-dessus de laquelle est placé un buste en marbre d'Andrea :

1° Une grande figure de *la Foi*, commune et sans noblesse ;

2° *L'Ange annonçant à Zacharie la naissance de saint Jean*. Cette composition pèche par l'excès de symétrie et par quelques vices de perspective. Au premier plan à gauche sont deux figures, dont la seconde, cachée en partie, est le portrait du peintre.

3° *La Visitation*, à laquelle on peut faire le même reproche de symétrie, mais où se trouvent des parties admirables ; elle a beaucoup souffert.

4° La *Naissance de saint Jean-Baptiste*, la dernière des peintures exécutées en ce lieu par Andrea, et aussi la meilleure de toutes, nous montre son talent arrivé à toute sa perfection ; les figures ont un relief, un grandiose qu'on chercherait vainement dans les autres sujets. La composition est simple et bien entendue; l'instant choisi par l'artiste est celui où Zacharie, devenu muet, écrit que le nom de l'enfant doit être Jean. Tous les personnages sont parfaitement en action; la tête de la vieille femme placée au premier plan à gauche est vivante d'attention. Cette fresque a été bien gravée à Rome par Camillo Tinti, en 1771.

5° Le *Baptême de Jésus-Christ*, premier ouvrage d'Andrea à *lo Scalzo*, montre qu'il n'avait pas encore rompu avec les traditions de son maître ; on y retrouve cette roideur, cette sécheresse qui caractérisent les œuvres de Pier di Cosimo; les deux figures principales sont longues, maigres, mal dessinées; le paysage est pauvre et mesquin, mais les deux anges agenouillés sur le bord du Jourdain sont dignes du beau temps d'Andrea.

6° *La Charité*, belle figure bien composée.

7° *La Justice*, aujourd'hui presque détruite.

8° La *Prédication de saint Jean dans le désert*, composition remarquable par la noblesse du précurseur et la variété de pose et d'expression des auditeurs.

9° *Saint Jean baptisant la foule* est peut-être encore supérieur à la *Prédication*. Par une licence que quelques maîtres prirent encore au commencement du XVI° siècle, la scène est double; au fond on voit le saint convertissant les néophytes qu'il baptise sur le premier plan. On trouve dans cette fresque d'excellentes études de nu ; on admire surtout une délicieuse figure de jeune fille. Vasari prétend qu'Andrea se servit pour cette composition et pour plusieurs autres de gravures que venait de publier Albert Dürer, et que ces emprunts lui firent reprocher de manquer d'invention. Nous n'avons pu constater la réalité de cette accusation que pour une seule figure, celle de l'homme coiffé d'un capuchon, qu'il a introduite dans la *Prédication de saint Jean*.

10° *Saint Jean devant Hérode* est très-endommagé.

11° La *Danse de la fille d'Hérodiade* manque de relief; Salomé est commune, lourde et sans grâce.

12° Dans la *Décollation de saint Jean*, on vante surtout la figure du bourreau, dont le nu est admirablement dessiné.

13° *La tête du saint présentée à Hérodiade*. Sur le premier plan à droite est un homme la tête appuyée sur la main, et dont tous les traits expriment de la manière la plus vive l'indignation que lui inspire la cruauté d'Hérodiade.

14° Enfin, à gauche de la porte, *l'Espérance*, la mieux réussie des quatre vertus peintes par Andrea dans le cloître de *lo Scalzo*.

La suite de ces fresques a été gravée en 1618, et dédiée à Côme II de Médicis, par Théodore Gruger; mais le burin de ce maître, bien que hardi et expressif, manque de charme. Dans les

cuta dans un autre cloître, où il a laissé ses plus beaux titres à l'admiration de la postérité. Il n'était encore connu que par sa première fresque de *lo Scalzo*, le *Baptême de Jésus-Christ*, et par quelques tableaux dont je parlerai plus tard, et cependant la renommée le proclamait déjà un des premiers peintres de son siècle. Un certain frère Mariano, sacristain des Servites de Florence, conçut le projet d'enrichir à peu de frais son couvent de peintures d'Andrea. Ce fut comme poussé par l'esprit de charité, et comme pour fournir à l'artiste une occasion de s'illustrer et d'établir à jamais sa réputation, qu'il lui parla de terminer la décoration du cloître dit *dei Voti*, à *l'Annunziata*, où déjà Alessio Baldovinetti avait peint la *Nativité du Christ*, et où *Cosimo Rosselli* avait commencé la *Prise d'habits de saint Philippe Benizzi*, fondateur de l'ordre des Servites, ouvrage que la mort l'avait empêché de terminer. Pour assurer encore mieux le succès de son entreprise, le rusé frère s'adressa en même temps à Francia Bigio, afin que la concurrence excitât les deux artistes à travailler *au rabais*, tandis que par émulation ils chercheraient à se surpasser. Fra Mariano fit même comprendre à Andrea que son rival se chargerait de l'ouvrage, se mettant à sa discrétion pour le prix. Andrea, craignant de laisser échapper une aussi belle occasion de gloire, consentit à tout ce qu'on voulut, et s'engaga à tout faire à lui seul (1). Il se mit à l'œuvre avec tant d'ardeur qu'en peu de temps il termina les trois premiers sujets : *Saint Philippe secourant un lépreux*, les *Joueurs foudroyés*, et la *Guérison d'une possédée*. Encouragé par le succès de ces trois compositions, il en exécuta de suite deux nouvelles : la *Mort de saint Philippe* et les *Servites guérissant des enfants malades par l'imposition des vêtements du fondateur de leur ordre*.

Andrea commença alors à comprendre que ses travaux étaient loin d'être payés à leur juste valeur ; il refusa de continuer, mais s'engagea à faire à loisir deux autres sujets, à un prix plus élevé. Son amour-propre ne lui permit pas de différer longtemps l'exécution de cette nouvelle promesse. Francia-Bigio ayant entrepris un autre des sujets du cloître, Andrea craignit d'être surpassé, le regardant comme plus habile que lui dans la pratique de la fresque. Ce fut alors qu'il peignit la *Naissance de la Vierge* et l'*Arrivée des mages à Bethléem* (2). Ce sujet, qui, ainsi que tous les autres, est de proportion un peu au-dessous de nature, fut le dernier de ceux qu'il exécuta dans le cloître,

derniers temps, on a entrepris de la graver sur les dessins de Gaetano Palazzi, et sous la direction du célèbre peintre Benvenuti.

Lorsque la confrérie de *lo Scalzo* fut supprimée en 1785, le grand-duc Léopold Ier en vendit les bâtiments, à l'exception du cloître, qui devint une dépendance de l'Académie des Beaux-Arts, qui a assuré la conservation des fresques en faisant vitrer les arcades ; malheureusement elles avaient déjà beaucoup souffert des intempéries de l'air et des injures des hommes.

(1) Vasari, *Vita d'Andrea del Sarto*.

(2) Les fresques exécutées par Andrea à *l'Annunziata* sont :

1° La *Naissance de la Vierge*. Parmi les femmes qui visitent sainte Anne, la première est le

ou plutôt dans le *cortile* de *l'Annunziata*; mais ce fut dans un autre cloître du même couvent que, plusieurs années après, en 1524, il peignait la fameuse

portrait de la femme du peintre. On ne saurait assez admirer les petits anges qui voltigent en répandant des fleurs.

2° L'*Arrivée des rois mages à Bethléem.* L'artiste a saisi le moment où, parvenus au terme de leur voyage, ils descendent de cheval, idée ingénieuse que motivait le voisinage de *la Naissité*, par Baldovinetti, séparée seulement par la largeur d'une porte. Dans cette fresque, les trois figures qui se trouvent à la droite du spectateur sont les portraits du sculpteur Sansovino, d'Andrea lui-même et de Francesco Aiolo, célèbre musicien. Près de cette figure est un enfant plein de grâce : c'est le Dauphin de France, le fils de François Ier, qui plus tard fut Henri II.

3° *Saint Philippe revêtant de sa chemise un lépreux* qu'il rencontre sur la route en se rendant auprès du pape à Viterbe. La scène est quadruple : dans le fond à gauche, on aperçoit le saint arrivant avec deux religieux ses compagnons; plus en avant, le lépreux tout nu, et n'ayant qu'une ceinture autour des reins, s'entretient avec les deux religieux, tandis que le saint ôte sa chemise derrière un tertre qui le cache à moitié. A droite de cette scène, on voit saint Philippe remettant sa chemise au lépreux, et dans le fond la ville de Viterbe. Enfin, le dernier sujet nous offre le saint et ses compagnons suivis par le lépreux qui, couvert de la chemise, les accable de bénédictions. Le coloris de cette fresque est un peu altéré par le temps.

4° *Punition des joueurs blasphémateurs* qui s'étaient moqués des remontrances du saint. Cette composition est une des plus saisissantes de cette suite. La foudre tombe sur l'arbre au pied duquel sont rassemblés les coupables; plusieurs sont tués ou renversés, d'autres cherchent leur salut dans la suite; tous expriment admirablement l'épouvante dont ils sont frappés; un cheval effrayé cherche à briser ses liens; en un mot, l'auteur a su réunir dans son cadre toutes les épisodes qui pouvaient concourir à l'intérêt et à la vérité du sujet. Les figures, sur le premier plan à gauche, paraissent avoir été retouchées. Cette fresque a été gravée hardiment à l'eau forte en 1682 par Cherubino Alberti.

5° *Saint Philippe guérissant une possédée.* La scène se passe devant un édifice d'une riche architecture composite et d'un bon style, percé d'une arcade au travers de laquelle on aperçoit la campagne. Cette fresque est, à mon avis, la meilleure de toutes celles de *l'Annunziata*. Si les jambes de la figure drapée d'un manteau bleu sont lourdes et médiocrement modelées, ce défaut est amplement racheté par des têtes pleines de vie, la pose de la possédée vraie sans être forcée, la noblesse et la dignité du saint. Ce sujet a été gravé par Filippo Tomasino.

6° *Mort de saint Philippe.* Le corps du saint, couché sur un lit de parade au pied d'un autel, est entouré de divers personnages pleurant, tant religieux que laïcs; un religieux lui baise les mains; un autre, placé à sa tête, récite les prières des morts. Sur le premier plan sont deux enfants vêtus de blanc, dont l'un est étendu mort, tandis que l'autre, ressuscité par le contact du manteau du saint, se soulève en appuyant la main gauche sur la poitrine de son compagnon, et lève la droite en signe de reconnaissance.

7° *Enfants guéris par l'imposition des vêtements de saint Philippe.* Sur les marches d'un autel, les jeunes malades sont présentés par leurs mères. Admirable groupe des deux mères et des deux enfants à gauche de l'autel; beauté de la femme habillée de vert, prosternée sur les degrés. Dans cette fresque, Andrea a introduit plusieurs portraits. Le sculpteur Andrea della Robbia y est représenté sous la figure d'un vieillard vêtu de rouge, appuyé sur un bâton; son fils Luca y a également trouvé place. On sait qu'Andrea et Luca della Robbia sont surtout célèbres par leurs sculptures de terre cuite vernissée, dont les plus admirables sont celles qui décorent la façade de l'hôpital de Pistoja.

En 1731, Francesco Zuccarelli a publié une belle suite de figures extraites des fresques de *l'Annunziata*, et gravées avec beaucoup d'esprit.

Madonna del Sacco, qui, à fresque du moins, est le meilleur et le plus célèbre de ses ouvrages. Un certain frère servite, nommé Giacomo, ayant imposé à une de ses pénitentes, pour la relever d'un vœu, l'obligation de faire peindre une Vierge au-dessus et en dehors de la porte qui communique de l'église à ce cloître, obtint facilement d'Andrea qu'il se chargerait de ce travail (1). L'artiste exécuta alors cette admirable madone, assise tenant son Fils dans ses bras, et ayant à sa droite saint Joseph, qui, appuyé sur un sac, tient les yeux fixés sur un livre ouvert (2). Cette Vierge, admirée de Michel-Ange et du Titien, est un chef-d'œuvre de grâce, de naturel et de pureté ; on y trouve même une grandeur de style qui n'est pas ordinaire à Andrea, et qui égale presque celle du Frate (3).

Pour en avoir fini avec les fresques de notre maître, il ne me reste plus à parler que de celles qu'il fit pour le couvent de Saint-Salvi, et d'une *Annonciation* qui existe encore dans une rue de Florence. Ce fut après avoir terminé les cinq premières fresques de *l'Annunziata* qu'Andrea, arrivé à l'apogée de sa réputation, fut appelé à décorer le réfectoire du monastère de Saint-Salvi, appartenant aux moines de Vallombreuse, et situé à un mille de distance, hors la porte *alla Croce*. Il y peignit d'abord, dans quatre médaillons, saint Bernard, saint Jean Gualbert, saint Salvi, évêque, et saint Bernard degli Uberti. Au milieu de ces médaillons il en plaça un cinquième contenant une triple tête, personnification de la sainte Trinité. Malgré le talent qu'Andréa avait déployé dans ces peintures, les moines de Saint-Salvi, peut-être faute d'argent, furent plusieurs années avant de lui rappeler la promesse qu'il avait faite de peindre la *Cène* sur l'un des murs du même réfectoire ; enfin un abbé *galantuomo*, comme dit Vasari, résolut d'en réclamer l'exécution. L'artiste se mit à l'œuvre sans se faire prier, et, quoique travaillant à ses heures perdues, et, comme on dit, *à bâtons rompus* (4), termina en peu de mois cette peinture, la plus grande de toutes celles qu'il ait jamais exécutées, et où, si par la faute du sujet même il se montre moins gracieux, il nous apparaît plus grandiose encore que dans *la Madonna del Sacco* (5). « Celui, dit Fan-

(1) Vasari, *Vita d'Andrea.*

(2) On croit que le peintre introduisit dans cette composition le sac qui lui a valu le nom de *Madonna del sacco*, parce qu'il ne reçut d'autre payement qu'un sac de grains. Scannelli, *Microcosmo*, l. II, c. 6.

(3) *La Madonna del sacco* a souvent été gravée, mais toutes les estampes antérieures sont oubliées depuis la publication de la magnifique planche de Raphaël Morghen.

(4) Vasari, *Vita d'Andrea.*

(5) La disposition du cénacle de Saint-Salvi est à peu près la même qu'aux *Cènes* de Léonard de Vinci et de Raphaël. Toutes les figures, et surtout celles des deux apôtres placés aux côtés de Jésus-Christ, expriment admirablement leur indignation et leur innocence. Les costumes et les poses sont heureusement variés ; le coloris est vigoureux ; les pieds nus qui se voient sous la nappe sont autant d'excellentes études. Dans le haut du tableau, au-dessus du Christ, est un balcon où sont deux serviteurs, dont un tenant un plat. Toutes ces peintures sont dans un parfait

tant, qui ne restera pas enthousiasmé à la vue de ce chef-d'œuvre, celui-là peut être certain que son âme est inaccessible aux impressions de la véritable beauté (1). » En 1529, pendant le siége de Florence, des soldats avaient eu ordre de détruire tous les faubourgs de la ville; après avoir ruiné l'église et le couvent de Saint-Salvi, ils s'arrêtèrent devant le cénacle, frappés de stupeur et d'admiration, et le chef-d'œuvre fut sauvé (2

Peu de temps après avoir peint les médaillons de Saint-Salvi, Andrea avait été chargé par Baccio d'Agnolo de peindre une *Annonciation* au coin de la ruelle d'*Orsammichele*. Cette fresque, qui existe encore et qu'on a eu soin de couvrir de volets, présente le talent du maître sous un aspect tout nouveau. Bien qu'elle fût destinée à rester exposée aux intempéries des saisons, Andrea s'appliqua à lui donner un fini que l'on chercherait vainement dans ses autres ouvrages; il réussit sans doute à produire une composition gracieuse, mais la postérité a confirmé le jugement de ses contemporains, qui ont trouvé ce faire mesquin et peu d'accord avec le génie particulier de la fresque.

Notre intention n'est pas de passer ici en revue les nombreux tableaux qu'Andrea produisit dans le cours de sa brillante, mais trop courte carrière: cette énumération trouvera sa place à la fin de cette notice; mais qu'il nous soit permis d'analyser ses principaux ouvrages; ils suffiront pour nous mettre à même d'apprécier ses différentes manières et le caractère de son talent. A peine Andrea avait-il terminé la première fresque de *lo Scalzo* que les religieux du monastère de *San-Gallo*, hors la porte de ce nom, le chargèrent de peindre un *Noli me tangere* pour leur église. Bien que cette peinture soit encore de style *cosimesque*, comme diraient les Italiens (3), elle eut un tel succès que les mêmes religieux lui demandèrent plus tard deux autres tableaux (4), dont un, la *Dispute sur la Trinité*, est peut-être le plus parfait qu'ait produit notre maître. Une première difficulté se présentait à vaincre; les religieux qui commandaient le tableau exigeaient que, ainsi que cela se

état de conservation. Le cénacle a été gravé de grande proportion par Théodore Cruger; les expressions sont bien rendues, mais le travail du graveur est grossier et sans agrément.

(1) Federico Fantozzi, *Descrizione storico-artistico-critica della città e contorni di Firenze*, 1842.

(2) Benedetto Varchi, *Storia*, l. X, p. 292.

Vasari, *Ubi suprà*.

Le couvent de Saint-Salvi ayant été donné à des religieuses en 1681, les fresques restèrent cachées à tous les yeux pendant plus d'un siècle. Aujourd'hui, le couvent ayant été supprimé et détruit, on a conservé seulement le réfectoire, devenu propriété du grand-duc.

(3) En 1529, les chefs de la république florentine, s'attendant à être assiégés par l'armée impériale commandée par Philippe d'Orange, et craignant que les fabriques voisines des murailles ne pussent devenir dangereuses, firent démolir le couvent des Augustins de San-Gallo, et le tableau d'Andrea fut porté en ville dans l'église de *San-Jacopo trà fossi*, où il est encore.

(4) Ces deux tableaux, *l'Annonciation* et la *Dispute sur la Trinité*, après avoir été portés, comme le *Noli me tangere*, à l'église de *San-Jacopo trà fossi*, en ont été retirés et placés dans la galerie Pitti, où on les voit aujourd'hui.

pratiquait souvent à cette époque, on y réunit divers saints étrangers les uns aux autres et par le temps et par le pays, mais auxquels ils avaient une dévotion particulière. Andrea eut l'heureuse pensée de lier ces divers personnages par une action commune, une discussion sur le mystère de la Trinité(1). Dans son tableau figurent saint Augustin, saint Pierre martyr, saint François, saint Laurent, saint Sébastien et sainte Marie-Madeleine. Saint-Augustin, en sa qualité de docteur de l'Eglise, paraît être le principal interlocuteur : la tête de saint Pierre martyr répond admirablement à l'idée qu'on peut se faire de l'inquisiteur de la Lombardie. La Trinité qui apparaît dans la partie supérieure du tableau en motive le sujet. On trouve réunies dans cette œuvre toutes les qualités qui valurent au maître le surnom d'*Andrea senza errori*. « Je ne connais rien, dit Viardot, qui puisse donner une plus haute et une plus complète idée de sa composition grandiose et savante, de l'élévation de son style, de sa vigueur d'expression, puis enfin de toutes les qualités d'exécution qui font de lui le premier coloriste de l'école florentine (2). »

Ce tableau, aussi bien que celui de la grande galerie, connu sous le nom de *Madonna delle Arpie*, porte non un monogramme, mais la signature entière : AND. SAR. FLO. FAB. Sa conservation est parfaite, bien que, pendant son séjour dans l'Eglise de *San-Giacomo trà fossi*, il ait eu à souffrir dans sa partie inférieure, de l'incendie de 1657 (3).

Dans un genre tout différent, la *Sainte Agnès* de la cathédrale de Pise passe également pour un des meilleurs ouvrages du maître; la sainte est représentée assise, tenant dans la main droite une palme, et appuyant la gauche sur un agneau. Cette figure montre jusqu'à quel degré Andrea, quelquefois un peu commun dans ses airs de tête, savait porter la grâce et l'inspiration lorsque le sujet paraissait le demander (4). Ce tableau, à mon avis, est celui qui, plus qu'aucun autre, pouvait mériter à son auteur le nom de Tibulle de la peinture, que lui donne Lanzi.

La réputation d'Andrea était parvenue jusqu'en France ; François Ier lui fit demander quelqu'un de ses ouvrages, et il lui envoya alors la belle madonne qui est aujourd'hui un des principaux ornements du musée du Louvre (5). François Ier, enchanté, fit tous ses efforts pour attirer le grand maître florentin; Andrea, arrivé à Paris, fut comblé de bienfaits et d'honneurs (6). Il peignit d'abord un portrait du jeune Dauphin, puis ensuite la belle *Charité du*

(1) Raphaël a employé le même moyen dans l'une des fresques des *Stanze*, la *Dispute du Saint-Sacrement*.

(2) L. Viardot, *Musées d'Italie*, p. 167.

(3) Ce tableau est parfaitement gravé par Giuseppe Marri, dans la Galerie Pitti de Bardi.

(4) Ce tableau, peint sur bois, est haut de 1m,30, et large de 1 mètre. Il a été bien gravé à Rome en 1787 par Luigi Cunego, sur le dessin de Rainieri Allegranti.

(5) Selon Vasari, Andrea aurait aussi envoyé à François Ier un *Christ au tombeau*, mais ce tableau est inconnu.

(6) On croit que ce fut dans les premiers mois de l'année 1518 qu'Andrea vint en France.

Louvre (1). Il fit ensuite plusieurs tableaux pour divers grands personnages ; enfin, l'intérêt comme la gloire semblaient devoir le fixer à jamais à la cour de France. C'est ici le lieu de parler d'une femme qui contribua peut-être au succès d'Andrea en servant de modèle à la plupart de ses madones, mais qui eut sur son existence, et même sur son honneur, la plus fâcheuse influence. Andrea avait conçu la passion la plus vive pour une certaine Lucrezia del Fede, plus remarquable par sa beauté que par sa vertu, et femme d'un bonnetier de Florence; le mari étant mort, Andrea eut le malheur de l'épouser. De ce moment ses travaux purent à peine subvenir aux prodigalités de sa nouvelle épouse, et lorsque, l'ayant laissée à Florence, il vint à Paris, où la fortune l'attendait, une lettre de Lucrezia le rappela bientôt, et Andrea ne sut pas résister; il supplia François Ier de le laisser partir, s'engageant sur l'honneur à revenir bientôt se fixer à Paris avec sa femme. François Ier y consentit avec peine; mais Andrea promit de lui rapporter tous les objets d'art qu'il pourrait acquérir. Le roi céda, et lui remit à cet effet des sommes considérables. C'est maintenant que notre tâche d'historien devient pénible; on voudrait n'avoir qu'à louer le grand artiste qu'on admire. Arrivé à Florence, Andrea, aveuglé par son fatal amour, eut bientôt laissé dissiper par Lucrèce l'argent que le roi lui avait confié. Peu de temps après son arrivée dans sa patrie, le roi lui avait fait écrire pour lui rappeler sa promesse; il porta cette lettre si honorable et si pressante à sa femme, la suppliant de consentir au voyage de Paris. Ses efforts furent inutiles, et ainsi il perdit à la fois l'honneur, le repos de la conscience et la protection d'un grand prince. Andrea s'est peint lui-même dans ce moment fatal: la figure de Lucrèce n'exprime que l'indifférence; sur celle de l'artiste se peignent tous les sentiments qui l'agitent; on sent que dans son cœur luttent l'honneur et l'amour; l'amour devait être vainqueur (2). Plus tard Andrea voulut tenter d'apaiser le juste ressentiment de François Ier et il lui destina son beau tableau du *Sacrifice d'Abraham*. Hélas! il n'eut pas le temps de faire cet envoi, qui eût peut-être adouci les remords qui empoisonnèrent le reste de sa vie; en 1530, à l'âge de quarante-deux ans, il fut emporté par une maladie contagieuse, laissant inachevées une *Assomption* destinée à l'abbaye de Poppi dans le Casentino, et une *Madone avec plusieurs saints*, qui devait être placée à Pise sur l'autel de l'église de la confrérie des Stigmates. La femme, cause première de tous ses maux, n'attendit pas pour l'abandonner qu'il eût rendu le dernier soupir, et, lorsqu'il eut fermé les yeux, sans respect pour un projet qui pour elle surtout eût dû être sacré, elle vendit le *Sacrifice d'Abraham*, qui est

(1) C'est à tort que Filhol prétend que ce tableau fut fait par Andrea après son retour à Florence, et peu de temps avant sa mort. Vasari dit positivement qu'Andrea le peignit à Paris, et d'ailleurs le tableau même porte la date de MDXVIII, et le peintre ne mourut qu'en 1530.

(2) Ce double portrait est au palais Pitti; il est gravé dans la galerie de Bardi.

aujourd'hui un des morceaux les plus précieux de la galerie de Dresde (1).

Lorsque Andrea passa de cette vie dans l'autre, Florence était encore toute bouleversée par le siége qu'elle venait de subir, et ses habitants s'aperçurent à peine de la perte irréparable qu'ils venaient de faire; ses funérailles se firent sans pompe et sans appareil; mais, par un singulier rapprochement, le hasard fit concourir à cette humble cérémonie les deux congrégations qu'il avait enrichies de ses chefs-d'œuvre. Il fut porté au tombeau par la confrérie de *lo Scalzo*, et enseveli dans l'église de *l'Annunziata*. Domenico Conti, son élève et l'héritier de ses dessins, fit placer sur sa sépulture une épitaphe (2) entourée d'un cadre de marbre richement sculpté par Raphaël de Montelupo. Des ouvriers ignorants la firent bientôt disparaître dans des réparations de l'église. Nous avons vu que depuis, en 1606, un buste, accompagné d'une inscription (3), a été placé dans le *cortile* de *l'Annunziata*. Dans la protomothèque du Capitole, on lui a également érigé un buste, sculpté par Antonio d'Este.

La maison qu'Andrea s'était construite, et dans laquelle il mourut, existe encore à Florence, *via di San-Sebastiano;* elle a été habitée successivement par deux autres artistes de mérite, Federico Zuccheri et G.-B. Poggi.

Le talent d'Andrea del Sarto ne doit être véritablement jugé qu'à Florence. Quelques tableaux dignes de lui sont répandus, il est vrai, dans les diverses galeries, mais ce n'est que dans ses fresques de *l'Annunziata*, de *lo Scalzo* et de *Saint-Salvi*, dans ses nombreux tableaux du palais Pitti, qu'il peut être apprécié à sa juste valeur.

(1) Le *Sacrifice d'Abraham* a 2m,46 de hauteur sur 1m,84 de largeur. Isaac est représenté debout, les mains liées derrière le dos, le genou gauche posé sur l'autel; il est entièrement nu et admirablement dessiné. La tête du patriarche est pleine de grandeur; l'ange seul est un peu insignifiant. Au second plan, au bas de la montagne, on aperçoit la figure nue d'un serviteur d'Abraham, qui l'attend couché auprès d'un âne. Ce tableau, qui porte le monogramme de l'auteur, a été bien gravé et de grande proportion par Louis Surugue, dans le beau recueil de la Galerie de Dresde.

(2) ANDREAE. SARTIO.
ADMIRABILIS. INGENII. PICTORI.
AC. VETERIBVS. ILLIS.
OMNIVM. IVDICIO. COMPARANDO.
DOMENICVS. CONTES. DISCIPVLVS.
PRO. LABORIBVS. IN. SE. INSTITVENDO. SVSCEPTIS.
GRATO. ANIMO. POSVIT.
VIXIT. ANN. XLII. OB. ANN. MDXXX.

(3) ANDREAE. SARTIO. FLORENTINO. PICTORI. CELEBERRIMO. QVI. CVM. HVNC. VESTIBVLVM. PICTVRA. TANTVM. NON. LOQVENTE. DECORASSET. AC. RELIQVIS. HVIVS, VENERABILIS. TEMPLI. ORNAMENTIS. EXIMIA. ARTIS. SVAE. ORNAMENTA. ADIVNXISSET. IN. DEIPARAM. VIRGINEM. RELIGIOSE. AFFECTVS. IN. EO. RECONDI. VOLVIT. FRATER. LAVRENTIVS. HVIVS. COENOBII. PRAEFECTVS. HOC. VIRTVTIS. ILLIVS. ET. SVI. PATRVMQVE. GRATI. ANIMI. MONVMENTVM. P. MDCVI.

« Dans ce seul homme, dit Vasari, l'art et la nature montrèrent tout ce que peut faire la peinture à l'aide du coloris, de l'invention et du dessin réunis. Si Andrea eût eu un esprit plus ferme et plus hardi, aussi bien qu'il avait le génie et l'entente judicieuse et profonde de son art, il eût été certainement sans égal. Mais une certaine timidité d'esprit, un naturel simple, et, pour ainsi dire, terre à terre, ne lui permirent jamais de montrer cette vive ardeur, cette fierté qui, jointes à ses autres qualités, eussent fait de lui un peintre divin. Aussi lui manqua-t-il cette richesse d'ornementation, cette grandeur, cette ampleur de manière que l'on trouve dans beaucoup d'autres artistes. Néanmoins, ses figures, bien que simples et sans prétention, sont bien entendues, irréprochables, et en résumé d'une complète perfection. Les airs de tête de ses enfants, aussi bien que ceux de ses femmes, sont naturels et gracieux, et ceux des jeunes gens et des vieillards sont admirables de vivacité et d'accent. Ses draperies sont merveilleusement belles, ses nus sont parfaitement entendus, et, malgré la simplicité de son dessin, ses tableaux n'en sont pas moins véritablement précieux et divins (1). »

On ne rencontre pas dans les ouvrages d'Andrea des couleurs trop vives, trop éclatantes, des accidents extraordinaires de clair-obscur, des accessoires magnifiques, des ornements luxueux; on n'y reconnaît jamais l'intention de surprendre en affrontant des difficultés que le sujet n'exige pas, et d'éblouir par des tours de force. Son talent consiste au contraire dans la production de l'effet par des moyens simples, dans la facilité surprenante avec laquelle chaque objet est imité, dans la sûreté avec laquelle chaque coup de pinceau suit l'intention du maître. Enfin, il copiait admirablement la nature, avec choix, mais sans recherche. L'amitié qui l'unit au grand sculpteur Sansovino, leurs nombreux entretiens roulant sans cesse sur les difficultés de l'art, ne durent pas peu contribuer à perfectionner son talent. Enfin, pour résumer par un seul mot tous les éloges dont fut digne ce grand homme, rappelons-nous que Michel Ange, causant un jour avec Raphaël sur la valeur des artistes, lui dit : « Il y a à Florence un petit homme qui, s'il était employé comme toi à de grands travaux, te ferait suer le front (2). » Ce petit homme, c'était Andrea !

Ses principaux élèves furent le fameux sculpteur Bandinelli, auquel il donna des leçons de peinture ; Jacopo da Pontormo, Andrea Sguazzella, le Salomeo, Michele Tosini, Pier Francesco di Jacopo di Sandro, Francesco Salviati, et Vasari lui-même, qui à la vérité n'étudia sous lui que peu de temps, et eut également pour maîtres le Rosso et Michel-Ange.

(1) Vasari, *Vita d'Andrea del Sarto.*
(2) Bocchi, *Bellezze di Firenze.*

RECHERCHES ET INDICATIONS.

Principaux ouvrages d'Andrea del Sarto.

FRANCE. Musée du Louvre :

1° *Sainte Famille.* La Vierge et l'Enfant Jésus écoutent saint Jean qui leur est présenté par sainte Elisabeth. Tableau de premier ordre, bien que l'expression de la Vierge soit peut-être un peu trop naïve. Certaines parties, telles que les mains de saint Jean, ont souffert, et, du reste, à l'exception de la tête, toute cette figure est peu étudiée.

2° *La Charité,* peinte pour François Ier. On retrouve dans ce beau tableau le grand caractère de dessin ordinaire à l'école florentine; les draperies sont d'un beau jet, l'ajustement général est plein de noblesse. Il est signé : ANDREAS SARTUS FLORENTINUS ME PINXIT MDXVIII. Il a été gravé en petit par Urbin Massard, en grand par Pierre Audouin. Sa hauteur est de 1m, 85, sa largeur de 1m, 38. Il était peint sur bois, et fut le premier remis sur toile en France en 1750.

3° *L'Annonciation.*

4° *Sainte Famille.* Ce tableau est de forme ovale. La Vierge est à genoux, elle tient l'enfant, qui est presque debout. Les têtes d'enfant sont délicieuses; celles de sainte Elisabeth et de saint Joseph sont superbes. Ces figures sont 2/3 de nature.

Le musée du Louvre possède en outre sept dessins d'Andrea : *l'Annonciation à Zacharie, la Visitation, le Christ mort, l'Evanouissement de la Vierge,* une *demi-figure nue,* un *groupe de figures debout* et *le Baptême dans les eaux du Jourdain.*

Musée de Nantes : 1° *la Vierge, l'Enfant et saint Jean-Baptiste.* Hauteur, 1m, 02 ; largeur 0m, 78.

2° *La Vierge et l'Enfant,* de la première manière du maître. Hauteur, 0m, 86 ; largeur 0m, 65.

3° *Sainte Famille,* qui malheureusement a beaucoup souffert. Hauteur, 1m, 11 ; largeur 0m 81.

Un magnifique tableau d'Andrea del Sarto, *la Vierge et plusieurs Saints,* existait à Paris, dans la galerie de M. J. Laffitte ; à sa vente, il est passé, dit-on, en Angleterre.

ITALIE. Florence, Palais Pitti. Le palais Pitti possède dix-neuf tableaux d'Andrea, plus ou moins importants :

1° *La Dispute de la sainte Trinité,* ci-dessus décrite.

2° *L'Annonciation,* faite également pour les Augustins de San-Gallo, et qui, transportée à *San-Jacopo trà fossi,* a passé de là dans la galerie du grand-duc. Quoique ce tableau ne soit pas le chef d'œuvre du maître, on y trouve cependant de la correction dans les contours, du naturel et de la vivacité dans le

coloris. Pour innover, sans doute, le peintre a sacrifié la vérité en plaçant le lieu de la scène à découvert, devant un palais d'une riche architecture, et sur une place couverte de monde. C'est peut-être à cause de ces nombreux témoins que Marie prend plutôt l'air prude et gendarmé qu'humble et résigné ; elle semble s'écrier : Pour qui me prenez-vous? plutôt que dire : Voici la servante du Seigneur. Les deux anges placés derrière Gabriel sont délicieux. Ce tableau a été bien gravé par Giuseppe Rossi, dans la galerie Pitti de Bardi.

3° Autre *Annonciation* plus petite. Andrea avait peint cette lunette pour surmonter un tableau placé dans l'une des chapelles de l'église des Servites ; elle a été gravée par Domenico Picchiante.

4° *Le Christ au tombeau*, grande composition du plus haut style, qui a figuré au Musée Napoléon. Le corps du Christ descendu de la croix a été placé sur un tertre ; on a étendu sous lui le linceul destiné à l'ensevelir. Il paraît assis, parce que saint Jean agenouillé le soutient par derrière. La Vierge, également à genoux, soulève le bras gauche de son fils. Devant lui sont la Madeleine et sainte Catherine d'Alexandrie, portraits de la femme et de la belle-fille du peintre. Sur le second plan sont debout saint Pierre et saint Paul. Tous contemplent avec les diverses expressions de la plus vive douleur les restes inanimés du Sauveur. L'artiste a placé sur le premier plan le symbole du sacrement de l'Eucharistie, qu'il institua avant sa mort. Ce tableau porte le monogramme ; il a été reproduit plusieurs fois dans le Musée Filhol ; Hess en a donné une jolie estampe. Dans l'*Etruria pittrice* on le trouve gravé à l'eau-forte par Carlo Lasinio, et terminé au burin par G.-B. Cecchi. La grande planche de Coqueret, à l'aqua-tinta, est médiocre ; la meilleure est celle gravée à l'eau-forte par Pauquet, et terminée par Forster. Andrea a peint ce tableau pour le couvent de *Lugo in Mugello*, où il s'était retiré pour fuir une peste qui désolait Florence.

5° Une *Sainte Famille*, de la première manière du maître. La Vierge tient un livre ; la beauté, la modestie brillent dans tous ses traits ; ceux de l'Enfant respirent la dignité et la vie ; le saint Jean est plein de grâce et de vérité. Ce tableau, qui était placé dans l'église de *San-Francesco*, a été gravé par Duponchel, dans la galerie de Florence.

6° Une *Assomption* qu'Andrea fit pour Baccio d'Agnolo, qui la destinait à la ville de Lyon. Le peintre s'est représenté sous les traits de l'un des apôtres. Ce tableau a été gravé par P. Lorenzini.

7° Autre *Assomption*.

8° Une superbe *Madone* avec l'Enfant, saint Jean et saint Joseph. Elle a souvent été gravée, entre autres fois par Brebiette et Cosimo Mogalli.

9° Autre *Vierge* assise sur un nuage et tenant l'Enfant ; sur le premier plan saint Jean-Baptiste, sainte Marie-Madeleine, saint Sébastien et saint Onuphre. La mort empêcha Andrea d'achever cet ouvrage, qui fut terminé par

ses élèves; aussi porte-t-il la date de 1540, bien que le maître soit mort dix ans auparavant. Il a été gravé par Lorenzini, de Bologne.

10° Autre *Madone*. La Vierge est assise par terre, ayant sur les genoux l'Enfant, qui tourne la tête vers saint Jean, que soutient sainte Elisabeth. Ce tableau, qui fut fait pour Octavien Médicis, a été gravé par Domenico Picchianti.

11° Autre *Madone* avec plusieurs saints.

12° *Saint Sébastien*, superbe demi-figure, dernier ouvrage d'Andrea. Il a été gravé par Cosimo Mogalli.

13° *Saint Jean*, demi-figure.

14° et 15° Sujets de petite proportion, tirés de l'*histoire de Joseph*.

16° Une troisième *Annonciation*.

17° *Portrait d'Andrea et de sa femme*, déjà cité.

18° Autre *portrait d'Andrea*, buste de face, gravé par Benucci dans la galerie Pitti de Bardi.

19° *Portrait aux gants*, déjà décrit.

Galerie publique; sept tableaux:

1° *Femme habillée de bleu, tenant un livre à la main*.

2° *Femme avec une corbeille pleine de fuseaux*, demi-figure.

3° *Portrait d'Andrea*, peint à fresque sur une toile.

4° *La Vierge, sur un piédestal au pied duquel sont debout saint François et saint Jean l'évangéliste*. Cet ouvrage est placé par les connaisseurs au nombre des plus beaux tableaux du grand peintre; aussi a-t-il été jugé digne de figurer dans *la tribune* où sont réunis tant de chefs-d'œuvre.

5° *Portrait de jeune homme inconnu*.

6° *Autre portrait en buste d'Andrea*.

7° *Saint Jacques*, accompagné de deux petits enfants revêtus du sac de pénitents.

Académie des Beaux-Arts.

1° *Saint Michel, saint Jean-Baptiste, saint Jean Gualbert et saint Bernard*; un des bons ouvrages du maître.

2° *Gradin d'autel* avec cinq petits sujets.

3° *Le Christ descendu de la croix*; figure seule, de grandeur naturelle, un peu fade de couleur, mais d'un beau dessin. Cette peinture à fresque a été apportée du jardin de *l'Annunziata*.

4° *Deux Enfants*.

5° Sur le mur même de la salle qui fut autrefois un hôpital est une fresque à la terre verte, représentant un *Intérieur d'hôpital*, avec un lavement de pieds. Les figures sont tiers de nature.

L'Académie possède en outre un assez grand nombre de dessins du maître.

Palais Gino Capponi: *le Christ mort, soutenu par Nicodème*, ouvrage très-estimé; un *portrait de femme*.

Palais Corsini : *Sainte Famille*..

Palais Gerini : *portrait de Lucrezia del Fede.*

Palais Gherardesca : *Sainte Famille.*

Palais Guadagni : *Adoration des mages*, ébauche.

Palais Martelli : *le Sauveur.*

Palais Mozzi : *Sainte Famille.*

Palais Panciatici : *Madone* en camaleux ; *portrait de Baccio Valori.*

Palais Pasqui : belle *Madone*, peinte pour Giovanni Gaddi.

Palais Torrigiani : une *Madeleine.*

Palais Rinuccini : *Madone ;* deux cartons des fresques de *lo Scalzo.*

Palais Strozzi : *Madone et Sainte Elisabeth ; un saint*, qu'on désigne, à tort sans doute, sous le nom de saint Ignace.

Palais Ricci : *portrait d'Andrea*, placé devant une table chargée de fruits et d'un vase de vin, gravé par Saunders, à Florence, en 1824.

Église de *l'Annunziata :* sur l'autel de la chapelle de l'Annonciation, sublime *tête de Christ.*

Église de *Santa Croce :* sur l'autel de la chapelle Peruzzi, *la Vierge, le Père éternel, saint Roch et saint Sébastien.*

Poggio Cajano, villa du grand-duc : Fresque représentant les *Présents et animaux rares envoyés d'Egypte à César*, allusion aux présents offerts par le Soudan d'Egypte à Laurent-le-Magnifique.

La Petraja, autre villa du grand-duc : belle *Sainte Famille.*

Vallombrosa. Au *Paradisino*, ermitage voisin du couvent, sur l'autel, tableau d'Andrea représentant *saint Jean-Baptiste, saint Michel, saint Gualbert, fondateur de Vallombrosa, et saint Bernard, cardinal*, moine du même ordre ; au-dessous d'une Vierge attribuée à Giotto, *deux enfants ;* dans les compartiments d'un autel, cinq petits sujets dont quatre tirés de l'*histoire des quatre saints*, et une *Annonciation.*

Pise. Cathédrale : 1° *sainte Agnès*, déjà citée ; 2° *Madone avec un ange, saint Jean-Baptiste, saint François, saint Barthélemy et saint Jérôme*, un des derniers et des meilleurs ouvrages d'Andrea ; 3° quatre *têtes de saints ;* sainte Marguerite et sainte Catherine sont regardées comme les plus jolies femmes qui soient sorties du pinceau d'Andrea.

Galerie Agostini : belle *Sainte Famille.*

Rome. Palais Barberini : *deux Madones.*

Palais Borghèse : deux *Saintes Familles*, dont une surtout est magnifique ; une *Madeleine.*

Palais Doria : précieux *portrait de Machiavel*, pris de profil, avec cette légende : *Historiarum scriptor.*

Palais Corsini : une *Madone.*

Palais Sciarra : *la Vierge, Jésus et des saints.*

Palais Spada : une *Visitation.*

Modène. Musée : une *Sainte Famille.*

Naples. Musée : un *portrait de cardinal.*

Parme. Musée : répétition du *Christ au tombeau* du palais Pitti.

Gènes. Palais Durazzo : une *Madone.*

Palais Ferdinand Spinola : *trois portraits.*

Palais Gaetano Cambiaso : *Sainte Famille.*

Palais Grillo Cataneo : *sainte Agnès.*

Milan. Bibliothèque ambrosienne : quelques tableaux peu importants.

ALLEMAGNE. Dresde : trois tableaux qui montrent son talent au début et à l'apogée : 1° *Sainte Famille* peinte pour Baccio Barbadori, tableau de la première manière du maître. Hauteur, 1m, 67 ; largeur, 2m, 28. Il a été gravé par P. E. Moitte, dans la galerie de Dresde ; 2° le *Sacrifice d'Abraham* déjà décrit ; le *Mariage mystique de sainte Catherine.*

Vienne. Galerie du Belvédère : *le Christ mort, soutenu par sa mère et deux anges,* un des bons ouvrages du maître. Il est signé AND. SAR. FLO. FAC. « C'est, dit Viardot, un ouvrage peu fini, où l'on voit clairement les traces des retouches, même dans le dessin ; car, en maint endroit, le crayon de l'esquisse se montre à travers la peinture ; mais le style a tant de noblesse, l'expression tant de charme, la couleur tant d'éclat et de transparence, l'effet général tant de grandeur, que ce tableau tiendrait une place honorable, même au palais Pitti. »

Cabinet du comte de Fries : belle *Madone,* qui a été gravée par Raphaël Morghen.

Munich. Musée : 1° superbe *Madone avec sainte Elisabeth et saint Jean,* presque semblable à celle de Paris, si ce n'est qu'un des anges joue du flageolet ; elle a été bien gravée en grand au pointillé par L.-J. Cossé ; 2° Autre *Madone,* plus petite, à peu près composée de même, moins sainte Elisabeth et les anges.

3° Quatre esquisses en grisailles : *Prédication de saint Jean dans le désert ; Visitation ; Zacharie privé de la parole ; Salomé portant la tête de saint Jean.* 4° Magnifique esquisse d'une *tête de saint Joseph,* peinte à l'huile sur papier.

Berlin. Musée : 1° deux grisailles représentant *la Musique* et *l'Architecture ;* 2° ébauche du *portrait de Lucrezia,* aujourd'hui au musée de Madrid ; 3° une *Madone sur un trône de nuages, entourée de saint Pierre, saint Benoît, saint Onuphre, saint Marc, saint Antoine de Padoue, sainte Catherine d'Alexandrie, saint Celse et sainte Julie.* C'est une des plus importantes compositions d'Andrea, et l'un de ses chefs-d'œuvre. Ce tableau porte la date de 1528.

HOLLANDE. Musée du roi, à La Haye : 1° une *Vierge ;* 2° une magnifique *Sainte famille.*

ANGLETERRE. Galerie du ministre William Holwel-Carr : *Sainte Famille ;* ce tableau, peint sur bois, était autrefois dans le palais Aldobrandini, à Rome ; il fut transporté en Angleterre en 1806.

Galerie de M. Mitchell : *Mort de Lucrèce.* Hauteur, 1m, 44 ; largeur, 1m, 05. Ce tableau, du très-petit nombre de sujets profanes traités par Andrea, a fait partie de la galerie du duc d'Orléans, aussi bien qu'une *Léda,* dont nous n'avons pu retrouver la trace.

Russie. Musée de l'Ermitage : 1° *Sainte Famille,* semblable à celle du Louvre ; 2° *Visitation.*

Cabinet du comte Alex. Koucheleff : une *Sainte famille.*

Espagne. *Museo del rey* : 1° *Sainte Famille, deux Anges et saint François ;* 2° autre *Sainte Famille,* provenant de l'Escurial ; 3° une *Madone ;* 4° le *Sacrifice d'Abraham,* répétition en petit du tableau de Dresde ; 5° *Madone avec l'Enfant et un Ange* ; 6° enfin, admirable portrait de *Lucrezia del Fede,* qui égale tout ce qu'en ce genre ont fait de plus beau Léonard de Vinci et Raphaël.

Ernest Breton,
Membre de la quatrième classe.

NOTICE HISTORIQUE SUR JEAN DE LA VACQUERIE.

L'histoire de notre pays, je l'ai déjà dit en cette enceinte et j'aime à le redire, est riche en portraits de magistrats éminents par le mérite et par le caractère, véritables types de l'accomplissement du devoir, remarquables modèles du courage civil, cette vertu plus rare et plus difficile qu'on ne pense. Un choix de ces personnages composerait une belle galerie, et l'écrivain pourrait imiter, en l'agrandissant, l'œuvre du peintre qui a décoré de quelques-unes de ces images les abords du sanctuaire de la justice. Peut-être me sera-t-il donné de tenter quelques essais, si je ne puis compléter cette tâche. Aujourd'hui, je viens vous soumettre l'esquisse d'une de ces grandes figures parlementaires. J'ai choisi, comme objet d'une première étude, une des plus anciennes et des plus remarquables, celle du premier président du parlement de Paris, sous le règne de Louis XI.

Les recherches, assez difficiles à compléter, il faut le dire, sur l'existence individuelle de Jean de La Vacquerie, nous offrent quelque chose de plus qu'un intérêt biographique ; elles nous font assister aux manifestations de la puissance des parlements, puissance encore naissante au XVe siècle, mais dont les proportions devaient rapidement grandir. L'accroissement de ce pouvoir nouveau fut-il un bien, fut-il un mal : c'est une question qu'on a fort débattue et que je ne songe pas à traiter ici. Je constate seulement, à son origine, ce fait historique, dont les effets furent considérables, depuis les premières Remontrances, jusqu'aux dernières agitations du conseiller d'Espréménil, qui se perdirent dans la grande voix de la Révolution.

Les premières Remontrances, comme on sait, furent adressées à Louis XI,

en 1461, au commencement de son règne, qui fut, dit Villaret, le contrepied du règne précédent, alors qu'il allait accorder aux habiles exigences du pape Pie II la révocation de la Pragmatique-Sanction. Elles furent inutiles, mais il n'est pas sans intérêt de remarquer que l'autorité royale elle-même a fondé l'usage des remontrances, et que les premières en témoignent hautement dans leur préambule, où il est dit que le prince, « Voulant toujours, ès grandes « affaires du royaume, procéder en grande et mûre délibération, a mandé « puis naguères à sa cour de parlement l'avertir des plaintes et doléances que « raisonnablement on pourrait faire de la cassation de la Pragmatique. »

Parallèlement à ce moyen d'action dont le Parlement faisait ainsi l'apprentissage, il faut placer le refus d'enregistrer les édits, qui arrêtait l'effet des volontés royales jusqu'à ce qu'un lit de justice eût déterminé ou une soumission aveugle ou une transaction au profit de l'intérêt général. Ces sortes de résistances devaient fort irriter un monarque aussi absolu que Louis XI, et il n'avait pas attendu son avénement au trône pour ployer sous sa volonté de fer ces velléités d'opposition bien timides encore de la part du Parlement de Paris.

En 1442, alors que Louis n'était que Dauphin, le roi son père, après lui avoir pardonné sa conduite suspecte dans les intrigues de la *Praguerie*, lui avait confié le gouvernement des provinces situées entre la Loire et la Somme. Le Parlement avait à vérifier les priviléges octroyés au comté du Maine, et il n'avait cru devoir le faire qu'en mentionnant l'ordre précis du roi à cet égard. et en insérant cette formule si connue, *de expresso mandato*, à laquelle on ajoutait quelquefois : *et multis vicibus reiterato*. Cette énonciation choqua le Dauphin, qui, au rapport des historiens du temps, « envoya quérir les présidents de la cour et leur dit qu'ils eussent à effacer la clause *de expresso mandato*, autrement qu'il ne sortiroit de Paris que cela ne fut faict, et qu'il laisseroit la commission que le roi lui avoit donnée. La cour ordonna que les mots seroyent effacez; mais à fin qu'on peust voir ce qui estoit biffé, elle ordonna que le registre serait gardé, qui se trouve encores en la sorte qu'il fut ordonné, à la date du XXVIII juillet M. CCCC. XLII. »

Louis avait alors vingt ans, et si je rapporte ce fait, moins en dehors de mon sujet qu'on ne pourrait le croire, c'est afin de montrer, par les débuts de cet absolutisme royal, quelle somme d'énergie il fallut plus tard à La Vacquerie pour lutter contre la volonté d'un pareil maître.

Il en rencontra la première occasion solennelle en 1477. Jusque-là, son nom n'apparait pas dans l'histoire; elle est muette sur sa naissance, sur la première partie de sa vie; elle permet seulement de conjecturer que, citoyen de la ville d'Arras, il appartenait à cette haute bourgeoisie qui fut plus tard le tiers-état. Charles-le-Téméraire venait de mourir. Louis, qui avait témoigné de cette mort une joie indécente, convoitait l'héritage de Marie, fille du duc de Bourgogne. Après avoir rendu odieux à la nation flamande les deux

principaux conseillers de la princesse, Hugonet et d'Imbercourt, qui, malgré les supplications de cette dernière, furent massacrés sous ses yeux, le roi de France formula nettement ses prétentions sur les villes de la Somme et sur l'Artois. Il investit la ville d'Arras et chargea des députés de demander aux habitants leur soumission au roi, comme à leur seul maître légitime. Jean de La Vacquerie était alors le *pensionnaire* ou *syndic* de la ville d'Arras, et l'événement prouva combien la fidélité des Artésiens à leur jeune souveraine était périlleuse. Sans consulter le danger, La Vacquerie, chargé de porter la parole pour la ville, répondit aux députés du roi, dont la demande ne paraissait pas souffrir de refus : « *Que cette comté d'Artois appartenoit à mademoiselle de « Bourgogne, fille du duc Charles, et lui venoit de vraye ligne, à cause de la « comtesse Marguerite de Flandres, femme du duc Philippe de Bourgogne le Ier, « et qu'on supplioit le roi qu'il lui plust entretenir la trève qui estoit entre lui et « le feu duc Charles.* » Son exemple encouragea un grand nombre de bourgeois d'Arras à soutenir les droits de la princesse, mais il leur devint funeste. Plusieurs d'entre eux eurent la tête tranchée, d'autres furent chassés de leur ville, dont le roi essaya même d'abolir le nom, et dispersés dans le royaume. Jean de La Vacquerie devait s'attendre au sort le plus rigoureux ; il n'en fut rien. Louis XI, qui se connaissait en hommes, frappé de la fermeté de ce magistrat municipal, ne lui fit pas seulement grâce ; il l'appela à Paris, et bientôt, en 1481, il lui conféra la première présidence du parlement. Sur ce nouveau théâtre, le noble caractère de La Vacquerie devait briller d'un plus vif éclat. Principal organe de la justice, il se dévouait à cet office comme à un véritable sacerdoce, et il se rendait toujours l'interprète de ce qu'il considérait comme l'expression *du droit*, alors même qu'il rencontrait en face du droit la volonté royale. On se tromperait fort cependant en lui supposant les tendances et l'esprit d'un factieux : sa fidélité au trône ne fut jamais suspectée ; mais son inébranlable sentiment du devoir lui commandait, à l'occasion, et dans les termes de la légalité, des avertissements à l'autorité royale, à ses risques et périls. Louis en profita plus d'une fois, et il le fit surtout dans une circonstance remarquable, qui suffirait à sauver de l'oubli la mémoire de La Vacquerie. Il s'agissait d'édits bursaux qui allaient augmenter les charges du peuple, et le roi, en les envoyant au parlement, pour qu'ils y fussent vérifiés, n'avait pas manqué d'y joindre les menaces dont il était prodigue. Jean Bodin raconte ainsi ce trait historique. « Louis XI avoit usé de menaces grièves en« vers la cour de parlement, qui refusait publier et vérifier quelques édits qui « estoyent iniques ; le président Lavacrie, accompagné de bon nombre de « conseillers en robbes rouges, alla faire ses plaintes et remontrances pour « les menaces qu'on faisait à la cour : le roi, voyant la gravité, le port, la « dignité de ces personnages, qui se vouloyent démettre de leur charge « plustost que de vérifier les édits qu'on leur avoit envoyés, s'estonna, et, « redoutant l'authorité du parlement, fit casser les édicts en leur présence,

« les priant de continuer à faire justice, et leur jura qu'il n'envoyeroit plus « édict qui ne fust juste et raisonnable. Cet acte fut de bien grande impor- « tance pour maintenir le roi en l'obéissance de la raison. »

Il faut remarquer que La Vacquerie et ses compagnons ne faisaient pas seulement le sacrifice de leur charge, mais celui de leur vie. L'édition latine du même auteur précise parfaitement les menaces royales, et je dois citer le texte dans son énergie significative : « *Rex, sua jussa ingeminans, minas ad-* « *jecit, capitis etiam indicta pœna, nisi Curia paruisset. Lavacrius, præses, re* « *intellecta, regem adiit, corona judicum purpuratorum stipatus, non ut cul-* « *pam deprecaretur, sed ut mortem precaretur, cum diceret se suosque collegas* « *mortem malle quam legis propositæ promulgationem pati.* »

C'était la seconde fois que La Vacquerie tentait la colère du roi qui fut peut-être le plus impérieux entre tous. On ne supposera pas qu'une première indulgence pût lui faire raisonnablement espérer de voir son courage impuni. La constance de ce courage fit sans doute une vive impression sur Louis XI. D'ailleurs, ce monarque, qui consacra toutes les forces de son intelligence à fonder l'unité du pouvoir et la grandeur de la royauté sur les ruines des plus puissants vassaux, voyait peut-être un auxiliaire utile à la royauté même, pendant un intervalle de temps donné, dans cette autorité des parlements, élément nouveau d'où se dégagea plus tard le principe de la représentation nationale. Quoi qu'il en soit, il ne tint pas La Vacquerie en moins grande estime à la suite de cette résistance légale, et il lui conserva toute sa faveur jusqu'à la fin de ses jours.

Sous le règne suivant, La Vacquerie montra que, s'il savait avertir le roi, il savait aussi contenir les grandes ambitions qui s'agitent autour du trône. La minorité de Charles VIII, la tutelle de sa sœur Anne de Beaujeu, qui soutint avec tant de fermeté les droits qu'elle puisait dans le testament du feu roi, avaient jeté le duc d'Orléans, qui fut depuis Louis XII, dans des intrigues que secondaient surtout et le comte de Dunois et le duc de Bretagne. Justement inquiétée par les projets des princes, la régente avait fait brusquement quitter au jeune roi le séjour de Vincennes et s'était retirée avec lui dans la ville de Montargis. Le 17 janvier 1484, le duc d'Orléans se présente dans le sein du Parlement, auquel il fait exposer ses prétendus griefs par son chancelier, Denis Lemercier. A travers toutes les précautions oratoires de cette harangue, on distinguait clairement le but du prince : il provoquait en sa faveur et contre l'autorité de madame de Beaujeu l'intervention du corps parlementaire. Rien n'est plus digne que la réponse du premier président La Vacquerie, et la leçon donnée par lui au premier prince du sang, qui devait à tous l'exemple de la soumission aux lois. Voici cette réponse textuelle, empruntée aux registres du parlement :

« Par M. le premier président a été dit : que le bien du royaume consiste en la paix du roi et de son peuple, qui ne peut être sans l'union des mem-

bres, dont les grands princes sont les principaux. Par quoi, et non pas pour réponse, mais par exhortation, a dit à M. d'Orléans qu'il doit bien penser à ce qu'il a fait dire et proposer, et aviser que la maison de France soit par lui maintenue et entretenue sans division, et ne doit ajouter foi aux rapports qui lui pourraient être faits. Et quant à la cour (de parlement), elle est instituée par le roi pour administrer justice, et n'ont point ceux de la cour d'administration de guerre, de finances, ni du fait et gouvernement du roi ni des grands princes. Et sont Messieurs de la cour de parlement gens clercs et lettrés pour vaquer et entendre au fait de la justice ; et quand il plairait au roi leur commander plus avant, la cour lui obéirait ; car elle a seulement l'œil et le regard au roi qui en est le chef, et sous lequel elle est ; aussi, venir faire ces remontrances à la cour, et néanmoins passer plus avant et faire autres exploits sans le bon plaisir et exprès consentement du roi, ne se doit pas faire. »

Comme on le voit, en échange de ses remontrances, le duc en reçut une qui aurait dû lui profiter et l'empêcher d'aller échouer une fois de plus contre la sage indifférence de l'Université, qu'il essaya, après le Parlement, d'intéresser à sa cause.

Sans doute, le roi de France, qui sut si bien oublier les injures faites au duc d'Orléans, ne se fût souvenu de l'abstention de La Vacquerie que pour le récompenser de la fermeté de sa conduite, s'il l'eût encore trouvé à la tête de la magistrature lorsqu'il parvint au trône et gouverna le royaume qu'il avait longtemps troublé par ses factions. Ce dernier triomphe, ce dernier tribut de justice payé à la dignité du caractère, n'était pas réservé à La Vacquerie. Son existence se termina peu de temps avant la fin du règne de Charles VIII. Il mourut en 1497, léguant à sa compagnie et à la France entière des exemples, précieux, surtout dans les temps où il vivait, de vrai courage et d'inaltérable intégrité. Maint parallèle avec des personnages revêtus comme lui de hautes dignités pouvait alors relever sa valeur. Ainsi, l'on a gardé le souvenir des exactions d'un certain Rollin, chancelier du duc de Bourgogne, connu pas ses immenses richesses. Dans une de ses harangues, le chancelier de L'Hospital, *ce grand homme et rude magistrat*, comme l'appelle Brantôme, opposant l'insolente opulence de Rollin à l'honorable pauvreté de La Vacquerie, rendit un public hommage aux vertus de ce dernier. Un tel éloge dans une telle bouche n'est pas le moindre titre de gloire de l'homme sur lequel j'ai un instant appelé vos souvenirs. Grandeur d'âme, civisme éclairé, intelligence et idées supérieures à celles de son siècle, voilà les qualités qui le recommandent au respect public, et toute sa vie peut se résumer en ces mots : Il sut être à la fois et en toute occasion fidèle aux intérêts de son roi et à ceux de son pays.

J. Barbier,
Membre de la deuxième classe.

VISITE A L'ANCIENNE FORTIFICATION DE BORGHSTADT,

NOMMÉ DEPUIS CAMP DE Q. CICÉRON, SITUÉ A L'OCCIDENT DU BOURG D'ASSCHE, AUPRÈS DE BRUXELLES.

(*Fin.*)

CONSIDÉRATIONS SUR LA POSITION ET LA FORME DE BORGHSTADT QUI DÉMONTRENT QUE C'ÉTAIT UN OPPIDUM.

L'étude que j'ai faite de la position de Borghstadt, ainsi que de sa forme, m'empêchent de partager l'opinion de M. Galesloot, qui le regarde comme un camp romain, celui de Q. Cicéron, parce que les Romains donnaient à ceux-ci de préférence une forme carrée, à moins que commandés par la disposition des lieux, il ne leur fallût la modifier. Ce serait sous cette dernière condition qu'ils se seraient trouvés à Borghstadt, parce que la nature y déterminait impérieusement le périmètre du retranchement. D'après l'état des lieux, il ne pouvait offrir que deux entrées, puisque deux vallées rapides et d'un accès difficile l'isolaient des hauteurs opposées. Aussi chercherait-on vainement la porte de droite, *Porta dextra*, et celle de gauche, *Porta sinistra*. Ces dernières n'auraient pu servir, du reste, que pour l'*aquatio*, c'est à dire l'approvisionnement d'eau, aux ruisseaux de Vest-Beek au nord, et de Broekke-Beek au midi; l'un des deux autres passages, celui à l'orient, eût formé la Porte prétorienne et l'opposé la Porte décumane (1).

Considéré comme un poste militaire et surtout un camp romain, il eût été en dehors d'une position stratégique, puisque rien ne justifie que le chemin d'Assche à Alost fût important jadis, et moins encore qu'il ait été une voie romaine. Dans ce dernier cas j'aurais retrouvé du moins sur ses côtés, là où il s'est excavé depuis le temps des Romains, quelques traces des diverses couches pierreuses qui auraient formé sa chaussée; mais j'en ai vainement fait la recherche sur tout son trajet, tant dans l'enceinte qu'à sa sortie vers Alost, et à l'opposite jusqu'au bourg d'Assche. Il eût fallu, pour que cette fortification eût une véritable importance stratégique, qu'elle se trouvât placée sur le plateau de Kalechoven, parce que de cette position élevée elle eût commandé la voie romaine de Bavay, par Mons, vers les Bataves, en même temps que l'origine du chemin d'Alost. C'est par celui-ci qu'on pouvait se rendre à la côte des Nerviens, où d'Anville nous indique le *Portus Æpaliaci*, et plus intérieurement *Meldi* et *Grudii*; mais ce chemin belge n'a pas été restauré par les Romains.

Nous devons dire encore, au sujet de Borghstadt, que rien n'y porte le ca-

(1) Ces noms des portes latérales nous font connaître que les anciens s'orientaient ou se tournaient la face au levant : ils avaient ainsi le midi à main droite, le nord à gauche et le couchant par derrière. C'est de cette manière que la porte du sud devient la droite et celle du nord la gauche.

ractère romain; sa forme est arrondie à ses extrémités au couchant et au levant; ses remparts, sans nulle trace de fossé à leur base, sont faits simplement avec de la terre et d'une manière inégale; enfin, au lieu de ces travaux si bien exécutés et si durables encore que nous offrent quelques-uns des anciens camps des *Ambiani*, restaurés par les Romains, le long des rives de la Somme, nous ne pouvons reconnaître ici que l'œuvre d'une peuplade étrangère à la stratégie, ainsi qu'à l'art des fortifications. Q. Cicéron n'eût pas laissé les choses en cet état.

Un paysan qui se trouvait dans l'intérieur de Borghstadt me dit qu'en fouillant la terre on y rencontrait du bois brûlé, toute espèce de poteries, de la cendre et du charbon partout parmi le sol; qu'on y avait découvert sept à huit fosses de quatre pieds et demi, de forme carrée, qui étaient remplies de cendre, de verre et de fine porcelaine, selon ses expressions. Mais je rappellerai à ce sujet qu'il m'a semblé bien étonnant que le sol renfermât des morceaux de poteries de toute espèce, sans qu'aucun de ceux-ci se soit offert à mes yeux à sa superficie. Je ne me souviens pas non plus d'y avoir aperçu les moindres fragments de tuiles ni de briques romaines. Il me paraît étrange encore que l'on ait oublié dans cette contrée le nom de Borghstadt; personne ne l'a prononcé devant moi.

M'étant informé auprès du fermier de Miherte, s'il y avait aux environs de la forteresse quelques pierres remarquables, telles que celle qui se trouve à son entrée du côté de Kalechoven, il m'en indiqua une seconde au sud-ouest de Put-Berghem, en descendant le ruisseau; cette dernière serait plantée debout, haute de 1 à 2 mètres environ, brute et de même nature que la précédente; j'eus le regret de ne pas pouvoir la visiter. Il n'y en avait pas d'autres à sa connaissance dans la contrée.

La présence de ces pierres qui doivent être contemporaines de nos menhirs celtiques, conjointement avec tout ce qui précède, me fournit la conviction que Borghstadt ne pouvait être qu'un OPPIDUM, analogue à celui des peuples armoricains, décrits dans les Commentaires. César nous présente en effet chacun de ces refuges comme un endroit fort retiré, d'un accès difficile, *sylvis et paludibus præmunitum*. Rien ne caractérise mieux la situation de Borghstadt. Les bois qui font face à son côte septentrional ne peuvent être que les derniers restes de la forêt répandue jadis sur toute la contrée, ainsi que nous le confirment le nom de *owde vesten*, c'est à dire l'ancien boulevard, qu'ont conservé les prairies qui occupent le fond de la vallée, et celui de *Vest-Beek*, le boulevard du ruisseau qu'on a donné au bois qui descend jusqu'à ce petit cours d'eau.

Du côté de l'occident, les bois mêlés de broussailles qui couvraient et couvrent encore aujourd'hui les buttes de Put-Berghem, devenaient un obstacle majeur pour l'approche du camp; ils remontaient ensuite vers la forteresse dont ils couvraient l'esplanade qui est à la base de son gros rempart. Aujour-

d'hui ce rempart est planté lui-même de beaux hêtres, qui viennent ajouter à l'aspect sylvatique de toute la contrée.

Enfin le vallon resserré, qui limite le côté sud de l'enceinte, ne nous présente aussi qu'un bois épais où le hêtre domine. Mais quoique le bas-fonds s'élargisse en amont pour former une suite de belles prairies et de champs fertiles, qui remontent jusqu'au bourg, il nous est aisé de juger qu'il n'en était pas ainsi au temps des Romains. Le nom de Broekk-Beek, par lequel on désigne le petit cours d'eau qui sort de ce bassin, et qui signifie le ruisseau du marais, nous revèle que toute cette étendue n'était jadis qu'un marais dont l'extension, jusqu'à l'isthme de Borghstadt, protégeait à la fois une partie du flanc et du front de l'oppidum. C'est une circonstance, d'après ce que nous avons dit ci-dessus, qui complète le caractère de ces lieux de refuge.

Il me paraît indubitable qu'à l'arrivée de César dans cette partie septentrionale de la Belgique, la population se réfugia sur le plateau de Borghstadt, qui devenait son dernier asile, et qu'alors l'armée romaine prit position sur la plaine de Kalechoven pour en faire l'attaque ; puis, lorsqu'elle en fut maîtresse, ce fut pour s'assurer à l'avenir la possession de cet oppidum, que les vainqueurs fondèrent l'établissement important dont on voit tant de débris, et où l'on a même découvert, en divers endroits, une espèce de pavé, en creusant le sol à un demi-mètre de profondeur.

LE CAMP DE Q. CICÉRON DEVAIT ÊTRE A CASTRES.

Je dois dire maintenant que la présence d'un établissement romain à Kalechoven ne prouve point, selon moi, que Borghstadt doive être le camp de Quintus Cicéron. Si nous considérons la distance qui le sépare de Rocroy, où l'on suppose qu'était Labiénus, nous verrons qu'elle surpasse trop les cinquante milles (1) ou dix-sept lieues qui en sont l'équivalent ; ces dix-sept lieues, suivies en ligne droite, s'arrêtent au bourg de Soignies, et Borghstadt est encore à huit lieues au-delà ; ce qui ferait, au lieu de cinquante, un total de soixante-quatorze milles romains.

Du côté de Titurius, nous trouvons encore au livre V des Commentaires, dans la conférence qui eut lieu entre celui-ci et Ambiorix, un chiffre qui nous empêche à son tour d'admettre le camp de Cicéron à Borghstadt. Voici le texte : *Eductos ex hibernis milites, aut ad Ciceronem, aut ad Labienum deducere, quorum alter millia passuum circiter L, alter paulo amplius absit.* Alors, puisqu'il y a peu de différence entre le nombre de milles qui sépare Titurius, ou de

(1) *Comm. Cæs. edit. Elzev., an.* 1661, *lib. V, p.* 124. — *Labienum... ab hibernis Ciceronis millia passuum L abesset ;* c'est alors par erreur que M. Galesloot indique LX mille pas pour cette distance. Nous rappellerons au sujet de ces mesures itinéraires que l'expédition française, en Egypte, nous a procuré la mesure exacte du mille romain : sa longueur est de 1478 mètres, et celle du grand stade grec ou égyptien est de 184 m. 72 c ; l'une et l'autre nous sont fournies par la grande pyramide.

Cicéron, ou de Labiénus, il est impossible que le quartier d'hiver de Cicéron fût à Borghstadt, puisqu'il n'y a que cinquante-quatre milles trois quarts entre Titurius ou Tongres et cet endroit, c'est à dire dix-huit lieues un quart de cinq mille mètres en ligne directe; tandis que nous en comptons vingt-quatre et demie, ou soixante-douze milles trois quarts de Tongres à Rocroy, où l'on place le quartier d'hiver de Labiénus? Une différence de six lieues, ou d'un quart entre la longueur totale de ces trajets, est trop importante pour qu'on ne la regarde que comme fort médiocre.

Dans ce cas, la position de Cicéron, à Castres, semblerait plutôt admissible, puisque de cet endroit à Tongres on compte vingt lieues, ou soixante mille pas, et vingt-quatre lieues ou soixante-douze milles de Tongres à Rocroy. Une différence de quatre lieues au lieu de six concourt avec tout ce qui précède pour déterminer notre opinion en faveur de Castres.

Nous appuyons celle-ci derechef sur les particularités du siége du camp de Cicéron par les Nerviens et leurs alliés. Ayant acquis des Romains, pendant les guerres précédentes, la connaissance des opérations dont ils faisaient usage pour réduire les forteresses, ceux-ci commencèrent le blocus du camp de Cicéron par un retranchement dont la hauteur s'élevait à onze pieds au-dessus du sol, et au-devant duquel ils creusèrent un fossé de quinze pieds.

L'armée y travailla avec tant d'ardeur que cette circonvallation de quinze mille pas ou cinq lieues d'étendue fut exécutée en moins de trois heures.

Les cent vingt-deux tours que les Nerviens firent construire pour dominer les remparts du camp romain furent également achevées avec une incroyable célérité. Enfin, le jour de l'attaque, ils comblèrent les fossés pour atteindre le rempart.

Qu'on examine maintenant la position de Borghstadt? Je demanderai où les Nerviens auraient placé les cent vingt-deux tours dont nous venons de parler? Où l'on rencontre quelques restes d'un périmètre de remparts dont le blocus eût nécessité un contre-rempart de quinze milles ou cinq lieues de circonférence, surtout lorsque l'aire de Borghstadt ne nous présente qu'une surface de 13 hectares 39 ares 25 centiares, ou 52 97 66/100 arpents romains; espace inégal, et qui est à peine suffisant pour une légion avec son matériel?

Je demanderai derechef où les Romains, dans cet endroit qui manque de pierres, purent amasser celles dont ils accablèrent les Nerviens pendant l'attaque? Si l'on y remarque quelques vestiges de cette circonvallation extérieure, si vaste et si profondément tracée? J'ajouterai enfin comme une nouvelle nécessité de transporter ailleurs le camp de Q. Cicéron, l'admiration dont César fut frappé en considérant cette multitude de tours, les béliers (ceux-ci supposent des murailles), et tous les travaux immenses, entrepris pour son blocus et son attaque par l'armée des Nerviens! Rien ne nous apprend que les Romains se soient occupés de les effacer. Par conséquent, comme Borghstadt ne présente ni ne peut admettre le développement d'un

tel système défensif et offensif, nous laissons encore aux savants à placer ailleurs Q. Cicéron et son quartier d'hiver.

Nous devons ajouter aux considérations qui précèdent en faveur de Castres, l'induction ou plutôt la preuve que nous pouvons tirer encore du nom même que cet endroit a conservé jusqu'à nos jours : ce mot, qui est un pluriel, ne peut provenir manifestement que de *Castra*, pluriel de *Castrum*. La tradition locale veut qu'il y ait existé une ville ? alors il y a eu des bâtisses en pierre, une muraille d'enceinte ? et voilà ce qui vient justifier à nos yeux la nécessité de ces béliers, construits par nos ancêtres, pour les battre en brèche.

Nous basons encore notre opinion sur les fondements de ces murailles qu'on y découvre journellement; sur la quantité plus considérable que partout ailleurs, qu'on y trouve, de tuiles, de briques, de fragments d'amphores et de poteries de toute espèce, de monnaies, d'armes diverses; enfin sur la découverte qu'on y a faite récemment, à 2 mètres 1/2 environ de profondeur sous le sol de la route actuelle, d'une grande quantité de fers de chevaux et surtout de mulets ; de morceaux de cuivre assez bien travaillés, et qui auraient peut-être appartenu à des harnais de chars.

Aussi, quoique j'aie le regret de ne pouvoir corroborer mes opinions par l'examen personnel de la localité, tout ce qui précède me confirme que ce n'est point à Borghstadt, mais à Castres qu'on doit établir le camp de Q. Cicéron.

APERÇU SUR LES ANCIENS CHEMINS QUI SE RENDAIENT A ASSCHE.

Comme je n'ai pu m'occuper que de Borghstadt dans cette excursion, j'ai d'autant plus négligé l'examen des routes qui arrivent au bourg d'Assche, que celle qui traverse l'oppidum ne m'avait offert aucun caractère des anciennes voies romaines. Je n'avais rien aperçu dans le bourg lui-même qui pût fixer mon attention sous le rapport archéologique. Ses maisons les plus anciennes ne remontent qu'au XVIe siècle, encore sont-elles en petit nombre, et l'église à peine au-delà du XIVe, dans quelques parties de son pignon occidental, si toutefois ma mémoire n'est en défaut.

J'ai fait la remarque qu'ici, de même que dans beaucoup d'endroits de la Gaule occidentale (1), la position sur laquelle les Romains s'étaient établis fut abandonnée par les Belges après la destruction de tout ce qui avait été l'ouvrage du vainqueur; et que la population, en revenant ensuite sur le sol dévasté, avait fondé sa nouvelle agglomération dans le voisinage, comme si l'autre terre dût rester comme frappée de réprobation. Mais la beauté de ces campagnes, leur fécondité, peut-être aussi l'ancienne habitude de fréquenter la position de l'établissement romain de Kalechoven, ne tardèrent pas de ra-

(1) Ce sont *Dariorigum* et Vannes, *Aletum* et Saint-Malo, Jublains et *Neodunum diablintum*, *Vagoritum*, la capitale des Arviens, et Sanlges, département de la Mayenne, etc.

mener de nouveaux habitants à l'endroit où nous voyons aujourd'hui le bourg d'Assche; alors celui-ci ne manqua pas d'acquérir de l'importance par sa position à la jonction de plusieurs routes et principalement sur la grande voie romaine de Bavay vers le pays des Bataves.

En réfléchissant sur l'importance de celle-ci, nous ne verrons pas sans surprise qu'elle manque sur la carte de Peuttinger, et qu'on ne la rencontre pas également sur l'itinéraire d'Antonin; il est en outre fort extraordinaire qu'on ne trouve plus dans la contrée son prolongement au-delà du bourg d'Assche, d'autant plus que le Père Boucher dit positivement dans son *Belgium romanum* qu'elle se rendait à Utrecht. C'est aussi l'opinion de Des Roches; et son terme à Assche va devenir pour nous un nouveau sujet d'étonnement, en apprenant que M. Galesloot a reconnu par la structure intérieure de sa chaussée, et par les grandes dimensions des pierres qui formaient son *stratumen*, qu'elle devait appartenir aux grandes voies de l'empire.

Les chemins vicinaux qui arrivent au bourg pourraient peut-être remonter, du moins pour quelques-uns, à la période romaine. Tel est celui qui se dirige vers Laken; je présume qu'il doit être celui qu'on m'a désigné à Bruxelles, par le nom de voie ou de chemin des Romains. Tel serait encore celui qui se rend vers Vilvorde, et que nous trouvons sous le nom de *strata regia*, dans un diplôme de 1227, inséré dans le recueil de Miræus (1). Nous voyons aussi, selon M. Galesloot, divers endroits entre Assche et Termonde, comme *Bredestraete*, Lange-straete, Hoog-straete, etc, qui doivent ces qualifications aux anciennes routes qui traversaient le pays.

La *strata regia* dont nous parlions tout à l'heure est d'autant plus certainement une voie romaine, qu'on a découvert des antiquités romaines à Savanthem près de Vilvorde, à Afflighem; à Mespelaere, où l'on trouva un trésor considérable. M. Galesloot a rencontré des restes de constructions romaines, occupant un espace assez étendu dans le village d'Eléwyt.

Je dois déclarer que c'est au savant mémoire de ce dernier que je dois la connaissance des routes qui précèdent, et des découvertes qui constatent leur antiquité. Ces routes nous démontrent que l'établissement romain de Kalechoven était un centre de relations avec les autres des contrées voisines, et par conséquent qu'il ne manquait pas d'importance à cette époque; mais il devait être moins considérable que celui de Castres, puisque les débris d'ustensiles, les vestiges des constructions n'y sont plus en aussi grande quantité.

J'aime à profiter encore de cette occasion pour donner à MM. Reiffenberg, Jobard et Vandermaelen le témoignage de ma reconnaissance au sujet des précieux renseignements qu'ils ont eu la bonté de me donner sur l'archéologie des environs de Bruxelles; et pour remercier surtout ce dernier de l'obli-

(1) *Oper. Diplom.*, t. II, p. 991.

geant cadeau qu'il m'a fait du mémoire de M. Galesloot, ainsi que des diverses cartes de la Belgique que mes recherches me rendaient indispensables.

De la Pylaie,
Membre de la première classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT
SUR LES DEUX PREMIERS VOLUMES DE L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION PAR M. MICHELET.

C'est un principe généralement reconnu en littérature qu'il ne faut pas prendre pour sujet de poëme épique un fait historique qui soit d'une époque récente ou même peu reculée, attendu qu'alors le poëte ne saurait employer ces fictions, s'élancer vers cet idéal qui, sortant du prosaisme, constituent le véritable élément, la vie même de la poésie, et l'un de ses principaux charmes. En effet, tous les sujets des grands poëmes de l'antiquité, et presque tous ceux qui ont été composés dans les temps modernes, sont destinés à célébrer des événements qu'un intervalle de plusieurs siècles environnait d'un nuage mystérieux. Aussi les auteurs ont-ils pu y introduire des ornements qui, sans trop s'éloigner de la vraisemblance et des idées du temps dont ils voulaient retracer l'image, ne sont pourtant pas l'exacte vérité.

Voltaire s'est écarté de ce principe dans *la Henriade*. Composée à une époque où la mémoire du règne de Henri IV était encore présente à tous les esprits, cette œuvre est plutôt une histoire en vers qu'un poëme.

Tout le monde paraît être d'accord à cet égard. Mais une observation qui n'a pas été suffisamment remarquée, c'est que, pour présenter un tableau vrai, impartial, et qui soit définitivement accepté comme tel, d'une époque historique, et surtout d'une époque de luttes entre des principes différents et des opinions opposées, on doit aussi attendre que le temps ait calmé les passions qui ont excité ces luttes et divisé les esprits.

A cette considération déjà si puissante il s'en joint une autre qui est aussi d'un grand poids : c'est qu'il faut attendre que tous les mémoires et les documents écrits qui sont relatifs aux événements de cette époque aient pu se produire, et autorisent l'histoire à prononcer son dernier mot (1).

(1) On espère voir paraître un jour des Mémoires de M. de Talleyrand, les Mémoires *d'outre-Tombe* de M. de Chateaubriand. Plusieurs autres hommes d'Etat, députés, etc., qui ont pris part aux événements de la Révolution, ont aussi écrit des Mémoires et conservé des documents qui sont restés dans leurs familles et qui pourront être publiés. Enfin des pièces authentiques, et sans doute fort importantes, ont été enlevées à la mort de Cambacérès ; mais peut-être n'ont-elles pas été anéanties.

Ainsi, et cela est assez singulier, le temps qui nous éloigne des faits accomplis, et qui permet au poëte d'employer quelquefois la fiction, devient un des éléments nécessaires à l'historien pour s'assurer de la vérité et pour en retracer l'image calme et sévère.

Ces réflexions nous ont été suggérées par les nombreux ouvrages qui ont paru depuis quelque temps sur un des plus graves sujets de l'histoire moderne, c'est-à-dire sur la Révolution française. Les uns embrassent tous les événements qui se sont passés depuis 1788 jusqu'à la fin de l'époque impériale, d'autres s'arrêtent au Consulat, d'autres enfin ne présentent que quelques phases de cette Révolution, et s'attachent surtout à retracer les portraits des personnages qui ont figuré dans ces temps orageux et les actes auxquels ils ont pris part.

Malgré la ferme intention, qu'ont sans doute la plupart des auteurs, d'écrire avec impartialité et de se placer en dehors des partis; malgré tous leurs efforts pour s'assurer de la vérité, nous avons presque toujours trouvé dans ces ouvrages, dont plusieurs sont justement estimés, des plaidoyers pour ou contre la Révolution. D'ailleurs ceux-mêmes de ces ouvrages qui ont le plus d'étendue sont encore incomplets à certains égards.

On conçoit en effet qu'il est presque impossible qu'il en soit autrement. Comment l'auteur qui traite un sujet encore si près de nous, encore si brûlant, pourrait-il rester indifférent, impassible, à l'aspect de ces événements qui ont influé plus ou moins sur le sort de chacun de nous? Les uns ont perdu, avec leur fortune, des parents emportés par la tempête; les autres ont vu leurs pères lutter soit par la parole, soit les armes à la main, pour faire triompher ou pour étouffer des idées, des principes différents, et posés en face pour se combattre.

S'ensuit-il que ces œuvres soient inutiles? Nous ne le pensons pas. D'une part il est bon que les événements de cette grande époque soient considérés de divers points de vue; de l'autre, ce qui, dans les effets et dans les causes, aura été négligé ou sera demeuré obscur dans un ouvrage, sera développé, expliqué, éclairé dans un autre. C'est aussi ce qui arrive. Il suffit qu'un plaidoyer paraisse en faveur de l'une des causes qui ont tant agité la France, et qui agitent encore la moitié du monde, pour qu'il en paraisse un autre dans l'intérêt de la cause opposée.

Non-seulement chaque auteur se place à un point de vue différent, suivant ses affections et les opinions qu'il a embrassées, mais dans le public lui-même je vois en général des *parties* à l'égard de ce grand *procès*, et je vois très-peu de *juges*.

Qui donc le jugera, ce procès? La postérité, quand toutes les pièces qui doivent en éclairer l'instruction auront été produites, et lorsque la plupart des maux que la génération précédente, et même la génération actuelle, ont soufferts, auront cessé de peser sur nous, lorsque enfin la marche des événe-

ments garantira la sécurité de l'avenir, et dissipera les inquiétudes qui peuvent encore troubler les esprits.

Parmi les histoires encore incomplètes de la Révolution qui ont été publiées jusqu'ici, il en est une très-digne d'attention, dont l'auteur est notre honorable collègue, M. Michelet, auquel on doit déjà une histoire de France jusques et y compris le règne de Louis XI, et qui a beaucoup de succès. Ce qu'il a publié jusqu'ici sur la Révolution est en deux volumes (1), et comprend les événements qui ont eu lieu depuis la convocation des Etats généraux, en 1789, jusqu'à l'arrestation de la famille royale à Varennes et à son retour à Paris. M. Michelet se propose de continuer cette histoire; il l'annonce dans un avertissement à la fin du second volume.

Nous dirons d'abord franchement que l'ouvrage est en faveur de la Révolution; il se fait remarquer toutefois, non-seulement par un style vif, énergique, original, mais aussi par une appréciation qui en général nous a semblé aussi juste qu'impartiale des faits et des causes qui les ont produits; on sent que M. Michelet est consciencieux et qu'il a écrit en homme convaincu.

A l'exception de quelques réserves sur lesquelles nous nous expliquerons ci-après, cette œuvre nous a paru mériter le même accueil que les autres productions de l'auteur ont obtenu du public.

Parmi les nombreux tableaux qui retracent de la manière la plus animée les scènes de ce grand drame dont les témoins deviennent chaque jour plus rares, nous avons été particulièrement frappé de ceux qui sont consacrés à reproduire cette époque si intéressante, et malheureusement si courte (huit mois de 1790), pendant laquelle toutes les classes des habitants de la France, sans exception, réunies dans un même esprit, dans un même sentiment, ont marché de concert dans la voie des améliorations et des réformes. Un des faits les plus saillants de cette heureuse époque s'est produit lors des préparatifs pour la solennité de la fédération de 1790. Voici comment il est raconté par M. Michelet et son récit est exact.

« Parfaitement plane alors, on voulait donner au Champ-de-Mars la belle et grandiose forme que nous lui voyons. La ville de Paris y avait mis quelques milliers d'ouvriers fainéants, à qui un pareil travail aurait coûté des années... Toute la population s'y mit; ce fut un étonnant spectacle. De jour, de nuit, les hommes de toutes classes, de tout âge, jusqu'à des enfants, tous, citoyens, soldats, abbés, moines, acteurs, Sœurs de charité, belles dames, dames de la Halle, tous maniaient la pioche, roulaient la brouette ou menaient le tombereau. Des enfants allaient devant, portant des lumières; des orchestres ambulants animaient les travailleurs... Le chant, l'œuvre et les ouvriers étaient une seule et même chose; l'égalité en action, les plus riches et les pauvres, tous unis par le travail... Ce travail véritablement immense, qui d'une plaine fit une vallée entre deux collines, fut accompli, qui le croirait? en

(1) Deux vol. in-8°, chez Chamerot, libraire-éditeur, 13, rue du Jardinet (1847).

une semaine! Commencé précisément le 7 juillet, il fut fini avant le 14. »

Cette grande solennité, où se trouvaient réunies les députations de toutes les gardes nationales du royaume et de tous les corps composant les armées de terre et de mer, avait été précédée et préparée depuis le commencement de l'année par de nombreux rassemblements de gardes nationales qui, sorties spontanément dans chaque province, des villes et des villages, avaient fraternisé entre elles et avec les gardes civiques des provinces voisines, pour s'associer et se confédérer dans le but d'une mutuelle défense. Les détails qui se rapportent à ce grand mouvement de la France, s'avançant ainsi vers l'*unité*, étaient peu connus, ayant été négligés par la plupart des auteurs qui ont écrit sur la Révolution; mais M. Michelet a découvert les procès-verbaux de ces confédérations dans la poussière de nos archives.

« Les villes et les villes, dit-il, se sont d'abord unies entre elles pour se protéger contre les nobles. Puis les nobles étant attaqués par les paysans, ou par des bandes errantes, les villes sortent en armes pour protéger les châteaux, défendre les nobles, leurs ennemis. Ces nobles viennent en foule s'établir dans les villes, parmi ceux qui les ont sauvés, et prêter le serment civique (février 1790).

« Les luttes des villes et des campagnes durèrent peu, heureusement. Le paysan, de bonne heure, ouvre l'oreille et les yeux; il se confédère à son tour pour l'ordre et la Constitution. J'ai sous les yeux les procès-verbaux d'une foule de ces fédérations de campagne, et j'y vois le sentiment de la patrie éclater, sous forme naïve, autant et plus vivement peut-être que dans les villes.

« Plus de barrière entre les hommes; il semble que les murs des villes ont tombé. Souvent les grandes fédérations urbaines vont se tenir dans les campagnes; souvent les paysans en bandes réglées, le maire et le curé en tête, viennent fraterniser dans les villes.

« Tous en ordre, tous armés. La garde nationale à cette époque, il ne faut pas l'oublier, c'était généralement tout le monde.

« Tout le monde se met en branle, tout part comme au temps des croisades... Où vont-ils ainsi par groupes, villes et villes, villages et villages, provinces et provinces? Quelle est donc la Jérusalem qui attire ainsi tout un peuple, l'attire, non hors de lui-même, mais l'unit, le concentre en lui?... C'est mieux que celle de Judée, c'est la Jérusalem des cœurs, la sainte unité fraternelle, la grande cité vivante, qui se bâtit d'hommes... En moins d'une année elle est faite; c'est la patrie. »

Et plus loin l'auteur ajoute : « Nous avons vu les unions se former, les groupes se rallier entre eux, et ralliés chercher une centralisation commune; chacune des petites Frances a tendu vers son Paris, l'a cherché d'abord près de soi. Une grande partie de la France crut un moment le trouver en Lyon (30 mai). Ce fut une prodigieuse réunion d'hommes, telle qu'il n'y fallait pas

moins que les grandes plaines du Rhône. Tout l'Est, tout le Midi avait envoyé. Les seuls députés des gardes nationales étaient cinquante mille; tels avaient fait cent lieues, deux cents lieues pour y venir. Les députés de Sarre-Louis y donnaient la main à ceux de Marseille. Ceux de la Corse eurent beau se hâter, ils ne purent arriver que le lendemain. Mais ce n'était pas Lyon qui pouvait marier la France, il fallait Paris. »

Ce beau moment où la Révolution parut avoir rallié tous les cœurs, subjugué tous les esprits, fut malheureusement trop court; bientôt la lutte la plus cruelle et la plus sanglante éclata de tous côtés.

M. Michelet n'a dissimulé aucune des fautes et des actes iniques qui ont été commis des deux côtés et qui ont amené ces funestes résultats. Il signale parmi ces fautes celle que l'Assemblée nationale a faite en exigeant le serment des membres du clergé. « L'exigence dure et maladroite, dit-il, qu'on mit à demander le serment aux députés ecclésiastiques dans l'Assemblée même, fut une faute très-grave du parti dominant. »

Parmi les personnages que M. Michelet s'est attaché à peindre, dont il a exposé le caractère, la conduite, et donné succinctement la biographie, on remarque Mirabeau, Camille Desmoulins, Danton, Robespierre, Marat.

On ne peut qu'applaudir au soin qu'il a pris de faire connaître l'origine, l'éducation, la carrière qu'avait d'abord embrassée chacun de ces hommes fameux par leur talent et le rôle qu'ils ont joué pendant la Révolution, ou par l'influence qu'a exercée leur exaltation sur les masses populaires. Il a également bien fait de reproduire leurs écrits, leurs discours et leurs actes pendant les différentes phases de cette révolution; c'était le meilleur moyen d'initier autant qu'il est possible le lecteur dans les motifs qui les ont successivement dirigés; car les passions et les idées des hommes qui figurent sur la scène du monde changent et se modifient singulièrement suivant que leur position change elle-même et que leur influence augmente. On n'en saurait douter.

Robespierre, lorsqu'il arrive timide et inaperçu aux Etats généraux, ressemble-t-il au Robespierre qui, sous la terrible Convention, aspire au gouvernement de la République? Napoléon, officier d'artillerie, est-il moralement le même que le consul, que l'empereur? En Angleterre, Cromwell, lorsqu'il s'enrôle parmi les *têtes rondes*, est-ce bien le même homme que le Cromwell devenu Protecteur? Non; à mesure que leur influence s'est accrue, à mesure que les hommes qu'ils voyaient devant eux et qui les éclipsaient ont disparu, et quand ils ont conçu l'espérance d'arriver au pouvoir, l'ambition qui n'existait qu'en germe dans leur âme s'est rapidement développée. Cette passion a fini par étouffer les autres; c'est l'autel sur lequel ils ont tout immolé.

Mais, sans aller chercher ailleurs les exemples de ces étranges métamorphoses, chacun de nous n'aperçoit-il pas qu'à mesure qu'il avance en âge il

change de goûts, d'inclinations, et que la manière de penser se conforme jusqu'à certain point à ces changements successifs?

Sans doute, c'est lorsque les hommes politiques ont mérité ou conquis le pouvoir, c'est lorsque leurs actes ont exercé une haute influence sur le sort des nations, qu'ils en sont comptables à leurs contemporains ainsi qu'à la postérité, et deviennent justiciables du tribunal de l'histoire; mais il n'en est pas moins curieux et instructif de les suivre dans tout le cours de leur carrière.

Rien ne fait plus d'honneur à M. Michelet que d'avoir proclamé le grand principe de la suprématie de la justice, contre laquelle rien ne doit prévaloir, même la raison ou le prétexte du *salut public*. Voici comme il s'exprime à cet égard dans plusieurs passages:

« Loin d'honorer la Terreur, nous croyons qu'on ne peut même l'excuser comme moyen de salut public. Elle eut des obstacles incroyables à surmonter... mais les plus terribles de ces obstacles, elle-même les avait faits.

« La faute au reste n'est pas particulière aux hommes du salut public; c'est celle par laquelle avaient péri les systèmes antérieurs. Tous commencent par poser *le devoir;* puis les dangers, les nécessités viennent: ils ne songent qu'au *salut*.

« Demandez à chaque système pourquoi ces moyens violents, peu en rapport avec le principe élevé qu'il mit en avant d'abord; il répond: « Il faut que je vive; la première loi est le salut. » Et c'est par là qu'il périt.

« Ces remèdes héroïques ont cet infaillible effet de donner une vigueur nouvelle à ce que l'on veut détruire. Le fer a une force vivifiante qui fait végéter ce qu'on coupe: Torquemada, par les bûchers, enfante des philosophes; Louis XI, par les gibets, réveille l'âme féodale pour le siècle suivant; Marat, en aiguisant le couteau de la guillotine, ne fait que des royalistes et prépare la réaction.

« Le salut est-il donc chose plus claire dans l'esprit de l'homme que la justice ne l'est dans son cœur?

« Tout le spectacle de l'histoire m'a montré une chose: c'est que les plus sûrs du salut c'étaient encore ceux qui ne voulaient point de salut aux dépens de la justice.

« L'Assemblée constituante, par la voix de Mirabeau, proclama le principe même de la Révolution: « Le droit est le souverain du monde. » Ce qui n'empêcha pas les meneurs de l'Assemblée de professer, tout au moins de pratiquer, la doctrine du salut public.

« Le grand *instrumentum regni*, la doctrine du salut public, est invariablement réclamé par les puissants: ils n'ont pas une autre recette. Tous, Girondins, Montagnards, partent de l'idée que seuls ils sauront sauver le peuple.

« Un jour de crime seulement, c'est ce que disait ce bon Louis XI, un jour de crime seulement; demain le peuple est sauvé; nous mettons la morale et Dieu à l'ordre du jour. » C'est-à-dire: « quand nous aurons rendu ce peuple

exécrable au monde, mettant sous son nom ce que fait malgré lui une petite minorité, tout renaîtra, se relèvera; l'âme flétrie de ce peuple va refleurir devant le ciel et la terre.

« Chirurgiens ineptes qui, dans votre profonde ignorance de toute médecine, croyez tout sauver en enfonçant le fer au hasard dans le malade, qui vous a donné sur lui cette autorité? — Tailler, puis couper encore, c'est toute votre science... »

Nous insistons sur ce grand principe invoqué si à propos et avec une si éloquente énergie, parce qu'il s'agit d'une question fondamentale, qui intéresse l'ordre des sociétés et le bonheur du genre humain dans tous les temps, dans tous les lieux, dans tous les gouvernements.

Selon qu'elle est résolue dans l'esprit et la conscience des chefs des Etats, leur conduite est régulière ou funeste : la société marche vers un progrès réel ou vers un abîme.

Sur la mer orageuse où le mystérieux navire nous transporte tous vers ce monde inconnu qu'on nomme l'avenir, la *justice* doit être notre boussole et notre gouvernail; sinon le navire se brisera sur l'écueil du despotisme ou sur celui de l'anarchie.

En faisant l'autopsie des corps politiques et des systèmes de gouvernement qui ont péri dans les siècles passés, on trouve presque toujours pour cause de mort, comme le dit M. Michelet, l'injustice.

Si nous élevons nos regards plus haut pour embrasser un plus vaste horizon, nous voyons que, semblable à l'attraction universelle qui règle et coordonne le monde matériel, la justice, dans le monde moral, est le grand régulateur, le pôle sur lequel il s'appuie dans ses mouvements, le vrai principe d'union et d'harmonie sans lequel tout reste ou retombe dans le chaos.

La justice émane de Dieu; elle doit présider à toutes les actions des hommes, même aux œuvres de la charité; c'est la barrière qui doit arrêter leurs mauvais desseins, leurs coupables pensées.

Celui qui foule aux pieds cette loi sainte, efface le sacré caractère imprimé dans son âme et descend du rang qui lui était assigné par le Créateur.

Si l'opposition des intérêts obscurcit l'intelligence, séduit le cœur, et dérobe la face de la justice aux regards des citoyens, ils trouvent dans la sagesse des tribunaux des interprètes qui proclament ses arrêts et maintiennent la paix.

Les Etats, les nations, dans les différends qui s'élèvent entre eux, peuvent aussi trouver des arbitres. Des gouvernements désintéressés les rappelleront à la justice et préviendront encore la guerre.

Mais entre les chefs des nations et les peuples, entre les gouvernants et les gouvernés, quels juges peuvent empêcher d'un côté les abus du pouvoir, de l'autre les désordres de l'anarchie? C'est le grand problème qui a préoccupé les sages de tous les pays, les anciens comme les modernes. Depuis Minos,

depuis Lycurgue jusqu'aux législateurs de nos jours, tous ont cherché à maintenir la justice en divisant les pouvoirs politiques pour établir l'équilibre entre eux. Mais cet équilibre est difficile à conserver. Le moindre excès peut le rompre, et alors comment le rétablir? Souvent en l'essayant on tombe dans un autre excès.

Heureusement la justice trouve toujours un puissant auxiliaire dans la religion. Rois et peuples, princes et sujets ne peuvent jamais oublier le législateur suprême, qui, en créant l'homme, lui a donné pour guides la connaissance du bien et du mal, la conscience du juste et de l'injuste. En invoquant l'assistance de l'Auteur de la justice, en le priant d'éclairer les esprits et de toucher les cœurs en faveur de sa loi, les grands comme les petits, les puissants et les faibles pourront toujours éviter les erreurs ou rentrer dans la bonne voie, s'ils ont eu le malheur de s'en écarter.

Nous terminerons cet examen par quelques observations critiques. D'abord nous aurions désiré voir au commencement de cet ouvrage un résumé des cahiers rédigés dans les diverses provinces, avant l'ouverture des Etats généraux, et qui exprimaient les vœux de la France à cette époque. On connaîtrait par là en quoi les députés de la première assemblée se sont conformés à ces vœux et en quoi ils s'en sont écartés. Toutefois, il n'est pas étonnant que ces mandataires aient de beaucoup dépassé les demandes exprimées par leurs commettants; il était survenu des circonstances, des événements tout à fait imprévus, et qui ont modifié les idées et changé l'état des choses; mais il est nécessaire que l'histoire constate d'une manière précise le véritable point de départ de l'ère nouvelle dans laquelle la France est entrée en 1789 (1).

La seconde remarque porte sur un objet beaucoup plus grave. M. Michelet dit dans son introduction que les principes de la Révolution sont opposé ceux du Christianisme. Il motive cette opinion, que nous croyons aussi fausse qu'elle serait déplorable et funeste si elle était vraie, sur ce que Dieu, suivant les idées chrétiennes, juge plutôt selon la *grâce* que selon la *justice;* il compare en quelque sorte les jugements de la Divinité à ceux des monarques absolus, qui sont ici-bas trop souvent entachés de *favoritisme*. Nous pensons fermement que la Providence sait toujours concilier la *grâce* avec la *justice*, et que l'essence du Christianisme n'a rien qui soit opposé à ce qu'il y a dans la Révolution de *juste* et de conforme au *droit*.

Malgré notre dissentiment avec l'auteur sur ce point, nous désirons qu'il continue et achève son œuvre. Les époques de la Révolution dont il lui reste à traiter, et qui comprennent ce qu'elle a produit de plus sinistre et de plus dramatique, exigent à la fois une grande sagacité pour démêler les causes et une grande vigueur de pinceau pour retracer les effets. Les qualités qui distinguent le talent de M. Michelet, font espérer qu'il suffira à la tâche difficile

(1) Quelques historiens de la Révolution ont entrepris ce travail; cependant nous aurions vu avec intérêt un résumé de ces cahiers fait par M. Michelet.

qu'il s'est imposée, et que son livre sera au nombre de ceux qui fourniront d'utiles matériaux pour l'érection du monument que l'avenir doit consacrer à cette partie de nos annales.

ALIX,
Membre de la deuxième classe.

HISTOIRE DE LA CONQUÊTE DE LA LOMBARDIE PAR CHARLEMAGNE

ET DES CAUSES QUI ONT TRANSFORMÉ, DANS LA HAUTE-ITALIE, LA DOMINATION FRANÇAISE EN DOMINATION GERMANIQUE SOUS OTHON-LE-GRAND,

PAR T. DE PARTONNEAUX.

L'Italie! qui de nous à ce nom ne sent aujourd'hui son âme émue! Qui de nous, plein d'inquiétude et d'espérance, ne porte souvent son regard au-delà des Alpes pour assister au moment solennel qui annonce le réveil d'un peuple aimé!

Un maître étranger s'est abattu sur elle, il ne veut pas sa vie, il veut son impuissance et sa mort. Il croyait déjà pouvoir placer bientôt sur elle la pierre sépulcrale.

Mais l'Italie ne mourra point, une étoile a brillé à son horizon, elle lève la tête vers le ciel, elle aspire vers la vie et la liberté: et la liberté sortira immortelle des ruines de toutes les tyrannies.

Quels sont les desseins impénétrables de Dieu? lui seul les connaît; et jusqu'à ce qu'ils s'exécutent, s'il ne nous défend pas de prévoir, il nous commande d'espérer.

Les peuples sont esclaves quand ils n'obéissent qu'à la force, ils forment une société noble et digne quand ils n'obéissent qu'aux lois.

Ce sentiment domine l'Europe, et dominera bientôt le monde: les hommes ne peuvent plus supporter les vices. Dans le pouvoir, tous aspirent à un ordre plus parfait, quoiqu'ils s'efforcent d'y arriver par des voies entièrement diverses. Que résultera-t-il de ce mouvement universel? nul ne peut le dire; mais il est clair que le genre humain aspire à un état nouveau. Les droits et les devoirs sont encore confondus; mais les peuples savent qu'ils existent, l'avenir fera le reste.

Le passé est comme une lampe qui éclaire le présent, et qui est placée à l'entrée de l'avenir: c'est l'historien qui a pour mission de la faire briller aux yeux des masses: c'est l'historien qui a pour mission de réveiller les grands événements du passé, pour aider à édifier un meilleur avenir pour les peuples. Honneur à nos historiens modernes qu'aucune investigation n'effraie, et qui ont su faire entrer l'histoire dans la voie du progrès! L'ancienne école historique était érudite; mais l'école moderne est critique, philosophique et politique; elle a appris à mesurer l'ancien monde. Autrefois l'histoire ne tenait

compte ni des mœurs, ni des usages, ni des idées ; elle ne cherchait que les faits pour les raconter. Aujourd'hui au contraire l'histoire cherche à les expliquer ; après avoir fait le narré des événements et la peinture des mœurs, elle tire les conséquences des principes qu'elle a posés, et elle dégage les vérités générales des vérités particulières.

Honneur aussi à M. de Partonneaux, qui a su nous faire connaître ce qu'était cette Lombardie si couverte de chaînes aujourd'hui, et si fière autrefois. Ecrivain sérieux, historien habile et patient, il a su retracer les faits d'une époque célèbre dans l'histoire, d'une époque portant avec elle de grands enseignements, de glorieuses actions, des hommes de génie, et qui était restée presqu'inconnue.

M. de Partonneaux a cherché les causes qui ont amené la conquête de la haute Italie par les Francs, et qui ont transformé ensuite la domination française en domination germanique sous Othon le Grand.

Didier, roi des Lombards, s'était emparé de l'exarchat de Ravenne que Pépin-le-Bref avait cédé au Saint-Siége. Le pape Adrien implora le secours de Charlemagne. Le roi franc vainquit Didier, le fit prisonnier, plaça la couronne de fer sur sa tête, et unit la Lombardie à la France.

Mais l'empire si rapidement fondé par Charlemagne ne put être soutenu par ses faibles successeurs. Après deux siècles la Lombardie échappa à la France, et ne devint plus qu'un champ de bataille où elle rencontra les rois germains jaloux de posséder ce beau pays.

Les rois français ont souvent reparu sur ce sol toujours témoin d'actions héroïques, de grande valeur, de terribles revers. Charles VIII, Louis XII, François Ier y montrèrent leurs drapeaux. Puis Louis XIV et Louis XV. Enfin, après mille ans de distance, Napoléon apparut à son tour sur ce sol étonné ; tout plia sous le poids de son génie, les rois germains s'enfuirent devant son épée triomphante, et la Lombardie comme l'Italie tout entière fut Française.

Mais l'aigle autrichienne est encore venue en 1815 s'abattre sur cette riche province qui n'a pu s'appartenir depuis mille ans. Il fallait le cri de la liberté pour la réveiller dans ses fers. Mais ce cri qui a retenti d'un pôle à l'autre, elle l'a entendu, elle aspire vers le jour où elle cessera d'être autrichienne. Elle veut être italienne, elle le sera.

Quelle a été la nature, la durée et la fin de la domination française, l'histoire nous le laissait presque ignorer. C'est cette lacune que M. de Partonneaux a habilement remplie. Son histoire est divisée en deux grandes époques.

La première comprend la conquête, la possession et le gouvernement de la Lombardie jusqu'à la mort de Charles-le-Chauve qui semble donner aux Germains le signal de leur entrée en Italie.

La deuxième comprend la lutte qui s'ouvre pour la possession du Milanais et qui se termine à la conquête par Othon-le-Grand, fondateur de l'empire germain.

Tous ces événements éloignés sont racontés avec une clarté admirable, et

dans un style facile et plein d'élévation. Ces qualités précieuses dans un historien entraînent toujours le lecteur; mais M. de Partonneaux, pour mieux le captiver encore, a semé dans son livre un grand nombre d'anecdotes qui jettent la plus vive lumière sur les mœurs de cette époque.

Les grands événements accomplis dans ces deux siècles ont aussi un côté providentiel, politique et philosophique. M. de Partonneaux l'a saisi avec beaucoup de justesse. Les Francs conquis au christianisme se rapprochent du Saint-Siége, et semblent s'arrêter dans la Lombardie pour aider les successeurs des apôtres à continuer l'œuvre de lumière et de civilisation commencée par le Christ. La foi chrétienne était menacée par les hérésies d'orient et par la barbarie musulmane. Les petits fils de Charles-Martel étaient près de Rome, pour la protéger, et pour protéger avec elle la civilisation.

La Lombardie était jalouse de son indépendance et de sa liberté, et pourtant la domination de la France lui fut douce et chère, parce que Charlemagne avait effacé par de sages lois le souvenir de la victoire et de la conquête, ce que l'Autriche n'a jamais su faire, parce que Charlemagne apporta dans son œuvre la moralité qui légitime le succès, et qu'il se fit un devoir d'assurer l'indépendance et le repos de cette nation vaincue. Les Francs et les Lombards ne formèrent qu'un seul peuple. Mais cette fusion obtenue par Charlemagne fut en s'amoindrissant sous ses faibles successeurs, et bientôt l'anarchie avec les maux qu'elle entraîne vint fondre sur la malheureuse Lombardie. Rome et l'Italie entière se trouvèrent ébranlées. La France ne pouvant rien à cause de la faiblesse de ses rois pour ramener l'ordre et la paix, les papes se tournèrent vers la Germanie. Othon-le-Grand venait de remporter de grandes victoires sur les Magyars et les Origies descendus des bords du Volga : ce fut lui que la papauté et les Lombards appelèrent à leur secours. Othon arriva en Italie, et mit sur sa tête la couronne de fer.

Cette révolution, cette conquête, en incorporant la race allemande dans les races du midi, a eu pour résultat de transformer et de civiliser ces peuples barbares parqués au milieu des forêts du nord de l'Europe. Mais la France perdit la Lombardie, elle réclama plus tard la légitimité de ses droits et elle a toujours tenté en vain de replacer sa bannière sur les murs de Milan.

Enfin, les traités de 1815 ont rivé la Lombardie à l'Autriche; mais elle ne s'est point unie à ses nouveaux maîtres. Elle a été donnée dans un acte impie de partage, et elle ne s'est pas donnée. Le sentiment de son existence et de sa dignité s'est réveillé en elle, elle saura s'appartenir à elle-même.

Le passé a conduit l'habile historien de la Lombardie au présent, et le présent à l'avenir. L'opinion d'un auteur grave qui a approfondi les faits est utile à connaître. Je l'analyserai.

L'Europe est dans une position pleine de périls depuis les traités de 1815. L'esprit de conquête avait tendu à dénationaliser les peuples, les traités firent pis encore. Des germes d'irritation sont sortis de ces funestes traités, et les

gouvernements et les peuples depuis ce temps se sont toujours regardés d'un œil jaloux et méfiant.

La révision de ces traités doit avoir lieu dans le sens des nationalités : ce sera de la justice, et il n'y aura une paix véritable qu'à ce prix.

La Pologne, l'Italie, les provinces Rhénanes doivent reprendre leur nationalité, et ne plus être sous le sceptre d'un conquérant arbitraire.

A la vue des morcellements de l'Italie, et dans l'espérance de l'avenir, M. de Partonneaux se demande pourquoi l'Italie, qui compte plus de vingt millions d'habitants, ne formerait pas une seule et même nation ou du moins ne serait pas divisée en trois Etats distincts, savoir :

1° Le royaume lombard qui comprendrait la Sardaigne, Gènes, Turin, Milan, Venise, qui aurait pour limites méridionales les Etats pontificaux. La maison de Savoie ne serait-elle pas digne de commander à cette partie de l'Italie ?

2° Les Etats-Romains et leurs dépendances avec le souverain pontife ?

3° Le royaume de Naples avec la Sicile borné, au nord par le domaine de saint Pierre : royaume déjà tout constitué.

Ces trois Etats pourraient former entre eux une ligne offensive et défensive pour assurer à tout événement l'indépendance et la nationalité de la Péninsule italique.

Tels sont les vœux que fait pour l'avenir de l'Italie M. de Partonneaux, que je ne crains pas de classer parmi les historiens du premier ordre. Un grand nombre d'hommes sérieux semblent s'être rattachés à ces idées exprimées en 1842, et le comte Balbi les a reproduites dans son appel à l'Italie pour la convier à l'union. (Speranze italiche.)

Chère Italie ! puisse-t-il briller bientôt pour toi ce jour d'union et de liberté ! Oui, le saint pontife aimé de Dieu qui préside aux destinées du catholicisme a dit aussi liberté. Ce cri descendu du ciel sera ton salut et ta vie.

Oh ! puissent notre amour et nos vœux consoler quelques-uns de tes enfants, imprimer dans leur cœur l'espérance d'un meilleur avenir, et leur donner le courage, la modération, la sagesse et la persévérance nécessaires pour l'accomplissement d'un grand devoir et d'une grande action.

L'abbé O. Maurette,
Membre de la troisième classe.

CHRONIQUE.

PROGRAMME DU PRIX PROPOSÉ PAR L'ACADÉMIE DE ROUEN POUR 1848.

CLASSE DES LETTRES ET ARTS.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, décernera, dans sa *séance publique* du mois d'août 1848, une médaille d'or de la valeur de 300 fr. au meilleur mémoire *manuscrit et inédit* dont le sujet sera :

Recherches biographiques sur Thomas CORNEILLE, *et revue critique de ses ouvrages.*

PROGRAMME DU PRIX GOSSIER, PROPOSÉ POUR 1849.

L'Académie décernera un prix de 800 fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire sur les Artistes normands et les OEuvres d'Art en Normandie au XVIe siècle.*

Observations. Chaque ouvrage devra porter en tête une devise qui sera répétée sur *le billet cacheté*, contenant le *nom et le domicile de l'auteur*. Dans le cas où le prix serait remporté, l'ouverture du billet sera faite par M. le président en séance particulière, et M. le secrétaire des Lettres et Arts donnera avis au lauréat de son succès assez tôt pour qu'il lui soit possible de venir en recevoir le prix à la séance publique.

Les académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les mémoires devront être adressés, *francs de port*, pour le premier concours, AVANT LE 1er JUIN 1848, et pour le second, avant LE 1er JUIN 1849, TEMPS DE RIGUEUR, à M. *Richard, secrétaire perpétuel de l'Académie, pour la classe des Lettres et Arts.*

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Revue littéraire, chronique des arts, des lettres et des sciences, par M. Julien.
Journal militaire de Florence, par Gherardi Dragomani.
L'Album, journal de Rome, publié par M. le chevalier Delfigelis.
L'Euganéo (l'Euganéen), journal de Padoue.
Bulletin de l'institutrice, par M. Lévi.
Journal de médecine et de chirurgie pratique, par M. Championnière.
Revue de droit français et étranger, par MM. Fœlix, Duvergier et Valette.
Annales universelles de statistique de Milan.
Journal de l'Institut Lombard.

CENT médailles offertes à l'Institut Historique par M. Deville, qui en avait déjà donné QUATRE-CENTS, pour former le noyau de notre médailler; toutes les médailles se trouvent catalouguées par M. E. Breton, et placées dans un médailler qui fait partie de la bibliothèque de l'Institut Historique.

AVIS.

A la suite des grands événements qui viennent de s'accomplir, les séances ordinaires des classes ont été momentanément suspendues; la vie politique réclame à Paris tous les moments dont les citoyens peuvent disposer. On se réunira en comité jusqu'à l'ouverture du Congrès. Le journal paraîtra toujours à la même époque.

A. RENZI, *Administrateur.* — HUILLARD-BRÉHOLLES, *Secrétaire général.*

MÉMOIRES.

MÉMOIRE

SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET DU COMMERCE

d'après un ouvrage de M. Charles de MONTAIGU.

En acceptant la tâche que j'entreprends aujourd'hui, j'étais loin de prévoir que de graves circonstances viendraient accroître la difficulté de traiter un sujet qui fixe en ce moment l'attention générale. Le découragement aurait paralysé mon zèle si je n'avais compté sur l'indulgence de mes honorables collègues; puis j'ai été rassuré en adoptant pour ce rapport un plan qui allège beaucoup ma responsabilité. Au lieu d'analyser et de juger l'ouvrage de M. de Montaigu, je me suis borné à présenter l'analyse ou plutôt une esquisse des principaux systèmes de quelques organisateurs modernes parmi lesquels figure M. de Montaigu. La comparaison de ces systèmes sera déjà un moyen de juger l'ouvrage de notre honorable collègue, et me dispensera d'émettre une opinion qu'il serait peut-être difficile de formuler aujourd'hui sans blesser quelques susceptibilités. Je regretterais d'ailleurs vivement de contribuer à aggraver la situation, et je serais heureux, au contraire, de pouvoir la simplifier, car c'est vers ce but que doivent se diriger les hommes de bien.

Parmi tous les systèmes qui avaient pour but de réorganiser l'humanité sur des bases tout à fait nouvelles, celui de Saint-Simon est un des plus remarquables.

Saint-Simon crut qu'il serait l'auteur d'un nouveau christianisme dont la doctrine serait plus complète et plus sympathique que celle de l'Évangile. Il pensait résumer en lui Moïse et Jésus-Christ; il faisait un appel aux capacités dans l'intérêt de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. Tout en professant la fraternité universelle il reconnaissait cependant l'inégalité, car sa formule sociale était : à chacun suivant sa capacité, à chacun suivant ses œuvres; ses travailleurs étaient classés selon une certaine hiérarchie. A cette formule on faisait cette objection qui n'a jamais été résolue : Qui jugera les capacités, les œuvres? qui classera les travailleurs?

Dans la religion de Saint-Simon le prêtre était à la fois le chef spirituel et temporel, le législateur, le juge. Il n'y avait pour lui ni roi, ni empereur, ni pape, il n'y avait plus qu'un père.

Cette école eut des disciples pleins de zèle et de talents. Ils ne dédaignèrent pas de s'associer à l'infirme humanité; ils vinrent partager ses travaux, ses hon-

neurs et ses produits, en apportant la plupart pour mise sociale leur capacité.

Ils prêchaient l'amélioration morale, physique et intellectuelle du sort des travailleurs et la déchéance progressive des oisifs; ils ne demandaient pas la communauté des biens, mais la suppression de la succession collatérale à un certain degré et l'augmentation des droits de succession sur les autres degrés. Ils voulaient l'affranchissement, l'émancipation de la femme, afin qu'elle devînt l'égale de l'époux.

Pendant longtemps *le Globe* fut un organe plein d'intérêt de la doctrine des saint-simoniens; ils y traitaient avec un talent remarquable les plus hautes questions d'économie politique.

Ce qui n'était d'abord qu'une école devint une famille, puis une Église. A partir de ce moment le saint-simonisme n'était plus sérieux; des divisions se manifestèrent parmi les adeptes : les uns voulaient marcher en avant sans avoir tracé la route, d'autres cherchaient encore quelle était la route la plus sûre. La doctrine se compliquait : l'homme et la femme ne devaient plus former qu'un être idéal que l'on appelait le pacte social; on faisait un appel à la femme libre qui devait être le Messie de l'autre sexe; le catéchisme saint-simonien n'était plus qu'un Koran mystérieux et inintelligible.

Les plus zélés saint-simoniens se retirèrent à Ménilmontant où ils vivaient en anachorètes en se partageant tous les travaux de la domesticité.

Un procès criminel vint jeter le trouble dans les débris de cette école qui fut un moment célèbre. Ses membres se dispersèrent et allèrent porter dans l'industrie, dans les fonctions publiques, une capacité et des talents qui s'étaient un moment déviés. Rentrés dans le monde réel, ils y sont devenus des hommes distingués, des citoyens utiles et des pères de famille acceptant la condition actuelle de la femme sans réclamer son affranchissement.

Charles Fourier est l'auteur d'un système qui, malgré ses aberrations et ses impossibilités, a trouvé des adhérents et des apôtres parce qu'il a su bien apprécier et bien définir l'état actuel de la société et en signaler tous les vices. « Il a voulu justifier à ses propres yeux, par le tableau des relations actuelles, « l'utilité et l'urgence d'une réforme. Habitué à ne rien voir en beau, il a un « peu chargé les traits du modèle et peint le monde sous des couleurs qui ne « le flattent pas. Dans l'état agricole : morcellement fatal, exploitation égoïste « et inexperte; dans l'état industriel : déperdition effrayante de forces, travail « répugnant, ingrat, mal rétribué, mensonge, guerre flagrante, choc d'indus- « tries ou rivales ou parallèles; dans l'état social : lutte de diverses classes; « ici, richesse insolente; là, misère farouche, fourberie dans les relations, mé- « fiance érigée en esprit de conduite, oppression de la masse au profit du petit « nombre; enfin, impuissance à se défendre contre l'univers extérieur, contre « les intempéries qui usent avant le temps la santé de l'homme, et contre les « épidémies qui le foudroient. Voilà ce qu'il a vu, ce qu'il constate, et ce qui

« légitime complétement à ses yeux une aspiration vers des destinées meil-
« leures (1).

Voici comment Charles Fourier signale quelques énormités sociales :

« On voit chaque classe intéressée à souhaiter le mal des autres, et mettant « partout l'intérêt personnel en contradiction avec le collectif. L'homme de « loi désire que la discorde s'établisse dans toutes les bonnes familles et y « crée de *bons procès ;* le médecin ne souhaite à ses concitoyens que *bonnes fiè-* « *vres et bons catarrhes ;* le militaire souhaite *une bonne guerre* qui fasse tuer la « moitié de ses camarades ; le curé est intéressé à ce que la *mort donne* et qu'il « y ait de *bons morts*, c'est-à-dire des enterrements à 1000 francs pièce ; le « juge désire que la France continue à fournir annuellement 45,700 *crimes*, « car si on n'en commettait pas les tribunaux seraient anéantis ; l'accapareur « veut *une bonne famine* qui élève le prix du pain au double et au triple ; le « marchand de vin ne souhaite que *bonnes grêles* sur les vendanges et *bonnes* « *gelées* sur les bourgeons ; l'architecte, le maçon, le charpentier, désirent un « *bon incendie* qui consume une centaine de maisons pour activer leur négoce. « Enfin, la civilisation ne présente que le risible mécanisme de portions du « tout agissant et votant contre le tout (2). »

En présence de ces énormités, Charles Fourier ne pense pas que ce soit trop que de réformer l'humanité tout entière. Remontant à l'origine des choses, il trouve dans le spectacle de l'univers la voie analogique de nos destinées ; le monde, suivant lui, doit subir le même sort que tous les êtres organisés, c'est-à-dire croître, décroître et mourir.

Il prétend que le monde durera 80 mille ans, savoir : 40 mille de progrès, 40 mille de déclin, qu'au sommet il y en aura 5000 d'apogée ou d'étale, que par conséquent le monde est encore adulte, que les 5000 ans écoulés n'ont été qu'un malentendu entre le créateur et la créature. Il reproche au créateur de nous avoir donné un mobilier en animaux et en plantes dont les sept huitièmes sont malfaisants ; il espère qu'il s'épurera à mesure que le monde s'améliorera.

Le système moral de Fourier consiste à émanciper et combiner les passions, à associer les facultés, les forces et les intérêts, et à faire prévaloir dans le monde physique et moral l'attraction sur la répugnance.

Il abolit le ménage morcelé et le remplace par le ménage sociétaire. L'enfant doit être enlevé à sa mère aussitôt après sa naissance pour être élevé en commun, afin que l'on puisse voir éclore et favoriser sa vocation. La femme, bien qu'étant le pivot du ménage, sera admise à exercer la médecine, l'enseignement, etc., et ne sera pas réduite aux travaux et aux soins domestiques.

Le sommet de sa doctrine, c'est Dieu, c'est à dire tout ce qui est.

La base du système c'est la volonté universelle qui se manifeste par l'attrac-

(1) Louis Reybaud, *Études sur les réformateurs*, t. V, p. 198. 1848.

(2) *Traité de l'association domestique et agricole*, t. I, p. 36. 1822.

tion universelle. Cette attraction vient de Dieu, c'est une chose naturelle à laquelle il est impie de résister, c'est elle qui produit, détruit et conserve; elle a trois causes : le besoin du luxe, la propension à se grouper et la tendance à l'unité.

Il ne redoute pas les passions, parce qu'elles seraient mises en harmonie comme les notes de la gamme ou comme les couleurs du prisme.

Fourier admet l'immortalité de l'âme, elle était avant la vie, elle est après la vie. Une autre vie nous est réservée, et nous devons nous considérer comme des tortues comparativement à ce que nous serons.

Il imagine un monde nouveau dont le pivot serait l'agriculture et le mouvement l'association. Cette association detruirait le morcellement des propriétés.

Il invente un mécanisme sociétaire. Il divise le monde en groupes de 7 ou 9 individus ; avec 24 ou 32 groupes il forme une série, et avec 6 séries il forme la phalange, qu'il établit dans un phalanstère, édifice à la fois agréable, commode et élégant.

Après la phalange viennent la ville, puis la province. Au milieu de ce monde s'élève la capitale, la métropole continentale, la métropole universelle, qu'il place sur les rives du Bosphore. Ce serait la résidence de l'empereur du Globe, de l'*omniarque*. L'élection universelle serait la base de cet édifice social qui composerait l'ordre *harmonien* ou *harmonium*.

Les hommes seraient associés en capital, travail et talent. Le bénéfice serait distribué dans cette proportion : $\frac{4}{12}$ au capital, $\frac{5}{12}$ au travail, $\frac{3}{12}$ au talent. La difficulté serait d'évaluer le travail et le talent de chacun.

Le travail serait une affaire d'option, un choix, un goût, une préférence.

La concurrence serait bannie de cette société, parce qu'elle provoque les banqueroutes en fournissant un aliment à l'agiotage. Les marchands se plaignent de la langueur du commerce, ils devraient plutôt, dit Fourier, se plaindre du trop grand nombre de commerçants.

C'est par ces moyens que Fourier espère obtenir : l'accord des trois classes : riche, moyenne et pauvre ; l'oubli des querelles de partis ; la cessation des pestes, des révolutions ; l'unité universelle. On ne verrait plus d'un côté le riche qui ne travaille pas, et d'un autre côté le pauvre qui travaille avec dégoût.

Les grands artistes, les industriels célèbres et les savants illustres seraient hors ligne ; ils seraient récompensés suivant le mérite de leurs œuvres en imposant une légère contribution à chaque phalange ; ainsi 5 francs par phalange produiraient 2,500,000 francs. Cette récompense pourrait être offerte à un Newton, à un Watt, ou à un Jacquart. 5 centimes par phalange produiraient 30,000 francs qui seraient alloués à Beethoven pour une symphonie ou à Onslow pour un quatuor. Ce seraient là de véritables récompenses nationales!

Il n'y aurait p s d'autres armées que des armées industrielles qui combat-

traient pour le mieux faire. Fourier décrit une bataille de faiseurs de petits pâtés, 60 armées formant 600,000 combattants viennent soumettre à un jury de dégustation 200 systèmes de petits pâtés.

Fourier est souvent sérieux dans l'exposé de son système; il séduit par ses bonnes intentions, par les descriptions des asiles enchantés créés par son imagination, par les peintures du bonheur qu'il croit pouvoir procurer au monde entier; on ne doit donc pas être étonné que des esprits éclairés, que des hommes de bien, se soient déclarés les partisans et les apôtres des vues et des projets philantropiques de Charles Fourier, tout en faisant bonne justice de l'exagération et des écarts de son imagination.

La doctrine du nivellement absolu, le communisme, que l'on croyait jugée et condamnée, a été de nouveau préconisée sérieusement et compte en ce moment en France de nombreux partisans; les uns parce qu'ils sont convaincus que c'est le seul moyen de régénérer l'espèce humaine; les autres, et c'est le plus grand nombre, pour engager le combat entre ceux qui n'ont pas contre ceux qui ont.

Le vertueux Thomas Morus, chancelier sous Henri VIII, est l'auteur d'un livre intitulé *Utopie* qui devint le nom de tous les écrits et de tous les systèmes impossibles à mettre en pratique. Il proclama la communauté. Il jugeait les hommes d'après lui-même, il les considérait comme des sages uniquement occupés de faire le bien et d'éloigner le mal.

Guillaume Postel, dans son *Orbis concordia*, le moine Stelo Campanella, dans sa *Cité du Soleil*, Morelly, dans son *Code de la nature*, Towers, dans le *Millenium*, qui était un paradis anticipé, professaient tous la doctrine de la communauté.

Les Esséniens enseignaient que tout était à chacun et à tous.

Les Moraves vivent encore en commun dans de grands établissements; leur doctrine se rapproche beaucoup de celle de Fourier. Chez eux les femmes sont les épouses du Seigneur, leurs maris ne sont que des fondés de pouvoir.

Le curé Muncer, fougueux anabaptiste, prêchait une croisade contre la propriété. « Nous avons un père commun, disait-il, Adam; d'où vient donc la « différence des rangs et des biens? pourquoi gémissons-nous dans la pau- « vreté tandis que d'autres nagent dans les délices? N'avons-nous pas droit « au partage des biens qui, par leur nature, sont faits pour être partagés « sans discussion entre tous? Rendez-nous, riches du siècle! rendez-nous, « usurpateurs cupides! les trésors que vous retenez injustement! »

On peut voir, aux ruines dont les disciples de Muncer couvrirent le sol, ce qu'engendre une interprétation populaire de l'utopie de la communauté.

En 1795 Babeuf publia sa théorie des *Egaux*; voici les bases de sa doctrine : La propriété individuelle est ici-bas l'origine de tous les maux; la propriété collective est la seule bonne et féconde; l'individu doit abdiquer en faveur de

l'État, mais l'État doit aux individus une *existence heureuse*; la patrie doit prendre le citoyen à sa naissance et ne l'abandonner qu'à sa mort. La conséquence de cette doctrine était une expropriation générale, et par conséquent un bouleversement général de l'ordre établi. Ces principes démagogiques furent considérés comme un complot contre le gouvernement directorial; Babeuf fut condamné à mort en 1797.

Robert Owen, contemporain de Saint-Simon et de Fourier, a joint l'exemple aux préceptes. Il a fait école en Angleterre. Sorti d'un atelier, il en connaissait les vertus et les vices; ayant fondé un établissement industriel à New-Lanark, il s'efforça d'abord d'éteindre l'ivrognerie.

Le principe de la communauté était dans sa pensée. Son système consistait surtout à remplacer les grands centres manufacturiers par des petits centres, à la fois industriels et agricoles et gouvernés comme à New-Lanark par l'influence du bon exemple.

Il pensait que les machines accroissent la misère en augmentant la production au-delà des besoins de la consommation.

Il déclarait la guerre à toutes les religions existantes, comme entachées de mensonge, d'impuissance, de violation flagrante des lois de la nature. Persécuté par le clergé et par les radicaux, qu'il avait aussi attaqués, il se retira en Amérique, où il fonda une bourgade industrielle sous le nom de *New-Harmony*. Il y fit l'essai de la communauté libre et absolue. Il eut d'abord quelques succès, il obtint beaucoup de la jeunesse en perfectionnant les méthodes d'éducation. Les travaux les plus humbles étaient mêlés aux occupations les plus libérales; ainsi en sortant de la vacherie les jeunes femmes se mettaient à leur piano.

Il ne put conserver longtemps l'égalité parmi des éléments si inégaux en moralité, en capacité. Au lieu d'harmonie, il n'y eut bientôt que désordre et confusion, et déjà il aurait pu se convaincre que le principe de la communauté absolue est stérile et inapplicable.

Cependant Owen eut des disciples et des imitateurs. Il propageait d'ailleurs ses idées par des écrits, des discours, des voyages. Il éprouva le sort de tous les hommes qui font un appel à la foule pour faire prévaloir leurs idées. Le gouvernement voyait en lui l'agent de la foule, et comme il ne donnait pas à cette foule tout ce qu'il lui avait promis, elle finit par croire qu'il était complice du gouvernement.

Il vint en France pour y propager sa doctrine qu'il résumait ainsi :

Liberté individuelle sans limites.

Abolition de toute récompense et de toute peine.

Irresponsabilité complète de l'individu. Un coupable n'est pour lui qu'un malade qu'il faut envoyer à l'hôpital.

La propriété individuelle devient inutile lorsqu'il y a communauté absolue et égalité parfaite.

La seule hiérarchie est celle de l'âge qui détermine les fonctions; enfin il pensait pouvoir fonder le règne de la bienveillance, la religion de la bienveillance.

Il n'a recueilli de ses efforts et de ses peines que des mécomptes et des persécutions, mais il a laissé la réputation d'un homme de bien dont les intentions étaient nobles et généreuses. Il a prouvé que le mérite de l'homme ne peut suppléer à l'insuffisance, à l'impossibilité d'une doctrine; en effet, sans religion, sans mariage, sans famille, sans propriété, on ne peut former qu'une société sans croyances, sans liens, sans devoirs, et sans droits.

Les communistes français dérivent plutôt de l'école de Babeuf que de l'école anglaise; le schisme les a divisés en plusieurs sectes, telles que les égalitaires, les fraternitaires, les humanitaires, les unitaires, les communitaires ou icariens, les communistes, les communionistes, les communantistes et les rationalistes.

« En proclamant la communauté, ces sectes ont voulu soulever le pauvre « contre le riche, le prolétaire contre le propriétaire. Pour cette croisade tout « s'est armé, les philosophes et les romanciers, les docteurs et les poëtes. Ils « ont présenté au peuple la civilisation comme un fléau, et la société comme « une proie. Le régime actuel, disaient-ils, est un réseau d'iniquités dont il « faut briser les mailles. Dieu n'a pas entendu créer des situations inégales, « des droits inégaux entre les enfants des hommes. Il est odieux de penser « qu'ils sortent de ses mains les uns pour jouir, les autres pour souffrir, et que, « dans ce contraste permanent, ce qui s'ajoute aux plaisirs des uns est autant « de pris sur les besoins des autres. Un état pareil est-il tolérable, et n'est-il « pas temps d'en finir avec d'aussi monstrueux abus? ainsi s'exprimaient les « écrivains du communisme. Le but est bien net et bien déterminé : dépouiller le riche au profit du pauvre, passer le niveau sur les situations et sur les « fortunes. Et pourtant le communisme a séduit quelques jeunes imaginations, « quelques cœurs sincères à qui manquent les conseils de l'expérience et le « sentiment des réalités. Soyons dès lors indulgents pour les excursions dans « le pays des chimères, et espérons que notre siècle fera vite justice de pareils « écarts (1). »

La sollicitude de M. Louis Blanc pour les travailleurs l'a fait désigner comme membre du gouvernement provisoire. L'analyse de ses principes et de ses projets doit donc présenter de l'intérêt, surtout lorsqu'on le voit chercher avec les travailleurs les moyens de mettre en pratique ses théories.

M. Louis Blanc se demande si la liberté existe pour cette classe, si intéressante et si nombreuse, qui n'a ni terres, ni capitaux, ni crédit, ni instruction. Il ne la voit que travailler, souffrir et mourir. Les privilégiés de la civilisation moderne, dit M. Louis Blanc, montrent un visage riant; ils s'efforcent d'être

(1) Louis Raybaud, *Études sur les réformateurs*, t. II, p. 295. 1848.

heureux, mais l'inquiétude habite dans leur cœur et le rongé; le fantôme des révolutions apparaît dans toutes leurs fêtes... pour chaque indigent qui pâlit de faim il y a un riche qui pâlit de peur... Riches! c'est votre cause que la cause des pauvres... La misère engendre d'effroyables conséquences; *malesuada fames*, la faim est mauvaise conseillère. S'il y a une question de charité en ce qui concerne le pauvre, il y a une question de sécurité en ce qui concerne le riche... En attendant qu'on se décide à organiser l'association des travailleurs, nous voyons s'organiser celle des assassins.

L'ouvrier pauvre cherche dans l'ivresse l'oubli de ses peines, et il augmente encore la pénurie de sa famille, il entasse alors ses enfants dans les fabriques. Il choisit ce régime homicide salarié, au lieu de celui de l'école, plus sain pour le corps et pour l'esprit.

M. Louis Blanc considère la concurrence comme l'ennemi le plus redoutable du travailleur. Elle met aux prises le riche avec le pauvre, le spéculateur habile avec le spéculateur naïf, le client du banquier tâche avec le serf de l'usurier, l'athlète armé de pied en cape avec le combattant désarmé, l'homme ingambe avec le paralytique. Elle est pour le peuple un système d'extermination, la mère de la pauvreté. Elle produit la baisse continue des salaires, parce que la population augmente, et par suite la suppression d'un certain nombre d'ouvriers. On dit qu'elle produit le bon marché, c'est le guet-à-pens dans lequel on fait tomber l'homme laborieux; elle force la production à s'accroître et la consommation à décroître, parce qu'elle appauvrit le consommateur. Enfin la concurrence aboutit nécessairement à une guerre à mort entre la France et l'Angleterre; en effet, ce sont deux nations maritimes; la concurrence est le principe des deux pays; où donc placer les produits des deux nations? Suivant M. Louis Blanc, le jour où l'on a détruit les jurandes et les maîtrises, la France est devenue une nation industrielle, rivale de l'Angleterre, tandis qu'elle devait rester nation agricole.

M. L. Blanc pense que dans une société sagement organisée, les chemins de fer constituent un progrès immense, mais que dans la nôtre ils ne sont qu'une calamité nouvelle; qu'ils tendent à rendre solitaires les lieux où les bras manquent, à entasser les hommes là où beaucoup demandent qu'on leur fasse une petite place au soleil, et par conséquent à compliquer le désordre affreux qui s'est introduit dans le classement des travailleurs, dans la distribution des travaux, dans la répartition des produits.

La caisse d'épargne est considérée par M. L. Blanc comme la recéleuse aveugle et autorisée d'une foule de produits illégitimes qu'elle alimente par le domestique qui a volé son maître, ou par la courtisane qui a vendu sa beauté. On conseille au prolétaire d'amasser un mince capital qui deviendra la proie de la concurrence. Un pouvoir tyrannique tient ainsi le peuple dans sa dépendance; enfin, dit M. L. Blanc, l'épargne en soi est chose excellente,

mais elle engendre l'égoïsme, elle fait concurrence à l'aumône, elle tarit les sources de la charité.

Le moyen d'organiser le travail, proposé par M. L. Blanc, consiste à créer des ateliers sociaux, destinés à remplacer graduellement et sans secousse les ateliers individuels. Ils seraient régis d'après le principe de l'association. L'Etat fonderait l'atelier social, il lui donnerait des lois, il en surveillerait l'exécution pour le compte et au profit de tous, mais là se bornerait son rôle. Le but de cet organisation, c'est de ruiner la concurrence et de soustraire l'industrie au régime du laissez-faire et du laissez-passer. Le gouvernement serait le régulateur du marché, le banquier social du pauvre; il viendrait au secours des industries en souffrance, les gros capitalistes ne tueraient plus les petits.

Plus de brevets d'invention, plus d'exploitation exclusive; l'inventeur serait recompensé par l'Etat. Il y aurait des magasins et des dépôts; et alors plus de commerçant intermédiaire entre le producteur et le consommateur.

Les successions collatérales seraient abolies; les biens deviendraient propriétés communales.

M. L. Blanc espère qu'après avoir mis son système en pratique, l'excès de la population ne serait plus un inconvénient, parce qu'elle serait utilement employée, que la fraude et la falsification ne seraient plus à redouter, parce qu'elles ne seraient plus nécessaires.

Ce système a été vivement attaqué par d'habiles économistes. M. Louis Blanc a répondu à toutes les objections; mais les discussions, loin de résoudre la question, en ont fait davantage ressortir les difficultés. Espérons que les commissions instituées pour satisfaire aux besoins des ouvriers et aux intérêts des maîtres parviendront à réaliser quelques-uns des résultats promis et attendus, sans apporter trop de perturbation dans l'état actuel de la société.

Vous êtes impatients, messieurs, de connaître l'ouvrage de notre honorable collègue, M. de Montaigu, l'objet principal de ce rapport. Comme vous j'ai hâte de m'en occuper, parce que j'espère raviver ainsi votre intérêt et votre bienveillante attention.

J'analyserai cet ouvrage en ne semant que quelques rares réflexions, parce que je terminerai ce rapport par des réflexions générales, pouvant s'appliquer à plusieurs systèmes qui contiennent des idées communes.

M. de Montaigu examine d'abord la condition actuelle des travailleurs, il les divise en quatre catégories suivant leurs salaires. La première classe comprend les travailleurs qui gagnent moyennement de 4 à 5 fr. par jour; la seconde de 3 à 4 fr.; la troisième de 2 à 3 fr.; et la quatrième de 75 c. à 2 fr.

La dernière classe, qui est la plus nombreuse et la plus malheureuse est aussi celle qui excite davantage la sollicitude de l'auteur. « La religion, dit-il, « l'humanité, la politique même, exigent impérieusement qu'on s'occupe d'a- « doucir leurs souffrances, car ces malheureux travailleurs, ce sont nos com-

« patriotes, nos frères devant le christianisme, nos égaux devant Dieu. Les « travailleurs agricoles méritent aussi d'appeler l'attention des philanthropes « et des économistes; nous oublions que nous avons plus de neuf millions « d'hectares en friche sur lesquels cinq millions pourront être rendus à l'agri- « culture, et augmenter les substances alimentaires. »

Le malaise étant constaté, M. de Montaigu en recherche les causes.

La concurrence intérieure est la première qu'il signale. Les ouvriers s'arrachant le travail, les salaires diminuent; mourant de faim, ils ne peuvent consommer, et ce sont les consommateurs les plus nombreux. La concurrence produit le bon marché, mais elle engendre la fraude et la malfaçon, qui ont porté un coup si funeste à notre commerce d'exportation. Les concurrents se ruinent successivement en fournissant à meilleur marché des produits fraudés sur la qualité, sur la quantité et sur la nature même de l'objet. On trompe le public par des rabais illusoires, par le charlatanisme du langage, de l'annonce et de l'enseigne. Les conséquences de cette maladie de notre époque sont: la ruine du petit et du moyen commerce, la misère croissante du travailleur, puis le vagabondage, la prostitution, le vol, l'assassinat, le bagne et l'échafaud.

Les impôts sont aussi une cause du malaise général. Les impôts indirects soutirent la subsistance du travailleur par tous les canaux et sous mille dénominations différentes. L'exagération des patentes est une cause permanente de gêne pour le commerce; la répartition est injuste et illégale; les gros négociants ne sont pas assez taxés, les petits le sont trop.

L'octroi frappe plutôt le pauvre que le riche.

L'impôt sur le sel est lourd parce qu'il est quotidien.

La taxe des lettres prive le pauvre des douces communications de la famille et de l'amitié.

L'enregistrement est une hydre aux cent gueules béantes.

L'impôt direct est injustement réparti. La propriété foncière est surchargée. La propriété mobilière, les rentes sur l'Etat et les fonctions lucratives ne paient rien, et cependant l'impôt étant considéré comme le prix de la protection et des avantages sociaux, ceux à qui la société garantit davantage doivent davantage.

Le budget qui résume les impôts augmente chaque année; en 1789 il était de 475,000,000; il y a vingt ans il était de 960,000,000; il est aujourd'hui de 1,666,000,000, et pourtant on nous avait promis un gouvernement à bon marché. Il y a donc eu, dit M. de Montaigu, un gaspillage effréné; il y a donc eu un relâchement général de toutes les idées de devoir et d'honneur.

M. de Montaigu examine aussi les causes extérieures du malaise du travail et du commerce. Chacun sait, dit-il, que la France produit plus qu'elle ne consomme et qu'elle n'exporte; il faut donc lui chercher, lui créer des débouchés. Si le manufacturier augmente convenablement les salaires, il faut encore qu'il puisse se présenter avec avantage dans les marchés étrangers.

Cette question est grave, elle est vitale pour le commerce extérieur ; mais dans tous les cas le gouvernement doit faire admettre et respecter partout notre pavillon. Or le droit de visite, quoique modifié, est encore un obstacle, les Pyrénées ont été relevées au lieu d'être abaissées ; le système de tâtonnement et de laissez-faire, adopté depuis dix-sept ans, nous a placés dans une position inférieure, et partout le commerce anglais a dominé. La guerre n'était pas nécessaire, la dignité et la fermeté du gouvernement eussent suffi pour nous rendre notre prépondérance commerciale ; d'ailleurs, s'écrie M. de Montaigu, une fois l'honneur national en jeu tous les partis eussent fait le sacrifice de leurs convictions à l'amour de la patrie !

Passant à l'examen de quelques objections contre l'organisation du travail, M. de Montaigu déclare qu'il veut tout à la fois la liberté et l'organisation du travail. Il dit que l'industriel n'a pas plus le droit de vendre à perte pour ruiner son concurrent qu'il n'a le droit de le voler ou de l'assassiner. Il fait remarquer qu'au moyen âge le travail était organisé, que tout était prévu dans les statuts des diverses industries, qu'il y avait des lois régulatrices du travail, que ces lois étaient écrites par le peuple qui avait une large part dans la législation civile et politique.

M. de Montaigu, qui désirait une réforme politique, mais qui ne la croyait peut-être pas si prochaine, ne pensait pas qu'on dût faire dépendre l'organisation du travail d'une réorganisation nationale. Il voulait qu'on instruisît l'ouvrier, qu'on lui donnât les moyens d'instruire ses enfants en augmentant son salaire ; enfin il considère l'association comme le moyen d'organiser le travail, non pas seulement l'association des ouvriers entre eux qui a produit en Angleterre des coalitions, mais une association entre les ouvriers et les maîtres.

On voit déjà que l'auteur a examiné la question d'un autre point de vue que ses devanciers ; avant d'organiser le travail il voudrait organiser et améliorer les ouvriers.

M. de Montaigu était bon prophète lorsqu'il s'écriait : Quand tout s'agite autour de vous, quand la terre tremble sous vos pas, quand tout vous presse de marcher, vous voulez rester immobiles ! ne tentez pas l'impossible ! l'association est la véritable base du travail, et bon gré malgré, un peu plus tôt, un peu plus tard, ce principe prévaudra.

On objecte, dit M. de Montaigu, la grossièreté des mœurs de l'ouvrier, l'ivresse et la prostitution qui l'abrutissent, sa paresse et son exigence ; assurez du travail, donnez de l'instruction : la morale renaîtra, les vices seront plus rares ; la cause principale des vices, c'est la misère. Le devoir d'un gouvernement, c'est de nourrir le peuple, mais il faut aider au moral comme aux besoins physiques du travailleur, le rappeler à son origine toute divine, puisque tout comme le riche il est l'image de Dieu, et vous n'en trouverez la possibilité que dans une sage et libérale organisation du travail.

M. de Montaigu demande avant tout au commerce de la probité dans la confection et de la loyauté dans les transactions ; il doit s'efforcer de reconquérir sa réputation, qui était devenue proverbiale sur toutes les places de l'Europe. Mais l'ancien commerce français n'avait tant de probité que parce qu'il avait beaucoup de religion. Elle n'est pas moins nécessaire pour donner à l'ouvrier la résignation pour le présent et l'espérance pour l'avenir ; ce ne sera ni la philosophie ni la philanthropie qui pourront le soutenir dans ses peines et dans sa misère.

Le mélange des sexes dans les manufactures lui paraît une des causes les plus directes des dérèglements que l'on déplore ; il voudrait que des récompenses et des réprimandes fussent adressées par les prud'hommes, que les livrets fussent annotés par les prud'hommes comme garantie de moralité. M. de Montaigu cherche à ramener dans les masses les liens d'amitié, d'estime et de bienveillance qui existaient autrefois dans toutes les industries ; ce but est louable, mais il sera difficile à atteindre.

L'auteur consacre un chapitre à l'examen des droits et des priviléges de l'ancien travail français ; ce chapitre aurait pu être intitulé : de la Réforme électorale.

Les classes industrielles, dit M. de Montaigu, doivent jouir des mêmes droits politiques que les autres citoyens, parce que chacun doit coopérer à la confection de la loi à laquelle il est soumis, et que nulle taxe n'est légitime si elle n'a été consentie par celui qui doit la payer.

Pour former les Etats généraux, tous les individus portés au rôle pour quelque somme que ce fût, et les *compagnons* dans leurs corporations, étaient électeurs et éligibles. Il y avait trois degrés d'élection. Les assemblées étaient périodiques, mais convoquées, il est vrai, à de longs intervalles. Chaque province avait en outre ses Etats provinciaux nommés de la même manière que les Etats généraux.

Réclamant les droits politiques appartenant à nos pères, M. de Montaigu demandait une réforme qu'il considérait comme large et complète. Il admettait au vote tous les imposés au rôle pour une somme quelconque et tous les membres des associations industrielles ; mais il voulait le mode d'élection à plusieurs degrés, le mode direct lui paraissant trop favorable aux ambitieux.

Les droits que nous réclamons, dit M. de Montaigu, ne sont pas nouveaux ; ils font partie de ce trésor de justice et de bon sens qui n'abandonne jamais le genre humain... Des millions de Français ont été expulsés de l'héritage paternel : il doit leur être restitué ; la justice, la politique l'exigent. L'Assemblée constituante l'avait reconnu en disant : « Il est un droit qu'un Français « ne peut jamais perdre sans que la liberté de la nation soit violée, celui de « participer à la représentation, d'être électeur et éligible.

M. de Montaigu ne redoute pas les conséquences que peut amener un principe, lorsque ce principe est bon, juste et vrai ; d'ailleurs le peuple français

n'a-t-il pas toujours répondu dignement à l'appel de ses rois, lorsqu'ils l'ont convoqué. Il cite pour preuve les onze articles résultant du dépouillement des cahiers des six millions d'électeurs qui avaient nommé les États généraux de 1789. Ces onze articles, dit M. de Montaigu, ne font que résumer toute l'ancienne constitution française. Qu'on les médite, qu'on les retourne en tous sens, qu'on les torture, il n'en sortira pas autre chose que la constitution qui convient à la France.

La mémorable déclaration du roi du 23 juin 1789 acceptait ces onze articles ; mais les députés qui se déclarèrent constituants, au lieu d'exécuter les instructions de leurs commettants, ne furent bientôt plus libres eux-mêmes, car ce furent les tribunes qui votèrent.

M. de Montaigu considère donc la réforme électorale, telle qu'il la conçoit, comme une restitution, un devoir, et non comme une concession. Elle s'obtiendra, dit-il, par le bon vouloir des gouvernements ou par de terribles secousses, par de nouvelles révolutions; mais pour lui, il veut la réforme précisément parce qu'il ne veut pas de révolution.

Avant de présenter son plan d'organisation du travail, M. de Montaigu le motive par quelques réflexions :

Son système est fondé sur l'association et la liberté, il n'approuve pas l'embrigadement des ouvriers, ce mode lui paraissant dangereux sous un gouvernement oppresseur et porter atteinte à la liberté individuelle de l'ouvrier. Il n'appartient pas au gouvernement de fixer les salaires; cette rémunération du travail doit être fixée à l'amiable entre le maître et l'ouvrier.

Il appelle l'attention sur la nécessité d'atténuer les effets désastreux du chômage qui est une occasion de dépenses et de discorde ; une loi devrait fixer le mode d'admission des enfants dans les manufactures. Il signale le vagabondage comme l'école du vice, de la paresse, du vol et du libertinage. Il voudrait que chaque industrie eût une école pour ses enfants, que l'on créât des asiles pour les vieillards et les infirmes, que l'on substituât aux ateliers de charité, souvent mal employés, des ateliers de secours dirigés par les communautés industrielles.

M. de Montaigu reproche aux révolutions qui s'appuient sur la violence, de préférence à la résistance passive, de tout détruire sans rien remplacer. Il regrette l'ancienne institution des corporations que l'on aurait dû harmoniser avec les besoins de notre époque. Répudier le passé de son histoire, c'est se suicider. Cette organisation du travail était bien préférable à celle qui a rompu tous les liens qui existaient entre le maître et l'ouvrier, car aujourd'hui le manufacturier ne considère ses ouvriers qu'en masse, en les confondant avec une foule d'autres éléments constitutifs de son établissement, et l'ouvrier ne considère son patron que comme un homme d'une classe différente, opposée et même ennemie.

M. de Montaigu termine en proposant un projet de loi qui contient toutes

les bases de son organisation du travail, et dont voici l'analyse succincte :

Cette organisation sera basée sur l'association mutuelle des membres de chacune des industries et des branches de commerce existant en France.

Les assemblées industrielles concourront à l'élection des conseils municipaux, des conseils d'arrondissements et de départements, et à l'élection de la chambre des députés, avec les mêmes droits que les autres citoyens.

Les assemblées générales s'occuperont de la nomination des prud'hommes et du règlement de l'apprentissage, du prix et de la durée du travail.

Les travaux des assemblées seront transmis au conseil municipal, à la chambre de commerce et au préfet, qui donneront séparément leurs avis; il sera ouvert une enquête, et le conseil d'Etat formulera le projet de loi à soumettre aux chambres.

Un corps de prud'hommes sera institué partout où il existera une industrie quelconque organisée. Ils seront pris moitié parmi les maîtres, moitié parmi les ouvriers, ils se diviseront en deux sections : le conseil des prud'hommes, les syndics.

Les premiers jugeront les contestations entre les maîtres et les ouvriers, entre les fabricants et les commerçants, entre les membres d'industries différentes.

Les seconds visiteront les ateliers et les manufactures, et s'occuperont de leur salubrité ; ils visiteront les livrets de l'ouvrier ; décerneront des récompenses ; réprimanderont et puniront ; ils rempliront les fonctions de conciliateurs.

Les prud'hommes et les syndics nommeront les membres des tribunaux de commerce et des chambres de commerce.

M. de Montaigu pense que l'on n'aura pas à redouter la trop grande influence des ouvriers, et que d'un autre côté ils seront suffisamment représentés. Il a donné à l'autorité la part légitime d'influence qui lui appartient, parce qu'il faut que la société ait des garanties contre les monopoles et les abus qui peuvent à la longue se glisser dans les meilleures institutions.

Ce livre se publiait en janvier 1848, c'est-à-dire peu de temps avant les événements qui viennent de justifier les craintes et les prévisions de l'auteur. Il fallait du courage et une grande conviction pour combattre les institutions du gouvernement existant. Il y a quelques jours le système proposé eût paru inexécutable, parce qu'il était trop large, trop libéral; aujourd'hui il paraîtra trop restrictif, peut-être trop favorable à l'autorité. C'est que pendant ces quelques jours les événements ont marché très-vite. Hier nous étions sous le régime de la monarchie constitutionnelle, aujourd'hui nous sommes en République. Je n'en pense pas moins que l'ouvrage de M. de Montaigu est un ouvrage utile, parce qu'il renferme des vues sages et consciencieuses, qui doivent être examinées et appréciées non-seulement sous tous les régimes, mais

plus particulièrement sous un régime qui vient de surgir du milieu des barricades, et dans lequel il y a encore beaucoup de provisoire.

Permettez-moi de citer quelques réflexions extraites de l'ouvrage de M. Louis Reybaud sur les réformateurs modernes, ouvrage qui a obtenu le prix Monthyon en 1841, comme ayant rendu un service éminent à la société, en combattant certaines idées, certains projets, qui tendaient à porter la perturbation dans l'ordre social.

On ne saurait nier, dit M. L. Reybaud, la droiture d'intention qui a inspiré ces projets, ni l'originalité qui les caractérise; mais on ne peut se dissimuler que les sociétés modernes sont ébranlées.

Rien au monde n'est plus digne d'attention que les classes inférieures, dont les jours s'écoulent dans un travail sans trève, jusqu'au repos de la tombe. Ce sont les bras de ces hommes qui procurent aux classes aisées des jouissances pleines de raffinements, et il est hélas! trop vrai que plusieurs de ces malheureux peuvent ressentir les angoisses de la faim à côté des gerbes qu'ils ont récoltées, manquer de vêtements au milieu des riches tissus qu'ils ont ourdis. Le dénuement et la misère n'ont pas disparu d'ici bas malgré l'influence de la civilisation. Il y a encore plus d'une blessure à guérir, plus d'un besoin à satisfaire. A ce point de vue la poursuite d'améliorations nouvelles est non-seulement légitime, mais encore obligée. Il est donc de l'honneur de l'écrivain de ne pas déserter la cause des classes inférieures.

Il faut donc secourir l'ouvrier, mais il ne faut ni le décrier ni le flatter. En général on ne garde pas à son égard assez de mesure; on ne montre pas assez de justice, on le place ou trop haut ou trop bas. L'ouvrier pris en masse a des vertus, des qualités, il a le sentiment de l'ordre, celui de sa dignité personnelle. Ce qui lui manque, c'est l'esprit de prévoyance, c'est la science du lendemain, c'est l'esprit de calcul, c'est de savoir se conduire et se contenir. Avec le temps cette éducation se complètera.

Il est dangereux d'inspirer aux hommes le dégoût de leur condition et de leur faire des promesses difficiles à tenir; on s'expose à les voir continuer l'utopie dans le sens de la passion et venger leurs mécomptes par des tentatives de bouleversement.

Toujours le peuple dans notre patrie se mêla à la politique. C'est là un de ses titres comme une de ses traditions; mais il ne s'ensuit pas que tout ouvrier doive rédiger son plan de constitution et se retirer sur le mont Aventin si on ne l'exécute pas à la lettre. L'avenir des ouvriers comme celui des maîtres, des pauvres comme des riches, est renfermé dans l'idée du devoir, d'où découlent des habitudes d'ordre et de discipline. Hors de là on s'agite dans un cercle d'illusion, on court après des fantômes.

La misère, le vice et le crime, ces trois plaies sociales, semblent être pour longtemps les accessoires obligés de toute civilisation humaine. C'est le fruit des passions, et les passions n'abdiquent pas; mais il est doux en regardant

en arrière de voir que le sort des classes inférieures s'est plutôt amélioré qu'empiré.

L'association est encore un grand problème à résoudre. Elle doit être la manifestation la plus complète de la force collective, elle doit aboutir à la satisfaction de tous les intérêts, de toutes les exigences de la vie, comme aussi à l'apaisement graduel des passions et surtout de cette jalousie, de cette vanité humaine qui sont souvent plus implacables que le besoin.

Toute association, même avec des clauses disciplinaires, ne peut être aujourd'hui qu'un contrat libre, volontaire, spontané; il faut qu'en y entrant chaque membre sache à quoi il s'engage, quels droits il aliène, à quels devoirs il se soumet.

Toute association libre trouvera un jour les travailleurs dociles, le lendemain rebelles; aussi prompts à se lier qu'à se dégager, répugnant même aux obligations qu'ils se sont créées.

On a beau faire, on n'échappera pas à ce dilemme : de deux choses l'une, ou l'association des travailleurs sera forcée ou elle sera libre; si elle est forcée, elle rentre dans le régime des corporations d'autrefois, des jurandes et des maîtrises, c'est-à-dire dans une organisation arbitraire du travail; ce serait un retour à un privilége condamné par l'expérience; reste alors l'association libre qui manque de sanction, qui n'est qu'une lettre morte.

Le compagnonnage, loin d'accuser une tendance à l'association, prouve au contraire combien il existe d'éléments discordants parmi les populations ouvrières. C'est une institution des temps barbares qui donne lieu à des actes barbares; c'est une guerre civile entre les travailleurs.

Les divers systèmes proposés ont donné lieu à diverses écoles ou sectes qui ont cherché à résoudre le problème de l'association. Celle d'Owen est purement négative. *Tout appartient à tous*, les biens du sol, le produit des bras, les fruits de l'intelligence doivent se distribuer par portions égales et en raison des besoins. C'est le système de la communauté absolue.

Les partisans de la communauté, dit M. L. Reybaud, sont de singuliers économistes; ils prennent le globe au point où la propriété individuelle l'a conduit, ils trouvent que la richesse acquise est bonne à partager. Respecter la propriété est une compression, il faut abolir la propriété. Respecter la femme d'autrui est également une privation, il faut abolir le mariage. Respecter les droits de la famille est une capitulation avec les droits de tous à toute chose, il faut abolir l'héritage; ainsi, par un singulier raffinement de civilisation, on en revient à l'état de nature.

Une communauté absolue serait un retour volontaire vers l'indiscipline et l'abrutissement de l'état sauvage. Une communauté obligatoire aurait besoin d'être armée d'une bien grande force pour vaincre les résistances. La propriété a autour d'elle, comme rempart, la famille innombrable des petits pro-

militaires. Le communisme n'a donc aucune valeur, même superficielle; il est sans consistance et par conséquent sans danger.

L'association de Saint-Simon ne procède pas d'un fatalisme aussi vague. Elle tend au bonheur par la règle, au contentement par la discipline, elle répartit chacun suivant sa capacité et suivant ses œuvres, mais elle suppose une sagesse directrice qui équivaudrait à la présence d'un dieu sur la terre. L'association, dans ce cas, devient une abdication des faibles au profit des forts, des infirmes au profit des capables.

Le système de Fourier est incontestablement supérieur aux deux autres, en ce sens qu'il ne procède ni d'une autorité exorbitante ni d'une liberté illimitée. Il propose d'associer les hommes en capital, travail et talent. Comme point de départ, c'est là évidemment ce que l'on a trouvé de mieux, et ne dût-on à Ch. Fourier que cette définition simple et précise, il aurait encore la gloire d'avoir fourni le premier mot concluant pour l'organisation de l'avenir industriel.

Une autorité intelligente peut intervenir d'une manière utile dans l'organisation du travail, mais c'est en servant l'essor de la liberté et non en le comprimant. Les avis généraux à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, l'ouverture de débouchés nouveaux, l'application des forces scientifiques du pays aux progrès agricoles et manufacturiers, l'abolition des taxes les plus onéreuses, l'étude des lois qui touchent à la circulation des richesses, l'amélioration de la viabilité nationale, le développement des institutions de crédit, la protection efficace des intérêts ou voisins ou lointains : voilà la part d'un gouvernement; elle est belle, elle est importante. Mais pour qu'un gouvernement intervînt efficacement dans la lutte fatale de la concurrence, il faudrait partir d'une erreur évidente, celle de l'égalité des prix de revient, poursuivre, organiser une sorte de niveau manufacturier, étendre l'industrie sur un lit de Procuste et abolir avec les excès de la lutte actuelle les avantages incontestables qui en résultent : l'émulation des fabricants, les efforts du génie particulier, l'émulation utile de la rivalité. C'est déjà trop que d'avoir exclu du combat la production étrangère et de n'avoir pas fécondé ce sentiment de l'émulation en lui ouvrant des horizons plus étendus et de plus vastes perspectives. Une industrie, un commerce sans concurrence, seraient une mer sans tempêtes, mais aussi sans brises, avec la détresse et la faim à l'horizon. Là où l'on croirait fonder l'harmonie et la paix, on introduirait l'atonie et la mort. Sans doute la concurrence a quelque chose d'âcre et de douloureux, mais ce précieux instrument est en butte aujourd'hui à des déclamations fort peu sincères.

L'égalité absolue est si incompatible avec la destinée sociale et les relations des êtres, que même abstraitement, les communistes les plus ingénieux n'en ont pu avoir la conception complète. Dans aucun des termes de la vie matérielle l'égalité ne peut se réaliser : si tous les hommes ne consomment pas

également ils ne produisent pas non plus également; il en rencontre souvent que les plus exigeants sont aussi les moins laborieux. Un système d'égalité rigoureuse est donc une chimère, même aux yeux de ceux qui la poursuivent.

La liberté semble être le seul mode intermédiaire entre l'initiative du petit nombre et l'accord de tous. La liberté, excluant les priviléges de quelque nature qu'ils soient, conduit forcément à une égalité non pas absolue, bien s'en faut, mais du moins relative. On conçoit, en effet, qu'un pays dont la loi civile consacrerait le fractionnement indéfini des héritages et qui en même temps abolirait les priviléges de toute sorte : priviléges de protection pour la navigation, et le commerce, l'agriculture et l'industrie; priviléges d'office, priviléges de bourse, priviléges d'escompte et d'agiotage, priviléges de rentiers, priviléges de banques, priviléges administratifs; on conçoit qu'un pays ainsi gouverné offrirait bientôt le spectacle d'un nivellement graduel dans les fortunes. On y verrait moins de chênes, mais aussi moins de roseaux. Sous un pareil régime la concurrence elle-même se dépouillerait de ce qu'elle a d'acerbe et de douloureux, car le travail aurait à choisir entre une foule d'espèces et de modes d'activité.

J'hésite à présenter quelques réflexions sur un sujet aussi brûlant; lorsque les idées et les choses sont déplacées ou au moins fortement ébranlées, il est difficile de raisonner juste. Lorsqu'on voyage dans l'obscurité, les objets les plus inoffensifs prennent à nos yeux des formes bizarres, effrayantes; l'imagination crée des fantômes. Lorsque la mer est fortement agitée, les matelots veillent, croient et agissent suivant la manière dont leur âme est affectée; les uns entrevoient un abîme prêt à les engloutir, les autres au contraire aperçoivent dans la nue une madone brillante qui vient les secourir. Les uns blasphèment, les autres font des prières et des vœux; les âmes fortes seules apprécient le péril de la situation, et tout en invoquant la providence, ils ne quittent ni le gouvernail ni les manœuvres. Ils savent que le courage et la présence d'esprit sont nécessaires pour le salut commun, et qu'en abandonnant le navire au gré des flots en furie, il sera bientôt submergé et perdu corps et biens.

Cette ancre de salut, cette bienfaisante madone, la rencontrons-nous dans les systèmes que je viens d'esquisser, ou dans ceux qui surgissent chaque jour, ou bien en sommes-nous encore réduits à cet axiôme trop célèbre : il y a quelque chose à faire!

Tout le monde est d'accord sur la nécessité d'améliorer le sort des travailleurs, mais la grande différence, ou même la divergence des moyens proposés, prouve combien la question est difficile. Quand on arrive à mettre en pratique la théorie on rencontre des difficultés que l'on n'avait pas prévues. Il faut avoir employé des travailleurs, avoir vécu au milieu d'eux pour bien les connaître, et savoir quels sont leurs besoins, leurs habitudes, leurs

mœurs. On reconnaît alors que l'homme d'ordre et d'intelligence se contente souvent de son sort et ne redoute pas autant qu'on le pense cette concurrence dont on fait la plaie de l'époque.

L'égalité en droit, est un principe que chacun doit admettre; l'égalité absolue est une chimère dangereuse. Mais, dit-on, si chacun aspire au faîte de l'édifice social, qui donc occupera les étages inférieurs? seront-ce toujours les mêmes classes et les mêmes individus qui souffriront et qui travailleront? Tranquillisez-vous, travailleurs et pauvres d'aujourd'hui, le monde est une roue qui tourne, et chacun à son tour en occupe le sommet; mais il faut que le mouvement soit lent et sans secousse, car sans cela riches et pauvres seront lancés dans un profond abîme.

On remarque que presque tous les systèmes attentent à la liberté des contrats entre le maître et l'ouvrier; ils ôtent à l'ouvrier la liberté de ses mouvements, de sa vie; en augmentant les salaires et diminuant le temps du travail, on augmente le prix des produits; c'est bien pour le commerce intérieur, le riche payera et l'ouvrier sera soulagé; mais pour le commerce extérieur c'est différent, tout le monde reconnaît que nous serons dans des conditions désavantageuses relativement aux autres puissances.

L'association est un excellent principe lorsqu'elle stimule le zèle du travailleur en le faisant participer au bénéfice de l'établissement qui l'emploie; mais l'association des travailleurs entre eux serait moins heureuse, ce serait un contrat qui favoriserait le faible, le paresseux, aux dépens du fort et du laborieux; à moins que l'on n'adopte la formule de Saint-Simon : à chacun suivant sa capacité, à chacun suivant ses œuvres.

Les ateliers sont déjà des associations de l'intelligence avec la force physique; elles sont nécessaires, indispensables l'une à l'autre. Il y a aussi des associations entre les intelligences; ce que l'on nomme les corps savants en sont un exemple; les ingénieurs civils et militaires perçoivent tous le même salaire modique qui suffit aux besoins de la famille; s'ils étaient libres et isolés, les uns s'enrichiraient promptement, mais les autres ne feraient que végéter ou seraient dans la misère. Voyez les ingénieurs anglais, quelques-uns seulement acquièrent de la réputation, des richesses; ils entrent au parlement; les autres vivent pauvres et meurent inconnus; c'est l'effet de la concurrence illimitée. Il y a dans nos corps savants une certaine émulation, une certaine concurrence que l'Etat devrait entretenir en récompensant le vrai mérite et les bons et loyaux services.

La première idée de la fraternité et du communisme se trouve dans la doctrine chrétienne, mais elle a été singulièrement modifiée et expliquée par les réformateurs modernes. *Fraternitatem diligite*, a dit Jésus-Christ. *Multi sumus, corpus unum*, a dit saint Thomas. Cette doctrine n'est pas restée à l'état de simple théorie. Il y a longtemps qu'elle est mise en pratique, sinon universellement, au moins sur bien des points du globe. Je ne citerai pour

exemple que Paris, où dans ce moment une foule d'associations viennent au secours de l'ouvrier, du vieillard, de l'infirme, et du malade; ce ne sont ni des lois ni des decrets qui créent et régissent ces sociétés; c'est un sentiment: celui de la charité.

Oserai-je maintenant émettre mon opinion sur l'organisation du travail? Je m'y suis presque engagé en critiquant parfois les divers systèmes que j'ai analysés; mais je ne le ferai qu'avec la réserve que commandent les circonstances et l'importance du sujet.

Avant d'organiser le travail, il faudrait créer le travail en organisant convenablement la société, c'est-à-dire en inspirant une confiance et une sécurité qui rétabliraient le crédit; ce qui ne pourra s'obtenir que par des institutions libérales, sages, fortes et durables. La société étant ainsi organisée, il n'y aurait aucun inconvénient à laisser au commerce et à l'industrie toute leur liberté d'action, car le nombre des travailleurs inoccupés serait très-restreint, il se composerait en grande partie des faibles, des inhabiles, des paresseux ou des intempérants.

Cependant j'ouvrirais des asiles à ces travailleurs, en opérant des défrichements partout où ils sont possibles, en créant dans chaque département un atelier de secours, qui comprendrait tous les genres d'industrie les plus recherchés. Ces ateliers ne seraient pas destinés, comme ceux proposés par M. L. Blanc, à absorber successivement les ateliers particuliers de l'industrie, mais seulement à recueillir les malheureux ouvriers repoussés par l'industrie, et qui, comme membres de la grande famille, ont droit à toute sa sollicitude.

Je ne ferais pas une concurrence nuisible à l'industrie, mais je l'empêcherais seulement, en fixant convenablement les salaires et les prix des produits, de spéculer sur la misère d'une population toujours croissante. Je voudrais que les bons travailleurs trouvassent de l'avantage à se placer chez les industriels, mais que jamais le besoin ne les mît à leur discrétion. Je formerais des ouvriers que l'industrie rechercherait, et je tâcherais que mes produits fussent des modèles de bonne et loyale confection, mais je tiendrais les prix plutôt en dessus qu'en dessous de ceux du commerce, afin de ne pas lui faire une concurrence nuisible à ses intérêts. Si je ne m'abuse, je parviendrais ainsi à maintenir les principales industries dans les justes limites des prix et des qualités, et tout travailleur ayant une conduite honorable serait toujours certain d'avoir un asile et du pain pour lui et sa famille.

A ces ateliers de secours seraient annexés les établissements accessoires qui améliorent le moral et le physique des travailleurs, tels que des salles d'asile, des écoles, des logements sains, et des refuges pour les vieillards et les invalides de l'industrie.

Cette solution toute naïve n'est pas un ultimatum; elle ne préjuge rien sur la solution des grandes questions discutées en ce moment par les parties intéressées, mais elle satisferait aux besoins les plus pressants de la situation.

Elle prend la société telle qu'elle est, avec ses préjugés, ses travers; mais n'est-il pas plus facile, et surtout plus urgent, de secourir sur-le-champ les membres souffrants de cette société, que de rechercher les moyens de rendre tout le monde également heureux par une organisation radicale du travail? Cette organisation peut être basée sur de beaux raisonnements et dictée par d'excellentes intentions, mais son exécution exigerait beaucoup de temps et rencontrerait peut-être la résistance des droits acquis, ou la difficulté de les désintéresser.

Ce qu'il importe, avant tout, c'est de faire rendre à la terre tout ce qu'elle peut rendre. C'est de rétablir autant que possible l'équilibre entre la consommation et la production; d'atténuer les effets produits par une forte commotion politique, et d'améliorer sur-le-champ le sort des travailleurs, de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, et de leur donner une place au soleil, c'est à dire une juste part dans la richesse publique, qui ne peut et ne doit avoir pour origine que la culture, le travail et l'intelligence.

FRISSARD,
Membre de la quatrième classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT
SUR LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE ROUEN EN 1840.

Il appartient à l'Institut Historique de France d'observer et de signaler les efforts que font, dans les diverses contrées du royaume, les sociétés savantes pour le progrès et l'application des connaissances humaines, et de conserver dans ses archives le souvenir des tentatives et des découvertes qui rendent profitables au bien public les sciences et les arts, des productions littéraires et des recherches historiques qui servent au développement des esprits et à la gloire de la patrie. A Paris on se persuade trop aisément que la province est, sous ces divers rapports, très-inférieure à la capitale, et, sans examiner les titres de ces hommes laborieux et modestes que l'amour de la vérité, le goût de l'étude, le patriotisme, animent, on proclame la domination exclusive de l'esprit et du goût parisien, dont il semble qu'on voudrait faire un vrai despotisme. Nous n'examinerons pas ici de quoi se compose ce pouvoir central dont on fait honneur à Paris, comme si la ville même en avait fourni tous les éléments, et nous ne comparerons point ceux qui ont germé dans la province à ceux qui ont tiré leur sève de la capitale; nous taisons Bossuet et Corneille, La Fontaine et Pascal, Malherbe et Poussin, Puget et Audran, Montesquieu et Portalis, Berthollet et Vaucanson, Chappe, et mille autres dont la gloire a été centralisée, mais doit se refléter au moins sur le point lumineux d'où elle a tiré

son éclat. Je me borne aujourd'hui à signaler les foyers secondaires où convergent aussi les rayons primitifs de cette auréole nationale à laquelle ils sont heureux d'apporter leur tribut.

Les sociétés savantes établies dans les diverses contrées de la France ont en effet beaucoup plus de consistance, d'énergie et de portée qu'on ne le croit généralement, et je pense que le travail publié par l'ordre du ministre de l'Instruction publique, l'*Annuaire des Sociétés savantes*, donnera sur ce point des idées plus justes, produira des appréciations plus utiles, et que, par ce moyen, ainsi que par les renseignements qu'a fournis en 1840 l'*Annuaire de la Société de l'histoire de France* et par les effets que produisent les congrès scientifiques, il sera bientôt facile d'apprécier et le mérite de ces sociétés en lui-même et l'immense avantage qui résulterait de leur concours avec celles que Paris produit par douzaines, mais qu'il aurait souvent beaucoup de peine à découvrir ailleurs que dans les prospectus qui étaient les beaux projets conçus par des têtes en travail. L'union ferait ici la force plus encore que dans le faisceau du laboureur de la fable, et c'est ce dont vous pourrez juger aujourd'hui par un exemple.

Notre Institut contribuera à l'heureux résultat que nous indiquons, en exposant, plus en détail que ne font les annuaires, les systèmes et les plans et les produits intellectuels des diverses sociétés qui lui communiquent leurs ouvrages.

Déjà un de nos plus honorables collègues vous a rendu compte des travaux de celle qui a été fondée dans la patrie de Bossuet. Je vous parlerai aujourd'hui de celle qui existe dans la patrie de Corneille. Vous voyez que nous débutons par les deux grands noms qui tout à l'heure sont les premiers venus d'eux-mêmes se placer sous ma plume.

Nos deux Académies auraient presque aussi, par ancienneté, le droit de passer avant les autres. En effet, sauf l'*Académie des Jeux floraux*, devant laquelle toutes les autres baissent pavillon en sa qualité de contemporaine du XIVe siècle, puisque ses annales remontent jusqu'en 1323, nous ne trouverons que l'Académie de Vaucluse et celle du Gard dans le XVIIe siècle, l'une en 1658, l'autre en 1682; puis, au commencement du XVIIIe, celle de Caen en 1705, celle de Bordeaux en 1712, celle de Marseille en 1720, celle de Lyon en 1724, en tout cinq qui sont antérieures à la fondation littéraire de Dijon en 1725; enfin trois de plus, Toulouse, Montauban et La Rochelle, en 1729, 1730 et 1732, qui précèdent Rouen, dont l'Académie n'a pris son titre qu'en 1744. A la vérité elle veut citer comme ses aïeux les anciens *palinods*, si célèbres dès le temps de Clémence Isaure. Mais la parenté ne nous semble pas suffisamment établie, et la solution de continuité est trop complète pour que la meilleure volonté du monde puisse y rattacher la nouvelle compagnie. Que l'Académie de Rouen se réjouisse seulement d'avoir une des premières amené cet immense développement auquel la France doit tant de centres de lumières qu'il est

presque impossible de les compter. La Normandie seule présente dix-sept sociétés savantes.

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen est fidèle à son titre, et son organisation permet et prescrit de donner d'un côté aux sciences toute l'application et toute l'exactitude qu'elles réclament, de l'autre de laisser à l'imagination et à l'inspiration tout l'essor de leur spontanéité dans les œuvres des belles-lettres et des beaux-arts. Elle veut deux secrétaires perpétuels qui veillent chacun sur les limites de leur empire, mais qui, dans les réunions, savent très-bien rappeler que la perfection est de joindre l'utile et l'agréable : *utile dulci.*

Aussi la même liste contient les noms des mathématiciens, des poëtes et des érudits, qui se mêlent sans se confondre.

Et, puisque nous avons parlé de liste, je ne puis vous dire quel a été mon étonnement en parcourant ce long catalogue, qui rassemble un si grand nombre de personnages éminents. Toutes les Académies de la capitale, toutes les classes de l'Institut royal avoueraient cette énumération.

Un autre catalogue pourrait même suggérer à notre Institut un perfectionnement pour notre bulletin bibliographique. L'Académie de Rouen publie chaque année la liste, par ordre alphabétique, des ouvrages qui lui ont été adressés ou par ses membres ou par des étrangers, et dont le nombre, pour l'année 1846, a dépassé cent-vingt.

Au reste, ses publications forment déjà une collection imposante : tous les ans, depuis 1804, sans parler des temps qui ont précédé, un volume assez épais a présenté le *Précis des travaux de l'Académie*; c'est le quarante-quatrième que je suis chargé d'analyser.

La partie scientifique contient, depuis les observations matérielles les plus simples jusqu'aux considérations morales les plus relevées, des découvertes et des aperçus dont plusieurs méritent votre attention.

Un professeur de physique, M. Preisser, s'étant chargé d'observer l'atmosphère et de prendre des notes quatre fois par jour toute l'année, il est résulté de ce travail si fastidieux, si assujettissant, plusieurs conclusions générales assez singulières. A Rouen, en 1845, la différence entre la plus haute et la plus basse température a été de 43 degrés. On a recherché alors la différence entre les températures observées en France, et elle s'est trouvée de 68 degrés. Enfin on a comparé l'intérieur de l'Afrique avec les régions polaires et on a conclu : « L'homme peut supporter des températures différant entre elles de 109 « (degrés), c'est-à-dire plus que la température de l'eau bouillante ne diffère « de celle de la glace fondante. »

Les observations sur la pluie ont confirmé une remarque déjà faite, savoir : *qu'il n'y a aucun rapport déterminé entre les quantités annuelles de pluie et le nombre des jours de pluie*, et voici à quel point l'expérience l'a démontré. « A « Paris, le nombre annuel des jours de pluie est de 144. D'après Cotte, le

« nombre annuel des jours de pluie, à Rouen, est de 121. L'année 1845 n'en « a donné que 118, et cependant la quantité de pluie tombée est presque « double de celle qui tombe en moyenne à Paris. »

Cette même année 1845 a vu la trop célèbre trombe qui dévasta Manville et Malaunay, en écrasant tant de victimes sous les débris qu'elle entassait. C'était le 19 août. Ce jour-là, *le mercure est descendu de 17 millimètres entre 7 heures du matin et 1 heure.*

Les physiciens de Rouen ont eu même la hardiesse, outre leurs paisibles observations, d'opposer leurs conjectures aux tranchantes assertions de M. Arago. Le savant astronome, indigné qu'on essayât de l'assimiler à Mathieu Laensberg, qui prédit pour toute une année la pluie et le beau temps, a publié dans l'*Annuaire du bureau des Longitudes* pour 1846 une dissertation où il soutient qu'aucune indication atmosphérique ne peut faire présager quel temps il fera non seulement au bout d'un an, mais même le lendemain. M. Lévy, secrétaire perpétuel de la classe des sciences de notre Académie, soutient, au contraire, que l'on peut *formuler certaines prédictions sur les variations atmosphériques; en tirant des inductions de diverses circonstances appréciables, et dont il énumère quelques-unes. A la vérité, ces prédictions ne seront pas infaillibles, mais elles offriront souvent de très-grandes probabilités.*

Une autre réclamation beaucoup plus importante s'est élevée du sein de l'Académie de Rouen. Elle a reçu communication d'une lettre adressée à l'Académie des sciences de Paris, par laquelle M. Perrot, ingénieur civil, réclame la *priorité dans l'emploi des procédés électro-chimiques de dorure, d'argenture, de zincage, etc.* Ce savant avait, dès l'origine de sa découverte, communiqué les résultats à l'Académie de Rouen. Reste maintenant à savoir si MM. Ruolz et Elkington, que l'opinion publique proclame les inventeurs, céderont la palme à M. Perrot, ou bien si nous verrons une seconde épreuve de l'injustice qui a dépouillé Christophe Colomb en faveur d'Améric Vespuce.

L'Institut Historique doit au moins consigner les faits; c'est pourquoi je lui signalerai aujourd'hui une autre découverte dont s'est occupée notre Académie. Il s'agit d'une composition destinée à remplacer la peinture à la cire, la peinture à l'huile et la peinture à fresque. Cette invention est due à M. Chérot, peintre, préparateur de couleurs, qui donne à sa composition le nom de *peinture mixturale.* L'Académie a nommé une commission pour observer les effets et les résultats de cette tentative.

L'expérience a déjà confirmé les avantages d'une méthode proposée assez récemment par M. Bussy pour combattre *l'empoisonnement par l'acide arsénieux.* M. Le Page, pharmacien à Gisors, a signalé une observation où le traitement par la *magnésie* a obtenu un plein succès.

Les sciences naturelles ont aussi payé à Rouen leur tribut à l'économie sociale, qui se rattache à tant d'intérêts. Sur la demande de la Société royale des sciences de Lille, une commission de l'Académie de Rouen, chargée de

faire des recherches sur la *culture du lin* dans le département de la Seine-Inférieure, a constaté que *les bénéfices de cette exploitation s'élèvent à environ 5 1/2 pour 100 du capital engagé.*

La question du travail et de son organisation a été abordée d'une autre manière et sous un tout autre rapport dans un ouvrage de M. Jobard dont il a été rendu compte à l'Académie, et dont le titre seul est déjà fort piquant : *Constitution d'une noblesse industrielle, à l'aide des marques de fabriques considérées comme blason de l'industrie et du commerce.* L'auteur s'étant proposé, entre autres résultats honorables, *de relever le commerce français du discrédit dans lequel il est malheureusement tombé,* nous devons louer et encourager cette généreuse pensée et applaudir d'avance à la *noblesse industrielle.*

Mais de tous les ouvrages que l'Académie de Rouen a cités ou publiés (et ceux-ci sont, en 1846, au nombre de quatorze), il n'en est pas de plus remarquable que l'*Examen des comptes-rendus de l'administration de la justice criminelle en France,* par M. Vingtrinier, médecin en chef des prisons de Rouen, etc. Ce travail, qui remplit près de cent pages du volume que nous examinons, et qui est orné d'un tableau synoptique des principales observations qu'il signale, prouve que l'auteur a fait sur cette importante matière les observations, les réflexions, les conjectures, les vœux d'un homme sage, consciencieux et véritablement ami de sa patrie.

Et ce travail est d'autant plus intéressant pour nous, qu'il vient s'ajouter à ceux que nous ont présentés, depuis quelques années, deux de nos collègues dont les études habituelles, étant différentes de celles de M. Vingtrinier, n'ont pu les mener à des conclusions que son expérience lui a fait admettre.

Au reste, il avait un avantage que MM. La Palme et Barbier auraient probablement mis à profit comme lui. Il résumait les comptes-rendus de vingt années, tandis que nos collègues ne s'occupaient que d'une année ou deux, privés ainsi de faire des rapprochements et comparaisons entre les diverses époques, et forcés de se borner à quelques remarques générales sur l'esprit et sur les mœurs du temps ou sur certains points de législation où les perfectionnements sont à désirer chaque année.

Vous entendrez donc avec un double intérêt ce qu'a observé et ce que demande le médecin, l'académicien dont le travail résume, pour ainsi dire, l'histoire judiciaire de la France depuis vingt ans.

Les observations, en effet, commencent à l'année 1826, et bien que les données ne soient pas complètes au-delà de 1843, la plupart des conclusions sont générales, et avec raison.

L'auteur de l'*Examen* commence par rendre justice à l'importance des comptes-rendus, et il remercie le gouvernement de ces communications où la statistique vient si avantageusement au secours de la loi et de la morale. Il voudrait pourtant introduire dans le travail un chapitre auquel jusqu'ici les cours et les tribunaux n'ont pas songé ; ce serait un *exposé des erreurs de*

la justice des hommes. Il lui semble que cette déclaration officielle serait tout à la fois un *avertissement* et une *réparation*. A l'appui de sa proposition, il cite sept erreurs judiciaires, reconnues depuis un certain nombre d'années, dont une condamnation à mort exécutée. Nous nous unissons au vœu de M. Vingtrinier.

Pour les considérations abordées par nos deux savants collègues, avant la communication qui nous occupe, nous nous référons à leur travail, à leur appréciation.

L'examen de la grande question de la *suppression des tours* dans une partie des hospices mène notre observateur rouennais à cette conclusion : « 14° On « peut attribuer à la suppression des *tours* l'augmentation prouvée du crime « d'*infanticide*. »

Saint Vincent de Paul l'avait prévu.

Les calculs de M. Vingtrinier l'ont amené à constater l'augmentation du crime d'infanticide. Mais il ne croit pas que le nombre des crimes en général ait augmenté depuis vingt ans, et il part de là pour se plaindre de ceux qui déclament contre notre temps et qui voient autour d'eux la *démoralisation croissante* et la *société sur un volcan*. Ici nous croyons que ses observations ne sont pas justes, et que pour appuyer son système, il a produit des preuves peu concluantes et qu'il s'est dissimulé à lui-même certaines difficultés, dont peut-être d'ailleurs il ne connaissait pas la solution.

Je vous prie de croire que néanmoins je ne partage pas les alarmes de ceux qui voient la France sur le bord du précipice et qui supposent nos maux sans remède. Des deux côtés, à mon avis, il y a exagération.

Le calcul et les conclusions de M. Vingtrinier reposent sur les chiffres de la première colonne de son tableau. On y voit *accusés pour crimes*, en 1826, 6988 ; en 1843, 7226. Ainsi, dit-il, la différence est presque nulle. Mais, observez une autre colonne et nous verrons *prévenus* pour délits communs, en 1826, 57,867 ; en 1843, 91,912. Ici la différence est énorme. D'où provient-elle ? L'auteur l'attribue à la misère croissante dans *une certaine partie du peuple*. Or il est évident que la misère n'a pas cru depuis 1826 dans la proportion qui est incontestable pour les délits communs. D'ailleurs, si la misère explique l'augmentation des délits, pourquoi le nombre des délits forestiers et autres contraventions n'a-t-il pas aussi augmenté ? Tandis qu'en 1826, on en comptait près de 102 mille, il n'en est porté pour 1843 qu'environ 107 mille. C'est qu'il existe une autre cause de l'augmentation du chiffre des délits ordinaires. Nous l'avons déjà signalée et nous sommes aujourd'hui plus convaincus de l'influence qu'elle exerce.

Un assez grand nombre de crimes n'ont pas aux yeux du jury l'importance que la législation et la morale leur attribuent. Il est rare que les insultes, les prévarications contre l'ordre général, contre les mœurs, contre les pouvoirs sociaux, excitent la même inquiétude que les forfaits matériels qui compro-

mettent la vie ou la fortune des particuliers. Aussi les jurés sont-ils en général très-portés à l'indulgence quand il s'agit de ces sortes d'accusés. Et comme certains publicistes ont porté très-haut l'omnipotence du jury, auquel ils accordent même le droit de *faire grâce*, il est arrivé cent fois que des accusés, même après leur aveu, étaient scandaleusement acquittés. La puissance publique s'est inquiétée de ces résultats et de leurs conséquences; aussi les magistrats, gardiens de la morale, défenseurs de la société, ont cherché des remèdes à ce véritable désordre. En conséquence, on s'est attaché, dans certains actes coupables, à écarter les circonstances qui les établissaient crimes, afin de ne saisir que les aspects qui constituaient un délit. De cette manière le prévenu est déféré aux tribunaux correctionnels au lieu de paraître devant les cours d'assises, et la vindicte publique n'est pas complétement frustrée. En *correctionnalisant* les fautes, on assure la répression. Sans doute cette espèce de dissimulation a bien ses inconvénients; mais elle est préférable à un *verdict menteur*, à un *élargissement funeste*.

Prétendre que les 34 mille délits, dont l'année 1843 a dépassé 1826, sont tous des crimes correctionnalisés, telle n'est pas notre pensée. Mais, d'après des renseignements très-positifs, nous sommes persuadés que, dans un grand nombre de cas, ce n'est pas le plus mauvais côté qui a été saisi (1).

Nous ferons observer de plus que M. Vingtrinier, en ne tenant compte que des désordres répressibles par les lois, laisse encore une ample matière à ceux qui se plaignent de la *corruption*. Combien d'actes illégitimes qui ne sont pas illégaux! Combien de scandales auxquels les magistrats ne peuvent porter remède!

Nous adoptons d'ailleurs la conclusion de notre savant et sage auteur, qui demande que, si l'on veut réformer, on ne se borne pas aux dernières classes de la société : « Et c'est dans les bagnes, c'est dans les degrés inférieurs « de la société qu'on veut, avant tout, porter la réforme et voir naître la « vertu, lorsque tant d'exemples montrent les progrès les plus dangereux et « les plus vrais du mal dans les degrés supérieurs! »

Je terminerai ce résumé d'un beau travail en vous exposant les chiffres qui donnent une idée des misères de notre pays :

« Sur les 34 millions d'habitants de la France, écrit M. Vingtrinier, son « mauvais génie fait ainsi sa part de criminels, d'infirmes, de pauvres et « d'aliénés :

« 1° 100,000 viennent figurer en prison, et 40 à 46 mille y séjournent;

« 2° 100,000 sont retenus dans les hôpitaux;

« 3° 800,000 recourent à la bienfaisance;

(1) Après la lecture de ce mémoire, M. N. de Berty, outre plusieurs remarques intéressantes, a indiqué de l'augmentation des chiffres que nous examinons deux causes très-plausibles : 1° l'augmentation de la population elle-même; 2° la multiplication des moyens de constater les délits et les crimes.

« 4° 20,000 cachent la perte de leur raison dans les hospices d'aliénés ;
« 5° Et 3,000 enfin ont recours au suicide.

« Espérons que nos successeurs, profitant des leçons de l'expérience, ne « paieront pas un si lourd tribut. »

La classe des sciences de l'Académie de Rouen ne vous semble-t-elle avoir assez produit en un an pour mériter vos suffrages?

La classe des Belles-Lettres et Arts se prête moins à l'analyse, et les citations seraient trop nombreuses si j'entreprenais de vous signaler les diverses productions qu'elle nous offre de son côté. Permettez-moi donc de me borner à une espèce de nomenclature.

Cependant je ne puis m'empêcher de vous faire remarquer un rapprochement assez singulier. La première question dont s'est occupée la division archéologique de cette classe est la *découverte du cœur de saint Louis*, dont notre journal, l'*Investigateur*, nous a, précisément en juin dernier, entretenus assez longuement. Et il ne faut pas nous étonner que l'Académie de Rouen ait traité cette matière, puisque c'est un de ses membres, M. A. Deville, qui a publié, en faveur de l'affirmative, le mémoire le plus concluant peut-être de tous ceux dont il a été ici question. Ce que nous ne savions pas alors, c'est qu'un autre académicien de Rouen a, dans une *dissertation sur le cœur de saint Louis*, soutenu la thèse contraire. Nous doutons que les arguments de M. Faline aient ébranlé les convictions de M. Deville.

Nous pensons que l'argumentateur aurait mieux fait de se borner à défendre ses *enceintes militaires de Rouen*, sur lesquelles il a publié un essai, mais qui ont été attaquées par un assez redoutable adversaire.

M. l'abbé Cochet, homme de beaucoup d'esprit et d'instruction, a aussi abordé un sujet qui nous intéresse, l'histoire de l'*Abbaye du Valasse*, entre Bolbec et Lillebonne.

Un autre ecclésiastique, curé de la cathédrale de Rouen et maintenant président de l'Académie, M. l'abbé Picard, a extrait d'un ouvrage curieux que je vous signale, *Historia sacrum imaginum* de Molanus, une légende très-singulière, qui explique pourquoi on représente, auprès de saint Nicolas, trois enfants dans un baquet. C'est l'annotateur de Molanus, Pagnot, qui a rapporté cette légende, en forme de drame et remontant au XIIIe siècle.

Je vous citerais bien encore les *Anecdotes littéraires sur Pierre Corneille*, par M. Viguier ; le *Rapport sur le lieu où est mort Guillaume-le-Conquérant*, par M. Deville ; le *Rapport sur le concours pour l'éloge de C. Delavigne*, par M. Guiard. Mais il faudrait vous en dire les secrets, et je dois me tenir sur la réserve. Je me bornerai à donner ce conseil aux voyageurs : Allez voir à la façade de l'église de Saint-Gervais l'inscription relative à Guillaume-le-Conquérant.

L'Académie a voté l'impression de deux pièces de vers : l'une intitulée *Le Chartreux*, par le même M. Guiard, et l'autre, *Le Fou du bois*, ballade bre

tonne par M. F. Deschamps, qui me semble plus poète que son collègue.

Maintenant les Beaux-Arts nous appellent, et d'abord nous apercevons l'Académie de Rouen instituant des prix pour les encourager, et proclamant tous les trois ans les artistes qui ont produit autour d'elle les plus beaux ouvrages d'art. Quatre prix ont été distribués l'année dernière.

Que dis-je? quatre prix. Mais j'oubliais que pour la littérature un prix extraordinaire a été fondé et qu'il a produit l'année dernière un ouvrage très-curieux : *L'Histoire du commerce maritime de Rouen.* La science doit des remerciements au fondateur, l'abbé Gossier, qui, avant sa mort, faisait du bien, et qui a voulu se survivre.

Parmi les artistes qui ont été cités à Rouen, je vous nommerai M. Bellangé, dont vous connaissez le tableau de Boissy d'Anglas, et que par conséquent vous avez admiré; M. Morel-Fatio, peintre de marine; M. Gustave Morin, auteur de plusieurs tableaux de genre qui rappellent les costumes d'autrefois; M. Dantan, qui a sculpté une figure de Jeanne d'Arc, pour une des places de Rouen; mademoiselle de Fauveau, dont le ciseau délicat s'est amusé à creuser le bois avec tant de grâce.

Je m'arrête pourtant, car il faut mettre sous vos yeux deux ou trois chefs-d'œuvre bien autrement imposants.

Un architecte de Rouen, M. Grégoire, a restauré le magnifique palais de justice, et il est maintenant chargé d'achever l'église de Saint-Ouen. Vous étonnerez-vous ensuite que l'Académie soit fière du choix de ses membres? Elle pense que cette église, qui quoique inachevée, est citée parmi les plus élégants monuments de l'Europe, n'aura pas eu besoin de Paris pour être parfait.

C'est encore un de ses académiciens qui a produit ce joli travail dominant la vallée de la Seine et le chemin de fer, l'église de Notre-Dame-de-Bon-Secours. M. Barthélemy a su imiter, dans ce monument, les plus remarquables modèles de l'architecture du XIIIe siècle.

Et ne croyez pas que les monuments des pays étrangers n'intéressent pas l'Académie. Vous seriez alors bien étonné de l'entendre raconter l'inauguration dans le *Protomothèque* du Capitole romain du buste de *Victoria Colonna*, dont l'époux, le marquis de Pescara, fit prisonnier notre François Ier. Vous seriez bien plus surpris encore de lire une dissertation sur les *monolithes de Russie*, dans laquelle se trouvent rappelées ces pierres gigantesques qui ont attiré l'attention des diverses générations et de tous les pays, depuis les obélisques de l'Egypte jusqu'à la colonne de Mongalore dans l'Indostan, depuis Sésostris jusqu'au czar Alexandre Ier.

Beaucoup de Sociétés savantes à Paris seraient heureuses de compter chaque année, parmi leurs titres, la moitié des ouvrages que présente l'Académie de Rouen.

Permettez-moi de vous proposer, en finissant, un de ses derniers titres à

votre estime, peut-être à votre imitation. Elle a établi, pour l'admission de ses membres, un usage semblable à celui qui donne tant de lustre à l'Académie française. Le nouveau membre prononce, à son entrée, un discours de réception. Ce discours n'est pas nécessairement l'éloge d'un académicien : il peut traiter un sujet littéraire quelconque, et le président, dans sa réponse, discute sur la même matière. Ainsi M. Guiard avait parlé de la poésie lyrique, et M. Chassan avait joint ses observations à celles du récipiendaire. L'Institut Historique admettrait un sujet historique, et des dissertations curieuses résulteraient de ce conflit ou de cet accord.

Pardonnez-moi de vous exposer ainsi, sans préambule, des idées de perfectionnement. Mais si la circonstance m'a rendu téméraire, je suis sûr au moins d'être en parfaite harmonie avec vous dans mes vœux pour la prospérité de notre Institut et le progrès des sciences et des lettres.

SUPPLÉMENT AU RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, LETTRES ET BEAUX-ARTS DE ROUEN.

Notre Institut étant assez riche en matériaux intéressants pour avoir été entraîné à remettre au mois d'avril de cette année l'impression de son rapport sur les travaux de l'Académie de Rouen en 1846, que j'avais lu le 30 juillet 1847, je vous demande la permission d'y joindre un court résumé des publications de cette même Société en 1847.

Une petite remarque précédera ce petit compte-rendu : c'est que notre *Investigateur* a imprimé *Rome* au lieu de *Rouen*, ce qui transporte fort loin de nous la scène où nos compatriotes de Normandie ont montré tant de zèle et de talent. Rendons à chacun ce qui lui est dû.

Le nouveau volume dont nous a gratifiés l'Académie de Rouen ne paraît pas moins intéressant que ses prédécesseurs.

Il commence par le discours d'ouverture de la séance où, le 9 août, M. l'abbé *Picard* présidait pour la dernière fois. L'honorable orateur exprime, en parlant du *commerce des sciences et des lettres*, les sentiments qui unissent les hommes d'intelligence et de dévouement, et il se résume ainsi : « L'amitié qui vous « paraît surtout digne de vos hommages, c'est celle qui, dans son principe et « dans ses motifs, se montre la plus généreuse, la plus dégagée des étroites « préoccupations de l'égoïsme. » Heureux le corps savant pour qui cet éloge n'est point une flatterie.

Le secrétaire perpétuel de la classe des sciences, M. *J. Girardin*, qui parlait en cette qualité pour la première fois, a présenté un rapport où les efforts et les succès de cette section de l'Académie sont appréciés.

Il y cite les mémoires de M. *Amiot* sur les *surfaces du second degré* qui ont obtenu l'approbation de l'Institut de France ; un mémoire de M. *Bouton* sur

l'*électricité atmosphérique*; les expériences de M. *Preisser* sur le *télégraphe électrique* et ses observations sur le *fulmi-coton*; l'analyse des *eaux ferrugineuses de Forges*, faites sur l'invitation de l'Académie de médecine, par M. *O. Henry*; les *recherches toxicologiques* de M. *Morin*. Ensuite il constate un phénomène fort rarement observé en Normandie, le *tremblement de terre* du 10 juillet. Entrant ensuite dans une autre série de travaux, il signale les *ouvrages agricoles* de MM. *Philippar*, *Dubreuil* et *Girardin*, et les remarques de M. *Homberg* sur le *compte-rendu de l'administration de la justice en France pendant l'année* 1844. Enfin il annonce et déplore la mort de M. *Letellier*, inspecteur universitaire, dont j'ai suivi autrefois les cours de mathématiques et que je regrette avec tout le pays. La notice nécrologique sur cet homme notable mérite d'être lue. Le rapport de M. *Girardin* est suivi de notes étendues et curieuses.

L'Académie n'a pas jugé à propos de décerner le prix sur cette question proposée par elle : « Y a-t-il accroissement du nombre des aliénés dans la « Seine-Inférieure? »

Le volume contient ensuite la note de M. *Preisser* sur les *télégraphes électriques*; les recherches de M. *Bouton* et divers documents sur le tremblement de terre et des expériences de MM. *Preisser*, *Pillore* et *Melays* sur les *inspirations d'éther*.

Si l'on joint à cette suite de morceaux précieux le résumé des *observations météorologiques* par M. *Preisser*, on aura très-bonne opinion des opérations de l'Académie des sciences de Rouen.

La classe des belles-lettres et des arts a fait aussi son rapport par l'organe de M. *Richard*, son secrétaire perpétuel. Mais elle cite un si grand nombre d'ouvrages que, dans mon laconisme, je suis réduit à ne vous parler que de ceux dont elle a voté l'impression.

D'abord vous trouverez avec plaisir le mémoire de M. *A. Deville* sur la *Création de facultés des lettres et des arts à Rouen*.

Vous lirez ensuite celui de M. *Hellis* sur les *Portraits de Corneille*, et vous en verrez trois gravés dans le volume ainsi qu'un au trait de *Thomas Corneille*.

La cantate de M. *Guiard* intitulé *Jeanne et Marie* vous arrêtera un moment.

Vous méditerez les *Considérations sur le régime dotal*, par M. *Homberg*, qui en a fait un véritable traité.

Les stances de M. *F. Deschamps*, qu'il a nommées *l'Œil de Dieu*, vous amuseront et vous instruiront.

La *Biographie normande* vous offrira *Nic. Bretel*, seigneur de *Gremonville*.

M. *A. Deville* vous engagera à examiner un *passage de Pline*; M. *Bénard* à lire le *Fontenelle* de M. *Flourens*; M. l'abbé *Cochet* à visiter les ruines de l'*Abbaye de Bellosane*, et, après des notes de *A. Deville* sur des *médailles normandes et romaines*, M. *Chéruel* vous offrira des considérations sur l'*Administration monarchique en France*.

Le volume se termine par une notice de M. l'abbé *Picard* sur des *Cérémonies en usage dans la cathédrale de Rouen.*

Est-ce que notre Institut ne pourrait pas butiner sur toutes ces fleurs?

L'Abbé AUGER,
membre de la troisième classe.

LEZIONI DI DRITTO COMMERCIALE.

Secondo il regolamento provisorio di commercio del primo giugno 1821, posto in concordia con le leggi et con la giurisprudenza romana, dell' avvocato Angelo CARNEVALINI, segretario della camera primaria di commercio in Roma. (T. I. — 1846).

Le livre dont j'ai à vous rendre compte aujourd'hui n'est que le commencement d'un important ouvrage publié à Rome par M. Angelo Carnevalini, avocat et secrétaire de la Chambre supérieure du commerce, sous le titre de *Lezioni di dritto commerciale*; c'est un cours complet de droit commercial, selon le règlement provisoire du 1er juin 1821, mis en harmonie avec les lois et la jurisprudence romaines.

Le but de l'auteur, en publiant ce travail, a été d'appeler l'attention du gouvernement pontifical sur la nécessité d'une révision des principes qui régissent aujourd'hui à Rome les transactions commerciales, et de signaler les avantages qui résulteraient de cette révision, si elle était opérée de manière à mettre le droit commercial en harmonie avec les autres branches de la législation romaine et avec les institutions en vigueur chez les diverses nations de l'Europe.

M. Carnevalini voudrait voir tous les peuples civilisés soumis à un droit commercial uniforme : ce désir, qui donne à son livre un caractère *international*, (si je puis m'exprimer ainsi), doit le faire accueillir favorablement par les jurisconsultes de tous les pays. Une circonstance particulière lui assure la sympathie des jurisconsultes français : c'est que ce livre n'est autre chose qu'une explication approfondie du code de commerce qui nous régit. Permettez-moi, Messieurs, d'entrer dans quelques détails sur ce point.

Un projet de code de commerce, destiné aux Etats pontificaux, fut rédigé à Rome peu après l'avénement de Pie VII; mais les dispositions de ce projet, qui n'a pas été publié, sont restées inconnues, et nos codes français, vous le savez, ont régi l'Italie, et notamment les Etats romains, pendant les dernières années du règne de Napoléon. Rentrée en 1814 sous le pouvoir du Saint-Père, Rome a été replacée sous l'empire combiné de la législation de Justinien, du droit canonique et des constitutions pontificales : toutefois, et par suite d'une nature exceptionnelle, notre code de commerce, traduit en italien, a été, dans son ensemble et sauf un très-petit nombre d'articles, conservé à titre de *Réglement provisoire du commerce* (*Regolamento provisorio di commercio*). Ce code, promulgué en France en 1807, règle encore aujourd'hui les

opérations commerciales des Romains, et c'est sur son texte qu'ont été faites les leçons que M. Carnevalini vient de publier.

Semblables, dans leur forme, à celles qui sont faites dans les facultés de droit françaises, les leçons de M. Carnevalini ont à nos yeux un mérite particulier : c'est de réunir, sur chaque matière, à un exposé complet de la doctrine des anciens jurisconsultes romains l'analyse des décisions rendues par les tribunaux chargés en ce moment d'appliquer à Rome les dispositions de notre code. Ce commentaire d'une loi française, fait à l'aide du droit de Justinien, et d'une jurisprudence étrangère, nous met à même de comparer nos usages commerciaux aux usages des Romains d'autrefois et des Romains d'aujourd'hui.

Les travaux de concordance entre nos lois et les lois étrangères sont appelés, nous l'espérons du moins, à prendre chaque jour un nouvel essor, et l'on reconnaît aujourd'hui en France que « l'étude de la législation comparée est « la meilleure manière d'approfondir les grandes questions que présente la « science du droit. » Troplong, *Préface du Commentaire sur le titre des Priviléges et hypothèques*, p. 87.

Nous soumettrons, à ce sujet, une observation à M. Carnevalini. Nous sommes persuadé comme lui que de toutes les lois d'un peuple, ce sont surtout celles relatives au commerce qui doivent être basées sur les principes du droit des gens, puisque ces lois sont à chaque instant appliquées aux étrangers. N'est-il pas dès lors utile de faire connaître, dans un cours de droit commercial, les dispositions des codes étrangers ? Cela n'est-il pas surtout indispensable, lorsque les travaux auxquels on se livre tendent à provoquer la rédaction d'un code conçu dans un esprit large, d'un code destiné à remplacer celui auquel on a reproché avec raison son caractère exclusif ? Nous désirerions trouver, dans les volumes qui compléteront le travail de M. Carnevalini, une comparaison raisonnée des dispositions du code de commerce français avec celles des codes étrangers. Ces rapprochements, qui exigeaient naguère de longues et pénibles recherches, sont devenus faciles aujourd'hui, grâce au beau travail d'un magistrat français, de M. Anthoine de Saint-Joseph, qui, sous le titre de *Concordance des codes de commerce étrangers avec le code de commerce français*, a publié le texte des lois commerciales de divers pays, notamment de l'Espagne, de la Hollande, du Portugal, de la Hongrie, de la Prusse, de la Russie, de la Suède et du Wurtemberg.

M. Carnevalini, sans adopter dans toute sa rigueur la méthode exégétique, a suivi dans son cours l'ordre du code de commerce français. Le volume dont nous vous rendons compte en ce moment contient l'explication des quatre-vingt-dix premiers articles de ce code, c'est-à-dire des dispositions relatives : 1° aux commerçants en général ; 2° aux livres de commerce ; 3° au contrat de société ; 4° aux bourses de commerce, aux agents de change et aux courtiers.

Dans une introduction rapide, M. Carnevalini détermine la nature du droit

commerce en général, et, en particulier, l'esprit de notre code. Rejetant à la fois l'opinion de ceux qui regardent le droit commercial comme un droit d'exception et de ceux qui ne le considèrent, au contraire, que comme une sorte de droit *supplémentaire* destiné à compléter, dans leur application aux opérations commerciales, les dispositions du droit commun, il voit, dans l'ensemble des lois commerciales, une législation d'une nature toute spéciale, *sui generis*, qui a dû se former insensiblement à l'aide de conventions privées, d'usages et de règlements particuliers.

Quant à notre code, M. Carnevalini lui adresse le reproche d'être conçu dans un esprit trop national et d'avoir été rédigé trop exclusivement pour la France : les principes que l'on pourrait appeler *internationaux* y manquent; mais cette lacune s'explique naturellement par cette considération, qu'à l'époque où le Conseil-d'État s'occupait de la rédaction du code de 1807, la France avait peu de relations de commerce avec les autres nations de l'Europe et que le blocus continental était l'une des pensées favorites de Napoléon.

Le cours de M. Carnevalini, en l'examinant au point de vue historique, contient des renseignements précieux. Rédigé pour un pays dans lequel les lois romaines ont conservé une grande autorité, il devait offrir, et il offre en effet de nombreuses comparaisons entre les institutions modernes et celles qui étaient en vigueur chez le peuple-roi. Nous citerons, à l'appui de cette assertion, les passages dans lesquels M. Carnevalini examine : 1° la question de savoir si le commerce était permis aux femmes d'après les principes du droit romain (v. 2e leçon, n° 22); 2° l'analogie qui peut exister entre nos livres actuels de commerce et ceux que tenaient les *argentarii* de l'ancienne Rome (v. 3e leçon, nos 1 à 10) ; 3° la convention connue sous le nom de *constitut* (v. 4e leçon, n° 16); 4° les principes qui régissent la juridiction arbitrale (v. 5e leçon, n° 88); et l'institution des agents appelés *proxénètes* ou *courtiers* (v. 6e leçon, n° 5).

Considéré sous le rapport de la science juridique, le travail de M. Carnevalini nous paraît avoir le grand mérite de la clarté. Il se recommande aussi par une vaste érudition, et indépendamment des citations tirées des anciens jurisconsultes et des commentateurs italiens, nous avons vu avec plaisir que tous nos auteurs français, ceux même dont les écrits sont les plus récents, ont été, de la part de M. Carnevalini, l'objet d'une étude sérieuse ; leurs écrits ont été lus avec soin, et leurs opinions sur tous les points controversés ont été rapportées et discutées dans des notes à la fois concises et substantielles. M. Carnevalini place au premier rang des jurisconsultes modernes qui ont expliqué le droit commercial en France M. Pardessus, et nous sommes complétement de son avis sur ce point.

Notre code de commerce s'est occupé de la plupart des engagements qui se forment ordinairement entre commerçants, mais il ne renferme aucune règle sur les conventions en général. M. Carnevalini, à l'imitation du jurisconsulte

français que nous venons de nommer, a comblé cette lacune. Sa quatrième leçon présente une théorie à la fois rapide et complète des conventions en général, de leurs diverses espèces, des conditions essentielles pour leur validité, de la manière dont elles se forment et s'éteignent, et des différentes preuves à l'aide desquelles on peut justifier de leur existence. Ce travail, qui reproduit les principales dispositions des lois romaines, et qui est suivi d'un appendice peut-être un peu succinct sur la question de la prestation des fautes, révèle chez l'auteur un rare talent d'analyse et d'exposition.

Nous terminerons ces observations, pour la sécheresse desquelles nous vous demandons grâce, en appelant votre attention sur une idée que M. Carnevalini développe dans son introduction, et dont nous avons dit un mot en commençant.

La pensée de soumettre toutes les nations à une législation uniforme est rangée depuis longtemps au nombre des utopies ; M. Carnevalini en convient, mais il soutient en même temps que l'unité, qui est impossible pour les institutions politiques et pour certaines institutions civiles, ne l'est pas pour le droit commercial. De nombreuses dispositions de ce droit, celles notamment qui régissent les contrats maritimes, les avaries, les lettres de change et les faillites, intéressent aussi vivement les étrangers que les nationaux. Pourquoi ne tenterait-on pas dès lors de rédiger un code de commerce qui serait applicable à tous les peuples? Cette tentative présente d'autant moins d'inconvénients que le commerce n'a pour objet que les choses mobilières, qui ne sont pas, comme les biens immeubles, invariablement régies par la loi du territoire dans lequel elles se trouvent.

Quelle sera la nation appelée à exécuter une telle entreprise? M. Carnevalini pense que cet honneur est réservé aux efforts réunis de Rome et de la France; de Rome, berceau de cette législation qui a reçu le nom de *raison écrite*, et dépositaire fidèle des traditions des grands jurisconsultes du siècle des Antonins; de la France, dont la langue est partout répandue, dont les lois ont déjà été adoptées par tant de peuples, et qui, placée au centre de l'Europe, entretient de continuels rapports de commerce avec l'Angleterre, l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette pensée et nous désirons ardemment qu'elle se réalise un jour. Si le vœu que nous adresse un savant étranger est accueilli par nos législateurs et par nos jurisconsultes, nous serons heureux de nous dire que c'est au sein de l'Institut Historique que ce vœu a, dès le principe, trouvé un écho, et nous verrons avec bonheur la France acquérir, par la sagesse de ses lois, une domination plus utile à l'humanité et plus durable que celle des armes. Puisse la noble entreprise que nous propose M. Carnevalini être mise à exécution ! Sa réalisation serait un nouveau titre de gloire pour notre patrie et pour le pontife qui règne aujourd'hui sur la ville éternelle.

Em. GAUTHIER-LA-CHAPELLE,
membre de la 3e classe.

SÉANCES DE L'INSTITUT HISTORIQUE

PENDANT LES MOIS DE FÉVRIER, MARS, AVRIL ET MAI 1848.

Nous allons reproduire par un exposé très-succinct tout ce qui s'est passé dans les réunions des classes et des assemblées générales pendant les *quatre* mois qui viennent de s'écouler; les événements politiques ont empêché les classes de se réunir régulièrement; cependant la première classe a siégé trois fois. Elle s'est occupée spécialement des questions à traiter dans le prochain congrès. Des discussions intéressantes pour la science historique ont été le résultat de ses réunions. La classe a également reçu plusieurs ouvrages, dont les titres ont été publiés dans le journal de la Société.

*** La deuxième classe s'est assemblée trois fois; elle a été toujours présidée par son vice-président, M. Delsart. On a annoncé à la classe l'envoi de quelques travaux de M. Saint-Dizier; M. Delsart a donné lecture à la classe d'un mémoire sur la *Poligraphie* ou écriture universelle.

*** La troisième classe, présidée par son président, M. N. de Berty, s'est assemblée trois fois comme les autres. Nous croyons inutile de rapporter ici les discussions auxquelles ont donné lieu les ordres du jour et procès-verbaux. La classe a entendu la lecture d'un compte-rendu de M. Masson sur les volumes des Académies de Bruxelles qu'on a offerts à l'Institut Historique, et d'un article de M. B. Jullien sur le troisième volume de la nouvelle édition de *Macrobe*, par M. Panckoucke. La candidature de M. l'abbé Sabatier est admise, et la demande du candidat M. Nayemen est renvoyée à une commission.

*** La quatrième classe n'a pu s'assembler que deux fois; elle a entendu la lecture de plusieurs travaux exécutés par MM. E. Breton et abbé Corblet; le mémoire de M. Breton sur *Andrea Vannucchi*, *detto Andrea del Sarto*, se trouve imprimé dans la 163e livraison, mois de mars 1848.

*** L'assemblée générale a tenu quatre séances, dont une séance extraordinaire. Dans la première séance (31 mars) on lit une lettre du citoyen Lamartine, par laquelle il s'excuse de ne pouvoir pas exercer les fonctions de président de l'Institut Historique dans les circonstances actuelles. MM. Frimart et abbé Auger donnent également leur démission de vice-président et de vice-président adjoint de la Société. L'assemblée, après une longue discussion, décide qu'une assemblée extraordinaire aura lieu le 7 avril à l'effet de renouveler le grand bureau.

M. Renzi rend compte à l'assemblée générale, à la fin de la séance, d'une démarche qu'il a faite avec M. le secrétaire général et plusieurs membres du conseil auprès du nouveau ministre de l'Instruction publique. Le citoyen Carnot a accueilli la commission avec bienveillance et a déclaré qu'il ferait tout

son possible pour se rendre utile à l'Institut Historique, dont il est membre depuis l'époque de la fondation de la Société.

Après cette visite, une autre commission, composée de huit membres du conseil, de l'administrateur et du secrétaire général, s'est rendue à l'Hôtel-de Ville pour faire acte d'adhésion à la République.

M. Buchez, maire adjoint, a reçu cette commission ; un membre de la commission, M. E. Deschamps, a pris la parole en ces termes : « Citoyens gouvernants, l'Institut Historique, par la voix de sa commission spéciale, s'empresse d'offrir au gouvernement provisoire de la République son adhésion la plus complète, son concours le plus dévoué. Le peuple de Paris vient d'écrire avec le fer de ses baïonnettes une des plus étonnantes pages de l'histoire ; votre génie patriotique, citoyens gouvernants, y ajoute chaque jour des feuillets mémorables. L'Institut Historique sera fier de consigner dans ses archives, en les commentant, les grands actes, les grands principes, les grandes paroles, dont la contagion salutaire continuera, Dieu le veut, à se répandre pacifiquement chez tous les peuples civilisés. »

Le Moniteur du 29 mars 1848 a rendu compte de la réception de la commission en ces termes : « Une députation de l'Institut Historique est venue faire « acte d'adhésion à la République et demander qu'on l'autorisât à prendre le « titre d'Institut Historique National. Le citoyen Buchez, adjoint au maire de « Paris, au nom du Gouvernement provisoire a répondu : « Je vous remercie de « l'acte d'adhésion que vous faites, et qui certainement devait être à l'avance « dans vos intentions. Vous ne pouvez pas douter que la République ne s'oc- « cupe très-sérieusement des études historiques. Ces études ont pour résultat « d'éclairer l'avenir par le passé, de donner le véritable cachet à chaque na- « tionalité. L'histoire est un élément précieux de la politique ; elle a fait des « progrès immenses dans ces derniers temps.

« La France est de toutes les nations celle dont la tradition est la plus belle ; « elle a remplacé l'action romaine par une action qui est en rapport avec la « civilisation moderne. La société romaine a répandu la civilisation par le fer « et par la conquête ; l'action de la France a été tout autre. Elle a répandu la « civilisation par l'exemple qu'elle donnait aux autres nations, par l'ensei- « gnement en un mot. Vous êtes destinés à coopérer à cette œuvre en chois- « sissant des hommes capables d'enseigner les traditions du passé, pour mon- « trer les devoirs du temps présent.

« Quant à la demande que vous nous faites de vous autoriser à prendre le « titre d'*Institut Historique National*, nous ne sommes que gouvernement « provisoire, et comme tel nous n'avons aucune autorisation de ce genre à « donner. »

Dans la séance extraordinaire du 7 avril on a procédé au renouvellement du grand bureau. M. Buchez a été élu président de l'Institut Historique, en remplacement de M. Lamartine. MM. Frissart et abbé Auger, démissionnaires,

ont été réélus, le premier comme vice-président, et le deuxième comme vice-président adjoint ; mais M. Frissart, ayant donné une seconde fois sa démission, on a procédé de nouveau à l'élection d'un vice-président : M. Lepeletier d'Aunay est élu à la place du démissionnaire.

M. Frissart a lu dans cette même séance un *Mémoire sur l'organisation du travail et du commerce*, à propos de l'ouvrage de M. Montalgu qui porte ce titre. (Voyez en tête de la présente livraison.)

Quelques jours après, MM. le vice-président et le vice-président adjoint, accompagnés de plusieurs membres, se rendent en commission auprès de M. Buchez, à l'Hôtel-de-Ville, pour lui faire part de sa nomination, et pour s'assurer de son concours. M. Buchez remercie la commission, accepte les fonctions dont l'Institut Historique l'a honoré, et promet de se rendre utile à la Société autant que ses graves occupations actuelles pourront le lui permettre.

La troisième séance de l'assemblée générale a eu lieu le 28 avril. M. l'abbé Auger rend compte, au nom du Conseil, de l'état des finances de la Société. Il fait connaître que, par une recette d'environ 11,000 fr. pendant l'année 1847, on a pu, non-seulement faire face aux dépenses ordinaires, mais encore amortir près de 3,000 fr. de dette. Il expose que, pour cette année, les difficultés viennent des événements politiques, mais qu'on peut arriver cependant à balancer les dépenses par les recettes. La commission pense que, comme la partie de la recette qu'on a faite dans le commencement de l'année a été employée à acquitter les obligations les plus urgentes, il serait utile d'adresser une lettre à nos collègues les plus dévoués, pour leur faire connaître les besoins pressants de la Société et les moyens d'y faire face. L'assemblée approuve la lettre dont on lui communique le projet ; une souscription est ouverte, et tous les membres présents s'empressent d'y faire inscrire leurs noms.

Nous ferons connaître plus tard la liste des membres de la Société et même des étrangers qui ont fait preuve de dévouement envers l'Institut Historique.

Dans la dernière séance générale (26 mai) l'assemblée a reçu plusieurs livres, dont on publiera la liste dans le journal, a admis l'abbé Sabatier comme membre correspondant de la troisième classe, et a entendu la lecture d'un rapport de M. Gauthier-la-Chapelle sur un ouvrage de droit commercial (*en italien*), par M. l'avocat Carnevalini, de Rome. (Voir la présente livraison.)

R.

CHRONIQUE.

L'ARMAMENTO CIVICO E CONFIDENZA SOVRANO.

ALCAICON.

Regum potestas crescit in arduis,
Et clariori luce refulgurat,

Utcumque in crumnas caduco
Fata parat meliora regno;

Fortemque fortis prosequitur frequens,
Ac se sacramento obligat arctius,
Nec vana promittit; paratus
Rem simul, atque animam vovere.

Est barbarorum, quam merult, fidem
Negare subjecto! sibi conscius
Regnator, et virtute fidens,
Nulla timet sibi damna, nullum

Novit periclum. Quo pater imperat,
Sunt tuta circum singula! filii
Amore respondent amanti,
Pectoribusque patrem tuentur.

Nec fraus, ubi lux! Crimen amat suas
Furtim latebras: horrida noctium
Striges requirunt, et sinister
Bubo gemit radiante sole.

Pius sed instar solis in horridam
Strigum catervam discutit aera
Tenebricosum, atque ipse civi
Arma suo, et sua signa tradit.

Sic eloquutus: sumite, filii:
Hec sunto vobis sacra; Quiritium
Vos gens vetustorum, vetustam
Justitiam, Patriamque sacro

Servate vinclo. Haud sanguine bellico
Tingenda: sylvis bellum habeant fere:
Cruore Christi vos redemptos
Pacis amor decet, atque recti,

Intaminatam atque unanimes fidem
Prestare Petro! Sic melius manu
Vestra micabunt: sic perenne
Civis opus, patrieque gratum.

Angelo Bonucchelli,
Membre correspondant de la deuxième classe.

L'ARMEMENT DE LA GARDE CIVIQUE EST LA SURETÉ DU SOUVERAIN.

La puissance des monarques brille d'un plus vif éclat au milieu des obstacles et parvient à les surmonter; elle raffermit le trône prêt à s'écrouler.

Pour satisfaire aux vœux des braves, le souverain s'engage par un serment solennel. Sa promesse n'est point vaine ; il est prêt à donner ses biens et sa vie.

C'est aux barbares seuls qu'il appartient de n'avoir nulle confiance dans un peuple obéissant et fidèle. Mais un chef plein de droiture et de courage n'a rien à redouter et peut affronter tous les dangers.

Quand c'est un père qui commande, l'Etat est en sûreté, et les enfants répondent à celui qui les aime par des témoignages d'amour.

Ne craignons pas de fraude pendant la lumière du jour ; le crime fait son éclat et s'éloigne à son aspect. Les sinistres fantômes cherchent l'obscurité des nuits et le hibou a le soleil en horreur.

Mais le grand Pie, semblable au soleil, écarte ces fantômes et s'avance au grand jour en montrant son drapeau et ses armes.

Il s'écrie : levez-vous, mes enfants ; descendants des anciens Quirites, maintenez par une sainte union la patrie et l'antique liberté qui sont sacrées pour vous. Vous les conserverez par la concorde sans verser le sang des braves.

Les bêtes féroces se font la guerre et se dévorent dans les forêts ; mais vous, rachetés par le sang du Christ, vous devez faire triompher l'ordre et la paix. Vous devez à *Pierre* une inviolable fidélité, et c'est par ces nobles vertus que vous signalerez votre courage et votre amour pour la patrie.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Bulletin de la Société ethnologique de Paris, 1847.
Bulletin de la Société libre d'émulation de Rouen.
Bulletin de l'Institutrice, par M. Lévi.
Art oratoire — de la timidité ; — étude dédiée à M. de Lamartine, par M. Cellier du Fayet.
Revue du Droit français et étranger, par MM. Fœlix et Valette. Avril 1848.
Journal de médecine et de chirurgie, par M. Championnière. Mai 1848.
Annales universelles de statistique, économie publique, etc., par Lampato, Milan. mois de mars et avril 1848.
Travaux de la commission hydrométrique de Lyon, présidée par M. Lortet.
Galeries biographiques historiques de la Société de statistique universelle, contenant la biographie de M. Francis Lavallée, notre collègue à Vera-Cruz.
Journal de l'Institut lombard, février 1848.

A. RENZI. *Administrateur.* — HUILLARD-BRÉHOLLES. *Secrétaire général.*

MÉMOIRES.

DES TÉLEGRAPHES ÉLECTRIQUES

APPLICATION D'UNE ÉCRITURE NOUVELLE A LA TÉLÉGRAPHIE.

De toutes les découvertes modernes qui étonnent le plus l'imagination par la rapidité de ses résultats, c'est sans contredit le télégraphe électrique. Aucune vitesse, même celle de la lumière, n'est égale à la vitesse du courant électrique qui fait mouvoir ce télégraphe. Plus prompt que l'éclair qu'il produit, le fluide électrique parcourt les plus grandes distances en une seconde (1). La vapeur, dont la force est si puissante et qui emporte si rapidement le voyageur sur la voie ferrée, ne peut le soustraire à la main de la justice conduite par le télégraphe électrique; l'ordre de l'arrêter arrive avant lui; il est saisi en s'élançant du wagon.

C'est ordinairement le long des chemins de fer que sont suspendus les fils métalliques qui servent de conducteurs aux courants électriques. Il est à présumer que lorsque la France sera partout sillonnée de voies de fer, le télégraphe électrique remplacera le télégraphe aérien, qui transmet lentement les signaux, qui ne peut fonctionner la nuit ou par des temps de brouillards.

La télégraphie, ou l'art de correspondre par signaux à de grandes distances, était connue des anciens. Les Romains en ont laissé des traces dans les Gaules.

Ce n'est toutefois que dans les temps modernes et à une époque assez récente qu'on voit des lignes télégraphiques organisées d'une manière permanente. Les premiers télégraphes établis en France formèrent la ligne de Paris à Lille; la première nouvelle annoncée par ce moyen était un fait d'armes glorieux pour les armées françaises, la reprise de la ville de Condé sur les Autrichiens, en 1793. La Convention, ayant décrété aussitôt que Condé s'appellerait *Nord-libre*, apprit par le télégraphe, avant la fin de la séance, que son décret était parvenu et qu'il avait été promulgué. Satisfaite de ce résultat, l'Assemblée adopta le mécanisme télégraphique de Claude Chappe et lui décerna le titre d'ingénieur télégraphe.

C'est aux frères Chappe qu'on doit l'invention ou du moins le perfectionnement de la machine si simple qui déploie ses bras sur les tours de nos cathédrales, et qui, mise en mouvement à l'aide de poulies et de chaînons, peut décrire un grand nombre de signes distincts (1).

(1) Il est prouvé par des expériences incontestables que l'électricité se meut dans les fils de métal avec une vitesse de plus de 77,000 lieues par seconde. ARAGO.

(1) La priorité de cette invention fut contestée aux frères Chappe et revendiquée par Bréguet, célèbre horloger-mécanicien. On peut lire dans *le Moniteur* de l'an VI les mémoires qui furent publiés à ce sujet.

Tout le monde a pu se faire une idée de cette machine à quatre branches mobiles, en la voyant se mouvoir en tous sens, prendre des positions diverses, tantôt étendre ses branches, tantôt les ramener vers le tronc et ne plus former qu'une seule ligne, ayant dans une de ses positions où toutes ses parties sont déployées la forme de la lettre T.

Il n'est pas nécessaire de compter ici tous les signaux qui résultent de ses combinaisons. Qu'il nous suffise en ce moment de savoir que les signes télégraphiques représentent des lettres de l'alphabet et des mots entiers, et que leur signification se trouve dans un dictionnaire composé à cet effet.

La machine du télégraphe aérien peut aussi servir au télégraphe électrique; seulement, au lieu d'être mise en mouvement par des moyens mécaniques, elle l'est par la force du courant électrique. Merveilleuse métamorphose! Dégagée de poulies et de chaînons, de tout l'attirail fabriqué par la main de l'homme, la machine se meut par l'effet de la mécanique céleste, comme ces corps jetés dans l'espace auxquels l'attraction imprime un mouvement de rotation!

La télégraphie électrique a pour principe l'électro-magnétisme. On peut en faire remonter l'origine à Galvani et à Volta, qui ont posé ses bases fondamentales.

Il n'y avait plus qu'à faire l'application de leur théorie. D'habiles physiciens, parmi lesquels nous devons nommer M. Oersted, l'ont entrepris, et leurs essais ont été couronnés de succès. Il s'est établi des télégraphes électriques dans presque tous les pays de l'Europe et en Amérique (1). Quoique tous fondés sur l'application des phénomènes du galvanisme, ils présentent divers systèmes.

M. Pouillet, dans son rapport sur l'établissement d'une ligne de télégraphe électrique de Paris à Lille, examine le problème dans les trois parties qui le composent :

La partie physique;
La partie mécanique;
Et la partie technique.

« La partie physique, dit le savant député, comprend tout ce qui tient à l'électricité elle-même, c'est-à-dire la production du courant électrique destiné à mettre en mouvement les appareils, sa propagation dans les fils métalliques, ou, en général, dans les conducteurs; la détermination des intensités de la force électrique dans les diverses parties du circuit; l'appréciation des pertes qu'elle peut éprouver et des causes qui les produisent; enfin, les moyens de modérer cette force et de la proportionner à la fois à la sensibilité des appareils qui font des signaux, à l'efficacité des conducteurs qui lui donnent passage, et à l'étendue des distances auxquelles elle se doit transmettre.

(1) Même en Russie, le télégraphe électro-magnétique entre Saint-Pétersbourg et Tsarskoïé-Selo; en Amérique, aux États-Unis.

« La partie mécanique comprend la construction des appareils très variés qui peuvent servir à exécuter les signaux. Tous ces appareils ont pour principal moteur le fluide électrique.

« L'électricité peut agir ici de deux manières : ou directement ou indirectement. Pour obtenir l'action directe, on présente au fil conducteur une aiguille aimantée, ou, en général, un aimant mobile qui s'agite et éprouve une déviation à l'instant où le courant passe. Pour obtenir l'action indirecte, on se sert d'un *électro-aimant*, c'est-à-dire d'un cylindre de fer, autour duquel on a enroulé un fil de métal recouvert de soie ; à l'instant où le courant passe dans ce fil, le cylindre de fer devient un aimant énergique capable d'attirer ou de soulever un poids considérable ; mais, dès que le courant cesse, le poids retombe, le fer a perdu sa force, il a cessé d'être un aimant.

« L'action indirecte offre l'avantage précieux de produire un mouvement de *va-et-vient* énergique et rapide ; énergique, car malgré la distance, le poids soulevé par l'électro-aimant pourrait être de plusieurs kilogrammes s'il y avait utilité à le rendre aussi considérable ; rapide, puisque ce poids se soulève et retombe plusieurs fois dans une seconde.

« Dans ce cas, un seul fil est nécessaire entre les deux stations, à moins qu'on ne veuille employer deux électro-aimants, comme il arrive, par exemple, quand on veut imiter et reproduire les mouvements du télégraphe ordinaire.

« C'est à l'électro-aimant que l'on donne en général la préférence, et c'est le mouvement de va-et-vient qu'il produit sur une pièce destinée à cette fin que l'on emploie comme moteur pour exécuter les signaux (1).

On distingue deux espèces d'appareils :

Les appareils à cadran dont l'aiguille, mise en mouvement par un seul électro-aimant, indique les signes.

Les appareils à signaux, qui exigent deux électro-aimants.

Les appareils à cadran offrent plusieurs modes. Le plus simple est celui qui consiste à inscrire autour du cadran les lettres de l'alphabet ou les caractères qui les représentent, les dix chiffres arabes qui servent à former tous les nombres, et les signes d'avertissement. L'aiguille, en parcourant le cadran, indique chaque lettre, chaque chiffre, chaque signe. Il n'y a plus qu'à les écrire à mesure qu'ils se produisent. Quelquefois le mécanisme fait lui-même cet office (1).

Les mots et les nombres sont exprimés, non par des signes de la langue télégraphique, mais par l'indication des lettres qui composent les mots ou des chiffres qui forment les nombres. Le vocabulaire télégraphique devient inutile. Dans la télégraphie ordinaire on ne procède par lettres que pour les noms

(1) Extrait du rapport de M. Pouillet à la Chambre des députés, séance du 15 juin 1846.

(1) M. Bréguet fils, qui a perfectionné ces appareils, a inventé une machine fort ingénieuse à l'aide de laquelle les lettres indiquées sur le cadran sont immédiatement imprimées.

propres ; il serait trop long d'exprimer de cette manière tous les mots. Dans la télégraphie électrique, qui est si rapide, qui transmet les lettres plus vite qu'on n'a le temps de les écrire, il n'y a pas de motifs pour ne pas indiquer tous les mots par leurs lettres. Aussi c'est par ce moyen qu'on procède ordinairement. Un discours d'ouverture des Chambres, prononcé à Bruxelles par le roi des Belges, fut transmis de cette manière à Anvers et imprimé en moins de deux heures. Un fait semblable se passa en Amérique. M. Morse, directeur de la télégraphie électrique aux États-Unis, apprend à M. Arago que le message du président, qui est très-long, fut ainsi transmis de Washington à Baltimore et imprimé dans l'intervalle de trois heures.

Dans les appareils à signaux, on retrouve le mécanisme du télégraphe aérien, moins les poulies et les chaînons. Les branches restées mobiles sont mises en mouvement par deux électro-aimants. Ce mode a l'avantage de reproduire les mêmes signes que le télégraphe aérien, de sorte qu'on peut employer le même vocabulaire, sans être obligé de faire de nouvelles études.

On range aussi parmi les appareils à signaux celui qui consiste dans deux aiguilles séparées, qui prennent l'une par rapport à l'autre des positions diverses. Les différences que présentent ces positions constituent les signaux.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur la partie physique et la partie mécanique ; nous avons hâte d'arriver à la partie technique, qui fait l'objet principal de cet article.

La partie technique comprend tout ce qui est relatif aux signes, à leur nombre ; aux combinaisons dont ils sont susceptibles ; à la manière de les grouper ; à la composition du vocabulaire.

On sait que le mécanisme du télégraphe ordinaire ne produit qu'un nombre de signes assez restreint, que pour exprimer tous les mots il est nécessaire de les combiner entre eux de manière à former des séries de signes ; or, plus il y a de séries, plus il faut multiplier les signaux. Les signes simples représentent les lettres de l'alphabet, les chiffres, les articles, les pronoms, enfin les éléments du langage. Les séries de signes expriment des mots et même des membres de phrases.

Nous n'avons pas l'intention d'entrer ici dans l'examen critique du vocabulaire qui a été dressé pour le télégraphe ordinaire, ni de rechercher les améliorations qui pourraient y être introduites. Seulement nous dirons qu'il y aurait un moyen de le simplifier, de réduire le nombre des signes qui sont nécessaires à l'expression de tous les mots de la langue : ce serait d'exprimer par un signe commun les mots composés qui viennent du même radical, et d'ajouter à ce radical un signe modificatif ou de désinence, qui distinguerait les mots entre eux et les ferait reconnaître. Il est évident que, dans cette combinaison, on emploierait moins de signes, puisque les mots formés du même radical ou des mêmes désinences seraient représentés par un signe

commun. Il résulterait de là la possibilité de diminuer le nombre des séries et par suite celui des signaux.

Mais avant de chercher à modifier le vocabulaire du télégraphe aérien, sous le rapport des combinaisons de signes, dans la vue d'arriver à une expression de la pensée moins compliquée et plus prompte, il faut savoir si ce vocabulaire doit être appliqué à la télégraphie électrique, qui se présente dans d'autres conditions.

Dans le système du télégraphe aérien, les signaux se faisant lentement et devant se répéter de distance en distance jusqu'à la dernière station, l'emploi d'un vocabulaire est indispensable. Il serait trop long de transmettre les mots lettre par lettre, de faire autant de signaux qu'il y a de lettres dans chaque mot. C'est seulement pour les noms propres qu'on est forcé de le faire. Il fallait trouver le moyen d'exprimer les mots par des signaux particuliers. La machine d'un télégraphe ne peut former autant de signes distincts qu'une langue comprend de mots; de là la nécessité d'établir plusieurs séries de signes et de les combiner entre eux. C'est sur cette base qu'a été composé le vocabulaire. Il n'a pu être porté de suite à sa plus simple expression; il s'est perfectionné dans la pratique, et il est encore susceptible d'être amélioré et simplifié.

Un vocabulaire télégraphique a nécessairement deux parties. La dépêche est transmise ou reçue. Pour transmettre une dépêche, il faut la traduire en signaux. Cette traduction se fait en cherchant le mot dans le dictionnaire télégraphique; à côté du mot se trouve le signe qui le représente; on peut suivre pour trouver le mot d'ordre alphabétique dans chaque série. Pour lire une dépêche transmise, il faut connaître la signification des signes. Il n'est pas possible dans ce cas de procéder par ordre alphabétique; les signes ne peuvent être classés que par série, avec un numéro d'ordre.

La composition du vocabulaire n'est pas chose facile; la manière de s'en servir n'est pas non plus sans difficulté; on n'est conduit que par la nécessité à faire usage d'un vocabulaire; il est indispensable dans la télégraphie aérienne. Mais en est-il de même dans la télégraphie électrique? Non assurément; la transmission instantanée des signaux permet toujours l'emploi des lettres de l'alphabet.

Parmi les appareils de la télégraphie électrique, nous préférons celui à cadran, parce qu'il est le plus simple, qu'il fonctionne avec un seul courant électro-aimant, qu'il rend inutile le vocabulaire, et que les mots sont transmis lettre par lettre aussi promptement que par des signes spéciaux.

On se rappelle que dans le système de l'appareil à cadran, l'aiguille indique les lettres de l'alphabet. La transmission de chaque lettre a lieu instantanément. A chaque extrémité de la ligne télégraphique se trouve un appareil à cadran. Si de l'une d'elles on veut, par exemple, transmettre à l'autre la lettre B, on tourne la manivelle jusqu'à ce que l'aiguille soit parvenue à la partie du cadran où est écrit B ; au même instant l'aiguille du cadran de l'autre extrémité se met en mouvement et s'arrête à la lettre B. On a à peine le temps d'écrire

cette lettre, qu'une autre est indiquée. La dépêche transmise de cette manière s'écrit en quelque sorte sous la dictée. Qu'est-il besoin de chercher un autre mode, quand celui-ci offre tant de promptitude et de facilité ?

L'appareil à cadran est l'objet de notre préférence, parce qu'il est mis en mouvement par un seul courant électro-aimant, tandis que les autres appareils ne peuvent fonctionner qu'à l'aide de deux courants électro-aimants et de deux manivelles. Les signes qu'on obtient avec l'aiguille du cadran suffisent pour reproduire l'écriture alphabétique. Rien n'empêche pourtant de se servir de l'appareil à signaux pour indiquer les caractères de l'alphabet.

Avant l'invention du télégraphe électrique, on avait imaginé en Allemagne une machine plus simple que celle des frères Chappe pour transmettre les dépêches ; mais si elle était plus simple, elle ne pouvait former un aussi grand nombre de signaux. C'était un instrument composé de deux règles mobiles, l'une droite, l'autre terminée par une croix, se rattachant à un point et prenant différentes positions l'une par rapport à l'autre ; elles formaient de cette manière soixante-quatre signaux distincts ; nombre suffisant pour la transmission des lettres de l'alphabet. Ce système télégraphique est exposé dans un ouvrage, publié par M. le comte de Firmas-Pérès, en 1811, à Stuttgart, sous le titre de *Pasitélégraphie*. La pasitélégraphie, comme le mot l'indique, est une manière générale de correspondre par signaux entre tous les peuples ; elle suppose la connaissance d'une langue universelle, de la *pasilalie*.

L'alphabet de cette langue universelle a quarante-deux lettres ; elles sont représentées par quarante-deux signaux distincts. Les vingt-deux signaux qui restent sont destinés à marquer la ponctuation ou à servir d'avertissement.

Ce projet n'a jamais été mis à exécution ; il était impraticable.

Pour correspondre entre tous les peuples par le moyen de la télégraphie, il n'est pas nécessaire d'inventer une langue universelle ; chaque peuple peut conserver la langue qui lui est propre. Il ne faut pour cela qu'une écriture universelle, c'est-à-dire une écriture qui s'applique à toutes les langues. M. le comte de Firmas, grand admirateur du chevalier de Maimieux, inventeur de la pasigraphie, n'a pas fait attention que le télégraphe, par les signes qu'il décrit, offrait le moyen le plus sûr de composer une écriture universelle. En effet, chaque signe du télégraphe peut être considéré comme un signe de convention d'une écriture idéographique, représentant le sens du même mot dans toutes les langues. Le vocabulaire télégraphique peut donc servir à tous les peuples. Si l'expression euphonique des mots change, le sens reste le même ; le signe télégraphique qui le représente peut aussi rester le même. Ainsi, par exemple, le signe télégraphique qui représente en français le mot *Dieu* représentera en anglais ou en allemand le mot *God*, *Gott*. Il en sera des signes télégraphiques comme des chiffres arabes, qui indiquent le même nombre dans toutes les langues.

Plusieurs gouvernements de l'Europe se servent du télégraphe électrique,

non seulement pour correspondre dans leur intérieur, mais encore pour communiquer au dehors les uns avec les autres. La dépêche transmise arrive à la dernière station de la frontière d'un Etat, où elle est traduite, pour être communiquée à la première station de l'Etat limitrophe. S'il existait un vocabulaire à l'usage de tous les peuples, chaque Etat aurait la facilité de correspondre avec son voisin sans intermédiaire. On conçoit, sous ce rapport, l'utilité d'un vocabulaire universel. Il y a donc un véritable intérêt à le composer. L'ancien vocabulaire ne pourrait servir. Il faudrait composer le nouveau dans un autre système, sur une base plus large. La télégraphie électrique en procure les moyens. Quelle rapidité dans la production des signes! Quel vaste champ ouvert à de nouvelles combinaisons!

La composition d'un vocabulaire télégraphique applicable aux diverses langues de l'Europe est une œuvre difficile à exécuter. Toutefois les difficultés qu'elle présente ne sont pas insurmontables. On peut, à l'aide d'un plus grand nombre de signes et d'un classement méthodique, parvenir à exprimer la pensée d'une manière plus prompte et plus fidèle qu'elle ne l'a été dans l'ancien vocabulaire. Mais ce travail n'est-il pas rendu inutile par l'état actuel de la télégraphie? Pourquoi un vocabulaire, lorsqu'un alphabet peut suffire? Est-ce que la langue française ne pourrait pas être la langue de la télégraphie des peuples de l'Europe, comme elle l'est déjà de la diplomatie? S'il en était ainsi, on n'aurait pas besoin d'un vocabulaire approprié à chaque langue. Les dépêches écrites en français se transmettraient de nation à nation, lettre par lettre, par le mode alphabétique.

Il nous reste à faire voir comment la nouvelle écriture que nous avons inventée pourrait être appliquée avec avantage à la télégraphie électrique, en se servant de l'appareil à cadran.

On sait que l'aiguille mise en mouvement par le courant électrique indique sur le cadran les lettres de l'alphabet qui y ont été gravées. Les lettres de l'alphabet peuvent être remplacées par des signes ou d'autres caractères qui les représentent. C'est ce que nous proposons de faire en y substituant les caractères de l'écriture nouvelle. Si l'on conservait les caractères de l'écriture usuelle, la dépêche pourrait être lue par l'employé chargé de la relever, ou par les personnes présentes. Le maintien du secret dans la transmission des dépêches rendant nécessaire l'emploi d'autres caractères, pourquoi ne pas profiter de cette circonstance pour régulariser l'alphabet, pour introduire un alphabet avec lequel on puisse écrire les mots d'une manière plus simple et employer moins de signaux?

L'écriture nouvelle exprime exactement la parole, d'une manière plus simple et beaucoup plus rapide que l'écriture ancienne. Les mots écrits conformément à leur prononciation n'offriraient plus de lettres inutiles, de lettres étymologiques. Il n'y aurait pas plusieurs manières d'écrire le même son, la même articulation; l'expression des sons et des articulations, toujours inva-

rable, présenterait des caractères d'une forme très-simple et faciles à tracer, de sorte que les mots s'écriraient plus vite, non-seulement parce qu'ils seraient composés d'un moins grand nombre de lettres, mais encore parce que les caractères se traceraient plus rapidement. Il en résulterait une grande économie de temps et pour la production des signaux et pour leur transcription ; ce qui serait fort important surtout pour la transmission des dépêches un peu étendues, d'un discours comme celui du président des États-Unis, d'un discours d'ouverture d'une assemblée parlementaire qui peut intéresser toute l'Europe.

M. le comte de Firmas, pour écrire la pasilalie, employait quarante-deux caractères. Nous n'en employons que trente-six dans l'écriture nouvelle appliquée à la télégraphie.

Nous distinguons dix-huit consonnes, neuf voyelles simples, deux diphthongues, cinq voyelles nasales et deux signes de voyelles mouillées.

Nous aurions désiré reproduire ici la forme des nouveaux caractères ; mais il faut pour cela se servir de la gravure ou de la lithographie. On les verra dans l'ouvrage que nous publierons prochainement. Nous sommes obligé de renvoyer aussi à cet ouvrage pour les explications que peut exiger l'application de la nouvelle écriture à la télégraphie.

Voici l'indication de l'alphabet avec les caractères anciens ; on y substituera les nouveaux :

CONSONNES.

Faibles : b, v, d, l, m, r, j, g.
Fortes : p, f, t, r, n, s, ch, q.
Lettres doubles : gn, x.

VOYELLES SIMPLES.

a, è, é, e, eu, i, o, u, ou.

DIPHTHONGUES.

ui, oi.

VOYELLES NASALES.

an, in, on, un, oin.

VOYELLES MOUILLÉES.

ye, il, ill.

Il est à remarquer que l'expression de ces sons et de ces articulations ne présente pas trente-six caractères différents. Les voyelles nasales sont exprimées par le caractère de la voyelle simple, accompagné du signe qui indique la nasalité.

Dans l'écriture nouvelle, les caractères des consonnes similaires sont semblables ; ils ne diffèrent entre eux que par leur position ; les uns s'élevant au-dessus du corps d'écriture pour désigner les consonnes faibles, les autres descendant au-dessous pour désigner les consonnes fortes. Les caractères de voyelles, d'une plus petite dimension, se renfermant dans le corps d'écri-

tures de sorte qu'à la première vue, on ne peut confondre un caractère de voyelle avec un caractère de consonne, ni un caractère de consonne faible avec un caractère de consonne forte.

Cette distinction établie entre les divers caractères de l'alphabet est une chose importante pour la lecture et pour la simplification de l'écriture.

On pourra la maintenir sur le cadran du télégraphe électrique, en y portant les caractères alphabétiques.

Aug. DELSART.
Membre de la deuxième classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT

SUR L'OUVRAGE INTITULÉ :

ERIE CRITICA DE' SACRI PASTORI BARESI

DE M. L'ABBÉ MICHEL GARRUBA,

ARCHIDIACRE DE BARI.

On ne peut contester l'importance des grandes collections scientifiques et littéraires qui ont paru à diverses époques et surtout dans le siècle dernier et le nôtre. Ce sont des monuments qui, en résumant les œuvres de l'esprit humain, conservent les traditions du passé et préparent les découvertes, les perfectionnements de l'avenir.

Cependant il importe de remarquer que, si cet assemblage est honorable et précieux pour la science, il n'offre pas dans ses détails toute la perfection que l'étude pourrait désirer. Les encyclopédies en effet sont l'ouvrage de plusieurs écrivains ou le résultat des travaux d'un seul homme. Dans le premier cas, la diversité des doctrines, des opinions et des talents se fait très-souvent sentir et nuit à la certitude que doit produire l'enseignement. Dans le second, l'insuffisance de l'auteur perce, malgré lui, dans quelques parties, et, quand on veut connaître à fond les matières qui y sont traitées, il faut chercher à d'autres sources pour y puiser la vraie doctrine et s'assurer qu'on aura évité l'erreur.

C'est pour cela que les traités spéciaux, les histoires particulières, les *monographies*, comme on dit maintenant, sont si utiles, si indispensables. C'est pour cela que les grands hommes, ceux qui, d'un coup d'œil, voient dans chaque matière les détails et les secrets que les regards ordinaires n'aperçoivent pas, ont rarement abordé ces vastes tableaux où l'esprit humain semble pourtant devoir être plus à son aise.

Mais n'allons pas oublier de rendre justice aux écrivains laborieux et patients qui ont voulu épargner au commun des hommes et l'étude des nom-

beaux traités que comporte chaque partie des sciences, des nombreux modèles que la littérature offre aux lecteurs, et les dépenses de temps ou d'argent que tant de volumes ne sauraient ne point imposer. Honneur donc à *Bollandus* et à ses intrépides successeurs, à ses confrères *Labbe* et *Hardouin*, à *Mansi* et à ses continuateurs, aux auteurs du dictionnaire de *Trévoux*, à ceux du *Gallia Christiana*, à ceux du *Dictionnaire des sciences ecclésiastiques*, *Richard* et *Giraud*, aux encyclopédistes du XVIIIe et du XIXe siècle, sous les réserves que certaines doctrines peuvent motiver.

Or, c'est le *Dictionnaire des sciences ecclésiastiques* qui m'a suggéré les considérations générales que je viens de vous communiquer. Il fait le plus grand honneur aux deux dominicains qui ont eu le courage d'aborder un si important et si difficile sujet ; mais certaines parties laissent à désirer, et l'ouvrage dont j'ai à vous entretenir aujourd'hui le prouve.

Notre savant collègue, l'abbé Michel *Garruba*, en étudiant et exposant l'*Histoire critique des évêques et archevêques de Bari*, a suppléé et remédié aux omissions et aux erreurs des PP. *Richard* et *Giraud*, dans l'article de leur dictionnaire relatif à ce diocèse, et vous voyez déjà le côté le plus piquant du travail qui nous occupe.

Ce qui n'est pas moins intéressant, c'est qu'en vous offrant l'analyse de l'ouvrage, je ferai moi-même un travail complet, puisque je vous donnerai la *série entière* des prélats qui ont gouverné cette métropole, une des plus importantes et des plus antiques de l'Italie méridionale.

Depuis longtemps vous m'aviez chargé de vous présenter cet exposé, et je dois m'excuser de mes retards près de vous et de M. l'abbé *Garruba*. Mais vous savez que je suis également chargé d'un travail énorme, qui a pour but de concilier, autant que possible, les ultramontains et les gallicans, en ajoutant à l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury des annotations développées. J'ai dû m'assurer que les matériaux ne me manqueraient pas et arrêter mon plan avant de me laisser distraire. Maintenant je reviens à vous, où j'aime trouve ordinairement si bien.

Parlons donc de M. l'abbé *Garruba*. Mais avant d'aborder son *Histoire de Bari*, disons quelques mots d'un petit ouvrage qui la mène à celui dont nous nous entretenons.

Le premier mardi de mars en 1833, on célébra à Bari une fête solennelle pour l'anniversaire, après onze siècles, de la translation d'une image de la sainte Vierge, qui est en grande vénération dans tout le pays. La tradition faisait remonter au temps des Croisades l'arrivée de ce tableau, que l'on supposait apporté de l'Orient. Or, vers l'année 1752, un manuscrit sur vélin, trouvé dans les archives de la cathédrale, éclaircit ce que la tradition avait d'obscur et d'erroné. Il fut ainsi reconnu que la madone avait été dès 733 portée à Bari par deux religieux de l'ordre de saint Basile, qui voulaient la soustraire aux fureurs iconoclastes de Léon l'Isaurien. Ce manuscrit mit sur

la vole de quelques autres découvertes, et les savants, comme le peuple, furent plus empressés que jamais à célébrer la *fête de sainte Marie de Constantinople, patronne et protectrice de la ville de Bari*. Chaque année la solennité réjouissait le mois de mars; chaque mardi le chapitre de la cathédrale chantait des litanies. La piété devint plus vive encore à l'approche de l'année séculaire 1833, et l'archevêque de Bari, monseigneur Michel *Clary*, ordonna, dès la fin de 1831, des préparatifs qui ont rendu cette époque célèbre pour toute la contrée.

M. l'abbé *Garruba*, archidiacre et garde des archives, a voulu composer à cette occasion l'*Bonfiade*, c'est-à-dire la *Fête séculaire de la translation de l'image miraculeuse de la très-sainte Marie de Constantinople*.

En conséquence il a entrepris l'examen du manuscrit et la discussion de la légende. Il établit l'authenticité de l'ouvrage, la véracité de l'auteur et parcourut la série des faits miraculeux racontés par cet écrivain du IXe siècle.

L'écrivain, qui s'intitule *Grégoire, prêtre de l'Église de Bari*, adresse sa narration à *Jean, archevêque de la sainte Église de Canouse, Bari et Brindes*.

Or, il n'est pas un seul de ces titres, comme pas un des paragraphes du compte-rendu, qui ne donne occasion à M. *Garruba* de montrer par quelles recherches, avec quelle justesse d'observation, après quels nombreux rapprochements, il est parvenu à porter la lumière dans ces ténèbres historiques, qu'une piété mal entendue avait ajoutées à l'ignorance primitive. Les érudits, comme les amateurs de légendes, se plairont à lire ce travail.

Les artistes même y trouveront une curieuse dissertation. L'image de sainte Marie de Constantinople, que Bari possède, est dite originaire d'Antioche, d'où elle fut envoyée à Constantinople, en hommage, à l'impératrice Bulchérie. De plus elle est attribuée, comme œuvre d'art, à l'évangéliste saint Luc, ainsi que d'autres portraits de la Vierge qui sont honorés à Rome, à Venise, au mont Liban. Or, la plupart des savants ne veulent pas faire remonter si haut l'origine de ces peintures, qu'ils attribuent à un artiste du moyen-âge nommé *Luca*. L'abbé *Garruba* au contraire soutient que saint Luc a été peintre aussi bien que médecin, et il ne voit aucune objection sérieuse contre la vérité de la tradition.

Non nostrum inter vos tantas componere litas.

Mais c'est à nous de remarquer que les recherches de notre collègue l'ont conduit beaucoup plus haut qu'au Xe et au VIIIe siècles, quand il s'est agi des archevêques de Bari. Il est remonté jusqu'à la fondation du diocèse, et de là le grand ouvrage que nous devons analyser.

L'auteur a été embarrassé pour donner un titre à son ouvrage, parce qu'il a voulu employer le même mot pour les évêques et les archevêques. C'est pourquoi, au lieu de dire : *Histoire critique des évêques et archevêques de Bari*, il a été conduit à mettre : SERIE CRITICA DE SACRI PASTORI BARESI, quelques

ne pouvons même pas traduire parallèlement en français. La langue italienne l'absout probablement.

Vous pensez bien que son introduction recueille les traditions relatives à l'origine de l'Eglise de Bari, et je regrette de ne pouvoir pas en citer quelques passages, notamment celui qui est extrait d'un des ouvrages les plus savants qu'ait produits l'Italie, Les *Antiquités chrétiennes de Selvagio*. Vous y verriez des curiosités, incroyables pour nous, qui se rapportent à l'histoire des apôtres. Vous liriez, dans un calendrier, des fêtes qui ne se trouvent nulle part ailleurs, le 20 décembre, l'*arrivée de saint Pierre ;* le 4 mai, le *passage de saint Paul ;* le 8 septembre, le *séjour de saint Luc ;* le 30 octobre, le *retour de saint Marc.*

Il est peu de faits historiques aussi bien prouvés que l'établissement de l'Eglise de Bari par saint Pierre, qui plaça sur ce siége un de ses disciples. L'abbé *Garruba* commence par là sa *Série critique*. Puisse-t-il continuer aussi heureusement! Le père *Richard* commence trois cents ans plus tard avec *Ughelli*, l'auteur de l'*Italia sacra*. La différence du reste ne porte que sur saint Maur. Mais plus tard nous en verrons d'autres.

Nous suivons l'énumération de M. *Garruba :*

1° Saint *Maur*, premier évêque de Bari. Il gouverna cette église sous Domitien, ayant *Sergius* pour diacre et *Pantaléon* pour lecteur, lesquels furent aussi les compagnons de son martyre, en 118 sous Trajan, selon Baronius.

2° Le IIe et le IIIe siècles ne fournissent aucun document sur les évêques de Bari, et nous passons immédiatement à *Géronce*, ou *Gervais*, qui, en 347, assista au concile de Bari. L'auteur relève à cette occasion une erreur du P. Labbe

3° Nous arrivons maintenant au Ve siècle, et encore nous n'y trouvons qu'un évêque de Bari, *Concorde*, qui souscrivit au concile de Rome, en 465.

4° Le VIe siècle nous offre pour évêque de Bari, *Pierre* Ier, qui, en 530, reçut du patriarche de Constantinople, Epiphane, avec l'assentiment du pape Félix IV, le titre d'*archevêque*, sans toutefois qu'il en soit résulté aucune juridiction métropolitaine.

5° La série du P. Richard est ici interrompue, et il déclare que les noms des dix évêques suivants sont restés inconnus. Notre collègue a voulu les découvrir, et le premier se nomme *Marc*, archevêque tout à la fois de Canouse et de Bari, adjonction qui fut une suite de l'invasion des Lombards. Ce prélat mourut vers l'an 610.

6° Son successeur, *Jules*, occupa les deux siéges pendant vingt-quatre ans.

7° Il fut remplacé par *Etienne*, qui vécut jusqu'en 653.

8° *Ursus* ou *Urson* Ier eut à souffrir de l'empereur Constant II, dont les vexations rendirent le meurtre en 669 peu regrettable à l'empire. Ce prélat transféra de Brindes à Trani les reliques de saint Leucius, évêque dont parla saint Grégoire-le-Grand.

9° A Urson succéda *Trasmond*, qui tint le siége archiépiscopal jusqu'en 688.

10° Après lui *Rodecaut* gouverna six ans les deux Eglises.

11° Enfin l'archevêque *Bursa* fut celui qui reçut la célèbre image de sainte Marie de Constantinople dont nous avons parlé, et c'est précisément la légende relative à cet événement qui a fourni à l'abbé *Garruba* le moyen de remplir la lacune que nous avons signalée tout à l'heure. Le règne de Bursa fut comparable à celui de notre Louis XIV; il dura cinquante-neuf ans, jusqu'en 753.

12° Celui de *Maurencien*, qui succéda, fut au contraire très-court, se terminant au plus tard en 759. Si j'étais porté à croire aux miracles qui ne sont pas prouvés, je vous citerais bien certain prodige opéré par la madone; mais je veux des faits démontrés pour admettre l'intervention divine.

13° A Maurencien succéda *André*, premier du nom, qui, selon M. *Garruba*, ne vécut pas au-delà de 761.

14° Le successeur, *Rodoald* Ier, régna dix-huit ans, jusqu'en 780.

15° Ici nous retrouvons le P. Richard, qui met sous le n° 4, *Léonce*, notre quinzième prélat, que notre auteur appelle aussi *Léon*, d'après les actes du deuxième concile de Nicée, auquel il s'efforce de prouver que ce prélat assista. Ses raisons nous semblent suffisantes et nous admettons.

16° A la fin du VIIIe siècle, *Pierre* II monta sur le siége archiépiscopal, qu'il occupa jusqu'en 822. Les Sarrasins, qui dévastèrent alors le pays, donnent lieu à une dissertation de M. *Garruba* sur l'étendue de la juridiction de Pierre II, relativement à Canouse et Salerne. Ughelli ne veut pas le compter parmi les archevêques de Bari.

17° Tout le monde est d'accord sur *Sébastien*, qui assista au concile de Rome, sous Eugène II, en 826. Mais il ne vécut pas jusqu'en 844, comme le dit Richard, qui, après Ughelli, lui attribue le temps occupé par deux autres prélats.

18° Le premier est *Jacques*, qui fut témoin et presque victime de la prise de Bari par les Sarrasins. On regarda comme une preuve de la protection de la sainte Vierge que la ville n'ait pas alors été détruite, les ennemis ayant été, par une force surnaturelle, arrêtés au moment où ils allaient pénétrer dans l'église où était la célèbre image venue de Constantinople. Jacques vécut jusqu'en 842.

19° Le deuxième archevêque omis par Ughelli est *Rodoald II*, qui occupa le siége de 842 à 844, et réunit, comme ses prédécesseurs, le titre de Canouse à celui de Bari.

20° *Angelaire* est reconnu par tous les historiens, et il régna assez longtemps pour laisser la trace de son passage, depuis l'année 858 jusqu'en 876. Bari, de son temps, fut délivré des Sarrasins, savoir en 871, selon notre auteur, tandis qu'Ughelli, qui fait mourir Angelaire en 868, et qui le fait pourtant survivre au départ des infidèles, suppose cette révolution bien antérieure.

21° Nos deux écrivains sont encore bien plus en opposition pour les prélats suivants ; Ughelli nomme maintenant les deux que nous avons placés avant Angelaire, et il est d'autant plus dans l'erreur que les actes du concile de Ravenne, en 877, portent la signature de *Dominique* de Bari, dont il ne dit pas un mot, et qui pourtant régna quatorze ans jusqu'en 891. Sa ville métropolitaine fut pendant plusieurs années agitée et dévastée par la guerre.

22° M. *Garruba*, grâce au manuscrit dont nous avons parlé, a pu établir ici l'existence et le règne d'un archevêque dont il n'est pas fait mention dans le catalogue de Richard, *Jean*, *archevêque* de la sainte église de *Canouse*, *Bari* et *Brindes*, à qui le prêtre Grégoire a dédié sa *Translation de Sainte Marie*, *Constantinople*. Il fut chargé du diocèse de Brindes, après que cette ville eut été détruite par les Sarrasins ; mais elle fut bientôt rebâtie et recouvra son évêque.

23° A Jean succéda *Guilpard*, qui vécut jusqu'en 912, après avoir été tourmenté par l'intrusion de deux favoris des gouverneurs grecs.

24° Puis survint *Rodrigue* ou, selon Richard, *Roderic*, que les uns font mourir en 918, les autres en 920.

25° *Jean II*, ou premier selon Ughelli, occupa le siége jusqu'en 923.

26° Les sept années suivantes sont regies par *Alsaire* ou *Alsarise*.

27° Le règne de *Pierre* II se prolongea jusqu'en 950 ; mais il fut attristé par de longues et cruelles guerres civiles.

28° L'archevêque *Jean* III soutint une lutte très-sérieuse contre Polyeucte, patriarche de Constantinople, qui voulait forcer les évêques de la Calabre et de la Pouille à quitter le rit latin pour le rit grec. Baronius fait un grand éloge de ce prélat, qui vécut jusqu'en 978.

29° Ici l'imprimeur de notre ouvrage s'est embrouillé dans ses calculs, et il a mis 30 au lieu de 29, erreur qui subsiste jusqu'à la fin et qui produit 87 prélats au lieu de 86. La ville de Bari se trouvait alors poursuivie par les prétentions rivales des empereurs d'Orient et des empereurs d'Occident. L'archevêque *Paul* fut témoin de ces désastres pendant son administration, de 979 à 993.

30° *Chrysostôme* succéda à Paul, et gouverna treize ans. Bari eut alors à soutenir un siége de la part des Sarrasins, qui furent enfin chassés par Pierre *Orséolo*, doge de Venise. L'archevêque fut chargé du gouvernement de l'église de *Trani*.

31° De 1006 à 1025, le siége fut occupé par *Jean IV*, que Richard nomme Jean III et fait vivre jusqu'en 1028, et un autre jusqu'en 1032. Mais l'abbé *Garruba* produit en faveur de son opinion des titres positifs.

32° *Bysance*, élu en 1025, reçut du pape Jean XX la consécration épiscopale et le *pallium*, avec la confirmation de sa juridiction métropolitaine. Il prit part au mouvement qui voulut enlever Bari au joug des Grecs, et mourut le 6 janvier 1035.

33° Ebrange combattit, son successeur Romualde ou Rumaldus fut aussi exilé à Constantinople, où il mourut trois mois après son élection. Auparavant il était *protospatarius*, c'est-à-dire commandant des gardes de l'empereur.

34° Il fut remplacé, le 9 août, par *Nicolas Ier*, qui fut sacré par le pape Benoît IX, et à qui la ville de Bari dut la construction de plusieurs églises, et notamment du dôme de la cathédrale, commencé par Byzance. Sa dévotion pour saint Nicolas, son patron, qui l'avait engagé, encore laïque, à lui bâtir une église près de la ville, se répandit dans la contrée, et prépara la célèbre translation que nous verrons exécutée en 1087. Il érigea en évêché la ville d'Amalfi et résista aux sollicitations schismatiques de Michel Cérulaire, patriarche de Constantinople. Sa mort arriva le 27 avril 1062.

35° Le pape Alexandre II sacra *André II*, sous lequel Bari fut assiégée par Robert Guiscard et soustraite enfin au joug des Grecs, soit empereur soit patriarche. De son temps il se tint à Bari deux conciles, l'un en 1063, l'autre en 1064. Lenglet Dufresnoy les cite tous deux, tandis qu'il n'en est fait aucune mention dans les collections des conciles, les actes en étant perdus. André vécut jusqu'en 1078.

36° Ici se place *Ursus* ou *Urson*, deuxième du nom pour nous, le seul de son nom pour Vghelli, qui était d'abord évêque de Rapolla et qui ne vint à Bari qu'en août 1080. Il reçut le corps de saint Nicolas, enlevé de Myre par des navigateurs de Bari, où ils l'apportèrent le 9 mai 1087. Il mourut le 14 février 1089. Il avait fait le voyage de la Terre-Sainte, mais il n'apostasia pas, comme le raconte faussement un anonyme cité par Mabillon.

37° Ce fut *Elie*, abbé du monastère de Saint-Benoît, qui le remplaça. Richard se trompe en le disant abbé de Saint-Nicolas. Il fit la découverte du corps de saint Sabinus, patron et protecteur de Bari. En 1098, il vit réunis dans son église 185 prélats en un concile pour l'union de l'Eglise grecque et de l'Eglise latine. Il se qualifia le premier de *Primat* de la Pouille, et cela d'après un bulle d'Urbain II, qui l'avait sacré et qui voulait honorer ainsi saint Nicolas, dont le corps reposait à Bari depuis deux ans. Elie mourut le 23 mai 1105.

38° Le cardinal *Risus* ou *Rison*, du titre de Saint-Laurent *in Damaso*, fut nommé archevêque de Bari la même année 1105, et il souscrivit en 1106 au concile de Guastalla et en 1112 (ou plutôt en 1111) à celui de Latran. Mais M. *Garruba* pense que le cardinal et l'archevêque sont deux personnages différents. L'archevêque, s'étant mis à la tête des seigneurs de Bari pour faire la guerre au compte Robert, fut tué en 1118.

39° *Gautier*, son successeur, eut l'honneur, en 1120, de recevoir le pape *Calliste II*, qui venait à Bari pour établir la paix entre les princes normands.

40° En 1126, *Matthieu*, abbé de saint Laurent d'Aversa, fut promu à l'archevêché de Bari et sacré le 20 décembre par le pape Honorius II. Il confirma

les priviléges et possessions du monastère de La Cava. Son règne fut court et se termina au commencement de 1129.

On élut après lui un prélat nommé *Ange*, qui fut sacré par l'antipape Anaclet, puis déposé par le pape Innocent II. Celui-ci mit en sa place *Jean*, qui ensuite s'entendit avec *Ange* pour gouverner de concert. Ils furent enfin déposés tous deux par Eugène III. En conséquence notre auteur ne les compte point parmi les archevêques de Bari, comme fait Ughelli.

41° Le successeur légitime et véritable de Matthieu est donc *Jean V*, qui fut établi par Eugène III en 1151 et sacré par lui le 12 février. Après des travaux de zèle et des œuvres de piété, le saint archevêque eut la douleur de voir sa ville métropolitaine ravagée et détruite par les ordres de Guillaume-le-Mauvais, roi de Sicile, et les habitants dispersés dans toute la contrée. Il ne les abandonna pas, et, après deux voyages à Palerme, il obtint de Guillaume-le-Bon le rétablissement de la ville et de la cathédrale, où il mourut en paix le 30 août 1169.

42° Après un an et un mois de vacance, le siége fut occupé par *Raymond*, auparavant évêque de Gaëte, d'où il fut transféré par le pape Alexandre III. Ce nouveau prélat établit, d'accord avec l'Université, un règlement pour les sépultures. Il ordonna à tous les chapitres du diocèse de venir processionnellement visiter la cathédrale dans l'octave de l'Assomption, qui est la fête patronale. Il assista en 1177 au mariage de Guillaume-le-Bon avec Jeanne, fille de Henri II, roi d'Angleterre, et en 1179 au concile de Latran contre les Vaudois. Le 4 février 1186, il mourut.

43° Le pape Clément III sacra son successeur *Dauférius* le 15 décembre suivant. Son règne fut paisible et sagement employé. Il mourut à Rome, en 1207.

44° *Bérard* ou *Bernard Costa*, qui fut élu la même année, et qui était fort estimé de Frédéric II, roi des Romains, fut transféré en 1214 au siége de Palerme.

45° *André* III, autre favori de l'empereur et roi Frédéric, fut placé sur le siége de Bari et sacré par Innocent III. Il paraît qu'il assista en 1215 au concile œcuménique de Latran; mais on n'a pas conservé les signatures des prélats qui souscrivirent les actes de cette Assemblée, et il faut s'en rapporter aux historiens du pays. Bari fut visitée en 1220 par saint *François d'Assise*, déjà célèbre alors. Il fut reçu honorablement par l'archevêque, qui mourut cinq ans après, un an avant le saint patriarche.

46° Une première élection ayant été annulée, ce ne fut qu'en 1226 qu'eut lieu la nomination de *Marin Filangieri*, napolitain, chanoine de Salerne, qui vécut jusqu'en 1251. L'empereur Frédéric II le créa grand-maître de l'ordre teutonique, et le chargea de diverses ambassades. Mais le pays fut souvent désolé par la guerre, et le prélat ne put empêcher de grands malheurs.

47° Son neveu, *Henri Filangieri*, eut un règne plus agité encore. Nommé par le pape Innocent IV, tandis que le chapitre avait élu Conrad, qui tenait le parti de l'empereur, il ne fut sacré qu'au bout de trois ans, et il eut à soutenir les contradictions suscitées par ses adversaires, et enfin l'exil, auquel le réduisit Frédéric. Le pape lui donna, après la mort du cardinal Collemedio, l'administration du diocèse d'Albano. Il mourut à Naples le 11 octobre 1258.

48° Le pape Alexandre IV ayant défendu aux chapitres des cathédrales de la contrée de procéder aux élections, afin de la soustraire aux influences de Manfred, il nomma, en 1259, archevêque de Bari, *Jean*, provincial des Mineurs, qui occupa le siége jusqu'en 1280. Il assista, en 1274, au concile œcuménique de Lyon. Notre savant collègue, M. *Huillard Bréholles*, a trouvé à la suite de sa vie, par M. *Garruba*, une assez nombreuse collection de chartes et diplômes, qu'il ne m'appartient pas d'analyser.

49° Après la mort de Jean VI, *Romuald* II fut élu par le chapitre, et confirmé par le pape Martin IV. Il était de Bari, non de Naples, et chanoine de la cathédrale. Il fut chargé par le roi Charles d'Anjou d'aller près de l'empereur Rodolphe négocier le mariage de sa fille avec le roi de Hongrie. Sa mort arriva le 3 février 1309.

50° Le chapitre s'étant partagé entre deux candidats, le pape Clément V nomma *Landolphe*, chanoine de Padoue, qui, pendant son règne de vingt-sept ans, convoqua un concile provincial en 1321, et fit, pour la cathédrale et le diocèse, des règlements et des travaux fort importants. Il mourut le 4 octobre 1337.

51° *Ruggiero*, en français *Roger*, de la famille *Sanseverino*, chanoine de la cathédrale de Naples, fut élu par le chapitre et confirmé par le pape, alors Benoit XII. Il fut nommé *logothète* et protonotaire du royaume par Robert, ou, comme pense notre auteur, par sa fille Jeanne Ire, qui lui succéda en 1343. Roger abdiqua en 1347, et fut transféré par Clément VI à l'archevêché de Salerne.

52° La famille des *Caraffa* fournit à Clément VI un successeur qu'il mit à Bari, *Barthélemi*, premier du nom, chanoine de Naples et chapelain apostolique. On croit qu'il fut sacré à Avignon, où résidaient alors les papes. Son diocèse et tout le royaume de Naples furent très-agités de son temps par la guerre que suscita de la part de Louis, roi de Hongrie, le meurtre d'André, son frère, époux de la reine Jeanne. Il mourut à Naples le 16 mars 1367.

53° Le 15 avril suivant, Urbain V lui substitua *Nicolas* II, de la famille *Brancaccio*. Jurisconsulte, chanoine, auditeur du sacré palais, il avait déjà acquis une grande renommée, qui s'accrut par son zèle à rétablir la discipline, à contenir certaines usurpations, à conserver les droits de sa métropole. La reine Jeanne le consultait et avait pour lui une grande estime. En 1377, transféré au siége de Cosenza, il cessa d'appartenir à Bari. Aussi l'abbé *Gar-*

ruba rejette un doute sur la suite de son histoire, sa promotion au cardinalat, sa présence au concile de Pise, et sa mort à Florence en 1413.

54° Mais il a dû ranimer dans le texte l'histoire de celui qui le remplaça, et par lequel il fut ensuite anathématisé. C'est en effet un archevêque de Bari, *Barthélemi* II, de la famille *Prignano*, qui donna occasion au grand schisme d'Occident. Grégoire XI étant revenu d'Avignon à Rome, en 1377, les Romains devinrent plus attentifs à ne pas laisser le pape s'éloigner, et quand Grégoire XI mourut, en 1378, le peuple exerça sur le conclave une telle intimidation que l'élection du nouveau pape Urbain VI fut ensuite déclarée nulle. Or, Urbain VI était l'archevêque de Bari dont nous nous occupons. Il avait été d'abord archevêque de Cerenza, siége maintenant uni à celui de Matera, près d'Otrante. En 1377, il passa à Bari, et l'année suivante il fut élu pape. C'était le 10 avril, et le 20 septembre les cardinaux en élisaient un autre, qui prit le nom de Clément VII, et se fixa à Avignon. Celui-ci créa cardinal l'ancien archevêque de Bari, Nicolas, qui s'était déclaré pour son parti. Urbain VI maintint ses droits et excommunia les partisans de Clément. Ainsi l'Église de Bari était représentée dans les deux camps. J'aurais voulu trouver dans M. *Garruba* ces rapprochements, qui me semblent curieux.

55° Le successeur à Bari du nouveau pape fut de droit *Bartolomeo Maramaldo*, mais le pape d'Avignon, Clément VII, ayant été reconnu par la reine Jeanne, il put à peine prendre possession de son siége. Cité en 1388 par Urbain VI, qui le déposa ensuite à cause de ses relations avec le roi Charles III, il fut rétabli par Boniface IX, et il assista au concile de Constance où il signa.

56° Cependant Urbain VI avait nommé à Bari *Jacques Caraffe*, deuxième du nom, comme Jacques et comme Caraffe, qui était d'abord évêque d'Anzia, et qui ensuite fut entraîné dans le parti de Clément VII, déposé par Urbain VI, et rendu à son siége par Boniface IX. Ici Richard place sous le n° 46 *Nicolas Acconciameiro*, que M. *Garruba* nomme *Conciamurro*, et qui aurait été substitué par Urbain VI à Jacques Caraffe. Mais notre auteur prouve, comme aussi le suppose Richard, que cette nomination n'eut pas de suite, pas plus que celle qui est indiquée sous le n° 47.

57° Nous passons donc à *Nicolas Pagano*, qui, nommé en 1400 par le pape Boniface IX, fut reconnu par tout le monde, et favorisé par la reine Jeanne II, laquelle confirma tous les priviléges accordés à l'Église de Bari. Il fut, en 1424, transféré par Martin V à la métropole d'Otrante.

58° Immédiatement après, le même pape envoya à Bari *François d'Ayello*, précédemment évêque de Cava, puis de Todi. Ses négociations avec Venise et l'introduction des religieux de saint François signalèrent son administration. Il assista au concile de Florence et contribua à la réunion de l'Église grecque. Sa mort arriva en 1453.

59° Le frère mineur *Gui Guidano*, qui avait été évêque d'Alessano, siége

maintenant détruit, et de Lecce (non de Lycie, comme dit Richard), fut transféré, le 3 juillet 1452, à Bari, où il mourut l'année suivante.

60° Pendant dix-huit ans, au contraire, *Latinus Orsini* gouverna le diocèse où il avait été transféré après avoir occupé les sièges archiépiscopaux de Conza et de Trani, et celui d'Urbin, dont M. *Garulli* fait, nous ne savons pourquoi, un évêché. Il était cardinal et, à peine installé, il fut obligé d'aller à Rome pour l'élection du pape Calliste III, trois ans après, pour celle du pape Pie II, qui le chargea de couronner Ferdinand roi d'Aragon, enfin pour celles de Paul II et de Sixte IV. Ce dernier le créa camerlingue et légat perpétuel de la Marche d'Ancone. Il quitta alors Bari; c'était en 1472.

61° Le 23 novembre suivant, il fut remplacé par *Antoine d'Ayello*, de Tarente, neveu de François. Celui-ci fut chargé par le roi Ferdinand de diverses ambassades, ce qui ne l'empêcha pas de donner des soins très assidus à son Eglise jusqu'à sa mort, en 1493.

62° *Jean-Jacques Castiglione* ou *Chatillon*, d'une ancienne famille milanaise, aux lis Louis Sforza, dit *le Moro*, fut entraîné par ses relations dans des discussions politiques, devint ambassadeur de Maximilien Sforza près du pape Jules II, et assista au concile de Latran, en 1512, mais il n'en vit pas la fin, et mourut à Rome en 1513.

63° C'était alors Léon X, et son règne et son siècle. L'Eglise de Bari lui dut *Etienne-Gabriel Merino*, dans la plaisante chanson, mais, de notre auteur, d'un génie supérieur, qui lui ouvrit une carrière brillante. Il assista au même concile de Latran, qui ne se termina qu'en 1517. Il couronna Charles-Quint, et fut nommé par Adrien VI légat *à latere* près de *François* Ier. Il devint cardinal, puis patriarche des Indes et conseiller intime de l'empereur. Il se démit alors de son archevêché de Bari. Il mourut à Rome en 1535.

64° En 1530, après l'abdication du cardinal Merino, *Jérôme Grimaldi* fut élevé par Clément VII sur le siège de Bari. Il avait été promu au cardinalat en 1527, et ensuite à l'évêché de Venaire. Il prit part à l'élection de Paul III, qui le nomma en 1540 légat apostolique en Ligurie. Il quitta Bari à cette époque, non en 1443, comme l'a écrit Richard; mais ce fut en 1543 qu'il mourut à Gênes, d'où il était originaire.

65° *Jérôme Sauli*, en faveur de qui il avait résigné son archevêché, fut en effet nommé en 1540. En 1550, il alla à Rome pour le jubilé; mais il n'en revint pas, ayant été transféré à Gênes cette même année, le 18 avril.

66° Le même jour, Jules III créa archevêque de Bari *Jacques III*, de la famille *Puteo* ou *del Pozzo*, ou *Dupuis*. Il était doyen de la Rote romaine. Forcé d'être souvent absent, il confia ses pouvoirs à un grand-vicaire, Zacconi. Il devint cardinal et préfet de la signature de grâce, puis de celle de justice. Après les élections successives de Marcel II, de Paul IV et de Pie IV, il fut encore plus retenu à Rome, comme inquisiteur général, protecteur du royaume

de Pologne, de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem et de l'ordre du Carmel. C'est pourquoi il finit par renoncer à son siége et résigna en 1562.

67° *Antoine II*, de la même famille que le précédent, et son neveu, fut sacré par le pape et fit partie des Pères du Concile de Trente. Il n'arriva à Bari que le 21 mai 1564. Alors il s'empressa de convoquer un concile provincial pour la publication des décrets du concile œcuménique. Il mit un grand zèle à l'enseignement de la doctrine chrétienne et au soulagement des pauvres. Il établit une confrérie en l'honneur de sainte Marie de Constantinople. Il fut envoyé par le pape Sixte V comme légat *à latere* près de l'empereur Rodolphe II. Revenu à Bari, il fut bientôt appelé à Rome par le pape Clément VIII, mais il mourut peu de temps après, le 14 juillet 1592.

68° *Jules César Riccardi* ou *Richardi*, marquis de Ripa, chanoine de Naples, fut nommé en octobre suivant. Nonce à la cour de Savoie, estimé de Henri IV, ami de saint François de Sales, zélé pour son diocèse, il fut regretté de tous quand il mourut à Naples, le 13 février 1602.

69° Le siége de Bari ne resta pas longtemps vacant et fut occupé par un cardinal nommé *Ronviso Ronvisi*, de Lucques, qui fut sacré à Naples et prit possession en novembre tant de Canouse que de Bari. Il avait déjà conquis l'estime universelle, lorsque, l'année suivante, le 1er septembre, il fut emporté par la maladie.

70° Bari ne garda pas beaucoup plus longtemps *Galeano Sanctiale*, que Clément VIII nomma archevêque le 15 mars 1604. Paul V, qui, après Léon XI, occupa le Saint-Siége, le fit clerc de la Chambre apostolique et l'appela à Rome, ce qui le détermina à quitter son archevêché après deux ans d'exercice. Il vécut jusqu'en 1622.

71° Mais son successeur, *Deco Carracciolo Rosso* ou *Ruffa*, de Naples, avait été nommé dès le 13 juillet 1606. Sacré à Naples, il prit possession par procureur et fit son entrée à Bari le 26 mars 1607. Il s'appliqua avec zèle à gouverner son diocèse, tint un synode diocésain, perfectionna l'administration, mit tout en œuvre pour soulager les malheureux pendant une famine, fonda un séminaire, composa plusieurs ouvrages, et mourut à Rome le 27 mai 1613.

72° Son neveu *Ascagne Gesualdo* prit possession le 27 juillet de la même année. Paul V l'appela à Rome, l'envoya comme légat *à latere* en Flandre et à Vienne, où plus tard il lui donna le titre de patriarche de Constantinople. Mais l'archevêque de Bari n'oublia pas son diocèse; il y célébra en 1628 un second synode diocésain et un concile provincial. Une pluie de sable tombée à la suite d'une éruption du Vésuve le 16 décembre 1631 et un tremblement de terre survenu en mai 1632 lui donnèrent occasion d'exercer son zèle et sa charité. Les minimes, les carmes et les mineurs réformés s'établirent à Bari sous son règne, qui finit avec sa vie, le 27 janvier 1633.

73° Il paraît que le cardinal Brancaccio fut nommé pour lui succéder; mais divers incidents amenèrent la nomination et la consécrationde *Diegue* ou *Di-*

dace Sersale, napolitain, en décembre 1638. Au milieu de ses œuvres de piété et de prudence, il fut affligé par les troubles qui exila jusqu'à Bari la révolte de Masaniello, en 1647, et qui firent éclater son courage et son dévouement. Un autre fléau les rendit encore plus nécessaires, la peste, qui désola le pays pendant huit mois et qui fut suivie de la famine et d'une invasion de sauterelles en 1663. Le 11 juillet 1665 il alla recevoir au ciel la récompense de 72 ans de travaux.

74° L'évêché d'Alessano fournit encore un métropolitain à Bari, *Jean VII*, de la famille *Granafei*, des marquis de *Carovigno*, qui y fut transféré par Alexandre VII, et y arriva en novembre 1666. Visiter son diocèse, relever l'éclat des chapitres, ranimer la ferveur dans les cloîtres, appeler de nouveaux ordres religieux, notamment les Théatins, réunir les statuts de ses prédécesseurs pour en faire un code diocésain, tels furent ses travaux jusqu'au 18 mars 1683, où il mourut à Naples.

75° La vacance du siége dura un an jusqu'à la nomination de *Thomas-Marie Ruffo*, des princes de *Bagnara*, religieux dominicain, provincial et définiteur général de son ordre, puis successivement nommé évêque de Capaccio et de Mileto. Mais ayant refusé ces deux titres, il fut forcé par Innocent XI d'accepter celui d'archevêque de Bari, le 10 avril 1684. Après la visite du diocèse, il se mit à exercer lui-même les fonctions ecclésiastiques, visitant les malades, prêchant et répandant des aumônes. Ayant assisté les pestiférés, il succomba à la maladie, le 29 avril 1691.

76° Après avoir professé la philosophie et la théologie à Naples et à Rome, *Charles Loffredi*, d'abord évêque de Molfetta, fut transféré à Bari. Il mit un terme à des différends qui désolaient le clergé depuis cinq siècles. Il donna à la prospérité du séminaire des soins très-assidus, mais en 1693 il fut transféré à Capoue, qui le posséda jusqu'en 1701.

77° A Bari *Mutius Gaëta*, des marquis de *Montepagano*, préconisé dans le consistoire du 5 avril 1698, vint montrer les grandes qualités qui l'avaient fait passer à Rome par les fonctions de secrétaire de la Rote, référendaire des deux signatures, gouverneur de Tivoli, vice légat d'Urbin, gouverneur et visiteur de la ville et de la *Santa Casa* de Lorette. Bon pasteur, il consacra sa vie à son troupeau, racheta vingt-six habitants de Bari qui avaient été pris par les Turcs, fit partout régner l'ordre et la justice et veilla à la propagation de la foi et de la piété. Il fut créé par Clément XI patriarche de Jérusalem. Il établit la Congrégation de N.-D.-des-Sept-Douleurs et quelques autres pratiques de piété. Sa mort arriva le 7 mars 1726. Il est le dernier dans la liste du P. Richard.

78° Le pape Benoît XIII nomma archevêque *Michel-Charles d'Althan*, neveu du cardinal vice-roi de Naples. Il était prélat romain, et avait été secrétaire du concile tenu à Rome en 1725. Il fut préconisé le 20 septembre 1728. Il fit rebâtir le monastère de Sainte-Claire, détruisit plusieurs abus et remplit

avec assiduité ses autres devoirs. A la suite de la guerre entre l'empereur Charles VI et le roi d'Espagne Philippe V, qui rétablit la monarchie de Roger dans la personne de Charles III de Bourbon, il demanda au pape sa translation au siége épiscopal de Vaccia ou Waltzen, en Hongrie, où il mourut en 1756.

79°. Le neveu de son prédécesseur, nommé aussi *Mutius Gaeta*, chanoine de Naples, puis évêque de Sainte-Agathe-des-Goths, fut transféré à Bari en décembre 1735. Mais il ne vint qu'en juin 1737. Il commença par restaurer le séminaire et la cathédrale, pour laquelle il obtint du pape divers privilèges. Il reçut en 1741 le roi Charles III et la reine, qui venaient visiter le sanctuaire de Saint-Nicolas. Il établit une maison des prêtres de la mission de Saint-Vincent-de-Paul et plusieurs autres institutions pieuses. En 1754 il fut transféré à l'archevêché de Capoue, et mourut à Naples le 29 avril 1764.

80° En juillet 1754, l'évêque d'Alessano, *Louis d'Alessandro*, des ducs de *Castellini*, devint archevêque de Bari. Il avait été, de 1732 à 1743, archevêque de Santa-Severina. Il arriva à Bari le 2 février 1755, la neige tombant en abondance. C'est lui qui livra à l'impression le manuscrit du prêtre *Grégoire*, dont nous avons parlé et qui établit la fête annuelle de la translation de *Sainte Marie de Constantinople*. Il mourut le 28 janvier 1770.

81° Il fut remplacé par un religieux Olivétain, *Janvier-Adelelme Pignatelli*, des princes de *Belmonte*, lequel, après avoir été secrétaire du supérieur général de son ordre, fut pourvu d'une abbaye, et, nommé archevêque de Bari en 1770, y remplit pendant sept ans ses fonctions en bon pasteur. Il obtint du chapitre de Saint-Pierre de Rome que la célèbre image de *Sainte Marie de Constantinople* fût, en 1772, couronnée solennellement au nom de cette vénérable compagnie. En passant au siége de Capoue, il laissa de vifs regrets à Bari.

82°. Après un religieux du mont Olivet, un théatin occupa ce dernier siége. *Jean-Baptiste-Hector Caracciolo*, né en 1725 de la famille princière *Caracciolo de Marano*, était visiteur et consulteur de l'ordre des Théatins, quand il fut pourvu de l'archevêché de Bari en 1778. Mais il ne régna que deux ans, étant mort le 22 mai 1780. L'année précédente avait commencé un débat relatif à la juridiction entre le clergé d'Aquaviva et le chapitre de la cathédrale; ce qui fut en grande partie cause de la vacance du siége, vacance qui dura plus de onze ans.

83° L'ordre de Saint-Benoît fournit enfin un successeur, et *Janvier-Marie Guevara* fut préconisé le 27 février 1792. Il appartenait à la famille des ducs de *Bovino*; moine du Mont-Cassin, il était archiviste du monastère de Saint-Severin de Naples, quand il fut appelé à diriger tous les monastères, les séminaires et les autres établissements religieux de tout un diocèse. Il se montra digne de sa mission. En 1798, il reçut à Bari le roi Ferdinand IV, la reine Caroline et bientôt après les princesses Adélaïde et Victoire, sœurs de l'in-

fortuné Louis XVI, que l'armée française avait forcés de quitter Naples. L'archevêque de Bari sut dans ces circonstances difficiles concilier toutes les convenances. En 1804 il fut transféré à l'évêché d'Aversa, où il mourut en 1814.

84° L'ordre des Théatins fournit un second archevêque à Bari, pour remplacer le bénédictin Guevara; ce fut *Balthasar Mormile*, d'une famille noble de Portanova. Ses talents de prédicateur le firent connaître à Naples et l'intronisèrent à Bari le 26 juin 1805. Le palais archiépiscopal était alors occupé par un général français, et, après la bataille d'Austerlitz, l'empereur Napoléon s'empara de tout le pays, qui fut assujéti à la France pendant dix ans. La suppression des ordres religieux, une accusation politique, le retour du roi Ferdinand, fournirent à l'archevêque *Mormile* l'occasion de montrer sa prudence et son zèle. En 1818 transféré à Capoue, il mourut à Naples le 26 juillet 1826.

85° Il eut pour successeur à Bari *Nicolas*, des comtes *Coppola*, né en 1758, entré chez les Oratoriens le 7 décembre 1772, sacré archevêque le 30 mai 1818. Son règne finit le 14 avril 1828, après dix ans de paix et de progrès.

86° Les mêmes biens continuèrent et continuent de répandre le bonheur dans le diocèse, sous monseigneur *Michel Basile Clary*, né à Rome le 22 février 1778 et religieux de Saint-Basile du célèbre monastère de Grottaferrata, près de Frascati. Envoyé dans une maison du même ordre, en Calabre, il se fit connaître par ses prédications et ses autres travaux apostoliques. Nommé en 1818 évêque de Catanzaro, il continua d'évangéliser jusqu'en 1823, où il fut transféré à Bari. Son activité s'y manifeste de même et M. *Garruba* se plaît à énumérer les services qu'il a rendus à son *archidiocèse* et à prédire ceux qu'il peut lui rendre encore.

Ainsi se termine le volume in-4° consacré aux prélats qui ont gouverné l'église de Bari. Mais deux appendices sur le même diocèse occupent un second volume que je n'entreprendrai pas d'analyser, dont je dois seulement vous exposer la table.

Le premier appendice traite de la *juridiction diocésaine* et fait l'histoire des lieux qui y sont soumis, savoir : *Bari*, le monastère de *Saint-Jacques*, ceux de *Sainte-Scolastique*, de *Saint-Joseph* et de *Sainte-Thérèse*, de *Saint-Marie-de-Bon-Conseil*; *Acquaviva*, *Binetto*, *Bitetto*, *Bitritto*, *Canneto*, *Caparso*, *Carbonara*, *Casamassima*, *Cassano*, *Celia*, *Cellamare*, *Gioja*, *Grumo*, *Loseto*, *Modagno*, *Mola*, *Montrone*, *Noja*, *Palese*, *Palo*, *San-Michele*, *San-Nicandro*, *Santeramo*, *Toritto*, *Triggiano et Valenzano*. Il y ajoute même celle des lieux maintenant détruits qui sont renfermés dans le périmètre diocésain. Ce traité forme 934 pages.

Le deuxième expose l'étendue et la composition de la *juridiction métropolitaine*, et nous apprend que la *province ecclésiastique* de Bari est formée des diocèses d'*Andria*, de *Bitonto*, de *Conversano*, de *Giovenazzo*, de *Melfi*, de *Molfetta*, de *Rapolla*, maintenant uni à Melfi, de *Ruvo*, uni à Bitonto, de *Te-*

lizzi, ainsi que Molfetta à Giovenazzo, en tout neuf sièges et cinq cathédrales. Notre érudit auteur énumère aussi les anciennes églises suffragantes, maintenant détruites ou distraites, notamment *Cattaro*, évêché en Dalmatie, et *Trani*, maintenant archevêché. J'aurais voulu qu'il ne les mît pas sur la même ligne que les autres, et bien m'en a pris d'avoir rapporté de Rome le *Cruciat*, proprement dit *Nonsie*, où se trouve le catalogue de tous les sièges épiscopaux du monde catholique.

Et c'est maintenant que je vous dois compte de mes observations sur la composition et sur le mérite de l'ouvrage, observations que la longueur de mon analyse et la nature des recherches de l'auteur rendront naturellement très-courtes.

Les recherches de l'abbé *Garruba* ont porté sur des matières seulement spéciales, et les ouvrages auxquels on peut comparer le sien sont si peu nombreux qu'il faut seulement examiner ici de quelle manière il a procédé, pour savoir s'il a rendu à la science historique un service réel. Or, il me semble avoir adopté le meilleur système pour composer les deux in-quarto que je viens d'analyser. Après avoir dépouillé une multitude d'écrits et de monuments, il a rédigé sa notice sur chaque prélat de manière qu'elle forme un texte suivi; puis, après chaque biographie viennent les notes qui s'y rapportent. D'où il résulte qu'on lit avec plaisir et que l'on consulte avec facilité, tandis que les notes au bas des pages, qui distraient, et les appendices à la fin du volume ou même du dernier volume, dont on ne saisit plus l'à-propos, ôtent souvent à beaucoup d'ouvrages une partie de leur charme et de leur utilité.

Les deux appendices de notre auteur n'ont pas cet inconvénient. Ils se rattachent très-naturellement à son sujet, puisque après avoir parlé des métropolitains de Bari, il était juste et utile de faire connaître leur diocèse et les diocèses voisins sur lesquels ils ont juridiction. S'ils méritent quelque prise à la critique, c'est surtout parce qu'on les trouverait trop étendus, formant à eux deux un volume égal à celui de l'ouvrage même. Mais, si je voulais blâmer, j'aurais pour adversaire M. Huillard-Bréholles, qui a dû trouver là des matériaux nombreux et curieux, et les autres érudits de sa taille, qui sont heureusement assez rares.

Heureusement, en effet, je n'ai pas à me brouiller avec les savants. Je me bornerai seulement à proposer une combinaison : les compromis valent mieux que les meilleurs procès.

Comme ces appendices si volumineux forment une véritable et complète description de toute la contrée de Bari, je proposerais à M. l'abbé *Garruba* de substituer à son titre, qui est d'ailleurs beaucoup trop modeste, cette énonciation : *Histoire des archevêques du diocèse et de la province ecclésiastique de Bari.*

La diversité des noms, qui empêche quelquefois de concilier les auteurs

entre eux, et dont j'ai été frappé ici en comparant l'ouvrage de M. *Garruba* avec celui du P. Richard, me semble demander, en terminant, une observation importante pour l'étude de l'histoire, étude que nous devons faciliter.

Nous avons l'habitude en France d'appeler *nom* le mot qui désigne la famille, et *prénom* celui qui distingue l'individu et qui est ordinairement donné au baptême. En Italie au contraire le nom de baptême s'appelle d'une manière absolue le *nom*, et le nom de famille est le *surnom*. Or, le nom de baptême est un nom historique, dont la forme est déterminée dans chaque langue. Il s'ensuit que, sur ce point, les écrivains du même pays pourraient et devraient toujours être d'accord, en se conformant à l'usage consacré par la langue dont ils se servent. Les noms de familles, au contraire, hors ceux qui sont devenus historiques, doivent être écrits comme dans le pays même où ont vécu les personnages. Nous avons un exemple à citer dans l'ouvrage que nous examinons. Le soixante-sixième prélat doit-il s'appeler *Puteo* ou *del Pozzo* ou *Dupuis?* Parlerons-nous latin, italien ou français? Il me semble évident qu'il convient de parler italien, et contre l'avis de l'abbé *Garruba*, qui a mis en titre *Puteo*, j'adopterais *del Pozzo*, qu'il se borne à indiquer. Nous aurions à choisir de même entre *Castiglione* ou *Châtillon*; *Ricardi* ou *Richard*; *Rosso* ou *Ruffo*.

Ainsi ma règle générale serait d'écrire les noms de baptême en français et les noms de famille dans la langue originale, bien entendu en admettant les exceptions.

Maintenant que j'ai parlé grammaire, à propos d'histoire, je ne vous parlerai pas agriculture, même avec notre historien, qui, pour la *Société économique de la terre de Bari*, a fait, le 30 mai 1846, un discours sur le *rembloiement* de la contrée. Je me bornerai à vous faire remarquer que le citoyen *Garruba* a étudié son pays sous tous les aspects, et que, si tous nos correspondants nous envoyaient des travaux aussi importants et aussi divers, nous aurions bientôt un répertoire aussi curieux que rare de l'histoire du monde.

L'abbé AUGER,
Membre de la troisième classe.

RAPPORT
SUR LES NOUVELLES ÉTUDES GÉOMÉTRIQUES
DE M. FERDINAND DE LUCA.

Il est difficile et même périlleux de prononcer sur un ouvrage, surtout si c'est un ouvrage présenté comme important, comme une œuvre consciencieuse et faite avec la conviction de son utilité; il est difficile de porter un jugement, si on veut le faire avec impartialité et justice; il ne faut le donner qu'avec réserve et après une étude exacte des travaux qui vous sont soumis;

Il faut, non imposer son opinion à ceux qui doivent vous lire, mais simplement énoncer un avis, résultat de bonnes et saines réflexions, et se souvenir toujours du sage précepte de Boileau :

[illegible]

Ce que je dis ici ne se rapporte pas directement à l'excellent ouvrage de M. Ferdinand de Luca, mais pourtant me guidera dans l'examen de cette œuvre essentiellement méritoire, véritable tour de force qui prouve la prodigieuse fécondité de l'analyse, et pour laquelle on peut à bon droit réclamer les honneurs de la traduction. A mes yeux et à ceux de plusieurs mathématiciens distingués auxquels je l'ai communiqué, ce travail est des plus curieux et annonce de la part de l'auteur une tenacité, une entente du calcul, qui ne doivent point reculer devant les difficultés, mais qui veulent et peuvent les vaincre sans les tourner.

Cependant, comme nos louanges ne sont pas exclusives et intéressées, à nos éloges si bien et si dignement mérités nous mêlerons, non pas un blâme, mais des réflexions; nous différerons, quant à l'invention, de l'opinion de l'honorable auteur. Nous ne discuterons pas la nouveauté de son travail, elle est incontestable, mais le but que l'œuvre croit atteindre, l'utilité immédiate de cet ouvrage, destiné, dit-il, aux jeunes gens, destiné à ceux qui se dirigent vers les arts industriels, *la source de la fortune publique et privée.*

Nous sommes un peu mathématicien; depuis bien des années déjà nous enseignons la science abstraite, et nous ne croyons pas que la jeunesse ouvrière, celle que de longs travaux préparatoires, soit dans les lettres, soit dans les arts, n'ont pas fortifiée contre les ronces du chemin, celle qui, de bonne heure, n'a pas été initiée au langage analytique, puisse saisir avec moins de difficulté les démonstrations de M. de Luca que celles de Legendre. Legendre, dira-t-on, emploie la synthèse, chemin sans points de repaire; M. de Luca emploie l'analyse, chemin plus logique, plus rationnel; c'est possible, et pour nous, nous reconnaissons toute la supériorité du second moyen, comme travail scientifique, mais, nous le répétons, nous ne croyons pas que les élèves des classes ouvrières en préfèrent, disons plus, en suivent la méthode. Ne sait-on pas quel mal ont les professeurs à inculquer les premières notions de l'algèbre? Ne sait-on pas quelle idée monstrueuse l'on se fait de ces calculs généraux? Enseignez la géométrie, Legendre à la main, vous serez compris, on saura votre démonstration; enseignez l'arithmétique avec des chiffres, on saura notre calcul; avec l'analyse, dans un cours élémentaire, vous fatiguerez; avec des lettres même, moyen très-simple de généraliser, vous aurez de la peine à être écouté avec profit. L'élève, en général, n'aime pas à chercher; il sait démontrer un théorème qui lui est énoncé, il aura bien plus de mal à le déduire de calculs dont il ne verra pas la marche et le but. La mémoire, reconnaissons-le, est un des premiers mobiles du savoir; car, après avoir compris, il faut pouvoir re-

tenir l'esprit et la lettre des démonstrations, et cela à l'aide de la mémoire. Ce qui la fatigue le moins est à nos yeux ce que l'on doit préférer; or ce n'est pas une seule formule à retenir, ce sont toutes les transformations qu'il faut lui faire subir, les données qu'il faut poser, les relations que l'on doit trouver, enfin tout le mécanisme de l'analyse. Si curieux, si varié, si plein de ressources, et par cela même difficile à saisir par des commençants inhabiles et nullement familiarisés avec le langage concis de l'algèbre.

Nous pourrions nous étendre plus longtemps sur cet argument: il n'est nullement spécieux; nous ne le dirigeons pas contre l'auteur des *Nouvelles Études Géométriques*, nous le soumettons seulement à son jugement et à celui des hommes qui professent aux jeunes gens la Géométrie et l'Algèbre, et nous pensons qu'il doit avoir quelque justesse quand à l'enseignement concernant la classe ouvrière, à laquelle s'adresse particulièrement M. de Luca, quant à l'enseignement des mathématiques destinées uniquement à l'application immédiate aux arts et à l'industrie, quant à l'enseignement purement élémentaire. Si maintenant nous sortons de ce cercle d'élèves, notre argument tombe de lui-même, et nous refuserions de le présenter, quelque convaincu que nous soyons de sa réalité dans le cas où nous l'avons posé. Or, c'est malheureusement celui où s'est placé M. Ferdinand de Luca. Du reste, hâtons-nous de le dire, pour la jeunesse qui se prépare aux écoles spéciales, le livre de M. de Luca peut être réellement utile, et nous espérons beaucoup de son succès. Si nous disons cette pensée de Lagrange : « Dans l'analyse, la perfection consiste à n'employer que le moindre nombre de principes et à faire sortir de ces principes toutes les vérités qu'ils peuvent renfermer, par la seule force de l'analyse : dans la méthode synthétique des lignes, elle consiste au contraire à démontrer isolément chaque proposition de la manière la plus simple, à l'aide de propositions déjà démontrées » (*Journal de l'École polytechnique*, cahier 6, page 280), nous restons convaincus que notre immortel *analyste* a été bien compris par M. de Luca : comme il le dit lui-même, le nombre de principes peut n'être moindre que un. En effet, avec une merveilleuse adresse, avec une étonnante simplicité, l'auteur, s'appuyant sur une équation unique

$$c = a \cos B + b \cos A$$

a, b, c, étant les trois côtés d'un triangle rectiligne, et A, B, les angles respectivement opposés aux côtés a et b, fait dépendre tout le système géométrique. Il embrasse et éclaire de la lumière analytique toutes les vérités démontrées par Legendre synthétiquement, et plus encore toutes les deux Trigonométries rectiligne et sphérique, et quelques théorèmes de la Géométrie solide.

L'auteur établit cette équation à l'aide de conditions *fondamentales* dont Legendre fait usage dans ses notes pour fonder analytiquement les principes de la géométrie, à l'instar de J. Bernoulli l'ancien, qui a employé le premier

ce genre de raisonnement pour démontrer le parallélogramme des forces, et auquel on doit l'importation du mot *fonction* dans la science. Nous reviendrons tout à l'heure sur l'équation de M. de Luca et sur son beau travail, après avoir rendu compte des idées de l'auteur et sur les mathématiques et sur son propre ouvrage. Ne pouvant qu'applaudir à une opinion aussi sage, aussi rationnelle quant à la science, aussi juste, aussi modeste quant à son livre, nous laisserons parler M. de Luca :

« Quel besoin, dira-t-on, de créer une nouvelle méthode géométrique, après tant d'ouvrages remarquables que possède la science ? A cela je répondrai par deux demandes : la première : croit-on, logiquement parlant, qu'un ouvrage de géométrie ramené à l'unité de principe puisse être de quelque importance ? la seconde : la science, au moment présent, possède-t-elle un seul livre dans lequel, avec un seul principe, on soit parvenu peu à peu à développer la géométrie plane, solide, sphérique, et les deux trigonométries ? Si la science manque de ce livre, les ouvrages que nous avons, loin d'en faire juger l'inutilité, en montreront au contraire le besoin et l'importance, et si je suis arrivé au but que je voulais atteindre, je n'aurai point perdu ni mon temps ni mes peines.

« L'auteur veut, dit-il, suivre le précepte du célèbre Lagrange et le pratiquer ; n'est-ce pas Lagrange qui a changé la face de toutes les mathématiques, qui a su leur créer de nouvelles branches, et tant de géomètres après lui n'ont-ils pas mis leur gloire à l'imiter ? C'est d'abord le prince de la science qui fait découler le calcul infinitésimal du théorème de Taylor développé en série, et avec la seule puissance de l'algèbre ; c'est la mécanique, déjà riche du levier, du parallélogramme des forces, qui prend pour base fondamentale le principe *des vitesses virtuelles*, heureuse découverte de Galilée ; c'est, après les immortels travaux des Maskelins, des Lalande, des Laplace, toute la mécanique céleste étalant ses vérités sous la loi de la gravitation universelle. Et, remontant dans les temps antiques, c'est Archimède fondant la statique sur la théorie du levier, l'hydrostatique sur la loi d'équilibre des liquides. L'histoire des mathématiques montre à chaque pas les efforts qu'ont fait les géomètres de tous les temps pour suivre à la piste les grands principes généraux, et voyez combien peut le désir de perfectionnement chez l'homme ! à peine eut-on reconnu l'influence des fonctions circulaires sur toutes les branches de la science que l'on vit Bertrand, dans son Développement de la partie élémentaire des mathématiques, 1778, Euler, en 1779, Lagrange, dans les cahiers de l'École polytechnique, Cagnol, dans sa Trigonométrie plane et sphérique, Delambre, dans son Traité d'astronomie théorique et pratique, Legendre, Carnot, Puissant, Regnard, etc., etc., et tant d'autres, travailler assidûment à refaire la trigonométrie sphérique d'une manière toute analytique et en se servant du plus petit nombre possible de principes. » — Toute cette digression, faite par M. de Luca dans le vaste champ des travaux accomplis dans le siècle dernier et dans une partie de celui-ci, le ramène à conclure que le but qu'il s'est pro-

posé sera complétement rempli si le livre qu'il présente renferme les conditions qu'on retrouve dans les ouvrages remarquables qu'il cite et analyse, c'est à dire la précision, la clarté et l'unité de principe : aussi, confiant dans ses observations, dans son expérience, il croit donner et donne en effet un témoignage évident de ce que peut l'homme quand il consacre son temps et les forces de son intelligence à la démonstration des vérités mathématiques.

M. Charles Dupin a dit : « Dans l'état actuel des sciences, il n'est pas permis d'ignorer les mathématiques et la chimie. » Le but des mathématiques n'est pas seulement de conduire au perfectionnement de l'intelligence ; mais elles sont devenues sous la forme analytique-numérique le premier et le plus puissant besoin de la civilisation moderne, l'esprit de toutes les sciences, de tous les arts, le principe créateur de l'industrie qui produit et distribue les richesses. Quel usage ferait de la géométrie antique, du livre de Descartes, le politique, le négociant, qui ont un besoin continuel des applications variées de l'Arithmétique sociale ? Supprimez le langage et la force de l'analyse numérique, la Physique et la Chimie, qui, par elle, ont fait au milieu du siècle des progrès si rapides, si étonnants, se réduiraient à l'assemblage d'hypothèses et d'expériences quelquefois en contradiction avec la théorie. La Géodésie, sortie il y a cinquante ans du sein de l'Analyse moderne, qui a fait à toutes les sciences physiques, au commerce et à la société, le don immense du système métrique, la Géodésie se réduirait à rien. La Technologie consistait en des termes mis à la portée des intelligences des constructeurs ignorants. Comparez-la à cette science de l'industrie et des arts, fille du système métrique et écrite avec le langage de l'analyse numérique.

J'ajoute les machines à vapeur ; j'ajoute les prodiges de la mécanique industrielle, qui ne s'appuie pas sur le sacrifice d'un millier d'esclaves condamnés à satisfaire l'orgueil d'un despote, mais découle sagement de l'application d'un petit nombre de formules qui donnent à l'ouvrier le moyen de produire avec certitude et sans risque l'effet utile dont il a besoin, et d'opposer à la force des mouvements et à la pesanteur des masses des résistances suffisantes, et d'assurer l'effet sans crainte de danger. Les sciences morales, parmi lesquelles les recherches sur la probabilité en matière de jugement et l'économie publique, quel avantage ne retirent-elles pas du calcul des probabilités, dont le développement a reçu de l'Analyse moderne une nouvelle vie et une application si variée !

L'auteur résume ainsi l'argument précédent :

« Les mathématiques peuvent être étudiées de trois manières différentes : d'après les géomètres anciens, d'après l'analyse de Descartes, enfin d'après l'analyse numérique. Les deux premières méthodes, si profondes, si utiles dans la recherche des conceptions abstraites, ne sont pas propres à toutes les applications que nous avons citées, et à cause de cela ne sont pas appliquées aux branches variées de l'industrie. La troisième méthode, non moins savante

que les deux autres, parce qu'elle apporte toute son influence à développer les facultés de l'homme, a reçu une application directe à toutes les sciences, à tous les arts, à la Mécanique industrielle, à la Technologie, d'où est venue la condition première de ce qu'on appelle la civilisation du XIXe siècle. Les mouvements variés des machines, soit par des forces brutes, soit par des êtres animés; la construction de tous les éléments de ce mouvement et de leurs dimensions, suivant la résistance qu'ils doivent vaincre; les limites de toutes les forces, et surtout de celle de la chaleur, dans tous les produits industriels; le calcul de tous les phénomènes naturels soumis à la mesure, tout, en un mot, a reçu de la nouvelle langue algébrique des formules spéciales, écrites avec le langage du système métrique, que le savant entend et que l'ignorant, sans en comprendre le mystère, sait employer sans risque, tandis que les formules de la géométrie antique et de celle de Descartes restent toujours inutiles à ceux qui ne savent pas en pénétrer le sens.

Dans cet état de choses, la question de savoir si l'enseignement des mathématiques doit être fait avec l'ancien ou le nouveau système peut être ainsi posée : voulons-nous avoir des ouvriers instruits, des établissements industriels, de jeunes gens actifs, qui généreusement se dirigent dans les professions qu'ils embrassent, retirent des mathématiques tout l'avantage que seule peut leur promettre l'analyse moderne? Ou voulons-nous nous contenter de cette instruction qui parle seule à l'intelligence, que peu d'hommes embrassent parce que peu peuvent la suivre, et qui reste inutile et *inemployée*, comme était celle de nos ancêtres?

Notre réponse est dans cette sentence : « Vaine et sotte est la gloire qu'on acquière, si ce que l'on fait n'est pas utile. » Qu'on conserve sa vénération à la géométrie antique! Moi, qui dans mes premières années, ai étudié ces méthodes, j'affirme que toutes les fois que j'ai travaillé les ouvrages savants écrits dans ce langage, j'ai admiré la profondeur et l'élégance des méthodes, quoiqu'elles manquassent de cette généralisation toute particulière à l'analyse numérique; c'est pourquoi il est indispensable que ces parties des sciences soient étudiées par ceux qui aspirent aux lauriers géométriques. Mais pour ceux qui doivent étudier les mathématiques pour leur application, n'est-il pas plus rationnel qu'ils les étudient avec le même langage que celui qui leur donnera ces résultats? Ne serait-ce pas du temps perdu, une action inconsidérée, que d'étudier un langage que l'on doit abandonner pour entreprendre l'étude d'un autre langage, qui est le seul avec lequel soient exposées les sciences, la physique, la mécanique, la géodésie, la technologie? et n'est-il pas plus logique et plus avantageux de commencer et de poursuivre son instruction mathématique avec celui-là que l'on doit appliquer?

Voilà pourquoi j'ai pensé qu'il serait bien d'offrir à la jeunesse studieuse un livre qui contienne toute l'étude élémentaire de la géométrie, exposée avec le seul langage analytico-numérique, et qui soit d'autant plus utile, que

toute la science découle d'un principe unique, comme un fleuve de sa source.

L'auteur a donc, nous dit-il, fait son ouvrage avec la conviction de servir utilement la science, de faciliter son développement, et de la mettre à la portée de tous, surtout à la portée de ceux qui s'adonnent aux travaux des arts et à la technologie : il regarde son travail comme une innovation utile ; il pense par sa méthode rendre moins longue et moins stérile, et amener plus facilement aux applications que les mathématiques ont reçues de nos jours. Loin de nous l'intention de nier la valeur de l'ouvrage de M. de Luca ; loin de nous l'idée d'attaquer ses convictions : mais autant nous applaudissons aux *Nouvelles études géométriques*, en tant que nous les voyons dans les mains des jeunes gens des écoles préparatoires, autant nous doutons de tous les avantages qu'il nous signale quand il nous les présente comme principalement destinées aux ouvriers, à ceux qui s'occupent d'art ou de mécanique. M. de Luca, qui a longtemps professé, qui n'est pas sans savoir combien les études pratiques sont répandues en France, n'ignorera pas la peine qu'ont les professeurs pour faire saisir une formule de physique, de chimie, de mécanique : que sera-ce lorsque les élèves devront faire découler d'une seule équation une foule de théorèmes étrangers et sans corrélation les uns avec les autres? Comme œuvre habile, comme preuve de la prodigieuse fécondité de l'analyse, comme travail propre aux élèves qui veulent s'occuper de mathématiques, et surtout comme remarquable tour de force, nous rendons toute justice au livre de M. de Luca. Nous doutons qu'il ait le succès sur lequel il compte lorsqu'il s'adresse aux classes industrielles et vient d'une manière spirituelle annoncer le progrès des sciences et des arts, depuis qu'on a appliqué la lettre des mathématiques. Partageant la pensée de l'auteur, quant à l'immense grandeur du champ scientifique, nous croyons que la physique, la chimie, la mécanique, ont pris un si rapide essor, parce que la volonté de l'homme s'est dirigée vers l'industrie, que c'était le résultat direct de l'émancipation des masses, et que cet essor est dû à la science, qui ne s'arrête point dans ses progrès, mais marche, marche sans cesse en s'élargissant et en reculant ses limites de plus en plus vers l'infini ; c'est un des plus beaux résultats de la civilisation et de la liberté que de voir l'industrie, fille de l'intelligence et de la science, s'étendre et développer chacune de ses branches, se perfectionner dès sa création, s'ordonner, puis bientôt après s'agrandir et s'enrichir de nouvelles découvertes ; d'établir les rapports qui existent entre elles, leurs mutuelles corrélations ; enfin d'être arrivé à utiliser la science mathématique, à mettre les théories en pratique, et à appliquer à tous les arts les formules et les calculs fournis par les travaux du savant. Oui, nous le répétons, c'est un des grands résultats du développement continu de l'esprit humain par la civilisation et la liberté ; mais ne nous écartons point de notre travail : revenons à l'œuvre de M. de Luca et parcourons le *chemin* qu'il a suivi.

D'abord par le moyen de définition et de considérations élémentaires, il a

exposé le langage géométrique, et de la nature des lignes trigonométriques considérées comme rapports au rayon d'un cercle quelconque il a conclu la constante de ce rapport pour un même arc, lorsque le rayon varie; et il a donné ce principe fondamental de son analyse de différentes manières. En appliquant ce principe à un triangle quelconque divisé en deux triangles rectangles, au moyen d'une perpendiculaire abaissée du sommet d'un angle sur le côté opposé, il a déduit son équation :

$$C = a \cos. B + b \cos. A$$

laquelle est la formule connue entre cinq éléments d'un triangle rectiligne, trois côtés et deux angles. Et de cette formule il a fait surgir, à l'aide d'hypothèses convenables et d'une manière toute élémentaire, les théorèmes de la géométrie plane, de la trigonométrie rectiligne et sphérique, et de la géométrie sphérique; et, outre les théorèmes connus, en recourant directement à sa formule fondamentale, il a cherché à établir les principales vérités de la géométrie solide.

Ce qu'il y a de remarquable dans le travail de M. de Luca, c'est qu'il ne s'est point borné à appliquer sa méthode aux théorèmes démontrés dans les livres de géométrie les plus estimés; mais il en a aussi donné de nouveaux, en indiquant leur usage. Après une lecture attentive de tout l'ouvrage dont nous rendons compte, nous nous étions promis de placer, dans ce rapport, quelques-unes des ingénieuses démonstrations de l'auteur, et surtout de donner la traduction exacte des innovations qu'il a apportées à cette analyse; mais, reconnaissant avec peine combien ce mémorandum doit être long, nous nous bornerons à reproduire, avec l'auteur, le spécimen des questions qu'il a traitées, lui le premier, d'une manière toute analytique, et appuyé sur le précepte de l'immortel Lagrange. Nous poursuivons : de sa formule tang.

$$\text{tang. } B = \frac{b \sin. A}{c - b \cos. A}$$

il arrive comme simple conséquence à la formule de Franklin :

$$\text{tang. } B = \frac{\text{tang. } A}{\frac{c}{b} - \frac{1}{\cos. A}}$$

Toutes les formules spéciales de Legendre sont devenues également une conséquence des développements de l'équation primitive

$$C = a \cos. B + b \cos. A.$$

Avec elle il a donné de nouvelles relations entre les parallélogrammes; il a fait dépendre toute la théorie des parallèles du principe : *Deux droites sont parallèles quand elles sont toutes deux perpendiculaires à une troisième*, et non-seulement il a montré comment la théorie des parallèles peut descendre facilement de sa formule *cardinale*, mais il a voulu en outre faire usage de la méthode ordinaire. Une analyse des triangles construits sur une même base

lui a fourni les moyens de généraliser le théorème 21, du Ier livre des *Eléments d'Euclide*. Si deux triangles ont même base, la somme des côtés comprenant le plus grand angle est plus petite que celle des côtés comprenant le plus petit ; [illegible]

L'équation fondamentale lui a suffi pour trouver une démonstration nouvelle et très générale du quadrilatère inscrit dans le cercle, des théorèmes donnés par Legendre, avec l'inscription des polygones réguliers dans le cercle, plusieurs théorèmes sur le cercle inscrit et circonscrit, etc., etc. D'une équation dépendante de l'équation fondamentale il fait dériver le théorème : *que les polygones réguliers inscrits et circonscrits ont pour limite le cercle*, et qui réduit la manière *de déterminer le rapport de la circonférence au diamètre*. Nous le reconnaissons avec M. de Luca, ce chapitre sur les polygones est traité d'une manière très-élémentaire et parfaitement compréhensible pour des élèves qui sauront les premiers principes d'algèbre; mais cette série continuelle de transformations, de changements de forme, pour aboutir à, qui subit son équation unique, ces retours que l'auteur seul a pu prévoir, tout cela est-il aussi élémentaire que la synthèse toute simple et plus compréhensible de Legendre? Les élèves le retiendront-ils? en suivront-ils les différentes déductions? C'est après expérience qu'on pourra prononcer. Jusqu'à nous nous abstenons, nous doutons.

Après avoir transformé l'équation *cardinale* entre les éléments du triangle sphérique, l'auteur est suivi de cette transformation pour en faire descendre les théorèmes de la trigonométrie et de la géométrie sphérique, et [illegible] théorème de trigonométrie [illegible] une nouvelle démonstration des analogies de Néper.

Quant à ce qui regarde la quadrature des surfaces planes, écrit M. de Luca, je ne pouvais pas directement faire usage de la formule *cardinale*, « qui a pour but d'établir une relation entre les côtés et les angles d'un « triangle; mais je me suis servi de celle-ci toutes les fois que j'avais besoin « de déterminer quelqu'un de ces rapports, puisqu'on sait que pour la qua- « drature et la cubature on cherche des méthodes comparatives, en con- « sidérant les parallélogrammes, comme certaines fonctions très-simples de « leurs bases et de leurs hauteurs, diversement à ce qu'a fait Legendre dans « ses notes, j'ai obtenu la formule de leur surface, et celle du triangle.

« Quant à ce qui regarde les polygones, j'ai demandé de quelle manière on « pourrait les carrer; et de plus j'ai transformé la surface d'un polygone en « un carré de son côté multiplié par un coefficient constant, déterminé « quand on donne le polygone; ce coefficient étant le même pour les poly- « gones semblables, il en résulte les rapports de leurs surfaces. Legendre avait « donné une formule sans démonstration du triangle rectiligne en fonction « de deux de ses angles et de la différence des carrés des côtés opposés aux

« j'ai déduite de mon équation fondamentale, et de plus j'ai rapporté les di-
« verses formules de la surface d'un triangle, suivant les données.

« La première partie de mon livre se termine avec le problème trigonomé-
« trique (c'est-à-dire la solution de ce problème : *Etant donnés trois éléments*
« *d'un triangle, déterminer les autres*) et j'y ai ajouté vingt-quatre problèmes
« sur les triangles et les quadrilatères, et la recherche des trois racines de
« l'équation du troisième degré. »

Il nous reste peu de mots à ajouter pour avoir rendu un compte exact de ce curieux ouvrage. M. de Luca, voulant éviter les longs calculs auxquels l'aurait entraîné l'analyse des quantités et des rapports qu'on doit considérer dans la géométrie solide en prenant le tétraèdre comme un élément dans lequel peuvent se décomposer les polyèdres, et en se servant de son équation fondamentale pour les quatre triangles qui le terminent, s'est borné à extraire les théorèmes concernant la géométrie solide des vérités déjà démontrées et non *à priori* de son équation comme il l'avait fait pour toutes les autres questions qu'il avait traitées. Il donne en dernier lieu une courte analyse du tétraèdre en suivant l'idée de Lagrange, mais en modifiant les calculs pour arriver aux mêmes résultats par une voie plus simple et plus courte.

Comme nous l'avons dit dans le cours de ce rapport, nous aurions voulu traduire quelques-unes des démonstrations de M. de Luca, en faire palper pour ainsi dire le mécanisme et l'art merveilleux; établir aux yeux des lecteurs la facilité avec laquelle il manie l'analyse, et l'utilité incontestable pour tous ceux qui se livrent à l'étude des sciences mathématiques et des applications de l'algèbre de connaître l'œuvre de ce célèbre professeur italien; nous craignons déjà d'avoir été trop long. Nous n'énumérerons pas ici les titres que M. de Luca a acquis à l'estime et à l'admiration des savants : le livre qu'il nous présente aujourd'hui suffirait pour attester ce qu'il peut et sait faire; nous réclamerons seulement comme juste tribut d'éloges, comme hommage rendu à l'illustre analyse, que son ouvrage soit présenté à l'Académie des sciences et à l'approbation de M. le ministre de l'instruction publique. Nous espérons bientôt le voir traduit dans notre langue. Un pareil livre ne peut qu'être très-utile et très-recherché.

MILLOT.
membre de la 3e classe.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE ET ROYALE DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS DE LA VILLE D'AREZZO,

TROISIÈME ET QUATRIÈME VOLUMES.

Les deux volumes qui viennent de paraître ne forment qu'une livraison et donnent un résumé des *actes* de l'Académie d'Arezzo, de juillet 1843 à juillet 1845, car elle date ses *opérations* littéraires de ce mois, chaque an-

née. Ce journal, ou plutôt ce compte-rendu, est, comme vous le savez déjà, divisé en trois parties, consacrées à l'*histoire*, la *prose* et la *poésie*. La partie historique fait donc connaître les travaux de la Société, le nom des membres qui la composent, la correspondance de ces deux années et une nomenclature des nombreux ouvrages dont les auteurs lui ont fait hommage pendant le même intervalle. Il ne faut pas oublier que l'Académie est aussi consacrée à la culture de sciences, et c'est en conséquence de cet objet de ses travaux que cette partie contient aussi un rapport sur l'*Exposition des arts et métiers*, faite en 1844, par M. le professeur Charles Manenti, secrétaire. Au nombre des associés à cette Académie, je vois encore deux de nos collègues, M. l'abbé Auger et M. Dufey de l'Yonne (1).

C'est à M. Maraghini qu'est dû le compte-rendu de la première année. Ce morceau étendu est divisé en deux parties et a été lu en deux séances. Autant que le peut permettre notre trop faible connaissance de la langue italienne, nous trouvons et nous osons dire que ce morceau est d'un style brillant et plein d'aperçus philosophiques. Nous dirons avec franchise que nous ne partagerions peut-être pas tout l'enthousiasme de l'auteur pour cette époque de régénération qu'il voit naître du grand revirement politique, dit-il, commencé par Mirabeau, pour le progrès. Nous ne pourrions non plus nous associer à lui pour louer les philanthropiques intentions de Owen, de Saint-Simon et de Fourier. Nous lui abandonnons le premier que nous ne connaissons guère ; mais nous connaissons mieux que lui les deux autres, et M. Maraghini nous pardonnera notre franchise, si nous refusons de nous joindre à lui pour chanter dans Fourier et dans Saint-Simon *leur amour immense pour l'humanité*. Mais nous rendrons un hommage bien mérité à la manière si intéressante dont il sait faire connaître les travaux de M. Vagnoni et de ses autres savants collègues, dont il peint les regrets des muses et des arts, à la mort de MM. Fioravanti, Benvenuti, Fossombroni.

Le même éloge est dû à M. Manenti pour son compte-rendu des *actes* de la seconde année, lu dans la réunion générale et solennelle du 20 juillet 1845. Nous exprimerons ici une pensée qui nous a souvent préoccupé en lisant ces mémoires. Nous aurions désiré que l'Académie d'Arezzo publiât, comme tant d'autres, une revue mensuelle, et nous ne serions point réduits à ne voir, par exemple, qu'une mention louangeuse d'un mémoire du docteur Orioli, contenant des vues si utiles ; des travaux philosophiques du chanoine Mazzoni, etc., qui auraient donné une substance solide à un journal savant.

Les rapports de la correspondance durant ces deux années littéraires sont dûs à MM. Fabroni et Brizi. Nous devons avant tout vous faire connaître la manière dont M. Fabroni s'est montré sensible à ce que notre journal a dit des travaux de l'Académie d'Arezzo. Après avoir rappelé que plus de vingt

(1) M. Renzi, qui fut honoré avant ses collègues d'un diplôme de cette compagnie, ne se trouve pas sur la liste des associés.

sociétés savantes, nombre d'hommes distingués dans les sciences et les lettres, des journaux accrédités en ont parlé honorablement, il attache une importance spéciale à l'*analyse raisonnée que le célèbre Institut Historique de Paris*, nous prenons ses expressions, *a bien voulu faire dans son journal l'Investigateur*. Nous sommes personnellement sensible à cette remarque de M. Fabroni, puisque c'était nous-même que vous aviez chargé de faire ce petit rapport, auquel il veut bien accorder une préférence.

Appelé, à l'occasion d'une maladie grave de M. Fabroni, à faire, par *interim*, les fonctions de secrétaire, M. Oreste Brizi commence son rapport avec une modestie d'autant plus édifiante qu'il prouve bientôt qu'il est le seul à ne pas connaître combien lui était due la justice que lui rendaient ses collègues. Son discours est écrit avec élégance et rapidité. On y voit combien d'hommes distingués tiennent à honneur leur agrégation à l'Académie d'Arezzo, et puisqu'au milieu de cent lettres, dit-il, qu'il passe sous silence, il en choisit quelques-unes qu'il croit devoir citer, nous n'avons pas pu voir ce rapprochement que fait la république littéraire des noms et des honneurs qui sont, sous tant de rapports, à une telle distance ! Ainsi notre lettre de remerciments pour le diplôme que nous avions reçu de cette noble Académie se trouve mentionnée avec celle du cardinal Lambruschini. Nous y trouvons aussi mention des lettres de trois dames distinguées reçues à la même époque au nombre des membres correspondants ; ces dames renommées par leur savoir sont : Mme Amélie *de Angelis*, noble romaine ; Mme Julie *Molino - Colombini*, poëte de Turin ; et Mme *Somerville*, née *Fairfax*, anglaise célèbre ; mais M. Brizi mentionne avec une complaisance bien légitime la lettre qu'il a reçue de l'intéressant auteur des *Fiancés*, Alexandre *Manzoni*, de Milan. La correspondance l'amène à nommer ensuite des savants laborieux et illustres, soit dans les lettres, soit dans les arts, etc., qui ont été en rapport avec l'Académie d'Arezzo, et il termine après en avoir donné la preuve en disant qu'une académie aussi vivante par ses œuvres ne peut jamais s'appeler une association oisive, qui n'existe que dans une nomenclature de savants.

Puisque notre tâche ici se borne à une indication rapide, nous rappellerons que, dans la partie de la revue consacrée à la prose, on voit un discours *sur l'éducation physique et morale des Italiens*, par une associée irlandaise, Mme Mason ; des travaux littéraires de MM. Fantoni et Fabrini ; un travail scientifique de M. Guillichini ; un travail sur les droits ou les opérations de la douane, par M. *Mariano Mucciarelli*. Les pièces de poésies qui closent le recueil sont des vers libres du marquis *Gargallo* sur la mort d'Antoine *Césari*, autrefois professeur à Vérone, croyons-nous, et qui avaient été lus à la réunion générale du 20 juillet 1830, ainsi que le *chant* qui les suit, composé et lu par M. *Fantoni*, associé correspondant, qui y célèbre la gloire de Pétrarque. Enfin, une idylle de M. *Orlandini* sur le bonheur de la chaumière, lus le 26 décembre 1834.

Nous ne voulons pas omettre de mentionner une addition importante, et qui ajoute du prix au journal dans lequel elle apparaît pour la première fois. C'est une lithographie relative au travail de M. le docteur *Fabroni*, extrait d'un autre plus étendu sur les vases antiques d'Arezzo, ou plutôt sur les inscriptions qu'ils portent, et qui rappellent cent vingt-neuf signes ou noms de fabricants. Il est à désirer que l'Académie d'Arezzo continue ce que fait supposer cette innovation; il serait à désirer aussi qu'elle publiât, comme nous l'avons déjà dit, un journal mensuel, où elle pût faire connaître ses utiles travaux avec plus d'étendue que dans un rapport annuel, qui précisément nous fait regretter de n'en pas connaître davantage.

L'ABBÉ BADICHE,
Membre de la troisième classe.

CORRESPONDANCE.

Dans les circonstances difficiles que nous traversons et dont l'Institut Historique a dû nécessairement se ressentir, nous devons porter à la connaissance de tous nos collègues de la France et de l'étranger les actes de munificence qui sont venus en aide à la Société. La publication des lettres par lesquelles S. E. Rifat-Pacha, ministre des affaires étrangères de Turquie, annonce le don de 20,000 piastres (4545 fr. 47 c.) fait à l'Institut Historique par le Sultan, est pour nous le meilleur moyen de rendre hommage aux sentiments généreux d'un souverain si zélé pour les progrès de la civilisation et de signaler en même temps l'activité dont notre savant collègue, M. W. Smith, a fait preuve dans cette occasion. Car nous n'ignorons pas combien la considération personnelle dont il jouit à Constantinople, a puissamment contribué à cet heureux résultat. En y joignant la lettre où M. le ministre de l'instruction publique notifie à notre honorable président l'allocation d'une somme de 500 francs, nous nous empressons aussi de mentionner les preuves de dévouement efficace données à la Société par mesdames de Monblin et de Taulignan, par notre vice-président, M. Le Peletier-d'Aunay, et par beaucoup d'autres de nos collègues, chacun dans la mesure de sa position et de ses ressources. Aussi avons-nous la ferme espérance que l'Institut Historique ne tardera pas non-seulement à reprendre la publication régulière de son journal, mais encore à étendre et à développer ses travaux dans tous les genres.

A MONSIEUR RENZI, ADMINISTRATEUR DE L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE.

Sublime Porte, le 7 mai 1848.

Monsieur,

En réponse à la lettre que vous avez bien voulu adresser, en date du 18 janvier 1848, à S. A. Rechid-Pacha, je me fais un plaisir de vous annoncer que sa majesté impériale a bien voulu accepter l'exemplaire de la collection du journal de l'Institut Historique et de ses congrès, qui lui a été présentée au nom de cette Société par M. W. Smith, membre correspondant de l'Institut.

Sa majesté impériale désirant donner à l'Institut une marque de l'intérêt

qu'elle lui porte, et à M. W. Smith une nouvelle preuve de sa bienveillance impériale, a daigné ordonner que la somme de 20,000 PIASTRES soit remise à titre de don, de sa part, à l'Institut Historique de France. Je m'empresse, Monsieur, de vous faire part de la faveur dont votre Société vient d'être l'objet de la part de mon auguste souverain.

Je remets aussi à M. W. Smith les documents nécessaires afin qu'il puisse toucher le montant de la somme dont la munificence impériale vient de faire don à l'Institut Historique.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

RIFAT.

A M. W. SMITH, A PÉRA.

Sublime Porte, le 7 mai 1848.

Monsieur,

Je me fais un plaisir de vous informer que sa majesté impériale voulant donner à l'Institut Historique de France, dont elle est membre protecteur, une marque de l'intérêt qu'elle lui porte, et à vous, Monsieur, une nouvelle preuve de sa bienveillance impériale, a daigné accepter l'exemplaire du journal de l'Institut Historique et de ses congrès et ordonner que la somme de 20,000 PIASTRES soit remise de sa part, à titre de don, à l'Institut Historique de France.

Je m'empresse de vous envoyer, ci-joint, le document en vertu duquel le trésor impérial payera le montant de la somme, dont la munificence de mon auguste souverain vient de faire don à la Société dont vous êtes un membre si distingué. Veuillez bien, Monsieur, faire toucher cet argent et le transmettre à sa destination.

Recevez, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

RIFAT.

Ministère
de
l'Instruction Publique
ET DES CULTES.

4e Division.
Sciences et Lettres.

1er Bureau.
Compagnies savantes.

N° 2226. P.
de l'enregistrement général.

OBJET.
INSTITUT HISTORIQUE
AVIS
D'UN ENCOURAGEMENT
de 500 francs.

A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE L'INSTITUT HISTORIQUE, A PARIS.

Paris, le 2 juin 1848.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous annoncer que par un arrêté, en date du 31 mai, j'ai décidé qu'une somme de 500 *francs* serait allouée à l'Institut Historique, à titre d'encouragement éventuel. Je suis heureux de pouvoir donner à l'Institut Historique et à ses travaux ce témoignage de mon intérêt.

Je vous invite à suivre l'effet de ma décision dans le bureau de la comptabilité centrale du ministère.

Recevez, monsieur le président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'instruction publique
et des cultes.

CARNOT.

CHRONIQUE.

M. Hallez-Darros, conseiller de préfecture de la Meuse, a envoyé à l'Institut Historique 1° un rapport par lui fait au ministre de l'agriculture et du commerce, sur la nécessité de fonder dans chaque localité des *Annales communales;* 2° des tableaux présentant les modèles qu'il propose pour l'exécution de ce projet.

Disons d'abord que ce projet nous a paru fort utile sous plusieurs points de vue. Il est impossible de ne pas reconnaître cette utilité en examinant les tableaux dont il s'agit.

Ils sont divisés en deux parties : la première comprend les documents statistiques à recueillir ; la seconde est historique et se partage elle-même en deux sections, savoir : l'histoire de la Commune depuis son origine et les événements locaux les plus remarquables de chaque année, tels que les observations météorologiques, le mouvement du personnel de l'administration, les incendies, épidémies, épizooties, crimes et délits, etc.

La partie statistique contient douze chapitres, dont voici les titres : 1° *Population*, recensements, état civil, service militaire ; 2° *territoire*, description, étendue, divisions ; 3° *communications*, routes, chemins de fer, canaux ; 4° *biens communaux*, nomenclature, bois communaux ; 5° *revenus* et *contributions ;* 6° *consommations ;* 7° *agriculture*, classification des terres, culture, produit en nature, en argent, dénombrement des animaux utiles, etc ; 8° *industrie*, usines et manufactures, arts et métiers ; 9° *commerce ;* 10° *administration*, organisation municipale, institutions de bienfaisance, service de santé ; 11° *culte ;* 12° *instruction publique*, primaire, secondaire, etc.

L'auteur expose avec raison qu'au moyen de ces tableaux, remplis dans chaque commune, et dont on ferait le relevé général au chef-lieu du département, le gouvernement posséderait les renseignements les plus précieux sur les produits agricoles et les ressources alimentaires existant en France, de manière à pouvoir remédier *à temps* par des achats et par d'autres moyens, au *déficit* causé par de mauvaises récoltes.

Mais pour que cet utile projet soit praticable, il ne faut demander aux communes rurales que les documents qu'elles peuvent fournir en les simplifiant le plus possible, car, dans ces communes, les maires et les instituteurs primaires sont peu habitués aux rédactions et n'ont pas beaucoup de temps disponible. Ils pourraient être aidés, il est vrai, dans ce travail statistique par le curé pour ce qui a rapport au culte, aux établissements de charité, et par quelques conseillers municipaux.

Quant à la partie historique, aux observations générales et aux résultats, ils devraient être réservés aux villes qui sont chefs-lieux d'arrondissement. Là on trouverait des personnes capables de rédiger les résumés statistiques que

le gouvernement aurait besoin de réunir et de consulter. Dans toutes les villes où il existe une bibliothèque publique, le bibliothécaire serait naturellement le secrétaire de la commission à former pour s'occuper de ce travail, sous la surveillance du maire qui en serait le président.

Maintenant que les esprits studieux s'occupent beaucoup des sciences historiques, que dans chaque ville on s'intéresse vivement aux événements qui se sont passés dans ses murs depuis son origine, aux grands hommes qu'elle a produits, et qu'on s'empresse d'honorer leur mémoire en leur élevant des statues, l'opinion serait partout favorable à ces travaux, et les nombreuses monographies qui en seraient le résultat deviendraient une des sources les plus précieuses et les plus authentiques que l'on puisse désirer pour l'histoire générale de notre pays.

Il existe en Orient une grande nation qui s'est attachée avec le plus grand soin à conserver et à recueillir les monuments de son histoire ; cette nation, qui occupe un vaste territoire, c'est la Chine. L'institution que M. Hallez-Darros propose de fonder chez nous existe chez elle depuis un temps immémorial. Chaque ville possède ses archives, dans lesquelles se trouvent consignés, année par année tous les documents auxquels on puisse avoir besoin de recourir pour en composer l'histoire complète et détaillée tant sous le rapport matériel et statistique que sous le rapport moral. Le gouvernement chinois ne néglige rien pour que ces archives soient tenues avec la plus grande exactitude, et il y puise les renseignements les plus précieux pour l'administration de cet empire immense et pour la répartition des ressources et des secours entre les différentes provinces.

Nous faisons des vœux pour que cette institution soit établie en France. De là elle s'étendrait sans aucun doute aux autres contrées de l'Europe qui ont déjà pris chez nous le modèle de bien d'autres fondations civilisatrices, et rien ne pourrait plus accélérer l'époque où elle serait adoptée, que la publicité des tableaux dont M. Hallez-Darros est l'auteur et que nous avons examinés avec le plus vif intérêt.

Il existe déjà dans un assez grand nombre de villes et autres localités des histoires ou monographies plus ou moins exactes, plus ou moins complètes. Ces ouvrages, parmi lesquels il s'en trouve d'excellents, ne seraient pas inutiles, tant s'en faut, pour les *Annales communales* qu'il s'agit d'établir partout. Après avoir été examinées, vérifiées de nouveau, corrigées ou complétées s'il y a lieu, ces monographies formeraient pour les temps écoulés, la partie historique des annales de la ville ou de la localité à laquelle se rapportent les traditions et les événements qui y sont relatés. A.

A. RENZI.
Administrateur.

HUILLARD-BRÉHOLLES.
Secrétaire général.

MÉMOIRES.

INSURRECTION IRLANDAISE EN 1798.

INTERVENTION DES FRANÇAIS EN IRLANDE.

Au moment où le peuple irlandais, le plus malheureux peuple qui soit au monde, s'agite en vain sous le poids des misères qui l'accablent depuis huit cents ans, il ne peut être sans intérêt de raconter la déplorable histoire de l'insurrection de 1798. Puissent ces souvenirs du passé lui servir d'enseignements pour l'avenir, et l'empêcher de retomber dans les divisions qui ont perdu ses ancêtres et qui, l'année dernière encore, ont fait avorter la tentative prématurée de Smith O'Brien!

Lorsque la révolution française éclata en 1789, les germes féconds qu'elle apportait à l'Europe trouvèrent en Irlande le terrain tout préparé. Le comité catholique de Dublin, s'emparant des célèbres déclarations de l'Assemblée constituante, s'en appliqua les bénéfices, et résolut de revendiquer comme un droit naturel, et s'il le fallait, les armes à la main, l'abolition des lois qui condamnaient à l'ilotisme les trois quarts de la population irlandaise. Ce comité se mit en rapport avec un club presbytérien qui venait de se fonder, à Belfast, dans le but de réformer l'état politique du pays. Grâce à des concessions mutuelles, catholiques et protestants, confondus dans un même sentiment de nationalité, abjurèrent leurs anciennes dissensions, et de cette fusion naquit l'association des *Irlandais-Unis* qui, au moyen de clubs régis par les mêmes statuts, travailla résolument à la ruine de la domination anglaise.

Le principal chef du mouvement fut un jeune homme nommé Wolf-Tone, partisan déclaré des principes les plus avancés de notre révolution, et qui sut communiquer son enthousiasme aux Irlandais en leur faisant considérer les triomphes des armées de la république comme autant de victoires sur le despotisme en général. Quand les rois coalisés à Pilnitz eurent déclaré la guerre à la France, les Irlandais-Unis votèrent des secours à l'armée française, et à la nouvelle de notre première victoire sur le Rhin, la capitale de l'Irlande manifesta sa joie par une illumination générale. Une garde nationale se constitua et orna ses drapeaux de la harpe irlandaise surmontée du bonnet de la liberté. Les soldats de ce corps prirent l'habitude de s'appeler entre eux *citoyens*. Des banquets patriotiques réunirent côte à côte les hommes de toutes les classes et de toutes les opinions religieuses; et le clergé, s'appuyant sur l'exemple des républiques italiennes du moyen âge, n'hésita pas à déclarer que les catholiques étaient les fondateurs de la démocratie moderne.

L'Angleterre comprit qu'il ne s'agissait plus seulement, comme autrefois, de l'indépendance législative de l'Irlande, mais que les Irlandais-Unis ne voulaient rien

moins qu'une séparation radicale des deux États. Le ministère, que dirigeait Pitt, procéda avec son astuce ordinaire. Il exploita habilement, dans l'intérêt de sa politique, les violences révolutionnaires auxquelles le comité de salut public avait recours pour défendre la France contre les complots que l'or anglais ne se faisait pas scrupule de soudoyer. Il effraya les tièdes et releva le courage des ennemis de la cause irlandaise; une contre-association orangiste, appuyée par le parlement anglican et par les autorités constituées, organisa un système complet de calomnie et de persécution contre les patriotes. Les Irlandais-Unis résolurent alors de substituer à une association patente une affiliation secrète fondée sur le serment et l'obéissance passive à des chefs dont les noms n'étaient connus que d'un petit nombre. Un directoire exécutif de cinq membres fut établi secrètement à Dublin sur le modèle de celui de Paris, et s'appuya sur une série de comités secrets hiérarchiquement institués. En 1796 l'association avait de si nombreuses ramifications, qu'au premier signal Wolf-Tone pouvait compter sur trois cent mille hommes enrégimentés militairement et armés, soit de fusils, soit de piques. Tel était l'esprit d'ordre de cette grande foule, que, sur un simple arrêté portant que tout bon Irlandais devait renoncer à l'usage des liqueurs fortes pour priver le gouvernement des droits payés sur les boissons, le peuple se soumit sans murmurer et ne fréquenta plus les tavernes.

Malgré les forces imposantes dont disposait l'union, elle crut avoir besoin, pour triompher, d'un noyau d'armée régulière, et surtout du prestige attaché au nom de la France. Wolf-Tone fut choisi pour aller demander à Paris l'appui du Directoire, sous la condition expresse que les Français se présenteraient seulement comme alliés de l'Irlande et agiraient sous la direction des chefs irlandais. C'était le moment où Hoche venait d'achever la pacification de la Vendée. Ce général détestait le gouvernement anglais, dont il avait vu de près la duplicité et la froide barbarie à la triste affaire de Quiberon, et plusieurs fois il avait émis l'opinion qu'il fallait reporter le fléau de la guerre civile chez ceux qui cherchaient à l'éterniser chez nous. Aussi ce fut sur lui que le Directoire jeta les yeux pour tenter une descente en Irlande. Dans un entretien intime et familier, Wolf-Tone exprima la pensée que le nouveau gouvernement d'Irlande serait obligé de sévir contre les aristocrates qui ne méritaient aucune pitié. Hoche lui répondit : « L'abondance du sang répandu a fait à la liberté un mal immense et suscité des difficultés sans nombre à la république. Quand vous guillotinez un homme, vous vous débarrassez, il est vrai, d'un individu, mais vous faites de chacun de ses amis, de ses parents, un éternel ennemi du gouvernement. » Wolf-Tone, frappé de ce langage, estima qu'en cas de révolution il serait non-seulement plus humain, mais plus habile d'éviter toute réaction sanguinaire.

Le général se rendit immédiatement à Brest, où il poussa avec activité les préparatifs de l'expédition. Après avoir vaincu des obstacles de tout genre, il mit à la voile, le 14 décembre 1796, avec quinze mille hommes. A peine au large, ses vaisseaux furent enveloppés d'une brume épaisse qui semblait d'abord favoriser

l'expédition en dérobant sa marche aux escadres anglaises; mais à la brume succéda une violente tempête qui assaillit la division française, déjà parvenue dans la baie de Bantry et la dispersa. Hoche reconnut avec désespoir que toute tentative de débarquement était insensée, et qu'il ne devait plus songer qu'à ramener ses vaisseaux en France. Il y réussit après mille dangers. Dans cette lutte contre les éléments et contre les ennemis, notre marine fut héroïque comme toujours, et l'admirable résistance que le vaisseau *les Droits de l'Homme* opposa sur les côtes de Bretagne à deux bâtiments anglais, doit compter parmi les plus beaux faits d'armes de cette époque.

La lenteur que mit le gouvernement français à préparer une seconde expédition donna le temps à l'Angleterre de travailler à la ruine de l'union irlandaise; elle employa son arme favorite, la corruption. Quelques traîtres royalement payés lui livrèrent les plans de l'association, nommèrent les chefs et désignèrent les lieux de réunion. Les principaux membres du comité irlandais furent arrêtés et condamnés à la prison ou au gibet. Sous prétexte de saisir les armes cachées, on établit chez les suspects des garnisaires, moitié bourreaux, moitié soldats, qui se livrèrent à des excès inouïs, mirent les maisons au pillage, firent périr les propriétaires sous le fouet ou dans les tortures. Quant aux villages, on procédait tout simplement en brûlant ceux qui ne livraient pas une quantité d'armes déterminée, et après avoir fusillé un certain nombre d'habitants pris au hasard, les justiciers du roi d'Angleterre allaient opérer ailleurs.

Ces atrocités inutiles n'avaient réellement qu'un but, celui de pousser à bout les Irlandais afin de les faucher en masse sur le champ de bataille. Aussi, loin de prévenir une insurrection générale, l'Angleterre la provoqua. Il est fort douteux en effet que l'association ait donné le signal de la révolte, car les hommes qui la dirigeaient ne se dissimulaient pas que le moment était mal choisi pour une levée de boucliers.

Quoi qu'il en soit, en une seule nuit toutes les gouttières des maisons furent enlevées pour fondre des balles; les paysans coupèrent dans les forêts des manches de piques, dont ils s'armèrent après les avoir ferrées, et trois à quatre mille d'entre eux se portèrent sur Dublin, où les prisons regorgeaient de patriotes. Mais les précautions prises de longue main firent échouer cette première tentative. Les Irlandais-Unis ne purent pénétrer dans la ville, et durent se contenter d'intercepter ses communications avec les provinces du sud en occupant tout l'espace situé entre Dublin et les montagnes de Wiclow, pays où la population des campagnes sans asile et sans pain secondait le mouvement avec énergie. Le premier engagement régulier avec les troupes anglaises eut lieu sur la colline de Tara, lieu célèbre dans les fastes nationaux; et si les Anglais restèrent maîtres de la position, ce triomphe leur coûta cher; car les patriotes prouvèrent que, si leurs chefs morts ou incarcérés avaient été là pour diriger leur bravoure, la journée eût été fatale à la tyrannie.

Tels furent les débuts de l'insurrection de 1798. Elle avait été trop longtemps incertaine pour que le peuple eût foi en elle; accueillie avec froideur par les uns,

avec terreur par les autres, elle manqua de l'ensemble qui seul pouvait en assurer le succès. Ainsi, au lieu de commencer le même jour, à la même heure, dans toutes les villes de l'Irlande, le mouvement se propagea seulement de proche en proche; les comités locaux attendirent, pour se prononcer, que le soulèvement eût gagné jusqu'à eux. Les autorités anglaises eurent le temps de concentrer tous les détachements disséminés, dont la perte eût été certaine s'ils se fussent trouvés pris au milieu d'une insurrection universelle.

Ce ne fut guère que dans les provinces du sud que le soulèvement put s'étendre et se généraliser. Les Irlandais-Unis, s'étant emparés de Wexford, y établirent un gouvernement provisoire sous le nom de Directoire exécutif de la république irlandaise; mais aucune mesure d'une certaine portée ne signala chez les hommes qui le composaient une juste entente de la situation. Vainement les drapeaux verts, avec la devise irlandaise *Erin-go-bragh* et la devise française *Liberté ou la mort*, flottèrent sur les édifices de Wexford; ils ne suffirent point pour faire de cette ville le centre et le foyer de l'insurrection. Les patriotes, manquant d'artillerie, formèrent sur une colline voisine, à Vinegar-Hill, un camp retranché qu'ils espéraient défendre plus facilement qu'une place dépourvue de canons; et pour se rendre maîtres de l'artillerie anglaise, qui les foudroyait sans qu'ils pussent riposter, ils adoptèrent la tactique des paysans vendéens, enlevant au pas de course les batteries ennemies.

Un fait donnera l'idée de leur bravoure exaltée. A l'attaque de Ross, dans le comté de Cork, une pièce de gros calibre tirant à mitraille arrêtait devant une des portes de la ville un bataillon d'Irlandais; tout à coup un homme se précipite en avant, arrive sur le canon, y enfonce son bras et crie à ses compagnons : « Arrivez, je lui ferme la bouche. »

A cette intrépidité chevaleresque les Irlandais-Unis joignaient les plus nobles sentiments de justice et d'humanité. Au milieu même des fureurs de la guerre, ils respectèrent toujours les femmes; ce que ne faisaient point les orangistes ni les officiers de l'armée anglaise, malgré leurs prétentions à l'honneur des belles manières. Ces militaires, qui reprochaient amèrement aux Irlandais le meurtre d'un seul prisonnier, remettaient les leurs sans scrupule entre les mains du bourreau; aussi les insurgés disaient-ils énergiquement : « Nous nous battons la corde au cou. »

Une seconde tentative sur Dublin échoua comme la première. Battus à Wiclow, les chefs s'accusèrent les uns les autres; et pendant que les soldats, ne sachant à qui obéir, perdaient un temps précieux, une armée anglaise attaquait le camp retranché de Vinegar-Hill et emportait à coups de canon cette position défendue par des hommes qui n'avaient pour résister que des balles et des baïonnettes. Les Irlandais-Unis se replièrent sur Wexford; mais bientôt forcés d'évacuer cette place où succomba la nouvelle république après un mois d'existence, ils finirent par se débander devant la cavalerie anglaise, qui les traqua dans les montagnes.

Deux insurrections tardives et partielles qui éclatèrent parmi les presbytériens du nord de l'Irlande et dans le comté de Down furent également réprimées. Enfin

les bandes irlandaises qui avaient réussi à se rallier, ayant tenté à Ballinahinck un dernier effort, éprouvèrent une défaite sanglante et irréparable.

Après avoir écrasé les Irlandais-unis sur les champs de bataille, l'Angleterre les acheva avec de nouvelles armes, celles du mensonge et de la perfidie. Le lendemain d'un revers, les vaincus sont dans une disposition d'esprit telle, qu'ils croient facilement à la trahison et sont toujours prêts à rejeter sur d'autres la responsabilité de leurs propres revers. Les agents du gouvernement persuadèrent, aux protestants qui faisaient partie de l'union, que les catholiques les trahissaient et les menaient à la boucherie. Une promesse d'amnistie générale acheva ce que la calomnie avait commencé ; et quand les Irlandais divisés eurent déposé les armes, l'Angleterre, en ordonnant de nouveaux supplices, prouva une fois de plus quelle confiance les malheureux doivent avoir dans sa parole.

Tout était fini au nord et au midi, à l'est et à l'ouest, lorsque la nouvelle se répandit qu'une expédition française était débarquée dans le comté de Mayo : c'était le général Humbert, qui, parti de la Rochelle avec quinze cents hommes détachés de l'armée du Rhin et d'Italie, venait de s'emparer de la petite ville de Killala (22 août 1798). Quelques mois auparavant, cette intervention eût allumé en Irlande un incendie que toutes les forces anglaises n'eussent pu éteindre ; mais, à l'époque où parut Humbert, le peuple irlandais était tombé dans cette torpeur qui annonce le désespoir. Le général français eut beau arborer le drapeau vert et lancer des proclamations où il invitait tous les habitants à se joindre à lui, leur promettant une constitution républicaine sous la protection de la France ; en vain composa-t-on de nouvelles chansons patriotiques, où les mots français *Ça ira, en avant*, étaient mêlés dans des vers anglais à d'anciens refrains indigènes, rien ne put galvaniser la nation irlandaise. Humbert, rejoint seulement par quelques paysans catholiques mal armés, prit bravement son parti. Laissant un détachement à Killala, il s'avança avec onze cents hommes vers le sud, et tel était dans cette petite troupe l'esprit de fraternité, qu'ayant trouvé sur la place d'un village un homme pendu au gibet, pour avoir distribué des proclamations, tous les soldats l'un après l'autre donnèrent au cadavre l'accolade républicaine.

Parvenu à Castlebar, Humbert y rencontra le général Lake, qui, à la tête de quatre mille hommes, lui barra le passage. Les Français attaquèrent avec une telle impétuosité, qu'ils culbutèrent les Anglais du premier choc, leur tuèrent huit cents hommes et s'emparèrent de dix pièces de canon. La nuit qui suivit ce brillant fait d'armes, des feux allumés sur toutes les hauteurs donnèrent le signal de l'insurrection au pays situé entre Castlebar et la mer ; mais peu d'Irlandais vinrent rejoindre la petite armée victorieuse, qui continua sa marche vers Dublin, espérant trouver en route quelques bandes qui guerroyaient encore. Sachant que trente mille hommes s'avançaient vers lui pour l'envelopper, le général républicain manœuvra longtemps avec assez d'habileté pour empêcher les différents corps ennemis d'opérer leur jonction ; mais la lutte était trop inégale. Humbert, atteint près de Ballinamuch par une armée considérable, que commandait en personne le vice-

roi d'Irlande, lord Cornwallis, eut l'incroyable audace d'accepter le combat, et imposa tellement aux Anglais par ses dispositions et la contenance de sa troupe, qu'il obtint pour lui et ses huit cent quarante-quatre hommes une capitulation honorable.

Une seconde expédition de trois mille hommes, sous les ordres du général Hardy, fut envoyée un mois plus tard par le Directoire; mais la division navale qui les portait, composée d'un vaisseau de ligne et de huit frégates, fut attaquée le 10 octobre sur les côtes de l'Ulster par la flotte anglaise et obligée d'amener, après avoir pendant six heures prolongé une défense héroïque. Wolf-Tone, qui portait le titre d'adjudant-général au service de la France, se trouvait sur le vaisseau; pris, reconnu et traduit devant une cour martiale, qui le condamna à mort, il s'ouvrit la gorge dans sa prison.

Tous les Irlandais qui comme lui avaient pris part à l'expédition française, et que les Anglais avaient refusé de comprendre dans la capitulation, furent pendus ou fusillés. Ce fut de plus un nouveau prétexte pour rechercher ceux qui, à tort ou à raison, étaient soupçonnés de sentiments républicains. La loi martiale, proclamée au milieu de l'insurrection, fut maintenue pour frapper ceux que la mitraille avait épargnés. Devant ces tribunaux sauvages, tout fut mis en usage pour trouver des coupables, tout, jusqu'aux preuves mêmes de l'innocence. On vit des juges faire repousser à coups de baïonnettes les témoins à décharge, et envoyer chercher dans les prisons d'autres témoins plus dociles. A Wexford, on mutila les cadavres des victimes, et l'on jeta les corps à la rivière après en avoir séparé les têtes, qui furent clouées sur les murs extérieurs du tribunal.

On évalue à quatre-vingts millions de francs les dévastations commises pendant cette terrible année. L'armée anglaise avait détruit toutes les moissons sur son passage. Il en résulta une famine générale, qui dura deux ans. Au reste, depuis cette époque, la famine est l'état normal de l'Irlande. Tous les ans, depuis le mois de mai jusqu'à la fin d'août, une notable portion de la population de l'île vit d'expédients, et se procure à peine assez de nourriture pour ne pas mourir immédiatement de faim.

Telle est l'histoire de l'insurrection de 1798. Si Hoche avait pu prendre terre, si même les expéditions de Humbert et de Hardy combinées ensemble fussent arrivées quelques mois plus tôt, il est presque hors de doute que l'intervention de la France eût assuré le triomphe de l'Irlande. Quelles eussent été les conséquences de ce déchirement de l'empire anglais, au milieu des conflits et des guerres qui agitèrent l'Europe pendant vingt ans (de 1796 à 1815)? C'est là une question qui donne le vertige aux esprits les plus fermes, et dont l'avenir peut-être nous réserve la solution.

Voici que pour la seconde fois la France, par un soudain effort se rendant maîtresse de ses propres destinées, a déterminé elle-même son gouvernement et son nouveau droit politique. Sans doute l'Irlande, écrasée si longtemps par une aristocratie intolérante et oppressive, ne saurait ainsi obtenir du premier coup l'indé-

pendance toujours refusée à ses justes plaintes; que du moins les vieux partis, sacrifiant leurs dissensions à l'intérêt de la patrie, s'unissent, se concertent pour stimuler la prudence des uns, pour ramener à de justes bornes l'exaltation des autres, et les faire marcher tous d'accord vers un but si noble et si grand. Devant cette unanimité irrésistible qui seule fonde la liberté sur une base durable, le gouvernement anglais, habile à prévoir les révolutions, ne se refusera plus à un dénoûment pacifique. Un peuple qui a su conserver avec une constance si inébranlable sa foi religieuse au milieu des persécutions et des souffrances les plus cruelles ne doit jamais désespérer de la liberté.

HUILLARD-BRÉHOLLES,
Membre de la première classe.

DE L'IVRESSE ET DE SES SUITES.

Le plus triste état de l'homme, c'est celui où il se trouve à la fois privé d'intelligence et de volonté. Or, tel est celui dans lequel le plonge l'ivresse. Les autres passions pervertissent momentanément la raison et le libre arbitre : celle-ci les abolit, en même temps qu'elle tue le corps. C'est assurément de tous les vices celui qui ravale le plus l'humanité. Il y en a, dit Montaigne, qui ont je ne sais quoi de généreux : il y en a où la science se mêle, la diligence, la vaillance, la prudence, l'adresse et la finesse ; celui-ci est tout corporel et brutal. A l'appui, Montaigne raconte fort en détail l'histoire d'une jeune dame de sa connaissance et peut-être un peu sa parente, qui, pendant l'état d'ivresse, fut victime de la brutalité de son valet de labourage.

Dans l'Amérique du Nord, il meurt, dit-on, trente-sept mille ivrognes par an. L'ivrognerie y produit les trois quarts des crimes et des aliénations mentales. Cette proportion est encore plus grande en Angleterre.

L'abus du vin peut conduire à tous les excès. Gall rencontra dans les prisons de Bamberg une femme qui, dès qu'elle avait bu, éprouvait le désir irrésistible de mettre le feu à quelque maison. A peine revenue à la raison, cette malheureuse avait horreur d'elle-même. Elle n'en avait pas moins commis quatorze incendies avant d'être enfermée.

Sur un nombre de cent quinze suicides que nous avons été appelé à constater, nous en trouvons dix-huit qui ont été exécutés en état d'ivresse.

Pendant une nuit du mois d'avril 1843, on vint nous chercher pour donner des soins à un jeune homme, marié de la veille, qui venait d'attenter à sa vie et à celle de sa jeune épouse. Ce malheureux, livré à l'ivrognerie, s'était plongé dans l'ivresse le soir même de son mariage. A peine couché à côté de sa femme, il entre en fureur, selon ce qui lui arrivait quand il était pris de vin. Sa malheureuse femme allait devenir sa première victime, si, à la faveur de l'obscurité, elle ne se fût glissée dans le coffre d'un divan. Cependant le forcené tourne sa fureur contre les glaces de sa chambre et les meubles qui la garnissent, les lance par les fenê-

tres, s'empare du divan où se cache sa femme, essaye déjà de le précipiter dans la rue, et y aurait réussi certainement sans l'arrivée de quelques voisins. A leur vue, il tourne sa rage contre lui-même, et saisissant une épée nue, il se transperce à ce point que la lame, pénétrant entre la sixième et la septième côte, faisait en arrière, au-dessus de l'omoplate, une saillie de cinq ou six centimètres. Il était ainsi *embroché* à notre arrivée. Quatre hommes vigoureux réussissaient à peine à maîtriser sa fureur convulsive. Le fer fut retiré, ses bras enfermés dans une camisole de force, et ce ne fut que plus de trois heures après qu'il fut possible de s'occuper de l'affreuse blessure qu'il s'était faite. Revenu à lui-même, rien ne saurait peindre les remords et la honte de ce malheureux. Il guérit. Eh bien! le croirait-on, il ne s'est nullement corrigé depuis, et nous avons su que la femme avait obtenu une séparation de corps, fondée sur les funestes habitudes d'ivrognerie du mari.

Un jeune homme qui sortait, avec ses amis, d'un dîner où le champagne avait été pris en abondance, fut saisi par le froid du dehors, et tomba brusquement dans un état de démence furieuse. Plusieurs personnes furent maltraitées. On le conduisit au poste le plus voisin. Nous fûmes appelé pour lui donner des soins. Qu'on juge de notre surprise, en reconnaissant dans le *furieux*, que six soldats réussissaient à peine à maîtriser, un jeune homme que nous avions traité dans une maladie grave, et dont le caractère et les habitudes étaient d'une douceur parfaite. Il nous reconnaît, supplie qu'on le laisse libre, veut nous embrasser, promet de faire tout ce que nous voudrons; mais à peine est-il en liberté, qu'il tente de nous étouffer. Repris par ses gardiens, il nous accable d'imprécations, et littéralement nous couvre de *crachats*. Le sang qui lui fut tiré, tous les soins qui lui furent prodigués, ne purent rien sur son état, et il succomba le lendemain sans avoir recouvré ni son calme ni sa raison.

N'oublions pas de signaler un des effets les plus redoutables de l'abus du vin et des liqueurs. Il s'agit du phénomène connu sous la dénomination de *combustion spontanée*.

Une dame V...., garde-malade, ivrogne, vieille et obèse, faisait depuis longtemps le désespoir du propriétaire de la maison qu'elle habitait, parce que, à plusieurs reprises, elle avait failli mettre le feu à sa chambre par ses vêtements, qui s'enflammaient, disait-elle, sans qu'elle sût comment. Le 19 juillet 1847, comme ses voisins ne la voyaient point sortir, on pensa qu'il pourrait bien lui être arrivé quelque accident. Lorsque nous pénétrâmes avec le commissaire de police dans la chambre de la dame V...., elle était étendue sans vie sur le carreau, les vêtements brûlés jusqu'au-dessus de la ceinture; moins pourtant ses bas qui étaient restés intacts. Les membres n'avaient pas été atteints par le feu; tandis que le haut des cuisses, le ventre jusqu'à la région de l'estomac, étaient carbonisés ou même entièrement détruits. Les meubles de la chambre, ainsi que les vêtements qui couvraient encore la partie supérieure du corps, étaient couverts d'un enduit graisseux exhalant une odeur empyreumatique fort caractéristique. La pression sur l'abdomen faisait jaillir par la bouche et les narines un liquide jaune-citron d'une odeur

alcoolique parfaitement reconnaissable. Ce liquide semblait s'enflammer au contact d'une chandelle allumée. Enfin, les gaz mêmes que la compression faisait sortir bruyamment par les ouvertures naturelles, avaient bien évidemment l'odeur de l'*eau-de-vie*.

Il n'y avait point de chandelle allumée, ou qui l'eût été. Mais dans la cheminée était un réchaud avec résidus de charbon de bois, et dessus un vase à moitié rempli d'eau. Toutefois le corps se trouvait à près d'un mètre de ce réchaud, et la chaise sur laquelle avait dû s'asseoir la femme V.... était à soixante centimètres de ce même réchaud ; de plus, la fenêtre était entr'ouverte. Pour en finir, disons que, toutes choses minutieusement observées, il devint évident qu'il n'y avait eu ni asphyxie, ni crime, et que cette femme était morte en état d'ivresse, victime d'une combustion spontanée. Cette nouvelle ne surprit nullement les voisines. L'une d'elles s'écria : « J'avais toujours dit qu'elle avait le feu dans le corps. »

Ici la combustion avait été certainement déterminée par le voisinage du charbon en ignition dans le réchaud : l'épithète de *spontanée* n'est donc point rigoureuse. Nous devons même dire que la plupart des médecins ne reconnaissent point les combustions humaines spontanées dans toute l'acception du mot. A leurs yeux, elles ont toujours une cause déterminante.

Ceux qui les admettent s'appuient généralement sur des observations incomplètes ou sur des phénomènes pris dans le règne inorganique ou organique, pendant l'état de mort ; ce qui est loin de constituer les bases d'une analogie bien concluante.

Il est vrai d'ajouter pourtant que Sempson cite une femme qui, en se peignant, faisait sortir des étincelles de ses cheveux. Il est aussi des individus chez lesquels des frictions sur les bras ou les jambes font jaillir des étincelles. Cardon parle d'un carme qui en faisait sortir de sa tête par le simple frottement qu'il produisait en jetant son capuce sur ses épaules.

Or, supposez, chez des personnes ainsi prédisposées, des habitudes anciennes et exagérées dans l'abus des spiritueux, et vous concevrez la possibilité des *combustions humaines spontanées* dans toute la rigueur du mot. Nous n'oublierons jamais, pour notre compte, qu'en faisant l'autopsie d'un homme jeune encore, mais déjà vieil ivrogne, son estomac prit feu par l'approche de la chandelle, à l'instar d'un bol de punch.

Toutes les liqueurs fermentées ne produisent pas le même genre d'ivresse. On a dit qu'elle variait selon les climats. Sans nier cette influence, nous pensons que la matière qui fournit la liqueur, la manière dont on l'extrait, et jusqu'à l'âge de cette liqueur, sont autant de circonstances qui contribuent à donner à l'ivresse ces variétés infinies que l'on observe tous les jours. Ainsi, par exemple, l'ivresse par l'eau-de-vie est bien plus prompte et plus funeste que toute autre. Il est prouvé que l'usage même modéré de cette liqueur use rapidement l'organisation la plus robuste.

Beaucoup de sauvages, dits anthropophages, ne se livrent, dit-on, à leurs affreux

instincts que quand ils ont noyé leur raison dans l'ivresse, par les liqueurs qu'ils retirent de certaines substances végétales et animales en décomposition.

L'ivresse produite par la bière se prolonge bien plus longtemps que toute autre. Celle qu'occasionne un vin composé de plusieurs autres, ou même le mélange de plusieurs vins pris dans un même repas, est bien plus fâcheuse encore.

Ajoutons enfin que les accidents de l'ivresse se modifient indéfiniment selon les organisations individuelles. Celui-ci devient triste et soucieux à mesure qu'il s'enivre ; il tombe dans la mélancolie, se plaint, gémit, sanglote, et finit souvent par attenter à sa propre existence. Celui-là est pris de fous rires ; il est loquace, indiscret, et ne connaît aucune mesure, Cet autre entre en fureur. Le Français a généralement le vin gai. L'Anglais, en état d'ivresse, est sombre et méditatif ; l'Allemand, brutal. Les Thraces, d'après Horace, étaient en proie à des accès frénétiques à peine imaginables.

Nous tenons, d'un magistrat de la cour d'appel de Paris, que les attentats contre les personnes doivent être rapportés pour les quatre cinquièmes à l'abus du vin. Beaucoup de crimes contre les propriétés n'ont pas d'autre origine : et si nous ajoutons que les meilleures statistiques établissent péremptoirement que les sept huitièmes environ des aliénés le sont par suite d'ivresse habituelle, ou même accidentelle, on pourra dire hardiment que le vin fait plus de victimes que la guerre, et engendre plus de crimes que toutes les passions ensemble. Pour quelques individus qui supportent impunément ces excès, une multitude succombe prématurément, ou est en proie à des infirmités sans nombre.

Les abus dans le vin sont tout autrement funestes aux femmes qu'aux hommes. La prédominance du système nerveux chez elles, leur irritabilité plus grande, la mollesse des tissus, leur extrême perméabilité, sont autant de circonstances qui rendent raison de cette différence. La peau, surtout celle du visage, l'estomac, le foie, le cœur, le cerveau, subissent rapidement l'influence funeste des excès qu'elles commettent dans ce genre.

Est-ce à dire que le vin pris modérément ne puisse tourner au profit de l'humanité? Loin de nous cette pensée. Le vin peut être utile dans une foule de cas, et indispensable dans quelques-uns. Nous aurons à le faire voir dans une autre réunion.

Docteur Jobat,
Membre de la troisième classe.

PHILOLOGIE.

ARCHIMÈDE AVAIT-IL UN SYSTÈME DE NUMÉRATION ANALOGUE AU NÔTRE ? CONNAISSAIT-IL L'ARITHMÉTIQUE DE POSITION ?

L'intéressante question de l'origine de nos chiffres a été soulevée de nouveau et traitée, dans ces dernières années, avec toutes les ressources d'une érudition variée jointe à une connaissance approfondie de la matière, par M. Chasles.

Les recherches qu'il a faites sur l'Abacus, l'interprétation toute nouvelle qu'il a donnée d'un passage de Boèce, inintelligible jusqu'à lui, méritaient et ont excité, en effet, l'attention des savants.

Mais, comme il arrive quelquefois, l'auteur, ayant reconnu et mis à peu près hors de doute cette proposition, que notre système de chiffres ne nous venait ni des Arabes ni de l'Orient, n'a pas su se tenir dans les résultats de son analyse; il a cru que l'Abacus contenait réellement notre système de numération, et, comme le nom de Pythagore s'y trouvait mêlé, il a conclu qu'il n'était pas impossible que l'usage de notre système remontât jusqu'à ce chef de l'école italique.

Une objection grave lui fut faite alors par un membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et reproduite à l'Académie des sciences par M. Libri : c'est qu'il était impossible de supposer à Pythagore la connaissance de notre système de numération, puisque Archimède, qui lui était de beaucoup postérieur, et qui avait étudié les ouvrages mathématiques de son école, ignorait complétement ce système; que, quant à ce dernier point, nous ne pouvions avoir aucun doute, puisqu'il nous restait de ce grand géomètre un traité où, ayant besoin de calculer de très-grands nombres, au lieu d'écrire, comme nous le ferions, en reculant un chiffre vers la gauche d'autant de rangs qu'il serait nécessaire, il était obligé de se créer à lui-même un système très-insuffisant et très-pénible.

Cette objection était foudroyante : M. Chasles essaya de la détourner, et, pour cela, il fit voir que l'objet de l'*Arénaire* d'Archimède n'était pas de donner aux Grecs un système de numération, mais seulement de montrer qu'on pouvait nommer des nombres qui surpasseraient celui des grains de sable contenus dans une sphère grande comme le monde; et qu'ainsi l'on ne pouvait conclure de son livre qu'il ne possédait pas notre système.

La première partie était sans doute la plus facile à établir; il suffisait, pour cela, d'ouvrir le traité d'Archimède; et ainsi elle n'a été, ni pu être niée sérieusement par personne. La seconde ne venait pas aussi facilement. M. Chasles a recueilli avec beaucoup de patience et groupé adroitement divers témoignages. Malgré tous ses efforts, il est difficile de faire sortir des textes ce qu'ils ne contiennent pas, et je crois qu'en revenant avec attention sur ses preuves, on en tirera moins les conséquences qu'il nous donne, que les conclusions contraires.

Le sujet est assez intéressant pour que nous en fassions l'expérience. C'est dans ses *Éclaircissements sur le Traité* DE NUMERO ARENÆ (1), que M. Chasles a présenté et résumé ses conjectures sur Archimède; c'est aussi là que je vais le suivre, et examiner tous les textes qu'il cite comme corroborant son opinion.

Dès la page 4, il transcrit ces deux vers de Silius Italicus :

> Non illum mundi numerasse capacis arenas
> Vana fides (2).

(1) On trouve ces éclaircissements dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, 1842.

(2) *Punic.* XIV, v. 350.

et il ajoute : « Ce passage, que l'on ne paraît pas avoir suffisamment remarqué (1), s'applique évidemment au livre *de Numero arenæ*, et en indique parfaitement l'objet. »

Je n'ai aucun intérêt à nier cette application, et, pour mon compte, je ne la conteste pas. Je fais observer seulement qu'elle n'est ni évidente ni démontrée. Silius fait du 340e au 352e vers de son XIVe livre ce que les rhéteurs appellent une *éthopée*, c'est-à-dire un portrait d'Archimède. Il rapporte, sans choix et sans critique, tout ce qu'on a dit de ce géomètre, et qui peut entrer dans sa mesure ; prétend que la terre et le ciel lui étaient ouverts; qu'il savait comment le soleil, se levant obscur, annonce de la pluie; qu'il avait déterminé si la terre était immobile ou en mouvement, comment elle est entourée d'eau; quelles sont les phases de la lune, et les mouvements correspondants de l'Océan :

Ingenio facile ante alios Telluris alumnos,
Nudus opum, sed cui cœlum terræque paterent.
Ille novus pluvias Titan ut proderet ortu
Fuscatis tristis radiis; ille hæreat, anne
Pendeat instabilis Tellus, cur fœdere certo
Hunc affusa globum Tethys circumliget undis
Noverat, atque una pelagi lunæque labores,
Et pater Oceanus qua lege effunderet æstus (2).

Voilà déjà bien des choses; et l'on pourrait s'étonner que, si Archimède avait si bien fait voir qui se mouvait de la terre ou du soleil, Silius n'ait pas dit un mot du parti qu'il prenait dans cette alternative. Mais continuons.

Silius ajoute que ce grand homme a compté (ce n'est pas une fable) le sable qu'il y a dans le monde, et qu'une main de femme lui suffisait pour enlever et briser contre les rochers les vaisseaux et les digues des ennemis :

Non illum mundi numerasse capacis arenas
Vana fides; puppes etiam constructaque saxa
Feminea traxisse ferunt contra ardua dextra (3).

Qu'y a-t-il dans tout ce passage, aux yeux d'un philosophe? rien autre chose qu'une description de poëte, si ce n'est plutôt encore une amplification d'écolier. Silius a parlé de ce qu'il ne savait pas, et l'on n'en peut rien tirer de positif pour l'histoire de la science; car, si vous adoptez le compte du sable, il faut aussi recevoir l'enlèvement des vaisseaux et des digues par la main d'une femme, que les plus simples notions de mécanique nous démontrent absolument impossible.

Neil-Arnott, rappelant dans son traité de physique le vers fameux :

Dic ubi consistam, cœlum terramque movebo,

dit qu'Archimède, si la pensée lui appartient, donnait bien une idée de la puis-

(1) M. Chasles se trompe : voy. dans le *Silius* (édit. de Lemaire) les très-nombreuses remarques faites précisément sur ce passage.

(2) Silius, *Punic.* XIV, v. 342.

(3) *Ibid.* v. 350.

sance de la mécanique; mais qu'il ne disait pas tout; et que, pour soulever la terre d'un pouce, il lui aurait fallu se mouvoir lui-même pendant plusieurs millions d'années avec la vitesse d'un boulet de canon (1).

Et en effet, personne n'ignore que, dans le cas d'équilibre, les vitesses sont toujours en raison inverse des masses; que, si une femme veut enlever un vaisseau qui pèse deux mille fois autant qu'elle, il faut, même dans la statique spéculative, c'est-à-dire en supprimant par la pensée les frottements et la roideur des cordes, non pas qu'elle y mette une main de femme, *femineam dextram*, mais qu'elle s'y suspende de tout son poids, et qu'alors même elle parcoure vingt mètres de chemin pour soulever le vaisseau d'un seul centimètre.

Et si nous passons à la pratique, loin de briser les digues ou les vaisseaux contre les rochers, cette femme ne pourra pas seulement vaincre la résistance des cordes ou le frottement des poulies.

Jugez maintenant de ce que vaut le témoignage du poëte en ce qui tient au nombre des grains de sable. Silius y est tout aussi croyable qu'en ce qu'il nous rapporte des machines d'Archimède. Il a porté dans l'un et l'autre fait la même connaissance et le même esprit d'examen; si l'un des deux est absurde, l'autre l'est ou peut l'être au même titre et au même degré; ou plutôt Silius n'a été dans les deux cas que l'écho de bruits populaires qu'il ne s'est donné la peine ni de vérifier ni de comprendre.

M. Chasles continue; il rappelle ces vers d'Horace :

> Te maris et terræ numeroque carentis arenæ
> Mensorem cohibent, Archyta,
> Pulveris exigui prope littus parva Matinum
> Munera (2).

Il ajoute que M. Lacroix avait bien voulu lui signaler ce passage comme offrant un point d'histoire mathématique qui méritait examen. En conséquence, il se demande s'il faut considérer ces vers comme un document historique qui prouverait qu'Archytas avait fait, près d'un siècle avant Archimède, ce même calcul de grains de sable; ou s'il n'y faut voir, de la part du poëte, qu'une expression propre à caractériser le grand géomètre. Je laisse notre auteur débattre la question.

Je remarque toutefois qu'il n'y a peut-être au fond rien de ce qu'il imagine; l'expression d'Horace semble même l'indiquer clairement. Archytas avait mesuré la portion de terre et de mer qu'il connaissait, *maris et terræ mensor;* le sable étant contenu dans la terre se trouvait aussi mesuré, ou en volume ou en superficie, et c'est ce que veut dire *mensor arenæ;* mais Horace ajoute que personne, pas plus Archytas que tout autre, n'en avait supputé les grains, *numero carentis.*

N'oublions pas que la notion claire et distincte des nombres un peu élevés est une de celles que nous ne pouvons pas avoir immédiatement. Locke a écrit sur

(1) *Mécanique des solides*, p. 155, trad. de Richard.
(2) Horat. *Carm.* I, 28.

cette question même un chapitre fort intéressant (1); il y montre avec une complète évidence qu'il nous faut des mots pour concevoir les nombres, et que, quand nous ne les avons pas, les nombres nous échappent absolument (2). Il observe avec beaucoup de raison que, pour savoir compter, il est nécessaire : 1° que l'esprit distingue exactement deux idées qui ne diffèrent l'une de l'autre que par l'addition ou la soustraction d'une unité ; 2° qu'il conserve dans sa mémoire les noms ou les signes des différentes combinaisons, depuis l'unité jusqu'à ce nombre ; et cela, non d'une manière confuse et sans règle, mais selon l'ordre exact dans lequel les nombres se suivent les uns les autres (3). Il aurait pu ajouter ce qu'il dit d'ailleurs ou indique un peu plus tard en parlant de l'infini (4), qu'alors même l'idée que nous avons de ces nombres n'est pas *intuitive* en quelque sorte, comme celle de *deux*, de *trois*, de *quatre*, ou des petites quantités dont nous apercevons à la fois et distinctement toutes les parties. Ce n'est qu'une idée de relation résultant pour nous d'une comparaison faite entre les unités des différents ordres, et d'autant plus rapide et facile que notre système de numération est plus parfait et que nos noms de nombre s'en rapprochent davantage.

Voilà pourquoi ce qui se présente en masse à notre vue, comme les sables de la mer, les feuilles des arbres, les brins d'herbes d'un champ, paraît, surtout dans les premiers temps, dépasser de si loin la puissance compréhensive de notre esprit, qu'on prend volontiers ces quantités comme exprimant ce qu'il y a au monde de plus inconnu. C'est qu'en effet où manque la mesure et le compte, là s'évanouit pour nous toute idée de limite ou de quotité ; là commence en même temps l'infini, c'est-à-dire l'obscur, le ténébreux, l'inconcevable ; et ces expressions sont employées naturellement pour désigner le *nec plus ultra* de l'intelligence, sans qu'on y attache, bien entendu, aucune idée positive. C'est là, si je ne me trompe, le véritable sens d'Horace et de Silius.

Revenons aux *éclaircissements* de M. Chasles. Le but de ce savant est de montrer qu'on ne peut pas, comme l'a fait M. Libri, conclure du ψαμμίτης d'Archimède que ce géomètre ne connaissait pas notre système de numération : nous verrons tout à l'heure si cette démonstration est décisive. Pour y arriver, M. Chasles expose après Delambre le but et les moyens d'Archimède ; il dit que ce grand homme a voulu faire voir que le nombre des grains de sable contenu, non-seulement dans la terre, mais même dans une sphère égale au monde, n'est pas infini ; qu'il n'atteint même pas à beaucoup près les nombres que l'on peut exprimer par la parole ou par l'écriture : et c'est à ce propos qu'il indique un moyen particulier de représenter les grands nombres, moyen que M. Chasles expose avec détail, mais en en tirant des conséquences qu'à mon avis on ne saurait justement admettre.

Le système d'Archimède consiste essentiellement à supposer une première unité

(1) *Essai sur l'entendement humain*, II, 16.
(2) *Ibid.*, § 6.
(3) *Ibid.*, § 7.
(4) *Ibid.*, ch. 8.

égale à une myriade multipliée par elle-même : c'est 10,000 × 10,000 ou 100 millions. Il appelle cette unité, et nous pouvons avec lui la nommer, une *myrio-myriade*. Il multiplie cette unité par elle-même, une fois, deux fois, trois fois, etc., et forme ainsi des nombres que nous nommerions *deuxième, troisième, quatrième puissance* de la *myrio-myriade*, et qu'il appelle *nombres premiers, seconds, troisièmes, quatrièmes*, etc.

Il ajoute qu'on peut dénommer ainsi ces unités jusqu'à la *cent millionième* ou *myrio-myrième*, et même au delà. Tout cela est parfaitement clair, et a été bien exposé par Delambre. Il est donc bien évident qu'Archimède s'est fort nettement représenté une progression à grande raison, qu'il a vu que les termes augmentaient avec une grande rapidité, que d'ailleurs la série n'avait pas de limites.

M. Chasles, qui a pris le parti d'y trouver autre chose, va d'abord l'y mettre, comme nous pouvions le prévoir. Au lieu de cette suite de puissances de la myrio-myriade, il suppose une suite de puissances de 10. C'est un changement très-légitime quand on ne considère que les valeurs numériques des nombres exprimés. Puisque la myriade vaut 10 à la quatrième puissance, on peut évaluer en puissances de 10 tous les nombres d'Archimède, et c'est ce qu'a fait avec raison Delambre, lorsque, pour nous donner une idée de ces valeurs, il les écrit en chiffres arabes.

Il n'en est pas de même quand il s'agit de la pensée intime de l'auteur, quand c'est sa méthode de numération qui est en question : alors substituer la progression de dix en dix à la progression de cent millions en cent millions, c'est mettre notre système, ou du moins sa base, à la place de ce qui n'y ressemble pas du tout; c'est trancher la question par la question, et nous faire accepter incidemment, si nous n'y prenons garde, cela même sur quoi nous discutons.

C'est par le même abus que M. Chasles nous parle un peu plus loin de tranches de huit chiffres. Archimède, considérant la *myrio-myriade* comme le huitième terme dans l'ordre donné par les mots grecs *décade, hecatontade, chiliade, myriade, déca-myriade, hécato-myriade, chilio-myriade*, et *myrio-myriade*, l'avait appelée d'une manière plus rapide une *octade*; et quoique ce mot ne fût pas très-bien choisi, puisque par sa terminaison il indique plutôt une collection de huit unités qu'un huitième ordre de grandeur, lequel devrait se nommer une *ogdone* (1), il faut bien le prendre dans le sens de sa définition. Or, M. Chasles, à la place de ce mot qui n'indique qu'un ordre entre des noms, met le mot *tranche* qui exprime des coupures entre des chiffres; c'est-à-dire qu'il introduit ici, sans y penser, notre système décimal et ses habitudes, toujours ce qui est en question.

Archimède ajoutait que ses octades pouvaient prendre les noms de *première, seconde, troisième*, etc., et aller ainsi jusqu'à la *myrio-myrième* ou la cent millionième. M. Chasles en conclut que cela nous donne des nombres énormes, savoir celui que nous représenterions par l'unité suivie de huit cents millions

(1) Du grec ὄγδοον, c'est-à-dire une *huitième*.

de zéros. Certainement le nombre est énorme; mais il faut bien se garder de croire qu'Archimède ait pu, plus que nous, s'en faire une idée; ni surtout qu'il ait jamais pensé à reculer des chiffres de droite à gauche, afin de leur donner des valeurs successivement croissantes. Il n'y a chez lui, comme l'a très-bien dit Delambre, qu'une progression géométrique dont la raison est cent millions; il la pousse par la pensée, ou plutôt par la faculté de dénomination, jusqu'au cent-million-et-unième terme, et voilà tout.

M. Chasles a beau dire, à ce sujet, que c'est un des passages les plus intéressants de l'ouvrage; je ne sais pour moi quel intérêt peut avoir cette déclaration, que les termes d'une progression croissante peuvent être nommés jusqu'à tel ou tel. C'est assurément la proposition la plus indifférente qu'on puisse imaginer; nous parlons beaucoup mieux, et surtout plus simplement, quand nous disons que les termes croissent indéfiniment.

Nous venons de voir ce qu'il y a dans le livre d'Archimède. Gardons-nous bien de rabaisser ces résultats très-intéressants et sous le rapport de l'histoire de la science, et parce qu'ils montrent que le géomètre était arrivé à concevoir parfaitement ces séries proportionnellement croissantes que nous nommons des *progressions*.

Mais pour apprécier cette connaissance, ne la mettons pas en regard d'une autre bien plus avancée, qui n'a pu se former que longtemps après la première, et en s'appuyant sur elle. Il y a, entre les deux systèmes considérés comme moyens de représenter les nombres, toute la différence d'une première ébauche à un ouvrage parfait; et jamais on ne comprendra ni qu'on les compare, ni surtout qu'un homme sensé qui a le meilleur à sa disposition se serve volontairement du pire.

M. Chasles n'est pas convaincu de cette conséquence; il pose lui-même ces conclusions, « qu'il n'y a pas lieu de dire que si Archimède avait connu notre système, il n'aurait pas composé son livre, ou qu'il l'eût fait différemment; » et enfin « qu'aucune des considérations arithmétiques qui se trouvent dans cet ouvrage n'autorise à penser qu'Archimède n'a pas connu notre système de numération. » C'est ce qu'il faut examiner brièvement.

Remarquons d'abord que ce n'est pas par un raisonnement syllogistique que nous pouvons procéder ici. Tout le monde connaît cette règle de logique :

Utraque si præmissa neget nihil inde sequetur :

si les deux prémisses sont négatives, il ne s'ensuit rien du tout. Pareillement dans l'histoire des sciences, de ce qu'on trouve la mention d'un fait, ou d'une observation, on peut conclure avec assurance que les anciens s'en sont occupés; de ce qu'on ne trouve rien qui s'y rapporte, on ne peut pas conclure par syllogisme qu'ils n'en ont eu aucune idée; et ceux qui voient dans cette forme de raisonnement l'origine de nos connaissances, peuvent croire que nous resterons dans une ignorance invincible à l'égard de tout ce qui n'a pas été nettement exprimé.

Heureusement il y a autre chose que le syllogisme pour nous mener à la décou-

verte de la vérité; l'observation et l'induction sont bien autrement puissantes; elles nous montrent dans des positions données des circonstances ou des rapports nécessaires, dont l'absence ne permet pas de supposer qu'un homme ait pu également savoir et ne pas savoir, faire et ne pas faire. La pratique d'un art, l'habitude de tel ou tel instrument amène nécessairement, et dans les pensées et dans le langage, certaines formes qui ne peuvent pas exister chez l'homme étranger à cet instrument ou à cet art; l'emploi de certains termes, de certaines tournures, décèle immédiatement au connaisseur celui qui sait ou qui ne sait pas la musique, l'arithmétique, la géométrie, etc.

Semblablement, celui qui a l'habitude d'employer un système de numération parfait, illimité comme le nôtre, qui grâce à ces symboles a pu s'habituer à saisir des rapports justes et précis entre tous les nombres quels qu'ils soient, celui-là ne tombera jamais dans certaines erreurs, n'emploiera jamais certaines formules, ne laissera jamais subsister certaines indécisions que nous retrouvons au contraire à tout moment chez les anciens, je dis, chez les plus forts et les plus habiles.

Je vois par exemple que Géminus, dans son *Introduction aux phénomènes célestes* (1), ayant à calculer quelqu'une de ces périodes astronomiques à l'aide desquelles les anciens espéraient faire concourir exactement le mouvement du soleil et celui de la lune, donne d'abord avec assez d'exactitude le temps de la révolution de notre satellite : c'est, dit-il, 29 jours et demi et 1/33. Il n'est personne qui ne reconnaisse ici un homme tout à fait étranger à la pratique de nos calculs. Qu'on emploie en effet un nombre fractionnaire comme 29 1/2 ou 29 et 1/33, cela se conçoit sans doute; mais qu'après le nombre entier on écrive deux fractions qui doivent s'ajouter l'une à l'autre et qu'on n'ajoute pas, c'est ce que ne fera jamais un homme intelligent armé de notre système de numération. Il mettra tout de suite 29 jours 35/66.

Cela est d'autant plus nécessaire, dans l'exemple tiré de Géminus, qu'il a pour objet de multiplier cette valeur de la révolution lunaire, afin d'en faire un produit égal à celui d'un certain nombre d'années. Or, dans notre système, le seul moyen rationnel et commode d'effectuer ce produit, c'est de faire disparaître les nombres entiers, et de réduire le tout en fractions à deux termes. Géminus n'y pense pas; il ne pouvait pas y penser. Quoique postérieur de deux siècles à Archimède, et sachant très-certainement sur le calcul ce que l'autre avait su, il est encore réduit à exprimer les quantités par des suites de nombres de plus en plus approchés, mais aussi de plus en plus complexes, sur lesquels les calculs devaient être d'une longueur interminable.

Frontin, qui vivait sous Trajan, rendant compte des eaux que les fontaines publiques amenaient à Rome, indique d'abord les mesures que l'on emploie pour évaluer les quantités d'eau : c'est l'once, le doigt carré, le doigt rond ou de diamètre, et la quinaire. C'est d'après celle-ci qu'il estime les autres. Suivant son compte

(1) Ch. 6, des Mois.

l'once vaut une quinaire plus 1/8, plus 1/96 plus 1/432; le doigt carré réduit en cercle a de diamètre 1 doigt plus 1/8, plus 1/188; il vaut de la quinaire 3/4 plus 1/24 plus 1/48; le doigt rond ou de diamètre en vaut seulement 7/12, plus 1/24 plus 1/72 (1).

Est-il possible qu'un homme ayant l'usage de notre système de numération s'exprime ainsi ? Non assurément, répondra quiconque n'a pas d'avance pris le parti de soutenir ce paradoxe : et notez que chez Frontin l'expression prouve plus encore que je ne le dis ici : car ses fractions ne sont pas comme chez nous exprimées par des dénominateurs, mais par les noms des poids romains, parties de la livre ou de l'once, qui étaient employés dans tous les comptes comme représentant une partie proportionnelle de l'unité en question ; c'est-à-dire qu'au contraire des modernes, dont le système de numération a écarté successivement les parties aliquotes et les mesures complexes elles-mêmes, ce sont les mesures usuelles et leurs aliquotes qui ont, chez les Romains, éliminé le système de numération. Tant il est vrai que, quel qu'il fût, il était si incommode, qu'on avait plutôt fait de recourir à des onces, des scrupules, des sextules et des siciliques qu'aux détestables chiffres dont on pouvait disposer.

Remarquons encore que, ces auteurs étant postérieurs à Archimède, on ne peut pas supposer que celui-ci ait été en possession d'un système d'écriture connu de son temps, et qui aurait manqué à Géminus et à Frontin. D'ailleurs Archimède dans l'ouvrage qui reste de lui, où il expose la progression dont j'ai parlé, ne fait aucun mystère de ce qu'il sait. Il l'expose le mieux et le plus clairement qu'il peut ; et assurément s'il eût eu quelque notion de notre système actuel, en supposant que, par une bizarrerie inexplicable, il eût voulu faire son calcul sur un système à lui, au moins eût-il employé l'autre pour exprimer ses propres nombres. Il l'aurait fait d'autant plus, que son calcul appelait nécessairement une valeur que sa progression ne pouvait exprimer, et sans laquelle pourtant rien n'est terminé chez lui.

C'est ici le lieu de faire observer que notre système de numération contient essentiellement une progression par quotient : cette progression n'est pas le système tout entier, elle en est la base. Le système en diffère en ce qu'il y ajoute l'expression de toutes les unités contenues entre un terme et le suivant. La progression nous donnerait seulement 1, 10, 100, 1000, 10000, etc.; le système décimal nous permet d'écrire entre 1 et 10, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9; entre 10 et 100, tous les nombres de deux chiffres; tous ceux de trois entre 100 et 1000, et ainsi de suite.

Or que va faire Archimède dans le calcul de ses grains de sable ? N'oublions pas qu'il sait parfaitement calculer le volume d'une sphère dont le diamètre est donné : il a démontré lui-même, et c'est un de ses titres de gloire, qu'elle vaut les deux tiers du cylindre circonscrit, et par conséquent les 11/21 du cube de son diamètre. Il a pris un certain diamètre comme étant celui de la sphère du monde; il assigne

(1) *De aquæduct.* 26.

à ses grains de sable une certaine dimension. Tout est donc parfaitement déterminé pour Archimède; il pourra nous dire à un grain de sable près combien il en tiendra dans la sphère imaginaire qu'il va calculer. Est-ce là ce qu'il fait? Point du tout. Il conclut que le nombre cherché est plus petit que le huitième terme de la huitième octade : réponse excellente pour qui n'a en vue qu'une progression géométrique, réponse inadmissible chez quiconque peut disposer d'un système de numération.

Que dirait-on d'un voyageur qui, consulté sur la distance de deux villes, dirait que cette distance est entre dix et cent lieues ; d'un astronome connaissant exactement la grosseur du soleil qui nous répondrait qu'il est plus d'un million, mais moins de dix millions de fois aussi gros que la terre? C'est ne rien répondre que de laisser la pensée divaguer entre de telles limites.

M. Chasles affaiblit bien tant qu'il le peut cette conséquence en disant qu'Archimède prend, pour les nombres qui lui servent de base, les nombres ronds qui sont les termes de sa progression ou des multiples simples de ces termes, et qu'il arrive à son résultat sans avoir eu besoin d'effectuer aucun calcul. C'est justement ce qui prouve qu'il n'y avait pas pour lui de système de numération analogue au nôtre. Prendre les 11/21 ou sensiblement la moitié d'un cube, surtout quand le côté du cube est une unité décimale, est une opération qui se fait sans plume ni papier, bien plus aisément et plus vite qu'Archimède n'a établi sa progression. A qui fera-t-on croire qu'un homme de génie et d'un esprit aussi droit que le célèbre géomètre de Syracuse prend dans un calcul le chemin le plus long et le plus pénible, tout exprès pour arriver à un résultat beaucoup plus éloigné de la vérité?

M. Chasles paraît donc, dans cet examen, non-seulement avoir supposé aux anciens des connaissances dont ils n'ont pas laissé trace dans leurs ouvrages; mais encore avoir méconnu l'incompatibilité de ces connaissances hypothétiques, avec les résultats très-positifs et très-certains que ces mêmes anciens nous ont transmis. Et en revenant par un jugement général sur ce qu'il a tâché d'établir relativement à l'origine de nos chiffres, on peut dire que sa thèse a deux parties : l'une négative, savoir que ce ne sont pas les Arabes ni les peuples orientaux qui nous en ont enseigné l'usage ; l'autre affirmative, savoir que les anciens connaissaient, sinon dans ses détails, au moins en gros notre système de numération. La première, où M. Chasles n'a pas eu à mettre du sien, où il a seulement rassemblé et mis en relief des textes précieux, me semble avoir été parfaitement démontrée. Quant à la seconde, non-seulement elle n'est pas fondée sur des textes, et M. Chasles est obligé de recourir à des suppositions ; mais ces suppositions mêmes contrarient tout ce que nous savons de l'antiquité.

Nouvelle preuve qu'en ce qui tient surtout à l'histoire des sciences, il faut, si nous voulons connaître la vérité, nous tenir strictement à ce que portent les livres anciens, sans y mettre gratuitement ce que des travaux plus modernes nous ont appris.

BERNARD JULLIEN,
Membre de la troisième classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT sur les Comptes généraux de l'administration de la justice criminelle, civile et commerciale en France, pendant les années 1845 et 1846.

Dans la séance générale de l'Institut historique du 27 novembre 1846, un de nos collègues, chargé de la mission que j'ai à remplir aujourd'hui, fit un « *Rapport sur les Comptes généraux de la Justice criminelle en France, pour les années* 1843 *et* 1844. » Ce rapport fut suivi d'une discussion reproduite par l'*Investigateur* (v. t. 18, p. 57). Les orateurs qui occupèrent successivement la tribune s'attachèrent surtout à rechercher à quels motifs les infractions commises devaient être attribuées; quels résultats avaient pu produire les condamnations prononcées, et quels moyens seraient propres à prévenir le retour des actes coupables que la justice criminelle est appelée à réprimer.

Cette marche suivie par la discussion était indiquée par la nature même des documents que le ministre de la justice met chaque année sous les yeux du chef de l'État, et dont, chaque année aussi, nous devons la communication à sa bienveillance. Quelle serait, en effet, l'utilité de ce compte rendu, de cette espèce de bilan moral de la société, toujours si affligeant et parfois si hideux à parcourir, si ce ne devait servir à déterminer les causes de la corruption des mœurs et à apprécier l'efficacité plus ou moins grande des divers modes de répression pénale ?

Les documents dont j'ai à vous entretenir aujourd'hui forment quatre volumes in-4°, et contiennent les *Comptes généraux de l'administration de la justice criminelle, civile et commerciale en France, pendant les années* 1845 *et* 1846.

Le rapport dont je vous ai parlé tout à l'heure ne contient que l'analyse des Comptes généraux de la justice *criminelle*. Notre collègue s'était réservé de compléter son travail, à l'égard de la justice *civile* et de la justice *commerciale*, dans un rapport subséquent; il avait promis, en outre, de jeter un coup d'œil d'ensemble sur les conséquences à tirer des documents qui avaient servi de base à son premier rapport. Il ne paraît pas que cette double promesse ait été tenue, et, pour mon compte, je le regrette vivement.

J'ai cru devoir séparer entièrement les comptes rendus des trois juridictions *criminelle*, *civile* et *commerciale*. Je vous présenterai d'abord l'analyse des comptes de la justice *criminelle*.

§ Ier. JUSTICE CRIMINELLE.

Ces comptes sont divisés, tant pour l'année 1845 que pour l'année 1846, en six parties consacrées :

1° Aux cours d'assises;

2° Aux tribunaux correctionnels;

3° Aux récidives;

4° Aux tribunaux de simple police;

5° A l'instruction criminelle, c'est-à-dire, à tout ce qui concerne la marche des procédures et les crimes et délits non poursuivis ;

6° A la Cour de cassation.

Un appendice contient des renseignements importants sur les instructions suivies par les magistrats, qui composent ce qu'on nomme le *petit parquet* du tribunal de la Seine, sur les morts accidentelles, les suicides et les grâces collectives accordées par le chef de l'État.

1° *Cours d'assises.* Pendant l'année 1845, les cours d'assises des 86 départements ont jugé contradictoirement.....6,685 accusés,
compris dans.....5,054 accusations.
Sur ces accusés 31 sur 100 ont été poursuivis pour des crimes contre les personnes, et 69 sur 100 pour des crimes contre les propriétés.

En 1846, les mêmes cours ont jugé.....5,077 accusations,
et.....6,908 accusés.
Savoir, 27 sur 100 accusés de crimes contre les personnes, et 73 sur 100 accusés de crimes contre les propriétés.

La comparaison de la criminalité des deux années donne ce résultat : qu'en 1846 le nombre des accusés de crimes contre les personnes a diminué de 173, tandis que celui des accusés de crimes contre les propriétés s'est accru de 396.

Il en avait été de même en 1843 et 1844 : dans la première de ces deux années, il y avait eu 3,625 accusations de crimes contre les propriétés, tandis que la seconde en présentait 3,767.

Ainsi, Messieurs, dans une période de quatre années, les attentats contre les propriétés sont devenus plus nombreux, tandis que les crimes contre les personnes ont été, au contraire, moins fréquents.

Quant au nombre total des inculpés pendant ces quatre années, il faut reconnaître que si l'année 1845, comparée aux années 1843 et 1844, a vu diminuer sensiblement le nombre des accusés, l'année 1846, au contraire, offre une augmentation de 223 accusés, un peu plus de 3 pour 100.

On a expliqué cet accroissement par l'extrême misère produite, pendant les derniers mois de 1846, par la rareté des subsistances, et l'on a fait observer en outre que, malgré cette augmentation, le nombre total des accusés demeure en 1846 inférieur à ce qu'il a été de 1826 à 1844.

Les accusés peuvent être divisés en plusieurs catégories fondées : 1° sur la nature même des crimes ; 2° sur la population des lieux dans lesquels ces crimes ont été commis ; 3° sur le sexe des accusés ; 4° sur leur âge ; 5° sur leur état civil ; 6° sur leur origine et leur domicile ; 7° sur leur profession ; 8° et enfin sur le degré d'instruction qu'ils ont pu recevoir.

En distribuant les inculpés d'après la nature des crimes, on reconnaît que le nombre des accusés des crimes les plus graves est resté stationnaire en 1846. On compte presque autant d'accusés de parricide, d'assassinat et de meurtre qu'en 1845, mais il y a eu moins d'accusés d'empoisonnement et d'infanticide. Le nom-

bre des accusés de viol et d'attentat à la pudeur sur des enfants est le même en 1846 qu'en 1845; jusqu'alors il s'était accru régulièrement chaque année. Celui des accusés de viol et d'attentat à la pudeur sur des adultes a diminué de 30 p. 100. Parmi les crimes contre les propriétés, il n'en est que trois qui présentent en 1846 un nombre d'accusés plus élevé qu'en 1845 : ce sont ceux d'incendie, de banqueroute frauduleuse et de vols qualifiés. Le nombre des accusés de cette dernière espèce de crime, surtout, a été bien plus élevé en 1846 qu'en 1845; cependant il ne dépasse pas le total de 1844.

La distribution des accusés entre les divers départements de la France se fait chaque année d'une manière assez inégale.

En 1846 le rapport du nombre des accusés à la population a été :

dans la Creuse	de 1 sur 15,036 habitants,
dans le Pas-de-Calais	de 1 sur 14,495
dans le Nord	de 1 sur 13,816

tandis qu'il a été :

dans la Seine	de 1 sur 1,585
dans la Corse	de 1 sur 2,236
dans la Lozère	de 1 sur 2,867

En 1846,

la Seine présente	1 accusé	pour 1,537 habitants,
la Corse	1	pour 1,799
l'Aube	1	pour 2,847

tandis qu'au contraire

les Hautes-Alpes n'offrent que	1 accusé	pour 14,789 habitants,
le Doubs	1	pour 14,617
le Nord	1	pour 13,650.

Les deux départements qui présentent, pendant les années 1845 et 1846, le plus grand nombre d'accusés, sont la Seine et la Corse. Il en a toujours été ainsi. Votre rapporteur vous l'avait fait remarquer pour les années 1843 et 1844. Il avait également signalé ce fait, qui s'est reproduit en 1845 et en 1846, à savoir que si les deux départements de la Seine et de la Corse se ressemblent par la multiplicité des crimes dont ils sont le théâtre, ils diffèrent beaucoup par la nature de ces crimes. Sur 100 accusés, jugés en 1845 par la cour d'assises de la Seine, 89 étaient poursuivis pour des crimes contre les propriétés, et 11 seulement pour des crimes contre les personnes; tandis que, sur 100 accusés jugés par la cour d'assises de la Corse, 84 avaient à répondre à des accusations de crimes contre les personnes, et 16 seulement à des accusations de crimes contre les propriétés.

Si nous voulons remonter à la cause de cette différence, nous vous répéterons ce que vous disait, il y a deux ans, notre collègue, c'est que cette cause, Messieurs, chacun de vous la connaît : vous savez que « tous les efforts des magistrats, « que tous les résultats de la civilisation, ont été impuissants jusqu'à ce jour à dé- « truire la *Vendetta*, ce vestige des mœurs italiennes. »

Si l'on veut comparer le nombre total des accusés à la population de la France entière, on arrive à ce résultat qu'il y a eu :

en 1843, 1 accusé sur 4,737 habitants,
en 1844, 1 sur 4,757
en 1845, 1 sur 5,296.

Il est à remarquer que les départements qui se distinguent par le grand nombre proportionnel d'accusés de crimes contre les personnes, appartiennent presque tous au midi de la France. Les départements du nord et ceux où il existe de grands centres de population présentent tous les ans, au contraire, un nombre proportionnel très-élevé de crimes contre les propriétés.

Je vous ai dit, Messieurs, qu'il existe entre les accusés des divisions fondées sur le sexe, l'âge, l'état civil, le domicile, la profession, et le degré d'instruction.

Ces différentes circonstances offrent d'autant plus d'intérêt qu'il paraît démontré qu'elles exercent, en fait, une influence réelle sur les décisions des jurés.

Les 6,685 accusés jugés contradictoirement en 1845 présentent

5,543 hommes, et
1,142 femmes.

Les 6,908 accusés de 1846 se divisent en

5,743 hommes, et
1,165 femmes.

En rapprochant le nombre des accusés de chaque sexe de la fraction correspondante de la population, on trouve :

En 1845, pour les hommes,

1 accusé sur 8,165 habitants,

pour les femmes

1 accusée sur 15,638 ;

En 1846, pour les hommes,

1 accusé sur 8,055 habitants,

pour les femmes

1 accusée sur 15,339.

Le nombre proportionnel des femmes accusées diffère, suivant la nature, des crimes. De 16 sur 100 seulement parmi les accusés de crimes contre les personnes, il est en 1845 de 18 sur 100 parmi les accusés de crimes contre les propriétés.

Parmi les accusés jugés pendant cette même année 1845, par la cour d'assises des Hautes-Alpes, il n'y avait aucune femme. Il y en avait 2 sur 100 seulement dans la Corse, et 19 sur 100 dans les départements de la Seine, de la Seine-Inférieure, du Rhône et du Doubs. Les crimes dont les femmes sont le plus fréquemment accusées sont l'infanticide, l'avortement, l'empoisonnement et le vol domestique.

La distribution des accusés, suivant l'âge, est chaque année presque aussi uniforme que la distribution suivant le sexe.

Sur les 6,685 accusés de 1845 :

162 sur 1,000 avaient moins de 21 ans,
323 sur 1,000 étaient âgés de 21 à 30 ans,
248 sur 1,000 étaient âgés de 30 à 40 ans,
160 sur 1,000 étaient âgés de 40 à 50 ans,
68 sur 1,000 étaient âgés de 50 à 60 ans,
39 sur 1,000 avaient plus de 60 ans.

En 1846 les accusés étaient âgés :

1,199 de moins de 21 ans,
2,204 de 21 à 30 ans,
1,686 de 30 à 40 ans,
1,111 de 40 à 50 ans,
455 de 50 à 60 ans,
253 de plus de 60 ans.

Il y a chaque année un moindre nombre proportionnel de mineurs, parmi les accusés de crimes contre les personnes, que parmi les accusés de crimes contre les propriétés.

Les accusés de plus de 60 ans sont, au contraire, toujours plus nombreux proportionnellement parmi les accusés de crimes contre les personnes que parmi ceux qui sont poursuivis pour des crimes contre les propriétés. On remarque avec un sentiment de profond dégoût que les crimes pour lesquels les vieillards de plus de 60 ans ont été le plus fréquemment traduits aux assises en 1845, sont les viols et attentats à la pudeur sur des enfants.

Le classement des accusés d'après l'état civil et la situation de famille est à peu près le même pour 1845 que pour 1846. L'année 1845 offre 56 accusés sur 100 célibataires, et 39 sur 100 mariés ; l'année 1846 présente 55 accusés sur 100 célibataires. Le département de la Seine est presque tous les ans celui où l'on trouve le nombre proportionnel le plus élevé d'accusés célibataires : en 1845 il y en avait 72 sur 100. Le département de la Vendée seul en offrait un nombre proportionnel plus élevé : 74 sur 100.

Il a été constaté pour 127 accusés (106 hommes et 21 femmes) qu'ils étaient enfants naturels ; pour 110, qu'ils appartenaient à des familles dont quelques membres avaient été l'objet de poursuites judiciaires ; enfin pour 432, c'est-à-dire plus de 6 sur 100, qu'ils vivaient dans le concubinage ou s'étaient fait remarquer par leur immoralité. On compte dans ce dernier nombre 255 femmes.

En 1845, 68 accusés sur 100 étaient nés dans le département où ils ont été jugés ; 20 sur 100, domiciliés dans le département où ils ont été jugés, étaient nés dans d'autres ; 9 sur 100 n'appartenaient ni par le domicile ni par la naissance aux départements où ils ont été jugés ; enfin 3 sur 100 étaient étrangers à la France.

On a remarqué que les départements où l'on compte le nombre proportionnel le plus élevé d'accusés nés dans d'autres départements sont, en général, ceux qui

présentent de grandes villes dans lesquelles l'industrie attire de nombreux ouvriers.

On a également remarqué que les communes rurales présentent chaque année un plus grand nombre d'accusés que les communes urbaines, et que les accusations de crimes graves, surtout, sont toujours dirigées, pour une très-large part, contre les habitants des communes rurales.

Les accusés sont distribués dans les comptes de la justice criminelle, quant à la position professionnelle, en neuf catégories, présentant chacune de nombreuses subdivisions qui indiquent la nature des occupations habituelles de chaque accusé.

La nature des crimes varie toujours, suivant la nature des occupations des accusés. Parmi ceux qui se livrent aux travaux des champs, comme parmi les aubergistes, les logeurs et les accusés des professions libérales, on remarque ordinairement un nombre proportionnel d'accusés de crimes contre les personnes plus élevé que dans les autres catégories. Dans la classe des domestiques attachés à la personne et celle des commerçants, on compte au contraire un nombre proportionnel très-restreint d'accusés de crimes contre les personnes.

Le nombre des accusés entièrement illettrés diminue tous les ans : de 1836 à 1845 il s'est abaissé successivement de 59 à 51 sur 100. Sur 100 accusés, jugés en 1846, plus de la moitié, 52, ne savaient ni lire ni écrire, et l'instruction de la plupart des 48 autres se bornait à savoir un peu lire et écrire, ou lire seulement.

Si, après nous être occupés des accusés, nous passons aux résultats des poursuites dirigées contre eux, nous trouverons ces résultats, dans leur ensemble, absolument identiques en 1845 et en 1846 : on compte pendant ces deux années 33 acquittés sur 100 accusés, 27 condamnés à des peines afflictives et infamantes, et 40 condamnés à des peines correctionnelles.

Le bénéfice des circonstances atténuantes devient chaque année plus fréquent : 67 condamnés sur 100 seulement avaient obtenu ce bénéfice en 1842, 69 sur 100 l'ont eu en 1843, 70 sur 100 en 1844, 71 sur 100 en 1845, enfin 73 sur 100 en 1846.

Sur 47 accusés condamnés à mort en 1845, 37 ont été exécutés; sur 52 condamnés en 1846, 40 seulement ont été exécutés.

Je ne vous ai entretenus jusqu'à présent, Messieurs, que des travaux des cours d'assises; ceux des autres juridictions, dont l'importance est bien moindre, ne nous occuperont pas aussi longtemps.

2° *Tribunaux correctionnels.* En 1846, les tribunaux de police correctionnelle ont jugé 161,376 affaires, dans lesquelles étaient impliqués 207,476 prévenus.

En 1844, ils avaient jugé 152,462 affaires et 200,184 prévenus;

En 1845, 152,923 affaires et 197,913 prévenus.

Il y a donc eu, en 1846, une augmentation de 8,453 affaires (55 sur 1,000), et de 9,563 prévenus (46 sur 1,000).

Les prévenus, jugés en 1846, étaient poursuivis :

110,593 pour des délits communs;

96,883 pour des contraventions fiscales, forestières et autres.

L'accroissement qui a été constaté porte exclusivement sur le nombre des prévenus de délits communs.

Ainsi, Messieurs, si le nombre des accusés traduits devant les cours d'assises a diminué pendant les dernières années, le nombre des prévenus jugés par les tribunaux de police correctionnelle a suivi une progression inverse.

Il résulte, d'un tableau placé à la page XVII des comptes de l'année 1846, que l'accroissement du nombre des prévenus poursuivis par le ministère public s'est manifesté dans toutes les classes de délits, mais dans des proportions fort inégales. « Ainsi, tandis que le nombre des prévenus de coups et blessures volontaires, de « diffamation et d'injures publiques, de rébellion et d'outrages envers des magistrats « ou des fonctionnaires publics, n'a éprouvé, notamment depuis quinze ans, qu'un « accroissement assez en rapport avec celui de la population, le nombre des prévenus « de mendicité, de vagabondage, de vols simples et d'escroquerie, ces délits qui « sont la conséquence nécessaire de l'oisiveté et de la misère, s'est accru d'une ma- « nière affligeante, comme pour attester les funestes effets d'une mauvaise organi- « sation sociale. »

Le rapport entre les deux sexes change peu d'une année à l'autre, à l'égard des prévenus jugés par les tribunaux correctionnels; ce rapport était :

En 1844, de 81 hommes et 19 femmes sur 100;
En 1845, de 82 hommes et 18 femmes sur 100;
En 1846, de 80 hommes et 20 femmes sur 100.

Les femmes forment donc le cinquième du nombre total des prévenus, tandis qu'elles font un sixième seulement du nombre total des accusés jugés par les cours d'assises.

La proportion des femmes, parmi les prévenus, change suivant la nature du délit. En 1845, on comptait 69 femmes sur 100 prévenues d'attentat aux mœurs, de 27 sur 100 prévenues de vol simple. Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses parmi les prévenus de contraventions forestières.

3° *Récidives*. Je crois inutile, Messieurs, d'insister devant vous sur l'intérêt que présente l'examen des cas de récidive. La fréquence de ces retours au crime ne semble pouvoir être attribuée qu'à deux causes également déplorables : la perversité humaine parvenue à un degré où elle paraît incurable, ou l'inefficacité des peines prononcées par la loi. Cette inefficacité provient-elle de la trop grande rigueur, ou, au contraire, du peu d'intensité de certains châtiments? Faut-il l'expliquer par l'imperfection de notre système pénal en lui-même, ou par le mode suivant lequel il est appliqué? Ces points sont dignes d'une sérieuse attention.

Les récidivistes forment, en 1846, plus du quart du total des accusés. Le nombre proportionnel en avait été moins élevé de 1842 à 1845, et il n'a pas cessé de s'accroître depuis 1826.

Le nombre proportionnel des récidives diffère suivant les départements : il y avait, en 1845, 48 accusés en récidive, sur 100, dans le département de l'Aube;

39 dans les Vosges, 36 dans Seine-et-Oise, et 33 dans la Marne et la Seine. La proportion est à peu près la même, tous les ans, dans ce dernier département.

Il résulte, des tableaux du compte de 1845, que, sur 7,704 forçats sortis des bagnes de 1836 à 1841, plus du quart, 27 sur 100, en moyenne, ont été poursuivis et jugés, de nouveau, dans un délai de cinq ans, à partir de l'expiration de leur peine. L'une des colonnes de ce tableau montre (v. p. XLII) que le nombre proportionnel des récidives, parmi les forçats libérés, a été croissant chaque année. Ce nombre, qui était de 14 sur 100 seulement pour les libérés de 1836, s'est élevé à 36 sur 100 pour les libérés de 1841.

Je ne vous ai parlé, jusqu'à présent, Messieurs, que des récidives en matière criminelle. Les prévenus en récidive traduits en 1846 devant les tribunaux de police correctionnelle forment un peu plus du sixième (169 sur 1,000) du nombre total des prévenus poursuivis à la requête du ministère public : c'est la même proportion qu'en 1844, tandis qu'on en comptait 172 sur 1,000 en 1845, et 187 sur 1,000 en 1843.

4° *Tribunaux de simple police.* Le nombre des contraventions soumises aux tribunaux de simple police s'accroît chaque année. Ces tribunaux, qui n'avaient rendu que 167,519 jugements en 1841, en ont prononcé 233,978 en 1845, et 236,255 en 1846. Ces tribunaux sont chargés, comme vous le savez, de réprimer les légères infractions aux lois et règlements relatifs à la sûreté, à la tranquillité et à la salubrité publiques.

Le tribunal de simple police de la Seine a prononcé 35,873 jugements, concernant 36,047 inculpés, c'est-à-dire 12 sur 100 environ du nombre total.

5° *Instruction criminelle.* Le nombre total des plaintes, dénonciations ou procès-verbaux dont le ministère public a eu à s'occuper, a été :

En 1845, de 180,208;
En 1846, de 208,685.

Les comptes de 1846 appellent l'attention sur le grand nombre de plaintes ou dénonciations qui, pendant cette même année, sont restées sans suite. Ce nombre s'est élevé à 103,723, c'est-à-dire à peu près la moitié du nombre total des affaires dont le ministère public avait été saisi. Sur ces 103,723 plaintes ou procès-verbaux non poursuivis, 48,312 s'appliquaient à des faits qui, après information, ont été reconnus ne constituer ni crime ni délit; 17,711 ne présentaient aucune gravité, et 22,823 ont été abandonnés parce que les auteurs des faits dénoncés n'ont pu être découverts.

6° *Cour de cassation.* Le nombre des pourvois en cassation formés en 1845 s'est élevé à 1,343; il a été de 1,308 en 1846.

Je vous ai parlé, Messieurs, d'un *Appendice* qui accompagne les comptes rendus de la justice criminelle, et qui renferme des documents importants. J'en détacherai quelques renseignements relatifs aux cas de suicides constatés au petit parquet du tribunal de la Seine.

Le nombre des suicides a été :

En 1845, de 3,084;
En 1846, de 3,102.

Les 3,084 suicides de 1845 se divisent en 2,332 hommes et 752 femmes. On compte 773 femmes parmi les suicidés de 1846, soit environ 25 sur 100, et chaque année offre à peu près, entre les deux sexes, la même proportion.

Les suicides sont toujours plus fréquents, en été et au printemps, qu'en hiver et en automne. Les mois de juin, juillet et août en ont produit, en 1846, 940, tandis que les mois de janvier, février et décembre n'en ont présenté que 604.

C'est parmi les personnes âgées de 30 à 50 ans que se montre le plus grand nombre de suicides. Parmi les suicidés de 1846, on remarque 27 enfants de 10 à 15 ans, et 51 vieillards âgés de plus de 80 ans.

La strangulation et la suspension ont été les moyens le plus souvent employés par les suicidés, en 1846, pour attenter à leur vie : 1,077 individus y ont eu recours; 1,036 se sont noyés; 429 ont fait usage d'armes à feu.

Les suicides sont classés par départements. Il en a été constaté, en 1846, dans le département de la Seine, 526, un sixième du nombre total, et un seulement dans la Lozère. Il y en a, tous les ans, un bien moins grand nombre dans les départements du Midi que dans ceux du Nord.

Les causes des suicides restent souvent inconnues. Celles que l'on parvient à découvrir sont extrêmement variées. L'aliénation mentale a été le motif de plus du quart des suicides constatés en 1846.

Je passe, Messieurs, à l'analyse des comptes de l'administration de la justice *civile* et de la justice *commerciale*.

§ II. JUSTICE CIVILE ET COMMERCIALE.

Les comptes de l'administration de la justice *civile* et de la justice *commerciale* sont, comme ceux de la justice *criminelle*, divisés en six parties qui comprennent les diverses juridictions suivant le rang qu'elles occupent dans l'ordre judiciaire :

1° La Cour de cassation;
2° Les cours d'appel;
3° Les tribunaux civils de première instance;
4° Les tribunaux de commerce;
5° Les justices de paix;
6° Les conseils de prud'hommes.

Un appendice renferme des documents relatifs aux dispenses d'âge, de parenté ou d'alliance accordées pour mariage par le chef de l'État.

1° *Cour de cassation*. Le nombre des pourvois en cassation a augmenté, de 1841 à 1845, d'environ 12 pour 100. L'augmentation a porté principalement sur le nombre des pourvois formés contre des jugements des tribunaux civils.

L'année 1846 a encore vu le chiffre des pourvois s'accroître : il était de 628 en 1845; il a été de 716 en 1846.

Sur ces 716 pourvois, 534 ont été formés contre des arrêts de cours d'appel de la France continentale. Ce nombre de 534 est, au nombre des arrêts rendus par ces cours, dans le rapport de 59 sur 1,000. Ce rapport, qui était de 44 sur 1,000 en 1845, et de 52 sur 1,000 en 1844, varie beaucoup suivant les cours d'appel. Sur 1,000 arrêts des cours d'appel de Limoges, de Nancy, de Rouen, plus de 100 ont été attaqués par des pourvois, tandis qu'il n'y en a eu que 15 sur 1,000 arrêts de la cour d'appel de Bastia, et 28 sur 1,000 arrêts de la cour de Pau.

Chaque année, les arrêts rendus par la Cour de cassation sont classés par ordre de matières, et ils se rapportent assez uniformément aux diverses parties de la législation. Les décisions attaquées par les 686 pourvois jugés définitivement en 1846, avaient appliqué :

238, des dispositions du Code civil; 81, des dispositions du Code de procédure; 51, des dispositions du Code de commerce, et les 316 autres des articles de diverses lois spéciales.

Le grand nombre de pourvois en matière électorale jugés en 1846 est remarquable. Durant les cinq années précédentes, il n'avait été statué que sur 78, et 1846, à lui seul, en présente 125.

2° *Cours d'appel.* Pendant l'année 1845, il a été inscrit aux rôles des vingt-sept cours d'appel 12,679 affaires nouvelles. En 1846, il n'y a eu que 10,676 inscriptions : 2,003 de moins. Le total de 1845 présentait un accroissement considérable sur les quatre années précédentes.

L'examen du rapport qui existe entre les travaux des cours d'appel et les décisions des tribunaux inférieurs conduit à ce résultat, qu'il y a eu, en moyenne, 14 appels pour 100 jugements rendus, en 1846, par les tribunaux civils, et 7 appels pour 100 jugements prononcés par les tribunaux de commerce.

3° *Tribunaux de première instance.* Il a été inscrit, en 1846, aux rôles des 361 tribunaux civils de France, 121,644 affaires nouvelles; 118,913 seulement avaient été inscrites en 1845. Le nombre des procès s'est presque constamment accru depuis 1841 : l'augmentation, à partir de cette époque, a été de près de 10 pour 100.

Sur les 95,480 demandes qui ont été jugées définitivement en 1846, il y en a eu 82 sur 100 d'accueillies en tout ou partie, et 18 sur 100 de rejetées. Les proportions étaient les mêmes en 1845.

4° *Tribunaux de commerce.* Les causes commerciales sont jugées par 220 tribunaux spéciaux, institués, sous le nom de *Tribunaux de commerce*, dans les arrondissements où ces causes sont nombreuses, et par 170 tribunaux civils qui ont mission d'en connaître dans les autres arrondissements.

Il a été introduit, en 1846, devant ces 390 tribunaux, 207,279 affaires nouvelles. Il n'avait été inscrit aux rôles que 191,687 causes en 1845 : l'augmentation a été de 30 pour 100.

Le nombre des faillites ouvertes, pendant l'année 1846, s'élève à 3,795. De 1841 à 1845, il n'en avait été ouvert, année moyenne, que 2,892.

5° *Justices de paix.* Il y a, en France, 2,847 juges de paix. Vous savez, Messieurs, que l'une des attributions principales de ces magistrats est de s'appliquer à terminer à l'amiable toutes les contestations qui surgissent dans leurs cantons respectifs.

La mission conciliatoire des juges de paix s'exerce : ou, en vertu de la loi du 25 mai 1838, au moyen de billets d'avertissement délivrés sans frais ; ou, en vertu de l'art. 48 du Code de procédure, au moyen de citations notifiées par huissiers.

2,195,575 billets d'avertissement, délivrés en 1846, n'ont amené devant les juges de paix que 986,123 affaires, dont les trois quarts, à peu près, ont été arrangées immédiatement.

Sur 53,422 affaires à l'égard desquelles le préliminaire de conciliation réglé par le Code de procédure a été tenté, les juges de paix ont réussi à en arranger 24,776.

6° *Conseils de prud'hommes.* Comme les juges de paix, les conseils de prud'hommes, institués dans quelques villes de fabrique, sont tantôt conciliateurs et tantôt juges.

Soixante-huit conseils, dont quatre n'ont pas siégé, existaient en 1846.

Les 64 conseils en exercice ont été saisis de 21,251 affaires ; le même nombre, à 104 près, en plus qu'en 1845.

Les dispenses de mariage, accordées en 1846 par le chef de l'État, forment un total de 8 dispenses d'âge ;
95 de parenté ;
et 708 d'alliance : ces dernières, qui ont pour but de permettre l'union des beaux-frères et belles-sœurs, sont, chaque année, beaucoup plus nombreuses que les dispenses d'âge et de parenté.

Je termine, Messieurs, cette analyse, trop longue, sans doute, des *Comptes de l'administration de la justice en France, pendant les années* 1845 *et* 1846. Dans une de nos prochaines réunions, j'aurai l'honneur de vous soumettre quelques réflexions sur les résultats signalés par le ministre de la justice, dans les comptes de la juridiction criminelle.

Em. Gauthier la Chapelle,
Membre de la troisième classe.

DICTIONNAIRE GREC-FRANÇAIS,

Composé sur un nouveau plan, où sont réunis et coordonnés les travaux de Henry Estienne, de Schneider, de Passow et des meilleurs lexicographes et grammairiens anciens et modernes, augmenté de l'explication d'un grand nombre de formes difficiles, et suivi de plusieurs tables nécessaires pour l'intelligence des auteurs,

PAR C. ALEXANDRE,

INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'UNIVERSITÉ,

Ouvrage autorisé par le Conseil national de l'Instruction publique — Onzième édition, entièrement refondue par l'auteur, et considérablement augmentée (1).

C'est peut-être de la fondation du Collége de France que date, chez nous, la

(1) Un volume in-8°, de 1632 pages ; Paris, L. Hachette et Comp.

renaissance de l'étude du grec. François Ier avait préludé à cet établissement par un autre établissement, qui ne semblerait être que d'un intérêt particulier, et qui cependant eut aussi une grande influence : je parle de la bibliothèque du château de Fontainebleau. Budé, dont le nom devait nécessairement paraître ici, l'avait conseillée au monarque protecteur des lettres, qui avait reçu le même conseil de Lascaris, l'ami, le favori littéraire de Laurent de Médicis et son coopérateur à la célèbre bibliothèque de Florence. Ces deux illustres hellénistes, Lascaris et Budé, dont l'un fut le maître et l'autre le disciple, et dont l'instruction fut peut-être égale, virent bientôt le goût des lettres grecques dominer à Paris, et Danes, condisciple de Budé, eut la jouissance de voir sa chaire entourée par les élèves les plus distingués, tels que Amyot, Billy, Brisson, Daurat, Cinq-Abres, etc. ; et ceux-ci à leur tour eurent des émules et des successeurs dans la culture de la langue d'Athènes. N'était-ce pas une chose admirable que de voir des jeunes gens qui ne se destinaient pas à passer du collége à une école normale, mais qui n'étudiaient que pour entrer dans la magistrature, être en état, après deux ans d'études, de réciter par cœur deux mille vers grecs de leur façon et Homère tout entier. Ainsi le fit Henry de Mesmes, et Rollin, qui nous a conservé ce fait, ajoute en le rapportant : « On sentait bien alors que tout ce qui va à la perfection des sciences contribue aussi à la splendeur et à la gloire d'un État, et qu'il ne peut y avoir de véritable érudition sans une profonde connaissance de la langue grecque. » Il ajoute aussi que l'Université devait lutter contre l'entraînement presque général qui éloignait de l'étude de la langue grecque, qu'elle devait se regarder comme responsable au public du précieux dépôt qui lui avait été confié, et comme chargée de conserver à la France une gloire que les nations voisines semblaient vouloir nous enlever.

Ce *mauvais goût, devenu fort commun*, pour nous exprimer encore comme notre auteur, faisait que la plupart des pères regardaient comme absolument perdu le temps qu'on obligeait leurs enfants à donner à cette étude, et ils étaient bien aises de leur épargner un travail qu'ils croyaient également pénible et infructueux. Ils avaient, disaient-ils, appris aussi le grec dans leur jeunesse, et ils n'en avaient rien retenu. Ce langage ordinaire, conclut judicieusement Rollin, *marque assez qu'on n'en a pas beaucoup oublié.* J'aurais une anecdote à joindre à sa spirituelle conclusion (1).

Ce que Rollin paraissait craindre se réalisa en effet. L'étude du grec s'annihila, pour ainsi dire, dans l'Université au dernier siècle. Les professeurs même qui possédaient parfaitement cette langue étaient rares, et quand elle disparut avec tous les établissements utiles, on citait comme des exceptions quelques hommes qui passaient pour hellénistes habiles, tels que l'abbé Auger, Duplan, d'Ansse de Villoison et très-peu d'autres. Le besoin de réhabiliter une étude si importante et même si nécessaire se fit alors si vivement sentir aux hommes sérieux, qu'il fût un

(1) Un vicaire général m'engageait à ne pas me livrer à l'étude du grec. « Je l'ai appris aussi autrefois, me disait-il, et je donnerais bien pour quinze sous tout ce que j'en possède. — Ce serait peut-être bien payé, » me répondit quelqu'un à qui je faisais part de cette singulière décision.

des motifs dont s'animait l'archevêque de Paris, M. de Juigné, en projetant son noble établissement du Mont-Valérien.

Une autre prévision de Rollin s'est réalisée. Les nations voisines, ou si l'on veut l'Allemagne, il faut en convenir, nous avaient enlevé la gloire que l'Université de France possédait jadis en cette spécialité.

L'Université actuelle a semblé rougir de cette déchéance, et les efforts qu'elle a faits pour relever chez nous l'étude du grec ont été si fructueux, que les hellénistes célèbres de l'époque seront bientôt aussi nombreux en France qu'au delà du Rhin.

Lancelot, dans son excellente grammaire de Port-Royal, consacre deux paragraphes à deux causes qui retardent, selon lui, l'étude du grec. Il me semble qu'il aurait dû en consacrer un troisième à signaler le défaut d'un bon dictionnaire. J'oserais affirmer, sans craindre contradiction, qu'avec les dictionnaires en usage jusqu'à nos jours, il fallait plus de courage que n'en a communément un écolier, pour surmonter les premières difficultés que présente cette étude. Il faut bien comprendre que je ne parle pas ici des hommes qui se vouent par inclination à ce travail; ceux-là, n'auraient-ils eu que les in-folio à l'usage des érudits, ils pouvaient toujours atteindre leur but, quoique avec plus de difficultés qu'ils n'en éprouveraient aujourd'hui. D'où venait cette disette? De plusieurs causes peut-être. Un dictionnaire est un travail ingrat, et qui d'ailleurs ne trouve guère, dans ceux auxquels il est destiné, la reconnaissance qu'il mérite. C'est à peine si l'on pense aux recherches qu'il a demandées à son auteur, et si celui-ci obtient toujours une position honorable dans les rangs de la littérature. Il ne l'obtient même pas toujours dans la fortune, et quand on peut citer, comme je le ferais bien, un écrivain manceau, mort à l'hôpital après avoir publié six dictionnaires, on n'est guère encouragé à l'élaboration pénible et souvent obscure d'un vocabulaire.

Il y a pourtant des exceptions, et nous allons en montrer tout à l'heure. Quand un dictionnaire parvient en dix-sept ans à sa onzième édition, comme celui auquel est consacré cet article, son auteur peut, sans présomption, penser qu'il n'est pas privé de toute la gloire littéraire qu'il mérite, et à coup sûr, l'intérêt attaché à son livre lui prouve qu'il n'a pas perdu sa peine.

« Il n'y a point de livres d'érudition ou d'enseignement, a dit avec raison notre savant collègue, M. Bernard Jullien, qui aient fait dans ces derniers temps plus de progrès réels que les dictionnaires. » Cela est vrai, en particulier, des dictionnaires grecs-français.

Ayant à le démontrer, à l'occasion du dictionnaire de M. Alexandre; ayant à établir en particulier le mérite spécial de ce dictionnaire dans sa nouvelle édition, j'ai senti, je l'avoue, toute mon insuffisance en lisant les deux excellents articles que cette publication a inspirés à M. Bernard Jullien, dans la *Revue de l'Instruction publique,* dont il est le rédacteur en chef.

Ces deux articles, insérés dans les N°s 104 et 105, sont comme un petit traité spécial, où l'auteur, avant de faire ressortir tout ce qu'il y a d'amélioration dans

le volume de M. Alexandre, établit avec les richesses de son érudition connue, un historique raisonné des dictionnaires grecs-français spécialement destinés à l'usage des élèves. J'ai été, je le répète, presque décidé à renvoyer nos lecteurs à cette savante monographie, qui servirait volontiers d'introduction à une publication quelconque sur ces matières, et à me borner à quelques preuves ou quelques citations tirées du nouveau dictionnaire que j'avais sous les yeux.

Toutefois, comme le vrai mérite ne s'offense point de la contradiction, et qu'à plus forte raison il prend en bonne part une erreur qu'on lui signale, je dirai franchement à M. Jullien que je crois qu'il se trompe en nommant *Scapula* comme l'auteur du premier dictionnaire grec classique, en prenant ce mot de classique comme il se prend de nos jours.

Que Scapula soit plagiaire, comme je le crois avec M. Jullien, ou qu'il ne le soit peut-être pas, comme l'insinue *Fabricius*, qui dit de cet auteur : *Plagiæriis ne annumerandus sit an secus, sub judice lis est* (1); que son lexique ait fait tort à Henri Estienne, ce qui est évident, ou qu'il ait paru plus ou moins longtemps après le *Thesaurus* de ce dernier, toujours est-il, suivant moi, qu'on voyait avant lui des dictionnaires grecs à l'usage des écoliers. En effet, sans compter le *Marci Musuri* Ἐτυμολογικόν μέγα, *seu Dictionarium magnum etymologicum, græcè, cum præfatione græca*, imprimé à Venise en 1499, et autres dictionnaires grecs, on avait déjà le *Johannis Crastoni, monachi Placentini, Lexicon, seu Vocabularium græcum cum interpretatione latina*, qui parut vers 1480, et qui est d'un religieux carme, nommé Creston et non Craston, comme porte le titre. On avait surtout le *Roberti Constantini Lexicon græco-latinum... quanta fieri potuit diligentia recognitum; ita ut jam studiosis possit esse linguæ græcæ thesaurus*, publié à Genève, en 1592, et qui l'avait été déjà dans la même ville en 1562.

Sans avoir le mérite du dictionnaire de Scapula, ces lexiques pouvaient être aussi usuels que le sien, puisqu'ils étaient comme lui réduits à un volume et dans le format in-folio.

Mais qu'il y avait loin de là aux dictionnaires classiques que nous voyons actuellement ! Le *Schrévélius*, si longtemps nécessaire, est déjà bien loin. Ce n'est plus avec lui, ce n'est peut-être qu'avec lui-même, en confrontant ses différentes éditions, que le dictionnaire de M. Alexandre doit être sérieusement comparé. On le verra, si on le met en regard de quelques articles du dictionnaire de M. Planche, le seul qui soit encore en concurrence avec le sien.

Avec son instruction propre, s'entourant de ce qui pouvait l'aider à atteindre son but, M. Alexandre avait mis six ans à composer son ouvrage. Il le publia en 1830 ; et s'il avait une juste confiance dans le mérite de son travail, il ne devait pas être à l'abri de toute incertitude dans une opération de ce genre, car le dictionnaire de M. Planche, ayant de la réputation, avait eu plusieurs éditions toujours améliorées. Cependant son succès dut surpasser ses prévisions; car il eut,

(1) Hist. Bibl. Fabr. III, 251.

en quinze ans, dix éditions, ce qui serait déjà surprenant quand même son lexique aurait été le seul admis par l'Université.

Il vient de publier l'année dernière une onzième édition, préparée pendant quatre ans. Usant des notes, des communications, des renseignements qu'il avait sollicités lors de la première apparition de son livre, et qui lui sont venus de divers côtés, il a, en outre, eu recours aux lumières de quelques hellénistes distingués, qui ont bien voulu avoir part à la confection même matérielle de cette onzième édition. On peut augurer de là à quel degré d'amélioration elle a dû être élevée.

Voici quelques-uns des avantages que les élèves trouveront à se servir du dictionnaire de M. Alexandre : quand un génitif offre quelque difficulté, l'auteur l'a écrit en toutes lettres ; il fait de même pour les autres cas, quand ils sont irréguliers. Après le positif, il met en parenthèse le comparatif et le superlatif. Quand le futur d'un verbe est irrégulier ou trop difficile, il est écrit aussi en toutes lettres. Pour les verbes irréguliers ou moins faciles, on indique tous les temps primitifs, c'est-à-dire, ceux qui aident à former les autres. Les verbes composés sont écrits d'une manière espacée, qui laisse tout de suite apercevoir les deux racines, et qui oblige à recourir au verbe simple, quand ces verbes sont irréguliers. Ce point médiant aide aussi considérablement l'élève à reconnaître l'augment dans les temps secondaires de l'indicatif.

Des signes convenus font reconnaître les mots poétiques, les mots inusités ou de peu d'usage.

Un point d'interrogation en tête d'un mot indique que son acception est douteuse. Méthode excellente, qui deviendra moins importante, à mesure que la pratique des auteurs grecs deviendra plus commune. Au reste, les nouveaux éditeurs de M. Planche ont déjà imité ces signes de précautions de M. Alexandre, quoique pour le signe de doute ils ne l'aient pas employé aussi souvent que lui. Ce signe n'est, il faut en convenir, qu'une imitation des deux lettres *zw* que quelques lexicographes allemands avaient mises dans des cas analogues.

Je crois que, de toutes les améliorations que M. Alexandre aura pu faire à son dictionnaire, celles qui regardent les temps des verbes, l'insertion de plus de mots, seront toujours les plus méritoires auprès des élèves ; car, avant tout, c'est pour eux qu'un livre de ce genre est composé.

C'est ce qui fait que les lexiques abrégés à l'usage des commençants sont si faciles, et leur facilité est un grand mérite. M. Alexandre a donc sagement fait de renvoyer à leur place alphabétique de son dictionnaire les temps et les formes poétiques ou dialectiques, qui, dans un article, auraient surchargé certains verbes et empêché de distinguer leurs formes usuelles.

Un savant helléniste, notre collègue M. l'abbé Congnet, a donné un *Manuel des verbes irréguliers, défectueux et difficiles de la langue grecque.* C'est un livre spécial, qui doit renfermer, à l'article de chacun de ces verbes, la solution de toutes les hésitations qui arrêtent les jeunes gens. M. Alexandre, dans son dictionnaire général, est presque aussi complet. Je prends pour exemple, dans l'un et

l'autre quelques lignes de l'article Βλάπτω. M. l'abbé Congnet dit : Βλάπτω, f. βλάψω, (imparf. ἔβλαπτον, aor. 1 ἔβλαψα, a. 2 ἔβλαβον, parf. βέβλαφα, parfait moyen βέβλαβα, parf. pass. βέβλαμμαι, aor. 1 pass. ἐβλάφθην, aor. 2 ἐβλάβην, fut. pass. βλαφθήσομαι ou βλαβήσομαι, verbal βλαπτέον), *blesser*. Or cet article est pour ménager le temps donné par les enfants à des recherches longues et pénibles. Voilà le but spécial de M. Congnet. Le dictionnaire général de M. Alexandre contient, au même mot, presque tous ces avantages, car il porte : Βλάπτω, f. βλάψω (aor. ἔβλαψα, et très-rarement ἔβλαβον, p. βέβλαφα, parfait passif βέβλαμμαι, aor. pass. ἐβλάφθην ou ἐβλάβην, verbal βλαπτέον), où l'on voit la même richesse, sauf l'imparfait qu'il avoue ne mettre jamais, puisqu'il n'offre aucune difficulté, et l'insertion du futur passif, que M. Congnet a eu raison de mettre, dans la seconde forme surtout ; mais M. Alexandre a de plus l'indication de nombreuses acceptions du mot et la citation de plusieurs exemples.

M. Alexandre dit qu'il faut, dans son dictionnaire, chercher chaque mot à sa place alphabétique. Il a eu fort raison, et cette seule différence donnerait déjà une grande supériorité à son ouvrage sur celui de M. Planche. Ainsi, j'ai besoin du mot ἀναλυτικὸς, par exemple; je le cherche dans le dictionnaire de M. Alexandre, je le trouve à la ligne et à son rang respectif. Dans M. Planche, il faut que j'aille le découvrir entre les mots qui suivent ἀνάλυσις, que j'ai eu l'obligation de chercher avant tout. J'ai besoin du sens du mot ἀντίος; il faut dans M. Planche que j'aille d'abord chercher le substantif ἀντίον, que j'aie la précaution de descendre dans l'article au mot adverbe ἀντίον, donné dans un sens douteux, et le reste. Dans M. Alexandre je trouve ces trois mots à leur place respective, avec une interprétation qui me paraît bien plus satisfaisante.

Laissant le détail de cent particularités semblables, j'aurais voulu, si le temps me l'eût permis, mettre en relief la supériorité de l'édition actuelle sur celle de 1830, en rendant sensible la différence de quelques articles par l'étendue qu'ils ont dans l'une et qu'ils n'avaient pas encore dans la première. Cette preuve, au reste, n'était pas nécessaire ; elle ressort des soins qu'a pris l'auteur pour ajouter à son œuvre, et j'ai eu soin d'en signaler une partie. Je ne veux pas néanmoins terminer cet article, sans mentionner les huit tableaux que M. Alexandre a mis à la fin de son dictionnaire, pour faire connaître les usages des Grecs dans les mesures, la numération, la monnaie, etc., avec un résumé synoptique de leur histoire politique et littéraire.

Ce dictionnaire grec-français, destiné aux élèves, peut être aussi et sera réellement d'un grand secours aux professeurs ; et la prévision de M. Alexandre est fondée : la onzième édition ne sera pas la dernière.

L'abbé Badiche,
Membre de la troisième classe.

CHRONIQUE.

CONTINUAZIONE DELLE ORE SOLITARIE (1).

Tel est le titre générique d'un journal italien, imprimé à Naples, plus développé dans le second titre, qui qualifie cette publication de *Bibliothèque des sciences morales, législatives et économiques, augmentée d'un Appendice des connaissances universelles et de Mémoires académiques italiens; recueillis sous la direction de Pascal-Stanislas Mancini, avocat et professeur en droit, avec la coopération d'une société de jurisconsultes, et d'économistes italiens et étrangers.*

Cette revue, du petit nombre de celles qui sont, en Italie, consacrées exclusivement aux sciences morales et économiques, est la seule de son genre à Naples, et compte déjà quelques années de succès.

Le directeur, en proie à un deuil de famille, empêché, d'ailleurs, par un voyage dans les principales contrées de l'Italie, n'a pu donner, en 1846, que trois livraisons qui formeront le volume que nous allons faire connaître, en nous bornant à indiquer les matières principales qu'il renferme.

Chaque cahier traite d'abord des sciences morales et économiques, et le volume présent contient des articles sur cette matière, dus à M. de Cesare, à M. Mastrangeli, à M. Racioppi, à M. Mancini lui-même, et à un écrivain dont le nom est souvent cité à l'*Institut historique*, M. Ferdinand de Luca. Ces articles traitent de l'histoire en général, de la liberté du commerce, des chemins de fer en Italie, etc.

Les sciences législatives ont fourni à MM. Nicastro, Volpicella, Rocco, d'Ondes-Reggio, toujours avec le contingent de M. Mancini, des articles étendus tantôt sur l'histoire du droit, tantôt sur la preuve testimoniale employée dans les pays étrangers, etc.; viennent ensuite trois mémoires académiques; et chaque cahier se termine par des questions bibliographiques et littéraires, mais où la spécialité du journal se fait néanmoins sentir. Ainsi, à un article de M. de Cesare, sur le motif qui amena l'auteur de la *Divina Commedia* à terminer ses trois chants par le même mot, se joignent avec complaisance des dissertations historiques ou morales sur les tribunaux de commerce, une liste bibliographique des ouvrages les plus remarquables sur l'économie politique, une liste chronologique des codes civils publiés en Italie, etc.

Ces matières, l'étendue, la richesse des articles qui les contiennent, la diction noble qui distingue les écrivains à qui ils sont dus, etc., tout fait présumer que

(1) Trois cahiers in-8°, formant le volume pour l'année 1846 (du 15 février au 15 janvier 1847). Naples, à l'Établissement polygraphique.

cette savante revue atteindra son but et répondra aux désirs des hommes choisis à qui elle est destinée.

L'abbé Badiche,
Membre de la troisième classe.

M. A. de *Martonne*, ancien élève pensionnaire de l'École des chartes, vient de publier deux écrits qui méritent de fixer l'attention publique.

Le premier est intitulé : *Examen de l'histoire de la littérature française, par M. Nisard.* Après avoir analysé le livre remarquable de M. Nisard, M. de Martonne rend un juste hommage au talent de ce savant professeur ; mais il ne croit pas devoir adopter toutes les théories posées dans cet ouvrage ; il fait même plusieurs critiques dont quelques-unes nous ont paru fondées. On trouve dans la composition de M. de Martonne des preuves d'instruction et de goût. On voit qu'il a étudié avec fruit les anciens monuments de notre littérature, si peu connus en France.

Le second écrit a pour titre : *Isabelle d'Autriche.* C'est une notice intéressante sur la vie de cette princesse, fille de Maximilien II, empereur d'Allemagne, et femme de Charles IX, roi de France. Devenue veuve à l'âge de vingt-un ans, Isabelle d'Autriche retourna en Allemagne après avoir perdu la fille qu'elle avait eue de son mariage ; elle passa le reste de ses jours et mourut dans le monastère de Sainte-Claire, qu'elle avait fait bâtir à Vienne.

M. de Martonne a considéré Isabelle d'Autriche sous trois aspects : comme princesse, comme femme, et comme auteur. Il peint ses vertus sur le trône et dans la vie privée, son esprit calme et réfléchi, sa pieuse résignation au milieu des chagrins dont elle fut abreuvée. Quant aux deux livres qu'elle composa, l'un *sur la parole de Dieu*, et l'autre *sur les événements les plus considérables qui arrivèrent en France de son temps*, ils n'ont point été imprimés.

Isabelle d'Autriche les envoya en signe d'amitié, au moment de sa mort, à Marguerite, reine de Navarre, qui en a fait le plus grand éloge ; mais on ne peut les apprécier, parce qu'ils ont été perdus.

En lisant la notice de M. de Martonne, on regrette qu'elle ne soit pas rédigée dans un style en harmonie avec le caractère simple et modeste de celle qui en est l'objet. Quelques phrases ambitieuses révèlent la jeunesse de l'auteur.

N. D. B.

Le livre que notre collègue M. Sandier a publié en Angleterre, sur la prononciation de la langue française, et dont nous avons déjà rendu compte, a obtenu le succès que nous avions prévu ; une seconde édition vient de paraître à Londres. Le journal qui a pour titre *Educational Times* s'exprime ainsi au sujet de cet ouvrage : « L'auteur mérite certainement toute confiance par les soins qu'il a donnés à son œuvre, et si la prononciation du français peut s'acquérir par un livre, le lecteur ne saurait en désirer un meilleur que celui de M. Sandier. Les sons des *voyelles* sont indiqués en tête de chaque page, au moyen d'une série de mots anglais monosyllabiques où les voyelles se prononcent comme dans le français ; et pour les *consonnes*, les règles de leur prononciation sont exposées suivant la place

qu'elles occupent dans les mots, et confirmées par de nombreux exemples. La seconde partie de l'ouvrage contient un *Précis* de l'origine et des progrès de la langue française. »

— Notre honorable collègue M. W. Smith, architecte de S. M. la reine d'Angleterre, à Constantinople, vient de recevoir une marque de distinction de S. M. le roi de Sardaigne. Ce prince a envoyé à M. Smith la grande médaille d'or.

— Un opuscule en italien, ayant pour titre *Saggio di Lirica storica*, s'est fait distinguer parmi les ouvrages offerts à l'Institut historique. Nous y avons remarqué les biographies en vers italiens de Mirabeau et de la Fayette, suivies de notes historiques fort intéressantes. L'auteur, M. Cioni-Fortuna, membre correspondant à Florence, a été bien inspiré, et il a fait preuve de savoir sur les grands événements dans lesquels ces deux grands hommes ont joué le premier rôle. M. Cioni-Fortuna mérite d'être encouragé dans son entreprise, et nous faisons des vœux pour sa continuation.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Achille à Troie, par M. de la Rochefoucauld-Liancourt, poëme en 24 chants, en vers; grand vol. in-8°; Paris, 1848. Chez Amyot, rue de la Paix, 6.

Mémoires de la société académique de Cherbourg; 1 vol. in-8°, 1847.

Archivio storico italiano (Archives historiques italiennes), par M. de Vieusseux (de Florence); tom. XII et XIII, 1847.

Appendice n° 19 *à l'Archivio storico*, par le même; Florence, 1847.

Journal de médecine et de chirurgie, par M. Champonnière; tom. XIX, 1848.

Revue du droit français et étranger, par MM. Duvergier, Lavallette et Fœlix; octobre et novembre 1848.

Bulletin de la société de géographie, tom. X; août 1848.

Journal de l'Institut lombard; Milan, septembre 1848.

Compte général de l'administration de la justice criminelle en France pendant l'année 1846, présenté au président du conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, par le ministre de la justice; Paris, Imprimerie nationale, août 1848, grand vol. in-4°.

Compte général de l'administration de la justice civile et commerciale en France pendant l'année 1846, présenté au président du conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, par le ministre de la justice; Paris, Imprimerie nationale, septembre 1848, grand vol. in-4°.

Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; Bruxelles, 1848, vol. in-12.

Bulletin spécial de l'institutrice, par M. Lévi (Alvarès).

A. RENZI,
Administrateur.

HUILLARD-BRÉHOLLES,
Secrétaire général.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE VIIIe VOLUME.

MÉMOIRES.

LIVRAISONS.		PAGES.
161e	Du rôle et de l'influence des Arabes dans la Sicile et l'Italie méridionale au XIIe et au XIIIe siècle. — Mémoire de M. Huillard-Bréholles.	5
	Saint Martin et le christianisme en Touraine. — Mémoire de M. Onésime Leroy.	19
162e	Prononciation ancienne de la bivocale *oi*. — Mémoire de M. B. Jullien.	43
	Visite à l'ancienne fortification de Borghstadt, nommé depuis Camp de Q. Cicéron, situé à l'occident du bourg d'Assche, auprès de Bruxelles. — Mémoire de M. le baron de la Pylaie.	57
163e	Andrea Vannucchi (dit Andrea del Sarto), né en 1488, mort en 1530. — Mémoire de M. E. Breton.	81
	Notice historique sur Jean de la Vacquerie. — Mémoire M. J. Barbier.	97
	Visite à l'ancienne fortification de Borghstadt, nommé depuis Camp de Q. Cicéron, situé à l'occident du bourg d'Assche, auprès de Bruxelles. (Fin.) — Mémoire de M. de la Pylaie.	102
164e et 165e	Mémoire sur l'organisation du travail et du commerce, d'après un ouvrage de M. Charles de Montaigu. — Mémoire de M. Frissard.	121
166e et 167e	Des Télégraphes électriques; application d'une écriture nouvelle à la télégraphie. — Mémoire de M. Aug. Delsart.	161
168e	Insurrection irlandaise en 1789. — Itnervention des Français en Irlande. — Mémoire de M. Huillard-Bréholles.	201
	De l'ivresse et de ses suites. — Mémoire de M. le docteur Josat.	207

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

161e	Note sur les Mémoires de la Société royale académique de Cherbourg, publiés en 1847. — Rapport de M. l'abbé Auger.	22
162e	Sur les mémoires de la Société ethnologique. — Rapport de M. Foulon.	63
163e	Sur les deux premiers volumes de l'*Histoire de la Révolution*, par M. Michelet. — Rapport de M. Alix.	108
	Sur l'histoire de la conquête de la Lombardie par Charlemagne, et des causes qui ont transformé, dans la Haute-Italie, la domination française en domination germanique sous Othon le Grand, par T. de Partonneaux. — Rapport de M. l'abbé O. Maurette.	116
164e et 165e	Rapport sur les travaux de l'Académie de Rouen en 1846. — Rapport de M. l'abbé Auger.	141
	Lezioni di dritto commerciale secondo il regolamento provisorio di commercio del primo giugno 1821, posto in concordia con le leggi et con la giurisprudenza romana, dell' avvocato Angelo Carnevelini, segretario della camera primaria di commercio in Roma. (T. I. — 1845.) — Rapport de M. E. Gauthier la Chapelle.	152
166e et 167e	Rapport sur l'ouvrage intitulé : Serie critica de' sacri pastori Baresi, de M. l'abbé Garruba, archidiacre de Bari. — Rapport de M. l'abbé Auger.	169
	Rapport sur les Nouvelles études géométriques de M. Ferdinand de Luca. — Rapport de M. Millot.	185
	Mémoires de l'Académie impériale et royale des sciences, lettres et arts de la ville d'Arezzo; troisième et quatrième volume. — Rapport de M. l'abbé Badiche.	194
168e	Rapport sur les Comptes généraux de l'administration de la justice criminelle, civile et commerciale en France, pendant les années 1845 et 1846. — Rapport de M. Em. Gauthier la Chapelle.	220
	Dictionnaire grec-français, par M. C. Alexandre, inspecteur général de l'Université. — Rapport de M. l'abbé Badiche.	230

CORRESPONDANCE.

PAGES.

166e et 167e Lettre de Riffat, ministre des affaires étrangères de l'empereur de Turquie, à M. Renzi, administrateur de l'Institut historique. 197
Lettre du même ministre à M. W. Smith, membre de l'Institut historique. . 198
Lettre de M. Carnot, ministre de l'Instruction publique à M. le président de l'Institut historique. 198

DOCUMENTS.

161e. Mémoire du roy pour seruir d'instruction au sieur de Puysegur, brigadier dans les armées de sa Maiesté, lieutenant colonel de son régiment, allant par ses ordres à Bruxelles. — Communiqué par M. le comte le Peletier-d'Aunay. 25

PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

161e 33
162e 76
164e et 165e 156

CHRONIQUE.

LIVRAISONS.	PAGES.	LIVRAISONS.	PAGES.
161e	38	164e et 165e	158
162e	80	166e et 167e	199
163e	119	168e	237

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

161e 39
163e 120
164e et 165e 160
168e 238

ن